


OLL.
V. S. J.

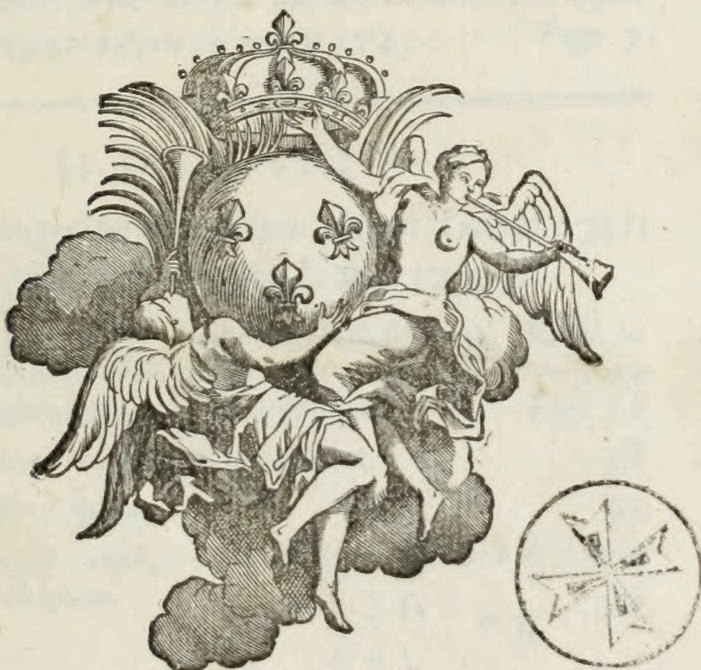


HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

AVEC

Les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année M. DCCXLI. *juſques & compris l'année* M. DCCXLIII.

TOME SEIZIÈME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLI.





TABLE POUR L'HISTOIRE.

HISTOIRE

De l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1741, juſques & compris l'année 1743, *Page 1*

HISTOIRE

Des Ouvrages de l'Académie, depuis l'année 1741, juſques & compris l'année 1743.

ÉLOGES

Des Académiciens morts depuis l'année M. DCCXLI, jusques & compris M. DCCXLIII.



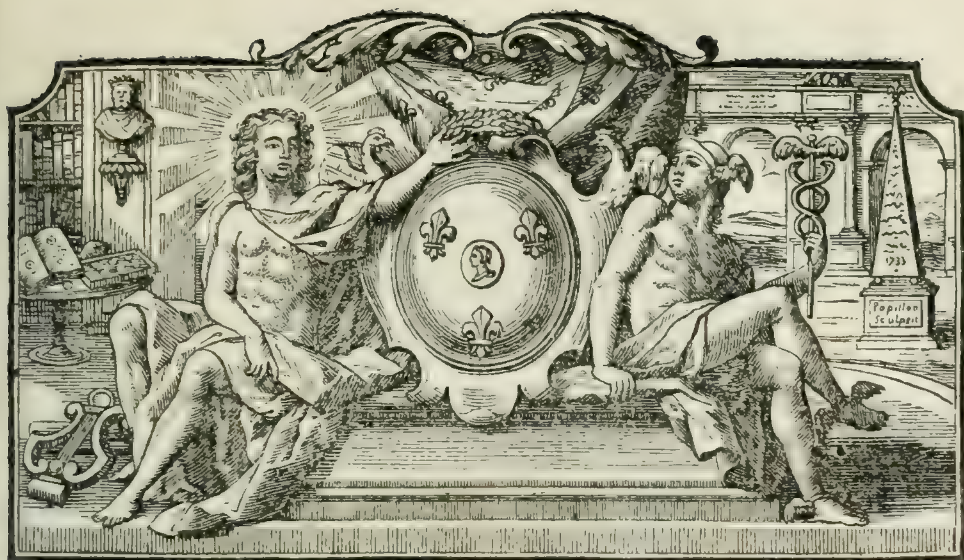


TABLE POUR LES MÉMOIRES.

TOME SEIZIÉME.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.



LE Public seroit en droit de penser que le zèle de l'Académie des Belles-Lettres s'est ralenti depuis la fin de l'année 1740, où se terminent les derniers volumes de ses Mémoires; si elle ne rendoit pas compte des raisons qui ont retardé l'impression de ceux-ci.

M. de Boze, à qui l'Académie doit la célébrité dont elle jouit, par le soin qu'il a pris d'en publier jusqu'à présent l'Histoire & les Ouvrages, exerçoit, depuis près de 37 ans,

les fonctions de Secrétaire; lorſqu'en 1742 il pria M. le comte de Maurepas d'agréer qu'il demandât au Roi la permiſſion de ſe démettre de cet emploi. Nous le vîmes avec douleur deſirer un repos ſi légitimement acquis: cependant l'affoibliſſement de ſa ſanté, cauſé par une maladie qui nous avoit long-temps alarmés, obligea le Miniſtre de céder à ſes inſtances; & nous-mêmes nous n'oſâmes pas les combattre.

M. Fréret fut nommé à la place de Secrétaire, le 8 de janvier 1743. Si, pour la remplir, il n'eût fallu que joindre à une grande étendue d'eſprit, le ſavoir le plus vaſte, & la plus heureuſe facilité de parler & d'écrire; l'Académie auroit eu lieu de s'applaudir de ſon choix. Nous ignorions alors qu'une longue ſuite d'excès immodérés d'étude avoit épuiſé le tempérament de M. Fréret, & laiſſé dans ſon ſang le principe d'une infirmité habituelle, qui n'eſt que trop communément le triſte fruit de la vie ſédentaire des gens de Lettres: pendant le cours de l'année 1744, il fut attaqué d'un rhumatiſme preſque univerſel, dont les accidens l'ont accompagné juſqu'au tombeau.

On aura peine à croire ce que nous avons vû: M. Fréret, toûjours ſouffrant ou languiſſant, bien loin de rien perdre, ni de ſon ardeur naturelle pour le travail, ni de la faculté de s'y livrer avec la même aſſiduité, ne trouvoit, au contraire, d'adouciſſement à ſes maux, que dans une application continue, qui pût attacher aſſez fortement ſon ame, pour la diſtraire du ſentiment de la douleur. Mais toute eſpèce d'étude, quoiqu'il eût embraſſé tous les genres d'érudition, n'étoit pas également propre à opérer ce merveilleux effet ſur un eſprit de la trempe du ſien: il lui falloit de grandes difficultés à ſurmonter, des deſerts à défricher, des abymes à ſonder. L'Hiſtoire, conſidérée dès les premiers âges du monde, & ſur-tout dans ſes rapports avec l'ordre des temps, put ſeule lui fournir des reſſources proportionnées à ſes beſoins. On jugera par les Mémoires qui nous reſtent de lui en grand nombre, & qui ſeront imprimés ſucceſſivement dans notre Recueil, que les dernières années de ſa vie ont été uniquement

consacrées à la discussion des points les plus obscurs de l'Histoire ancienne & de la Chronologie *(a)*.

Dans l'état de langueur où étoit tombé M. Fréret, il y auroit eu de l'injustice à lui envier la consolation de satisfaire le seul goût que la maladie lui avoit laissé : il y auroit eu de l'inhumanité à vouloir le rappeler, sans ménagement, à des travaux sans doute plus essentiels, mais moins assortis à sa situation, & capables, peut-être, d'irriter son mal, pour cela seul qu'ils lui auroient été prescrits par le Devoir ; idée révoltante pour un malade, à qui la continuité de la douleur avoit acquis le droit de souffrir impatiemment la contradiction & la contrainte.

Pour nous, saisis d'une sorte d'admiration, à la vûe d'un courage si rare, nous étions peu disposés à lui reprocher le tort qu'il avoit de n'en pas faire un autre usage ; étonnés de même quelquefois, dans nos assemblées, de la multiplicité de ses connoissances, & de la profusion avec laquelle il les répandoit, nous n'osions presque plus nous plaindre que ses talens fussent inutiles à l'Académie : enfin, nous espérions que bien-tôt, rendu à lui-même par le rétablissement de ses forces, il seroit en état de sentir ce qu'il devoit à la Compagnie & au Public. La mort qui nous l'enleva le 8 mars 1749, ne lui a pas donné le temps de remplir notre attente.

Tel a été l'enchaînement des circonstances qui ont suspendu l'impression de nos Mémoires. Nous en publions aujourd'hui deux volumes, qui renferment l'histoire & les ouvrages de l'Académie depuis 1741, jusques & compris 1743 ; & nous croyons pouvoir assurer qu'incessamment il y en aura deux autres volumes sous la presse.

L'année 1741 ne fournit aucun évènement considérable qui mérite d'avoir place dans l'Histoire de l'Académie.

(a) Comme il paroît que les Savans attendent avec impatience *(Mém. de Trévoux, mars 1751, p. 604.)* la suite de l'ouvrage de M. Fréret, sur la *Chronologie Chinoise* ; nous croyons devoir avertir qu'elle se trouvera dans les volumes qui doivent suivre immediatement ceux-ci.

Le ſujet qui fut propoſé pour le prix de cette année, conſiſtoit à déterminer *combien de fois le Temple de Janus avoit été fermé depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & en quel temps cette cérémonie payenne avoit ceſſé d'être en uſage.*

Le prix fut remporté par M. l'abbé Vénuti, vicaire général de S.[t] Jean de Latran dans l'abbaye de Clérac, & membre des Académies de Cortone & de la Cruſca.

Le ſujet propoſé pour le prix de 1742, conſiſtoit à examiner *quelles étoient les nations Gauloiſes qui s'établirent dans l'Aſie mineure, & que l'on y connut ſous le nom de* Galates; *en quel temps elles y paſſèrent; quelle étoit l'étendue des pays qu'elles occupèrent; quelles étoient leurs mœurs, leur langue & la forme de leur gouvernement; en quel temps les Galates ceſſèrent d'avoir des chefs de leur nation, & de former un Etat indépendant.*

Le prix fut remporté par M. Simon Pelloutier, conſeiller du Roi au Conſiſtoire ſupérieur françois, & paſteur de l'Egliſe françoiſe de Berlin.

Le 27 novembre, M. de la Curne de S.[te] Palaye préſenta à l'Académie, au nom du ſieur Pierre-François Foggini, une nouvelle édition des Œuvres de Virgile, qui eſt la copie figurée du mſ. qu'on en conſerve à Florence, dans la bibliothèque de S.[t] Laurent des Médicis. Cette édition, à la tête de laquelle on trouve une préface curieuſe de l'éditeur (le ſieur Foggini), eſt dédiée à l'Académie.

La fin de l'année 1742 doit être à jamais regardée comme une époque malheureuſe dans les faſtes de l'Académie: ce fut au mois de décembre que M. de Boze demanda plus vivement & obtint la permiſſion de ſe démettre de l'emploi de Secrétaire.

Le 8 janvier 1743, jour où ſe tint la première ſéance de l'année, M. Bignon fit part à la Compagnie de la lettre ſuivante qu'il avoit reçûe de M. le comte de Maurepas.

A Verſailles, le 29 décembre 1742.

Je vous donne avis avec bien du plaiſir, Monſieur, que le Roi vous a nommé Vice-Préſident de l'Académie des Belles-Lettres,

pendant le cours de l'année prochaine 1743. Et comme M. le duc de S.t Aignan que S. M. a nommé Président, pourroit n'être pas à Paris, ou ne ſe pas trouver à la première aſſemblée de l'Académie, qui ſe tiendra le 8 du mois prochain; j'ai l'honneur de vous envoyer un duplicata de la lettre que je lui écris, afin qu'en ſon abſence vous y rempliſſiez ce dont il étoit chargé à ce titre là, &c.

M. le duc de S.t Aignan ne ſe trouva point à l'aſſemblée du 8 janvier; & ce fut par le duplicata de la lettre du Miniſtre, adreſſé à M. Bignon, que nous fûmes inſtruits des ordres du Roi.

Copie de la Lettre écrite par M. le comte de Maurepas à M. le duc de S.t Aignan, le 29 décembre 1742.

Le Roi vous a, Monſieur, nommé Préſident de ſon Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, pendant le cours de l'année prochaine 1743; & en cette qualité, j'ai l'honneur de vous informer que M. de Boze ayant repréſenté que ſa ſanté ne lui permettoit plus de continuer les fonctions de Secrétaire-Tréſorier de l'Académie, qu'il remplit depuis plus de 36 ans, & que Sa Majeſté, infiniment contente de la manière dont il les a remplies, voulant lui donner un ſucceſſeur choiſi dans la claſſe des Penſionnaires, ſuivant l'article IV du Règlement, Elle s'eſt déterminée en faveur du ſieur Fréret, dont l'érudition eſt connue & dont les exercices Littéraires ont toûjours fait la principale occupation.

En conſéquence de cette nomination, que vous aurez la bonté de déclarer à la première Aſſemblée, M. de Boze remettra, le pluſtôt qu'il lui ſera poſſible, à M. Fréret, les Titres & Regiſtres, Mémoires & Papiers concernant l'Académie, qui déſormais doivent être entre ſes mains. Il en ſera dreſſé un état ſommaire ſigné d'eux & de vous, Monſieur, que je prie de vouloir bien me l'envoyer, après leur en avoir délivré à chacun une copie ſignée de même.

Je dois ajoûter, pour la conſolation de l'Académie, que

M. de Boze lui reste toûjours extrêmement attaché ; qu'il se démet uniquement du Secrétariat, pour la raison que je viens de vous marquer ; & que loin d'avoir demandé une vétérance absolue, & justement acquise par la nature & l'ancienneté de ses services, il a de lui-même offert de continuer l'impression commencée des Tomes XIV & XV des Mémoires de l'Académie, & de contribuer toûjours avec le même empressement, aux travaux & à la gloire de la Compagnie : de sorte que le Roi a jugé à propos de l'en nommer Directeur pendant le cours de cette même année, où Sa Majesté a aussi nommé M. Bignon Vice-Président, & M. l'abbé Sallier Sous-Directeur. Vous connoissez les sentimens, &c.

L'attention du Ministre à nous fournir lui-même des motifs de *consolation*, prouve bien que nos sentimens à l'égard de M. de Boze, ne lui étoient pas inconnus.

Après la lecture des deux lettres, M. Fréret prit possession de la place de Secrétaire : en même temps, M. de Boze remit les Titres, Regiltres, Mémoires & papiers concernant l'Académie, rangés dans un ordre que la Compagnie proposa pour modèle à son successeur. L'état sommaire des pièces ayant été lû & vérifié dans la séance, on en fit trois copies qui furent signées de M.rs Bignon Vice-Président, de Boze & Fréret ; la première pour M. de Boze à qui elle tenoit lieu de décharge, la seconde pour M. Fréret qui restoit chargé du dépôt, la troisième pour être envoyée au Secrétaire d'Etat ayant le département de la Maison du Roi.

Quelques mois après parurent les Tomes XIV & XV des Mémoires de l'Académie, dont M. de Boze avoit bien voulu continuer l'édition.

Le sujet du prix pour cette année fut : *L'état des Sciences en France depuis la mort de Philippe le Bel jusqu'à celle de Charles V.*

Le prix fut remporté par M. l'abbé Fénel, chanoine de l'Eglise métropolitaine de Sens.

CHANGEMENS arrivés dans la liſte des Académiciens, depuis l'année 1741, juſques & compris 1743.

EN M. DCCXLI.

M. de Surbeck, capitaine au régiment des Gardes-Suiſſes, fut nommé Académicien-Correſpondant-Honoraire, & mourut au mois d'août ſuivant.

M. l'abbé Sevin & M. l'abbé Banier, Académiciens-Penſionnaires, moururent : M. l'abbé de Fontenu & M. l'abbé Sallier, Académiciens-Aſſociés, furent nommés aux deux places d'Académiciens-Penſionnaires.

Nous perdîmes dans le cours des derniers mois de la même année, M. Rollin, Académicien-Aſſocié-Vétéran; M. le cardinal de Polignac, Académicien-Honoraire, & le R. P. D. Bernard de Montfaucon, auſſi Académicien-Honoraire.

EN M. DCCXLII.

M. l'ancien évêque de Mirepoix, précepteur de M. le Dauphin, fut nommé à la place d'Académicien-Honoraire, vacante par la mort de M. le cardinal de Polignac.

M. Bignon, Intendant de Soiſſons & Bibliothécaire du Roi, fut nommé à la place d'Académicien-Honoraire, vacante par la mort du R. P. D. Bernard de Montfaucon.

M. l'abbé de la Bléterie & M. d'Egly furent nommés aux places d'Académiciens-Aſſociés, vacantes par la promotion de M. l'abbé de Fontenu & de M. l'abbé Sallier à celles d'Académiciens-Penſionnaires.

M. de Bercy, ancien Intendant des Finances, Académicien-Honoraire, mourut : M. le comte de Caylus lui ſuccéda.

M. le baron de la Baſtie, Académicien-Correſpondant-Honoraire, mourut.

EN M. DCCXLIII.

M. l'abbé Vénuti fut nommé Académicien-Correſpondant-Honoraire, à la place de M. le baron de la Baſtie.

Le R. P. D. Anſelme Banduri, Académicien-Honoraire-Etranger, mourut : M. le cardinal Quirini le remplaça.

M. le cardinal Fleury, Académicien-Honoraire, mourut : M. Turgot conſeiller d'Etat, fut nommé à ſa place.

Dans l'eſpace de ſix jours, nous perdîmes M. Bignon conſeiller d'Etat & Bibliothécaire du Roi, & M. l'abbé Bignon ſon oncle, tous deux Académicien-Honoraires : ils furent remplacés par M. le préſident de Lamoignon & par M. l'abbé de Pomponne.

M. de Chambors, Académicien-Aſſocié, mourut : M. Léveſque de la Ravalière lui ſuccéda.



HISTOIRE

HISTOIRE
DES OUVRAGES
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES
SUR
L'UTILITÉ DES BELLES-LETTRES;
Et ſur les inconvéniens du goût excluſif, qui paroît s'établir en faveur des Mathématiques & de la Phyſique.

ON ne peut ſe rappeler l'hiſtoire du renouvellement général des Arts, des Sciences & du Goût dans l'Europe, ſans ſe ſouvenir que cette heureuſe révolution a été l'ouvrage des Belles-Lettres, & que l'étude des langues ſavantes en fut le prélude & le fondement.

Quelques Grecs, échappés des ruines de Conſtantinople, étoient venus chercher un aſyle en Italie, vers le milieu du XV.e ſiècle. Grégoire de Tiferne *(a)* apprit d'eux l'art d'étudier leur langue & l'apporta chez nous, au commencement du règne de Louis XI : ce fut le premier rayon de lumière qui éclaira la France. George Hermonyme de Sparte *(b)* & Tranquillus Andronicus de Dalmatie, attirés à Paris par l'accueil favorable qu'on avoit fait à Grégoire, y furent écoutés avec le même empreſſement. Jean Laſcaris *(c)*, que Louis XII

(a) Preſque tous ceux qui ont parlé de Grégoire de Tiferne *(Tifernas)*, entre autres Naudé, *addit. à l'hiſt. de Louis XI, c. 6*, & du Boulai, *hiſt. de l'Univ. t. V, p. 875*, le font Grec d'origine, & ſuppoſent qu'il vint en Italie après la priſe de Conſtantinople. Ces écrivains ſe ſont trompés : Grégoire étoit Italien, natif de *Tifernum;* & c'eſt de là qu'il fut nommé *Tifernas.* On ignore ſeulement s'il étoit du *Tifernum Metaurenſe*, dans l'Ombrie, ou du *Tifernum Tiburinum*, auprès de l'Apennin.

(b) C'eſt de l'école d'Hermonyme, que ſortit Reuchlin *(Capnion)*, pour aller répandre en Allemagne la connoiſſance de la langue grecque.

(c) Quoique Laſcaris, le plus diſtingué de ſes compatriotes par ſa naiſſance & par ſon ſavoir, n'ait point donné de leçons publiques à Paris; c'eſt par lui néanmoins que Guillaume Budé & Pierre Danès furent perfectionnés dans la ſcience du grec.

s'étoit attaché par ses bienfaits, & Jérôme Aléandre, que l'Université adopta peu d'années après *(d)*, achevèrent de fixer dans la Capitale le goût des Lettres grecques. Sous de tels maîtres, l'ecole de Paris devint bien-tôt si florissante, qu'avant le milieu du XVI.e siècle on y comptoit plusieurs Grammairiens, déjà capables d'enseigner ce qu'à peine ils avoient eu le temps d'apprendre; un Budé *(e)*, un Danès *(f)*, un Tusan *(g)*, & d'autres encore, qui furent remplacés dans la suite par d'illustres élèves.

Entre les grands hommes qui avoient conçû le projet de faire revivre les bonnes études, quelques-uns se chargèrent plus particulièrement du soin de rétablir dans son ancienne pureté, la langue latine, devenue méconnoissable par la corruption où elle étoit tombée. Robert Etienne la rechercha dans les écrivains de la saine antiquité, & la renferma toute entière dans un seul livre *(h)*; Jules Scaliger, qui a mérité de servir de guide à Sanctius, en exposa les *Principes (i)*; Jacques Louis Strebée, de Reims, dans son excellent traité *du Choix & de l'Arrangement des mots (k)*, en examina la méchanique; Jean Thiéri, de Beauvais, à l'exemple de Laurent

(d) Jérôme Aléandre, natif de Frioul, enseigna le grec au collège des Lombards, & fut Recteur de l'Université.

(e) Le savant ouvrage de Budé, intitulé, *Commentarii linguæ græcæ*, fut composé en 1529, suivant la date de l'épître dédicatoire qui est à la tête.

(f) Pierre Danès fut le premier Professeur en langue grecque, au collège Royal fondé par François I.er, vers 1530.

(g) Jacques Tusan, Champenois, succéda dans la chaire de Professeur en langue grecque, à Pierre Danès. Son Dictionnaire grec, imprimé en 1552, est le premier qui ait mérité quelque estime: mais ce n'étoit encore qu'une esquisse de celui que Henri Etienne donna en 1572, sous le titre de *Thesaurus linguæ græcæ*.

(h) *Thesaurus linguæ latinæ*. La première édition est de 1531.

(i) L'ouvrage de Scaliger est intitulé, *de Causis linguæ latinæ*: l'épître qui est à la tête, adressée à Sébastien Gryphe, est datée de 1540. Sanctius dit lui-même, à la fin du premier chapitre de sa *Minerve*, qu'il a beaucoup profité du travail de Scaliger.

(k) *Jac. Lod. Strebæi Remensis de Electione & oratoriâ Collocatione verborum, libri duo.* Lugd. 1541, in-4.°

Valle, en recueillit les *Elégances (l);* Muret apprit à tous à la parler.

De la Grammaire naquit la Critique. Celle-ci entreprit d'abord de purger les anciens textes, des fautes que l'ignorance ou l'inattention des copiſtes y avoient introduites; de reſtituer ce que l'injure des temps y avoit défiguré; d'en expliquer, par des commentaires ou des paraphraſes, les endroits obſcurs & difficiles. Ce furent là ſes eſſais : peu à peu elle s'éleva juſqu'à chercher dans les ouvrages des Grecs & des Romains, les modèles du beau & les règles du goût.

A meſure que les connoiſſances s'étendoient, les objets d'étude ſe multiplioient; la curioſité croiſſoit. L'Hiſtoire, conſidérée depuis l'origine du monde, offrit un champ immenſe, & fournit la matière d'un nombre infini de recherches. Religion, Loix, Coutumes, ſucceſſions d'Empires, ſuites de Princes, migrations de Peuples, fondations de Villes, naiſſance des Arts, progrès des Sciences; tous ces points furent approfondis : le Critique diſcuta les faits; le Géographe détermina la poſition des lieux où ils s'étoient paſſés; le Chronologiſte en fixa la date; l'Antiquaire trouva ſur le marbre & ſur l'airain, de quoi les éclaircir.

Ainſi ſe formèrent en France & dans les autres parties de l'Europe, les premiers Savans. L'ordre naturel de leurs études, dont le plan général embraſſoit l'hiſtoire & les monumens de tous les temps, les rapprocha, par degrés, de celui qu'on nomme le *Moyen Age;* nouvelle carrière, d'autant plus intéreſſante que chacun d'eux croyoit y voir le germe du gouvernement auquel il étoit ſoumis, & le berceau de la langue qu'il parloit. Pluſieurs ſe conſacrèrent à ce genre de littérature; & perſonne n'ignore à quel point notre nation s'y diſtingua. Les du Tillet, les Pithou, les S.te Marthe, les du Cheſne, les Dupuy, les Valois, les du Cange, le célèbre Père Mabillon, créateur de cet art admirable qui apprend

(l) *Laurentii Vallæ de linguæ latinæ Elegantiâ, libri ſex... His acceſſerunt perdoctæ annotationes eruditiſſimi viri Johannis Theoderici Bellovacenſis, &c.* in-4.° Par. 1544.

à juger ſurement de l'âge d'un manuſcrit & de l'autorité d'une charte, vivront à jamais dans la mémoire des hommes policés.

Pendant que l'Erudition-Littéraire faiſoit en France des progrès ſi rapides, les Mathématiques languiſſoient dans un oubli preſque univerſel. Il n'eſt pas étonnant qu'elles aient commencé plus tard à être cultivées : c'étoit des Belles-Lettres qu'elles attendoient du ſecours, pour ſortir de l'obſcurité ; & les Lettres ne pouvoient les aider, qu'autant qu'elles auroient elles-mêmes acquis une ſorte de perfection. Il falloit que les Savans euſſent tiré de la pouſſière des bibliothèques, & fait connoître par des traductions, les Auteurs de l'Antiquité, qui devoient ſervir de baſe à l'étude des Mathématiques, Euclide, Apollonius, Archimède, Diophante, Ptolémée, & pluſieurs autres, dont les ouvrages ſont indiqués dans la *Bibliothèque Grecque* de Fabricius, avec la date des éditions qui en ont été données. On ſait que la Géométrie n'a commencé à fleurir que depuis la publication de ces anciens originaux, qui, en nous éclairant, nous ont facilité les moyens d'aller beaucoup au delà du terme où ils étoient reſtés : on ſait de plus qu'elle avoit fait peu de bruit dans le monde avant Deſcartes *(m)*, qui le premier, en l'appliquant à la Phyſique, nous en montra le véritable uſage. Ajoûtons que malgré les découvertes de Viète, de Fermat, du marquis de l'Hoſpital, ſes premiers ſuccès ne lui attirèrent encore qu'un petit nombre d'Amateurs, juſqu'à la fin du dernier ſiècle ; puiſque M. de Fontenelle ſuppoſoit en 1702, comme un fait notoire, que *les Mathématiques & la Phyſique étoient aſſez généralement inconnues, & paſſoient aſſez généralement pour inutiles.*

Biblioth. græc. Fabr. t. II, pp. 567, 545 & ſeq.

Préf. de l'Hiſt. de l'Acad. des Scienc. p. 4.

(m) Les leçons de Pierre Ramus avoient paru échauffer les eſprits en faveur des Mathématiques : mais ils ſe refroidirent après ſa mort ; comme nous l'apprenons de Paſquier, qui en parlant de la chaire de Profeſſeur de Mathématiques, que Ramus avoit fondée, par ſon teſtament du 8 août 1568, dans l'Univerſité de Paris, s'exprime ainſi : *Je crains qu'elle* (la Chaire) *ne ſe tourne en friche... tant ſont les volontés refroidies en l'étude des Mathématiques.* Rech. l. IX, c. 19.

Cependant leurs beaux jours approchoient : l'Académie des Sciences venoit de prendre une forme nouvelle, qui fut proprement une nouvelle naissance. A cette époque, la destinée des Mathématiques & de la Physique change de face. C'est là que commence la riche collection de ces *Mémoires*, à qui les Sciences qu'on nomme *Exactes* sont principalement redevables de leur avancement : c'est de-là que part la chaîne des circonstances heureuses, qui ont contribué à les répandre, & qui les ont insensiblement amenées au point d'être chez nous le goût dominant, ou plustôt un goût national, commun à toutes les conditions & à tous les états ; sans excepter même cette moitié de la société, qui, contente autrefois des avantages qu'elle tient de la Nature, n'envioit point à l'autre ceux qu'on ne peut acquérir que par une étude pénible. L'Antiquité ne cite avec éloge qu'une seule femme, qui se soit illustrée par ses connoissances géométriques : de combien d'Hypaties, supérieures, peut-être, à la fille de Théon *(n)*, la France pourroit-elle aujourd'hui se glorifier ?

Voy. la préface des Leçons de phys. expérim. *de M. l'abbé Nollet, pp. 9 & 10.*

Ce prodigieux changement feroit peu d'honneur à notre siècle, s'il étoit vrai, comme le pense M. l'abbé du Resnel, dans un Discours qui donne lieu à cet article, que notre siècle n'eût vengé la gloire des Mathématiques & de la Physique, qu'en sacrifiant celle des Belles-Lettres : il se plaint dans son Mémoire, non que les Sciences-Exactes soient devenues florissantes parmi nous, mais que les Lettres aient cessé de l'être ; non qu'un nouvel empire se soit élevé, mais qu'il ne s'élève que sur les ruines d'un autre. En effet, les neuf Muses sont sœurs *(o)* : à ce titre, elles sont en droit de prétendre que la faveur publique, qui fait la portion la plus précieuse de leur dot, soit partagée entre elles avec égalité. C'est cette égalité même, que M. l'abbé du Resnel

15 Mars 1741.

(n) On peut consulter sur la célèbre Hypatie, fille du philosophe Théon, la préface de Méziriac, à la tête de ses commentaires sur Diophante.

(o) . . . . . *Mnemosyne Jovi*
Fœcunda novies Artium peperit chorum.
Phæd. Fab. l. III, Prol.

accuſe notre ſiècle de n'avoir pas ſû conſerver, & qu'il deſireroit de voir rétablie.

Il faut néanmoins avouer de bonne foi que pluſieurs cauſes ſe reuniſſent pour accréditer, par préférence, les Mathématiques & la Phyſique, & pour groſſir le nombre de leurs Sectateurs, aux dépens de la Littérature.

1.° La culture des Lettres demande une ſorte de préparation, qui doit avoir été commencée dès l'enfance par les études ordinaires des collèges, dont les Mathématiques & la Phyſique peuvent abſolument diſpenſer. Ceux de qui l'éducation aura été négligée, ſeront exclus de la carrière des Lettres, & pourront être admis dans celle des Sciences-Exactes : ſi la Nature leur a donné de l'ouverture d'eſprit, de la diſpoſition à s'appliquer, de la curioſité; les Mathématiques & la Phyſique s'offrent à eux, & ne leur demandent que ce qu'ils ont reçû de la Nature.

2.° La culture des Lettres exige une multitude de volumes, ſoit imprimés, ſoit manuſcrits, que peu de gens ſont en état de ſe procurer. Une nombreuſe bibliothèque ſuffit à peine pour former le P. Pétau; tandis qu'avec un ſimple crayon Paſcal arrive juſqu'à la 33.e propoſition du premier Livre d'Euclide : Archimède, au milieu d'une île deſerte, auroit trouvé dans le ſable de la mer, de quoi faire ſes calculs, de quoi tracer ſes figures.

3.° Les Mathématiques ſont un aſſemblage de parties qui ſubſiſtent indépendamment les unes des autres, & dont chacune préſente un objet d'étude, diſtinct & ſéparé. A l'exception de la Géométrie qui influe dans toutes, juſqu'à un certain point, on peut, ſuivant ſon attrait, en choiſir une ſeule, s'y borner, y exceller, ſans avoir effleuré les autres : le Calculateur n'eſt point obligé de connoître les routes du Ciel; l'Aſtronome n'a rien de commun avec le Méchanicien. Nous dirons la même choſe de la Phyſique : L'Anatomiſte peut ignorer les noms & les propriétés des plantes; c'eſt le partage du Botaniſte : l'un & l'autre abandonnent au Chymiſte, qui n'emprunte rien d'eux, l'analyſe

& la

& la décompoſition des végétaux & des minéraux. Or cette facilité des Mathématiques & de la Phyſique à ſe diviſer, invite & attire quiconque poſſède un ſeul des talens qui peuvent y trouver de quoi s'exercer : & combien de talens trouvent à s'exercer dans la Phyſique ſeule, dont l'objet eſt infini, puiſqu'elle a pour objet la Nature entière !

Il n'en eſt pas de même de l'Erudition : ſes différentes branches compoſent un tout preſque indiviſible; la pluſpart, au moins, ſont ſi fort dépendantes les unes des autres, qu'on ne ſauroit en détacher préciſément une, pour la cultiver ſeule. Tel, par exemple, eſt né avec du goût pour la ſcience des Médailles, & voudroit s'y diſtinguer : il faut qu'à la connoiſſance des langues, qui, priſe ſéparément, conſtitue le Grammairien, il joigne la connoiſſance des temps, qui conſtitue le Chronologiſte; celle des lieux, qui conſtitue le Géographe; la diſcuſſion des faits, qui conſtitue le Critique; l'expérience du métal, qui conſtitue le Connoiſſeur; & toutefois nous n'aurons qu'un Antiquaire. Diſons tout en un mot : chaque branche de l'Erudition exige le même fond d'étude; à peu de choſe près, la même étendue de ſavoir; peut-être les mêmes talens : pour épuiſer un genre, il faut les embraſſer tous. On conçoit aiſément que la ſimple idée d'une immenſité ſi effrayante peut décourager mille bons eſprits, à qui, d'ailleurs, il ne manquoit pour obtenir le titre de Savans, que de ne pas déſeſpérer d'y atteindre.

4.° Entre les diverſes parties, dont le corps des Mathématiques & de la Phyſique eſt compoſé, quelques-unes ont le privilège d'attacher tout à la fois l'eſprit & les yeux, par des ſpectacles, qui, ſans ceſſer d'être auſſi agréables que s'ils étoient frivoles, conſervent le mérite de paroître liés à une profonde théorie. Des obſervations amuſantes, des expériences ſingulières, une machine ingénieuſe, ſont à la portée de tout le monde : mais tout le monde ne ſentira pas de quel prix eſt l'uſage qu'on peut faire d'une Médaille, pour éclaircir un fait; d'une Inſcription, pour fixer une date; d'un Manuſcrit, pour corriger le texte d'un Auteur Grec ou Latin. Auſſi, que ne

doivent pas l'Hiſtoire naturelle, la Phyſique expérimentale, les Méchaniques ; à Celui dont les curieuſes recherches ſur les *Inſectes (p)* juſtifièrent ce mot d'un Ancien, que l'*Auteur de tous les êtres n'eſt nulle part plus grand, que dans les plus petits (q)* ; à Celui qui, dans ſes fameuſes *Leçons* d'une *Phyſique ſenſible*, démontra les phénomènes & en expliqua les cauſes, avec autant de netteté que d'agrément ; à Celui qui, dans ſes merveilleux *Automates (r)*, imita ſi bien les reſſorts & les opérations de la Nature, qu'il rendit preſque croyable ce que la Fable raconte de Prométhée ! Le plaiſir qu'on eut à jouir des fruits de leur travail, fut une puiſſante recommandation pour la Science qui les produiſoit.

Leçons de Phyſ. expériment. Voy. ci-après p. 22.

5.° Des obſervations & des expériences naît l'attente des découvertes, qui pique & ſoutient la curioſité. Les découvertes où conduit l'Érudition, toûjours plus obſcure dans ſa marche & moins magnifique dans ſes promeſſes, ne ſauroient agir ſur l'ame auſſi fortement que des objets qui intéreſſent la ſociété, par la liaiſon qu'on leur ſuppoſe avec les arts utiles. Rappelons-nous ce qui ſe paſſa en 1734. Le projet d'envoyer des Mathématiciens, les uns vers l'Équateur, les autres vers le Cercle polaire, pour eſſayer de décider la fameuſe queſtion de la figure de la Terre, fut conçû & auſſi-tôt exécuté, quoique durant la guerre, avec plus de magnificence qu'aucun des Princes, Protecteurs des Sciences & des Arts, n'en a montré pendant la paix : cet évènement (on s'en ſouvient encore) excita une admiration générale, dont les Mathématiques profitèrent. Les cent bouches de la Renommée, qui avoient publié le départ des *Argonautes modernes (s)*, annoncèrent,

(p) *Hiſt. des Inſectes par M. de Reaumur, 6 volumes in-4.°* Le premier a paru en 1734.

(q) *Cum rerum Natura nuſquàm magis, quàm in minimis, tota ſit. Plin. hiſt. nat. l. XI, init.* C'eſt, ſans doute, d'apres Pline, que l'illuſtre auteur de l'*Anti-Lucrèce* a dit, *(lib. VII. v. 1353.)*

Maximus in minimis certè Deus.

(r) Voy. la Lettre de M. Vaucanſon, à M. l'abbé D. F. *Obſervat. ſur les écrits mod. t. XXIII, p. 246.*

(s) C'eſt l'expreſſion qu'ont employée la pluſpart des écrivains qui ont parlé de ce voyage.

quelques années après, le ſuccès de leur voyage: l'Europe retentit du bruit de cette nouvelle; & ce fut encore au profit de la Science que profeſſoient des hommes devenus ſi célèbres: on crut, en la cultivant, s'aſſocier à leur célébrité *(t)*.

6.° Parmi les motifs qui contribuent à maintenir ou à fortifier le goût des Mathématiques, d'autres pourroient compter l'avantage qu'elles ont d'attirer des proſélytes, par des eſpérances flatteuſes. Leurs Écoles pour perfectionner l'Architecture civile & militaire, l'art du Génie, l'Artillerie, la Marine, &c. ſont, en effet, des aſyles toûjours ouverts aux talens naiſſans; & les places où elles peuvent conduire, ſont une perſpective toûjours préſente, qui entretient l'émulation. Il eſt certain que les Lettres n'offrent pas les mêmes reſſources, ne promettent pas les mêmes récompenſes.

Les Lettres ne ſe plaindroient pas de la différence du traitement qu'elles éprouvent à cet égard; ſi elles reconnoiſſoient dans leurs Rivales une ſupériorité d'excellence, qui fondât la diſtinction dont celles-ci jouiſſent. Mais en quoi conſiſteroit cette ſupériorité prétendue? Dans leur utilité même, répond le Préjugé, qui traite de curioſité frivole & les Lettres & l'Érudition.

A cette réponſe, M. l'abbé du Reſnel oppoſe quelques réflexions générales, que nous prendrons la liberté d'étendre, comme nous avons déjà fait, en y joignant un précis de ce qui fut dit à l'Académie, pendant les ſéances que ſon Mémoire a occupées.

1.° Si, pour régler les rangs entre les diverſes profeſſions, on n'avoit égard qu'à l'utilité qu'elles procurent aux citoyens; les arts méchaniques l'emporteroient, ſans contredit, ſur les arts libéraux: les Sciences elles-mêmes céderoient à l'Agriculture.

2.° L'excellence d'une profeſſion ne doit pas s'apprécier

(t) Cette année, diſoit Pline le jeune, au commencement d'une de ſes lettres, *a été bien féconde en poëtes : Magnum poetarum proventum annus hic attulit* *. Ne pourroit-on pas dire que la circonſtance dont nous parlons, fut l'époque de la naiſſance d'un peuple nouveau de Mathématiciens & de Phyſiciens, ou du moins, d'Amateurs des Mathématiques & de la Phyſique?

* *Ep. 13, l. 1.*

ſeulement par l'utilité ou par l'importance des effets qu'elle produit ; il faut encore l'examiner dans le cours de ſes opérations, & calculer les difficultés qu'elle eſt obligée de vaincre. De ce côté là, on ne ſauroit diſconvenir que la cauſe des Lettres ne ſoit très-favorable. *Nous naiſſons poëtes*, dit-on communément : à peu de choſe près, on pourroit dire : *Nous naiſſons Géomètres.* Le Mathématicien ſort des mains de la Nature, à demi-formé : *On a vû,* diſoit Cicéron *(u), un ſi grand nombre de gens exceller dans les Mathématiques, qu'il ſemble que, pour y réuſſir, il ſuffit de s'y appliquer.* Le Phyſicien n'a ſouvent beſoin que d'une patience oiſive, pour être un grand Obſervateur ; au lieu que pluſieurs années d'une étude aſſidue peuvent à peine former un Savant *(x).*

3.° Quand il ſeroit prouvé que les Mathématiques & la Phyſique ont une utilité plus ſenſible que les Lettres; il n'en ſeroit pas moins conſtant que celle des Lettres eſt tout auſſi réelle, & que dans ſon genre elle équivaut à l'autre. Chaque genre a ſon utilité propre : un grand Géomètre, un grand Phyſicien, un grand Antiquaire, un grand Critique, ſont autant d'hommes utiles; entre leſquels il n'y a de différence effective, que celle du degré de perfection où chacun d'eux eſt parvenu *(y).* Nous avouerons donc que les Mathématiques & la Phyſique ſe rapportent eſſentiellement aux beſoins de la ſociété; pourvû qu'on nous accorde que les beſoins de l'eſprit ſont l'objet immédiat des Lettres. Nous avouerons qu'une des prérogatives de la Géométrie eſt de contribuer à rendre l'eſprit capable d'attention : mais on nous accordera qu'il appartient aux Lettres de l'étendre en multipliant ſes idées, de l'orner, de le polir, de lui communiquer la douceur qu'elles reſpirent, & de faire ſervir les tréſors dont elles l'enrichiſſent, à l'agrément de la ſociété.

(u) Quo tamen in genere ita multi perfecti homines extiterunt, ut nemo ferè ſtuduiſſe ei ſcientiæ vehementer videatur, quin, quod voluerit, conſecutus ſit. De Orat. l. 1, n. 3.

(x) Cette réflexion & la précédente rappellent cet autre mot de Cicéron : *Non quantùm quiſque proſit, ſed quanti quiſque ſit, ponderandum eſt.* In Bruto.

(y) Nec generibus inter ſeſe, ſed facultatibus different. Cic. de opt. gen. Orat. c. 1.

4.° Si on objecte que la Géométrie, pour cela seul qu'elle occupe l'entendement pur, sert l'esprit plus utilement que ne font les Lettres, qui souvent n'exercent que l'imagination; nous demanderons qu'après avoir défini les deux termes d'*imagination* & d'*entendement*, on nous explique comment l'esprit qui pense en cherchant la solution d'un problème, est autre que l'esprit qui sent en lisant les grands écrivains d'Athènes & de Rome : nous ne parlons que des Lettres polies: & quant aux Lettres savantes, c'est-à-dire à l'Erudition-Littéraire; accusera-t-on la Critique ou la Chronologie, d'être bornées à n'exercer que l'imagination?

5.° Si on fait un démérite à la Critique, de ce qu'elle emploie des preuves d'un ordre inférieur aux démonstrations géométriques; nous répondrons que chaque ordre de vérités a ses preuves, qui portent un caractère de certitude assorti à leur objet. Or toute certitude, à parler philosophiquement, est égale à une autre.

6.° Si on ajoûte que la Critique qui accoutume l'esprit, sur-tout en matière de faits, à recevoir de simples probabilités pour des preuves, est, par cet endroit, moins propre à le former, que ne le doit être la Géométrie qui lui fait contracter l'habitude de n'acquiescer qu'à l'évidence; nous répliquerons qu'à la rigueur on pourroit conclurre, de cette différence même, que la Critique donne, au contraire, plus d'exercice à l'esprit que la Géométrie: parce que l'évidence, qui est une & absolue, le fixe au premier aspect, sans lui laisser ni la liberté de douter, ni le mérite de choisir; au lieu que les probabilités étant susceptibles du plus & du moins, il faut, pour se mettre en état de prendre un parti, les comparer ensemble, les discuter & les peser. Un genre d'étude qui rompt, pour ainsi dire, l'esprit à cette opération, est certainement d'un usage plus étendu que celui où tout est soumis à l'évidence; parce que les occasions de se déterminer sur des vrai-semblances ou des probabilités, sont plus fréquentes que celles qui exigent qu'on procède par démonstrations: pourquoi ne dirions-nous pas que souvent

elles tiennent auſſi à des objets beaucoup plus importans? *(z)*

Mais les partiſans des Sciences-Exactes auroient mauvaiſe grace de reprocher à la Critique ſes probabilités & ſes conjectures : la Phyſique n'a-t-elle pas les ſiennes, ſous le nom plus impoſant d'*hypothèſes* & de *ſyſtèmes !* Eh, plût à Dieu que celle de ſes branches, qui intéreſſe le plus directement l'humanité, ne fût pas ſi ſouvent contrainte d'y avoir recours !

Ils ne ſeroient pas plus en droit de reprocher à l'Érudition certaines recherches de pure curioſité, que l'enchaînement de ſes études amène ſur ſa route, qui ſervent ordinairement d'échafaudage à ſon travail, & dont quelques-unes ne ſont taxées de futilité, que parce qu'on n'en a point approfondi le véritable uſage; témoin la recherche des Étymologies, qui demandent des combinaiſons que la Métaphyſique ne déſavoueroit pas, & qui, en éclairciſſant l'hiſtoire de l'origine & des migrations des langues, peuvent jeter beaucoup de lumière ſur l'origine même des peuples qui les parlent *(a)*. L'Érudition ſe ſauvera du ridicule qu'on cherche quelquefois à lui donner; tant qu'on la verra ne point s'appeſantir *(b)* ſur de *laborieuſes bagatelles (c)*, ne point étaler avec faſte de ſtériles découvertes, jouir modeſtement du frivole avantage de ſavoir de petites choſes que le vulgaire ne ſait pas, & ſur-tout ne s'en point faire un titre pour méſeſtimer ceux qui ſouvent ne les ignorent, que parce qu'ils ont dédaigné de les apprendre. Les vrais ridicules dont l'homme de Lettres doit ſe préſerver, ſont la charlatanerie, & ſur-tout le pédantiſme, qui eſt bien moins le défaut particulier d'un certain état, qu'un vice de l'eſprit.

(z) C'eſt pour cette raiſon que Deſcartes reſtreignoit l'uſage de ſon *Doute Philoſophique*, à la ſeule *contemplation de la Vérité*. Voy. *Princip. Philoſ. l. 1, n.° 3.*

(a) On trouvera dans les *Miſcellanea Berolinenſia, (t. 1, p. 1)*, une diſſertation du ſavant Leibnitz, ſous ce titre : *Brevis deſignatio meditationum de originibus gentium ductis potiſſimùm ex indicio linguarum.*

(b) Non obſtant hæ diſciplinæ per illas euntibus, ſed circà illas hærentibus. Quintil. Inſtit. Orat. l. 1, c. 7, ſub finem.

(c) . . . *Turpe eſt difficiles habere nugas;*
Et ſtultus labor eſt ineptiarum.
Martial. Epig. l. 11, 86.

Au reste, la Géométrie elle-même, de l'aveu d'un Ecrivain dont le témoignage ne sera pas récusé, *a des spéculations où elle ne s'engage que par la seule vanité de découvrir des théorèmes difficiles.* La Physique a des expériences, & l'Histoire naturelle des observations qui ont arraché au même Ecrivain cet autre aveu : *On peut convenir nettement que les Mathématiques & la Physique ont des endroits qui ne sont que curieux.*

M. de Fontenelle, Préf. de l'Histoire de l'Academ. des Sciences.

Ibid.

7.° On dit souvent, pour relever l'excellence des Sciences-Exactes, que ce sont elles qui ont introduit dans le monde *l'Esprit Philosophique*, ce flambeau précieux, à la faveur duquel nous savons douter & croire à propos. Mais ce qu'on attribue aux Sciences, exclusivement, pourroit bien être l'ouvrage de la Critique, &, par conséqueent, appartenir aux Lettres. Car enfin, l'esprit philosophique peut se définir, *la Raison éclairée sur les vrais principes des choses, de quelque nature qu'elles soient;* c'est-à-dire, tant de celles qui sont soumises aux sens, que de celles qui sont du ressort de l'esprit, considéré dans ses diverses facultés : or cette supériorité de raison est le résultat des réflexions que les hommes ont faites, à mesure qu'ils ont accrû le nombre de leurs idées, en acquérant de nouvelles connoissances par la voie de l'étude. Nous n'insisterons pas sur ce point : l'abus qu'on fait tous les jours du prétendu esprit philosophique, nous réduit à douter si les Lettres travailleroient pour leur gloire, en le revendiquant. Publions cependant, à la décharge de notre Nation, que ce n'est point dans son sein que l'abus a pris naissance : c'est un poison étranger, qui semble avoir pénétré dans notre pays, depuis que, par un goût de mode, nous nous sommes familiarisés avec des écrits, nés sous un autre climat, dans lesquels nous avons eu la malhabileté de prendre quelquefois les écarts d'une imagination forte pour de la profondeur, & l'audace d'un esprit indépendant pour l'essor d'une ame qui s'elève au-dessus des préjugés de la multitude.

Quoi qu'il en soit, puisque l'esprit philosophique s'étend, sans exception, à tous les objets de nos connoissances, suivant ce mot d'un Ancien, *la Philosophie est nécessaire, lors même*

qu'on ne traite pas de la Philoſophie (d); il faut bien ſe garder de le confondre avec l'*eſprit de calcul*, qui de ſa nature eſt renfermé dans un cercle, au delà duquel on ne doit pas lui permettre de s'étendre. Nous ne diſſimulerons pas que notre ſiècle commence à perdre de vûe cette diſtinction; & qu'à force de ſe piquer d'être Géomètre, ou pluſtôt de vouloir tout ramener au calcul, d'en appliquer par-tout la méthode, de l'ériger en inſtrument univerſel, il ceſſe preſque d'être Philoſophe. Nous trouverions chez les étrangers & chez nous *(e)* plus d'un exemple de cet excès, qui, dans le fond, n'eſt pas nouveau: les Scholaſtiques du XIII.e ſiècle avoient déjà tranſporté dans la Théologie *la méthode & le ſtyle des Géomètres* *.

* *M. Fleury, v.e Diſc. ſur l'Hiſt. Eccléſ. pages 475 & 478.*

Nous venons d'ébaucher quelques traits d'un parallèle qu'il ſeroit facile de pouſſer beaucoup plus loin: notre intention n'eſt pas de l'épuiſer. M. l'abbé du Reſnel ſe propoſoit, non de dégrader les Sciences, mais de réhabiliter les Lettres; & particulièrement de combattre le goût excluſif qui s'établit en faveur des unes, ſous le prétexte injurieux que les autres ſont inutiles à la ſociété: c'étoit là l'objet eſſentiel de ſon Mémoire.

(d) Philoſophandum eſt, etiamſi non eſt philoſophandum. Ce mot eſt rapporté par *Aſconius Pedianus*, dans ſes notes ſur la *Divination* de Cicéron.

(e) Entre les exemples que nous offre l'Angleterre, nous en choiſirons trois. Jean Halley [a] détermine par le calcul des degrés de la ſalûre de la mer, la durée antérieure du monde. Jean Craigh [b] en détermine la durée poſtérieure par celle de la Foi chrétienne, dont il gradue les diminutions: il prouve par les degrés de l'affoibliſſement de la Foi, que le monde, à compter de la date de ſon livre (1699) ne doit plus durer que 1454 ans. Willton [c] explique, à l'aide d'un calcul mathématique, tous les changemens qui ſont arrivés au globe terreſtre. Il a paru chez nous un ouvrage de la plus profonde Théologie [d], diviſé & conduit ſelon la méthode des Géomètres. Nous avons vû, dans un livre de Médecine [e], l'*uſage & le choix de la ſaignée* aſſujétis au calcul. Enfin, depuis peu d'années, il nous eſt venu d'Allemagne un traité de morale [f], où l'on apprend à évaluer les *ſommes du bonheur & du malheur*, par la comparaiſon de l'*intenſité du plaiſir & de la peine* avec *la durée*.

[a] *Mem. ſur la cauſe de la ſalûre de la mer, &c.* Tranſact. Philoſoph. n. 344.

[b] *Theolog. Chriſt. Principia Mathematica.* Petit in-4. Lond. 1699.

[c] Voy. *Hiſt. Natur. génér. & particul.* t. 1, p. 66.

[d] *De l'action de Dieu ſur les Créatures.* Paris, 1714.

[e] *Traité de l'uſage des différentes ſortes de ſaignées, &c.* 2 vol. in-12, Par. 1727.

[f] *Eſſai de Philoſophie morale, chap. 1.* Cet ouvrage a été imprimé en 1748, ſans nom d'auteur ni de lieu.

Pour conſtater l'utilité des Lettres, il ſuffiroit de rappeler, & ce que nous avons dit d'abord de la part qu'elles ont eue au débrouillement du chaos, d'où l'Europe ſortit vers la fin du XV.e ſiècle, & ce que leur doivent tous les hommes en général, pour le ſoin qu'elles prennent de les préparer, dès l'enfance, aux profeſſions diverſes qu'ils voudront un jour embraſſer. Mais ces deux réflexions en amènent naturellement une autre, que nous ne ſaurions paſſer ſous ſilence; c'eſt que les Lettres ſeules, après avoir tiré l'Europe de la barbarie, peuvent encore la garantir du malheur d'y rentrer.

Il ne faut, pour s'en convaincre, que ſe retracer le tableau de ce qui arriva dans le Royaume, lorſque les nations barbares eurent inondé nos provinces. La Gaule, obligée d'entendre & de parler la langue de ſes nouveaux hôtes, ceſſa de cultiver & oublia peu à peu celle qu'elle avoit appriſe des Romains. Du mélange des deux idiomes, il s'en forma un troiſième qui ne pouvoit plus ſervir d'introduction à l'intelligence des écrivains de l'Antiquité: dès qu'on ſe fut mis hors d'état de les lire, toutes les ſources du ſavoir & du goût ſe trouvèrent fermées. Quelques Clercs, quelques Moines conſervoient le dépôt de la ſcience: mais ce qu'ils tentèrent pour le tranſmettre à la poſtérité, en avança la perte. Ils entreprirent de faire paſſer dans des *Abrégés*, dans des *Analyſes*, dans des *Recueils de Sentences*, le précis des originaux qui n'étoient plus à la portée de perſonne: durant pluſieurs ſiècles, on ne vit paroître d'ouvrages que ſous quelqu'un de ces titres; & ces funeſtes ſecours, en flattant la pareſſe, favorisèrent de plus en plus le règne de l'ignorance. Ainſi, comme l'étude des langues ſavantes, ſelon une de nos précédentes obſervations, eſt le premier effort que nos Pères aient fait pour ſortir de la barbarie; l'abandon de cette même étude avoit été le premier pas de leurs Ancêtres pour y tomber.

Souvenons-nous qu'en les imitant, nous nous expoſerions à ſubir le même ſort. Nous éprouvons déjà une partie de ce qui leur eſt arrivé: nos *Dictionnaires* pour toutes les Sciences & pour tous les Arts, les *Bibliothèques*, les *Journaux* qui ſe multiplient chaque année ſous de nouvelles formes, cent autres

livres de la même eſpèce, qui en facilitant les moyens de paroître ſavant, éloignent de ce qu'il faudroit faire pour le devenir, ſont peut-être les avant-coureurs de la décadence des Lettres. Non, que la pluſpart de ces ouvrages ne ſoient bons de leur nature; & qu'ils ne fuſſent très-utiles, ſi on ſavoit en reſtreindre l'uſage à leur véritable deſtination: mais, par un abus qui s'étend tous les jours, on les prend pour le terme où il eſt permis de borner ſa courſe; tandis que ce ſont, tout au plus, des routes qui peuvent y conduire. Nous ne diſons rien d'un nombre infini d'écrits, dont les moins mauvais ſont ceux auxquels on ne reproche que d'être frivoles, & dont quelques-uns ſeront à jamais l'opprobre de la Raiſon & des Mœurs; fruits pernicieux de la corruption du goût, qu'entraîne néceſſairement la chute des bonnes études: car la dépravation des mœurs touche de plus près qu'on ne penſe à celle du goût *(f)*.

On objectera, ſans doute, que l'étude des langues ſavantes, dont nous cherchons à prouver la néceſſité, eſt devenue tout-à-fait inutile, qu'on peut au moins la négliger impunément; depuis que d'habiles traducteurs ont mis notre nation en état de lire dans ſa langue preſque tous les écrivains d'Athènes & de Rome. Pour réfuter cette objection, nous n'aurons point recours aux lieux communs, tant de fois rebattus dans les Préfaces, ſur l'inſuffiſance des traductions *(g)*. Nous avouerons au contraire, qu'à la réſerve des Orateurs & plus encore des Poëtes, chez qui le prix des choſes eſt ſouvent attaché au choix & à l'arrangement des mots, il y a peu

(f) D'où il s'enſuit, par une conſéquence éloignée, que la deſtinée des Lettres dans un Etat doit y décider de celle des Mœurs. L'opinion contraire a été ſoutenue depuis peu, avec beaucoup d'éloquence & d'eſprit, dans un *Diſcours* * où les Sciences ne ſont pas traitées plus favorablement que les Lettres. Nous ſeroit-il permis de dire que les Juges qui ont couronné cet ouvrage, auroient, peut-être, dû n'adjuger le prix à l'auteur, qu'en exigeant de lui qu'il défendît par un ſecond diſcours la thèſe qu'il a ſi bien attaquée par le premier! C'eſt ainſi qu'un Oracle répondit autrefois que la Lance d'Achille *devoit guérir la bleſſure qu'elle avoit faite*: ὡς ἄρα ὁ τρώσας ἰάσεται. *Euſtath. in Homer. p. 46.*

* *Diſcours qui a remporté le prix à l'Académie de Dijon, en 1750.*

(g) Cette queſtion a été diſcutée contradictoirement, dans pluſieurs Mémoires de M.rs Gédoyn & Vatry. *Voy. l'Hiſt. de l'Acad. t. XII, p. 107 & ſuiv.*

d'auteurs Grecs ou Latins, dont une traduction fidèle ne puisse absolument rendre la substance & le fond : tels sont, entre autres, les ouvrages historiques. Mais, de ce que les originaux peuvent être, jusqu'à un certain degré, remplacés par les traductions, nous conclurrons qu'il nous importe donc beaucoup d'avoir toûjours parmi nous un ordre de gens capables de les traduire, en faveur de ceux à qui, sans un pareil secours, la lecture des Anciens seroit interdite ; secours d'autant plus utile aujourd'hui, que notre siècle est généralement plus avide de s'instruire. L'érudition n'est jamais plus nécessaire, que dans les temps où l'ignorance devient curieuse.

En vain répliquera-t-on, que nous n'avons rien à desirer sur cet article, & que tous les bons auteurs ayant déjà été traduits, l'entreprise de les traduire de nouveau seroit superflue. Nous ne contestons point à quelques-unes des traductions françoises la réputation dont elles jouissent : mais, en supposant que celles-là même sont excellentes pour notre siècle, nous ne feignons pas d'avancer qu'elles courent risque de ne l'être pas pour les siècles qui suivront. Notre langue, malgré la perfection qu'elle a certainement acquise, n'est pas à l'abri des variations auxquelles toute langue vivante est sujette. Si, dans le cours d'un siècle & demi, elle alloit essuyer autant de changemens, qu'il lui en est arrivé depuis le temps d'Amyot, ce Traducteur célèbre de Plutarque ; il est évident que les traductions qui ont été faites de nos jours, ne seroient presque d'aucun usage pour la plupart des lecteurs du XX.ᵉ siècle ; & que si on manquoit alors de Savans qui pussent en faire de nouvelles, d'après le texte grec, il ne resteroit plus d'autre ressource, que de rajeunir, pour ainsi dire, les anciennes, comme on l'a déjà tenté dans le siècle passé *(h)*.

(h) C'est ce qui donna lieu à ce vers de Despréaux :

Ou le sec Traducteur du françois d'Amyot.

Ep. 7. v. 90.

Despréaux, suivant son Commentateur, désignoit l'abbé Tallemant l'aîné, qui ayant entrepris de donner une nouvelle traduction de Plutarque, fut soupçonné de n'avoir fait autre chose, que de mettre celle d'Amyot en meilleur langage, sans consulter le texte grec. Il ne faut pas confondre cet abbé Tallemant avec celui qui a été Secrétaire de l'Académie, & dont l'éloge est imprimé dans le III.ᵉ tome de nos Mémoires. *(Hist. p. 18.)*

Mais quels traits de l'original conſerveroit une copie, faite d'après une autre copie?

Une ſeconde objection contre la néceſſité d'étudier les langues ſavantes, c'eſt qu'*il n'y a*, dit-on, *aucune partie de la Littérature, des Sciences, des Arts, qui n'ait été non ſeulement cultivée en France, mais auſſi traitée en notre langue* .... *Que nous avons en ouvrages françois, de quoi fournir abondamment à quelque étude que ce ſoit, & acquérir toutes ſortes de connoiſſances;* en un mot, que pour être ſavans, il nous ſuffit de lire nos propres écrivains. Sur la foi de ce raiſonnement, qui a été combattu dans la préface d'un ouvrage d'où il ſembloit devoir tirer toute ſa force, oſerions-nous bien nous flatter de pouvoir être pour la Poſtérité, ce que les Grecs & les Romains ont été pour nous? Ce n'eſt pas aſſez que notre ſiècle trouve dans la littérature françoiſe, dont nous admettrons volontiers l'univerſalité, de quoi ſe ſuffire à lui-même; il faut que nos Neveux, à qui nous aurons tranſmis l'exemple de ne point lire les Anciens, & l'opinion qu'il eſt inutile de les entendre, trouvent auſſi dans nos écrits l'équivalent des modèles qu'ils ne pourront plus conſulter: il faut encore que les écrits qu'ils laiſſeront à leur tour, puiſſent tenir lieu des mêmes modèles à leurs Deſcendans. Mais il eſt à craindre que la teinture du goût antique, qui fait actuellement le prix des nôtres, parce que nous touchons au temps où l'étude de l'antique étoit en honneur, ne s'altère d'âge en âge, & ne s'efface à la fin, par une ſuite des dégradations ſucceſſives qu'elle aura éprouvées, en s'éloignant de ſon principe. L'eau la plus pure ſe corrompt dans les canaux, ſi elle n'eſt renouvelée, de temps en temps, par celle qui coule de la ſource.

Biblioth. Françoiſe, &c. par M. l'abbé Goujet. Préf. pp. 23 & 24.

Cette réflexion générale ſur le danger qu'il y auroit à négliger l'étude des langues ſavantes & des bons auteurs de l'Antiquité, s'applique naturellement à toutes les parties de la Littérature, dont cette étude préliminaire eſt la clef. Sans nous aſſujétir au plan de M. l'abbé du Reſnel qui les parcourt en détail, & nous bornant à prendre l'eſprit de ſon *Diſcours,* nous parlerons uniquement de la Critique & de l'Hiſtoire.

Nous ne répétons point ce que nous avons dit plus haut de l'usage de la Critique, par rapport à la correction & à l'éclaircissement des anciens textes : son emploi le plus important regarde l'Histoire. Il consiste principalement à savoir apprécier l'autorité d'un écrivain, soit par les circonstances du temps & du lieu où il a vécu, soit par l'examen des particularités de sa vie ; à distinguer les ouvrages qui appartiennent légitimement à un auteur, d'avec ceux qui lui sont faussement attribués ; à démêler les caractères auxquels on reconnoît l'authenticité d'un titre. Et par là, quelles lumières la Critique ne répand-elle pas sur l'histoire des Provinces, des Villes, des Églises, des Monastères, des Maisons illustres ? Quels services n'a-t-elle pas rendus à la Religion ? Mais aussi, quelle étendue de connoissances ne suppose-t-elle pas, même dans ceux qui ne travaillent que sur les monumens du moyen âge ? Elle exige de ceux-là qu'ils sachent, par surcroît, deux langues barbares, le Latin moderne & l'ancien François, qui leur sont d'autant plus étrangères, qu'ils possèdent mieux les langues savantes.

A l'égard de l'Histoire, il seroit étonnant qu'on nous réduisît à prouver qu'elle est utile : heureusement, c'est le prouver, que de la définir. L'*Histoire est la lumière des temps, la dépositaire des évènemens, le témoin fidèle de la vérité, la source des bons conseils, la règle de la conduite & des mœurs (i) :* elle est l'école du genre humain, également utile aux grands & aux petits, aux princes & aux sujets, mais nécessaire aux grands, & sur-tout aux princes. « Si les hommes de condition médiocre ont besoin de fort peu d'histoire ; celui qui peut « avoir quelque part aux affaires publiques, doit en savoir « beaucoup plus : & un prince n'en peut trop savoir. L'histoire « de son pays lui fait voir ses propres affaires, & comme les « titres de sa maison ; & celle des pays étrangers les plus pro- « ches lui apprend les affaires de ses voisins, qui sont toûjours «

(i) C'est ainsi que M. Rollin a traduit, ou paraphrasé, le texte de Cicéron : *Historia testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuntia vetustatis.* Man. d'enseig. & d'étud. les B. Lett. t. III, pp. 1 & 3.

mêlées avec les siennes. » C'est ainsi que parloit un des plus judicieux écrivains de notre siècle[a], dans un ouvrage que le bon sens & la vertu semblent avoir dicté. « L'Histoire, dit M. Locke[b], étant la véritable école de la prudence & de la » politique, elle doit être l'étude particulière des personnes de » qualité & des gens du monde. » Le même M. Locke avoit dit auparavant, qu'il suffit d'enseigner aux enfans les six premiers livres d'Euclide; parce qu'*on peut douter qu'il soit nécessaire ou utile à un homme du monde, d'en savoir davantage*[c]. Des témoignages si respectables en faveur de l'Histoire, nous dispensent d'un détail plus étendu.

Mais il manqueroit un trait essentiel à l'éloge de l'Érudition, si nous n'ajoûtions pas que les Sciences-Exactes peuvent elles-mêmes en tirer de grands secours. Éclairées par le Savant qui, en étudiant l'Antiquité, s'est rendu attentif à suivre de siècle en siècle le progrès de l'esprit, Elles apprendront jusqu'où les premiers Géomètres, les premiers Physiciens, les premiers Astronomes ont poussé leurs recherches, &, conséquemment, où elles doivent aujourd'hui commencer les leurs. Elles apprendront de lui que les Anciens, en tâtant les différentes manières d'expliquer le système de l'univers, ont entrevû la pluspart des hypothèses des Modernes; & que ces premières idées, quoique souvent jetées au hasard, sans aucune liaison entre elles comme sans aucun rapport à un tout, soit dans les écrits des Philosophes Grecs ou dans les Historiens, soit dans les allusions d'un Poëte ou d'un Scholiaste obscur, ont pû donner naissance aux plus heureuses découvertes.

Elles apprendront que les Pythagoriciens croyoient que notre terre & les planètes tournent sur un centre commun, en tournant sur elles-mêmes; Que Cléanthe & Hicétas de Syracuse expliquoient par ce mouvement de rotation, le mouvement apparent des astres & du ciel; Que Platon a dit la même chose dans son *Timée*, quoiqu'en termes moins formels; Qu'Aristarque & quelques autres avoient pensé que le soleil étoit immobile au centre du monde, & que les étoiles fixes

[a] *M. l'abbé Fleury, dans son traité du Choix & de la conduite des études, p. 226.*

[b] *De l'Éducation des enfans, p. 428.*

[c] *Ibid. p. 427.*

étoient autant de soleils; Que les *tourbillons* de Descartes n'étoient pas inconnus à Leucippe & à Démocrite; Que le dernier regardoit la *voie lactée* comme un amas de petites étoiles; Que les comètes n'étoient pour les Chaldéens que de véritables planètes; Qu'au temps de Plutarque, les Astronomes soupçonnoient déjà que les taches de la lune étoient des mers & de profondes vallées *(k)*; Qu'avant Descartes, Cicéron & Sénèque avoient attribué le flux & reflux de la mer à la pression de la lune *(l)*; Que M. Newton a peut-être trouvé l'idée de sa mystérieuse *attraction* dans un fragment d'Empédocle, où l'on voit que ce Philosophe admettoit *l'Amour* & *la Haine* pour les principes de l'action des élémens *(m)*; Que le même Empédocle rapportoit *au poids de l'air,* non à *la crainte du vuide,* le phénomène du siphon, où l'eau demeure suspendue, pendant qu'on en tient l'ouverture bouchée avec le doigt *(n)*; enfin, Que l'auteur d'un système encore plus récent sur la réproduction des êtres, peut avoir profité de l'*Homœomérie* d'Anaxagore *(o)*. Nous n'irons pas jusqu'à penser que les Physiciens

(k) Tous ces faits, depuis le commencement de l'article, sont empruntés d'un Mémoire de M. Bonamy, *Mém. de l'Acad. t. IX, p. 3.*

(l) Æstus maritimi fretorumque angustiæ ortu aut obitu lunæ commoveri, &c. Cic. de nat. Deor. l. II, c. 7. *Illæ (undæ) crescunt, & ad horam ac diem subeunt, ampliores minoresque, prout illas lunare sidus elicuit, ad cujus arbitrium oceanus exundat. Seneca de Provid. c. 1.* Long-temps avant Cicéron, Pythéas de Marseille, suivant l'auteur du traité *des Opinions des Philosophes,* qu'on a crû être de Plutarque, avoit attribué à la Lune le flux & reflux de la mer: mais il ne dit pas comment la Lune produisoit ce phénomène. Cette dernière remarque est tirée d'un Mémoire *sur Pythéas,* que M. de Bougainville a lû à l'Académie en 1746.

(m) Φιλότης καὶ Νεῖκος. Diogène Laërce explique ainsi ces deux mots: Φιλίαν τε ᾗ συγκρίνεται (τὰ στοιχεῖα), καὶ νεῖκος ᾧ διακρίνεται. *lib. VIII, in Emped.*

(n) Ἀέρος ὄγκος. *Aristot. de Respirat. c. 7.*

(o) Ἀρχὰς δὲ τὰς Ὁμοιομερείας. *Diog. Laert. in Anaxag.* On peut comparer le second chapitre du tome II de *l'Hist. Nat. gen. & particul.* avec l'endroit où Lucrèce parle du système d'Anaxagore, l. 1, v. 830.

Nunc & Anaxagoræ scrutemur Homœomeriam, &c.

Ce que Lucrèce, après les Grecs, appelle *Homœomeria,* Cicéron l'a rendu par ces mots: *Particulas similes inter se minutas,* dans ce passage des *Quest. Acad.* (in Lucul. c. 37.) *Anaxagoras dixit materiam infinitam, sed ex ea particulas similes inter se minutas, eas primum confusas, postea in ordinem adductas à mente divinâ.*

qui donnent à la Terre la figure d'un *Sphéroïde allongé,* aient imaginé cette opinion, d'après ce que rapporte un Chroniqueur du XIII.e siècle *(p)*; « qu'une pieuse Vierge de son temps » (Alpaïs de Cudot) étant ravie en extase, crut voir le monde » entier comme une boule unie de toutes parts, & la *Terre* » *comme un œuf suspendu au milieu des airs*, & environné d'eau de tous les côtés. »

Elles apprendront, par rapport à la Géographie astronomique, que près de 300 ans avant l'Ere chrétienne, Aristylle & Timocharis avoient observé la déclinaison des étoiles fixes, dont la connoissance est si nécessaire pour la navigation; Que dès le temps de Thalès*, on pratiquoit dans la Grèce les deux manières d'observer la latitude d'un lieu, & par la hauteur méridienne du soleil & par la distance des étoiles au pole du monde; Que les longitudes ne devoient pas être tout-à-fait ignorées des Anciens, puisqu'ils avoient des tables, dont ils se servoient avec succès pour calculer les éclipses: Thalès avoit prédit une éclipse totale de soleil, qui arriva au jour marqué. *(q)*

* *Environ 500 ans avant J. C.*

Si de la Physique générale & astronomique nous passons à l'Histoire naturelle, nous verrons encore plus clairement ce que les Lettres peuvent faire pour les Sciences. « Les Anciens, dit un écrivain que nous avons déjà cité, & qui auroit plus

Hist. Natur. gén. & particul. t. 1, p. 41.

(p) Robert moine de S.t Marien d'Auxerre, dont on place la mort en 1212. Voici le passage: *Sub hoc tempore (anno 1180) in territorio Senonico, villâ Cudot, habetur puella celebri opinione vulgata .... Alpis nomine .... In solemnitatibus Domini vel Matris, datum est illi per excessum plerumque sursum rapi, mundumque & omnia quæ in mundo sunt libero mentis intuitu contemplari .... Refert quoque quia dùm in illo est raptu, conspiciat universaliter mundum, in modum pilæ formâ tereti circumscriptum .... Terram velut Ovum in medio pendulum & aquis undique circumscriptum.* Chron. monachi Altissiod. fol. 85, r.o & v.o

(q) Le premier des trois faits de cet article, se trouve dans le Mémoire de M. Cassini, *sur l'origine & les progrès de l'Astronomie, (p. 12)*: on y lit *Timocharès,* au lieu de *Timocharis.* Les deux autres faits sont tirés d'un Mémoire de M. Fréret, *sur l'étude de l'ancienne Philosophie,* lû à l'Académie en 1744. On peut consulter, sur les progrès que les Anciens avoient faits dans l'Astronomie, l'ouvrage de Vossius, *de scientiis Mathematicis,* & celui de Jean-Frideric Weilder, sous ce titre, *Historia Astronomiæ.*

de

de droit qu'un autre de ſoutenir, en cette partie, la cauſe des Modernes, étoient beaucoup plus avancés & plus inſtruits que « nous, dans l'Hiſtoire naturelle des animaux & des minéraux; « & les faits de cette Hiſtoire leur étoient beaucoup plus fami- « liers qu'à nous, qui aurions dû profiter de leurs lumières & « de leurs remarques » : l'uſage qu'il fait lui-même de leurs écrits, confirme le témoignage qu'il leur rend. Ariſtote, Théophraſte, Pline, ont été long-temps accuſés ou de mauvaiſe foi, ou d'une crédulité ſuperſtitieuſe, dans ce qu'ils racontent des effets naturels; mais notre ſiècle, plus éclairé, devient plus équitable à leur égard : il reconnoît que pluſieurs de leurs obſervations qui avoient paru ſuſpectes, ſe vérifient tous les jours, & que ſouvent des découvertes regardées comme nouvelles par le vulgaire, ne ſont qu'une extenſion, ou le développement de celles qu'ils avoient faites. C'eſt ce que la tradition hiſtorique rapporte du Miroir d'Archimède *(r)*, qui a produit les efforts qu'on fait actuellement en France; pour aller plus loin que lui. C'eſt ce qu'on lit dans Diodore de Sicile, touchant les *Fours* de l'Egypte, qui a donné lieu au renouvellement du ſecret de faire éclorre des milliers de poulets ſans le ſecours des poules *(s)*. La découverte que M. Tremblai fit en Hollande, il y a quelques années, & que depuis ont confirmée les obſervations de M. Bonnet à Genève, de M. Lyonnet à la Haye, de M. de Reaumur à Paris, de ces *Vers* ou *Polypes*, qui, coupés & diviſés en pluſieurs parties, ſe reproduiſent tout entiers dans chacune,

Voy. les Mém. de l'Academ. t. XVII, p. 594.

Voy. l'Hiſt. de l'Académie des Sciences, année 1741, p. 33.

(r) Nous n'oſons nommer que *tradition hiſtorique*, ce qu'on raconte du Miroir d'Archimède. Polybe, T. Live & Plutarque n'en ont rien dit: Galien & Lucien, qui écrivoient du temps de M. Aurele, ſont les premiers qui en aient fait mention. Après eux Zonare & Euſtathe en ont parlé plus au long. Enfin, Jean Tzetzès, un peu poſtérieur à Euſtathe, nous a donné la deſcription de cette machine. Le fond de cette note eſt tiré du ſecond Mémoire que M. Melot a lû à l'Académie ſur Archimède, & qui n'a point encore été imprimé.

(s) Art de faire éclorre & d'élever en toute ſaiſon des oiſeaux domeſtiques de toute eſpèce, ſoit par le moyen de la chaleur du fumier, ſoit par le moyen de celle du feu ordinaire. Par M. de Reaumur, 2 volumes in-12, 1749.

avoit été pressentie par S.t Augustin, dans une rencontre qui fut le pur effet du hasard *(t)*.

Les Méchaniques & les Arts dans lesquels les Méchaniques influent, nous offrent mille traits semblables. Sans parler ni des machines merveilleuses qu'Archimède inventa pendant le siège de Syracuse, & de la fameuse *Viz* qui a pris son nom *(u)*, ni de ces galères à 20 & à 40 rangs de rames, dont la manœuvre est encore un problème pour les Sciences & pour les Lettres, ni de la *Conchoïde* du Géomètre Nicomède, que François Blondel a transportée dans l'Architecture *(x)*; combien de pratiques utiles ou curieuses, dont l'usage s'est perdu, mais dont les anciens auteurs ont conservé quelques traces, & qu'on est toûjours plus près de retrouver, quand on sait qu'elles ont été connues! Nous renvoyons pour ces détails aux écrivains qui ont traité le sujet que nous indiquons *(y)*.

Plut. in Marcel.
Athenée, l. V.

(t) Cùm in agro essemus Liguriæ, nostri illi adolescentes... animadverterunt... reptantem bestiolam multipedem, longum dico quemdam vermiculum.... Verso stylo quem forte habebat unus illorum, animal medium percussit: tùm ambas partes corporis, ab illo vulnere in contraria discesserunt, tantâ pedum celeritate ac nihilo imbecilliore nisu, quàm si duo hujuscemodi animantia forent... Tentavimus quatenùs id valeret; atque vermiculum, imò jam vermiculos, in multas partes concidimus. Ita omnes movebantur, ut nisi a nobis illud factum esset & comparerent vulnera recentia, totidem illos separatim natos & sibi quemque vixisse crederemus. S. Aug. de quantitate animæ, c. 31.

Il est vrai que S.t Augustin ne dit pas qu'après la division de son ver, *Bestiola multipes*, chaque partie eût acquis les membres qui lui manquoient, comme les Observateurs modernes le disent de leurs *Polypes*. Mais, outre que les derniers mots du passage, bien loin d'exclurre cette circonstance, paroissent la renfermer implicitement, *totidem illos separatim natos & sibi quemque vixisse crederemus;* on peut supposer que les divisions du ver de S.t Augustin avoient été tellement multipliées par ses jeunes disciples, qui se firent un jeu de créer ainsi un peuple de petits êtres, que la réproduction des membres de chacun ne pouvoit plus être sensible, dans un temps où l'on ne connoissoit pas l'usage du microscope. Le P. Pardies a connu & cité ce fait, dans son *Discours de la connoissance des Bêtes, p. 78.*

(u) On peut en voir la description & l'usage, dans le premier Mémoire de M. Melot sur Archimède. *Mém. de l'Acad. t. XIV, p. 128.*

(x) Résolution des quatre problèmes d'Architecture, par François Blondel, p. 3.

(y) Pancirole, Théodore Jansson *ab Almoveen*, George Paschius, Polydore Virgile, &c.

Entre les obligations que les Sciences ont manifestement aux Lettres, il nous siéroit mal de ne pas compter ce que leur langue (car elles en ont une à part) doit à la langue grecque. Outre que leurs Dictionnaires, à la terminaison près, sont des vocabulaires purement grecs; si elles inventent un instrument, une machine, une façon d'opérer, c'est de la même langue qu'on les voit aussi-tôt emprunter le nom qui doit exprimer les propriétés & l'emploi de la nouvelle invention: & ce nom, souvent formé par l'union de plusieurs mots qui n'avoient point encore été joints ensemble, ne peut être entendu qu'autant que l'on connoît la valeur de ceux dont il est composé. L'auteur de la préface qui est à la tête du traité de Saumaise, *de Homonymis hyles ïatricæ*, a prouvé de quelle nécessité est la connoissance de la langue grecque, par rapport à la Botanique & à l'Histoire naturelle: ses preuves conviennent également à toutes les branches de la Physique. Mais il est temps de finir cet article, dont la longueur ne peut être excusée, qu'en considération de l'importance de la matière.

M. Lantin, Conseill. au Parlement de Dijon.

De ces diverses réflexions sur l'excellence & l'utilité des Lettres, nous conclurrons sans ostentation, qu'elles méritent donc d'être cultivées; & qu'elles ne sont point indignes de partager la faveur publique avec les Sciences-Exactes, à qui nous n'avons pas l'injustice de disputer, par représailles, le droit d'y avoir part.

Nous conclurrons qu'en adoptant, exclusivement, un seul des deux genres, on agiroit tout à la fois contre le vœu de la Nature, qui n'a divisé ses dons, que pour multiplier les talens; contre le bien général de la société, à qui il importe que toutes les espèces de connoissances soient en honneur, que tous les arts fleurissent, que tous les citoyens s'efforcent de se rendre utiles; contre l'intérêt même des Sciences, qui, indépendamment des autres secours qu'elles peuvent recevoir des Lettres, leur doivent, pour le moins, l'art de composer, & l'art d'écrire. Cet art, introduit dans les Sciences depuis quelques années, *a peut-être autant contribué à leur avancement, que l'esprit de*

recherches qui règne aujourd'hui : ce ſont les termes d'un Phyſicien[a], dont le ſtyle nous montre ce qu'il doit lui-même aux Lettres. *Le malheur des Mathématiques*, diſoit autrefois M. de Fontenelle[b], *c'eſt d'être épineuſes, ſauvages & d'un accès difficile.* Graces aux Lettres, les Mathématiques ne ſont plus expoſées à ce reproche. Une heureuſe expérience nous apprend que la Géométrie ne communique plus à ſes élèves, la ſécherеſſe & l'auſtérité qu'on avoit crû lui être propres ; que les ſpéculations les plus abſtraites n'éteignent pas toûjours le feu de l'eſprit, ſouvent même n'altèrent pas la fleur de l'imagination ; & que les matières les plus arides ne ſont pas moins ſuſceptibles d'élégance que de clarté.

Nous conclurrons que les Lettres ſont la ſeule barrière qui puiſſe arrêter les progrès du faux bel eſprit, & borner les conquêtes de l'eſprit de calcul : l'un cherche à nous ſéduire ; l'autre voudroit nous ſubjuguer. Les Lettres, en maintenant le goût du vrai que les Anciens nous ont donné, nous enſeigneront à ne pas prendre pour de l'or le clinquant du premier : elles nous enſeigneront de même à contenir le ſecond dans ſes limites ; en ne nous permettant pas d'oublier que l'art d'écrire eſt *aſſujéti à des bienſéances*[c], dont la plus eſſentielle ſera toûjours, ſuivant la remarque d'un Critique philoſophe[d], *de ne point confondre les eſpèces, de laiſſer chaque choſe dans la ſienne, & de ne prendre que dans cette eſpèce les règles particulières, par leſquelles on doit traiter chaque choſe.*

Enfin, nous conclurrons, de l'exemple même d'un petit nombre de perſonnages rares, qui ont ſû allier l'érudition la plus étendue avec l'étude des Mathématiques, un Leibnitz en Allemagne, un Méziriac chez nous, & quelques autres qu'il n'eſt pas encore permis de nommer, que ſi les Lettres & les Sciences ne ſont pas incompatibles dans le même homme, à plus forte raiſon elles ne doivent pas s'exclurre dans le même pays.

Nous irons plus loin : nous dirons, après Velléius Paterculus, que l'avantage de les voir fleurir en même temps eſt le caractère diſtinctif d'un ſiècle illuſtre. Selon cet hiſtorien,

[a] [illegible]

[b] [illegible]

[c] *Caput artis decere.* Cic. de Orat.

[d] *M. l'abbé Terraſſon, Diſſert. crit. ſur l'Iliade, Préf. p. 5.*

les ſiècles illuſtres ſont ceux où toutes les ſortes de mérite ſe réuniſſent, & où les plus grands hommes dans tous les genres ſont contemporains *(z)*. Il appuyoit cette penſée ſur l'hiſtoire d'Athènes & ſur celle de Rome *(a)*. L'auteur des *Réflexions critiques ſur la Poëſie & ſur la Peinture*, en trouve une preuve plus ſenſible & plus complète, dans le ſiècle de Louis XIV, durant lequel la Nature ſembla faire un effort pour produire dans tous les ordres des Sujets dignes du Souverain. Mais pourquoi perdrions nous l'eſpérance d'en laiſſer une pareille à nos Neveux? Le concours des cauſes morales auxquelles l'auteur des *Réflexions* attribue les merveilles de ce beau ſiècle, n'eſt pas aujourd'hui moins favorable: même ſplendeur dans l'Etat, & plus de tranquillité au dehors; même amour dans le Prince pour les Lettres & pour les Sciences, avec un goût auſſi éclairé; même protection accordée aux unes & aux autres, avec des récompenſes plus multipliées & non moins abondantes; même deſir dans les François de plaire à leur Roi, & de contribuer à la gloire de ſon règne; tout conſpire pour nous annoncer que la Poſtérité mettra dans le même rang le ſiècle d'Auguſte, le ſiècle de Louis XIV, le ſiècle de Louis XV.

T. II, depuis la p. 222. juſqu'à la p. 236.

Ibid. p. 130.

(z) Quis enim abunde mirari poteſt, eminentiſſima cujuſque profeſſionis ingenia, in eamdem formam & in idem arctata temporis congruere (f. confluere) *ſpatium!* Et plus bas: *Cujuſque clari operis capacia ingenia in ſimilitudinem & temporum & profectuum ſemetipſa ab aliis ſeparaverunt.* Vell. Paterc. l. 1, ſub finem.

(a) La même penſée a été développée dans un Mémoire de M. de la Nauze, intitulé: *Des rapports que les Belles-Lettres & les Sciences ont entre elles. (Mém. de l'Acad. t. XIII, p. 372.)* Rien ne ſera plus propre à faire ſentir combien les unes & les autres peuvent s'aider mutuellement, que l'exécution du projet, ſouvent propoſé & renouvelé depuis peu ſous les auſpices les plus favorables, de raſſembler pluſieurs Savans dans les deux genres, pour travailler de concert à publier une traduction de Pline, accompagnée de remarques.



DES IMPRÉCATIONS PUBLIQUES DES ANCIENS.

LES Imprécations, à prendre ce mot dans l'acception commune, ſont proprement des vœux impies, formés par la colère ou par la haine. On appelle de ce nom les expreſſions emportées que le deſir de la vengeance nous arrache, lorſque, nous ſentant trop foibles pour nuire par nous-mêmes à ce que nous haïſſons, nous oſons réclamer le ſecours de la Divinité, & l'inviter à épouſer nos reſſentimens. Il ne s'agit point de ces prières ſacrilèges dans le Mémoire dont nous avons à rendre compte: M. Blanchard y traite des imprécations publiques des Anciens; c'eſt-à-dire, de celles que l'autorité publique ordonnoit, en certains cas, chez les Grecs, chez les Romains, & chez quelques autres peuples.

21 Avril 1741.

Les oppreſſeurs de la liberté, les ennemis de l'Etat, les citoyens impies, étoient l'objet le plus ordinaire de ces ſortes d'imprécations. Dès que les Athéniens eurent ſecoué le joug des Piſiſtratides, un decret du Sénat ordonna des imprécations contre Piſiſtrate & contre ſes deſcendans : un pareil decret en ordonna de ſemblables contre Philippe roi de Macédoine, devenu la terreur de la Grèce *(a)*: Alcibiade accuſé d'avoir mutilé les ſtatues de Mercure & profané les myſtères de Cérès, avoit ſubi la même peine.

Cornel. Nep. & Plut. in Alcibiad.

M. Blanchard examine d'abord en quoi cette peine conſiſtoit. Sans entrer dans le détail des diverſes formules qui y étoient employées, & dont la pluſpart ont été recueillies par le ſavant Briſſon; nous obſerverons qu'elles ſe réduiſoient toutes à attirer la colère des Dieux, ſur la tête de celui contre qui on les prononçoit. Les divinités que la Mythologie avoit

Barn. Briſſ. Formul. pag. 108.

(a) Ut omnia quæ adversùs Piſiſtratidas decreta quondam erant, eadem in Philippo ſervarentur. Tit. Liv. lib. XXXI, cap. 44.

chargées de préſider à la vengeance, entre leſquelles les Furies tenoient le premier rang, étoient celles qu'on invoquoit le plus généralement dans les imprécations. Les vœux qu'on leur adreſſoit, ſont appelés indiſtinctement, *Exſecrationes, exſecrationum carmen, carmen exſecrabile, diræ deprecationes, devotiones, vota feralia;* termes qui marquent qu'on ne les invoquoit que pour en obtenir quelque choſe de funeſte: & afin de répandre une ſorte d'horreur ſur les ſacrifices qui faiſoient partie de la cérémonie; on les offroit, non ſur des autels élevés, mais dans des foſſes profondes que l'on creuſoit exprès.

Le premier effet de ces terribles prières, étoit de mettre les divinités infernales en poſſeſſion du coupable qu'on leur abandonnoit: c'eſt ce qu'on entendoit par le mot καταρᾶσθαι, *devovere Diris (b)*. Ceux qui avoient été ainſi *dévoués*, étoient *Vid. Sophocl. in Œdipo.* regardés comme des *ennemis publics*, comme des hommes *odieux à tout le monde*, comme des hommes *exécrables*. Bannis de la ſociété, ils n'avoient plus de part aux aſperſions qui ſe faiſoient avec les tiſons ſacrés, trempés dans le ſang des victimes; ils n'avoient plus la liberté d'offrir des libations dans les temples, n'y d'aſſiſter aux aſſemblées du peuple. Chaſſés de leur patrie, ils n'y étoient pas même reçûs après leur mort: on ne vouloit pas que leurs oſſemens fuſſent confondus avec ceux des citoyens, ni que la terre natale qu'ils avoient déshonorée, ſervît à les couvrir; à moins que, ſur des preuves bien authentiques de leur innocence, ils ne fuſſent réhabilités. La réhabilitation ſe faiſoit, en immolant quelques victimes à l'honneur des mêmes Dieux dont on avoit imploré l'aſſiſtance par les imprécations; & c'eſt ce qu'on exprimoit par les mots, ἐπαναρᾶσθαι· διαλύειν τὴν ἀράν. Ce détail eſt tiré, particulièrement, de l'*Œdipe* de Sophocle.

Diogène le Cynique fait, à peu près, le même portrait de l'état de ceux qui avoient été frappés de la malédiction publique; lorſqu'après s'être plaint de ce que les Poëtes Tragiques

(b) C'eſt un des noms des Furies. Saumaiſe adopte l'étymologie qui tire le mot *Diræ*, de δειναὶ, *fâcheuſes, nuiſibles*, par le changement du ν en ρ.

avoient lancé contre lui leurs traits les plus ſanglans, il dit que depuis ce temps-là, *il eſt ſans habitation, ſans patrie, errant & pauvre, vivant au jour la journée;* ἄπολις, ἄοικος, πατρίδος ἐστερημένος, πτωχὸς, πλανήτης, βίον ἔχων τοὐφημέραν (c).

Ce paſſage nous rappelle à l'inſtitution primitive des imprécations publiques. Elles furent originairement établies par le concours de la Religion & de la Politique, pour exclurre de la ſociété & de la participation aux avantages qui y ſont attachés, ceux qu'on jugeoit capables d'en troubler l'ordre: ou pluſtôt, elles ne ſont originairement qu'une ſuite naturelle du droit commun dont jouit toute ſociété, de pouvoir retrancher de ſon ſein les membres incompatibles, les eſprits dyſcoles, les ſujets rebelles. Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner ſi l'uſage qu'on en a fait dans tous les temps & dans tous les pays, n'a pas quelquefois dégénéré en abus; & ſi la paſſion, ſe couvrant du voile de la religion ou du bien public, ne les a pas quelquefois injuſtement appliquées. On ne ſauroit, au moins, douter qu'il n'entrât ſouvent de la paſſion dans les formules odieuſes & dans les cérémonies infamantes dont elles étoient accompagnées: la juſtice ſe contente de punir; la paſſion ajoûte l'outrage à la peine. M. Blanchard raconte ainſi, d'après Tite-Live, l'hiſtoire des imprécations qui furent prononcées à Athènes contre Philippe roi de Macédoine.

Tit. Liv. lib. XXXI, cap. 44.

Le peuple, dit-il, obtint du Sénat un decret qui portoit que les ſtatues qu'on avoit élevées à ce Prince, ſeroient renverſées; que tous ſes portraits ſeroient déchirés; que ſon nom & ceux de ſes ancêtres, de l'un & de l'autre ſexe, ſeroient effacés; que les fêtes établies en ſon honneur ſeroient réputées des jours profanes; que les lieux où l'on avoit placé quelque monument à ſa gloire, ſeroient déclarés des lieux exécrables; enfin, que les Prêtres, à toutes leurs prières publiques pour les Athéniens & pour leurs alliés, ſeroient obligés de joindre des malédictions contre la perſonne & la famille de Philippe. On inſéra depuis dans le decret, que tout ce qui pourroit

(c) *Diog. Laert. l. VI, ſect. 38.* Ælien rapporte la même choſe, *l. III, c. 19.*

être

être imaginé à jamais pour flétrir le nom du roi de Macédoine, ſeroit avoué & adopté par le peuple d'Athènes, & que, ſi quelqu'un oſoit s'y oppoſer, il ſeroit traité en ennemi de l'Etat.

Ce que Cornélius Népos & Plutarque rapportent de la fameuſe imprécation fulminée contre Alcibiade, ajoûte peu de choſe au récit de Tite-Live; nous en tirerons ſeulement cette particularité : tous les miniſtres attachés au ſervice des Dieux, ayant reçû ordre de prononcer contre Alcibiade les plus horribles malédictions; une Prêtreſſe, nommée Théano, s'excuſa d'obéir, en diſant qu'*elle étoit miniſtre des Dieux, pour prier & pour bénir, non pour déteſter & pour maudire (d)*. La réponſe de Théano étoit principalement fondée ſur l'opinion qui régnoit parmi le peuple, que les malédictions publiques étoient toûjours ſuivies des effets les plus funeſtes : & les malheurs qu'Alcibiade éprouva réellement dans la ſuite, dûrent accréditer encore ce préjugé. Il y a dans Pline un mot, d'où l'on pourroit inférer que les Anciens attribuoient aux imprécations le pouvoir de changer en une eſpèce de monſtre, qu'on a depuis appelé *Loup-garou*, ceux ſur qui elles étoient tombées : c'eſt à cette opinion ſuperſtitieuſe qu'il fait, ſans doute, alluſion, lorſqu'il dit, *hominem in lupos verti, rursùmque reſtitui ſibi, falſum exiſtimare debemus (e)*. *Alcib. vita.*

Les formules d'imprécations varioient, ſuivant la nature du crime qui y donnoit lieu. Lucien nous a conſervé celle qui étoit uſitée contre les ambitieux : *Que celui-là périſſe avant la fin du jour, qui forme des deſſeins au-deſſus de ſes forces (f)!* Lorſque les Crétois, chez qui la dépravation des mœurs étoit

(d) Εὐχῶν, οὐ καταρῶν ἱέρειαν εἶναι. *Plut. Alcib. vita.*

(e) *Plin. l. VIII.* Cette idée ſuperſtitieuſe a ſubſiſté long-temps. La Religion & la Philoſophie ne l'avoient point encore détruite en France ſur la fin du XVI.e ſiècle. La Roche-Flavin, *(l. 11, tit. 12, art. 9)*, rapporte un arrêt du parlement de Dole, du 18 janvier 1574, qui condamne au feu Gilles Garnier, lequel ayant renoncé à Dieu, & s'étant obligé par ſerment de ne plus ſervir que le Diable, avoit été changé en Loup-garou. On peut conſulter les auteurs qui ont traité de la *Lycanthropie.*

(f) Ἄπαγε, μὴ ἀφ' ἑσπέραν ἵκοιτο τῶν ὑπὲρ αὐτὸν ἐπιθυμῶν. *Lucian. Dial. Deor. Dial. 6.*

regardée comme la source de tous les désordres, chassoient de leur île un citoyen corrompu; ils ne formoient contre lui d'autre souhait, sinon qu'il fût obligé de passer sa vie hors de sa patrie, & toujours dans la compagnie de gens qui lui ressemblassent *(g)*. Imprécation bien digne d'un peuple qui avoit eu Minos pour Législateur?

M. Blanchard ne pouvoit finir plus heureusement que par ce trait, la première partie de son Mémoire. Il montre sommairement dans la seconde, que l'usage des imprécations publiques passa des Grecs chez les Romains. Elles s'étoient, en effet, introduites à Rome, dès la naissance de la République; elles

Tit. Liv. l. II, c. 8. y subsistèrent dans les temps postérieurs. Valérius Publicola dévoua aux Dieux infernaux la vie & les biens de quiconque oseroit aspirer à la royauté. Crassus, ce Romain si fameux par ses richesses, ayant formé le dessein d'aller conquérir le pays des Parthes, surmonta, par la faveur de Pompée, l'opposition

Plutarch. in Crasso, p. 270. edit. in 4.° que les Pontifes mettoient à cette entreprise: mais le Tribun s'étant fait apporter dans le lieu par où Crassus devoit passer, un réchaud plein de feu, y jeta quelques parfums, fit des aspersions, & prononça une formule conçue en termes si effrayans, qu'on la nomma *Carmen desperatum.*

Peut-on douter que les imprécations publiques ne fussent connues chez les Romains, lorsqu'on voit dans leurs premières loix la formule ordinaire des dévouemens, *Sacer esto*, d'où l'on appeloit *Capita sacra*, ceux à qui l'entrée des assemblées publiques avoit été interdite; & qu'on trouve dans leur langue un terme propre, pour signifier l'acte par lequel on relevoit de la malédiction celui qui l'avoit subie, *resecratio*, ou selon quelques Grammairiens, *resacratio;* comme la malédiction s'appeloit *obsecratio*, suivant ce vers de Plaute:

Aulul. IV, 7, 4. *Resecroque mater, quod dudùm obsecraveram!*

On peut mettre au rang des mêmes preuves les imprécations

(g) Cretenses, cùm acerbissimâ execratione adversùs eos quos vehementer oderunt, uti volunt, ut malâ consuetudine delectentur, optant; modestoque voti genere efficacissimum ultionis eventum reperiunt. Val. Max. l. VII, c. 2, n.° 14.

ſépulcrales; c'eſt-à-dire, ces formules menaçantes, dont on chargeoit les tombeaux pour effrayer ceux qui entreprendroient de les violer: *Manes iratos habeat ..... Deos iratos habeat, oſſa ſuorum eruta atque diſperſa videat, ſi quis de eo ſepulchro violàrit, &c.*

Nous ne parlons point des imprécations particulières que prononçoient contre eux-mêmes ceux qui ſe dévouoient pour la République: cette eſpèce d'imprécation n'entroit point dans le plan de M. Blanchard. Quelque attention qu'il ait eue à ſe renfermer dans ſon ſujet, il a néanmoins répandu dans ſon Mémoire pluſieurs faits ſinguliers qui naiſſoient du ſujet même, & que nous n'avons pû placer dans notre Extrait. On en jugera par celui qui concerne les Atlantes, nommés par Saumaiſe, *Atarantes*, ou *Atrantes*, peuples de la Lybie.

C'étoit, dit Pomponius Méla, une des coutumes des Atlantes de prononcer chaque jour une formule d'imprécation contre le ſoleil, lorſqu'il ſe levoit & lorſqu'il ſe couchoit: le lever de cet aſtre leur annonçoit la chaleur qui devoit les brûler eux & les productions de leurs terres; le coucher, qui étoit le moment où ils ſortoient des retraites dans leſquelles ils avoient paſſé tout le jour, leur offroit le ſpectacle de leurs campagnes deſſéchées: *Solem execrantur, & dùm oritur, & dùm occidit, ut ipſis agriſque peſtiferum.* Pline & Solin ont copié Méla: *Solem orientem occidentemque dirâ imprecatione comitantur, ut exitialem ipſis agriſque*, dit le premier: *Diris ſolis ortus excipiunt, Diris occaſus proſequuntur*, dit le ſecond. Sur quoi nous remarquerons que ces trois Écrivains n'ont pas fidèlement ſuivi le récit d'Hérodote & *Hérod. l. IV.*
de Strabon, ſuivant qui les Atlantes ne faiſoient d'imprécations que contre le ſoleil levant. Saumaiſe dans ſes *Strab. l. XVII.*
Exercitations ſur Solin, rapporte ces diverſes autorités, & *T. I, p. 292.*
tâche de les concilier.

M. Blanchard termine ſes recherches par un paſſage de Céſar, qui nous apprend que les imprécations étoient en uſage chez les Gaulois, qu'il n'appartenoit qu'aux Druides de les prononcer, & que la déſobéiſſance à leurs déciſions étoit

le cas le plus ordinaire, où ils les employassent. « Il y a dans
» les Gaules, dit César, deux sortes de personnes, qui partagent
» la considération publique; les Druides & les Chevaliers: les
» Druides sont chargés de tout ce qui concerne la Religion,
» de la direction des affaires, soit publiques soit privées, & de
» l'instruction de la jeunesse. S'il se commet quelque meurtre,
» ou quelque autre crime; s'il survient un procès pour une
» succession, un différent au sujet des limites; ce sont eux qui
» décident: & si quelqu'un refuse de se soumettre au juge-
» ment qu'ils ont porté, ils lui interdisent la participation à
» leurs mystères: c'est-là chez eux la peine capitale. Ceux
» contre qui elle est prononcée, sont réputés scélérats & im-
» pies: tout le monde fuit leur entretien, même leur ren-
» contre: on ne leur rend point justice dans les tribunaux,
» lorsqu'ils la demandent; ils ne sont plus admis aux charges
» publiques. » *(h)*

Il est inutile que nous avertissions les Lecteurs, que le Mémoire de M. Blanchard n'a rien de commun avec celui de M. l'abbé Fraguier, sur les *imprécations des pères contre leurs enfans*, dont il est fait mention dans *le tome V du Recueil de l'Académie*. Hist. p. 23. La différence des titres montre assez que les deux auteurs ont pris par des côtés différens la matière des imprécations.

(h) Si quis aut privatus, aut publicus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt: hæc est pœna apud eos gravissima. Quibus ita est interdictum, ii numero impiorum ac sceleratorum habentur; iis omnes decedunt, aditum eorum sermonemque defugiunt; ne quid ex contagione incommodi accipiant: neque iis petentibus jus redditur, neque honos ullus communicatur. De Bell. gall. l. VI, p. 226, edit. Varior.



DISCOURS SUR L'APOLOGUE.

LES Grecs comprenoient toutes les fictions sous le nom générique de Μῦθος; mais ils en désignoient les différentes espèces par des dénominations particulières: ils nommoient Αἶνος, celle que nous nommons *Apologue,* du mot latin *Apologatio,* qui étoit nouveau du temps de Quintilien, & dont ce grand maître de Rhétorique paroît n'avoir pas approuvé l'usage *(a).*

Aphthone distingue trois sortes d'apologues; l'*apologue rationel,* dans lequel on fait agir ou parler des hommes; l'*apologue moral,* où l'on feint que des êtres privés de raison parlent ou agissent; l'*apologue mixte,* qui tient des deux premiers *(b).* Les uns & les autres sont composés de deux parties; d'un récit fabuleux[a] qui en est comme le corps, & d'une moralité[b] qui en est l'ame.

[a] Μῦθος, *Fabula.*

[b] Ἐπιμύθιον, *Affabulatio.*

Un bel esprit de notre siècle, qui a écrit sur presque tous les genres de poësies, & qui communément a mieux réussi à prescrire des règles qu'à donner des modèles, définit l'apologue[c], *une instruction déguisée sous l'allégorie d'une action:* « C'est, dit-il, un petit poëme épique, qui ne le cède au grand que par l'étendue. » L'apologue diffère donc & de la parabole & du conte; de la parabole, qui n'est, suivant l'expression du grammairien Donat, qu'*une simple comparaison de choses dissemblables*[d]; du conte, dont l'essence consiste à être amusant, & duquel on n'exige pas qu'il soit instructif.

[c] *M. de la Motte,* Discours sur la Fable, p. 13.

[d] *Comparatio rerum inter se dissimilium.*

C'est, à peu près, par ces notions préliminaires que commence un Discours dans lequel M. d'Egli se proposoit, en

9 Août 1742.

(a) Αἶνον *Græci vocant... nostrorum quidam, non sanè recepto in usum nomine,* apologationem. *Instit. Orat. l. V, c. XI.* Il est étonnant que Quintilien, qui paroît avoir désapprouvé *apologationem,* n'ait pas employé plustôt *apologum,* qui se trouve dans Plaute, *Stich. IV, 1, v. 32 & 64.*

(b) Aristote excluoit de l'apologue les hommes & les plantes, & n'y admettoit que les animaux.

1742, de rechercher quelle a été l'origine de l'apologue, & à qui l'invention en est dûe.

Il est assez vrai-semblable, dit M. d'Egli, que l'apologue a pris naissance dans l'Orient. Nous savons par les Livres saints, que les Orientaux faisoient un fréquent usage des paraboles; & de la parabole à l'apologue il y a peu de distance. Mais les traditions qui attribuent à Locman l'invention de l'apologue, & qui font cet Ecrivain, les unes petit fils d'Abraham, les autres petit-neveu de Job, d'autres seulement contemporain de David, sont trop suspectes, pour qu'il nous soit permis d'en faire le fondement d'une opinion. Ceux qui auroient la curiosité d'approfondir ce point de critique, peuvent consulter l'*Histoire Orientale* d'Hottinger, *(p. 68)*, Jacques Golius sur la *Grammaire* d'Erpénius, *(p. 189)*, les *Questions* d'Etienne le Clerc, *(p. 325)*, & la *Bibliothèque* de d'Herbelot au mot *Locman*. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que nous avons, sous le nom de Locman, des Fables qui ont été publiées en arabe & en latin par Thomas Erpénius; & ce qui résulte de plus probable de l'examen que les Savans en ont fait, c'est que Locman, si toutefois il a existé, est postérieur à Esope, & qu'il en a imité les fables.

Quintilien penchoit à croire qu'Hésiode avoit été l'inventeur de l'apologue; *videtur earum (fabularum) primus auctor Hesiodus.* Cependant nous ne connoissons d'Hésiode aucun autre apologue, que celui de l'Epervier & du Rossignol *(c)*, dont la moralité se réduit à cette maxime; que *le plus foible doit céder au plus fort*, & ne pas l'irriter par une résistance inutile:

Instit. Orator. l. V, c. XI.

Ἄφρων δ' ὅς κ' ἐθέλῃ πρὸς κρείσσονας ἀντιφερίζειν.

Cet apologue unique devoit-il donc valoir à Hésiode la gloire d'être regardé comme le créateur du genre? Il y auroit bien plus de raison d'en faire honneur à Homère; si la *Batrachomyomachie* est réellement de lui, ainsi que le prétend Hérodote: car tous les Critiques s'accordent à

(c) Dans le poëme intitulé, les *Œuvres* & les *Jours*: Ἔργα καὶ Ἡμέραι. *V. 203.*

prendre ce poëme pour un apologue; ils diffèrent ſeulement ſur l'objet & ſur la moralité de la Fable. La Batrachomyomachie, ſelon l'hiſtorien Grec qui l'attribue à Homère, étoit deſtinée à ſervir d'inſtruction aux enfans de Chio, que des diſſenſions continuelles armoient les uns contre les autres: ſuivant Daniel Heinſius, qui doutoit que ce fût l'ouvrage du prince des Poëtes, l'Ecrivain, quel qu'il ſoit, avoit en vûe de réprimer, par l'exemple des Grenouilles & des Rats, l'ambition des Souverains, qui, pour ſoutenir une guerre témérairement entrepriſe, traînent à leur ſuite un peuple de vagabonds, plus avides du pillage qu'animés du deſir de la gloire.

Quelque parti que l'on prenne entre Héſiode & Homère, nous ſerons toûjours en droit de dire avec la Fontaine :

L'invention des Arts étant un droit d'aîneſſe,
Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce.

Non, qu'à parler rigoureuſement, l'origine n'en puiſſe être beaucoup plus ancienne. Les premiers habitans de la terre, un père pour porter ſon fils à la vertu, un miniſtre pour détourner ſon roi d'un projet injuſte, un ami pour donner à ſon ami un conſeil utile, ont pû, dès la naiſſance du monde, faire uſage de l'apologue. Auſſi, en trouvons-nous des exemples dans les livres de l'Ecriture : ce fut par un apologue que Joatham, le dernier des 70 fils de Gédéon, annonça *Lib. Judic.*
aux Sichémites ce qu'ils avoient à craindre de l'ambition *c. 9, v. 8.*
d'Abimélec, qui venoit d'uſurper la ſouveraineté ſur eux : ce fut par une eſpèce d'apologue que Nathan fit ſentir à *Lib. II, Reg.*
David l'horreur de ſon crime. *c. 12.*

Les premiers Sages qui réfléchirent ſur la nature de l'eſprit humain qu'ils vouloient éclairer, ont dû être frappés de la même idée: ils ont dû juger que, pour aſſurer l'effet de leurs inſtructions, il étoit également néceſſaire & d'intéreſſer l'homme par l'appât du plaiſir & de ménager ſa foibleſſe *(d)*. Tel,

(d) Quintilien a dit à peu près la même choſe : *Illæ quoque fabulæ .... ducere animos ſolent, præcipuè ruſticorum & imperitorum, qui &*

en effet, qui auroit peine à ſupporter la lecture d'un traité de morale, ſe plaît à entendre & à lire un récit ingénieux, où la même vérité lui eſt préſentée ſous le voile d'une allégorie: tel autre, qui ſeroit bleſſé d'une apoſtrophe directe, s'applaudit intérieurement de l'application ſecrète qu'il a ſu ſe faire d'une leçon détournée *(e)*, dont il ne peut ſoupçonner qu'il ait été l'objet immédiat. Mon livre, diſoit le plus élégant des Fabuliſtes de l'Antiquité, dans la préface qui eſt à la tête du Recueil de ſes fables, réunit deux grands avantages; *il occupe agréablement l'eſprit par des fictions amuſantes, en même temps qu'il forme le cœur par des avis ſalutaires (f).*

Entre ces premiers Sages, qui, connoiſſant la néceſſité de concilier les beſoins de l'homme avec les intérêts de ſon amour propre, ont cherché à l'inſtruire par des Fables, Éſope eſt le ſeul dont les Fables ſoient célébrées dans l'Antiquité, ou pluſtôt qui doive ſa célébrité à ſes Fables; ſoit que nul autre n'en eût compoſé un auſſi grand nombre que lui, ſoit que l'excellence des ſiennes leur eût mérité le privilège d'être appriſes par cœur & d'être retenues. Nous diſons *appriſes & retenues;* parce qu'il n'y a point d'apparence que de ſon temps on les ait recueillies en un corps. Elles étoient cependant ſi familières aux Grecs, que pour taxer quelqu'un d'ignorance ou de ſtupidité, il avoit paſſé en proverbe de dire: *cet homme n'a pas même lû Éſope.* Platon vouloit que les nourrices & les mères puiſaſſent dans cette ſource de quoi entretenir leurs enfans; au lieu de les amuſer par des contes ridicules, qui rempliſſent l'eſprit de vaines terreurs ou de préjugés: & l'eſtime qu'en faiſoit Socrate, le plus ſage des hommes, étoit telle, qu'ayant eu dans ſa priſon

οὐδ' Αἴσωπον μεμάθηκας.

ſimpliciùs quæ ficta ſunt, audiunt, & capti voluptate, facilè iis quibus delectantur, conſentiunt. Loc. ſup. cit.

(e) C'eſt ce que Phèdre exprime par ce vers:

Quod interiore condidit cura angulo.
Prol. l. IV.

(f) . . *Duplex libelli dos eſt, quod riſum movet*
Et quod prudenti vitam conſilio monet.

pluſieurs

plusieurs songes qui l'invitoient, au nom des Dieux, à s'exercer sur quelque sujet de poësie, il crut ne pouvoir mieux répondre à l'ordre du Ciel, qu'en mettant en vers celles des Fables d'Esope qui étoient présentes à sa mémoire. Après ces deux témoignages, nous regardons comme superflu de rapporter ceux que Quintilien, Aulugelle, Macrobe, & plusieurs autres ont rendus à Esope. *Plat. in Phædone.*

Ce seroit ici le lieu de dire un mot de sa personne; mais nous nous contenterons de renvoyer à ce qu'en a écrit Méziriac: sa *Vie d'Esope*, imprimée d'abord en 1632, à Bourg en Bresse, puis, devenue très-rare, a été réimprimée dans le premier Tome des *Mémoires de Littérature de Sallengre, p. 90.* On y verra quel fond l'on doit faire sur celle que Planude nous a laissée, & qui, à la honte de notre goût, du moins de notre Librairie, se trouve répétée dans presque toutes les éditions des Fables de la Fontaine. Il nous suffit de savoir qu'Esope a cela de commun avec Homère, qu'on ignore le vrai lieu de sa naissance; que néanmoins l'opinion la plus générale le fait sortir d'un bourg de Phrygie; qu'il naquit esclave, & servit en cette qualité plusieurs maîtres; qu'il florissoit vers la 52.ᵉ olympiade; que la réputation de son esprit & de sa rare sagesse étant parvenue jusqu'aux oreilles de Crésus, ce Prince le fit venir à sa cour, & l'y fixa par ses bienfaits; qu'Esope se distingua deux fois par ses réponses, dans l'assemblée des sept Sages; qu'ayant été envoyé par le roi de Lydie au temple de Delphes, pour y offrir en son nom des sacrifices au Dieu qu'on y révéroit, il indisposa les Delphiens par la liberté de ses discours; que ceux-ci, lui ayant fait son procès comme à un sacrilège, le condamnèrent à être précipité du haut de la roche d'Hyampie *(g)*; que pour les détourner de cet acte de cruauté, par la crainte de la colère des Dieux, il leur raconta la fable de l'Aigle &

(g) C'étoit l'usage à Delphes de précipiter les sacrilèges du haut de cette Roche. Une des marques de repentir que les Delphiens donnèrent, après la mort d'Esope, fut de transférer le supplice des sacrilèges, de la roche d'Hyampie à celle de Nauplie.

de l'Escarbot, mais que la fable ne les toucha point; qu'après sa mort, les Athéniens qui croyoient être en droit de se l'approprier, parce qu'il avoit eu pour son premier maître, Démarchus citoyen d'Athènes, lui érigèrent une Statue, que l'on conjecture avoir été faite par Lysippe: qu'enfin, pour consoler la Grèce qui pleuroit sa perte, les Poëtes furent obligés de feindre que les Dieux l'avoient ressuscité. Ce petit nombre de faits est le précis de plusieurs passages d'Hérodote, d'Aristophane & de ses Scholiastes, de Plutarque, de Diogène Laërce, de Suidas, & d'Aphthone.

Il n'est pas facile de décider si Ésope se mit, de dessein formé, à composer des Fables, pour en faire une manière de code, qui renfermât, dans des fictions allégoriques, toute la morale qu'il vouloit enseigner; ou bien, si les différentes circonstances dans lesquelles il se trouva, y ont successivement donné lieu. Ainsi, par exemple, Phèdre nous apprend qu'Ésope passant par Athènes, peu de temps après que Pisistrate y eut aboli l'état populaire, pour s'emparer de la souveraineté, & voyant que les Athéniens portoient impatiemment le joug de la servitude *(h)*, leur raconta la fable des Grenouilles qui demandoient un Roi à Jupiter; & qu'il se servit de cet apologue pour les exhorter à se laisser gouverner par un bon Prince, plustôt que de s'exposer à tomber sous la puissance d'un Tyran.

De quelque façon & dans quelque vûe qu'il ait composé ses fables, il est certain qu'elles ne sont pas toutes parvenues jusqu'à nous: les Anciens en ont cité quelques-unes qui nous manquent. Il n'est peut-être pas moins certain que celles que nous avons, ne sont pas telles qu'il les avoit faites: les Savans ont toûjours pensé que le Recueil qui porte son nom, étoit l'ouvrage de Planude, moine Grec du

(h) . . *Quùm tristem servitutem flerent Attici,*

. . . .

. . . .

Æsopus talem tùm fabellam rettulit.

Fab. 2, l. 1.

XIV.ᵉ ſiècle, qu'on ſoupçonne ou d'avoir altéré les manuſcrits originaux, en ſubſtituant ſon ſtyle *(i)* à celui de l'Auteur, ou d'avoir fabriqué les fables qu'il a publiées ſous un nom propre à les accréditer : & ce qui forme un préjugé en faveur de la dernière opinion, c'eſt que l'on ne connoît, dit Fabricius, aucun manuſcrit d'Eſope, qui ſoit antérieur au temps de Planude. *Bibl. Gr. t. I, p. 400.* Il y auroit un moyen d'éclaircir ce point de critique. M. Lebeuf, dans ſon Mémoire *ſur les anciennes Traductions en langue françoiſe;* parle de traductions des Fables d'Eſope, faites à la fin du XII.ᵉ ſiècle, & au commencement du XIV.ᵉ. *Mém. de l'Acad. t. XVII, pp. 727, 728 & 751.* Il s'agiroit de comparer ces fables françoiſes avec le texte grec que nous avons ſous le nom d'Eſope : ſi elles s'y trouvoient conformes, Planude ſeroit juſtifié. Au reſte, quand la comparaiſon tourneroit à la décharge de Planude, quand le manuſcrit d'Iſaac Voſſius auroit les 500 ans d'ancienneté que Charles Boyle lui attribue, & que celui de Florence, cité par le P. de Montfaucon dans ſon *Voyage d'Italie (k),* ſeroit encore plus ancien; nous ne pourrions pas avec cela nous flatter d'avoir les véritables Fables d'Eſope : s'il eſt vrai, comme nous l'avons remarqué, qu'elles ne ſe ſoient originairement conſervées que dans la mémoire de quelques hommes qui les avoient appriſes par cœur.

Il eſt du moins évident que la pluſpart des *Affabulations,* Ἐπιμύθια, qui comprennent les moralités, ne ſauroient être d'Eſope : pluſieurs de ces affabulations ſont viſiblement empruntées, ou imitées d'ouvrages poſtérieurs à Eſope *(l).*

(i) Ce ſtyle eſt ſi peu digne du ſiècle d'Eſope, qu'Henri Etienne n'a pas daigné en citer une ſeule phraſe, dans ſon *Tréſor de la langue grecque.*

(k) Dans le dénombrement des manuſcrits que le P. de Montfaucon avoit vûs à Florence, on lit : *Æſopi vita & ejuſdem fabulæ, ut ante Maximum Planudem exſtabant.... Planudes enim,* ajoûte-t-il, *Æſopi cùm vitam, tùm fabulas longe diverſo ſtylo ſuoque more conſcripſit.* Le P. de Montfaucon avoit promis, au même endroit, de donner une édition des fables d'Eſope, d'après ce manuſcrit : *Æſopumque, Deo favente, in ſequentibus edemus, qualis ante Planudem fuit.* Diar. Ital. in-4.° p. 366.

(l) Par exemple, l'*affabulation* de la 145.ᵉ Fable, Ὁ μῦθος δηλοῖ ὅτι κύριος ὑπερηφάνοις ἀντιτάσσεται, ταπεινοῖς δὲ δίδωσι χάριν, eſt empruntée ou de l'épître de S.ᵗ Jacques c. 4, v. 6; ou de la première de S.ᵗ Pierre,

Que nous reſte-t-il donc du héros de l'Apologue? A la réſerve d'un petit nombre de fables qu'Ariſtote, Plutarque & d'autres Anciens ont rapportées comme de lui, & qu'on peut, ſur leur témoignage, lui attribuer légitimement; il ne nous reſte que ſon nom : mais ce nom nous a été tranſmis avec une diſtinction qui lui eſt particulière : l'Antiquité a pris ſoin elle-même de le perpétuer, en le faiſant ſervir à caractériſer le genre d'ouvrage par lequel Eſope s'étoit illuſtré; l'apologue eſt conſtamment déſigné chez les Anciens, ſoit Grecs, ſoit Latins, par les mots Αἰσώπειος μῦθος, ou, λόγος, *Æſopia fabula.*

Le Diſcours de M. d'Egli eſt renfermé dans ce qui concerne préciſément Eſope. Son deſſein étoit beaucoup plus étendu : il ſe propoſoit d'examiner tous les anciens Fabuliſtes, Gabrias, Aphthone, Phèdre, Avienus, &c; de paſſer enſuite aux Fabuliſtes modernes; de comparer M. de la Motte avec l'immortel la Fontaine, & l'un & l'autre avec Eſope & Phèdre; d'indiquer les fables latines, autres que celles de Phèdre, que la Fontaine a imitées ou traduites *(m)*; enfin, de tirer de la pratique de tous ces Auteurs, & de ſes propres obſervations ſur la différence de leurs caractères, les règles de la Fable. Les infirmités dont M. d'Egli étoit accablé, & qui nous l'ont enlevé en 1749, le mirent, peu après qu'il nous eut communiqué ſon projet, hors d'état de l'exécuter.

Pour tâcher de ſuppléer en partie à ce qu'il n'a point fait, nous indiquerons ici ſommairement quelques-uns des ouvrages, où ces différens points ont été déjà traités.

1.° La Bibliothèque Grecque de Fabricius contient *(t. I, p. 397, & t. IV, p. 448.)* tout ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir ſur Gabrias & ſur Aphthone. Ce que la Fontaine a

c. 5, v. 5 : *Deus ſuperbis reſiſtit, humilibus autem dat gratiam.*

(m) La Fontaine a tiré d'Horace, d'Avienus, de Faërne, & de quelques autres écrivains moins connus, pluſieurs de ſes ſujets. Par exemple, le fond de la fable intitulé *le Meûnier, ſon fils & l'âne,* fable unique en ſon genre & qui vaut un drame entier, eſt viſiblement emprunté de l'*Agaſo* de Fridéric Widebrame, que Dornavius a donné dans l'*Amphitheatrum ſapientiæ Socraticæ, t. I, p. 502, in-fol. Hanoviæ 1619.*

dit du premier, dans le préambule d'une de ses Fables, mérite d'y être joint *(n)*. La Bibliothèque Latine du même Fabricius, *(t. 1, pp. 316 & 590.)* fournira de pareils éclaircissemens sur Phèdre & sur Festus Avienus. A l'égard de Phèdre, il faut lire de plus les prologues qui sont à la tête de chaque livre de ses Fables.

2.° Le discours qui sert de préface à celles de M. de la Motte, & le premier chapitre du livre qui parut avec succès, il y a peu d'années, sous ce titre, *Cours de Belles-Lettres, distribué par exercices (o)*, sont remplis de réflexions judicieuses, qui, combinées ensemble, donneront les règles les plus essentielles de l'apologue.

3.° Les remarques des deux Ecrivains que je viens de citer, sur le caractère particulier d'Esope, de Phèdre & de la Fontaine, peuvent tenir lieu d'un parallèle de ces trois Fabulistes : & quant à celui de M. de la Motte avec le dernier, il est plus qu'ébauché dans le *Cours de Belles-Lettres (T. 1. p. 18)*. Pour mettre les Lecteurs en état de le finir, nous les invitons à prendre la peine d'appliquer eux-mêmes aux fables de M. de la Motte, les principes qu'il établit, & de le juger sur les loix qu'il impose aux autres; par exemple, sur celle-ci :

« Je ne souhaiterois, dit-il, plus rien à l'Auteur des Fables, si ce n'est d'être fidèle au *sentiment*, & de le *peindre*..... avec « la *naïveté* qui le caractérise : car j'ose..... distinguer le *natu-* « *rel* & le *naïf*. Le naturel renferme une idée plus vague, & « il est opposé au *recherché*, au *forcé*; au lieu que le naïf l'est « particulièrement au *réfléchi*, & n'appartient qu'au *sentiment*. » *Disc. sur la Fable, p. 40.*

On convient assez généralement que plusieurs des fables

(n) Mais sur-tout certain Grec renchérit & se pique
D'une élégance laconique :
Il renferme toûjours son conte en quatre vers ;
Bien ou mal, je le laisse à juger aux experts.
Fab. 104.

(o) Paris 1747. On peut y joindre les Œuvres de M. Rémond de S.t Mard, *Amsterd. 1749, t. IV, pp. 166 & suiv.*

de M. de la Motte ſont ingénieuſement imaginées; que la pluſpart des fonds ſont nouveaux & lui appartiennent; que quelques-unes ſont agréablement contées. Cependant on peut mettre en queſtion, ſi M. de la Motte, de qui ſes partiſans mêmes ont dit qu'il étoit moins poëte que philoſophe, ne *réfléchiſſoit* pas plus qu'il ne *ſentoit*, & s'il n'avoit pas plus de talent pour décrire, que pour *peindre.* Quoique ſouvent *recherché* dans ſes tours & *forcé* dans ſon expreſſion, il a pû, ſans doute, atteindre quelquefois le *naturel;* l'art va bien juſque-là : mais le *naïf*, cette expreſſion vraie du *ſentiment*, dont le propre eſt de ſe peindre lui-même auſſi rapidement au dehors, qu'il a été vivement conçû au dedans, n'eſt point du reſſort de l'art. Tel que cette rougeur ingénue, qui tout à coup, & ſans le conſentement de la volonté, trahit les mouvemens ſecrets d'une ame encore neuve, le *naïf* échappe, ſans qu'aucune réflexion l'ait préparé, ou l'accompagne; il ne peut être ni commandé, ni retenu.

En finiſſant cet article, nous prenons la liberté d'avertir ceux qui, pour remplir le projet de M. d'Egli, entreprendroient de traiter la matière de l'Apologue avec toute l'étendue qu'elle exige; que ſi, après avoir preſcrit les *règles,* ils veulent, ſuivant les méthodes ordinaires, propoſer des *exemples*, ils ne doivent pas omettre la fable du Rat de ville & du Rat des champs, racontée par Horace; fable la plus parfaite que l'Antiquité nous ait laiſſée, & d'un ordre ſi ſupérieur à toutes les autres, que la Fontaine, qui preſque toûjours orne & embellit Phèdre, en le traduiſant, eſt demeuré, en imitant Horace, fort au-deſſous de ſon original. Pourquoi donc, durant la fameuſe querelle au ſujet des Anciens & des Modernes, n'a-t-on pas imaginé, pour préparer la déciſion, d'employer des comparaiſons de cette eſpèce?

Sat. 6, l. II.



OBSERVATIONS ET CORRECTIONS

Sur le Texte & la Verſion du premier livre d'Hérodote.

PLUSIEURS Savans, entre leſquels Henri Etienne mérite principalement d'être nommé, ſe ſont appliqués, depuis la renaiſſance des Lettres, à purger le texte d'Hérodote des fautes qui le défiguroient. Cependant Thomas Gale, qui en donna une édition à Londres en 1679, peu ſatisfait encore de leur travail & du ſien propre, ſouhaitoit, dans ſa préface, qu'il pût enfin naître un Critique, capable de finir ce qu'il avoit à peine ébauché: *Exoriatur aliquis, ita voveo, cui otium ſit uberius & ingenium, ad perpurgandum Herodotum!* On eut lieu de croire en 1715, lorſque l'Hérodote de Jacques Gronovius parut, que le ſouhait de Thomas Gale étoit accompli: il le fut réellement à quelques égards; cette édition eſt la meilleure de toutes celles qui ont parû. Mais il étoit réſervé à la bibliothèque du Roi de fournir, pour en procurer une plus parfaite, des ſecours que Gronovius n'a point connus. M. l'abbé Geinoz y a trouvé pluſieurs manuſcrits d'Hérodote qu'aucun éditeur n'a conſultés; il en a tiré des variantes, qui ſervent à expliquer un grand nombre de paſſages, les uns ſimplement obſcurs & embarraſſés, les autres abſolument inintelligibles: &, pour mettre le public en état de profiter de cette découverte, il ſe propoſe de donner une nouvelle édition du texte grec, accompagné d'une nouvelle traduction: il corrigera non ſeulement les fautes de l'original, d'après les manuſcrits, mais encore celles qui ont échappé à Gronovius dans ſa verſion, où il lui eſt quelquefois arrivé de ne pas prendre le vrai ſens de l'Auteur, quoique le texte ne fût pas corrompu.

Entre les corrections des deux différens genres, ſur leſquelles il a conſulté l'Académie, nous en choiſirons quelques-unes des plus courtes & des moins compliquées, afin de donner une idée de ſon travail. 1.er Août 1741.

PREMIÈRE REMARQUE. Les méprises des Traducteurs commencent, selon M. l'abbé Geinoz, dès la première phrase du premier livre. Ἡροδότου Ἁλικαρνασῆος ἱστορίης ἀπόδεξις ἥδε. Laurent Valle a traduit : *Herodoti Halicarnassei historiæ explicatio hæc est :* Henri Étienne : *Herodoti Halicarnassei historiæ editio hæc est*, ou bien, *Hæc est historia ab Herodoto Halicarnasseo edita.* M. l'abbé Geinoz croit que ces Interprètes se sont trompés, en rendant ἱστορίη par le mot latin *historia.* Ils n'ont pas fait attention, dit-il, qu'ἱστορίη n'a pû être employé ici que dans une signification analogue à celle du verbe ἱστορεῖν, dont Hérodote se sert très-souvent, & qui dans ses ouvrages ne signifie jamais *écrire une histoire, raconter des faits;* mais *s'informer d'une chose auprès de quelqu'un, rechercher, questionner, &c.* Ainsi, continue-t-il, ἱστορίη ne peut avoir en cet endroit le sens que présente le mot latin *historia*, c'est-à-dire, *histoire ou narration de choses passées :* il doit signifier simplement *recherche, connoissance de choses qu'Hérodote a vûes par lui-même*, ou *qu'il a apprises en questionnant ceux qui pouvoient les savoir.* Et ce qui prouve que c'est là précisément l'idée qu'Hérodote attachoit à ἱστορίη; c'est qu'aux chapitres 99 & 118 du second livre, on retrouve ce mot dans la signification de *percontatio, sciscitatio, interrogatio.* Il est vrai que les écrivains postérieurs l'ont employé dans le sens du latin, *historia;* mais, au temps d'Hérodote, συγγραφὴ signifioit *histoire;* & les historiens s'appeloient συγγραφεῖς, λογοποιοί : si on les a quelquefois nommés ἱστορικοὶ; c'est parce que ces premiers historiens n'écrivoient que les choses qu'ils avoient vûes par eux-mêmes, ou qu'ils avoient apprises dans leurs voyages, en les entendant raconter à ceux qui en avoient conservé le souvenir.

Gronovius paroît avoir senti la faute des Interprètes qui l'ont précédé; car au lieu de traduire ἱστορίη par *historia*, il l'a rendu par *cura :* mais cette traduction n'est ni plus juste ni plus claire que les autres. *Cura* ne rappelle pas à l'esprit tout ce que signifie ἱστορίη. Puisque la langue latine n'a point de mot qui puisse seul renfermer tout le sens du terme grec; il faut

il faut néceſſairement ſe ſervir d'une circonlocution : & voici la traduction que propoſe M. l'abbé Geinoz, d'après M. Kuſter : *Rerum ab Herodoto Halicarnaſſenſi curioſè obſervatarum ſpecimen hoc eſt*, ou en plus de paroles : *Curioſitatis quam Herodotus Halicarnaſſenſis adhibuit in rebus quas narrat, vel luſtrandis, vel ſciſcitandis, ſpecimen*, vel, *argumentum hoc eſt.* Cette interprétation convient parfaitement à la nature de l'hiſtoire d'Hérodote, qu'il ne faut pas regarder comme l'ouvrage d'un écrivain qui rédige tranquillement dans ſon cabinet les Mémoires qu'on lui fournit; mais comme le fruit des voyages d'un homme-d'eſprit curieux, qui a viſité les pays où ſe ſont paſſés les évènemens dont il parle, & qui a recueilli avec ſoin ce que lui ont dit ſur les lieux les gens les plus éclairés & les plus dignes de foi.

IIe REMARQUE, *C. 9.* Ὄπισθε τῆς ἀνοιγομένης θύρης θήσω. *Secundùm fores cubiculi, quùm apertæ fuerint, te collocabo.* Dans les manuſcrits du Roi on lit στήσω; & ce terme eſt beaucoup plus propre pour ſignifier l'action par laquelle on place une perſonne dans un lieu : quand il s'agit de choſes animées, le verbe ἵστημι convient mieux que τίθημι.

IIIe REMARQUE, *C. 30*, Créſus dit à Solon, qu'il a beaucoup entendu parler des voyages que l'amour de la Philoſophie, & le deſir de s'inſtruire en voyant tout par lui-même, lui ont fait entreprendre. La phraſe grecque, qui exprime ce compliment, contient une expreſſion peu exacte; la voici : Παρ' ἡμέας περὶ σέο λόγος ἀπῖκται πολλὸς..... ὡς φιλοσοφέων τὴν πολλὴν θεωρίης εἵνεκεν ἐπελήλυθας. L'article τὴν, mis devant l'adjectif πολλὴν, eſt inutile, & forme de plus une manière de parler tout-à-fait vicieuſe, contraire au génie de la langue. C'eſt en vain que pour juſtifier cette leçon tirée du manuſcrit de Florence, Gronovius cite un paſſage du Ve livre, où il eſt dit, Καρίης τὴν πολλὴν προσεκτήσαντό σφισι σύμμαχον εἶναι. *Ils attirerènt dans leur parti la plus grande partie de la Carie.* L'article τὴν n'a rien de choquant dans cet endroit; parce que le ſubſtantif qu'on y ſous-entend, eſt un nom partitif, tel que χώραν ou

μεῖζον, qui n'exclut pas l'article; au lieu que γῆ, qui eſt un mot générique, ſous-entendu dans la phraſe en queſtion, l'exclut abſolument. Les manuſcrits de la bibliothèque du Roi rétabliſſent la véritable leçon de ce paſſage: on y lit diſtinctement γῆν πολλὴν, au lieu de τὴν πολλὴν; ce qui ôte toute difficulté.

IV.ᵉ REMARQUE, *C. 32.* Solon parlant à Créſus, fait la deſcription de l'homme heureux en ces termes : ἄπειρος δέ ἐστιν, ἄνουσος, ἀπαθὴς κακῶν, εὔπαις, εὐειδής. Henri E'tienne traduit ainſi ce paſſage : *Expers autem eſt malorum, ſanus, felix ſobole, formoſus.*

On eût pû demander à Henri E'tienne, ſi ἄπειρος tout ſeul, ſans y ajoûter κακῶν, peut ſignifier : *exempt de maux:* cette ellipſe n'eſt pas plus ſupportable dans le grec, que ſi en françois on diſoit ſimplement, *il eſt exempt,* pour dire, *il eſt exempt de maux.* D'ailleurs, ſi ἄπειρος, ſeul, pouvoit ſignifier autant qu'ἄπειρος κακῶν, Hérodote diroit deux fois la même choſe: car il ajoûte auſſi-tôt après, ἀπαθὴς κακῶν qui n'eſt preſque pas différent d'ἄπειρος κακῶν. Henri E'tienne l'a bien ſenti : auſſi, n'a-t-il pas exprimé ἀπαθὴς κακῶν dans la verſion latine, pour ne pas bleſſer l'oreille du lecteur par une répétition déſagréable. Les autres Interprètes, Camerarius, Jungerman, Gale, ne diſent rien ſur ce paſſage; ſoit qu'ils n'en aient pas ſenti le vice, ſoit que l'ayant aperçû, ils aient voulu le diſſimuler. Gronovius a conſervé ἄπειρος dans ſon texte, parce qu'il l'a trouvé dans le manuſcrit de Florence; mais il l'a traduit ſimplement par le mot *Inexpertus :* & dans une note ſur ce mot, il l'explique de la même manière qu'Henri E'tienne. Le Fèvre & Græviuſ ſont les premiers qui aient propoſé une correction. Græviuſ dit dans une lettre à M. le Fèvre, qu'au lieu d'ἄπειρος δέ ἐστιν, ἄνουσος, il faudroit lire ἄπειρος δὲ ἐστι νούσων, *il eſt exempt de maladies.* Le Fèvre qui approuve cette leçon, dit dans ſa 60.ᵉ lettre du premier livre, qu'elle lui étoit déjà venue à l'eſprit, & qu'il l'avoit marquée à la marge de ſon Hérodote. Quoiqu'elle forme un beau ſens, je ne crois

pas néanmoins qu'on doive l'adopter, à cause du grand changement de lettres qu'elle demande, & qui n'est autorisé par aucun manuscrit.

On pourroit rétablir ce passage par un changement beaucoup moins considérable: ce seroit de changer la diphthongue ει en η, de sorte qu'au lieu d'ἄπειρος on lût ἄπηρος. Il est assez ordinaire aux copistes, qui prononcent comme un ι, tant la lettre η que la diphthongue ει, de les prendre l'une pour l'autre. Ἄπηρος, suivant Julius Pollux, signifie un homme qui a tous ses membres; & par-là il convient parfaitement avec ἄνουσος & les autres épithètes que Solon emploie pour décrire l'homme heureux. Il ne s'agit ici que des biens extérieurs qui contribuent au bonheur de l'homme: or, l'avantage d'avoir un corps parfait dans tous ses membres, ne mérite pas moins d'être mis au nombre des conditions qui rendent l'homme heureux, que l'exemption des maladies, la *non-souffrance, &c.* Ἄπηρος δέ ἐστιν, ἄνουσος, ἀπαθὴς κακῶν, εὔπαις, εὐειδής. *Integer est membris, sanus, malorum expers, felix sobole, formosus.* M. Geinoz avertit qu'il a trouvé cette correction dans un petit cahier, intitulé: *Examen critique de l'édition de Gronovius, par M. Kuster:* Il ne manque, pour la rendre indubitable, que l'autorité de quelques manuscrits.

V.e REMARQUE, *C. 33.* Ταῦτα λέγων τῷ Κροίσῳ, οὔκως οὔτε ἐχαρίζετο, οὔτε λόγου μιν ποιησάμενος οὐδενὸς, ἀποπέμπεται· κάρτα δόξας ἀμαθέα εἶναι, ὃς τὰ παρεόντα ἀγαθὰ μετεὶς, τὴν τελευτὴν παντὸς χρήματος ὁρᾷν ἐκέλευε. Le texte est visiblement corrompu en cet endroit. Le nom de la personne qui est au nominatif, doit être au datif, & le nom de celle qui est au datif doit être au nominatif: sans ce changement la phrase n'aura aucun sens. Il ne convient pas de dire que Solon renvoya Crésus, le regardant comme un homme grossier, qui méprisoit les biens présens, & qui vouloit que l'on considérât la fin de chaque chose: c'est au contraire à Crésus, que cette action & cette façon de penser appartiennent. M. l'abbé Geinoz propose de lire ταῦτα λέγοντι ὁ Κροῖσος, &c. & on traduira: *Quæ cùm dixisset, non*

modo nullâ gratiâ ipsum prosequutus est Crœsus; sed eum nullius momenti faciens dimittit, ipsum (Solonem) valde ineptum existimans, qui bonis præsentibus prætermissis, juberet omnium rerum inspicere exitum. Et cette correction est autorisée par un manuscrit de la bibliothèque du Roi, dans lequel on lit, ταῦτα λέγοντι.

VIe REMARQUE, *C. 41.* Crésus se rend aux instantes prières de son fils, & lui permet d'aller à la chasse d'un Sanglier, qui ravageoit les champs des Mysiens: mais effrayé d'un songe, qui menaçoit le jeune Prince d'une mort violente, il l'envoie sous la garde d'Adraste, Prince issu du sang des Rois de Phrygie. Adraste avoit de grandes obligations à Crésus: car ayant eu le malheur de tuer son propre frère, il avoit été obligé de quitter sa patrie, & d'aller chercher un asyle à la cour du roi de Lydie, qui l'ayant purifié de ce meurtre, le retint dans son Palais, & lui donna tout ce qui étoit nécessaire pour vivre d'une manière convenable à son rang. Crésus voulant engager le prince Phrygien à prendre un soin particulier de son fils, lui parle en ces termes: Ἄδρηστε, ἐγώ σε συμφορῇ πεπληγμένον, ἀχαρίτῃ τοι οὐκ ὀνειδίζω, ἐκάθηρα, &c. Gronovius adoptant la version de Laurent Valle, traduit ainsi: *Ego te, Adraste, calamitate pressum (non ingrato tibi hæc exprobro) expiavi:* C'est-à-dire: *Adraste, vous étiez tombé dans un grand malheur (je ne le dis pas pour vous faire un reproche d'ingratitude); je vous ai purifié.* Cette traduction est infidèle, parce qu'il n'y a dans le passage grec aucun terme qui porte avec soi l'idée d'ingratitude: le mot ἀχαρίτῃ, que Gronovius a rendu par *ingratus,* ou ne se dit point, ou ne peut pas signifier, dans l'analogie de la langue, *un homme ingrat.* Je connois, dit M. l'abbé Geinoz, le terme ἀχάριστος pour signifier *ingrat:* mais je n'ai encore vû dans aucun auteur grec ἀχαρίτης; & quand on le trouveroit, je suis persuadé qu'il ne seroit employé que pour signifier *un homme destitué de graces.*

Henri Etienne, qui avoit sans doute trouvé dans les manuscrits la leçon ἀχαρίτῃ, l'avoit rejetée, comme peu

conforme à l'analogie, & avoit substitué dans le texte ces deux mots, ἄχαεί τι, qu'il traduisoit, *quod non dico, ut quidquam ingratum tibi exprobrem: Ce que je ne dis pas pour vous reprocher quelque chose de désagréable.* Cette leçon est véritablement plus analogique que celle de Gronovius; & quant au sens, elle rend assez bien la pensée de Crésus; mais elle n'est fondée sur aucun manuscrit: on lit par tout ἀχαείτην.

La vraie manière de lire ce passage, est de séparer l'adjectif ἄχαει, du relatif τὴν; en sorte qu'ἄχαει, mis à l'ablatif, se rapporte à συμφορῇ son substantif, & que l'accusatif τὴν se rapportant aussi à συμφορῇ, soit le cas du verbe ὀνειδίζω. Il faudroit même, pour plus de clarté, mettre une virgule entre ἄχαει & τὴν, parce que ce relatif commence une phrase, qui est insérée dans le discours par manière de parenthèse; & alors on liroit ainsi: Ἄδρηστε, ἐγώ σε συμφορῇ πεπληγμένον ἄχαει, τήν τοι οὐκ ὀνειδίζω, ἐκάθηρα. *Adraste, vous avez eu le malheur de tuer votre frère (accident facheux, dont je ne vous rappelle pas le souvenir pour vous en faire un reproche); je vous ai purifié.* Cette façon de parler ἄχαεις συμφορὴ est d'autant moins suspecte, qu'on la retrouve dans le septième livre d'Hérodote, *c. 190*, où elle est employée pour signifier un accident semblable à celui dont il s'agit ici: car il y est fait mention du malheur qu'eut Ameinoclès, de tuer son fils; & l'historien dit: ἦν γάρ τις καὶ τούτῳ ἄχαεις συμφορὴ λυπεῦσα παιδοφόνος.

Au reste, ce n'est point une conjecture hasardée: elle est autorisée par trois manuscrits de la bibliothèque du Roi, où ἄχαει est séparé de τὴν, par la distance ordinaire que l'on met entre des mots différens. D'ailleurs, ἄχαει y est marqué de l'accent aigu sur l'antépénultième, & τήν de l'accent aigu à cause de l'enclitique τοι, qui le suit: ce qui prouve bien la nécessité de faire cette séparation de mots; puisque si ἄχαει étant marqué de l'accent aigu sur l'antépénultième, on y joignoit encore la syllabe την, pour en faire un seul mot, l'accent alors se trouveroit, contre la règle des accens, reculé au delà de l'antépénultième.

VIIe REMARQUE, *C. 57.* Il eſt queſtion dans ce chapitre, de ſavoir quelle langue les Pélaſges parloient anciennement. Hérodote dit d'abord qu'il n'a rien de certain à dire là-deſſus; puis il ajoûte: Εἰ δὲ χρεών ἐστι τεκμαιρόμενον λέγειν τοῖσι νῦν ἔτι ἐοῦσι Πελασγῶν τῶν ὑπὲρ Τυρσηνῶν Κρηστῶνα πόλιν οἰκεόντων, οἳ ὅμουροί κοτε ἦσαν τοῖσι νῦν Δωριεῦσι καλεομένοισι, οἴκεον δὲ τηνικαῦτα γῆν τὴν νῦν Θεσσαλιῶτιν καλεομένην, καὶ τὴν Πλακίην τε καὶ Σκυλάκην Πελασγῶν οἰκησάντων ἐν Ἑλλησπόντῳ, οἳ σύνοικοι ἐγένοντο Ἀθηναίοισι, καὶ ὅσα ἄλλα Πελασγικὰ ἐόντα πολίσματα, τὸ οὔνομα μετέβαλε, εἰ τούτοισι, &c.

M. l'abbé Geinoz remarque d'abord que la traduction de ce paſſage par Laurent Valle, n'eſt depuis le commencement juſqu'à la fin qu'un contre-ſens continuel. Henri Étienne n'a pas été plus heureux, quoiqu'il ait ſenti toute la difficulté: après avoir averti le lecteur, que le texte eſt corrompu, il ſe donne la liberté de compoſer un nouveau paſſage, ſans avoir aucun égard aux expreſſions de l'Auteur. Gronovius explique fort bien dans une note le raiſonnement que doit faire l'Hiſtorien; & néanmoins il le rend dans ſa traduction d'une manière inintelligible: ce qui prouve que cet éditeur a ſû deviner la penſée d'Hérodote; mais qu'il n'a pas compris le véritable arrangement de la phraſe; voici comment il le traduit: *Sed ſi fas eſt conjectando dicere ex his qui cùm maximè ſuperſunt, Pelaſgorum, qui ſupra Tyrrhenos urbem Creſtonem incolunt, aliquando finitimi eorum, qui nunc Dorienſes vocantur, tunc incolentes regionem, quæ nunc Theſſaliotis nominatur.* Tout va bien juſque-là; mais il n'en eſt pas de même de ce qui ſuit: *& Placiam & Scylacen, qui Pelaſgi habitaverunt in Helleſponto, qui contermini Athenienſium fuerunt, & quæcumque alia oppida Pelaſgica nomen immutarunt, ſi hinc conjectantur.* En traduiſant *Placiam & Scylacen, qui Pelaſgi habitaverunt in Helleſponto*, Gronovius voudroit-il dire que les Pélaſges, nommés auparavant, & qui ſe ſont établis à Creſtone, fuſſent les mêmes que ceux qui ont bâti près de l'Helleſpont les villes de Placia & de Scylacé? Cela ſeroit abſurde. Hérodote en parle comme de deux peuplades différentes:

il dit que ceux qui allèrent à Crestone, avoient habité auparavant la contrée appelée *Thessaliotis,* dans le voisinage des Doriens, & que ceux qui fondèrent *Placia* & *Scylacé,* étoient sortis de l'Attique.

De cette discussion il résulte que le passage n'a point encore été entendu, & qu'il est réellement difficile. Pour parvenir à l'expliquer, M. l'abbé Geinoz observe que ce qui a induit les Interprètes en erreur, c'est 1.° qu'ils n'ont pas senti la force du καὶ qui est devant Πλακίην; καὶ Πλακίην τε καὶ Σκυλάκην: 2.° qu'ils ont pris le participe οἰκησάντων (Πελασγῶν) pour un génitif absolu; au lieu que ce génitif est régi par le nom partitif τοῖσι, qui est au commencement de la phrase. La conjonction καὶ placée devant Πλακίην, a la force de rappeler & de faire sous-entendre tout le premier membre de la construction: c'est comme si on disoit: καὶ εἰ χρεών ἐστι τεκμαιρόμενον λέγειν τοῖσι τὴν Πλακίην τε καὶ Σκυλάκην Πελασγῶν οἰκησάντων ἐν Ἑλλησπόντῳ, καὶ τῶν Πελασγῶν οἰκησάντων, ὅσα ἄλλα Πελασγικὰ πολίσματα τὸ οὔνομα μετέβαλε, &c. En conséquence de cette observation, M. l'abbé Geinoz traduit ainsi: *sed si fas est dicere conjectando ex iis Pelasgorum, qui adhuc supersunt, & supra Tyrrhenos urbem Crestonem incolunt, aliquando finitimi eorum, qui nunc Dorienses vocantur, tunc regionem incolentes, quæ nunc Thessaliotis nominatur, & ex iis Pelasgorum, qui cum Atheniensibus cohabitârunt, quique Placiam & Scylacen oppida in Hellesponto condiderunt, & ex iis Pelasgis qui condiderunt omnia alia oppida Pelasgica, quæ nomen immutaverunt. Si fas est ex iis conjecturam petere, Pelasgi barbarâ linguâ utebantur.* Cette interprétation donne au raisonnement d'Hérodote toute la force qu'il doit avoir. Le but de l'Auteur est de prouver que les Pélasges parloient anciennement une langue barbare, & bien différente de la langue grecque: sa principale preuve est tirée de ce que deux colonies de la même nation, établies depuis plusieurs siècles dans des pays éloignés l'un de l'autre, parloient néanmoins encore de son temps la même langue: il a soin de faire remarquer que cette langue non seulement n'avoit rien de commun avec la grecque, mais

encore avec celle de leurs voisins: de-là il conclut que ces peuples ont conservé la même langue qu'ils avoient apportée du pays d'où ils étoient sortis, & conséquemment que les anciens Pélasges parloient une langue barbare.

VIII.e REMARQUE, *C. 61.* Les Pisistratides voulant faire des tentatives pour rentrer dans Athènes, demandent des présens aux villes, qui leur avoient quelque obligation: Ἤγειρον δωτίνας ἐκ τῶν πολίων, αἵτινές σφι προηδέατο κού τι. Le verbe προηδέατο est l'objet de la difficulté. Æmilius Portus, qui est si exact à expliquer tous les mots difficiles d'Hérodote, n'a pas fait mention de celui-ci, dans son Lexique Ionien. Tous les Interprètes ont essayé d'en déterminer la vraie signification, & d'en marquer la racine: mais aucun d'eux n'y a réussi. Laurent Valle traduit: *Aliquot civitates excitaverunt, quæ ipsis nonnihil benevolæ erant.* Apparemment, il a lû, ἤγειρόν τινας ἐκ τῶν πολίων, au lieu de ἤγειρον δωτίνας, qui est la leçon de tous les manuscrits; & il a fait venir ἤγειρον d'ἐγείρω, *excito,* non d'ἀγείρω, *congrego.* Mais cette observation n'est qu'incidente: il s'agit de voir si Laurent Valle a bien expliqué προηδέατο, en traduisant *quæ ipsis nonnihil erant benevolæ.* On sent bien qu'en traduisant de la sorte, il a plustôt formé un sens sur ce qui précède & ce qui suit, qu'il n'a consulté l'étymologie du mot: il n'y a rien dans le verbe προηδέατο, qui réponde aux termes, *erant benevolæ.*

Henri Etienne a traduit: *Munera collegerunt ex urbibus antea sibi utcumque cognitis.* Il fait venir προηδέατο de προείδω. Mais *demande-t-on des présens* à quelqu'un qu'on n'a connu que très-superficiellement, *utcumque!* D'ailleurs où trouveroit-on cette façon de parler, προειδέσθαί τινι, pour dire, *être connu de quelqu'un par avance!*

Gronovius fait dériver προηδέατο du verbe ἅδω *placeo;* & il traduit, *quæ ipsis nonnihil ante placuerant.* C'est-à-dire, *que les Pisistratides demandèrent des présens à des villes, qui leur avoient été un peu agréables ci-devant.* Cette interprétation ne vaut pas mieux que les précédentes.

Voici

Voici celle que M. l'abbé Geinoz propose. Il fait venir προηδέατο du verbe προαιδέομαι, qui signifie *avoir obligation à quelqu'un*, & qui, si l'on veut rendre tout le sens qu'il renferme, par rapport à sa composition & à son étymologie, signifie de plus, *avoir du respect & de la reconnoissance pour quelqu'un qui nous a prévenus par des bienfaits.* La préposition πρὸ marque que nous avons contracté les premiers quelque obligation; αἰδέομαι exprime le sentiment de respect, la sorte de pudeur que le bienfait excite naturellement dans les ames bien nées, à l'égard des personnes de qui elles ont reçû ce bienfait. Ainsi προῃδέατο, avec un ι souscrit, sera la troisième personne du plusque parfait passif de προαιδέομαι, dont le prétérit parfait est προῄδημαι, le plusque parfait προῃδήμην, σο, το, la troisième personne du pluriel de ce dernier temps προῄδηντο, &, suivant le dialecte Ionien, προῃδέατο.

L'explication de M. l'abbé Geinoz a l'avantage d'être fondée sur un passage d'Hérodote même, où le verbe προαιδέομαι se trouve employé précisément dans le même sens, & avec le même régime que dans la phrase dont il s'agit. Syloson frère du tyran Polycrate *(Hérod. l. III, c. 140.)* ayant fait présent d'un manteau d'écarlate à Darius fils d'Hystaspe, lorsque celui-ci étoit encore particulier, vint trouver le même Darius, peu de temps après qu'il fut monté sur le trône, pour lui demander qu'il l'établît tyran de Samos: Syloson arrivé à la Cour, se fait annoncer comme bienfaiteur du Roi; & Darius étonné, s'écrie: Τίς ἐστι ἑλλήνων εὐεργέτης ᾧ ἐγὼ προαιδεῦμαι; *Qui est ce Grec, qui se dit mon bienfaiteur, & à qui je dois de la reconnoissance pour les bienfaits dont il m'a prévenu!* Il seroit inutile que nous nous arrêtassions à faire le parallèle des deux passages; la simple lecture en fait sentir la conformité. Nous remarquerons seulement que dans le second, au lieu de ὃν ἐγὼ προαιδεῦμαι (leçon vicieuse, qui a passé dans toutes les éditions), il faut lire ᾧ ἐγὼ προαιδεῦμαι, conformément aux manuscrits du Roi; comme on lit dans le passage

du premier livre σφὶ περιηδέατο, & non pas σφέ.

M. l'abbé Geinoz traduit donc ainsi : *Munera collegerunt ex civitatibus quæ ipsos nonnihil reverebantur (ob accepta prius beneficia)*. Ce sens est le seul vrai, parce qu'il n'y a que d'importans services rendus, qui aient pû mettre les Pisistratides en droit de demander des présens à certaines villes grecques.

IXe REMARQUE, *C. 73.* Hérodote raconte qu'une troupe de Scythes qui avoient excité une sédition, ayant été obligée d'abandonner la Scythie, vint se réfugier dans la Médie auprès de Cyaxare : ce Prince les reçut avec bonté, & leur confia même l'éducation de plusieurs jeunes Mèdes, pour les instruire dans la langue Scythe, & leur apprendre à tirer de l'arc. On lit dans le texte, suivant l'édition de Gronovius, Παῖδά σφι παρέδωκε γλῶσσάν τε ἐκμαθεῖν καὶ τὴν τέχνην τῶν τόξων ; ce que Gronovius a traduit ainsi : *Filium eis tradidit imbuendum, & linguâ Scythicâ & artificio sagittandi.* Il y a certainement une faute dans le texte ; au lieu de παῖδα, il faut lire παῖδας. 1.° Est-il vrai-semblable que Cyaxare ait confié son fils à ces étrangers, pour être instruit dans leur langue & dans l'art de tirer de l'arc ? Il est bien plus naturel de penser que ce Prince voulut que plusieurs de ses Sujets apprissent la langue Scythe, & fussent adroits à tirer de l'arc, pour s'en servir utilement & dans les négociations & à la guerre. 2.° La suite du récit montre évidemment la nécessité de cette correction. Les Scythes étant revenus de la chasse, les mains vuides, & ayant été cruellement maltraités par Cyaxare, coupèrent en morceaux, pour se venger, un des jeunes gens confiés à leur soin ; & l'ayant apprêté de la même manière qu'on avoit coutume d'apprêter les bêtes fauves, ils le présentèrent à Cyaxare : ἐβουλεύσαντο, dit Hérodote, τῶν παρὰ σφίσι διδασκομένων παίδων ἕνα κατακόψαι. Le mot παίδων au pluriel est une preuve certaine qu'il faut lire plus haut παῖδας & non παῖδα. Gronovius n'ignoroit pas cette variante : il dit lui-même dans une note, que Laurent Valle, Henri Étienne, le P. Pétau &

Thomas Gale la jugeoient néceſſaire; mais ſon reſpect pour le manuſcrit de Florence, où, ſans doute, il avoit trouvé le ſingulier au lieu du pluriel, lui a fait rejeter cette leçon. S'il ne faut que des manuſcrits pour l'autoriſer, il y en a deux dans la bibliothèque du Roi, dont l'un n'eſt ni moins ancien ni moins correct que celui de Florence, où on lit παῖδας au lieu de παῖδα.

Xe REMARQUE. Il y a dans le même chap. une expreſſion qui paroît être vicieuſe, en ce qu'elle ſignifie tout le contraire de ce qu'Hérodote auroit dû naturellement dire. Pour rendre raiſon des mauvais traitemens que Cyaxare fit aux Scythes, au retour d'une chaſſe d'où ils n'avoient rien rapporté, Hérodote dit que ce Prince n'étoit point maître de ſa colère, ou du moins il auroit dû le dire: mais le texte grec, tel qu'il ſe lit dans l'édition de Gronovius, & même dans pluſieurs manuſcrits, dit tout le contraire. Voici le paſſage: ἦν γὰρ, ὡς διέδεξε, ὀργὴν οὐκ ἄκρος; c'eſt-à-dire, *Cyaxare n'étoit pas extrêmement emporté, comme il le fit voir.* Rien n'eſt moins juſte: Cyaxare ne donna-t-il pas des marques du plus grand emportement, en châtiant rudement ces chaſſeurs par la ſeule raiſon qu'ils étoient revenus les mains vuides? Il faut donc retrancher la particule négative οὐκ; & alors le ſens ſera parfait. Ce retranchement de la négation eſt fondé ſur un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, où elle ne ſe trouve pas. Ce ſeroit une choſe ſuperflue que de prouver par des exemples, qu'ὀργὴν ἄκρος ſignifie *un homme emporté,* & qu'ὀργὴν οὐκ ἄκρος eſt pris pour *un homme modéré dans ſa colère:* ces façons de parler ſont ſuffiſamment connues de tous ceux qui ſont verſés dans la langue grecque.

XIe REMARQUE. Quelques lignes plus bas il y a une faute grammaticale à corriger. Pour faire ſentir la faute & la néceſſité de la correction, nous rapporterons la phraſe entière. Οἱ δὲ ταῦτα πρὸς Κυαξάρεω παθόντες, ὥστε ἀνάξια σφέων αὐτῶν πεπονθότες ἐβουλεύσαντο τῶν παρὰ σφίσι διδασκομένων παίδων ἕνα κατακόψαι· Σκευάσαντες δὲ αὐτὸν, ὥσπερ ἐώθεσαν καὶ τὰ θηρία σκευάζειν, Κυαξάρει δοῦναι φέροντας ὡς ἄγρην δῆθεν·

δέντες δὲ, &c. Il eſt certain que φέροντας doit néceſſairement ſe rapporter au même pronom, que σκευάσαντες qui le précède, & δέντες qui le ſuit: ainſi il doit être mis au même cas; c'eſt-à-dire, qu'il faut lire φέροντες & non φέροντας. Cette leçon eſt confirmée par le plus correct des manuſcrits de la bibliothèque du Roi.

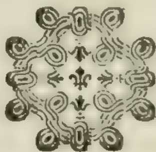
XIIe REMARQUE, *C. 86.* Il y a dans ce chapitre un paſſage, qu'une ponctuation mal placée & une conjonction omiſe rendent extrêmement obſcur. Créſus étant ſur le bucher s'écrie trois fois: *O Solon.* Preſſé par les Interprètes de Cyrus de dire qui eſt celui qu'il vient d'appeler, il leur répond que dans le temps de ſa plus grande proſpérité, Solon Athénien étoit venu à ſa Cour; que ce Sage ayant vû tous ſes tréſors, avoit paru les mépriſer, & qu'il lui avoit enſuite parlé avec tant de ſageſſe, que tout ce qui venoit de lui arriver, prouvoit la vérité de ſes diſcours. Le texte des éditions porte: Καὶ θεησάμενος πάντα τὸν ἑωυτοῦ ὄλβον ἀποφλαυρίσειέ οἱ· ἃ δὴ εἴπας τῇ αὐτῷ πάντα ἀποβεβήκεε, τῇπερ ἐκεῖνος εἶπε. La première faute que M. l'abbé Geinoz remarque dans ce paſſage, c'eſt que le point ſoit placé après ἀποφλαυρίσειέ οἱ· Suivant cette ponctuation οἱ devient le datif du verbe ἀποφλαυρίζω: mais ce verbe ne demande point de datif. Ἀποφλαυρίζειν ſignifie *nihili facere.* Or, comme on diroit mal en latin *nihili facere opes alicui;* de même, ce ne ſeroit pas parler correctement en grec, que de dire ἀποφλαυρίζειν ὄλβον τινί. Tout le reſte de la phraſe eſt tellement embrouillé, qu'il n'eſt pas poſſible d'en bien faire la conſtruction. On peut juger du déſordre qui règne dans le texte, par la traduction littérale qu'en a donnée Gronovius: *Illa ſcilicet loquutus, quà ſibi ipſi omnia ceſſerunt illuc, quo iſte dixerat.*

La leçon des manuſcrits de la bibliothèque du Roi diſſipe cette obſcurité, & rend à la diction d'Hérodote ſa clarté naturelle, par de très-légers changemens. Au lieu de mettre la virgule entre οἱ & ἃ, elle ne fait de ces deux ſyllabes qu'un ſeul mot; ſavoir, οἷα, qu'elle marque d'un accent circonflexe, & qui devient l'accuſatif du pluriel neutre,

régi par le participe εἴπας : οἷα δὴ εἴπας, *Talia ſcilicet locutus.* Et après εἴπας, au lieu de τῇ αὐτῷ, on lit ὥστε αὐτῷ πάντα ἀποβέβηκέ οἱ τῇπερ ἐκεῖνος εἶπε. *Ut ipſi omnia evenerint quâ ille dixerat ;* c'eſt-à-dire, que *Solon lui avoit parlé avec tant de bon ſens ſur le bonheur de l'homme, que tout ce qu'il avoit dit, ſe trouvoit confirmé par l'évènement.*

M. Geinoz ſoupçonne qu'il y a une faute dans la leçon du manuſcrit, ἀποβέβηκέ οἱ. Comme cette phraſe a déjà un datif, αὐτῷ, il paroît que οἱ qui ſuit ἀποβέβηκε, ne doit pas être pris pour le datif du pronom de la troiſième perſonne, & qu'il vaudroit mieux n'en faire qu'un mot avec ἀποβέβηκε ; en ſorte qu'on lût ἀποβεβηκέοι, qui ſeroit la troiſième perſonne du prétérit parfait de l'optatif, régi par la conjonction ὥστε.

Ce petit nombre de corrections ſuffira pour remplir l'objet que nous nous ſommes propoſé, de faire connoître le travail de M. l'abbé Geinoz. A meſure qu'il nous en communiquera de ſemblables, nous en ferons part au public : & nous choiſirons toûjours par préférence celles qui auront pour garans les manuſcrits de la bibliothèque du Roi ; afin qu'en attendant la nouvelle édition d'Hérodote qu'il nous promet, les Savans puiſſent les rapporter comme des *variantes*, à la marge des anciennes éditions.



TRADUCTION

De la partie du Dialogue de Platon, intitulé THÉÉTÈTE, *qui concerne le ſyſtème de Protagore.*

ON ſait que chaque Dialogue de Platon a trois titres : le premier eſt un nom propre ; & c'eſt ordinairement celui ou du principal interlocuteur, ou du diſciple que Socrate veut inſtruire : le ſecond indique le ſujet du traité : le troiſième en déſigne le genre ou la forme. Le Dialogue dont il eſt ici queſtion, ſervira d'exemple. Il eſt intitulé, *Théétète, ou de la Science; Diſcours d'exercice* ou *d'eſſai.* *

Le *Théétète* a pris ſon nom de celui qui fit naître la converſation, que Platon nous a tranſmiſe : la nature de la Science en eſt le ſujet. Socrate examine pluſieurs définitions de la ſcience, qui lui ſont propoſées par le jeune Théétète : il réfute particulièrement l'opinion de Protagore, de laquelle il s'enſuivoit que la ſcience n'eſt que ſenſation, & que ſavoir, c'eſt ſentir. A la vûe des ſuites d'un ſi dangereux ſyſtème, le zèle de Socrate s'allume; il attaque ceux qui le ſoutiennent; il déplore le mal que de tels principes peuvent cauſer dans le gouvernement; il déclame contre l'abus que les Sophiſtes de ſon temps faiſoient du titre de philoſophe, dont ils oſoient

* Θεαίτητος, ἢ περὶ Ἐπιστήμης, Πειραστικὸς (λόγος). Les deux derniers mots, traduits littéralement, répondent à ceux-ci, *Sermo exploratorius.* On ſait que la méthode la plus ordinaire de Socrate eſt d'exercer ceux avec qui il raiſonne, ſoit en leur faiſant produire d'eux-mêmes les vérités qu'ils peuvent tirer de leur propre fond, quand ils ſont aidés; c'eſt ce qu'il appeloit, *accoucher les eſprits :* ſoit en tâtant, pour ainſi dire, avec eux, les vérités dont il veut les inſtruire, & qu'il paroît chercher avant que de rien établir. Le πειραστικὸς peut donc ſe rapporter ou à l'eſprit du diſciple, dont Socrate eſſaye les forces, ou à la vérité philoſophique, dont il enviſage ſucceſſivement toutes les faces & toutes les branches. Au reſte, les Savans conviennent que de ces trois titres il n'y a, tout au plus, que le premier qui ſoit de Platon, & que les deux autres ont été ajoûtés par les Interprètes.

impunément se parer, sans connoître l'étendue des devoirs qu'il impose; & pour montrer combien ils étoient peu dignes d'un si beau nom, il expose dans le portrait du Philosophe, tracé d'après l'idée qu'il en a conçûe, à quelles conditions il est permis de le porter.

En 1734 M. l'abbé Sallier lut à l'Académie la traduction de ce dernier morceau du *Théétète*, qui n'étant proprement qu'une digression, pouvoit être détaché du corps de l'ouvrage *; & depuis il nous a communiqué une pareille traduction de toute la partie du même Dialogue, qui concerne le système de Protagore. Nous la donnerons ici en entier, afin que les lecteurs puissent juger & de l'art de Socrate, & de la fidélité du traducteur.

* *Il a été imprimé au t. XIII des Mémoires de l'Acad. p. 317.*

THÉÉTÈTE.

Le 18 Juillet 1741.

Il y auroit de l'impolitesse, Socrate, à ne pas vous obéir, après tant d'exhortations & d'instances: je vous dirai ce qui me vient présentement dans l'esprit, au sujet de la science dont vous me demandez la définition. Il me semble que tout homme qui sait une chose, a une sensation de cette chose; & qu'ainsi la science n'est qu'une véritable sensation.

SOCRATE.

Courage, Théétète, c'est ainsi qu'il faut s'expliquer. Voyons à présent si le sentiment dont vous accouchez-là, est un bon ou un mauvais fruit. La science, dites-vous, n'est qu'une sensation. Ce que vous nous proposez ici n'est pas un discours à rejeter: c'est ce que débitoit ci-devant Protagore; sous des termes différens, il disoit précisément la même chose. Il prétend quelque part que l'homme est la mesure de tout; la mesure de l'existence des choses qui existent, & de la non-existence des choses qui n'existent point. Vous aurez lû ceci sans doute, & plusieurs fois: *Les choses sont pour moi*, dit-il, *telles qu'elles me paroissent, & pour vous de même telles qu'elles vous paroissent.* Or il n'est pas vrai-semblable qu'un aussi habile homme ne nous eût débité par-là que des rêveries. Suivons

donc son raisonnement. N'arrive-t-il pas quelquefois que le même vent soufflant, l'un de nous le sent froid & l'autre non? l'un le trouve violent, & l'autre au contraire assez doux. Je vous le demande : dirons-nous que le vent par lui-même est froid & ne l'est pas? ou bien en croirons-nous Protagore, qui dit que le vent est froid pour celui qui le sent froid, & qu'il ne l'est pas pour celui qui ne sent point qu'il est froid? N'avouez-vous pas que deux hommes ont quelquefois ces deux sensations différentes? Or avoir une sensation, c'est savoir. Concluons donc que *science* & *sensation* c'est la même chose, dans le cas du froid & en d'autres semblables : les choses sont pour quelqu'un ce qu'il sent qu'elles sont pour lui.

THÉÉTÈTE.

Je le crois.

SOCRATE.

La sensation étant donc sensation à l'occasion de ce qui est, & science (selon vous & selon Protagore); elle ne sauroit être que vraie, & jamais elle n'est fausse. En vérité, Protagore étoit un homme bien savant, & bien sage en tout sens : en nous tenant ce discours, il nous a caché, comme à une vile populace, des vérités qui y étoient renfermées, & qu'il a eu le secret de développer à ses disciples.

THÉÉTÈTE.

Comment l'entendez-vous, Socrate?

SOCRATE.

Écoutez : ce que je vais vous dire mérite attention. Il n'y a rien qui ait une existence fixe en soi-même, & qui soit un, distinctement. Vous ne pouvez avec raison donner à quoi que ce soit une dénomination constante : car ce que vous appellerez grand, deviendra petit dans le temps que vous parlerez; & ce que vous appellerez pesant sera léger. Il en sera ainsi de tout; attendu que rien n'est un, ni une certaine chose, ni d'une telle ou telle qualité déterminée : les choses que

que ſans raiſon & mal-à-propos nous diſons être, ne ſont que ſe produire, par le mouvement & par le mélange des unes avec les autres. Rien n'eſt : tout ſe fait toûjours & à tout moment. Tous les ſages, excepté Parménide, s'accordent là-deſſus, comme Protagore, Héraclite, Empédocle, les princes mêmes de la Poëſie, Epicharme & Homère. Le dernier nous apprend que l'Océan eſt le père des Dieux, & Téthys la mère : n'eſt-ce pas nous dire que tout naît par le flux & reflux des choſes, & par le mouvement? Qui pourroit, Théétète, attaquer une ſi nombreuſe troupe, quand elle a Homère à ſa tête, ſans s'expoſer à donner dans le plus grand ridicule?

THÉÉTÈTE.

Cela ſeroit difficile.

SOCRATE.

D'autant plus qu'on peut fournir d'aſſez bonnes preuves de cette opinion-ci, ſavoir, que c'eſt le mouvement qui fait la production, qui fait que les choſes ſemblent exiſter; & que c'eſt le repos qui fait que les choſes n'exiſtent point, ou qu'elles ſe détruiſent. La chaleur & le feu, par exemple, ſont naître & entretiennent les choſes : or le feu lui-même ſe produit par le choc des corps qui ſont portés les uns contre les autres; n'eſt-ce pas là le mouvement? connoiſſez-vous d'autre cauſe de la chaleur & du feu? les êtres vivans ont la même cauſe de leur exiſtence. L'état des corps s'altère par le repos & par l'inaction; il ſubſiſte par le mouvement & par la gymnaſtique. L'étude & l'exercice procurent à l'ame les connoiſſances & les ſciences; ils la rendent meilleure : l'inapplication, le repos, la langueur l'empêchent de rien acquérir de nouveau, & lui ſont même perdre ce qu'elle avoit acquis. Le mouvement eſt par conſéquent le bien des corps & de l'ame; le contraire eſt leur mal.

Je pourrois vous donner mille autres preuves de ce que je dis. Conſidérez ce qui arrive lorſque les vents ſe taiſent & que l'air eſt calme: tout ſe corrompt & ſe détruit; au lieu que le mouvement conſerve les choſes. Pour mettre le comble à

de si fortes démonstrations; observez que la chaîne d'or dont parle Homère, n'est autre chose que le soleil : tandis qu'il fait ses révolutions, tout subsiste parmi les hommes & parmi les Dieux : s'il s'arrètoit un moment, & qu'il fût comme attaché, la Nature se détruiroit & tout se trouveroit, comme on dit quelquefois, sens dessus dessous. D'où il s'ensuit qu'il faut concevoir que la couleur, par exemple, la blancheur, n'est pas quelque chose qui existe hors de vos yeux ou dans vos yeux : il ne faut pas lui attribuer une place fixe; car par-là elle se trouveroit quelque chose d'un ordre permanent, & ne seroit plus dans l'ordre de la génération continuelle. Tenons-nous-en à la doctrine que nous proposions, il y a un moment; savoir, que rien n'existe distinctement un. Alors le noir, le blanc, & toute autre couleur, ne nous paroîtront être que des effets de l'impression, qui se fait sur nos yeux par un mouvement, tel qu'il convient à la production de ces couleurs : chacune d'elles ne sera ni l'objet qui frappe, ni le sens qui est frappé; mais quelque chose d'intermédiaire & propre à chacun de nous. Voudriez-vous, Théétète, vous engager à montrer que telle que vous paroît une couleur, telle aussi elle paroît à un autre être vivant?

THÉÉTÈTE.

Non, vraiment, je ne m'y engagerois pas.

SOCRATE.

Quoi! croiriez-vous pouvoir assûrer qu'elle paroît à un autre homme, telle qu'elle vous paroît? Ne diriez-vous pas plustôt qu'elle ne vous paroît point à vous-même telle dans un temps que dans un autre; parce que vous n'ètes pas toûjours dans le même état, ni semblable à vous-même?

THÉÉTÈTE.

Je suis de ce dernier sentiment.

SOCRATE.

Si donc ce avec quoi nous mesurons ou atteignons

quelque chose, étoit par lui-même ou grand, ou blanc, ou chaud, jamais, en rencontrant un autre objet, il ne deviendroit autre; parce que rien ne changeroit en lui-même : & réciproquement, si l'objet mesuré ou atteint avoit une des qualités que nous venons de dire, de grand, de blanc ou de chaud, il ne deviendroit point autre; & demeureroit tel qu'il est, quelque chose qui survînt, ou qui changeât autour de lui, tant que rien ne changeroit en lui. Et cependant, dans l'état de la question où nous sommes, il seroit aisé de nous forcer à avouer des choses étranges & ridicules, comme Protagore & ses sectateurs l'avoueroient eux-mêmes.

THÉÉTÈTE.

Que dites-vous? quelles choses?

SOCRATE.

Ecoutez: un exemple va vous faire entendre ce que je veux dire. Si auprès de six dez que vous aurez pris, vous en mettez quatre; nous disons des six qu'ils surpassent les quatre, de la moitié même de quatre : & si au lieu des quatre vous en mettez douze, nous disons que les six sont à leur tour surpassés d'une moitié. On ne peut pas parler autrement. Or si Protagore ou un autre vous demandoit : quelque chose peut-il devenir plus grand, s'il ne reçoit une augmentation? Que répondriez-vous?

THÉÉTÈTE.

Si je voulois former ma réponse d'après ce que je pense au sujet de la question présente, je répondrois que cela ne se peut pas: mais si je faisois attention à la première question, je dirois que cela se peut, de crainte de me trouver en contradiction avec moi-même.

SOCRATE.

Fort bien; c'est-là répondre divinement. Si cependant vous répondez de la seconde façon, il vous arrivera quelque chose d'approchant de ce que dit Euripide : votre discours

sera irrépréhensible, mais votre pensée ne le sera pas.

Si vous & moi étions d'habiles gens, si nous étions des philosophes, nous serions en quête pour trouver ce qu'il y a de plus caché dans notre esprit; nous nous éprouverions l'un l'autre plus même qu'il ne faudroit, & comme de braves sophistes, nous présentant au combat, nous renverserions raisonnement par raisonnement. Mais aujourd'hui, comme des gens simples, nous nous contenterons de considérer ces discours, les uns par rapport aux autres, & d'examiner ce que nous en concevons, & s'ils s'accordent, ou s'ils ne s'accordent pas entre eux.

THÉÉTÈTE.

C'est ce que je desirerois.

SOCRATE.

Et moi aussi: mais cela étant, voyons à notre aise, puisque nous sommes maîtres de notre temps, cherchons de bonne foi, sans nous chicanner l'un l'autre, quelle est la valeur de ces propositions. 1.° Rien ne peut devenir plus grand ou plus petit, ni en volume, ni en nombre, tant que la chose demeure égale à elle-même: 2.° Ce à quoi vous n'ajoûtez rien, & ce dont vous ne retranchez rien, n'augmente ni ne diminue, & est toûjours égal à lui-même: 3.° Il est impossible qu'une chose qui n'existoit point auparavant, existe ensuite, sans avoir été ou sans être produite.

THÉÉTÈTE.

Cela paroît ainsi.

SOCRATE.

Les trois propositions dont nous convenons ici, ne s'accordent plus entre elles, quand l'esprit les considère par rapport à ce que nous avons dit des dez, ou bien lorsque nous disons que moi, déjà avancé en âge, sans être crû ni diminué, je deviens dans l'espace d'une année plus grand que vous qui êtes jeune, & ensuite plus petit; quoique rien n'ait été retranché de ma grandeur, & que la vôtre seule ait reçû quelque accroissement.

Car je ſuis alors ce que je n'étois pas auparavant, ſans qu'il ſe ſoit paſſé en moi aucune production. Or il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit ſans avoir été produite. Comment pourrois-je être devenu plus petit, ſi je n'avois rien perdu de ma hauteur? C'eſt ainſi qu'il ſe préſente mille difficultés, l'une après l'autre, ſi nous écoutons une fois les premières: car dites-moi, Théétète, vous me paroiſſez n'être pas novice dans ces matières.

THÉÉTÈTE.

Certes, Socrate, je me demande cent fois à moi-même avec étonnement, qu'eſt-ce que tout cela? & quand j'y penſe, véritablement la tête m'en tourne.

SOCRATE.

Il paroît que Théodore vous connoiſſoit bien, mon cher Théétète: c'eſt ſouvent la marque d'un philoſophe de s'étonner, & l'admiration eſt la ſource de la Philoſophie. Mais comprenez-vous pourquoi ce ſont ici les conſéquences des principes que nous diſions être de Protagore, ou ne le comprenez-vous pas?

THÉÉTÈTE.

Je ne le comprends pas encore.

SOCRATE.

Vous m'aurez donc une grande obligation, ſi je vous découvre le ſens caché de la penſée de cet homme, ou pluſtôt de ces hommes célèbres: mais obſervez bien, & prenez garde que perſonne de ceux qui ne ſont pas initiés ne nous entendent. Ces profanes ſont ceux qui ne croient pas que rien exiſte que ce qu'ils peuvent toucher & prendre à pleines mains; qui n'admettent ni les puiſſances d'agir, ni les générations, ni rien de ce qui ne tombe pas ſous nos yeux; enfin qui ne penſent pas que ces choſes ſoient des réalités.

THÉÉTÈTE.

Vous parlez là, Socrate, d'hommes bien durs & bien bizarres.

SOCRATE.

Ils ſont en effet bien groſſiers : mais il y en a d'autres plus doux, dont je vais vous découvrir les ſecrets. Voici leur principe ; tout ce que nous diſons en dépend. Tout eſt mouvement, diſent-ils, & il n'y a rien de plus. Or il y a deux ſortes de mouvemens ; & ces deux ſortes ſe multiplient à l'infini : l'une a une puiſſance active, l'autre une puiſſance paſſive. Par l'union & le concours de ces mouvemens, ſe fait une infinité de productions ; mais de deux eſpèces : l'une eſt la production du ſenſible, l'autre eſt la production du ſentiment, qui ſe rencontre toûjours & ſe forme avec le ſenſible. Nous donnons différens noms au ſentiment : nous l'appellons viſion, audition, *olfaction*, froid, chaud, plaiſir, douleur, deſir, crainte. Il y a une infinité d'autres ſentimens qui n'ont point de dénomination particulière, & beaucoup d'autres encore, qui en ont : autant qu'il y a de ſentimens, autant y a-t-il de gens ſenſibles qui y répondent. L'action de voir, ne ſe diverſifie pas plus que les couleurs qui en ſont l'objet. Il y a de même une auſſi grande variété dans la voix que dans le ſentiment de l'ouïe : ainſi, par proportion, il y a pour les autres ſentimens d'autres objets ſenſibles qui s'y rapportent par leur genre. Mais qu'eſt-ce que tout ce détail fait à notre premier diſcours ? Le ſentez-vous ?

THÉÉTÈTE.

Non, Socrate.

SOCRATE.

Examinez donc ſi nous allons à notre but. Je voulois faire voir que tout eſt en mouvement, & qu'il y a dans le mouvement vîteſſe ou lenteur. Le mouvement lent ſe fait dans le même lieu, & correſpond plus long-temps aux corps qui ſont les plus proches : ce mouvement eſt productif ; & ce qui en réſulte eſt plus lent. Le mouvement vîte ſe fait ſucceſſivement dans des eſpaces plus grands de plus en plus ; & il en réſulte auſſi quelque choſe : ce qui en eſt produit eſt plus vîte : car ce qui eſt produit eſt tranſporté d'une place à une autre ; & ce tranſport n'eſt autre

chose que le mouvement. Après donc que l'œil, & quelqu'une des choses proportionnées à l'œil, ont, en s'approchant, produit la blancheur & la sensation qui naît avec elle (ce qui n'arriveroit jamais, si l'un des deux s'écartant, alloit rencontrer un corps étranger); alors, par le moyen de ces deux choses intermédiaires, la vision qui part de l'œil & la blancheur qui part de ce qui engendre la couleur, l'œil se remplit de la vision, & il voit, en devenant, non vision, mais œil voyant. D'un autre côté, ce qui produit la couleur, se remplit de blancheur, & devient, non blancheur, mais corps blanc, soit bois, soit pierre, soit toute autre chose, à laquelle il arrive d'être revêtue d'une semblable couleur. C'est de cette manière qu'il faut concevoir toutes les autres sensations. Le dur, le chaud ne sont rien en eux-mêmes, comme nous le disions tout à l'heure; mais les choses sont faites & variées par leur rencontre réciproque, que le mouvement procure. Il n'y a point de solidité à dire que l'agent est une seule chose par lui-même: rien n'est agent, sans le concours d'un être passif; rien n'est être passif, s'il ne rencontre un agent. Ce qui dans un cas, à la rencontre d'une chose, devient agent, se change en patient à son tour dans une autre occasion: de sorte que, par toutes ces raisons, comme nous le disions dès le commencement, rien n'est un en soi; tout se fait à tout moment pour un autre: il faut bannir absolument le mot d'être, quoique la force de la coutume & notre ignorance nous aient obligés jusqu'ici à nous en servir souvent. Mais, suivant le langage des Savans, il ne faut point convenir que l'on puisse attribuer à quelque chose, ni à moi, le nom d'une qualité, ni de celle-ci, ni de celle-là, ni aucun autre nom qui marque une existence fixe & permanente. Pour imiter la Nature, disons que telles ou telles choses se produisent, se font, se détruisent, se changent. Quiconque use d'une expression qui fixe le mouvement de quelque chose, est aisé à convaincre de faux. Telle doit être notre doctrine, soit à l'égard d'une partie, soit à l'égard de l'assemblage de plusieurs choses: & c'est à cet assemblage de choses que nous imposons le nom ou d'homme, ou de pierre, ou d'animal.

Ces opinions vous paroiſſent-elles agréables, Théétète, & vous plaiſent-elles aſſez pour en vouloir gouter?

THÉÉTÈTE.

Je ne ſai pas trop, Socrate, ce que je dois croire là-deſſus; ni ſi vous parlez ſuivant ce que vous penſez, ou ſi vous ne voulez que m'éprouver.

SOCRATE.

Vous vous ſouvenez, ſans doute, que je ne ſai rien, & que je ne me fais honneur d'aucune de ces opinions: je ſuis ſtérile à cet égard; je ne veux que vous ſervir de ſage-femme. Pour cela, j'emploie ſur vous une nouvelle eſpèce d'enchantement, en vous préſentant à eſſayer de tout ce que nos Sages débitent, juſqu'à ce que je puiſſe amener au jour votre opinion, & l'examiner enſuite, pour juger ſi c'eſt un fruit digne de nos ſoins. Mais raſſurez-vous, prenez courage, & répondez-moi hardiment ſur ce que je vais vous demander.

Approuvez-vous ce principe; que rien n'eſt, mais que tout ne fait que devenir ou beau ou bon, ou quelqu'une des choſes que nous avons parcourues?

THÉÉTÈTE.

Lorſque je vous entends parler de la ſorte, je trouve votre ſentiment très-raiſonnable; & je penſe qu'il faut entendre les choſes comme vous les expliquez.

SOCRATE.

Ne laiſſons donc rien en arrière de tout ce qu'il faut pour épuiſer notre matière. Il nous reſte encore à parler des ſonges, des maladies, des autres accidens & de la démence. On ſe trompe quelquefois par les yeux, par les oreilles, ou par quelque autre ſens que ce ſoit: or, vous voyez bien que dans tous ces cas, il faut convenir que la fauſſeté de l'opinion que nous expoſons eſt manifeſte; puiſque par-là on prouve que rien n'eſt plus trompeur que nos ſens, qu'il s'en faut beaucoup que

que les choſes ſoient ce qu'elles paroiſſent à chacun, & que rien, au contraire, n'eſt tel qu'il paroît être. Sur quoi donc peut-on ſe fonder pour nous aſſurer que la ſcience n'eſt que ſenſation, & pour confondre les apparences avec la réalité ?

THÉÉTÈTE.

Pour moi, Socrate, j'ai peine à vous avouer encore, que je ne ſai que dire : car il n'y a pas long-temps que vous m'avez fortement repris, pour vour avoir fait le même aveu. Je ne pourrois en effet douter que les furieux, & ceux qui rêvent en dormant, n'aient de fauſſes opinions, lorſqu'ils s'imaginent les uns être Dieux, les autres avoir des aîles, & voler dans les airs.

SOCRATE.

Ne vous vient-il pas à l'eſprit une ſemblable difficulté, ſur ce qui regarde la différence du ſommeil & de la veille?

THÉÉTÈTE.

Quelle eſt-elle ?

SOCRATE.

Sans doute, vous l'avez entendu propoſer plus d'une fois : on demande ce qu'il faudroit répondre à un homme qui voudroit ſavoir, ſi dans le moment préſent, nous dormons, & ſi tout ce qui ſe paſſe dans notre eſprit n'eſt qu'un rêve ; ou ſi nous veillons, & ſi réellement nous nous entretenons enſemble.

THÉÉTÈTE.

Certainement, Socrate, il n'eſt pas aiſé de dire comment il faudroit s'y prendre, pour réſoudre la queſtion : toutes choſes deviennent égales ſucceſſivement, dans l'un & dans l'autre cas, comme ſi elles ne faiſoient que ſe répéter. Car rien n'empêche que ce que nous diſons ici préſentement, nous ne croyions le dire enſemble en rêvant : & lorſqu'en dormant nous nous racontons nos rêves les uns aux autres, il ſe trouve une reſſemblance étonnante, entre ce que nous

faiſons dans le temps du ſommeil, & ce que nous faiſons dans le temps de la veille.

SOCRATE.

Vous voyez donc qu'il n'eſt pas difficile de former des doutes là-deſſus, puiſqu'on ne diſtingue pas, ſans peine, le ſommeil de la veille. L'eſpace du temps que nous dormons, étant égal à l'eſpace du temps que nous ſommes éveillés; dans l'un & dans l'autre on ſoutient que ce qui nous paroît actuellement eſt toûjours le plus véritable; tellement que les choſes que nous penſons, ou éveillés, ou endormis, ſont réelles & vraies, pendant un égal eſpace de temps: & nous faiſons les mêmes aſſertions à l'égard des unes & des autres. Il en faut dire autant, par rapport aux maladies & aux égaremens d'eſprit, excepté la durée du temps, parce qu'elle n'eſt pas égale. Mais, quoi! la longueur, ou la briéveté du temps ſeront-elles la règle de la vérité?

THÉÉTÈTE.

Cela ſeroit ridicule, par bien des endroits.

SOCRATE.

Avez-vous quelque autre voie, pour reconnoître de quel côté eſt en effet la vérité, parmi ces choſes qui ſe préſentent à notre eſprit?

THÉÉTÈTE.

Je ne le vois pas.

SOCRATE.

Ecoutez donc ce que pourroient dire, à ce ſujet, ceux qui prétendent que ce qui paroît à quelqu'un, eſt vrai, pour cela même qu'il lui paroît. Voici, à mon avis, ce qu'ils pourroient vous demander: ô Théétète, ce qui eſt totalement différent d'une choſe, & totalement autre, aura-t-il la même puiſſance que cette choſe? N'allons pas ſuppoſer qu'il ſoit en partie autre, & en partie le même: ſuppoſons une différence abſolue.

THÉÉTÈTE.

Il eſt impoſſible, dans ce cas, qu'il y ait des deux côtés même puiſſance, ou rien de ſemblable; puiſqu'il y a une totale différence.

SOCRATE.

Ne faut-il pas convenir que dans cet état une choſe eſt diſſemblable à l'autre ? Or, s'il arrive qu'une choſe devienne ſemblable ou diſſemblable, ſoit à elle-même, ſoit à une autre; ne dirons-nous pas de ce qui eſt ſemblable, qu'il eſt le même, & de ce qui eſt diſſemblable, qu'il eſt autre ?

THÉÉTÈTE.

Cela eſt évident.

SOCRATE.

Nous diſions ci-devant qu'il y a un nombre infini d'êtres qui ont une vertu active, & pareillement un nombre infini d'autres êtres qui n'ont qu'une puiſſance paſſive. Nous ajoûtions que, ſi ce qui eſt autre ſe rencontre, tantôt avec une choſe, tantôt avec une autre, il naît, dans cette rencontre, des choſes tout-à-fait différentes. Parlons, par exemple, de vous, de moi, & des autres choſes, ſuivant ce principe : conſidérons Socrate en ſanté, ou Socrate dans un état de maladie. Dirons-nous que l'un eſt ſemblable ou diſſemblable à l'autre, le total au total ? Il en faut dire autant de Socrate, quand il eſt dans le ſommeil, ou qu'il veille, & qu'il eſt dans les diverſes ſituations que nous avons parcourues.

THÉÉTÈTE.

Je le comprends.

SOCRATE.

Chacun des êtres qui ſont nés pour produire quelque choſe, ne produira-t-il pas des choſes différentes, ſelon qu'il uſera de Socrate ſain, ou de Socrate infirme ?

THÉÉTÈTE.

Comment cela pourroit-il n'être pas ?

SOCRATE.

Lorſqu'en pleine ſanté je bois du vin, il me paroît agréable & doux : l'être agiſſant & l'être paſſif, concourant tous deux, font naître, ſuivant ce que nous avons avoué ci-devant, la douceur & la ſenſation ; la ſenſation de la part de l'être paſſif, ce qui fait dire que la langue a un ſentiment ; & de la part du vin la douceur, qui fait que le vin eſt & paroît agréable & doux à la langue, lorſqu'elle n'eſt point altérée par une mauvaiſe diſpoſition.

THÉÉTÈTE.

C'eſt de quoi nous ſommes convenus plus haut.

SOCRATE.

Lorſque ces êtres, qui ſont naturellement agens, me trouvent dans un état de maladie ; à parler vrai, ils ne me trouvent pas le même : car je ne ſuis point alors ſemblable à moi-même en ſanté. Auſſi, de Socrate dans cet état & du vin qu'il boit, il naît des choſes différentes ; ſur la langue de Socrate une ſenſation d'amertume ; dans le vin l'amertume, d'où le vin devient, non l'amertume, mais amer : & moi, je deviens, non la ſenſation, mais ſentant. Tandis que ce ſentiment durera en moi, je ne deviendrai jamais autre que ce que je ſuis : car une autre ſenſation ne peut appartenir qu'à un ſujet autre. Celui qui éprouve un ſentiment différent, devient différent ; & jamais ce qui eſt agent ſur moi, s'il rencontre un autre être, ne produira la même choſe, ni ne ſera le même : car faiſant naître autre choſe par le concours d'une autre, il deviendra différent.

THÉÉTÈTE.

Cela eſt certain.

SOCRATE.

Je ne ſerai donc jamais ſemblable à moi-même ; ni cette choſe ne ſera pas non plus ſemblable à elle-même. Il eſt néceſſaire, lorſque je ſuis ſous l'impreſſion d'un ſentiment quelconque, que je ſente quelque choſe : il eſt impoſſible d'être ſentant, ſans ſentir ; comme auſſi il eſt néceſſaire que ce qui eſt doux, amer, ou quelque choſe de tel, ſoit doux, ou amer à quelque choſe : il eſt impoſſible d'imaginer ou le doux ou l'amer, ſans concevoir que c'eſt pour quelque choſe. Reſte donc, que ſi nous ſommes ou ſi nous devenons quelque choſe, nous ſoyons ou nous devenions quelque choſe, l'un par rapport à l'autre : car il eſt bien vrai que la néceſſité lie notre être ; mais elle ne le lie à aucun autre déterminément, ni à nous-mêmes : elle ne fait que lier les êtres mutuellement & ſucceſſivement entre eux. Il y a donc entre l'agent & le patient, un lien mutuel ; en ſorte que ſi quelqu'un dit qu'une choſe eſt ou ſe produit, il faut ajoûter que cette choſe eſt ou de quelque autre choſe, ou à quelque autre choſe, ou par rapport à quelque autre choſe : & ſuivant ce que nous avons établi, on ne doit ni dire, ni approuver ceux qui diſent que quelque choſe qui eſt ou qui ſe fait, eſt en ſoi-même & ſans relation à quelque choſe. Ainſi, ce qui me fait tel, eſt pour moi, non pour un autre : je le ſens, & un autre ne le ſent pas. D'où il s'enſuit que la ſenſation que j'ai eſt vraie; car elle eſt particulière à mon être : & je ſuis, ſelon Protagore, à l'égard de ce qui eſt pour moi, juge qu'il eſt en effet, & à l'égard de ce qui n'eſt pas pour moi, juge qu'il n'eſt pas réellement.

THÉÉTÈTE.

Cela paroît ſe ſuivre.

SOCRATE.

Comment donc, ne me trompant point & ne me méprenant pas dans ma penſée, au ſujet de ce qui eſt ou de ce

qui se fait, n'aurois-je pas la science des choses dont j'ai la sensation? Par conséquent, vous avez eu raison de dire que la science n'est autre chose que la sensation. Assurer, ou, selon Homère, Héraclite & toute leur troupe, que tout est dans un flux continuel, comme les torrens; ou, selon le savant Protagore, que l'homme est la mesure de toutes choses; ou, conformément au sentiment de Théétète, que les choses étant ainsi, la science n'est que sensation: tout cela revient au même. Ne dirons-nous pas, Théétète, que c'est-là le fruit de votre enfantement, & de mes peines pour vous faire accoucher?

THÉÉTÈTE.

Il le faut bien, Socrate.

SOCRATE.

Nous avons eu bien de la difficulté à mettre au jour ce nouveau né, quel qu'il soit: mais après cela, ne faut-il pas, suivant la coutume établie, tourner à l'entour, & l'examiner avec attention, de peur que nous ne prenions le change, & qu'il ne nous paroisse digne d'être nourri; tandis que ce n'est peut-être qu'un fruit plein de vent, & d'une apparence trompeuse? Croyez-vous, parce que cet enfant est le vôtre, qu'il faille nécessairement l'élever & ne le point exposer? Permettez-vous qu'on en montre les défauts? Ne trouverez-vous pas mauvais si quelqu'un vous l'arrache, comme on arracheroit à une femme l'enfant qu'elle viendroit de mettre au monde?

THÉODORE.

Non, Socrate; Théétète ne le trouvera pas mauvais: il n'est pas difficile à vivre. Mais au nom des Dieux, parlez: apprenez-nous si cette doctrine est véritable, ou si elle ne l'est pas.

SOCRATE.

Vous aimez bien, Théodore, à entendre discourir; &

vous êtes bien bon de vous imaginer que ma tête eſt un magaſin de raiſonnemens, où je n'ai qu'à puiſer, pour en tirer de quoi montrer que les choſes ſont, ou ne ſont pas. Vous ne penſez pas à ce qui m'arrive; c'eſt qu'il ne ſort rien de moi, & que tous mes raiſonnemens partent de celui avec qui je m'entretiens : car, de mon côté, je ne ſai rien : tout ſe réduit chez moi à ſaiſir le raiſonnement d'un ſavant, & à le comprendre à peu près. Je vais tâcher d'expliquer celui-ci, en faiſant parler Théétète, ſans rien dire de moi-même.

Sçavez-vous, Théodore, ce que j'admire dans votre ami Protagore? Je le trouve charmant, quand il nous veut faire croire que ce qui paroît à chacun, eſt en effet tel qu'il paroît. Mais je ſuis ſurpris, lorſqu'en commençant à nous découvrir la vérité, il ne débute pas par cette propoſition; que la meſure de toutes choſes eſt un porc, ou un monſtre à tête de chien, ou quelque choſe de plus étrange encore, entre les êtres qui ont du ſentiment: car dans ſon livre, il nous parle en maître; & avec un air fort dédaigneux il nous montre que, pour ſon ſavoir, nous le révérons, avec juſtice, comme un Dieu, tandis que pour le bon ſens, il n'eſt guère au-deſſus de la grenouille la plus imparfaite dans ſon eſpèce; bien-loin d'être ſupérieur à un autre homme, quel qu'il ſoit. Que dire effectivement, Théodore? Si ce que chacun imagine d'après les ſens, eſt vrai; ſi perſonne n'a l'avantage de mieux juger de l'impreſſion des ſens, que celui qui la reçoit; ſi l'un n'eſt pas plus capable que l'autre, de juger de la juſteſſe ou de la fauſſeté de l'opinion d'autrui; ſi enfin, comme il a été dit ſouvent, chaque homme ſeul a droit d'eſtimer bon ce qu'il imagine, & de croire que toutes ſes penſées ſont juſtes & vraies; Pourquoi Protagore vouloit-il que ſa profonde ſcience le fît reconnoître pour le docteur des autres? Pourquoi en exigeoit-il les plus grandes récompenſes? Pourquoi ſerions-nous regardés comme des ignorans? Pourquoi nous falloit-il aller entendre ſes leçons? Chacun de nous n'eſt-il pas la meſure de ſa propre ſcience? Comment s'empêcher

de dire que Protagore ne fait que badiner, dans tout ce qu'il nous debite? Quant à la profeſſion que je fais, d'être comme la ſage-femme des eſprits, je ne dis rien du ridicule que Protagore jette ſur moi à cet égard; & ſur tout ce qui s'appelle diſpute. En effet, à quoi bon vouloir examiner & réfuter les opinions & les imaginations les uns des autres, ſi toutes ſont également vraies? N'eſt-ce pas une longue & ennuyeuſe radoterie; du moins, ſi l'on ſuppoſe que Protagore, dans ſon livre intitulé, *la Vérité,* ait ſérieuſement, comme du fond d'un ſanctuaire, prononcé ſon oracle?

THÉODORE.

Je l'aimois, Socrate, comme vous le diſiez tout à l'heure; & j'aurois bien de la peine à le voir convaincu d'erreur, au moyen des choſes que je vous accorderois, ſi vous m'interrogiez: je ne voudrois pas non plus vous contredire, contre mon ſentiment. Il vaut mieux que vous retourniez à Théétète; auſſi-bien, me paroiſſoit-il ci-devant vous ſuivre avec exactitude.

SOCRATE.

Mais, Théodore, ſi vous arriviez à Lacédémone, & que vous trouvaſſiez dans le lieu des Exercices, pluſieurs combattans dépouillés de leurs habits, quelques-uns même d'aſſez foibles; refuſeriez-vous de vous dépouiller comme eux, pour entrer en lice?

THÉODORE.

Pourquoi non, ſi je pouvois obtenir d'eux qu'ils vouluſſent bien me diſpenſer de combattre; comme je me flatte d'obtenir de vous la permiſſion d'être ſimple ſpectateur, & que vous ne forcerez pas d'entrer en lice un homme dont le corps ne peut plus ſe plier? il eſt plus digne de vous de lutter avec un athlète jeune, & qui ait encore de la ſoupleſſe dans les membres.

SOCRATE.

Si vous le voulez ainſi, j'y conſens: je vais m'adreſſer au ſavant

ſavant Théétète. Et pour ſuivre ce que nous venons de dire; n'admirez-vous pas, comme nous, Théétète, que vous ſoyez dans le moment & tout d'un coup devenu égal en ſageſſe à quelque homme ou à quelque Dieu que ce ſoit; ou croyez-vous que ce que Protagore a dit, par ſa prétendue meſure, ſoit moins dit pour les Dieux que pour les hommes?

THÉÉTÈTE.

Non, en vérité, ce n'eſt pas là ce que j'admire; c'eſt la demande que vous me faites, qui fait mon étonnement. Car lorſque nous expliquions de quelle manière l'entendoient ceux qui ſoutiennent que les choſes ſont telles qu'elles paroiſſent à chacun; ce ſentiment me ſembloit très-raiſonnable: mais actuellement c'eſt tout le contraire.

SOCRATE.

Vous êtes bien jeune encore; vous ne ſavez pas réſiſter aux premières difficultés. Protagore, ou quiconque prendra ſa défenſe, ne manquera pas de dire: Meſſieurs, jeunes & vieux, vous parlez bien à votre aiſe; vous mêlez les Dieux dans vos diſcours contre moi. Pouvez-vous ignorer que dans tout ce que j'ai dit ou écrit, j'ai toûjours exclus la queſtion de l'exiſtence des Dieux: y en a-t-il; n'y en a-t-il point? Ce que vous dites ſeroit bien reçu du grand nombre. Il ſeroit, en effet, très-étonnant qu'il n'y eût aucune différence, quant à la manière de penſer, entre un homme & une brute: mais vous n'en donnez ni démonſtration, ni preuve néceſſairement concluante. Vous employez des vrai-ſemblances, dont Théodore ni aucun autre géomètre ne pourroit ſe ſervir dans ſon métier, ſans ſe mettre au deſſous du rien. Voyez donc, ſi ſur de ſi grands ſujets, vous & Théodore, voudriez admettre des raiſonnemens qui n'ont que du ſpécieux & du vrai-ſemblable.

THÉODORE.

Ni vous, ni nous, Socrate, ne dirions que cela fût juſte.

SOCRATE.

Il nous faut donc prendre une voie différente, pour examiner la queſtion qui nous en fait agiter un grand nombre d'autres fort extraordinaires : voyons ſi ſcience & ſenſation ſont ou ne ſont pas une même choſe. Dirons-nous que nous avons la ſcience des choſes, dont nous avons la ſenſation par la vûe ou par l'ouïe ? Ainſi, prétendrons-nous qu'avant que d'avoir appris la langue des étrangers, nous ſachions ce qu'ils diſent, par la raiſon que nous les entendons parler ; ou bien ſoutiendrons-nous que le ſon de leurs paroles ne nous frappe pas les organes ? De même, lorſque nous arrêtons les yeux ſur des caractères inconnus, aſſurerons-nous que nous ſavons par-là préciſément ce qu'ils ſignifient ; ou bien dirons-nous que nous ne les voyons pas, quoique nous les regardions ?

THÉÉTÈTE.

Nous répondrons, Socrate, que ce que nous en voyons & ce que nous en entendons, nous le ſavons. Quant aux lettres, nous en connoiſſons la figure & la couleur, pour cela même que nous les voyons ; quant aux paroles, nous en entendons le ſon ou aigu ou grave : & de ce moment-là, nous en avons connoiſſance. Quant à ce que les Grammairiens ou les Interprètes débitent, les uns, des caractères inconnus, les autres, de la ſignification des mots étrangers ; nous n'en concevons rien par les ſens de la vûe ou de l'ouïe.

SOCRATE.

Fort bien, Théétète ; ce n'eſt pas là peine de diſputer avec vous là-deſſus : il faut vous laiſſer jouir de l'idée que vous remportez quelque avantage. Mais voyez comment nous nous défendrons du trait qui va tomber ſur nous. Si quelqu'un demandoit : lorſqu'un homme a appris quelque choſe, & qu'il en conſerve encore le ſouvenir, eſt-il poſſible que dans le même temps il s'en ſouvienne & ne la ſache pas ? Je crains

d'allonger le diſcours. En deux mots, celui qui a appris une choſe & qui s'en ſouvient, ignore-t-il cette choſe?

THÉÉTÈTE.

Ce ſeroit là un prodige.

SOCRATE.

Quoi donc? Serois-je dans le délire? Conſidérez-le bien, Théétète: ſelon votre avis, voir, c'eſt ſentir; & ſentir, c'eſt ſavoir. Celui qui voit, a la ſcience de ce qu'il voit: celui qui ſe ſouvient, ſe ſouvient de ce qu'il ſait & de ce qu'il a vû. Or, s'il ferme les yeux, eſt-il vrai qu'il ſache encore; ou fermant les yeux, ceſſe-t-il de ſe ſouvenir?

THÉÉTÈTE.

J'entrevois quelque choſe, Socrate; mais je ne comprends pas ſuffiſamment: expliquez-vous.

SOCRATE.

Voici ma penſée. Celui qui voit, ſait, diſons-nous: car nous ſommes convenus que viſion, ſenſation & ſcience ſont la même choſe. Celui qui voit, & qui par-là eſt devenu ſachant ce qu'il a vû, s'il ferme les yeux, pourra toûjours avoir le ſouvenir; mais il ne verra point: par conſéquent, il ne ſaura pas. Ainſi, il arrivera qu'il n'aura pas la ſcience de la choſe dont il conſervera le ſouvenir.

Le ſentiment de Protagore nous réduit donc à admettre des choſes impoſſibles: & de-là il faut conclurre que la ſenſation n'eſt pas la ſcience, & qu'il y a une différence entre ces deux choſes. Mais quoi, recommencerons-nous notre diſcours? Que devons-nous faire? Car nous en uſons comme de lâches combattans: nous faiſons un ſaut en arrière; & nous chantons victoire, avant que de l'avoir remportée. Après avoir contredit & chicané ſur des mots dont nous avons reconnu la ſignification, nous nous flattons d'avoir le deſſus dans le diſcours, & nous ſommes contens de nous-mêmes: nous nous ſommes donnés cependant, non pour

des diſputeurs de profeſſion, mais pour des ſages: & ſans nous en apercevoir, nous tombons dans les défauts de ces diſputeurs.

THÉÉTÈTE.

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

SOCRATE.

Je m'explique. Nous demandions ſi celui qui a appris une choſe & qui s'en ſouvient, la ſait; ou s'il ne la ſait pas: nous avons fait voir que tel qui, après avoir vû, ferme les yeux & ſe ſouvient de ce qu'il ne voit plus, a le ſouvenir d'une choſe qu'il ne ſait pas. On eſt convenu qu'il y avoit impoſſibilité à cela. Ce raiſonnement détruiſoit la fable de Protagore & la vôtre; ſavoir, que ſcience & ſenſation c'eſt la même choſe. Mais ſi le père de cette première fable vivoit encore, il ne ſe rendroit pas ſi aiſément. A préſent nous en avons bon marché; & nous traitons d'abſurde, cette doctrine que nous trouvons ſans défenſeurs: ceux que Protagore a laiſſés pour ſa défenſe, l'abandonnent. Théodore étoit un de ceux-là: nous devons, par juſtice, prendre parti pour Protagore.

THÉODORE.

Ce n'eſt point moi que cela regarde, Socrate; mais Callias le fils d'Hipponique. Je me ſuis de très-bonne heure tourné à la géométrie; & j'ai renoncé à tout diſcours dénué de preuves démonſtratives. Si cependant vous voulez parler en faveur du ſentiment de Protagore; nous vous en ſerons très-obligés.

SOCRATE.

Fort bien, Théodore: voyez donc ſi vous goûterez ce que je vais haſarder pour votre ami. Car quelqu'un qui ne fera pas aſſez d'attention aux termes, ſera forcé d'admettre des conſéquences encore plus fâcheuſes que les premières. Voulez-vous que, pour expliquer ma penſée, je m'adreſſe à vous ou à Théétète?

THÉODORE.

Que cela ſoit commun entre nous; mais que le plus jeune vous réponde: il y aura moins de honte pour lui que pour moi, à ſe tromper.

SOCRATE.

Voici la plus embarraſſante de toutes les queſtions: je demande s'il eſt poſſible que quelqu'un, ſachant une choſe, ne la ſache pas?

THÉODORE.

Que dirons-nous à cela, Théétète?

THÉÉTÈTE.

Que cela eſt impoſſible.

SOCRATE.

Non, ſi voir eſt ſavoir : car comment vous tirerez-vous de cette queſtion inſoluble ? Vous voici enfermé comme dans un puits. Je veux qu'un homme, vous couvrant de la main un œil, vous demande ſi, de cet œil qu'il vous a bouché, vous voyez ſon habit; vous répondrez, ſans doute, que vous ne le voyez pas de cet œil, mais de l'autre. Cependant il eſt toûjours vrai que vous voyez l'objet, & que vous ne le voyez pas; par conſéquent, que vous ſavez la choſe, & que vous ne la ſavez pas. Il n'eſt pas queſtion d'expliquer comment vous voyez, & comment vous ne voyez pas : mais il eſt conſtant que voir, ſelon vous, c'eſt ſavoir; ne pas voir, c'eſt ignorer. Tirez, après cela, les conſéquences. Peut-être, ſeriez-vous encore plus embarraſſé par les queſtions ſuivantes. On pourroit vous demander, ſi, comme on dit avoir la vûe perçante, avoir la vûe foible, voir de près, ne pas voir de loin, voir avec vivacité, voir avec lenteur; ſi, dis-je, on peut dire les mêmes choſes, de ce que nous appelons ſavoir. Repréſentez-vous un homme bien armé, que l'on payeroit pour vour harceler par des

objections, & qui vous attendroit comme à l'embuſcade. En partant de ce ſentiment, que ſcience & ſenſation ſont la même choſe, s'il vous jetoit ſur ce qui regarde la ſenſation de l'ouïe, de l'odorat, & ſur les autres, en vous ſerrant de près, il vous confondroit; il ne vous lâcheroit pas qu'il ne vous eût réduit à admirer ſon maudit ſavoir, & à recevoir les fers qu'il voudroit vous donner : vous ne vous en tireriez pas, que vous ne lui euſſiez compté tout l'argent qu'il lui plairoit d'exiger de vous pour votre rançon. Vous me demanderez peut-être, quel raiſonnement pourroit employer Protagore, pour ſe défendre ? Tâcherons-nous de le développer ?

THÉÉTÈTE.

Je vous en prie.

SOCRATE.

Il ſe moquera de tout ce que nous diſons pour ſa défenſe; & il ſe préſentera au combat avec autant de confiance en ſes propres forces, que de mépris pour nous. Ce bon Socrate, dira-t-il, après avoir fait peur à un enfant, en lui demandant s'il eſt poſſible que le même homme ſe ſouvienne de quelque choſe, & ne ſache point la choſe dont il ſe ſouvient, & après que cet enfant, troublé par la peur, ou faute de pénétration, a nié que cela fût poſſible; me tourne en ridicule dans ſes diſcours. Mais, lâche Socrate, voici le vrai : lorſque vous diſcutez quelques points de ma doctrine, ſi celui que vous interrogez ſe trompe, en répondant préciſément ce que je répondrois; c'eſt ſur moi que tombe la honte de l'erreur : au contraire, s'il répond autrement que je ne répondrois; c'eſt à lui qu'il faut s'en prendre. Vous imaginez-vous, par exemple, qu'on vous accordera que quelqu'un, dans le temps qu'il n'eſt plus affecté par la préſence de l'objet, le ſoit autant par le ſouvenir qu'il en conſerve, qu'il l'étoit durant la ſenſation actuelle ? Il s'en faut beaucoup qu'on vous l'accorde....

Apprenez, Socrate, que l'on doit de part & d'autre, éviter de ſe tendre des pièges par des termes captieux :

attaquez avec courage & en brave homme. Montrez, ſi vous le pouvez, que chacun n'a pas ſes ſenſations propres; & que quand même chacun les auroit, il ne s'enſuit pas que ce qui paroît, ſe faſſe pour celui-là ſeul à qui la choſe paroît : ou ſi, au lieu du mot *ſe faire*, il faut employer celui d'*être*; montrez que ce n'eſt pas pour celui à qui les choſes paroiſſent être, qu'elles ſont en effet......

Je ſoûtiens que la vérité eſt telle que je l'ai propoſée, & que chacun de nous eſt la meſure de ce qui eſt, & de ce qui n'eſt point; que cependant il y a une différence infinie d'un homme à un homme, en cela même qu'une choſe paroît & eſt pour l'un, & une autre choſe paroît & eſt pour un autre. Je ſuis bien éloigné de dire qu'il n'y a ni ſageſſe, ni homme ſage : mais je dis que celui-là eſt ſage, qui ſachant opérer un changement de diſpoſition dans quelqu'un de nous, ſait lui faire ſentir & poſſéder des biens, au lieu qu'il ne ſentoit & n'avoit que des maux. Et pour vous épargner les chicanes que vous feriez ſur mes termes; comprenez bien ce que je dis : ſouvenez vous de ce que nous diſions ci-deſſus; que ce que mange un malade, lui ſemble amer & l'eſt pour lui; tandis que le contraire eſt & paroît à qui ſe porte bien. Il ne faut pas croire que l'un d'eux juge plus juſte que l'autre; car cela n'eſt pas poſſible. Il ne faut pas dire non plus que le malade eſt un inſenſé, parce qu'il a tel ſentiment; & que l'homme ſain eſt ſage, parce qu'il en a un autre : mais il faut changer l'une des deux diſpoſitions; car il y en a une meilleure que l'autre.

Il en eſt de même dans l'inſtruction : il faut faire paſſer d'une diſpoſition à une autre meilleure : le changement que le médecin opère par des remèdes, le ſophiſte le produit par ſes diſcours. Car enfin, jamais perſonne n'a fait que, qui avoit des ſentimens faux, vînt enſuite à en avoir de vrais : il eſt également impoſſible & d'avoir un ſentiment de quelque choſe qui n'eſt point, & d'en avoir un autre que celui dont on eſt affecté. Or celui dont on eſt affecté eſt toûjours vrai. Mais tel qui, par la vicieuſe diſpoſition de ſon eſprit, avoit des ſentimens

conformes à ſon état, une bonne diſpoſition lui en fait avoir de contraires au premier état. Je ſai que quelques perſonnes, par ſottiſe, appellent véritables, ces perceptions. Pour moi, j'en parle différemment : j'accorde que ces ſentimens ſont meilleurs les uns que les autres ; plus vrais, je le nie. Je ſuis bien éloigné, mon cher Socrate, de traiter de grenouilles, les ſages : j'appelle médecins, ceux qui travaillent ſur les corps ; jardiniers, ceux qui ont ſoin des plantes : car je dis que ceux-ci ne manquent pas de faire naître des ſenſations ſaines & vraies dans les plantes, lorſqu'ils s'aperçoivent qu'elles tombent dans la langueur. Pour ce qui regarde les excellens orateurs, ils ont, dans les Républiques, l'art de faire paroître juſtes, les choſes utiles : ce qui paroît juſte & honnête à quelque République que ce ſoit, eſt tel en effet pour elle. Mais le ſage, au lieu des mauvais ſentimens qui étoient dans chacun, en fait naître de bons, & les leur fait paroître tels. Suivant ce raiſonnement, le Sophiſte, capable de conduire ceux qui s'adreſſent à lui, eſt ſage & digne des plus grandes récompenſes. Par-là on voit qu'il y a des gens plus habiles les uns que les autres, & que perſonne n'a de fauſſes idées.

Bon gré, mal gré, Socrate, il faut que vous ſouffriez d'être pris pour la meſure des choſes : car ce principe ſubſiſte dans tout ce que nous avons dit. Si vous voulez le combattre, j'y conſens : combattez-le par un diſcours contradictoire. Si vous aimez mieux l'attaquer par vos interrogations, je le veux bien, employez-les : car il ne faut point éviter ces ſortes de combats ; un homme de ſens doit même les rechercher, par préférence. Faites cependant ce que je vais vous dire : ne cherchez point à ſurprendre, par vos interrogations. Il eſt déraiſonnable, lorſqu'on ſe pique de n'aimer que la vertu, de s'étudier continuellement à tromper dans ſes diſcours : or c'eſt tromper & agir injuſtement, en pareil cas, que de ne pas mettre de différence entre des diſputes où l'on ne cherche qu'à vaincre, & des converſations où l'on veut s'inſtruire. Dans le premier cas, il eſt permis d'uſer de plaiſanterie, pour faire tomber ſon adverſaire dans le piège qu'on

lui

lui a tendu. Mais, dans un entretien, on doit agir ſérieuſement, redreſſer un interlocuteur qui s'égare, s'attacher uniquement à lui montrer les erreurs où il s'eſt engagé. Si vous en uſez ainſi, ceux qui auront à faire à vous, ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes de l'embarras & du trouble où ils ſe trouveront, & ne vous imputeront rien: ils vous rechercheront, ils vous aimeront, ils courront ſe jetter dans le ſein de la philoſophie; où devenant autres, ils ceſſeront d'être ce qu'ils étoient. Si, comme pluſieurs, vous uſez d'une conduite oppoſée, le contraire vous arrivera: bien loin d'inſpirer l'amour de la Philoſophie, vous en éloignerez, & vous la ferez haïr aux gens d'un âge plus avancé. Si donc vous voulez m'en croire, comme je le diſois d'abord, au lieu d'apporter dans vos converſations un eſprit pointilleux, vous examinerez de ſang froid & avec douceur, ce que nous voulons dire par ces propoſitions; que tout eſt en mouvement; que ce qui paroît à chacun, ſoit à un Particulier, ſoit à un Etat, eſt en effet. De là vous conſidérerez ſi la ſcience & la ſenſation ſont une même choſe, ou choſes différentes; ſans fonder vos raiſonnemens, comme vous avez fait juſques ici, ſur des verbes & des noms, que les Philoſophes du bas étage ont accoutumé dans leurs diſputes de tirer chacun de leur côté, en quoi ils ne réuſſiſſent qu'à ſe procurer les uns aux autres des doutes & des incertitudes infinies, ſur tous les ſujets imaginables.

La partie du Théétète, dont on vient de lire la traduction, eſt compriſe, dans l'édition d'Henri Etienne, entre les pages 151 & 168. M. l'abbé Sallier n'a traduit de ce qui reſte du Dialogue, que le Portrait du Philoſophe, *qu'on trouvera dans le tome XIII des Mém. de l'Académie, p. 317, comme nous l'avons dit au commencement de cet article.*



SUITE DES EXTRAITS DE PHOTIUS

Traduits & accompagnés de notes.

M. l'abbé Gédoyn nous fit part en 1738 du projet qu'il avoit conçû, de traduire la *Bibliothèque* de Photius, & d'éclaircir par des notes les endroits qui lui paroîtroient en avoir besoin. A cette annonce il joignit la traduction d'un article de la *Bibliothèque.* On sait que les extraits dont ce précieux trésor est composé, sont indépendans les uns des autres, & que chacun forme un ouvrage distinct & séparé. M. l'abbé Gédoyn commença par le *Recueil d'Histoires de Conon,* & promit à la Compagnie de lui communiquer les fruits de son travail, à mesure qu'il avanceroit. Le XIV.e volume de nos Mémoires, dans lequel on trouve quatre morceaux de Photius, *traduits avec des notes,* & lûs à différentes séances des années 1738, 1739 & 1740, fait foi de son exactitude à remplir cet engagement. Il n'y fut pas moins fidèle, dans le cours des trois années dont nous donnons l'Histoire.

Mém. de l'Acad. t. XIV, p. 179.

Nous voyons par nos Registres, que M. l'*abbé Gédoyn* lut à la séance du 30 juin 1741, *la traduction de l'extrait que Photius nous a laissé de la Relation des Indes, par Ctésias;* à la séance du 6 mars 1742, *la traduction de l'extrait de Photius, des deux premiers livres de Ptolémée Héphæstion;* enfin à la séance du 2 juillet 1743, *la traduction du jugement de Photius sur les dix plus célèbres Orateurs de la Grèce.*

30 Juin 1741.
6 Mars 1742.
2 Juillet 1743.

Ces trois morceaux ne furent pas remis au dépôt de l'Académie; & par cette raison, n'en étant point comptables, nous pouvions nous dispenser d'en parler. Mais comme il s'en est retrouvé deux, parmi les papiers de l'auteur, après sa mort*, & qu'un Libraire, entre les mains de qui ils sont tombés, les a rendus au Public, dans un volume intitulé *Œuvres Diverses &c;* nous avons cru devoir observer ici que pour réunir tout ce que M. l'abbé Gédoyn a traduit de

* *Il mourut au mois d'Août 1744.*

In 12, Paris, 1745.

Photius, il faut joindre au XIV.e volume des *Mémoires de l'Académie*, depuis la p. 179 jusqu'à la p. 333, les *Œuvres diverses*, depuis la p. 364 jusqu'à la fin du volume.

Nous venons de dire que des trois extraits de Photius, lûs à l'Académie pendant les années 1741, 1742, 1743, il ne s'en étoit conservé que deux. L'un est la *Relation des Indes, par Ctésias ;* l'autre, le *Jugement de Photius sur les dix Orateurs de la Grèce:* celui des deux premiers livres de *Ptolémée Héphæstion* doit s'être perdu ; ou bien il aura été supprimé par l'Éditeur, comme un fragment trop peu considérable. En effet, ces deux premiers livres remplissent tout au plus deux colonnes & demie *in-folio*, dans l'édition de Photius, donnée en 1653, à Rouen.*

* L'extrait de Ptolémée Héphæstion commence à la col. 471 de cette édition.

DU VRAI DANS LA POESIE.

OBSERVATIONS SUR LE PARADIS PERDU DE MILTON.

NOUS ne pouvons donner que les titres de ces deux Mémoires: ils ont été lûs à l'Académie, par M. Racine, 3 Mars 1741.
l'un le 3 mars 1741, l'autre le 16 août 1743 ; mais, par 16 Août 1743.
l'usage qu'il en a fait depuis, ils ont cessé d'être à nous.

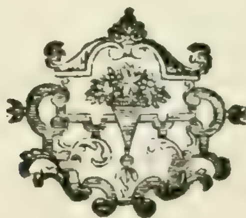
M. Racine ayant appris en 1745 ou 1746, qu'*On imprimoit en Hollande un Recueil de ses Ouvrages, il écrivit au Libraire pour le prier de n'y point insérer ses Dissertations, imprimées dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres ; parce qu'il avoit dessein d'y faire quelques changemens. La lettre arriva trop tard, & le Libraire avoit déjà fait usage de trois de ces Dissertations ; ce qui l'obligea à donner une nouvelle attention aux autres (a).*

(a) Ce sont les termes de M. Racine, dans l'*Avant-propos* que nous citons ci-dessous.

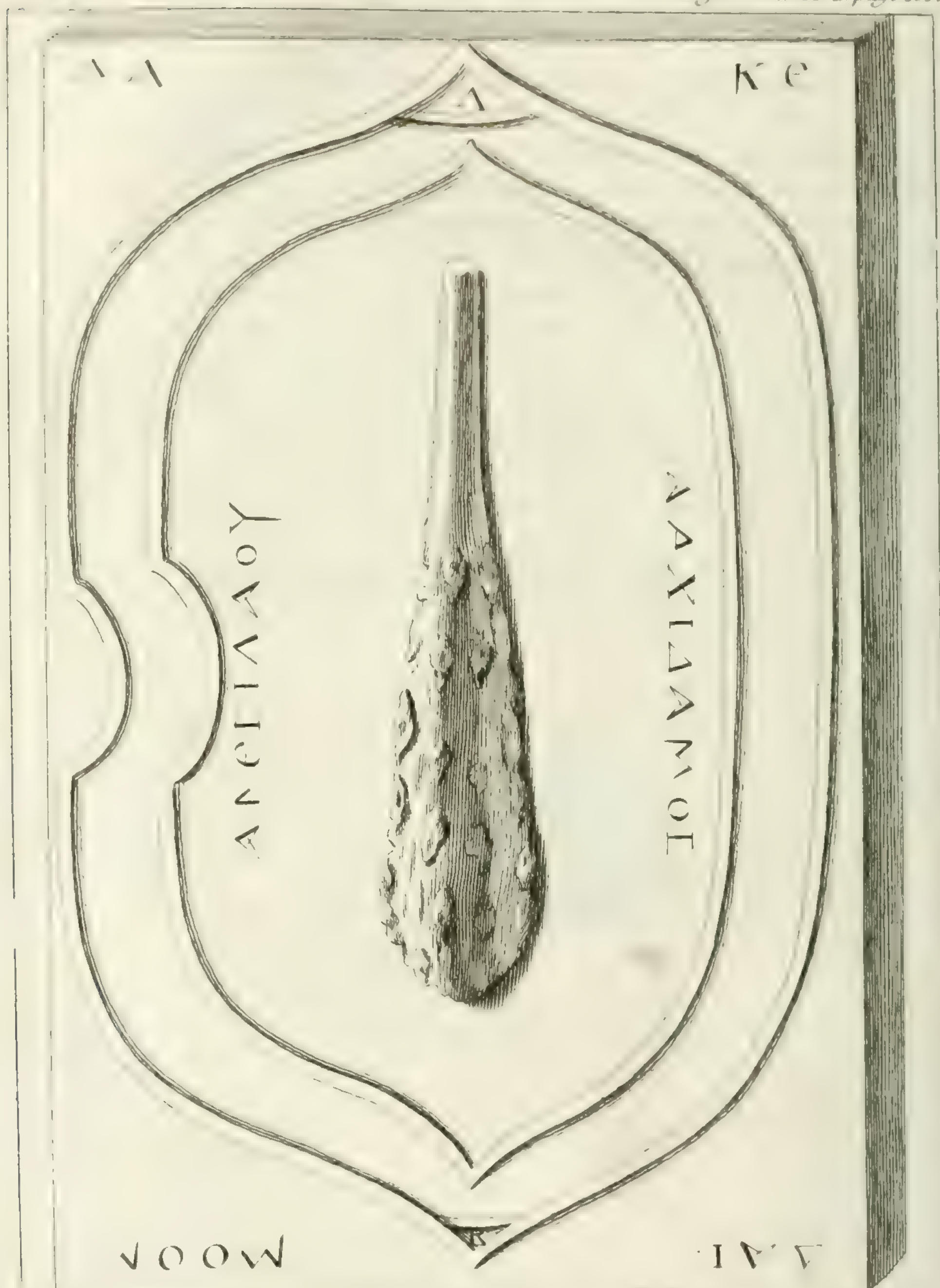
M. Racine, devenu alors plus sévère que n'auroient été la pluspart de ses Lecteurs, y aperçut des défauts, qui, vraisemblablement, leur eussent échappé : il retoucha toutes ces pièces ; il en changea la forme & les mit dans un ordre nouveau, qui compose, suivant ses propres termes, une suite de réflexions générales sur la Poësie. L'objet de M. Racine dans ce travail, étoit d'opposer à l'édition de ses Œuvres, qu'on préparoit en Hollande, une édition plus digne de lui : il l'a publiée en 1747 *(b)*; & pour la rendre complète, il y a fait entrer les deux discours lûs en 1741 & 1743, qui sont en effet trop étroitement liés avec les autres, pour qu'il pût les en séparer.

Nous les rappelons ici, pour avoir occasion d'avertir ceux qui voudront lire les *Réflexions* de M. Racine *sur la Poësie*, qu'ils doivent consulter, non les Mémoires de l'Académie, où elles ne sont qu'en partie, & où d'ailleurs elles ont été imprimées avant sa révision; mais l'édition qu'il en a donnée lui-même en quatre volumes *in-12*, à Paris 1747.

(b) Voyez l'Avant-propos qui est à la tête du troisième volume de l'édition de ses Œuvres, *Paris, 4 voll. in-12. 1747.*



Inscription trouvée en Grece



In Templo Apollinis Amyclæi prope Altare.

EXPLICATION

De trois anciennes Inscriptions qui ont été trouvées dans le Temple d'Apollon Amycléen.

LORSQU'ON a donné la *Relation abrégée du voyage littéraire* que M. l'abbé Fourmont a fait dans le Levant, par ordre du Roi, dans les années 1729 & 1730, on a dit qu'il en avoit rapporté un grand nombre d'anciennes inscriptions grecques, qui n'ont point encore été publiées. Pour commencer à rendre utile cette précieuse collection, & mettre l'Académie à portée d'en juger; il tira de ses porte-feuilles en 1740, trois Inscriptions qu'il lut dans une de nos séances, & qu'il accompagna de savantes remarques. Elles se trouvent à la p. 395 du XV.e volume de nos Mémoires. Il en choisit de même trois autres en 1742: ce sont celles dont nous allons parler. Elles ont été trouvées dans le temple d'Apollon Amycléen.

Mém. de l'Acad. t. VII, p. 344. (Hist.)

Le 7 Septembre 1742.

Amycles, autrefois ville de la Laconie, située au pied du mont Taygète dans une plaine, à deux lieues au midi de Sparte, n'est plus qu'un village, que les Grecs appellent aujourd'hui *Sclabochorion.* M. Fourmont découvrit dans la place principale, devant la *Lesché* ou jurisdiction du lieu, les ruines du temple d'Apollon Amycléen, qui a été célèbre dans l'Antiquité, & parmi ces ruines trois pierres, sur chacune desquelles étoient gravées des lettres d'un caractère fort ancien & la figure d'un bouclier.

Le premier bouclier est en relief sur une pierre du pays, d'un gris obscur, haute de 3 pieds 8 pouces, sur 2 pieds 8 pouces de large, & 6 pouces d'épaisseur: il n'a qu'une échancrure: d'où l'on peut juger que celui qui le portoit ne s'en servoit que du bras droit; à moins qu'il ne le mit de haut en bas, lorsqu'il vouloit s'en servir du bras gauche. Les deux bouts du bouclier se terminent en pointes: une bande

le borde par-tout, pour le fortifier ; & à la distance de quelques pouces, une autre bande le fortifie encore. A chaque bout on a ménagé un espace dans lequel est gravé une lettre ; savoir, au bout d'en haut, un Λ, à celui d'en bas, un K: *(a)* cette abréviation, dit M. l'abbé Fourmont, désigne le mot ΛΑΚοΝ. Une massue en relief occupe le milieu du bouclier ; & deux lignes d'écriture en caractères très-anciens, sont gravées autour : on lit d'un côté, ΑΡΧΙΔΑΜοΣ, de l'autre, ΑΓΕΣΙΛΑοΥ. Ce qui signifie *Archidamus Agesilai filius :* les trois mots ensemble forment cette phrase, *Archidamus Agesilai filius, Laco.*

A chaque angle de la pierre, il y a une syllabe : la première est composée d'un Λ & d'un Α ; la seconde d'un Κ & d'un Ε ; la troisième est ΔΑΙ ; la dernière ΜooΝ. Les quatre syllabes rapprochées, forment le mot ΛΑΚΕΔΑιΜooΝ ; sans doute, pour ΛΑΚΕΔΑιΜοΝιooΝ, que ce peuple avoit coutume d'employer dans les ordres qu'il donnoit pour l'érection de ces sortes de monumens.

Le second bouclier est aussi en relief sur une pierre toute semblable à la précédente. Il a deux échancrures, comme les boucliers ordinaires : le haut & le bas aboutissent en pointe, ainsi qu'au premier. Une seule bande le fortifie à son bord ; mais des quatre coins il en part une autre, comme pour soutenir un second bouclier qui est dans le milieu : il en part une semblable des deux échancrures & des deux bouts. Le haut est chargé d'un Λ ; on voit au bas un Κ : ce qu'il faut encore expliquer par ΛΑΚΕΔΑιΜοΝιooΝ.

Le bouclier du champ, ou du milieu, est échancré des deux côtés, & pointu comme l'autre : les échancrures & les bouts sont chargés de lettres qui composent le mot ΛΑΚοΝ. Dans le champ sont écrits deux mots, l'un de bas en haut, ΕΧΕΣΤΡΑΤοΣ ; l'autre de haut en bas, ΑΓιΔοΣ. Ces trois mots ensemble

(a) M. l'abbé Fourmont écrit ΛΑΚοΝ, par un Ο, au lieu d'un Ω ; ΑΓΕΣΙΛΑοΥ, par un Ε, au lieu d'un Η ; & ci-dessous, ΛΑΒοΤΑΣ, par un ο au lieu d'un Ω, ΕΥΡΙΚΡΑΤΕο, par un Ι, *Taléclus*, pour *Téléclus*. C'est, sans doute, l'orthographe des Inscriptions qu'il a copiées.

Inscription trouvée en Grece

2e Planche.



In Templo Apollinis Amyclei prope Altare.



ſont donc ΕΧΕΣΤΡΑΤοΣ ΑΓιΔοΣ ΛΑΚοΝ; *Echeſtratus Agidis filius, Laco.* Entre les deux mots ΕΧΕΣΤΡΑΤοΣ & ΑΓιΔοΣ, on voit en relief un ſerpent ſaillant.

Ce ſecond bouclier, continue M. l'abbé Fourmont, paroît avoir ſervi à deux perſonnes; à Echeſtratus d'abord (& le petit bouclier du fond n'étoit alors qu'un ornement du grand), puis à Taléclus, v.[e] deſcendant d'Echeſtratus: car entre les deux bandes du haut, on lit en caractères du temps:

Τ Α Λ Ε Κ Λ ο Σ Τ ο
Α Ρ Χ Ε Λ Α ο Τ ο Α Γ Ε Σ
Ι Λ Α ο Τ ο Δ ο Ρ Υ Σ Σ ο
Τ ο Λ Α Β ο Τ Α Σ Τ ο
Ε Χ Ε Σ Τ Ρ Α Τ ο
Β Α Γ ο Σ.

Taleclus, filius Archelai, qui Ageſilai, qui Doryſſi, qui Labotæ, qui Echeſtrati, Dux.

M. Fourmont s'arrête ici pour obſerver qu'il doit y avoir une faute dans le mot ΛΑΒοΤΑΣ. Suivant le ſens de la phraſe, ce nom doit être au génitif: or le nominatif ΛΑΒοΤΑΣ, ne peut avoir au génitif que Λαβοτȣ, ou Λαβοτεως, dans le grec ordinaire, & Λαβοτεω chez les Lacédémoniens; à moins que ce ne fût un nom barbare, exempt de ſuivre la règle commune. M. l'abbé Fourmont qui le croit purement Lacédémonien, aime mieux ſoupçonner l'ouvrier, qui a gravé ſur la pierre les Inſcriptions dont le bouclier d'Echeſtratus étoit chargé, d'avoir altéré ce mot. Il ne ſeroit pas étonnant que la rouille en eût effacé quelques lettres : les boucliers étoient d'airain, & conſéquemment ſujets à la rouille.

Le troiſième bouclier * eſt repréſenté ſur une pierre preſque noire, de la hauteur de 5 pieds & demi, ſur 6 pieds & demi de largeur, & un pied d'épaiſſeur. Il paroît ſortir d'un tombeau poſé ſur une baſe, dont une des faces eſt chargée d'une pique. Aux deux extrémités de la baſe ſont marqués deux trous quarrés, entre leſquels il y en a un troiſième beaucoup

* *La planche eſt à la p. ſuiv.*

plus grand, d'où ſort, ou dans lequel s'enfonce le bouclier: il eſt plus large par en bas que par en haut ; il a deux échancrures, mais ſort élargies, & une ſeule bande: enfin, il porte un ſerpent ſaillant, accotté de deux renards tombans.

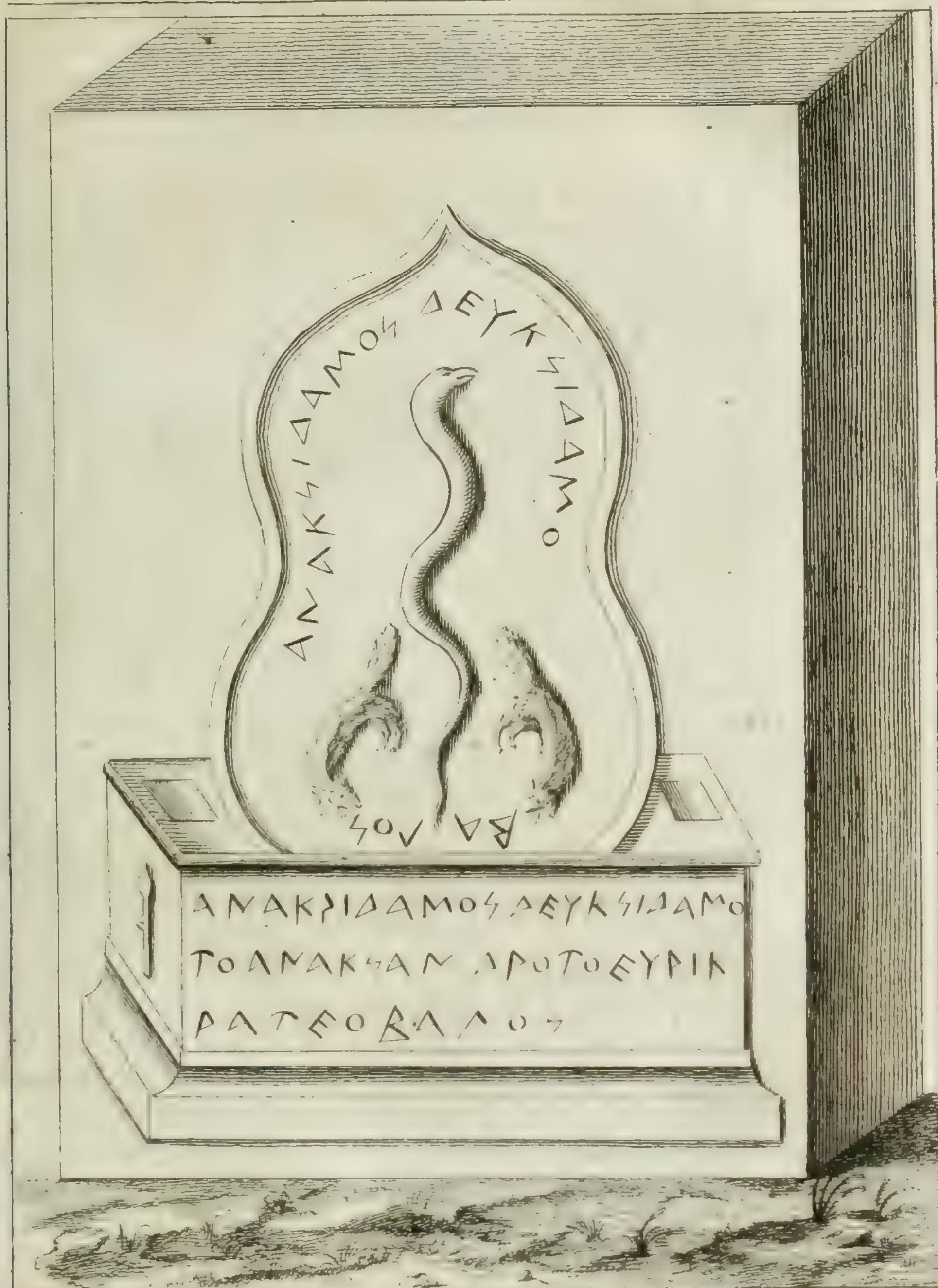
On lit ſur le tombeau : ΑΝΑΚΣΙΔΑΜοΣ ΔΕΥΚΣΙΔΑΜο, Το ΑΝΑΚΣΑΝΔΡο Το ΕΥΡΙΚΡΑΤΕο ΒΑΓοΣ. *Anaxidamus filius Deuxidami, qui Anaxandri, qui Eurycratis, Dux.* Sur le bouclier, & autour de la tète du ſerpent, on lit : ΑΝΑΚΣιΔΑΜοΣ ΔΕΥΚΣιΔΑΜο, *Anaxidamus Deuxidami filius ;* & ſous la queue du ſerpent, ΒΑΓοΣ, *Dux.* Ce qui ſemble marquer que le tombeau & le bouclier ont ſervi à la même perſonne, à Anaxidamus, fils de Deuxidamus.

Telle eſt la deſcription que M. l'abbé Fourmont nous a donnée des trois boucliers. Il les regarde comme des monumens de la piété des anciens Rois de Lacédémone, qui, ayant remporté, par la protection d'Apollon, quelque victoire ſur les ennemis de l'Etat, ou pour tout autre bienfait du Dieu, avoient ſuſpendu leurs boucliers dans ſon temple; puis les avoient fait graver ſur le marbre, afin de perpétuer leur reconnoiſſance. A l'égard des figures dont les boucliers ſont chargés, il penſe que ce ſont les emblèmes ou les ſymboles des deux branches des Rois Héraclides de Sparte.

Dès les premiers âges du monde, les hommes, dit-il, ont cherché à ſe diſtinguer entre eux par des ſignes qui leur fuſſent propres. Le doigt de Dieu avoit imprimé ſur le front de Caïn une marque à laquelle on devoit le reconnoître: dans la ſuite des temps, chaque ville eut ſon ſymbole. On vit en Egypte, l'une adopter l'Hippopotame, l'autre le Crocodile, une autre le Bouc: dans la Grèce, Athènes prit la Chouette, Mycènes le Lion, Argos le Loup : la Judée avoit choiſi le Palmier; les peuples de la Cyrénaïque, le *Sylphium*, plante précieuſe de leur pays; les Siciliens la *Triquetra*, figure compoſée de trois jambes, qui repréſentoit les trois pointes ou caps de leur île; les Macédoniens & les Theſſaliens, le Cheval; les Perſes, le Soleil.

Les familles voulurent avoir de pareils ſymboles, qui leur fuſſent

Inscription trouvée en Grece.



In Templo Apollinis Amyclæi, pr. . Adate.

fussent particuliers : l'Anchre qu'on voit souvent sur les monnoies des rois de Syrie, étoit celui des Séleucides. Ainsi, continue M. l'abbé Fourmont, les deux branches des Héraclides qui régnoient à Sparte, prirent pour les leurs le Serpent & la Massue. Un passage d'Apollodore sert de fondement à sa conjecture.

Apollod. Bibliоth. l. II, sub finem.

Après que les Héraclides, dit Apollodore, eurent tué Tisamène *(a)* fils d'Oreste, & qu'ils se furent emparés du Péloponnèse, ils firent trois lots des villes qu'ils avoient conquises, & les tirèrent au sort, après avoir sacrifié aux Dieux, chacun sur un autel séparé. Argos échut à Téménus, Lacédémone aux deux frères Proclès & Eurysthénès, fils d'Aristodème, Messène à Cresphonte. Le partage étoit à peine arrêté, que chaque autel offrit à leur vûe un spectacle singulier : on vit une Grenouille sur celui de Téménus à qui Argos venoit d'échoir, un Serpent sur celui des deux frères qui avoient Lacédémone dans leur lot, un Renard sur celui du nouveau maître de Messène. Que pouvoit signifier ce prodige ? Les quatre Princes, reprend M. Fourmont, purent très-bien le regarder comme un signe de la volonté des Dieux, qui leur ordonnoient, par cette voie extraordinaire, de prendre dorénavant pour symboles, l'animal que chacun d'eux avoit vû sur son autel.

Jusque-là, dit-il, les Héraclides qui n'avoient fait encore qu'une seule famille, n'avoient eu, probablement, qu'un seul emblème, peut-être une Massue, ou bien une peau de Lion, en mémoire d'Hercule leur trisaïeul commun : mais se trouvant, après le partage, divisés en plusieurs branches dont les intérêts n'étoient plus les mêmes, il devenoit nécessaire qu'ils se distinguassent par des emblèmes différens. Ceux d'Argos prirent donc la Grenouille, ceux de Lacédémone le Serpent, ceux de Messène le Renard.

Il y a beaucoup d'apparence que l'ancien symbole des Argiens étoit une tête de Loup : du moins, c'est le type le

(a) Apollodore est ici en contradiction avec Pausanias, selon qui Tisamène ne fut point tué par les Héraclides. *Pausan. in Achaic. c. 1.*

plus ordinaire de leurs monnoies; & l'on peut ſuppoſer, ſur la foi d'une tradition rapportée par Pauſanias, que l'origine de ce ſymbole remontoit chez eux juſqu'à la plus haute antiquité. Danaüs, ſelon Pauſanias, ayant conduit à Argos une colonie Egyptienne, diſputa la propriété de cette ville à Gélanor fils de Sthénélas : les deux concurrens établirent contradictoirement leur droit, en préſence du peuple, qui renvoya le jugement au lendemain. Il arriva qu'à la pointe du jour un loup s'étant jeté ſur un troupeau de vaches qui paiſſoient auprès de la ville, attaqua le taureau & le tua. Le bruit de cet accident, répandu dès le matin dans Argos, devint la nouvelle publique & l'objet des raiſonnemens du peuple : il fut conclu d'une voix unanime, que ce qui venoit de ſe paſſer renfermoit une déciſion des Dieux ſur la grande affaire qui avoit été agitée la veille. Gélanor étoit le taureau qui avoit ſuccombé ; Danaüs étoit le loup vainqueur : on adjugea le royaume à Danaüs. En mémoire d'un fait ſi merveilleux, le nouveau roi bâtit un temple à Jupiter Lycien : & ce qui donne lieu de croire que les Argiens prirent dès-lors une tête de Loup pour leur ſymbole ; c'eſt qu'ils en gravèrent la figure ſur les pierres dont le temple fut conſtruit. M. l'abbé Fourmont le ſoupçonne ainſi, ſur ce qu'ayant découvert les ruines de ce temple, il l'a reconnu pour être celui de Jupiter Lycien, aux têtes de loup dont les pierres ſont chargées.

Pauſan. in Corinth. p. 118.

Dans la circonſtance du partage dont nous avons parlé, ce ſymbole fit place à la Grenouille. Mais s'il eſt vrai, comme le prétend M. Fourmont, que la Grenouille ne ſe voie ſur aucun des monumens d'Argos, & que la tête de Loup ait continué à y être le type de la monnoie ; il s'enſuit que le règne de la Grenouille ne fut pas long : auſſi, ne lui donne-t-il pas plus de durée qu'à la domination des Héraclides dans Argos. Lorſque les Argiens tuèrent Meltas, petit-fils de Médon, pour ſe mettre en république, ils quittèrent, dit-il, la Grenouille qui leur venoit des Héraclides, & reprirent l'ancien ſymbole de leur ville.

Les Lacédémoniens n'eurent pas les mêmes raiſons que

les Argiens, de changer le leur : comme ils furent toûjours gouvernés par les Héraclides, ils gardèrent celui qu'ils tenoient d'eux ; c'eſt-à-dire, le Serpent & la Maſſue. Les anciennes monnoies de Lacédémone, ſur leſquelles on voit très-fréquemment la Maſſue, & quelquefois le Serpent, ne laiſſent pas lieu d'en douter.

Les Meſſéniens conſervèrent de même le Renard, qui avoit été donné pour emblème à Creſphonte, leur premier roi de la race des Héraclides ; & ſes deſcendans continuèrent d'en faire uſage, juſqu'au temps où Anaxidamus, fils de Deuxidamus, roi de Lacédémone, chaſſa les Meſſéniens du Péloponnèſe : alors la Dynaſtie de Meſsène fut éteinte, & l'emblème périt avec elle. Le ſouvenir de cet évènement, dit M. l'abbé Fourmont, a été conſacré ſur le bouclier d'Anaxidamus, où *les Renards tombans* déſignent la chute des Héraclides de Meſsène. On ne pouvoit expliquer plus ingénieuſement le troiſième bouclier.

L'explication des deux autres paroît d'abord ne faire pas moins d'honneur à la ſagacité de M. l'abbé Fourmont : mais elle n'eſt pas ſans difficulté. Le premier bouclier eſt chargé d'une Maſſue ; le ſecond, en cela conforme au troiſième, repréſente un Serpent. D'où vient cette différence ? Si les Dieux avoient donné le Serpent pour ſymbole aux rois de Lacédémone, pourquoi n'a-t-il pas été commun à tous ces Princes ? Pourquoi, dans le même temps, les uns ont-ils pris le Serpent, les autres la Maſſue ? C'eſt, répond M. l'abbé Fourmont, parce que le royaume de Lacédémone fut partagé dès le commencement entre deux frères, dont les deſcendans furent obligés, pour ſe diſtinguer entre eux, d'adopter des emblèmes différens : la branche aînée, iſſue de Proclès, garda le Serpent, comme une prérogative d'aîneſſe ; la branche puînée, ſortie d'Euryſthénès, choiſit la Maſſue, comme le ſigne le plus propre à conſerver la trace de ſon origine. Lycurgue, ce fameux légiſlateur de Sparte, deſcendoit d'Euryſthénès, chef de la branche cadette : de-là, les médailles qui ont été frappées en l'honneur de Lycurgue,

ont pour type la Massue. Il s'ensuit de cet éclaircissement, ajoute-t-il, que Taléclus, v.e descendant d'Echestratus, *(second bouclier)* étoit de la branche aînée; qu'Anaxidamus, fils de Deuxidamus, *(troisième bouclier)* étoit de la même branche; enfin qu'Archidamus, fils d'Agésilaüs, *(premier bouclier)* étoit de la branche puînée.

La lecture du mémoire fut interrompue en cet endroit, par les objections de quelques Académiciens, qui tendoient à prouver que M. l'abbé Fourmont étoit tombé, par inadvertence, dans plusieurs méprises. On lui rappela d'abord qu'Eurysthénès & Proclès étoient jumeaux, & qu'on n'avoit jamais bien sû lequel des deux étoit l'aîné; que cependant la branche sortie d'Eurysthénès fut toûjours regardée comme l'aînée, & celle de Proclès comme la cadette; enfin que Lycurgue descendoit de Proclès, non d'Eurysthénès *(b)*. On lui fit ensuite observer qu'Archidamus, fils d'Agésilaüs, de la première inscription, & Taléclus de la seconde, étant certainement Eurysthénides, ils auroient dû, suivant son système, avoir l'un & l'autre le Serpent pour symbole; & qu'Anaxidamus de la troisième *(c)*, si c'est le même qui chassa

Hérod. VI, 51 & 52. Pausan. III, 2.

Pausan. III, 2.

(b) Ce fait est prouvé dans un Mémoire de M. de la Barre, *(E'claircissemens sur l'histoire de Lycurgue)*, Mém. de l'Acad. t. VII, p. 262.

(c) Il est bon d'observer que la troisième inscription fait naître une difficulté considérable; parce qu'on ne sauroit concilier les quatre degrés qu'elle donne, ni avec la généalogie des Eurysthénides, ni avec celle des Proclides, rapportées par Pausanias. On en jugera par le tableau qui suit:

EURYSTHÉNIDES, suivant Pausanias, *l. III, 2, & seq.*	*INSCRIPTION.*	*PROCLIDES,* suivant Pausanias, *l. III, 7.*
EURYCRATE.	EURYCRATE.	THÉOPOMPE.
ANAXANDER.	ANAXANDER.	ARCHIDAMUS.
EURYCRATE II.	DEUXIDAMUS.	ZEUXIDAMUS.
LÉON.	ANAXIDAMUS.	ANAXIDAMUS.

On voit que les deux premiers degrés de l'Inscription nous donnent deux Eurysthénides, & les deux derniers, deux Proclides. Au reste, M. de la Barre *(loc. cit.)* a prouvé que les *Anciens ont donné diversement la généalogie des Proclides.*

les Messéniens, étant Proclide, auroit dû avoir la Massue.

Ceux qui firent ces objections, concluoient que le systême de M. l'abbé Fourmont ne pouvoit se soutenir tel qu'il le présentoit: en même temps ils proposèrent un moyen de le rectifier.

On peut, dirent-ils, accorder à M. Fourmont qu'Eurysthénès & Proclès, chefs des deux branches des rois de Sparte, voulurent en effet se distinguer par des symboles différens, & qu'ils convinrent de prendre, l'un le Serpent, l'autre la Massue: mais on peut supposer qu'ils convinrent aussi que le Serpent qui leur avoit été assigné par les Dieux, n'appartiendroit point à une branche, exclusivement à l'autre; & qu'en signe de l'égalité que la Nature avoit mise entre eux, en les faisant naître jumeaux, ils auroient le droit de le porter tour à tour. Peut-être, fut-il dit que ce seroit dans la suite l'apanage de celui des deux rois qui se trouveroit le plus âgé, ou du moins que le plus âgé des deux auroit le privilège de choisir. Eurysthénès fut, apparemment, le premier à qui échut le Serpent; & de là sa branche aura été regardée comme la première.

Si l'on admet cette supposition, toutes les difficultés se trouveront levées: on ne sera plus surpris de voir les Eurysthénides & les Proclides varier dans leurs emblèmes, & prendre tantôt la Massue, tantôt le Serpent. Il est vrai que les emblèmes qu'on verra sur les boucliers antiques & sur les autres monumens de cette espèce, ne seront plus d'aucun usage, pour nous faire reconnoître de quelle branche étoient précisément tel & tel Prince: mais ils nous apprendront toûjours que ces princes étoient Héraclides, & avoient régné à Sparte. Le surplus est un superflu dont l'Erudition peut bien se passer.

La conjecture de M. l'abbé Fourmont ainsi rectifiée, pourra s'appliquer, avec la même restriction, aux monnoies de Lacédémone, qui, selon une de ses remarques, représentent ou un Serpent ou une Massue, & quelquefois une Massue surmontée du Serpent. A l'inspection de ces types, on conclurra que les monnoies qui en sont chargées, ont

été fabriquées à Sparte, sous les rois descendus d'Eurysthénès & de Proclès : mais on ne hasardera pas de fonder la distinction des deux branches sur la différence des types.

Comme nous présumons que l'Auteur, s'il eût vécu jusqu'au temps où l'on devoit parler de son Mémoire, n'auroit pas manqué de profiter des objections que nous venons d'exposer; nous avons crû ne pouvoir mieux suppléer à ce qu'il auroit fait lui-même, qu'en rapportant sommairement ce qui fut dit, à l'occasion de sa lecture, dans la séance de l'Académie.

DESCRIPTION
DE
L'AQUE'DUC DE COUTANCES,
Précédée de Recherches historiques sur les anciens Aquéducs.

Il y a quelques années que M. l'abbé de Fontenu étant en basse Normandie, eut la curiosité de voir & d'examiner l'ancien Aquéduc de Coutances, qu'il connoissoit déjà par le peu qu'en a dit l'auteur des *Antiquités & recherches des villes de France (a).* Ses yeux, depuis long-temps accoutumés à s'exercer sur l'antique, remarquèrent d'abord dans ce monument, tout ce qui pouvoit frapper un Antiquaire éclairé : mais le temps ne lui ayant pas permis d'en prendre les dimensions, il partit avec le regret de n'avoir pû, en satisfaisant sa curiosité, emporter de quoi la rendre utile à l'Académie & au public. Il fut consolé quelques mois après, par une lettre qu'il reçut de M. de Mons, Lieutenant-général de Coutances, son ami: ce Magistrat, *aussi distingué par l'étendue de ses lumières & par sa probité, que par sa naissance,* lui envoyoit un plan très-exact de l'Aquéduc, accompagné d'une explication sommaire, qui facilitoit l'intelligence du plan.

(a) T. II, p. 401. Cet ouvrage, en deux volumes in-12, porte le nom d'*André du Chesne,* & n'est pas digne de la réputation de ce savant homme.

M. l'abbé de Fontenu adopta l'explication de M. de Mons, comme le fonds sur lequel il devoit travailler; & se proposa d'y rapporter, en forme de commentaire, ce que Pline, Frontin, Cassiodore & quelques autres anciens auteurs qu'il avoit consultés, ont écrit touchant les Aquéducs des Romains. Ce travail produisit un long Mémoire, qui nous a été lû, à deux reprises, en 1738 & 1739. Comme M. l'abbé de Fontenu y disoit que les recherches dans lesquelles il s'étoit engagé, à l'occasion de l'Aquéduc de Coutances, lui fourniroient incessamment la matière d'un autre Mémoire sur les Aquéducs en général; l'Académie jugea qu'il falloit réserver le premier, jusqu'à ce que le second, qui sembloit en être une dépendance, fût achevé : celui-ci, qui est divisé en quatre parties, a été lû à la Compagnie, dans le cours des années 1740 & 1741. Nous renfermerons tout l'ouvrage dans un seul extrait; & nous commencerons par les *Recherches* générales sur les Aquéducs. Ce premier article ne consistera qu'en un dénombrement historique des Aquéducs les plus célèbres dont il est parlé dans l'Antiquité, & servira d'introduction à l'explication particulière de celui de Coutances, qui est ici notre principal objet.

5 Août 1738 & 24 Avril 1739.

11 Mars & 29 Novembre 1740, & 11 Août 1741.

I. Des Aquéducs de l'Égypte.

On ne sauroit douter que l'usage des aquéducs n'ait été connu dès les premiers temps. Les Égyptiens, qu'on regarde comme un des plus anciens peuples du monde, réduits à chercher dans leur industrie de quoi remédier à l'aridité de quelques-unes de leurs provinces, creusèrent un nombre infini de canaux, pour communiquer la fécondité des eaux du Nil aux cantons qui en étoient éloignés. Les pays montueux ou hérissés de rochers ne profitoient pas de ce secours : de là naquit l'idée de construire des aquéducs, rivières artificielles, dont le lit suspendu dans les airs, suivant l'expression du poëte Rutilius *(b)*, rapproche & semble joindre les montagnes que

(b) . . . . Quid loquar aerio pendentes fornice rivos,
Quà vix imbriferas tolleret Iris aquas? &c.

Rutilius Numatianus écrivoit son *Voyage d'Italie* en vers, l'an de J. C. 416. *Voy. Fabric. Bibl. lat. t. 1, p. 630.*

L. II. la Nature avoit séparées par des vallées. Hérodote place l'entreprise des canaux sous le règne de Sésostris *(c)*. A l'égard des aquéducs, il paroît n'avoir connu en Égypte que celui qu'un roi d'Arabie, qu'il ne nomme pas, fit faire avec des peaux de bœuf & d'autres animaux, cousues ensemble, pour conduire les eaux du *Coris* à la distance de douze journées. Ni Hérodote, ni aucun autre ancien, n'ont marqué le temps où furent construits ceux qui portoient la fertilité jusque dans les deserts de la Lybie; aucun ne nous en a laissé la description: & sans les Relations des Voyageurs modernes, nous ignorerions qu'ils ont existé. C'est principalement dans celle de M. Maillet, que M. l'abbé de Fontenu a puisé ce qu'il dit des aquéducs égyptiens.

Hérod. ibid.

Comme l'ouvrage de M. Maillet, qu'un séjour de seize années en Égypte avoit mis à portée de recueillir sur ce pays des Mémoires très-exacts, se trouve entre les mains de tout le monde; nous nous contenterons de dire sommairement, d'après lui, Que du temps d'un Écrivain arabe qu'il cite, sans fixer le temps où cet Écrivain vivoit, on comptoit dix-huit aquéducs, depuis l'entrée du Nil jusqu'à Memphis, dans l'espace de 180 lieues, indépendamment de deux autres plus grands encore, qui étoient entre Memphis & la mer, dont l'un portoit ses eaux dans les deserts où le temple de Jupiter Ammon avoit été bâti, & l'autre au lac Maréotis, derrière Alexandrie; Que la plupart des aquéducs destinés pour la Lybie avoient 100 pieds de haut & 20 pieds de large, sur une profondeur proportionnée, afin qu'ils pussent porter des bateaux propres à y voiturer, à travers les airs, toutes sortes de marchandises & de provision; Que des dix-huit aquéducs il n'en subsiste plus que deux qui sont construits rez-terre, dont l'un conduit les eaux du Nil aux *Élouahs*, & l'autre dans la petite province du *Fioumé*; Que le P. Sicard, célèbre missionnaire Jésuite, dans une lettre à M. le comte de Toulouse, parle d'un troisième aquéduc, taillé de même à fleur de terre, qui s'est conservé jusqu'à

(c) Les écrivains Arabes en font honneur à Joseph.

présent

préſent dans ſon entier, à *Abouſire,* proche le lac Méris; Qu'on ne doit pas s'étonner de trouver ſi peu de veſtiges de ces monumens, ſur-tout de ceux qui étoient élevés au-deſſus de terre; parce que les pays pour l'uſage deſquels on les avoit conſtruits, ayant été dépeuplés par les ravages qu'eſſuya l'Egypte en différens temps, les aquéducs devenus inutiles, furent négligés, & qu'au lieu de les réparer, on en tranſporta les pierres pour bâtir d'autres édifices; enfin Qu'outre les aquéducs élevés au deſſus de terre, ou taillés à fleur de terre, il y en avoit de ſoûterrains, qui partant des rivages du Nil & gagnant le deſſous des montagnes, alloient répandre leurs eaux dans les campagnes ſtériles de la Lybie, à une diſtance de 30 & 35 lieues.

Ce dernier fait qui ſemble tenir du prodige, deviendra vrai-ſemblable, ajoûte M. l'abbé de Fontenu, ſi on ſe rappelle les merveilleuſes cîternes d'Alexandrie, qui ſubſiſtent depuis les Ptolémées. Ces cîternes, la pluſpart revêtues de marbre, & toutes ſoutenues par de hautes colonnes auſſi de marbre, en forme d'allées qui règnent, non ſeulement ſous la ville, mais très-loin au-delà, ſervoient de réſervoirs à pluſieurs aquéducs ſoûterrains, par où l'eau étoit conduite pour les beſoins de la ville, des fauxbourgs & des environs. On aperçoit encore, ſuivant quelques Voyageurs, les différentes ouvertures par leſquelles ces aquéducs y verſoient leurs eaux. M. Maillet a vû le ſeul qui ſubſiſte; celui-là eſt de hauteur d'homme, & règne juſqu'aux *Biquiers,* à cinq grandes lieues d'Alexandrie : il tiroit ſes eaux d'un grand canal de 15 lieues de long, qui s'eſt en partie conſervé juſqu'à préſent, & qui ſervit, dit-on, il y a 30 ou 40 ans, à des négocians François pour voiturer des marchandiſes juſqu'au grand Caire, en remontant le Nil.

De cette légère eſquiſſe des anciens aquéducs des Egyptiens, on peut conclurre que les rois d'Egypte, à qui Pline reproche *une vaine oſtentation d'opulence (d),* dans leurs pyramides & dans le fameux labyrinthe, ouvrages, en effet,

(d) *Regum pecuniæ otioſa & ſtulta oſtentatio.* Plin. l. XXXVI, c. 12.

purement fastueux, n'étoient pas moins magnifiques dans la construction des édifices qui intéressoient l'utilité de leurs peuples : & ce sont-là les seuls monumens qui consacrent à l'immortalité les noms des Souverains.

II. Aquéducs de la Palestine.

De l'Egypte, M. l'abbé de Fontenu passe à la Palestine : il y trouve deux aquéducs célèbres ; l'un à Tyr, l'autre à Jérusalem. Si l'on s'en rapporte, dit-il, à la tradition populaire, le vieux aquéduc de la ville de Tyr fut bâti par Salomon, en faveur d'Hiram roi des Tyriens, & en reconnoissance des secours qu'il avoit reçûs de lui pour la construction du temple de Jérusalem. Mais il est beaucoup plus raisonnable d'en placer la fondation après le temps d'Alexandre le grand ; puisque l'aquéduc traversoit la digue que ce Conquérant fit jeter dans la mer, pour joindre au continent l'île dans laquelle étoit située la ville de Tyr. Le vieux aquéduc de Jérusalem, qui portoit autrefois dans cette ville les eaux des Piscines de Salomon, passe encore pour un ouvrage de ce Prince ; & c'est une opinion assez vrai-semblable. Nous ne nous arrêterons point à décrire ces deux monumens ; nous nous contenterons de renvoyer à Maundrell, de qui M. l'abbé de Fontenu a emprunté ce qu'il en dit. La description de l'aquéduc de Tyr *(e)* mérite sur-tout d'être lûe : il ne s'est conservé de celui de Jérusalem que des débris, qui peuvent à peine donner une idée de ce qu'il fut autrefois.

III. Aquéducs de la Grèce.

L'article des aquéducs de la Grèce sera un peu plus rempli. Non que l'Antiquité fournisse sur ceux-là plus de secours : l'aquéduc de Mégare, qui fut construit, suivant Pausanias, par l'ordre du roi Théagénès, pour rassembler les eaux dont la chute précipitée & les crues fréquentes rendoient impraticable une partie du territoire de la Mégaride, est le seul que M. l'abbé de Fontenu connoisse par les Ecrivains grecs *(f)* : mais il a tiré de ses conversations avec M. l'abbé

In Atticis.

(e) Voyage d'Alep à Jérusalem, par Maundrell, *pp. 83 & 151.*

(f) Voyez les *Recherches* de M. Blanchard sur la ville de Mégare *Mém. de l'Acad. t. XVII, p. 125.*

Fourmont, d'amples éclairciſſemens ſur les aquéducs d'Athènes, d'Eleuſis, d'Argos, de Corinthe & de Sparte; & nous nous étendrons d'autant plus volontiers ſur cette partie, que la mort de M. l'abbé Fourmont nous réduit malheureuſement à douter ſi nous verrons jamais paroître la Relation de ſon Voyage Littéraire, dans laquelle ces différens morceaux devoient entrer.

Les deux fontaines d'Athènes, diſoit M. Fourmont à M. de Fontenu, l'une nommée *Enneacrounos*, des neuf tuyaux que Piſiſtrate y avoit fait faire, l'autre, celle de Callirhoé, ne ſuffiſoient pas pour fournir de l'eau à tous les beſoins d'un peuple nombreux: on fut obligé d'en faire venir d'ailleurs. Pour cet effet, on ſaigna l'*Iliſſus* dès ſa ſource, à deux lieues & demie de la ville, ſur le chemin de Marathon: en même temps on conſtruiſit pluſieurs aquéducs ſoûterrains, dont il y en a deux qui ſubſiſtent encore, & qui diſtribuent leurs eaux dans les différens quartiers de la ville. M. l'abbé Fourmont les croyoit de la plus haute antiquité, & certainement antérieurs à la conquête des Romains. On trouve hors de la ville, continuoit-il, de fort beaux reſtes de deux autres grands aquéducs, à la diſtance d'un quart de lieue l'un de l'autre: mais ceux-là paroiſſent avoir été bâtis depuis qu'Athènes eut paſſé ſous la domination Romaine. Ils ſont à deux rangs d'arcades très-hautes & très-larges, les unes au-deſſus des autres, d'une architecture ſimple, quoique bien entendue, & ſans autre ornement qu'un cordon qui règne des deux côtés, au-deſſus du cintre. Le maſſif des deux aquéducs, juſque vers le haut des arcades, eſt de pierres très-dures de cinq à ſix pouces en quarré, diſpoſées par aſſiſes égales & jointes enſemble par un ciment de la dureté du caillou. Les voûtes & le deſſus des arcades ſont d'un beau marbre blanc de Pentéli, dans lequel on a creuſé, à la pointe du ciſeau, le canal des eaux. Le canal eſt voûté: il y a de diſtance en diſtance des ſoûpiraux, tant pour y porter le jour, que pour donner aux vapeurs la liberté de s'exhaler. On a pratiqué au deſſus des arcades un chemin de 7 pieds de

Ἐννεάκρουνος.

large, en forme de galerie couverte, qui règne d'un bout à l'autre de chaque aquéduc.

Ce chemin, ajoûte M. l'abbé de Fontenu, est beaucoup mieux entendu que celui qu'on a ménagé le long du pont du Gard : celui-ci est placé en dehors & à découvert, sur les bords d'une corniche si élevée qu'on ne peut y passer sans effroi.

Les deux aquéducs d'Athènes, reprenoit M. Fourmont, sont situés au nord de l'*Anchesmus*, montagne voisine de cette ville. Le premier, qui est assez près du Céphise, a 23 arcades bien conservées : il tiroit ses eaux de la source même du Céphise, qui jette de l'eau de la grosseur d'un muid, & qui arrose les forêts d'Athènes où l'on compte six vingt mille pieds d'oliviers. A une lieue & demie de la ville, l'aquéduc passe au dessus d'un torrent de 40 à 50 toises de large : ses eaux alloient autrefois au sortir de l'arcade, se rendre dans la basse ville, par un canal tellement pratiqué le long de l'Anchesmus, du côté de l'ouest, qu'il ne coupoit point la fontaine de *Persée*, source très-abondante à une lieue d'Athènes. Le second aquéduc, à un quart de lieue au dessus du premier, vers le haut du même torrent qu'il traverse aussi, est composé de dix-sept arcades. Les eaux qu'il recevoit du mont Pentéli, au nord d'Athènes, venoient se rassembler à un des côtés de l'Anchesmus, d'où elles alloient, par un canal de trois pieds de large, à *Carità*, ou monastère de S.t Michel *Asomatos (g)*, & gagnoient par le *Stadium* le pont de l'Ilissus, d'où elles passoient dans la nouvelle ville, fondée par Hadrien qui lui donna son nom. La plus grande partie alloit enfin couler dans le palais de ce Prince, qu'on appelle à présent le *Didascalion*. C'est dans ce magnifique bâtiment, selon une remarque de M. l'abbé de Fontenu, qu'Hadrien qui avoit dessein d'en faire un *Gymnase*, plaça la plus ancienne bibliothèque dont il soit parlé dans les auteurs, savoir la bibliothèque de Pisistrate, transportée d'abord d'Athènes en Perse sous Xerxès, de Perse à Athènes par Séleucus Nicanor,

(g) Ἀσώματος, Sans corps comme sont les Anges.

d'Athènes à Rome par les Romains, enfin, rendue à Athènes par Hadrien.

Les deux grands aquéducs que nous venons de décrire, ne ſont aujourd'hui d'aucun uſage: Athènes reçoit toutes les eaux dont elle a beſoin, par les deux canaux ſoûterrains dont nous avons parlé au commencement de cet article, & qui paroiſſent d'une antiquité ſi reculée, qu'on les croit des ouvrages des anciens Grecs. Quant aux deux autres qui ſont de beaucoup poſtérieurs, une inſcription rapportée par Spon atteſte que le ſecond a été commencé par Hadrien, & achevé par Antonin Pie. M. l'abbé de Fontenu eſtime, ſur la reſſemblance de l'un à l'autre, qu'ils ſont tous deux du même temps.

L'aquéduc d'Eleuſis, ville ſituée à 4 lieues d'Athènes, du côté de l'occident, tiroit ſes eaux du *Triaſus Campus*, dans l'Attique; il en reſte ſeulement quelques arcades: & c'eſt tout ce que M. l'abbé Fourmont en a dit à ſon Confrère.

L'aquéduc d'Argos commençoit à 3 lieues de la ville, au mont *Apſas*, dont il ſuivoit les contours par un canal à fleur de terre, fait de ciment & de poudre de marbre corroyés enſemble dans la chaux. On voit dans la citadelle une vaſte & profonde cîterne, qui s'eſt conſervée dans ſon entier juſqu'à préſent.

Corinthe avoit deux aquéducs: le premier commençoit à 7 lieues de la ville, & prenoit ſon cours du mont *Cylléné.* Les canaux qui ſubſiſtent encore ſont à fleur de terre & à découvert: ils ont 3 pieds de large. Le ſecond commençoit à 4 lieues & demie de Corinthe, auprès de Phliunte, & prenoit ſon eau de la petite rivière nommée *Agina,* qui eſt une branche de l'*Aſopus.*

L'aquéduc de Sparte ſituée ſur une hauteur près du fleuve Eurotas, eſt peut-être le plus ſingulier de tous. Il commençoit à 7 lieues de la ville, proche *Pelléné,* aujourd'hui *Macropoulo (h):* l'eau couloit à fleur de terre dans des canaux,

(h) M. Fourmont expliquoit ce nom par, *petit veau* (ce qui ne s'accorde pas avec la ſignification commune de μακρος, *longus); &* croyoit qu'on l'avoit donné à Pelléné, à cauſe de ſes excellens pâturages.

jusqu'à un vallon distant de Sparte d'environ une lieue, où se trouve un torrent, au dessus duquel l'aquéduc s'élève en arcades de pierres de taille, plus hautes & plus larges que celles des deux aquéducs d'Athènes. Les arcades joignent ensemble deux éminences, d'où les eaux entroient autrefois dans une galerie soûterraine, pour se rendre ensuite près de la ville dans un beau réservoir, qui est aujourd'hui à découvert. Ce réservoir forme une vaste pièce quarrée, formée de petits cailloux qui étoient joints avec un ciment aussi dur que le caillou même. Du réservoir l'eau passoit dans la ville, & entroit dans un autre aquéduc composé de cent petites arcades voûtées : celui-là prenoit ses eaux à 2 lieues & demie, dans deux canaux de 3 pieds de large sur 1 pied de profondeur, qui se remplissoient par des saignées qu'on avoit faites au *Knasseus* & au *Tisoa*.

Ces aquéducs sont les seuls dont M. Fourmont ait entretenu M. de Fontenu. Il ne tenoit qu'à lui de parler aussi de ceux de Constantinople: vrai-semblablement, il n'y avoit rien remarqué qui méritât d'être ajoûté à ce qu'en ont écrit plusieurs Voyageurs. M. l'abbé de Fontenu, dans le dessein de rassembler tout ce qui appartient à son sujet, en a fait un article à part, d'après la Relation de Wheler, qu'il nous suffira d'indiquer *(i)*. Nous observerons que les aquéducs de Constantinople furent construits dans le premier siècle de l'empire des Constantins ; & nous ajoûterons que tous les aquéducs qui nous restent à nommer, soit de l'Asie mineure, soit de l'Italie, de l'Espagne & des Gaules, sont autant d'ouvrages des Romains, qui ont laissé dans toutes les Provinces soumises à leur empire, quelque monument de leur magnificence, comme la marque de la domination qu'ils y avoient exercée.

IV. Aquéducs de l'Asie mineure.

Commençons par l'Asie mineure. On voit à Smyrne deux aquéducs très-bien conservés, qui prennent leurs eaux à onze ou douze milles de la ville, & qui, après les avoir

(i) Voyage de Dalmatie & de Grèce, &c. par George Wheler. *t. 1, p. 170.*

conduites par des canaux de pierre recouverts à raſe-terre, les portent ſur des arcades d'une montagne à l'autre, à la hauteur de 40 & 50 pieds, à travers deux larges vallées.

Il ne reſte à Éphèſe que des débris de deux aquéducs pareils, qui recevoient leurs eaux de *Scala-nova,* à 17 ou 18 milles de la ville. Près du creux d'où partent les eaux, on voit encore des niches ciſelées dans la pierre, où furent, apparemment, placées autrefois des ſtatues de quelques Divinités des eaux. En ſuivant les veſtiges de ces derniers aquéducs, on trouve ſur la route de *Scala-nova* à Éphèſe, à 5 milles de la ville, une longue ſuite d'arcades, ſur l'une deſquelles ſe lit une inſcription à l'honneur de Diane, & des empereurs Auguſte & Tibère, qui a été rapportée par Spon *(tom. III.e de ſon voyage),* & qui prouve que ces deux monumens ont été pour le moins réparés par les Romains.

M. l'abbé de Fontenu nous renvoie, pour les autres aquéducs de l'Aſie mineure, aux Relations des Voyageurs, entre leſquels il cite Paul Lucas, dont le témoignage ſur les choſes qu'il a vûes par lui-même, peut être abſolument compté pour quelque choſe.

V. Aquéducs de Rome.

Les aquéducs de Rome lui auroient ouvert un vaſte champ, s'il n'avoit pas été prévenu dans ſes recherches, par un grand nombre d'Écrivains qui ont traité avant lui le même ſujet; Pline, Frontin, Donat, Juſte Lipſe, Nardini, Fabretti, & tant d'autres. De tout ce qu'il a extrait de ces différens Auteurs, nous tirerons quelques remarques générales.

1.° Entre les monumens qui atteſtent l'induſtrie & la magnificence des Romains, il n'y en a point qui leur faſſe plus d'honneur que les aquéducs : ſoit que l'on conſidère ces édifices du côté des grands avantages qu'en retiroient les villes pour leſquelles ils étoient faits, ſoit que l'on enviſage les ſingularités ſurprenantes qui s'y trouvoient ; comme la longueur de quelques-uns qui venoient de 40, 50 & même 60 milles, l'élévation de quelques autres, qui gagnoit la cime des plus hautes colines, dans tous, la ſolidité de la conſtruction, les ſommes immenſes que pluſieurs ont coûté, & les travaux

qu'il fallut employer pour combler des vallées, applanir des montagnes, les percer dans une étendue de plusieurs milles, creuser des rochers, enfin élever dans des bas fonds, arcades sur arcades, pour conduire les eaux au niveau d'éminences de plus de cent pieds de hauteur.

2.° La seule ville de Rome avoit, selon Procope, quatorze grands aquéducs, qui servoient à remplir 856 bains publics & particuliers, 1352 lacs ou grands bassins & réservoirs, 16 thermes, 15 nymphées, 6 naumachies, sans compter de larges & longs canaux, dont quelques-uns s'appeloient des *Euripes.* Cette prodigieuse affluence d'eau se répandoit dans les soûterrains de la ville, pour nettoyer les cloaques, & en emporter les immondices dans le Tibre.

3.° Les Romains sentirent si bien les avantages des aquéducs, que par reconnoissance ils donnèrent à leurs eaux les noms de ceux de qui ils les avoient reçûes; de-là sont venus les noms d'*aqua Appia, aqua Marcia, aqua Julia, Augusta, Trajana, Antonina, Severiana, Septimiana, Alexandrina.* C'est de ce dernier aquéduc, suivant Fabretti, qu'on voit encore plus de 500 arcades dispersées dans la campagne de Rome. Par le même motif de reconnoissance, ils faisoient ordinairement graver sur la principale arcade, le nom & les titres de l'Empereur sous le règne de qui l'aquéduc avoit été ou bâti ou réparé: là sont célébrés les empereurs Auguste, Claude, Vespasien, Tite, Trajan, Septime Sévère, Caracalla, & plusieurs autres.

VI. Aquéducs de l'Italie.

L'aquéduc le mieux conservé de toute l'Italie, est celui de Spolète. Fondé sur le roc, dans le fond d'une vallée, ou plustôt d'un abyme, on le voit monter à la hauteur de 105 toises, c'est-à-dire, à 630 pieds, pour joindre ensemble deux montagnes voisines. Cet ouvrage, que la tradition du pays attribue à Théodoric, roi des Goths, dit M. l'abbé de Fontenu, est peut-être le morceau d'architecture le plus hardi & le plus haut que l'on connoisse dans le monde; sans excepter même la plus haute des pyramides d'Egypte, à laquelle on ne donne que 600 pieds de hauteur: il subsiste dans son entier,

entier, & continue depuis tant de ſiècles à porter de l'eau dans la ville; il ſert auſſi de pont pour y paſſer.

L'aquéduc de Narni ſurpaſſoit celui de Spolète, par la magnificence de la conſtruction & la largeur de ſes arcades, dont la plus grande avoit, au rapport de Miſſon, 170 pieds de large: mais des quatre arcades qui le formoient, il n'en exiſte qu'une. On le nomme dans le pays le *pont d'Auguſte (k)*; & la tradition en fait honneur à ce Prince.

L'aquéduc de Narni le céderoit à ſon tour à ceux de Misène, ſi ceux-ci s'étoient conſervés: on croit qu'ils étoient de marbre. La ſource qui les fourniſſoit ſort d'un rocher très-eſcarpé, & forme une eſpèce de cataracte d'où coule en bas un ruiſſeau, dont les eaux reçûes dans deux grands aquéducs alloient ſe rendre dans deux vaſtes réſervoirs, connus des Curieux ſous les noms de *Piſcine admirable* & de *Cento-camerelle*. Ces deux reſervoirs avoient été conſtruits par Agrippa, pour y raſſembler les proviſions d'eau douce, qui étoient néceſſaires à la flotte qu'Auguſte tenoit dans le port de Misène.

VII. Aquéduc de Ségovie en Eſpagne.

Un ſeul aquéduc dans toute l'Eſpagne a fixé l'attention de M. l'abbé de Fontenu: c'eſt celui de Ségovie, qui joint enſemble deux montagnes ſéparées par un intervalle de 3000 pas. Il eſt composé de 177 arcades, à deux rangs poſés l'un ſur l'autre: le rang inférieur porte l'eau dans les fauxbourgs, & celui d'au deſſus, dans la ville. Quoique les pierres y ſoient liées ſans aucun ciment, la conſtruction de tout l'édifice eſt néanmoins ſi ſolide, qu'il s'eſt conſervé juſqu'à préſent dans ſon entier *(l)*. L'opinion la plus vrai-ſemblable attribue cet ouvrage à Trajan.

VIII. Aquéducs de la Gaule.

De toutes les provinces qui ont été ſoumiſes à la domination des Romains, la Gaule eſt celle où ils paroiſſent avoir conſtruit le plus grand nombre d'aquéducs. Pluſieurs ne ſont connus que

(k) Pluſieurs auteurs célèbres, entre leſquels M. l'abbé D F. cite le P. de Montfaucon, ont regardé cet aquéduc comme un vrai pont.

(l) M. l'abbé de Fontenu renvoie à la deſcription que *Colménarès*, écrivain Eſpagnol, a donnée de cet aquéduc. Voy. *Hiſtoria de la Ciudad de Segovia, &c. 1637, in-fol.*

par leurs débris: mais que l'on consulte le P. de Colonia sur celui de Lyon, Meurisse sur celui de Metz, les historiens de la Provence sur ceux d'Orange & de Fréjus, les historiens du Languedoc sur ceux de Toulouse & de Nimes *(m)*, & que des descriptions qui ont été données par ces écrivains, on rapproche les plans qu'en a publiés le P. de Montfaucon; on jugera qu'aucune partie de l'Europe ne possède d'aussi précieux monumens de la magnificence Romaine. Nous passons rapidement sur ces grands ouvrages, qui sont déjà connus d'ailleurs; afin d'arriver plustôt à l'aquéduc de Coutances, que M. l'abbé de Fontenu aura le mérite d'avoir le premier fait connoître.

IX. Aquéduc de Coutances. *Voyez le Plan.*

L'aquéduc de Coutances s'est conservé, dit-il, jusqu'à présent tel qu'il a été originairement construit, à la réserve des cintres de onze arcades, qui ont été réparés dans des temps postérieurs. Ainsi que tous les anciens aquéducs de Rome, dont Frontin, Intendant des eaux sous Trajan, & Fabretti après lui, nous ont donné la description; il est composé partie en maçonnerie pleine & solide, *opere constructo*, ou *constructionibus*, partie en arcades, *opere arcuato* ou *cameratis arcubus*, partie en ouvrages soûterrains, ou canaux, *operibus subterraneis*.

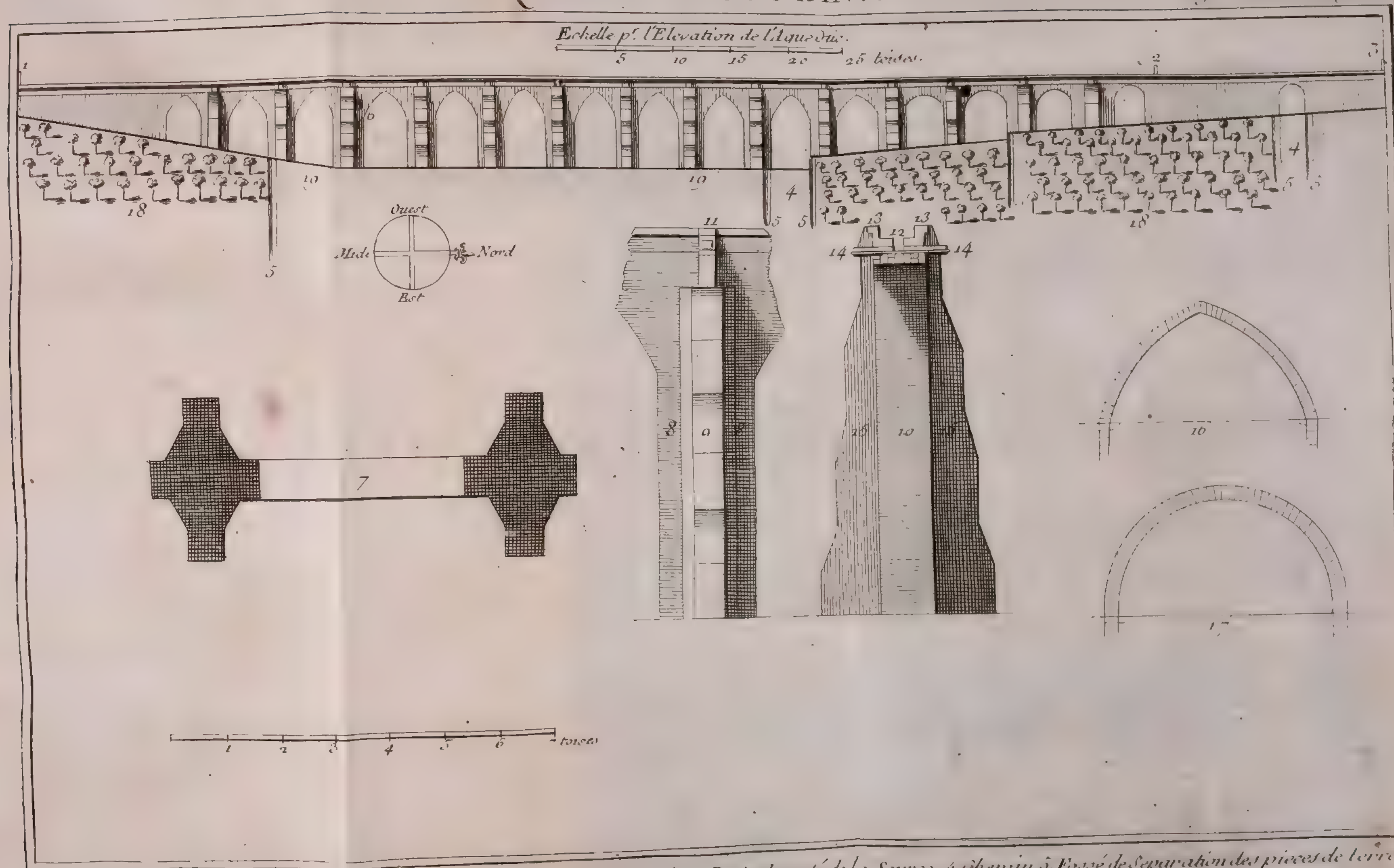
Les eaux qu'il portoit venoient de la fontaine de l'*Ecoulandrie*, ainsi appelée du nom de la Terre où elle se trouve: des canaux de terre les recevoient au sortir de la fontaine, & les conduisoient dans un réservoir qui en étoit à 60 pas géométriques. Ce réservoir subsiste presque en son entier: c'est un bâtiment de 10 pieds en quarré, couvert d'ardoises, au milieu duquel est un bassin de 4 pieds de large sur 6 de long & deux de profondeur, revêtu de pierres du pays, de même espèce que celles des arcades: on l'appelle *le Repos*. Du réservoir, l'eau traversoit par-dessus de grandes pièces de terre plantée en pommiers, & alloit sur les arcades de l'aquéduc, qui la conduisoient par des canaux de plomb sous une autre portion de terre plantée aussi en pommiers, nommée la *Croûte* ou *le clos aux Moines*; passoit ensuite par un couvent de

(m) L'aquéduc de Nimes est plus connu sous le nom de *Pont du Gard*.



1. Premiere Porte de l'Aqueduc du coté ... rre.
6. Pierre qui marque l'année 1150 du ... ttant.
10. Elevation, Profil et coupe d'une des ... ii
est l'espace et l'enfoncement pour plac... til.
16. Coupe du ceintre Gothique 17. Cou...

AQUEDUC DE COUTANCES.



1. Premiere Porte de l'Aqueduc du coté de la Ville. 2. Seconde Porte. 3. Troisieme Porte du coté de la Source. 4. Chemin. 5. Fossé de Separation des pieces de terre. 6. Pierre qui marque l'année 1159. du coté de l'Ouest. 7. Plan des Piles et Piliers buttans. 8. Elevation d'une des Piles et Piliers buttans vuë de Face. 9. Pilier buttant. 10. Elevation, Profil et Coupe d'une des arches. 11. Pierre où sont les armes de Paisnel sur le pilier entre la 6.e et 7.e arche du coté de l'ouest. 12. Dessus de l'Aqueduc où est l'espace et l'enfoncement pour placer les tuyaux. 13. mur de parapet. 14. Goutiere pour écouler les eaux quand les tuyaux crevoient. 15. Pilier buttant vu de profil. 16. Coupe du ceintre Gothique. 17. Coupe du ceintre Romain. 18. Pieces de terre Plantées en pommiers. 19. Prairie et profond Vallon.

Jacobins qui en retenoient quelques lignes pour les besoins de leur maison; puis se rendoit dans la ville pour venir se jeter dans un grand Regard, ou château d'eau *(n)*, situé au milieu de la place de l'Eglise cathédrale & vis-à-vis le portail, d'où elle se distribuoit dans les différens quartiers. Il ne reste pas les moindres vestiges du regard, qui n'est plus connu que par quelques vieux titres où il en est parlé.

Comme l'aquéduc de Coutances ne tiroit pas ses eaux de loin, il n'avoit de longueur, depuis la source d'où il les empruntoit jusqu'à son débouché dans le grand regard, ou château d'eau, près de la Cathédrale, que 932 pas géométriques; savoir, 350 depuis cette église jusqu'à la première porte par laquelle on entre sur les arcades, 132 depuis cette porte jusqu'à la troisième, & 450 depuis celle-ci, qui est la dernière, jusqu'a la source. Des 932 pas il y en avoit 800 d'ouvrages soûterrains, *operis subterranei*, partie en canaux de plomb, partie en canaux de terre cuite, enfoncés dans des tranchées recouvertes de terre: les autres 132 pas, qui font 660 pieds ou 110 toises, comprennent tous les ouvrages extérieurs que le plan représente.

On peut diviser en trois parties les 660 pieds. La première, de 70 pieds d'ouvrage plein & solide, *operis constructi*, se prend depuis la première porte de l'aquéduc du côté de la ville, jusqu'à la première arcade du même côté; la seconde, de 460 pieds d'ouvrage élevé en arc, *operis arcuati*, depuis la première arcade, vers le sommet du premier coteau, jusqu'à la quinzième au haut du second; la troisième, de 130 pieds, depuis la quinzième arcade jusqu'à la troisième porte. Tout l'ouvrage est plein & massif, excepté une seizième arcade qui est ouverte pour servir de passage à un chemin.

Ce qui paroît de l'aquéduc au dessus de terre est situé, partie à travers une prairie ou vallon, entre deux coteaux

(n) Les anciens appeloient ces châteaux d'eau, *Castella*, *castra*, *receptacula*, *dividicula*, *immissaria & emissaria*. Ces deux derniers noms étoient fondés sur le double usage des réservoirs, de recevoir l'eau de l'aquéduc, & de la renvoyer à sa destination.

auxquels il tient, partie ſur des terres plantées en pommiers. Le plan d'élévation fait connoître la diſpoſition & la pente du terrein. On y doit ſur-tout obſerver que les deux collines entre leſquelles l'aquéduc eſt placé, s'élèvent à meſure qu'elles s'éloignent; de manière que celle qui s'approche de la ville domine de 20 pieds le deſſus des arcades, & que celle qui tourne vers la ſource, la commande de 30 pieds.

Voyez le Plan.

Il eſt aiſé de juger qu'une pareille ſituation devoit être très-préjudiciable à l'aquéduc. En effet, les eaux qui venoient de la ſource, deſcendant d'un côté dans les canaux, & y montant de l'autre très-rapidement, alloient battre avec tant de violence contre les parois intérieures, ſur-tout contre les angles ou coudes des canaux de deſcente & de montée, que ſouvent elles les rompoient: accident, que cauſoit encore l'élaſticité de l'air renfermé dans les canaux. De-là, les réparations devenoient ſi fréquentes, que les habitans de Coutances manquant de fonds pour y fournir, abandonnèrent inſenſiblement l'entretien de leur aquéduc, qui eſt aujourd'hui menacé de tomber en ruine; ſi on ne ſe hâte de faire revivre & d'exécuter le projet qu'avoit eu M. Foucault, pendant ſon intendance de Caën, de le faire rétablir.

Voyez le Plan.

Ce monument a 38 pieds d'élévation ſous voûte, depuis le bas de la prairie: la voûte a 10 pouces d'épaiſſeur. Les canaux de plomb qui la traverſoient au deſſus, avoient, avec la terre & les pierres qui les recouvroient, 1 pied de hauteur; ce qui donnoit 39 pieds 10 pouces d'élévation à tout l'ouvrage. Mais cette meſure varie, ſuivant que le terrein s'exhauſſe & gagne les éminences où le haut des arcades aboutit.

La voûte, qui a 5 pieds 6 pouces de largeur, porte de chaque côté un petit mur ou parapet de 2 pieds 4 pouces de haut ſur 1 pied de large: entre ces deux petits murs eſt un vuide de 3 pieds 6 pouces, au milieu duquel étoient placés les canaux de plomb qui conduiſoient les eaux.

Des gouttières qui ſortent d'un pied & demi en ſaillie; de chaque côté des arcades, immédiatement au deſſus de la

clef des cintres, servoient, non seulement à laisser écouler les eaux de pluie qui auroient pû pénétrer entre les pierres & la terre dont les canaux de plomb étoient recouverts, mais encore à donner passage aux eaux même des canaux, quand ils venoient à s'entr'ouvrir.

Des seize arcades qui soutenoient les canaux, il y en a treize du côté de la ville, qui ont 22 pieds d'ouverture ou de distance d'une pile à l'autre: cependant on n'y a pas observé une proportion si juste qu'il ne se rencontre dans la pluspart quelques pouces de différence, soit de plus, soit de moins. La quatorzième n'a que 15 pieds d'ouverture ou de jour, la quinzième 17, & la seizième 11 seulement: celle-ci est à 76 pieds d'éloignement des autres, & paroît n'avoir été faite, comme nous l'avons déjà dit, que pour laisser la liberté du chemin qui passe dessous. Chacune de ces portes a 4 pieds de haut sur 2 pieds & demi de large.

Les piliers quarrés, ou *Piles*, sur lesquels posent les arcades, ont chacun, à quelque légère différence près, 10 pieds de largeur sur 17 de longueur, en y comprenant les arcs-boutans ou contreforts. Ces arcs-boutans * ont 5 pieds 9 pouces d'épaisseur : mais l'épaisseur diminue par gradation égale, de 6 pieds en 6 pieds, depuis le dessus de leur base jusqu'au sommet de l'aquéduc, dont l'élévation est en tout de 42 pieds 2 pouces, y compris la hauteur des 2 pieds 4 pouces de petit mur, ou parapet. Outre que la diminution proportionnelle qu'on a eu soin d'observer dans les contre-forts ou éperons, donne à tout l'ouvrage un air plus dégagé, & par conséquent plus de grace; les fondemens se trouvent, par ce moyen, déchargés du trop grand poids qu'ils auroient eu à porter: ce qui est conforme à une des règles que Vitruve a prescrites.

* *Anterides* dans Vitruve.

Tout le corps de l'ouvrage est fait de pierres brutes, plus larges que hautes, de figure irrégulière, mais ordinairement assez unies de quelque côté pour pouvoir être posées à la règle: elles sont mises en œuvre comme à l'aventure, sans distinction d'assises ou de lits, & sans qu'il paroisse que

le ciseau ou le marteau y aient jamais passé *(o)*. M. l'abbé de Fontenu trouve qu'elles ressemblent assez à ce genre de pierres dont on se sert à Paris pour les fondemens des quais. « Comme elles sont, dit-il, fort poreuses, le mortier » s'y empâte & s'y incorpore de manière qu'il s'en forme une » seule masse qui acquiert à la longue une solidité surprenante. » Et c'est à cette solidité qu'il faut attribuer la longue durée » de l'aquéduc de Coutances, lequel, à l'exception d'une partie » de ses voûtes qui ont eu besoin de réparation, subsiste presque dans son entier, depuis quatorze à quinze cens ans. » Cette dernière observation le conduit à examiner, 1.° en quel temps l'aquéduc de Coutances a été bâti : 2.° en quel temps les voûtes des onze arcades ont été réparées.

Avant que de répondre à la première question, M. l'abbé de Fontenu parcourt les opinions différentes qui ont été proposées sur l'origine de la ville de Coutances, & se déclare pour celle qui en place la fondation vers la fin du III.ᵉ siècle, ou au commencement du IV.ᵉ La pluspart des Savans, dit-il, reconnoissent Coutances dans un passage d'Ammien Marcellin, le premier écrivain, selon eux, qui en ait fait mention, sous le nom de *Constantia Castra :* non que ce lieu, ajoûte M. de Fontenu, ait été un camp fixe des Romains, comme l'ont pensé Robert Cénalis, Belleforêt, Bourgueville, & plusieurs autres ; mais parce que ce fut d'abord un camp d'importance, auquel on donna par honneur le nom de Constantius Chlorus ou de quelqu'un des Princes ses descendans *(p)*, qui l'avoit apparemment fortifié pour servir de boulevart au Cotentin, contre les incursions des pirates du Nord.

Amm. Marcell. l. XV.

Plusieurs Académiciens ne furent pas, sur cet article, de l'avis de M. l'abbé de Fontenu. En lui accordant que Coutances avoit effectivement pris dans le IV.ᵉ siècle & pour la raison même qu'il en donnoit, le nom de *Constantia Castra*, ils prétendoient qu'anciennement cette ville s'étoit appelée

(o) Vitruve appelle cette bâtisse *emplectum*, du grec ἐμπλεκτόν.

(p) M. l'abbé de Fontenu s'arrête, par préférence, à Constantius Chlorus.

Cofediæ: ils le prouvoient par l'*Itinéraire* d'Antonin, & par la *Table* de Peutinger, qui placent *Cofediæ,* l'un à vingt milles d'*Alauna,* Alaune, l'autre à vingt-neuf milles de *Coriallum,* Cherbourg *(q):* ce qui donne précifément la diftance de Coutances à ces deux anciens lieux. De-là ils concluoient que la ville de Coutances eft beaucoup plus ancienne que ne le fuppofe M. l'abbé de Fontenu, qui paroît, difoient-ils, en confondre la fondation primitive avec les accroiffemens, ou la nouvelle forme qu'elle reçut lorfque les Romains en firent un camp fortifié, & y établirent un détachement de la première légion Flavienne: ce fut à cette occafion qu'elle prit le nom de *Caftra Conftantia,* qui pendant plus d'un fiècle continua d'être joint à celui de *Cofediæ (r).*

Il y a tout lieu de croire, reprend M. l'abbé de Fontenu, que l'aquéduc fut conftruit dans le même temps; & fon opinion eft vrai-femblable: Coutances n'ayant que de mauvaifes eaux, ce fecours dut paroître néceffaire pour la garnifon qu'on y plaçoit. Cependant il ne fe trouve, ni dans les hiftoriens, ni dans les titres de la Province, aucune mention de l'aquéduc, avant le XII.e fiècle: encore, n'en eft-il parlé qu'à l'occafion des réparations dont ce monument avoit befoin, & qui furent faites alors. Comme la plufpart des voûtes en étoient détruites, & qu'il n'en fubfiftoit prefque plus que les piles, on le défignoit dans le pays par le nom de *Pilarii*: un vieux chemin qui va de la ville à l'aquéduc, eft appelé dans les titres du fiècle dont nous parlons, *iter ad Pilarios.* C'eft fans doute de ces piles ou piliers, que la ville de Coutances a pris la principale pièce de fes armoiries *(f).*

A l'égard du temps où l'aquéduc a été réparé, l'année 1159 qui fe trouve gravée fur une pierre, au haut d'une pile, entre la troifième & la quatrième arcade, doit être la

(q) On trouvera dans l'*article fuivant,* des *Recherches géographiques* fur *Coriallum,* Cherbourg.

(r) Le nom de *Cofediæ* difparut dans la fuite, ainfi qu'il eft arrivé à plufieurs villes de la Gaule, fous la domination Romaine.

(f) Les armoiries de Coutances font d'azur, à trois piliers ou colonnes d'argent, au chef de gueules chargé d'un léopard d'or, par conceffion des ducs de Normandie.

date du rétabliſſement des onze arcades à cintre terminé en angle : date ignorée juſqu'ici, parce qu'elle eſt placée trop haut, pour qu'on puiſſe l'apercevoir : M. l'abbé de Fontenu en doit la découverte à M. de Mons.

Il reſte à ſavoir à qui la ville de Coutances fut redevable de ce bienfait. La réponſe à cette queſtion ſe trouve encore ſur le monument même. Les armes de la maiſon de Paiſnel *(t)*, qui ſont ciſelées au haut d'un des arcs-boutans de l'aquéduc, ne laiſſent pas lieu de douter que l'honneur de la reſtauration des onze arcades, n'appartienne à quelqu'un des ſeigneurs de ce nom. Quoique la maiſon de Paiſnel, l'une des plus illuſtres de la Normandie, ſoit éteinte depuis long-temps, les Curieux pourront voir avec plaiſir l'extrait de la généalogie que M. l'abbé de Fontenu nous en a donnée, ſur les Mémoires de M. de Mons.

Paganellus. La maiſon de Paiſnel, dit-il, originaire de Norwège, reconnoît pour chef un des principaux capitaines de Rollon, premier duc de Normandie, qui, en récompenſe des ſervices qu'il en avoit reçûs, lui donna la propriété d'une grande étendue de terrein dans le Cotentin, pays alors entièrement ruiné par les ravages des Normans. Dès le commencement du XI.[e] ſiècle, les deſcendans de cet illuſtre Capitaine, poſſédoient les terres de Bricquebec, de Gacé & de Hambie : ils fondèrent à Hambie *, l'an 1015 *(u)*, une abbaye de l'Ordre de S.[t] Benoît ; ils donnèrent leur nom à la ſeigneurie de *Fontenai-le Paiſnel*, & à la ſergenterie *(x)* de la *Haie-Paiſnel.*

* *Hambeya.*

(t) Elles ſont d'or à deux faſces d'azur, le champ chargé de 9 merlettes de gueules, 4, 2 & 3. L'auteur des *Antiquités & recherches des Villes*, avoit déjà fait cette remarque *(page citée ci-deſſus)*. Ce qui fait qu'on ne voit point ſur le plan les armes de Paiſnel, c'eſt que la pierre ſur laquelle elles ſont gravées, eſt tournée du côté de l'Oueſt, & que le plan donne l'élévation du côté de l'Eſt. Il en eſt de même de la date *1159*, dont nous avons parlé plus haut.

(u) L'auteur du *Neuſtria Pia* *(p. 821.)* dit : *circa annum 1145*, & rapporte la charte de fondation ſans la dater. M. l'abbé de Fontenu ne dit pas ſur quelle preuve il place en 1015 la fondation de cette Abbaye : la différence eſt de 130 ans.

(x) La Normandie, pour ce qui concerne l'ordre judiciaire, ſe diviſe en ſept grands bailliages ; chaque bailliage en vicomtés ; chaque vicomté en ſergenteries ; & chaque ſergenterie en plus ou moins de paroiſſes,

Ils

Ils ſe diſtinguèrent ſous Guillaume le Conquérant, dans l'expédition d'Angleterre, en 1066. Neuf Chevaliers bannerets de cette maiſon accompagnèrent Robert Courte-Heuſe, fils de Guillaume, à la Croiſade de 1095. Foulque Paiſnel fut un des dix ſeigneurs Normans ou Anglois qui, en 1173, ſignèrent le contrat de mariage de Jean, depuis ſurnommé *Sans-Terre,* fils de Henri II, avec Alaïs (Adélaïde) fille du comte de Maurienne*. En 1215 le même Foulque ſigna, au nom de Philippe-Auguſte qui avoit reconquis la Normandie, la trève que ce Prince conclut avec Jean Sans-Terre: & c'eſt à celui-là que M. l'abbé de Fontenu veut qu'on attribue le rétabliſſement de l'aquéduc; ſoit qu'il en eût pris toute la dépenſe ſur lui, ou qu'il y eût ſeulement plus contribué qu'un autre. En ce cas, il faudra ſuppoſer une très-longue vie à Foulque Paiſnel. Jean Paiſnel, qui pouvoit être le petit-fils de Foulque, fonda le couvent des Jacobins de Coutances en 1247. De lui deſcendoit un autre Jean Paiſnel, chambellan de Charles VI, *Capitaine & Garde,* c'eſt-à-dire, gouverneur de Coutances en 1402. Nicolas Paiſnel ſon parent, fut le dernier de la branche aînée: Jeanne Paiſnel, unique héritière de Nicolas, épouſa en 1414 Louis d'Etouteville, & lui apporta en mariage les terres de Bricquebec, de Hambie & de Gacé, qui ont paſſé depuis dans la maiſon de Longueville & ſont aujourd'hui dans celle de Matignon. M. l'abbé de Fontenu ne parcourt point les autres branches; il ſe contente de dire en gros qu'elles ſont toutes éteintes.

* *Ce mariage n'eut pas lieu.*

La générofité de Foulque Paiſnel, principal reſtaurateur des onze arcades, eut des imitateurs ſur la fin du ſiècle ſuivant. Une charte de Philippe le Hardi, de l'an 1277 *(x),*

à proportion de ſon étendue. Ces ſergenteries ſont des fiefs relevans du Roi, dont les propriétaires ſont tenus de rendre aveu à la Chambre des comptes: cependant elles ne leur donnent point d'autre droit que celui de commettre à bail pour un certain prix, un ou pluſieurs Sergens dans les paroiſſes qui dépendent de la ſergenterie. *Cette note eſt tirée du Mém. de M. l'abbé de F.*

(x) M. l'abbé de Fontenu cite la charte, ſans la rapporter, & ſans indiquer le dépôt où elle eſt conſervée. Sans doute, elle ſe trouvera dans l'*hiſtoire de Coutances,* à laquelle il dit, en pluſieurs endroits de ſon Mémoire, que M. de Mons travaille depuis long-temps.

rappelle des donations qui venoient d'être faites par plusieurs habitans de Coutances, pour le rétablissement des fontaines de la ville: mais il paroît que depuis cette époque, & les fontaines & l'aquéduc furent extrêmement négligés, jusqu'au temps où M. Foucault, dont la mémoire est aussi précieuse à l'Académie qu'aux Généralités qu'il a gouvernées, forma inutilement le projet de les faire rétablir *(y)*.

En finissant cet extrait, nous avertissons que M. l'abbé de Fontenu, dans son Mémoire sur l'aquéduc de Coutances, renvoie souvent à celui qu'il a lû, plusieurs années auparavant à l'Académie, sur l'aquéduc d'Arcueil. Nous n'avons pû faire usage de ses remarques sur les rapports & les différences de ces deux monumens qu'il compare ensemble; parce que le Mémoire concernant l'aquéduc d'Arcueil, dont il n'avoit pas lui-même conservé la minute, ne s'est point retrouvé dans le dépôt de la Compagnie.

(y) Suivant la tradition du pays, le projet de M. Foucault échoua par l'ignorance ou par l'infidélité du Fontainier qu'il avoit envoyé sur les lieux, pour travailler à l'aquéduc.

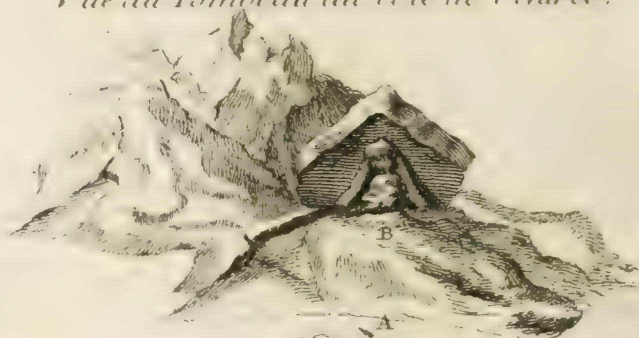


Tombeau découvert près de Cherbourg





Vue du Tombeau du coté de l'entrée.







RELATION
DE LA DÉCOUVERTE D'UN TOMBEAU
PRÈS DE CHERBOURG.

Obſervations géographiques & hiſtoriques, concernant cette Ville.

RIEN ne prouvera mieux le reſpect de l'Académie pour les monumens de l'Antiquité, & ſon attention à conſerver tous ceux qu'elle découvre par elle-même, ou qui lui ſont communiqués, que le ſoin qu'elle a pris de faire graver celui-ci. Sur la fin du mois de décembre 1741, M. de Boze nous en apporta le deſſein qui lui avoit été envoyé de Cherbourg, avec la Relation ſuivante.

« Auprès de Cherbourg, ville maritime de la preſqu'île du Cotentin, en baſſe Normandie, eſt une montagne hériſſée de roches & fort eſcarpée, nommée *le Roulle*, ſur la pente de laquelle, & preſque au milieu, ont été trouvées pluſieurs pierres inclinées de 6 pieds de long ſur autant de large, dont les extrémités les plus élevées ſont ſupportées par trois cailloux poſés l'un ſur l'autre, qui forment des eſpèces de pilier, & les plus baſſes par deux pierres qui déſignent une entrée figurée à peu près comme un toit. « 22 Décemb. 1741.

Deux particuliers, qui eurent connoiſſance de cette ſingularité, entreprirent de creuſer. Après pluſieurs nuits paſſées dans un travail qu'animoit l'eſpérance de trouver quelque tréſor caché, ils vinrent à bout de pénétrer entre les deux dernières pierres, qui ne préſentoient d'abord qu'une ouverture triangulaire d'un pied & demi de baſe. Une ceinture d'or, qui s'offrit à leurs yeux, les encouragea à faire de plus exactes recherches : le fruit de leur nouveau travail fut la découverte d'un vaſe en forme d'urne, qui renfermoit des pièces de monnoie, qu'ils crurent être autant de pièces d'or. Mais ils ne jouirent pas long-temps de cette erreur : ils «

» apprirent bien-tôt que ce métal n'étoit qu'une eſpèce de fonte » ou compoſition, dont les Romains fabriquoient leur monnoie. » Cependant la peine de nos deux particuliers ne fut pas ab- » ſolument infructueuſe: ils vendirent environ 200 médailles » de moyen bronze, la pluſpart aſſez bien conſervées; & » le prix qu'ils en tirèrent, fut plus que ſuffiſant pour les » dédommager de leurs frais. Ces médailles repréſentoient, » d'un côté les têtes des empereurs Antonin, Marc-Aurele, » Commode, & des impératrices Fauſtine & Lucille. Au » revers, on voyoit des figures de Divinités romaines, des » trophées d'armes, des galères &c. Quelques Curieux ayant » fait briſer le deſſus de la roche, trouvèrent d'autres mé- » dailles éparſes çà & là, du même temps, & avec les mêmes » types que les premières.

» On connut alors que le monument en queſtion étoit un » tombeau taillé dans le roc. La figure eſt un trapèze: le côté » de l'ouverture a trois pieds, & le côté oppoſé trois pieds » & demi: la longueur eſt de ſix pieds, la hauteur ſur le de- » vant, de deux pieds, & dans le fond, de deux pieds & » demi: le plancher eſt couvert d'un lit de terre glaiſe. A l'un » des coins, ſur une eſpèce d'aſſiette ou plat de terre cuite, » d'un pied de diamètre, étoit poſée l'urne dont on vient de » parler, faite d'une ſorte de grès, & formée de deux pièces; » la pièce de deſſus a la figure d'un cône, la pièce de deſſous » celle d'un cône tronqué: toutes les deux priſes enſemble ont » deux pieds de haut & neuf pouces de large.

» On conjecture de cette découverte, que le pays où elle » a été faite, appartenoit autrefois aux Romains, qui avoient » coutume de placer les tombeaux dans des lieux élevés, & » le long des grands chemins. D'où il s'enſuivra que Cher- » bourg eſt une ville fort ancienne, bâtie par les Romains, » qui du nom de leurs Empereurs, l'appelèrent, *Cæſaris Burgus*..... »

A l'inſpection du deſſein qui étoit joint à cette Relation, l'Académie jugea que le monument qu'il repréſente, tiroit de ſon ancienneté ſeule, la plus grande partie de ſon prix,

& qu'il n'offroit rien de particulier dont l'Histoire pût profiter. Mais ce que l'auteur de la Relation y dit du nom latin de Cherbourg, donna lieu à quelques discussions géographiques, que M. de Foncemagne se chargea de rédiger pour la prochaine assemblée : voici le résultat d'un Mémoire qu'il lut peu de temps après.

Janvier 1742.

1.° Adrien de Valois & le célèbre auteur de la *Description historique & géographique de la France, (p. 79.)* citent des lettres de Richard, duc de Normandie, de l'an 1026, comme le plus ancien ouvrage où il soit parlé de Cherbourg : & dans ces lettres, Cherbourg est nommé *Castellum Carusburc**.

Not. Gall au mot, Cæsaris-burgus.

* *L'abbé de Longuerue, a lû* Carusbur.

2.° Guillaume de Jumièges, écrivain du milieu du XI.e siècle, altéra le nom de *Carusburc*, & en fit *Chierisburc* : *Aigroldo Danorum Regi adhuc apud* Chierisburc *degenti*.

Guillelm. Gemetic. l. IV, c. 7. Du Chesne, histor. Norman. script. p. 242.

3.° Ordéric Vital & Robert abbé du mont saint Michel, écrivains du milieu du XII.e siècle, sont regardés comme les premiers qui aient latinisé le mot Teuton *Chierisburc*, en appelant Cherbourg, *Cæsaris-burgus* : *Abrincas &* Cæsaris-burgum *& Constantiam*, dit Ordéric. Mais le même nom latin se trouve dans une charte de Guillaume le bâtard, dont nous aurons occasion de parler, & qui doit être antérieure d'environ un siècle.

Du Chesne, ibid. p. 689.

4.° Les deux mots *Chierisburc* & *Cæsaris-burgus*, sont évidemment le même nom, accommodé au génie de deux langues différentes.

5.° Il y a beaucoup d'apparence que l'altération du mot *Carusburc*, métamorphosé d'abord en *Chierisburc*, ensuite rendu par *Cæsaris-burgus*, a été l'unique fondement de l'opinion de ceux qui ont crû que Cherbourg avoit été bâti par Jules César, ou par Auguste. Eustache Deschamps, Poëte du XIV.e siècle & Froissart, son contemporain, sont peut-être les premiers auteurs de cette opinion : Deschamps, dans un très-long poëme sur *le Mariage*, qui est conservé manuscrit à la Bibliothèque du Roi, dit :

MS. de la Biblioth. du Roi, n.° 7219. fol. 550, col. 2.

Chiereboure dont je me recorz,
Fut de César en Costantin
Fondez, &c.

Liv. 1, chap. 329.

On lit dans Froissart : *Cherbourg, fort & noble lieu, lequel fonda premièrement Julius César, quand il conquist Angleterre.* Malheureusement pour la conjecture de ces deux Auteurs, nous ne voyons point que César, en traversant les Gaules pour aller en Angleterre, ait passé par le Cotentin. Ce sentiment n'est donc pas mieux appuyé que celui de quelques Modernes qui attribuent la fondation de Cherbourg à Chérébert, petit-fils de Clovis, par la seule raison qu'on a quelquefois écrit *Chérébourg:* ils devoient savoir que Chérébert, roi de Paris, n'eut point le Cotentin dans son partage.

Voy. ci-dessus, p. 127.

6.° Ce n'est point dans les Historiens de notre monarchie qu'il faut chercher la preuve de l'ancienneté de Cherbourg & le premier nom de cette ville. La *Table* de Peutinger place *Coriallum*, sur le bord de la mer, à 29 lieues gauloises de *Cosediæ*, qui est *Coutances :* or Cherbourg est précisément dans cette position & à la même distance de Coutances, c'est-à-dire, à 14 lieues & demie communes. Il y a donc beaucoup d'apparence que Cherbourg est le *Coriallum* de Peutinger : & ce qui fortifie cette conjecture, c'est qu'on voit sur la *Table itinéraire*, entre *Coriallum* & *Cosediæ*, une voie Romaine dont il reste des vestiges entre Coutances & Cherbourg.

7.° Le *Coriallum* de Peutinger n'avoit pas encore disparu au IXe siècle ; on le retrouve dans le *Pagus Coriovallensis*, de la Chronique de Fontenelle : *Magnum miraculum conditor mundi.... populis.... in pago* Coriovallensi *residentibus ostendere dignatus est.* Il est visible que de *Coriallum*, qui doit avoir été dit pour *Corivallum*, s'est fait *pagus Coriovallensis.* La chronique ajoûte que ce canton, *pagus*, avoit son comte particulier : *Comitatum ejusdem pagi tenente Richwino comite (a).*

(a) *Chronic. Fontanell. c. XIV.* l'auteur de la Chronique paroît avoir écrit au commencement du IXe siècle. M. de Valois a connu ce passage:

8.° Si nous ne craignions pas de porter trop loin le droit qu'eut toûjours la Critique de hasarder des conjectures; nous dirions que le *pagus Coriovallensis* de la chronique de Fontenelle, est le *pagus Corilisus*, ou *Corilisum* absolument, d'un Capitulaire de l'an 853. A la fin de ce capitulaire, qui contient un dénombrement des officiers nommés, *Missi Dominici*, pour la Normandie, & l'indication des départemens qui leur étoient assignés, on lit: *Eirardus Episcopus, Theodericus abba, Herloinus, Hardoinus missi in Apprincato, Constantino, Bagisino, Coriliso ... Oxmiso & in Lisuino.* De tous les cantons, *Pagi*, qui sont nommés dans ce passage, *Corilisum* est le seul qui puisse faire difficulté: les autres sont connus, l'*Avranchin*, le *Cotentin*, le *Bessin*, l'*Hiesmois* ou pays d'Hiesmes, & le *Lieuvin*, ou pays de Lisieux. Pourquoi ne soupçonneroit-on pas que *Corilisum*, qui a pû être dit pour *Corialisum* ou *Corivalisum*, est le canton de Cherbourg, appelé *Coriallum*, *Corivallum*, dans Peutinger? Il faut cependant convenir que l'ordre dans lequel les noms sont arrangés, n'est pas favorable à cette conjecture; & qu'elle auroit beaucoup plus de probabilité, si *Coriliso* se trouvoit placé immédiatement après *Constantino*, conformément à la situation de Cherbourg dans le Cotentin. Aussi, M. Huet a-t-il pensé que *Corilisum* étoit, non *Creuilli* dans le Bessin, comme quelques-uns l'ont crû; mais *Croisilles*, entre la rivière d'Orne, & la rivière de Lèse.

Baluz. Capitul. t. II, p. 69.

Orig. de Caen, p. 6.

9.° Quoi qu'il en soit de la remarque précédente, sur laquelle M. de Foncemagne n'insiste pas, le *Coriallum* de Peutinger & le *Carusburc* des lettres de Richard, sont probablement un même nom: *Vallum*, dans la basse latinité, & *Burc* en Teuton, ou plustôt en Bourguignon, signifient également un *lieu fortifié.* La ressemblance des deux premières syllabes *Cori*, *Caru*, est encore plus sensible.

mais, faute d'avoir aussi connu le *Coriallum* de Peutinger, il n'applique point à Cherbourg le *pagus Coriovallensis* de la Chronique, qu'il place néanmoins dans le Cotentin, sans en déterminer la position. *Notit. Gall.* au mot, *Portus Ballii.*

10.° Tel aura donc été le progrès des changemens survenus au nom de Cherbourg : de *Coriallum* ou *Corivallum*, s'est fait d'abord *Carusburc*, puis *Chierisburc*, enfin *Cæsarisburgus*, aujourd'hui *Cherbourg*. Les Écrivains du XII.e siècle ne sachant pas que *Corivallum* étoit le nom primitif, & que *Carusburc* en étoit dérivé ; voyant d'ailleurs dans celui-ci quelque affinité avec le mot *César*, en formèrent *Chierisburc*, pour faire honneur à cet Empereur de la fondation de Cherbourg : le faux goût d'érudition qui régnoit alors, conduisoit assez naturellement à ces sortes d'abus *(b)*.

11.° Ces différens noms désignent Cherbourg comme un lieu fortifié : car *Burgus*, d'où s'est fait *bourg*, répond au latin *Vallum* & au *Burc* des Bourguignons. Tous nos Historiens s'accordent à qualifier Cherbourg, *Castellum*, *Castrum*, *munitio ;* & ceux qui ont écrit en François en ont donné la même idée.

12.° Une charte de Philippe Auguste, de l'an 1207, prouve que dès-lors Cherbourg étoit regardé comme une place importante, & qui méritoit d'être favorisée dans son commerce. Cette charte intitulée, *Carta communie Rothomagensis*, contient plusieurs privilèges accordés aux bourgeois de Rouen. Il y est dit que les marchands de cette ville pourront seuls, à l'exclusion de tous autres habitans de la Normandie, faire le commerce de l'Irlande, excepté *ceux de Chèrbourg*, à qui il sera permis d'y envoyer tous les ans un vaisseau : *Nulla navis de totâ Normanniâ, præterquàm de Rothomago poterit esquipare ad Hiberniam, exceptâ unâ solâ, cui*

(b) Nous avons un exemple singulier du même abus de l'érudition, dans le nom de *Chrysopolis*, donné par des écrivains du VIII.e & du IX.e siècle, à la ville de Besançon. Le *Vesontio* de César ayant été changé par Ammien Marcellin en *Besantio*, par Charlemagne dans ses Capitulaires, en *Bissancion*, par quelques autres en *Besantiacum ;* on s'imagina que la ville de Besançon tiroit son nom de la monnoie d'or qu'on y avoit frappée, ainsi qu'à Constantinople, *Nummus Byzantius*, d'où est venu notre mot françois *Besan :* & concluant de là que *Bissancion* ou *Besantiacum* devoient signifier *Byzantiorum urbs*, la ville des *Besans*, ils *grécisèrent* le nom, & appelèrent la ville, *Chrysopolis*. Voy. *Notit. Gall. Vales.* au mot, *Vesuntio*.

semel

ſemel in anno de Cæſaris-burgo *licitum erit eſquipare. (c).*

13.° Une autre charte du même Philippe Auguſte, de l'an 1209, nous apprend une particularité concernant Cherbourg, qui a beſoin d'être éclaircie. Par cette charte, Philippe donne à Hugues, évêque de Coutances, à titre de franche aumône, & pour indemniſer ſon égliſe des dommages qu'elle avoit ſoufferts pendant la guerre, *toutes les prébendes de Cherbourg*, avec leurs dépendances, pour en jouir à perpétuité, tant lui que ſes ſucceſſeurs : *Noverint univerſi.... nos..... in recompenſatione dampnorum quæ paſſa eſt eccleſia Conſtantienſis pro nobis, conceſſiſſe & donaſſe dilecto & fideli noſtro Hugoni Conſtantienſi epiſcopo & ſucceſſoribus ejus, in puram & perpetuam eleemoſinam, omnes præbendas Cæſaris-burgi cum pertinentiis ſuis, in augmentum eccleſiæ Conſtantienſis.... ita quod... idem epiſcopus vel ſucceſſores ejus earumdem præbendarum liberam & plenariam habeant ordinationem,* &c. *(d)*

L'Auteur du *Neuſtria pia* n'a point connu ce Chapitre de Chanoines, dont Philippe Auguſte unit les prébendes à l'évêché de Coutances : & peut-être ne le connoîtrions-nous pas non plus, ſans les ſecours d'une charte du cartulaire de Coutances même, que les ſavans éditeurs du *Gallia Chriſtiana* doivent inſérer dans le volume qui contiendra la métropole de Rouen, & qu'ils ont bien voulu communiquer à M. de Foncemagne : en voici le précis.

Guillaume le Bâtard, n'étant encore que duc de Normandie, tomba dangereuſement malade à Cherbourg : il promit à Dieu, s'il revenoit à la vie, d'établir des Chanoines dans l'égliſe du château de Cherbourg, qui étoit ſous l'invocation de la ſainte Vierge. Guillaume recouvra la ſanté ; & pour acquitter ſon vœu, il fonda trois Chanoines, auxquels, peu de temps après, conjointement avec ſa femme

(c) Cette charte eſt tirée d'un regiſtre de Philippe Auguſte, dont nous donnons la notice dans ce même volume. Elle ſe trouve au *fol. IIII.xx III recto, col. 2.* du regiſtre.

(d) Cette charte eſt tirée du même regiſtre, *fol. 6II.xx I, r.° col. 2.*

Mathilde, il en ajoûta cinq autres. Dans le même temps, pour assurer à ses Chanoines la jouissance libre & tranquille de leur église, dont il paroît qu'il fit sa chapelle, il en construisit une autre, sous l'invocation pareillement de la sainte Vierge, hors l'enceinte du château (e): *Factis tribus canonicis.... quos consul Willelmus constituit in ... infirmitate suâ quam habuit Cæsaris-burgo, in quâ vovit se facere canonicos in ... ecclesiâ sanctæ Mariæ, si Deus & sancta Maria ressuscitaret eum ab infirmitate ... Qui ressuscitatus ... ut ... adimpleret votum, fecit dedicare ejusdem Virginis ecclesiam (f) ... & jussit fieri aliam ecclesiam extra castellum ... ut sua cappella remaneret suis canonicis ex toto quieta & propria. Posteà cum tribus supradictis constituit quinque alios canonicos quibus dedit, &c. (g)*

Des deux églises dont parle cette charte, l'une au dedans de Cherbourg, l'autre au dehors, la première nous donne le Chapitre que nous cherchons, dont les prébendes furent unies par Philippe Auguste à l'évêché de Coutances: c'est, vrai-semblablement, celle-là qui est devenue la paroisse de Cherbourg. L'autre fut érigée en abbaye, sous le titre d'*Abbaye du Vœu,* vers 1145, par l'impératrice Mathilde, qui y établit des Chanoines réguliers (h).

Revenons à la charte de 1209. Elle est terminée par une clause qui fait foi de l'opinion qu'avoit Philippe Auguste, de l'importance de Cherbourg: après avoir fait don à l'évêque de Coutances de tous les biens appartenans aux Chanoines dont il supprimoit les titres, il se réserve expressément le droit de

(e) La charte est si obscure, qu'il a fallu aider un peu à la lettre, pour en tirer ce récit.

(f) Il paroît par la charte, que cette Église subsistoit avant l'établissement des Chanoines: apparemment, Guillaume l'aggrandit, ou bien y fit quelque réparation considérable; puisqu'elle fut dédiée de nouveau.

(g) La charte n'a point de date: mais puisque Guillaume le Bâtard n'étoit encore que duc de Normandie; il faut placer la fondation du Chapitre entre l'année 1035, qu'il succéda à Robert son père, & l'an 1066, qu'il fit la conquête de la Normandie.

(h) Ce point de critique sera, sans doute, discuté, dans le volume du *Gallia Christiana*, que nous avons annoncé. Voy. *Neustria Pia, p. 813.*

faire garder la *Forteresse*, qui fait, dit-il, la sûreté du royaume & du château: *Salvo eo quod possimus custodire fortaliciam munitam ad securitatem regni & castri.* Ces derniers mots nous apprennent qu'il y avoit à Cherbourg une *forteresse* distinguée du *château* ou de la place, & qui en faisoit la sûreté.

14.° On trouve la même distinction dans les Ecrivains postérieurs; avec cette différence, qu'ils nomment *ville* ce qui avoit été jusque-là nommé *castrum;* & *château*, ce qui s'étoit appelé *forteresse.* Voici comme en parle Froissart: *Allerent tant,* (les Anglois) *qu'ils vindrent à une bonne* Ville, *grosse & riche, qui s'appelle Cherbourg; si en ardirent & roberent une partie : mais dedans le* Chastel *ne purent-ils entrer; car ils le trouverent trop fort & bien garni de gens d'armes (i).*

15.° L'histoire de nos guerres avec les Anglois, depuis Philippe de Valois jusqu'à Charles VII, est remplie de faits qui intéressent la ville de Cherbourg : mais il n'y en a point qui soit plus mémorable que le siège qu'elle soutint en 1450. On peut en voir la relation dans les historiens de Charles VII, qui appellent Cherbourg, la *plus forte place de Normandie, sans nulle exception.* C'étoit alors la seule qui restât aux Anglois, dans toute la Normandie; & Charles VII, en la prenant, acheva la conquête entière de cette province. Aussi, ordonna-t-il que la mémoire de ce grand évènement fût renouvelée tous les ans, par des processions solennelles dans tout son royaume. Cet usage a cessé d'être général; mais il s'est conservé dans la Normandie & surtout à Rouen où l'on fait tous les ans une procession le 12 d'août, jour de la reddition de la place.

Edit. de Godefroy, pp. 213 & suiv.

Hist. de Charles VII, dans Godefroy, page 456.

16.° La distinction que nous avons remarquée plus haut entre la *ville* & le *château*, subsistoit au temps du siège. Un des articles de la capitulation qui fut accordée au gouverneur Anglois, portoit, selon Jean Chartier, qu'*il remettroit ladite* ville *& le* château *en l'obéissance du Roi.*

Godefroy, p. 214.

(i) Froissart, l. 1, c. 122. Ce fait est de l'an 1346.

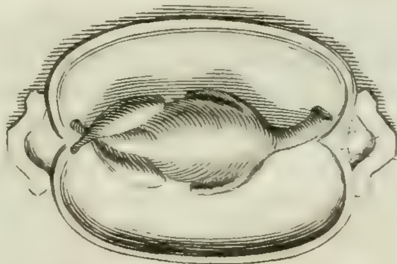
17.° Louis XIV fit démanteler & raser en 1689 les fortifications de Cherbourg: mais par les ordres de ſon Auguſte ſucceſſeur, on fait, depuis pluſieurs années, des travaux conſidérables au port de cette ville, qui, par ſa ſituation à l'extrémité de la Normandie & dans le voiſinage des îles Angloiſes, eſt une des plus importantes du royaume.

Sans y penſer, nous venons de tracer le plan d'une hiſtoire de la ville de Cherbourg: ſi quelqu'un vouloit le remplir, il lui ſuffiroit preſque de joindre à la lecture de Froiſſart, & des hiſtoriens tant de Charles VI que de Charles VII, les détails que peuvent fournir le recueil de Rymer, le *Monaſticum Anglicanum*, & les titres particuliers de la province.



EXPLICATION D'UNE ANTIQUE DU CABINET DE M. LE PRÉSIDENT BON.

Le crochet pointillé est supposé destiné à entrer dans le trou de l'Agraffe.





2. Pouces de longueur.



1. Pouce 3 lig. de large.

LE cabinet de M. Bon, premier Président-Honoraire de la Chambre des Comptes de Montpellier, & Correspondant-Honoraire de l'Académie, nous a déjà fourni quelques morceaux curieux & intéressans*, qui prouvent le goût de ce respectable Magistrat pour les monumens antiques, & son talent pour les expliquer. Il nous envoya en 1743 le dessein & l'explication d'une petite pièce de bronze, qui lui avoit été tout récemment apportée de Rome, où elle s'étoit trouvée dans des décombres, près de la porte d'Ostie, qu'on nomme aujourd'hui la *Porte de saint Paul.*

* *Voy. t. XII, (hist.) p. 258, & tom. XIV, (hist.) p. 147.*

Ce bronze, d'une très-belle conservation, dit M. le 1745.

préſident Bon, & couvert d'un vernis parfaitement ſemblable à celui des médailles les plus authentiques, eſt de deux pouces de long, ſur un pouce trois lignes de large. Il a la forme d'un plat ovale; ſes extrémités arrondies en forme de deux demi-cercles rentrans, qui donnent un vuide propre à recevoir un crochet, ſont terminées par une anſe: un bord, de la hauteur d'une demi-ligne, en relève le contour. Ce plat eſt garni d'une volaille, ou d'un oiſeau quelconque, dont la tête eſt coupée, & qui reſſemble aſſez à un faiſan, à une oie, à un dindon, ou rôti ou prêt à mettre à la broche.

A n'enviſager ce bronze que comme un plat, il n'a rien de ſingulier, rien qui le diſtingue de la plupart de ceux qu'on voit dans le recueil des Antiquités du P. de Montfaucon; il paroît ſeulement un peu plus orné. Mais à quel uſage pouvoit être employé un plat, terminé à ſes deux extrémités par deux trous, qui ſemblent avoir été faits pour recevoir un crochet? Dira-t-on que c'étoit une agrafe de *Chlamyde*, ou manteau Romain? La pièce de rôti qui eſt au milieu, exclut abſolument cette idée; à moins qu'on ne ſuppoſe que ce fut l'agrafe d'Apicius ou du Sybarite Smyndiride. Il y a cependant beaucoup d'apparence que c'eſt réellement une agrafe; mais une agrafe ſymbolique, qui, dans les feſtins ſolennels qu'on faiſoit à Rome en l'honneur des Dieux, ſervoit de marque à certains Officiers de cuiſine ou de table. M. le préſident Bon développe ainſi cette ingénieuſe conjecture.

C'étoit un ancien uſage à Rome d'offrir aux Dieux, en certaines circonſtances, des ſacrifices ſolennels, qui étoient en même temps des feſtins publics pour le peuple. On le trouve établi dès le règne de Numa, ſuivant un paſſage de Cicéron, qui exprime le double objet de ces fêtes, par les mots, *epulare ſacrificium (a)*. Les occaſions de célébrer ces ſortes de fêtes, s'étant multipliées dans la ſuite, les fêtes elles-mêmes étant devenues tumultueuſes, par le concours d'un peuple plus nombreux; les *anciens Pontifes* qui en

(a) *Cùm eſſent ipſi (Pontifices) a Numâ, ut illud ludorum* epulare ſacrificium *facerent, inſtituti*... De Orat. l. III, n.° 19, édit. de Gruter.

avoient toûjours eu la direction depuis Numa, demandèrent à être déchargés de ce soin *(b)*. Leur représentation donna lieu à la création des Triumvirs Epulons, que Tite-Live place sous l'an de Rome 555 : *Eo primùm anno Triumviri Epulones facti.* La fixation au nombre de trois ne dura pas long-temps; le collège des Epulons, sans qu'on sache ni la date ni la cause du changement, se trouva bien-tôt composé de sept, *Septemviri Epulones:* & dans peu, il acquit une telle considération, qu'on en fit le quatrième des grands collèges de Prêtres *(c)*. Aussi, les Empereurs s'empressèrent-ils d'y être admis, & de joindre à leurs titres celui de *Septemvir;* comme on le voit dans quelques inscriptions rapportées par Gruter. La principale fonction des Septemvirs étoit de présider aux *sacrifices épulaires*, c'est-à-dire, à ces fêtes solemnelles, religieuses tout à-la-fois & politiques, où, après avoir offert aux Dieux des chants & des sacrifices, on donnoit au peuple des jeux & un festin *(d)*.

Tit. Liv. lib. XXXIII, n.° 42.

Rosin. Antiq. Rom. l. III, c. 28.

Gruter, pp. CCXXXV, 10, CCXXXVI, 9.

Nos repas d'appareil ne sauroient nous représenter que très-imparfaitement la magnificence de ces festins publics, sur-tout de ceux qui ont été donnés depuis que Rome eut adopté le luxe Asiatique, & dans ces temps, où, selon l'expression de Tite-Live, le métier de cuisinier, autrefois le vil partage des esclaves, ayant été érigé en art, ceux qui l'exerçoient étoient regardés comme des personnages considérables *(e)*.

On conçoit aisément ce qu'il devoit y avoir dans ces fêtes, de gens employés sous les ordres de l'Intendant général

(b) Pontifices veteres, propter sacrificiorum multitudinem, tres viros Epulones esse voluerunt..... Cic. ibid.

(c) Les trois autres Collèges étoient ceux des Pontifes, des Augures & des Quindécimvirs. Quelques savans ont ignoré, quelques autres ont nié que le collège des Epulons fût un des quatre grands Collèges. On peut consulter sur ce point de critique les *Cenotaphia Pisana, p. 123.*

(d) Cicéron nous apprend en quoi consistoient ces fêtes: *Tui sacerdotii sunt tensæ, curricula, præcentio, ludi, libationes, epulæque ludorum publicorum.* De Harusp. Resp. n.° 10.

(e) Tùm Coquus, vilissimum antiquis mancipium, & æstimatione & usu, in precio esse; & quod ministerium fuerat, ars haberi cœpta. Tit. Liv. l. XXXIX, c. 6. Tite-Live peignoit-il donc les mœurs de Rome, ou les nôtres!

de la cuiſine, ſoit pour préparer les mets, ſoit pour les ſervir. Il eſt vrai-ſemblable qu'afin d'éviter la confuſion qu'entraînoit cette multitude d'officiers néceſſaires, chacun d'eux, du moins les premiers de chaque claſſe, avoient quelque marque extérieure qui déſignoit leur fonction particulière. Cette marque les rendoit reconnoiſſables & à leurs ſupérieurs de qui ils avoient des ordres à recevoir, & au peuple qui, ſans cela, eût pû les troubler dans leur ſervice. Or, continue M. le préſident Bon, des agraſes dans le goût de celles dont il s'agit ici, appliquées ſur la poitrine ou ſur l'épaule, étoient tout-à-fait propres à cet uſage: car les figures qui couvroient le champ de l'agrafe, varioient, ſans doute, ſuivant la diverſité des emplois. Notre petit bronze aura donc pû ſervir de marque ou à un chef de cuiſine prépoſé à la rôtiſſerie, ou à un officier chargé de mettre le rôti ſur les tables. C'eſt ainſi, ajoûte-t-il, que dans les occaſions où l'Hôtel de ville de Paris a l'honneur de recevoir le Roi & de lui donner une fête, ceux dont la fonction eſt de faire ſervir les tables, portent ſur leurs habits de petites plaques d'argent, aux armoiries de la ville; & que ceux qu'on emploie pour porter les plats dans les ſalles, ſont diſtingués par des numéro *(f)*.

L'Agrafe de M. le préſident Bon n'eſt pas le ſeul monument de cette eſpèce, qui nous ſoit reſté de l'Antiquité: il en a lui-même remarqué pluſieurs, à peu près ſemblables, dans le Recueil du P. de Montfaucon, auxquelles ſa conjecture s'applique naturellement. L'une repréſente un poiſſon; elle a pû être la marque du chef des cuiſiniers qui préparoient le poiſſon, ou de l'officier qui le ſervoit: une autre, trois petits oiſeaux; c'étoit la marque de celui qui avoit l'inſpection ou le ſervice du menu rôt: ſur une autre enfin eſt la figure d'une bête fauve; c'étoit la marque de celui qui étoit chargé du gros gibier.

La circonſtance même du lieu où l'on a trouvé le petit

(f) Pluſieurs écrivent. numéros, *au pluriel; & cette orthographe a été ſuivie en quelques endroits des deux volumes que nous publions; par ex. t. XVII, pp. 600 & 603: mais l'Académie Françoiſe préfère* numéro.

bronze,

bronze, eſt favorable à cette explication : c'eſt auprès du tombeau de *C. Ceſtius,* qui avoit été honoré du titre de *Septemvir (g).* Ne pourroit-on pas ſuppoſer, dit M. Bon, que les officiers qui ſervoient aux fêtes publiques, ſous les ordres des Septemvirs Epulons, avoient coutume de jeter dans le tombeau de leurs maîtres, en ſigne de douleur, les ſymboles de l'emploi qu'ils avoient exercé? En matière de critique, les moindres rapports conduiſent quelquefois à d'heureuſes découvertes.

(g) On liſoit ſur ſon tombeau cette inſcription : C. CESTIUS. L F. POB. EPULO. TR. PL. VII. VIR. EPULONUM. *Grut. Inſcript. p. 185, 1.*

SUITE

Des Obſervations ſur le Recueil ou Catalogue général des médailles Impériales, publié par le comte Mezzabarbe.

VOICI la troiſième fois que l'Hiſtoire de l'Académie parle des Obſervations de M. de Valois ſur le Recueil ou Catalogue général des médailles impériales, publié par le comte Mezzabarbe. Il en parut un premier extrait dans la partie hiſtorique du t. XII, *(p. 309)* : le ſecond, qui roule uniquement ſur les médailles de Trajan, ſe trouve dans le t. XIV, *(p. 116, hiſt.)* La continuation que nous donnons ici, regarde encore les médailles du même règne, l'un des plus longs & des plus glorieux de l'empire Romain. La pluſpart de celles que M. de Valois y examine, ſont décrites à la p. 157 du Recueil. Le 30 Mai 1741.

La première, à en juger par la place que lui donne Mezzabarbe, doit être de grand bronze. Le revers repréſente un ſphinx, avec ce mot, *ÆGYPTOS.* Cette médaille n'eſt connue dans aucun cabinet de l'Europe, & par-là même, elle doit être très-ſuſpecte. L'Antiquité n'a point

frappé de médailles latines en l'honneur de Trajan, avec le nom *ÆGYPTOS*; & la ſuite des médailles impériales ne nous en offre aucune avec ce mot, avant l'empereur Hadrien, fils adoptif & ſucceſſeur de Trajan: encore, les médailles d'Hadrien diffèrent-elles par le type, qui repréſente une femme aſſiſe par terre, de gauche à droite, tenant de la main droite un ſiſtre, ayant le coude gauche appuyé ſur un panier plein de fruits, fait en forme d'urne; & à ſes pieds, l'oiſeau Ibis. La médaille eſt donc fauſſe, conclut M. de Valois: elle aura été fabriquée par un fauſſaire moderne, qui a pris le mot *ÆGYPTOS* des médailles d'Hadrien; mais qui a exprès varié le type, en peignant ſur la ſienne, au lieu d'une femme aſſiſe par terre, la figure d'un ſphinx, ſorte de monſtre qui ſe rencontre aſſez fréquemment ſur les anciens monumens Égyptiens. Au reſte, Mezzabarbe ne dit pas qu'il eut vû cette médaille: il l'a décrite d'après Adolphe Occo, dont le témoignage n'impoſe point aux Antiquaires.

M. de Valois ne traite pas avec plus d'indulgence deux autres médailles de Mezzabarbe, qui doivent être auſſi de grand bronze.

P. 157 du Rec. de Mezzab. Le revers de la première repréſente un rhinocéros, avec cette légende abrégée, *IND. P. R.* c'eſt-à-dire, *INDia Populi Romani*, ou *INDia Provincia Romana*. Le revers de la ſeconde a le même type, avec la légende *INDIA. PRO. P. R.* c'eſt-à-dire, *INDIA PROvincia Populi Romani*. Ces légendes ſuffiſent pour faire rejeter les deux médailles; parce qu'on ne voit dans aucun monument de l'Antiquité, que Trajan ait ſoumis l'Inde proprement dite, & qu'il l'ait réduite en province. Nous ne connoiſſons, dit M. de Valois, que trois anciens écrivains, qui, en parlant des conquêtes de Trajan, aient fait mention des Indiens: or, voici comment ils s'expriment.

Dion Caſſius, qui écrivoit ſous l'empereur Sévère Alexandre, après avoir parlé de la réduction de la Dace en province Romaine, dit que Trajan étant retourné à Rome pour triompher une ſeconde fois des Daces, y reçut un grand

nombre d'ambaſſades de la part de pluſieurs nations barbares, & entre autres des Indiens: il ajoûte que ce Prince leur donna, pendant cent vingt-trois jours de ſuite, les ſpectacles ordinaires de l'Amphithéatre, dans leſquels il y eut environ onze mille bêtes d'égorgées, & où l'on vit dix mille gladiateurs combattre à toute outrance. Eutrope, qui vivoit ſous l'empereur Valens à qui même il dédia ſon ouvrage, après avoir fait l'énumération ſuccinte des conquêtes conſidérables de Trajan dans preſque tous les pays du monde, dit que ce Prince ſe rendit maître des Adiabéniens; qu'il prit les villes de Séleucie, de Ctéſiphonte & de Babylone; qu'il vainquit les Edeſſiens, & qu'il porta ſes armes victorieuſes preſque juſqu'aux confins des Indes & de la mer rouge. Enfin Aurélius Victor, qui vivoit du temps de l'empereur Conſtance & de Julien, fait ainſi en peu de mots l'éloge de l'empereur Trajan. « On auroit peine, dit-il, à trouver un plus grand Prince, ſoit dans la paix ſoit dans la guerre: il « eſt le premier ou même le ſeul des Empereurs qui ait pouſſé « les bornes de l'empire Romain bien au-delà du Danube: « il ſubjugua la nation belliqueuſe des Daces avec leur roi « Décébale, il réduiſit ce beau & floriſſant royaume en pro- « vince Romaine: il n'en fit pas moins en Orient; puiſqu'il « rangea ſous ſon obéiſſance tous les peuples qui habitent entre « l'Euphrate & l'Inde. »

Ces trois paſſages ne nous repréſentent certainement pas les Indiens, comme un peuple conquis. Celui de Dion Caſſius, réduit à ſa juſte valeur, ne nous apprend autre choſe, ſinon que la conquête de la Dace avoit porté la terreur du nom Romain dans les pays les plus reculés, & que divers peuples barbares, quelques-uns même de l'Inde, craignant un ſort pareil à celui de Décébale, s'étoient empreſſés à venir complimenter Trajan ſur ſa victoire, & lui demander ſon amitié ou ſa protection. Tout ce qu'Eutrope dit de plus fort, c'eſt que les progrès de Trajan dans l'Orient furent tels, qu'il vint juſqu'auprès des confins des Indes & de la mer rouge. Enfin, Aurélius Victor ne dit rien de plus

qu'Eutrope; puisqu'il se borne à nous apprendre que l'empereur Trajan avoit dompté toutes les nations qui habitoient entre l'Euphrate & l'Inde, c'est-à-dire, depuis l'Euphrate jusqu'à l'Inde exclusivement. Et cette interprétation est conforme à ce que rapporte Zonare, que Trajan avoit eu quelque envie de pousser ses conquêtes jusque dans les Indes; mais qu'il avoit ingénument avoué à ses confidens, qu'il ne se sentoit plus assez jeune pour exécuter un semblable projet.

Les deux derniers passages prouvent bien que l'empereur Trajan porta ses armes victorieuses jusqu'aux frontières des Indes; mais ils ne prouvent pas qu'il ait pénétré dans le pays, encore moins qu'il y ait fait aucune conquête.

Les deux médailles sont donc manifestement supposées. Aussi, depuis Adolphe Occo, le premier qui les ait citées, aucun Antiquaire n'en a fait mention : Mezzabarbe est le seul qui les ait fait reparoître. Et ce qu'il y a de surprenant, c'est que Mezzabarbe n'ignoroit pas ce que dit Zonare, par rapport au projet qu'avoit formé Trajan de pénétrer dans les Indes, si son âge le lui eût permis; comme on le voit par cette note, qu'il a insérée dans son ouvrage : *Refert Zonaras in excerptis Dionis, Trajanum Indorum etiam dominium animo agitasse, dixisseque, si junior esset, illos quoque petiturum; cujus voti testes sunt hi nummi.*

Deux autres médailles décrites à la même page, ne sont pas moins suspectes que les précédentes. La première représente le Tigre couché dans l'attitude ordinaire de tous les grands fleuves, avec son nom, *TIGRIS,* à l'exergue. C'est la seconde fois que Mezzabarbe l'annonce comme bonne: il en avoit déjà donné la description au haut de la page 151; & M. de Valois l'avoit rejetée dans ses Observations précédentes, par les raisons qu'on peut voir au tome XIV des Mémoires de l'Académie *(p. 122, hist.)*. La seconde, dont le revers représente un pont sur le Tigre, & sur le devant du pont la figure du Tigre couché, avec la légende *S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C.* & ces mots, *VIRTUS AUGUSTI. TIGRIS.* a contre elle les mêmes raisons;

c'eſt-à-dire, que de tous les Antiquaires, Occo & Mezzabarbe ſont les ſeuls qui en aient parlé; qu'on ne la voit dans aucun cabinet ; que le nom du fleuve, *Tigris*, ne ſe trouve ſur aucune médaille impériale.

Vers le milieu de la page, on en voit une autre, qui, ſelon Mezzabarbe, repréſente l'empereur Trajan à cheval, tenant un javelot de la main droite, & ſuivi de trois ſoldats légionnaires : ſur le devant de la médaille, le Nil eſt repréſenté à l'ordinaire, couché, ayant à côté de lui un crocodile & un hippopotame, avec la légende *S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C.* Dans le champ & à l'exergue, *NILUS.* C'eſt encore la ſeconde fois que Mezzabarbe rapporte cette médaille: il en avoit donné la deſcription au haut de la page 151, ſur la foi d'Occo; & M. de Valois l'a proſcrite, dans les Obſervations que nous venons de citer. *Mém. de l'Acad. t. XIV, p. 121. Hiſt.*

Au bas de la même page 157, ſe trouvent deux médailles, dont la première a pour légende, du côté de la tète de Trajan, *IMP. CÆS. NERVÆ. TRAIANO. AUG. GER. DAC.* Le revers repréſente l'Empereur debout, tenant de la main gauche un ſceptre, & tendant la main droite vers une femme à genoux, comme pour la relever : entre l'Empereur & cette femme, ſont encore repréſentées debout trois autres figures levant en l'air leurs mains. La légende eſt conçue en ces termes : *S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI :* dans le champ, *S. C.* & à l'exergue, *ITALIA RESTITuta.* Mezzabarbe cite cette médaille comme tirée du tréſor du Seigneur Jean-Dominique Tiepoli, Noble Vénitien de la première claſſe.

La ſeconde, de grand bronze, ainſi que la première, a pour légende au revers, *S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI :* dans le champ *S. C.* & à l'exergue, *ITALIA RESTituta.* Elle repréſente l'Empereur debout, en habit conſulaire, tenant de la main gauche une enſeigne militaire, tendant la main droite vers une femme qui porte une petite tour ſur la tête & qui eſt à genoux devant lui : cette femme tient

un globe de la main gauche, & préſente la droite à l'Empereur. Mezzabarbe a copié cette ſeconde médaille d'après le catalogue des médailles impériales de Valério Polacio, gentil-homme Boulonnois.

M. de Valois n'oſe prendre ſur lui de rejeter abſolument ces deux médailles; il penſe que le Sénat a pû les faire frapper en l'honneur de Trajan, pour multiplier les monumens de la reconnoiſſance du peuple Romain, envers cet Empereur: ſans cela, dit-il, nous n'aurions aujourd'hui que la ſeule médaille *RESTITUTORI ITALIÆ*, qui s'eſt conſervée juſqu'à nous, & qui fut frappée pour le même ſujet. Cependant il penche toûjours à les regarder comme ſuſpectes; parce qu'il préſume que M. Vaillant, qui ne les a point inſérées dans ſes *Numiſmata præſtantiora*, ou ne les a point connues, ou les a jugées peu dignes d'y avoir place.

De la page 157 du Recueil, M. de Valois paſſe au haut de la page 160. Il y trouve une médaille qui repréſente au revers de la tête de Trajan, un magnifique édifice, dans le milieu duquel on voit une porte à deux battans fermée, & où l'on monte par pluſieurs degrés. Elle a pour légende, *S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C.* A l'exergue, on lit les lettres *ECA. TRA*, que Mezzabarbe rend par ces deux mots: *BIBLIOTHECA TRAIANI.* Cet habile Antiquaire, dit M. de Valois, auroit dû, en ſuppléant les dernières lettres, lire pluſtôt *TRAIANA*, que *TRAIANI*, conformément aux médailles que nous avons de cet Empereur, avec les légendes, *AQUA TRAIANA*, & *VIA TRAIANA.* Il eſt certain que Trajan, par un goût qui a toûjours caractériſé les grands Princes, avoit eu deſſein de former une bibliothèque, & de bâtir un palais pour la placer; mais nous ne voyons point qu'il ait rempli ce projet: il eſt même aſſez probable que la multitude de ſes expéditions militaires ne lui permit pas de l'exécuter. Quoi qu'il en ſoit, cette médaille n'exiſte, antique, dans aucun cabinet de l'Europe: Occo eſt le premier qui en ait fait mention,

à la page 210 de ſon livre; & c'eſt d'après lui que Mezzabarbe en a donné la deſcription.

Au bas de la même page 160, eſt une médaille d'argent, qui a pour légende du côté de la tête, *IMP. TRAIANO. AUG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. VI. P. P.* Au revers, elle repréſente la figure d'une femme debout, tenant de la main gauche une corne d'abondance, & un javelot de la droite, avec la légende, *ASSYRIA IN POTESTATEM Populi Romani REDacta.* Cette médaille n'exiſte nulle part, & Mezzabarbe n'en donne la deſcription que d'après Occo; avec cette ſeule différence, que celui-ci fait mal à propos tenir à la figure le javelot de la main gauche & la corne d'abondance de la main droite, au lieu que Mezzabarbe lui met le javelot dans la main droite & la corne d'abondance dans la gauche: ce qui eſt conforme à l'uſage obſervé par les Anciens ſur les médailles, où les figures repréſentées avec une corne d'abondance, ne la portent jamais que de la main gauche. Il eſt viſible que le fauſſaire a pris pour modèle, la légende de la médaille de Trajan, qui exprime la conquête de l'Arménie & de la Méſopotamie.

Au haut de la page 215, dans Occo, & vers le milieu de la page 162, dans Mezzabarbe, on voit une médaille de grand bronze, dont le revers repréſente l'Aſſyrie vaincue. Un Aſſyrien & une Aſſyrienne debout, vêtus à la mode de leur pays, ſont attachés à un palmier, & portent l'un & l'autre leurs mains à leurs cheveux, comme pour ſe les arracher. La légende: *ASSYRIA ET PALESTINA IN POTESTatem Populi Romani REDACtæ. S. C.* C'eſt encore là l'ouvrage d'un fauſſaire, ſelon M. de Valois qui obſerve que le nom de la Paleſtine ne ſe trouve ſur aucune médaille latine, dans toute la ſuite des impériales: on le voit ſeulement ſur quelques médailles grecques, en très-petit nombre & fort rares.

Il porte le même jugement des deux médailles ſuivantes, qui ne ſont connues que par les ouvrages d'Occo & de Mezzabarbe. Le revers de la première a préciſément le même type que la médaille précédente; ſi ce n'eſt qu'on y voit de plus un

chameau, & que la légende ne consiste qu'en ces deux mots, *DE CHALDÆIS:* à l'exergue, *S. C.* Le revers de la seconde représente une Victoire debout près d'un palmier, sur lequel est posé un bouclier, où se lisent ces deux autres mots, *VICT. ASSYR.* c'est-à-dire *VICToria ASSYRiaca;* & à l'exergue, *S. C.* Les deux médailles sont rapportées par Occo au haut de la p. 215, & par Mezzabarbe vers le milieu de la p. 162 : mais dans toute la suite des médailles impériales latines, il n'est fait mention, ni des Indiens, ni des Assyriens, ni des Chaldéens. Celles d'Occo & de Mezzabarbe seroient donc les seules qui porteroient les noms de ces différens peuples : il n'en faut pas davantage pour les soupçonner de faux.

La dernière médaille que M. de Valois examine, se trouve à la même page 162 de Mezzabarbe. Elle est de grand bronze : elle a pour légende du côté de la tête : *IMP. CÆS. NERVÆ TRAIANO. OPTIMO. AVG. GER. DAC. PARTH. TR. P. COS VI. P. P.* Au revers, on voit la figure de l'Adiabène captive, assise par terre, dans l'habit de son pays, ayant la main droite posée sur sa cuisse, & la tête appuyée sur sa main gauche, dans l'attitude d'une personne accablée de douleur : elle est entourée de plusieurs dépouilles d'armes, que Trajan, en habit de guerre, foule aux pieds. La légende est conçue en ces termes : *S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI.* Dans le champ, *S. C.* A l'exergue, on lit ces lettres, *ADIAB.* qui sont le commencement, ou du mot *ADIABENE (supple) DEVICTA,* si on le rapporte à la figure de femme, ou du mot *ADIABENICO, Au vainqueur des Adiabéniens,* si on le rapporte à la personne même de l'Empereur.

Au premier coup d'œil, tout semble favorable à cette médaille : elle est dans le goût simple & noble des Anciens, & s'accorde parfaitement avec le passage d'Eutrope qui a été cité plus haut, où cet historien dit en termes formels, que Trajan vainquit & subjugua les Adiabéniens. Cependant il y a tout lieu de croire que ce Prince ne regarda pas la conquête de l'Adiabène comme un évènement qui méritât d'être consacré sur les médailles ; & qu'en effet de son temps, il n'y en eut point

point de gravées pour ce ſujet. Il eſt conſtant que nous n'avons aucune autre médaille impériale, qui faſſe mention des Adiabéniens avant Septime Sévère, le ſeul des Empereurs qui ait jugé à propos de joindre à ſes titres, celui d'*ADIABENICUS, Vainqueur des Adiabéniens:* on ne trouve même qu'un petit nombre de médailles, ſoit en argent, ſoit en bronze, où il prenne ce ſurnom. M. de Valois en rapporte deux, l'une de grand bronze, l'autre d'argent. Le revers de celle de bronze repréſente un trophée, au pied duquel ſont adoſſés deux captifs, aſſis par terre, chacun ſur un bouclier, ayant les mains liées derrière le dos, avec cette légende: *PARTH. ARAB. ADIAB.* c'eſt-à-dire, *PARTHicus, ARABicus, ADIABenicus. Vainqueur des Parthes, des Arabes & des Adiabéniens.* A l'exergue, *COS. II. P. P. Conſul iterum, Pater Patriæ;* & dans le champ, ces deux lettres *S. C.* l'une à droite, l'autre à gauche. La ſeconde, qui eſt en argent, ſe trouve dans Mezzabarbe au milieu de la page 275. Du côté de la tête, elle a pour légende: *L. SEP. SEVERUS. PIUS. PERT. AUG. IMP. XI.* La légende du revers eſt conçue en ces termes: *ARAB. ADIAB. PARTH. MAX. TR. P. X. COS. III. P. P.* c'eſt-à-dire, *ARABicus, ADIABenicus, PARTHicus, MAXimus, TRibunitiâ Poteſtate, Decimùm Conſul, Tertiùm Pater Patriæ.* Mezzabarbe a omis d'indiquer le type du revers; ſans doute, parce qu'il eſt le même que celui de la médaille de bronze.

Ces deux médailles, continue M. de Valois, ſont les ſeules où l'Adiabène & les Adiabéniens ſoient nommés: aucun des Empereurs qui ont précédé Septime Sévère, aucun de ceux qui l'ont ſuivi, n'ont parlé ſur leurs médailles, ni du peuple, ni du pays. Par quelle fatalité ſeroit-il arrivé que nul autre Antiquaire qu'Adolphe Occo n'eût connu celle où Trajan en a fait mention? Mezzabarbe ne l'avoit point vûe; il la rapporte d'après Occo, qui en avoit donné la deſcription, au bas de la page 214 de ſon livre. Or, du temps de cet Antiquaire, les Savans n'avoient pas encore acquis une connoiſſance aſſez parfaite du métal, pour ne s'y pas méprendre; & c'eſt par ce

défaut d'expérience, que plusieurs médailles, ou fausses, ou du moins falsifiées, ont été admises dans les cabinets les plus célèbres. De ces observations réunies M. de Valois conclut que la médaille de Trajan, avec l'*Adiabène* au revers, doit être mise dans la même classe que les précédentes, & rejetée comme l'ouvrage d'un faussaire.

HISTOIRE

DE L'EMPEREUR JOVIEN.

13 Mars 1742 & 7 Mai 1743. NOUS lisons dans nos Registres que M. l'abbé de la Bléterie remplit les séances du 13 mars 1742 & 7 mai 1743, par la lecture qu'il y fit de l'*Histoire de l'Empereur Jovien.* Son manuscrit ne nous fut point remis; & nous aurions eu tort de le réclamer. Il étoit juste que la Vie de Jovien parût dans la même forme que la Vie de Julien, dont elle est la suite*, & qui avoit été donnée par M. de la Bléterie, en 2 volumes in-12, long-temps avant sa réception à l'Académie: l'accueil que le Public avoit fait à son premier ouvrage, exigeoit de sa reconnoissance cette marque d'attention. Il a donc publié en 1748 la Vie de Jovien, dans la forme in-12, accompagnée d'une *Dissertation sur le Traité de cet Empereur avec les Perses,* qui nous avoit été lûe le 27 d'août 1743: il y a joint la traduction de quelques ouvrages de Julien; & tous ces morceaux réunis forment deux volumes.

Lorsque certaines circonstances obligent un Académicien à faire imprimer en son nom des ouvrages qu'il a lûs dans nos Assemblées, & qui, à ce titre, devroient nous appartenir; nous perdons le droit de les insérer dans notre Recueil: mais nous conservons celui de nous en faire honneur dans notre Histoire.

* Ce sont les termes du Censeur Royal, dans son approbation.



E'CLAIRCISSEMENS

Sur quelques circonſtances de l'hiſtoire du Vieux de la Montagne, Prince des Aſſaſſins.

QUICONQUE a lû l'hiſtoire des Croiſades, connoît ce Souverain d'un petit canton de la Phénicie, qui, du haut de ſes montagnes, ſembloit exercer le droit de vie & de mort ſur tous les autres Souverains de la terre; Prince d'autant plus redoutable, que le fanatiſme de ſes ſujets étoit le fondement de ſa puiſſance. Les Orientaux le nomment *Scheikh* ou *Scheikh-al-gebal*; les Hiſtoriens latins, *Senex* ou *Senex de Montanis (a)*; les E'crivains françois, *le Vieux de la Montagne* ou *le Vieux* abſolument. C'étoit le titre de ſa dignité, non la marque de ſon âge: le nom de *Seigneur (b)* a la même origine.

L'Etat du Vieux, ſelon Guillaume de Tyr, ne conſiſtoit qu'en dix châteaux bâtis ſur des rochers inacceſſibles, & en quelques bourgades répandues dans les vallées qui ſéparoient ſes montagnes. Il comptoit environ 60000 *(c)* ſujets nommés *Iſmaëliens* par les Orientaux, *Arſacides* par Guillaume le Breton, Rigord & Nangis, *Aſſiſſins* par l'archevêque de Tyr, *Aſſaſſins* par Jacques de Vitri. Ce dernier nom eſt le véritable; il vient de l'Arabe *Haſſa, tuer:* il a paſſé dans notre langue, pour ſignifier ce qu'étoit réellement chacun des ſujets du Vieux de la Montagne. E'levés dans l'exécrable préjugé, qu'après leur mort ils jouiroient d'un bonheur éternel, s'ils perdoient la vie en exécutant les ordres, juſtes ou injuſtes, de leur ſouverain, l'aſſaſſinat étoit pour eux un acte de religion *(d)*. Tous les auteurs s'accordent à leur attribuer ce

L. XX. c. 31.

D'Herbelot, Biblioth. Orient. p. 507.

(a) Guillaume de Tyr, Jacques de Vitri & Rigord l'appellent *Vetus, ſeu ſenex.* Guillaume de Nangis le nomme tantôt *Vetulus*, tantôt *Vetulus de Montanis.*

(b) De *Senior, Vieux,* qui dans la baſſe latinité ſignifie, *Seigneur.*

(c) Jacques de Vitri en réduit le nombre à 40000.

(d) Nous n'entrons ici dans aucun détail, ni ſur le pays qu'habitoient les Aſſaſſins, ni ſur le fond de

dogme impie : mais tous les faits particuliers qui nous ont été tranſmis, comme des preuves de la barbarie du Prince & de la monſtrueuſe ſoumiſſion des ſujets, ne ſont pas également certains.

Si on en croit nos anciens Chroniqueurs, Conrad marquis de Montſerrat fut tué par l'ordre du Vieux de la Montagne; Philippe Auguſte fut, peu après, menacé d'un pareil attentat; le Vieux envoya des Aſſaſſins en France, pour poignarder ſaint Louis. M. Léveſque de la Ravalière s'inſcrit en faux contre ces trois récits : voici ſes moyens, précédés de l'expoſition des faits.

Le 5 Juillet 1743, & Aſſemblée publique de la S.t Martin de la même année.

PREMIER FAIT. Philippe Auguſte & Richard II roi d'Angleterre s'étant croiſés enſemble, partirent en 1191 pour la Terre ſainte. Quand ils eurent repris la ville d'Acre ſur les Sarraſins, ils ſongèrent à terminer la querelle de Gui de Luſignan, & de Conrad marquis de Montſerrat, au ſujet du royaume de Jéruſalem. Philippe favoriſoit Conrad; Richard portoit Gui de Luſignan. Pour prévenir les ſuites que pouvoit avoir une pareille conteſtation entre deux Princes que la jalouſie diſpoſoit toûjours à ſe haïr, & dont l'un plus impétueux vouloit l'emporter, l'autre plus modéré, mais auſſi fier, ne vouloit pas céder; on propoſa un moyen de conciliation qui parut les ſatisfaire : ce fut que Gui de Luſignan garderoit tant qu'il vivroit, le royaume de Jéruſalem, & qu'après ſa mort, le marquis de Montſerrat & ſes enfans auroient la Couronne, à l'excluſion de tout autre. Après cet accommodement, Philippe ſe rendit à Tyr, & de là dans ſes États. Il étoit à peine arrivé en France, qu'il reçut la nouvelle de la mort du Marquis, qu'on diſoit avoir été tué en plein jour par des Aſſaſſins *(e)*. Richard étoit reſté en Paleſtine; on ſavoit qu'il n'aimoit pas le Marquis : le ſoupçon de l'aſſaſſinat tomba ſur Richard; & l'on crut n'avoir aucun lieu de douter que

leur hiſtoire & de leurs dogmes. On trouvera cette matière épuiſée dans deux Mémoires de M. Falconet, *t. XVII, pp. 127 & ſuiv.*

(e) Albéric des Trois-Fontaines, ſur l'an 1191, dit *ab octo Haſſacinis*. Le P. Daniel dit *par deux Aſſaſſiniens* : il parle d'après Guillaume de Nangis & Tréveth, chez qui on lit *a duobus Aſſaſinis*.

ce Prince n'en fût l'auteur, quand on le vit, aussi-tôt après la mort de Conrad, faire des dispositions qui marquoient assez clairement l'intérêt qu'il avoit eu de s'en défaire. Le soupçon se répandit: Richard passant, à son retour, sur les terres de Léopold duc d'Autriche, dont le Marquis étoit parent, y fut arrêté & mis entre les mains de l'empereur Henri VI, qui le retint prisonnier. On prétend que dans ces circonstances, le Vieux de la Montagne, touché de l'infortune de Richard, écrivit au duc Léopold, pour s'accuser lui-même du meurtre qu'on imputoit injustement au roi d'Angleterre.

M. de la Ravalière traduit ainsi cette lettre, d'après le texte latin que Nicolas de Tréveth nous a conservé[a], & que Rymer a publié dans son recueil[b].

[a] *Spicil. d'Acher. t. III, édit. in-fol. p. 175 col. 1.*

[b] *Rymer, édit. de la Haye 1745, t. I. page 23, col. 1.*

Le Vieux de la Montagne à Léopold duc d'Autriche.

« Comme plusieurs Rois & plusieurs Princes de delà la mer, accusent le seigneur Richard Roi d'Angleterre, de la mort du Marquis; je jure par le Dieu qui règne dans l'éternité & par la loi que nous tenons, qu'il n'a aucune part à sa mort: je vais en exposer la véritable cause.

« Un de nos frères revenant de Satalie, fut poussé par la tempête proche la ville de Tyr; le Marquis le fit tuer & prit son argent. Nous avons envoyé lui redemander l'argent, & lui proposer de nous faire raison de cette mort: il l'a rejetée sur Renaud (de Chastillon) Seigneur de Sidon. Mais nos amis, par les informations exactes qu'ils ont faites, ont reconnu que c'étoit par son ordre que l'homme avoit été tué & l'argent enlevé.

« Nous y avons renvoyé Eudrise notre député; le Marquis l'a menacé de le faire jeter dans la mer: nos amis l'ont sauvé, en le faisant sortir promptement de la ville. Il nous a certifié, à son retour, la vérité de ces faits. Dès ce moment, nous avons pris la résolution de faire tuer le Marquis: en conséquence nous avons envoyé à Tyr deux frères, qui l'ont assassiné en présence de tout le peuple de la ville. Telle a été la cause de sa mort. Nous vous répétons, dans la vérité, que

„ le ſeigneur Richard n'y a point trempé : ſi on lui fait quelque „ tort à ce ſujet, on le lui ſera injuſtement & ſans raiſon. „ Sachez certainement que nous ne faiſons mourir aucun „ homme pour de l'argent, ni pour aucune autre récompenſe, „ mais ſeulement lorſqu'il nous a fait quelque mal.

„ Sachez auſſi que ces préſentes ont été faites par nous à la „ mi-ſeptembre, dans notre château de Meſſiat, la quinze-cent-cinquième année depuis Alexandre : » *Et ſciatis quod litteras fecit iſtas in domo noſtrâ ad caſtellum noſtrum Meſſiat in dimidio ſeptembris, anno ab Alexandro milleſimo quingenteſimo quinto.*

Cette lettre, reprend M. de la Ravalière, eſt le fondement de la tradition qui attribue au Vieux de la Montagne l'aſſaſſinat du marquis de Montferrat : mais elle porte, continue-t-il, des caractères ſi viſibles de ſuppoſition, que les Critiques les moins pénétrans n'auroient pas dû s'y méprendre. 1.° Défaut de vrai-ſemblance. Eſt-il probable que le Prince des Aſſaſſins ait oſé s'avouer publiquement l'auteur du meurtre de Conrad, dans un pays où Conrad avoit laiſſé des amis puiſſans, intéreſſés à le venger ; & qu'il ait fait ſa déclaration à l'homme du monde qui regretoit le plus le Marquis, au duc Léopold ſon parent ? Dire que le Vieux ſe fit un ſcrupule de laiſſer, en ſe taiſant, le roi d'Angleterre expoſé à un ſoupçon injuſte, ce ſeroit trop préſumer de la délicateſſe de conſcience du tyran de la Phénicie. 2.° Fauſſeté manifeſte. La lettre eſt datée du mois de ſeptembre, mois inconnu aux Orientaux : elle eſt écrite en latin (car l'hiſtorien de qui nous la tenons, ne dit pas que le texte qu'il donne ſoit une traduction) ; or le latin n'étoit point la langue du Vieux, il parloit arabe.

Si ces réflexions opèrent la décharge du Vieux de la Montagne, comme le penſe M. de la Ravalière ; qui reſtera donc chargé de la mort de Conrad ? Selon Jacques de Vitri, le marquis de Montferrat fut aſſaſſiné par des Sarraſins convertis, qu'il avoit eus long-temps dans ſa maiſon. Selon

Geſta Dei per Franc. pag. 1123.

Guillaume de Nangis, il fut poignardé par deux *Assassins*, qu'il nomme *Hersacides*. Ces deux passages ne nous éclairent point; mais Albéric dit quelque chose de plus: en nommant les Assassins comme les auteurs du meurtre, il ne dissimule pas que le roi d'Angleterre y eut part, & laisse seulement en doute si Richard l'ordonna expressément, ou s'il le permit: *Rex Anglorum Richardus..... Marquisum Conrardum ab octo Hassacinis interfici vel permisit vel persuasit.* Oserons-nous dire que les vices qui ternissoient les grandes qualités de Richard, ne nous mettent que trop en droit d'adopter l'opinion d'Albéric *(f)!* Richard avoit été soupçonné, dès le moment même de l'assassinat, & avant que la lettre du Vieux de la Montagne eût été répandue: lui seul paroît avoir eu intérêt de faire fabriquer cette lettre, pour détourner les soupçons *(g)*.

Guillel. Nang. Spicil. d'Ach. t. III, p. 18, col. 1.

Chron. Alber. Trium-Font. an. 1192.

Nous avons dit plus haut que Rymer l'a publiée: nous ajoûterons que Rymer l'a rendue encore plus suspecte, par les nouveaux caractères de fausseté qu'il y a insérés. Dans le texte de Tréveth, la lettre est datée *de l'an 1505 d'Alexandre;* & la date est juste: l'an 1505 de l'ère des Séleucides, autrement l'ère des Grecs, qui a été appelée par quelques-uns *Ere d'Alexandre (h)*, quoique postérieure de 12 ans à la mort de ce Prince, répond à l'an 1193 de notre ère, durant laquelle Richard fut détenu prisonnier en Allemagne. Dans Rymer, la lettre est datée de la cinquième année du Pontificat d'Alexandre: *Anno ab Alexandro Papa quinto.* Rymer ignoroit-il que l'usage des Assassins ne pouvoit pas être de dater leurs actes par les années des Papes, & que le Pape qui siégeoit au temps où la lettre doit avoir été écrite, s'appeloit, non pas *Alexandre*, mais *Céleſtin!*

Vide suprà.

SECOND FAIT. Rigord, historien de Philippe Auguste, raconte qu'en 1192, le Roi étant à Pontoise, reçut des lettres de la Palestine, par lesquelles on lui donnoit avis que

Rigord, dans du Chesne, t. V, p. 35 & 36.

(f) M. Falconet *(t. XVII, p. 167.)* est plus favorable à Richard.

(g) Le P. Daniel ne parle point de la lettre, & n'en dit pas moins affirmativement, que *c'étoit le Vieux de la Montagne, qui avoit de lui-même donné & fait exécuter l'ordre de tuer le marquis de Montferrat.* Hist. de Philip. Aug. an. 1192.

(h) L'ère des Séleucides commençoit, l'an 312 avant J. C. Qu'à 312, on joigne 1193, on aura 1505.

le Vieux de la Montagne, à la sollicitation du roi d'Angleterre, avoit envoyé en France deux de ses sujets qu'il nomme *Arsacides*, pour l'assassiner; que sur cette nouvelle, Philippe institua une Compagnie de Gardes, armés de masses d'airain, qui devoient jour & nuit veiller à la sûreté de sa personne; qu'aussi-tôt après il députa vers le Vieux, pour savoir de lui-même, si ce qu'on lui imputoit étoit vrai; & que le Vieux, dans sa réponse au Roi, le nia formellement.

M. de la Ravalière prétend que ce récit, qui a été copié par tous les écrivains postérieurs, n'est vrai semblable, ni dans le fait principal, ni dans les circonstances. Dans le fait; parce qu'il n'y a point d'apparence que le Vieux de la Montagne à qui la mort de Philippe Auguste ne pouvoit procurer aucun avantage, ait voulu s'exposer gratuitement à la vengeance qu'auroit tirée de son crime, l'armée Françoise qui étoit restée en Syrie sous les ordres du duc de Bourgogne. Dans les circonstances; 1°. Parce qu'il n'est pas croyable que Philippe Auguste, pour découvrir la vérité d'un crime, se soit adressé à celui qui en étoit accusé. 2.° Parce que Philippe, qui avoit dans son armée de Syrie mille gens en état de faire sourdement & sans bruit, toutes les recherches dont il avoit besoin, ne dut pas charger de cette commission des envoyés extraordinaires: faire partir des exprès du fond de la France pour la Palestine, c'étoit avertir le coupable & ses complices de ne se pas laisser surprendre.

Ce qu'il y a de plus certain dans le passage de Rigord, ce sera donc qu'à l'occasion de l'avis que Philippe Auguste reçut à Pontoise, ce Prince institua une Compagnie de Sergens d'armes, *Servientes armorum,* ou *Sergens à masses*, pour veiller à sa sûreté; & que c'est là l'époque du premier établissement de la Garde de nos Rois *(i)*.

M. de la Ravalière ne va pas plus loin. Ce sera, sans doute, entrer dans ses vûes, que de concourir avec lui à la justification du Vieux de la Montagne, dont il a

(i) Voy. le P. Daniel, *Mil. Franç. t. II, p. 93;* & les Historiens de la ville de Paris, article de *Sainte Catherine (la Culture)*.

généreusement

généreusement pris la défense. Guillaume Guiart historien-poëte, qui composoit en 1306 *le Roumans appellé la Branche des Royauls lingnages (k),* charge formellement le roi d'Angleterre, du dessein que Rigord attribue au Vieux de la Montagne. Si on l'en croit, Richard faisoit élever un certain nombre d'enfans dans les principes & dans la croyance des Assassins; c'est-à-dire, dans l'opinion qu'ils devoient être toûjours prêts à exposer leur vie, pour attenter à celle des ennemis de leur Souverain, quand il l'ordonnoit, & que s'ils mouroient en exécutant ses ordres, la couronne du martyre seroit le prix de leur sang:

[a] *Que le roi Richart d'Angleterre*
Faisoit enfans endoctriner,
Pour lui ocire & afiner[b]*;*
Qui ja ierent tous embarnis (l)
Et de telle aprison[c] *garnis,*
Que chacun d'eux homme oceist,
Tel con son mestre li deist;
Et puis qu'il l'eust mort rué,
Ne li chausist[d] *d'estre tué:*
Car il devoit tantôt s.[e] *estre,*
Selon la promesse du mestre (m).

[a] *P. XXXIX, col. 1, du ms.*

[b] *Mettre à fin*, mettre à mort.

[c] *Instruction, leçon*, du verbe *apprendre.*

[d] *Ne se souciât*, du mot, *chaloir.*

[e] Sains, *Sanctus.*

L'objet de Richard dans l'institution de son école meurtrière,

(k) C'est le titre de l'ouvrage, dans le manuscrit 10298 de la bibliothèque du Roi. Guillaume Guiart écrivit en vers, l'histoire de France depuis la naissance de Philippe Auguste jusqu'à l'année 1306, temps où il vivoit. M. du Cange en a imprimé, à la suite de son *Joinville*, la partie qui regarde le règne de S.t Louis: mais le manuscrit de la bibliothèque du Roi (petit in-4.° sur vélin) contient l'ouvrage entier. C'est de la partie non imprimée, que nous avons tiré les passages qu'on verra cités dans le texte.

(l) Pleins, remplis. Le verbe *embarnir* ou *enbarnir*, dans le roman de Merlin, dans Lancelot & ailleurs, signifie *grossir, croître.* La racine est, peut-être, *Ber*, Baron: devenir homme fort, comme un Baron.

(m) En comparant le passage de Guiart avec ce qu'on lit dans la chronique de Pepin*, publiée pour la première fois par M. Muratori, *(Script. Rer. Italic. t. IX)*; on jugera que Richard, si toutefois on ose en croire le poëte, avoit pris le modèle de son école, dans la pratique du Vieux de la Montagne. — Pepin,

* *Lib. III, c. 39.*

étoit d'y former des fanatiques qui pûssent aller un jour poignarder Philippe Auguste :

Par ceux avoit Richard béance (n)
De mettre à mort le roi de France :
Dont il fut forment[a] *esjoï.*

[a] *Fortement.*

Mais Philippe averti de ce projet, se précautionna contre la surprise dont il étoit menacé, en établissant une garde de Sergens à Masses, qui veilloient nuit & jour auprès de sa personne; & cet établissement subsistoit encore au temps de Guiart :

Puis que li Roi dire l'oï,
Ne fu il qu'il ne se feist,
Douteux qu'on ne le soupreist,
Eschangaitier[b] *en toutes places,*
Nuit & jour des sergens à maces,
Soit par chaleur & par froidure.
Ceste coustume encore dure,
Et durra, si com ge pourpose, &c.

[b] *Veiller*, d'*Eschanguette*, poste où l'on place une sentinelle.

Ce passage nous a paru digne d'être rapporté en entier: il contient une particularité qui n'est, ce semble, nulle part ailleurs, & que, peut-être, aucun écrivain n'a remarquée. Cependant nous ne ferons point à la mémoire de Richard, l'injure de penser qu'il ait été capable de l'horrible dessein que Guiart lui impute : nous croirons tout au plus que ses ennemis répandirent ce bruit odieux ; & que les soupçons qui s'étoient élevés contre lui, à l'occasion de la mort du marquis de Montferrat, purent accréditer ceux-ci.

Religieux Dominicain de Bologne, écrivit, au commencement du XIV.e siècle, une chronique qui embrasse l'histoire de la Monarchie, depuis nos premiers Rois jusqu'à son temps : mais M. Muratori ayant remarqué que tout ce qui précède l'année 1176, est copié d'après les chroniques antérieures, n'a fait imprimer de celle-ci que la partie qui suit cette même année : elle finit en 1314. *Voyez la préface de l'Éditeur.*

(n) Intention, desir, espérance, du mot *béer, bayer,* qui s'est conservé dans le proverbe, *bayer aux Corneilles.*

TROISIÈME FAIT, rapporté par Guillaume de Nangis, sous l'an 1236. « Le Vieux de la Montagne, dit Nangis, envoya des Arsacides en France pour assassiner le saint roi Louis: mais pendant qu'ils étoient en marche, Dieu changea ses dispositions meurtrières en sentimens de paix. Ce Prince dépêcha d'autres envoyés pour avertir le Roi du péril qu'il couroit : ceux-ci arrivés à temps, aidèrent à découvrir les premiers. Le Roi les combla de présens, & leur en donna de magnifiques pour leur Souverain, en témoignage de la paix & de l'amitié qu'il vouloit entretenir avec lui. »

Spicil. t. III, p. 33, col. 1.

M. de la Ravalière prétend d'abord que ce récit ne pèche pas moins contre la vrai-semblance, que le précédent. A l'arrivée des seconds messagers, dit-il, l'ordre d'assassiner saint Louis, devoit être exécuté ou ne l'être pas encore. Dans le premier cas, l'avis donné au Roi de veiller à sa sûreté, étoit inutile. Dans le second, le Vieux de la Montagne eût été bien peu politique d'informer directement le Roi, d'un dessein qu'il avoit intérêt de lui laisser ignorer: c'étoit, pour le moins, jeter dans l'esprit de Louis des défiances & des craintes qui devoient l'irriter contre le Vieux. En supposant que le prince des Assassins eût conçu, puis abandonné le projet dont il s'agit, il suffisoit qu'il envoyât de seconds messagers, pour révoquer, le plus sécrètement qu'il eût été possible, l'ordre dont les premiers avoient été chargés.

Ces réflexions sont judicieuses; mais elles ne forment pas une démonstration. Aussi, M. de la Ravalière attaque-t-il le fait même, en opposant au passage de Nangis l'induction qui se tire d'un autre fait rapporté par Joinville, sous l'an 1250. *(o)* « Comme le Roi demeuroit en Acre, vinrent les messaiges du Vieil de la Montagne. » L'Amiral (c'étoit le chef de l'ambassade) tint ce discours au Roi : « Mon Seigneur m'envoie à vous demander si vous le cognoissez; «

(o) M. de la Ravalière cite le texte de Joinville d'après le manuscrit de Lucques, aujourd'hui de la bibliothèque du Roi, qui est plus correct que celui dont du Cange s'est servi. *Voy. sur ce ms. les Mém. de l'Acad. t. XI, p. 738.*

» & le Roi répondist qu'il ne se cognoissoit point; car il ne » l'avoit oncques veu, mais il avoit oy parler de lui. Dist l'Amï-» ral: Je m'esmerveille moult que ne lui aiez encore envoié tant » du vostre, que vous l'eussiez retenu à ami, puisque vous avez oy » parler de lui, ainsi comme l'empereur d'Allemagne & le roi » de Hongrie & le soudan de Babilone & les autres le sont » tous les ans; parce qu'ils sont certains qu'ils ne peuvent vivre mais, que tant qu'il plaira à mon Seigneur. »

Il n'est pas possible, dit M. de la Ravalière, de concilier le fait de 1236 avec celui-ci, duquel il résulte qu'en 1250 saint Louis connoissoit à peine le Vieux de la Montagne, seulement pour en avoir ouï parler; & qu'il ne lui avoit jamais envoyé de présens. Or le témoignage de Nangis qui raconte le premier fait, ne sauroit balancer l'autorité de Joinville qui atteste le second: Nangis écrivit la vie de saint Louis, sur des Mémoires que d'autres avoient recueillis; & Joinville fut témoin des évènemens qu'il rapporte.

S'il y avoit une contradiction manifeste entre les deux Auteurs, & qu'il fallût nécessairement opter entre l'un ou l'autre; peut-être ne seroit-il pas permis d'hésiter. Mais dans la séance de l'Académie où M. de la Ravalière lut son Mémoire, quelqu'un observa qu'ici on peut accorder Nangis avec Joinville, en distinguant dans les deux faits deux différens Princes des Assassins. Le nom de *Vieux de la Montagne*, nous l'avons dit plus haut, fut commun à tous ces Princes: si celui de 1250 n'étoit plus le même de qui saint Louis avoit reçû des lettres, & à qui il avoit envoyé des présens en 1236, saint Louis a pû dire qu'il ne le connoissoit point; & l'Amiral a pû se plaindre que le Roi n'eût pas cherché à s'assurer de l'amitié de son maître, par des présens.

De cette observation, il s'ensuit que la critique de M. de la Ravalière sur le fait particulier qui concerne saint Louis, ne peut guère être regardée que comme une conjecture ingénieuse; & que les Orateurs sacrés n'ont pas encore perdu le droit d'employer dans l'éloge du saint Monarque, ce trait fameux que l'éloquence de ses Panégyristes a tant de fois célébré.

NOTICE
D'UN REGISTRE DE PHILIPPE AUGUSTE, QUI EST CONSERVÉ DANS LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI;
Accompagnée de quelques obſervations hiſtoriques ſur les Archives du Palais, qu'on a nommées depuis, le Tréſor des Chartes.

CEUX qui ont fait des recherches ſur l'origine du Dépôt que nous nommons aujourd'hui, *le Tréſor des Chartes,* ont prouvé l'ancienneté de cet établiſſement, par des textes qui le ſuppoſent déjà formé au commencement de la ſeconde race de nos Rois (*a*).

Le premier témoignage qu'ils rapportent, eſt celui de
l'annaliſte de Metz. Cet écrivain nous apprend, ſous l'an
813, que les originaux des règlemens qui avoient été faits
dans les différens Conciles tenus par l'ordre de Charlemagne,
étoient conſervés dans les *Archives* du Palais: *quamquam &* Rec. des Hiſtor. de Fr. t. V, p. 358.
earum exemplaria in Archivo Palatii habeantur. Le ſecond eſt
tiré d'une ordonnance & de quelques chartes de Louis le Dé-
bonnaire. L'ordonnance qui eſt de 815, porte que l'original en
ſera dépoſé, *in Archivo Palatii.* Les chartes ſont des conceſſions Baluz Capitul. t. I, col. 552.
des années 832 & 833, en faveur de l'abbaye de ſaint Denys:
elles portent qu'on en fera deux copies, dont l'une ſera gardée
in Archivo Palatino, in Palatinis ſcriniis, in Imperialis aulæ recon- Mab. Diplom. p. 518.
ditorio. Le troiſième ſe lit dans un capitulaire de l'an 853,
par lequel Charles le Chauve, renouvelant des conſtitutions
de ſon aïeul & de ſon père, ordonne aux officiers prépoſés
pour les faire obſerver, d'en prendre communication dans
ſes Archives, ou d'en demander des copies au Chancelier:
de ſcrinio noſtro, vel à Cancellario noſtro accipiant. Baluz. Capit. t. II, col. 71.

(*a*) Voyez M. Dupuy, à la fin du traité *des droits du Roi, p. 1017.*

Quoique la chaîne des passages cités ou indiqués par les auteurs d'après qui nous parlons, ne descende pas au dessous du règne de Charles le Chauve ; on ne sauroit douter que les *Archives du Palais* n'aient subsisté dans toute la suite de la seconde Race, & sous les premiers Rois de la troisième. Mais, durant les troubles dont la France fut agitée dans ces temps orageux, où les ennemis du dehors désoloient le Royaume, tandis que les grands Feudataires le divisoient, nos Rois n'eurent presque plus d'autres Palais que leurs camps; & la coutume s'introduisit de porter les *Archives* à leur suite *(b)*. Tout le monde sait que Philippe Auguste, surpris dans une marche en 1194, par Richard roi d'Angleterre, perdit, outre son bagage, les registres publics & le sceau royal. Les registres, suivant le détail dans lequel son historien, Guillaume le Breton, est entré, contenoient les rôles des tributs & des impôts; les états des revenus du fisc, des redevances des Vassaux, des privilèges & des charges des particuliers; enfin, un dénombrement des serfs & des affranchis des maisons Royales *(c)*.

(b) Les Empereurs d'Allemagne en ont souvent usé de même. Voy. *Ahasueri Fritschii Dissert. de jure archivi & cancellariæ, p. 28*, dans un Recueil intitulé: *Collecta archivi, &c.* Strasbourg 1715, in-4.° Mézerai observe que c'est encore la pratique du Grand Seigneur. *Vid. hic.*

(c) . . . . . . Scripta, quibus prænosse dabatur,
Quid deberetur fisco ; quæ, quanta tributa ;
Nomine quid censûs ; quæ vectigalia ; quantum
Quisque teneretur feodali solvere jure ;
Qui sint exempti, vel quos angaria damnet ;
Qui sint vel glebæ servi, vel conditionis ;
Quove manumissus patrono jure ligetur.
Guillel. Brito, Philipp. l. IV.

Ce malheur arriva près du village de Bellefoge, dans le Blésois, selon ces autres vers du même poëte :

Est inter Fractam-vallem Blesenseque castrum,*
Non multum celebri Belfogia nomine, vicus.

* Fréteval.

Le P. Daniel dit que l'action se passa entre Châteaudun & Vendôme : cette désignation est trop vague.

Ainſi, dit Mézerai, furent diſſipés les titres de la Couronne, *au grand dommage des affaires du Roi & de l'hiſtoire Françoiſe :* dommage d'autant plus conſidérable, que ces titres devenus, apparemment, la proie du ſoldat, ont diſparu, ſans qu'on ait jamais pû les recouvrer, ni qu'on puiſſe même ſoupçonner qu'ils ſoient à la Tour de Londres.

La première attention de Philippe Auguſte après ce malheur, fut de chercher les moyens de le réparer *(d)*. On croira difficilement ce que raconte Guillaume le Breton, que Gaultier le jeune avoit une connoiſſance ſi parfaite des pièces importantes qu'on venoit de perdre, que ſa mémoire ſeule les lui fournit toutes : car il n'eſt guères poſſible d'entendre autrement ces quatre vers :

Præfuit huic operi Galterus junior ; ille
Hoc grave ſumpſit onus in ſe, qui cuncta reduxit,
Ingenio naturali ſenſuſque vigore,
In ſolitum rectumque ſtatum.....

On peut néanmoins préſumer avec le P. Daniel, quoique l'hiſtorien-poëte ne le diſe pas, que Gaultier ſe ſervit utilement des ſecours des bibliothèques & des archives, tant des Monaſtères que des Particuliers qui pouvoient avoir des copies de ce qu'on avoit perdu. Si l'on ſuppoſe encore qu'il ait trouvé l'Inventaire ou la table générale des titres, ſoit dans le Palais, ſoit entre les mains du Chancelier *(e)*; on concevra plus facilement qu'il ait pû les reſtituer.

Guillaume le Breton s'eſt contenté de nous tranſmettre le nom de Gaultier, & n'ajoûte rien d'ailleurs qui puiſſe nous le faire connoître. Du Tillet le qualifie *Chambrier : Entre autres meubles*, dit-il, *furent perdus les ſéels, chartres & tiltres dudit roi Philippes...... encore que Gaultier le jeune Chambrier, à*

(d) . . . . *Amiſſaque cuncta novari*
Imperat, & curâ majore novata tueri.
Guillel. Br. ibid.

(e) Nous avons vû plus haut qu'il falloit s'adreſſer au Chancelier, pour avoir des copies des titres, *de Cancellario noſtro accipiant.*

ce commis, en restituast après ce qu'il peut (f). Nous trouvons, en effet, dans Jacques de Vitri, parmi les seigneurs François qui furent faits prisonniers à Damiette en 1219, un Gaultier Chambrier du roi de France, *Gualterus regis Franciæ Camerarius.* Ce doit être le même qu'on voit dans du Tillet, entre ceux qui ont rempli la charge de *Chambrier*, & qu'il nomme *Gaultier de Joigny (g).* Mais du Tillet se trompe, lorsqu'il donne à Gautier, restaurateur des chartes, le titre de *Chambrier:* c'est une méprise; il a confondu le fils avec le père. Rigord, qui supplée en cet endroit au silence de Guillaume le Breton, dit positivement que *Gaultier le jeune*, personnage recommandable par sa vertu, & qui jouissoit d'une grande considération à la Cour, étoit fils d'un autre Gaultier, jadis Chambrier de France: *Stephanus Noviomensis (Episcopus) Petrus Parisiensis, & Guillelmus Meldensis, filii Galteri quondam Franciæ Camerarii, fratres Galteri junioris, viri satis virtute laudabilis, & in Palatio Regis præclari.* A cet éloge, autant qu'au surnom de *junior*, on ne peut guère méconnoître le Gaultier que nous cherchons.

Gesta Dei per Franc. p. 1148.

Il faut convenir qu'après avoir lû le passage de Guillaume le Breton, qui fait tant d'honneur à Gaultier le jeune, on est un peu surpris de ne rien voir dans les monumens du temps, qui prouve que sa merveilleuse restauration des titres de la Couronne ait été munie du sceau de l'autorité royale, de laquelle seule, néanmoins, elle pouvoit tirer toute sa force. Un autre objet d'étonnement, c'est qu'il ne reste aucune trace d'un ouvrage si singulier; à moins qu'on ne dise qu'il se retrouve dans ce que le trésor des Chartes possède d'antérieur à l'année 1194, qui est l'époque de la journée de Fréteval. En ce cas, Gaultier n'auroit pas fait un aussi grand effort de mémoire, que nous le pensions, & ses recherches

(f) *Recueils des Traictez d'entre les Roys de France & d'Angleterre, p. 153.*

(g) *Rec. des R. de Fr. & de leur Couron. p. 414.* N.ª Si l'on veut prendre la peine de conférer la liste des grands Chambriers, que du Tillet a donnée, avec celle qui se trouve dans l'*Hist. généal. t. VIII,* sur-tout aux *pp. 403 & 404,* on remarquera quelques légères différences.

recherches n'auroient pas remonté bien haut; puisqu'*il n'y a*, dit Dupuy, *aucune pièce au trésor des Chartres, que depuis le roi Louis le Jeune*, dont le règne finit en 1180.

Ce précieux dépôt n'a réellement commencé à se former, que sous Philippe Auguste. Frère Garin ou Guérin, chevalier de saint Jean de Jérusalem, successivement conseiller & principal ministre de Philippe *(h)*, évêque de Senlis, enfin chancelier de France, après avoir, pendant quelques années, exercé sans titre les fonctions de cette charge, recueillit en 1220 toutes les Chartes émanées du Roi depuis 1195; & afin d'en rendre l'usage plus facile, il les distribua sous différens titres, suivant l'ordre des matières, puis les fit transcrire dans des registres, par E'tienne de Gualt son Clerc. Voici ce qu'on lit au fol. XVI d'un de ces registres mêmes, qui est conservé à la bibliothèque du Roi, & dont M. l'abbé Sallier nous a donné la notice *(i)*. 21 Janvier 1743.

Incipiunt capitula registri compilati de Feodis, Elcemosinis, Concessionibus, Munificentiis & aliis negotiis excellentissimi viri Philippi, Dei gratiâ Francorum regis illustrissimi, anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo, regni vero ejusdem Domini Regis quadragesimo primo, scripti de mandato reverendi Patris Garini Sylvanectensis episcopi, per manum Stephani de Gualt (k) Clerici sui.

E'tienne de Gualt répète la même chose & à peu près dans les mêmes termes, en deux autres endroits du registre. *Fol.* XXII, & CCCIV. Quant à lui personnellement, il ne se désigne que par la

(h) Frater professus hospitalis Hierosolymitani, regis Philippi specialis consiliarius, quasi secundus a Rege. Rigord, dans du Chesne, t. V, p. 55. Ceux qui voudroient s'instruire plus à fond des particularités de la vie du frère Guérin, peuvent consulter l'*Histoire des Chanceliers*, de François du Chesne, *pp.* 207 & *suiv.*

(i) Le Registre est cotté, *Cod. Colbert.* 2670. Reg. 8408. 2 2 b.

(k) Le manuscrit porte *de Gual*; mais la finale est tranchée: ce qui indique la suppression d'un *t*. Il faut donc lire *Gualt* ou *Gualto*: ce ne peut pas être l'abréviation de *Gualterus*. Il n'y a nulle apparence que ce *de Gualt* soit le même que Gaultier le jeune dont nous avons parlé plus haut: le *Clerc* de l'E'vêque de Senlis ne sauroit avoir rien de commun avec le fils d'un grand Chambrier.

qualité de *Clerc* de l'évèque de Senlis, *Clerici ſui.*

Une prière conçue en douze vers, qu'il adreſſe à Dieu, à la Vierge & au Roi, au commencement du volume, donne une idée de ſon talent pour la Poëſie.

Scribere, Rex qui cuncta regis, regale regiſtrum
Me doceas, digitos articuloſque regens.
Et tu, Virgo parens, quæ, fons pietatis, egenis
Succurris, Stephano præſidiare tuo.

. . . .

. . . .

Regis præclari, cujus de nomine liber
Scribitur, accedat gratia ſive favor, &c.

Ce regiſtre que M. l'abbé Sallier eſtime le plus ample des trois qui ſont conſervés à la bibliothèque du Roi, eſt diviſé en ſeize chapitres. Pour mettre les lecteurs à portée de juger de l'ordre qu'on y a obſervé, & ſur-tout de la quantité des pièces qu'il contient, il ſuffira de préſenter un extrait ſommaire de la table qui eſt à la tête.

Fol. XVI, du Reg. col. 1.

I. *Capitula Feodorum Domini Regis.* — 20 articles, dont le premier: *Feoda Ballivie Rothomagenſis;* & le dernier: *Feoda Montis-Letherici* (Montlhéri). A la 2.e col. du même feuillet, on lit, d'une autre main & d'une écriture qui paroît de la fin du XIVe ſiècle: *Iſta feuda ſunt ante feuda Ballivie Rothomagenſis.* Au deſſous de cette eſpèce de titre ſont rangés, par forme d'addition, neuf autres articles. On trouve dans la table, pluſieurs additions pareilles de titres de pièces poſtérieures à Philippe Auguſte, qui ont été inſérées dans le regiſtre, à la fin des chapitres auxquels elles appartiennent.

Fol. XVII, col. 1.

II. *Capitula cartarum communiarum Civitatis.* — 44 articles. Le premier: *Carta civitatis Bituricenſis;* le dernier, ajoûté poſtérieurement: *Carta de monetâ Tornacenſi.*

III. *Capitula communiarum Castellorum.* — 76 articles. Le premier: *Carta Communie de Mosterol* (Monstreuil); le dernier, mal chifré, 77: *Carta Burgensium de Regulâ* (la Reole). Après celui-ci, est un renvoi au bas de la page, où sont huit autres articles, ajoûtés postérieurement. M. l'abbé Sallier observe sur ces deux chapitres, que le regiftre contient plus de Chartes de Communes que la table n'en promet, & en tout, beaucoup plus que M. du Cange n'en indique dans son Glossaire. *Fol. XVII, col 2.*

IV. *Capitula litterarum Domini Papæ (Innocentii III) & Regum.* — 19 articles, dont quelques-uns ne répondent pas à ce titre général; par exemple, le 14ᵉ: *Carta Reginæ Isamburgis supra compositione factâ inter ipsam & Regem Ludovicum.* C'est la Reine que les Historiens connoissent sous le nom d'*Ingelburge*, & qui dans cette charte où elle parle elle-même, se nomme *Isamburge*. La charte est de l'an 1223. *Ibid. v.° col. 1.*

V. *Capitula cartarum sedium Metropolitanarum.* — 12 articles. Le premier: *Carta archiepiscopi Bituricensis.* Les six derniers sont d'une écriture postérieure: entre ceux-ci il y en a quatre qui, contre l'énoncé du titre, *Sedium Metropolitanarum*, regardent l'Église de Chartres. *Ibid. col. 2.*

VI. *Capitula sedium Episcopalium & Episcoporum.* — 71 articles. Le premier: *Carta Silvanectensis episcopi;* le dernier: *Litteræ pro capitulo sancti Quintini, &c.* Ce n'est pas le seul qui soit étranger au titre: le 53.ᵉ porte, *Carta fratris Ogeri Magni præceptoris Templi, &c.* *Fol. XVIII, r.°*

VII. *Capitula Abbatiarum & aliarum Ecclesiarum quæ non sunt Cathedralenses.* — 128 articles. Le premier: *Carta Ecclesiæ beati Dionysii;* le dernier: *Carta monialium de Lilio juxta Meled.* (l'abbaye du Lis près Melun). *Ibid.*

Au bas du fol. XVIII. v.° se trouve, sans titre & comme hors d'œuvre, l'indication de quatre traités, *Confœderationes*, entre l'Empereur Frideric & Louis VIII, le même Louis VIII & Henri roi des Romains, fils de Frideric, des années 1223, 1227 & 1232.

Au haut du fol. XIX. col. 1.re se trouve de même, sans titre, l'indication de dix pièces, dont les plus importantes sont, 1.° Deux traités, ou renouvellemens de traités, *confœderatio de novo facta*, entre les mêmes Princes, Louis, Frideric & Henri. 2.° Une Charte de Louis VIII, pour confirmer le douaire de la reine Blanche. 3.° Quelques actes concernant les douaires des reines Bérengère & Isabelle d'Angleterre.

Fol. XIX, r.° col. 1.

VIII. *Capitula cartarum Ducum.* — 9 articles. Le premier: *Carta Henrici ducis Lotharing. de quitatione comitatus Boloniæ;* le dernier: *judicium inter Comitissam Fland. & Johannem de Nigellâ & inter Pares Franciæ & ministeriales hospicii Regis.* C'est le fameux règlement de 1224, qui intervint à l'occasion du différent entre la comtesse de Flandres & Jean de Nesle, par lequel il fut décidé que les quatre grands Officiers, *Ministeriales hospicii Regis (l)*, auroient droit d'assister avec les Pairs, au jugement des causes des Pairs.

Ibid. r.° col. 1.re & 2.e

IX. *Capitula cartarum Comitum.* — 107 articles.

Ib. v.° col. 2.e

X. *Capitula cartarum Militum.* — 187 articles.

Fol. XX, col. 2.e & XXI, r.°

XI. *Capitula cartarum Servientum.* — 140 articles.

XII. *Capitula inquisitionum* (des Enquêtes). — 132 artic.

XIII. *Capitula quarumdam Eleemosinarum.* Ici, la table ne donne aucune indication: mais le détail des *Aumônes* se trouve au fol. XIIIIxx VI. du registre.

XIV. *Capitula generalium (statutorum).* On trouve sous ce titre, quelques règlemens généraux, entre autres, le *stabilimentum Judæorum*, de l'an 1218: il est au fol. XIIIIxx XIIII. du registre, & suivi d'autres règlemens pareils, des années 1228 & 1230, confirmatifs de celui-ci (*m*).

XV. *Capitula quorumdam Censuum.* Au fol. CCC. du registre, on trouve une espèce de *Censier*, ou état des Cens dûs au Roi sur différentes terres.

(l) Ces quatre grands officiers étoient, le Chancelier, le Boutillier, le Chambrier & le Connétable. Voy. sur ce règlement, Brussel, *usage des Fiefs, t. 1, p. 635.*

(m) Consultez Brussel sur les Règlemens, *Stabilimenta*, qui concernent les Juifs, & dont le plus ancien est de 1206. *Usage des Fiefs, t. 1, p. 576.*

Au fol. CCCII. v.° ſe trouve de même un état des Gîtes, *Procurationes*, qui n'eſt point indiqué dans la table : *Giſta quæ debentur Domino Regi.*

XVI.e & dernier chapitre. *Capitula Provincialis (Romani).* C'eſt-à-dire ; Dénombrement des Sièges qui ſont ſoûmis à l'Egliſe de Rome.

Nous avons dit que la bibliothèque du Roi poſſédoit trois regiſtres de Philippe Auguſte : on ſait d'ailleurs que le tréſor des Chartes a les ſiens. Vrai-ſemblablement, frère Guérin en fit écrire pluſieurs à la fois, pour aſſurer davantage la conſervation des pièces qu'il avoit recueillies : du moins eſt-il certain que les trois exemplaires du Roi ſont du temps de Philippe Auguſte. Sur quoi, nous remarquerons, après M. l'abbé Sallier, que le regiſtre dont il nous a donné la notice, ne contient aucune pièce antérieure à l'an 1195 : & de là il s'enſuit, ou, qu'on n'y a point fait entrer celles que Gaultier le jeune avoit reſtituées (ſon travail, comme nous l'avons dit, devoit remonter au deſſus de 1194) ; ou, qu'elles ſe ſont perdues une ſeconde fois.

Il y a beaucoup d'apparence que les regiſtres & les originaux dont les regiſtres n'étoient que des copies, furent dépoſés dans un même lieu, pour n'être plus déplacés (*n*). Ce fut au Temple, ſi on en croit le P. Daniel, qui ne cite point de garant. A la vérité, le dépôt du Fiſc, qu'on a depuis nommé *le tréſor Royal*, étoit au Temple, & ſous la garde d'un chevalier Templier (*o*) : le P. Daniel peut avoir confondu avec ce dépôt, celui des Chartes ; ou bien, il aura penſé que l'un entraînoit l'autre. On peut ſuppoſer avec aſſez de raiſon que, dès le commencement, les Chartes furent miſes dans quelque lieu ſecret du Palais, & peut-être dans la ſainte Chapelle, quand ſaint

(*n*) Le P. Mabillon dit, en parlant de frère Garin : *Regia diplomata in archivum fixum ac ſtabile, cum anteà mobile eſſet, conjeciſſe dicitur.* Diplom. p. 123.

(*o*) L'article 18 du *Teſtament* de Philippe Auguſte de l'an 1190, porte : *De ſingulis archis in quibus reponetur Averum noſtrum* (notre avoir) *in Templo.* Rec. des Ordonn. t. 1, p. 21.

Louis l'eut bâtie : c'eſt là qu'elles ont toûjours été depuis, ſous la garde d'un Tréſorier, *ou Garde du tréſor des Chartes*, dont le titre fut réuni en 1582, dans la perſonne de Jean de la Guelles, à la charge de Procureur Général du Roi (*p*).

Il ne nous appartient pas d'annoncer au Public, que ſous les yeux de l'illuſtre Magiſtrat, qui de nos jours a rempli cette charge avec tant de diſtinction, des Savans dignes de ſon choix s'appliquent, depuis pluſieurs années, à rendre le dépôt des Chartes auſſi utile qu'il eſt précieux ; & que par le travail dont il les a chargés, il ſemble vouloir préparer les matériaux d'un ouvrage long-temps deſiré chez nous, c'eſt à-dire, d'un Recueil d'actes authentiques, tel qu'eſt celui de Rymer pour l'Angleterre. Quelle obligation n'auroit pas la France, à l'homme d'État qui procureroit l'exécution d'un ſi beau projet ! Dans le tranſport de notre reconnoiſſance, nous lui adreſſerions ce qu'autrefois Ciceron diſoit à Varron : *C'eſt par vous, que nous avons ceſſé d'être étrangers dans notre patrie. Vous nous en avez montré l'origine & les différens âges : vous avez mis ſous nos yeux & nos loix primitives & nos anciennes coutumes : vous nous avez fait connoître les principes de notre gouvernement, ſoit par rapport à la Religion & au Sacerdoce, ſoit en ce qui concerne l'adminiſtration civile & politique ; les cauſes de nos guerres étrangères & de nos diſſenſions domeſtiques ; nos droits légitimes ſur des provinces à qui leur ſituation même devoit apprendre qu'elles furent autrefois des portions de notre État ; enfin, les fondemens ſacrés de nos alliances avec les nations voiſines & de nos engagemens avec les chefs qui nous gouvernent* (*q*).

(*p*) M. Dupuy a donné la ſuite chronologique des *Tréſoriers* ou *Gardes du Tréſor des Chartes*, dans un Diſcours qui eſt à la fin de ſon traité des droits du Roi.

(*q*) *Nos in noſtrâ urbe peregrinantes erranteſque, tanquam hoſpites, tui libri quaſi domum deduxerunt, ut poſſemus aliquando, qui & ubi eſſemus, agnoſcere. Tu ætatem patriæ, tu deſcriptiones temporum, tu ſacrorum jura, tu ſacerdotum; tu domeſticam, tu bellicam diſciplinam; tu ſedem regionum, locorum; tu... divinarum humanarumque rerum... officia, cauſas aperuiſti.* *

* Cic. Academ. Quæſt. l. 1, n. 3.

NOTICE

D'un Manuſcrit des Chroniques de Saint Denys, le plus ancien que l'on connoiſſe.

PENDANT que le ſavant Religieux Bénédictin, qui a déjà publié ſept volumes du *Recueil des hiſtoriens de France,* ſe préparoit à faire imprimer les Chroniques de ſaint Denys, M. Lebeuf en a découvert une copie plus ancienne qu'aucune de celles que l'on a connues juſqu'à préſent. Sa première attention a été d'en informer D. Martin Bouquet, & de l'avertir qu'il pourroit tirer du nouveau manuſcrit, une ample moiſſon de Variantes, propre à fixer le vrai langage de celui qui a traduit les chroniques en françois. Mais l'Académie a des droits ſur toutes les découvertes que font ſes Membres; & ç'eût été manquer à un devoir, que de ne lui pas rendre compte de celle-ci: M. Lebeuf y a ſatisfait, en nous donnant la Notice du manuſcrit dont il s'agit, qu'il a trouvé dans la bibliothèque de ſainte Géneviève. 17 Août 1742.

C'eſt un *in folio* de médiocre groſſeur: la reliure n'eſt pas du temps où il a été écrit; mais l'écriture, dont le caractère eſt très-beau & bien formé, reſſemble aux manuſcrits de la fin du treizième ſiècle. Il contient les chroniques complètes de ſaint Denys, juſqu'à la mort de Philippe Auguſte: le tout eſt écrit d'une ſeule & même main, à la reſerve d'un cahier, où ſe trouve une partie de la Vie du roi Chilpéric, qui a été récrit quelques années après. Ce volume ne ſauroit avoir été copié, ni ſur l'exemplaire de la bibliothèque du Roi, ni ſur celui de ſaint Germain-des-prés, que l'on avoit juſqu'ici regardés comme les plus anciens; puiſqu'il leur eſt antérieur: & ceux-ci, par la comparaiſon que M. Lebeuf a faite des trois enſemble, ne doivent pas non plus avoir été copiés d'après le premier; puiſqu'ils ont tous reſpectivement des fautes différentes de copiſtes. Il eſt ſeulement à remarquer que dans le cahier de la

Vie de Chilpéric, transcrit après coup, le manuscrit de sainte Géneviève ressemble plus au manuscrit de saint Germain, qu'à aucun autre.

Le style de la traduction y paroit aussi un peu plus ancien que dans celui-là & dans celui du Roi; si toutesfois la différence qu'on aperçoit dans le style, n'est pas simplement une diversité de dialecte. Voici, par exemple, de quelle manière commencent les manuscrits du Roi & de saint Germain: *Cil qui ceste œuvre commence, à tous ceux qui ceste estoire liront, salut en nostre Seignor.* On lit dans le manuscrit de sainte Géneviève: *Cil qui ceste ouvre commence, à tous ciaus qui ceste hystoire lirons, Saluz en nostre Seign.* Dans presque tous les endroits où les autres mettent *œuvre*, celui-ci met *ouvre;* & où ils disent *ceux*, il emploie le pronom *ciaux.* De même, dans presque tous les endroits où les deux manuscrits expriment *illos* par *eux*, celui-ci se sert d'*iaus.* Au commencement du second livre, en parlant des Danois qui vinrent ravager le royaume de Thiéri, fils aîné de Clovis, les deux manuscrits de D. Bouquet disent: *Li Rois envoya contre eulz un sien fil Théodebert, pour son ost conduire & guier. Il leur fu à l'encontre, à eulz se combati.* Et le manuscrit de sainte Géneviève: *Li Rois envoia contre iaus un sien fil Théodebert, pour son ost conduire & guier. A l'encontre leur vint, à iaus se combati.*

Ce manuscrit est rempli de vignettes & de miniatures excellentes, pour le temps où elles ont été faites. Il n'y a rien de frappant à la tête de l'ouvrage; on n'y a pas même mis de titre. La lettre initiale *C* représente un Roi assis dans un fauteuil, à qui un Moine vêtu de noir & qui a une longue barbe, présente un livre, en fléchissant le genou. Mais au commencement de chaque livre, on a représenté la première histoire du livre; & pareillement, à la tête de quelques chapitres particuliers, la première histoire du chapitre. Les ornemens & les habits des personnages ne sont point figurés d'après l'usage des siècles auxquels les histoires se rapportent: ils sont tels qu'on les portoit à la fin du XIII.e Ainsi, au commencement du cinquième livre, où l'on a représenté les troupes de

de Gontran, repoussant celles des Lombards, les François portent au bras gauche des boucliers chargés d'armoiries.

La miniature la plus importante est celle qui se trouve au revers du dernier feuillet: elle remplit le tiers de la page. On y voit un Roi vêtu d'une robe de drap d'or & d'un manteau violet herminé, assis sur une espèce d'estrade: ce Roi couronné tient le sceptre de la main gauche, & tend la droite pour recevoir un livre. Immédiatement derrière lui est un Officier debout, ayant une robe longue violette, doublée d'hermine, dont le chaperon est rabattu: à côté de cet Officier, est aussi debout un Sergent d'armes, à robe longue, couleur de rose sèche, le chaperon également rabattu, tenant de la droite sa masse abaissée. Les autres qui sont derrière, paroissent vêtus d'étoffe d'or comme le Roi; & tous ont les cheveux fort courts, aussi bien que ce Prince. Devant lui est un Moine noir agenouillé, qui lui présente un livre dont la couverture est entièrement d'or. Derrière le Religieux, est un Évêque ou un Abbé debout, la mitre en tête, tenant la crosse de la main gauche, étendant la droite par-dessus la tête du Moine, & montrant du doigt le livre qu'il présente. Cet Évêque ou Abbé porte une chappe violette doublée de rouge, & par-dessous une aube, ou bien une robe blanche. Derrière le Prélat sont trois Moines vêtus de noir, ayant le capuchon sur la tête, & qui paroissent se suivre.

Le reste de la page est rempli par des vers françois & des vers latins, qui ont rapport à la miniature.

Philippes rois de France, qui tant ies renommez,
Ge te rent le Roman qui des Rois est romez:
Tant a eu travallié qui Primaz est nommez,
Que il est Dieu merci parfait & consumez.
L'on ne doit pas ce livre mesprisier ne despire,
Qui est faits de bons Princes dou règne & de l'empire.
Qui sovent y voudroit estudier & lire,
Bien puet sçavoir qu'il doit eschiver & élire;

Et dou bien & dou mal puet chacuns ſon prou faire.
Par l'exemple des bons, ſe doit-on au bien traire:
Par les faits des mauvais qui ſont tout le contraire,
Se doit chaqu'uns dou mal eſloignier & retraire.
Mais bons enſeignemens puet-on prendre en ce livre.
Qui veut des preudeſomes les nobles faits enſuivre
E lor vie mener, ſçavoir puet a delivre
Comment on doit au ſiecle plus honneſtement vivre.
Rois, qui doit tel royaume gouverner & conduire,
Se doit par ſoi maimes endoctriner & duire;
Loiauté ſoutenir & mauvaiſtié deſtruire;
Que li mauvais ne puiſſent aux preudeſomes nuire.
Li Prince n'eſt pas ſage, qui les mauvais attrait.
Li maus, qui le mal penſe, fait de loin ſon attrait;
Et quant il voit ſon point ſi a toſt fait tel trait,
Dont il fait 1. fort home meheignie & contrait.
Les preudeſomes doit-on amer & chiers tenir,
Qui volent en tous temps loiauté ſoutenir:
Car avant ſe lairroient par l'eſpée fenir,
Que il feiſſent choſes dont maus deut venir.

Ces vers ſont écrits de la même main que tout le volume, ainſi que les ſuivans, qui ſont immédiatement après.

Ut benè regna regas, per quem benè regna reguntur,
Hæc documenta legas, quæ libri fine leguntur.
Ut mandata Dei ſerves, priùs hoc tibi præſto.
Catholicæ fidei cultor devotus adeſto.
Sancta Patris vita per ſingula ſit tibi forma;
Menteque ſollicitâ ſub eâdem vivito formâ.
Ductus in ætatem ſis morum nectare plenus.
Fac geminare genus animi, per nobilitatem.

Si judex fueris, tunc libram dirige juris;
*Nec ſit ſpes eris *, nec ſit pars altera pluris,* * *Æris.*
Et ſi bella paras in regni parte vel extrà,
Certè litus aras; niſi dapſilis eſt tibi dextra.
Cor quorum lambit ſitis æris, unge metallo.
Non opus eſt vallo, quem dextera dapſilis ambit.
Clamat inops ſervus; moveat tua viſcera clamor:
Nec minuatur amor dandi, ſi deſit acervus.
Non te redde trucem cuiquam, nec munere rarum.
Militibus meritis theſauri clauſtra reſolve:
Allice pollicitis, promiſſaque tempore ſolve.

Ces vers fourniſſent à M. Lebeuf la matière de trois obſervations. 1.° Les avis qu'ils contiennent, font juger que ce n'eſt pas un ſimple Moine qui parle; celui qui porte la parole doit être le perſonnage revêtu des ornemens de la prélature: c'eſt celui-là même qui donne des conſeils au Roi, & qui l'avertit de diſcerner le bien d'avec le mal, dans les exemples que renferme le livre qui lui eſt offert.

2.° Le livre préſenté n'eſt point qualifié, *Chronique:* le Poëte l'appelle *le Roman des Rois.* Auſſi, dans le premier prologue imprimé, l'auteur dit que *c'eſt une hiſtoire décrite ſelon la lettre & l'ordonnance des chroniques de l'abbaye de ſaint Denys.* Plus bas, il prie ceux qui *cette hiſtoire liront*, qu'ils regardent aux *chroniques de ſaint Denys:* & un peu après, il ajoûte que *cette hiſtoire eſt mireors de vie.* On peut conclurre de là que celui par l'ordre de qui l'ouvrage fut compoſé, avoit exigé du Prélat, non qu'il traduisît les chroniques latines de ſaint Denys, mais qu'il donnât en françois une hiſtoire de nos Rois, d'après les chroniques.

3.° D'une part, il n'y a nulle raiſon de douter que le premier prologue & les vers qui terminent l'hiſtoire, ne ſoient du même auteur; d'autre part, les vers françois annoncent aſſez clairement que toute la collection hiſtorique eſt auſſi l'ouvrage

du même : un écrivain qui le désigne par le nom de *Primaz*, dit expressément qu'il a beaucoup *travaillé*, pour *parfaire & consommer* cette compilation.

Tant a eu travaillé, qui Primaz est nommez,
Que il est, Dieu merci, parfaiz & consummez.

La preuve qui résulte de ces deux vers, ajoûte M. Lebeuf, doit paroître plus décisive que celle qu'emploie D. Bouquet, dans l'*avertissement* qu'il a mis à la tête des chroniques de saint Denys.

Rec. des Hist. de Fr. t. III, p. 147.

Il s'agit maintenant d'essayer de découvrir quel est le personnage, qui est *nommez*, ou qui se qualifie, *Primaz*. Est-ce un titre de dignité? Est-ce un nom propre? Si les vers s'adressoient à Philippe le Bel, on pourroit croire que celui qui présente le livre est Gilles de Rome, qui fut élevé en 1294 à l'archevêché de Bourges, auquel la primatie d'Aquitaine est attachée. Gilles de Rome avoit été précepteur de Philippe : d'ailleurs, nous avons de lui un traité *de Regimine principum*, dont le fond a quelque rapport avec les conseils que renferment les vers. Mais ces mêmes vers ne peuvent regarder que Philippe le Hardi, puisque l'auteur propose au Prince à qui il parle, la vie de saint Louis *son père*, comme le modèle qu'il doit suivre :

Sancta Patris vita per singula sit tibi forma.

De plus, si celui qui est représenté dans la miniature, comme offrant le *Roman des Rois* à Philippe le Bel, étoit Gilles de Rome, primat d'Aquitaine ; pourquoi seroit il accompagné de quatre Religieux Bénédictins? Pourquoi auroit il fait porter & présenter le livre par un de ces quatre Religieux? Gilles de Rome avoit été de l'Ordre des Hermites de saint Augustin, & non de celui de saint Benoît.

Cette circonstance a porté M. Lebeuf à chercher dans l'Ordre de saint Benoît un Prélat qu'on ait pû honorer du titre de *Primat*, & qui ait vécu sous le règne du fils de saint

Louis. Il croit l'avoir trouvé dans la perſonne de Mathieu de Vendôme *(a)*, qui fut abbé de ſaint Denys, depuis l'an 1258 juſqu'à l'an 1286, & qui, par conſéquent, ſurvécut de quelques mois au roi Philippe le Hardi. Mathieu avoit eu la première place dans le conſeil de ſaint Louis & de ſon fils: ſaint Louis lui avoit confié la Régence du royaume, pendant ſon abſence, préférablement à la reine Marguerite; il continua d'exercer les fonctions de Régent pendant près d'un an, ſous Philippe le Hardi, dont il fut enſuite comme le premier Miniſtre, juſqu'à la mort de ce Prince, arrivée en 1285.

Il ne ſeroit pas étonnant que dans un temps où, ſelon le Grammairien cité par du Cange, on nommoit *Primas (b)*, celui qui étoit le premier d'une ville, d'un Etat, un écrivain eût imaginé de donner ce titre au premier Miniſtre du royaume. Il ſeroit encore moins ſingulier qu'un Religieux de ſaint Denys l'eût appliqué à ſon abbé, relativement aux autres abbés de France, dans le même ſens que les abbés de Fulde étoient qualifiés *Primats des abbés d'Allemagne*. En effet, les abbés de ſaint Denys tinrent toûjours le premier rang parmi les abbés du royaume : ce ſont les premiers qui aient ajoûté la mitre aux ornemens avec leſquels ils célébroient.

Du Cange, au mot Primates, *à la fin de l'article.*

M. Lebeuf conjecture donc (car il ne prétend pas faire à ſon opinion plus d'honneur qu'elle ne mérite) il conjecture, non que la traduction françoiſe des Chroniques eſt de Mathieu de Vendôme; mais que Mathieu de Vendôme l'ayant fait faire ſous ſes yeux, dans l'abbaye de ſaint Denys, peut-être par Guillaume de Nangis, comme on l'a déjà ſoupçonné, il préſenta au Roi le Religieux qui en étoit l'auteur, & que celui-ci, conduit par ſon abbé, préſenta l'ouvrage à Philippe.

(a) Quelques écrivains modernes le font deſcendre des anciens comtes de Vendôme, mais ils n'en apportent aucune preuve : & comme l'abbé Mathieu ne ſe trouve point dans la généalogie des comtes de Vendôme, dont la Branche aînée eſt fondue dans l'auguſte maiſon de Bourbon, il y a beaucoup d'apparence que le nom de *Vendôme*, joint à celui de *Mathieu*, ne ſert qu'à marquer le lieu de ſa naiſſance. *D. Michel Felibien, hiſt. de l'abbaye de ſaint Denys, p. 242.*

(b) Dicatur primas, populo qui primus habetur. Du Cange, au mot *Primas.*

Il faut d'abord se souvenir que dans la miniature c'est un Moine agenouillé, qui offre le livre sous les auspices d'un Prélat, dont l'attitude & le geste marquent la supériorité. En second lieu, il faut observer que l'expression, *Tant a eu travaillié, qui Primaz est nommez*, peut s'entendre simplement du soin que *Primaz* avoit eu d'ordonner l'ouvrage & d'en presser l'exécution.

Mém. de l'Acad. t. XV, p. 591.

Nous savions déjà, par un Mémoire de M. de S.[te] Palaye, qu'il est fort vrai-semblable que le projet de la compilation des chroniques latines ait été conçû par un abbé de saint Denys, premier ministre & régent du Royaume : il n'appartenoit, dit-il, *qu'à un homme d'Etat, capable des vûes les plus étendues*, (il parle de Suger) *de former le plan de ce grand ouvrage*. La conjecture de M. Lebeuf au sujet de la traduction françoise, n'est pas moins vrai-semblable. Mathieu de Vendôme, abbé de saint Denys comme Suger, premier Ministre comme lui, comme lui régent du Royaume, aura voulu joindre un dernier trait à ceux qui leur étoient communs, en partageant avec un personnage illustre dont il réunissoit tous les titres, l'honneur de transmettre à la postérité l'histoire d'un Royaume que tous deux avoient gouverné. Cette réflexion donne, ce semble, un nouveau degré de probabilité à l'opinion de M. Lebeuf.

Mém. de l'Acad. t. XV, p. 602.

Rec. des hist. de Fr. t. III, p. 147.

A l'égard du temps précis où la traduction françoise fut achevée, on ne sauroit plus douter que ce ne soit l'année 1274, conformément à la remarque de M. de sainte Palaye, qui a été adoptée par D. Bouquet. L'un & l'autre se fondent sur ce que dans les plus anciens manuscrits, le traducteur de la Vie de Philippe Auguste par Rigord, que plusieurs raisons prouvent être le même qui a traduit le corps entier des Chroniques latines, donne précisément l'année 1274, pour la date de l'achèvement de son ouvrage.

Si dans cette traduction, dont l'auteur vivoit en 1274, l'histoire n'est cependant conduite que jusqu'à l'année 1223 ; on peut supposer, ou que la mort le surprit avant qu'il eût pû la continuer jusqu'à son temps, ou qu'il sentit le danger d'écrire l'histoire d'évènemens trop récens. Peut-être savoit-il

ce mot de Tacite; que *Les hiſtoires écrites du vivant des Princes, ou peu de temps après leur mort,* trouvent ordinairement cette prévention dans l'eſprit des lecteurs, qu'elles ont été *dictées, les unes par l'adulation ou par la crainte, les autres par le dépit ou par la haine (c).*

Nous ajoûterons, par rapport à la Vie de ſaint Louis, qui eſt une des deux qu'on pourroit lui reprocher de n'avoir pas donnée, qu'elle n'avoit point encore paru en latin, quoique pluſieurs écrivains euſſent entrepris de l'écrire. Gillon de Reims l'avoit commencée, & mourut ſans l'avoir finie : Geoffroy de Beaulieu, Dominicain, & quelques autres y travailloient en même temps : Guillaume de Nangis qui n'écrivit qu'après eux tous, attendit que Philippe le Hardi fût mort, pour publier la Vie du père & du fils, & préſenter l'une & l'autre à Philippe le Bel. Quelques années après la publication de la Vie latine de ſaint Louis, compoſée par Guillaume de Nangis, un anonyme en publia une autre en françois. Celle-ci eſt jointe au manuſcrit dont nous donnons la notice; mais M. Lebeuf la juge d'une écriture poſtérieure. Saint Louis étoit canoniſé quand elle fut écrite, ſuivant le titre qui eſt conçû en ces termes : *Cy commence la Vie Monſeigneur ſaint Looys.* Ce Prince eſt repréſenté dans la première lettre, avec le *Nimbe* ; & dans le corps de l'ouvrage, il eſt communément qualifié *Saint.* Les Chroniques françoiſes de ſaint Denys ont puiſé dans cette ſource, tout ce qu'elles diſent de ſaint Louis; elles en ont copié juſqu'à la diviſion des chapitres : mais le manuſcrit fournira des corrections importantes, & de quoi ſuppléer pluſieurs omiſſions.

Si on compare cette Vie avec la Vie latine donnée par Nangis, on reconnoîtra que l'Écrivain françois n'a preſque fait autre choſe que ſuivre l'Hiſtorien latin; en y inſérant néanmoins des faits qu'on ne trouve que là, & dans les Chroniques françoiſes de ſaint Denys. Tels ſont, entre autres, l'endroit où il s'agit des habitans de Chaſtenay, que la reine

(c) *Florentibus illis, ob metum falſæ; poſtquam occiderant, recentibus odiis compoſitæ ſunt.* Cornel. Tacit. init. annal. l. 1.

Blanche prit ſous ſa protection; & celui où il eſt queſtion des chanſons du comte Thibaud pour la même Reine.

Sur ce dernier article, M. Lebeuf a remarqué que le manuſcrit de ſainte Geneviève nous apprend une circonſtance qui manque dans les Chroniques imprimées de ſaint Denys; ſavoir, que Gaces Brulez avoit travaillé aux chanſons du Comte *(d)*. C'eſt encore par ce manuſcrit, que nous apprenons qu'il faut joindre, dans les Chroniques imprimées, les habitans d'Orly à ceux de Chaſtenay. Enfin, M. Lebeuf cite pour dernier exemple, qu'il n'eſt parlé de la Meſſe qui fut chantée à Nazareth, par l'ordre de ſaint Louis, que dans le manuſcrit & dans les Chroniques imprimées; avec cette différence, que les Chroniques ſe contentent de dire que la meſſe fut chantée *à chant & deſchant (e)*, & que le manuſcrit dit *à chant & deſchant & triple.* Ce terme de *triple* prouve l'ancienneté de la pratique du ſecond accord ſur le plain-chant.

La Vie françoiſe de ſaint Louis eſt terminée par ces vers latins, écrits de la même main:

Anno milleno bis centum ſeptuadeno,
Tunis, catholicus deceſſit rex Ludovicus.
Annos ſex decies numeres, & mille ducentis
Addas quinque; (f) ſcies tunc annos Omnipotentis,
Quando ſequente die Veneris, poſt feſta Mathiæ,
Rex qui cuncta regit Mainfredi cornua fregit,
Per vires Karoli. Chriſto ſit gloria ſoli.

(d) M. de S.te Palaye a remarqué que cette anecdote ſe trouve dans un manuſcrit de ſaint Germain-des-Prés, & dans celui de M. l'abbé de Rothelin. *Mém. de l'Acad. t. XV, p. 606, note col. 1.*

(e) Ces termes ſont expliqués dans le *Traité hiſtorique & pratique du chant grégorien*, par M. Le beuf, *pp. 74 & ſuiv.*

(f) Tous ces nombres réunis fixent à l'année 1265, la mort de Mainfroy, uſurpateur de la couronne de Sicile. Cependant on la place communément au 26 février 1266. La différence vient, ſans doute, de ce que l'auteur des vers, conformément à l'uſage de ſon temps, commence les années au 25 de mars. Ce n'eſt, en effet, qu'en appropriant à l'année 1265 les mois de janvier & de février de 1266 commençant au premier janvier, qu'on peut avoir le 26 février concourant avec le Vendredi.

Pour

Pour ne rien omettre de ce qui concerne le précieux manuſcrit de ſainte Géneviève, nous remarquerons qu'au revers du dernier feuillet, eſt une Carte en forme de globe, où ſont figurées les trois parties du Monde alors connues; mais avec des proportions ſi peu exactes, qu'elle ne peut ſervir qu'à faire voir combien la Géographie étoit imparfaite en France, au XIV.ᵉ ſiècle: la ville de Jéruſalem y eſt placée au milieu du globe; & Alexandrie en paroît auſſi proche que Nazareth.

Ce manuſcrit eſt un de ceux qui ont appartenu au roi Charles V : le nom de ce Prince, y eſt écrit de ſa main avec ſon paraphe, au bas de la dernière page. Il eſt auſſi du nombre de ceux que les ſucceſſeurs de Charles ont donnés, en différentes occaſions, aux Princes & aux Seigneurs qu'ils vouloient gratifier, ſuivant une note de l'ancien Inventaire de la bibliothèque du Roi, qu'on retrouve dans le *Mémoire hiſtorique* qui eſt à la tête du nouveau Catalogue.

On n'y voit plus aucune trace de la magnifique reliure de *veluyau à fleurs de lys & bouillons d'argent,* qui ſubſiſtoit, ſelon Gilles Mallet, au commencement du XV.ᵉ ſiècle: mais toutes les miniatures ont été conſervées avec le plus grand ſoin.



REMARQUES CRITIQUES

Sur les Actes de Saint Louis, *nouvellement publiés par les* Bollandiſtes.

LES Auteurs de l'immenſe collection des *Actes des Saints* ſont appelés communément, *Bollandiſtes*, du nom du P. *Bollandus*, qui commença le premier à exécuter le projet que le P. Roſweyde, Jéſuite Flamand comme lui, avoit fait imprimer dès 1607 *(a)*. L'ouvrage eſt actuellement compoſé de 41 volumes *in folio*: cependant, malgré la continuité du travail des ſavans Jéſuites d'Anvers, qui s'y ſont conſacrés ſucceſſivement depuis plus d'un ſiècle *(b)*, il n'a pû encore être conduit que juſqu'au 11 de ſeptembre *(c)*.

Le 5.e volume du mois d'août, dans lequel ſe trouvent les *Actes de ſaint Louis*, parut en 1741, ſuivant le frontiſpice, & n'a été connu à Paris qu'en 1742 *(d)*. Au commencement de l'année ſuivante, M. Lebeuf lut à l'Académie les *Remarques critiques* qui feront la matière de cet article: elles roulent principalement ſur les médailles que cite le P. Stilting, éditeur de ces *Actes*, pour éclaircir ou pour appuyer l'hiſtoire qu'il a miſe à la tête.

Le premier Mars 1743.

Une ſeule remarque générale auroit peut-être ſuffi : M. Lebeuf pouvoit ſe contenter d'avertir que *la France métallique* de Jacques de Bie *(e)*, d'où ces médailles ſont tirées,

(a) *Heriberti Roſweidii Faſti Sanctorum, &c.* in-8.° Antuerp. 1607.

(b) Les *Actes des Saints* du mois de janvier, furent publiés en 1643, par les ſoins du P. Bollandus & du P. Henſchénius, ſon adjoint.

(c) Le dernier volume a paru en 1750.

(d) L'Imprimeur a détaché de ce volume les *actes de ſaint Louis*, & les a donnés à part, en un petit *in-folio*, ſous un ordre de chiffres particulier: c'eſt celui que nous ſuivons dans nos citations.

(e) L'ouvrage de Jacques de Bie fut imprimé deux fois dans le cours de l'année 1636. C'eſt de là que Mézerai tira les portraits des Rois, des Reines & des Dauphins, depuis l'acquiſition du Dauphiné, dont il a orné ſon hiſtoire.

eſt un ouvrage de pure invention, qui ne mérita jamais, ni d'être cité en preuve, ni d'être réfuté ſérieuſement. Mais il a penſé que la célébrité des Bollandiſtes exigeoit quelque choſe de plus. C'eſt rendre une ſorte d'hommage à la réputation d'un écrivain, que de relever les mépriſes qui lui ſont échappées: c'eſt reconnoître que le poids de ſon autorité pourroit entraîner ſes lecteurs dans les mêmes fautes.

On eſt d'abord ſurpris que le P. Stilting ait pû regarder *la France métallique*, comme un recueil de médailles frappées réellement ſous le règne des Princes dont elles portent le nom. Jacques de Bie avoit eu la bonne foi de déclarer dans ſa préface, que pluſieurs étoient nouvellement *dreſſées & compoſées*, ſoit par lui-même, ſoit par Jean-Baptiſte Duval ſon ami, & d'indiquer les ſignes auxquels on pourroit diſtinguer celles qu'il donnoit comme anciennes: or ces ſignes ne ſe trouvent point ſur les médailles du règne de ſaint Louis. Un ſecond ſujet d'étonnement, c'eſt que le P. Stilting n'ait pas remarqué ſur les médailles qu'il rapporte, les caractères qui en décèlent la nouveauté, & que des pièces viſiblement fauſſes aient pû tromper un ſucceſſeur du P. Papebroch *(f)*.

I. La première repréſente le ſacre de ſaint Louis, avec la date, *1. decembris MCCXXVI.* Le P. Stilting obſerve très-bien que la chronologie de la médaille eſt démentie par les hiſtoriens contemporains, qui placent cet évènement au 29 novembre *(g)*; mais il ne préfère leur témoignage, qu'après en avoir comparé l'autorité avec celle de la médaille, à qui le doute que ſuppoſe une pareille comparaiſon, fait beaucoup trop d'honneur: *La dépoſition des contemporains,* dit-il, *doit l'emporter ſur celle d'un monument dont l'âge n'eſt pas conſtaté.* L'âge de la médaille eſt conſtant: elle a été frappée au commencement du XVIIe ſiècle. La forme de la mitre & de la chappe de l'Evêque qui

Acta S. Ludov. p. 19.

(f) Le P. Papebroch, qui fut le premier adjoint du P. Henſchénius, eſt auteur du *Propylæum antiquarium circà veri falſique diſcrimen in vetuſtis monumentis*, imprimé à la tête du ſecond volume des *Actes des Saints* du mois d'avril.

(g) Tous les hiſtoriens diſent que ſaint Louis fut ſacré le premier Dimanche de l'Avent, qui, en 1226, tomboit au 29 de novembre.

ſacra ſaint Louis, prouve du moins qu'elle ne ſauroit être du XIIIe : les mitres d'alors étoient moins hautes; & le chaperon de la chappe deſcendoit plus bas ſur les épaules. Si le P. Stilting eût fait attention au *coſtumé;* il ſe ſeroit épargné la peine de chercher un moyen de concilier la médaille avec les hiſtoriens : *Peut-être*, ajoûte-t-il, *ſaint Louis fut-il couronné le 29 novembre, & ſacré deux jours après;* ce qui donneroit effectivement pour ſon ſacre *le premier décembre :* mais ce dénouement eſt ſuperflu.

Acta S. Ludov. p. 27.

II. Le ſujet de la ſeconde médaille, eſt l'arrivée de ſaint Louis à Paris, dans une circonſtance où l'on avoit lieu de craindre que la révolte de quelques Grands du Royaume ne l'en éloignât : *Tanta fuit*, dit le P. Stilting, *Pariſienſium lætitia*, *Rege recepto*, *ut illam cuſo nummo teſtari voluerint*, *illiuſque memoriam conſervare.* Cette expreſſion ne laiſſe aucun doute ſur le cas qu'il faiſoit de la médaille. Le revers, ſuivant la deſcription de Jacques de Bie, « repréſente le Roi en pied,
» vêtu en habit de campagne, auguſté de ſa couronne, pour
» être remarqué à l'entrée de la ville de Paris, repréſentée par
» une Dame qui le vient accueillir comme épleurée, témoignant
» en ſes geſtes qu'elle ſe ſent délivrée d'une grande crainte. »
On lit autour : *Sic te nil triſte recepto ;* & à l'exergue, *Lutetia.*

Il ſeroit inutile d'obſerver que le goût moderne ſe fait ſentir & dans le type & dans la légende : ce vice eſt commun à toutes les médailles que le P. Stilting a copiées d'après de Bie. M. Lebeuf s'arrête particulièrement, dans celle ci, à la forme de la Couronne de ſaint Louis, qui eſt fermée par deux diadèmes croiſés *(h)*. Au temps de ſaint Louis, dit-il, la Couronne Royale étoit ouverte, ſurmontée ſeulement dans ſon contour, de quatre fleurons, un devant, un derrière, & les deux autres aux deux côtés : toutes les miniatures de ce ſiècle en font foi. On convient, d'ailleurs, aſſez univerſellement que Charles VIII eſt le premier de nos Rois, qui ait porté la Couronne fermée *(i)*.

(h) La cinquième médaille citée par le P. Stilting (p. 46) & quelques autres, pèchent par le même endroit.

(i) Voy. les Mém. de l'Acad.

III. Un des articles du traité qui fut conclu l'an 1229, entre saint Louis & le comte Raimond, obligeoit Raimond à fournir un certain honoraire aux maîtres de l'Université de Toulouse. Le P. Stilting prétend qu'en mémoire de ce fait, qu'il regarde, après de Bie, comme l'époque de l'établissement de l'Université de Toulouse, on frappa une médaille, sur laquelle est représentée, suivant la description de son Antiquaire, « une femme en pied, qui d'une main tient un vase sacré, de l'autre la verge de justice: proche d'elle se voit « un autel à l'antique, où sont posées les loix de Dieu données « à Moyse avec sa verge & celle de son frère Aaron, par le « milieu desquelles est une croix. A l'autre main, est un livre « ouvert entre les deux bassins d'une balance; & derrière icelui « se remarque la masse d'honneur, donnée par privilège des « Rois aux Universités fameuses. » On lit autour: *Immixtis distinguere sacra profanis;* & à l'exergue, *Tolosa docet.*

Act. S. Ludov. p. 31.

A l'inspection de la médaille, on en reconnoît la nouveauté. M. Lebeuf se contente d'y remarquer la *masse* qu'on suppose avoir été accordée aux Universités, dès le temps de saint Louis. L'institution des *Sergens à masses* ou *Sergens d'armes* étoit encore trop récente (elle ne remonte pas au-delà de Philippe Auguste), pour qu'on eût déjà communiqué à d'autres cette marque de distinction. Les Universités ne l'obtinrent, vrai-semblablement, que lorsqu'on substitua, pour les Sergens, la hallebarde à la masse: or, suivant un écrivain cité par Fauchet, on n'a connu en France l'usage de la hallebarde, que vers le règne de Louis XI.

Voy ci-dessus p. 160.

Milice Franç. du P. Daniel, t. I, p. 437.

Le P. Stilting paroît encore se tromper, quand il rapporte l'établissement de l'Université de Toulouse à l'an 1229: le judicieux & savant historien du Languedoc en croit la date plus ancienne. Il est certain que le célèbre Accurse enseignoit publiquement le Droit civil à Toulouse, en 1227.

Hist. du Languedoc. t. III p. 377.

IV. La paix que saint Louis accordoit à Raimond, par le traité de 1229, fut regardée en France comme un

t. XVII, p. 571. On peut consulter, sur *les Couronnes* de nos Rois, la XXIVe Dissert. de M. du Cange, à la suite de Joinville.

Act. S. Ludov. p. 35.

évènement si important, dit le P. Stilting, qu'*on en perpétua le souvenir par une médaille*, qui représente la déesse de la Paix, *à l'antique*, assise sur un trophée d'armes. On y lit ces mots, où le goût de l'antique n'est pas tout-à-fait si sensible: *Inito fœdere pax ex voto stabilita.* M. Lebeuf observe qu'entre les pièces qui forment le trophée, on aperçoit un *tambour* & un *canon*. Le *canon* est, sans contredit, une marque de nouveauté. A l'égard du *tambour*, il fut dit dans la séance de l'Académie, que la critique de M. Lebeuf pourroit bien porter à faux; parce que l'usage de cet instrument qui vient originairement des Sarasins, semble avoir été connu en France, sous le nom de *Tabours* & *Tabur*, avant le règne de saint Louis *(k)*.

V. La sixième médaille représente la cérémonie du mariage de saint Louis & de Marguerite de Provence. On y voit trois figures en pied, savoir : « Le* Roi en action de donner » avec sa main droite sa foi & loyauté pour le Sacrement de » mariage; la Reine Marguerite, fille de Raimond Berenger.... » répondante au même vœu & donnant aussi sa main; Gaultier » Cornu archévêque de Sens qui.... joint les mains de leurs Majestés l'une dans l'autre. » On lit à l'exergue : *Senones*.

*C'est la description de J. de Bie.

Act. S. Ludov. p. 65.

Le P. Stilting se sert de cette médaille, qu'il nomme *antiquus nummus*, pour appuyer l'opinion généralement reçûe, que la célébration du mariage de saint Louis se fit à Sens; & pour réfuter celle des frères de Sainte Marthe, qui avoient dit, d'après les registres de l'évêché de Montpellier, qu'elle s'étoit faite dans cette dernière ville. Le P. Stilting prend assurément le bon parti; mais la preuve sur laquelle il se fonde, n'est d'aucun poids: la médaille ne mérite point du tout la qualification de *nummus antiquus*. Sans parler des couronnes fermées du Roi & de la Reine; l'archevêque de Sens, contre l'usage du temps, n'a, ni tunicelle ni dalmatique; sa mitre est moderne; sa chasuble, au lieu d'être en forme de sac, est échancrée, à la façon des chasubles de la fin du XVI.e siècle;

(k) Voyez les Observat. de M. du Cange sur Joinville, *p. 61*; & sur-tout son Glossaire au mot *Tabur*.

enfin, cette même chasuble est ornée par devant, d'une croix au milieu : toutes les anciennes statues, tous les anciens sceaux, prouvent qu'en France, au siècle de saint Louis, le devant des chasubles n'étoit orné dans le milieu, que d'une bande d'étoffe ou de galon *(l)*.

M. Lebeuf ne pousse pas plus loin ses remarques sur les médailles citées dans les *Actes de saint Louis (m)*. Il passe au jugement que le P. Stilting a porté de certaines monnoies du même Roi, qui ont déjà exercé la sagacité des Critiques. *Act. S. Ludov. p. 165.*

Jean Villani a écrit que saint Louis, au retour de son premier voyage d'outre-mer, fit frapper à Tours des monnoies, sur lesquelles il ordonna qu'en mémoire de sa prison & des tourmens dont il avoit été menacé, on représentât les *buies* ou *bernicles (n)*, dont Joinville nous a laissé la description ; comme s'il eût voulu se faire ressouvenir lui-même, ou avertir les Seigneurs de son royaume, de le venger un jour de l'outrage qu'il avoit souffert. Plusieurs écrivains, après Villani, ont cru voir une sorte de rapport entre la figure dont les monnoies en question sont chargées, & les *buies* ou *bernicles* de Joinville. Mais cette opinion a été abandonnée, depuis que M. du Cange & le Blanc ont donné des explications beaucoup plus vrai-semblables. Ils ont pensé que les figures représentées sur les monnoies pouvoient être ou le plan du portail d'une église, tel qu'on le voit sur les monnoies de Louis le Débonnaire ; ou le plan des tours d'un château, par allusion, soit aux armoiries de Castille, en l'honneur de la reine Blanche, soit à la ville de Tours où ces monnoies furent frappées. *Hist. de Florence, l. VI, c. 36.*

M. Lebeuf se borne, dans son Mémoire, à exposer ces diverses conjectures, sans en adopter aucune en particulier : il observe seulement que dans l'opinion de ceux qui croient

(l) Il est vrai, dit M. Lebeuf, qu'en Italie les Chasubles avoient dès-lors par devant une Croix au milieu, comme elles l'ont encore aujourd'hui : mais ce n'étoit pas l'usage de la France.

(m) Le P. Stilting en rapporte 17.

(n) C'étoit une machine de bois, qui servoit à donner la question aux criminels. *Voy. la XIX.e Dissertat. de M. du Cange sur Joinville ; & son Glossaire,* au mot *Boia.*

voir des tours ſur les *Tournois* de ſaint Louis, on ne ſauroit y ſuppoſer d'alluſion à la ville de Tours; parce que les mêmes figures ſe voient ſur les *Gros-Pariſis,* c'eſt-à-dire, ſur des monnoies frappées à Paris.

Au reſte, ce petit nombre de remarques n'ôtera point à l'ouvrage du P. Stilting, le mérite qu'il a certainement d'être aujourd'hui le recueil le plus complet que nous ayons des monumens du règne de ſaint Louis *(o).* Entre ces monumens, il faut compter pour l'un des plus conſidérables, la traduction latine d'une ancienne Vie françoiſe du ſaint Roi *(p),* qui n'a point encore été publiée, quoiqu'elle ſoit connue depuis long-temps en France; ainſi qu'on en peut juger par la *Bibliothèque Hiſtorique* du P. le Long, & par les Mémoires de l'Académie, où elle eſt citée. Sans doute, les Éditeurs de la collection *des Hiſtoriens de France* donneront un jour le véritable texte : M. Lebeuf avertit d'avance ceux qui en ſeront chargés, que le Confeſſeur de la reine Marguerite, auteur de cette Vie, qu'on ſavoit bien être de l'Ordre des Frères Mineurs, mais dont on ignoroit le nom, s'appeloit *Guillaume.* C'eſt une découverte qu'il a faite dans le teſtament de Galien de Piſe, chanoine de Saint-Omer, en faveur des Cordelières du fauxbourg Saint-Marcel, de l'an 1287; à la fin duquel, parmi les Exécuteurs Teſtamentaires, tirés de l'Ordre des Frères Mineurs, eſt nommé *Guillaume, Confeſſeur de la reine Marguerite.*

T. XV, page 696.

Du Breuil, Antiq. de Paris, p. 304, édit. de 1639.

Les Mémoires de l'Académie nous fourniſſent la matière d'une remarque qui aura naturellement ſa place à la ſuite de celles de M. Lebeuf, & que lui-même ne déſavouera pas.

Nos meilleurs Critiques ont toûjours penſé que nous n'avions point eu juſqu'ici *l'Hiſtoire de Joinville*, dans ſa pureté

(o) Cependant ce Recueil n'eſt pas encore auſſi complet qu'il pourroit l'être. Il eſt parlé dans l'article précédent, p. 183, d'une Vie de ſaint Louis que le P. Stilting paroît n'avoir pas connue.

(p) N.° 7138. Depuis l'impreſſion de l'ouvrage du P. le Long, cette Vie manuſcrite a paſſé de la bibliothèque Colbert, dans celle du Roi, où elle eſt cottée 10309, 3., C'eſt ſur un manuſcrit différent de celui-là que le P. Stilting a fait ſa traduction. *Vid. p. 4.*

pureté originale, & que les manuſcrits ſur leſquels on l'a donnée, avoient été interpolés : le P. Stilting *(p. 5)* entreprend de réfuter cette opinion. Mais tandis qu'on imprimoit à Anvers les *Actes de ſaint Louis,* l'Académie mettoit ſous la preſſe deux Diſſertations lûes dans nos Aſſemblées en 1738 & 1740, qui, probablement, s'il les eût connues, l'auroient ramené au ſentiment commun. Nous l'invitons à conſulter le tome XV de nos Mémoires, *page 692*, principalement *p. 709 (q);* & nous préſumons qu'il y trouvera de quoi lever tous ſes doutes.

Il faut avouer que les réflexions générales de M. de la Baſtie, contenues dans la première de ces deux pièces, & les inductions qu'il tire, dans la ſeconde, du manuſcrit de Joinville, découvert à Lucques en 1739, ne ſervent qu'à nous convaincre de plus en plus que toutes les éditions de ce précieux morceau d'hiſtoire, ſont extrêmement défectueuſes : elles nous montrent le mal, & n'y remédient pas. Nous pouvons enfin annoncer au Public, qu'un autre manuſcrit, long-temps ignoré, acquis en 1748 pour la bibliothèque du Roi, mettra bien-tôt les Amateurs de notre hiſtoire en état de ne plus rien deſirer à cet égard. M. l'abbé Sallier qui dès-lors nous en apporta la Notice, non ſeulement eſtime que l'écriture eſt du XIV.e ſiècle, mais penche beaucoup à croire que c'eſt l'original même qui fut préſenté à Louis le Hutin, par le Sire de Joinville.

Nous obſerverons que M. l'abbé Sallier, dans ſa Notice, relève quelques mépriſes où M. de la Baſtie étoit tombé au ſujet de Louis le Hutin. Par cet avis, nous prenons date contre ceux qui, faiſant dans la ſuite les mêmes obſervations & les communiquant, peut-être, au public avant l'impreſſion du Mémoire dont nous parlons *(r),* s'imagineroient avoir prévenu l'Académie.

(q) Le XV.e volume des Mémoires de l'Académie a paru au commencement de 1743.

(r) Le Mémoire de M. l'abbé Sallier a été lû à l'Académie en 1748, & ne ſera imprimé qu'avec les pièces de cette même année.

MÉMOIRES HISTORIQUES ET CRITIQUES,

Pour servir à l'histoire des troubles qui s'élevèrent en France, & sur-tout à Paris, après la bataille de Poitiers.

LE seul nom de la bataille de Poitiers rappelle à l'esprit de tous les François le souvenir des désordres qui la suivirent. Personne n'ignore qu'après cette fatale journée, la ville de Paris, livrée à la confusion qu'entraînent également & l'anarchie & la pluralité des chefs, sembloit concourir avec les ennemis du dehors, pour hâter la ruine de l'État. Mais quels furent les principaux auteurs des troubles publics? De quels intérêts étoient-ils animés? Quels ressorts leurs différentes passions, tantôt unies, tantôt divisées, mirent-elles en œuvre, pour ébranler les fondemens de l'autorité souveraine? C'est ce qui n'avoit pas encore été bien développé. Les Écrivains qui nous ont transmis les évènemens généraux de ce malheureux siècle, ont presque tous négligé le détail des circonstances particulières; ou, peu d'accord entre eux dans ce qu'ils ont écrit, ils nous laissent souvent plus de doutes que de connoissances certaines. En un mot, il nous manquoit des recherches exactes sur les troubles qui s'élevèrent en France, & sur-tout à Paris, après la bataille de Poitiers.

Pour y travailler avec succès, ce n'étoit pas assez d'avoir consulté les monumens que l'impression a mis entre nos mains. Il falloit chercher de nouvelles lumières dans les chroniques manuscrites que la poussière des bibliothèques avoit jusqu'ici dérobées aux yeux des Savans: il falloit puiser à des sources & plus pures encore & moins accessibles; les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, les layettes & les registres du Trésor des Chartes.

M. Secouſſe mettant à profit ces différens ſecours, en a tiré la matière de pluſieurs Mémoires, qui ont rempli, durant le cours de ſept années, un grand nombre de nos ſéances. Comme ces diverſes parties d'un même tout ſont tellement dépendantes l'une de l'autre, que celle qui précède, fait deſirer & prépare celle qui doit ſuivre; l'Académie avoit jugé à propos de différer de les publier, juſqu'à ce qu'elles fuſſent toutes réunies. Mais l'ouvrage eſt devenu ſi conſidérable, qu'il formeroit aujourd'hui plus de deux volumes *in-4.°;* & que le ſeul moyen qui nous reſte de le procurer au Public, ſeroit de le faire imprimer ſéparément, à la ſuite & comme ſupplément de notre Recueil. En attendant que la Compagnie & l'Auteur prennent ce parti, nous avons crû devoir l'annoncer par un extrait.

Le titre que porte l'ouvrage, *Mémoires hiſtoriques & critiques, &c.* donne lieu d'abord à un *Diſcours préliminaire,* où M. Secouſſe ſe propoſe de rendre raiſon des motifs qui l'ont déterminé à rédiger ſes recherches dans la forme *de Mémoires:* ces motifs réſultent principalement de la comparaiſon qu'il fait, tant des avantages que des inconvéniens reſpectifs de l'Hiſtoire proprement dite & des Mémoires hiſtoriques.

En effet, il y a pluſieurs différences eſſentielles entre ces deux genres d'ouvrages.

L'Hiſtoire, ſoit générale ſoit particulière, embraſſe, dans une narration continue, une longue ſuite de faits liés enſemble par des rapports néceſſaires, & plus encore par l'art de l'écrivain qui les a raſſemblés avec choix, d'après les monumens où ils étoient épars. Il a dû, pour remplir ſon objet, diſcuter les textes des différens auteurs, apprécier leurs témoignages, les concilier s'ils étoient oppoſés, les ſuppléer l'un par l'autre, les fondre en un ſeul corps, & de leur décompoſition tirer un précis qui pût inſtruire & amuſer les lecteurs. Ceux-ci jouiſſent ſans aucun effort des fruits de ſon travail: la variété des évènemens pique leur curioſité: la rapidité d'un récit qui les attache, ſoutient leur attention: nulle digreſſion fatigante ne refroidit l'intérêt: les épines de la Chronologie

I.er Mémoire. 1736.

ſont arrachées; les incertitudes Géographiques ſont fixées: il ne s'agit plus que de lire & de croire, ſur la parole de l'Hiſtorien qui s'eſt chargé du ſoin de tout examiner, de tout peſer. A la vérité, rien ne nous garantit ni ſon diſcernement ni ſa bonne foi. Cependant comme les faits ne ſe préſentent à nous qu'avec les couleurs qu'ils ont priſes entre ſes mains, nous en recevons, à notre tour, l'impreſſion qu'il lui a plu de nous donner : ſans ſavoir ſur quoi ſes opinions ſont appuyées, nous les adoptons aveuglément, au haſard d'épouſer ſes préjugés ou ſes paſſions, & de nous égarer en le ſuivant.

Telles ſont en abrégé les réflexions de M. Secouſſe, ſur les avantages & les inconvéniens de l'Hiſtoire, conſidérée par oppoſition aux Mémoires hiſtoriques.

Les Mémoires, continue-t-il, ſont la matière de l'Hiſtoire proprement dite; ou pluſtôt, c'eſt en même temps, & l'aſſemblage des matériaux que l'Hiſtoire emploie pour conſtruire ſon édifice, & l'appareil même de la conſtruction: c'eſt la collection pure & ſimple des textes, dont l'Hiſtoire ne prend que la ſubſtance; c'eſt l'examen déſintéreſſé des divers témoignages entre leſquels elle fait un choix; c'eſt la diſcuſſion des dates qu'elle doit ſuivre; c'eſt enfin l'éclairciſſement des difficultés dont elle ne ſouffre pas que ſa marche ſoit embarraſſée.

A ce portrait, il eſt aiſé de comprendre que l'Hiſtoire l'emporte, pour l'agrément, ſur les Mémoires hiſtoriques. Mais, dans les Mémoires hiſtoriques, l'utilité ne compenſe-t-elle pas ce qui peut manquer du côté de l'agrément?

L'écrivain des Mémoires, en copiant fidèlement ſur chaque fait, les paſſages des auteurs originaux, nous apprend à connoître les vraies ſources de l'Hiſtoire, & nous diſpenſe d'y recourir. En comparant ſous nos yeux ces mêmes paſſages, il nous aſſocie à la plus intéreſſante portion de ſon travail, la découverte de la vérité; parce qu'au lieu de nous aſſujétir à ſes propres jugemens, il ne nous cache rien de ce qui peut nous aider à juger par nous-mêmes. S'il arrive que les

autorités qu'il cite le conduisent à une conséquence peu juste; à côté de son raisonnement, nous trouvons de quoi le combattre; & sa méprise ne sauroit nous induire en erreur.

Ces solides avantages & plusieurs autres, dont M. Secousse fait l'énumération, l'ont engagé à nous communiquer sous la forme de *Mémoires historiques,* ce qu'il a recueilli sur quelques points importans de notre histoire. Ainsi finit le premier Discours: il est suivi d'un second, qui sert d'introduction à l'ouvrage.

II.e Mémoire. 1737.

Charles II roi de Navarre, surnommé le *Mauvais,* eut tant de part aux troubles du Royaume, que l'histoire personnelle de ce Prince tient naturellement à celle des affaires publiques. Avant que d'entrer dans le fond de son sujet, M. Secousse peint le caractère de Charles, & remonte jusqu'aux intérêts dont ce Prince étoit animé, pour y découvrir les motifs des engagemens qu'il prit avec les Factieux.

Charles II roi de Navarre & comte d'Evreux, étoit petit-fils de Louis comte d'Evreux troisième fils de Philippe le Hardi, & par conséquent, cousin issu de germain du roi Jean, qui avoit le même Philippe pour bisaïeul. Il naquit en 1332, de Philippe comte d'Evreux roi de Navarre, & de Jeanne de France, fille unique de Louis le Hutin. La pluspart des grandes qualités qui, dans un homme d'Etat, deviennent, suivant l'usage qu'il en fait, ou les plus utiles ou les plus pernicieuses à la société, fermeté d'ame, intrépidité dans le danger, éloquence naturelle, manières insinuantes, se réunissoient en sa personne. Les espérances que l'on conçut de lui dès ses premières années, lui méritèrent, autant que sa naissance, la faveur & l'amitié du roi Jean: Charles n'avoit pas atteint l'âge de 20 ans, lorsqu'il fut nommé Lieutenant du Roi dans le Languedoc. La France étoit alors divisée en *Lieutenances de Roi,* comme elle l'est aujourd'hui en Gouvernemens; avec cette différence, que le pouvoir d'un Gouverneur de province ne ressemble en rien à celui qu'exerçoient les Lieutenans du Roi: ils commandoient les armées; ils accordoient des privilèges aux villes & aux particuliers, des lettres de noblesse, de grace, de rémission, d'état & de répit;

quelquefois même ils ordonnoient des levées de deniers dans l'étendue de leurs départemens.

A cette marque de confiance, le Roi, peu de temps après, en ajoûta une autre & plus distinguée & plus flatteuse : il donna sa fille en mariage à Charles. L'honneur que ce Prince recevoit, au lieu de serrer les nœuds qui l'attachoient à la Couronne, fut l'occasion d'une rupture qui le conduisit par degrés jusqu'à la révolte. Il se plaignit de la lenteur du Roi à remplir les conditions de son mariage; & bien-tôt, aigri par le peu de succès de ses représentations, il renouvela d'anciennes plaintes de sa Maison, sur le refus des dédommagemens qui lui avoient été promis pour les comtés de Champagne & de Brie, que Philippe de Navarre son père & Jeanne sa mère avoient cédés à Philippe de Valois, par un traité du mois de juillet 1336 *(a)*.

Les mécontentemens du roi de Navarre, sur ces deux chefs, n'étoient pas tout-à-fait sans fondement. Ce qui l'irritoit encore, c'est qu'au mépris de ses droits, une partie des terres qu'il répétoit, avoit été donnée à Charles d'Espagne, Connétable de France. Charles d'Espagne, favori du roi Jean & comblé de ses graces, étoit l'objet de la jalousie de tous les Seigneurs françois : le roi de Navarre supportoit impatiemment l'élévation de cet étranger, qu'il soupçonnoit d'ailleurs d'avoir indisposé contre lui le roi Jean. Ces raisons étoient plus que suffisantes pour porter à la vengeance une ame ambitieuse & hautaine : on apprit tout-à-coup que le Connétable avoit été assassiné. Par l'interrogatoire que subit dans la suite un des plus intimes confidens du roi de Navarre *(b)*, il paroît que ce Prince n'avoit jamais eu dessein d'attenter à la vie du Connétable; qu'il vouloit seulement s'assurer de lui ; & que ceux qu'il aposta pour s'en saisir, servirent trop bien son ressentiment : néanmoins tous les

(a) On trouvera dans le volume suivant *(p. 295.)* un Mémoire où il est prouvé que ce traité doit être regardé comme la véritable époque de l'union de la Champagne & de la Brie à la Couronne.

(b) Friquet, gouverneur de Caën, dont l'interrogatoire existe en original au Trésor des chartes.

hiſtoriens chargent le roi de Navarre de l'aſſaſſinat. Soit qu'il fût coupable ou non, il prit toutes les meſures néceſſaires, d'abord pour apaiſer l'indignation du Roi, enſuite pour ſe mettre en état de la braver impunément : ce que n'avoit pû obtenir le crédit des médiateurs qu'il employa pour négocier ſon pardon, il ſut ſe le procurer en ſe rendant redoutable. Déjà pluſieurs mécontens s'étoient joints à ſes amis, & compoſoient une armée capable de tenir la campagne : la ſituation de ſes places ſur la Seine, augmentoit les inquiétudes que cauſoient ſes préparatifs de guerre : on craignit qu'il n'appelât les Anglois à ſon ſecours, & qu'il ne les introduiſît dans le Royaume.

Afin de prévenir de plus grands maux, Jean ſe laiſſa fléchir, & voulut bien ſe prêter aux propoſitions d'un accommodement : deux Commiſſaires, munis de ſes pleins-pouvoirs, ſignèrent en ſon nom à Mantes, le 13 Février 1353, un traité ſi avantageux à Charles, qu'ils furent accuſés d'avoir trahi en ſa faveur les intérêts du Roi. Cet excès d'indulgence, loin de toucher le roi de Navarre, fortifia ſes ſoupçons : l'homme artificieux eſt naturellement défiant. N'oſant donc ſe croire en ſûreté, pour cela ſeul qu'on le traitoit trop bien, Charles ſortit du royaume : & de la Navarre où il s'étoit retiré, il commençoit à lier des intelligences avec l'Angleterre; lorſqu'un ſecond traité, ſigné à Valognes le 10 Septembre 1355, le rappela en France.

La concorde ſembloit être rétablie entre les deux Rois : mais le calme étoit une ſituation violente pour l'eſprit inquiet de Charles : il dreſſa le plan d'une conſpiration contre le Roi, & abuſa de la jeuneſſe du Dauphin, pour l'entraîner dans cet horrible complot *(c)*. Nous ſupprimons les détails que M. Secouſſe a tirés de l'interrogatoire de Friquet, & ſur-tout des lettres de grace qui furent expédiées en faveur des complices; car, la trame ayant été découverte, le Roi feignit de pardonner. Juſque-là il avoit cédé aux circonſtances : le dernier attentat de

(c) On ne trouve dans les anciens hiſtoriens aucune trace de ce fait, qui n'eſt connu que par l'interrogatoire de Friquet.

Charles ne lui permettoit plus de diſſimuler, qu'autant qu'il le falloit pour aſſurer une vengeance devenue auſſi néceſſaire qu'elle étoit juſte. Le jour arriva. Charles étoit à table avec une partie de ſes plus fidèles ſerviteurs, chez le Dauphin, au château de Rouen. La joie du feſtin eſt ſubitement troublée par l'entrée imprévûe du Roi : les regards menaçans du Souverain confondent les convives effrayés : la voix de l'autorité ſe fait entendre, & les accable. Le roi de Navarre eſt arrêté, conduit à Paris, au Louvre, enfermé au Châtelet, & de là transféré en différentes priſons : quatre des Seigneurs que leur devouement à ſa perſonne rendoit les plus ſuſpects, ſont menés dans une charrette hors les murs de la ville, & perdent la tête. On n'a jamais ſû ſi le Dauphin étoit dans le ſecret de ſon père, & s'il favoriſa la ſurpriſe.

Au bruit d'un évènement ſi peu attendu, les amis du Navarrois, & les parens de ceux qui venoient d'être décapités, ſe raſſemblèrent pour concerter des projets de révolte; puis ſe diſpersèrent pour aller répandre au loin la fureur dont ils étoient poſſédés. L'Angleterre, toujours diſpoſée à fomenter les troubles qui s'élevoient dans le Royaume, parce qu'elle eſpéroit les faire ſervir à ſes vûes, écouta les ſollicitations de Philippe frère du roi de Navarre, & lui envoya un ſecours de troupes, commandé par le duc de Lancaſtre. Depuis l'avènement de Philippe de Valois au trône, les prétentions chimériques d'Edouard III roi d'Angleterre, armoient les deux nations l'une contre l'autre : dans le temps dont nous parlons, le prince de Galles ravageoit la Gaſcogne. Sur la nouvelle de ſes progrès, le roi Jean marcha à ſa rencontre; & le 19 Septembre 1356, les deux armées ſe trouvèrent en préſence à Maupertuis, près de Poitiers. A cette malheureuſe journée, commence l'Hiſtoire des troubles de Paris, contenue en trois Mémoires.

III.e Mémoire. 1737.

Pendant que le prince de Galles conduiſoit à Bourdeaux le roi Jean ſon priſonnier, le dauphin Charles, comme héritier préſomptif de la Couronne, & en vertu du titre de Lieutenant général du royaume, que ſon père lui avoit conféré,

conféré, prenoit à Paris les rênes du gouvernement: Charles n'avoit pas encore 20 ans. Son premier acte d'autorité fut la convocation des Etats. On ſait que ces Aſſemblées ſont compoſées du Clergé, de la Nobleſſe, & des Députés des villes, qu'on a depuis nommés le *Tiers-Etat.* La Nobleſſe, réduite par les pertes qu'elle avoit ſouffertes durant les guerres précédentes, à un petit nombre de gens ſans expérience, & dégradée, dans l'opinion publique, par le peu de courage qu'elle venoit de montrer à la bataille de Poitiers, n'avoit alors ni conſidération, ni crédit: les deux autres Ordres profitèrent de l'aviliſſement où elle étoit tombée. Robert le Coq, évêque de Laon, au nom du Clergé, Etienne Marcel, Prevôt des marchands de Paris, au nom des Députés des villes, ſûrent, dans des conférences particulières, ſe rendre maîtres de toutes les délibérations qui devoient être propoſées; & l'on eût dit que les Etats ne s'aſſembloient que pour ſervir la paſſion de ces deux ennemis du bien public.

Au lieu de s'occuper des véritables intérêts du Royaume, la délivrance d'un Roi priſonnier, une longue & cruelle guerre à terminer ou à ſoutenir, des tumultes domeſtiques à prévenir ou à calmer; on employa le temps des ſéances à ſe plaindre avec aigreur des abus qui s'étoient introduits dans l'adminiſtration des Finances & de la Juſtice, & à demander inſolemment la deſtitution des principaux Officiers à qui on les imputoit. Qu'on tire, ajoûtoit la cohue des Députés, le roi de Navarre de la priſon où il eſt injuſtement détenu; Que des trois ordres des Etats on forme un Conſeil de gouvernement, en qui réſide l'autorité ſouveraine; Que le Dauphin ſupprime la monnoie dont il a ordonné la fabrication: à ces conditions, les Etats lui accorderont une levée de 30000 hommes, & un ſubſide proportionné pour les entretenir. Charles, ſous le prétexte plauſible qu'il ne devoit pas s'engager, ſans l'avis de l'Empereur ſon parent & ſans le conſentement du Roi ſon père, éluda pour un temps ces indécentes propoſitions: mais, à la tenue des Etats du 5 Février de la même année, elles furent renouvelées avec un pareil

acharnement; & le Dauphin, que la crainte d'une irruption de la part du prince de Galles mettoit dans l'obligation d'avoir des troupes, ne put, pour en obtenir, se dispenser de souscrire aux loix qu'on lui dictoit. Plus les périls de l'État sont pressans, plus il est difficile de ramener les peuples à la soumission.

La trève qui fut signée à Bourdeaux le 23 Mars, en apaisant les alarmes du Dauphin au dehors, lui attira au dedans des inquiétudes d'un autre genre. Ceux que le roi Jean avoit dépêchés, pour porter à Paris la nouvelle de la trève, étoient chargés d'un *Mandement*, par lequel ce Prince annulloit tout ce que les États avoient fait. Pour contenir les esprits, qui ne connoissoient plus de frein, le fils se trouva réduit à casser les ordres de son père, qu'il avoit peut-être sollicités lui-même, & à faire publier qu'ils n'auroient aucun effet : ainsi l'ordonnoit le Conseil suprême, composé par les États, de 36 Députés qu'on avoit tirés en nombre égal de chacun des trois Ordres.

IV.e Mémoire. 1738.

Une forme si étrange d'administration ne pouvoit pas subsister long-temps : au commencement de l'année 1357 (l'année commençoit à Pâques), elle fut détruite par la mésintelligence des Députés. Marcel, homme ambitieux & hardi, mit à profit leurs divisions, pour les dépouiller du pouvoir qui leur avoit été confié; & parvint à s'emparer de toute l'autorité, en formant, des seuls membres du Tiers-État, un autre Conseil moins nombreux dont il se constitua le Chef. Robert le Coq & Jean seigneur de Picquigni faisoient, avec le prevôt des Marchands, une espèce de Triumvirat qui avoit donné jusqu'alors tout le mouvement aux États : ils furent avec lui l'ame du nouveau Conseil, & les auteurs secrets des résolutions qui s'y prirent.

Le Dauphin, entouré de gens mal intentionnés qui abusoient de sa confiance, sans qu'il osât & qu'il dût même la leur ôter, ne pouvoit ni s'opposer au progrès de la licence des séditieux, ni punir leurs entreprises : il sembloit les autoriser, par une modération forcée que les circonstances avoient rendu necessaire, & dont il eût été aussi dangereux qu'inutile

de vouloir s'écarter. A son insû, le Roi de Navarre fut tiré de prison, & ramené en triomphe à Paris; où le Dauphin, témoin des acclamations du peuple, reçut son ennemi avec toutes les marques d'une réconciliation sincère, & lui promit toutes les satisfactions qu'il exigeoit. Charles ne faisoit en cela que ratifier la parole déjà donnée par les rebelles, qui avoient répondu de lui, sans son aveu : c'est-à-dire que pour conserver l'ombre de l'autorité, Charles étoit contraint de n'en user qu'au gré de ceux qui l'avoient usurpée.

Le roi de Navarre, d'ailleurs mécontent de ce qu'on ne lui restituoit point ses places, feignit de soupçonner que les troupes dont le Dauphin venoit d'ordonner la levée, étoient destinées à marcher contre lui : il s'en fit un titre pour courir aux armes; & sous prétexte de se tenir sur la défensive, il commença la guerre. Le Chaperon *mi-parti de drap rouge & pers*, disent les monumens du temps, en fut le premier signal : Marcel prit le Chaperon, & le fit prendre à tous les bourgeois de Paris. Ce fut en vain que Charles essaya de gagner les esprits, en rendant compte de ses dispositions & de sa conduite au peuple assemblé: le prevôt des Marchands opposa fièrement une autre harangue à celle du Prince, & en arrêta l'effet. Tous ceux qui étoient attachés au Dauphin devinrent suspects : leur fidélité leur coûta la vie. Le seigneur de Conflans maréchal de Champagne, & le seigneur de Clermont maréchal de Normandie, furent assassinés en sa présence, par les gens de Marcel qui conduisoit la main des assassins, & qui eut l'insolence de le rassurer, en lui disant qu'il n'avoit rien à craindre pour sa propre vie. Le Prince, plus touché de ce sanglant spectacle, qu'indigné de l'insulte, accepta comme une sauve-garde le Chaperon du Prevôt; tandis que celui-ci emportoit le Chaperon du Prince, comme des dépouilles qui attestoient sa victoire. Enfin on négocia un traité entre le roi de Navarre & le Dauphin. Charles, qui n'avoit eu depuis la prise du roi Jean que la qualité de Lieutenant général du royaume, prit celle de Régent, le 14 mars 1357 (l'année finit au 1.er d'avril suivant); & pour n'être plus observé de si près, il s'échappa de Paris.

V.e Mémoire. 1739.

Tout va changer de face. L'autorité, n'aguères méconnue ou méprisée dans celui qui ne l'exerçoit que comme Lieutenant général du royaume, saura venger ses droits, dans le même Prince revêtu d'un titre que les peuples sont plus disposés à respecter, parce qu'il touche de plus près à celui de Souverain.

Les États de Champagne, assemblés à Provins, refusèrent de conférer avec les deputés des Parisiens, contre qui l'assassinat du maréchal de Conflans les avoit irrités : ils se rassemblèrent à Vertus, & accordèrent au Régent le subside qu'il demandoit pour l'entretien d'un corps de troupes. Les États de Compiegne, composés principalement des Nobles, que la honte & le dépit de n'avoir aucune part au gouvernement avoit éloignés de Paris, suivirent l'exemple des Champenois. Alors Charles protesta qu'il ne rentreroit point dans cette ville, que les chefs de la sédition n'eussent été punis : il résista aux pressantes sollicitations du roi de Navarre, & rejeta les soumissions tardives des Parisiens consternés. Marcel, pour tâcher de prévenir l'orage qui étoit prêt à fondre sur lui, s'empara du Louvre, enleva les armes & l'artillerie qui y étoient en dépôt, plaça l'artillerie dans l'Hôtel de Ville, distribua les armes à ses adhérens, & fit tous les préparatifs d'une vigoureuse défense. Il avoit lieu de prévoir que le Régent mettroit le siège devant Paris; mais le temps n'en étoit pas venu : il falloit attendre que la Noblesse du Royaume, qui, presque en tous lieux tenoit pour le Régent, delivrée de ses malheurs particuliers, pût se joindre à lui.

Depuis quelques mois, les paysans des provinces Septentrionales du Royaume, soulevés contre les Nobles à qui ils attribuoient les maux de l'État, leur faisoient une guerre ouverte & sanglante. On ne peut lire sans frémir le récit des cruautés inouies qui furent exercées pendant la fameuse *Jacquerie :* nos Écrivains appellent de ce nom le soulèvement dont il s'agit. Les bornes que nous nous sommes prescrites, nous interdisent les détails : tout ce qu'il nous est permis d'ajouter, c'est que M. Secousse traite ce point historique avec une exactitude qu'on ne trouve point ailleurs.

Les *Jacques,* ou les payſans, cédèrent aux forces réunies des Gentils-hommes, du Régent & du roi de Navarre : car ce Prince, qui ſembloit avoir un grand intérêt à favoriſer leur révolte, s'étoit néanmoins déclaré contre eux ; ſans doute, dans l'eſpérance de ſe concilier la Nobleſſe, & de la faire entrer plus aiſément dans ſes vûes. L'attaque du marché de Meaux, célèbre dans notre hiſtoire par pluſieurs évènemens dont il a été le théatre, fut le dernier effort de la *Jacquerie,* & le prélude d'une heureuſe révolution.

Tandis que les payſans repouſſés à Meaux, ſe débandoient ; les Pariſiens qui étoient unis avec eux, alarmés de cet échec, commencèrent à murmurer : il ne faut qu'un revers pour déconcerter une populace mutinée. Marcel, odieux depuis long-temps pour ſes vexations, ſentit qu'il n'étoit plus capable de ſoutenir ſon parti chancelant ; & pluſtôt que de le laiſſer ſans chef, il prit la réſolution de ſe donner un maître : par ſes intrigues, le roi de Navarre fut élu à Paris Capitaine général du Royaume. Ce nouvel attentat mit le comble à l'indignation du Régent. Il s'aprocha de Paris à la tête d'une groſſe armée ; ſe poſta auprès de Charenton & de ſaint Maur, pour empêcher la deſcente des proviſions que l'on pouvoit tirer par la Seine & par la Marne ; pilla ou brûla les villages voiſins, & menaça la ville rebelle, de toutes les horreurs d'un vrai ſiège. Cependant il ne ſongeoit qu'à porter un ſalutaire effroi dans le cœur des habitans, & par la terreur qu'il répandoit les diſpoſer au repentir.

Dans ces circonſtances, le roi de Navarre ſortit de Paris, & ſe retrancha avec un corps de troupes à ſaint Denys, d'où il obſervoit les demarches du Dauphin. Ce Prince ſouvent harcelé, ſoit par les ſorties des Pariſiens, ſoit par les courſes des Navarrois & des Anglois joints enſemble, remportoit chaque jour quelque léger avantage : mais, au lieu de ſe prévaloir de ſes ſuccès & de la ſupériorité du nombre, pour impoſer aux aſſiégés des conditions plus dures, il voulut bien encore accepter la médiation de la Reine Jeanne douairière de France, & ſigner un accommodement. L'obſtination des Pariſiens qui refusèrent d'acquieſcer au traité, &

l'infidélité du Roi de Navarre qui le viola, rompirent bientôt les sages mesures que sa modération lui avoit fait prendre. Enfin, un évènement inespéré dissipa le charme qui fascinoit les yeux des Parisiens: ils reconnurent qu'ils étoient tour-à-tour le jouet de l'ambition & de la perfidie du Capitaine général & du Prevôt. En un moment, la disposition des esprits fut changée: tous s'accordèrent à mépriser ou à détester les deux auteurs des calamités publiques.

Alors, le désespoir inspire à Marcel une dernière ressource: il forme le dessein d'introduire dans Paris une troupe d'Anglois qui infestoient les environs, de se rendre maître de la ville au nom du Navarrois, & de le proclamer Roi. Que le nom de Jean Maillart, ce fidèle & courageux citoyen qui prévint l'exécution d'un si funeste projet, vive à jamais dans nos annales! Le premier jour d'août, sur le minuit, Marcel arrive à la porte saint Antoine, dont il tenoit les clefs dans sa main: il étoit prêt à l'ouvrir aux ennemis de l'État; lorsque Maillard l'abattit à ses pieds d'un coup de hache. C'en est fait. Toutes les semences de sédition & de discorde sont étouffées dans le sang du traître: Paris rentré dans le devoir, presse par ses acclamations le retour du Régent, & le reçoit avec autant de soumission que de joie, le quatrième jour d'août de l'année 1358.

VI.e Mémoire. 1740.

(c) Le roi de Navarre, déchû de l'espérance de s'emparer de cette ville, chercha dans un traité secret avec le roi d'Angleterre, les moyens de se dédommager & de se venger. L'objet du traité fut d'allumer la guerre dans tout le Royaume, & de mettre ensuite la couronne sur la tête d'Édouard, qui céderoit à Charles les comtés de Champagne & de Brie, le bailliage d'Amiens, & quelques autres terres considérables. Charles devoit déclarer la guerre en son nom: mais Édouard qui avoit une négociation entamée avec la France, devoit fournir à Charles, sans se déclarer ouvertement, tous les secours dont il auroit besoin.

(c) Ici commence une nouvelle suite de faits, divisée en trois autres Mémoires.

Dès le 3 du mois d'août, le Dauphin reçut *le Defi*, ſuivant l'expreſſion du temps. Le pillage de ſaint Denys, la priſe d'une partie de Melun, & la démolition de quelques châteaux voiſins de la Ferté-Alais, furent les premiers actes d'hoſtilité. L'armée du Navarrois ſe fortifioit chaque jour par l'arrivée des Gens-d'armes qui lui venoient de toutes parts, du Brabant, du Haynault, de l'Allemagne, de la Bohème; & qui bien-tôt inondèrent, preſque dans le même temps, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, l'Orléanois, l'Ile de France. Chacune de ces Provinces devint le théatre d'une guerre particulière, dont il ſembloit que les ſuites ſeroient d'autant plus funeſtes au Royaume, que les ennemis trouvoient dans la pluſpart des places qu'ils attaquoient, des diſpoſitions à ſeconder leurs entrepriſes. Amiens alloit tomber en leur pouvoir, par la perfidie de quelques habitans qui s'étoient engagés à leur en ouvrir les portes; ſi quelques autres plus fidèles, réveillés au bruit des traîtres, n'en avoient empêché l'effet: le roi de Navarre étoit prêt d'entrer dans Laon, qu'on lui livroit; lorſque l'exécution du complot fut arrêtée par la mort des coupables. Ce Prince avoit des intelligences ſecrètes juſque dans le ſein de la Capitale: l'empriſonnement de dix-neuf bourgeois de Paris, ſoupçonnés de tramer une conſpiration contre le Régent, y donna lieu à une émeute que l'aveu des complices apaiſa peu de jours après. Nous ne ſavons les circonſtances de cette conſpiration, que par les lettres de rémiſſion qui furent accordées à Guillaume le Fèvre, l'un des bourgeois empriſonnés.

Pendant que la ville de Paris, alors bloquée de tous côtés par les Navarrois qui s'étoient rendu maîtres des quatre rivières d'Yonne, d'Oiſe, de Marne & de Seine, ſe trouvoit réduite à craindre les horreurs d'une famine prochaine *(d)*; le Dauphin qui n'avoit pû prévenir leurs incurſions, ſe mit en devoir de s'oppoſer à leurs progrès. Outre que la Picardie

(d) Un tonnelet de harengs, au rapport de Froiſſart, y coûtoit 30 écus d'or.

& le Vermandois lui fourniſſoient des ſecours, il avoit à ſa ſolde un grand nombre de ces *Compagnies* ou Sociétés, ſi connues chez les hiſtoriens du XIV.e ſiècle, ſous le nom de *Brigands;* troupes vagabondes, qui ſans être autoriſées par aucune Puiſſance, ſe répandoient quelquefois dans un royaume pour le ravager, & quelquefois ſe diviſant entre elles, vendoient aux Puiſſances differentes leurs ſervices & leur vie. On prit ſur lui la ville d'Auxerre : mais il s'empara de ſaint Valery; & déjà maître d'une partie de Melun, qui lui étoit demeurée fidèle, il força l'autre à ſe rendre. Ce fut au ſiège de Melun, que Bertrand du Gueſclin, qui avoit fait ſes premières campagnes dans les guerres de Charles de Blois & du comte de Montfort, porta pour la première fois les armes au ſervice de la France, & que le Dauphin, témoin de ſa valeur, commença de ſe l'attacher.

A peine Melun avoit capitulé, qu'on parla de paix. Les préliminaires furent arrêtés dans cette ville, & les conférences indiquées à Vernon, d'où les deux Princes convinrent de ſe rendre à Pontoiſe pour ſigner le traité : il eſt du 21 d'août 1359. Un des articles portoit que le roi de Navarre délibéreroit avec le Régent, touchant les moyens de réſiſter de concert au roi d'Angleterre, qui ſe préparoit à venir attaquer Paris. Les Pariſiens conſultés ſur l'entrée du Prince dans leur ville, comme ils l'avoient été touchant les préliminaires, y conſentirent pour lui & pour ſa ſuite; en exceptant ſeulement un certain nombre de *traîtres*, ainſi qu'ils les appeloient, & nommément Robert le Coq, évêque de Laon. En vain le Navarrois renouvela ſolennellement la proteſtation d'être fidèle à la France & d'unir ſes forces à celles du Régent, pour écarter les Anglois; ſa bonne foi n'en fut pas moins ſuſpecte aux gens ſenſés : les uns jugeoient qu'il n'avoit propoſé la paix que par l'impoſſibilité où il ſe trouvoit de ſoutenir la guerre avec le peu de ſecours qu'il tiroit du roi d'Angleterre, qu'un raſinement de politique engageoit à des égards ſimulés : les autres penſoient que cette réconciliation apparente étoit concertée avec Edouard lui-même, qui

qui eſpéroit profiter de la confiance que le Régent prendroit en ſon ennemi.

Il eſt du moins certain que la paix qui venoit d'être conclue, ne ramena point dans le Royaume le bonheur & le repos dont elle a coutume d'être ſuivie. Une guerre étrangère ſuccéda aux diſſenſions domeſtiques; ou pluſtôt la même guerre continua ſous le nom d'un autre chef: l'Anglois prit la place du Navarrois, & les troupes de celui-ci devinrent auxiliaires: les mêmes Capitaines commandoient les mêmes ſoldats; les mêmes déſordres affligèrent nos Provinces. C'eſt ainſi qu'Édouard cherchoit à ſe venger du refus généreux que le Dauphin & les États avoient fait d'acquieſcer au traité de Londres, ſigné par le roi Jean, dans l'ennui d'une longue priſon. Dès que la trève fut expirée, il entra dans le Royaume à la tête d'une armée nombreuſe: il ravagea, il pilla; & fit peu de conquêtes, par la ſage précaution que le Régent avoit priſe de jeter toutes ſes troupes dans les meilleures villes de la frontière. M. Secouſſe parcourt légèrement ces faits qui n'entrent point dans ſon plan; & après avoir remarqué que le Navarrois, ſans aucun motif connu, ſortit de Paris au même temps qu'Édouard paſſa la mer, il nous tranſporte rapidement au village de Bretigni près de Chartres, où la paix fut conclue avec le roi d'Angleterre, le 8 mai 1360: encore, ne parle-t-il de ce traité, que parce qu'il fut ſuivi d'un autre, ſigné à Calais le 24 octobre ſuivant, entre le roi Jean & le roi de Navarre *(e)*. Ce Prince paroît l'avoir fidèlement obſervé, tant que le roi Jean a vécu: mais au commencement du règne de Charles V, il ſe fit, de ſes prétentions ſur le duché de Bourgogne, un prétexte pour recommencer la guerre.

Après la mort de Philippe de Rouvres, dernier duc de Bourgogne de la première race, arrivée ſur la fin de l'année 1361, le roi Jean, comme plus proche héritier, prit poſſeſſion de la Bourgogne que le droit & la coutume lui

VII.e Mémoire. 1741.

(e) On trouvera dans le volume ſuivant, trois différens Mémoires où il eſt queſtion du traité de Calais: ils commencent à la page 316.

adjugeoient: le roi de Navarre réclama ce riche héritage, & l'affaire fut mise en négociation. Jean, qui tenoit pour maxime que la bouche des Rois doit être l'asyle de la bonne foi, offrit de rendre le Duché, si son titre n'étoit pas légitime, & de s'en rapporter à la décision du Pape. Pendant le cours des négociations, le Navarrois se préparoit sourdement à la guerre: il faisoit des levées, intriguoit auprès du prince de Galles & des seigneurs de Guienne, prenoit à sa solde plusieurs chefs de ces troupes de brigands, qui, sous le nom de *Compagnies,* ainsi que nous l'avons dit, ravageoient alors la France. Par son ordre, on fortifioit ses places de Normandie; & le Captal de Buch son Lieutenant prenoit avec un corps d'armée la route de cette province. Le Roi instruit de ces préparatifs, parut en concevoir peu d'inquiétude: il retourna même à Londres, pour y terminer des affaires plus importantes avec Édouard III. Mais le Dauphin, devenu Régent du royaume par l'absence de son père, crut devoir prévenir un ennemi qu'il connoissoit trop pour ne le pas craindre. Le maréchal Boucicault & du Guesclin ses généraux, s'emparèrent de Mantes & de Meulan. Ils méditoient de nouvelles conquêtes, lorsqu'on apprit la mort du roi Jean, arrivée à Londres, le 8 Avril 1364.

Le roi de Navarre, plein de mépris pour le nouveau Roi, dont il avoit toûjours regardé la modération comme une foiblesse, & déjà maître de plusieurs places fortes dans l'intérieur du Royaume, sur-tout du port de Cherbourg qu'il pouvoit ouvrir aux Anglois, se flatta de dépouiller Charles V de ses plus belles provinces, & peut-être de la Couronne. Il se trompoit: Charles V n'étoit plus ce Dauphin, à qui les factieux n'avoient laissé pendant sa régence que l'ombre de l'autorité: c'étoit un roi plein de sagesse & de fermeté, capable de pénétrer les intrigues de ses ennemis, & d'en prévenir l'effet par la vigueur & la promptitude de ses démarches: il avoit d'habiles Généraux, de fidèles Ministres, de bonnes troupes: l'élite de la Chevalerie combattoit pour lui, sous les Enseignes du comte d'Auxerre,

de du Guefclin, du Chevalier vert * & du fire d'Albret.

La journée de Cocherel, où la prife du Captal de Buch entraîna la déroute entière des troupes du Navarrois, annonça les avantages qui devoient rendre la France triomphante fous ce règne. Charles V, pour ne pas perdre le fruit de cette victoire, fit entrer différens corps d'armée dans toutes les provinces où le roi de Navarre avoit des troupes ou des châteaux. Pendant que le duc de Bourgogne, frère du Roi *(f)*, prenoit Marcheranville en Beauce, Camerolles, Preux, Connay; le fieur de la Rivière s'emparoit d'Arquigni dans le comté d'Evreux; & du Guefclin, à la tête de fes Bretons, fe rendoit maître de Valognes, du fort de Carentan, & de plufieurs autres places dans le Cotentin.

* *Louis de Châlons, frère au Comte d'Auxerre.*

Ces progrès furent fufpendus par l'obligation où fe trouvèrent prefque en même temps, du Guefclin de fe rendre auprès du duc de Bretagne, & le duc de Bourgogne de voler à la défenfe de fes propres Etats, attaqués par le comte de Montbelliard. Charles le Mauvais voulut profiter de cet intervalle, pour réparer fes pertes. Il fit ravager le Bourbonnois & l'Auvergne: fes troupes commandées par Louis de Navarre fon frère, furprirent la Charité, ville importante, fituée fur la Loire. Mais la fortune ne le favorifa pas long-temps: cette place fut bien-tôt reprife; & le Prince alloit fe voir dépouillé de tout ce qu'il poffédoit en France, fi le Pape & les deux Reines, veuves de Charles le Bel & de Philippe de Valois, n'avoient pas interpofé leur médiation auprès du Roi. Quelque intérêt que parût avoir Charles V à continuer une guerre dont le fuccès devoit défarmer l'ennemi de la France, il confentit à la paix, par un refte de ménagement, ou peut-être parce qu'il craignoit de réduire un fcélérat au défefpoir. Les principaux articles du traité furent, que le Navarrois céderoit Mantes, Meulan & le comté de Longueville; qu'en échange, il auroit Montpellier; & que les deux parties prendroient le fouverain Pontife, pour arbitre de leurs prétentions fur la

(f) Le roi Jean avoit donné, par fes lettres du 7 feptembre 1363, la Bourgogne en appanage à Philippe, dit *le Hardi*, fon quatrième fils.

Bourgogne. L'échange des places de Normandie contre la ville de Montpellier ſe fit en 1365 : mais l'article qui concernoit l'arbitrage du Pape reſta ſans effet. Le roi de Navarre, après en avoir éludé l'exécution à force de remiſes, donna l'année ſuivante 1366 un nouveau ſujet de plainte à Charles V, en ſe liguant avec Pierre le Cruel, roi de Caſtille, contre Henri* ſon concurrent, protégé par la France; & Charles V, en conſéquence de cette démarche qu'il regarda comme une rupture, fit ſaiſir Montpellier.

* *Henri de Transtamare.*

Tout ſembloit préſager au Navarrois la perte de ce qui lui reſtoit dans le Royaume : les vœux des peuples invitoient Charles V à tirer une vengeance éclatante d'un vaſſal tant de fois rebelle. Mais en 1369 ce Monarque fut obligé de déclarer la guerre aux Anglois; & cette déclaration fit prendre une face bien différente aux affaires du roi de Navarre. Il importoit ſi fort à l'Angleterre d'avoir pour allié un Prince françois, habile, intrigant, & maître de places fortes en Normandie, que le roi de France devoit, en bonne politique, ſacrifier tout pour ſe l'attacher, ou du moins pour le porter à ſe tenir dans les bornes d'une exacte neutralité. Charles le Mauvais recherché par les deux Puiſſances, & ſentant combien il pouvoit ſervir l'une & nuire à l'autre, ne ſongea qu'à faire valoir les avantages de ſa nouvelle poſition. Il traitoit en même temps avec les deux Rois : cependant il eût été plus flatté de conclurre avec Édouard, dont l'alliance pouvoit également remplir ſes vûes ambitieuſes, & ſatisfaiſoit davantage ſa haine contre Charles V. Auſſi, tandis que ſes Miniſtres, non moins fourbes que lui, conduiſoient avec lenteur une négociation captieuſe à la cour de France, il fit en ſecret un voyage en Bretagne, pour s'allier avec le Duc, & paſſa de Bretagne en Angleterre. Le réſultat de ſes conférences avec Édouard III, fut un projet de traité, par lequel il s'engageoit à s'armer en faveur de ce Prince, à le reconnoître pour roi de France, & même à lui faire hommage en cette qualité, moyennant la ceſſion que l'Anglois lui faiſoit du Cotentin, des comtés de Longueville & de Beaumont, de

Mantes & de Meulan, de la vicomté de Limoges, de la Brie, de la Champagne & de la Bourgogne.

Cet acte, ſigné le 2 décembre 1370, devoit, pour avoir ſon exécution, être ratifié par le prince de Galles. Mais la vicomté de Limoges faiſoit partie de la Guienne; & le prince de Galles, duc de cette province, ne voulut pas conſentir à la démembrer. Son refus ayant rompu l'accord qu'on venoit de conclurre, Charles le Mauvais, fruſtré de ſes eſpérances, ſe retourna du côté de Charles V, qui feignit d'ignorer les pratiques du Prince & entra de nouveau en négociation avec lui. Les Miniſtres des deux Rois ſignèrent à Vernon un traité, par lequel le Navarrois s'obligea ſolennellement à faire hommage à Charles V, qui de ſon côté lui reſtitua Montpellier, & promit de marier le Dauphin à la princeſſe de Navarre. Charles le Mauvais vint lui-même à Vernon, remplir ſon devoir de Vaſſal; & l'année ſuivante on le vit à Paris prodiguer au Roi les plus fortes aſſurances d'un inviolable attachement. De ſa part tout devoit être ſuſpect: cet eſprit turbulent ne regardoit la paix que comme une trève, durant laquelle il pourroit ſe ménager des prétextes de rompre. Avant que de ſe rendre en Navarre, il paſſa par la Bretagne, dans le deſſein d'y négocier: il envoya des députés à Londres; & de retour dans ſon royaume, il eſſaya d'engager un Médecin grec à profiter de l'entrée que ſon art pourroit lui donner à la cour de Charles V, pour empoiſonner ce Prince.

La reine de Navarre mourut en 1373. Comme preſque toutes les places que Charles poſſédoit en Normandie avoient été la dot de cette Princeſſe, elles appartenoient par ſa mort à ſes enfans; & le roi de France, ayant par la Coutume de Normandie la garde des Princes mineurs, étoit dès-lors en droit de retirer ces places des mains du Navarrois: mais il ne jugea pas à propos d'uſer de ſon droit. Un ménagement ſi peu mérité ne put rien ſur le cœur de Charles le Mauvais, dont l'hiſtoire, pendant cette année même & les ſuivantes, n'eſt qu'un tiſſu d'intrigues & de crimes.

Il préparoit ainſi le complot qu'il méditoit depuis long-temps.

Irréconciliable ennemi de Charles V, dont la prudence l'avoit ſouvent forcé d'aller chercher au fond de la Navarre une honteuſe impunité, il ſe flattoit que la mort de ce Prince ouvriroit un champ libre à des attentats plus capables d'aſſouvir ſa fureur. Déjà s'offroit à ſes yeux la ſcène ſanglante dont cette mort auroit été le prélude : il voyoit un enfant ſur le trône, la Famille royale diviſée, des rivaux ambitieux envahir ou mépriſer l'autorité ſouveraine, le Royaume en proie aux factions, aux horreurs de la guerre, aux déſordres de l'anarchie : il ſe voyoit lui-même introduiſant les Anglois dans nos plus riches provinces, mariant ſa fille au jeune Richard, depuis peu roi d'Angleterre, partageant avec lui les débris de la Couronne, & goûtant la double ſatisfaction d'être l'auteur des troubles & d'en profiter. Le voyage de ſon fils aîné qu'il envoyoit auprès de Charles V, lui parut une occaſion favorable pour frapper le coup qui devoit produire cette révolution. Il donna pour Conſeil au jeune Prince, des gens qu'il ſavoit être entièrement dévoués à ſes intérêts, & dont pluſieurs avoient été les miniſtres de ſes paſſions. Pierre du Tertre, l'un de ſes principaux confidens, étoit chargé de prendre avec l'Anglois de nouvelles meſures, & de cabaler en même temps à la cour de France : Jacques de Rue, autre complice de ſes crimes, partit, avec une commiſſion relative au dernier traité, & devoit ſe ſervir des facilités que ſes lettres de créance lui donneroient, pour introduire auprès des Officiers de la bouche, un Valet de chambre de ſon maître, qui avoit promis d'empoiſonner le Roi, immédiatement après la fête de Pâques 1378 : enfin le roi de Navarre devoit partir lui-même, déguiſé, de ſes Etats, & traverſer la France, pour ſe rendre en Normandie.

Le Ciel veille ſur les bons Rois. Peu de temps après l'arrivée de Jacques de Rue, le complot fut découvert. Sur quelques ſoupçons, on arrêta ce miniſtre du Navarrois; le Chancelier & le premier Préſident l'interrogèrent : ſoit crainte

des tortures, ſoit remords, il révéla tout le projet de la conſpiration. Le prince de Navarre qui n'étoit point dans le ſecret, étonné de la détention d'un homme qu'il avoit ordre de regarder comme ſon Conſeil, vint d'Évreux trouver Charles V, & ſollicita l'élargiſſement de Jacques de Rue. Pour toute réponſe, le Roi lui fit communiquer les interrogatoires, en lui déclarant qu'il alloit faire ſaiſir les places de Normandie que le roi de Navarre méritoit de perdre à cauſe de ſon crime, quand la mort de ſa femme ne l'en auroit pas dépouillé depuis près de cinq ans. Le jeune Prince, bien loin de ſe plaindre de la rigueur de cet ordre, voulut en ſeconder l'exécution; & pour hâter la remiſe des places, il accompagna le duc de Bourgogne & le connétable du Gueſclin, que le Roi avoit envoyés pour s'en emparer. Quoique ſa préſence & les ſommations des chefs de l'armée Royale, faites en ſon nom, paruſſent devoir en faciliter la conquête, l'expédition ne fut pas auſſi rapide qu'on ſe l'étoit imaginé: Charles le Mauvais avoit confié ſes forteréſſes à des Gouverneurs, que la vûe de leur propre ſureté intéreſſoit à les défendre. Il fallut ſe réſoudre à faire des ſièges. Du Tertre qui commandoit dans un des forts principaux, ne ſe rendit qu'à l'extrémité: ſes papiers qu'il n'avoit pas eu la précaution de brûler, inſtruiſirent de toutes les noirceurs dont il étoit l'inſtrument. On le conduiſit à Paris, où confronté pluſieurs fois avec de Rue, il donna d'utiles éclairciſſemens ſur les projets de ſon maître: enfin la ſentence de ces deux ſcélérats leur fut prononcée en public; & pendant qu'on les puniſſoit du dernier ſupplice, le Roi fit ſaiſir Montpellier.

Il ne reſtoit plus au Navarrois que la ville de Cherbourg. Ce Prince ne pouvant réſiſter par lui-même aux armes de Charles V, eut recours au roi d'Angleterre, qui ne tarda pas à envoyer des troupes en Normandie: pour en obtenir des ſecours plus puiſſans, il fit un ſecond voyage à Londres; & dans un traité qu'il ſigna, promit de livrer Cherbourg aux Anglois. Auſſi-tôt, la flotte Angloiſe qui croiſoit dans la Manche, en attendant la fin des négociations, vint mouiller

devant le port; & le duc de Lancastre prit possession de cette place importante. Le Navarrois reprit alors la route de ses Etats, d'où il continua ses intrigues avec les ennemis de Charles V, jusqu'à la mort de ce Prince, arrivée le 16 septembre 1380.

VIII.e Mémoire. 1742. Cet évènement arrivoit trop tard pour relever les espérances du roi de Navarre. La perte de toutes les places qu'il avoit possédées dans le Royaume, le mettoit hors d'état de profiter de la jeunesse du nouveau Roi: ses plus fidèles partisans avoient été punis du dernier supplice; les autres, ou bannis ou dépouillés de leurs biens, n'avoient plus pour lui qu'un attachement stérile: ses propres enfans étoient à la cour de Charles VI, qui pour les aider à soutenir la dignité de leur naissance, leur avoit accordé le gouvernement & le revenu du comté d'Evreux. Détesté de sa famille, haï des François qui le regardoient avec raison, comme le principal artisan de leurs malheurs, décrédité dans l'esprit des factieux par le peu de succès de ses crimes, il étoit méprisé des Anglois mêmes, qui, depuis la cession de Cherbourg, n'ayant plus besoin de lui pour entrer en France, ne voyoient qu'un traitre dans un Prince qu'ils avoient traité de grand politique, tant qu'il avoit pû leur être utile. S'il trouvoit dans ses Etats un asyle contre la sévérité des loix, il ne se flattoit pas d'en tirer des forces suffisantes pour exciter de nouveaux troubles. Cette situation, au lieu de le porter au repentir, aigrissoit encore son animosité: ce cœur inaccessible aux remords, se repaissoit d'une haine impuissante, jusqu'à ce que le temps lui fournît l'occasion de reparoître sur la scène avec avantage.

Il crut l'avoir trouvée en 1384. Un *menestrel* Anglois, après avoir traversé la France avec sa femme & son valet, étoit allé en pélerinage à saint Jacques en Galice: au retour d'Espagne, il vint à la cour de Navarre. Le Roi sachant que ces pélerins étoient Anglois, les reçut avec une sorte de distinction: il leur permit de jouer plusieurs fois en sa présence; les interrogea sur la cour de Charles VI, & satisfait

ſatisfait de leurs réponſes, il les retint quelque temps auprès de lui. Dans le ſéjour qu'ils y firent, il crut s'apercevoir que leur valet ne ſeroit pas difficile à corrompre: il le ſonda; & le trouvant tel qu'il l'avoit jugé, il ne dédaigna pas d'avoir avec cet aventurier des conférences ſecrètes. Robert Woudreton, c'eſt ainſi qu'il ſe nommoit, fut introduit pluſieurs fois dans une chambre où il trouvoit le roi de Navarre ſeul, *ſe jouant avec un lion* que le roi d'Arragon lui avoit donné. Dans le dernier de ces entretiens, Charles le Mauvais lui fit promettre que de retour à Paris, il prendroit des meſures pour empoiſonner Charles VI, le comte de Valois ſon frère, les ducs de Berri, de Bourgogne, & de Bourbon ſes oncles: le poiſon devoit être de la poudre d'arſenic. Woudreton, flatté de la confiance d'un Roi & ſur-tout ébloui de ſes promeſſes, partit avec ſon maître, dans le deſſein d'exécuter cette commiſſion: ils arrivèrent à Paris le 13 mars 1384. La cour de France toûjours en garde contre le roi de Navarre, ſut qu'ils avoient ſéjourné chez ce Prince, & les fit arrêter dès le lendemain de leur arrivée. Woudreton interrogé par le Chancelier, le Connétable, l'Amiral & pluſieurs autres Commiſſaires, avoua tout, & fut écartelé. Soit qu'on ſoupçonnât les fils du Navarrois de tremper dans ce complot, ſoit que l'on crût ne pouvoir prendre trop de précautions contre les entrepriſes d'un ennemi dont la fureur ſe réveilloit; Charles VI priva les deux princes de Navarre du gouvernement qu'il leur avoit accordé. Charles le Mauvais, apprenant que ſes deſſeins avoient été découverts, déſavoua Woudreton: mais tandis qu'il proteſtoit de ſon innocence, il donnoit de nouvelles preuves de ſa perfidie, en ſe liant avec le duc de Lancaſtre qui prétendoit à la couronne de Caſtille.

La France, déclarée depuis long-temps pour Henri de Tranſtamare, lui envoya des troupes ſous les ordres du duc de Bourbon: comme elles traverſoient les Etats du roi de Navarre, ce Prince ne ſe ſentant pas aſſez fort pour leur refuſer le paſſage, & réduit à diſſimuler, oſa ſe plaindre aux Officiers

françois des injustices de la Cour à son égard ; il s'adressa même au duc de Bourbon, pour l'engager à prendre ses intérêts auprès de Charles VI. Le Duc le lui promit : mais on peut douter que cette promesse fût sincère. Quoi qu'il en soit, le roi de Navarre n'eut pas le temps d'en ressentir les effets. Une mort tragique, que les historiens racontent diversement, délivra de ce monstre & la France & l'humanité, le premier janvier 1386. Charles étoit dans la 56.e année de son âge.

La comparaison des récits que les auteurs contemporains ont laissés de cette mort, l'histoire du procès que la Cour des Pairs fit au roi de Navarre, le détail des accommodemens qui terminèrent les démêlés des Princes ses fils avec Charles VI, remplissent le reste du huitième Mémoire de M. Secousse. Nous ne le suivrons point dans toutes ces discussions : mais nous observerons, en finissant, que les monumens qui lui ont fourni tant d'anecdotes curieuses, sont les lettres mêmes de nos Rois, celles du roi d'Angleterre, du roi de Navarre, de ses enfans & du Captal de Buch, un long Mémoire dressé par ordre de Charles V au sujet des prétentions de Charles le Mauvais sur la Bourgogne, les originaux des traités faits entre ces Princes, trois instructions en chiffre, du roi de Navarre, avec la clef donnée par du Tertre, enfin les interrogatoires de ce scélérat, de Jacques de Rue son complice & de Woudreton.

On doit juger par cet extrait de quelle utilité seroient les recherches de M. Secousse, pour un écrivain qui voudroit entreprendre de nous donner l'histoire du règne de Charles V, l'un des plus beaux & des plus intéressans de la Monarchie, soit par l'importance & la variété des évènemens, soit par les qualités personnelles des hommes rares qui parurent alors sur la scène ; &, pour tout dire en un mot, l'un des plus dignes de former les Rois.



NOTICE

Des Ouvrages de PHILIPPE DE MAIZIÈRES, *Conſeiller du roi Charles V, & Chancelier du royaume de Chypre.*

DANS le cours de la même année, M. Lebeuf nous a lû deux Mémoires concernant Philippe de Maizières, l'un des plus célèbres perſonnages du règne de Charles V. Le premier forme une Vie particulière de Philippe, tirée principalement de ſes lettres : on le trouvera à la page 491 du volume ſuivant. Le ſecond n'eſt proprement qu'un recueil d'extraits de ſes ouvrages, les uns latins, les autres françois, qui ſe ſont conſervés manuſcrits dans la bibliothèque des Céleſtins de Paris & dans celle de ſaint Victor *(a)* : mais les extraits ſont rédigés de manière, qu'il en réſulte une notice aſſez complète de ces différens écrits. 29 novembre 1743.

Le premier eſt intitulé : *Nova Religio Militiæ Paſſionis Jeſu-Chriſti, pro acquiſitione ſanctæ civitatis Jeruſalem & Terræ Sanctæ (b).* Philippe de Maizières avoit projeté l'établiſſement d'un Ordre de *Chevaliers de la Paſſion,* qui devoient ſe dévouer à la conquête de la Terre-ſainte : l'ouvrage dont on vient de lire le titre, contient particulièrement les ſtatuts qu'il avoit dreſſés pour eux. Il eſt diviſé en 30 livres : mais, ſoit que Philippe ne l'ait pas fini, quoiqu'il diſe avoir médité ſon projet pendant 40 ans; ſoit qu'on en ait perdu une partie; pluſieurs de ces livres ne ſont connus aujourd'hui que par les titres ou *argumens* des chapitres, qui ſe trouvent dans la table.

Le nouvel Ordre *(c)*, eccléſiaſtique & militaire tout enſemble,

(a) Il s'en trouve auſſi quelques-uns dans la bibliothèque de M. le prince de Condé.

(b) M. du Cange a connu cet ouvrage : il le cite dans ſon Gloſſaire latin, au mot *Bombax.*

(c) Nous ne nous ſouvenons pas qu'aucun des écrivains qui ont traité des *Ordres de Chevalerie*, ait parlé de celui-ci. Si Favyn l'eût connu, il en auroit, ſans doute, fait mention dans le chapitre intitulé, *Autres Ordres militaires de la Terre-ſainte.* Théatre d'honneur, p. 1670.

devoit être gouverné dans les choſes de la religion, par un Patriarche & des Évêques qui auroient eu ſous eux des Chanoines, & dans tout le reſte par ſix officiers principaux, *le grand Connétable, le grand Chancelier, le grand Maréchal, le grand Amiral, le grand Tréſorier, & le grand Proviſeur.* Les Chevaliers devoient être vêtus de blanc, & porter par-devant, ſur leurs habits, la repréſentation de la paſſion de Jeſus-Chriſt. Dans la première partie de l'ouvrage, qui comprend le détail de l'habillement, pouſſé juſqu'à la minutie, il n'y a rien de plus à remarquer.

Si l'on ne ſavoit pas d'ailleurs *(d)* que Philippe de Maizières étoit né & avoit été élevé en Picardie, on le concluroit, par induction, du ſoin qu'il prend de tranſporter dans ſes ſtatuts les uſages de la Nobleſſe de cette province, & d'emprunter, des pratiques de l'égliſe d'Amiens, les rites qu'il preſcrit à ſes Chevaliers pour l'Office divin.

* *Engins.*

Entre les ſommaires des chapitres qui manquent, M. Lebeuf cite celui-ci: *De diverſitate multiplici ingeniorum* ad obſidendum civitates, caſtra & fortalicia inimicorum fidei ſuper faciem terræ, in aqua, in aere, & ſubtùs terram, tam in ingeniis virtute propriâ & artificiali lapides projicientibus, quam ingeniis virtute pulveris & ignis projicientibus.* Cet argument fait une mention bien expreſſe de la poudre à canon, dont on ſait, en effet, que l'invention eſt antérieure à l'an 1338: il nous apprend de plus que l'uſage des bombardes, ou machines à jeter des pierres, ſubſiſtoit avec la poudre *(e)*. Quant à l'art de miner, auquel il fait alluſion par ces mots, *ſubtùs terram;* il ne pouvoit connoître que l'ancienne façon de procéder à ce travail, telle qu'elle fut pratiquée du temps de Philippe Auguſte, au ſiège de Boves: le ſecret des mines chargées de poudre eſt tout au pluſtôt de la fin du XV.ᵉ ſiècle.

Voy. Daniel, Mil. Fran. t. I, p. 441.

Daniel, ibid. p. 573 & 574.

Le volume intitulé, *Nova Religio militiæ Paſſionis Chriſti, &c.*

(d) Voyez le *Mémoire ſur la vie de Philippe de Maizières. Tome XVII, pp. 491 & ſuiv.*

(e) Le P. Daniel a remarqué que l'uſage de ſe ſervir de ces ſortes de machines, ſubſiſta depuis l'invention de la poudre, du moins juſqu'au règne de Charles VII. *Ibid. pp. 562 & 563.*

n'est point de la main de Philippe de Maizières; mais à quelques mots écrits par lui-même, on juge qu'il l'avoit revû.

Le second ouvrage de Philippe de Maizières, est l'histoire de la Vie du bienheureux Pierre Thomas *(Thomasius* ou *Thomas)* Carme françois, archevêque de Crète, ensuite Patriarche de Constantinople, qui mourut le 6 janvier 1366 *(f)*. Bollandus l'a publiée sous le 29 de ce mois, jour auquel les Carmes célèbrent la fête du Saint. Philippe avoit appris de Thomas lui-même de quelle manière celui-ci avoit passé sa jeunesse dans le Périgord & aux environs: il avoit été témoin d'une partie des faits qu'il raconte; & avoit eu sur les autres détails, des mémoires fidèles. Aussi, M. Baillet reconnoit-il que cette Vie porte tous les caractères de vérité qu'on peut exiger: elle n'est précieuse pour nous, que par quelques particularités qui s'y trouvent concernant l'histoire des rois de Chypre & les guerres d'outre-mer.

Philippe indique à peu près le temps où il la composa, lorsqu'en parlant *(n. 69)* de la paix qui avoit été conclue en Lombardie, par sa médiation, l'an 1364 ou 1365, il remarque comme une chose extraordinaire, qu'au temps où il écrivoit, cette paix duroit encore. De mémoire d'homme, dit-il, on n'avoit point vû de si longue paix en Lombardie: *Quæ usque ad diem præsentem laudabiliter durat; & non reducitur ad memoriam alicujus viventis, pacem in Lombardia tantum unquam durasse sicut præsens pax.* L'attention de l'auteur à remarquer comme un phénomène singulier, la durée de cette paix, donne lieu de penser qu'elle duroit au moins depuis cinq ou six ans: or la guerre entre le seigneur Bernabo * & le Saint Siège recommença en 1371. Philippe écrivoit donc vers 1369 ou 1370.

* Barnabé Visconti.

On lit dans Wading qu'un Cordelier de Chypre, nommé *Jean de Faenza,* avoit composé une Vie de Pierre Thomas; & M. Baillet la suppose antérieure à celle de Philippe

(f) Il y en avoit un exemplaire dans la *Librairie* de Charles V, suivant le fol. XI de l'ancien Inventaire, où on lit: *Vie & Miracles de frère Pierre Thomas, jadis Carmelyste & Patriarche de Constantinople.*

de Maizières. Mais il eſt fort douteux que cette Vie ait jamais exiſté : M. Lebeuf ſoupçonne que Wading & Baillet ont pris pour une Vie en forme, une eſpèce d'oraiſon funèbre de Pierre Thomas, qui fut récitée à la cérémonie de ſes funérailles, par Jean Carmeſan d'Arragon, Miniſtre des Cordeliers à la Terre-Sainte, & que ces deux écrivains ont confondu un Cordelier avec un autre. Il y a dans la bibliothèque des Céleſtins un exemplaire de cette oraiſon funèbre, certifié par Jean de Conſenſe, *Commenſal du Légat défunt*. Le nom de l'auteur eſt écrit au frontiſpice, d'une main qui paroît être celle de Philippe de Maizières. On ne peut au moins douter que Philippe n'ait connu cet ouvrage : il le cite dans un des ſiens, à l'occaſion des guériſons qui s'étoient opérées au tombeau du Saint, immédiatement après ſa mort.

Le troiſième ouvrage eſt intitulé : *De laudibus B. Mariæ Virginis, ſuper* ſalve ſancta parens. C'eſt une paraphraſe d'anciens vers en l'honneur de la Sainte Vierge, qui ſe chantoient à l'égliſe. Ce que M. Lebeuf a dit ailleurs de la part qu'eut Philippe à l'établiſſement de la fête de la Préſentation, *(g)* ſuffit pour donner une idée de ſa dévotion envers la Vierge.

On trouve dans cet ouvrage trois ou quatre traits hiſtoriques, concernant un évêque d'Amiens, nommé Jean Rolland, dont les hiſtoriens de cette ville & les premiers auteurs du *Gallia Chriſtiana* diſent fort peu de choſe. Selon Philippe de Maizières, Rolland étoit Docteur en Droit de l'Univerſité d'Orléans. Il fut chargé par le Roi d'aller repréſenter aux Italiens le tort qu'ils avoient d'adhérer à l'archevêque de Bari : c'étoit le Pape Urbain VI, que Philippe qualifie d'*Intrus*, ſuivant l'opinion qui régnoit alors en France. Enſuite il paſſa d'Italie en Eſpagne, où il avoit ordre d'aller faire les mêmes repréſentations. Rolland, au retour de ſes voyages, viſita Philippe dans ſa ſolitude du Jardin des Céleſtins : ce fut là qu'entretenant l'Evêque ſur la vie édifiante de ces Religieux, *qui n'ont pas*, dit-il, *leurs ſemblables, ſi l'on*

(g) Voyez le Mémoire ſur la vie de Philippe de Maizières.

excepte les Chartreux, il l'exhorta à les appeler dans ſa ville épiſcopale, & à leur procurer, pour leur établiſſement, l'hôpital de ſaint Jacques; où Dieu ſeroit, dit-il, plus glorifié par de ſaints perſonnages qui paſſeroient leur vie à chanter ſes louanges, qu'il ne l'étoit par des *Pélerins qu'on y loge pendant une nuit ſeulement & qu'on renvoie le lendemain.* Ce paſſage marque aſſez clairement que l'hôpital de S.t Jacques d'Amiens n'étoit qu'un hoſpice pour les Pélerins.

Le dernier trait qui ſoit digne de remarque dans le traité *de laudibus B. Mariæ Virginis*, eſt un témoignage en faveur de la tradition de l'égliſe d'Amiens, au ſujet du *Chef de ſaint Jean-Baptiſte*, que Philippe dit poſitivement *avoir été envoyé d'Orient dans cette ville par la Providence.* Le ſavant M. du Cange n'a point connu ce paſſage, qui auroit mérité d'avoir place dans ſon *Traité hiſtorique du Chef de ſaint Jean (h).*

Le quatrième ouvrage de Philippe de Maizières a pour titre: *Le Songe du vieil Pélerin adreſſant au blanc Faucon à bec & pieds dorés.* C'eſt un tiſſu de paraboles & de ſimilitudes, à la faveur deſquelles l'auteur ſe permet de dire beaucoup de choſes qu'il eût été dangereux de préſenter autrement, que ſous le voile de l'allégorie. Il y combat les abus qui s'étoient introduits de ſon temps; il donne des inſtructions à Charles VI: ce ſont là les deux principaux objets du *Songe du vieil Pélerin.*

Charles V eſt *le grand maître de la Nave Françoiſe, père du jeune Cerf volant & du blanc Faucon à bec & pieds dorés*, qui eſt Charles VI. *Les Patrons de la Nave gracieuſe*, ſont les oncles de Charles VI. *La Nave malvoiſine* eſt l'Angleterre. Philippe nous donne lui-même la clef de ces noms myſtérieux, dans un prologue qui eſt à la tête du *Songe*, & qu'il

(h) *In-4.° Paris, 1665.* M. du Cange dit, *p. 125* : « *Martinus Polonus*, qui vivoit vers l'an 1350, » témoigne que de ſon temps ceux » d'Amiens ſe glorifioient de poſſéder » le chef du ſaint Precurſeur. » Le témoignage de Philippe de Maizières auroit dû être placé à la ſuite de celui-là. C'eſt un avis que nous avons crû pouvoir donner à ceux qui voudront en faire mention, à la marge de leur exemplaire de la Diſſertation de M. du Cange.

finit, en soumettant son *livre à l'amendement du blanc Faucon,* à l'examen de sa *vénérable fille l'Université de Paris*, & à *la débonnaire & sainte correction de sa mère sainte Église.*

L'Ouvrage est divisé en trois livres. Le premier ne sert proprement que d'introduction aux deux autres.

Philippe, pour parvenir au but qu'il s'est proposé de *faire forger de bons besants à la place des mauvais*, c'est-à-dire, de substituer les vertus aux vices, feint qu'un jour, après les matines des Célestins, étant dans la chapelle de la Vierge, moitié endormi, moitié éveillé, il vit entrer une Dame, appelée *Providence Divine*, qui leur raconta le voyage qu'elle venoit de faire avec d'*autres Dames* de sa Cour, & entre autres, *la reine Vérité, laquelle*, par-tout où elle passoit, invitoit les peuples à abandonner *la forge du mensonge*, pour venir *fondre* à la sienne.

Divine Providence ainsi accompagnée, avoit parcouru l'Europe entière; & chemin faisant, *la reine Vérité* avoit observé beaucoup de choses, parmi lesquelles on démèle quelques traits historiques.

Elle sut dans l'Archipel, que Jean Paléologue, renonçant publiquement au schisme, avoit été réconcilié deux fois à l'église de Rome, dans l'espace de vingt ans; une fois entre les mains de frère Pierre Thomas, légat Apostolique, & une autre fois par le Pape Urbain V.

Elle vit à Naples & dans toute la Pouille *division engendrée par un Prince jadis des fleurs de lys, Charles de la Paix, qui avoit faussé son nom.* C'est Charles de Duras.

Voyez l'hist. généalog. de la Mais. de Fr. t. 1, p. 419.

A Rome elle vit *gens qui avoient une bannière vermeille, en laquelle avoit quatre lettres de fourme S. P. Q. R*.* Elle harangua les Romains, & leur recita *la prophétie de saint Éphrem*, conçue en ces termes: *Quand le royaume des Romains viendra à néant, il est de nécessité que le siècle faudra.* Puis elle leur fit remarquer comme un signe de la décadence prochaine de leur empire, que le dernier Empereur (c'étoit Venceslas) avoit été élû à prix d'argent.

* *Voy. l'Hist. de la conjuration de Rienzi.*

Elle apprit dans l'île de Chypre, que les Génois, en y appelant

appelant les Sarrasins pour les opposer aux Chrétiens, avoient causé la destruction de ce Royaume.

Nous ne rapporterons point ce qu'elle dit d'Avignon & des Papes d'alors : tout cet article mérite d'être lû dans l'ouvrage même. On imagine aisément ce que, durant ces temps de trouble, la reine Vérité put voir à la cour d'Avignon : cependant il ne faut pas croire que dans le cours de ses voyages, elle n'ait jamais rien ouï dire que de vrai. Elle raconte, par exemple, au chapitre 51, qu'une Vieille lui dit un jour : *En ceste cour de Rome, je vis régner une femme qui estoit d'Angleterre (i).* Si la vieille a voulu faire allusion à l'histoire de la Papesse Jeanne, elle ne pouvoit guère s'adresser plus mal pour débiter son conte : la reine Vérité ne dut pas y ajouter foi ; non plus qu'à une autre histoire de la même vieille touchant un évêque de Besançon, lequel, dit-elle, *à Rome fut transporté du Diable.* C'est une allusion à la Légende fabuleuse de saint Antide, évêque de Besançon, qui dit que ce Prélat fut en une nuit transporté sur les épaules du Diable, de sa ville épiscopale dans celle de Rome, pour aller reprocher à un Pape les désordres de sa vie. Cette Légende a été imprimée par Chifflet. Quant au passage qui concerne la *Papesse Jeanne,* il pourroit bien n'avoir pas été connu des auteurs qui ont traité cette matière.

C'est le chapitre 50.e du premier livre.

Joan. Jac. Chiffletii, Vesontio. Part. II, p. 70.

Les autres voyages de la reine Vérité ne nous fournissent la matière d'aucune observation historique : il paroît que l'Auteur en prenoit quelquefois occasion de raconter ce que lui-même avoit vû dans les siens. Par exemple, allant en Prusse par mer, il fut temoin de la pèche des harengs, & il en fait ainsi la description :

« Entre le royaume de Norvegue & de Danemarc, à un bras de la grant mer qui départ l'isle du royaume de « Norvegue de la terre ferme & du royaume de Danemarc; «

C. 19.

(i) « Jeanne naquit à Mayence, » où elle étoit connue sous le nom » de Jean l'Anglois; soit qu'elle fût » de famille Angloise, soit pour d'autres raisons qui ne nous sont pas » connues. » *Histoire de la Papesse Jeanne,* par Lenfant, d'après Spanheim, p. 4.

» lequel bras de mer par tout estroit dure quinze lieues, &
» n'a ledit bras de mer de largeur que une lieue ou deux. Et
» comme Dieu l'a ordonné, son ancelle nature ouvrant deux
» mois de l'an & non plus, c'est à sçavoir en septembre &
» en octobre, le herent * fait son passage de l'une mer en l'autre
» parmi l'estroit, en si grant quantité, que c'est une grant
» merveille; & tant y en passe en ces deux mois, que en
» plusieurs lieues en ce bras de quinze lieues de long on les
» pourroit tailler à l'espée. Or vient l'autre merveille. Car de
» ancienne coustume, chacun an les nefs & les basteaux de
» toute Allemaigne & de Prusse s'assemblent à grand ost ou
» dit destroit de mer dessusdit, ès deux mois dessusdits, pour
» prendre le herent. Et est commune renommée là qu'ils sont
» quarente mille basteaux qui ne font autre chose ès deux
» mois que peschier le herent; & en chacun basteau du moins
» a six personnes, & en plusieurs, sept, huit ou dix: & en outre
» les quarente basteaux, y a cinq cens grosses & moyennes nefs,
» qui ne font autre chose que recueillir & saler en caques
» de hareng les harengs que les quarente basteaux prendent:
» & ont en coustume que les hommes de tous ces navires,
» ès deux mois, se logent sur la rive de mer en loge & cabars
» qu'ils font de bois & de rainsseaux, au long de quinze lieues,
» par devers le royaume de Norvegue. Ils emplissent les grosses
» nefs de herens quaques: & ou chief des deux mois, huit
» jours ou environ après, en y trouveroit plus une barge, ne
» hareng en tout l'estroit; si a *jchan* * bataille de gent pour pren-
» dre ce petit poisson: car qui bien les veut nombrer, en y trou-
» vera plus de trois cent mil homes qui ne font autre chose
» ès deux mois que prendre le heran. Et pour ce que je Pélerin
» vieil & usé, jadis allant en Prusse par mer en une grosse
» nave, passai du long du bras de mer susdit par beau temps &
» en la saison susdit que le heran se prend; & vi lesdites barges
» ou basteaux & nefs grosses: ai mangai du heran en allant que
» les pescheurs nous donnèrent, lesquels & autres gens du pays me
» certifièrent merveilles pour deux causes; l'une pour reconnoître
» la grace que Dieu a fait à la Chrestienté, c'est à sçavoir de

* *Hareng.*

* *Appar.* Grant.

l'abondance du heren, par lequel toute Allemaigne, France, Angleterre & plusieurs autres pays sont repus en caresme, &c. »

Le second livre du *Songe* roule sur les abus dont le vieux Pélerin, c'est-à-dire, Philippe de Maizières, demandoit la réformation : il insiste principalement sur ceux qui s'étoient glissés dans l'administration de la justice, & sur l'aveugle confiance qu'on avoit de son temps aux Astrologues. Mais nous ne nous y arrêterons point; parce que la pluspart des endroits dont nous pourrions donner ici l'extrait, sont entrés dans les notes de M. Lebeuf sur *l'histoire de Charles V par Christine de Pisan,* imprimée au t. III de ses *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique & civile de Paris.* Nous rapporterons seulement ce qu'il dit au chapitre 59, d'une horloge singulière qu'avoit faite un célèbre Méchanicien d'Italie.

« Il est à sçavoir que en Italie a aujourd'hui ung homme, en Philosophie, en Médecine & en Astronomie, en son degré singulier & solempnel, & par commune renommée sur tous autres excellent ès dessus trois sciences; lequel est appellé maistre *Jehan de Dons (k),* de la cité de Pade: & pour sa profonde science d'Astronomie, son sournom est perdu, & est appellé maistre *Jehan des Orloges ;* lequel demeure à présent avec le comte de Vertus, duquel, pour sa science treble*, il a chacun an de gaiges & de bienfais, deux mille flourins ou environ. Cestuy maistre Jehan des Orloges a fait en son temps grands œuvres & solempnelles ès trois sciences dessus touchiées, qui par les grans clercs d'Italie, Allemagne & de Hongrie, sont autorisées & en grant réputation : entre lesquels œuvres, il a fait un grand instrument par aucuns appellé

C. 59.

* *Triple.*

(*k*) Il est plus connu sous le nom de *Johannes de Dondis.* Il étoit fils de Jacques de Dondis, Médecin de Padoue, qui fut nommé *Aggregator,* du titre sous lequel il avoit composé un ouvrage de Médecine. Fabricius (*Bibl. med. & infim. latin. t. II, p. 179.*) ne donne pas le vrai titre de cet ouvrage. Voyez les articles *Jacobus de Dondis* & *Johannes de Dondis.* Il dit du dernier : *Scripsit planetarium de construenda machina motus cœlestes planetarum imitante.* C'est le même qui est nommé par M. de la Bastie, dans un de ses Mémoires sur la vie de Pétrarque, tantôt *Jean de l'Horloge,* (t. XVII, p. 477), tantôt *Jean de Dondis* (Ibid. p. 481); comme s'il en eût fait deux personnes.

* Sphère. » *Espere** ou *Orloge* du mouvement du ciel; ouquel instrument
» sont tous les mouvemens des signes & des planettes, avec leur
* Arrar. Epicycles. » cercle & épisticules* & differances, par multiplication des roes
» sans nombre, avec toutes leurs parties: & a chacune planete
» en ladite espere particulierement son mouvement, par telle
» maniere que à toutes heures & momens du jour & de la
» nuit, on peut veoir clairement en quel signe & degré les
» planetes sont & estoiles solempnelles du ciel. Et est faite si
» soubtilement cette espere, que nonobstant la multitude des
» roes qui ne se pourroient nombrer bonnement, sans defaire
» l'instrument, tout le mouvement d'icelle est gouverné par un
» tout seul contrepois, qui est si grant merveille, que les solem-
» pnels Astronomiens de loingtaines regions viennent visiter à
» grant reverence ledit maistre Jehan, & l'œuvre de ses mains;
» & dient tous les grans clercs d'Astronomie, de Philosophie
» & de Medecine, qu'il n'est memoire d'homme, par escript
» ne aultrement, que en ce monde ait été fait si soubtil, ne si
» solempnel instrument du mouvement du ciel, comme l'orloge
» dessusdit. Et afin que ladite espere fut bien faite & parfaicte,
» selon l'entendement soubtil dudit maistre Jehan, il, de ses
» propres mains, forgea ladite horloge toute de laiton & de
» cuivre, sans aide de nulle autre personne, & ne fist autre
» chose en seize ans tout entiers; si comme de ce a esté informé
» l'escripvain de cestuy livre, qui a eu grant amistié audit maistre
Jehan: pour tant je my cestuy exemple, &c. » Nous avons crû devoir transcrire tout ce morceau, comme un monument curieux pour l'histoire de l'Horlogerie.

Dans le troisième livre du *Songe*, la reine Vérité instruit elle-même le jeune roi Charles VI. M. Lebeuf a déjà fait usage d'une partie de ces instructions, dans ses notes sur l'histoire de Charles V, par Christine de Pisan: nous en rapporterons ici quelques autres, qui n'ont pu trouver place dans l'ouvrage auquel nous renvoyons.

La reine Vérité conseille à Charles de ne pas souffrir que
C. 31. dans les lettres qu'on lui adresse, ou dans les requêtes qu'on lui présente, on emploie le mot *Metuendissimo*, très-Redouté

Seigneur: *Cette offrande*, dit-elle, *flatteresse & bouffouflée de vent, fut premièrement offerte à ton grand-père Philippe le Bel.* Sans ce paſſage, nous ne ſaurions peut-être pas en quel temps le titre de *très-Redouté*, eſt devenu une expreſſion de formule. On diroit que la reine Vérité, en proſcrivant ce titre, voulut dès-lors annoncer aux François qu'elle devoit leur inſpirer un jour d'y ſubſtituer celui de *Bien-aimé*: il faut pluſieurs ſiècles pour amener des changemens de cette eſpèce.

Elle rappelle au Roi la ſobriété de ſaint Louis, « qui au commencement de ſon diſné, emploit * une petite coupe deux « fois de vin & une fois d'eau, & mettoit tout enſemble en ung « pot d'argent, & ne beuvoit autre choſe tout le diſné. Ladite « coupe eſtoit bien petite, & doit eſtre en la Tour du bois; qui « ne l'aura tranſportée ou nicement alouée. » Elle ajoute quelques particularités de la table de Philippe de Valois ſon biſaïeul, « qui, dit-elle, au chief de ſa table, & ſur ſa table tant ſeulement, avoit deux quartes dorées pleines de vin, une eſguière « & ſa coupe à quoi il buvoit: & ſur le dreſſouer Royal, il « n'avoit autre vaiſſelle d'or ne d'argent, flacon ou ydre, fors « que tant ſeulement un oultre de cuir; où quel oultre eſtoit le « vin du Roy & des Princes & Roys qui ſeoyent à ſa table, à « laquelle ſeoyent ſouventefois quatre Roys, c'eſt à ſçavoir, le « roy de Behaigne, le roy d'Ecoſſe, le roy de Navarre & le « roy de Maiorque: chacun avoit ſa propre coupe en laquelle il « buvoit, & ſon eſguerre tant ſeulement.... Et quant aux paremens de chambre en la Cour du Roi ton biſayeul, les deſſuſdits quatre Roys n'avoient que demi-ciel:.... Et quant aux « joyaux & pierres prétieuſes, ſi le Roy, la Royne, les Roys & « les Royaulx portoient un rubin * ou balaiz de cinq cens ou de « mil florins, il eſtoit réputé à une grande admiration. »

C. 47.

* Empliſſoit.

C. 66.

* Rubis.

Elle dit ailleurs que les Rois & les Reines juſqu'à Philippe de Valois, étoient vétus *de draps, non de Malingnes ou de Brucelles, mais de Gonneſſe (l)*. A ces exemples domeſtiques d'économie & de frugalité, elle joint celui de Henri de Luſignan; & à cette occaſion, elle raconte d'après le vieux Pélerin, un fait qui appartient à l'hiſtoire du royaume de Chypre. C. 58.

(l) Il y avoit une halle à Paris, pour les draps de Gonneſſe.

C. 54. « Il est un Roy en Chypre appellé Henry de Lusignen,
» grand oncle du très vaillant Roy Pierre, qui par bataille
» print Sathalie & Alexandrie & plusieurs autres cités & chas-
» teaulx sur les anemis de la foy chrestienne. Le susdit roy
» Henry regnant bien & paisiblement dans son royaume de
» Chypre, par horrible trahison son propre frère germain, fut
» prins & emmené en prison au royaume d'Arménie, qui estoit
» lors Chrestien, en un fort chastel : & ledit frère du roi,
» appellé seigneur de Sur, après la grant trahison, par la faveur
» d'aucuns faux Barons, print la seigneurie, par tyrannie, du
» royaume de Chypre, voire au desplaisir & de Dieu & du com-
» mun de la Chevalerie de Chypre; & pour abrégier l'histoire,
» ledit tyran, seigneur de Sur, régna un temps. Et finalement
» un Chevalier de grant lignée, qu'il avoit tout nourry & estoit
» oncle de Messire Simon de....... qui longuement & vail-
» lament fréquenta la guerre de France, au temps de ton bon
» père & de ton ayeul le roi Jehan ; le dessusdit Chevallier s'ac-
» corda avec la chevalerie de Chypre, & occit son Seigneur,
» lui estant son Chambellan & es chambres des aisemens : &
» ainsi fut vengé le Roy qui estoit en prison, par la divine
» espée de ma sœur Bonne-Aventure. Lors le commun de Chy-
» pre allèrent en Arménie, & ramenèrent le roy en Chypre
» à grant joye de tout le pays; & fut fait justice de plusieurs des
» traitres & les autres bannis du royaume. Quand le roy Henry
» preudhome se trouva en son palais, ains * chassé, en sa pleine
» seigneurie, & trouva par les Officiers que le demaine royal
» avoit esté par son frère comme destruit: lors il fit certaines loix
» morales touchant à lui & à tous ses Barons; & en destran-
» chant toutes les dépenses oultrageuses & superflueuses qui
» avoient esté accoustumées par lui & par ses Barons & Che-
» valiers, & se restraent à dépense ordonner sans laquelle il
ne se pouvoit bonnement passer. »

* Ci-devant, *autrefois*.

Dans un autre endroit, voulant précautionner le jeune Roi contre deux excès également dangereux, la prodigalité mal placée & la sordide avarice, elle fonde encore son instruction sur des exemples.

C. 58. « Tu dois avoir, beau fils, une fraische mémoire de ton

besayeul, le vaillant roi de Behaigne, qui fut si large & si « folage, que souventefois advint que en sa Cour royale les « tables estoient dressé, & en la cuisine n'avoit pas trop grant « fumest de viandes : il donna tant à heraulx & à menestreils « & vaillans chevaliers, que souvent lui estant en Pragues, sa « maistre cité, il n'avoit pas puissance de résister aux robeurs « du Royaume, qui, en sa présence, venoient robber jusqu'à « ladite cité. Au contraire, beau fils, tu as exemple de ton « grand oncle Charles empereur de Rome, fils du susdit roi de « Behaigne, lequel Empereur grant clerc, saige, soubtil & chault, « selon la renommée commune de l'Empire, fut si eschars & « avaricieulx, qu'il fut de ses subjets trop plus doubté que amé. »

Cependant un Prince doit être en garde contre le piège que d'avides Courtisans lui tendent quelquefois, en affectant de faire devant lui l'éloge de la libéralité : ils cherchent, continue la Reine, à vous rendre magnifique, dans l'espérance que vous deviendrez prodigue. Mais souvenez-vous que si vous donnez trop à quelques-uns, bien-tôt vous ne serez plus en état de donner à tous : dans le superflu d'un seul, plusieurs trouveroient le nécessaire. « Beau fils, se tu vouldras trouver les Chevaliers qui ont coustume de bien « plumer les Rois & les Seigneurs, & par leurs soubtiles prati- « ques, sur fourme de vaillance rempli de flatterie, te feront « vaillant & large comme Alexandre, en récitant souvent le « proverbe du maréchal Boucicquault, disant : *Il n'est peschier que* « *en la mer;* & si n'est don que de Roy; attrayant de toy & « de ta vaillant largece, tant d'eau en leur moulin, qu'il suffiroit « bien à trente-sept moulins, qui par défault d'eau les deux parts « du jour sont oiseuls. »

La dispensation des graces, selon la reine Vérité, exige encore une attention : il faut qu'elles soient proportionnées au rang de ceux qui les reçoivent, & à la qualité de leurs services. « Beau fils, il te devroit souvenir des dons & de despense de tes vaillans & prudhomes Rois ancesseurs, desquels le demaine estoit plein comme un œuf, & de leurs subjets ne tiroient nulle aide; ils avoient grant trésor & sans guerre :

» & toutefois quant à leur largeſſe & aux dons, tu trouveras » en la Chambre des comptes, que quand il venoit d'oultre-» mer un très-vaillant Chevalier qui eſtoit tenu pour preux, » pour une grant largeſſe audit Chevalier, le Roy lui faiſoit » donner cent livres tournois, & à un bon Eſcuyer cinquante. » Mais aujourd'hui, beau fils, un petit homme de nulle condi-» tion, mais qu'il ait des amis à Cour, & à un varlet de chambre, » tu donneras legerement mil & deux mille livres.... Que ſe » dira, beau fils, des dons mal employés, des heraults & des meneſtrels & des faiſeurs de bourdes? »

Non que la reine Vérité prétendît bannir de la Cour tous *meneſtrels* ou joueurs d'inſtrumens, & tous *faiſeurs de dictiez*. « Je ne dis pas que tu ne puiſſe avoir des meneſtrels à l'honneur » & reverence de Dieu & de ta royale Majeſté, ſi comme » groſſe trompes ſacrées comme avoit le grand Moyſe...... » leſquels groſſes trompes tu feras ſonner doucement à la élévation » du ſaint Sacrement, & en ton oſt & par-tout ou ſolempnités » royales, & les trompettes auſſi qui ſeront tousjours devant » toy..... Encor & eſt choſe convenable que tu aye des meneſ-» trels à bas inſtrumens pour aucune récréation, faiſant bonne » digeſtion de ta perſonne royale après les conſauls & travauls... C. 57. » Beau fils, tu peux avoir des *faiſeurs* honneſtes & prudhommes, » qui ſont les beaux dictiez de Dieu & de la Vierge Marie, & » des hiſtoires honneſtes, morales & dévotes, comme eſtoit le pauvre homme appellé Cimelier* (ou Cunelier) » *(m)*.

* *Mſ. de Condé*, Cimelier.

(m) La Croix du Maine parle d'un *Jean le Cunelier*, ou *li Cunelier*, *Poëte françois en 1260, qui a compoſé poëſies françoiſes non imprimées.* Fauchet l'a connu & le fait contemporain de Jean Brétel, que l'on place communément ſous le règne de ſaint Louis. Il y a parmi les manuſcrits de la bibliothèque du Roi, une Vie de Bertrand du Gueſclin en vers *(in-fol.)* dont l'auteur ſe nomme lui-même, au commencement, *Cuveliers*:

Or vous traiez vers moi; je crois que vous orrez
D'un livre ſouſiſant qui nouvel eſt rimez:
Cil qui le miſt en rime fu Cuveliers * . . . *ez.*

* *Appar.* nomez.

Ce *Cuveliers* pourroit bien être le *Cunelier* de Philippe de Maizières: ils étoient contemporains; & ce n'eſt guère qu'en parlant d'un contemporain qu'on a beaucoup vû, avec qui on a vécu, que l'on peut dire, *comme étoit le pauvre homme appellez Cunelier.*

Ce

Ce qu'elle dit des *faiseurs de bourdes,* au commencement de ce passage, elle l'inculque bien plus fortement à Charles VI, dans le chapitre 52, qui roule sur le choix des livres dont elle lui conseille la lecture.

« Tu te dois delecter en lire ou oyr les anciennes Histoires pour ton enseignement...... Tu te dois garder de toy « trop delecter ès livres qui sont appellez Apocrifes, & par « especial des livres & des Romans qui sont remplis de bourdes « & qui attraint le lisant souvent à impossibilité, à folie, vanité « & pechié; se comme le livre des Bourdes (de Lancellot & « semblables, comme les Bourdes *(n)*) du Veu du Paon qui n'a- « gueres furent composées *(o)* par un legier compaignon, dic- « teur de chansons & de virelais qui estoit de la ville d'Avai- « nes *(p)*..... En la Bible tu trouveras souveraine proüesse & « C. 52.

(n) Ce qui est renfermé dans la parenthèse, manque dans le manuscrit de Condé.

(o) Le Vœu du Paon est un supplément au Roman d'*Alexandre:* celui-ci a été composé successivement par quatre auteurs qui ont vécu sous les règnes de Louis VII & de Philippe Auguste. Lambert Li-Cors & Alexandre de Paris ont chanté les *Gestes* de ce Prince jusqu'à sa mort; Pierre de saint Cloot, ou saint Clost, mit en vers son *Testament;* & Jean le Nivelois fit un livre sur la manière dont sa mort fut vengée. Le *Vœu du Paon* reprend la vie d'Alexandre, & y ajoûte diverses circonstances. Ce Roman est encore une production de plusieurs auteurs: la distinction qu'il en faut faire est marquée dans les manuscrits par le mot *explicit,* qui termine l'ouvrage de chacun. L'auteur de la première continuation, c'est-à-dire de la seconde partie, se nomme, lui-même, *Brisebare.* M. l'abbé Massieu, dans son *Histoire de la Poësie françoise* *, ouvrage plus élégant que profond, avoue qu'il n'avoit *pû le découvrir.*

Il n'est pas moins facile de démêler en quel temps Brisebare a vécu. Dans un manuscrit de la bibliothèque du Roi (n.° 7071[2]. Baluz. n.° 227, fol.) qui contient le traité *de la Consolation* de Boëce, traduit par Jean de Meun, & plusieurs autres ouvrages, on lit à la suite du *Codicile de Jehan de Meun: Expliciunt li articles de la foy: après s'ensieut l'Escole de foy que fist J. Brisebare l'an 1327.* Cette date s'accorde parfaitement avec celle que Philippe de Maizières indique d'une maniere vague, lorsqu'il dit, *les bourdes du vœu du Paon, qui n'aguères furent composées:* Le mot *n'aguères* désigne un temps peu éloigné. Le manuscrit du Roi que nous venons de citer, contient encore un ouvrage de Brisebare: *Chi après s'ensuit le Trésor Nostre-Dame que fist ledit Brisebare;* mais il est sans date.

Ce que Philippe nous apprend de plus positif, c'est que l'un des auteurs du vœu du Paon étoit de la ville d'*Avaines* (apparemment Avesnes en Hainault).

* Page 113.

(p) Ou d'*Araines.* Il y a un bourg de ce nom sur la Somme, au dessous d'Amiens.

» vaillance veritable... Encore, beau fils, te doit souverainement » delectier de lire & estudier les deux livres sollempnels que » composa le très-saige Philosophe & Théologien maistre Nicole » Oresme, évesque de Liseux, à la requeste de ton bon père » Charles V qui fut saige & preudhomme; c'est à sçavoir les » livres d'*Ethiques* & de *Politiques*.... Les histoires des Romains » qui sont authentiques; c'est à savoir le livre de *Titus Livius*, » *Valerius Maximus;* Seneque le moral Philosophe, & Boëce » *de consolation*, & les enseignemens d'Aristote..... voire en » leurs premiers volumes & non pas ès translatez & par les » brodeurs rimez...... Quant aux histoires des Juifs; après la » Bible, l'histoire Scolastique, *Josephus*.... La vaillance aussi » mondaine du roi Artus qui moult fut grande: mais l'his- » toire de luy & des siens est si remplie de bourdes, que l'his- » toire de lui en demeure suspecte. Tu dois lire souvent la » belle & vraye histoire de la vaillance du très vaillant Duc » Godefroy de Bouillon.

» Si tu veuls oyr choses grandes..... si fais lire devant toy » du benoist Augustin, son livre *de la cité de Dieu.* Et si » peux lire le livre *Policraticon* (q) appellé, en quel tu trou- » veras assez de merveilles.

» Tu peux bien lire & ouir aussi les dictiez vertueux de » ton serviteur & officier Eustache* Morel (r). Te doit bien » garder de lire ou faire lire les livres de Science defendue de ta » mere sainte Eglise, si comme Nigromencie, le livre sacré, » les livres du jugement d'Astronomie, c'est à sçavoir, la seconde partie d'Astrologie. »

* Hutasse, *dans le mſ. de Condé.*

Sur ces extraits du *Songe du vieil Pélerin*, nous ne ferons point difficulté d'adopter le jugement qu'en porte M. Lebeuf, qui met cet ouvrage au dessus des traités sur l'*éducation des Princes*, qui furent composés dans le XIII.e & le XIV.e siècles,

(q) Ouvrage de Jean de Sarisbéri.

(r) Eustache Deschamps, dit *Morel*, auteur d'un grand nombre de poësies. Il y en a un très-beau manuscrit, gros in-fol. à la bibliothèque du Roi. L'auteur se qualifie, au commencement, *Escuyer, Huissier d'armes du Roy nostre Sire, Chastelain de Fismes & son Bailli de Senlis.*

par Vincent de Beauvais, par Gilles de Rome & par Robert Gervais évêque de Sénès. Auſſi, le cardinal du Perron en faiſoit tant de cas, qu'il alloit tous les ans le relire dans la bibliothèque des Céleſtins de Paris.

D. Becquet, p. 104.

Il nous reſte à indiquer la date de cet ouvrage. On a dit, ſans fondement, que Philippe de Maizières l'avoit composé du vivant de Charles V, par l'ordre de ce Prince. Il n'eſt pas plus vrai qu'il l'ait rédigé vers l'an 1397, comme Guillaume Romain Exprovincial & Prieur des Céleſtins de Paris, l'a fait marquer ſur la copie qu'il en fit faire à la fin du XV.e ſiècle, & comme l'a penſé du Verdier, ſur la foi d'un manuſcrit de la *Librairie* de M. d'Urfé. Si Guillaume Romain eût pris la peine de lire avec attention le volume qu'il ordonna de tranſcrire, il auroit aperçu au chapitre 139 du troiſième livre, que Philippe lui-même marque le temps où il l'a composé: *Encore il me ſouvient*, dit-il, *qu'en cettuy royaume de Gaule eſt Souverain & Roy Charles le VI de ce nom; & que à préſent nous ſommes au neuvieme an de ſon regne, & de l'incarnation du Benoiſt fils de Dieu, le quatre-vingt & neuf avec mil & trois cent.*

Le dernier ouvrage de Philippe eſt rapporté par D. Becquet à l'an 1399: il eſt intitulé, *Oratio declamatoria & tragedica cujuſdam veterani ſolitarii Celeſtinorum, in quatuor partes diviſa.* C'eſt un tiſſu d'allégories & de tropologies tirées de l'Ecriture Sainte, de ſaint Anſelme, de ſaint Bernard & de Guillaume de Paris. Ce qu'il contient d'hiſtorique, au commencement de la quatrième partie, n'eſt preſque qu'une répétition de ce que l'Auteur a dit ailleurs & qui ſe trouve par-tout, ſur l'iſſue de la Croiſade. Il y déplore la fin malheureuſe du roi Pierre de Luſignan, qui outre Satalie & Alexandrie, avoit pris, dit-il, *Leas en Armenie, Tortoſa ancienne ville, & Tripoli ville maritime de Syrie.* Il témoigne ſon étonnement de voir qu'un Baron nommé *Remon Babin*, chez qui on avoit fait le complot d'aſſaſſiner ce Prince, vive encore âgé d'environ cent ans. Il ajoûte que la mémoire du vicomte de Turenne, frère du Pape Urbain V, étoit diffamée

dans son pays, parce qu'il avoit empêché les troupes de poursuivre la croisade: actuellement, dit-il, *son fils fait la guerre à l'Eglise.*

Nous ne dirons rien de trois autres ouvrages de Philippe, que M. Lebeuf n'a pu encore recouvrer. L'un est une longue lettre qu'il avoit adressée à son neveu Jean de Maizières, chanoine de Noyon: D. Becquet devoit l'avoir vûe. L'autre est *le Poirier fleury*, qu'on lui attribue dans la dernière édition de Moréri. Le troisième étoit intitulé: *Le pélerinage du poure Pélerin, & le reconfort de son père & de sa mère; esquels sont les avantures du poure Pélerin dès sa jeunesse.* C'est Philippe lui-même qui, dans le prologue du Songe du vieil Pélerin, nous apprend qu'il avoit composé ce livre *pour le gracieux Forestier seigneur du petit Parc, & de son épouse la Blanche fleur au chapeau vermeil découpé.*

Vide hic, p. 103.

Quelques Écrivains, sur cela seul, peut-être, que le plus considérable des écrits de Philippe de Maizières est intitulé, *le Songe du vieil Pélerin*, lui ont attribué le *Songe du Vergier*, ouvrage fameux qui fit beaucoup de bruit lorsqu'il parut, & qui a été réimprimé depuis quelques années *(f)*. Mais M. Lancelot a épuisé autrefois cette question; & nous ne pouvons rien faire de mieux que de renvoyer à son second Mémoire *sur la vie & les ouvrages de Raoul de Presles.*

Mem. de l'Acad. t. XIII p. 617. Voy. surtout p. 663.

(f) Traités des libertés de l'Eglise Gallicane. 1731, t. II.



OBSERVATIONS HISTORIQUES ET CRITIQUES,

Relatives à l'histoire du règne de Charles VIII.

ON trouvera sous ce titre cinq articles indépendans les uns des autres, mais qui se rapportent tous à l'histoire du règne de Charles VIII: ils ont été communiqués à l'Académie, durant le cours de l'année 1742, par M. de Foncemagne, qui travailloit alors à éclaircir quelques circonstances importantes de l'expédition de ce Prince en Italie.

Ceux qui sont accoutumés, non à lire simplement des Historiens, mais à étudier l'Histoire, savent, par leur propre expérience, que l'éclaircissement d'un seul fait dépend presque toûjours d'une infinité de discussions, qui n'ont souvent qu'un rapport éloigné au sujet principal; & que les recherches accessoires qu'un écrivain exact est obligé de faire pour parvenir à ce qu'il se propose, le conduisent quelquefois à des découvertes qu'il n'avoit point en vûe. Telles sont les observations que nous réunissons ici sous un titre commun. M. de Foncemagne, en tâchant d'approfondir un point particulier de l'histoire de Charles VIII, s'est trouvé engagé dans l'examen de quelques difficultés incidentes, qui lui ont fourni la matière d'autant de notes, assez étendues chacune en particulier, pour mériter d'être détachées de l'ouvrage dont elles devroient naturellement faire partie. Nous les donnerons dans l'ordre où elles sont indiquées à la marge du Mémoire *(a)* auquel elles appartiennent; & nous y joindrons la Notice d'un manuscrit de la bibliothèque du Roi, dont il a fait usage dans le même Mémoire.

(a) Ce Mémoire est imprimé dans le t. XVII, p. 539.

ARTICLE I.

De Ludovic Sforce, duc de Milan; & pourquoi il fut surnommé le More.

Voy. Mém. de l'Académie, t. XVII, p. 350. 2 Mars 1742.

TOUT le monde sait que Ludovic Sforce, après s'être emparé de la tutele de Jean Galéas Sforce son neveu, se rendit maître des places, des finances, enfin de l'état de Milan; & que l'empereur Maximilien I lui accorda en 1495 l'investiture de ce Duché. On sait aussi que Louis XII, à qui le duché de Milan appartenoit, du chef de son aïeule Valentine, le conquit sur Ludovic; & que celui-ci, ayant été pris dans une bataille, le 10 d'avril de l'année 1500, fut conduit en France, puis enfermé au château de Loches, où il finit ses jours. On sait encore que Ludovic étoit surnommé *le More,* & que sa prise donna lieu au proverbe, *Il a été pris comme le More.* Mais on ne sait peut-être pas si généralement, d'où lui venoit ce surnom.

Sur la foi de Mézerai & de la pluspart des écrivains qui sont venus après lui, on croit communément que Ludovic Sforce fut surnommé *le More,* à cause de son *teint basané,* ou comme s'exprime le P. Daniel, à cause de la *noirceur de son visage (b).* Et comment ne le croiroit-on point? Ces auteurs n'avertissent pas même qu'ils ne le disent que par conjecture: cependant il y a beaucoup d'apparence qu'ils se sont trompés.

Suivant le témoignage de Paul Jove, écrivain contemporain, le sobriquet de *More* fut donné à Ludovic, par allusion au mot italien *moro,* qui signifie un mûrier; parce qu'il avoit pris pour sa devise, le mûrier, qui est regardé comme le symbole de la Prudence, qualité dont il se piquoit: *Ludovicum Sfortiam Mediolanensium Principem, cui Moro cognomen fuit, nequaquam à fuscedine oris, quòd esset æquo pallidior, ita vocatum ferunt; verùm ab argumento, quod pro insigni gestabat, mori arboris; quæ idcircò sapientissima arborum censetur, quoniam*

(b) Voyez Mézerai & le P. Daniel, *Charles VIII.* Varillas, dans l'histoire de ce Prince, p. 232, & Godefroi, éditeur de Phil. de Comines, t. V, p. 409, répetent la même chose.

tardè & non priùs germinet & florescat, quàm hiemis injuriam effugerit, statimque tuto partu ocyssimè fruticet.

Paul. Jov. Elog. Viror illustr. p. 196.

Gui Coquille a traduit, presque mot pour mot, ce passage, & l'a transporté dans son histoire du Nivernois, sans en faire honneur à Paul Jove, de qui, probablement, il l'avoit tiré. « *Lodovico Sforsa,* duc de Milan, avoit pris pour devise le meurier, qui en langage italien s'appelle *moro;* pourquoi on « l'appelloit le More: ce qui n'étoit à cause de la couleur brune « du visage, car il étoit plustôt blanc que noir: voire est qu'il étoit « pâle *(c).* Par le meurier, il vouloit signifier qu'il étoit prudent, « fort advisé, & ne précipitant ses affaires. Car on donne au « meurier l'épithète de Prudence, de tant qu'il est tardif à bouter « au printemps; qui fait que bien peu souvent il est surpris de « bruines & froides matinées du printemps. De vray, ce Lodo- « vic estoit bien advisé, & bien pensoit estre tel.... & prenoit « bien à gré un proverbe qui couroit de lui en Italie: »

Hist. du Nivern. in 4 pp. 203, 204.

Christ au ciel, & More en terre,
Sçavent le succès de cette guerre.

Le proverbe cité par Coquille, nous donne occasion d'observer que le sobriquet de *More* étoit devenu tellement propre à Ludovic Sforce, qu'il tenoit lieu de son vrai nom; & que dire le *More,* absolument, c'étoit le nommer. Lorsque les Milanois se révoltèrent en sa faveur, ils alloient, dit l'historien Jean d'Auton, criant par la ville, *More, More;* ou, comme il s'exprime ailleurs, ils remplissoient *l'air de cris Moriens.* Et cette expression peut servir à faire entendre quelques autres endroits du même d'Auton, qui pour désigner les troupes de Ludovic, dit presque toûjours, les *soldats Moriens,* ou simplement les *Moriens. (d).*

Dans le fond, il nous importe peu de savoir la véritable origine du surnom de Ludovic Sforce: mais, outre que P. Jove & Coquille nous apprennent deux anecdotes de la

(c) Nous n'examinerons pas si Coquille a bien rendu le texte de P. Jove, *Quòd esset æquo palidior.*

(d) Voyez Jean d'Auton, sous l'an 1499. *Chapp. 9. & 10.*

vie de ce Prince, que sans eux, nous aurions peut-être ignorées; il vaut toûjours mieux, en quelque genre que ce soit, savoir le vrai que de croire le faux. Ce sera une erreur historique de moins; & il en restera encore un assez bon nombre.

ARTICLE II.

Eclaircissemens sur la personne & les ouvrages de Jean Michel, premier Médecin de Charles VIII.

Voy. les Mém. de l'Acad. tome XVII, p. 544.
15 Novemb. 1742.

LA *Relation* d'André de la Vigne nous apprend que Charles VIII eut un premier Médecin, nommé *Jean Michel,* qui le suivit en Italie, & qui mourut au retour du voyage, en arrivant à Quiers, le 22 du mois d'août 1495. *Au 22.e jour dudit mois* (d'août) *trespassa maistre Jehan Michel, premier Médecin du Roy, très-excellent Docteur en médecine: duquel le Roy fut moult fort marry.*

Vergier d'honneur, fol. 46. R.

Ce Médecin est-il le même que *Jean Michel,* d'abord chanoine, ensuite évêque d'Angers, ou qu'un autre *Jean Michel,* qualifié dans la Croix du Maine, *Poëte ancien, très-éloquent & scientifique Docteur, qui a escrit en vers françois le mystère de la Passion de N. S!* Cette question est amplement discutée dans le second tome de l'*Histoire du Théatre françois, p. 238.* L'auteur soutient avec raison que l'évêque d'Angers étant mort en 1447, selon la *Gaule Chrétienne*, on ne doit pas le confondre avec le Médecin de Charles VIII, qui ne mourut qu'environ 50 ans après. Mais on peut douter qu'il soit aussi bien fondé à prétendre que le *scientifique Docteur* de la Croix du Maine, n'est autre que le Médecin, & que le mystère de la Passion est de celui-ci.

La Croix du Maine, dit l'historien du *Théatre françois*, en parlant de l'auteur du mystère, ne le nomme que *scientifique Docteur,* sans ajoûter la qualité d'*Evêque:* ce qui a été suivi par l'éditeur de l'ouvrage, en 1507. Auroient-ils donc l'un & l'autre passé sous silence un titre qui faisoit tant d'honneur au Théatre? La conséquence paroît assez naturelle: cependant elle semble être détruite par le témoignage précis d'un

d'un écrivain presque contemporain. Pierre Gervaise, Assesseur de l'Official de Poitiers, dans une épître à Jean Bouchet son ami, surnommé *le Traverseur,* qui florissoit sous le règne de Louis XII, feint *(e)* qu'une nuit *Rhétorique* lui apparut, pour lui reprocher le peu d'usage qu'il faisoit de ses talens, & pour l'exciter à composer, soit en vers soit en prose, à l'exemple

De bons Pasteurs & Prélats de l'Eglise,
Qui en leur temps ont chacun à leur guyse,
Bien composé.

Elle en cite plusieurs, comme Jean Gerson, qui est nommé le premier; ensuite Jean Michel, de qui elle dit:

Voy par après ce maistre Jehan Michel,
Qui fut d'Angiers évesque, & patron tel
Qu'on le dict Sainct: il feit par personnages
La Passion & aultres beaux ouvrages.

Sur ce passage, M. de Foncemagne avoit crû d'abord pouvoir décider que le *mystère de la Passion* appartient à Jean Michel, évêque d'Angers; &, conséquemment, que si cet Evêque mourut en 1447, comme le marque *la Gaule Chrétienne,* il faut réformer la chronologie de la Croix du Maine, qui fait vivre en 1486 l'écrivain du *Mystère.* Mais il lui est survenu depuis une raison de douter. Le laborieux & savant auteur de la *Bibliothèque françoise,* en traitant l'article de *Pierre Gervaise,* rappelle le passage qu'on vient de lire, & le trouve si peu concluant qu'il ne craint pas d'affirmer que *Rhétorique* y attribue, *sans fondement,* le mystère de la Passion à l'évêque d'Angers. Ce qui ajoûte un nouveau poids à l'autorité de M. l'abbé Goujet, c'est que donnant cette assertion, sans indiquer sur quoi il l'appuie, il semble la regarder comme une opinion incontestable, qui n'a pas même

Bibl. Franç. par M. l'abbé Goujet, t. XI, impr. en 1747, p. 332.

(e) C'est la 22.ᵉ Epître du Recueil de Bouchet, *fol. 22. v.°*

besoin d'être prouvée. Cependant, comme nous ne présumons point qu'il ait d'autre preuve que l'argument négatif, tiré du silence de la Croix du Maine & de l'éditeur du Mystère; nous croyons pouvoir encore demander si cette sorte d'argument doit l'emporter sur celui qui résulte du texte précis de Pierre Gervaise.

A la place de l'ouvrage en vers, que M. de Foncemagne vient d'ôter au médecin de Charles VIII, il lui en attribue un autre en prose, non encore imprimé, & qui se trouve à la tête d'un recueil de pièces manuscrites de la bibliothèque du Roi. Celui-là est intitulé: *La Vision Divine révélée à Jéhan Michel, très-humble Prophète, & de la prospérité du très-Chrestien roi de France Charles VIII, de la nouvelle réformation du siècle, & la récupération de Jérusalem à lui destinée.* Cette vision contient 19 pages in 4°. Dieu lui-même y parle; & dans un long tissu de textes de l'Écriture, tirés sur-tout des Prophètes, il exhorte Charles à venger la Cité Sainte, en l'arrachant des mains de ses ennemis, qu'il lui promet d'exterminer. Le projet d'aller faire la guerre aux Turcs, passoit alors en France pour le vrai motif de l'expédition d'Italie; & Jean Michel n'écrivit, probablement, sa vision Prophétique, que pour accréditer cette opinion parmi le peuple *(f)*. Il se qualifie dans son Écrit, *Poure & humble Prophète*, & ne prend point le titre de médecin du Roi; il pouvoit n'en être pas encore pourvû: tout ce qu'on sait, c'est qu'il l'avoit au temps de sa mort. Entre les pièces qui sont comprises dans un autre manuscrit de la bibliothèque du Roi *(g)*, cotté 9692, il y a une copie d'une Ordonnance de gratification qui lui fut accordée en cette qualité: nous la transcrirons ici en faveur de ceux qui peuvent prendre intérêt à la mémoire de Jean

Le manuscrit est cotté 9060.

(f) On peut voir dans le Mémoire cité ci-dessus, quel usage M. de Foncemagne a fait de la prophétie de Jean Michel.

(g) Ce manuscrit, *in-fol. maroq.* est intitulé au dos & à la première page, *Mémoires du règne de Charles VIII.* Le titre peut induire en erreur: ce manuscrit est un Recueil de pièces, toutes indépendantes les unes des autres, & dont la plusspart n'ont aucun rapport au règne de Charles VIII.

Michel, ſoit par des raiſons de famille, ſoit dans la vûe de recueillir les monumens qui pourroient entrer dans une hiſtoire des premiers Médecins de nos Rois.

De par le Roy.

« Chers & bien amez. Nous avons eſté averti, comment l'éveſque de Clermont a différé donner ſon conſentement au « don que nous avons fait ſur le pays d'Auvergne, à maiſtre « Jehan Michel mon *j* *(h)* Médecin, pour les grands ſervices « qu'il nous avoit faits. Et pour ce, s'il vous appert du conſen- « tement du duc de Bourbon & d'Auvergne, du comte de « Montpenſier & du comte d'Auvergne, qui ſont les plus « grants dudit pays principaux; Voulons que mondit don faictes « ſortir plein effect, ſelon la forme & teneur de mon ſuſdit « icelui don; nonobſtant le delay dudit Eveſque: & n'y faictes « faute, ſur tant que craindrez nous déſobéir. » La date & la ſignature manquent.

Mſ. de Béthune, n.° 9692, fol. 88.

Blanchard, dans ſon Catalogue des Conſeillers au parlement de Paris, nomme un *Jean Michel,* reçû Conſeiller en 1491, père de Louiſe Michel, mariée avec Pierre le Clerc du Tremblai, de qui eſt iſſu le fameux P. Joſeph, Capucin. M. Poquet de Livonière ſecrétaire de l'Académie d'Angers, & l'Auteur de l'*Hiſtoire du Théatre François*, ne doutent point que ce Conſeiller au parlement de Paris ne ſoit le même que le médecin de Charles VIII: mais qu'il nous ſoit permis de dire que les mépriſes où ils ſont tombés l'un & l'autre, en parlant de Jean Michel, nous forcent à nous défier de l'exactitude des Mémoires qui leur ont été fournis ſur cet article. Nous nous arrêterons un moment à relever ces mépriſes: le peu d'importance de la matière devroit peut-être les ſauver de la critique; mais la réputation des Auteurs à qui elles ſont échappées, les rend dignes de notre attention.

On lit dans l'hiſtoire du Théatre François, d'après une *T. II, p. 241.*

(h) Il y a dans l'original une rature, ſous laquelle on lit clairement *mon*, qu'on a effacé, pour ſubſtituer au deſſus, *mon j*; ce qui doit ſignifier *mon 1.er Médecin.*

lettre de M. de Livonière, qui est citée: « Que Jean Michel
» accompagna Charles VIII en Italie, & mérita de plus en
» plus sa confiance; Que de retour en France, le Roi honora
» son premier Médecin d'une charge de Conseiller au Parlement
» de Paris; Que Michel y fut reçu en 1491; Qu'il mourut à
» Quiers en Piémont le 22 août 1493; enfin Que l'Auteur
» anonyme de la Vie de Charles VIII, donnée par Godefroi
» dit p. 172 *: Ce fut le 22 août que trespassa maistre Jehan
Michel, &c.* »

Mais, 1.° si Jean Michel fut reçû Conseiller au Parlement en 1491, ce n'est pas au retour du voyage d'Italie qu'il fut pourvû de cette charge; puisque le départ est de 1494. 2.° Michel mourut à Quiers, non en 1493, mais en 1495. 3.° l'ouvrage publié par Godefroi, auquel on renvoie, n'est point une Vie de Charles VIII; c'est uniquement la Relation de son voyage d'Italie. 4.° L'Auteur de cet ouvrage n'est point anonyme: Godefroi le nomme au titre, *André de la Vigne.*

Ibid. On lit encore, dans une note au bas de la page, d'après un livre intitulé, *Curieuses recherches sur les écoles de Médecine de Paris & de Montpellier:* « Il y avoit audit voyage (d'Italie)
» avec le Roi pour premier Médecin, maître Jehan Michel,
» excellent Docteur, qui mourut le 22 août 1493 à Quiers,
» fort regreté du Roi; comme vous l'apprendrez par le journal
» du voyage fait par Saint Gelais évêque d'Angoulesme, qui
» fut de la suite du Roi, & par un autre journal d'Antoine
de la Vigne. » 1.° La date est fausse. 2.° On suppose deux différentes Relations du voyage de Naples, l'une de Saint Gelais, l'autre de la Vigne. 3.° On avance, sans fondement, que l'évêque d'Angoulême accompagna Charles VIII. 4.° On change le nom de la Vigne, qui s'appeloit *André,* non pas *Antoine.*

Par quelle fatalité tous ceux qui ont eu à parler de Jean Michel, ont ils manqué d'exactitude? L'Auteur même du supplément de Moreri en a manqué comme les autres. *Jean Michel,* dit-il, *mourut au mois d'août 1494, à Quiers dans*

le comté de Foix, à la ſuite de Charles VIII qu'il accompagnoit en Italie. Il y a erreur, dans la date (on vient de le voir); dans la poſition de la ville de Quiers, qui n'eſt point du comté de Foix; enfin dans l'expreſſion: dire que Jean Michel *mourut à la ſuite de Charles qu'il accompagnoit en Italie*, c'eſt faire entendre qu'il mourut en allant à Naples, au lieu que ce fut au retour du voyage.

ARTICLE III.

Notice d'un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, intitulé, la Prophétie de Charles VIII.

Voy. Mém. de l'Ac. t. XVII, p. 344.

23 Février 1742.

LE manuſcrit $\frac{1038}{7683}$ de la bibliothèque du Roi, petit *in-folio* de 24 feuillets, eſt intitulé: *La Prophétie du roy Charles huictieſme de ce nom, enſemble l'exercice d'icelle.*

Les trois premiers vers de l'ouvrage nous en donnent la date:

Mil quatre cent nonante-quatre, Fol. 1, r.°
L'an courant par tout mortalité,
La plume je prins pour m'eſbattre.

Quelques lignes plus bas, l'auteur nous apprend ſon nom & ſon pays:

De Bourdeaux ſuis & Guiennois, Fol. 1, v.°
Qu'on appelle maiſtre Guilloche.

Cet ouvrage contient proprement trois parties. 1.° Une prophétie ſur le règne de Charles VIII. Elle commence par une deſcription des traits de ſon viſage.

En ſoi aura haultes ſourcis:
Semblablement, aura long front:
Les yeux longuets comme ſeront;
Le nez agu.

Ce détail ne ſe trouve pas dans nos Hiſtoriens modernes.

Les divisions qui troublèrent le commencement du regne de Charles, y sont annoncées, avec la date des principaux évènemens auxquels elles donnèrent lieu. L'expédition de Naples y est fixée à la vingt-quatrième année de ce Prince : c'est l'an 1494. La conquète de Naples devoit lui préparer celle de toute l'Italie, qui est marquée pour la trente-troisieme année de son âge : il devoit ensuite conquérir l'empire des Grecs ; puis s'emparer de la Monarchie universelle ; & mourir dans la cinquante-troisième année de son règne.

2.° Ce que l'auteur appelle (au fol. 4, v°) *l'Exercice de la Prophétie*, est une espèce de commentaire, dans lequel il en explique les premiers articles : ce sont ceux qui regardent les premières années du règne de Charles VIII, depuis son couronnement jusqu'aux préparatifs du voyage de Naples. Il dit d'abord qu'il *a extrait*, c'est-à-dire, apparemment, traduit cette prophétie, sur une *copie* latine :

Extraite d'une autre copie
En latin.

Il montre, dans une paraphrase historique, qu'elle est accomplie, pour tous les faits qui ont précédé 1494, temps où il écrivoit ; & ne craint pas d'assurer qu'elle se vérifiera de même dans ses autres parties. Mais le Prophète ne rencontra pas, à beaucoup près, si juste, pour ce qui devoit arriver dans la suite ; & Charles VIII à qui il promettoit 53 ans de règne, mourut avant que d'en avoir 28 accomplis *(i)*.

Quoi qu'il en soit, on trouve dans cette glose quelques circonstances peu considérables, qui ont échapé aux Historiens. Ce qu'on y voit de plus important, c'est que le projet d'aller faire la guerre aux Turcs, passoit alors en France pour le vrai motif de l'expédition de Naples : l'auteur le répète en plusieurs endroits. La date qu'il paroît donner au couronnement de Charles, ne s'accorde pas avec celle qui est marquée dans la Relation du Sacre de ce Prince, imprimée au premier

(i) On peut voir dans le Mémoire cité ci-dessus, quel usage M. de Foncemagne a fait de la Prophétie de M.e Guilloche.

volume du Cérémonial François, p. 184. Suivant cette Relation, le Sacre est du 30 mai 1484; & Guilloche semble le placer au 28 du même mois.

Mil quatre cent quatre-vingt-quatre, Fol. 5, r.°
Vingt-huitiesme jour de may,
A Rheims m'en allay pour m'esbattre.....
Quant fus illecques, m'informay
Que le Roy avoit quatorze ans:
Cy dit la prophétie vray:
Couronné fut; j'y fus présent.

Cette prétendue difficulté disparoîtra, si l'on fait attention que Guilloche donne la date, non du Sacre du Roi, mais de sa propre arrivée à Rheims, qui précéda de deux jours la cérémonie. Mézerai, dont la chronologie est si souvent fautive, place le Sacre au 5 de Juin.

3.° Ce qui suit depuis le fol. 6, v° jusqu'à la fin, est un recueil de plusieurs poësies de différens genres, balades, virelais & autres, qui peuvent être regardées comme historiques. Les unes sont à l'honneur de la Reine & du Dauphin, apparemment Charles Orland, qui naquit en 1492, & mourut en 1495. Les autres sont des exhortations aux Princes & aux Seigneurs françois, ainsi qu'aux villes d'Italie, à bien servir le Roi & la Religion, contre les Turcs. Plusieurs sont des invectives contre les Florentins, que l'auteur désigne par le nom de *Marrans* *: il leur reproche de ne point aimer notre nation. Comme il avoit voyagé en Italie & en Sicile, son témoignage, en ce qui concerne les mœurs de ces deux pays, doit être de quelque poids.

* *Juifs.*

Ce que M.e Guilloche dit de l'origine de Ferdinand, bâtard d'Arragon, père d'Alphonse qui régnoit alors à Naples, nous a paru mériter d'être rapporté:

Or parlons de ce fol de Naples Fol. 16, r.°
Alfonse, & généalogie:

Il n'eſt pas Roy, mais eſt un dyable,
Extrait de la marranerie[a].
Son père,[b] *baſtard quoiqu'on die,*
Fils d'une vilaine barbière,
Laquelle fut toute ſa vie
De Valence grant cantonnière[c].....
Et puis elle, par ſon moyen,
Au Roy Alfonſe d'Arragon,
Fiſt entendre qu'il étoit ſien;
Et le porta en ſa maiſon.

[a] *De race Juive.*

[b] *Ferdinand.*

[c] *Femme proſtituée.*

Cette anecdote qui ne ſe trouve, peut-être, dans aucun des Hiſtoriens d'Eſpagne & de Naples, éclaircit un paſſage de Ghiannoné, qui ſemble avoir beſoin de commentaire. *Le Pape*, dit Ghiannoné, *regardoit la Couronne comme dévolue au Saint Siège, ſur le fondement qu'Alphonſe ne pouvoit pas la donner à D. Ferdinand, qui n'étoit ſon fils, ni légitime, ni naturel.* Suivant le paſſage de Guilloche, Ferdinand n'étoit en effet, ni l'un ni l'autre.

Hiſt. de Naples, t. III, p. 545.

La fin du manuſcrit dont nous parlons, peut être lûe avec quelque fruit. L'auteur y expoſe le fondement des droits de Charles VIII ſur le royaume de Naples & de Sicile. Ce qu'il ajoute du zèle avec lequel le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, portoit les intérêts de la France, auprès du pape Sixte IV ſon oncle, n'eſt pas le morceau le moins précieux. Ce Cardinal eſt Julien de la Rovère, qui devenu Pape ſous le nom de Jules II, ne fut rien moins qu'ami de notre nation.

Les anciennes traditions touchant l'origine des fleurs de Lis, de l'Oriflamme & de la ſainte Ampoule, ſe trouvent dans cet ouvrage. On y remarque deux proverbes, dont l'un, ce ſemble, eſt peu connu, l'autre s'eſt conſervé juſqu'à nous.

En parlant d'une action, où il y eut beaucoup de gens tués, l'auteur dit :

Et

Et là de vrai, mainte chastaigne *Fol. 6, r.°*
Après tout y laissa sa pel.* ** Sa peau.*

En parlant de la défaite prochaine des ennemis de la France, il dit :

Seront battus comme vieux plastre. *Fol. 23, v.°*

On se sert encore aujourd'hui de cette expression.

Le peu que nous avons cité de *maistre Guilloche,* peut donner une idée de sa poësie. En général, il est peu scrupuleux sur la mesure : il se donne souvent la liberté de forger des mots : il affecte sur-tout de les tirer du grec ; comme *métrificature,* pour *versification, sismater,* pour *diviser;* & plusieurs autres du même genre.

M. de Foncemagne termine cette Notice, en avertissant ceux qui pourroient consulter le même manuscrit, qu'il faut y corriger une faute au fol. 7, v°. Le poëte nomme *Jean,* le duc de Bourbon qui gouverna le Royaume avec la Princesse Anne, connue sous le nom de *Madame de Beaujeu,* pendant la minorité de Charles VIII. Ce duc de Bourbon s'appeloit *Pierre :* il avoit un frère aîné nommé *Jean,* mais à qui l'on ne sauroit appliquer ce que dit ici l'auteur.

ARTICLE IV.

Explication d'un passage de Philippe de Comines.

ON lit, au L. 7, des *Mémoires de Comines*, chap. x. *Le Cardinal* (de saint Pierre-aux-Liens) *étoit grand ami des Colonnois, qui estoient nostres, par le moyen du cardinal Ascagne.... & aussi en haine des Ursins, dont toûjours sont & ont esté contraires : & est toute la terre de l'Église troublée pour cette partialité; comme nous dirions* Luce *&* Grandmont, *ou en Hollande*, Houc *&* Caballan. 23 Février 1742.

Voy. Mém. de l'Ac. t. XVII, p. 55.

M. Godefroi *(édit. de Bruxelles, t. 2. p. 45.)* se contente d'expliquer le mot *Caballan* par cette note marginale : *Ou Cabillau*, dit il ; *espèce de poisson dont on fait la morue.* Nous

ne relevons pas l'expression, *dont on fait la morue*, qui veut dire, apparemment, *que l'on confond avec la morue*, ou *qui est une espèce de morue.* Ce passage que la pluspart des lecteurs ont pû ne pas entendre, méritoit une autre note : M. de Foncemagne y supplée ainsi.

Lusse ou *Luz*, & *Grammont*, non pas *Luce* & *Grandmont* (k), sont deux grandes Seigneuries de la basse Navarre: les deux Maisons à qui elles appartenoient, furent long-temps rivales. *Houc* & *Caballan* désignent deux factions qui se formèrent dans les Pays-bas, vers le milieu du XIV.e siècle, sous le nom de *Cabilliaves* & de *Houckiens;* les premiers, du nom d'un poisson connu en Flandre, qui dévore les autres; les seconds, du mot Hollandois *Hoek*, qui signifie *Hameçon*, pour faire entendre qu'ils sauroient bien se rendre maîtres de ceux qui prétendoient les dévorer: *Quidam se Cabilliavios (sic Belgicè vocant Asellum piscem) appellabant; quòd ut ille pisces alios vorat, sic ipsi adversarios domarent..... Alii se Houckios, sive Hoeckios dicebant:* Hoek, *Hollandis, quod Brabantiis* Haeck, *hamum significat; quasi sese jactarent Cabilliaviis futuros, quod est hamus pisci.*

Bolland. Januar. t. I, pag. 352.

Ces deux factions subsistoient encore du temps d'Olivier de la Marche, qui dit en parlant de Philippe le Bon duc de Bourgogne, l'an 1425 : *Combien que les Houcs lui fussent contraires; mais les Cabillaux furent pour lui.* On trouve ce dernier nom dans les Poësies de Jehan Moulinet.

Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 52.

Poës. de Jehan Moulinet, fol. 112.

Aiguemont en Hollande
Mena ses Cabillaus,
Armez d'escaille grande,
Dure comme caillaux.

Comines, dans le passage dont il s'agit, compare la rivalité des Colonnes & des Ursins, à celle des maisons de *Luz* & de *Grammont* en basse Navarre, & à celle des deux factions de la Hollande.

(k) Voy. l'abbé de Longueruë, *Descr. hist. de la Fr. part. I.e p. 213.*

ARTICLE V.

Observation sur la Chronique de Monstrelet.

LA Chronique d'Enguerrand de Monstrelet, gouverneur de Cambrai, commence à l'année 1400, où finit celle de Froissart, & finit elle-même en 1467 : mais les différens Éditeurs y ont joint successivement plusieurs continuations, dont les dernières ne finissent qu'en 1516. 2 Mars 1742.

Les Critiques ont déjà remarqué que la première de ces additions n'étoit autre chose que la *Chronique de Louis XI,* connue sous le nom de *Chronique scandaleuse,* & attribuée à Jean de Troyes, Greffier de l'hôtel de ville de Paris. Ceux qui ont fait cette remarque, devoient ajoûter, que le commencement de ces deux ouvrages est différent; & qu'ils ne deviennent une même chose, qu'au débordement de la Seine & de la Marne, arrivé en 1460 : car l'auteur reprend l'histoire depuis cette année. Ce fait se trouve à la page 9 de la *Chronique scandaleuse,* (Comines de Bruxelles 1723, t. II), & au fol. 3 du dernier tome de *Monstrelet* (second ordre de chiffres), édit. de 1603.

Voy. Mém. de l'Acad. t. XVII, page 553.

La seconde continuation comprend tout le règne de Charles VIII. Elle est de *Pierre Desrey* qui se nomme au titre, & se qualifie *simple Orateur de Troyes en Champagne.* Celle-ci se retrouve, pour la plus grande partie, sur-tout en ce qui concerne l'expédition d'Italie, à la suite de la traduction de Gaguin par le même Desrey; à la fin de la *Chronique de Bretagne* par Alain Bouchard, & dans le *Charles VIII* de Godefroi, p. 190, où elle est intitulée : *Relation du Voyage de Charles VIII.*

M. de Foncemagne ne dit rien des autres continuations de Monstrelet, qu'il n'avoit pas eu occasion d'examiner avec le même soin : il croit qu'elles pourroient bien aussi avoir été tirées de celles que Desrey a jointes à sa traduction de Gaguin, jusqu'à l'an 1538.

Cet avis peut être utile à ceux qui étudieront l'histoire

de Louis XI & de Charles VIII; en ce qu'il leur épargnera la peine & le dégoût de lire plusieurs fois les mêmes choses, dans des ouvrages qu'on n'a pas lieu de soupçonner d'être copiés les uns d'après les autres.

Nous aurions une grande obligation aux auteurs des *Méthodes pour étudier;* si en nous indiquant ce qu'il faut lire sur chaque matière, ils vouloient bien nous avertir aussi de ce qui ne doit pas être lû. Cette instruction est sur-tout nécessaire par rapport aux anciennes Chroniques & aux compilations que nous nommons *Recueils de pièces.* La plus-part des Chroniqueurs se sont copiés, du moins pour les temps qui ont précédé celui où chacun d'eux vivoit: & de même, un grand nombre de pièces ont été publiées par différens éditeurs. Ainsi les livres se multiplient; les volumes se grossissent; & il n'en résulte pour les gens de Lettres, que des obstacles à leurs progrès. Le savant Religieux qui travaille à la collection des historiens de France, a sagement évité cet inconvénient, par rapport aux Chroniques *(l).* Une compagnie de Savans annonça en 1734 une *Bibliothèque alphabétique (m),* ou Table générale des pièces anciennes qui sont répandues dans les compilations que l'on connoît sous les noms de *Spicilèges, Analectes, Anecdotes,* &c; à la faveur de laquelle on eût vû d'un coup d'œil en combien d'endroits se trouve la même pièce. Ce projet, quand il parut, donna lieu à une guerre littéraire, dont tout le fruit semble avoir été de refroidir le zèle des illustres auteurs qui l'avoient conçu, & d'empêcher l'exécution d'un ouvrage infiniment utile à la république des Lettres.

(l) Voyez la préface qui est à la tête du premier volume. *p. 7.*

(m) Epistola plurium Doctorum e societate Sorbonicâ ad illustriss. Marchionem Scipionem Maffeium, de ratione indicis Sorbonici, seu Bibliothecæ alphabeticæ, quam adornant, &c. 1734. Le même ouvrage avoit été annoncé dès 1727: mais l'auteur (M. Salmon Docteur & Bibliothécaire de Sorbonne) changea de plan; & quatre de ses Confrères s'associèrent à son travail. Nous n'indiquons point les divers écrits auxquels le nouveau *Conspectus* donna lieu: ils sont connus.

DEVISES ET INSCRIPTIONS
FAITES PAR L'ACADÉMIE.

EN 1741, 1742 & 1743, l'Académie a fourni, ſuivant l'uſage, les Deviſes qu'on lui demande tous les ans pour les jetons des Départemens Royaux.

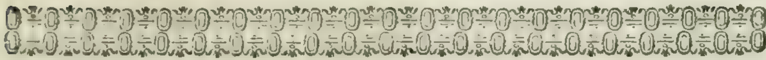
Elle a fait en 1741 deux Inſcriptions qui lui avoient été demandées; l'une par M. le comte de Maurepas, pour la grande porte d'entrée de la ville de Louis-Bourg, dans l'île Royale, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent; l'autre par M. le cardinal de Rohan, pour mettre ſur une friſe intérieure du Palais épiſcopal qu'il a fait bâtir à Straſbourg.

Le 17 juillet 1742, M. de Boze a communiqué à l'Académie une Inſcription, en forme d'Epitaphe, que lui avoit demandée M. le marquis de Caumont, ſur la perte qu'il venoit de faire d'un fils, mort à Prague, des fatigues de ſa première campagne, à l'âge de 18 ans.



ÉLOGES
DES
ACADÉMICIENS
MORTS
DEPUIS L'ANNÉE M. DCCXLI, JUSQUES ET COMPRIS M. DCCXLIII.

E'LOGE



E'LOGE
DE M. LANCELOT.
Par M. DE BOZE.

ANTOINE LANCELOT, fils d'un marchand originaire de Champagne, naquit à Paris sur la paroisse saint Sulpice, le 14 octobre 1675. Il avoit près de sept ans, qu'on n'avoit encore pû lui apprendre à lire, ni lui faire articuler distinctement un seul mot. Mais l'organe de la voix s'étant débarrassé peu à peu, par les seuls efforts que l'enfant faisoit pour parler, il répara bien-tôt le temps qu'il avoit perdu, & insensiblement, il se trouva au courant des études de son âge. Le père & la mère en furent frappés comme d'un miracle; & quoiqu'ils n'eussent que lui de garçon, ils résolurent de le consacrer à l'état Ecclésiastique. Ils le firent tonsurer; ils l'assujétirent ensuite à assister en surplis, fêtes & Dimanches, à tous les offices de la Paroisse; enfin, le père s'étant trouvé à quelque temps de là un des Administrateurs de la confrairie du saint Sepulchre, dite de Jérusalem, il proposa & fit agréer son fils qui n'avoit encore que douze à treize ans, pour prêcher le jour de la fête que cette Confrairie célèbre tous les ans aux Cordeliers, le Dimanche de Quasimodo. Ce jour là, après une procession solennelle, pendant laquelle on délivre quelques prisonniers, on revient à l'Eglise, où l'on chante une grand-messe en Grec; & au milieu de cette messe, on prêche l'assemblée, en Grec aussi. Le sermon, sans être long, le paroît toûjours beaucoup, même à celui qui le prononce; parce qu'ordinairement la langue Grecque ne lui est pas plus familière qu'aux assistans: & comme en cette occasion, il s'agit moins d'instruire l'auditoire des vérités de la religion Chrétienne, que de lui donner le spectacle des usages qu'on observe à la Terre Sainte, où tout se dit

Assemblée publique du 11 Avril 1741.

en Grec, il est égal d'avoir un Ecolier ou un Docteur pour prêcher; & le premier se trouve plus aisément. Soit que M. Lancelot eût, comme on le prétend, composé lui-même ce sermon, soit qu'il n'eût fait que l'apprendre, il le débita de manière à persuader qu'il en étoit véritablement l'auteur; & dans les dernières années de sa vie, il parloit encore avec complaisance de ce premier ouvrage de sa jeunesse.

Cependant, il s'en falloit beaucoup que sa vocation ne répondît à ses talens : il n'en avoit aucune pour l'état Ecclésiastique, & sa plus grande peine étoit de le faire comprendre à des parens trop prévenus. Desespéré de n'y pouvoir réussir, il s'enfuit de chez son père, une surveille de la Pentecôte, & alla jusqu'à Beauvais, sans savoir où il alloit : il revint de même sur ses pas; & fut trop heureux de rentrer en grace, à condition qu'il continueroit d'être d'Eglise. Ce nouvel engagement, formé par la crainte & par la nécessité, dura peu. L'année suivante il repartit à pareil jour; & se trouvant plus de force & plus de resolution, il alla au camp devant Namur, que le Roi assiégeoit en personne; & il resta à la suite de l'armée jusqu'à l'affaire de Steinkerque, qu'il vit du haut d'une maison, si proche du champ de bataille, qu'elle fut en partie ruinée par le canon des ennemis. Un Gendarme Bourguignon qui le reconnut, s'offrit de le ramener à son père, & de faire sa paix. Il le suivit avec joie : mais ce Gendarme qui étoit un oncle du P. Desmolets de l'Oratoire, fut tué dans une querelle particulière, en arrivant à Noyon; & de là jusqu'à Paris, le jeune homme qui n'avoit pas une obole, fut réduit à se nourrir du bled qu'il cueilloit le long de la route, & dont, à l'exemple des Apôtres, il froissoit les épics pour en faire sortir le grain.

La vûe & le récit de ce qu'il avoit souffert, firent enfin sur sa famille l'impression qu'il desiroit. Il ne fut plus question de le gêner dans le choix d'un état : on lui permit de s'appliquer au genre d'étude où son génie le portoit; & il achevoit son cours de Droit, lorsqu'un M. Herbinot Conseiller au Châtelet, homme riche & d'un esprit vif, l'attira chez

lui pour l'aider à la confection d'un Dictionnaire étymologique, où il avoit résolu de faire venir du Grec en droite ligne, généralement tous nos mots françois. M. Lancelot s'y prêta avec beaucoup d'ardeur; & l'ouvrage étoit déjà bien avancé à leur manière, quand l'Auteur changeant tout-à-coup d'idée, voulut rapporter à la seule langue Hébraïque, ce qu'il avoit d'abord tiré uniquement de la langue Grecque. Ce second travail, moins fondé encore que le premier, ne rebuta pas M. Lancelot: il y gagna d'apprendre, à peu près, autant d'Hébreu qu'il savoit de Grec, c'étoit toûjours quelque chose; mais M. Herbinot à qui ce nombre prodigieux d'Etymologies forcées avoient fort échauffé la tête, tomba dans un si parfait délire, que n'ayant, disoit-il, besoin d'autre aliment que de ses racines Grecques & Hébraïques, il refusa constamment de prendre aucune sorte de nourriture, & mourut d'inanition.

Il n'en étoit pas de même de M. Lancelot. Capable de soutenir le plus long travail, sans en être incommodé, un travail ordinaire ne faisoit que l'amuser; il étoit d'ailleurs dissipé par la recherche même des livres nécessaires au dessein de M. Herbinot: chemin faisant, il en rassembloit aussi quelques-uns pour son compte particulier, ou bien il en tiroit des extraits; enfin, il songeoit à se lier avec les gens de Lettres, qui pouvoient lui être encore plus utiles que les livres. Aussi, ne fut-il point embarrassé de sa personne, quand il perdit son premier Mécène. M. Coulleau docteur de Sorbonne, qui avoit la direction de la bibliothèque Mazarine, où M. Lancelot alloit souvent, l'y retint par une place de Sous-Bibliothécaire, qu'il remplit pendant quatre ans, à la satisfaction de ses Supérieurs, & de tous ceux que divers objets d'étude ou de curiosité y attiroient.

C'est là que dans les momens de loisir que lui laissoit son emploi, M. Lancelot s'occupoit à déterrer des anecdotes littéraires, celles du moyen âge sur-tout, qui, renfermées pour la pluspart dans les manuscrits du temps, sembloient ignorées de presque tous les Ecrivains modernes; & il en donna une

preuve ſenſible dans les additions & corrections qu'il fit à un Recueil ſingulier qui parut alors, ſous le titre de *Naudæana & Patiniana.* Le P. de Vitry Jéſuite, à qui il les avoit communiquées, les envoya à M. Bayle, qui les jugea ſi importantes, qu'auſſi-tôt il fit faire en Hollande une nouvelle édition du *Naudæana*, avec les corrections & additions de M. Lancelot, dont il parle dans ſa Préface, comme d'un Savant déjà très-diſtingué. M. Lancelot lui marqua ſa reconnoiſſance, en lui adreſſant à lui-même des obſervations & des articles entiers, pour le ſupplément de ſon Dictionnaire hiſtorique & critique. M. Bayle en profita & lui en ſut gré: car, quoique ce ſupplément n'ait paru que dans les éditions faites après la mort de l'Auteur, on y trouve tout ce que M. Lancelot lui avoit envoyé; & il y eſt toûjours cité avec éloge, comme on peut le voir aux articles de Pierre Abélard, de Jean de la Barde, de Guillaume Bigot, d'Antoine Cornelius, de Simon Morin, & de quelques autres.

M. Minutoli, miniſtre & célèbre profeſſeur de Genève, trouva les mêmes reſſources dans le commerce de M. Lancelot; & ne le ſoupçonnant point d'avoir la moindre relation avec M. Bayle qui étoit ſon ami intime, il crut devoir lui faire la confidence des avantages que ce commerce lui procuroit, en lui conſeillant de ſe ménager une ſi bonne correſpondance, & lui offrant d'en faire les premières démarches. La réponſe de M. Bayle, qui ſe trouve imprimée ſous le n.° 299 de ſes lettres, commence ainſi: *M. Lancelot m'eſt bien connu, mon cher Monſieur, & j'ai reçu de lui des remarques très-curieuſes, que je mettrai dans mon ſupplément...... C'eſt un ſujet de grande eſpérance, &c.....* Voilà le témoignage que s'en rendoient réciproquement, deux hommes qui ſe parloient à cœur ouvert, & qui ne ſe laiſſoient pas éblouir par la ſimple apparence des talens.

M. Lancelot paſſa bien-tôt de ces manuſcrits littéraires du moyen âge, aux titres, aux chartes & documens publics, dont la lecture & l'intelligence préſentent des difficultés d'une toute autre eſpèce. Indépendamment du mauvais latin dans

lequel ces pièces sont conçûes, elles sont par rapport à l'écriture, ce que seroit parmi nous le caractère d'un vieux Praticien, comparé à celui d'un homme du monde qui peint bien; & pour le langage, à peu près, ce que seroit aujourd'hui le jargon barbare de nos premières loix, de nos vieilles Coutumes, & de nos anciens contrats, comparé au style de nos meilleurs historiens. Cependant, quand ces difficultés réunies n'étoient pas des difficultés du premier ordre, elles cédoient assez volontiers à la sagacité naturelle, & à l'application obstinée de M. Lancelot; mais quand elles y résistoient, il avoit recours à Dom Mabillon, qui, charmé de trouver encore un disciple pour un genre de connoissance si important & si peu cultivé, versoit dans son ame avide les trésors qu'il avoit acquis par une longue expérience & de profondes méditations.

Feu M. de Valbonnays en recueillit le premier fruit. Nous avons dit dans son éloge, que quoiqu'il fût devenu aveugle, il n'avoit pas abandonné le dessein de publier une histoire de Dauphiné, accompagnée des actes originaux qui devoient y servir de preuves; obligé pour lors de s'en rapporter, à beaucoup d'égards, à d'autres yeux que les siens, il ne pouvoit en choisir de trop sûrs & de trop exercés : il fit exprès le voyage de Paris. La voix publique & le suffrage des connoisseurs, lui indiquèrent unanimement M. Lancelot; & il n'eut aucune peine à l'intéresser au sort de cet ouvrage, parce qu'il étoit de son goût, & qu'au moment qu'on le lui proposa, il se crut au milieu des Archives de la Chambre des Comptes de Grenoble, dont M. de Valbonnays étoit premier Président, & à portée d'examiner tous les cartulaires de la Province, où ce Magistrat étoit aimé & respecté, comme dans son propre Tribunal.

Hist. de l'Acad. t. VII. p. 429.

Ils partirent donc ensemble; & loin que la bonne opinion qu'ils avoient l'un de l'autre se démentît jamais pendant cinq années entières que dura leur travail, M. de Valbonnays essaya de fixer pour toujours M. Lancelot auprès de lui, par l'assurance d'une pension; & la Chambre des Comptes

elle-même, qui avoit auſſi fait uſage de ſes talens, dans l'inventaire & le récolement des Archives de Die, de Gap & de Valence, dont les Evêchés avoient vaqué pendant ſon ſéjour à Grenoble, offrit de lui faire un état très-honnête, s'il vouloit y reſter: mais rien ne put le retenir dans une Province où il n'avoit plus rien à voir.

A ſon retour à Paris, il fut recherché par des perſonnes de la première diſtinction, dont la pluſpart vouloient mettre en ordre, ou recouvrer les titres de leur maiſon : celle de Luynes eut la préférence. Des amis à qui il ne pouvoit rien refuſer, tels que M. de Clérambault & le P. Mabillon, l'y avoient comme engagé en ſon abſence. D'ailleurs, il étoit queſtion de parcourir une partie des provinces de France, qu'il n'avoit pas encore vûes, & de paſſer en Italie, où il brûloit d'aller.

Son voyage eut tout le ſuccès qu'on s'en étoit promis; il fit en moins de quatre ans ce qui en auroit coûté dix à un autre; & il en rendit un ſi bon compte, que M^rs les Ducs jetèrent les yeux ſur lui, pour rédiger leurs mémoires ſur les honneurs & les droits de la Pairie.

Cette commiſſion devint délicate, dans les dernières années du feu Roi. Quelques gens de Lettres appliqués à l'étude de notre hiſtoire, furent ſoupçonnés de traiter des matières qui intéreſſoient le Gouvernement; & il y en eut d'arrêtés ſur ce ſeul ſoupçon : M. Lancelot craignit d'être du nombre; on lui en donna même l'avis ; & auſſi-tôt, plus effrayé peut-être que s'il eût été coupable, il brûla précipitamment toutes ſes lettres, tous les papiers qui le regardoient perſonnellement, & juſqu'aux relations de ſes voyages. Enſuite, raſſuré par ſon innocence, il prit le parti d'aller à Verſailles, trouver un Seigneur qui le protégeoit, & qui connoiſſant particulièrement l'objet de ſes travaux, étoit à portée d'en rendre au Roi même un fidèle témoignage: ce Seigneur le lui promit, & il lui tint parole; il le juſtifia pleinement, il en répondit; & le Roi perſuadé, eut la bonté de lui dire, *Puiſque cela eſt, retenez-le ici auprès de vous, il y ſera plus ſûrement qu'à Paris.*

Les premiers momens de la Régence rendirent M. Lancelot à ses livres & à ses amis; il reprit son travail avec une liberté entière, sans jamais user d'une plus grande licence: enfin, il fit imprimer au nom & de l'aveu de Mrs les Ducs, un gros volume in-fol. sous le titre de *Mémoires pour les Pairs de France, avec les preuves.* Ce volume, dont on ne tira qu'un très-petit nombre d'exemplaires, devoit être suivi de plusieurs autres; la matière le comportoit, & l'ordre des temps sembloit le demander: mais des raisons particulières en firent suspendre l'impression.

Cependant Mrs les Ducs furent si contens de ses soins, qu'outre les différentes gratifications qu'il en avoit reçûes, ils lui achetèrent en 1719 une charge de Secrétaire du Roi, dont il se défit en 1725, voyant que tout se ralentissoit, qu'on ne lui demandoit plus rien, & que sa commission finissoit, par le seul défaut d'exercice. Heureusement, il ne manquoit pas d'occupation: il s'étoit formé une belle bibliothèque; il avoit obtenu une place d'Associé de cette Académie; il avoit été nommé Censeur Royal des livres; & on commençoit à lui donner quelque accès au Trésor des Chartes.

Ces occupations, à la vérité, n'avoient rien entre elles d'assez opposé pour l'empêcher de suffire à toutes; mais il y suffisoit comme si elles n'en avoient formé qu'une.

Les volumes que l'Académie a publiés depuis la réception de M. Lancelot, contiennent un si grand nombre de ses ouvrages, que leur énumération, quelquefois si nécessaire en d'autres éloges, deviendroit à charge dans le sien. Nous n'en citerons qu'un seul, le moindre en apparence, mais le plus propre à caractériser son zèle.

La ville de Châteaudun, presque réduite en cendres par l'incendie qui y arriva en 1723, conservoit encore un monument singulier dans la façade de l'église de l'Abbaye Royale de la Magdeleine, fondée par Charlemagne: mais cette façade menaçoit ruine; on avoit même résolu de la démolir: on craignoit seulement qu'elle ne tombât d'elle-même avant le temps marqué pour sa démolition, ou qu'elle

ne fût écrasée par la chute d'une veille Tour qui la dominoit. Un jour que quelqu'un en parloit à l'Académie, Dom Bernard de Montfaucon ajoûta, qu'il n'avoit pas tenu à lui de représenter dans son Recueil des monumens de la Monarchie françoise, les figures, les ornemens & les symboles dont cette façade est chargée; mais qu'il n'avoit trouvé personne sur les lieux qui fût capable de les bien dessiner du rez de chaussée, ou qui fût assez hardi pour monter à une échelle appuyée contre un si vieux mur. A l'instant, M. Lancelot s'offrit d'aller à Châteaudun, d'y mener un bon Dessinateur, & de l'encourager par son propre exemple à vaincre toutes les difficultés: il y alla en effet; & au bout de trois semaines, il revint avec des desseins très-exacts, très-détaillés, & avec des explications plus curieuses encore que les desseins.

M. l'abbé Clément, Inspecteur du Collège Royal, étant mort en 1732, M. Lancelot souhaita très-ardemment de lui succéder; parce qu'il regardoit ce poste comme un asyle contre toutes les propositions qu'on pourroit désormais lui faire, pour des engagemens particuliers: & ne voulant laisser aucun doute sur le vrai motif de sa demande, il offrit de remettre à la bibliothèque du Roi tous ses recueils manuscrits, qui consistoient en plus de deux cens volumes reliés, & près de six cens porte-feuilles. La place lui fut accordée. Peu de temps après, il eut encore celle que feu M. l'abbé le Grand occupoit au Trésor des Chartes; & aussi-tôt il entreprit d'en faire une table historique qu'il a fort avancée. Enfin, en 1737, on le chargea d'aller à Nancy, faire l'inventaire des archives des duchés de Lorraine & de Bar, nouvellement réunis à la Couronne.

Il y avoit environ 40 ans que M. du Fourny Auditeur des Comptes, avoit fait quelque chose de semblable à Metz, avant que le Roi, qui s'étoit mis en possession de la Lorraine, la rendît au duc Léopold par le traité de Ryswick: mais quoique l'inventaire fait par M. du Fourny remplît six volumes in-folio d'une grosseur énorme, sans compter celui des tables, il ne contenoit pas, à beaucoup près, tous les titres

titres de l'État. Les Lorrains en avoient soustrait le plus qu'ils avoient pû; & quarante années d'intervalle y en avoient ajoûté un plus grand nombre encore. D'ailleurs, les Ministres du duc Léopold avoient eu d'autant moins d'égard à cet inventaire, qu'on ne leur en avoit point laissé de copie, & que probablement ils n'en avoient point de connoissance; ainsi, M. Lancelot n'en put tirer aucun avantage; il lui fallut recommencer l'ouvrage, & y donner pendant plus de trois ans, 14 à 15 heures par jour, avec un grand nombre de Commis, qu'il étoit souvent obligé de former.

Quand son travail fut achevé, il voulut le rendre à jamais stable & utile. Sur ses représentations, M. le Chancelier de Lorraine, le Procureur général de la Cour souveraine de Nancy, & celui de la chambre des Comptes, accompagnés de l'ancien Garde du Trésor des Chartes, & d'un Greffier, se rendirent en grand cortège à la Tour du dépôt: M. Lancelot leur fit voir l'état où il l'avoit mis; il leur délivra copie de l'inventaire qu'il en avoit fait, & en requit acte pour sa décharge. Ces Magistrats dressèrent un ample procès verbal; ils remirent ensuite les clefs à l'ancien Garde, & l'engagèrent par serment à conserver toûjours l'arrangement établi par M. Lancelot.

Il se passa en cette occasion une chose singulière. L'ancien Garde du Trésor des Chartes, homme d'une probité reconnue, mais déjà avancé en âge, jugea que ses fonctions étoient devenues beaucoup plus difficiles, & par l'addition considérable des titres, & par le nouvel ordre où on les avoit mis. Il supplia M.rs les Commissaires de lui donner en second quelqu'un d'assez intelligent pour le soulager dans une si pénible recherche: ils lui accordèrent sa demande, & le choix du sujet ayant été mis en délibération, ils n'en trouvèrent point de plus capable, qu'un domestique même que M. Lancelot avoit amené de Paris, & qui ne s'étant d'abord mêlé que de porter & rapporter des liasses & des cartons, avoit insensiblement pris goût au travail, & s'étoit tellement mis au fait de l'arrangement des registres & de la disposition

des layettes, qu'il alloit à point nommé mettre la main ſur quelque pièce qu'on lui demandât, relativement à l'inventaire. On en fit pluſieurs fois l'eſſai; & ſur le compte qu'on en rendit au roi de Pologne, duc de Lorraine, Sa Majeſté l'honora d'un brevet de Sous-garde, avec des appointemens convenables à l'emploi.

M. Lancelot, qui étoit parti de Paris au mois de mai 1737, y revint à la fin de ſeptembre 1740, & alla tout de ſuite à la Cour rendre compte de ſes opérations: elles y furent généralement approuvées, & louées au point, qu'en l'exhortant d'un côté à ſe ménager davantage dans le travail qu'il avoit réſervé pour ce pays-ci, de l'autre, on lui accorda une gratification extraordinaire pour celui qu'il avoit fait en Lorraine. Ses ſeuls héritiers en ont profité; car, au retour de Fontainebleau, il eut une attaque d'apoplexie, dont il mourut le 8 novembre dernier, à l'âge de 65 ans révolus.

Il avoit juſque-là joui d'une parfaite ſanté, & n'avoit connu d'autre maladie qu'une ſciatique, qui rarement l'empêchoit de marcher, & jamais de travailler: il en fut particulièrement incommodé dans un voyage que nous fîmes enſemble en Hollande en 1720, pour connoître la Littérature de ce pays-là, & voir les gens de Lettres avec qui nous étions en relation; mais ce que je connus bien mieux, ce fut ſon excellent caractère & toutes ſes bonnes qualités.

Il eût été difficile de trouver quelqu'un qui eût plus de douceur, plus de franchiſe & de cordialité; ne voulant que ce qu'on vouloit, racontant avec la même ingénuité les différens états où il s'étoit trouvé, ce qui lui étoit arrivé de plus flatteur ou de plus humiliant, & n'ayant rien à lui, dès que ce qu'il avoit pouvoit faire plaiſir à ſes amis. Sa reconnoiſſance pour ceux à qui il avoit quelque obligation, étoit extrême: il ne parloit jamais qu'avec un reſpect mêlé de tendreſſe, du P. Mabillon. Il avoit fait en ſon honneur des vers latins, les ſeuls, peut-être, qu'il eût faits depuis le collège, & une épitaphe en ſtyle lapidaire, où les ſentimens de ſon cœur avoient très-heureuſement ſuppléé à ſon peu

d'habitude en ce genre d'écrire : enfin, il avoit voulu lui être utile encore après sa mort. Ce savant homme, l'oracle de son siècle & l'honneur de cette Académie, avoit publié entre les titres dont sa Diplomatique est ornée, le testament du Patrice Abbon, confirmé par un Diplome de Charlemagne; & il avoit toûjours regretté de ne pouvoir donner en même temps l'explication de près de 150 noms de lieux inconnus, dont il est parlé dans cet acte singulier. M. Lancelot s'attacha à les découvrir, en parcourant les différentes parties du Royaume, & même de l'Italie, où ils devoient être situés; il y réussit : il les envoya à D. Ruinart pour une nouvelle édition de la Diplomatique; & c'est en effet par là qu'il l'a terminée, en rendant justice aux laborieuses recherches de M. Lancelot, qu'il qualifie de *Mabillonii memoriæ cultor ardentissimus*.

L'amour du bien public excitoit en lui des mouvemens tout semblables à ceux de la reconnoissance. On attendoit avec impatience l'histoire des grands Officiers de la Couronne, que le P. Anselme & M. du Fourny s'étoient engagés de donner dans le cours de l'année 1711. Elle se trouva suspendue par la difficulté d'une préface, à laquelle les auteurs n'avoient pas songé, ou qu'ils n'avoient pas eu le temps de faire: M. Lancelot s'en chargea; & l'édition parut au temps qu'on l'avoit promise.

Dans cette même année 1711, D. Alexis Davia, religieux de l'abbaye de Buon-Solazzo, première & unique maison de la réforme de la Trappe en Italie, lui adressa de Florence, la relation de la vie & de la mort d'un de leurs plus fameux solitaires, le frère Arsène de Janson, si connu dans le monde sous le nom du comte de Rosemberg. M. Lancelot la reçut le lundi de la semaine sainte : il se proposa de la traduire de l'italien, dans un temps si convenable au sujet; sa traduction fut achevée le samedi suivant, & elle a été depuis imprimée plusieurs fois.

Quelque envie que nous ayons d'indiquer au moins tous les ouvrages particuliers de M. Lancelot, il est comme impossible

qu'il ne nous en échappe plusieurs ; parce qu'il ne mettoit son nom à aucun : telle est, par exemple, la dernière édition des *Amours pastorales de Daphnis & Chloé*, qu'il a enrichie de savantes notes, où il restitue divers passages de l'original grec de Longus, & corrige beaucoup d'endroits de la traduction françoise d'Amyot.

Combien ses porte-feuilles ne contiennent-ils pas d'autres opuscules, ou finis, ou prêts à l'être ? Il y a des additions & corrections pour le *Pithœana*, comme celles qu'il avoit faites au *Naudœana & Patiniana*, qu'il a encore augmentées de moitié; d'autres pour les *Antiquités Gauloises* de Pierre Borel, & une infinité d'ouvrages semblables. Ajoûtons que les plus amples Recueils de M. Lancelot, n'étoient rien en comparaison de sa mémoire ; que personne ne l'égaloit pour l'exactitude des dates, & le détail des circonstances de tous les évènemens publics ou particuliers.





ÉLOGE
DE M. DE SURBECK.
Par M. DE BOZE.

EUGÈNE-PIERRE DE SURBECK, né à Paris le 15 décembre 1678, & tenu quelques jours après sur les fonts de Baptême, par feu M. le Prince Eugène & Madame la comtesse de Soissons, fut le seul fruit du premier mariage que Jacques de Surbeck son père avoit contracté avec Damoiselle Anne Blondeau, qui mourut des suites de sa couche. Assemblée publique du 14 Novem. 1741.

La famille de Surbeck originaire de Suisse, étoit depuis long-temps établie à Soleure, où l'ambassadeur du Roi fait sa résidence ordinaire. Mais M. de Surbeck le père fut le premier de cette famille qui passa au service de la France: il y entra fort jeune, & il y est mort revêtu de tous les honneurs auxquels pouvoit aspirer un homme de son mérite & de son état, Colonel d'un régiment de son nom, Inspecteur d'infanterie, & Lieutenant-général des armées du Roi.

Le fils dont nous parlons, fit ses études chez les Pères de l'Oratoire à Jully, d'où il ne sortit qu'à l'âge de quinze ans; mais où il a laissé bien plus long-temps le souvenir de son application & de ses succès, & sur-tout d'un caractère inexprimable de douceur, de sagesse & de circonspection, qui le faisoit appeler par ses camarades comme par ses maîtres, *Le petit vieillard: In juventute senex.*

Comme il étoit, à l'exemple de son père, destiné à servir dans les troupes de sa nation, qui sont à la solde de la France, & avec qui il faut toûjours parler Allemand; on le mit au sortir du collège de Jully, chez un maître de pension où on ne parloit point d'autre langue: & en moins de dix-huit mois, il en acquit si parfaitement l'usage, que personne ne

le parloit mieux que lui dans la compagnie aux Gardes, où il entra à l'âge de dix-ſept ans.

Nous le ſuivrions avec plaiſir dans le cours de ſes campagnes, dans un grand nombre de ſièges & de batailles où il s'eſt trouvé, & d'où il a toûjours remporté l'applaudiſſement des Généraux, l'eſtime & l'amour des Soldats; & il nous ſeroit, ce ſemble, fort aiſé de le faire, parce qu'il en a toûjours dreſſé pour lui-même d'exactes relations: mais on ne devineroit point qu'elles fuſſent ſon ouvrage, ſi elles n'étoient toutes écrites de ſa main; tant il a évité d'y parler de ce qui le regardoit, ou d'en rien dire d'avantageux: on l'y voit ſeulement monter la tranchée, aller à la charge, faire faire à ſa troupe les mouvemens qu'on lui ordonne, ou que l'occaſion demande, revenir toûjours de ſang froid, & rendre du carnage même, un compte auſſi exact, que s'il en eût été le ſimple ſpectateur, ſans y avoir couru le moindre danger.

Le talent qu'il avoit d'écrire ſur ces matières, l'avoit fait choiſir par M. le duc du Maine Colonel-général des Suiſſes, pour ſon correſpondant à l'armée: & de M. le duc du Maine, les relations de M. de Surbeck paſſoient ordinairement au feu Roi, qui en louoit toûjours la préciſion & la clarté. Quand, aprés la mort de ce Monarque, M. le prince de Dombes qui n'avoit encore que ſeize à dix-ſept ans, eût obtenu l'agrément d'aller ſervir en Hongrie, M. le duc du Maine ſon père, déclara qu'il lui donneroit pour l'accompagner quelque homme de confiance, quelque bon colonel Suiſſe: & les plus anciens Officiers de la nation ſe préſentèrent à l'envi. M. de Surbeck qui n'étoit encore que Colonel à brevet, & qui ne l'étoit que depuis trois ans, s'abſtint par modeſtie de paroître à la cour de Sceaux, où tout étoit en mouvement. Cette retenue fut remarquée, & fit apparemment quelque peine. Madame la ducheſſe du Maine dit un jour à Madame la comteſſe de Béranger ſœur de M. de Surbeck d'un ſecond lit, qu'elle étoit étonnée de ne point voir ſon frère, s'il craindroit par haſard de ſe trouver engagé

à faire la campagne de Hongrie avec le prince de Dombes. Madame de Béranger répondit qu'elle étoit persuadée que rien ne le flatteroit davantage; mais qu'elle le connoissoit assez, pour assurer que la seule chose qu'il craignoit, c'étoit de donner à cet égard la moindre jalousie à ceux qui avoient plus de titres que lui pour prétendre à cet honneur: cependant elle écrivit à M. de Surbeck de venir au plûtôt s'acquiter des remercimens qu'il devoit à la Princesse. Il vola à Sceaux, où dès que M. le duc du Maine le vit, il lui dit, vous me fuyez & je vous cherche: c'est vous que je choisis pour suivre le prince de Dombes: il trouvera en vous toutes les sortes de mérite que je lui souhaite; vous me le rendrez meilleur, & je vous prie de n'y rien épargner.

M. de Surbeck, pénétré de reconnoissance pour un choix si distingué, s'en montra tout à fait digne; & à la journée de Belgrade dont il a fait aussi une excellente relation, on voit qu'il fut toûjours dans le plus grand feu aux côtés de M. le prince Eugène, & à la suite de M. le prince de Dombes. Cela étoit naturel: mais ce qui le paroît moins, & qui est cependant également vrai; c'est qu'au sortir de l'action, & par un courrier qu'il expédia le jour même, il en rendit le compte le plus détaillé à M. le duc du Maine.

L'accueil que ce Prince lui fit au retour, fut la plus chère récompense qu'il s'étoit proposé d'en recevoir; mais non pas toute celle que le Prince s'étoit proposé de lui donner: il prétendoit l'indemniser au moins de la dépense qu'il avoit faite en cette occasion; il savoit qu'elle avoit été fort grande, & qu'elle excédoit en quelque sorte la fortune d'un particulier: c'est ainsi qu'il s'en expliqua. Mais M. de Surbeck le supplia instamment de vouloir bien lui épargner cette confusion. J'ai été, lui dit il, toûjours occupé d'un soin beaucoup plus précieux que celui de ma dépense: son objet me l'a rendue légère; & je l'ai d'autant moins sentie, que je me suis flatté de n'en jamais rendre compte à personne. Il en fut bien dédommagé l'année suivante. La Compagnie générale des Suisses vint à vaquer; & M. le duc du Maine

y nomma auſſi-tôt M. de Surbeck. Cette compagnie, qu'on appelle par excellence *la Générale des Suiſſes*, n'eſt attachée à aucun corps: mais elle eſt, par ſon inſtitution, la première de tous les régimens auxquels elle ſe joint; & c'eſt communément à la tête de celui des Gardes-ſuiſſes qu'elle ſe place: elle a un Etat-major pour elle ſeule, & elle rapporte plus qu'aucun régiment. C'eſt à la tête de cette compagnie que M. de Surbeck a fait les campagnes de la dernière guerre, au retour de laquelle le Roi lui accorda une penſion ſur l'Ordre de ſaint Louis, & le fit Brigadier. Il auroit ſans doute mérité de nouveaux honneurs; ſi le cours de ſa vie n'eût été abrégé dans le temps qu'il ſembloit qu'une nouvelle carrière alloit s'ouvrir à ſa valeur.

Nous n'avons juſqu'ici montré dans M. de Surbeck qu'un militaire eſtimable & vertueux. La place qu'il occupoit depuis quelque temps à l'Académie, demande que nous l'enviſagions préſentement ſous une face toute différente, ſous celle d'homme de Lettres, d'amateur des beaux Arts, & de ſavant Antiquaire.

Son goût pour les Médailles s'étoit déclaré dès ſa plus tendre jeuneſſe. L'argent qu'on lui donnoit pour ſes menus plaiſirs, ſervoit, avant tout, à ſatisfaire ſa curioſité: il ne lui paſſoit par les mains aucune pièce de monnoie, qu'il ne voulût d'abord en déchiffrer la légende, en expliquer les abréviations, & en examiner les différences. Quand après les monnoies, il vit par haſard quelques médailles Grecques ou Romaines, ſon empreſſement augmenta; il en fut dans une eſpèce d'enthouſiaſme; leur recherche lui ſervit de délaſſement pour les fatigues de la guerre, & devint pour lui une occupation ſérieuſe pendant la paix.

Il eſt preſque impoſſible d'acquérir à un certain point la connoiſſance des monumens antiques, ſi la Nature ne nous a inſpiré pour eux une eſpèce de paſſion. Mais il ne faut pas conclurre de là que ceux qui en ſont le plus vivement poſſédés, ſoient par cela ſeul en état de devenir ſavans dans l'étude des médailles: pour la rendre utile, il faut néceſſairement y joindre

joindre une lecture assidue de l'Histoire : c'est alors qu'en plaçant dans sa mémoire d'une manière fixe & presque ineffaçable, les noms, les dates & les faits que les Historiens nous apprennent, on est plus frappé, & on retient mieux les nouveaux noms, les nouvelles dates & les nouveaux faits que les Médailles ont conservés, & qui ont échappé aux Historiens.

M. de Surbeck entraîné par un goût naturel, aima comme nous l'avons dit, les Médailles, presque dès l'enfance : mais bien-tôt il comprit que ce goût, quelque violent qu'il fût, ne feroit jamais de lui qu'un simple Curieux, s'il se contentoit d'en former un grand amas, d'acquérir une à une toutes celles qu'il trouvoit, & d'en acheter quelquefois des cabinets entiers ; il s'appliqua en homme de lettres, à lire exactement l'histoire des Peuples & des Rois dont il nous reste quelques monumens. Il se fit un plan d'études, qui embrassoit toute l'antiquité ; & il le suivit fidèlement, en comparant sans cesse les Médailles avec les Historiens, & en consultant tous les livres qui contiennent, ou des explications, ou de simples listes de Médailles.

Il ne fut pas long-temps sans s'apercevoir que les recueils de Médailles, même les plus amples, ne suffisoient pas au desir qu'il avoit de s'instruire ; & le nombre de volumes ou de cabinets particuliers qu'il lui falloit revoir à chaque instant, lui fit naître le dessein de renfermer dans un seul corps d'ouvrage, les Médailles de tous les métaux, de toutes les langues & de toutes les grandeurs.

Ce fut par les Médailles Impériales qu'il crut devoir commencer ; & comme le P. Banduri venoit de donner toutes celles qu'il avoit pû découvrir depuis Trajan Dèce jusqu'aux Paléologues, M. de Surbeck se proposa de publier de même toutes celles qui lui étoient connues depuis Jules César jusqu'à Trajan Dèce.

Le P. Banduri avoit choisi l'ordre alphabétique, par préférence à l'ordre chronologique que le comte Mezzabarbe

avoit ſuivi; & les gens de lettres ayant paru approuver ce nouvel ordre, comme le plus commode, M. de Surbeck réſolut de le ſuivre auſſi, & d'ajouter comme lui des notes à la deſcription des Médailles les plus remarquables, ſans oublier d'avertir les Curieux du différent degré de rareté de chacune. Il ſe propoſa de plus de marquer, par une étoile, toutes les Médailles qu'il avoit vûes & examinées de ſes propres yeux; afin que les Savans rendus par là plus aſſurés qu'elles étoient véritablement antiques, en puſſent auſſi tirer des conſéquences moins équivoques. Quant aux Médailles d'or & d'argent, qu'on appelle Médailles fourrées, quoiqu'il les plaçât dans leur rang comme les autres, il les auroit auſſi diſtinguées par des aſtériſques particuliers, qui auroient mis les Curieux en garde contre cette ſorte de fauſſe monnoie. M. de Surbeck avoit depuis long-temps reconnu les erreurs où les Médailles fourrées ſont capables de jeter les Savans, & l'abus qu'on en peut faire en matière d'hiſtoire: cependant, quand il entreprit ſon ouvrage, on les eſtimoit encore beaucoup; on les recherchoit preſque avec plus d'avidité que les autres; on ſe laiſſoit éblouir par les ſingularités qu'elles offrent preſque toûjours; & ſans conſidérer que ces ſingularités n'étoient dûes qu'à la précipitation ou à l'ignorance des faux monnoyeurs anciens, on ne réſiſtoit point à l'envie de poſſéder quelque choſe de ſingulier & ſouvent d'unique.

A peine M. de Surbeck eut-il conçû ce deſſein, qu'il ſe crut en état de l'exécuter, par le prodigieux nombre de Médailles de toute eſpèce qu'il avoit ou vûes, ou raſſemblées, & dont il avoit toûjours eu ſoin de faire une exacte deſcription. D'ailleurs, la lecture des Hiſtoriens qu'il ne ſépara jamais de l'inſpection des Médailles, lui faiſoit eſpérer qu'en très-peu de temps, il ſeroit en état de mettre les notes néceſſaires aux endroits qui en avoient beſoin; & ſur cette eſpérance, il fit imprimer un *Proſpectus* que le public reçut avec empreſſement, & dont les étrangers ſollicitèrent particulièrement l'exécution.

Le zèle de M. de Surbeck en devint plus vif: il ſe donna tout entier à ſon travail, parcourant avec ſoin les cabinets de Paris qu'il avoit réſervés pour les derniers, écrivant ou faiſant écrire dans les provinces & dans les pays étrangers, employant enfin tous les momens qu'il avoit libres à Verſailles, pendant le temps de ſes gardes, pour y voir encore plus exactement l'immenſe dépôt qui y étoit. Ce fut alors qu'il connut mieux l'étendue de ſon entrepriſe; parce qu'il trouva dans ces différens cabinets, une ſi grande quantité de Médailles conſidérables qui n'étoient point encore dans ſes recueils, qu'il craignit de s'être trop preſſé: & bien-tôt il en fut convaincu par les nouveaux catalogues qu'il reçut d'Angleterre & de Hollande, d'Italie & d'Allemagne.

Il prit donc le parti de s'appliquer ſans relâche à la perfection de ſon ouvrage, ſans prévoir en quel temps préciſément il pourroit le donner : non qu'il eût oublié l'engagement qu'il avoit pris avec le Public, mais parce qu'il ne croyoit pas que ce fût le remplir, que de lui préſenter quelque choſe de moins parfait.

La dernière guerre y apporta encore du retardement: M. de Surbeck fut obligé d'aller ſervir ſur le Rhin; & ſi les fonctions de ſon état primordial, dont il s'acquittoit toûjours ſupérieurement, n'éteignirent point en lui le goût qu'il avoit pour les Médailles, du moins fut-il forcé de les perdre de vûe pendant quelques années: inconvénient inévitable pour quiconque eſt tout à la fois auteur & guerrier.

Enfin, la Paix permit à M. de Surbeck de ſe livrer plus à ſon gré à l'ouvrage qu'il s'étoit engagé de donner. Il y mettoit la dernière main, & il en compoſoit la préface qu'il devoit nous communiquer, quand la mort eſt venu le ſurprendre; circonſtance qui redoubleroit nos regrets, ſi M. de Surbeck le fils n'avoit d'abord généreuſement remis le manuſcrit de ſon père entre les mains d'un Académicien, qui par reconnoiſſance autant que par goût, ne tardera pas à remplir les vœux du Public. Ce manuſcrit, qui formera deux

volumes in-folio, est en latin; parce que c'est la langue la plus familière aux Antiquaires de tout pays: M. de Surbeck l'entendoit, le parloit, l'écrivoit aussi-bien que le françois, dont il s'est servi pour plusieurs petites dissertations qu'on lui avoit, pour ainsi dire, enlevées, & qu'on a imprimées en différens temps, dans les Mémoires de Trévoux. Ceux du mois d'octobre 1722 contiennent l'explication de deux Médailles singulières de Constantin, sur lesquelles M. le duc du Maine lui avoit fait l'honneur de le consulter. On trouve dans ceux du mois d'avril 1728, & des mois de mars & mai 1729, une réfutation complète de cette partie du système du Père Hardouin, où il a voulu établir que les mots *Pius felix* ou *Pia felix*, car on les lit aussi sur les médailles de quelques Impératrices, n'étoient pas, comme on le croyoit, de simples titres d'honneur, mais de véritables noms de famille, héréditaires dans l'Empire depuis Commode jusqu'aux enfans du grand Constantin. Le P. Hardouin soupçonna un Savant de sa Compagnie, qui avoit déjà combattu quelques-unes de ses opinions, d'être l'auteur de ce nouvel écrit; & il y répondit avec si peu de ménagement, que M. de Surbeck, qui l'estimoit d'ailleurs & qui le voyoit souvent, n'osa le desabuser: mais il confirma par une seconde lettre, le sentiment qu'il avoit d'abord proposé, & qui avoit été fort bien reçu, qui est que les titres de *Pia felix*, avoient été donnés à quelques Impératrices, lorsque les Empereurs leur ayant communiqué une certaine portion de la souveraine puissance, elles s'en étoient heureusement servies pour l'avantage de la République, c'est-à-dire, pour le bien des peuples, & la douceur du gouvernement. Le savant Jésuite s'éleva encore plus vivement contre cette seconde lettre: mais elle fut suivie d'une troisième contre laquelle il ne tint pas. M. de Surbeck y démontra que tout le système de son adversaire ne portoit que sur des généalogies faites à plaisir, pleines de prétendus Princes & de prétendues Princesses, que l'on ne connoît pas plus par les Médailles dont il admettoit l'autorité, que par les

hiſtoriens, dont il récuſoit le témoignage; au lieu que ſon ſyſtème à lui, avoit pour baſe le concours de l'Hiſtoire & des Monumens.

Mais quand M. de Surbeck n'auroit été connu que par le mérite & l'utilité de l'ouvrage qu'il promettoit, c'en étoit aſſez pour faire ſouhaiter à l'Académie, qu'il pût y occuper une place; de ſon côté, il le deſiroit auſſi très-vivement: mais comme il n'y en avoit point de vacante, que d'ailleurs il étoit étranger, quoiqu'attaché au ſervice de la France, tout l'embarras fut de ſavoir ſous quel titre il pourroit y être admis. Celui d'Académicien-Correſpondant-Honoraire-Etranger parut le plus convenable: il lui fut donc donné auſſi-tôt, avec une ſatisfaction réciproque; & quand il vint s'aſſeoir ici pour la première fois, il n'y fut étranger pour perſonne, comme perſonne n'y fut étranger pour lui. Ce jour là fut encore remarquable & pour lui & pour nous, par le ſoulagement que l'on vit qu'une réception ſi flateuſe apportoit à la vive douleur où le plongeoit la perte qu'il venoit de faire de Madame la comteſſe de Béranger ſa ſœur, qu'il aimoit tendrement, & qui étoit généralement eſtimée pour le nombre de ſes connoiſſances & l'élévation de ſes ſentimens. Le temps de ſon deuil n'étoit pas encore fini, quand au ſortir de la cérémonie de la fête de ſaint Louis, qu'il étoit venu célébrer avec nous, il fut attaqué d'un mal de tète très-violent, & d'une fièvre dont la malignité réſiſta à tous les remèdes & l'emporta le ſixième jour de ſa maladie, le trente-unième août dernier, dans la ſoixante-troiſième année de ſon âge.

Il étoit dans l'habitude de paſſer tout l'été à une belle maiſon de campagne qu'il avoit à Bagneux, où il avoit formé un jardin de plantes rares qu'il cultivoit de ſes mains, & un cabinet d'Hiſtoire naturelle, où il avoit rangé par ſuites, toutes les différentes eſpèces de bois, de graines & de racines, de marbres & de pierres précieuſes. Il ne ſortoit de ce lieu de délices, que pour aller monter ſes gardes à

Verſailles, ou pour faire des revûes: mais depuis qu'il étoit de l'Académie, il en revenoit auſſi très-régulièrement les mardis & les vendredis, pour ſe trouver à nos aſſemblées; ce qu'il n'auroit peut-être pas fait pour ſes propres affaires. Ce fut même en retournant à ſa campagne dont il n'étoit venu que le matin, qu'il fut attaqué du mal qui l'a mis au tombeau: & la mort qu'il avoit affrontée bien des fois, l'a auſſi peu effrayé dans ce lent appareil, que dans la chaleur des combats.

Un détachement de deux cens hommes du régiment des Gardes-ſuiſſes marcha à Bagneux pour honorer ſes obsèques; & on y reconnoiſſoit les Officiers & les Soldats de ſa compagnie, aux larmes qu'ils ne pouvoient s'empêcher de répandre.





É L O G E
DE M. L'ABBÉ SEVIN.
Par M. DE BOZE.

FRANÇOIS SEVIN fils d'un Docteur en médecine de la faculté de Montpellier, naquit le 18 mai 1682, à Villeneuve-le-Roi en Bourgogne, où ſon père exerçoit la Médecine avec beaucoup de réputation & de probité: Jeanne Foacier ſa mère étoit d'une bonne famille de la ville de Sens. Il avoit deux oncles, l'un paternel, l'autre maternel, qui tous deux l'aimèrent beaucoup: le premier, qui étoit Doyen-curé de Touſſy, l'éleva juſqu'à l'âge de huit à dix ans; & le ſecond, qui étoit Maître des Eaux & Forêts, lui laiſſa en mourant mille livres de rente viagère.

Aſſemblée publique du 14 Novem. 1741.

Quand il ſe trouva capable d'études plus reglées & plus ſuivies que n'étoient celles qu'il faiſoit à Touſſy, on le mit à Sens au collège des Jéſuites, où il fit depuis ſa Quatrième juſqu'à ſa Rhétorique; & dès qu'elle fut achevée, on l'envoya à Paris à la Communauté des Trente-trois, pour y faire un cours de Philoſophie & de Théologie.

Il n'y étoit que depuis peu de temps, lorſque M. Fourmont l'aîné y entra auſſi, & fut mis par haſard dans une chambre fort proche de la ſienne. Le goût qu'ils avoient l'un & l'autre pour la Littérature, les rapprocha bien plus encore que le voiſinage des chambres. Ils avoient déjà quelques livres en particulier, & ils avoient la facilité d'en emprunter: M. Chapellier grand maître du Collège Mazarin, envoyoit à M. Fourmont tous ceux qu'il lui demandoit; & M. l'abbé Boileau qui avoit été grand-vicaire du Diocèſe de Sens, n'en laiſſoit pas manquer M. l'abbé Sevin, dont il connoiſſoit & aimoit toute la famille.

Mais pour profiter de cet avantage, le jour ne ſuffiſoit

pas, ou plustôt il ne convenoit pas; il étoit trop rempli par les devoirs ordinaires de la Classe & de la Communauté: il falloit prendre le temps du repos & le secret de la nuit; exemple dangereux, & qu'on a peut-être grande raison de ne point souffrir dans les Colleges.

Pendant près d'une année entière, ils trompèrent assez heureusement la vigilance des Supérieurs: mais dès qu'ils s'en aperçurent, les deux Ecoliers furent changés de corridor; & on fit dans leurs nouvelles chambres une exacte perquisition des livres inutiles à leurs études courantes.

Les difficultés raniment les passions louables, comme elles irritent les mauvaises. M. l'abbé Sevin & M. Fourmont devinrent plus attentifs & plus ingénieux à couvrir leur correspondance; & presque toute la différence que l'éloignement où on les avoit mis, apporta dans le cours de leurs études clandestines, ce fut qu'ils travailloient beaucoup plus en particulier, & qu'ils avoient moins de temps & moins de commodité pour s'en rendre compte. Cependant, comme on les épioit toujours, la suite de ce commerce fut encore découverte & traitée avec beaucoup plus de rigueur: on déclara à l'abbé Sevin, qui étant l'ancien des deux, étoit regardé comme le plus coupable, qu'il sortiroit à la fin de l'année, & qu'on l'auroit renvoyé sur le champ, sans l'extrême considération qu'on avoit pour M. l'abbé Boileau, à qui on vouloit bien laisser le temps de lui ménager une autre place. Celui-ci avoit trop contribué à l'aventure pour en être bien fâché: il en consola l'abbé Sevin en l'approchant de lui, & en lui disant qu'ils travailleroient ensemble, jusqu'à ce qu'il pût se rejoindre à son ami, à qui il étoit comme impossible que le même goût pour les Lettres n'attirât bien-tôt la même disgrace; si toutefois c'en étoit une, car il n'en convenoit pas, & l'évènement justifia sa prédiction.

En attendant, il le plaça dans une bonne maison de sa connoissance, & dans la cour même du Palais où il logeoit, & où il étoit plus à portée de veiller sur lui & de le diriger: il n'y eut pas beaucoup de peine; car il alloit toûjours au devant

devant de ſes ſouhaits & au-delà de ſes eſpérances: il lui étoit perſonnellement utile; il lui faiſoit des extraits, & lui déterroit de ces locutions ſingulières & détournées qu'il affectoit d'employer dans ſes ouvrages latins. Mais ce qu'il avoit prévû ne manqua pas d'arriver. M. Fourmont s'obſerva mal, ou fut trop bien obſervé: on le ſurprit encore ſur des auteurs Grecs & d'autres méchans livres Hébreux; on le renvoya comme l'abbé Sevin, & auſſi-tôt ils reprirent leurs études communes.

Ils entrèrent en liaiſon avec la pluſpart des gens de lettres; & ce goût gagna tellement M. l'abbé Sevin, que dans la crainte de ne le pouvoir cultiver autant qu'il le ſouhaitoit, ſi jamais il retournoit en province, il refuſa un Canonicat que M. de Chavigny, archevêque de Sens, vouloit lui donner dans ſa Cathédrale.

Entre les Savans qu'ils voyoient le plus ſouvent, étoit M Baudelot, Aſſocié & depuis Penſionnaire de cette Académie, qui, comme nous l'avons dit dans ſon Eloge, avoit ſouverainement l'art d'exciter les jeunes gens en qui il trouvoit d'heureuſes diſpoſitions. Perſuadé que ce n'étoit qu'en travaillant, & en publiant les fruits de ſon travail, qu'on parvenoit à ſe perfectionner, il leur inſpira le deſſein de donner au pluſtôt quelque ouvrage; & en conſéquence, M. l'abbé Sevin fit imprimer ce qu'il avoit recueilli contre le ſyſtéme de Bochart & du chevalier Marsham, ſur Ménès premier roi d'Egypte. Le chevalier Marsham a prétendu que Ménès étoit le même que Cham fils de Noë; & Bochart a confondu Mercure avec Chanaan. Dans la première partie de cette Diſſertation, M. Sevin établit contre Marsham, que Ménès premier roi d'Egypte, n'étoit point différent de Miſraïm ou Meſtraïm, fils de Cham, & petit-fils de Noë. Dans la ſeconde, il prouve contre Bochart, que c'eſt ce même Miſraïm ou Ménès, qui a été le Mercure des Egyptiens.

Hiſt. de l'Acad. t. V, page 403.

M. l'abbé Sevin eut l'honneur d'être critiqué à ſon tour, & de voir le P. Tournemine au nombre de ceux qui vouloient bien entrer en lice avec lui: ſa réponſe ne ſe fit pas

attendre; elle parut encore plus curieuſe & plus travaillée que l'ouvrage qui y avoit donné lieu, parce qu'il y traitoit incidemment pluſieurs points de la Théologie Egyptienne, qui juſque-là avoient été à peine ébauchés; & elle reſta ſans replique.

M. Salmon, Docteur & Bibliothécaire de Sorbonne, exerçoit d'une autre maniere les talens de Mrs Sevin & Fourmont: toutes les ſemaines, il remettoit à ce dernier une petite ſomme pour l'acquiſition des livres qui manquoient à ſa bibliothèque; & chaque jour, ils donnoient environ deux heures à la recherche de ces livres, qui chemin faiſant, leur apprenoit à en connoître d'autres, & qui leur valoit encore la première lecture de ceux qu'ils avoient achetés.

M. l'abbé Bignon, qui étoit alors en commerce de lettres réglé avec preſque tous les Savans de l'Europe, cherchoit quelqu'un qui le ſoulageât, ou pluſtôt qui ſe chargeât de tout le poids de cette correſpondance, qui lui emportoit un temps trop conſidérable, & qui étoit, d'ailleurs, ſi étendue & ſi variée, qu'elle ſembloit demander pluſieurs perſonnes de différens genres d'érudition. Il jeta les yeux ſur M. Sevin, qui pendant près de dix ans ſoutint lui ſeul ce commerce littéraire, avec une exactitude & une dignité qui remplirent ſi bien l'attente du Mécène qui lui avoit confié cette partie de ſa réputation, qu'il crut faire un vrai préſent à l'Académie, en y procurant à M. l'abbé Sevin une place d'Elève, d'où il paſſa rapidement à celle d'Aſſocié, & enfin à celle de Penſionnaire, qu'il occupoit depuis plus de quinze ans.

L'Académie a fait imprimer dans ſes Mémoires tous les ouvrages qu'il y a lûs, & preſque tous entiers. Le nombre en eſt ſi grand, que nous ne pourrions en rappeler ſeulement les titres, ſans paroître vouloir faire le catalogue d'une bibliothèque. Nous les paſſerons donc ſous ſilence; & nous nous contenterons de dire, qu'indépendamment de ces ouvrages, il en avoit fait beaucoup d'autres, ſoit en ſon particulier, ſoit en commun avec M. l'abbé Sallier, avec qui il étoit lié depuis long-temps d'une amitié dont chaque année n'a fait que reſſerrer les nœuds. Telle eſt, entre autres, une édition

toute prête du *Phrynicus*, du *Thomas Magister*, & du *Meris Atticista*, accompagnée d'excellentes notes, & d'un supplément considérable au premier de ces Grammairiens grecs.

Nous avons dit dans l'Eloge de M. Kuster, qu'il avoit beaucoup travaillé sur Hésychius, mais qu'il n'avoit poussé son travail sur cet auteur que jusqu'à la lettre H; qu'il avoit de même travaillé sur le Trésor de la langue latine de Robert Etienne; mais qu'il n'en avoit presque rien mis au net, que ce qu'il avoit donné sur le verbe *Cerno* & ses dérivés : & nous avons ajoûté que ç'auroit été une perte certaine pour le Public, si avant que de mourir, il n'en avoit confié les matériaux à deux Académiciens, très-empressés l'un & l'autre de justifier cette marque de son estime. Ces deux Académiciens étoient M. l'abbé Sevin, & M. l'abbé Sallier, qui s'y livrèrent d'abord avec tout le zèle & le succès dont ils sont capables; mais qui chargés depuis, pour le bien général des Lettres, de soins plus importans & plus pressés, ont généreusement remis leur travail à des Savans étrangers, qu'ils ont appris être uniquement occupés de ces deux ouvrages. Le Public a déjà recueilli une partie du fruit de leurs recherches, dans les nouvelles éditions qu'on a données du Trésor de la langue latine de Robert Etienne : il recueillera de même celui de leur travail sur Hésychius, dans la nouvelle édition qu'en prépare M. Alberti. Il faut espérer que ce qu'ils ont fait sur Phrynicus & les autres Grammairiens grecs, sera quelque jour aussi heureusement placé.

Hist. de l'Acad. t. III, p. 48.

Nous avons aussi rapporté dans l'histoire de l'Académie de 1728, que Méhémet Effendi ambassadeur de la Porte, & Zaïd Aga son fils, le même qui revient ici avec de plus grands titres encore que son père, étant retourné à Constantinople, y parlèrent avec tant d'admiration de tout ce qu'ils avoient vû en France, & principalement de la manière dont on y cultivoit les Lettres & les Arts, que malgré la prévention des Turcs, la forme & les maximes de leur gouvernement, on vit une véritable imprimerie s'établir dans la capitale de leur Empire, sous la protection du grand Vizir,

T. VII, p. 2.

& l'autorité du Sultan; que Zaïd Aga informant de ces progrès M. l'abbé Bignon, président de l'Academie, avoit ajouté que s'il se trouvoit ici quelque Académicien zéle & intelligent, il ne desespéroit pas de le mettre à portée de faire d'amples découvertes de manuscrits Grecs & Orientaux; que, sur cette espérance, le Roi nomma au mois de juillet 1728, M. l'abbé Sevin Academicien-Pensionnaire, & M. l'abbé Fourmont Associé, pour aller faire cette recherche sous ses ordres; qu'ils s'étoient embarqués l'un & l'autre sur la fin de la même année, avec M. le marquis de Villeneuve ambassadeur du Roi à la Porte, & que par la relation de ce voyage littéraire, on voyoit que M. l'abbé Sevin en avoit rapporté pour la bibliothèque de Sa Majesté, & par conséquent pour la république des Lettres, plus de six cens manuscrits d'élite; sans compter ceux que les correspondances qu'il avoit eu soin d'établir en divers endroits du Levant, avoient procuré depuis son retour. Tout ce que nous avons à ajouter à cet article, c'est que l'utilité & le rapport de ces correspondances n'ont point cessé, & que peu de temps avant sa mort il a encore reçû pour la bibliothèque du Roi, des manuscrits précieux, entre autres, un Strabon, que l'on a toûjours compté entre les plus rares.

La satisfaction qu'on eut de ce voyage, fut marquée par les bienfaits qui le suivirent. Le Roi nomma M. l'abbé Sevin à l'abbaye de la Frenade diocèse de Saintes; & elle devoit lui valoir au moins 1800 livres: mais il falloit pour cela aller sur les lieux, prendre connoissance des baux, avoir des discussions avec des Fermiers, & entrer dans des détails, que son desintéressement, & s'il faut le dire, son inaptitude pour tout arrangement de fortune, ne comportoient en aucune manière.

Il remit le Brevet de sa nomination, sans en avoir fait aucun usage; & on lui donna, l'année suivante, une pension de cinq cens écus, sur l'abbaye de saint Taurin d'Evreux.

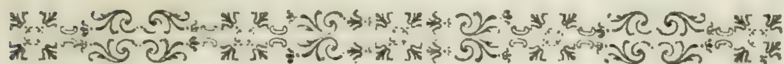
Enfin, M. l'abbé de Targni, Garde des manuscrits de la bibliothèque du Roi, étant mort le 3 mai 1737, M. l'abbé

Sevin fut nommé à sa place, le jour même; & il se trouva tout d'un coup au fait de son emploi, non seulement par la connoissance qu'il avoit acquise des manuscrits, dans ses recherches au Levant, mais encore par l'usage qu'il en avoit fait auparavant pour ses études particulières. Aussi-tôt, il fut en état de travailler au Catalogue de cette partie de la bibliothèque, & d'en faire paroître dès l'année suivante, le premier volume in-fol. qui contient, outre les manuscrits de langues Orientales, les livres Indiens & Chinois, dont M. Fourmont lui avoit fait les premières notices. Il a donné depuis, un second volume qui contient les manuscrits Grecs; & il alloit commencer l'impression du troisième, qui est celui des manuscrits Latins & qui est composé de plus de dix mille articles. Avec un tempérament délicat & une santé foible en apparence, il étoit capable de soutenir un long travail : son humeur naturellement vive & enjouée l'y aidoit beaucoup, pourvû qu'il ne fût point détourné; & pour cela il y employoit par préférence toutes les après dînées depuis cinq heures jusqu'à minuit, & le matin depuis sept heures jusqu'à midi. Il donnoit le surplus, ou aux exercices de l'Académie, que personne n'a jamais suivis avec plus d'assiduité, ou à un certain nombre d'amis à qui il étoit infiniment cher. Il y mêloit de temps à autre, de petits voyages à la campagne, où il portoit toûjours de quoi travailler; & c'est dans le dernier voyage qu'il y a fait, qu'il est tombé malade de la maladie qui nous l'a enlevé. Accoutumé à se guérir de celles qu'il avoit, par un peu de diète & de repos, il ne crut pas devoir y faire autre chose: mais elle étoit, sans doute, d'une autre nature; le simple régime n'y suffisoit pas. Le mal ne fit donc qu'augmenter; & il n'étoit plus temps d'y apporter remède, lorsqu'on le ramena à Paris, où il mourut peu de jours après, le mardi 12 du mois de septembre dernier, âgé de cinquante-neuf ans, quatre mois moins six jours.

On a vû combien son amour pour les Lettres étoit vif & ardent; & nous ne saurions donner une plus juste idée de son caractère, qu'en disant qu'il étoit tout différent dans le

reſſe, d'une ſimplicité de mœurs charmante, & d'une tranquilité d'ame qu'aucun évènement de la vie n'étoit capable d'altérer. Les ſeuls papiers dont il avoit quelque ſoin, étoient ceux qui intéreſſoient ſes travaux littéraires; les autres, après avoir roulé quelque temps ſur ſon bureau, tomboient peu-à-peu à ſes pieds, & de là paſſoient ſouvent dans le feu, comme choſe inutile, dont il perdoit enſuite totalement le ſouvenir. De lui-même, il n'auroit jamais ſongé à avoir du linge, un habit; il falloit l'en avertir, l'en preſſer: le plus ſûr étoit de le lui faire faire. Il auroit été de la même indifférence pour des choſes plus néceſſaires encore, ſans l'extrême vigilance de M. l'abbé Sallier, avec qui il demeuroit depuis plus de vingt ans, qui l'aimoit comme ſon frère, & qui ſe chargeoit pour lui des mêmes ſoins dont une mère tendre ſe ſeroit occupée pour un fils unique.





E'LOGE DE M. ROLLIN.

Par M. DE BOZE.

CHARLES ROLLIN, ſecond fils de Pierre Rollin, maître Coutelier à Paris, y naquit le 30 janvier 1661, & fut deſtiné, comme ſon frère aîné, à ſuivre la profeſſion du père, qui leur fit avoir à l'un & à l'autre des lettres de maîtriſe, dès leur plus tendre jeuneſſe. Aſſemblée publique du 14 Novem. 1741.

Un Bénédictin des Blancs-Manteaux, dont il alloit ſouvent entendre ou ſervir la meſſe, parce que leur égliſe étoit dans le voiſinage, fut le premier qui aperçut en lui de grandes diſpoſitions pour les Lettres. Il connoiſſoit la mère, qui étoit en ſon genre une femme de mérite; il lui parla, & lui dit qu'il falloit abſolument qu'elle le fît étudier : un ſentiment intérieur lui en diſoit bien auſſi quelque choſe; mais des raiſons plus fortes en apparence, s'y oppoſoient toûjours. Elle étoit devenue veuve, ſans nulle reſſource du côté de la fortune, que la continuation du commerce de ſon mari : ſes enfans pouvoient ſeuls l'aider à le ſoutenir; & elle ſe trouvoit hors d'état de faire pour aucun d'eux les frais d'une autre éducation.

Le bon Religieux, bien loin de ſe rebuter, continua ſes inſtances; & le principal obſtacle ayant été levé par l'obtention d'une bourſe du Collège des Dix-huit, le ſort du jeune Rollin fut décidé en conſequence; & dès-lors il parut tout autre, même aux yeux de ſa mère.

Elle commença par trouver plus d'eſprit & plus de délicateſſe dans les marques de ſon reſpect & de ſa ſoumiſſion. Elle fut enſuite ſenſible à ſes progrès qu'on lui annonçoit de toutes parts, & dont on ne lui parloit qu'avec une ſorte d'étonnement : & ce qui ne la flatta pas moins, ſans doute, ce fut de voir les parens de ſes compagnons d'étude, les

plus diſtingués par leur naiſſance ou par le rang qu'ils tenoient dans le monde, envoyer ou venir eux-mêmes la prier de trouver bon que ſon fils paſſât avec eux les jours de congé, & fût aſſocié à leurs plaiſirs comme à leurs exercices.

A la tête de ces parens illuſtres, étoit M. le Peletier le Miniſtre, dont les deux fils aînés avoient trouvé un redoutable concurrent dans ce nouveau-venu. Leur père, qui connoiſſoit mieux qu'un autre les avantages de l'émulation, ne chercha qu'à l'augmenter : quand le jeune Bourſier étoit Empereur, ce qui lui arrivoit ſouvent, il lui envoyoit la même gratification qu'il avoit coutume de donner à ſes fils ; & ceux-ci l'aimoient quoique leur rival, ils l'amenoient chez eux dans leur carroſſe, ils le deſcendoient chez ſa mère quand il y avoit affaire, ils l'y attendoient : & un jour qu'elle remarqua, qu'il prenoit ſans façon la première place, elle voulut lui en faire une forte reprimande, comme d'un manque de ſavoir vivre ; mais le Précepteur répondit humblement, que M. le Peletier avoit réglé qu'on le rangeroit toujours dans le carroſſe, ſuivant l'ordre de la claſſe.

Cet échantillon du ſuccès des études de M. Rollin devroit ſuffire ; & nous en ſupprimerions d'autant plus volontiers les autres détails, qu'à quelques petites différences près, ces détails ne ſont que trop ſouvent ramenés dans l'éloge hiſtorique des ſujets que la mort enlève à l'Académie. Mais nous ne pouvons nous diſpenſer de dire encore qu'étudiant en Rhétorique au Pleſſis, ſous le celèbre M. Herſan, qui redoubloit volontiers l'ardeur de ſes diſciples par d'honorables épithétes, M. Herſan diſoit publiquement, qu'il n'en trouvoit point qui diſtinguât aſſez le jeune Rollin ; qu'il étoit quelquefois tenté de le qualifier de *Divin:* il lui renvoyoit preſque tous ceux qui lui demandoient des pièces de vers ou de proſe : *Adreſſez-vous à lui*, leur diſoit-il, *il fera encore mieux que moi.*

A quelque temps de là, un Miniſtre à qui on ne pouvoit rien refuſer, M. de Louvois, engagea M. Herſan à quitter le Collège du Pleſſis, pour s'attacher à M. l'abbé de Louvois ſon fils, qu'il faiſoit élever avec ſoin, & qui de lui-même donnoit

donnoit de grandes eſpérances. M. Rollin n'avoit alors que 22 à 23 ans, & déjà on le regardoit dans l'Univerſité comme digne de ſuccéder à M. Herſan : il fut le ſeul qui pensât différemment ; & ce ne fut pas ſans lui faire violence, qu'on le détermina à être Profeſſeur de Seconde, comme M. Herſan l'avoit été avant que de paſſer à la Chaire de Rhétorique, qu'il eut auſſi comme lui quelques années après : & ce qui acheva de rendre la conformité parfaite, c'eſt que M. Herſan, qui avoit de plus la ſurvivance d'une Chaire d'Eloquence au Collège Royal, s'en démit encore avec l'agrément du Roi, en faveur de M. Rollin.

La néceſſité de compoſer des Tragédies pour la diſtribution des Prix, à la fin de chaque année, étoit l'unique choſe qui embarraſſoit un peu M. Rollin. Quelque ſenſible qu'il fût, d'ailleurs, aux beautés des anciens Poëtes dramatiques, il étoit trop perſuadé que ces ſortes de repréſentations ne convenoient point dans les Collèges, où elles faiſoient ſeulement perdre un temps précieux aux Maîtres & aux Ecoliers ; & on ſe rappela à ce ſujet, que M. le Peletier en ayant voulu faire repréſenter chez lui par M.rs ſes fils & les jeunes gens qu'il avoit aſſociés à leurs études, M. Rollin étoit le ſeul qu'on ne put jamais y charger d'aucun rôle : un certain fonds d'ingénuité, attaché à toutes les parties de ſon caractère, l'empêchoit de ſe revêtir un inſtant du moindre perſonnage étranger.

A cet article près, aucun Profeſſeur n'exerçoit ſes fonctions d'une manière plus brillante. Il faiſoit ſouvent des harangues latines, où il célébroit les évènemens du temps, tels que les premières Victoires de Monſeigneur, la priſe de Philiſbourg & les campagnes ſuivantes ; mais le grec lui ſembla toûjours mériter une ſorte de préférence. On commençoit à le négliger dans les Ecoles de l'Univerſité ; il en ranima l'étude, & il en fut, pour ainſi dire, le véritable reſtaurateur : il regrettoit fort qu'on eût abandonné l'uſage de ſoutenir des Thèſes en grec. M. Boivin le cadet & lui en avoient donné le dernier exemple ; & n'ayant pas aſſez d'autorité

pour rétablir cet uſage, il en introduiſit un autre encore plus utile, celui des exercices publics ſur des anciens auteurs grecs & latins : il choiſit les plus jeunes des fils de M. le Peletier pour le premier de ces exercices; & les applaudiſſemens qu'ils reçûrent, excitèrent dans les autres Collèges une émulation qui s'y ſoutient encore. M. Rollin en augmentoit ordinairement l'éclat par des pièces de vers qu'il adreſſoit, tantôt à ceux-mêmes qui faiſoient ces exercices, tantôt à leurs parens; & pluſieurs de ces pièces ſont imprimées. M. le Peletier conſervoit précieuſement l'original de celle que M. Rollin lui avoit adreſſée ſur l'exercice de M.rs ſes fils: il en compoſa trois ſur ceux de M. l'abbé de Louvois; & la troiſième a cela de ſingulier, qu'elle explique avec une netteté & des graces inimitables, l'eſtampe de cette Thèſe fameuſe, que M. le marquis de Louvois ſon père lui fit dédier au Roi, à ſon retour de la priſe de Mons.

Il joignoit à ces talens un zèle infatigable, & un tel diſcernement des eſprits, qu'il voyoit tout d'un coup ce dont ils pouvoient être capables, & la route qui devoit les y conduire. Habile à réprimer l'impétuoſité & à élever le courage, à ménager la délicateſſe & à dompter l'indolence, c'eſt ainſi qu'il a formé quantité de gens de Lettres, d'excellens Profeſſeurs, & qu'il a donné au Clergé, à la Magiſtrature, au métier même des armes, des ſujets d'un grand mérite. M. le premier Préſident Portail ſe plaiſoit quelquefois à faire ſemblant de lui reprocher qu'il l'avoit excédé de travail; & M. Rollin lui répondoit ſérieuſement, « il vous ſied bien, » Monſieur, de vous en plaindre! C'eſt cette habitude au travail » qui vous a diſtingué dans la place d'Avocat général, qui vous » a élevé à celle de premier Préſident : vous me devez votre fortune. »

Après avoir profeſſé huit ou dix années de ſuite au Pleſſis, M. Rollin en ſortit pour ſe livrer entièrement à l'étude de l'hiſtoire ancienne; ne retenant de ſes fonctions publiques que celle de la Chaire d'éloquence du collège Royal, qu'il n'exerçoit encore qu'à titre de ſurvivance, ſans aucun émolument:

mais il avoit 6 à 700 livres de rente; & il se croyoit extrêmement riche.

L'Université qui sentit le vuide qu'y laissoit la retraite de M. Rollin, ne fut pas long-temps sans le rappeler: elle le nomma Recteur à la fin de 1694, & elle le continua deux ans; ce qui étoit alors une grande distinction. En cette qualité, il fit deux fois aux écoles de Sorbonne, le panégyrique du Roi, que la Ville venoit de fonder. On n'y vit jamais un auditoire plus nombreux & plus choisi: ces deux discours furent regardés comme autant de chefs-d'œuvre, le dernier sur-tout, qui avoit pour objet l'établissement des Invalides; & cependant comme cet objet n'avoit pas rempli toute la fécondité du génie de M. Rollin, il fit distribuer le même jour dans l'assemblée, une Ode sur les autres embellissemens de Paris: la description de ses portes en arcs de triomphe, formoit seule dans cette Ode un nouveau panégyrique encore plus digne du héros.

C'est à ce même temps qu'il faut rapporter ce que l'on trouve dans les Mémoires du sieur Amelot de la Houssaye, à l'article des *Préséances.* Il y marque qu'*à une Thèse de Droit, le Recteur Charles Rollin ne souffrit jamais que l'Archevêque de Sens* (Fortin de la Hoguette) *prît le pas sur lui.* Il n'est pas nécessaire d'ajoûter qu'en tout autre temps & en toute autre occasion, il ne l'auroit jamais disputé à personne.

La fin du Rectorat de M. Rollin ne lui rendit pas toute sa liberté. M. le cardinal de Noailles l'engagea à se charger de l'inspection des études de M.rs ses neveux qui étoient au collège de Laon; & il s'en occupoit avec plaisir, quand M. Vittemant appelé à l'éducation des enfans de France, souhaita, avant tout, pouvoir lui remettre sa Coadjutorerie de la principalité du collège de Beauvais. M. Rollin eut toutes les peines du monde à l'accepter; & il paroît par quelques lettres imprimées de M. l'abbé Duguet, que ce fut lui qui l'y détermina.

Le collège de Beauvais, aujourd'hui si florissant, étoit alors une espèce de desert, où il n'y avoit que très-peu

d'écoliers, & point du tout de diſcipline : & ce qui ſembloit ôter l'eſpérance de pouvoir jamais y rétablir l'ordre & le travail, c'eſt qu'il étoit uni à un autre Collège de même nature. Nous ne dirons point comment M. Rollin vint à bout de le mettre en honneur & de le peupler, preſque au delà de ce qu'il peut contenir. On s'imagine bien qu'il fallut y employer tous les talens qu'il exige lui-même d'un bon Principal, dans ſon traité des *Études :* c'eſt aſſez la coutume des grands maîtres de ne preſcrire les véritables devoirs d'un état, qu'en décrivant, ſans y penſer, la manière dont ils ont rempli les leurs.

Auſſi, rien n'égaloit la confiance qu'on avoit en lui. Un homme de Province, homme riche, & qui ne le connoiſſoit que de réputation, lui amena ſon fils, pour être penſionnaire à Beauvais, ne croyant pas que cela pût ſouffrir aucune difficulté. M. Rollin ſe défendit de le recevoir, ſur ce qu'il n'avoit pas un pouce de terrein qui ne fût occupé ; & pour l'en convaincre, il lui fit parcourir tous les logemens. Ce père au déſeſpoir, ne chercha point à l'exprimer par de vaines exclamations : *Je ſuis venu,* lui dit-il, *exprès à Paris, je repartirai demain, je vous enverrai mon fils avec un lit, je n'ai que lui : vous le mettrez dans la cour, à la cave ſi vous voulez ; mais il ſera dans votre Collège, & de ce moment là je n'en aurai aucune inquiétude.* Il le fit comme il l'avoit dit, M. Rollin fut obligé de recueillir le jeune homme, & de l'établir dans ſon propre cabinet, juſqu'à ce qu'il lui eût ménagé une place ordinaire.

En 1712 il quitta la principalité de Beauvais, pour reprendre plus tranquillement le premier projet de ſes études. Il commença par travailler ſur Quintilien, dont il faiſoit grand cas, & dont il voyoit avec peine qu'on faiſoit trop peu d'uſage : il en retrancha tout ce qu'il y trouva d'inutile pour former des orateurs ou des gens de bien ; il expoſa ſa méthode & ſes vûes dans une élégante préface ; il mit des ſommaires raiſonnés à la tête des chapitres ; il accompagna le texte de petites notes choiſies : & l'édition parut en deux volumes in-12 au commencement de 1715.

L'Université, à qui il étoit ainsi toûjours cher & toûjours utile, le chargea en 1719 d'une harangue solennelle en forme d'action de graces, pour l'instruction gratuite que le Roi venoit d'y établir. Le sujet étoit grand; il l'égala par la noblesse & la magnificence des expressions: il y parla en maître consommé, de l'ordre, du choix & du goût des études; & ce qu'il en dit, fit naître le plus ardent desir d'avoir quelque jour sur cette matière un traité complet de sa façon. L'Université jugeant aussi que ses anciens statuts avoient besoin de quelques changemens à cet égard, & que personne n'étoit plus capable de les bien rédiger que M. Rollin, elle le nomma encore Recteur en 1720: mais des circonstances particulières abrégèrent tellement ce second Rectorat, qu'il ne fut plus question des statuts, & qu'il eut tout le temps de composer son traité *de la manière d'étudier & d'enseigner les Belles-Lettres.* Il le divisa en quatre volumes, dont il publia les deux premiers en 1726, & les deux derniers en 1728.

Encouragé par le succès de cet ouvrage, il en entreprit un autre beaucoup plus étendu, & qui en étoit cependant comme une suite nécessaire; ce fut l'histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes & des Perses, des Macédoniens & des Grecs. Il avoit d'abord espéré pouvoir la réduire à six ou sept volumes; mais elle le conduisit insensiblement jusqu'au treizième. Ils ont tous paru dans l'intervalle de 1730 à 1738, que donnant les deux derniers volumes de cette histoire ancienne, M. Rollin donna encore le premier volume d'une histoire Romaine qui en a déjà cinq: le sixième & le septième sont même imprimés, & n'attendent pour paroître que les cartes Géographiques qui doivent les accompagner. Le huitième & partie du neuvième sont faits, & vont jusqu'après la guerre contre les Cimbres, qui n'a précédé que d'environ LXX ans la bataille d'Actium, où se terminoit le projet de M. Rollin: ses illustres Disciples qu'il commençoit à appeler ses maîtres, ne sauroient laisser son ouvrage imparfait en aucun sens.

Le Public leur demandera peut-être encore les harangues latines de M. Rollin; parce qu'il n'y en a aucune d'imprimée, & probablement aucune qui ne mérite de l'être. Si nous nous étions assujétis à indiquer dans l'ordre des temps, toutes celles qui sont venues à notre connoissance, ou dont le souvenir s'est plus heureusement conservé; il y en a une entre autres, que nous n'aurions pas oubliée : celle qu'il prononça en 1701, deux ans après son entrée au collège de Beauvais, sur l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne.

On a eu un peu plus de soin de ses Poësies: on les inséra en 1727 dans un Recueil de pièces choisies; & outre celles dont nous avons déjà fait mention, il y en a un grand nombre d'autres de la même force & de la même beauté. Si on étoit tenté d'adjuger la préférence à quelqu'une, sa traduction latine de l'Ode de M. Despréaux sur la prise de Namur, ne manqueroit pas de suffrages.

Il y a aussi plusieurs Epigrammes, qui ont presque toutes leur singularité. Il seroit difficile, par exemple, d'en trouver une plus propre à justifier la qualité de *Devins* qu'on attribue assez communément aux Poëtes, que celle qu'il envoya en 1695, la première année de son Rectorat, au petit-fils de M. le Peletier, qui n'avoit encore que cinq à six ans. Il lui fit porter le jour de la Chandeleur, au nom de l'Université, un cierge semblable à celui qu'elle a coutume de présenter aux premiers Présidens; & lui écrivit qu'il falloit qu'il s'accoutumât à recevoir cet honneur, qu'il se disposât sur-tout à s'en rendre digne, parce que la première Présidence étoit une place que Thémis elle-même lui destinoit sûrement, après qu'elle en auroit revêtu M. son père :

Te manet hæc sedes : summum Themis ipsa Tribunal,
Vera cano, patri destinat, inde tibi.

Ils en étoient alors fort éloignés l'un & l'autre : cependant le père le fut douze ans après; & le fils l'est aujourd'hui.

Dans une autre Epigramme, M. Rollin fait la plus

ingénieuſe alluſion à ſon premier métier. Il envoie un couteau pour étrennes à un de ſes amis, & lui mande que ſi ce préſent lui ſemble venir pluſtôt de la part de Vulcain que de celle des Muſes, il ne doit point s'en étonner; parce que c'eſt de l'antre des Cyclopes qu'il a commencé à diriger ſes pas vers le Parnaſſe.

On a imprimé ſéparément deux autres pièces de M. Rollin; des hendécaſyllabes, adreſſés en 1691 au P. Jouvency, ſur ce qu'à l'occaſion de la priſe de Montmélian, il venoit de donner à Paris, ſous le nom d'un de ſes écoliers, la même pièce de vers qu'il avoit autrefois publiée à Caën ſous ſon propre nom, ſur la priſe de Maſtricht en 1673. La ſeconde eſt le *Santolius pœnitens*, qui fit beaucoup de bruit quand il parut, & dont la traduction françoiſe attribuée d'abord à M. Racine, ſe trouva dans la ſuite être de M. Boivin le cadet. L'épitaphe de Santeuil gravée dans le cloître de ſaint Victor, eſt auſſi de M. Rollin; & il eſt certain que ſi ſa modeſtie lui eût permis d'eſtimer ſes œuvres latines autant qu'elles le méritent, ce Recueil auroit terminé agréablement la nouvelle édition de ſon Traité des études, & de ſon Hiſtoire ancienne.

Nous n'avons rien dit du ſuccès qu'ont eu ces deux ouvrages; parce que tout en retentit encore, & dans les pays étrangers comme en France. Le duc de Cumberland & les Princeſſes ſes ſœurs, en avoient toûjours les premiers exemplaires: c'étoit à qui les auroit pluſtôt lûs, & à qui en rendroit le meilleur compte. Le Prince diſoit, *Je ne ſai comment fait M. Rollin: par-tout ailleurs les réflexions m'ennuient, & je les ſaute à pieds joints; elles me charment dans ſon livre, & je n'en perds pas un mot.* La Reine leur mère, peu de temps avant qu'elle mourût, s'étoit propoſé d'entrer en commerce de lettres avec lui; & elle lui avoit fait dire à ce ſujet les choſes du monde les plus flatteuſes. Les lettres du Prince Royal, aujourd'hui roi de Pruſſe, mettoient le comble à ce tribut d'eſtime: mais quand, à ſon avènement au Trône, il eut la bonté de lui en faire part, comme à quelques autres Savans du premier ordre,

M. Rollin lui marqua qu'il respecteroit désormais ses grandes occupations, & que n'ayant plus de conseils à prendre que de sa propre gloire, il n'auroit plus l'honneur de lui écrire.

L'exemple des Princes est séduisant : un Poëte fameux par ses ouvrages, & plus encore par ses disgraces, le celèbre Rousseau voulut aussi être en liaison avec M. Rollin : il lui écrivit plusieurs lettres; il lui adressa des Epîtres en vers; & M. Rollin ne crut pas devoir se refuser à un commerce où il espéroit placer utilement des traits de Christianisme & de piété. D'heureux préliminaires l'enhardirent à faire tenir au Poëte une partie des œuvres de M. l'abbé Duguet; & le Poëte lui envoya en échange ses Poësies de l'édition d'Amsterdam, mais sans le supplément dont il craignoit que l'austère morale de M. Rollin ne fût alarmée : enfin, il vint lui-même à Paris dans le plus grand *incognito;* il y vit presque tous les jours M. Rollin, & ne voulut pas repartir sans lui avoir fait la lecture de son Testament. Il y désavouoit dans les termes les plus forts, ces monstrueux couplets qui furent l'origine de ses malheurs, & continuoit de les attribuer à celui qu'il avoit d'abord accusé de les avoir faits. M. Rollin l'arrêta tout court à cet endroit : il lui représenta vivement que le témoignage de sa conscience suffisoit pour le disculper, mais que ne pouvant avoir aucune preuve équivalente pour en charger nommément qui que ce soit autre, il se rendoit dès-lors coupable d'un jugement téméraire au moins, & peut-être d'une calomnie affreuse. Le Poëte n'eut rien à répondre; & M. Rollin se sut grand gré de lui avoir fait effacer cet article.

Le Roi l'avoit nommé à une place d'Associé dans cette Académie, lors du renouvellement de 1701 ; & comme il n'avoit pas encore eu le temps de rendre célèbre le Collège de Beauvais, peu fréquenté avant lui, il ne prévoyoit pas que quand il le seroit, il s'y trouveroit absorbé par tant de soins différens, qu'il ne pourroit plus remplir à son gré les fonctions d'Académicien. Dès qu'il le reconnut, il demanda la vétérance : elle lui fut accordée avec toute la distinction qu'il méritoit; & il n'en aima pas moins nos exercices. Il se

rendoit

rendoit ici le plus ſouvent qu'il lui étoit poſſible, aux Aſſemblées publiques ſur-tout; non ſeulement, diſoit-il, parce qu'on y liſoit plus de choſes dont il pouvoit profiter, mais encore parce que c'étoit de ſa part un hommage plus marqué. Quand il entreprit ſon Hiſtoire Ancienne, il en expoſa le plan à l'Académie; il lui demanda la permiſſion d'y faire entrer librement tout ce qu'il trouveroit à ſon uſage dans nos Mémoires imprimés, & la communication de ceux qui ne l'étoient pas encore. Il demanda en même temps à M. le Chancelier, un Académicien pour Cenſeur; & cet Académicien ſe trouva être un de ſes anciens Elèves. Enfin, ce n'étoit qu'après qu'on avoit reçû ici un exemplaire de chaque volume de ſon ouvrage, qu'on apprenoit dans le monde qu'il étoit fini; & quand il ne pouvoit le préſenter lui-même, il en faiſoit faire les plus grandes excuſes: le cinquième tome de ſon Hiſtoire Romaine qui vient de paroître, me fut apporté ainſi pour l'Académie, trois ou quatre jours ſeulement avant ſa mort.

Tant de volumes donnés coup ſur coup, achevèrent de montrer quelle étoit la facilité de M. Rollin: on n'en doutoit point; on ſavoit qu'il étoit né extrêmement laborieux, & que l'amour du bien public pouvoit tout ſur lui. Mais pendant un très-long temps, il n'avoit écrit qu'en latin; c'étoit, ce ſemble, ſa langue naturelle: on doutoit preſque qu'il en eût une autre; & il avoit plus de 60 ans, quand il commençoit à écrire en françois. L'élégance & la pureté de ſon ſtyle furent donc un nouveau ſpectacle, auquel on ne s'attendoit point; il ſembloit les avoir acquiſes dans le moment, par la ſeule envie d'être plus utile: l'Académie Françoiſe elle-même en a rendu ſouvent témoignage; mais il penſoit ſi modeſtement de lui-même, qu'il ne ceſſoit de s'étonner de ce qu'il étoit devenu auteur: & loin d'avoir jamais rien tiré de ſes ouvrages, dont le prodigieux débit auroit fait la fortune de tout autre, il ne s'étoit embarraſſé, en les donnant au Libraire, que de la manière dont il le dédommageroit, s'ils n'avoient pas aſſez de cours. Cette façon de penſer

s'étendoit à tout ce qui avoit quelque rapport à lui. Propre ſur ſa perſonne, plus par habitude & par raiſon, que par la moindre recherche, il avoit en mourant le même meuble qu'il avoit fait faire en entrant Profeſſeur au collège du Pleſſis en 1683; & retiré dans le quartier de Paris le plus éloigné, il y occupoit une maiſon ſi petite, que la pluſpart des étrangers que ſa réputation y attiroit, auroient voulu en ſortant écrire ſur ſa porte, comme ſur celle d'Eraſme : *Voilà une petite maiſon qui renferme un grand homme.*

Sa piété étoit vive, tendre, ſincère; & tout ce qu'il nous convient d'en dire, c'eſt que rien ne lui paroiſſoit petit dans la Religion, & que hors d'elle il ne trouvoit rien de grand.

Il mourut le 14 ſeptembre dernier, âgé de quatre-vingts ans, ſept mois & quelques jours.





E'LOGE

DE M. L'ABBE' BANIER.

Par M. DE BOZE.

Assemblée publique du 3 Avril 1742.

ANTOINE BANIER, né à Dalet en Auvergne, le 2 novembre 1673, eut pour père Gilbert Banier Greffier du lieu, qui avec un bien fort médiocre, prenoit un très-grand soin de l'éducation de ses enfans; & celui-ci fut envoyé dès l'âge de huit ans à Clermont, au collège des Jésuites, où il fit toutes ses classes. On prétend qu'il n'y avoit aucun écolier qui l'égalât dans aucun genre de composition, & qu'il les surpassoit tous par la facilité du travail, comme par l'étendue de sa mémoire: mais il convenoit lui-même qu'il s'étoit trop prévalu de ces avantages, & que sûr d'avoir toûjours assez de temps pour remplir ses devoirs ordinaires, il en étoit moins occupé que du jeu & des autres plaisirs de son âge. Il ajoûtoit que ses Régens avoient imaginé mille moyens de l'en punir, mais non de l'en corriger; que le plus commun étoit, lorsqu'ils donnoient les places, de déclarer qu'il avoit mérité la première, qu'il n'auroit cependant que la seconde ou la troisième, & quelquefois la dernière, pour les raisons que personne n'ignoroit. Il est vrai qu'alors il prenoit cette dernière place avec une fierté qui faisoit baisser les yeux au nouveau Dictateur, & qui souvent embarrassoit le Régent même.

Arrivé en philosophie, où l'esprit prend un plus grand essor, l'abbé Banier parut si supérieur, qu'on le jugea seul capable de soutenir publiquement des Thèses qu'on vouloit dédier au corps de Ville; & l'éclat avec lequel il les soutint, détermina sa famille à se prêter à l'envie extrême qu'il avoit de venir à Paris: ses parens firent pour cela un effort; ils l'équipèrent, ils lui donnèrent de l'argent, & ils l'adressèrent

à un Procureur de leur connoiſſance, qui avoit ordre de lui en donner encore quelque peu, ſuivant ſes beſoins, qu'ils ne jugeoient pas devoir être fort grands: mais ils ne les connoiſſoient pas tous. Son argent fut bien-tôt diſſipé: les reſſources du Procureur ne tardèrent pas à s'épuiſer; & quand il fut obligé de recourir encore à ſa famille, elle lui manda de ſe diſpoſer à revenir inceſſamment; qu'un de ſes oncles, qui étoit chanoine de Creſt, vouloit bien faire les frais de ſon retour, & le recevoir chez lui, dans l'eſpérance qu'il ſe comporteroit plus ſagement.

Cet arrangement ne lui plut en aucune manière; & bien réſolu de reſter à Paris malgré tout ce qu'on lui pourroit dire, il chercha à y ſubſiſter par ſes propres talens. Quelques Profeſſeurs de l'Univerſité avec qui il étoit déjà en liaiſon, lui procurèrent un aſſez grand nombre de répétitions, & le produiſirent, entre autres, à M. le Préſident du Metz père, homme eſtimable, qui dans la multitude des emplois & des affaires, avoit toûjours aimé les Lettres; qui s'étoit formé lui-même un cabinet de bons livres; & qui avoit deux fils nouvellement ſortis du collège, dont l'un, deſtiné à remplir ſa charge de Préſident, faiſoit ſa dernière année de Droit.

M. du Metz goûta infiniment l'abbé Banier: il le prit chez lui; il lui donna le ſoin de ſa petite bibliothèque, avec une pleine liberté de l'augmenter à ſon gré; & le chargea particulièrement de revoir avec M. ſon fils les auteurs de Belles-Lettres qu'on ne voit point, ou qu'on effleure à peine dans le cours ordinaire des claſſes.

M. l'abbé Banier répondit parfaitement aux vûes qu'on avoit ſur lui; & la première marque qu'il donna de ſon extrême facilité, ce fut que dans le peu de temps qui reſtoit à M. du Metz le fils pour achever ſon Droit, il profita ſi bien des leçons & des conférences auxquelles il aſſiſtoit, qu'il en fit lui-même un cours par bénéfice d'âge, ſans qu'on s'en aperçût preſque, & ſans que ſes examens ni ſes Thèſes ſe reſſentîſſent le moins du monde de cette précipitation.

Il tira un autre parti de la lecture qu'ils faiſoient enſemble des anciens auteurs, ſur-tout des poëtes, dont la Fable fait le principal ornement, & dont, à leur exemple, nous faiſons nous-mêmes un fréquent uſage. Les Commentateurs, loin de répandre quelque lumière ſur des endroits ſi intéreſſans, ſemblent avoir pris à tâche d'en augmenter l'obſcurité; & chacun ayant crû y découvrir ce que ſon génie ou le plan de ſes études le portoit à y chercher, y a trouvé, en effet, tout ce qu'il a voulu.

Ainſi, le Phyſicien n'a pas douté que les Fables ne fûſſent le dépôt des plus grands ſecrets de la Nature; le Philoſophe les a réduites à des maximes de morale; le Politique y a remarqué tous les rafinemens de la prudence humaine; l'Alchymiſte même a prétendu y puiſer les principes & les règles d'un art qui n'en a point.

D'un autre côté, les Grammairiens ſe ſont contentés d'expliquer les Fables par de ſimples rapports de mots, tirés de différentes langues, qui comparés entre elles fourniſſent, tout au plus, un ſens équivoque & des reſſemblances arbitraires. Des Savans d'une autre eſpèce ont placé la ſcène de toutes les Fables, les uns chez les Phéniciens, les autres en Égypte ou dans la Chaldée, quelques-uns même au fond du Nord; comme ſi elles formoient entre elles un ſyſtème ſuivi, qui eût été inventé par un ſeul homme, dans le même temps & dans le même lieu. Il n'y a pas juſqu'aux Théologiens, qui, prévenus de la connoiſſance que les payens ont eue des livres ſacrés, n'aient voulu trouver tous les Héros, les Dieux & les demi-Dieux de la Fable dans la perſonne des Patriarches, & qui ne ſe ſoient flattés d'en porter le parallèle juſqu'à la démonſtration.

Dans le ſein même de cette prodigieuſe variété, qui ouvroit le pays de la fable à toutes les entrepriſes de l'imagination, M. l'abbé Banier trouva de quoi les fixer, par une interprétation également ingénieuſe & ſenſée. Il comprit d'abord que les plus anciennes Fables renfermoient, à n'en point douter, des faits hiſtoriques de ces premiers temps, où le

défaut d'écriture n'étoit remplacé que par le ſecours de la tradition, ou par le récit de quelques vieux cantiques; que quand ces évènemens paſſèrent enfin dans les ouvrages des premiers Hiſtoriens, qui étoient des Poëtes, ils commencèrent à s'y altérer par le mélange des fictions; & que ceux qui traitèrent enſuite les mêmes ſujets, voulant toûjours y ajoûter de nouveaux ornemens, les obſcurcirent & les défigurèrent, bien plus qu'ils ne les embellirent. Il ſentit que la ſeule reſſource qui nous reſtoit à cet égard, conſiſtoit à y démêler la vérité ſimple & pure, à la ſéparer délicatement du ſublime & du merveilleux dont on l'avoit chargée; & que cet art étoit un fil myſtérieux, à l'aide duquel on pouvoit remonter juſqu'à la naiſſance des Fables, ou pour mieux dire, juſqu'au berceau de l'Hiſtoire. A meſure qu'il s'y appliqua, les difficultés s'applanirent ou diſparurent; & la matière croiſſant ſous ſa main de proche en proche, ce qui dans ſon origine ne devoit être que l'objet de quelques entretiens avec un élève qui lui étoit cher, devint peu à peu le fond d'un ouvrage conſidérable & utile au Public.

La première édition qui eſt de 1711, parut en 2 voll. in-12 ſous le titre d'*Explication hiſtorique des Fables, où l'on découvre leur origine & leur conformité avec l'Hiſtoire ancienne;* & en 1715 il en donna une ſeconde, augmentée d'un troiſième volume.

Comme dans le cours de ce travail, M. du Metz le fils étoit entré en charge, & avoit épouſé une perſonne aimable qu'un eſprit déjà cultivé mettoit à portée de partager le fruit de ces converſations ſavantes; M. l'abbé Banier changea en ſa faveur toute la diſpoſition de ſon ouvrage. Au lieu de le diviſer par livres & par chapitres, il le diſtribua en 25 dialogues, où ſous le nom d'*E'liante,* la jeune Dame tempère la ſéchereſſe du ſujet par l'enjouement de ſes réflexions: *Alcidon* ſon élève & ſon ami, y mêle de temps à autre quelque choſe du ſien; & lui, ſous le nom de *Théophile,* eſt comme le Docteur de la pièce, qui inſtruit & parle preſque toûjours.

Ce premier changement en amena néceſſairement un autre. Il n'auroit pas été de la décence que paroiſſant s'entretenir avec une Dame, il eût cité à tous propos de longs paſſages d'auteurs Grecs & Latins; & cependant il n'étoit pas juſte de ſacrifier à la politeſſe & à la décence les preuves eſſentielles qui réſultoient de tant de textes raſſemblés. M. l'abbé Banier prit ſur cela un tempérament qui lui réuſſit: ſon ſtyle nourri des expreſſions des Hiſtoriens ou des Poëtes qui ont écrit en ces deux langues, eſt l'extrait fidèle ou la traduction même de leurs différens témoignages, & forme une eſpèce de tiſſu qui, ſans interrompre l'ordre de la narration, y jette plus de clarté, & convient d'autant mieux à toute ſorte de lecteurs, que les Savans trouvent à la marge l'indication des paſſages originaux; nouveau genre d'épargne, qui coûte bien plus qu'une profuſion apparente: car tout auteur eſt naturellement porté à regarder comme une vraie perte, ce qu'il eſt obligé de retrancher.

Ce fut à l'occaſion de cet ouvrage dont j'étois l'examinateur, que je connus M. l'abbé Banier, & que le jugeant très-digne d'une place à l'Académie des Belles-Lettres, je l'y propoſai, lorſque, ſuivant l'uſage de ce temps-là, je me trouvai en droit d'y nommer un Elève: il y fut reçû en 1713; & il y fit rapidement ſon chemin, aimé comme il l'étoit de tous ſes confrères, pour la douceur de ſes mœurs, & généralement eſtimé pour ſon travail & ſon aſſiduité. Il y a près de trente morceaux de lui dans l'Hiſtoire & les Mémoires de l'Académie. La pluſpart roulent encore ſur des ſujets tirés de la Fable, dont l'éclairciſſement lui paroiſſoit mériter les ſoins & la vie entière d'un homme de Lettres: auſſi, a-t-il fini la ſienne par une Mythologie complète en 3 voll. in-4.° dont le dernier n'a été achevé qu'en 1740, temps où il étoit déjà attaqué de la maladie dont il eſt mort.

Il ne laiſſa pas de publier, dans cet intervalle, quelques nouveaux ouvrages, dont la différence ſervoit à varier le cours trop uniforme de ſes études, & dont le produit entroit dans les petits arrangemens de ſa fortune.

C'eſt ainſi qu'en 1719 il donna en 3 voll. in-12 la Relation du troiſième voyage du ſieur Paul Lucas au Levant; & cette relation eſt bien plus à lui qu'à l'auteur dont elle porte le nom.

Le ſieur Paul Lucas n'avoit jamais fait aucune ſorte d'études: il s'étoit ſeulement accoutumé à courir le monde dès ſa plus tendre jeuneſſe. Quelques Médailles ſingulières rapportées d'un premier voyage, & retenues enſuite pour le cabinet du Roi, lui valurent un brevet d'Antiquaire, avec quelques fonds pour retourner au Levant. Là, il acquit, par une eſpèce de routine, l'art de juger de l'antiquité d'une Médaille ou d'une pierre gravée, au ſeul tact & au ſimple coup d'œil, ſans ſavoir d'ailleurs ce qu'elles ſignifioient, ni ce qu'elles repréſentoient: il prenoit toutes les inſcriptions, en quelque langue qu'elles fuſſent, en appliquant ſur les marbres où il les voyoit, un papier mouillé de la même grandeur, pour les y imprimer: il achetoit ſur les lieux des deſſeins des monumens, leur deſcription & tous ces petits mémoires qu'on y offre preſque pour rien aux Curieux. A ſon retour, il cherchoit quelque Savant qui voulût rédiger ſes matériaux informes, y mettre de l'ordre, de l'érudition, de l'agrément, enfin tout ce qui leur manquoit. Son premier voyage fut ainſi publié par M. Baudelot, le ſecond par M. Fourmont l'aîné, & le troiſième par M. l'abbé Banier, tous trois de cette Académie; & comme aucun d'eux n'y a mis ſon nom, une partie du Public, des Journaliſtes même y ont été trompés. Ils ont loué le Voyageur de ſa merveilleuſe ſagacité; ils ont applaudi à la comparaiſon qu'il fait ſans ceſſe de ſes découvertes avec celles d'Hérodote & de Strabon: ils lui ont ſû gré d'avoir relevé quelques mépriſes de Pline & de Pauſanias: ils lui ont fait citer avec grace, Homère, Lucien, Ciceron, Horace & Virgile. Comment la poſtérité n'y ſeroit-elle pas plus trompée encore, ſi on ne dépoſoit quelque part cette anecdote?

Le troiſième voyage du ſieur Paul Lucas fut imprimé à Rouen, par une ſociété de Libraires qui propoſèrent à M. l'abbé

l'abbé Banier de travailler de même ceux de Corneille le Brun, dont l'édition faite en Hollande étoit devenue fort rare. Il en corrigea le ſtyle qui étoit des plus mauvais; il enrichit le texte de notes qui y ajoûtent un parallèle exact de la Géographie ancienne & moderne, que l'auteur n'entendoit point, & qui expliquent les monumens qu'il n'a fait qu'indiquer: joignant enfin à la deſcription de chaque lieu, ce qu'en ont dit les Voyageurs qui les ont de même parcourus, avant ou après Corneille le Brun, il en a fait à cet égard, une eſpèce de Voyage univerſel qui renferme tous les autres.

Pendant qu'on en achevoit l'impreſſion, des Libraires de Paris engagèrent M. l'abbé Banier à leur fournir une quatrième édition des *Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature* de D. Bonaventure d'Argonne, plus connu ſous le nom emprunté de Vigneuil-Marville. La dernière édition de ces Mélanges étoit en trois petits volumes in-12; & le troiſième de ces volumes n'étoit que le ſupplément des deux premiers, y ayant à la marge de chaque article, des chiffres qui renvoyoient à la page où ils devoient être inſérés. M. l'abbé Banier les y incorpora, & créa enſuite de ſon propre fond un nouveau volume qu'il remplit dans le même goût, de traits d'Hiſtoires ſingulières, de Remarques critiques, d'Anecdotes littéraires, d'extraits de Livres rares, & de mille autres choſes ſemblables, qui réveillèrent utilement la curioſité du Public pour un ouvrage preſque oublié.

Bien-tôt, il s'en préſenta un autre beaucoup plus conſidérable. Les Weſteins, riches Libraires de Hollande, avoient fait graver ſur les deſſeins du fameux Picart, de parfaitement belles planches des Métamorphoſes d'Ovide qu'ils vouloient donner, avec une traduction à côté du texte, & des explications au bas de chaque fable: la voix publique leur indiqua M. l'abbé Banier, & ils le gagnèrent par la généroſité de leur procédé. Il avoit véritablement une grande avance ſur les explications; mais expliquer Ovide ou le traduire, ſont deux choſes fort différentes: il entreprit l'un & l'autre avec

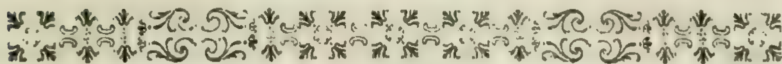
le même courage & avec le même ſuccès; & le Roi, à qui on fit voir un eſſai de l'ouvrage, trouva bon qu'il lui fût dédié, quoique imprimé en pays étranger.

Dès que M. l'abbé Banier en fut quitte, il s'appliqua particulièrement à former ce corps général de Mythologie, par lequel nous avons déjà dit qu'il avoit terminé ſa carrière: & ce travail, qui avoit été l'objet de ſa complaiſance dans les plus beaux jours de ſa vie, devint ſon unique conſolation dans le cours d'une maladie ſingulière, qui a été près de trois ans à le conduire au tombeau.

Comme il ne s'étoit jamais flatté jusqu'à un certain point, ſur la durée & les ſuites de ſon mal, il craignit d'abord de n'en pouvoir ſoutenir la dépenſe par ſon ſeul revenu; & il ſe détermina à vendre ſa bibliothèque: mais le marché en fut à peine conſommé, que le beſoin de ſes livres ſe fit ſentir preſque auſſi vivement que les beſoins de ſon état. Alors M. l'abbé Banier, dont l'eſprit reſtoit toûjours ſain & entier, ſous les ruines du corps, vint à bout de concilier les intérêts de l'un & de l'autre: il s'arrangea avec les Libraires, il leur fit une remiſe honnête; & ils lui avancèrent, non ſeulement le produit de ſa Mythologie, mais encore celui d'une nouvelle édition des *Cérémonies Religieuſes* en ſept volumes in-folio, qu'ils lui avoient propoſé de diriger: & avec ce nouveau fonds, il ſe forma une ſeconde bibliothèque, qui après ſa mort a été vendue preſque autant que la première.

Il mourut le 19 novembre dernier, âgé de 68 ans révolus.





E´LOGE
DE
M. LE CARDINAL DE POLIGNAC.

Par M. DE BOZE.

MELCHIOR DE POLIGNAC, Cardinal Prètre du titre de S.te Marie des Anges aux Termes, archevêque d'Auch, & Commandeur des Ordres du Roi, naquit au Puy en Vélay, le 11 octobre 1661, & fut le second fils de Louis Armand vicomte de Polignac, & de Jaqueline du Roure sa troisième femme.

Assemblée publique du 3 Avril 1742.

La maison de Polignac est trop connue, pour prétendre rien ajoûter à l'idée qu'on en a: son origine se perd dans l'antiquité la plus reculée; & la possession immémoriale du lieu à qui elle a donné, ou dont elle a tiré son nom, rappelle celui d'*Autochthones*, que les Athéniens se donnoient eux-mêmes, comme étant les enfans & les maîtres de la terre qui les portoit.

Le jeune Melchior, tendrement aimé d'un oncle qui l'avoit tenu sur les fonts de Baptème, & qui étoit abbé de Montebourg, fut destiné à l'Eglise; & dès qu'il eut reçû au Puy une première teinture des Lettres, il vint à Paris faire ses humanités au collège des Jésuites.

Il ne se souvenoit pas d'y avoir jamais donné prise sur lui, pour avoir manqué à aucun de ses devoirs: une fois seulement, c'étoit un jour de composition, voyant M. son frère & un autre de ses amis, gémissans sur le thème dont ils ne pouvoient venir à bout, il essaya de leur en faire passer un à chacun, dans le tuyau d'une plume qu'il paroissoit leur prêter. Le Régent se douta de quelque chose: les plumes lui furent apportées; il en tira les thèmes communiqués, & les montrant à toute la classe, il promit d'en faire

le lendemain une punition exemplaire: mais le ſoir même ayant eu la curioſité de lire ces thèmes faits à la hâte, il les trouva ſi bons, ſi différens l'un de l'autre, & ſur-tout de celui de l'abbé de Polignac, qui étoit le meilleur des trois, que le lendemain il ne ſe fit pas beaucoup prier pour pardonner une faute, dont il auroit voulu que tous ſes écoliers euſſent été capables.

Après avoir fini ſa rhétorique aux Jéſuites par des exercices brillans, M. l'abbé de Polignac paſſa au collège d'Harcourt pour y faire ſa philoſophie. L'Univerſité étoit alors encore partagée entre Ariſtote & Deſcartes: les jeunes Profeſſeurs penchoient vers le nouveau ſyſtème, les autres ſe piquoient d'une inviolable fidélité pour l'ancien; & il n'eſt pas étonnant que celui d'Harcourt fût de ce nombre, il y avoit près de trente ans qu'il jouiſſoit d'une grande réputation. Mais elle n'impoſa point à ſon diſciple; il ſentit la beauté & les avantages du ſyſtème de Deſcartes dans les objections même que l'on s'efforçoit de réſoudre: & tout ce que lui apprirent les cahiers de ſon Profeſſeur, ce fut à bien diſputer contre lui; ce qui, dans un ſens, eſt une aſſez bonne manière d'apprendre.

Cependant le temps de ſoutenir des Thèſes arriva. Le Profeſſeur ſouhaitoit que l'abbé de Polignac fît honneur à ſes leçons: celui-ci, au contraire, offroit de défendre publiquement le ſyſtème de Deſcartes ſans le ſecours d'aucun Préſident; & depuis long-temps il n'y avoit eu une affaire de cette importance au pays latin: on l'accommoda enfin; il fut décidé que l'abbé de Polignac ſoutiendroit les deux ſyſtèmes par deux actes ſéparés, & en deux jours différens; mais que celui d'Ariſtote, comme le plus reſpectable, ſeroit ſoutenu le dernier, & fermeroit la barrière.

L'abbé de Polignac ſe rendit: il diſpoſa lui-même dans l'ordre qui lui parut le plus naturel, les principes de Deſcartes, qui n'avoient encore jamais été rédigés en forme de thèſe; & s'immolant à celle que ſon Profeſſeur avoit diſpoſée en faveur d'Ariſtote, il enchanta tout ſon auditoire

dans la première, & les vieux Péripatéticiens sortirent très-contens de la seconde.

Il se distingua de même en Sorbonne; & il y achevoit son cours de Théologie, quand M. le cardinal de Bouillon l'engagea à venir avec lui à Rome, où il étoit obligé d'aller pour le Conclave où Alexandre VIII fut élu.

Le nouveau Pape donna des marques si particulières de son estime à l'abbé de Polignac, que M. le duc de Chaulnes qui avoit été envoyé en même temps pour pacifier les différens qui s'étoient élevés, & qui avoient été poussés si loin sous le pontificat d'Innocent XI, fit agréer au Roi que l'abbé de Polignac entrât dans cette partie de la négociation qui regardoit les propositions du Clergé de 1682.

Ainsi, devenu Ministre à l'âge de 27 à 28 ans, son coup d'essai fut de discuter les libertés de l'Eglise Gallicane & les intérêts de la cour de Rome, avec un Souverain Pontife qui en avoit fait toute son étude pendant plus de 50 ans avant son élévation. Il eut l'honneur de l'entretenir plusieurs fois; & le Saint Père qui goûtoit de plus en plus le caractère de son esprit, lui dit avec bonté dans une de leurs dernières conférences : *Vous paroissez toûjours être de mon avis; & à la fin, c'est le vôtre qui l'emporte.* En effet, les principaux articles de l'accommodement ayant été comme réglés, M. le duc de Chaulnes & M. le cardinal de Bouillon jugèrent à propos que l'abbé de Polignac repassât en France, pour en rendre lui-même compte au Roi.

Louis XIV lui accorda une longue audience, au sortir de laquelle il dit : *Je viens d'entretenir un homme, & un jeune homme, qui m'a toûjours contredit, sans que j'aie pû m'en fâcher un moment.* Il retourna à Rome avec de nouvelles instructions; & l'affaire y fut sinon terminée, du moins assoupie, comme on le souhaitoit, avant la mort d'Alexandre VIII.

Alors, il rentra avec M. le cardinal de Bouillon, au Conclave où fut élu Innocent XII; & immédiatement après il revint à la Cour. Les agrémens qu'il y trouva ne purent l'y retenir : il leur préféra le séjour du séminaire des Bons-Enfans,

pour se livrer, suivant son goût, à l'étude des Belles Lettres, des Sciences & de l'Histoire, en se formant aux devoirs de son état. Mais l'opinion que le Roi avoit de ses talens ne lui permit pas de les consacrer uniquement à cet usage: il fut nommé Ambassadeur extraordinaire en Pologne, & obligé de s'y rendre presque *incognito* & par mer, parce que la France étoit en guerre avec presque toutes les autres Puissances de l'Europe.

Le bâtiment sur lequel on avoit embarqué ses équipages, sa vaisselle, ses meubles, échoua aux côtes de Prusse; & tout y fut pillé. Pour lui, il arriva heureusement; & semblable aux Héros, qui n'avoient besoin d'aucun appareil pour se faire reconnoître, il fut accueilli par le roi de Pologne avec une tendresse & des distinctions sans exemple: ce Prince voulut qu'il logeât dans son propre Palais: bien-tôt il en fit son ami de tous les momens & de toutes les heures; & ce goût si facile à s'épuiser dans le cœur des Souverains, ne finit que par la mort du grand Sobieski.

La Pologne en proie aux divisions qui ont coutume de l'agiter, quand il faut qu'elle se choisisse un Maître, ouvrit un vaste champ aux vûes de l'abbé de Polignac: il se flatta d'y réunir tous les suffrages en faveur d'un Prince que son mérite personnel rendoit digne de plus d'une Couronne; & ce fut sans doute ce qui contribua le plus à le tromper. Le succès qu'il s'étoit promis & qu'il avoit annoncé, s'évanouit entre ses mains par une fatalité que sa discrétion ne permettoit pas d'approfondir; & il en fut d'autant plus affligé, qu'il ignoroit avec le monde entier, qu'il étoit dans les décrets de la Providence, que cet évènement-là même en produiroit quelque jour un autre beaucoup plus avantageux à la France. Il revint donc accablé de son infortune comme d'une calamité publique; & retiré à son abbaye de Bon Port, il y passa trois années entières, enveloppé dans sa vertu, & n'ayant de commerce qu'avec les Muses.

M. le Prince de Conti.

La véritable gloire d'un Ambassadeur se tire certainement du plein succès de ses négociations. Mais ce succès n'est pas

toûjours aiſé à démêler ; & le plus ou le moins de ſatisfaction qu'on lui marque à ſon retour, n'eſt pas non plus une règle toûjours exemte d'erreur : de nouveaux intérêts ſurvenus dans un court intervalle, exigent quelquefois de plus grands ſacrifices ; & le Public ne ſe trouve à portée d'en juger, que lorſqu'après des ſiècles entiers, le voile qui couvroit les myſtères de l'Etat, ſe déchire, & tombe, pour ainſi dire, de lui-même.

Il eſt une ſorte de preuve moins lente & moins équivoque de l'eſtime du Prince pour le Miniſtre qu'il a paru négliger ; c'eſt quand il ne l'oublie pas long-temps, quand il le rappelle de lui-même, qu'à ſon retour il le comble d'honneurs & de bienfaits, qu'il l'emploie de nouveau dans des occaſions plus délicates, & pour des affaires encore plus importantes que celles dont il l'avoit d'abord chargé.

C'eſt ce qui arriva à M. l'abbé de Polignac. Revenu de Pologne en 1698, il reparut à la Cour en 1702 avec cet éclat que la faveur elle-même ne donne, que lorſqu'elle ſuccède à la diſgrace, & qu'elle ſemble vouloir l'expier. Le Roi lui conféra deux nouvelles abbayes ; il lui fit avoir la nomination d'Angleterre au Chapeau de Cardinal : & pour le mettre plus à portée de faire valoir cette nomination, il l'envoya en qualité d'Auditeur de Rote à Rome, où il l'aſſocia au cardinal de la Trémoille, dans un miniſtère que la ſituation des affaires d'Italie rendoit extrêmement difficile.

Ce n'eſt pas tout. Aux premières eſpérances que le Roi conçut de la paix qu'il étoit déterminé de donner à ſes peuples, à quelque prix que ce pût être, il fit revenir M. l'abbé de Polignac, pour l'envoyer avec M. le maréchal d'Uxelles à Gertruydemberg : il lui ſut gré de la manière dont il avoit ouvert les conférences, & de la nobleſſe avec laquelle il les avoit rompues ; & quand la victoire qui s'étoit égarée ſous des drapeaux étrangers, eut fait naître par ſon retour de plus juſtes idées aux ennemis de la France, le Roi choiſit encore M. l'abbé de Polignac pour ſon Plénipotentiaire au Congrès d'Utrecht, où ſe conclut enfin le traité qui rendit à la Nation

ſa première ſplendeur, & couvrit d'une nouvelle gloire les dernières années du règne de Louis le Grand.

Ce fut pendant la tenue de ce Congrès, que Clement XI qui avoit connu très-particulièrement M. l'abbé de Polignac pendant ſon ſéjour à Rome, le créa Cardinal *in petto*, dans un Conſiſtoire ſemi-public. Le Pape eut la delicateſſe de ne le déclarer que huit grands mois après, pour lui laiſſer tout le temps de conſommer le précieux ouvrage de la paix: & ce fut par une délicateſſe à peu près ſemblable, qu'avec l'agrément du Roi, M. l'abbé de Polignac quitta la Hollande, ſans avoir mis ſa dernière ſignature au traité; parce que ce traité achevoit de ruiner les eſpérances du Prince, à qui il devoit ſa nomination au Cardinalat, & à qui il ne pouvoit donner d'autres marques de ſon attachement & de ſa reconnoiſſance.

A ſon retour, il fut encore comblé des graces du Roi & des éloges de la Cour: mais le Roi mourut; & à ſa mort, la Cour prit une face toute nouvelle. M. le cardinal de Polignac n'eut plus de part aux affaires; ſa retraite à Anchin ſuivit de près la ſignature du traité de Londres, & dura juſqu'à la mort du Miniſtre qui l'avoit conclu: celle du pape Innocent XIII qui arriva peu de temps après, l'obligea d'aller au Conclave où Benoît XIII fut élu: il contribua beaucoup à ſon exaltation; & le Roi qui étoit parvenu à ſa majorité, honorant alors le cardinal de Polignac de la même confiance que ſon biſaïeul, voulut qu'il reſtât à Rome en qualité de miniſtre de France. On ſait que pendant huit années entières, il en a rempli les fonctions avec autant de dignité que d'intelligence, & avec une telle ſatisfaction des deux Cours, qu'en ſon abſence le Roi le nomma à l'archevêché d'Auch, & à une place de Commandeur de ſes Ordres; & que Benoît XIII & Clément XII ſon ſucceſſeur, non contens de l'employer dans les principales Congrégations, le conſultoient ſur leurs propres affaires, tandis qu'il traitoit auprès d'eux celles du Roi.

Tel fut l'homme d'Etat, dans M. le cardinal de Polignac; & ſi nous ne l'avons pas repréſenté tout à la fois comme homme

homme de Lettres, lui qui ne ſépara jamais l'un de l'autre; c'eſt que ce rare aſſemblage, cet heureux mélange qui a toûjours fait la grandeur de ſon caractère & le charme de ſa ſociété, ne pouvoit ſans quelque confuſion, paſſer à chaque inſtant dans le recit abrégé de ſa vie.

Il avoit joint à d'excellentes études une conception vive, & cette heureuſe avidité de ſavoir, qui allant au-devant des principes, les ſaiſit comme par inſtinct, les développe & les enchaîne dans l'ordre qu'ils doivent naturellement avoir pour être plus ſolides ou plus lumineux.

Son éloquence ſimple & naïve en apparence, trouvoit, au beſoin, toutes les richeſſes de l'expreſſion ; & les graces de la perſonne ne contribuoient pas peu aux victoires de l'eſprit.

Nous avons déjà vû un grand Pape ſe plaindre agréablement d'une eſpèce de ſéduction de ſa part, un grand Roi avouer qu'il avoit pû le contredire ſans lui déplaire: peu s'en fallut qu'en Pologne même, par le ſeul talent de la parole, il ne renverſât les montagnes d'or & d'argent qu'on lui oppoſoit.

L'Académie Françoiſe en jugea ainſi; & elle n'héſita pas à le dire, quand au retour de Pologne & de l'abbaye de Bon-Port, elle choiſit M. l'abbé de Polignac pour ſuccéder au célèbre évêque de Meaux, Boſſuet, qu'elle venoit de perdre.

Son diſcours de réception, quoiqu'aſſujéti comme les autres à la formule de certains éloges conſacrés, que le temps fait vieillir & que le nombre même affoiblit, brille d'ailleurs de tant de beautés, qu'on le met encore au rang des chefs-d'œuvres, & qu'on le lit toûjours avec un nouveau plaiſir.

Mais ce n'étoit pas ſeulement ſa langue naturelle qu'il parloit avec élégance & facilité : il poſſédoit de même la pluſpart des langues vivantes, & en particulier celles des différentes Cours où il avoit été. Il ſavoit bien la langue Grecque, & il avoit ſi heureuſement cultivé la Latine, qu'il en auroit pû donner des préceptes comme Varron, & des exemples comme

Cicéron : il n'en faudroit pas d'autres preuves que les discours latins qu'il a prononcés à Rome en différentes occasions, celui sur-tout qu'il prononça en prenant possession de sa place d'auditeur de Rote.

C'étoit peu de temps après un tremblement de terre qui avoit fait ouvrir le dôme de saint Pierre, & jeté dans Rome une consternation générale. Tout s'étoit réfugié dans les jardins ou dans les places publiques : Clément XI seul, prosterné aux pieds des Autels, demandoit tranquillement à Dieu de ne prendre que lui pour victime de sa colère ; & à peine eut-il achevé sa prière, que la terre se raffermit, & que le peuple se rassurant enfin, sembla moins occupé du danger qu'il avoit couru, que du dévouement & de la piété du saint Père, à qui il croyoit devoir sa conservation. M. l'abbé de Polignac peignit cet évènement avec des couleurs si vives & si touchantes, qu'on eût dit qu'il se renouvelloit : on vit la consternation se répandre subitement, le calme y succéder peu à peu, & les transports de joie & de reconnoissance éclater, comme dans le temps même où la chose s'étoit passée.

Un avantage singulier que M. le cardinal de Polignac a eu sur les Orateurs latins des meilleurs siècles, c'est qu'il excelloit également dans la Poësie : & ce n'est pas une réputation fondée comme beaucoup d'autres, sur quelques Odes, sur quelques Elégies, quelques Epitres & de moindres pièces encore ; elle est établie sur un des plus grands Poëmes qui aient été entrepris depuis la renaissance des Lettres ; un Poëme de dix à douze mille vers, où sont traitées les plus importantes matières de la Religion, de la Physique & de la Morale, où l'auteur égal à Lucrèce pour la versification, mais bien supérieur pour la doctrine, après avoir déterminé contre le sentiment de ce Poëte, contre celui d'Epicure & de ses sectateurs, en quoi consiste le souverain bien, quelle est la nature de l'ame, soit dans les hommes, soit dans les animaux, ce que l'on doit penser des atômes, du mouvement, du vuide, tire de l'éclaircissement même de ces questions

ſublimes, l'exiſtence réelle & néceſſaire d'un Dieu Créateur & Conſervateur perpétuel de l'Univers.

Les plus grands ouvrages doivent ſouvent leur naiſſance au haſard; & telle fut l'origine de celui-ci. En revenant de Pologne, M. l'abbé de Polignac s'étoit arrêté quelque temps en Hollande, & y avoit fait connoiſſance avec le fameux Bayle, qui étant alors au fort de ſes diſputes contre les Miniſtres Jaquelot & Jurieu, ne parloit d'autre choſe: M. l'abbé de Polignac prit cette occaſion de lui demander ce qu'il penſoit ſur certaines matières, & à laquelle des ſectes qui régnoient le plus en Hollande, il s'étoit particulièrement attaché. Bayle éluda la queſtion par quelques vers de Lucrèce, qui paroiſſoient n'y avoir qu'un rapport éloigné. Preſſé de nouveau, il ſe contenta de répondre qu'il étoit bon Proteſtant; ce qui ne ſignifioit pas davantage: plus preſſé encore, il répéta avec une ſorte d'impatience: *Oui, Monſieur, je ſuis bon Proteſtant, & dans toute la force du mot; car au fond de mon ame, je proteſte contre tout ce qui ſe dit, & tout ce qui ſe fait;* & cette déclaration ſinguliere fut encore accompagnée d'un paſſage de Lucrèce, plus étendu & plus énergique que le premier. M. l'abbé de Polignac frappé du ton & des circonſtances, ſe remit à la lecture de Lucrèce: il conçut que la réfutation de ſon ſyſtème ſeroit utile à la Religion, à l'humanité même; & il l'entreprit dans ſa retraite.

Quand il revint à la Cour, combien de fois ne lui fallut-il pas redire à quoi il s'étoit occupé pendant ſon ſéjour à Bon-Port? Il lui échappa de parler de l'Anti-Lucrèce; & quoiqu'il n'en parlât que comme d'une légère ébauche, chacun vouloit voir ce Poëme, & le qualifioit d'avance de merveilleux & de divin. Il ne put ſe défendre d'en communiquer, un peu plus, un peu moins: le moins étoit pour les ſimples curieux; le plus étoit ou pour des perſonnes d'un rang élevé à qui il ne pouvoit rien refuſer, ou pour des amis dont il eſpéroit recevoir de nouvelles lumières. L'indiſcrétion ou l'infidelité multiplièrent bien-tôt ces copies; & en les multipliant, elles les rendirent toujours plus

défectueuſes : divers Journaux en publièrent des fragmens. Le bruit ſe répandit que deux Princes infiniment reſpectables, en avoient commencé la traduction; & on vit enfin une analyſe ſommaire de l'ouvrage entier, dans le ſecond volume de la *Bibliothèque des Rhéteurs* du P. le Jay.

Mais ſi ces copies tout imparfaites qu'elles étoient, excitèrent, il y a trente ans, l'admiration des connoiſſeurs; quel accueil ne feront-ils point au véritable Anti-Lucrèce, que M. le cardinal de Polignac a comme refondu depuis ce temps-là, & qu'il n'a ceſſé de revoir, de corriger ou d'embellir juſque dans les derniers inſtans de ſa vie? Il y ajoûta encore quelques vers, trois jours ſeulement avant ſa mort, & il les dit; mais ſa voix étoit déjà ſi foible, qu'on n'oſa les lui faire répéter, & on n'a retenu que celui par lequel il terminoit la comparaiſon de l'homme voluptueux, toûjours agité, toûjours inquiet au ſein même des plaiſirs, avec le malade, qui dans le lit où il eſt retenu, cherche inutilement une place qui puiſſe le calmer :

Quæſivit ſtrato requiem, ingemuitque negatâ.

Sa dernière attention, & ce n'eſt pas la moindre, a été de remettre ſon ouvrage entre les mains d'un ami fidèle, d'un illuſtre Académicien *, dont le zèle & la capacité ſont ſi connus, que la République des Lettres en corps n'auroit pû faire un meilleur choix.

* M. l'abbé de Rothelin.

Il eſt rare ſans doute de trouver l'Orateur & le Poëte auſſi éminemment réunis dans la même perſonne, qu'ils l'étoient dans M. le cardinal de Polignac : mais c'eſt une eſpèce de prodige que d'y trouver en même temps un Antiquaire conſommé; & il l'étoit.

A des ſuites nombreuſes de Médailles de toutes les grandeurs & de tous les métaux, il avoit ajoûté une ſuperbe collection de ſtatues, de buſtes, bas-reliefs, & autres monumens antiques, qui pour la pluſpart étoient le fruit de ſes découvertes. Il en fit une conſidérable pendant ſon dernier ſéjour à Rome : il ſut qu'un particulier qui faiſoit bâtir une

ferme entre Frescati & Grotta-Ferrata, s'étoit trouvé arrêté, en creusant ses fondations, par des restes d'anciens murs fort épais, & qu'il étoit comme impossible de détruire. M. le cardinal de Polignac y alla; & s'étant bien orienté, il se persuada qu'il étoit sur l'emplacement même de la maison de campagne de Marius: il fit fouiller, & la première chose que l'on découvrit, vérifia sa conjecture; car ce fut un fragment d'inscription du cinquième consulat de Marius: on continua la fouille; & à l'ouverture du plus gros mur, se présenta un magnifique salon, orné entre autres de dix statues de grandeur naturelle, du plus beau travail & du plus beau marbre, qui formoient ensemble l'histoire d'Achille reconnu par Ulysse à la cour du roi Lycomède. Ces statues ne sont qu'une partie de son recueil.

Ce fut aussi sous ses yeux que se fit la découverte du palais des Césars dans les jardins *de la Vigne Farnèse*, sur le Mont Palatin: il excita M. Bianchini à en faire la description; & il l'aida fort dans cet ouvrage, qui n'a été publié que depuis quelques années. M. le duc de Parme qui avoit ordonné les travaux, fit présent à M. le cardinal de Polignac d'un des plus beaux morceaux qui furent trouvés. C'étoit un bas-relief de quatorze figures, représentant une fête d'Ariane & de Bacchus: il étoit enchassé dans la plus haute marche de l'estrade sur laquelle se plaçoient les Empereurs, quand ils donnoient des audiences publiques. Il eut encore les prémices, c'est-à-dire, les plus belles urnes du caveau de Livie, que l'on découvrit en 1730: & il connoissoit si parfaitement l'ancienne Rome, que si elle s'étoit tout à coup relevée sur ses ruines, il auroit pû y visiter les plus grands personnages de la République, sans guide comme sans interprète. Il disoit quelquefois qu'il n'auroit souhaité être le maître de cette Capitale du Monde, que pour détourner pendant une quinzaine de jours le cours ordinaire du Tibre depuis Pontemole jusqu'au mont Testacio, & en retirer les statues, les trophées, & les autres monumens qui y avoient été précipités dans le temps des factions, des guerres civiles, & de l'incursion des

Barbares : & quoique ce ne fut qu'une idée, il avoit fait niveler le terrein des environs, & pris toutes les notions convenables à l'exécution de ce projet. Il auroit aussi voulu faire creuser les ruines du temple de la Paix, brûlé sous l'empire de Commode, dans l'espérance d'y trouver le Chandelier, la Mer d'airain, & tous ces vases précieux que l'empereur Tite y avoit déposés, après son triomphe de la Judée.

On nous pardonnera de nous être un peu étendus sur des objets qui sont particulièrement du ressort de cette Académie, où depuis 25 ans M. le cardinal de Polignac occupoit une place distinguée entre les Honoraires. En échange, nous nous abstiendrons de parler des connoissances qu'il avoit acquises dans les différentes parties de la Physique & des Mathématiques, & qui lui avoient mérité une semblable place à l'Academie des Sciences : il y recevra, & c'est-là seulement qu'il peut recevoir, à cet égard, un tribut de louanges véritablement digne de lui.

Mais ce que les deux Académies célébreront toûjours à l'envi, c'est son amour pour les exercices qui leur sont propres, son assiduité aux Assemblées, la douceur de son commerce, & les charmes de sa conversation.

Fait pour donner le ton, il sembloit toûjours le prendre. Son génie aisé, & pour ainsi dire maniable, se laissoit en quelque façon saisir, étendre, rétrécir au gré de ceux qui l'approchoient : s'il se plaisoit quelquefois à disputer sur ce qui étoit susceptible de dispute, ce n'étoit jamais pour faire prévaloir son sentiment ; il ne vouloit y amener que par la force des raisons : & si l'universalité de ses connoissances le rendoit inférieur en certaines choses à ceux qui en avoient fait une étude particulière ; ils étoient eux-mêmes étonnés de le trouver toûjours en état d'en parler sur le champ avec justesse, de leur faire des objections solides, & de leur fournir souvent de nouvelles preuves.

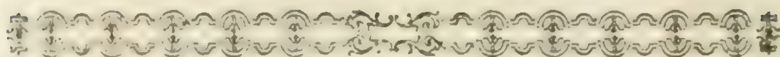
Il n'étoit ni jaloux, ni vindicatif, quoiqu'il fût tendre & reconnoissant à l'excès : les plus petits soins que demande la

haine lui auroient été à charge; & il sembloit n'être fait que pour aimer & pour être aimé.

Quand il alla à Anchin, il étoit en procès avec les religieux de cette Abbaye, qui ne l'avoient jamais vû. A son aspect, les inimitiés, les différends cessèrent: ils lui rendirent des respects qu'il n'exigeoit pas: ils voulurent absolument se charger de toute la dépense de sa maison; & M. le cardinal de Polignac touché d'un procédé si peu attendu, y répondit par une générosité dont il étoit seul capable: il leur abandonna les revenus de l'Abbaye à moitié moins qu'on ne lui en offroit d'ailleurs: pour les augmenter encore, il fit dessécher une prodigieuse étendue de marais qui devinrent aussitôt d'un grand rapport; & tandis que des profits de la mense Abbatiale ces Pères élevoient pour eux un édifice immense, il fit reconstruire à neuf une partie de leur Eglise, où, dans sa dernière maladie, il ordonna que son cœur seroit porté.

Nous passons mille autres traits, pour dire enfin, qu'après une vie assez longue pour les hommes ordinaires, mais trop courte pour lui & pour nous, il en a vû le terme fatal d'un œil tranquille; & que n'ayant d'autres craintes que celles qui sont inséparables de la Religion, il mourut le 20 novembre dernier, âgé de quatre-vingts ans, un mois & neuf jours.





E'LOGE DU P. DE MONTFAUCON.

Par M. DE BOZE.

Assemblée publique du 3 Avril 1742.

BERNARD DE MONTFAUCON naquit le 17 janvier 1655, au château de Soulage en Languedoc, où son père étoit allé avec sa famille, à l'occasion de quelques affaires qu'il avoit à Narbonne: car il demeuroit ordinairement au château de Roquetaillade, près de Limoux, diocèse d'Aleth.

Cette famille de Montfaucon, originaire de Gascogne, a pour tige les anciens seigneurs de Montfaucon le Vieux, qui étoient les premiers Barons du comté de Cominges; ils étoient aussi seigneurs de la Caïda, au royaume d'Arragon, près de Sarragosse : mais le septième aïeul du P. de Montfaucon vendit ces deux terres éloignées, après son mariage avec une riche héritière qui le rendit maître de celles de Roquetaillade, de Conillac, de Villars, de Mornac, & des autres biens que l'ancienne maison de Rivière possédoit en Languedoc.

Les Montfaucons étoient dignes de cette fortune; déjà riches par eux-mêmes, ils jouissoient encore de la plus grande réputation de bravoure & de probité. Ce fut Timoléon de Montfaucon seigneur de Roquetaillade & père de Dom Bernard, qui pressé par le duc de Montmorency de passer dans son parti, où il lui offroit de grands avantages, lui fit cette réponse noble & laconique; *Monseigneur, mon ame est à Dieu, & mon épée au Roi.* Un de ses frères qui avoit pris le nom de Villars, & qui avoit passé toute sa vie au service, fut père de l'abbé de Villars, auteur de plusieurs ouvrages singuliers, entre autres de celui qui a pour titre *le Comte de Gabalis, ou Entretiens sur les sciences secrètes.*

Timoléon

Timoléon s'étoit marié deux fois, & avoit eu onze enfans de ses deux femmes, un garçon & trois filles de la première, trois garçons & quatre filles de la seconde.

L'aîné du premier lit qu'on nommoit M. de Lapejan, étoit un homme d'un vrai mérite : il fut Gouverneur des deux premiers princes de Conti; & n'ayant laissé qu'une fille, mariée en 1677 à François d'Hélie seigneur de Villarzel & de Montgranier, elle lui porta en dot presque tous les biens de la maison.

Bernard, qui étoit l'aîné des garçons du second lit, fut élevé sous les yeux de son père au château de Roquetaillade, jusqu'à l'âge de sept ans, qu'on l'envoya au collège de la Doctrine Chrétienne à Limoux ; mais il n'y resta pas long-temps.

Accoutumé à être traité avec douceur, il ne put supporter certaines apostrophes qui étoient, dit-on, familières à son Régent : & un jour qu'elles furent accompagnées de quelques menaces, il s'échappa ; & malgré la foiblesse de son âge, il retourna à pied au château de Roquetaillade.

Timoléon prit en bonne part la sensibilité de son fils; il le garda chez lui, & se contenta de l'y faire étudier avec ses frères sous un Précepteur particulier. Une curiosité naturelle, qui dans les bons esprits n'est que l'envie d'apprendre, tint lieu au jeune Bernard de toute l'émulation qu'on inspire dans les collèges. Son père avoit quelques livres; il n'en négligea aucun. Le premier qui lui tomba sous la main fut un Plutarque en françois : & cette lecture fit naître en lui le goût qu'il a toûjours conservé pour l'histoire. A la traduction de Plutarque succéda celle d'Osorius, contenant les navigations & les conquêtes des Portugais aux Indes orientales. Il lut ainsi, tout ce qu'il y avoit dans le château, d'histoires & de relations étrangères ; & plein de ce qu'elles lui avoient appris, il se plaisoit à diriger ses promenades vers le grand chemin, dans l'espérance d'y trouver encore quelques Voyageurs, qui lui en apprendroient davantage.

Il en étoit réduit là, lorsqu'un ami de son père fut obligé

de faire transporter à Roquetaillade tous ses meubles, & une petite bibliothèque qu'il estimoit beaucoup. Bernard se proposa aussi-tôt d'en avoir soin, c'est-à-dire, d'en profiter: c'étoit encore des livres d'histoires & de voyages; mais la pluspart étoient en Italien ou en Espagnol; & comme il y avoit aussi des Dictionnaires de ces deux langues, il se mit à traduire divers chapitres de l'une & de l'autre, & peu à peu il parvint à les entendre.

Enfin, il n'avoit pas encore dix-sept ans, qu'il connoissoit déjà dans un grand détail, & autant que les livres peuvent l'apprendre, la situation de presque tous les pays, les coutumes & les mœurs de presque toutes les nations. Une mémoire prodigieuse lui faisoit retenir avec la même facilité les noms, les dates & les faits historiques, & le mettoit en état d'en bien parler, quand l'occasion s'en présentoit.

Par surcroît de bonheur, M. son père qui étoit fort lié avec le célèbre évèque d'Aleth (Pavillon), le menoit souvent chez ce Prélat, qui lui prètoit aussi des livres, à condition de lui en rendre compte: il lui exposa un jour avec tant d'ordre & de netteté le système & les singularités des antiquités judaïques de Josephe, que ce pieux évèque lui dit en l'embrassant, *continuez, mon fils, & vous serez un grand homme de Lettres.*

Cependant, épris de la gloire des armes, par l'impression que firent sur lui dans cet âge tendre, les descriptions de sièges & de batailles dont les histoires sont pleines, il se destina au service; & en 1672, il fut mis aux Cadets de Perpignan. Quelque règle que l'on observe dans ces écoles militaires, il est difficile d'y empècher les querelles : les anciens se croient toûjours supérieurs aux nouveaux venus : ils se font une espèce de loi de leur tâter le courage; & la plus légère épreuve décide souvent du sort d'un jeune homme pour toute sa vie. Notre Cadet qui en étoit prévenu, se présenta de si bonne grace au premier signal, que personne ne fut tenté d'y revenir.

La mort de son père, qu'il perdit sur la fin de la même

année, le rappela pour quelque temps à Roquetaillade : mais dès l'année suivante, M. le Marquis d'Hautpoul son proche parent, & capitaine de Grenadiers au régiment de Languedoc, le mena en Allemagne, où il servit deux ans, en qualité de Volontaire, dans l'armée de M. de Turenne.

Le nombre des années qui se sont écoulées depuis, ne lui avoit rien fait perdre de l'idée qu'il avoit conçûe de ce grand homme : il rappeloit encore avec complaisance dans les derniers temps de sa vie, le bonheur qu'il avoit eu de le suivre plusieurs fois, & l'obligation qu'il lui avoit de lui avoir montré de près le général Montécuculli dans la plaine de Mariendal.

Cependant la santé du jeune guerrier ne répondant pas à son courage, il tomba dangereusement malade à la fin de sa seconde campagne ; & M. d'Hautpoul qui l'avoit fait transporter à Saverne, fut lui-même blessé mortellement dans une action qu'il y eut peu de temps après, à la vûe de Strasbourg. Ce M. d'Hautpoul étoit l'homme de la plus grande taille qu'il y eût à l'armée : il excédoit son bataillon de toute la tète ; & le coup de mousquet qui lui brisa le menton, n'avoit qu'effleuré le dessus du chapeau d'un Grenadier qui étoit devant lui.

Aux premières nouvelles que M. de Montfaucon eut de la blessure de son parent, & du danger où il étoit, il fit un effort pour l'aller joindre ; & celui-ci en fit un autre pour lui dire : *Je meurs d'un accident assez commun dans le métier que j'ai fait toute ma vie ; & je n'y ai point de regret : mais vous qui êtes né foible, & dont la convalescence est si difficile, je vous conseille de retourner chez vous, & de prendre un autre parti ; à moins que, contre toute apparence, votre santé ne se fortifie extrêmement.*

Il suivit ce conseil ; & dès qu'il eut rendu les derniers devoirs au défunt, & qu'il se fut un peu rétabli, il partit pour Roquetaillade, où il fut à peine arrivé, qu'il eut encore le malheur de perdre sa mère.

Les tristes reflexions qu'il fit sur ces deux pertes, lui ayant

donné du goût pour la retraite, & tourné le cœur à la piété, il résolut de se consacrer à Dieu par la profession religieuse; & il se détermina pour la Congrégation de S.t Maur, où il avoit un cousin germain, frère de l'abbé de Villars dont nous avons parlé. Il fit son noviciat au monastère de la Daurade à Toulouse : il y remplit les devoirs de ce nouvel état avec une ferveur qui le faisoit proposer pour modèle; & après y avoir fait profession, il fut envoyé à l'abbaye de Sorèze, diocèse de Lavaur, pour y vacquer aux exercices spirituels que la Congrégation a établis pour les nouveaux Profès.

Les livres grecs qu'il trouva dans cette abbaye, le déterminèrent à en étudier la langue qu'il ne connoissoit pas encore; & bien-tôt il se la rendit familière. Il composa aussi dans le même monastère, quelques petites pièces de vers qui marquoient du talent: mais cet attrait pour la poësie, ne fut qu'un attrait passager. De l'abbaye de Sorèze, on l'envoya à celle de la Grasse, diocèse de Carcassone: il y fit son cours de Philosophie & de Théologie; & comme il ne lui falloit presque que le temps de la classe pour se mettre au fait des matières, il reprenoit ensuite en particulier l'étude du grec, & la lecture des historiens.

Sa piété cependant étoit toûjours la même; & elle étoit si généralement reconnue, qu'une famille des plus accréditées du pays, sachant qu'il devoit être ordonné Prêtre, vint le supplier les larmes aux yeux, de faire un jeûne de trois jours avant sa première messe, pour la guérison d'un fils unique qui étoit couvert d'écrouelles. Touché de la foi de cette pieuse famille, il promit de faire & il fit exactement ce qu'elle lui demandoit : & on ajoûte que la guérison fut si prompte & si entière, qu'il eut ensuite toutes les peines du monde à empêcher qu'on n'en dresât un procès verbal dans les formes.

Dom Bernard demeura huit ans à l'abbaye de la Grasse: il y lut de suite les Auteurs Ecclésiastiques des quatre premiers siecles; & il rassembla tous les matériaux nécessaires pour composer un corps de Théologie historique. Mais il renonça

depuis à ce projet, par l'eſpèce d'impoſſibilité où il ſe trouva de réunir ſur certains points le ſuffrage des différentes Écoles, quelque envie qu'il eût de les concilier. Il jugea qu'un Écrivain ne devant ſe propoſer que l'utilité publique, ne pouvoit éviter avec trop de ſoin ce qui ne ſert qu'à faire naître ou à renouveler en ce genre des conteſtations, toûjours plus nuiſibles à la ſociété par le trouble qu'elles excitent, qu'avantageuſes par les lumières qu'elles répandent; & jamais il ne s'eſt departi de ce principe.

Il s'occupa encore à corriger les verſions latines de quelques auteurs grecs; & ayant envoyé une partie de ce travail à D. Claude Martin, aſſiſtant du Supérieur général à l'abbaye ſaint-Germain-des-Prés, ce Religieux célèbre dans la Congrégation de ſaint Maur, par ſon zèle pour les Lettres & par ſon éminente piété, jugea ſi favorablement de ces premiers travaux de D. Bernard, que pour en augmenter le ſuccès, il ne le perdit plus de vûe, & qu'il lui fit donner une place à l'abbaye de Sainte-Croix de Bourdeaux, où il y a une excellente bibliothèque, en attendant qu'il pût le faire jouir de celle de ſaint Germain-des-Prés.

Ce fut à l'abbaye de Sainte-Croix qu'il lut, pour la première fois, Hérodote, & que charmé de la douceur de ſon ſtyle, & de l'intéreſſante variété de ſes narrations, il voua un attachement ſi particulier à ce père de l'Hiſtoire, qu'il n'a paſſé aucune année de ſa vie ſans le relire, quoiqu'il le ſût preſque par cœur.

On ne le laiſſa guère qu'un an à Bourdeaux: ſa Congrégation jeta les yeux ſur lui pour venir travailler à Paris aux nouvelles éditions qu'elle vouloit donner de ſaint Athanaſe & de ſaint Jean Chryſoſtôme; & on lui aſſocia deux autres Religieux pour le ſoulager dans ce travail. Mais des Savans du premier ordre, entre leſquels étoient M. du Cange & M. Bigot, leur ayant conſeillé de s'exercer d'abord ſur quelques ouvrages Grecs d'une moindre étendue, & leur en ayant indiqué quelques-uns qui n'avoient pas encore été imprimés, Dom Bernard eut en partage le *Typique* d'Irène femme de

l'empereur Alexis Comnène, qui est, comme l'on sait, une règle pour des Religieuses, terminée par le détail des revenus destinés à leur subsistance: il eut encore le traité de Heron sur les mesures, & *la Logarique* ancienne & nouvelle du même Alexis Comnène, où il s'agit des tributs que l'on payoit à l'Empereur, & de la valeur des monnoies de ce temps-là. Il y travailla avec un tel empressement, qu'avant la fin de l'année, ces trois pièces parurent sous le titre *d'Analecta Græca*, en un volume in-4.° avec quelques autres semblables, dont ses deux confrères s'étoient chargés.

Jacques Gronovius, voulant faire valoir une traduction de la même *Logarique* qu'il avoit trouvée dans les papiers de Frédéric Gronovius son père, n'oublia rien pour décrier celle du P. de Montfaucon; & il deploya sur elle dans la préface de son livre *de pecuniâ veterum*, ces expressions odieuses qui ont tant de fois soulevé contre lui la république des Lettres.

Dom Bernard ne releva aucun des termes injurieux que son adversaire lui avoit prodigués; mais se renfermant dans la force des raisons, des exemples & des preuves, il fit voir dans une lettre Latine qu'il adressa peu de temps après à M. l'abbé Renaudot de cette Académie, que les observations du Critique étoient elles-mêmes autant de méprises grossières. Jacques Gronovius ne répliqua point; & Abraham son fils se sentit si obligé au savant Bénédictin, pour les ménagemens personnels qu'il avoit observés dans sa réponse, qu'il lui fit demander son amitié, & qu'il l'a cultivée toute sa vie avec grand soin.

En 1690 il publia sur l'histoire de Judith, une dissertation qui fut si rapidement enlevée, qu'il fallut la réimprimer deux ans après. L'ouvrage est divisé en trois parties: la première contient pour l'éclaircissement du sujet, toute l'histoire de l'empire des Mèdes: l'Auteur expose dans la seconde, la preuve des faits énoncés dans la première; & il y établit par une discussion fort étendue, la préférence qu'on doit donner à Hérodote sur Ctésias: dans la troisième enfin, il examine l'histoire de Judith en elle-même, & répond aux

objections de ceux qui la traitent de fiction, ou de simple parabole. De là, il passa aux œuvres de saint Athanase, dont il resta seul chargé par la maladie & la mort des deux autres Religieux qui devoient l'aider; & l'édition parut en trois volumes in-fol. au commencement de 1698, sous les auspices du cardinal de Bouillon, qui avoit mille bontés pour lui.

Pendant le cours de ce grand ouvrage, Dom Bernard apprit encore l'Hébreu, le Chaldéen, le Syriaque & le Samaritain, le Copte & un peu d'Arabe.

L'édition des œuvres de saint Jean Chrysostôme devoit succéder à celle des œuvres de saint Athanase : mais après en avoir rassemblé les matériaux, Dom Bernard sentit la nécessité de recourir aux bibliothèques d'Italie, où les manuscrits de ce Père de l'Eglise sont en plus grand nombre que par tout ailleurs. Il exposa cette nécessité à ses Supérieurs; il y ajoûta l'espérance de trouver plusieurs autres pièces de différens Pères Grecs, qui n'avoient pas encore été imprimées; & il se proposa de plus d'y rechercher les anciens monumens de tout genre.

De si judicieuses représentations furent généralement approuvées: on le mit en état de partir dès le mois de mai de la même année 1698; & il passa près de trois ans en Italie, où sa réputation l'avoit dévancé : son plus long séjour fut à Rome; les autres lieux où il s'arrêta quelque temps, sont Milan, Modène, Venise, Ravenne, Boulogne, Florence, Naples & le Mont Cassin. Le Pape Innocent XII, le Grand Duc, les Prelats & les Seigneurs les plus qualifiés le reçurent avec distinction. Mais ces marques d'estime données à un François, déplurent à quelques Savans qui n'aimoient pas la nation; & entre ceux là le Sous-Bibliothécaire du Vatican s'étudia à lui tendre tous les pièges capables de diminuer la bonne opinion qu'on avoit de lui. Un jour, entre autres, que Dom Bernard étoit à la Bibliothèque avec beaucoup de monde, M. Zacagni mettant devant lui un manuscrit Grec tout ouvert, lui dit avec une politesse affectée: *Vous êtes trop*

connoiſſeur pour ne nous pas inſtruire de l'âge de ce manuſcrit; & nous vous en prions. Dom Bernard ayant examiné un moment la page, lui répondit que le manuſcrit avoit environ 700 ans. *Vous vous trompez*, repliqua alors ſéchement le Sous-Bibliothécaire: *il eſt d'une bien plus grande antiquité; & le nom de l'empereur Baſile le Macédonien qui ſe trouve à la tête, en fait foi. Voyons*, réprit Dom Bernard en ſouriant, *ſi ce ne ſeroit pas plûtôt Baſile le Porphyrogénète, qui, comme vous ſavez, eſt d'un ſiècle & demi plus bas:* on lui montra l'endroit; & dès la ſeconde ligne, il y trouva ces mots ἐκ τῆς πορφύρας, *né dans la pourpre. Ce ſont les Bollandiſtes*, ajoûta M. Zacagni, *qui m'ont induit en erreur: paſſons à quelque autre choſe.* Ces autres choſes ne lui réuſſirent pas mieux: Dom Bernard accuſa toûjours juſte, & releva ſi ſouvent ſon captieux émule, que la nombreuſe compagnie qu'il avoit lui-même aſſemblée pour être témoin de ſes ſuccès, en fut honteuſe & embarraſſée pour lui. Bien-tôt on lui ſuſcita une affaire qui lui parut beaucoup plus grave, en ce qu'il n'y étoit pas ſeul intéreſſé. On affecta de répandre dans Rome un libelle ſous le titre de *Lettre d'un abbé d'Allemagne aux Pères Bénédictins de la Congrégation de ſaint Maur, ſur le dernier tome de leur édition des œuvres de ſaint Auguſtin.* L'objet de la lettre étoit de montrer qu'ils n'avoient entrepris cette édition, que pour donner plus de cours aux nouvelles erreurs: & l'apparence d'un grand zèle pour la vérité, donnoit un plus grand poids à la calomnie. Dom Bernard y répondit par un écrit Latin auſſi élégant que ſolide: & le ſuccès en fut tel, que Rome & toute l'Italie s'élevèrent contre les accuſateurs. Le Pape parla d'eux avec indignation: le cardinal Cantelmi archevêque de Naples, félicita l'Apologiſte par une lettre Latine qui fut rendue publique; & le libelle fut condamné par un decret de l'Inquiſition.

Peu de temps avant la fulmination de ce decret, Dom Bernard avoit été nommé Procureur général de ſa Congrégation à la cour de Rome. C'étoit le poſte le plus diſtingué où un Religieux comme lui pût aſpirer; mais il n'y aſpiroit point,

point; & quelque capable qu'il fût de le bien remplir, il ne voulut en faire les fonctions qu'autant de temps qu'il en faudroit pour lui donner un successeur: ses travaux littéraires qu'il ne pouvoit abandonner, furent le prétexte dont il se servit; il demanda à revenir à Paris, où il avoit laissé toutes ses collections de saint Jean Chrysostôme. Ses Supérieurs le pressèrent inutilement de continuer; & sans la considération personnelle qu'il méritoit d'ailleurs, ils y auroient employé l'autorité. Ce qu'il y avoit de plus grand dans Rome, lui fit de pareilles instances. Clément XI lui-même, qui venoit d'être élevé sur la Chaire de saint Pierre, & qui étant Cardinal l'avoit honoré de son amitié, le pria de rester, & lui dit encore, quand il vint prendre congé de lui: *Est-ce parce que je suis Pape que vous voulez me quitter! Non, saint Père,* lui répondit Dom Bernard, *c'est pour me rendre plus digne de vos bontés; je pars pour me consacrer à des travaux d'une utilité plus générale, que les soins dont on voudroit me charger ici: je ne mourrois pas content, si comme je l'ai promis, je ne donnois l'immense édition d'un Père de l'Eglise à qui vous ressemblés par la doctrine, par l'éloquence & la piété.*

Il partit donc de Rome au mois de mars 1701: le cardinal d'Estrées qu'il trouva à Venise, lui conseilla d'entreprendre tout de suite le voyage du Levant, pour lequel il étoit à portée de lui donner mille facilités: mais quelqu'envie que le P. de Montfaucon eût toûjours eue d'y aller, ce qui s'étoit passé à Rome ne lui permit pas de profiter de ses offres. C'est une occasion qu'il a toûjours regrettée depuis; & quinze ans encore après, espérant toûjours de la retrouver, il dressa une liste exacte de toutes les pièces Grecques connues, pour lui servir de guide dans la recherche des autres.

A son retour à Paris, il publia sous le titre de *Diarium Italicum*, une notice de ce qu'il avoit remarqué de plus curieux dans les bibliothèques d'Italie; & par reconnoissance, il dédia ce premier fruit de son voyage au Grand Duc Cosme III, qui pendant son séjour à Florence, lui avoit

fait remettre les clefs de la bibliothèque de ſaint Laurent, afin qu'il pût y aller à toute ſorte d'heures; & qui de plus, lui avoit confié le Catalogue original des manuſcrits qu'elle renferme. Le *Diarium Italicum* parut en 1702 : dès l'année ſuivante, il fut traduit en Anglois, & on en fit deux éditions à Londres, à peu de temps l'une de l'autre.

Un de ces Antiquaires, dont le principal mérite conſiſte à indiquer ou à faire voir aux étrangers les curioſités littéraires de Rome & des environs, crut au bout de cinq ou ſix ans, qu'il étoit de ſon intérêt d'arrêter le cours d'un ouvrage qui diminuoit ſenſiblement ſes fonctions : il fit une Critique pompeuſe du *Diarium*, & ſes confrères & lui la firent imprimer à frais communs en 1709. Dom Bernard héſita à la réfuter, uniquement parce qu'elle n'en valoit pas la peine. Cependant, ſes amis l'y ayant engagé, il la renverſa de fond en comble, dans le ſupplément du Journal des Savans de la même année. Mais il avoit été prévenu en Italie : un ſavant Religieux du mont Caſſin, Dom Romuald Ricobaldi, avoit déjà pris ſa défenſe, & publié à ſon inſû l'*Apologia del Diario Italico.*

Ces petites contradictions n'arrêtoient pas le P. de Montfaucon; il marchoit toûjours à grands pas vers ſon objet principal. En 1706 il donna deux volumes in-fol. ſous le titre de *Collectio nova Patrum & ſcriptorum Græcorum.* Le premier de ces volumes, qui eſt dédié à Clément XI, contient les Commentaires d'Euſèbe de Céſarée ſur les Pſeaumes. Le ſecond, qui eſt dédié à M. l'abbé Bignon, renferme quelques petits ouvrages de ſaint Athanaſe, nouvellement découverts: on y trouve enſuite un morceau curieux qui n'avoit pas encore été imprimé, & qui a pour titre *Coſmæ Indicopleuſtæ Topographia Chriſtiana ;* & enfin les Commentaires d'Euſèbe ſur Iſaïe.

Le grand uſage que Dom Bernard avoit fait depuis vingt ans des manuſcrits grecs, & l'exemple de Dom Mabillon, lui firent entreprendre, l'année ſuivante, le fameux ouvrage de la *Paléographie,* auſſi néceſſaire & auſſi eſtimé en ſon

genre que la *Diplomatique* l'eſt dans le ſien. C'eſt de même un grand volume in-folio, où l'auteur, expoſant la forme différente des caractères grecs de chaque ſiècle, conduit pas à pas ſon lecteur à la parfaite connoiſſance de l'âge des manuſcrits. M. le duc de Bourgogne, depuis Dauphin & père du Roi, ſouhaita que l'ouvrage lui fût dédié; & ce ſouhait ſeul montroit combien il étoit digne & de l'auteur & du Mécène.

En paſſant d'un grand ouvrage à un autre plus grand encore, Dom Bernard avoit coutume de ſe délaſſer par la publication de quelques petits traités, qui, à la vérité, n'étoient qu'un amuſement pour lui; mais qui auroient ſuffi pour illuſtrer un nom vulgaire. Ainſi, entre l'édition de la *Paléographie* & celle des *Héxaples* d'Origène, qu'il publia en 1713 en deux volumes in-folio, il fit paroître le livre de Philon, de la *Vie Contemplative,* traduit du grec, & ſuivi d'une Diſſertation, où il établit, contre le ſentiment de Joſeph Scaliger, de Blondel, de M. de Valois, & de quelques autres Savans, que les Thérapeutes dont parle Philon, étoient Chrétiens.

Pour ce qui eſt des Héxaples, qu'il dédia au cardinal d'Eſtrées, elles ſont trois fois plus amples que celles qu'avoient données avant lui Flaminius Nobilius, & Joannes Druſius. On y trouve d'abord de longs préliminaires pour l'intelligence de cet ouvrage, le plus grand, le plus difficile, & le plus important de tous ceux qui nous reſtent d'Origène. Ces préliminaires ſont ſuivis de pluſieurs opuſcules du même auteur, & le ſecond tome finit par deux Léxiques relatifs aux Héxaples, l'un hébreu, l'autre grec : le grec a été réimprimé depuis par Abraham Trommius, à la ſuite de ſa concordance des Septante.

Depuis 1713 juſqu'en 1715, il s'appliqua ſérieuſement à la deſcription hiſtorique des manuſcrits de la Bibliothèque Séguier, ou Coiſlin, dont nous avons parlé dans l'éloge de M. l'évêque de Metz, à qui elle fut dédiée. Ce que nous n'en avons pas dit, c'eſt que D. Bernard y a traduit en latin, quarante-deux petits ouvrages grecs, qui n'avoient pas encore vû le jour.

Il se disposa ensuite à donner son édition des œuvres de saint Jean Chrysostôme, distribuées en treize volumes in-folio : on la commença en 1715 ; mais la mésintelligence des Libraires, & la difficulté qu'on avoit alors de trouver dans l'imprimerie de bons compositeurs en grec, pensa désespérer D. Bernard, & prolongea son édition jusqu'en 1738.

Il se dédommagea de cette lenteur, par un ouvrage d'un autre genre, qui n'étoit pas moins considérable par le nombre des volumes, mais qui souffroit moins de difficulté dans l'exécution ; ce fut *l'Antiquité expliquée & représentée en figures :* entreprise qu'il méditoit depuis long-temps, & pour laquelle il n'avoit jamais cessé de faire dessiner les Monumens de toute espèce qu'il avoit vûs, ou dont il avoit pû obtenir la communication.

Ce corps d'Antiquités Egyptiennes, Grecques, Etrusques, Romaines, Gauloises, & de presque toutes les nations, parut en 1719, en dix volumes in-folio, orné de près de douze cens planches qui contiennent trente à quarante mille figures : on en tira dix-huit cens exemplaires qui furent vendus en deux mois ; & les Libraires excités par ce prodigieux débit, en firent aussi-tôt une seconde édition qu'ils tirèrent à plus de deux mille ; ce qui étoit sans exemple pour un ouvrage de cette étendue : aussi le livre ne fut plus si recherché.

Cependant, l'auteur s'étant aperçu qu'il lui étoit échappé un grand nombre de pièces de conséquence, cachées jusques alors dans l'intérieur de quelques cabinets, ou déterrées pendant l'impression des dix premiers volumes, il y en ajoûta cinq autres par forme de supplément : ceux-ci sont déjà devenus rares, comme le seroient les dix premiers, si l'avidité des Libraires ne les avoit pas trop multipliés.

Il travailla ensuite à rassembler les Monumens de la Monarchie Françoise. Le plan général de cet ouvrage, étoit de donner d'abord, avec un abrégé de l'Histoire de France, le portrait des Rois, des Princes & des Seigneurs dont il nous reste quelques monumens ; ensuite, les plus grandes Eglises, & les principaux Edifices du royaume ; de passer de là à tout

ce qui regarde les uſages de la vie civile, comme les habillemens, la célébration des fêtes & des jeux, depuis les premiers temps, juſqu'au règne de Henri IV. Aux uſages de la vie civile, il faiſoit ſuccéder ce qui a rapport à l'État militaire ſous les trois Races, enſeignes & drapeaux, armures, machines de guerre, ordres de batailles, &c. le tout repréſenté en figures tirées d'après des monumens originaux; & ce détail auroit été naturellement terminé par les tombeaux les plus remarquables en tout genre.

De ces cinq parties dont l'ouvrage entier devoit être compoſé, il n'a donné que la première, qui remplit ſeule cinq volumes in-folio, qui furent achevés en 1733. Il les dédia au Roi; & quand il eut l'honneur de les préſenter à Sa Majeſté à Compiegne, elle lui fit celui de le retenir long-temps, & de lui marquer une extrême ſatisfaction de ſes travaux.

Enfin, ſi toutefois il eſt poſſible de finir la ſimple énumération des ouvrages d'un ſi laborieux auteur, il publia en 1739 deux nouveaux volumes in-folio, ſous le titre de *Bibliotheca Bibliothecarum*, contenant une liſte de toutes les ſortes de manuſcrits dont il avoit pû avoir connoiſſance, pendant plus de quarante années de recherches aſſidues.

La ſurveille de ſa mort, le 19 décembre dernier, il communiqua encore à l'Académie le plan & les deſſeins de la ſeconde partie des monumens de la Monarchie Françoiſe, qu'il alloit publier en trois volumes; après quoi il donneroit, diſoit-il, une nouvelle édition du Dictionnaire grec d'Æmilius Portus, auquel il avoit fait des additions conſidérables, qu'on lui demandoit de tous côtés.

Il ſe portoit aſſez bien pour eſpérer l'accompliſſement de ſa promeſſe: & ce qui marque qu'il s'en flattoit comme nous, c'eſt que ce jour-là même, quelqu'un lui ayant demandé quel âge il avoit, au lieu de dire ſimplement qu'il finiſſoit ſa quatre-vingt-ſeptième année, il répondit avec une vivacité charmante, que dans treize ans il en auroit cent.

Son tempérament s'étoit tellement affermi par l'habitude

d'une vie réglée, que depuis plus de cinquante ans, il n'avoit jamais été malade; il avoit ſeulement eu l'été dernier un petit mal de jambe: mais ce mal ne l'avoit point ſéparé de ſes livres, & ne l'avoit privé que pendant une quinzaine de jours du plaiſir qu'il ſe faiſoit de venir à l'Académie, où depuis 1719 il rempliſſoit avec beaucoup de zèle & d'aſſiduité une place d'Académicien-Honoraire.

Il avoit l'eſprit juſte, pénétrant, aiſé, méthodique, & auſſi propre à concevoir de grands deſſeins, qu'à les exécuter. Il compoſoit avec tant d'ordre & de facilité, qu'en commençant un ouvrage de longue haleine, il ſavoit à point nommé quand il devoit le finir. Il conſeilloit à ceux qui entroient dans la carrière des Lettres, de ménager leur temps dans l'étude même, d'y éviter les diſcuſſions inutiles, de choiſir la manière d'écrire la plus ſimple, & de ne donner à leur ſtyle que l'attention néceſſaire pour s'exprimer avec netteté; & ce qu'il conſeilloit aux autres, il l'obſervoit exactement.

Il recevoit les louanges, non ſeulement avec modeſtie, mais avec une indifférence ſi parfaite, qu'on l'apercevoit quelquefois au travers de ſa politeſſe & des marques extérieures de ſa reconnoiſſance. Ce ne fut jamais par lui que ſa famille ou ſes amis apprirent les évènemens & les circonſtances de ſa vie qui lui ont fait le plus d'honneur: il falloit ſavoir d'ailleurs qu'il recevoit des Brefs & des Médailles d'or de Clément XI, que le feu Empereur lui en envoyoit auſſi, avec des lettres ſignées de ſa main, honneur qu'il ne faiſoit que rarement, même aux princes de l'Empire; qu'il étoit en relation avec des Electeurs & des Cardinaux, &c.

Dans les commencemens de la Régence, M. Prior, Milord Parker, & le comte d'Oxfort, envoyèrent exprès à Paris un fameux Peintre, nommé Morus, pour faire ſon portrait: il s'en défendit obſtinément; & dans les dernières années de ſa vie, il a fallu plus qu'une ſimple prière de la part du Supérieur général, pour l'engager à ſe rendre ſur cet article à l'empreſſement de toute ſa Congrégation.



ÉLOGE
DE M. DE LA BASTIE.
Par M. FRÉRET.

JOSEPH de BIMARD, baron DE LA BASTIE, naquit à Carpentras, capitale du comté Vénaiſſin, le 6 juin 1703, de Pierre de Bimard ſeigneur de Mondragon, & de Marie-Anne de Flotte, Dame de la Baſtie Mont-Saléon, tous deux d'une ancienne nobleſſe de Dauphiné. Aſſemblée publique du 23 Avril 1743.

Il fit ſes premières études au collège des Jéſuites de Carpentras avec le plus grand ſuccès: & il a toûjours conſervé l'habitude d'écrire en Latin, avec la même facilité & avec la même pureté que dans ſa langue naturelle; habitude qu'il avoit acquiſe alors. Dès ſon enfance, il avoit donné des preuves de cette avidité de ſavoir, & de cette mémoire ſingulière que l'on voyoit en lui. Mais ſon goût dominant ſe déclara dès-lors pour la connoiſſance de l'Hiſtoire; c'étoit à des lectures de ce genre qu'il conſacroit tout le temps que lui laiſſoient ſes autres exercices.

Après qu'il eut achevé ſa Philoſophie au même Collège, ſon amour pour une vie moins diſſipée, & les ſentimens de cette piété affectueuſe, auxquels nous accordons du moins nos premières & nos dernières années, lui inſpirèrent le projet d'entrer chez les Jéſuites. Ce parti ne convenoit point à ſa famille: il en étoit l'aîné; & les talens que l'on découvroit en lui, avoient donné d'autres vûes. On crut que la diſſipation & le commerce du monde pourroient faire paſſer cette envie: on l'envoya, ſous la conduite d'un parent ſenſé, à Avignon; mais ce moyen ne réuſſit pas. Le jeune la Baſtie fut à peine arrivé, qu'il ſe déroba de ſon conducteur, & alla ſe renfermer dans le Noviciat des Jéſuites. On ignora d'abord ce qu'il étoit devenu: on le déterra enfin; & on le força de

retourner dans sa famille. Il avoit une certaine fermeté de caractère qui rendoit inutiles les efforts que l'on faisoit pour le détourner d'une résolution : ces efforts mêmes redoubloient son ardeur pour l'exécuter.

Un de ses oncles, par des insinuations douces vint à bout de le gagner. Le jeune la Bastie se détermina pour la profession des armes, & alla joindre un autre oncle qu'il avoit dans le régiment d'Orléans infanterie. Cet oncle lui obtint une Lieutenance; il la garda quatre ans : mais une santé délicate, & un caractère d'esprit incapable de supporter la vie désoccupée que mènent les Militaires, sur-tout pendant la paix, lui firent écouter la proposition que lui faisoit sa famille, de prendre une charge de Conseiller au parlement de Grenoble.

Il n'avoit que 22 ans, lorsqu'en 1724 il quitta le service : il tomba malade à Paris, où il passa en retournant chez lui ; & pendant une convalescence qui dura six mois, il renoua son ancien commerce avec les livres & avec l'étude de l'Histoire. La littérature a quelque chose de séduisant pour les esprits d'une certaine trempe : le baron de la Bastie ne put résister à ses charmes, & résolut dès-lors de s'y livrer tout entier.

De retour en Dauphiné, il étudia le Droit à Valence, & y prit des degrès. Un procès l'obligea d'aller à Grenoble : ce fut là qu'il fit connoissance avec M. le président de Valbonnays, depuis Correspondant-Honoraire de l'Académie, mais uni dès-lors avec elle par son amour pour les Lettres. M. de la Bastie assista régulièrement aux conférences d'Histoire & de Belles-Lettres, qui se tenoient chez ce Magistrat. Son goût pour la littérature en redoubla : il s'appliqua sérieusement à l'étude du grec qu'il avoit un peu négligée depuis ses classes, & renonça à celle de la jurisprudence.

Le procès qui avoit conduit M. de la Bastie à Grenoble, fut renvoyé au parlement de Bourgogne; ce qui l'engagea à faire divers voyages à Dijon. M. de Valbonnays l'avoit déjà fait connoître à M. le président Bouhier, & la conformité des

des goûts les lia bien-tôt ensemble. Le commerce d'un homme tel que M. le président Bouhier, inspira une nouvelle ardeur au baron de la Bastie: la controverse agitée en 1729 entre lui, M. le président de Valbonnays & M. le président Bouhier, au sujet d'une inscription de l'empereur Albin, nous fait voir quelle étoit dès-lors son érudition. Toutes les pièces de cette dispute sont rassemblées dans le premier volume du nouveau trésor d'Inscriptions de M. Muratori.

M. le cardinal Quirini, maintenant Honoraire de l'Académie, & qui fit vers ce temps-là un voyage dans le Comtat, y connut M. de la Bastie, qui passa deux mois avec lui. Dans une lettre du 26 octobre 1742, imprimée & adressée à M. de Boze, ce Cardinal parle avec de très-grands éloges de M. de la Bastie, & regarde sa mort dont il venoit d'apprendre la nouvelle, comme une perte très-considérable pour la Littérature. Le suffrage de M. le cardinal Quirini doit être d'un très-grand poids: son ouvrage sur les Antiquités de Corfou, ouvrage rempli d'une érudition réglée par la Critique la plus sage, montre qu'il joint le titre d'homme de Lettres à ceux des dignités éminentes dont il est revêtu.

Un nouveau procès que la famille de M. de la Bastie avoit au Conseil, l'amena à Paris sur la fin de l'année 1736. Ce second voyage fut beaucoup plus long que le premier: il resta à Paris jusqu'à la fin de 1740. Dès le commencement de l'année 1737, l'Académie se l'étoit associé sous le titre de Correspondant-Honoraire, le seul qu'elle pouvoit lui donner, à cause qu'il n'étoit pas établi à Paris. Au commencement de 1740 il fut aggrégé à l'Académie de Cortone, dont le principal objet est de rechercher les Antiquités de l'Hétrurie & celles des colonies Toscanes, qui ont autrefois occupé une grande partie de l'Italie. On a déjà trois volumes des Mémoires de cette Académie.

M. de la Bastie avoit dès-lors publié différentes dissertations sur des sujets de littérature. Une seule a été imprimée séparément; c'est celle où il examine l'histoire du consul Titus Didius & de la famille Didia. Toutes les autres sont

placées dans des Recueils, où elles sont à la vérité garanties des périls auxquels les expose la petitesse de leur volume; mais où elles courent risque d'être étouffées par le nombre & par la variété des pièces avec lesquelles elles sont confondues.

Il avoit encore envoyé à M. Muratori un assez grand nombre de dissertations, composées presque toutes avant qu'il fût entré à l'Académie, & dont les plus considérables contiennent des explications de diverses inscriptions qui se trouvent encore en Dauphiné. Ces dissertations sont réunies en un seul corps, placé à la tête du nouveau trésor de M. Muratori, & remplissent 172 pages in-folio.

L'ouvrage de M. Muratori, bibliothécaire du duc de Modène, ayant été imprimé à Milan, & loin des yeux de l'Auteur qui ne put veiller à la correction; les dissertations de M. de la Bastie se trouvèrent remplies de fautes, & même de fautes dont plusieurs pouvoient lui être attribuées. Il ne put tranquillement se voir ainsi défiguré. Ceux qui n'ont jamais rien écrit, n'imaginent pas jusqu'où peut aller la sensibilité d'un Auteur en ces occasions: il faut être père, pour excuser les foiblesses paternelles.

M. Muratori offrit de remédier & remédia au mal par un *errata*, où il corrige 180 fautes; ainsi les premiers mouvemens de la sensibilité de M. de la Bastie se calmèrent: la réunion fut parfaite entre eux; & ils s'écrivirent des lettres d'amitié. M. Muratori, dans celle du 17 octobre 1742, écrite à feu M. le président de Mazaugues, parle de M. de la Bastie, duquel il ignoroit encore la mort, de la manière la plus pleine d'estime, de tendresse, & même de reconnoissance.

Dès que M. de la Bastie eut été associé à l'Académie, il devint extrêmement assidu à nos Assemblées; & quoique son titre de Correspondant ne l'obligeât à aucun travail réglé, dans l'espace de moins de quatre ans, il lut plus de douze dissertations différentes. Le Mémoire par lequel il s'annonça, contenoit l'examen d'une difficulté chronologique, à laquelle les Médailles des Empereurs, frappées en Egypte, donnent

quelquefois lieu. Ces médailles portent la date de l'année du règne dans laquelle elles ont été frappées, *1.re 2.e 3.e* &c. Il s'en trouve quelques-unes, sur lesquelles on voit une date, qui ne peut s'accorder avec la durée connue du règne de l'Empereur, dont elle porte l'empreinte : on voit, par exemple, une médaille de Probus, marquée de la huitième année, quoique ce Prince ait regné seulement six ans & quatre ou cinq mois au plus. Sous les Empereurs, les années Égyptiennes de l'usage civil étoient égales aux années Juliennes, quant à la durée : mais elles en différoient en ce qu'elles commençoient au 29 août de l'année Romaine, & non au premier janvier. M. de la Bastie montre dans ce Mémoire, que le seul moyen de résoudre la difficulté, c'est de supposer qu'en Égypte on comptoit sur les monnoies, pour première année du règne d'un Empereur, ce qui restoit de l'année courante, dans laquelle il avoit été reconnu; & que sa seconde année commençoit à se compter dès le premier jour de l'année civile suivante, ou dès le 29 août. Ainsi il suffisoit qu'un Empereur eût régné six ans complets & quelques mois, & que cette fraction appartînt à deux différentes années égyptiennes, pour qu'on pût marquer sur ses médailles la date de huit années différentes. M. de la Bastie fait voir que Probus a été dans ce cas. Son règne a duré six ans & plus de quatre mois, & a commencé à la fin d'avril de l'an 276 de l'ère chrétienne; ce qui répond à l'un des jours du neuvième mois de l'année égyptienne 304 de l'ère d'Auguste : en ajoûtant la durée de six ans & cinq mois commencés, sa fin repondra à quelqu'un des premiers jours du mois de septembre 282 de l'ère chrétienne, & tombera dans le courant du premier mois de l'année 311 de l'ère égyptienne.

Cet usage de marquer la durée des règnes, en comptant pour une année entière la fraction de l'année finissante, dans laquelle ils ont commencé, a lieu chez les historiens Juifs, pour les Rois étrangers. Ainsi la supposition de M. de la Bastie ne fait qu'attribuer aux Égyptiens un usage reçû chez une nation voisine. D'ailleurs, le grand nombre de difficultés

différentes dont elle fournit la solution, par un seul & même principe, la tire du rang des simples hypothèses.

Dans un Mémoire d'un autre genre, que M. de la Bastie lut en 1738, il entreprit de défendre l'authenticité de la Chronique de saint Louis par le sire de Joinville; Chronique que le P. Hardouin a mise au nombre des ouvrages qu'il croit fabriqués après coup par des faussaires. M. de la Bastie convient que les différentes éditions originales que nous avons de cette Chronique, ne sont, de l'aveu même de ceux qui les ont publiées, que des espèces de traductions; & que l'on n'a point encore trouvé cette Chronique dans la langue du sire de Joinville, telle précisément qu'il l'avoit écrite : mais il prouve qu'elle existoit manuscrite, cinquante-cinq ou soixante ans au plus, après la date de l'épître par laquelle Joinville la dédie à Louis Hutin. Cette date est de l'an 1314 au plustôt, & l'inventaire des livres de Charles V, inventaire écrit en 1373 par Gilles Mallet, nous montre que la Chronique de Joinville étoit dans la bibliothèque de ce Prince.

L'objection la plus spécieuse du P. Hardouin, est fondée sur la contrariété qui se trouve entre les dates de certains faits, sur des méprises dans lesquelles Joinville n'auroit pû tomber, & sur la mention qui est faite dans la Chronique, de certains évènemens dont il n'a pu être informé. Les autres objections dépendent des principes particuliers au P. Hardouin; & dès-lors ils ne méritent pas plus d'attention que le reste de son système. Pour répondre à l'unique objection qui mérite d'être relevée, M. de la Bastie démontre que la Chronique de Joinville, telle que nous l'avons, a été interpolée par les traducteurs, qui ont inséré, tantôt leurs propres idées, tantôt des lambeaux pris des Écrivains postérieurs.

Pendant que M. de la Bastie s'occupoit ainsi à défendre l'authenticité de la Chronique de Joinville, M. de S.te Palaye de cette Académie, que l'amour des Lettres faisoit voyager en Italie, découvrit à Lucques un manuscrit de cette Chronique, écrit pour Antoinette de Bourbon, qui fut mariée en 1513 au premier duc de Guise. Le langage de ce manuscrit

avoit encore été retouché par le copiste; mais il paroît qu'il n'avoit fait aucune interpolation: du moins est-il visible, par la notice qu'en a rapportée M. de S.te Palaye, que l'on n'y trouve aucune des additions qui donnoient lieu, dans la Chronique imprimée, aux difficultés du P. Hardouin. Par cette découverte, les conjectures de M. de la Bastie se trouvèrent absolument confirmées. On pourra le voir dans les deux volumes de nos Mémoires, qui paroîtront incessamment.

Mém. de l'Acad. t. XV, pp. 692 & suiv. *P. 746.*

On verra dans ces mêmes volumes, le commencement d'une Vie de Pétrarque, très-étendue, qu'avoit entreprise M. de la Bastie, qui possédoit parfaitement la langue italienne. Pétrarque n'est plus guère connu aujourd'hui que par ses poësies, & même par celles de ses poësies qui sont le moins capables de faire juger de son mérite; c'est-à-dire, par ses Sonnets. Mais de son temps, ce talent n'étoit pas ce que l'on considéroit le plus en lui: la solidité & l'étendue de son esprit l'avoient fait connoître, & le faisoient estimer par ce qu'il y avoit alors de plus grand dans l'Europe: non seulement les Papes & les Empereurs le consultoient sur les plus importantes affaires; mais ils recevoient encore les avis qu'il osoit leur donner, lors même qu'il n'avoit pas été consulté. La suite de cette Vie est achevée *; à l'exception de l'article dans lequel il se proposoit de détailler la bibliothèque de Pétrarque. Pétrarque avoit beaucoup d'érudition; & sa bibliothèque contenoit plusieurs manuscrits, qui peut-être n'existent plus.

Mém. de l'Acad. t. XV, pp. 38 & suiv.

On trouvera encore dans ces deux volumes la troisième & la quatrième partie du Traité de M. de la Bastie, *sur le Souverain Pontificat des Empereurs Romains.* Il examine dans la dernière, par quels motifs les premiers Empereurs chrétiens ont conservé pendant quelque temps le titre de *Souverains Pontifes.* Ce titre leur donnoit une pleine jurisdiction sur tout ce qui concernoit l'ancienne religion de l'Empire;

* Elle se trouve dans le t. XVII des Mémoires, pages 390 & suiv. Si l'on fait attention à la date de la lecture qui nous a été faite de la dernière partie, on remarquera qu'elle n'a précédé que de deux jours celle de sa mort.

& il les mettoit en état de ſapper inſenſiblement les fondemens du Paganiſme, ſans que les Payens euſſent aucun prétexte de ſe plaindre. Les premières conſtitutions des Empereurs chrétiens, ſur la Religion, n'eurent pour objet, que d'abolir des cultes infames & ſcandaleux, contraires aux mœurs, ou propres à troubler le repos de l'Etat : ces premières conſtitutions ne faiſoient, proprement, qu'ordonner l'exécution des loix anciennes. Malgré l'idée que l'on ſe forme ordinairement du deſpotiſme des Empereurs Romains, & cela, ſur la conduite capricieuſe & tyrannique de quelques-uns d'entre eux; il eſt viſible, par la lecture de l'Hiſtoire, que leur puiſſance légitime ne conſiſtoit que dans la réunion de toutes les différentes magiſtratures, dont ils affectoient de prendre les titres, & dont ils exerçoient les fonctions, en ſe conformant aux loix promulguées. Les bons Empereurs, ceux même dont l'autorité étoit la mieux établie, ne ſe ſont jamais attribué un autre pouvoir.

M. de la Baſtie s'étoit propoſé, dans les premières parties de ce Mémoire, d'examiner, entre autres queſtions, ſi les Empereurs avoient toûjours aſſocié au titre & au pouvoir du *ſouverain Pontificat*, ceux qu'ils aſſocioient à l'empire; ou s'ils leur donnoient ſeulement le titre de ſimples *Pontifes*. Il eſt ſûr que depuis Pupien & Balbin, cette aſſociation a commencé d'être en uſage: mais l'opinion commune, embraſſée & ſoutenue d'un grand nombre de preuves nouvelles par M. de la Baſtie, eſt qu'il n'y en avoit point encore eu d'exemple, avant ces deux Empereurs. Ces deux premières parties parurent en 1739, dans les volumes XII & XIII de nos Mémoires. Le ſentiment contraire avoit été propoſé dans un écrit de M. le Préſident Bouhier, communiqué à l'Académie par M. de Boze en 1733 : l'Académie jugea que le précis de cet écrit méritoit d'être inſéré dans la partie hiſtorique de ſes Mémoires. En 1742, M. le Préſident Bouhier fit imprimer une lettre, adreſſée au Père Oudin Jéſuite, dans laquelle il entreprit de défendre ſon opinion contre les objections de M. de la Baſtie. La lettre du préſident Bouhier n'a

été diſtribuée que dans le mois d'octobre ; & M. de la Baſtie étoit mort dès le cinquième d'août : il y avoit même pluſieurs mois qu'il n'étoit plus en état de s'occuper d'une diſcuſſion littéraire.

M. le préſident Bouhier dit dans cette lettre, que l'Académie, en publiant l'écrit qui lui avoit été communiqué, lui avoit *imprimé le ſceau de ſon approbation ;* & il inſinue que par là il n'étoit plus permis à M. de la Baſtie de combattre le ſentiment qui y étoit expoſé. M. Bouhier avoit oublié, ſans doute, alors la déclaration expreſſe que fait l'Académie à la tête de ſes Mémoires, qu'elle n'adopte aucune des opinions contenues dans les diſſertations qu'elle fait imprimer, & que *l'eſpèce d'approbation qu'elle leur donne en les publiant, n'eſt pas un engagement à les défendre.* Il n'avoit pas toûjours donné la même force à cette approbation : & lorſqu'en 1737 il publia ſes notes ſur le traité de Ciceron *de la Nature des Dieux,* il croyoit, & avec raiſon, que ſans manquer aux égards dûs à l'Académie, il pouvoit attaquer une diſſertation qu'elle avoit jugé digne de paroître dans ſes Mémoires. L'Académie voit ſans peine ces ſortes de conteſtations littéraires, qui ſervent toûjours à éclaircir les queſtions conteſtées : elle veut ſeulement que toutes les règles de la politeſſe y ſoient ſoigneuſement obſervées. Le préſident Bouhier reconnoît qu'à cet égard, il ne peut ſe plaindre de la diſſertation de M. de la Baſtie.

On a trouvé dans les papiers de M. de la Baſtie les eſquiſſes de pluſieurs ouvrages ; mais des eſquiſſes terminées, & qui montrent combien l'exécution lui en auroit été facile. Nous n'indiquerons ici que deux de ces ouvrages. Le premier devoit être une Diſſertation hiſtorique, très-étendue ſur les Légions & ſur les Cohortes Romaines : il ſe propoſoit d'y diſcuter toutes les variations arrivées dans la Milice, depuis que Jules Céſar eut accordé le droit de Cité à tous les peuples de l'Italie, juſques au temps où Conſtantin abolit l'ancienne diſtinction entre les Légionnaires & les Auxiliaires. Le ſecond ouvrage eſt une Chronologie des rois de Bithynie, déterminée par les Médailles & par les Hiſtoriens. L'ouvrage

posthume de M. Vaillant, & les dissertations de feu M. l'abbé Sevin sur la même matière, ne doivent point nous empêcher de regretter que cette Chronologie n'ait pas reçû la dernière main.

L'attrait de M. de la Bastie pour l'Histoire, l'avoit engagé à faire une étude particulière de la Chronologie, & même de ce qu'il y a de plus épineux & de plus rebutant dans cette Science, c'est-à-dire, de ce Technique, imaginé dans des siècles ignorans, mais adopté par les plus habiles modernes, par Scaliger, par Pétau, par Sam. Petit, par Dodwell, &c. en conséquence de ce respect outré & mal entendu pour l'Antiquité, qui a fait & qui sera peut-être encore long-temps un obstacle à la perfection des Sciences. M. de la Bastie s'étoit enfin convaincu du peu d'utilité de tous ces Cycles & de toutes ces pratiques embarrassées des Computistes anciens; pratiques, qui nous conduisent à l'aveugle par des routes ténébreuses, où nous ne voyons jamais quand, ni comment nous sommes arrivés, & par lesquelles nous n'arrivons guère qu'à des déterminations peu exactes. Cependant la connoissance de ces anciens Cycles, tout imparfaits & tout fautifs qu'ils sont, peut être de quelque usage, pour entendre les anciens écrivains Ecclésiastiques: ils se servoient de ces Cycles, pour décider les questions, mêlées d'Astronomie, qui étoient agitées entre les Chrétiens; & si l'on n'est au fait de leur fausse Astronomie, on ne peut rien comprendre aux opinions qui les partageoient.

Dans la même vûe de déterminer les dates des évènemens historiques, M. de la Bastie avoit fait une étude approfondie des Inscriptions anciennes. Outre celles qui sont réunies dans les vastes Recueils qui en ont été publiés, il connoissoit encore toutes celles qui sont éparses dans les ouvrages particuliers: & comme il avoit une mémoire étonnante, celles dont il pouvoit faire quelque usage se présentoient à lui comme d'elles-mêmes.

A l'égard des Médailles qu'il avoit aussi étudiées, principalement par rapport à leur usage chronologique, il ne connoissoit

connoiſſoit guère avant ſon ſecond voyage à Paris en 1736, que celles qui ſont dans les livres. Mais pendant ce dernier voyage, ſa liaiſon avec M. l'abbé de Rothelin, feu M. de Surbeck & M. de Boze, lui procura l'avantage de voir les Médailles elles-mêmes, & d'en connoître un grand nombre, qui n'ont pas encore été publiées. Ses yeux s'accoutumèrent bien-tôt à lire ſur le métal : & les inſtructions des trois ſavans Académiciens que j'ai nommés, le mirent en état de joindre à la connoiſſance qu'il avoit déjà des Médailles en homme de Lettres, une autre eſpèce de ſcience qui ne s'acquiert que par l'habitude de les voir & de les manier, & ſans laquelle l'homme de Lettres ne pourra ſouvent, ni lire les Médailles vraies, ni les diſtinguer des Médailles fauſſes. La rapidité des progrès que fit en ce genre M. de la Baſtie, ſe reconnoît dans le livre qu'il publia en 1739 : car on peut appeler un livre, les additions & les corrections qu'il fit à la *Science des Médailles du P. Jobert.* L'ouvrage de M. de la Baſtie également utile à ceux qui veulent s'initier dans la connoiſſance des Médailles, & à ceux qui veulent s'y perfectionner, a eu un ſuccès qui me diſpenſe d'entrer dans aucun détail.

M. de la Baſtie avoit un eſprit ſolide, accompagné d'un jugement ſûr & d'une mémoire qui lui rendoit préſent tout ce qu'il avoit appris. Preſque inſenſible au mérite des ouvrages de pur agrément, à peine pouvoit-il ſe réſoudre à s'en amuſer : il falloit pour l'attacher, qu'un livre donnât lieu à des diſcuſſions approfondies, du genre de celles qui l'avoient toûjours occupé. Pénétré de l'importance de l'état d'homme de Lettres, état qu'il avoit embraſſé par choix & par préférence, il ne parloit guère que de littérature. Il avoit paſſé ſa vie dans la Province, où les Gens de Lettres ſont rares : ils y vivent entourés d'hommes qui ſont, pour la pluſpart, ou incapables de connoître le mérite littéraire, ou peu diſpoſés à en faire cas. Dans cette ſituation, on ſe perſuade quelquefois qu'il peut être permis de leur faire apercevoir ce mérite, & de les forcer, pour ainſi dire, à le ſentir; mais le plus ſouvent on les rend injuſtes, par le trop de ſoin

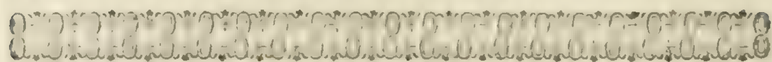
qu'on prend de les empêcher de l'être : les hommes veulent qu'on reçoive d'eux le tribut d'estime le plus légitimement dû, comme une pure libéralité, & non comme le payement d'une dette. M. de la Bastie s'étoit instruit de cette vérité, dans son séjour à Paris : il avoit déjà le courage de le reconnoître; & par là il montroit la disposition sincère où il étoit de le mettre en pratique. Il étoit d'un caractère extrêmement ferme, plein de droiture & de franchise, ennemi de toute dissimulation : de là venoit cette liberté avec laquelle il disoit son sentiment, sur-tout en matière de littérature ; quelquefois il considéroit moins alors combien un ouvrage approchoit de la perfection, qu'il ne voyoit combien il en étoit encore éloigné. Les hommes d'un certain mérite peuvent être représentés précisément tels qu'ils étoient, au hasard de laisser entrevoir ce que l'on auroit pu desirer encore en eux : leurs portraits plaisent sans être flattés ; & l'amitié même ne craint point de les faire trop ressembler.

M. de la Bastie étoit d'une complexion foible & délicate ; & il avoit eu d'assez bonne heure la poitrine attaquée. Comme son ardeur pour le travail étoit égale à sa facilité, on prétend que sa grande application avoit augmenté le mal : car c'est-là un reproche qu'on fait volontiers à l'étude. En 1740, il eut une maladie considérable : on lui fit l'opération de la fistule; & comme il avoit peine à se remettre, on crut que l'air natal lui étoit nécessaire. Il retourna donc sur la fin de cette année dans sa patrie, où il étoit d'ailleurs rappelé par des considérations domestiques. Sa santé parut d'abord s'y rétablir: mais la mort de M. de Bimard son père étant arrivée au commencement de 1741, & ayant été suivie de celle d'un de ses oncles, duquel il étoit héritier, il se trouva dans la nécessité de prendre connoissance de ses affaires. Il s'y livra avec son ardeur naturelle; & les contretemps inévitables dans ces sortes de discussions, qu'il éprouvoit presque à tout moment, lui furent d'autant plus sensibles, qu'ils étoient absolument nouveaux pour lui. Cette suite continue de petites contrariétés acheva de lui aigrir le sang. La phthisie se

déclara & fit des progrès rapides, que ni les remèdes, ni les différens régimes ne pûrent arrêter. Il mourut le 5 août 1742, âgé de 39 ans & deux mois, après avoir vû la mort s'approcher de lui à pas lents. Il en avoit soutenu la vûe avec toute la tranquillité d'une ame naturellement ferme, & qui étoit encore fortifiée par les sentimens d'une Religion dont il donna les témoignages les plus édifians.

Il fut occupé de ses amis jusque dans ses derniers momens, & montra à l'Académie combien elle lui étoit chère. Il lui a légué un manuscrit qu'il avoit fait copier à Florence: c'est une espèce de calendrier ancien, qui contient une comparaison continue & jour par jour, de l'année Romaine avec les années de douze nations différentes de l'Asie. Ce manuscrit important pour l'ancienne chronologie, & dont M. de la Bastie étoit seul capable de bien faire connoître toute l'utilité, nous rappellera toûjours le souvenir de la perte que nous avons faite. Les écrits de M. de la Bastie ont été remis, suivant ses ordres, entre les mains de M. Falconet, qui m'en a donné la communication.





ÉLOGE
DU P. BANDURI.

Par M. FRÉRET.

Assemblée publique du 23 Avril 1743.

ANSELME BANDURI naquit à Raguse, d'une famille des plus nobles de cette ville, à ce que nous apprenons du Journal des Savans de Venise. Ce qui concerne sa famille m'est inconnu, aussi-bien que la date de sa naissance & le détail de sa première éducation. Il dut s'engager assez jeune dans l'ordre de S. Benoît, où il fit ses premières études : la suite montre qu'il les avoit faites avec succès.

Raguse est, comme on le sait, une très-petite République, située dans la Dalmatie, sur les côtes de la mer Hadriatique: sa foiblesse l'oblige de ménager toutes les Puissances, & même d'acheter du Sultan des Turcs, par une espèce de tribut, une protection qui la met à couvert des courses des Dulcignotes: ce sont des Pirates qui désolent les côtes du golfe Hadriatique, comme les Corsaires de Barbarie désolent celles de la Méditerranée.

D. Anselme, dans ses premiers Ouvrages, prend le titre de Bénédictin de la congrégation de *Meleda*, en latin, *Melita:* c'est le nom d'une île peu éloignée de Raguse. Un Mémoire communiqué par feu M. l'abbé Pénetti, qui a été très-long temps chargé des affaires de Florence, nous apprend que D. Anselme fit profession à Naples, où la congrégation de Méléda avoit apparemment une Maison. Il quitta Naples, pour passer à Florence: mais avant que de se fixer dans cette ville, il parcourut une partie de l'Italie. Le talent qu'il avoit pour toucher l'orgue, le faisoit bien recevoir dans tous les Couvens, & lui procuroit le moyen de voyager sans frais & avec agrément : c'est ce qu'il a souvent raconté lui-même. On sait qu'en Italie on trouve des Couvens presque à chaque pas.

Il termina sa course à Florence, où, depuis le rétablissement des Lettres en Occident, elles avoient toûjours été cultivées avec ardeur & avec succès. Des bibliothèques riches en imprimés & en manuscrits, des Savans qui joignoient l'étude à l'esprit naturel, & que leur union en diverses Sociétés ou Académies rendoit accessibles & communicatifs, y faisoient fleurir les Sciences plus qu'en aucun lieu de l'Italie: mais rien n'y contribuoit autant que la protection du Grand Duc Cosme III, qui conservoit pour les Lettres un goût héréditaire, & n'avoit point oublié que c'étoit à l'amour de ces mêmes Lettres, que sa Maison devoit une grande partie de sa célébrité.

D. Anselme, quoique très-jeune quand il vint à Florence, *Giovanetto*, pour conserver l'expression du Journaliste italien, se trouva si avancé dans la connoissance des langues savantes, qu'il fut chargé de la direction des études en diverses maisons de son Ordre. C'est ce que nous apprenons du même Journaliste.

Dom Bernard de Montfaucon, depuis Honoraire de cette Académie, fut envoyé vers ce temps-là en Italie par sa Congrégation, pour y consulter les manuscrits de saint Jean Chrysostôme, duquel il préparoit une édition. Après avoir visité les bibliothèques du reste de l'Italie, il vint à Florence au commencement de 1700: ce fut-là qu'il rencontra Dom Anselme. Dans la Relation de son voyage, il joint le jeune Religieux avec le célèbre M. Salvini, & nous apprend que D. Anselme lui rendit de très-grands services, soit pour faciliter ses recherches & l'aider dans ses découvertes, soit pour lui procurer les notices des manuscrits, que le peu de temps qu'il devoit passer à Florence ne lui permettoit pas d'examiner lui-même.

Le Grand Duc Cosme III, voulant donner un nouvel éclat à l'Université de Pise, avoit résolu d'y fonder une chaire d'Histoire Ecclésiastique, & vouloit que cette chaire fût remplie par un Religieux. Dom Bernard consulté par le Grand Duc, lui proposa le jeune D. Anselme; ajoûtant que

pour le rendre encore plus capable de répondre pleinement à l'objet de ce nouvel établissement, il seroit bon de l'envoyer passer quelques années à Paris dans la maison de saint Germain-des-Prés, afin d'y puiser le goût de cette Critique judicieuse, sans laquelle l'érudition la plus vaste ne sera jamais qu'un amas informe & ténébreux de connoissances peu exactes. Le Grand Duc approuva le sentiment de Dom Bernard, & résolut d'envoyer D. Anselme à Paris.

D. Bernard fut obligé de quitter Florence dès la fin de mars 1700, après y avoir passé deux mois : il étoit appelé à Rome par les affaires de sa Congrégation. De Rome il revint en France par Venise; & il étoit à Paris au mois de juin 1701. Dans la Relation de son voyage, publiée au mois d'octobre 1702, il parle souvent & d'une manière très-avantageuse, de D. Anselme, qui étoit arrivé à Paris presque en même temps que lui.

Le marquis Salviati, Envoyé de Florence, auquel D. Anselme avoit été adressé, étoit alors à Barcelone, auprès du roi d'Espagne Philippe V; & ce fut le même abbé Pénetti, dont j'ai cité plus haut le témoignage, qui le conduisit à saint Germain-des-Prés, & qui le remit entre les mains de D. Bernard. D. Anselme logeoit dans l'Abbaye, où le Grand Duc payoit sa pension & lui fournissoit un entretien, dans lequel étoit compris même ce qui peut être nécessaire à un homme de Lettres, pour se faire aider dans ses études.

Les premières vûes de D. Anselme se tournèrent, conformément à sa destination, du côté de l'Histoire Ecclésiastique & Dogmatique. Dès le mois de mai de l'an 1705, il fit imprimer un *Prospectus* détaillé & étendu d'une édition de tous les ouvrages connus de Nicéphore, patriarche de Constantinople, duquel on a imprimé très-peu de chose. La plupart des Écrits de cet Auteur sont destinés à combattre l'hérésie des Iconomaques. La collection devoit être accompagnée de préfaces, de notes & de dissertations; & l'ouvrage entier auroit formé deux volumes in-folio. Après l'édition des œuvres de Nicéphore, D. Anselme promettoit celle du

commentaire de Théodore de Mopſueſte ſur les douze petits Prophètes, d'un commentaire de Philon de Carpathos ſur le Cantique des Cantiques, d'un autre commentaire d'Héſychius ſur les Pſeaumes, & de divers opuſcules des Pères Grecs. Le commentaire de Théodore de Mopſueſte devoit être publié ſur une copie du manuſcrit de Veniſe, que M. Mocenigo avoit procurée à D. Anſelme. Cette collection accompagnée, comme la première, de préfaces, de notes & de diſſertations, eût auſſi formé deux volumes in-folio.

Les recherches que D. Anſelme avoit faites à la bibliothèque du Roi & à la bibliothèque Colbert, lui avoient fait découvrir divers morceaux propres à éclaircir les Antiquités de Conſtantinople : ces morceaux avoient piqué ſa curioſité; il les avoit traduits, ſans autre deſſein que celui de ſe ſatisfaire. Des amis ſenſés jugèrent qu'il devoit s'annoncer par la publication de ces ouvrages hiſtoriques, plus intéreſſans pour un grand nombre de lecteurs, que ne le pourroient être les traités polémiques de Nicéphore contre les Iconomaques. Il crut leur conſeil; & joignant à ces ouvrages manuſcrits d'autres morceaux déjà publiés, mais qui formoient, avec les premiers, une eſpèce de corps complet des Antiquités de Conſtantinople, il en compoſa deux vol. in-fol. qni parurent en 1711, ſous le titre d'*Imperium Orientale*. Il y ajoûta, outre divers plans topographiques, deux cartes relatives à l'état de l'empire de Conſtantinople ſous Conſtantin Porphyrogénète, dreſſées toutes les deux par Guillaume Deliſle, & le bas-relief de la *Colonne hiſtoriée* de Théodoſe, gravé d'après les deſſeins originaux de *Gentile Bellini*, qui ſont conſervés dans le cabinet de l'Académie de Peinture & de Sculpture. Ce Bellini étoit un peintre Italien, que Mahomet II voulut avoir à ſa Cour. Tout le monde ſait l'hiſtoire du tableau de la décollation de ſaint Jean-Baptiſte, qu'il avoit peint pour le Sultan.

L'ouvrage de D. Anſelme fut attaqué, & même aſſez vivement, par Caſimir Oudin, d'abord religieux Prémontré à Paris & réfugié depuis en Hollande, où il embraſſa le Calviniſme & devint Sous-Bibliothécaire de Leyde. Caſimir

Oudin, qui étoit à plusieurs égards un homme de mérite, piqué de ce qu'on avoit relevé quelques méprises dans lesquelles il étoit tombé, entreprit d'attaquer l'ouvrage de D. Anselme, &, ce qu'il y a de singulier, sans vouloir seulement prendre la peine de le lire, & en se contentant de rassembler les extraits qu'en avoient donnés les divers Journalistes, & ceux que Fabricius en avoit faits. Sa Critique qui renferme un grand étalage d'érudition vaine & inutile, n'est fondée que sur une bévue grossière, & sur ce qu'il n'avoit pas compris la désignation du Manuscrit de la bibliothèque du Roi, publiée par D. Anselme. Samuël Masson inséra l'Écrit de Casimir Oudin dans les volumes VII & VIII de son Histoire Critique, & lui donna les plus grands éloges. Ce Samuël Masson étoit un très-savant homme; mais savant dans le sens que les gens du monde attachent le plus souvent à ce mot. Samuël Masson est l'objet de cette satyre ingénieuse, quoique peut-être un peu outrée, qui fut si bien reçue du Public, il y a environ 25 ans; je veux dire le commentaire du docteur *Mathanasius*, sur le *chef-d'œuvre d'un inconnu.*

Les recherches que D. Anselme avoit faites en travaillant à son *Imperium Orientale*, lui inspirèrent l'idée d'un nouvel ouvrage, qui retarda encore l'édition du Nicéphore & du Théodore de Mopsueste. Il forma le dessein de donner une collection de toutes les Médailles des Empereurs Romains, depuis Trajan Dèce, jusqu'au dernier Paléologue, c'est-à-dire, jusqu'à la prise de Constantinople. Le *Prospectus* fut publié dans les Journaux dès l'an 1714. L'ouvrage entier parut en 1718, & forme deux volumes in-folio. D. Anselme y prend, comme il avoit déjà fait dans l'*Imperium Orientale*, le titre de bibliothécaire du Grand Duc. Après la mort de Magliabecchi, D. Anselme avoit demandé cette place; mais il avoit seulement obtenu la permission d'en mettre le titre au Frontispice de ses ouvrages.

Le Recueil des Médailles des Empereurs fut dédié à Mgr le duc d'Orléans, alors régent du Royaume. A la tête de ce Recueil, D. Anselme plaça, sous le titre de *Bibliotheca nummaria,*

nummaria, un Catalogue ample, raiſonné & très-bien fait, de tous les ouvrages qui ont quelque rapport à la connoiſſance des Médailles : il dédia cet ouvrage en particulier à Madame, comme un témoignage de ſon attachement & de ſa reconnoiſſance. Le goût de cette Princeſſe pour les Médailles & pour les monumens de l'Antiquité, la rendoit d'un accès facile à tous ceux qui s'appliquoient à l'étude de ces mêmes monumens : mais il y avoit déjà quelques années que le comte Pighéti, Envoyé de Parme, avoit procuré à Dom Anſelme l'honneur d'en être connu.

Dans ce dernier ouvrage, il ne ſe dit plus de la Congrégation de Méléda, mais de celle de ſainte Juſtine : cette Congrégation eſt une réforme de l'ordre de ſaint Benoît, établie en 1417 dans l'Abbaye de ſainte Juſtine de Padoue. En 1507, l'Abbaye du mont Caſſin ſuivoit la réforme de ſainte Juſtine, dont la règle étoit d'abord, à peu près, la même que celle qui eſt ſuivie aujourd'hui dans la Congrégation de ſaint Maur ; mais elle a depuis été mitigée. Un aſſez grand nombre de belles Abbayes, dont pluſieurs ſont en règle, dépendent de la Congrégation de ſainte Juſtine, à laquelle D. Anſelme ſe fit agréger.

En 1715, D. Anſelme avoit été nommé par le feu Roi, en même temps que le cardinal Gualtério, pour remplir dans cette Académie une place d'Académicien-Honoraire-Etranger. Dès-lors il commença à ſe rendre très-aſſidu à nos aſſemblées ; & ſon aſſiduité a continué tant que ſa ſanté le lui a permis.

L'ouvrage ſur les Médailles ne lui avoit point fait perdre de vûe ſon ancien projet, duquel il paroît que l'exécution étoit aſſez avancée dès l'année 1705. Dans un *Proſpectus*, poſtérieur à l'an 1723, il annonce l'édition du Nicéphore & du Théodore de Mopſueſte, comme étant achevée & prête à paroître, *abſoluta & propè diem edenda :* ces Ecrivains devoient former 4 volumes in-folio.

Des ouvrages qui demandoient autant de recherches & d'application, que ceux de D. Anſelme, n'avoient pû s'exécuter

par un homme ſeul, & par un homme aſſujéti à divers engagemens qui l'obligeoient ſouvent de ſe diſtraire de ſon travail : mais la libéralité du Grand Duc le mettoit en état de ſe faire aider, & par là de regagner le temps qu'il étoit forcé de perdre. Il ſe ſervit d'abord d'un jeune Eccléſiaſtique Napolitain, que l'amour de la nouvelle Philoſophie & l'envie de voir le P. Mallebranche dont il avoit lu les ouvrages, avoient amené à Paris. C'étoit ce dernier motif, comme il le racontoit lui-même, qui l'avoit ſoutenu au milieu des fatigues d'un pélerinage philoſophique, entrepris ſans autres reſſources que celles qu'il attendoit de la Providence. L'abbé Lama, c'eſt le nom de ce jeune Napolitain, poſſédoit les langues ſavantes, le latin, le grec & même l'hébreu : mais il étoit poëte, & faiſoit des vers latins aſſez bons. Il avoit entrepris un poëme qui devoit contenir la Phyſique de Deſcartes : j'en ai lû autrefois une grande partie, dans laquelle on découvroit beaucoup de feu & de génie. Comme il étoit impoſſible que les caprices de la poëſie ne dérangeaſſent l'application & l'aſſiduité à un travail dont la ſécherelſe ne fourniſſoit rien qui flattât l'imagination, D. Anſelme ſe dégoûta bien-tôt de l'abbé Lama: il le quitta même avant que ſon *Imperium Orientale* fût achevé. Heureuſement, pour l'auteur & pour l'ouvrage, il s'attacha feu M. de la Barre, pour lors très-jeune, & qui dans la ſuite eſt devenu le Confrère de Dom Anſelme & le nôtre, dans cette Académie. M. de la Barre joignoit à une connoiſſance beaucoup plus étendue & beaucoup plus ſûre de l'Antiquité que celle de l'abbé Lama, un eſprit ſolide & juſte, & une grande ardeur pour le travail. Dom Anſelme, ſenſible au ſecours qu'il trouvoit dans M. de la Barre, obtint du Grand Duc, que les modiques appointemens qu'il recevoit, ſeroient convertis en une penſion; & cette penſion a été exactement payée juſques à la mort du dernier Grand Duc, Jean Gaſton.

Dom Anſelme demeuroit à l'abbaye ſaint Germain-des-Prés, comme je l'ai dit; il y reſta juſques au commencement de 1724, qu'il fut nommé bibliothécaire de M. le duc

d'Orléans : en cette qualité, il eut un logement au Palais Royal, avec des appointemens. Il étoit devenu depuis quelques temps moins agréable à la cour de Florence, qui vouloit s'en prendre à lui du mauvais ſuccès d'une négociation, dont il avoit été chargé auprès de feu M. le duc d'Orléans. Ce fut alors qu'il penſa ſérieuſement à publier enfin Nicéphore & Théodore ; & dans le *Proſpectus* qu'il répandit, il prit le titre de Bibliothécaire de M. le duc d'Orléans : mais ſa ſanté ne lui permit pas d'exécuter ce projet. Il avoit déjà eu pluſieurs attaques de goutte : les accès en devinrent ſi fréquens & ſi longs (ils duroient quelquefois des trois ou quatre mois); & l'état où il ſe trouvoit dans les intervalles qui ſéparoient ces accès, étoit encore ſi fâcheux, qu'il n'étoit plus capable d'un travail continu.

Il mourut le 14 janvier 1743, d'un accès de goutte qui l'étouffa en quatre jours. On croit qu'il avoit ſoixante-douze ou ſoixante-treize ans : car on ne ſait pas préciſément ſon âge. M. Couvay avec qui il étoit lié, a acquis ſes papiers & ſes Recueils.





ÉLOGE
DE
M. LE CARDINAL DE FLEURY.

Par M. FRÉRET.

Assemblée publique du 23 Avril 1743.

ANDRÉ HERCULE, Cardinal DE FLEURY, ancien Évêque de Fréjus, Grand-Aumônier de la Reine, Abbé des abbayes de ſaint Étienne de Caen & de ſaint Philibert de Tournus, Miniſtre d'Etat, Sur-intendant des Poſtes & Relais de France, Proviſeur de la maiſon de Sorbonne, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, Honoraire de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres & de celle des Sciences, ci-devant Précepteur du Roi, naquit à Lodève le 22 juin de l'an 1653, de Jean de Fleury écuyer, ſeigneur de Die, Valquières & Vernaſobre, conſeiller d'Etat, par lettres du 26 avril 1661, & de Diane de la Treille de Foſières, d'une ancienne nobleſſe de Languedoc. On lui avoit donné au Baptême le ſeul nom d'*Hercule;* on y joignit celui d'*André,* lorſqu'il reçut la Confirmation.

Il avoit deux frères, Gabriel de Fleury, depuis baron de Pérignan, & Henri de Fleury de Prade, baron de Pérignan après la mort de ſon frère: tous les deux ſont morts ſans poſtérité. Il avoit auſſi deux ſœurs: Marie épouſa le 24 janvier 1680 Bernardin de Roſſet ſeigneur de Rocozel & de Seille. C'eſt de ce mariage qu'eſt né M. le duc de Fleury le père. Diane-Marie embraſſa la vie religieuſe: elle eſt morte en 1732, Supérieure des Urſulines de Lodève.

Le jeune Hercule de Fleury amené à Paris dès l'âge de ſix ans, commença ſes Humanités au collège de Clermont, les acheva au collège de Navarre, & fit ſa Philoſophie à celui d'Harcourt: les Thèſes qu'il ſoutint en Latin & en Grec, furent une preuve éclatante du ſuccès qu'il avoit eu dans ſes Humanités.

Dès-lors ces ſortes de Thèſes commençoient à devenir rares : Mrs Rollin & Boivin le cadet, tous deux de cette Académie, ſont les derniers qui en aient ſoutenu de ſemblables.

Après avoir achevé ſon cours de Philoſophie, il étudia en Théologie, & ne s'y diſtingua pas moins. Il ſoutint ſa Tentative le 21 février 1674, & entra en Licence le premier janvier 1676 : mais ce ne fut que long-temps après & en 1699, qu'il reçut le bonnet de Docteur. E'tant encore jeune & avant même que d'être Prêtre, il fut fait Aumônier de la reine Marie-Thérèſe. Il fit en 1679, ayant alors 28 ans, la fonction d'Aumônier, au mariage de la princeſſe Marie-Louiſe d'Orléans avec le roi d'Eſpagne. Après la mort de la Reine, il devint Aumônier du Roi, & tint le poêle en 1692, au mariage de Philippe de France, depuis duc d'Orléans & Régent du royaume.

Comme Chanoine de l'égliſe de Montpellier, il fut député du ſecond Ordre à l'aſſemblée du Clergé de 1682.

Dès le temps qu'il étoit encore étudiant, il avoit fait, ſur ſon frère aîné, un heureux eſſai du talent qu'il eut toûjours de connoître & de manier les eſprits. Il découvrit que ce frère, pouſſé par un de ces mouvemens qui ſaiſiſſent quelquefois les jeunes gens, vouloit embraſſer la vie religieuſe. L'abbé de Fleury, qui craignoit les ſuites d'une démarche précipitée, & qui prévoyoit, d'ailleurs, le chagrin qu'elle cauſeroit à ſon père, lui en donna avis, & lui propoſa en même temps les moyens qu'il croyoit propres à faire changer de vûes à ſon frère ; au cas que ce qu'il prenoit pour vocation ne fût qu'un ſentiment de dévotion paſſager. Dès-lors il avoit en lui le principe de cette inattention à ſes intérêts particuliers, de laquelle il a donné dans la ſuite des preuves ſi continues & ſi marquées. Le père, qui connoiſſoit la ſageſſe & la prudence de l'Abbé, le mit en état de pouvoir ſuivre ſon projet, & ſe rapporta entièrement à lui de l'exécution. Le projet réuſſit ; & les idées de retraite ſe diſſipant peu à peu, le frère aîné reſta dans le monde, & prit un parti plus convenable aux vûes de ſa famille. On a plus d'une

fois entendu M. le cardinal de Fleury raconter ce fait en détail, avec quelque sorte de complaisance.

Il fut pourvû en 1691 de l'abbaye de La Rivour, au diocèse de Troyes : il l'a gardée jusqu'en 1718, qu'il la remit au Roi, en se réservant seulement une pension de 1200 livres, qu'il faisoit distribuer aux pauvres de cette abbaye, & qu'il remit dans la suite au Titulaire, à la charge d'en faire le même usage. En quittant l'abbaye de La Rivour, il demanda pour toute grace, l'union d'un Prieuré appelé *le Villars*, au chapitre de l'église de Tournus; union, qui augmenta considérablement le revenu de ce Chapitre, dont plusieurs prébendes donnoient à peine une subsistance modique à ceux qui les possédoient.

Le premier novembre 1698, l'abbé de Fleury fut nommé à l'évêché de Fréjus. Il reçut ses bulles le 30 mars 1699, fut sacré le 22 novembre, & prêta serment entre les mains du Roi le 9 décembre. La promotion de l'abbé de Fleury à l'épiscopat, fut l'effet des instances du cardinal de Noailles & de M. Bossuet auprès de Louis XIV: on sait de quel poids étoit alors le suffrage de ces deux Prélats sur l'esprit du Roi, & quel préjugé il formoit dans le Public en faveur de ceux qui l'obtenoient.

L'évêque de Fréjus parut dans son diocèse un homme tout nouveau, à ceux qui ne l'avoient vû que dans l'oisiveté tumultueuse de la Cour, où les fonctions de sa charge d'Aumônier l'avoient attaché jusqu'alors. Occupé des devoirs de l'Épiscopat, pour lequel il n'avoit témoigné nul empressement, il ne pensoit qu'à les remplir avec exactitude : zélé pour l'instruction de ses peuples, il fonda des écoles dans les paroisses de la campagne ; il établit aussi dans la ville un Séminaire où il alloit, au moins une fois par semaine, & duquel il doit être regardé comme le principal fondateur. Son gouvernement, mêlé tout-à-la-fois de douceur & de fermeté, étoit dirigé par les vûes d'une piété sensée & solide, qui rendroit la Religion respectable à ceux mêmes qui ne connoîtroient que les règles de la morale & de la raison purement humaines.

L'évêque de Fréjus réſidoit aſſidûment. Il étoit dans ſon diocèſe en 1707, lors de l'irruption de Victor Amédée duc de Savoye. Ce Prince qui n'ignoroit pas combien l'exemple d'un Évêque eſtimé & aimé de ſes peuples a de force pour les déterminer, propoſa à celui de Fréjus de le reconnoître. Larrey rapporte, dans ſon Hiſtoire de Louis XIV, la réponſe de ce Prélat : « Il n'y a pas aſſez long-temps, lui dit-il, que votre Alteſſe Royale eſt dans mon Diocèſe, & elle ne compte pas y reſter encore aſſez, pour ſe flatter de faire oublier à un Évêque ce qu'il doit à ſon Roi & à ſa Patrie. Que penſeroit votre Alteſſe Royale, d'un de ſes Sujets qui écouteroit de ſemblables propoſitions? »

La vivacité & l'intempérie de l'air, dans un pays voiſin de la mer & plein de montagnes, altéroient de jour en jour la ſanté de l'évêque de Fréjus. Il commença d'en craindre les ſuites en 1715 : il ſe démit de ſon Évêché & ſe trouva libre de retourner à La Rivour.

Il étoit deſtiné à tavailler de plus d'une manière au bonheur de la France. Cette même année, le Roi le nomma dans ſon teſtament pour être le Précepteur de ſon Petit-fils, du Prince qui règne aujourd'hui. L'ancien évêque de Fréjus qui s'étoit fait une religion de remplir ſes engagemens avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe, ſentit toute l'importance de l'éducation qui lui étoit confiée : éducation, de laquelle dépendoit le ſort du Royaume, & même celui de l'Europe entière, qui règle toûjours toutes ſes démarches ſur la conduite de la France. Nous recueillons maintenant les fruits de cette éducation ; & la reconnoiſſance avec laquelle nous les goûtons, en fait un éloge ſupérieur à toutes nos expreſſions.

La modeſtie & la ſimplicité de mœurs de l'ancien évêque de Fréjus, vertus, auxquelles les plus éminentes dignités ni le poſte le plus brillant & le plus ſéducteur n'ont pu donner atteinte, ne lui permirent pas de ſe propoſer d'autres vues dans l'éducation du Roi, que celles de cette éducation même. Il refuſa l'archevêché de Reims que lui offroit M. le Régent, & que le Roi lui-même le preſſoit d'accepter, par les

marques de l'affection la plus tendre; & cela dans un temps où il ne peut être soupçonné d'avoir prévû ce qui est arrivé depuis. Son refus étoit fondé, à ce qu'il dit le jour même à un ami de confiance, sur ce qu'il ne croyoit pas pouvoir concilier avec les soins continuels que demandoit l'éducation du Roi, ceux de la conduite d'un grand diocèse, dont il seroit chargé devant Dieu, & sur ce qu'il ne pourroit, sans devenir infidèle aux engagemens qu'il avoit pris avec le feu Roi, abandonner ou même négliger l'éducation dont il l'avoit chargé.

Dès que l'ancien évêque de Fréjus se trouva dans un poste qui attira sur lui l'attention publique, toutes les compagnies littéraires desirèrent de se l'associer. Il fut reçû à l'Académie Françoise dès l'année 1717, & en l'année 1721 à l'Académie des Sciences; en 1723 il entra dans cette Académie. Mais plusieurs années se passèrent, avant que son assiduité auprès du Roi lui permît de venir prendre séance parmi nous. Il écrivit à ce sujet, le 28 mai 1725, au Secrétaire de l'Académie, une lettre que nous conservons dans nos registres : il le *supplie de faire à l'Académie ses très-humbles excuses de cette négligence involontaire à s'acquitter d'un devoir qu'il se fera toûjours honneur & plaisir de remplir.*

Dans la même année 1723, il eut entrée au Conseil, en qualité de Ministre: mais ce fut seulement le 10 juin 1726, qu'il commença d'en faire les fonctions; le Roi ayant déclaré qu'il prendroit soin lui-même du gouvernement de son Royaume avec son Conseil, & que l'ancien évêque de Fréjus assisteroit toûjours à tous ses Conseils. C'est à cette époque que finit la vie privée de l'ancien évêque de Fréjus.

Le premier temps de sa vie n'offre aucun évènement singulier. Le second ne différa du premier, que par la nature & par l'importance des occupations qui le remplirent : on y vit régner la même modestie & la même simplicité de mœurs. Cette uniformité de conduite dans des situations si différentes, étoit la seule singularité que pouvoit fournir la vie d'un homme vraiment sage. La position nouvelle dans laquelle il se trouva, ne servit qu'à développer en lui des

talens

talens que l'on n'y avoit pas remarqués, & dont lui-même n'avoit encore rien ſoupçonné.

Le cardinal de Fleury (car il prit ce titre après ſon élévation au Cardinalat, le 11 ſeptembre de la même année 1726) le cardinal de Fleury, beaucoup plus occupé du deſir de procurer le bien général que de celui de ſe ménager la gloire de l'avoir procuré, crut, à l'exemple du duc de Sully, de l'ami de Henri IV, que les moyens les plus ſimples qui agiſſent preſque ſans être aperçûs, devoient être préférés à tous ces moyens plus combinés & plus ſavans, qui font, à la vérité, beaucoup d'honneur à ceux qui les imaginent, mais qui dépendent du concours de tant de circonſtances, qu'il eſt comme impoſſible que quelque obſtacle imprévû n'en arrête pas l'effet.

Lorſque les Chinois, ce peuple ſage & ſenſé qui conſerve depuis près de 4000 ans les mêmes loix, la même forme & le même eſprit de gouvernement, veulent louer un de leurs premiers Empereurs, le fameux *Yao*, qu'ils propoſent pour modèle aux Sages de tous les états & de toutes les conditions; ils diſent *qu'il gouvernoit l'Empire comme le ciel gouverne l'univers,* par un mouvement ſi ſimple & ſi uniforme que cette uniformité même le rendoit preſque imperceptible. Telle a été l'adminiſtration de M. le cardinal de Fleury.

Les vûes de l'avantage particulier, même les plus juſtes & les plus raiſonnables, forment ordinairement le plus grand obſtacle au bien général; parce qu'elles interrompent cette uniformité de conduite, qui ſeule eſt capable d'opérer le bien. L'expérience de tout ce qui s'étoit paſſé ſous les yeux du cardinal de Fleury, l'avoit pleinement convaincu de cette vérité: & de là venoit cette fermeté inébranlable, dont il s'étoit armé pour réſiſter, dans les occaſions, aux prétextes les plus apparens. Comme ſes refus ne venoient ni d'humeur ni de dureté de caractère, ils étoient accompagnés de douceur: il en expoſoit les motifs; il en montroit la néceſſité; & il auroit eu l'art de refuſer, ſans faire des mécontens, ſi cet art pouvoit ſe trouver. Sa conduite invariable ſur ce

point nous montre qu'il ſe propoſoit uniquement l'avantage commun, ſans ſe regarder lui-même. Il ſavoit combien eſt forte la voix de ceux qui ſe plaignent, & combien eſt foible la reconnoiſſance du Public, pour un bien que l'on partage avec tout le monde, & duquel, par cette raiſon, on ſe croit preſque diſpenſé de tenir compte à celui qui en eſt l'auteur.

On n'attend pas ici le détail de l'adminiſtration de M. le cardinal de Fleury. Ce détail appartient à l'hiſtoire générale; & peut-être même, dans le peu que j'en ai dit, me ſuis-je laiſſé emporter au delà des bornes que le reſpect devoit me preſcrire. Il ne nous eſt permis de conſidérer cette adminiſtration, que par rapport aux Lettres & aux Sciences. A cet égard, nous la retrouvons dirigée par les mêmes principes, qui lui ſervoient de règle dans les affaires générales. Nulle vûe particulière, nulle idée d'illuſtrer ſon nom par de nouveaux établiſſemens: il ne ſe propoſa que de confirmer & de rendre encore plus utiles ceux qui avoient été faits avant lui.

A peine eut-il pris ſéance parmi nous, qu'il penſa à faire rétablir dans toutes les Académies, ces diſtributions journalières, interrompues depuis pluſieurs années, & qui ſont un témoignage continu & répété à chaque ſéance, de l'attention du Roi & de la protection qu'il accorde aux Lettres: témoignage, pour lequel il ne ſeroit pas permis aux Académies d'avoir de l'indifférence.

Par une ſuite des principes de M. le cardinal de Fleury, il devoit donner une attention particulière à la bibliothèque du Roi; tréſor précieux pour les Sciences & pour les gens de Lettres de toutes les nations, & le plus riche en ce genre qui ſoit dans l'Univers. La bibliothèque du Roi avoit été tranſportée en 1721 dans le lieu qu'avoit occupé la Banque royale: on avoit formé un grand & magnifique projet, pour lui donner la diſpoſition convenable, & même pour y faire pluſieurs augmentations; mais les circonſtances n'avoient pas permis d'en preſſer l'exécution. Dès le 19 mars 1727, M. le cardinal de Fleury alla viſiter la bibliothèque, & prit des meſures efficaces pour continuer & pour

finir les travaux projetés : on y en ajoûta même de nouveaux ; & ces ouvrages sont aujourd'hui presque achevés, avec la solidité & la magnificence que demandent des édifices destinés à l'usage des siècles futurs.

Quelque nombreux que fût le Recueil placé dans ce bâtiment, M. le cardinal de Fleury résolut de l'augmenter encore, sur-tout de ces morceaux rares & singuliers, tant imprimés que manuscrits, qui font la richesse d'une bibliothèque consacrée au public. En 1728, M. le comte de Maurepas, toûjours attentif au bien des Sciences & des Lettres, proposa à M. le cardinal de profiter des ouvertures que *Zaïd Aga* (depuis Ambassadeur de la Porte en France) avoit faites à M. l'abbé Bignon, de faciliter l'examen de ce qui pouvoit se trouver encore dans le Serrail, des restes de l'ancienne bibliothèque des Empereurs Grecs, conservée par les ordres de Mahomet II. La proposition fut acceptée. Messieurs Sevin & Fourmont furent nommés & envoyés par le Roi avec M. de Villeneuve, Ambassadeur à la Porte. La bibliothèque du Serrail se trouva détruite & dissipée, du moins quant aux manuscrits grecs & latins; & l'on fut désabusé de toutes les espérances dont les gens de Lettres s'étoient flattés jusqu'à ce jour, d'y rencontrer le Tite-Live, le Polybe ou le Diodore, plus entiers que nous ne les avons. Le voyage ne fut cependant pas inutile : M. l'abbé Sevin rapporta plus de 600 volumes manuscrits Grecs, Arabes, Persans, Arméniens & Turcs; & par les correspondances sûres qu'il avoit établies & que les soins de M. le comte de Maurepas entretiennent, la bibliothèque du Roi reçoit tous les ans de nouveaux envois. Le voyage de M. l'abbé Fourmont dans la Grèce, ne put augmenter le nombre des manuscrits : on n'en trouve point à acquérir dans ce pays; mais en récompense, il en rapporta la copie figurée de 3000 Inscriptions non publiées, parmi lesquelles il y en a plusieurs des temps les plus reculés, & dans le plus ancien caractère de l'écriture grecque.

Les mesures prises en 1728 pour faire venir de l'Inde & de la Chine des manuscrits & des livres, ont procuré à la

bibliothèque du Roi plus de 300 manuſcrits Indiens, Pégouans & Siamois: & le nombre des livres Chinois & Tartares monte aujourd'hui à plus de 400 articles, qui ſont au moins 4000 volumes, ſelon la façon de relier des Chinois.

La France fournit auſſi un grand nombre de manuſcrits, qui étoient diſperſés dans diverſes bibliothèques particulières, peu acceſſibles aux gens de Lettres. La bibliothèque du Roi, où ces manuſcrits ſont maintenant réunis, nous en facilite l'uſage, en même temps qu'elle les met à couvert des périls auxquels ils étoient expoſés. En 1732, ces manuſcrits nouvellement acquis montoient déjà à plus de 10000 volumes. Comme il eſt encore infiniment plus facile d'acquérir des livres imprimés que des manuſcrits, & que M. le cardinal de Fleury ne refuſoit aucun des ſecours qui pouvoient faciliter ces acquiſitions; on doit juger à quel point le nombre en fut augmenté.

Ce fut encore la même vûe du bien général qui le détermina à ſe prêter au projet des deux différens Voyages aſtronomiques, l'un ſous le Cercle polaire, l'autre ſous l'Équateur, qui lui furent propoſés par M. le comte de Maurepas. Les opérations de Mrs Picard & Caſſini, pour déterminer la grandeur du degré terreſtre en France, entrepriſes ſous le règne de Louis XIV & terminées au commencement de celui de Louis XV, donnoient lieu de croire que la figure de la Terre eſt celle d'un ſphéroïde alongé vers les Poles. D'un autre côté, diverſes obſervations phyſiques & les nouvelles théories de la peſanteur, faiſoient juger que cette figure doit être celle d'un ſphéroïde aplati vers les Poles & renflé ſous l'Équateur. La ſolution de ce problème duquel dépend la connoiſſance de la vraie grandeur du degré terreſtre, ſera d'une grande importance dans la navigation : non pas, à la vérité, dans la navigation d'à-préſent, où les erreurs inévitables dans la pratique, par l'incertitude de pluſieurs élémens du calcul ſur lequel on ſe conduit, ſont plus conſidérables que ne peut être la différence de la figure ſphérique à celle du ſphéroïde alongé ou du ſphéroïde aplati; mais dans une

navigation, dont la pratique seroit perfectionnée & rendue moins incertaine; telle que l'on peut se flatter qu'elle le pourra devenir, s'il est possible d'assujétir cette pratique aux nouvelles théories. Les vûes d'un Ministre, qui doivent embrasser tous les temps, ne se bornent pas à l'utilité actuelle & présente d'une découverte, pour la croire nécessaire: dès qu'il juge que cette utilité pourra quelque jour se faire sentir, l'objet du bien général le détermine à profiter du zèle & de l'habileté de ceux qui s'offrent pour entreprendre cette découverte.

Le résultat des opérations faites sous l'Equateur, comparées à celles qui ont été faites sous le Cercle polaire & à celles qui l'avoient été en France, nous apprendra quelle est la véritable figure de la Terre; problème, à la solution duquel il nous est aussi permis de nous intéresser dans cette Académie. L'Antiquité, dont un de nos objets est d'examiner les opinions, du moins historiquement, a été partagée sur ce même problème. Les Physiciens qui ont précédé Aristote, croyoient la Terre alongée vers les Poles; & ceux qui sont venus depuis ce Philosophe, ont pensé, au contraire, qu'elle étoit aplatie : ils ont supposé que le diamètre de l'Equateur étoit plus long que l'axe qui passe par les poles.

J'écarte tous les détails de ce que la vûe du bien général a inspiré à M. le cardinal de Fleury, en faveur des Sciences & des Lettres : je pouvois en grossir la liste; mais j'ai cru qu'il suffisoit de choisir quelques exemples plus marqués.

Un esprit liant & une humeur égale, que cette joie douce & habituelle qui annonce la tranquillité de l'ame, rendoit encore plus aimable, des mœurs simples & faciles, toûjours réglées par une décence naturelle, un esprit solide & sensé qui avoit toute l'étendue nécessaire pour embrasser les diverses faces d'un objet, & par conséquent, pour en juger toûjours sainement, formoient le caractère de M. le cardinal de Fleury.

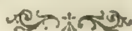
Ce caractère lui avoit attiré dans tous les temps un grand nombre d'amis illustres, qu'il sut se conserver par les mêmes qualités qui les lui avoient acquis. Infiniment sûr dans le commerce de l'amitié, il étoit d'autant plus impénétrable

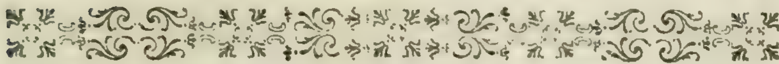
ſur tout ce qui lui avoit été confié, qu'il ne ſembloit pas même ſonger à ſe mettre en garde contre ceux qui eſſayoient de le pénétrer. Lié également avec l'évêque de Meaux & avec l'archevêque de Cambray, il ſut obſerver entre eux une neutralité ſi parfaite, dans le plus grand ſeu de cette diſpute que nous voudrions pouvoir effacer de leur Hiſtoire, qu'il ne ceſſa jamais d'être l'ami commun de ces deux illuſtres adverſaires.

Son déſintéreſſement eſt une choſe ſi univerſellement reconnue, qu'il ſemble preſque ſuperflu d'en faire mention. Il ne connoiſſoit d'autres beſoins que ceux qui ſont avoués par la raiſon. Dans une fortune médiocre & que tout autre que lui eût jugé fort inférieure au rang qu'il occupoit, il trouva toûjours, non ſeulement de quoi remplir ce qu'exigeoient les bienſéances réelles de ſon état, mais encore de quoi ſubvenir aux beſoins de ceux qu'il ſe croyoit obligé de ſoulager; tels que les pauvres de ſes abbayes, & que ceux mêmes de ſon diocèſe après qu'il l'eut quitté. Arbitre, par l'amitié & par la confiance du Roi, de la diſtribution de toutes les dignités & de tous les tréſors de l'Etat, il n'a laiſſé qu'une ſucceſſion mobiliaire, qui n'égaloit pas même celle d'un particulier d'une condition moyenne.

Le cardinal de Fleury, quoique d'une conſtitution délicate & en apparence aſſez foible, a joui juſque dans un âge extrêmement avancé, d'une ſanté ferme & conſtante; fruît d'une vie ſimple & toûjours égale. Il a conſervé ſon eſprit, ſon jugement & ſa mémoire, juſque dans les derniers momens: la maladie dont il eſt mort, a été proprement une défaillance de la nature qui s'éteignoit peu à peu. Dans les intervalles d'une eſpèce d'affaiſſement où il tomboit, ſa raiſon ſe remontroit toute entière, & même avec cette ſérénité d'ame & cette joie douce, que l'on avoit toûjours remarquées en lui. Une de ces foibleſſes l'emporta le 29 janvier 1743, âgé de plus de 89 ans & 7 mois.

La ſenſibilité du Roi à cette perte, ſera toûjours le trait le plus marqué de l'éloge du cardinal de Fleury.





E'LOGE

DE M. L'ABBE' BIGNON,

Doyen du Conseil, & ancien Bibliothécaire du Roi.

Par M. FRÉRET.

JEAN-PAUL BIGNON naquit à Paris le 19 septembre 1662, de Jerôme Bignon alors Avocat-Général, depuis conseiller d'Etat, fils du célèbre Jerôme Bignon & de Susanne Phelypeaux de Pontchartrain. Assemblée publique du 12 Novem. 1743.

Il fit ses premières études au collège d'Harcourt, avec un succès qui annonçoit tout ce que l'on a vû depuis. M. Bossuet qui assistoit à sa thèse de Philosophie, fut si content de l'habileté avec laquelle il sçavoit prévenir & détruire même d'avance, en exposant ses preuves, les objections qu'on pouvoit lui faire, qu'il voulut se charger de le diriger dans le nouveau cours d'étude, où il devoit entrer après sa Philosophie.

Le jeune Bignon étoit le troisième des quatre fils de Jerôme Bignon. L'aîné nommé Jerôme comme le père & comme l'aïeul, est mort en 1726, Honoraire de cette Académie : il avoit été intendant de la généralité d'Amiens, conseiller d'Etat & prévôt des Marchands. Le second nommé Louis, embrassa la profession des armes, & fut Capitaine aux Gardes. Le quatrième, Roland Armand, est mort conseiller d'Etat & intendant de Paris.

Les talens du jeune Bignon, son nom & la position de sa famille, sembloient le destiner à la Robe : mais l'amour ardent qu'il se sentoit dès-lors pour les Lettres & pour les Sciences, lui fit envisager l'état Ecclésiastique, comme le seul dans lequel il lui seroit permis de se livrer, sans réserve & sans distractions, à son goût pour l'étude.

Sa famille, sans s'oppoſer directement à ce projet, voulut cependant qu'il eût tout le temps de connoître quelle étoit l'étendue de l'engagement qu'il alloit prendre, avant qu'il fît une demarche d'éclat: ainſi on lui permit ſeulement de ſe retirer au ſéminaire de ſaint Magloire. Il y paſſa près de quatre années avec l'habit ſéculier; car ce ne fut qu'en 1683 qu'il lui fut permis de recevoir la tonſure, étant alors dans ſa vingt-unième année. Au mois de ſeptembre de la même année, il entra à l'Inſtitution de l'Oratoire, & il fut reçû l'année ſuivante dans la Congrégation. Pendant qu'il étoit encore à l'Inſtitution, il publia une lettre datée du premier ſeptembre 1684, touchant la vie & la mort du P. Fr. Lévèque de l'Oratoire : cette lettre qui ne porte point de nom d'auteur, eſt preſque la ſeule choſe qu'il ait jamais fait imprimer. Elle eſt écrite avec l'élégance ſimple & noble qui faiſoit le caractère de ſon ſtyle: il y montre à quel point le P. Lévèque avoit été pénétré des ſentimens d'une piété tendre & affectueuſe; mais en même temps il fait voir que cette piété lui faiſoit regarder comme les premiers & les plus eſſentiels de nos devoirs, ceux dont la pratique nous rend utiles aux autres hommes.

Au ſortir de l'Inſtitution, M. l'abbé Bignon revint à ſaint Magloire: mais s'y trouvant expoſé à des diſtractions qui ne lui permettoient pas de ſe livrer entièrement à l'étude, il demanda de ſe retirer à la maiſon de ſaint Paul aux Bois, diocèſe de Soiſſons. Il fut accompagné dans cette retraite par le P. de Sainte-Marthe, avec lequel il avoit fait une eſpèce de ſociété littéraire : la reſſemblance des talens & des goûts avoit formé cette liaiſon. Ils entreprirent un cours d'étude ſuivi & méthodique de l'Antiquité ſacrée & profane. Ils liſoient avec attention les Originaux, & ils en faiſoient des extraits ou des analyſes exactes & étendues, qui ſe ſont trouvées dans les papiers du P. de Sainte-Marthe; car c'étoit lui qui tenoit la plume: M. l'abbé Bignon peignoit trop mal, pour pouvoir partager ce travail. Lorſqu'ils eurent épuiſé l'étude des Originaux & des livres fondamentaux en tout

tout genre de Science; la difficulté de raſſembler dans cette retraite les livres qu'il ſuffiſoit de parcourir, mais qu'il falloit cependant comparer avec les Originaux, les ramena à Paris. M. l'abbé Bignon vint demeurer dans la maiſon de S.t Honoré, où il pouvoit diſpoſer d'une bibliothèque nombreuſe & bien choiſie; & où il étoit à portée de conſulter les Savans de toute eſpèce, preſque toûjours raſſemblés dans la Capitale.

M. l'abbé Bignon quitta la Congrégation de l'Oratoire en 1691, & ſortit de cette eſpèce d'obſcurité dans laquelle il s'étoit tenu caché juſqu'alors. Il étoit juſte que les Lettres & le Public profitaſſent enfin des connoiſſances qu'il avoit acquiſes & des talens qu'il avoit perfectionnés dans une retraite de près de douze ans, dont tous les momens avoient été remplis par une étude continue & méthodique.

M. de Louvois étoit mort au mois d'août 1691; le Roi avoit choiſi M. de Pontchartrain, oncle de M. l'abbé Bignon, pour remplir les places de Contrôleur-Général & de Secrétaire d'Etat; & il avoit attaché à cette dernière le ſoin de la Littérature & des Académies. M. de Pontchartrain étoit né avec un goût pour les Lettres, que les emplois d'un genre tout différent qu'il avoit tous remplis dignement, n'avoient point affoibli: mais il ne pouvoit ſuffire à tout. Il chargea M. l'abbé Bignon ſon neveu, que le Roi avoit nommé dès le mois d'août 1691 à une des places de l'Académie des Sciences, du ſoin d'en diriger le travail & d'y préſider. M. Duhamel & M. de Fontenelle, dans l'hiſtoire Latine & dans l'hiſtoire Françoiſe de cette Académie, nous apprennent qu'au mois de décembre de cette année, il reçut dans l'Académie M.rs de Tournefort & Homberg, qu'il y préſida pendant pluſieurs années, qu'il la retira d'une eſpèce de langueur où elle étoit tombée, & que ſous ſa direction, l'ardeur & le zèle pour le progrès des Sciences, furent portés plus loin qu'ils ne l'avoient jamais été.

Il ne m'appartient pas d'entrer dans le détail des obligations qu'ont les Sciences à M. l'abbé Bignon: je dois me borner aux choſes qui nous regardent plus particulièrement.

M. de Pontchartrain s'étoit réſervé la direction de ce que l'on nommoit alors la *petite Académie*, eſpèce de Comité détaché de l'Académie Françoiſe en 1663, auquel il fit donner alors le titre d'*Académie Royale des Inſcriptions*, parce que les Inſcriptions étoient le principal objet de ſon travail : c'eſt encore le titre que porte aujourd'hui cette Compagnie. On y a joint celui d'*Académie des Belles-Lettres;* parce que l'objet de ſon travail eſt toûjours le même, quoiqu'il ſoit plus étendu. M. de Pontchartrain aſſocia M. ſon fils (M. le comte de Pontchartrain d'aujourd'hui) à cette direction, voulut qu'il aſſiſtât aux ſéances de la petite Académie, qu'il en conduisît le travail, & qu'il la déterminât par ſes avis, dans les difficultés qui pourroient ſe préſenter. Mais en 1693, ayant été obligé de l'appeler auprès de lui; ce fut M. l'abbé Bignon qu'il chargea encore du ſoin de l'Académie des Inſcriptions. M. l'abbé Bignon, qui s'étoit fait une grande réputation par les Sermons qu'il prêchoit dans Paris, avoit été reçû cette même année à l'Académie Françoiſe, dont celle des Inſcriptions étoit comme une eſpèce de colonie.

Dès le commencement de l'année ſuivante 1698, l'Académie des Inſcriptions prit une forme plus régulière que celle qu'elle avoit eue juſqu'alors : le travail devint auſſi plus vif & plus ſuivi qu'il ne l'avoit jamais été. M. l'abbé Bignon ne ſe contentoit pas de le ſoutenir par ſa préſence : il en partageoit lui-même tout le poids; & ce fut par là que, dans le cours de quelques années, l'hiſtoire du Roi par Médailles, ſe trouva en état de paroître. Il avoit fallu cependant revoir les Médailles déjà faites, en réformer pluſieurs, en ajoûter un grand nombre, les réduire à une même grandeur, arrêter les deſſeins de ces Médailles, conduire la gravûre ſoit des coins d'acier ſoit des planches, compoſer & examiner les deſcriptions des évènemens marqués ſur les revers. On ſent quelle avoit été l'étendue de ce travail, & quel temps emportoit néceſſairement l'exécution de chacune de ces parties différentes.

M. l'abbé Bignon, qui donnoit continûment dans l'une & dans l'autre Académie, des preuves de l'étendue & de l'exactitude de ses connoissances en tout genre de Science & de Littérature, voyoit avec joie à quel degré de perfection les Lettres & les Sciences étoient portées en France: mais son amour pour elles lui faisoit aussi prévoir avec inquiétude les révolutions qui pouvoient en retarder, ou même en arrêter les progrès.

Les Académies n'étoient presque que de simples associations littéraires, formées, à la vérité, avec l'approbation du Roi, celle des Inscriptions en 1663 & celle des Sciences en 1666 : mais leur établissement n'étoit pas revêtu de la forme qui seule pouvoit les rendre durables. Les bienfaits accordés aux Lettres, dans la personne de ceux qui les cultivent, devoient s'éteindre à la mort de ceux qui en jouissoient; & l'exemple de ce qui étoit arrivé après la mort de François I.er & après le ministère du cardinal de Richelieu & celui de M. Colbert, faisoit prévoir ce qui pouvoit arriver un jour. Tite-Live dit, en parlant de la puissance de Rome naissante, *Hominis ætatem duratura magnitudo erat:* les Romains qui faisoient cette grandeur, ne pouvant laisser d'héritiers, devoient craindre de ne point avoir de successeurs. Les Académies étoient dans une situation pareille.

M. l'abbé Bignon pensa qu'un moyen sûr, & peut-être le seul capable de prévenir cet inconvénient, c'étoit d'obtenir pour elles un acte public, émané de l'autorité Royale, qui en fixant leur état, assurât leur durée pour les siècles à venir. Il falloit attacher à ces Compagnies la jouissance des pensions accordées à ceux qui les composoient: mais en même temps, pour y conserver l'ardeur & l'assiduité au travail, il falloit encore les rendre plus nombreuses; afin que le travail partagé entre un plus grand nombre, rendît le fardeau plus facile à porter. Il falloit, pour entretenir une certaine émulation, « que sans cesser d'être ouverts au mérite étranger, ces corps continssent en eux-mêmes de quoi se perpétuer; & que « ceux qui sont destinés à en devenir un jour les principaux «

M. de Fontenelle, Hist. du renouvellement de l'Académie des Sciences.

membres, eussent commencé de bonne heure à s'y former. »
L'amour sincère qu'avoit M. de Pontchartrain pour le bien général des Lettres, lui fit approuver les vûes de M. l'abbé Bignon : il les proposa au Roi, qui donna en 1699 un règlement très-étendu à l'Académie des Sciences. Lorsque l'Académie des Inscriptions eut achevé en 1701, l'ouvrage de l'Histoire du Roi par Médailles, elle lui demanda, par le conseil de M. l'abbé Bignon, un règlement semblable à celui de l'Académie des Sciences; & elle l'obtint.

Mais ce n'étoit pas assez d'avoir donné une nouvelle forme à ces deux Corps, de les avoir rendu plus nombreux, & de leur avoir procuré un règlement, qui, pour employer les termes de l'historien de l'Académie des Sciences, réalisoit « ces plans conçûs par les anciens Sages; lorsque se don-
» nant une entière liberté d'imaginer, ils n'avoient suivi que les souhaits de leur raison. » Il falloit encore accoutumer ceux qui composoient ces Corps, à suivre & à observer ce règlement : il falloit leur faire oublier qu'ils n'avoient connu jusqu'alors d'autres loix, que celles qu'ils s'imposoient eux-mêmes, & dont ils étoient toûjours les maîtres de se dispenser. L'amour de l'indépendance, si naturel à tous les hommes, est peut-être encore plus vif dans les gens de Lettres : l'aversion pour tout engagement marqué & le desir de conserver leur liberté, les ont presque toûjours déterminés à embrasser cet état. Ainsi l'entreprise de discipliner ces deux nouvelles Républiques, devoit nécessairement rencontrer de très-grandes difficultés dans l'exécution : mais après en être venu à bout, il falloit encore prévenir, par une attention continuelle, deux inconvéniens auxquels il auroit peut-être été trop tard de chercher du remède, lorsqu'ils seroient arrivés.

L'ardeur & l'émulation, nécessaires pour maintenir l'assiduité au travail, pouvoient aisément se ralentir; & par-là les deux Compagnies couroient risque de tomber dans un état de langueur dont il est si difficile de retirer les Corps. D'un autre côté, l'émulation pouvoit être portée trop loin, & détruire ce concert qui doit régner entre les membres

d'un même Corps, & ſans lequel il ne peut ſubſiſter long-temps.

Nos regiſtres font foi des ſoins par leſquels M. l'abbé Bignon ſut garantir l'Académie de ces deux écueils; & nous nous rappelons toûjours ces temps heureux où nous le voyions aſſiſter à toutes nos Séances, donner avec joie & avec empreſſement des éloges aux Mémoires qui en méritoient, écouter avec une attention continue ceux même de ces Mémoires qui paroiſſoient la mériter le moins (car dans une Compagnie nombreuſe & nouvellement formée, tous ne peuvent pas être d'une égale force), propoſer avec politeſſe, & preſque toûjours comme des doutes dont il eſpéroit avoir l'éclairciſſement, les plus fortes difficultés, éviter juſques au ton qui auroit pû décourager les auteurs de ces Mémoires, & n'en faire de critique qu'avec tous les ménagemens qui pouvoient la rendre utile à ceux ſur leſquels elle tomboit. Attentif à prévenir le relâchement, il étoit continuellement occupé à inſpirer & même à augmenter l'ardeur pour le travail. Inſtruit dans tous les genres d'érudition, il ſe chargeoit en particulier du ſoin de chercher & de propoſer aux Académiciens les points d'Antiquité qui méritoient d'être approfondis, ou d'être mis dans un nouveau jour : il les forçoit, pour ainſi dire, par des inſinuations obligeantes à s'engager à ce travail & à ſurmonter leurs répugnances ; il les raſſuroit ſur le ſuccès, & ſavoit leur inſpirer cette utile confiance dans ſes propres forces, qui eſt ſi capable de les augmenter, lorſqu'elle n'eſt pas portée trop loin. Enfin, on ſortoit toûjours d'auprès de lui, rempli d'une nouvelle ardeur pour l'étude & pour le travail.

L'attention de M. l'abbé Bignon pour l'Académie ne ſe relâcha point pendant tout le temps qu'elle fut ſous ſa direction. Car, quoique par le règlement de 1701 il fût devenu ſimple Académicien-Honoraire, il en avoit toûjours conſervé la principale direction; moins encore par la confiance qu'avoit en lui M. le comte de Pontchartrain, que par l'attachement perſonnel des Académiciens qui le regardoient,

avec raiſon, comme celui à qui la Compagnie devoit ſon exiſtence.

En 1713, les Académies lui eurent une nouvelle obligation. Il leur obtint du Roi un titre plus authentique encore, que celui qui leur avoit déjà été accordé; des Lettres Patentes qui confirmoient leur établiſſement, & dans leſquelles le Roi déclaroit que cette grace avoit pour motif *l'eſtime & la conſidération que les deux Academies avoient acquiſes.* Alors les Académies commencérent à faire véritablement partie de l'Etat, & à y tenir un rang.

La forme nouvelle que prit l'adminiſtration générale du Royaume, à la mort de Louis XIV, n'ayant plus permis à M. l'abbé Bignon de donner les mêmes ſoins à l'Académie, nous nous trouvâmes comme abandonnés à nous-mêmes. Quoique l'impreſſion du mouvement qu'il avoit donné à la Compagnie ſubſiſtât toûjours, & que cette même impreſſion dure encore aujourd'hui; nous ne pouvons nous empêcher de regretter ces jours heureux dans leſquels nous le voyions au milieu de nous : car ſon aſſiduité à nos Séances, l'attention obligeante qu'il donnoit à nos Lectures, & la bonté avec laquelle il nous aidoit de ſes lumières, nous le faiſoient moins regarder comme notre chef que comme notre confrère. Ce qu'il étoit chez nous, il l'étoit dans l'Académie des Sciences. Chacune des deux Académies étoit en droit de ſe perſuader qu'elle l'occupoit tout entier & qu'elle étoit l'objet unique de ſon affection.

M. l'abbé Bignon avoit été nommé Conſeiller d'Etat en 1701; & l'attention qu'il donnoit aux Lettres, ne l'avoit point empêché de remplir avec exactitude & même avec éclat les plus importantes fonctions de cet emploi. Il n'avoit point abandonné la Prédication : les Sermons qu'il prononça en diverſes occaſions, étoient reçûs avec applaudiſſement. La variété de ſes talens, ſon application, l'étendue & l'exactitude de ſes connoiſſances, le mettoient en état de ſuffire à tout.

Il avoit formé une bibliothèque, qui étoit déjà extrêmement nombreuſe, & qui le devenoit tous les jours davantage;

parce que, comme il avoit pour objet de la rendre utile aux Savans de tous les genres, il n'excluoit aucune eſpèce de livres : mais il s'attachoit ſur-tout à raſſembler ceux qui étoient nouvellement publiés dans les pays étrangers. Les livres nouveaux ne ſe trouvent preſque jamais dans les bibliothèques ouvertes aux gens de Lettres : il avoit formé le projet de publier un Catalogue raiſonné de la ſienne, qui auroit contenu des analyſes exactes, ſur-tout des Livres imprimés depuis le commencement du XVIIIe ſiècle. Vingt-quatre Savans, partagés en trois claſſes, ſelon les trois différentes Facultés, s'étoient engagés à ce travail ; & M. l'abbé Bignon les raſſembloit chez lui trois jours de chaque ſemaine, pour examiner avec eux les analyſes des livres dont ils s'étoient chargés.

Il étoit lié avec tous les Savans de l'Europe ; & par ſon attention à leur rendre les ſervices littéraires qui pouvoient dépendre de lui, il cultivoit une correſpondance qui étoit ſi avantageuſe à la Littérature. Il conſervoit avec ſoin les lettres qu'il recevoit & les minutes de ſes réponſes : on les a trouvées après ſa mort dans un ordre qui ne laiſſe rien à deſirer ; & ce recueil ſera certainement d'une extrême importance pour l'Hiſtoire littéraire de la fin du XVIIe ſiècle & du commencement du XVIIIe.

Dans le recueil des lettres de M. Cuper, mort en 1716, Aſſocié-Honoraire de cette Académie, on en trouve un grand nombre, qui ont été écrites à M. l'abbé Bignon : & dans le 5.e vol. de l'*Hiſtoire Critique de la République des Lettres,* on voit une lettre par laquelle il repondit à M. Maſſon. Celui-ci l'avoit conſulté au ſujet de la langue chinoiſe, qu'il croyoit un dialecte de l'Hébreu. M. l'abbé Bignon qui avoit fixé à Paris un jeune Chinois, amené en Europe par M. l'évêque de Roſalie, & qui par-là étoit en état de juger du ſyſtème de M. Maſſon, lui fait ſentir dans ſa réponſe le peu de ſolidité de ſon opinion : mais il le fait avec des égards & des ménagemens, qui prouvent à quel point il ſavoit ôter à la critique tout ce qu'elle peut avoir d'amertume pour ceux ſur qui elle tombe.

Le Journal des Savans, qui a ſervi de modèle à tous les autres Journaux littéraires, avoit été pendant long-temps l'ouvrage d'une ſeule perſonne. Après la mort de M. le préſident Couſin, qui en avoit été chargé en dernier lieu, M. l'abbé Bignon crut que ce Journal devoit être l'ouvrage d'une eſpèce de Société, où l'on réuniroit des gens habiles dans les différens genres, dans leſquels il eſt rare qu'un ſeul homme puiſſe être également verſé. M. l'abbé Bignon forma à la fin de 1701, un Comité de gens de Lettres, deſtinés à travailler à ce Journal : les analyſes dont les particuliers avoient été chargés, y étoient examinées; & cette forme qui a toûjours ſubſiſté depuis, eſt la plus propre à porter un ſemblable ouvrage au point de perfection dont il eſt ſuſceptible.

En 1718, le Roi confia à M. l'abbé Bignon l'Intendance de ſa bibliothèque : car, quoique ſes Lettres Patentes ne ſoient que de l'année 1719, il étoit entré en fonction, auſſi-tôt après la mort de M. l'abbé de Louvois, arrivée le 5 octobre 1718. Le père & l'aïeul de M. l'abbé Bignon avoient eu, ſous le titre de *Maîtriſe de la Librairie du Roi,* l'intendance de cette bibliothèque, depuis l'an 1642 juſques à l'an 1684 : & lorſqu'en 1656, M. Colbert obtint pour ſon frère, depuis évêque de Luçon, la Garde de la bibliothèque du Roi, vacante par la mort de M. Dupuy; ce fut entre les mains de Jérôme Bignon, que l'abbé Colbert prêta ſerment. En 1684, M. de Louvois avoit acquis de M. Bignon père de M. l'abbé Bignon, la charge de *Maître de la Librairie.* Après la mort de M. de Louvois, le Roi avoit réuni ce titre à celui de *Garde de la Bibliothèque,* & avoit voulu qu'à l'avenir cette charge, qui s'exerçoit immédiatement ſous ſes ordres, fût compriſe, de même que tout ce qui regarde les Lettres, dans le département de ſa Maiſon.

A peine M. l'abbé Bignon eut-il été mis à la tête de la bibliothèque du Roi, qu'il chercha avec ardeur les occaſions de donner aux Lettres de nouvelles preuves d'un amour qui étoit devenu plus vif, par l'eſpèce d'inaction où il avoit été retenu

retenu pendant quelques années. Le Public a été instruit dans la préface historique du Catalogue imprimé de la Bibliothèque, de ce que M. l'abbé Bignon a fait pour cette bibliothèque: je me contenterai d'y renvoyer.

Si on vouloit détailler toutes les obligations que les Lettres & ceux qui les aiment, ont à M. l'abbé Bignon, il faudroit donner une histoire universelle de la Littérature: c'est par cette raison que j'indiquerai seulement ici l'entreprise qu'il avoit formée, pour faciliter à l'Europe la connoissance de la Langue & des livres Chinois, en faisant composer & publier une grammaire & des dictionnaires de cette langue. La difficulté de l'exécution devenoit d'autant plus grande, que cette entreprise engageoit nécessairement à une dépense très-considérable, pour la gravure du nombre prodigieux de caractères differens qui se trouvent dans le Chinois. M. Fourmont l'aîné, de cette Académie, qui s'étoit chargé de ce travail, a mis le Public en état de juger du succès que l'on en doit attendre: car il ne m'appartient pas de prévenir la décision de ceux qui sont capables d'examiner les deux livres qu'il a publiés, sur la langue Chinoise.

Je ne m'arrêterai point non plus à parler d'un ouvrage que M. l'abbé Bignon avoit entrepris & presque achevé, pendant sa retraite à l'Oratoire: c'étoit un commentaire très-étendu sur la *Bibliothèque* d'Apollodore, dans lequel il avoit fait entrer tous les passages des anciens écrivains, & même les fragmens épars dans les Scholiastes, qui pouvoient servir à éclaircir l'ancienne histoire des temps héroïques de la Grèce. Les matériaux de ce commentaire étoient presque tous rassemblés, & formoient un volume considérable que j'ai eu autrefois entre les mains. M. l'abbé Bignon espéroit, sans doute, de pouvoir mettre la dernière main à cet ouvrage, lorsque dans la séance du 20 janvier 1702, dans laquelle plusieurs de nos Honoraires voulurent bien s'imposer des tâches Académiques, il s'engagea de donner une *Histoire des temps Fabuleux.* Nous le considérons moins ici comme un Académicien, ou comme un homme de Lettres, quelque

droit qu'il eût de prétendre à ces titres, que comme le bienfacteur des Lettres, & comme celui auquel elles doivent, en grande partie, la considération dont elles jouissent. Sans lui & sans les établissemens qu'il a procurés, peut-être ne resteroit-il aucun vestige de ce que le cardinal de Richelieu & M. Colbert avoient fait pour elles.

M. l'abbé Bignon avoit conservé jusque dans les dernières années de sa vie, l'habitude contractée dès sa jeunesse, de se lever tous les jours à quatre heures du matin, ou même plustôt: il travailloit jusqu'à huit heures, & donnoit encore à des lectures sérieuses & réfléchies de tout ce qui paroissoit de nouveau, sur-tout en Littérature, le temps qu'il pouvoit dérober à ses emplois & aux devoirs de la société, dans le reste de la journée.

Il étoit naturel qu'il voulût être instruit des progrès que faisoient les Lettres: ces progrès étoient en quelque sorte son ouvrage. Il aimoit la conversation & le commerce des gens de Lettres; mais il songeoit bien plus à mettre à profit pour lui-même, dans ces conversations, les connoissances qu'il pouvoit tirer d'eux, qu'à leur faire montre des siennes. Il arrivoit de là qu'ils en sortoient toûjours très-contens de lui, parce qu'il leur avoit procuré des occasions de l'être d'eux-mêmes; & qu'ils en remportoient une opinion d'autant plus avantageuse de son savoir, qu'ils croyoient lui avoir appris des choses que très-souvent il savoit mieux qu'eux. La variété de ses connoissances le mettoit en état de converser également avec les Savans de toute espèce: il entendoit & il parloit comme eux toutes leurs différentes langues. Il en a donné des preuves, lorsqu'il présidoit aux assemblées de l'Académie des Sciences & de la Nôtre, par la manière dont il résumoit les dissertations qui y avoient été lûes. Le Public attendoit avec impatience, & recevoit avec un applaudissement marqué, les espèces d'analyses que M. l'abbé Bignon faisoit alors de ces dissertations: ces analyses réunissant sous un même point de vûe ce qu'il y avoit de plus neuf & de plus important dans le Mémoire, en faisoient sentir tout le

mérite à ceux mêmes qui étoient le moins au fait des matières que l'on y traitoit.

En 1741 M. l'abbé Bignon, qui étoit près d'entrer dans sa 80.e année, & qui sentoit que sa santé s'altéroit de jour en jour, remit à M. Bignon son neveu l'exercice de la charge de Bibliothécaire du Roi, dont il avoit obtenu pour lui la survivance en 1722.

M. l'abbé Bignon étoit sujet depuis quelques années à de violentes douleurs d'estomac, qui le prenoient aussi-tôt après le dîner, & qui continuoient le reste du jour : il les soutenoit avec la patience la plus courageuse. Heureusement, les nuits étoient assez tranquilles : il se levoit à son ordinaire vers les quatre heures, & donnoit encore la plus grande partie de la matinée à l'étude.

Au commencement de cette année 1743, il fut attaqué d'un gros rhûme, accompagné d'une fièvre continue, dont il mourut le 14 mars qui étoit le 18.e de sa maladie, âgé de quatre-vingts ans & six mois; ayant conservé jusques au dernier moment, non seulement toute sa raison, mais encore la douceur & l'égalité d'esprit qu'il avoit toûjours montrées. Il demanda lui-même à recevoir les Sacremens, & régla avec la plus profonde tranquillité le cérémonial qui devoit accompagner cette action.

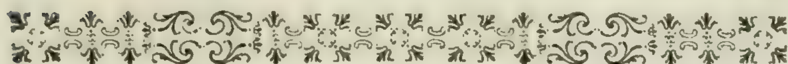
La perte que l'Académie a faite de M. l'abbé Bignon, avoit été précédée par celle de M. Bignon son neveu, Bibliothécaire du Roi, mort six jours avant M. son oncle.

M. Bignon, Bibliothécaire du Roi, nommé Jérôme, comme son aïeul & comme son bisaïeul, étoit né le 21 février 1699, d'Armand Rolland, quatrième fils de Jérôme Bignon, Conseiller d'Etat, & de Françoise-Agnès Hébert du Bucq. Après avoir été reçû Conseiller au Parlement, il fut fait en 1720 Maître des Requêtes. En 1722 M. l'abbé Bignon avoit obtenu pour lui la survivance de la charge de Bibliothécaire du Roi. Il fut nommé en 1726 à l'Intendance de la Rochelle, d'où il passa en 1736 à celle de Soissons. Il entra en exercice de la charge de Bibliothécaire

du Roi, le premier octobre 1741 ; & le 26 janvier suivant, il fut choisi par l'Académie pour remplir une place d'Honoraire. Le 2 février de cette année 1743, il avoit été fait Conseiller d'Etat, & nommé à l'Intendance de l'armée de Flandre. Il est mort le 8 mars 1743, âgé de quarante-quatre ans accomplis. Il avoit épousé Hélène-Elisabeth Moreau, de laquelle il n'a point laissé d'enfans.

Les Lettres ont vû détruire, par cette mort prématurée, les justes espérances qu'elles avoient conçûes. Mais, heureusement pour elles, le Roi a bien voulu lui donner pour successeur M. son frère, qui ayant été élevé sous les yeux & formé, pour ainsi dire, par les mains de M. l'abbé Bignon, remplira les engagemens que contracte avec les Lettres & avec le Public, tout ce qui porte le nom de Bignon.





E'LOGE
DE M. DE CHAMBORS.
Par M. FRÉRET.

GUILLAUME DE LA BOISSIÈRE DE CHAMBORS naquit à Paris le 28 juillet 1666 : il étoit l'aîné des enfans de Guillaume de la Boiſſière comte de Chambors, lieutenant des Cent-Suiſſes de la garde du Roi, & de Marguerite Sevin de Miramion ſa première femme. Aſſemblée publique du 12 Novem. 1743.

Un de ſes ancètres, du même nom de Guillaume, poſſédoit, il y a plus de trois cens ans, le fief de la Boiſſière, au diocèſe de Quimper. Il eſt qualifié *Noble d'ancienne extraction*, dans la réformation de la Nobleſſe, faite en Bretagne, ſous le règne du duc François Ier. Maurice de la Boiſſière ſon petit-fils quitta cette province, pour s'attacher au ſervice du roi Louis XI; & ſa poſtérité s'eſt fixée dans le Vexin-François, depuis 1528, par le mariage qu'un autre Guillaume de la Boiſſière y contracta avec l'héritière de Chambors, deſcendue de la maiſon de Trie. Deux frères de ce nom furent tués à la bataille d'Yvry, & un troiſième, chevalier de Malthe, au ſiège d'Amiens, en combattant pour Henri IV.

L'aïeul de celui dont nous parlons, perdit la vie à la bataille de Lens en 1648 ; lorſque le grade de Maréchal de Camp, très-conſidérable alors, & où il étoit parvenu dans un âge peu avancé, ſes talens & ſa réputation dans l'art militaire, pouvoient lui faire enviſager la fortune la plus brillante.

Le père de M. de Chambors s'étoit ſignalé aux combats de Rhétel & du fauxbourg ſaint Antoine, où il avoit reçû pluſieurs bleſſures. C'étoit un homme d'un eſprit très-cultivé, & qui joignoit à une mémoire prodigieuſe, une paſſion

ſingulière pour l'étude de l'Hiſtoire. Marguerite Sevin de Miramion ſon épouſe portoit un nom recommandable dans la robe, par ſon ancienneté, par le nombre de grands magiſtrats qu'il avoit produits, & ſur-tout par l'étroite amitie qui avoit uni Thiéri Sevin ſeigneur de Miramion ſon père avec le célèbre Jérôme Bignon : elle avoit puiſé dans cette ſource beaucoup de juſteſſe d'eſprit & un amour extrême pour les Lettres.

Tant de circonſtances heureuſes concoururent pour procurer à M. de Chambors une éducation peu commune. Dès l'âge de trois ans, on le mit dans une penſion où l'on élevoit un petit nombre d'enfans, ſuivant la méthode dont Montaigne raconte qu'on s'étoit ſervi à ſon égard : on y apprenoit le latin, par le ſeul uſage ; & toute autre langue étoit interdite à ceux qui approchoient de ces enfans. M. Nicole parle de cette penſion, dans le traité de l'*Education d'un Prince ;* & l'on a remarqué dans l'Eloge de M. Galland de cette Académie, qu'il avoit été aſſocié pendant quelque temps à celui qui préſidoit à cet établiſſement.

Hiſt. de l'Acad. t. III, p. 38.

M. de Chambors demeura ſix ans dans cette excellente école, & n'en ſortit qu'en 1675, pour entrer en Quatrième au collège du Pleſſis. Quoiqu'il fût le plus jeune de ſa claſſe, il ſe trouva ſupérieur à tous les autres, par le rare avantage d'avoir eu le latin, en quelque ſorte, pour langue maternelle ; & dès l'âge de douze ans, il fut en état de paſſer en Rhétorique ſous le célèbre M. Herſan, dont il prit les leçons pendant deux années avec le même ſuccès.

Il fit enſuite ſa Philoſophie au collège d'Harcourt, ſous M. Rouſſel, fameux Gaſſendiſte ; car il n'étoit pas encore permis d'enſeigner le Cartéſianiſme dans l'Univerſité : les partiſans de l'ancienne philoſophie avoient fait proſcrire par une Lettre de cachet, les opinions de Deſcartes, comme une eſpèce d'héréſie.

A ces premières occupations, ſuccédèrent les exercices & l'étude des Sciences qui conviennent le plus à un jeune

Gentilhomme; après quoi M. de Chambors se trouva transporté sur un nouveau théatre. Le comte de Chambors son père logeoit à l'hôtel de Soissons, où M.de la princesse de Carignan & M.de la duchesse de Nemours rassembloient un nombre choisi de personnes de qualité & de gens de Lettres. Le souvenir des marques d'attachement que sa famille avoit données à feu M. le comte de Soissons dans les circonstances les plus critiques, lui avoit attiré de la part de ces Princesses une bienveillance distinguée, que son mérite personnel augmentoit encore : elles admirent son fils avec joie dans leurs assemblées. M. de Chambors, instruit à la fois & encouragé par tout ce qui composoit cette société respectable, trouva à se former le cœur, à rectifier son esprit, à acquérir un goût sûr, & par-dessus tout cette science du monde, sans laquelle les talens les plus précieux deviennent souvent inutiles.

Nous n'oublierons pas que ce fut aussi l'hôtel de Soissons qui lui procura l'occasion d'être lié familièrement avec M. le prince Eugène, qu'on nommoit alors le chevalier de Carignan, avec qui il conversoit le plus souvent en latin. Si ce fut un bonheur rare pour M. de Chambors, de pouvoir contempler dans le cœur du héros naissant le germe de tant de belles qualités qui en ont fait un des plus grands hommes de son siècle ; il eut peut-être l'avantage de contribuer à y fixer cet amour pour les Lettres, qui ne s'est jamais démenti. Peut-être même, & il suffit d'avoir connu M. de Chambors pour en être persuadé, ses discours & son exemple contribuèrent-ils à affermir & à élever l'ame de ce jeune Prince, qui partit peu après pour la Hongrie. M. de Chambors étoit entré vers le même temps dans les Mousquetaires, dont M. de Maupertuis son parent commandoit une Compagnie. Il y fit plusieurs campagnes pendant la guerre de 1688 ; sans que la légèreté si naturelle à cet âge, put influer sur son caractère, ni que son exactitude au service l'empêchât de trouver du temps pour l'étude : il avoit même le soin

de faire un journal des opérations militaires & de ce qui se passoit de remarquable sous ses yeux. Au sortir des Mousquetaires, il fut pourvû d'une Compagnie dans le Régiment Colonel-Général, à la tête de laquelle il servit en Allemagne sur la fin de cette guerre, & en Italie pendant toute celle de 1701.

Avide de s'instruire, il ne perdoit jamais l'occasion d'approfondir les règles de son métier: il trouvoit toûjours le secret d'allier des études suivies, avec l'attention la plus scrupuleuse à remplir les devoirs de sa profession; & dans toutes les rencontres il se distinguoit par une bravoure de sang froid, que lui inspiroient la fermeté de son ame & la solidité de son esprit.

La paix laissa un champ plus libre à son goût pour les Sciences. Son inclination naturelle l'avoit porté de bonne heure à l'étude de l'Histoire; il en avoit embrassé toutes les parties: la promptitude & la sûreté de sa mémoire excitoient toûjours un nouvel étonnement, de même que l'étendue & l'exactitude de ses connoissances en ce genre. Il acheva de les perfectionner dans le commerce des personnages les plus renommés pour leur érudition; & l'amitié qui l'unissoit avec les principaux membres de cette Académie, l'y avoit en quelque sorte appelé d'avance, lorsqu'il fut choisi en 1721 pour remplir la place d'Associé que M. l'abbé d'Antin, depuis évêque de Langres, laissoit vacante, en passant à celle d'Honoraire.

La dissertation que M. de Chambors lut à sa réception, & qui avoit pour objet, *La considération que les anciens Germains avoient pour les femmes de leur nation*, justifia aux yeux du Public le choix que l'Académie avoit fait, & annonça ce qu'elle devoit en attendre.

Hist. de l'Acad. t. V, p. 330.

Ces espérances ont été remplies par son assiduité à nos exercices, & par plusieurs autres dissertations qui sont répandues dans nos Mémoires. Les différentes remarques qu'il a faites sur un grand nombre de passages des anciens écrivains

Grecs

Grecs & Latins, & les explications ingénieuses qu'il en a données, prouvent à quel point il étoit versé dans l'une & dans l'autre langue.

Hist. de l'Acad. t. IX, p. 28, & t. XII, p. 193.

Ses *Recherches sur la vie de Titus Labienus* ont éclairci un trait d'Histoire très-remarquable & qui fait honneur à l'humanité. Il nous y représente un Romain, supérieur aux sentimens ordinaires de l'amitié & aux vûes d'ambition les plus séduisantes, l'ami de César, le compagnon & souvent l'instrument de ses victoires, qui abandonne, sans hésiter, une cause que la fortune sembloit protéger, & qui s'immole à la liberté de sa Patrie, en embrassant le parti de Pompée, où il ne pouvoit trouver qu'une considération médiocre, & même craindre d'être suspect. Un pareil sujet n'attachoit pas M. de Chambors uniquement comme Historien: ce caractère de Citoyen, cette conduite inflexible, avoient avec sa manière de penser & de sentir, un rapport si marqué, qu'il paroissoit, en quelque sorte, nous ouvrir son ame, en les peignant à nos yeux.

Mém. de l'Acad. t. X, page 98, & t. XIII, p. 62.

A un esprit solide & éclairé, il joignoit, comme je l'ai déjà dit, une ame ferme & indépendante, des mœurs austères, & sur-tout une droiture qui faisoit la base de son caractère. Les principes de la probité lui étoient si naturels, il en jugeoit la pratique si indispensable, qu'il ne pensoit pas même qu'on dût la regarder comme une vertu. L'usage des hommes & une longue expérience du monde, ne l'avoient pû familiariser avec les vices opposés; il en étoit toûjours surpris & blessé, sans qu'il lui fût possible de le dissimuler.

Il avoit épousé dès 1696 Marie-Anne Bazin, du même nom que feu M. le maréchal de Bezons. Il trouva dans cette Dame un esprit droit, des sentimens pleins de noblesse & une vertu sévère, qui s'accordoient parfaitement avec ses principes: aussi, ont-ils vécu pendant quarante-six ans dans la plus grande union. Elle mourut sans enfans au château de Chambors le 28 novembre 1741; & il l'a suivie d'assez près. Attaqué d'une hydropisie de poitrine, à la fin du

mois de mars dernier, on lui annonça l'extrémité où il se trouvoit, presque aussi-tôt qu'il se fut aperçu de sa maladie. Ce coup ne parut point l'ébranler : il pourvut au partage de ses biens dans sa famille, avec une présence d'esprit & une équité peu ordinaires aux dispositions précipitées; il reçut avec une confiance respectueuse, les secours de la Religion, & attendit sa fin avec une constance & une sérénité qui ne laissoient entrevoir aucune altération dans son courage.

Il est mort à Paris le 7 avril dernier, âgé de soixante & seize ans & huit mois.



MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

DEPUIS L'ANNÉE M. DCCXLI,
JUSQUES ET COMPRIS M. DCCXLIII.

MÉMOIRES



MÉMOIRES DE LITTÉRATURE,

Tirés des Registres de l'ACADÉMIE ROYALE des Inscriptions & Belles Lettres.

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RELIGION DE LA GRECE.

Par M. DE LA BARRE.

AVERTISSEMENT.

ON ne devoit pas s'attendre à retrouver ici le nom de M. de la Barre, que l'Académie perdit au mois de Mai 1738. Il travailloit alors à finir un ouvrage qu'il nous avoit annoncé,

quelques mois auparavant, ſous le titre de Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Religion de la Grèce. *Peu de temps après nous en avoir communiqué le plan, il nous en lut, à diverſes repriſes, les ſix premiers articles; mais, comme il n'avoit pas dépoſé ſon Manuſcrit dans nos Regiſtres, nous ne doutâmes point, à ſa mort, que ce dernier fruit des études d'un de nos plus ſavans Confrères ne fût perdu pour nous. La minute de l'Auteur s'eſt heureuſement conſervée dans un des porte-feuilles de M. Freret, telle préciſément qu'elle nous a été lûe dans le cours des années 1737 & 1738; d'où l'on peut juger, avec aſſez de vrai-ſemblance, que l'ouvrage n'a pas été pouſſé plus avant. Tout incomplet qu'il eſt, nous n'avons pas cru devoir en priver le Public.*

Ces Mémoires *ſont diviſés en deux parties : l'une contient des Réflexions préliminaires, diſtribuées en deux articles, qui devoient ſervir d'introduction à l'ouvrage ; l'autre eſt le commencement de l'ouvrage même. Conformément à cette diviſion, nous donnerons d'abord la première partie, que l'on peut regarder comme achevée: nous réſervons la ſeconde, pour les volumes qui ſuivront immédiatement ceux-ci.*

Nov. 1737.

Première Religion de la Grèce.

I. LES plus anciens habitans de la Grèce, uniquement attachés à l'agriculture & au ſoin de leurs troupeaux, admettoient des Dieux qui gouvernoient le monde, & qui en maintenoient l'ordre; ils les invoquoient pour obtenir d'eux la ſanté, d'abondantes moiſſons & les autres biens; mais ils ne les diſtinguoient pas les uns des autres: ils n'attribuoient point aux uns des prérogatives que les autres n'euſſent pas; contens de les honorer tous ſous le nom commun de Dieux, qui leur paroiſſoit convenir à tous, & qui rendoit aſſez bien ce qu'ils penſoient de la Divinité *(a)*. Telle eſt l'idée qu'Hérodote, le plus ancien des hiſtoriens profanes, nous a donnée de la religion des Pélaſges.

Il s'y introduit differentes Divinités.

II. Cette ſimplicité fut bien-tôt altérée par les colonies d'Egypte, de Phénicie, & peut-être de Thrace: en s'établiſſant

(a) Θεὸς de θέω ou τίθημι, je *poſe, j'établis.* Hérod. *l. 2. c. 52.* Platon dit *in Cratyl.* de θέω, je *cours*, mais il le dit en conſéquence de certaines idées philoſophiques.

dans les différens cantons de la Grèce, les étrangers y introduisirent le culte des principales Divinités des lieux d'où ils étoient partis; mais comme la Religion n'y étoit bien connue que d'un petit nombre de personnes, il est difficile qu'il ne leur soit pas arrivé quelquefois de se méprendre dans l'idée qu'ils donnèrent de ces Divinités, & d'en penser un peu autrement que ne faisoient dans leur pays ceux qui étoient initiés aux mystères. Il se trouva alors des gens d'esprit, qui entreprirent de former un système de Religion, en marquant le rang de ces Divinités, & en assignant à chacune leurs fonctions. Ce système fut reçû d'abord dans quelques villes: il se communiqua de proche en proche, & devint enfin le système général de la Grèce: on y eut égard lorsqu'on admit des Divinités qu'on n'avoit point encore connues. Dans la suite des siècles, la Philosophie, l'ignorance, & la superstition qui alla toûjours croissant, y firent des changemens qui brouillèrent tout.

L'Histoire de la Religion est conservée par Homère & par Hésiode.

III. Hésiode & Homère nous ont transmis le système dont je parle. Conservé jusqu'à leur temps par la tradition seule, ou tout au plus par quelques hymnes, ils s'en instruisirent par des conversations avec ce qu'il y avoit de gens habiles; puis ils se proposèrent d'en instruire tous les Grecs: mais ils le firent de deux manières bien différentes. Homère voulut leur apprendre leur Religion comme leur histoire, en faisant servir l'une & l'autre à l'embellissement de ses poëmes; au lieu qu'Hésiode se contenta de donner dans un ouvrage peu étendu, une histoire suivie de la même Religion. Leur travail fut si estimé, qu'on vint dans la suite à les regarder comme les auteurs du système: Hérodote leur attribue la généalogie & les surnoms des Dieux; il paroît croire que ces deux poëtes avoient marqué le rang & les fonctions de chaque Divinité. Mais les différences qu'on remarque entre eux sur quelques points, tandis qu'ils sont d'accord sur tout le reste, montrent pleinement, ce me semble, qu'ils n'ont fait que rassembler séparément, & sans s'être concertés, des traditions qui se sont trouvées plus ou moins altérées, ou qu'ils ont saisies avec plus ou moins de succès.

L. 2. c. 53.

Dessein &

IV. Ces considérations m'ont fait penser qu'un ouvrage, où

plan de ces Memoires.

l'on s'attacheroit à développer le sens des fables que ces deux poëtes ont recueillies, ne seroit pas entièrement inutile; parce que c'est uniquement dans ces fables, considérées en elles-mêmes & dans leur première simplicité, qu'on peut espérer de retrouver la Religion des Grecs, telle qu'elle étoit avant que de nouvelles superstitions l'eussent altérée. J'ai entrepris cet ouvrage; & comme les fables qui appartiennent à la Religion sont répandues sans ordre dans les poëmes d'Homère, à qui la nature même de ces poëmes ne permettoit pas de montrer la liaison des unes aux autres, j'ai cru que, sans avoir égard à la supériorité de sa réputation & de son mérite, je devois préférer à son texte celui d'Hésiode.

Ce sera donc ici comme un Commentaire suivi du poëme qu'Hésiode lui-même a appelé *Théogonie*, c'est-à-dire, génération ou histoire des Dieux; parce qu'il s'y est servi de généalogies allégoriques, autorisées par un long usage, pour indiquer & la nature des Divinités que la Grèce honoroit depuis plusieurs siècles, & l'ordre des temps où les Grecs avoient commencé à les reconnoître; en quoi consistoit toute leur histoire.

Je diviserai ce commentaire en autant d'articles qu'il sera nécessaire, & traiterai dans chacun, d'une ou de plusieurs Divinités, sans suivre d'autre ordre que celui des généalogies mêmes. C'est le plus méthodique de tous; parce que l'art du poëte ayant réuni dans ces généalogies les deux points que je viens de dire, cet ordre est celui où l'on passe plus aisément & plus sûrement de connoissances en connoissances, où les idées se lient mieux, où elles font une impression plus vive & plus durable. La distribution des Divinités en différentes classes qui partagent le ciel, la terre, la mer & les enfers, n'est bonne qu'en apparence; elle peut servir à faire des listes, & c'est la seule chose à quoi elle est propre: mais ces listes s'apprennent & s'oublient avec la même facilité. Il en est de même de celles qu'on feroit des Dieux, eu égard à leur rang; parce qu'il y en avoit qui passoient pour être d'un ordre supérieur, & qu'on regardoit les autres comme des subalternes: on sait tout cela quand on sait la Religion Grecque, & ces sortes

d'arrangemens en supposent la connoissance, mais ils ne la donnent pas.

Je serai obligé en plus d'une occasion, de joindre aux fables d'Homère & d'Hésiode, celles que d'autres écrivains nous ont transmises, pour observer en quoi elles sont contraires aux premières. Je ne le ferai cependant qu'autant que je croirai y découvrir quelque utilité. A l'égard des modernes qui ont essayé d'expliquer ensemble les unes & les autres, je ne pourrai me dispenser de faire quelques réflexions générales sur les différens systèmes qu'ils ont embrassés ; & j'espère que rien ne me détournera après cela de l'inclination que je me sens à louer leur érudition, plustôt qu'à censurer l'usage qu'ils en ont fait. V. l'Art. II.

Mais avant que d'entrer en matière, je dois prévenir deux difficultés qui autoriseroient, si je les laissois subsister, à douter de l'utilité de ces recherches. Car il est vrai premièrement, que si la Théogonie qui porte le nom d'Hésiode, n'étoit pas de lui, comme l'a insinué Pausanias, ce seroit bien mal employer son temps, que de s'arrêter à l'expliquer ; & au cas qu'Hésiode fût généralement reconnu pour être l'auteur de ce poëme, il sembleroit encore qu'on ne devroit pas y chercher l'histoire de l'ancienne Religion de la Grèce, s'il n'étoit venu, comme le prétendent quelques Savans, qu'après d'autres auteurs bien plus anciens, qui ont donné de cette Religion une idée toute différente. Ainsi je vais montrer, premièrement, qu'Hésiode est auteur de la Théogonie qui porte son nom ; & en second lieu, qu'il n'y a nulle raison de croire que des Ecrivains plus anciens qu'Homère & Hésiode, ayent parlé de la Religion de la Grèce autrement qu'eux ; tout ce qu'on a débité à leur sujet n'étant d'aucune considération. Voilà ce qui va faire la matière du premier article.

ARTICLE PREMIER.

De l'Auteur de la Théogonie, & des Ecrivains qui ont passé pour être plus anciens qu'Homère & Hésiode.

Sentiment de Pausanias sur la Théogonie d'Hésiode.

I. Il faut en convenir, Pausanias a insinué qu'Hésiode n'étoit pas l'auteur de la Théogonie qui porte son nom. Il ne prétendoit

pas que cette Théogonie fût un ouvrage ſuppoſé à la place d'un autre que ce poëte eut fait, & qui ſe fut perdu ; ce qu'il ſouhaitoit qu'on crût, c'eſt qu'Héſiode n'avoit fait ni ce poëme, ni aucun autre du même genre. Il le cite dans un endroit, mais

L. 8. c. 18. comme à regret ; *car il y a*, dit-il froidement, *des perſonnes qui croient que la Théogonie eſt un ouvrage d'Héſiode.* Et dans un autre, il rapporte avec complaiſance ce qu'il avoit vû & en-

L. 9. c. 31. tendu pendant ſon ſéjour en Béotie. « Les Béotiens qui habitent » aux environs de l'Hélicon, tiennent, dit-il, par tradition, » qu'Héſiode n'a laiſſé d'autre ouvrage à la poſtérité que celui qui » a pour titre, *les Œuvres & les Jours ;* encore en retranchent-ils » l'Invocation des Muſes, & tout ce qui précède l'endroit où le » poëte parle des deux ſortes d'ambitions qui partagent les hom- » mes : ils me montrèrent même auprès de la fontaine d'Hippo- » crène un rouleau de plomb qu'ils conſervent encore, quoique » fort endommagé par le temps, & où le poëme des Œuvres & des Jours eſt écrit tout entier, &c. »

Remarque favorable à ce ſentiment.

II. Ce qu'on peut dire en faveur de ce ſentiment, c'eſt que l'auteur de la Théogonie a raconté la fable de Pandore un peu autrement que l'auteur des Œuvres & des Jours. Le premier

Théog. v. 570. dit que pour obéir à Jupiter, irrité contre les hommes, Vulcain paîtrit du limon, & en forma une nouvelle créature, parfaitement reſſemblante à une vierge, dont la modeſte beauté inſpire le reſpect & l'amour à tous ceux qui la voient. Minerve, ajoûte le poëte, la vêtit d'une robe & la ceignit d'une ceinture d'une blancheur éblouiſſante, elle lui couvrit la tête d'une coëffure d'un goût exquis, la lui entoura de couronnes compoſées des plus belles fleurs, & ſur le tout mit une couronne d'or, de la main de Vulcain. L'art avec lequel il y avoit repréſenté une partie de ce qui reſpire ſur la terre & dans le ſein de la mer, ſembloit donner la vie aux figures. Ainſi Jupiter prépara aux hommes un mal revêtu de l'apparence du beau. Il la fit conduire dans l'aſſemblée des Dieux & des hommes, qui ne la virent qu'avec des tranſports d'admiration. Ils avouèrent tous que rien ne pouvoit garantir les mortels de ſes funeſtes attraits. Et d'elle, en effet, tire ſon origine l'eſpèce des femmes ; « eſpèce, dit le

poëte, fatale aux hommes avec qui elles vivent & dont elles « sont les compagnes, non dans la pauvreté & dans les travaux, « mais dans le luxe & dans les plaisirs ; semblables aux paresseux « & inutiles frelons, que les industrieuses abeilles nourrissent des « fruits d'un travail qui les a occupées tout le jour. Et telle est la « nature de ce mal, qu'on ne sauroit l'éviter : car si quelqu'un « atteint à la triste vieillesse, après avoir fui le mariage & les soins « embarrassans d'une femme, manquant du secours d'une com- « pagne qui s'intéresse à sa conservation dans ce déclin de l'âge, « la vie lui est à charge, & il a le regret en mourant de laisser ses « biens à des collatéraux, peut-être éloignés. Que si on épouse « une femme sage & prudente, le bien est mêlé avec le mal « dans une telle alliance : mais pour ceux qui ont des femmes « vicieuses, leur cœur est sans cesse dans la douleur, & leur « esprit est tourmenté sans relâche. Tant il est vrai qu'on ne peut « se soustraire aux decrets de Jupiter, ni empêcher l'effet de ses « résolutions. » Voilà ce que dit l'auteur de la Théogonie, avec ses réflexions, dont la singularité m'a invité à les rendre en notre langue. Si on l'en croit, Minerve & Vulcain firent tout le mal : mais l'auteur des Œuvres & des Jours assure que les choses se passèrent autrement ; & à son avis, ce ne fut pas trop de onze Divinités pour nous donner une femme. Jupiter voulant, dit-il, se venger du vol que Prométhée avoit fait du feu, résolut d'envoyer aux hommes un mal qu'ils aimassent, & auquel ils fussent inséparablement attachés. Il y employa le ministère des autres Dieux : Vulcain forma avec de la terre & de l'eau mêlées ensemble, une femme semblable aux Déesses immortelles ; Minerve la vêtit, & lui apprit les arts qui conviennent à son sèxe, celui entre autres de faire de la toile ; Vénus répandit l'agrément autour de sa tête, avec le desir inquiet & les soins fatigans ; les Graces & la Déesse de la Persuasion ornèrent sa gorge de colliers d'or ; les Heures lui mirent sur la tête des couronnes de fleurs ; Mercure lui donna la parole avec l'art des mensonges, & celui d'engager les cœurs par des discours insinuans & trompeurs : enfin tous les Dieux lui ayant fait des présens pour le malheur des hommes, elle eut par cette

Op. & Di. l. 1. v. 60.

raiſon le nom de Pandore. Le poëte ajoute que Jupiter ordonna à Mercure d'aller préſenter Pandore à Epiméthée, qui la vit avec admiration. Prométhée lui avoit recommandé de ne point recevoir de préſent de la part de Jupiter, de crainte qu'il n'y eût caché quelque choſe de funeſte aux hommes : la vûe de cette beauté lui fit oublier un avis ſi important ; & quand il s'en reſſouvint, il n'étoit plus temps. Car les hommes avoient vécu juſque-là exempts des maux, des inquiétudes & des maladies qui amènent la vieilleſſe : mais Pandore ayant levé le couvercle du vaſe où étoient renfermés les préſens des Dieux, tous les maux en ſortirent en foule, & ſe répandirent ſur la face de la terre ; & s'étant preſſée de le recouvrir, elle n'y retint que l'eſpérance, qui étoit près de s'envoler, & qui demeura ſur les bords.

Héſiode eſt Auteur de la Théogonie.

III. Il eſt donc vrai qu'il y a ſur ce point, qui n'eſt pas un des moins conſidérables de la Mythologie, une aſſez grande différence entre les deux poëmes, pour faire ſoupçonner qu'ils ne ſont peut-être pas du même auteur : mais d'un autre côté, toutes ſortes de raiſons nous obligent à reconnoître, que la Théogonie eſt, auſſi-bien que le poëme des Œuvres & des Jours, un ouvrage d'Héſiode. Commençons par les autorités, elles ſont grandes & reſpectables.

La première eſt celle d'Hérodote, cet hiſtorien ſi verſé dans les antiquités de la Grèce, & de qui ſeul, après les deux poëtes que j'ai entrepris d'expliquer, on tire plus de ſecours que de tous les autres enſemble ; ſes expreſſions ſont fortes, & même un peu trop fortes. Après avoir parlé de la manière dont on admit dans la Grèce les noms des Dieux, il ajoûte : « Mais d'où » eſt venu chacun d'eux, ou s'ils furent toûjours, & quelle eſt » leur figure ; c'eſt ce qu'on ne ſait, pour ainſi dire, que depuis » deux jours. Car il n'y a pas plus de quatre cens ans, à ce que » je crois, que vivoient Homère & Héſiode. Or ce ſont eux qui » ont compoſé pour les Grecs une Théogonie, qui ont donné » des ſurnoms aux Dieux, qui leur ont diſtribué les fonctions & » les honneurs, & qui ont appris à les repréſenter. Et je ſuis » perſuadé que les poëtes qu'on ſuppoſe plus anciens ne ſont venus

L. 2. c. 53.

qu'après

qu'après eux. » Voilà ce que dit Hérodote ; & je ſuis perſuadé, moi, qu'il eſt tombé dans une légère mépriſe, qui vient de ce que n'ayant pas conféré aſſez exactement les deux poëtes, il les a ſuppoſés par-tout d'accord ; au lieu qu'il leur arrive quelquefois, quoique très-rarement, de prendre des partis oppoſés : ce qui montre qu'on ne doit les regarder que comme des témoins d'une tradition, qui n'étoit pas préciſément la même partout, ainſi que je l'ai déjà obſervé. L'hiſtorien nous fournit lui-même une preuve de ſa mépriſe, dans l'endroit où il attribue à Mélampus fils d'Amythaon, qui vivoit ſi long-temps avant Homère & Héſiode, les premières inſtructions que les Grecs reçûrent au ſujet de Bacchus, & qui ne ſuffiſoient pas, dit-il, pour en donner une idée tout-à-fait juſte ; mais quelques ſophiſtes y ont ſuppléé depuis. Si on connoiſſoit Bacchus avant le ſiècle d'Homère & d'Héſiode, ſi on ſavoit en partie, comme le dit notre hiſtorien, pourquoi l'on pratiquoit certaines cérémonies en ſon honneur, peut-on douter qu'on ne connût auſſi les autres Dieux reçûs avant Bacchus ? Chacun d'eux eut, ſans contredit, ſes fonctions & ſes attributs, au moment qu'on admit ſon culte ; mais le dépôt de la Religion demeura long-temps confié à la tradition ſeule, & peu de perſonnes la connurent bien, avant que les deux poëtes euſſent entrepris d'en rendre la connoiſſance générale par leurs écrits. C'eſt-là peut-être, après tout, ce qu'Hérodote a voulu dire ; je crois avoir reconnu qu'il lui arrive ſouvent d'exprimer au delà de ſa penſée. Quoi qu'il en ſoit, il nous apprend ici qu'Héſiode avoit du moins autant de part qu'Homère à la Théogonie des Grecs, qu'on les égaloit ſur ce point, & qu'ainſi le poëte d'Aſcrée avoit compoſé quelque ouvrage, où il parloit de la Religion avec bien plus d'étendue que dans celui des Œuvres & des Jours, dans lequel il n'en a preſque rien dit.

L. 2. c. 49.

Première conſéquence, qui eſt évidente par elle-même, & qui nous conduit à une autre également ſûre : car s'il y avoit au temps d'Hérodote un poëme de ce genre qui fût reconnu pour être une des productions d'Héſiode, on ne ſauroit douter que ce poëme ne fût la Théogonie que nous avons, lorſqu'on

la voit citée à plusieurs reprises dans les dialogues de Platon. Ce philosophe nous représente plus d'une fois Socrate s'exerçant à expliquer divers endroits du poëme dont il s'agit : c'étoit une chose assez ordinaire en ce temps-là, & la discussion de ce qu'il y avoit de plus difficile dans les poëtes célèbres, remplissoit en partie les conversations des gens d'esprit. Mais la manière dont la Théogonie est citée dans les dialogues est remarquable; on diroit que Platon n'avoit trouvé que dans ce poëme certaines choses qu'on y lit encore aujourd'hui, & qui sont à peine indi-
In Sympos. quées dans Homère. Parlant dans un endroit de ce qu'on disoit des premiers Dieux, il nomme Hésiode & Parménide, comme s'ils étoient les seuls qui en eussent parlé : il venoit de les citer, & c'est-là qu'on trouve un mot de Parménide sur l'Amour, qui
Lib. 2. de Rep. paroît mériter beaucoup d'attention. Ailleurs il cite Hésiode, & le cite seul, au sujet de ces étranges aventures qui firent passer le sceptre des mains du Ciel en celles de Saturne, & des autres qui firent changer encore une fois le gouvernement du monde,
In Cratyl. lorsque Saturne fut détrôné par Jupiter. Enfin, c'est à la Généalogie d'Hésiode qu'il renvoie pour voir les ancètres du Ciel, c'est-à-dire, le Chaos, la Nuit, l'Amour, la Terre, toutes choses auxquelles on a donné, dit-il, les noms les plus convenables; mais j'emploierois trop de temps à le montrer. On ne manquoit pas au temps de Platon d'autres poëtes qui eussent conté les mèmes choses ; nous en avons une preuve subsistante dans ce qui s'est conservé du théâtre d'Eschyle : mais le philosophe n'y fait point d'attention, il ne parle que de la Théogonie d'Hésiode; pourquoi cela ? N'est-ce pas qu'il regardoit les fictions de ce poëme comme des originaux, dont on avoit tiré un grand nombre de copies plus ou moins ressemblantes? Et voilà ce qui montre que c'est par la Théogonie qu'Hésiode a fait dire, que la Grèce tenoit de lui & d'Homère la doctrine de sa Religion, qui étoit renfermée dans leurs écrits sous le voile des fables ; car on ne peut donner d'autre sens aux paroles d'Hérodote que j'ai rapportées ci-dessus.

Schol. in l. 3. Argon. Apoll. Je n'ajoûterai point que Zénon, le chef du Portique, s'étoit attaché à expliquer le commencement de la Théogonie

d'Hésiode, pour y découvrir un système du monde, & qu'elle est depuis citée par-tout. On ne compte point ici les autorités, & ce doit être assez des deux que j'ai produites : car il n'est pas douteux que le poëme indiqué par Hérodote, & dont Platon a cité plus d'un endroit, ne soit le même qui est aujourd'hui entre nos mains; poëme, qui a d'ailleurs tous les caractères de la plus haute antiquité si bien marqués, que nous devrions le conserver à Hésiode, quand il ne resteroit de tous les anciens qui en ont parlé, que Pausanias qui vouloit le lui enlever.

Je ne comprends point dans ces caractères le génie de la versification, qui a tant de ressemblance avec celle d'Homère, & plus encore avec celle des Œuvres & des Jours; je laisse tout ce qui a rapport au goût & au sentiment, pour me renfermer dans le pur historique. La Grèce eut des Dieux en nombre infini, mais elle n'en admit quelques-uns qu'assez long-temps après les autres : Hercule ne fut d'abord qu'un *Hérod. l. 2. c. 44.* Héros, je dis l'Hercule de Thèbes; Castor & Pollux n'eurent aussi après leur mort que les honneurs héroïques, & même ils ne les eurent que dans leur patrie. On sait que Pan, ce Dieu si *Ib. c. 145.* ancien dans l'Égypte, ne fut connu dans la Grèce qu'après la guerre de Troie; & si on fait attention à ses attributs, en les comparant avec ceux d'autres Dieux naturalisés avant lui, on verra qu'on n'a pû l'admettre qu'à leur préjudice. On sait aussi que la Mère des Dieux ne fût pas d'abord une Divinité Grecque : & ce que j'ai observé de Castor & de Pollux paroît également convenir à Esculape, c'est-à-dire, que sa patrie ne l'honora comme un Dieu, qu'après lui avoir rendu pendant quelque temps les honneurs affectés aux héros. Homère fait *Il. 2. v. 731.* mention d'Esculape en trois endroits; dans l'un il ne fait que le nommer, & dans les deux autres il lui donne la qualité d'irré- *Il. 4. v. 194. & 11. v. 517.* préhensible Médecin. Parlant de Castor & de Pollux dans l'Iliade, il dit que la terre les possédoit à Lacédémone; ce qui *Il. 3. v. 243.* ne peut signifier autre chose, sinon qu'ils étoient morts, & inhumés à Lacédémone : mais dans l'Odyssée, quoiqu'il ne *Odyss. 11. v. 300.* leur donne point d'autre père que Tyndare, il dit que la terre les possédoit vivans, que par la concession de Jupiter ils

vivoient sous terre & mouroient tour à tour, & qu'ils étoient honorés à l'egal des Dieux ; ce qui exprime les honneurs héroïques, dans le langage d'un poëte qui égale à la Divinité tout ce qu'il veut faire paroitre extraordinairement grand. Nous ne sommes plus à portée de découvrir avec une entière certitude ce qui a été changé ou ajoûté dans les poëmes d'Homère; nous savons seulement que des intérêts de vanité y ont fait lire certains endroits de plusieurs manières différentes : Strabon en fournit la preuve, & même que dans une rencontre l'ambition y supposa un vers, qui ne put s'y maintenir, parce qu'il étoit trop opposé à ce que le poëte disoit ailleurs, mais qui ne laissa pas de fournir aux Athéniens un prétexte de faire la conquête de l'isle de Salamine. Or on peut observer que les Lacédémoniens, qui les premiers des Européens possédèrent les deux poëmes, avoient besoin pour autoriser leur superstition, qui étoit sans exemple, qu'on y fût quelque part ce que j'ai rapporté au sujet des fils de Léda, & qui est si peu conforme à ce que le poëte en a dit dans l'Iliade. Quoi qu'il en soit, Homère parle aussi d'Hercule, mais nullement comme d'un Dieu : dans un endroit il le traite d'*Homme*, il le nomme *Divin* en deux autres; ailleurs il dit qu'il n'a pû éviter la mort, que quelque cher qu'il fût à Jupiter, la Parque l'a vaincu, & que bien qu'il fût dans le ciel, où il prenoit part aux plaisirs des Dieux & possédoit Hébé, Ulysse ne laissa pas de voir son ombre dans les enfers. Le dessein qu'Homère avoit formé d'insérer dans l'Iliade & dans l'Odyssée ce qu'il y avoit de plus considérable dans l'histoire de sa Nation, l'obligeoit à rappeler avec plus ou moins d'étendue ce qui concernoit ces hommes célèbres : mais l'auteur de la Théogonie, qui avoit un autre objet, a gardé un profond silence sur les héros ordinaires, il n'a parlé que du plus illustre de tous; & qu'en a-t-il dit ? Qu'après avoir consommé un grand ouvrage entre les Immortels, Hercule s'allia avec Hébé dans le ciel, où il vit exempt des maux & de la vieillesse. Voilà ce qu'il en a écrit, & qui ne donne pas une autre idée de son état que celle qu'Homère en a donnée : du reste il ne fait, non plus que lui, aucune mention ni de Pan ni de la Mère des

Strab. l. 9. p. 405 & 394.

Odyss. 21. v. 26.

Il. 14. v. 25. & 20. v. 145.

Il. 18. v. 17. Odyss. 11. v. 600.

V. 952.

Dieux : & si on fait attention que le titre même de son poëme le mettoit dans l'obligation de nommer toutes les Divinités de la Grèce, on conviendra qu'il a fait justement le contraire de ce qu'il auroit fait, s'il avoit vécu dans un siècle où Pan, la Mère des Dieux, Castor & Pollux, Esculape & Hercule eussent été honorés par les Grecs comme autant de Divinités.

Allons plus loin, & disons qu'à mesure que les superstitions étrangères se mêlèrent avec les anciennes superstitions de la Grèce, tout vint à se brouiller & à se confondre ; qu'on ne distingua plus ni les fonctions de plusieurs Divinités différentes, ni ces Divinités mêmes ; que Diane, par exemple, fut prise tout à la fois pour Britomartis & pour Hécate, Bacchus pour le Soleil ; & que les philosophes, en voulant réformer la Religion sur ce qu'ils connoissoient de l'histoire naturelle, contribuèrent beaucoup à ce désordre, qui alla toûjours en augmentant. On sait tout cela, pour peu qu'on ait jeté les yeux sur les anciens auteurs, ou qu'on ait lû les mythologues modernes : & que doit-on en conclurre, quand on voit un poëme qui n'est presque qu'un tissu de noms de Dieux, entièrement exempt de ce mélange, où chaque Divinité a son rang & son origine propre, où l'on n'en trouve jamais deux confondues ensemble ? On y reconnoît sans doute les caractères de cette Théogonie dont parle Hérodote, & qu'Homère & Hésiode avoient faite pour les Grecs. Ils y avoient marqué, dit cet historien, d'où venoient les Dieux, ou s'ils avoient toûjours été ; on y trouvoit leur généalogie, leurs surnoms, & le reste. Mais voilà ce qu'on trouve dans la Théogonie dont il s'agit, bien plus encore que dans les poëmes d'Homère ; ce qu'on y trouve, dis-je, d'une manière claire & distincte, à ne pouvoir s'y méprendre. Car il ne faut point opposer que le Soleil & la Lune s'y rencontrent tout à la fois sous leurs propres noms, & sous les noms d'Apollon & de Diane : je montrerai en son lieu que ce double emploi, s'il est permis de parler ainsi, est fondé sur la différente manière dont on honora les deux astres du Jour & de la Nuit, sous l'empire de Saturne, & sous celui de Jupiter.

Réponse aux difficultés.

IV. Insister après cela sur la tradition des Béotiens des environs

de l'Hélicon dont parle Pausanias, ce seroit montrer qu'on ignore jusqu'où peut aller la vanité. La possession des choses rares & précieuses est une des choses qui la flatte davantage; mais on ne regarde comme vraiment précieux que ce qui est parfait en son genre. Le plomb à demi effacé que possédoient ces Béotiens, loin d'être une grande richesse, n'étoit presque rien; ils vouloient pourtant qu'on le regardât comme une pièce d'un grand prix : & dans cette vûe, non seulement ils prétendirent qu'Hésiode n'avoit composé que le poëme qu'on avoit gravé sur ce plomb; mais parce que le commencement en étoit usé, ils soûtinrent aussi que les dix premiers vers qui y manquoient, n'étoient pas d'Hésiode.

La difficulté qui me reste à résoudre, paroît plus considérable; car s'il est vrai, comme on n'en sauroit douter, qu'Hésiode est auteur du poëme des Œuvres & des Jours, comment l'est-il aussi de la Théogonie, où il raconte si différemment la fable de Pandore? Je réponds en deux mots : ce qu'on y remarque de différence ne vient que des égards que le poëte étoit obligé d'avoir dans la Théogonie pour l'histoire de la Religion, & qui n'étoient pas également indispensables dans le premier poëme. Ce que j'ai dit au commencement de ces mémoires, d'après Hérodote, ne permet pas de douter qu'il n'y ait eu successivement dans la Grèce, au moins deux Religions différentes; & pour peu qu'on ait lû la Théogonie, on a dû s'apercevoir que son auteur en reconnoissoit jusqu'à trois, savoir, celle du Ciel & de la Terre, celle dont Saturne fut le chef, & celle où Jupiter eut le premier rang. Il seroit aussi bien difficile qu'on n'y eût pas découvert quelques marques de son attention à l'ordre des temps, puisqu'il ne fait naître Bacchus qu'après Mercure, & Hercule qu'après Bacchus : mais il y en a d'autres marques qu'il étoit aisé de laisser échapper : aussi n'y a-t-on pas pris garde, & l'on ne s'est pas avisé de penser que la chronologie avoit attiré une singulière attention de la part du poëte. Pour moi, j'ai compris qu'elle entroit nécessairement dans l'histoire d'une Religion, qui avoit admis un grand nombre de Divinités à la suite les unes des autres; ce qui m'a engagé à la

chercher dans un poëme, où Hérodote m'avoit appris qu'on devoit s'instruire de ce qui concernoit cette Religion ; & j'avoue que je n'ai point eu de peine à y trouver ce que je cherchois. On la découvre sur-tout bien aisément dans la fable de Pandore & dans celle de Prométhée : comme elles appartiennent l'une & l'autre au commencement de la nouvelle Religion, de cette Religion où Jupiter devint le Souverain des Dieux & des hommes; il ne convenoit pas au poëte qui en faisoit l'histoire, d'y faire paroître des Divinités qu'on ne connoissoit point encore ; aussi Minerve & Vulcain y sont tout avec Jupiter, & Mercure, qu'on n'admit que quelque temps après *(b)*, n'y est pour rien. On conçoit assez que les mêmes fables données dans les Œuvres comme fables morales, n'exigeoient pas du poëte les mêmes attentions. Voilà ce que j'avois à dire pour établir l'ancienneté du poëme intitulé Théogonie, & pour le conserver à Hésiode.

Je passe à l'examen d'une autre question qui n'est pas moins importante, & qui m'engagera dans un assez grand détail, que j'abrégerai le plus qu'il me sera possible. Il s'agit de savoir s'il y a eu des poëtes, ou autres écrivains plus anciens qu'Homère & Hésiode, qui ayent donné de la Religion Grecque, ou du Paganisme en général, une idée différente de celle que nous en pouvons prendre dans la Théogonie, l'Iliade & l'Odyssée. Sur quoi je soûtiens avec Hérodote, que les poëtes Grecs qui ont parlé des choses de la Religion autrement qu'Homère & Hésiode, n'ont vécu qu'après eux ; & j'ajoûte qu'il ne nous reste sur cette matière aucun monument étranger, dont l'ancienneté égale celle de nos trois poëmes.

V. Il y a eu des poëtes chez les Grecs, même avant la guerre de Troie, témoin Thamyris dont Homère a parlé : & comme il y a beaucoup d'apparence que ces poëtes composèrent des hymnes en l'honneur des Dieux, il ne seroit pas étonnant qu'on en eût conservé quelques-uns pendant plusieurs siècles; mais s'il y en avoit encore au temps d'Hérodote, il falloit qu'on

On peut douter qu'il y ait jamais eu un Orphée.

Il. 2. v. 595.

(b) V. l'*Art. II, n.° 4*, où je montre que Mercure, de la manière dont on l'honoroit dans la Grèce, étoit plustôt une Divinité Atlantique, qu'une de ces Divinités Égyptiennes qu'on reçut avec Jupiter.

n'y apprit pas grand chose, & qu'avec leur secours on fût bien éloigné de pouvoir s'instruire exactement de la Religion.

Quoi qu'il en soit, je ne prétends point parler ici de tous les poëtes que divers Écrivains ont pû regarder comme plus anciens qu'Homère & Hésiode : il n'est question que de ceux qui à ce caractère d'ancienneté prétendue, joignent celui de parler des choses de la Religion autrement qu'eux, & d'en donner une notion différente. Il y en a deux, Orphée & Musée, dont l'un a passé pour être le disciple de l'autre, & je commence par le premier.

Il seroit bien singulier qu'un homme dont on a tant parlé n'eût jamais vécu : cependant Aristote a soûtenu que ce n'étoit qu'un phantôme, qu'un vain nom ; & Cicéron qui avoit lû cela dans quelqu'un des ouvrages d'Aristote que nous n'avons pas aujourd'hui, paroît l'avoir cru : *Orpheum poëtam Aristoteles docet nunquam fuisse.* Avoient-ils raison, & devons-nous adopter leur sentiment? Peut-être ferons-nous mieux de laisser la chose dans le doute, & de nous contenter de quelques observations, qui, sans prouver absolument qu'il n'y a point eu d'Orphée, feront du moins connoître que les anciens n'ont rien débité au sujet d'un homme de ce nom, sur quoi l'on puisse raisonnablement faire fond.

De nat. Deor. l. 1. c. 108.

Et d'abord, rien de moins exact, que ce qu'ils ont dit du temps où il a vécu. Clément d'Alexandrie assure en deux endroits qu'il florissoit au temps d'Acrisius, de Cécrops II, de Pélops; il va même jusqu'à le placer vingt-sept ans après Phémonoé, qui prédit à Acrisius qu'au cas que sa fille devînt mère, il couroit risque de périr par la main de son petit-fils. C'est comme s'il avoit dit qu'Orphée vivoit quelque cent trente ou quarante ans avant la guerre de Troie. Mais si on en croyoit plusieurs écrivains, qui l'ont mis au nombre des Argonautes, il auroit pû être encore plein de vie, au temps où les Grecs firent le siége de Troie, aussi-bien, non seulement que Castor & Pollux, qui ne moururent qu'après l'enlèvement d'Hélène *(c)*,

Strom. l. 1. pag. 321 & 323.

(c) Il. l. 3. v. 237. Hélène est étonnée de ne les point voir dans l'armée des Grecs.

mais

mais que Pélée, qui survécut à Achille *(d)*. Ainsi voilà deux dates qui ne peuvent subsister ensemble, & elles sont l'une & l'autre également suspectes : car premièrement, le témoignage des poëtes & des philologues qui placent Orphée au nombre des Argonautes, est démenti par le témoignage de Phérécyde, plus ancien qu'eux tous, & auteur d'un poëme sur l'expédition de Jason, dans lequel à la place d'Orphée, qu'il ne nommoit nulle part, il donnoit aux héros pour musicien & pour devin Philammon de Delphes, père de Thamyris. A l'égard de la date que Clément d'Alexandrie a rapportée, on en découvre l'origine, dès qu'on fait réflexion au parti que quelques anciens avoient pris d'attribuer à Orphée l'institution des mystères pour lesquels on avoit le plus de vénération. De ce nombre étoient les mystères de Cérès Eleusine, qui de l'Attique où ils avoient pris naissance, s'étoient répandus dans toute la Grèce : on en connoissoit les instituteurs, Triptolème, Eumolpe, Eubulée, Dysaules, tous habitans d'Eleusis, & l'un d'eux chef d'une famille à laquelle cette institution procura des prérogatives. Orphée n'y eut assurément aucune part ; mais on vouloit qu'il y en eût *(e)*, & l'on vint à bout de le faire croire à quelques personnes, qui ne pûrent douter après cela qu'il n'eût vécu dans le temps où l'on institua ces mystères.

Schol. in l. 1. Argon. Apoll.

Faisons maintenant nos réflexions sur ce qu'on a mis dans l'éloge d'Orphée, que ce fut un grand musicien, qui inventa la lyre, ou la *cithare* à sept cordes. Cela ne paroît rien, & ne laisse pas d'être de conséquence ; puisque c'est ce qui a donné lieu à ces belles observations de Lucien : « Les Grecs n'ont appris, dit-il, l'Astrologie ni des Ethiopiens ni des Egyptiens ; c'est « Orphée qui le premier leur en a donné la connoissance, non « pas à la vérité d'une manière claire & distincte, mais par une « voie détournée du côté du mystère & de la religion, confor- « mément à son génie : car ayant inventé la lyre, il fit des «

Lucian. de Astrol.

(d) Od. l. 15. v. 493. Achille dans les Enfers en demande des nouvelles à Ulysse.

(e) Diod. Sic. l. 1. p. 86. ed. Wechel. Le texte est corrompu, mais on voit bien qu'il y est parlé des mystères de Cérès Eleusine.

» Orgies, & chanta les choſes ſacrées ſur cet inſtrument, qui » par le nombre de ſes cordes, repréſentoit ſymboliquement l'harmonie du mouvement des ſept Planètes. » Or il eſt ſur que tout cela eſt dit en l'air: car on apprend de Strabon, que la lyre ou la *cithare* n'avoit que quatre cordes avant Terpandre, qui y en ajoûta trois autres, & qui ne manqua pas de ſe vanter de cette nouveauté dans ſes vers, comme d'une choſe qui lui faiſoit beaucoup d'honneur.

Strab. l. 13. p. 618.

Les autres faits qu'on attribue au perſonnage dont il eſt queſtion, ne ſont que des fables qui ne mériteroient qu'on s'y arrêtât, qu'autant qu'on auroit ſujet de croire qu'elles ont rapport à quelque choſe de réel, & que ce ne ſont pas des fruits d'une imagination déſœuvrée, ou des illuſions de l'impoſture. Mais à meſure qu'on examine ce qui regarde Orphée, il ſe préſente à l'eſprit de nouvelles raiſons qui viennent fortifier le doute : car la fauſſeté ne ſe laiſſe pas entrevoir ſeulement dans les points que j'ai touchés, & qui comprennent toute l'hiſtoire de ſa vie, à l'exception de ce qui eſt revêtu du caractère de fable; elle eſt d'ailleurs évidente en un point ſur lequel je dois appuyer davantage, parce qu'il appartient ſingulièrement à ce qui fait le ſujet de ces mémoires: je veux dire, que la doctrine de la religion qu'on a débitée ſous ſon nom, dès les premiers temps où nous ſavons qu'on a parlé de lui, eſt une doctrine fauſſe à tous égards, & qu'on n'a enſeignée ni dans la Grèce, ni ailleurs, avant la guerre de Troie.

Ce que c'étoit que la doctrine Orphique.

VI. On ne peut plus aujourd'hui connoître parfaitement cette doctrine; il règne trop de confuſion dans les ouvrages & les fragmens d'ouvrages qui portent le nom d'Orphée : mais on peut du moins en découvrir les principaux caractères. Les nouveaux Pythagoriciens ont prétendu que toute la théologie des Grecs venoit de la Myſtagogie Orphique, que Pythagore avoit appriſe d'Aglaophème; c'eſt ce que Proclus entre autres a avancé: & ſans examen on découvre d'abord qu'il en a trop dit; puiſqu'il n'y a perſonne qui ne ſache que la doctrine de Pythagore ne gagna pas toute la Grèce, & qu'elle ne fut jamais adoptée en entier que par un aſſez petit nombre de ſectateurs.

Cité par Eſchenbach, p. 139.

Toutefois, si par le mot de théologie on entend une doctrine systématique, & fondée sur la connoissance de la nature, on peut dire qu'il ne s'est pas entièrement trompé: car il est vrai que Pythagore voulut, sur la connoissance qu'il avoit des choses naturelles, fonder un système de religion qui convînt à la nation Grecque, & que de ce système, comme d'une source féconde, il en naquit dans la suite autant de nouveaux, qu'il y eut de différentes sectes de philosophes qui adoptèrent quelques-uns de ses principes.

Il ne laisse pas de rester après cela une faute considérable, dans le peu de mots de Proclus que je viens de rapporter: elle consiste en ce qu'il insinue que la doctrine de Pythagore & celle des Orphiques étoient précisément la même doctrine. Ainsi devoient penser les nouveaux Pythagoriciens; parce qu'en faisant profession d'être disciples de Pythagore, ils étoient réellement Orphiques: du reste, il est certain que c'étoit originairement deux différentes doctrines, dont l'une cependant étoit en quelque sorte émanée de l'autre. Comme Pythagore affectoit dans sa manière d'enseigner une obscurité, dont il avoit peut-être besoin, sa doctrine fut saisie différemment par ses disciples, & chacun d'eux en fit un usage proportionné à son degré d'intelligence. Bien-tôt même il se forma une secte particulière de ceux d'entre eux qui donnoient davantage dans la superstition ou dans la charlatanerie; & cette secte prit le nom d'Orphique, par une raison que j'exposerai dans un moment. C'est ce que nous apprend Hérodote dans un endroit, où il marque un des principaux points de leur doctrine; lorsqu'il dit que les Orphiques étoient aussi appelés Bacchiques, que leur origine étoit Égyptienne, & que c'étoit un détachement des Pythagoriciens: *L. 2. c. 81.* τοῖσι Ὀρφικοῖσι καλεομένοισι καὶ Βακχικοῖσι, ἐοῦσι δὲ Αἰγυπτίοισι καὶ Πυθαγορείοισι. Faisons là-dessus nos reflexions.

On sait qu'il s'en falloit beaucoup qu'Osiris ne fût un des plus anciens Dieux de l'Égypte. *Ib. c. 145.* On comptoit dans ce pays-là huit premiers Dieux, douze autres ensuite, & après ceux-là tous les autres dont on ignore le nombre: Osiris étoit de la troisième classe, & devoit sa naissance à l'un des Dieux de la seconde;

cependant il devint avec Isis la principale Divinité des Égyptiens : Hérodote le trouva en possession de cet état, où il se maintint jusqu'à la destruction du Paganisme.

On sait aussi que le Bacchus des Grecs a toûjours passé pour être le même que l'Osiris des Égyptiens : non qu'il n'y eût entre eux des différences essentielles ; mais, comme le dit Hérodote, parce que le mot Égyptien, Osiris, se rendoit en Grec par celui de Διόνυσος *(f)* ; de même que le nom d'Orus fils d'Isis & d'Osiris, se rendoit par celui d'Apollon, qui ne pouvoit cependant être le même qu'Orus, dont le père & la mère étoient des Divinités soûterraines *(g)*. Car c'est ce que dit formellement notre historien, sans qu'on puisse détourner le sens que ses expressions présentent d'abord ; puisqu'il rapporte ailleurs une fable d'un Roi d'Égypte, qui étant descendu vivant
Ib. c. 122. dans les enfers, y joua aux dez avec Cérès ou Isis.

Or les Orphiques voulurent qu'il en fut de Bacchus comme d'Osiris, & que de Dieu subalterne dans la Grèce, il y devînt le plus grand des Dieux ; ce qui fut cause qu'avec le nom d'Orphique, cette secte eut aussi le nom de Bacchique, qui désignoit le principal objet de son culte.

Lib. 5. in Tim. A cela se rapporte ce que Proclus assûre, conformément à la tradition Orphique, de la succession des Dieux qui ont gouverné le monde. Selon cette tradition, Phanès fut le premier Roi du monde : la Nuit, à qui il donna la naissance, lui succéda : elle se démit de la souveraineté en faveur du Ciel, à qui Saturne la ravit : Jupiter devint le maître à son tour, & Bacchus le fut après lui. Voilà ce que dit Proclus, qui explique tout cela comme il lui plaît, & qui y trouve de savantes allégories, dans lesquelles j'avoue que je me perds ; mais j'y vois d'ailleurs très-clairement ce que je voulois établir d'un des points de la doctrine des Orphiques. Car il est constant que chez eux Phanès, qui règne le premier dans le monde, étoit le même que Bacchus ou Dionysus, qui en est le sixième & dernier souverain, & que sous l'un & l'autre nom ils entendoient le

(f) Ib. c. 144. Ὄσιρις δέ ἐστι Διόνυσος κατ' Ἑλλάδα γλῶσσαν.

(g) Ib. c. 123. Ἀρχηγετεύειν δὲ τῶν κάτω Αἰγύπτιοι λέγουσι Δήμητρα καὶ Διόνυσον.

Soleil, qu'ils regardoient comme le père de la nature. Ce vers que Diodore de Sicile a rapporté sous le nom d'Orphée, *L. 1.*
Τοὔνεκά μιν καλέουσι Φάνητά τε καὶ Διόνυσον, & qu'il applique au Soleil, ne permet pas d'en douter.

Mais seroit-il possible qu'après avoir déféré les premiers honneurs à l'une des deux grandes Divinités Égyptiennes, les Orphiques eussent négligé l'autre, & qu'Isis, qu'on ne séparoit guère d'Osiris, n'eût pas attiré aussi leur attention? Ils voulurent au contraire qu'on l'honorât de la manière la plus solemnelle, & même dans le culte qu'ils lui rendirent, ils se conformèrent davantage aux superstitions d'Égypte; puisque Cérès devint pour eux, comme Isis pour les Égyptiens, une *L. 3. p. 186.*
Divinité soûterraine. Pausanias a observé que le culte de Cérès Χθονία étoit établi à Lacédémone, & qu'on disoit dans cette ville qu'on le tenoit d'Orphée; mais qu'il lui paroissoit plus vrai-semblable qu'on l'avoit emprunté des Hermionéens, chez qui Cérès étoit honorée extraordinairement en cette qualité. Il avoit décrit auparavant ce qui se pratiquoit en son honneur *L. 2. p. 153.*
dans la ville d'Hermione, & il avoit remarqué, premièrement, que vis-à-vis son temple, il y en avoit un autre de Clyménus, Roi des lieux soûterrains; & en second lieu, que derrière celui de la Déesse il y avoit trois clos, dont l'un portoit le nom de Clyménus, & avoit une caverne par laquelle on disoit qu'Hercule avoit amené le chien des Enfers; Pluton avoit donné le nom au second, & le troisième étoit appelé Lac d'Achéron. On ne sauroit méconnoître à ces traits une Divinité soûterraine; mais d'où venoit son culte? Sans nous embarrasser du sentiment de Pausanias, qui ne pouvoit croire ce que les Lacédémoniens lui avoient assuré, nous disons avec eux qu'il venoit d'Orphée, de la manière que Platon l'a fait entendre dans le second livre de sa République; lorsqu'il s'est plaint du grand nombre de Devins & de Charlatans qu'il y avoit de son temps, qui portoient, dit-il, avec eux de prétendus livres d'Orphée & de Musée, dont ils se servoient pour engager les personnes crédules à célébrer certaines fêtes, à embrasser certaines pratiques de religion, & qui venoient à bout de les

faire recevoir, non seulement à des particuliers, mais à des villes entières.

C'est ainsi qu'en faisant usage des superstitions Egyptiennes, autant qu'il convenoit à leurs vûes, les Orphiques entreprirent de faire passer Bacchus & Cérès pour toute autre chose que ce qu'ils avoient été jusque-là dans la Grèce. Bacchus y étoit fils de Jupiter & le Dieu du vin, rien au delà; & Cérès n'avoit point d'autres fonctions que de présider aux loix concernant la culture des terres. On en est convaincu par la seule inspection de leurs fables, telles qu'elles étoient dans leur première simplicité. D'ailleurs, Bacchus ayant été connu dans la Grèce assez tard, & après que les autres Divinités y eurent pris possession des différentes attributions; on voit bien que les Grecs furent obligés d'en user avec lui comme Epiméthée avec l'homme, à qui il ne put donner grand'chose, parce qu'il avoit tout accordé aux animaux. La doctrine Orphique a par conséquent les caractères de nouveauté les mieux marqués: & n'est-ce pas encore une forte raison de soupçonner que le nom d'Orphée, dont on s'est servi pour la faire recevoir comme ancienne, pourroit bien n'être qu'un vain nom?

Plato in Protag.

Mais est-il croyable qu'on se fût servi pour accréditer une nouvelle doctrine, du nom d'un homme qui n'auroit jamais existé? J'avoue qu'en faisant réflexion au temps où l'on commença à parler d'Orphée, & à la manière dont on put le faire, je ne trouve en cela rien de difficile. Les Grecs du siècle de Pythagore ne savoient presque rien de leurs antiquités, que par les poëmes d'Homère & d'Hésiode; ils en étoient d'ailleurs extrêmement curieux, & le furent toûjours depuis. Les deux choses qui dans tous les siècles ont fait des hommes crédules, l'ignorance & la curiosité, se trouvant ainsi réunies en eux; le meilleur moyen de leur faire goûter une nouvelle doctrine, étoit de leur faire entendre qu'elle étoit ancienne dans leur propre pays, & qu'elle y avoit été enseignée autrefois par un homme célèbre dans son siècle, mais dont le nom ne s'étoit conservé que dans la mémoire d'un petit nombre de personnes, qui ne s'étoient communiquées qu'à ceux qui s'y étoient disposés

par certaines pratiques gênantes. Que si les choses se passèrent de la sorte, il semble qu'il y ait eu une raison de préférer le nom d'Orphée à tout autre nom ; il convenoit à celui qu'on vouloit faire regarder comme l'instituteur de la nouvelle secte. On disoit au siècle de Platon, qu'il y avoit eu anciennement dans la Grèce, des hommes qui ne mangeoient & ne sacrifioient rien de ce qui avoit eu vie, & que cette manière de vivre s'appeloit Orphique. Or nous ignorons aujourd'hui ce que ce nom pouvoit signifier, & la langue Grecque est pleine d'autres noms, au sujet desquels nous sommes obligés d'avouer de même notre ignorance : mais nous savons d'ailleurs que si les Orphiques postérieurs à Pythagore ne renoncèrent pas aux alimens communs, du moins ils prétendirent qu'on ne devoit offrir aux Dieux en sacrifice que des choses inanimées, de l'encens, des aromates, du miel, du lait, & des gâteaux de différentes sortes; en quoi ils imitèrent les anciens dont Platon a parlé.

L. 6. de Leg.

V. les Hym. attribués à Orphée.

Des ouvrages qui portent le nom d'Orphée.

VII. Quoi qu'il en puisse être, ce que j'ai dit jusqu'à présent montre assez qu'on répandit dans la Grèce, ou du temps de Pythagore, ou immédiatement après lui, des ouvrages qui portoient le nom d'Orphée, & qui furent bien reçûs. On a prétendu que Pythagore lui-même en avoit composé quelques-uns, Clément d'Alexandrie & Diogène Laërce ont dit qu'Ion de Chio l'avoit assuré; & l'on pourroit, ce semble, rapporter à cela ce que Suidas a avancé, d'après je ne sai quel auteur, qu'il y avoit un poëme de l'expédition des Argonautes qu'on attribuoit à un Orphée de Crotone, contemporain de Pisistrate : car le nom de la ville & l'époque, font penser d'abord à Pythagore. Je doute néanmoins qu'on doive imputer à ce Philosophe une pareille supercherie ; on connoît à peu près sa doctrine, & l'on sait qu'elle étoit assez différente de celle qu'on a publiée sous le nom d'Orphée : aussi distingua-t-on long-temps les Pythagoriciens des Orphiques ; & lorsque les nouveaux disciples de Pythagore, dans les premiers siècles du Christianisme, devinrent Orphiques, ils ne furent presque plus Pythagoriciens que de nom. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous avons encore aujourd'hui une période, qu'on nous a donnée

Lib. 1. Strom. p. 244.

Diog. Laërt. in Pythag.

pour le commencement d'un ouvrage de Pythagore, où il parle d'Orphée, & qui porte le caractère de supposition le plus évident. Voici ce qu'on y fait dire au philosophe : « Je Pythagore fils de Mnésarque, m'étant fait initier par Aglaophème à Libèthres dans la Thrace, ai appris qu'Orphée inspiré sur le mont Pangée par Calliope sa mère, a dit que l'essence du nombre est éternelle. » L'Auteur de cette pièce s'imaginoit donc que Libèthres & le mont Pangée étoient situés dans le même pays ; il ignoroit que c'étoit des lieux très-éloignés l'un de l'autre. Il y a eu successivement deux pays du nom de Piérie ; le premier, celui qui a d'abord porté ce nom, étoit situé sur le golfe de Therme, dans les confins de la Thessalie, dont il étoit séparé par le mont Olympe. C'est-là qu'on prétend qu'il y eut anciennement un lieu nommé Libèthres *(h)*; & c'est dans ce lieu qu'on disoit qu'Orphée avoit vécu : on y montroit un tombeau qui passoit pour être le sien, & qui avoit de grandes vertus : quand les rossignols venoient s'y percher, leur chant en étoit plus mélodieux ; & un Berger s'y étant endormi un jour, devint tout-à-coup excellent musicien. Ce pays, qui étoit à la bienséance des Rois de Macédoine, fut un des premiers qu'ils convoitèrent : & les Piériens ne se sentant pas assez forts pour leur résister, la plûpart aimèrent mieux abandonner leur patrie que de s'assujétir à eux ; ils traversèrent tous les pays qui ont depuis fait partie du royaume de Macédoine, passèrent l'Axius, le Strymon, le Nestus, les autres rivières qui sont entre celles-là, & allèrent s'établir dans la Thrace proprement dite, dans les vallées du mont Pangée, où ils devinrent avec le temps sujets des Rois des Odryses. Voilà ce que Thucydide nous a appris : mais l'auteur du prétendu ouvrage de Pythagore sur les Dieux n'en savoit pas tant, & son ignorance nous a mis en état de découvrir l'imposture.

Jamblich. Vit. Pythag. p. 135.

Pausan. l. 9. c. 30.

Thucyd. l. 2. 599.

Il semble qu'on ait approché davantage de la vérité, quand on a dit que Phérécyde Athénien étoit le premier qui avoit rassemblé les ouvrages d'Orphée. On trouve cela dans Suidas,

(h) Il y en avoit un dans la Béotie, & l'on a lieu de croire qu'il n'y en avoit point d'autres.

&

& le ſens dans lequel on doit le prendre, eſt que les premiers ouvrages qu'on publia ſous le nom d'Orphée, parurent à Athènes, par les ſoins de celui qui les avoit compoſés, & qui ſe nommoit Phérécyde; ſi ce ne fut pas pluſtôt Onomacrite, contemporain de Piſiſtrate, comme quelques anciens l'ont écrit. *Clem. Al. l. 1. Strom. p. 332.*

Il paroît en effet qu'ils n'étoient pas indignes des meilleurs verſificateurs de cette ville; puiſqu'ils y faiſoient les délices de quelques perſonnes, quoique le plus grand nombre leur préférât les poëmes d'Homère: mais on ne peut après tout rien dire là-deſſus qui ne ſoit extrêmement haſardé; & l'on ſait ſeulement qu'ils étoient encore plus différens qu'on ne s'imagineroit, de ceux que nous avons aujourd'hui: car bien que les deux vers que Platon en a conſervés, & dans leſquels on diſoit qu'en épouſant Téthys, Océan avoit le premier introduit le mariage dans le monde; bien que ces vers, dis-je, puiſſent faire croire qu'on trouvoit la Théogonie dans un ou pluſieurs de ces ouvrages; il eſt certain néanmoins qu'on n'y en parloit qu'incidemment, que de nouvelles pratiques religieuſes en étoient le principal ſujet, & qu'on y propoſoit ces pratiques d'un ton de maître, diſons mieux, d'un ton de prophète, comme devant attirer toute ſorte de biens ou de maux, à proportion de l'eſtime ou du mépris qu'on en feroit. Telle eſt l'idée qu'en donne Platon, non ſeulement dans l'endroit où il ſe plaint des charlatans de ſon ſiècle, & que j'ai déjà cité, mais dans un autre où parlant de la ſophiſtique, il obſerve que les anciens auteurs craignant de rendre leurs écrits déſagréables en y employant cet art à découvert, avoient ſû le cacher ſous différens voiles, Homère, Héſiode & Simonide, ſous celui de la poëſie ou de la fiction, Orphée & Muſée ſous celui des pratiques religieuſes & des prophéties, Iccus de Tarente ſous celui de la gymnaſtique. *Plat. in Ione.* *Plato in Cratyl. pag. 402.* *Plato in Protag. pag. 316.* *Τελετάς τε καὶ χρησμῳδίας.*

Par-là, indépendamment de toute autre conſidération, on voit ce qu'on peut penſer de ces diſcours ſacrés en vingt-quatre livres, & de tous ces autres poëmes dont Clément d'Alexandrie, Stobée, Athénagore, Timothée le chronographe cité par Cédrénus, & Proclus ont fait mention; diſcours & poëmes qui ne ſont preſque que des généalogies de Dieux retournées

en vingt manières différentes. Si Platon avoit vû des ouvrages de ce genre ſous le nom d'Orphée, n'auroit-il pas été obligé de le ranger dans la même claſſe qu'Homère, Héſiode & Simonide? Mais tout cela ne fut ſuppoſé qu'après lui, & peut-être même long-temps après; car on y trouve les fictions les plus oppoſées à ce qu'on croyoit, non ſeulement en Grèce, mais en Egypte. Qu'eſt-ce en effet que cet animal dont parle Athénagore, qui parut au commencement du monde, & qui avec

In Legat. la face de Dieu qu'il portoit au milieu de lui, avoit une tête de lion & une queue de dragon? Le poëte qui avoit imaginé ce monſtre, lui donnoit tout à la fois le nom de Temps, qui pouvoit lui convenir, & celui d'Hercule, qu'il ne pouvoit lui prêter ſans renverſer toutes les idées; puiſque la pluſpart des Grecs ne reconnoiſſoient dans Hercule qu'un héros, & que ceux qui le regardoient comme un Dieu ne lui donnoient pas une plus grande ancienneté que les Egyptiens, chez qui il

Herod. l. 2. c. 43. 145. paſſoit pour être un des douze Dieux venus des huit premiers. Quelle nouveauté enſuite que la réunion des deux sèxes dans cet Hercule? Et les auteurs des poëmes dont je parle ne l'ont pas introduite pour lui ſeul: il n'y a preſque point de Divinité qui n'ait chez eux ce précieux avantage d'être tout à la fois mâle & femelle; quelques-uns en ont gratifié Jupiter même: ce qui a fait tant de peine à Proclus, peu difficile d'ailleurs dans ces ſortes de choſes, où il découvroit preſque toûjours de grands myſtères, qu'en copiant une partie du poëme où l'on conféroit cette prérogative à Jupiter, il en a retranché le vers où cela ſe trouvoit *(i)*.

Cette folie ſe fait remarquer, avec d'autres qui ne lui ſont

Hym. 42. pas inférieures, dans ce qu'on appelle les hymnes d'Orphée.

Plat. p. 829. M. Fabricius a obſervé que Platon a fait mention des hymnes d'Orphée dans le huitième livre des Loix, ce qui eſt très-vrai: mais je ne ſai ſi la manière dont il en a parlé leur eſt

(i) Ζεὺς ἄρσην γένετο, Ζεὺς ἄφθιτος ἔπλετο νύμφη.

Euſeb. Præp. Ev. l. 3. On lit auſſi ce vers dans le Livre *de Mundo*, fauſſement attribué à Ariſtote; avec cette différence, qu'au lieu d'ἄφθιτος, on y lit ἄμβροτος.

bien favorable ; il me ſemble qu'elle ne nous les préſente que comme des choſes auxquelles l'imagination pouvoit prêter autant de beauté qu'il lui plaiſoit : *Que perſonne*, dit-il, *ne s'aviſe de chanter aucune compoſition de muſique qui n'ait eu l'approbation des gardiens des loix, quand même elle ſeroit plus agréable que les hymnes de Thamyris, ou que les hymnes Orphiques.* La muſique avoit ſans doute été perfectionnée depuis le ſiècle de Thamyris, & Platon ne l'ignoroit pas : mais ce qui eſt d'une grande ancienneté jouit ordinairement d'une grande eſtime chez le commun des hommes, ſur-tout quand ils n'en ſavent rien que de vague ; comme de Thamyris, qui avoit, diſoit-on, excité la jalouſie des Muſes & d'Orphée, qui avoit ſû tirer de la lyre des ſons raviſſans & capables de ſuſpendre la fureur des tigres & des lions. Je crois donc que le Philoſophe n'a parlé de cette muſique que conformément à la prévention vulgaire, qui par cette raiſon-là même, qu'on ne la connoiſſoit plus & qu'il n'en reſtoit rien, lui attribuoit une beauté extraordinaire, & fort au deſſus de tout ce qu'on avoit de pièces de muſique. Quoi qu'il en ſoit, il y avoit de prétendus hymnes d'Orphée, au temps de Pauſanias qui en a parlé en ces termes : « Les perſonnes un peu verſées dans l'hiſtoire de la poëſie ſavent, dit-il, que les hymnes « d'Orphée ſont très-courts, & que le nombre n'en eſt pas bien « grand. Les Lycomides les ſavent par cœur, & les chantent « dans les myſtères : ils n'égalent pas en beauté ceux d'Homère, « mais ils ſont plus reſpectables du côté de la religion, qui les a « conſacrés ». Ces Lycomides étoient une famille Athénienne, qui faiſoit remonter ſon origine juſqu'à Lycus fils de Pandion, & dans laquelle on ſe piquoit d'un grand attachement aux cérémonies de la religion : ils deſcendoient apparemment de ces charlatans dont Théophraſte a parlé dans ſes Caractères, chez qui les hommes ſuperſtitieux ne manquoient pas de ſe rendre à la fin de chaque mois avec leurs femmes, leurs enfans & leurs nourrices, pour ſe faire initier dans les myſtères d'Orphée. Pauſanias nous apprend qu'ils avoient des hymnes qui leur étoient propres, & qu'ils donnoient pour hymnes d'Orphée.

Liv. 9. c. 30.

V. Pauſ. l. 4. c. 1.

Ὀρφεοτελεσταὶς, 16.

Je ne veux ni aſſurer ni nier que ce fût les mêmes que nous

avons aujourd'hui. Quelques modernes ont obſervé qu'ils ont les deux caractères que Pauſanias a marqués, la briéveté & le petit nombre: le ſecond leur convient encore mieux qu'ils ne penſoient; car le compilateur a averti par un très-mauvais vers à la fin du cinquante-neuvième *(k)*, que là finiſſent les hymnes d'Orphée; ce qui ſignifie qu'il a trouvé enſemble les cinquante-neuf premiers, & copié les autres ſur différens manuſcrits. Ceux-ci, qui ſont au nombre de vingt-ſept, ne méritent pas qu'on s'y arrête; puiſqu'on ne ſait d'où ils viennent: à l'égard des autres, il faut les examiner pour être en droit de les mépriſer.

Mais l'examen leur eſt infiniment déſavantageux; puiſqu'il y découvre un mélange monſtrueux d'idées philoſophiques qui ſe croiſent, & qui n'ont pas plus de rapport entre elles qu'avec la religion commune, qui ne laiſſe pas de s'y trouver par-tout.
Hym. 11. C'eſt-là en effet qu'Hercule eſt tout à la fois le premier des êtres qui ait paru, né de lui-même & production de la terre, celui qui porte autour de ſa tête l'Aurore & la Nuit, & celui auſſi dont le bras délivra la terre des ſcélérats qui troubloient la tranquillité publique. C'eſt-là encore que, ſuivant je ne ſai quelles
Hym. 10. idées, Pan eſt le monde entier, dont le ciel, la terre, la mer & le feu éternel ſont les membres; & que, ſuivant les idées Grecques, c'eſt un Dieu qui court les forêts, qui ſe cache dans les antres, qui ſe plaît à faire peur, à s'entretenir avec l'écho, à danſer avec les Nymphes. Pan après tout n'eſt devenu le
Hym. 3. monde qu'aux dépens du Ciel, à qui cette qualité avoit été
Κόσμε πάτερ conférée auparavant. Jupiter eſt repréſenté ici comme l'auteur de la Nature, celui qui a produit la terre, la mer, & tout ce que
Hym. 14. les Cieux enſerrent: il eſt, dit-on, le commencement & la fin
Hym. 15. de toutes choſes; & tout de ſuite on lui donne pour femme
Hym. 13. Junon, conſidérée ſimplement comme l'air. Il me paroît d'ailleurs aſſez plaiſant de voir que Rhéa ſoit dans un hymne fille de Protogone & mère du Ciel, & que dans un autre hymne
Hym. 26. le Ciel ſoit ſon père: ſur quoi l'on ne peut former de difficulté, comme s'il ne s'y agiſſoit pas de la même Déeſſe; car elle eſt parfaitement caractériſée, non ſeulement par ſa qualité de

(k) Μουσάων τέλος ἦλθ' ἀοιδῆς ἣν ὕφαν' Ὀρφεύς.

femme de Saturne, mais par ſes tambours, & par tout le reſte qui n'étoit pas originairement Grec, mais que les Phrygiens avoient inventé, pour une Divinité qui n'avoit d'abord rien de commun avec Rhéa.

C'eſt bien s'oublier encore que de dire, comme on a fait dans un hymne, que la Nuit, qu'on regarde comme l'origine de toutes choſes, eſt Cypris; & dans un autre hymne, que Cypris eſt une des filles de Téthys : mais il n'y a point de Divinité dont on parle avec autant de confuſion que de Bacchus. C'eſt le Dieu favori de ces hymnes, qui y paroît ſous différentes formes. Il ne convenoit pas à un Orphique de le priver de ſa qualité de Protogone, puiſque dans ſon idée ce devoit être le même que Phanès ou le Soleil; auſſi n'a-t-on pas manqué de lui réſerver cette qualité dans deux hymnes : mais on a ajoûté dans l'un qu'il étoit auſſi τρίγονος, c'eſt-à-dire, qu'il avoit juſqu'à trois origines différentes ; & dans l'autre, qu'il étoit tout à la fois père & fils des Dieux ; ce qui revient aux mêmes fictions. Si on y avoit regardé de plus près, ſans ſortir des hymnes, on auroit trouvé qu'au lieu de trois origines, on devoit lui en attribuer quatre. La première eſt celle qui lui appartient en qualité de Phanès, c'eſt la plus brillante de toutes. La ſeconde, qui le dégrade beaucoup, mais qui mérite le rang que je lui donne, parce que c'eſt la ſeule qui convienne à la religion Grecque, eſt celle qu'il tient de ſa mère Sémélé. Il y en a une troiſième, par laquelle il devient fils de Jupiter & de Proſerpine, & comme tel il eſt Eubulée, le germe caché de Jupiter : ce qui doit paroître bien étrange, quand on voit le même nom d'Eubulée donné au Soleil par un des Orphiques, dont Macrobe a conſervé un fragment. Enfin, la quatrième origine de Bacchus eſt celle par laquelle, en tant qu'Eubulée, il eſt ſon propre fils & ſa propre fille ſous les noms d'Iacchus & de Miſé : ce qui eſt d'autant plus remarquable, que dans ces circonſtances, ce n'eſt plus Proſerpine, mais Iſis qu'il reconnoît pour ſa mère.

Hym. 2. *Hym. 21.* *Hym. 30 & 52.* *Hym. 42.* *Hym. 30.* *Saturn. l. 1. c. 18.* *Hym. 42.*

Cette confuſion, dont je pourrois multiplier les exemples, ſi la choſe en valoit la peine, eſt une ſuite naturelle de la ſuperſtition ou de l'hypocriſie, qui fit adopter aux Orphiques les

religions de tous les pays que les Grecs fréquentoient : ce qu'on reconnoît à la lecture des hymnes, dans lesquels on s'avise quelquefois de marquer les pays où certaines Divinités ont été nourries, & quelquefois on laisse douter en quelles régions du monde elles se plaisent davantage. Rien n'est plus simple dans la religion commune que ce qui concerne Vénus, mais il n'en est pas de même dans les hymnes. Si on y dit avec les anciens Grecs qu'elle est sortie de la mer, qu'elle a été nourrie dans l'Isle de Chypre, qu'elle aime les jeux, les festins, & tout le reste; on y dit aussi, contre leur sentiment, que tout vient de cette Déesse, qu'elle est la souveraine des trois Parques, & qu'elle donne la naissance à toutes choses dans le ciel, sur la terre, dans la mer & dans les abymes. On y dit encore qu'elle est la compagne de Bacchus; & ce Bacchus, qui est le Soleil quand on veut, mais qui ne l'est pas toûjours, n'est ici autre chose qu'Adonis ou Eubulée, par qui Vénus est devenue mère du Mercure des Enfers. Ne nous étonnons point de tout cela: Vénus ou Cypris est la Nuit, dans les idées propres des Orphiques; & comme telle, c'est une espèce de principe de toutes choses, je l'ai remarqué plus haut: à l'égard des autres attributions, on ne les lui a conférées, que pour ne lui dénier rien de ce qui pouvoit lui appartenir dans la Syrie, en Égypte, dans l'Isle de Chypre, & en quelque contrée que ce pût être. C'est la même raison qui a tant multiplié Bacchus; & je ne sai si ce n'est pas encore elle qui a procuré une place distinguée à Protée, à qui l'on n'en devoit point donner du tout.

Hym. 55. 56.

Hym. 30. & 57.

Il est inutile de rapporter au long ce qu'Homère a écrit de Protée dans son Odyssée; c'est une fiction toute pure, & uniquement fondée sur le nom d'un Roi d'Égypte que Ménélas avoit vû, & chez qui il avoit été retenu quelque temps, comme on l'apprend d'Hérodote. Le poëte qui voulut égayer son poëme en faisant de Protée une espèce de Dieu marin en Égypte, ne prévoyoit pas qu'on s'aviseroit un jour d'en faire un des Dieux de la Grèce, où il n'y en avoit déjà que trop: mais en le laissant pour ce qu'il étoit réellement, les Orphiques prirent son nom, pour en faire une nouvelle sorte de Divinité,

Liv. 4.

Herod l. 2. c. 119.

ou plustôt, comme je crois, pour le donner à un Dieu qui n'avoit rien de commun avec la mer, & qu'on honoroit bien loin de l'Égypte : je veux dire, que sous ce nom ils honorèrent Janus, à qui ils donnèrent les clefs de la mer, afin qu'il eût du moins ce trait de ressemblance avec le Protée Égyptien. Joseph Scaliger traduisant les hymnes, a rendu le nom de Protée par celui de Janus : en effet, le premier né de toutes choses, qui a ouvert le sein de la Nature, qui a plusieurs visages, qui connoît le passé, le présent & l'avenir, en qui la première nature a tout mis ; tous ces caractères conviennent à Janus, & conviennent-ils à quelque autre Dieu connu, hors des Orphiques ? Quoi qu'il en soit, voilà le Protée des hymnes ; & si on le laisse subsister, il faut que le Protogone rentre dans le néant : mais c'est le sort des Dieux Orphiques, de se détruire les uns les autres. En admettant tout, cette secte ne conserva rien ; d'où il arriva avec le temps qu'elle ne fit plus que des superstitieux ridicules, avec un assez grand nombre de charlatans, qui en gardèrent si bien le caractère propre, tel que je l'ai décrit, que dès le temps de *(l)* Strabon il y avoit comme une classe de charlatanerie Orphique & Bacchique. *Hym. 24.*

Il me resteroit à parler du poëme des Argonautes & de celui des Pierres : mais comme il est certain qu'ils ne sont nullement anciens, je me contenterai d'observer que le premier débute par une quarantaine de vers, où il est plus parlé des choses de la religion que dans tout le reste ; mais où il y a si peu de suite, qu'on est forcé de croire qu'ils ont été ramassés au hasard, pour réparer la perte du commencement. A l'égard du livre des Pierres, M. Fabricius qui a observé qu'il a deux exordes, pouvoit ajoûter que le premier appartenoit à quelque autre ouvrage, dont l'auteur, sans vouloir passer publiquement pour magicien, desiroit fort que l'espérance d'apprendre la magie dans son école, lui procurât des disciples. Au reste, il n'y a rien ni dans cet exorde qui est très-corrompu vers la fin, ni dans le poëme

(l) Strab. l. 10. p. 474. Τῶν ἐνθουσιασμῶν καὶ θρησκείας καὶ μαντικῆς τὸ ἀγυρτικὸν, καὶ γοητείας ἐγγύς. τοιοῦτον δὲ καὶ τὸ φιλότεχνον μάλιστα, τὸ περὶ τὰς Διονυσιακὰς τέχνας καὶ τὰς Ὀρφικάς.

qui mérite qu'on s'y arrète, si ce n'est pour dire qu'il est étonnant qu'on l'ait mis sous le nom d'Orphée; attendu que les interlocuteurs parlent de Pâris, d'Euphorbe, de Priam, de Philoctète, & de quelques autres héros qui eurent part à la guerre de Troie.

De Musée.

VIII. Je n'ai plus après cela que deux mots à dire de Musée. Il y avoit au siècle de Platon, comme on a vû, un grand nombre d'ouvrages qui portoient le nom de Musée; & comme ils étoient de même genre que ceux d'Orphée, qu'on y enseignoit la même doctrine, nous ne pouvons pas douter qu'ils ne fussent aussi nouveaux. Hérodote nous apprend qu'il y en avoit un autre assez différent; c'étoit un recueil de prophéties, qui paroissent avoir été faites dans le goût de celles qui ont eu cours dans ce royaume depuis près de deux siècles: elles étoient peut-être mieux écrites, mais du reste l'obscurité en étoit le principal caractère; & comme aux nôtres, on y ajoûtoit tout ce qu'on vouloit. Onomacrite Athénien, est le premier qu'on sache qui les ait eues en sa possession, & qui se soit mèlé de les expliquer: il avoit l'estime & la confiance de Pisistrate; mais Lasus d'Hermione l'ayant convaincu, dit Hérodote, d'avoir ajoûté à ces prophéties, Hipparque le chassa d'Athènes. Hippias fut moins difficile que son frère: Onomacrite eut part à ses bonnes graces; il le suivit en Perse, & ayant porté avec lui dans ce pays-là les prophéties de Musée, il en montra tout ce qu'il lui plut à Xerxès, qu'il engagea par l'espérance d'un heureux succès à porter la guerre dans la Grèce. On a dit depuis qu'Onomacrite lui-même étoit l'auteur de ces prétendues prophéties, dont l'explication devoit être lucrative: c'est ce que Clément d'Alexandrie avoit lû dans quelques auteurs qu'il ne nomme point: mais de la manière dont Hérodote en a parlé, il semble qu'elles étoient plus anciennes; & rien n'empêche de croire que leur auteur s'appeloit Musée.

Herod. l. 7. c. 6.

Strom. l. 1. p. 332.

Du fragment de Sanchoniathon.

IX. Je viens maintenant à l'examen de la question que je me suis proposée, savoir, si au défaut des Ecrivains Grecs, il n'y en a point d'étrangers plus anciens qu'Homère & Hésiode, qui aient donné une idée de la religion peu conforme

conforme à celle qu'on en peut prendre dans leurs poëmes.

Ces recherches ne devroient pas être nécessaires; puisqu'en recevant les Divinités étrangères, les Grecs ne s'assujétirent pas à leur conserver les mêmes attributs & le même rang qu'elles avoient dans le pays de leur origine. Vulcain étoit en Égypte un des plus grands & des premiers Dieux; il semble qu'on l'y regardoit comme celui dont l'opération maintenoit l'ordre dans toute la nature: au lieu que dans la Grèce qui l'emprunta de l'Égypte, il devint un des fils de Jupiter, & n'eut que des fonctions subalternes. Chez les Grecs, il eut pour femme Vénus, ou l'une des Graces; chez les Égyptiens, il fut le mari de Minerve, que toute la Grèce, sans s'embarrasser de ce qu'on en pensoit ailleurs, traita de Vierge, & honora sous cette qualité, dont on prétendit qu'elle étoit très-jalouse. Ces exemples que j'ai pris au hasard, & plusieurs autres que j'y pourrois joindre, montrent clairement que l'opposition d'un auteur Égyptien ou Phénicien au témoignage d'Homère & d'Hésiode, ne mériteroit pas la moindre attention. Cet auteur, s'il y en avoit quelqu'un, auroit fait pour la religion Égyptienne ou Phénicienne ce qu'Homère & Hésiode ont fait pour celle de la Grèce, il en auroit parlé conformément aux opinions reçûes dans sa patrie; & par conséquent il en auroit parlé autrement qu'eux; puisque ce n'étoit pas la même religion, & qu'elles différoient du moins en plusieurs points essentiels. Cependant comme un grand nombre de très-savans hommes ont prétendu qu'il falloit chercher la religion Grecque dans celle de l'Égypte & des pays voisins, & que la connoissance des langues Orientales étoit d'une nécessité indispensable dans cette recherche; que quelques-uns même nous ont renvoyés au fragment de Sanchoniathon, comme à la source la plus pure, & comme au flambeau à la clarté duquel on pouvoit marcher le plus sûrement dans les routes de la Mythologie de tous pays; je me crois obligé à deux choses, savoir, à examiner de quelle utilité peuvent être les langues Orientales dans le sujet que j'ai entrepris de traiter, & à discuter le fragment de Sanchoniathon. Je ne ferai ici que la dernière, l'autre trouvera sa place dans le second article.

Præp. Ev. l. 1. c. 10.

Le fragment dont il s'agit nous a été transmis par Eusèbe. On ne connoît personne qui en ait parlé avant le second siècle du Christianisme: cependant, si on en croit Clément d'Alexandrie cité par S. Cyrille, l'ouvrage dont on l'a détaché avoit paru dès le premier siècle; & c'étoit Josephe, l'historien des Juifs, qui l'avoit publié comme une version de Sanchoniathon qui avoit écrit en Phénicien. On ne s'est point arrêté au témoignage de Clément d'Alexandrie; & Porphyre ayant dit que Philon de Byblos, qui vivoit sous le regne d'Hadrien, étoit l'auteur de cette version, tout le monde l'a répété après lui, & après Eusèbe qui l'avoit copié.

L. 6. contra Julian.

Præp. Evang. l. 1. c. 9.

Je n'examinerai point si l'on a eu raison. Il est vrai qu'il est assez naturel de desirer de savoir par qui on a reçû un ouvrage, qu'on n'a commencé à connoître que plus de douze cens ans après le temps où l'on dit qu'a vécu son auteur: car ceux qui rapprochent davantage Sanchoniathon, le font vivre au temps de la guerre de Troie, ou bien au temps de Sémiramis; & Porphyre fait mention, sans doute d'après Sanchoniathon même, d'un Jérombaal qu'on prétend être le même que Gédéon, & qui avoit appris à l'historien Phénicien plusieurs particularités de l'histoire des Juifs: mais nous ne sommes plus à portée d'en rien dire d'assuré; & cette recherche après tout est inutile, si ce qui nous reste de l'ouvrage est tel qu'on ne peut en faire presque aucun usage.

Ibid.

Le fragment peut être partagé en trois articles, dont le premier renferme la Cosmogonie, c'est-à-dire, l'histoire de la manière dont on prétend que le monde s'est formé. On y établit d'abord un chaos éternel & infini, ou autrement l'esprit d'un air ténébreux, qui étant devenu amoureux de ses propres principes, les mêla ensemble, sans savoir pourtant ce qu'il faisoit, les altéra par ce mélange, & occasionna ainsi la génération des êtres. Les premiers de tous furent des animaux, qui, après avoir été dénués de sentiment, eurent l'intelligence en partage. Le soleil, la lune, & tous les astres sortirent aussi de la matiere: le feu éclatant qu'ils jetèrent enflamma la terre & la mer; ce qui produisit les vents, les nuages, les pluies orageuses:

& du mélange de ces météores vinrent les tonnerres & les éclairs. Quand ils se firent entendre, les animaux dont on vient de parler, sortirent de l'assoupissement où ils avoient été jusqu'alors ; ils commencèrent à se mouvoir, mâles & femelles ; ils se répandirent sur la terre & dans la mer ; & d'eux descendirent les hommes, qui les premiers consacrèrent les productions de la terre, qui crurent qu'il y avoit des Dieux, & qui adorèrent les choses dont eux & leurs ancêtres tiroient leur origine. Voilà le précis du premier article.

Dans le second, l'auteur a dessein de tracer l'histoire des premiers siècles ; & dans cette vûe, il ne donne pas une suite de générations, comme Cumberland, & après lui M. Fourmont l'ont cru : mais après avoir nommé les premiers hommes, il fait l'énumération de ceux dont il prétend que l'histoire étoit remarquable par la découverte des arts, ou par quelque autre circonstance ; & fait profession de suivre dans cette énumération, l'ordre des temps où ils ont vécu. Les premiers hommes, selon lui, furent Eon & Protogone ; le vent Colpias & Baau, ou la Nuit, leur donnèrent la naissance ; & l'un d'eux, Eon, apprit à l'autre à se nourrir des fruits des arbres : ce qu'on applique à Eve, mais sans fondement ; l'auteur n'ayant voulu dire autre chose, si non que les fruits des arbres furent les premiers alimens de nos ancêtres. D'eux vinrent Ghénos & Ghénéa, qui habitèrent dans la Phénicie, & que d'excessives chaleurs obligèrent à élever leurs mains vers le soleil, qu'ils regardoient comme l'unique seigneur du ciel.

De Ghénos, d'Eon & de Protogone, vinrent d'autres hommes mortels comme eux, à qui on donna des noms qui signifioient lumière, feu & flamme ; parce qu'ils apprirent à tirer le feu du bois, en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre. Après ceux-ci, il en vint d'autres d'une hauteur prodigieuse, qui donnèrent leurs noms aux montagnes, entre autres au mont Casius, au Liban, à l'Antiliban, au Brathy ; & après eux parurent Memrumus & Hypsuranius. Celui-ci fonda la ville de Tyr, & s'avisa de faire des huttes, de roseaux, de joncs & d'écorces de papier joints ensemble. Il eut un frère nommé

Usoüs, qui ne se distingua pas moins que lui : car il fut le premier qui sût se couvrir des peaux des bêtes qu'il prenoit à la chasse ; d'ailleurs, le feu s'étant mis dans les bois aux environs de Tyr, il imagina pour se sauver, d'abattre un arbre, d'en couper les branches, & de se mettre en mer sur le tronc qui lui servit de vaisseau ; après quoi il éleva deux colonnes en l'honneur du feu & du vent, &c.

Je crois que cela n'a point trop l'air d'une généalogie suivie : la suite l'a encore moins ; car voici comment continue l'auteur : *Long-temps après la génération d'Hypsuranius,* naquirent Agreus & Halieus, qui inventèrent la chasse & la pêche, (il avoit déjà oublié ce qu'il venoit de dire au sujet d'Usoüs) ; & d'eux vinrent deux frères, qui découvrirent le fer & l'art de le mettre en œuvre. L'un d'eux nommé Chrysor, & qui n'est autre que Vulcain, fut aussi le premier qui apprit à bien parler ; c'est de lui que viennent les enchantemens & l'art de la divination : on lui a encore obligation de l'hameçon, de l'appât, de la ligne, des radeaux sur lesquels il navigea le premier ; aussi le révéra-t-on comme un Dieu après sa mort.

Χρόνοις δὲ ὕστερον πολλοῖς ἀπὸ τῆς Ὑψουρανίου γενεᾶς.

De cette race (ce sont les expressions de l'auteur) vinrent deux autres hommes, qui apprirent à faire la brique, & à faire des toits ; & de ceux-ci deux autres encore, qui rendirent les maisons plus commodes par les caves qu'ils y firent pratiquer, & par les cours & les enceintes qu'ils y joignirent. L'un d'eux, Agrueros, est le plus grand des Dieux dans l'idée des habitans de Byblos : & de lui descendent les Chasseurs ou Titans ; comme les Agrotes, c'est-à-dire, apparemment les Laboureurs descendent de son frère Agros. Hamynus & Magus vinrent ensuite, & montrèrent à former des bourgades & à rassembler des troupeaux : après eux, Misor & Sydyc découvrirent l'usage du sel. De Misor vint Taaut, qui inventa l'art de l'écriture ; & de Sydyc, les Dioscures, ou Cabires, ou Corybantes, ou Samothraces, qui s'avisèrent les premiers de construire un vaisseau : ce qu'on applique encore aux fils de Noé, contre l'intention de l'auteur, qui s'explique plus bas, comme on va le voir. Enfin il vint des hommes qui découvrirent l'usage des simples, la

Μετὰ ταῦτα ἐκ τοῦ γένους τούτου.

manière de guérir des morſures des animaux & les enchantemens.

Je ſens combien ce détail eſt ennuyeux : mais en le ſupprimant, je n'aurois pas prouvé la fauſſeté de l'idée qu'on a voulu nous donner de cette partie du fragment ; car on a cru y découvrir comme un arbre généalogique, & l'on voit maintenant qu'il n'en eſt rien. Sans parler des autres, il eſt évident que, ſuivant l'auteur, Agreus & Halieus ſont bien éloignés de deſcendre immédiatement d'Hypſuranius, ou de quelqu'un de ſes frères ; qu'il y a quelque intervalle entre les inventeurs du ſer & les inventeurs de la brique ; & qu'Hamynus & Magus ne ſont fils ni d'Agros ni d'Agrueros, à qui on donne d'autres deſcendans. Je ſuis obligé d'entrer encore dans quelque détail pour expoſer le troiſième article, qui renferme l'hiſtoire de pluſieurs perſonnes, que l'auteur ſuppoſe avoir vécu dans le cours de cinq ou ſix générations, & dont il a déjà nommé quelques-uns.

Elion ou Hypſiſtos, & une femme nommée Beruth, ſont la première génération : ils habitoient, dit l'auteur, aux environs de Byblos; & Hypſiſtos ayant été tué par les bêtes féroces, on l'honora comme un Dieu après ſa mort.

Il laiſſa un fils & une fille, Uranos & Ghé, que ſon frère épouſa, mais à qui il donna bien des ſujets de jalouſie, qui produiſirent une ſéparation ; ce qui ne les empêcha pourtant pas d'avoir de temps en temps des enfans, qu'Uranos tâchoit de faire périr auſſi-tôt après leur naiſſance.

Les enfans qui naquirent de cette alliance furent Cronos, Atlas, Aſtarté, Rhéa & Dioné. Cronos devenu grand, entreprit de venger ſa mère; & il en vint à bout avec l'aide de ce Taaut ou Mercure dont il eſt parlé plus haut, & qu'il choiſit pour ſon ſecrétaire : dans une victoire qu'il remporta ſur ſon père, il prit une de ſes concubines qui étoit groſſe, & la maria à Dagon, chez qui elle accoucha quelque temps après d'un enfant mâle, qu'on nomma Jupiter Démarûs, & qui fut père de Mélicarte ou d'Hercule. Ce Dagon eſt celui qui découvrit le bled & la charrue ; d'où vient qu'on le nomma Jupiter laboureur.

Cronos se maria aussi, on ne dit pas à qui, & il eut deux filles, Proserpine & Minerve, avec un fils nommé Sadid; mais après qu'il eut chassé son pere, ayant conçu quelques soupçons, il tua son fils de sa propre main, coupa la tête à Proserpine, & par le conseil de Mercure, enterra Atlas tout vif. Ce fut vers ce temps-là, que quelques descendans des Dioscures ou Cabires, ces fils de Sydyc inventeur du sel, s'avisèrent de construire des vaisseaux, se mirent en mer, & allèrent élever un temple sur le mont Casius. Cet endroit est remarquable; parce qu'il sert à expliquer ce qu'on a vû plus haut, & qu'on a appliqué mal à propos aux enfans de Noé : il peut d'ailleurs aider à connoître la nature de ce fragment, comme je le montrerai bien-tôt.

Quelque temps après, continue l'auteur, Uranos envoya à la cour de son fils, Astarté, Rhéa & Dioné pour le tuer : mais elles ne jugèrent pas à propos de servir la colère de leur père; & Cronos, quoiqu'elles fussent ses sœurs, les épousa toutes trois : il gagna aussi Heimarméné & Hora, qu'Uranos avoit envoyées avec une armée contre lui. Enfin Uranos n'ayant cessé d'exciter des troubles pendant trente-deux ans, Cronos trouva moyen de se saisir de lui, le fit mourir en le rendant eunuque, & le mit ensuite au nombre des Dieux.

Il y avoit alors un autre homme nommé Pontus, fils de Nérée, & père de Sidon & de Neptune : il eut des démêlés avec Uranos & Démarûs; & l'histoire de ces démêlés est imparfaite. Il paroît néanmoins que l'auteur a voulu dire que Démarûs ayant du dessous, fit vœu de faire un sacrifice de son ennemi, s'il le pouvoit prendre; qu'il le prit, le sacrifia, & que ses reliques furent consacrées dans la ville de Béryte.

Quoi qu'il en soit, Cronos eut des différentes femmes qu'il épousa, un assez grand nombre d'enfans. D'Astarté il eut sept filles, nommées en commun Titanides ou Dianes, & deux fils, le Desir & l'Amour, qui naquirent long-temps après leurs sœurs. Il eut sept enfans de Rhéa, & l'un d'eux étant mort en naissant, on en fit un Dieu sous le nom de Mouth, qui signifie la mort ; c'est lui qu'on appelle Pluton. Quelque temps avant sa naissance, y ayant eu une maladie contagieuse, Cronos, qui

n'avoit alors qu'un ſeul enfant mâle, l'avoit conſacré à Uranos, par la cérémonie de la circonciſion, à laquelle il aſſujétit tous ceux qui dépendoient de lui. Dioné ne lui donna que des filles ; mais il eut de quelque autre femme trois fils, Cronos II, Jupiter-Bélus & Apollon.

L'une des Titanides, fille de Cronos & d'Aſtarté, fut mariée à ce Sydyc dont il a été fait mention plus haut ; & huit enfans mâles furent les fruits de cette alliance : les ſept premiers eurent le nom de Cabires en commun, & le huitième eſt Eſculape.

Cronos, paiſible poſſeſſeur du royaume, en abandonna la jouiſſance à Aſtarté, à Démarûs, qui avoit pourtant été ligué avec Uranos, & à Adod, dont on ne trouve ici que le nom. Il parcourut enſuite l'univers, donna l'Attique à Minerve, l'Egypte à Taaut ou Mercure, la ville de Byblos à Dioné, & celle de Béryte à Neptune, aux Cabires, & à quelques autres. Voilà les principaux événemens que renferme le troiſième article ; & l'on n'a pas beſoin de faire de profondes réflexions pour ſavoir ce qu'on doit penſer de tout cela.

L'auteur, qui veut donner à ſon ouvrage un grand air de vérité & d'exactitude, aſſure à la fin de ſa Coſmogonie, que c'eſt celle de Taaut même, qu'il a trouvée dans les mémoires de cet homme célèbre, qui avoit bien voulu communiquer aux autres hommes ce que ſes obſervations & ſes conjectures lui avoient fait découvrir ; & à la fin de l'hiſtoire de Cronos & de ſes contemporains, il cite pour ſes garans les mémoires que les huit enfans de Sydyc, c'eſt-à-dire, les Cabires & Eſculape avoient rédigés par ordre de Taaut ; puis il continue par ces trois périodes : « le fils de Thabion, qui fut le premier hiérophante dans la Phénicie, s'aviſa enſuite de tourner en allégories ce que « je viens de rapporter, en y mêlant beaucoup de choſes de l'hiſ- « toire Naturelle ; il laiſſa ces allégories aux prophètes des Orgies, « qui les tranſmirent à leurs ſucceſſeurs & aux initiés, mais en y « faiſant quelques additions pour rendre la religion plus recom- « mandable : Iſiris, inventeur de trois lettres, & frère de Chna, « fut un de ces prophètes ; mais les Grecs s'étant depuis approprié « toutes ces choſes, les ont prodigieuſement exagérées, &c. »

En ſuppoſant que l'auteur n'eſt pas le même que celui par qui on a connu l'ouvrage, & qui l'a donné comme une traduction, on peut croire que c'eſt le dernier qui a parlé des Grecs, & qui leur a reproché leur Titanomachie, & tout ce qu'il vouloit qu'on blâmât dans Héſiode & les autres poëtes; cette période, & les autres qui lui reſſemblent, ſeront, ſi l'on veut, des interpolations. Mais dans cette ſuppoſition-là même, il me ſemble qu'on ne peut ſe diſpenſer d'attribuer le reſte au premier auteur; & la conſéquence que j'en tire eſt évidente: car il eſt clair qu'il veut qu'on prenne au pied de la lettre tout ce qu'il vient de conter; puiſque c'eſt comme s'il avoit dit: « Il eſt vrai,
» ces événemens n'étoient pas bien connus, même dans la Phéni-
» cie où ils ſe ſont paſſés, on n'y en ſavoit rien que confuſément, &
» l'on n'y entrevoyoit la vérité qu'à travers les allégories du fils de
» Thabion, qui ne ſe ſont pas même conſervées dans leur pre-
» mière ſimplicité; mais je l'ai heureuſement retrouvée: l'hiſtoire
» du commencement du monde eſt dans les mémoires de Taaut,
» qui ſont tombés entre mes mains, & ceux des Cabires m'ont
inſtruit du reſte. » Tel eſt le ſens naturel du texte; on ne peut même lui en donner un autre: & la conſéquence que j'en ai tirée ne ſeroit pas moins néceſſaire; quand on abandonneroit au traducteur, comme l'ont ſouhaité quelques modernes, les deux périodes où il eſt parlé du fils de Thabion & des prophètes des Orgies: indépendamment de ces périodes, il eſt toûjours vrai que l'auteur a prétendu que l'énumération qu'il a faite des inventeurs des arts, & les autres événemens qu'il a rapportés, fuſſent regardés comme autant d'événemens véritables, dont les principaux ſont garantis par des hiſtoriens graves qui en ont été les témoins, & qui y ont eu part. Mais il n'eſt pas poſſible après cela de douter de la mauvaiſe foi de cet auteur; puiſqu'il y a dans ce qu'il raconte, un ſi grand nombre de choſes incroyables, & dont la fauſſeté eſt manifeſte.

Je parle d'abord de ces apothéoſes, ſi différentes de celles des derniers temps. Un fils qui a toûjours été en guerre avec ſon père, qui l'a fait mourir cruellement, le reconnoît immédiatement après pour le Dieu du ciel, l'invoque dans une calamité publique,

publique, & en son honneur assujétit les peuples à la cérémonie de la circoncision inconnue jusque-là. Ce Prince ayant trois enfans, sur je ne sai quels soupçons, tue son fils unique de sa propre main, coupe la tête à une de ses filles, & enterre son frère tout vivant : long-temps après, lorsqu'il a d'autres enfans en très-grand nombre, il en vient un qui meurt en naissant ; & non content de le consacrer simplement, suivant l'usage de son siècle, il lui donne un des trois grands départemens de l'univers, & en fait le Dieu des enfers. Lui-même il devient Dieu à son tour ; & quel Dieu ! Celui qui gouverne le monde, & dont la providence s'étend sur toutes choses, en un mot le Dieu suprême ; car c'est l'idée que Taaut veut qu'on en prenne, lorsqu'il le fait représenter avec quatre yeux, quatre aîles aux épaules, & deux aîles sur la tête, tandis qu'il ne donne aux autres Divinités que deux aîles & deux yeux. Rassembler ces choses, & les mettre toutes à la fois sous les yeux des Lecteurs, c'est les réfuter, si je ne me trompe : combien d'autres encore doivent nous choquer également ! On nous donne Cronos pour le souverain de toute la terre ; & nous devons, en effet, le regarder comme un très-grand Prince, lorsque nous le voyons récompenser les services de Taaut, par le présent qu'il lui fait de toute l'Egypte : mais cette magnificence envers un de ses serviteurs, le réduit à ne laisser presque rien à ses femmes & à ses enfans ; & l'auteur n'a plus guère après cela que la Phénicie à distribuer entre eux ; il ne les y fait même regner qu'en compagnie d'autres Princes de familles différentes. Astarté est la Reine de tout le pays, mais avec Démarûs, fils naturel d'Uranos, & avec Adod, qui ne paroît point ailleurs, & qui ne laisse pas d'être qualifié ici de Roi des Dieux : Dioné & ses enfans n'ont en partage que la ville de Byblos : les Cabires, encore plus mal appanagés, ne jouissent du domaine de Béryte que conjointement avec Neptune, les Agrotes & les descendans d'Halieus : & ce ne sont point des révolutions qui les obligent à se contenter de si peu de chose, c'est Cronos lui-même qui fait cette distribution entre eux.

Il est vrai qu'on a insinué que la domination de Cronos

s'étendoit bien plus loin, quand on a assûré qu'il avoit donné l'Attique à Minerve, l'aînée de ses filles : mais c'est cela même qui embarrasse davantage les savans qui s'intéressent pour le fragment ; parce que la fausseté du fait est reconnue, & que personne n'ignore aujourd'hui que Minerve est originairement une divinité Égyptienne, dont Cécrops introduisit le culte à Athènes, lorsqu'il vint s'établir dans cette ville *(m)*. Enfin rien n'est moins supportable que ce que l'auteur a dit des Cabires, dont il fait profession de suivre les mémoires : car si on l'en croit, ils étoient fils de Sydyc & d'une Titanide fille de Cronos & d'Astarté ; & néanmoins il avoit écrit un peu plus haut, que même avant le mariage de Cronos & d'Astarté, les descendans des Cabires avoient construit des vaisseaux, & étoient allés bâtir un temple sur le mont Casius.

Je sai ce qu'on a coutume de dire pour le justifier : on suppose d'abord qu'il est arrivé souvent au traducteur de ne pas entendre le texte ; & en conséquence, on rejette sur lui ce qui paroît trop opposé à la raison. Mais afin qu'une pareille supposition fut recevable, ne faudroit-il pas pouvoir ajouter que la langue de l'original étoit étrangère au traducteur ? J'avoue qu'en ce cas certaines fautes donneroient lieu aux savans de hasarder des conjectures, qu'on leur passeroit, en se réservant le droit d'en croire tout ce qu'on voudroit : mais il est visible qu'ils ne peuvent se permettre ici rien de pareil ; puisqu'il s'agit d'un ouvrage qu'on prétend avoir été composé en langue Phénicienne, & traduit par un auteur Phénicien.

On a recours à une autre supposition, & l'on dit que le traducteur peut avoir ajoûté beaucoup de choses. C'est ce que je n'ai garde de nier : il l'a pû sans doute ; mais l'a-t-il fait ? Voilà ce qu'on ne prouvera jamais. Car il faut bien remarquer que le nom de Sanchoniathon n'est venu à notre connoissance que par le traducteur ; il est le premier, qu'on sache, qui

(m) M. Fourmont *(Réfl. crit. t. 1. p. 220.)* voudroit qu'au lieu d'Ἀττικὴν on lut dans le texte Σαϊτικὴν, & qu'on dit que Cronos donna à Minerve le territoire de Saïs en Égypte. Cela est ingénieux, & sauve un inconvénient ; mais il en fait naître un autre : par-là, Minerve devient sujète de Taaut.

en ait parlé; & tout ce qu'on en a dit depuis, n'eſt qu'une répétition de ce qu'il en avoit dit le premier. Si on ſavoit d'ailleurs qu'il y eût anciennement un Sanchoniathon contemporain de Sémiramis, & auteur des antiquités de Phénicie, cette connoiſſance ne nous mèneroit encore preſque à rien; dès qu'il eſt prouvé que l'ouvrage qu'on a donné ſous ſon nom contient des faits qu'un auteur de ce temps-là ne peut jamais avoir écrits: ces faits interpolés rendroient tous les autres juſtement ſuſpects; & lorſqu'un traducteur a été aſſez infidèle pour ajoûter des faits, on eſt en droit de croire qu'il n'a pas manqué d'altérer ceux que l'auteur a décrits, & qui ne convenoient pas à ſes vûes. Mais cela même qui ſeroit, comme on voit, ſi peu de choſe, on ne le ſait pas; ce n'eſt que par l'ouvrage qu'on peut juger de l'auteur: & comme l'ouvrage a des caractères de nouveauté; ſi on ne le croit pas entièrement ſuppoſé, tout ce qu'on peut dire de plus vrai-ſemblable, c'eſt que l'auteur eſt bien moins ancien qu'on ne l'a prétendu.

C'eſt auſſi à quoi je m'arrête; & je crois que Sanchoniathon a vécu ſous les ſucceſſeurs d'Alexandre, dans un temps où les prétendus beaux eſprits s'accordoient à dire que les Dieux avoient été hommes, ſans pouvoir convenir du pays où ils avoient vécu. On ſuppoſoit alors qu'avant tous les empires dont les hiſtoriens avoient parlé, il y en avoit eu un d'une vaſte étendue, dont le ſiège avoit été en Egypte, ou dans l'iſle de Crète, ou dans le pays des Atlantes, ou aux environs de la Cyrénaïque: Sanchoniathon aima mieux le placer dans ſa patrie; & pour compoſer une hiſtoire de cet empire prétendu, il ſe ſervit des fables Grecques, mais en y changeant tout ce qu'il lui plut, & en mêlant par-tout la religion Phénicienne; mélange, dont ne pouvoit ſe diſpenſer un auteur qui écrivoit pour des Phéniciens, & qui nous ſert aujourd'hui à caractériſer ſon ouvrage; parce que la Mythologie Grecque dont il eut beſoin pour former le corps de ſon hiſtoire, étant fort différente de la Mythologie Phénicienne, il ne put compoſer des deux enſemble qu'une ſable entièrement dépourvûe de raiſon & de vrai-ſemblance. D'ailleurs, le motif de ſe ménager la

créance des Phéniciens, l'engagea à faire un aveu dont nous pouvons retirer un très-grand avantage : car y ayant eu anciennement dans la Phénicie, une Théologie digérée par je ne sai quel fils de Thabion, à laquelle on avoit ajoûté depuis ; il avoua qu'elle étoit allégorique, même dans sa première simplicité, & qu'il s'y trouvoit beaucoup de choses qui avoient un rapport évident & nécessaire aux choses naturelles. Il avoua que la doctrine qu'on enseignoit de son temps à ceux qui se faisoient initier, & qui passoit généralement pour être la vraie doctrine de la religion Phénicienne, étoit du même genre ; de sorte qu'il ne s'en éloignoit, & ne donnoit une autre idée des Dieux, que parce qu'il avoit retrouvé leur histoire dans les mémoires de Taaut & des Cabires. Or il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait supposé ces mémoires ; tout ce qu'il a publié comme venant de là, étant plein de contradictions, d'absurdités, de faussetés manifestes. Il est donc vrai que les êtres naturels, & avec eux quelques êtres allégoriques, furent dans la Phénicie, comme en Egypte, les objets du culte public ; puisqu'un auteur qui vouloit établir le contraire, a été forcé d'en convenir. Il me semble qu'on auroit dû s'en appercevoir, quand on l'a vû, pour s'accommoder, autant qu'il lui étoit possible, à la Mythologie Phénicienne, personnifier la Destinée & l'Occasion, en faire deux femmes qu'Uranos envoie à la tête de ses armées contre Cronos, qui les engage dans son parti ; & mettre le Desir & l'Amour au nombre des enfans du même Cronos.

Εἱμαρμένη. Ὥρα. Πόθος. Ἔρως.

Voilà ce que j'avois à dire au sujet du fragment de Sanchoniathon. Je ne crois pas devoir m'arrêter à ce que dit Eusèbe, que de son temps on voyoit dans la Phénicie les monumens dont l'auteur a fait mention, & qu'on y pratiquoit les cérémonies dont il a parlé. Il n'y a rien à conclurre de cette observation d'Eusèbe, sinon qu'il a vû ce qui se pratiquoit de son temps.

Après avoir justifié l'authenticité de la Théogonie d'Hésiode, & fait voir que ce petit poëme & les deux poëmes d'Homère sont les plus anciens monumens de la religion Grecque, sur laquelle nous n'avons rien d'ailleurs, qui ne soit

beaucoup plus récent ; je devrois donner ici le texte, qui doit ſervir de baſe à mon ouvrage. Mais il m'a paru plus convenable de ne le point ſéparer du Commentaire que je me propoſe d'y joindre, & de placer auparavant quelques réflexions préliminaires ſur les différens ſyſtèmes, par leſquels on a eſſayé d'expliquer les anciennes fables, ou pluſtôt les anciennes généalogies, qui ont été le premier fond des fables.

On ſait que les Mythologues modernes ne les ont guères conſidérées ſeules : après en avoir rapproché les fictions répandues dans les poëmes d'Homère, ils ont confondu les unes & les autres avec toutes celles qu'ils ont trouvées dans les écrits des Philoſophes, des Orphiques, de ces Philologues dont la Grèce, l'Aſie mineure & l'Egypte fourmillèrent, ſous les ſucceſſeurs d'Alexandre. Diodore de Sicile, les auteurs Eccléſiaſtiques, les Scholiaſtes les plus récens, leur ont encore fourni beaucoup : quelques-uns même n'ont pas dédaigné de copier les vers Sibyllins. Tout cela, je veux dire, Homère, Héſiode, & les autres écrivains ont tous été pour eux d'une égale autorité : ils ont pris indifféremment dans les uns & dans les autres ce qui leur a plû ; & ce qui ne convenoit pas à leurs vûes, ils l'ont ſupprimé. Ainſi ont été enfantés les différens ſyſtèmes qu'on a vû paroître depuis environ deux cens ans, & dont quelques-uns ſont aujourd'hui généralement décriés : mais il y en a d'autres, ſoûtenus par des ſavans dont j'honore le mérite. Or il eſt évident que ſi l'on peut quelquefois avoir recours aux Philoſophes, aux auteurs Eccléſiaſtiques & aux Scholiaſtes, du moins on ne doit jamais préférer leur autorité à celle d'Homère & d'Héſiode, ces deux témoins des anciennes traditions, que la Philoſophie, la ſuperſtition & la licence de la poëſie, rendirent méconnoiſſables au bout de quelques ſiècles : ainſi le peu de ſoin qu'on a eu de s'attacher à nos deux poëtes, eſt le défaut commun de tous ces ſyſtèmes. Ils ont enſuite chacun leurs défauts propres, que j'expoſerai le plus nettement qu'il me ſera poſſible dans l'article ſuivant.



SUITE DES MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RELIGION DE LA GRECE.

Par M. DE LA BARRE.

ARTICLE II.

Des différens systèmes par lesquels on a essayé d'expliquer les anciennes fables.

Janv. 1738.

Principes généraux pour l'explication des fables.

I. DE quelque nature que fût la religion de la Grèce, il est sur que les plus anciennes fables la renferment. C'est un principe que j'ai établi dans le premier article, & qu'on ne doit jamais perdre de vûe. Mais outre ce premier principe, qui est déjà très-fécond & très-lumineux, il est nécessaire d'en établir ici quelques autres, qui serviront également à montrer la vraie manière d'expliquer ces fables, & le peu de solidité des différens systèmes, par lesquels on a essayé jusqu'à cette heure d'en dévoiler les mystères.

La religion de la Grèce fut composée en partie de celle de divers pays.

II. Et d'abord, il est constant que la religion de la Grèce fut composée en partie de celle des divers pays, dont elle vint à connoître & à recevoir successivement les différentes Divinités. Elle en inventa elle-même quelques-unes, & comme je crois, la pluspart de celles qui furent purement allégoriques: mais les principales, celles qui tinrent les premiers rangs, nous savons que les anciens habitans de la Grèce ne les connurent que par les étrangers qui vinrent s'établir parmi eux, & qu'ils ne les connurent pas toutes en même temps. Je l'ai observé dès les commencemens de ces mémoires; les naturels du pays, les Pélasges, avoient bien une idée de la Divinité; ils n'ignoroient pas qu'il y avoit quelque Estre qui gouvernoit le monde, & qui maintenoit l'ordre qu'il y avoit établi: mais uniquement attachés à satisfaire les besoins de la nature,

Ἐν κόσμῳ θέντες. Hérod. l. 2. c. 52.

& conſéquemment peu portés à ſe livrer à de profondes méditations; ils ne comprirent point qu'il ne devoit y avoir qu'un ſeul Eſtre, à l'empire duquel fuſſent ſoûmis tous les autres : ils crurent ſans examen qu'il pouvoit y avoir pluſieurs Dieux ; & ſans connoître ces Dieux, ils prétendirent les honorer tous enſemble par des offrandes, & les engager par des prières à leur être favorables. Tel fut le premier état de la religion dans la Grèce : ce ne fut qu'après un eſpace de temps conſidérable, dit Hérodote, qu'on vint à connoître les noms de la plûpart des Dieux qu'on adoroit en Egypte. On s'en tint d'abord, ajoûte-t-il, à la ſimple connoiſſance de ces noms; enfin on s'aviſa de conſulter l'Oracle de Dodone, le ſeul qu'il y eût alors dans la Grèce, pour ſavoir ſi on admettroit les noms des Dieux qui venoient des pays habités par les barbares, & l'Oracle ordonna de les admettre.

χρόνυ πολλῦ δὲ ἐλθόντος.

Ce fut-là, ſans contredit, le commencement d'une nouvelle religion chez les Pélaſges: car quelque idée que ces noms pûſſent leur donner, il eſt clair qu'autant qu'ils en admirent, autant ils reconnurent de Divinités différentes les unes des autres; au lieu qu'ils n'avoient mis juſque-là aucune diſtinction entre les objets de leur culte, & qu'ils ſe contentoient d'honorer tous les Dieux enſemble, en quelque nombre qu'ils pûſſent être.

Je ne ſai ſi j'ai aſſez bien rendu ma penſée. Les différens noms que les Pélaſges apprirent des Egyptiens, avoient chacun leur ſignification propre en Egypte, ou du moins chacun de ces noms étoit affecté à une Divinité qui avoit ſes fonctions, ſes attributs & ſes honneurs diſtingués des honneurs, des attributs & des fonctions de toutes les autres Divinités du même pays. Or il n'eſt pas croyable que le zèle des Egyptiens qui s'établirent dans la Grèce, pour les Divinités des pays d'où ils étoient ſortis, ſe ſoit borné aux noms ſeuls de ces Divinités. Quand on n'auroit fait qu'admettre ces noms, on auroit toûjours été en état de compter les Dieux, ce qu'on ne pouvoit pas faire auparavant ; mais j'avoue que ç'eût été bien peu de choſe, ſi on s'en étoit tenu là : auſſi alla-t-on bien plus loin; & ſi on reçut les noms de quelques Dieux

d'Egypte, on fit encore un plus favorable accueil à ces Dieux mêmes. L'Oracle seul de Dodone en fournit une preuve convaincante : Jupiter fut le même qu'Ammon : & comme Ammon étoit en possession de l'Oracle, pour lequel les Egyptiens avoient le plus de vénération ; on consacra à Jupiter le seul Oracle qu'il y eût alors parmi les Pélasges.

Mais l'Egypte donna-t-elle à la Grèce un grand nombre de Dieux ? Elle les lui donna presque tous, répond Hérodote : car « ayant, dit-il, approfondi cette matière, j'ai reconnu » qu'il y a peu de noms de Dieux qui ne nous viennent des » barbares ; & ceux qui en viennent, il me semble que c'est » principalement l'Egypte qui nous les a fournis. En effet, si » vous en exceptés Neptune, les Dioscures, Junon, Vesta, » Thémis, les Graces & les Néréides ; les noms des autres » Dieux ont toûjours été en Egypte. C'est du moins ce qu'assurent les Egyptiens. Pour les Divinités qu'ils font profession » de ne point connoître, je crois que ce sont les Pélasges qui les » ont nommées ; à l'exception toutefois de Neptune, dont on » a pris connoissance dans la Libye, où ce Dieu a été honoré de tout temps ».

Lib. 2. c. 50.

Dans ce peu de mots on reconnoît des Divinités Grecques, Egyptiennes, Africaines, dont l'assemblage forma la religion Grecque : mais dans le nombre des Egyptiennes, il y en eut que la Grèce ne reçut pas immédiatement d'Egypte, ou du moins qu'elle reçut une seconde fois d'ailleurs. Minerve & Mercure nous fourniront deux exemples de double origine immédiate : j'en parlerai quand il en sera temps. On sait que ce fut par les Phéniciens que Bacchus fut connu dans la Grèce. Eux seuls aussi, ou plustôt leurs descendans établis depuis plusieurs siècles dans l'isle de Thase, firent connoître l'Hercule Dieu. Sans entrer dans un plus grand détail, le principe que j'ai voulu établir est suffisamment prouvé : la Grèce eut des Dieux, qui lui furent propres, elle en eut encore un plus grand nombre d'étrangers ; & ceux-ci, elle ne les admit pas tous à la fois. Voyons présentement de quelle manière les Divinités des barbares s'introduisirent chez les Grecs ; & pour

pour nous conformer davantage à Hérodote, commençons par l'examen de ce qui regarde les noms.

Les Grecs changèrent une partie des noms des Dieux étrangers.

III. L'historien dit nettement qu'on les reçut; mais il nous apprend en même temps que le Bacchus ou Dionysus des Grecs est l'Osiris des Égyptiens; que celle qu'il nomme Déméter avec toute la Grèce, est honorée dans toute l'Égypte sous le nom d'Isis; que le plus grand des Dieux chez les deux peuples, est Ammoun pour les uns, & Zeus pour les autres; que Mendès est le nom égyptien du Dieu Pan, Oros celui d'Apollon. Quelle ressemblance y a-t-il donc entre ces noms? Elle est sans doute dans le sens, puisqu'il n'y en a aucune dans le son. Et l'on doit bien remarquer, que l'historien avoit trouvé en Égypte les noms de toutes les Divinités de la Grèce, à l'exception de celles que j'ai nommées un peu plus haut d'après lui.

In Timæo. pag. 21.

Mém. de l'Académ. tome II. p. 273.

Nous ignorons la plupart des autres noms égyptiens des Dieux. Platon nous apprend que l'Athéné des Grecs s'appeloit Néith en Égypte : & s'il est vrai qu'encore aujourd'hui dans la langue Cophte ce nom signifie *Déesse*, comme un des premiers membres de cette Compagnie l'a assuré, nous pouvons croire que Phtha, qui dans la même langue signifie *Dieu*, fut l'ancien nom de Héphaistos ou Vulcain, qui passa chez les Égyptiens pour être le mari de Minerve. Ainsi voilà deux noms que la Grèce n'a que médiocrement altérés; mais il y en a un bien plus grand nombre qui sont absolument différens dans les deux langues: outre ceux dont j'ai déjà fait mention, Hermès ou Mercure s'éloigne infiniment de Taaut ou Thoor, & il n'y a pas plus de conformité entre celui de Bubastis & ceux d'Artémis ou Diane.

Quand on fait attention à ces diversités de noms, & qu'on sait que quelques Dieux d'Égypte ont passé par d'autres pays avant que de s'établir dans la Grèce; on se sent porté à croire que les noms grecs qui diffèrent des noms égyptiens, pourroient bien être originaires des autres pays d'où seroient venus ces Dieux: & voilà ce qui a fait chercher dans la langue Phénicienne, ou plustôt dans la langue Hébraïque qui paroît avoir

été à peu près la même, dans le Syriaque & dans l'Arabe, la ſignification de la plus grande partie de ces noms. Mais il auroit été à ſouhaiter que les ſavans hommes qui ſe ſont appliqués à cette recherche, euſſent voulu faire quelques réflexions qui leur auroient épargné une peine infinie, & preſque toûjours inutile. Sanchoniathon nous a conſervé quelques noms des Dieux de Phénicie. Nous croyons qu'il fut véritable en ce point; parce que ſon propre intérêt l'obligeoit à l'être, & que d'ailleurs une partie des mêmes noms ſe trouve dans l'Ecriture, & en d'autres monumens auxquels on peut prendre confiance : or aucun d'eux ne reſſemble aux noms grecs. La Déeſſe Baaltide eſt, à ce qu'il aſſure, la Dioné de la Grèce; celle que les Grecs nommèrent Aphrodité, & les Latins Vénus, il prétend qu'elle fut la même que l'Aſtarté des Phéniciens. Leur Mélicarte, dit-il encore, eſt Hercule; leur Mouth eſt la Mort ou Pluton, & leur Chryſor eſt Vulcain. Il y joint un Jupiter Démarûs, fils naturel d'Uranos, un Adod qu'il ne fait que nommer, & un Dagon, à qui il fait honneur de ce que les Grecs attribuoient à Cérès. Voilà tout ce qu'il nous a donné pour noms phéniciens de Dieux; car il ne paroît pas mettre les autres dont il parle, comme Sydyc, Myſor & Sadid, au nombre des objets du culte : ce ne ſont, pour ainſi dire, par rapport à la religion, que des perſonnages épiſodiques. Nous trouvons encore ailleurs quelques noms de Dieux Syriens, comme Adonis & Derceto, ou Atergatis, avec ceux de Baal & Moloch, que les Ecrivains ſacrés ont répétés tant de fois : mais dans l'Arabie il n'y en avoit que deux ſeuls, Urotalt & Alilat ou Alitta. On appeloit celle-ci Mylitta à Babylone, Mitra chez les Perſes; & ſous ces différens noms, on honoroit Vénus Céleſte, dit Hérodote, qui ajoûte que l'Urotalt des Arabes étoit le Bacchus des Grecs. Sur quel fondement donc les ſavans dont je parle ont-ils pû s'imaginer que la Phénicie, la Syrie ou l'Arabie leur donneroient l'intelligence de pluſieurs noms grecs, qui n'ont aucune reſſemblance avec ceux qu'on employoit dans ces pays-là, pour déſigner les mêmes Dieux que la Grèce avoit reçûs

Herod. l. 3. c. 8.

Idem. lib. 1. c. 131.

J'avoue qu'il s'établit parmi les Grecs un fort grand nombre de Phéniciens : mais en conclurre que les Phéniciens nommèrent la pluſpart des Dieux que les Grecs admirent, c'eſt vouloir ſe tromper à plaiſir. Autant qu'on en peut juger, la colonie dont Cadmus fut le chef, eſt la première colonie de Phénicie : elle fut très-nombreuſe ; la principale branche s'empara de la Béotie, & les autres ſe répandirent dans les Iſles. Or avant Cadmus, il n'y avoit guère de Divinités Egyptiennes qu'on ne connût dans la Grèce ; Cécrops les y avoit introduites la pluſpart. Les ſavans en conviennent, & s'il étoit néceſſaire de le prouver, on le feroit avec une extrême facilité : car il eſt naturel de penſer qu'on ne s'aviſa pas de conſulter l'Oracle de Dodone pour un petit nombre de Dieux ſeulement ; il falloit qu'il y en eût aſſez pour pouvoir donner une forme à la religion. Auſſi, Hérodote ne fait-il pas difficulté de dire qu'on interrogea l'Oracle ſur tous les Dieux d'Egypte que la Grèce reconnoiſſoit de ſon temps, à l'exception de Bacchus, ce qui ſignifie au moins qu'on le conſulta ſur la pluſpart. Et comme il eſt certain que deux d'entre eux, ſavoir Minerve & Vulcain, vinrent directement d'Egypte, *(n)* d'où Cécrops les apporta avec Jupiter ; on ne ſauroit douter que le plus grand nombre des autres Dieux n'aient eu la même origine immédiate.

Quelque ennuyeuſe que puiſſe être cette diſcuſſion de noms, ſon importance m'oblige à m'y arrêter encore un peu. Il y a deux Divinités qui me paroiſſent avoir été honorées dans la Grèce, avant qu'on y eût admis le culte de Jupiter ; Saturne eſt la première, Vénus eſt la ſeconde. On les connoiſſoit toutes deux en Egypte, & toutes deux jouiſſoient auſſi de grands honneurs dans la Phénicie : je crois même que Saturne y tenoit le premier rang : mais ce n'eſt pas ici que j'en dois donner la preuve. Ce que je veux dire, c'eſt que bien qu'il y ait tout lieu de croire que les anciens Grecs connûrent Saturne, ainſi que Vénus, par les Phéniciens que le

(n) On verra, *n.° 4*, qu'Apollon & Diane en vinrent auſſi, & *n.° 14*, que l'origine de Mercure eſt la même.

commerce attiroit dans leurs ports, ils n'empruntèrent cependant leurs noms ni des Phéniciens, ni d'aucuns autres étrangers. Celui de Vénus, Ἀφροδίτη, est généralement reconnu pour Grec, personne n'en ignore la signification ; & il en seroit de même de celui de Saturne *(o)*, Κρόνος, si on ne s'étoit aveuglé volontairement. Ce nom signifie le temps : pourquoi le donna-t-on à Saturne ? Parce qu'on le regardoit comme le Dieu qui maintenoit l'ordre & la succession des temps. Ce qui le prouve, c'est qu'il y eut des Grecs qui le portèrent en Italie avec plusieurs autres Dieux, & que ce fut sous cette idée qu'on l'y reçut : *Saturnum esse voluerunt, qui cursum & conversionem spatiorum ac temporum contineret.* Ce sont les paroles de Cicéron, dont nous sentirons toute la force, si nous faisons réflexion que la planète de Saturne est celle qui emploie le plus de temps à faire sa révolution, & qui embrasse, si l'on peut parler ainsi, toutes les autres.

Cic. l. 2. de Nat. Deor. c. 25.

De tout ce que je viens de dire, on doit conclurre, si je ne me trompe, que les noms de la pluspart des Divinités de la Grèce furent, ou purement égyptiens, ou purement grecs, mais ayant une signification analogue à celle des noms que les mêmes Divinités avoient en Égypte ; & que s'il y en eut quelques-uns de phéniciens ou de syriens, le nombre en dut être bien petit. C'est le troisième principe que j'avois dessein d'établir; principe qui démontre, à la vérité, qu'on ne peut pas espérer d'expliquer la plus grande partie de ces noms : mais ce mal, si c'en est un, subsiste depuis tant de temps, que nous devons nous en consoler sans peine. La langue Grecque étoit, dès le siècle de Platon, si différente de ce qu'elle avoit été autrefois, que ce Philosophe ne put parler solidement du nom des Dieux : il n'y a presque rien qui doive contenter un esprit raisonnable, dans ce qu'il a écrit sur cette matière. Il s'est trouvé depuis, des savans qui ont cru que c'étoit le défaut de sa méthode, & qui se sont flattés de réussir

In Cratylo.

(o) Χρόνος, le temps. Lorsqu'on admit Saturne dans la Grèce, on n'y connoissoit point la lettre Χ, & long-temps encore après, on ne s'y servoit que du Κ.

mieux que lui dans cette recherche, par le ſecours des langues Orientales. On voit maintenant quel en a pû être le fruit. Cependant pour ſe donner encore plus de peine, ils ont voulu traveſtir en Hébreu, en Syriaque, en Arabe, juſqu'aux noms que les Dieux eurent en Italie, quand les colonies Grecques les y eurent introduits: en quoi ils ont péché également contre la critique & contre l'hiſtoire. Car ce que nous avons dit juſqu'à préſent, montre que les Grecs n'ayant pas pris pour eux-mêmes des noms arabes, ſyriaques ou hébreux, ils furent bien éloignés d'aller enſeigner de ces ſortes de noms aux autres peuples. D'ailleurs, la critique obligeoit à ſuppoſer dans le doute, que ſi les Latins n'adoptèrent pas les noms grecs, ce fut parce qu'ils en trouvèrent dans leur propre langue, qui leur parurent convenir à l'idée qu'on leur avoit donnée des Dieux.

Les Grecs n'admirent qu'avec beaucoup de changemens les Divinités étrangères.

IV. Il me reſte encore deux principes à établir : mais il y en a un qu'il ſuffiroit preſque de rappeller; parce que j'ai déjà été obligé d'en faire uſage. Il eſt certain qu'en admettant les Divinités étrangères, les Grecs ne s'aſſujétirent à leur conſerver ni les mêmes fonctions, ni les mêmes attributs, ni le même rang qu'elles avoient dans les pays de leur origine. Les deux exemples de Vulcain & de Minerve, que j'en ai rapportés, & que j'avois pris au haſard, ſont d'autant plus convaincans, que ces deux Divinités furent, ſans contredit, du nombre de celles que Cécrops introduiſit à Athènes avec Jupiter. Mais rendons ceci plus utile, en entrant dans quelque détail.

Art. I. n. 9.

Il y eut en Égypte trois claſſes, ou ſi l'on veut, trois générations de Dieux : on comptoit huit Dieux dans la première claſſe : dans la ſeconde il y en avoit douze, qui paſſoient pour être les deſcendans des huit; & dans la troiſieme, qui comprenoit plus d'une génération, puiſqu'Iſis & Oſiris y étoient avec leur fils Agros & Bubaſtis leur fille, on mit tous les autres Dieux qui deſcendoient des ſeconds *(p)*. On pourroit

Hérod. l. 2. c. 43. 145.

(p) In. l. 4. Arg. Apoll. verſ. 262. Καὶ τὰ μὲν δυώδεκα ζώδια θεοὺς βουλαίους προσηγόρευσαν· τοὺς δὲ πλανήτας, ῥαβδοφόρους. Je ſai que le mot ῥαβδοφόρος ſe rend communément par celui de *Licteur* : mais il eſt viſible que cette ſignification ne peut convenir aux Planètes, & qu'on n'a jamais pû dire que les Planètes fuſſent les *licteurs* des ſignes du zodiaque.

croire que le Scholiaste d'Apollonius a indiqué la nature des Dieux des deux premières classes, lorsqu'il a dit que les anciens Egyptiens regardoient les planètes comme autant de *Porte-sceptres*, ou de souverains, dont les douze signes du zodiaque étoient les conseillers. Cette idée a quelque chose qui plaît à l'imagination ; aussi voyons-nous qu'elle a été adoptée par l'auteur de l'Epinomis, ouvrage faussement attribué à Platon, mais qui est d'un de ses disciples, comme M. l'Abbé Sallier l'a prouvé : car en supposant que les planètes & les étoiles fixes ont toûjours été régardées comme des Divinités, parce qu'il n'auroit pas été raisonnable d'en penser autrement ; ce philosophe remarque que les Egyptiens & les Syriens furent les premiers qui observèrent le mouvement des planètes, auxquelles il joint un huitième Dieu, qu'il appelle le Monde supérieur, & qui embrasse tous les autres. Et long-temps après, nous trouvons qu'une idée à peu près semblable fit fortune en Egypte *(q)* ; puisqu'il y a dans le cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, une medaille égyptienne d'Antonin Pie, datée de la huitième année de son regne, & dans laquelle, pour faire entendre que les grandes Divinités de l'Egypte s'intéressoient à la conservation de l'Empereur, on a représenté les sept planètes avec une huitième figure au centre, qui a son cercle comme elles, & les douze signes du zodiaque distribués sur le cercle qui leur est propre. Mais il faut convenir après tout qu'il n'y a rien là de solide, du moins par rapport aux huit premiers Dieux ; puisqu'on met dans leur nombre Pan, Vulcain, Minerve & Latone, Divinités qu'on ne sauroit prendre pour des planètes, & qu'on sera bien mieux fondé à regarder comme des êtres de raison, si ce ne sont pas plustôt de bizarres symboles de la Divinité, conformes à l'idée que les peuples en avoient conçûe.

Hist. de l'Acad. t. V. p. 98.

Voyez plus bas n. 8.

(q) Tête d'Antonin Pie : AYT. K. TIT. AΔP. ANTΩNINOC CEB. EYC. Au revers, LH. & le Type que j'ai décrit. Cette Médaille est de grand bronze, & elle est conforme au systême Egyptien, qui admettoit huit moteurs, & dans ce nombre la Terre, qu'on plaçoit au centre du monde : mais ce systême étoit nouveau ; puisqu'au lieu de la Terre, l'auteur de l'Epinomis nous donne le Monde supérieur pour le huitième Dieu.

Quoi qu'il en ſoit, nous voyons que les Grecs n'eurent que très-peu d'égard à l'ordre des générations que les Égyptiens avoient établies pour leurs Divinités. Il y en eut qu'ils n'admirent point : Pan dans la première claſſe, Hercule dans la ſeconde, & Bacchus dans la troiſième, furent du nombre des Dieux que la Grèce négligea d'abord. Il ſemble qu'elle ait fait un meilleur accueil aux Cabires : on les diſoit enfans de Vulcain; & il eſt certain que les Pélaſges les connurent & les honorèrent : mais s'ils conſervèrent ces Divinités, comme je le crois, du moins faut-il que le détail de leur culte ait été rejeté par ceux d'entre eux qui formèrent le corps Hellénique; puiſqu'il fut renfermé dans l'iſle de Samothrace, où les autres Pélaſges, & après eux les Thraces le maintinrent. Cela ſeul étoit plus que ſuffiſant pour obliger à changer beaucoup de choſes dans les généalogies : & de-là vint en effet qu'Apollon & Diane ne furent plus enfans de Bacchus & de Cérès, mais de Jupiter & de Latone; cette Déeſſe ayant été choiſie pour être leur mère, préférablement à toute autre, parce que ſuivant la tradition Égyptienne *(r)*, Cérès lui en avoit confié la garde, & qu'elle les avoit garantis de la fureur de Typhon. Mais deux autres cauſes contribuèrent à ces changemens : la première, parce qu'avec les Divinités étrangères, les Pélaſges en mêlèrent quelques-unes de leur invention; & la ſeconde, parce qu'y en ayant d'autres dont on penſoit différemment en différens pays, l'idée qu'on en avoit en Égypte plut moins aux Grecs que celle qu'on en avoit ailleurs, ou qu'ils voulurent du moins concilier ces différentes idées. On l'a déjà vû, Junon étoit une Divinité purement Grecque, & les Égyptiens ne la connoiſſoient point : mais il plut aux Grecs de l'allier avec Jupiter, & de lui donner pour enfans Mars, Hébé, Ilithye & Vulcain. Mars n'étoit pourtant pas fils de Jupiter chez les Égyptiens : quelques conſidérations que j'expoſerai dans la ſuite, me font croire qu'ils le mettoient au nombre des enfans de Vulcain & de Minerve; & l'on ſait qu'ils étoient bien éloignés d'attribuer

Hérod. l. 3. c. 37.

L. 2. c. 51.

Voyez n. 14.

(r) Hérod. l. 2. c. 156. L'uſage que les Grecs firent de cette tradition, montre qu'Apollon & Diane vinrent immédiatement d'Égypte.

à ces deux Divinités une origine moins ancienne qu'à Jupiter. D'ailleurs, peu de temps après qu'on eut reçû Mercure & Minerve, on vint à ſavoir ce qu'on en diſoit en Afrique; & cette connoiſſance produiſit une altération conſidérable dans leur culte: car ce fut par cette raiſon que Minerve, qui avoit déjà perdu ſon rang de très-ancienne Divinité, perdit encore la qualité de femme de Vulcain, avec qui elle ne conſerva des liaiſons qu'en faveur des arts, & qu'on en fit une Vierge extrêmement jalouſe de ſa virginité. C'eſt l'idée qu'en avoient les Libyens, de qui on emprunta beaucoup de choſes concernant cette Déeſſe, comme nous l'apprend Hérodote. A l'égard de Mercure, la qualité de la mère qu'on lui donna, & qui étoit une Atlantide, montre aſſez que les Atlantes enſeignèrent à ſon ſujet des choſes dont on n'avoit point parlé aux Grecs, en leur faiſant connoître ce Dieu: & c'eſt à cela qu'on doit rapporter la manière indécente de le repréſenter, dont a fait mention l'hiſtorien que je cite toûjours, parce qu'il me donne toûjours de nouvelles lumières; puiſqu'il aſſure que cet uſage étoit très-ancien, & qu'il ne venoit pas d'Egypte.

Hérod. l. 4. c. 189.

Hérod. l. 2. c. 51.

Je ſens qu'on peut m'oppoſer ici une réflexion très-raiſonnable. Ces changemens, eſt-on en droit de me dire, ſont avérés: mais toutes les cauſes que vous en avez alléguées juſqu'ici ne ſuppoſent que du caprice dans les Grecs; & quelque idée qu'on ait de leur ignorance dans ces temps éloignés, toûjours faut-il que quelque raiſon apparente ait réglé leurs démarches en cette rencontre.

Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que la réflexion que je m'oppoſe doit jeter dans un grand embarras ceux qui prétendent que les Dieux du paganiſme ont été des hommes: car leur opinion n'impute pas ſeulement aux Grecs une conduite pleine de caprice; elle ſuppoſe encore que les Egyptiens qui introduiſirent leurs Dieux dans la Grèce, quoiqu'ils ne les y euſſent introduits que pour les faire honorer, conſentirent pourtant pour eux-mêmes & pour leurs deſcendans, de n'honorer en leur place que des perſonnages de roman. Voilà la conſéquence néceſſaire de leurs ſyſtèmes: mais il n'y a rien en cela qui puiſſe

puisse nous faire la moindre peine; parce que nous soûtenons que malgré les changemens qu'on vient de voir, & les autres qu'on y pourroit joindre, les objets du culte ne laissèrent pas d'être les mêmes chez les Égyptiens & chez les Grecs. On a déjà dû s'apercevoir par le peu que j'ai rapporté de la Théologie Égyptienne, qu'elle étoit fondée sur une connoissance, à la vérité très-imparfaite, de l'histoire de la nature: & je crois qu'il n'y a personne qui ne comprenne qu'elle ne se forma que par succession de temps; puisqu'il fallut ajuster pour cela les opinions des différentes villes, au sujet des Divinités que chacune d'elles honoroit principalement. J'observe donc, qu'en quelque état que fût cette Théologie, lorsque la Grèce vint à connoître & à recevoir les Dieux d'Égypte, ceux qui formèrent le système de la religion, en joignant aux Divinités étrangères celles qu'on connoissoit auparavant dans le pays, voulurent que les Grecs & les Égyptiens réunis, continuassent d'honorer les êtres naturels. Et j'ajoûte qu'ils exécutèrent leur projet de la manière la plus supportable, en s'attachant à deux choses pour établir des générations entre les différens êtres, comme en Égypte, savoir à leur situation & aux effets qu'on leur attribuoit communément. En effet, dans la Théologie Grecque, Saturne, la plus élevée des planètes, est le père de Jupiter; & Jupiter le plus grand des Dieux, mari de l'Air & de la Terre, compte au nombre de ses enfans tous les corps que les anciens regardoient comme des planètes, & qui sont placés entre Jupiter & la Terre; le Soleil & la Lune, Mars, Vénus & Mercure, avec l'élément du feu que les mêmes anciens plaçoient entre l'Air & l'orbe de Mercure, d'où vient qu'on lui donna pour mère Junon. Que si on objecte que Jupiter eut bien d'autres femmes & d'autres enfans; il est aisé de répondre qu'il ne les eut pas comme planète, mais comme souverain des Dieux & des hommes; qualité qui l'obligeoit à avoir un grand nombre de ministres pour l'exécution de ses ordres. Ainsi la principale cause des changemens dont il est question, est connue; elle n'est pas dépourvûe de raison, & ces changemens ne convinrent pas

moins aux Egyptiens qui s'étoient établis dans la Grèce, qu'aux naturels du pays. Les premiers, qui n'étoient sans doute ni les plus savans, ni les plus zélés Théologiens de l'Egypte, n'eurent pas lieu de se plaindre; puisque le culte ne changea point d'objet pour eux : & les seconds, parmi lesquels il y en avoit qui étoient accoûtumés à honorer certaines Divinités nées, pour ainsi dire, au milieu d'eux, eurent la satisfaction de les voir réunies avec celles que l'Oracle de Dodone avoit enjoint de recevoir.

Le fond des fables fut inventé avec l'introduction de la Religion.

V. Le cinquième principe que je dois établir, est une suite des précédens. Je dis, & il est clair qu'on inventa le fond des fables concernant la religion, dans le temps même que cette religion fut introduite; car ce sont les générations des Dieux qui en sont le fond : or de pareilles générations sont aussi le fond de la Théologie Egyptienne : & puisqu'en admettant les Dieux d'Egypte, on ne put admettre leurs générations; il n'y a pas lieu de douter qu'on n'en ait dressé aussi-tôt de nouvelles, comme il le falloit, pour fixer les objets du culte.

Le dessein de relever le mérite des Généalogies d'Hésiode n'a point de part à cette réflexion : mon unique vûe est de rassembler, autant qu'il m'est possible, tout ce qui est propre à éclaircir l'histoire de la religion. On ne voit rien depuis son établissement, qui ait pû obliger à changer l'ordre des générations : il fallut seulement y ajoûter les Dieux étrangers qu'on eut la complaisance de recevoir, & une partie de ces anciennes Divinités dont j'ai parlé, qu'on n'honora d'abord que dans un petit nombre de lieux, mais qu'on vint à reconnoître peu à peu dans la plus grande partie de la Grèce. Hésiode a séparé celles-ci des autres, en les plaçant dans la famille des Titans, dont la fable n'est pas de son invention, puisqu'on en trouve quelques traits dans Homère; mais elle n'est pas à beaucoup près aussi ancienne que les autres. Car nous ne sommes pas réduits au simple raisonnement, pour prouver que les Généalogies des Dieux sont du temps même où ils furent reçûs : notre historien, Hérodote, nous apprend qu'en admettant une Divinité, on avoit recours à la fiction pour regler

ce qui la concernoit. C'est ainsi, du moins, qu'il prétend que Mélampus en usa par rapport à Bacchus, à qui il donna pour parens Jupiter & Sémélé.

L. 2. c. 49. 145.

Conséquence. Les Dieux du Paganisme ne furent point des hommes.

VI. On est maintenant en état de juger du peu de solidité des différens systèmes, par lesquels on a cru pouvoir expliquer les anciennes fables. La Physique y a beaucoup de part; mais seule, & sans le secours de l'allégorie & de l'histoire, elle n'en dévoilera jamais les mystères : cela est évident par nos principes, & ce n'est pas la peine de nous y arrêter. J'ajoûte que ces principes ne sont pas moins opposés au système qui est en vogue depuis tant de siècles, & qui sans cesser d'être au fond le même, a fait errer diversement tant de savans hommes. Ce système est celui qui suppose que la pluspart des Dieux du paganisme furent des hommes célèbres, ou par leurs crimes, ou par leurs conquêtes, ou par les découvertes des arts, ou par d'autres bienfaits dont les peuples voulurent conserver un éternel souvenir. Il y a des mythologues qui les font regner dans les trois parties du monde; mais la pluspart n'ont pas jugé à propos de leur accorder une domination si étendue : celui-ci prétend qu'ils furent rois d'Egypte, & celui-là qu'ils vécurent dans la Syrie, ou même seulement dans la Phénicie. On les trouve tous dans les livres de Moyse, de Josué & des Juges, si on en croit quelques-uns; & si on aime mieux s'attacher à d'autres, on n'a besoin pour les découvrir, que des livres seuls de Moyse : c'est, ou ce Législateur lui-même & ses plus proches parens, ou Abraham & sa famille, ou Noé avec ses enfans, ou même nos premiers pères, & ceux de leurs descendans, sur-tout de la postérité de Caïn, qui se rendirent célèbres. Car on a dit tout cela, & dans ce grand nombre d'opinions si différentes, quoique toutes fondées sur la même supposition, il n'y en a aucune que quelque savant, très-estimable d'ailleurs, ne s'imagine avoir rendue au moins très-vrai-semblable. Or nos principes obligent à rejeter tout cela, parce qu'ils établissent que les Dieux sur lesquels nous avons d'anciennes fables, sont Egyptiens d'origine, & qu'il est très-aisé de prouver que les Dieux

d'Egypte ne furent point des hommes. Mais je ne m'en tiendrai pas là : & comme cette matière, je veux dire celle de la nature des Dieux du paganisme en général, n'a jamais été discutée, quoiqu'il n'y en eût peut-être aucune de l'ancienne littérature qui méritât davantage de l'être ; je vais rassembler ici tout ce que mes réflexions & mes lectures m'ont fait découvrir là-dessus.

On le prouve par le raisonnement.

VII. Tous les Dieux, qui dans les premiers siècles de l'idolatrie attirèrent les hommages des peuples, furent, dit-on, des hommes à qui on accorda les honneurs de la Divinité après leur mort ; & ce ne fut que dans la suite des temps qu'on s'avisa d'y en joindre d'allégoriques, à qui on ne donna pas même un rang bien distingué. N'y a-t-il rien dans cette opinion, dont la raison doive s'offenser ? Pour répondre à cette question que nous nous faisons nous-mêmes; il faut distinguer deux temps bien éloignés l'un de l'autre, savoir, celui de l'établissement de l'idolatrie, & celui où les peuples idolâtres ne connûrent plus les objets du culte que par les cérémonies religieuses, & par les fables qu'on avoit débitées à leur sujet. Dans le second temps, les fictions auxquelles on étoit accoûtumé furent capables d'étouffer, dans le commun des hommes, toutes les lumières naturelles, & les y étouffèrent en effet : à force d'entendre chanter, jusques dans les mystères, des aventures des Dieux, pareilles à celles qu'on voyoit arriver parmi les hommes, on se porta à croire qu'ils n'étoient pas d'une nature bien différente de la leur : & il étoit assez difficile de penser autrement ; quand on voyoit entre eux des mariages, des jalousies, des querelles, & tous les effets des passions humaines. Celle de l'amour a toûjours été la plus générale, & la beauté a été dans tous les siècles en possession de nous charmer ; les beaux esprits s'avisèrent de dire qu'elle avoit charmé les Dieux - mêmes, qu'ils avoient aimé des femmes mortelles, & que cet amour avoit donné la naissance à certains rois, ou à d'autres hommes illustres : on le répéta après eux ; & nos deux poëtes, Homère & Hésiode, trouvèrent les Grecs tout accoutumés à ces étranges fictions. On n'en étoit

pourtant pas encore venu jusqu'à confondre les Dieux avec les hommes : quelque mérite que ceux-ci pûssent avoir, ils ne devenoient que héros ; & la qualité de héros supposoit l'assujétissement à la mort, comme nous l'avons déjà vû pour Hercule le plus grand de tous ; au lieu que la qualité de Dieu emportoit une existence de tout temps ; car c'est l'idée que les mêmes poëtes nous en donnent *(s)*. Mais avec le temps on ne distingua plus assez les honneurs héroïques, des honneurs divins, auxquels ils avoient beaucoup de ressemblance : l'introduction d'Hercule Dieu, qu'on honora dans plusieurs villes conjointement avec Hercule héros, ainsi que nous l'apprend Hérodote, brouilla tout. Peut-être aussi réunit-on vers le même temps au culte des Dioscures de Lacédémone, qui n'étoient que héros, & qu'Homère ne traite même que de fils de Tyndare, celui des Dioscures d'Athènes, dont Cicéron a fait mention, & qui étoient incomparablement plus anciens. Quoi qu'il en soit, la nouveauté dans le culte introduisit une nouvelle erreur dans la doctrine, en faisant croire que des hommes pouvoient devenir Dieux : il y eut des philosophes assez fous pour débiter une pareille impertinence ; & elle étoit répandue dans des livres, qu'on estimoit trop sans doute, quand Évhémère vint annoncer à toute la terre qu'il y avoit encore plus de ressemblance qu'on ne croyoit entre les Dieux & les hommes ; puisqu'il s'étoit assûré dans ses voyages que tous les Dieux avoient été hommes.

Art. I. n. 3.

L. 2. c. 44.

Odyss. 11. v. 298.

Cic. de Nat. Deor. l. 3. c. 53.

Telle est l'origine de l'opinion que je combats : on ne la connoissoit point avant Évhémère ; & lorsqu'il se proposa de l'introduire dans le monde, elle souleva contre lui tout ce qu'il y avoit de personnes sages ; de sorte que le surnom d'*Athée* lui en demeura. Cependant le gros des hommes y étoit préparé par un enchaînement d'erreurs, nées les unes à la suite des autres : & de là vint que les philologues adoptèrent cette opinion, qui flattoit les souverains. Mais dans les premiers

V. les Mém. de l'Acad. t. VIII.

(s) Hes. Theog. 21. ἀθανάτων ἱερὸν γένος αἰὲν ἐόντων. *33.* μακάρων γένος αἰὲν ἐόντων. *Hom. Il. 1. v. 290. 494.* θεοὶ αἰὲν ἐόντες. *14. v. 244.* θεῶν αἰειγενετάων.

temps, lorſqu'on n'avoit point encore inventé les fables, & que par conſéquent elles n'avoient pû produire les erreurs dont je viens d'expoſer le progrès, il fut aſſurément impoſſible de ſe choiſir des Dieux qui euſſent été hommes ; & la raiſon ne permet pas de croire qu'on ſe ſoit livré à cet excès de folie : car la conſéquence naturelle & néceſſaire d'une pareille opinion, ſeroit que l'athéïſme auroit précédé l'idolatrie, & que les hommes n'auroient eu aucune idée de la Divinité, avant que de ſe faire des Dieux de cette ſorte.

De Nat. Deor. l. 1. c. 119. Je dis, la conſéquence néceſſaire ; & Cicéron l'avoit prévûe avant moi, lorſqu'il avoit obſervé que le ſyſtème d'Evhémère tendoit à détruire toute religion : parce qu'en effet pour attribuer à des hommes morts le gouvernement du monde, & pour attendre d'eux toutes les choſes dont on avoit beſoin, la ſanté, la tranquillité, les richeſſes, la victoire ſur ſes ennemis, & le reſte, il auroit fallu ne rien connoître dans la nature, qui en maintînt l'ordre, & dont on pût eſpérer les biens ou craindre les maux.

Cette réflexion devoit me conduire à une autre qui n'eſt pas moins déciſive ; mais elle m'avoit échappé : & je dois témoigner ici ma reconnoiſſance à M. Freret, qui me l'a communiquée. Si d'un côté le ſyſtème que je combats ſuppoſe qu'il fut un temps où les hommes n'avoient aucune idée de la Divinité ; d'un autre côté, il ſuppoſe auſſi, que dans ce temps-là même, ils étoient convaincus que l'ame ſubſiſte indépendamment du corps, & qu'elle eſt immortelle. C'eſt une *De Nat. Deor. l. 2. c. 62.* remarque que Cicéron paroît avoir faite, & elle eſt bien naturelle : car ce n'étoit pas, ſans doute, à des corps privés de vie, & condamnés à l'horreur du tombeau, qu'on auroit adreſſé des vœux. Or ſuppoſer que des hommes ont fait aſſez de réflexion ſur eux-mêmes, pour être perſuadés que le principe qui agit en eux eſt indépendant du corps auquel il eſt joint, & vit après qu'il en eſt ſéparé ; & ſuppoſer en même temps que ces hommes ont été d'ailleurs aſſez abrutis pour n'avoir jamais penſé qu'il y a dans le monde quelque Intelligence qui le gouverne ; c'eſt tomber dans la plus étrange

contradiction : & l'on ne peut se dispenser de rejeter un système, où de pareilles suppositions viennent se confondre.

Quelques-uns des anciens qui ont suivi le système d'Evhémère, ont prétendu qu'on donna aux hommes déïfiés les noms du soleil & de la lune, de jupiter, des autres planètes, des astres, & le reste. Cette remarque est juste dans leur idée, & l'on ne peut se dispenser de l'adopter, quand on s'attache à ce système: mais qu'est-ce qui auroit engagé à donner ces noms aux hommes? si on en cherche la raison, on n'en trouvera point d'autre que la vénération qu'on avoit pour les différens êtres naturels, & qu'on auroit voulu leur faire partager avec les hommes illustres, afin de rendre ceux-ci plus recommandables. Or il suivroit de là, qu'on honoroit les corps célestes & les autres êtres, bien plus que les hommes; conséquence directement opposée au système, qui se détruit ainsi lui-même, en se contredisant encore une fois.

Mais ces réflexions, peut-on me dire, n'empêchent pas qu'il n'y ait des événemens historiques dans les fables des Dieux: & niera-t-on, par exemple, que les aventures galantes de Jupiter avec des beautés mortelles appartiennent, non à la planète, mais à divers princes?

Il est vrai qu'on trouve beaucoup de choses de ce genre dans nos deux poëtes, & personne ne s'avisera de disputer là-dessus: mais personne aussi n'en conclurra avec raison que les Dieux fussent des hommes; puisque les mêmes poëtes ont établi entre les hommes & les Dieux la distinction la plus nette & la plus précise: je le montrois, il n'y a qu'un moment. Et par conséquent, personne encore n'en conclurra qu'on puisse prendre pour événemens historiques ce qu'ils nous ont donné comme aventures passées entre les Dieux, sans que les hommes y eussent part.

On le prouve par la religion de l'Egypte.

VIII. Laissons le raisonnement, & venons au détail des autorités, par lesquelles on est assuré qu'on n'adora des hommes, ni en Egypte, d'où la Grèce reçut ses Dieux, ni dans aucun des autres pays connus des Grecs, & dont on sait quelque chose avant le règne d'Alexandre.

De If. & Ofir. Plutarque a obfervé qu'on n'honoroit dans la Thébaïde qu'un feul Dieu fous le nom de Cneph ou Cnuph, qui étoit lui-*Præp. Ev. l. 3. c. 11.* même fon principe. Eusèbe, en répétant la même chofe, d'après Porphyre, ajoûte qu'on repréfentoit ce même Dieu avec un œuf fortant de fa bouche, pour faire entendre qu'il étoit l'auteur de l'univers. Ces deux écrivains fe font affez mal exprimés: car à les entendre, on croiroit que cette religion fut *L. 17. p. 817.* celle de toute la Thébaïde; au lieu qu'elle fut propre à la ville de Syéné, comme nous l'apprenons de Strabon.

Il y a lieu de croire que ce fut d'abord la même fimplicité dans toute l'Egypte; je veux dire, que chacune des grandes villes n'eut dans les premiers temps qu'une feule Divinité qui lui étoit propre, & qu'elle repréfentoit fous une figure plus ou moins bizarre, conformément à des idées qu'il eft difficile de démêler. Ce qui m'en a fait naître la penfée, c'eft que je découvre des traces d'une religion originairement différente, dans les différentes provinces de ce royaume. Rien n'appartenoit plus à la religion égyptienne que les animaux, fous la figure defquels on repréfentoit les Dieux: or cet ufage des animaux, qui faifoit qu'en certaines villes on en regardoit quelques-uns comme des chofes facrées, n'empêchoit pas qu'on ne les eût en horreur en d'autres villes, ou qu'on ne les y tuât pour s'en nourrir. Il s'en faut bien, dit Hérodote, que tous les Egy-*L. 2. c. 42.* ptiens honorent également tous les Dieux; ils ne font d'accord entre eux qu'en faveur d'Ifis & d'Ofiris: deux Divinités plus nouvelles que les autres, puifqu'elles étoient de la troifième claffe. Il avoit obfervé auparavant que par cette raifon, c'eft-à-dire, parce que les geniffes étoient confacrées à Ifis, on n'en tuoit aucune dans toute l'Egypte. Il dit encore qu'à Thèbes, où Jupiter avoit la figure d'un bélier, on ne touchoit point aux brebis, mais feulement aux chèvres; au lieu que les brebis fervoient à la nourriture des hommes, & que les chèvres étoient en pleine fûreté dans le Nome de Mendès, parce qu'on y repréfentoit le Dieu Pan fous le fymbole d'un bouc.

V. Mém. de l'Acad. t. III, p. 88. Il eft vrai qu'on s'eft avifé d'imputer cette diverfité à je ne fai

ſai quel roi d'Egypte, qui voulut, dit-on, faire naître des inimitiés entre les provinces, afin qu'elles ne pûſſent ſe liguer contre lui : mais ce rafinement de politique n'eſt-il pas de l'invention de quelqu'un de ces philologues, qui ſe firent une habitude d'inventer tout ce qu'il leur plut, pour rendre raiſon de tout ? Nous voyons au contraire qu'on établit dans toute l'Egypte la même forme de gouvernement, qu'on y diſtingua *Herod. l. 2.*
par-tout de la même manière les différentes conditions qui *c. 164.*
partageoient les ſujets en prêtres, en militaires, en gardiens de troupeaux, & le reſte : & pour dire quelque choſe de plus précis, nous voyons qu'on affecta de réunir tous les peuples dans le culte d'Iſis & d'Oſiris, & de les engager à ſe fréquenter, en établiſſant des fêtes générales pour la nation, qui ne ſe célébroient que dans certaines villes, où l'on ſe rendoit de toutes les autres ; politique ſimple, mais excellente pour former une étroite union entre des provinces qui n'avoient pas toûjours eu les mêmes ſouverains, ni apparemment la même religion. D'ailleurs, la diverſité qui donne lieu à ces réflexions, eſt d'une ancienneté, au deſſus de laquelle on ne croit pas que les Grecs aient pû rien ſavoir. Lorſque Jacob ſe fut rendu en Egypte avec ſa famille, Joſeph l'avertit de déclarer à Pharaon qu'il étoit paſteur, afin qu'on lui accor- *Geneſ. c. 46.*
dât des habitations ſéparées de celles des Egyptiens; parce que *v. 34.*
dans ce pays-ci, lui dit-il, tous les pâtres ſont en horreur. Le Roi avoit pourtant des troupeaux ; il ſouhaita même que Joſeph *C. 47. v. 4.*
en confiât la garde à quelques-uns de ceux qui étoient venus à la ſuite de Jacob : & nous ſavons d'ailleurs, que les gardiens *Herod. l. 2.*
de porcs étoient les ſeuls avec qui les autres Egyptiens ne *c. 47.*
vouluſſent point avoir de communication. Joſeph ne voulut donc parler que des paſteurs, tels qu'étoient Jacob & ſes enfans, qui avoient des troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres, & qui s'en nourriſſoient indiſtinctement. Il n'y avoit point de province d'Egypte, où de pareils hommes ne fuſſent odieux ; parce qu'il n'y en avoit point, où l'on ne ſe fît un devoir de religion de s'abſtenir de quelques-uns de ces animaux.

Je ſuis porté à croire que les huit premiers Dieux furent, chacun dans leur origine, la ſeule & unique Divinité de quelqu'un des pays dont fut formé le royaume d'Egypte. Et à cela convient, non ſeulement le nom égyptien de Vulcain *Phtha*, qui ſignifie Dieu, & celui de *Néïth* qui ſignifie Déeſſe, (celle-ci étoit la Divinité de Saïs, comme Vulcain étoit celle de Memphis) mais peut-être encore le nom de Pan, Dieu de Mendès : car ſi les Egyptiens du temps d'Hérodote l'appeloient communément Mendès, du nom de l'animal qui lui ſervoit de ſymbole, ce n'eſt pas à dire qu'il n'eût un autre nom, comme l'a obſervé M. Freret, de qui j'ai appris qu'encore aujourd'hui chez les Cophtes *Pan-os* ſignifie à la lettre, *notre ſeigneur.*

Quoi qu'il en ſoit, l'Egypte eut dans la ſuite un grand nombre de Dieux qu'on rangea, comme j'ai dit, en trois claſſes; apparemment, pour marquer l'ordre des temps où l'on commença à les admettre; car c'eſt tout ce qu'on peut imaginer de mieux là-deſſus. Or je doute qu'on puiſſe jamais découvrir ni le nombre de ces Dieux, ni les attributs & les fonctions de la pluſpart; mais on peut du moins s'aſſurer de leur nature: comment? En écoutant ce que les prêtres Egyptiens voulurent bien en déclarer à Hérodote: car il eſt certain
L. 2. c. 144. qu'ils connoiſſoient leurs Dieux mieux que perſonne. Que lui déclarèrent-ils donc? Que les Dieux avoient régné en Egypte avant Ménès, mais ſans avoir aucune communication
C. 143. avec les hommes: que ſi Hécatée de Milet avoit voulu leur faire accroire qu'il deſcendoit en droite ligne de Jupiter, ils avoient bien ſû lui montrer que ſa vanité étoit ridicule, & qu'il n'y avoit point de génération des Dieux aux hommes: qu'ils avoient eu des Rois excellens, mais infiniment différens des Dieux : enfin qu'ils étoient ſi éloignés de confondre les Dieux avec les hommes, comme les Grecs avoient commencé
C. 50. à faire, qu'aucun homme parmi eux ne jouiſſoit même des honneurs héroïques.

C. 4. Les Egyptiens diſoient encore qu'ils étoient les premiers qui euſſent partagé l'année en douze mois, & les premiers

aussi qui eussent nommé les douze Dieux : ce qui nous conduit à croire que les douze Dieux étoient ceux qui présidoient aux douze mois de l'année, & par conséquent les douze signes du zodiaque, ou les intelligences qu'on supposoit qui y faisoient leur résidence. Et comme on ajoûtoit que ces Dieux descendoient des huit premiers, je ne sai si on ne peut pas en conclurre, que ce fut par le culte des douze Dieux que la religion Egyptienne commença à prendre une forme systématique; lorsque toute l'Egypte fut réunie en un royaume. En tout cas, on ne voit rien là qui ne s'éloigne infiniment du systême d'Evhémère.

C'étoit le sentiment de Lucien, *lib. de Astrol.*

Mais on montroit les tombeaux de quelques-uns des Dieux. Si on ajoûte qu'il y avoit au sujet de chaque tombeau un discours mystique, dont on ne donnoit part qu'aux initiés, & qu'aucun ancien ne nous a transmis; je crois qu'on renoncera absolument au dessein d'en tirer des conséquences. On montroit aussi un tombeau de Jupiter dans l'isle de Crète; & selon toute apparence, il étoit anciennement d'usage d'expliquer aux initiés ce qu'ils devoient entendre par-là. Mais dans la suite les Crétois aimèrent mieux dire que c'étoit le tombeau d'un de leurs Rois; ce qui leur attira les plus vifs reproches de la part d'Epiménide, un de leurs poëtes, qui les traita de menteurs : reproche renouvellé depuis contre eux, non seulement par Callimaque, mais encore par S. Paul, qui après avoir copié le vers d'Epiménide, qu'il appelle leur prophète, assure que son témoignage est véritable.

Hym. in Jov. v. 8.

Ep. ad Tit. c. 1. v. 12.

IX. A l'occident d'Egypte étoit la Libye, dont nous savons peu de chose : on nous a pourtant appris que Neptune en étoit un des plus anciens Dieux, & que Minerve, qu'il avoit eue du Lac Tritonide, ayant eu quelque démêlé avec lui, se donna à Jupiter qui en fit sa fille. Si on ignore ce que cela veut dire, du moins voit-on que ce ne sauroit être qu'une allégorie.

Par la religion de la Libye.

Herod. l. 4. c. 180.

X. L'Arabie, qui est de l'autre côté de l'Egypte, ne nous tiendra pas plus de temps; mais elle nous donnera quelque chose de plus précis : les Arabes n'avoient que deux Divinités,

Par la religion de l'Arabie.

Hérod. l. 3. c. 8. Bacchus & Vénus céleste. On connoît la dernière; & l'on sait qu'encore au temps de Mahomet les Arabes honoroient la Lune. Il est naturel de croire que celui qui partageoit avec elle le culte divin, n'étoit pas un homme.

Par la religion de la Syrie & de la Phénicie.

XI. Maintenant il ne devroit pas être nécessaire de parler de la Syrie & de la Phénicie. On a vu que Sanchoniathon, qui s'étoit proposé de faire passer pour des hommes les Dieux de ce pays-là, a pourtant été contraint d'avouer que la Théologie Phénicienne, même la plus ancienne, en donnoit une idée toute différente : & quand il n'auroit pas fait cet aveu, il suffiroit presque de savoir de quelle manière il assure qu'on les représentoit, pour être pleinement convaincu que c'étoient des Dieux naturels. A Saturne, dit-il, on donna quatre yeux, deux par-devant & deux par-derrière; & l'on mit sur ses épaules quatre ailes, avec deux autres au haut de la tête: à l'égard des autres Dieux, on ne leur donna que deux ailes, une sur chaque épaule; pourquoi cela ? N'est-ce pas que les Phéniciens regardoient Saturne comme le souverain des Dieux? Et ils n'en eurent cette idée, qu'à cause qu'étant la plus élevée de toutes les planètes, sa situation lui fit attribuer le gouvernement de l'univers. Mais j'ai des choses plus graves à dire là-dessus.

Art. I. à la fin.

Exod. c. 20. v. 3.

« Vous n'aurez point d'autres Dieux que moi. Vous ne vous » ferez point d'idole, ou d'image d'aucune des choses qui sont » en haut dans le ciel, en bas sur la terre, & dans les eaux au- » dessous de la terre. Vous ne les adorerez point, & ne leur » rendrez aucun culte ». Ainsi parla Dieu aux enfans d'Israël : & par ces paroles il voulut les précautionner également contre l'idolatrie qu'ils avoient vue en Égypte, & contre celle qu'ils alloient voir dans le pays qu'il avoit résolu de leur donner. Moyse les répéta plusieurs fois; & dans un des derniers discours qu'il fit à ce peuple, il y ajoûta : « Et lorsque vous leverez » les yeux au ciel, & que vous verrez le soleil & la lune, les » astres, & toute cette magnifique décoration des cieux, n'allez » pas vous égarer en les adorant, & en rendant des honneurs à » ces corps, que le Seigneur votre Dieu a distribués pour l'utilité

Deut. c. 4. v. 19.

de toutes les nations qui sont sous le ciel ». Moyse leur dit encore, que s'il se trouve quelqu'un de la nation, qui oubliant l'alliance que Dieu a faite avec eux, adore d'autres Dieux, *le soleil, la lune, ou quelque autre des corps célestes*, on le lapidera, après qu'on l'aura convaincu de ce crime. Tout cela ne montre-t-il pas clairement, que de quelques formes que fussent revêtus les objets du culte, on prétendoit toûjours honorer, ou un Dieu invisible, ou les différens êtres de la nature, mais surtout les corps qui ornent si magnifiquement les cieux? *Deut. c. 17, v. 2.*

C'étoit l'idée que les Israëlites en avoient prise en Egypte : le Veau d'or qu'ils firent faire, pour avoir un objet présent & visible, à qui ils pussent adresser leurs vœux, ne me paroît pas permettre d'en douter. *Voilà,* leur dit Aaron, en l'exposant à leur vûe, *voilà vos Dieux, qui vous ont retirés de l'Egypte.* L'Ecrivain sacré observe qu'ils l'avoient demandé, parce qu'ils ne savoient ce que Moyse étoit devenu ; ainsi ils croyoient pouvoir se choisir eux-mêmes des Dieux : mais ce seroit faire injure à l'humanité, que de regarder ces Dieux faits de la main des hommes autrement que comme des symboles, sous lesquels ils s'imaginoient pouvoir honorer la Divinité, quelle qu'elle fût, & se la rendre propice. Or celui-ci, qu'Aaron préféra à tout autre, parce que c'étoit, apparemment, le plus commun en Egypte, ne fut assurément pas le symbole d'un homme. *Exod. c. 32, v. 4.* *V. 1.*

Je ne rapporterai point un grand nombre d'autres passages qui concourent à établir la même vérité. Depuis la mort de Josué jusqu'au regne de Saül, les Israëlites abandonnèrent plusieurs fois le culte du vrai Dieu, pour honorer les Dieux des nations qui les environnoient, c'est à dire, des peuples de Syrie & de Phénicie, dont il est question maintenant. L'auteur du livre des Juges appelle ces Dieux Baal, qui signifie Seigneur; Moloch, qui a la même signification ; Astarté, qui est, sans contredit, Vénus céleste; & Dagon, qui au témoignage de Sanchoniathon, n'est autre que le Dieu qui préside à la culture des terres. Ce ne sont après tout que des noms, au lieu que voici des expressions claires & précises : *Les astres sont* *Ζεὺς ἀρότριος.* *Jud. c. 5. v. 20.*

descendus du ciel, dit Débora après la défaite des Chananéens, *ils se sont rangés en bataille contre nous dans l'armée de Sisara; mais le torrent de Cison les a mis en fuite.* Quelle image, & qu'elle montre bien la religion de ces Chananéens !

On ne doit point supposer que s'il en fut ainsi dans les premiers temps, les choses changèrent peut-être par la suite, & qu'au lieu des êtres naturels, on honora des hommes. La
Jer. c. 12. v. 14. religion de ces nations étoit la même au temps de Jérémie que dans le siècle de Moyse. Dieu parlant par la bouche du Prophète, déclare qu'il va disperser les peuples au milieu
V. 16. desquels Juda est établi, & Juda lui-même: Pourquoi? *Parce qu'ils ont appris à mon peuple à jurer au nom de Baal, au lieu*
C. 44. v. 17. 18. 19, &c. C. 7. v. 12. *de jurer en mon nom.* Quelle étoit cette Baal ? Jérémie ne nous le laisse pas ignorer; c'étoit la Reine du ciel : & il ajoûte qu'avec elle on honoroit toute l'armée du ciel : les jeunes gens ramassoient du bois, les pères allumoient le feu, & les femmes préparoient la pâte, pour présenter des gâteaux à cette armée.

En poussant plus loin ces recherches, peut-être découvrira-t-on qu'encore que les différens peuples compris sous les noms généraux de Phéniciens, de Syriens & d'Arabes eussent plusieurs idoles, cependant à proprement parler, ils n'eurent chacun dans les premiers temps qu'une seule Divinité, qui étoit le ciel, ou plustôt le Seigneur du ciel, dont ils supposèrent que les planètes & les astres étoient, ou les parties, ou les ministres; qu'ils en eurent deux dans la suite, lorsqu'ils se furent avisés de donner une compagne à leur Dieu; & que l'application qu'avec le temps on fit des noms de ces deux Divinités principales à quelques-uns des corps célestes, fut une vraie corruption de l'an-
Levit. c. 18. v. 21. Jud. c. 11. v. 24. cienne Religion. Il paroît en effet que Moloch étoit le seul Dieu des Ammonites, & que les Moabites n'en avoient pareillement qu'un seul, qu'ils nommoient Chamos, & qui avoit aussi le nom de Béelphégor; parce qu'autant qu'on peut voir, le
Jos. c. 24. v. 33. Jud. c. 2. v. 13. c. 3. v. 7. c. 6. passim c. 10. v. 6. mont de Phegor étoit le principal siège de son culte. Il est d'ailleurs bien remarquable que l'auteur du livre de Josué, & celui du livre des Juges, parlant des Dieux des nations, au milieu desquelles les Israélites demeuroient, emploient

indiſtinctement le ſingulier, *Baal, Aſtarté*, & le pluriel, *les Baals, les Aſtartés:* & que peut-on penſer, quand on lit au huitième chapitre des Juges, qu'après la mort de Gédéon les Iſraëlites recommencèrent à ſe corrompre avec les Baals, & traitèrent avec Baal, afin qu'il devînt leur Dieu, à la place du Seigneur, dont ils perdirent le ſouvenir? Il n'eſt queſtion ici que d'un ſeul Dieu, comme on voit, & d'un Dieu qui n'étoit pas de l'invention des Iſraëlites: c'étoit celui que les nations voiſines adoroient, & à qui elles avoient donné une compagne, que les Arabes nommoient Alitta, & les Syriens Aſtarté. Que ſi on pouvoit compter ſur le témoignage d'un Rabbin, quand il s'agit de choſes ſi éloignées, il ſeroit naturel de juger des autres peuples par les Ammonites qui honoroient Moloch, dont R. Siméon a parlé d'une manière toute propre à confirmer ma conjecture; car il dit que le tabernacle de ce Dieu étoit partagé en ſept chambres, eu égard au nombre des planètes, & qu'il y avoit une ſorte d'offrande, ou de ſacrifice affecté à chaque chambre: on offroit dans la première de la fleur de froment; dans les autres on ſacrifioit une tourterelle, une brebis, un bélier, un veau, un bœuf, & dans la dernière de toutes, qui appartenoit ſans doute à la planète la plus élevée, on ſacrifioit un homme. Les interprètes anciens & modernes de l'Ecriture, qui ont haſardé ſur Béelphégor une foule de conjectures, leſquelles ne ſervent qu'à montrer que rien n'eſt plus incertain que les étymologies, ſe ſont exercés pareillement ſur Moloch; l'un dit que c'eſt Priape, les autres que c'eſt le Soleil, ou Saturne, ou Mercure: mais il n'y a perſonne qui ne voie d'abord que ce n'eſt rien de tout cela, ſi le Rabbin ne nous trompe point, & que ce ne ſauroit être que le Ciel, ou le Seigneur du Ciel.

V. 33.

V. Voſſ. de or. Idol. l. 2. c. 5. & 6.

Auſſi eſt-ce lui, je veux dire le Seigneur du Ciel, ou le vrai Dieu *(t)*, que les Chananéens adoroient encore au temps d'Abraham. Moyſe nous apprend qu'ils l'appeloient *le Dieu Très-haut, qui a fait le Ciel & la Terre*, & que le centre de

(t) Il faut dire *(Geneſ. c. 14.)* le même des Philiſtins, comme il paroît par les chap. 20 & 21, où il eſt parlé d'Abimélech Roi de Gerare.

son culte étoit dans la ville de Salem, où la Prêtrise étoit unie à la Royauté: d'où vient que ce fut entre les mains de Melchisedech Roi de Salem, qu'Abraham offrit à Dieu la dîme du butin qu'il avoit fait sur les cinq Rois. Or il n'est pas vrai-semblable que les Chananéens aient passé sans milieu du culte du Créateur qu'ils connoissoient, à celui des créatures; mais on conçoit aisément que l'idolatrie commença chez eux par des pratiques superstitieuses, & par des symboles indignes de la majesté de Dieu. On se fit des images sensibles de l'Auteur de la nature; chaque ville, chaque famille eut les siennes: c'étoit devant ces images qu'on se prosternoit, qu'on prioit, qu'on offroit des sacrifices. La supposition qu'il y avoit en elles quelque vertu, fit les premiers idolâtres, j'entends idolâtres formels, dans le pays de Chanaan & chez les peuples voisins: ce qui acheva de les perdre, ce fut la pensée qui leur vint de donner une compagne à Dieu; pensée malheureuse & folle, mais qui sembloit autorisée par la tradition telle que Moyse nous l'a transmise, lorsqu'en parlant de la formation de l'homme, il dit que Dieu le fit à sa ressemblance, & qu'il le fit mâle & femelle.

Genes. c. 1. v. 27.

Par la religion des Chaldéens, des Perses & des Assyriens.

Hérod. l. 1. c. 199.

XII. Si nous nous transportons dans des pays encore plus éloignés, nous trouverons que Babylone & les Chaldéens avoient deux Divinités comme les Arabes, à qui ils ressembloient d'ailleurs par quelques usages. L'une étoit Vénus, & sans doute Vénus céleste; car il faut se dégager ici des idées des Grecs, qui distinguoient deux Déesses de ce nom, par la qualité des amours qu'elles inspiroient. On disoit que l'amour des corps étoit le partage de la Vénus vulgaire; au lieu que Vénus céleste présidoit au chaste amour, à l'amour des esprits: & l'on prétend que les philosophes qui avoient imaginé cette distinction, qu'on altéra un peu dans la suite, en firent un étrange abus. Quoi qu'il en soit, l'Orient ne connoissoit qu'une Vénus, qui étoit adorée presque par-tout, & le surnom de *céleste* qu'on lui avoit donné, n'empêchoit pas de la regarder comme la divinité qui présidoit à la génération, & par conséquent à l'amour des corps. Si la manière

Plato, in Sympos.

dont

dont on croyoit l'honorer à Babylone étoit remplie d'infamie, elle n'en étoit pas entièrement exempte ailleurs. Nous ignorons ce qui se passoit en Arabie à son sujet ; mais nous savons qu'on l'y appeloit Alilat ou Alitta, nom qui n'est pas différent de celui de Mylitta qu'on lui donnoit à Babylone : aussi Hérodote assure-t-il que c'est la même Déesse. Que si la Reine du ciel étoit l'une des Divinités des Chaldéens, sans doute que le Roi du ciel étoit l'autre. Et nous ne voyons rien qui n'y convienne parfaitement ; car le nom de Bel, qu'on lui avoit donné, est le même que celui de Baal, sous lequel on vient de voir que Jérémie a parlé de Vénus céleste.

Hérod. l. 1. c. 131.

Il n'y a pas lieu de douter que ces deux Divinités ne fussent les principales de Babylone : ce qu'Hérodote en a dit, est parfaitement conforme à ce que nous en lisons dans la lettre de Jérémie aux Juifs, qui alloient être dispersés dans la Chaldée. Ce prophète nous apprend que Bel étoit représenté comme un homme vénérable, ayant un sceptre en sa main droite, & dans sa gauche un poignard avec une hache : il reproche aussi aux femmes de Babylone cette pratique infame que l'historien a décrite, & par laquelle elles prétendoient honorer Vénus céleste. Du reste les Chaldéens, c'est-à-dire, les habiles de la nation, avoient au sujet des Dieux des opinions qui leur étoient propres, & que le vulgaire ne connoissoit tout au plus que confusément. Ils disoient qu'il y avoit un grand nombre de Dieux qui gouvernoient le monde : les principaux étoient les douze signes du Zodiaque, & au dessous d'eux les cinq planètes, le Soleil, Mars, Vénus, Mercure & Jupiter ; ceux-ci étoient les interprètes des douze, c'est-à-dire, qu'en arrivant à chaque signe, ils l'informoient de ce qui se passoit dans le monde. Ce n'étoit pas assez : il falloit que les douze Dieux eussent un conseil ; & les Chaldéens leur en avoient composé un de trente constellations, dont quinze avoient le département du ciel & de la terre, & les quinze autres avoient celui des lieux soûterrains. Il y avoit ensuite une vingtaine de constellations distribuées au midi & au nord, dont on voyoit

V. 14.

V. 43.

Diod. Sic. l. 2.

les unes, & les autres étoient cachées : celles-ci jugeoient les morts, au lieu que les premières jugeoient les vivans. Voilà ce que les Chaldéens pensoient des Dieux, ou du moins voilà ce qu'ils voulurent bien en apprendre à Diodore de Sicile.

Hérod. l. 1. c. 131.

A l'égard des Perses, je n'ai rien de mieux à faire que de traduire ce qu'en a dit notre historien : « Ils n'ont, dit-il, ni » temples, ni statues, ni autels, & blâment extrêmement ceux » qui en ont : ce qui vient, autant que je puis voir, de ce qu'ils » ne croient pas comme les Grecs, que les Dieux soient revê- » tus de corps semblables à ceux des hommes. Ils donnent le » nom de Jupiter (c'est-à-dire, de Dieu souverain) à toute » l'étendue des Cieux, & ils lui offrent des sacrifices sur les » hauteurs. Ils en offrent aussi au Soleil & à la Lune, à la » terre & au feu, à l'eau & aux vents. Ces Divinités étoient » autrefois les seules qu'ils reconnussent ; mais ils se sont accou- » tumés depuis à honorer Vénus céleste, qu'ils nomment Mitra, » à l'exemple des Assyriens qui l'appellent Mylitta, & des Arabes qui lui ont donné le nom d'Alitta. »

Je n'ai aussi par rapport aux Assyriens, qu'à copier ce qu'en a écrit Macrobe : quoique moderne, il paroît mériter qu'on le croie ; parce qu'il vivoit dans un temps où le paganisme se maintenoit en Orient, & qu'il entre dans un détail qui montre qu'il parloit avec quelque connoissance. Il observe donc que les Assyriens avoient un Dieu qu'ils nommoient Adad, que ce nom signifioit *un*, & qu'ils lui avoient donné une compagne, qu'on appeloit Atargatis. Il décrit ensuite les statues de ces deux Divinités ; & par la disposition des rayons qui entouroient leur tête, il prétend prouver que c'étoit le Soleil & la Terre : mais Hérodote nous ayant appris que Vénus céleste étoit une des Divinités des Assyriens, nous ne pouvons guère douter que Macrobe ne se soit mépris à cet égard.

Saturn. l. 1. c. 23.

Par la religion des Peuples de l'Asie mineure.

XIII. Rapprochons-nous de la Grèce, & voyons ce qui se passoit autrefois par rapport à la Religion, dans l'Asie mineure. Les Grecs y avoient fait de grands établissemens, long-temps avant le siècle d'Hérodote ; ils y avoient porté leurs Dieux, & les avoient communiqués aux anciens habitans :

ainsi l'on ne doit pas s'attendre à trouver ici le détail de la religion de chaque peuple. Toutefois ce que je dirai de quelques-uns ne sauroit être indifférent : & d'abord, n'est-il pas bien remarquable que les Cariens n'eussent d'ancienneté qu'un seul Dieu, qui leur étoit commun avec les Lydiens & les habitans de la Mysie ? Ce Dieu que l'historien nomme Jupiter, parce qu'il n'a point d'autre nom à donner au Dieu souverain, ne ressembloit nullement au Jupiter des Grecs, ou des autres nations connues, si ce n'est au Bel de Babylone : les médailles le représentent comme un vénérable vieillard, vêtu d'une longue robe, & portant sur l'épaule une hache, marque de sa souveraineté. Telle étoit la Divinité, dans le culte de laquelle ces trois peuples étoient réunis, sans qu'aucun autre peuple pût s'y faire admettre ; parce qu'ils avoient une origine commune. Et que ce fût autrefois la seule qu'ils adorassent ; nous n'en pouvons douter : puisque Crésus, Roi de l'un de ces peuples, regardoit tous les autres Dieux comme des Dieux étrangers. Il est difficile qu'en lisant Hérodote, on n'ait pas fait attention au soin qu'il a pris de faire observer, à l'occasion de la mort d'un des fils de Crésus, que lorsque ce Prince en porta ses plaintes au Dieu des expiations, au Dieu de l'hospitalité, au Dieu de l'amitié, c'étoit toûjours le même Dieu qu'il prioit de venger cette mort : mais on a pû en être moins frappé, parce qu'on l'a vû ensuite consulter les oracles de la Grèce & de l'Égypte. Il est pourtant vrai qu'en consultant ces oracles, il ne prit pas plus d'engagemens avec les Dieux qui y présidoient, que n'en prenoient avec le vrai Dieu les payens qui se rendoient à Jérusalem, pour adorer dans le Temple & y faire leur offrande. On honoroit les Dieux étrangers, sans prétendre se soûmettre à eux *(u)* : & Crésus en particulier ne se soûmit point aux Dieux qu'il fit consulter ; Apollon fut toûjours pour lui le Dieu des Grecs.

Hérod. l. 1. c. 171.

L. 1. c. 44.

τὸν αὐτὸν τοῦτον ὀνομάζων θεόν.

Ev. Joan. c. 12. v. 20.

Hérod. l. 1. c. 90.

(u) Ce fut ainsi qu'Antiochus, sans reconnoître le vrai Dieu, ne laissa pas de conduire en personne jusqu'aux portes de la ville de Jérusalem, dont il faisoit le siége, & de présenter aux Prêtres plusieurs victimes avec des parfums, pour célébrer une des principales fêtes des Juifs.

Ainsi nous sommes assurés qu'il n'admettoit, à proprement parler, qu'une Divinité, & par conséquent, que les trois peuples dont il est question, n'en admettoient pas davantage autrefois.

Il n'en fut pas tout-à-fait de même des Phrygiens; Cybèle & Atys son amant étoient leurs grandes Divinités: on en a débité des fables monstrueuses, auxquelles on ne peut rien entendre aujourd'hui, parce qu'on n'en connoît pas le premier état: mais on n'y perdra rien, si on veut seulement savoir quelles étoient ces Divinités. Lorsque Ménélas, près de se se battre avec Pâris, demanda que les offres qu'Hector venoit de faire aux Grecs, fussent assurées par un traité solemnel: *Afin de conclurre ce traité*, dit-il aux Troyens, *faites apporter un agneau blanc & une brebis noire que vous sacrifierez à la Terre & au Soleil, & nous ferons de notre côté un sacrifice à Jupiter.* Voilà d'une part le Dieu souverain des Grecs, & de l'autre les grandes Divinités des Phrygiens: on fit les sacrifices; & afin qu'on y reconnoisse mieux Cybèle & Atys, ce fut un héraut Idéen qui amena les victimes de Troie.

Iliad. l. 3. v. 103.

Par la religion de la Thrace.

XIV. Il ne me reste plus à parler que de la Thrace; car je ne crois pas devoir parcourir les autres pays situés au nord ou au couchant, qui furent à peine connus des anciens Grecs. Si je le voulois faire, je dirois que les Scythes ne connoissoient d'autres Dieux que Vesta, Jupiter & la Terre sa femme, Apollon, Venus céleste, Mars & Hercule, auxquels quelques-uns d'eux joignoient Neptune; & que ces Dieux étoient si peu des hommes, qu'il n'y avoit pas même de symboles pour les représenter; Mars étant le seul à qui on eût dressé une statue, qui consistoit en un vieux cimeterre posé sur une haute pile de bois. J'ajoûterois qu'encore au temps de César, les peuples de la Germanie n'adoroient que le Soleil, la Lune & Vulcain, ou le Tonnerre; qu'ils n'avoient pas même ouï parler des autres Dieux; & que les Gaulois n'en connoissoient guère davantage. Enfin, je dirois que les Massagètes ne connoissoient point d'autre Dieu que le Soleil: mais tout cela est peut-être inutile à mon dessein. A l'égard des peuples de Thrace, ils

Hérod. l. 4. c. 59. 62.

De bel. Gal. l. 6. c. 21.

C. 17.

Hérod. l. 1. c. 216.

L. 5. c. 7.

avoient trois Divinités, Mars, Bacchus & Diane, le Dieu de la guerre, le Dieu du vin & la Déesse de la chasse : les Rois y joignoient Mercure, qui présidoit à leurs conseils, & qui étoit le principal objet de leur culte.

Ce que j'ai à remarquer à leur sujet, c'est qu'il y a lieu de croire que les Thraces les connurent par les Grecs, ou plustôt par les Pélasges qui se séparèrent de la nation Grecque, quand elle se forma, & qui allèrent s'établir dans l'île de Samothrace. On est sûr de l'établissement des Pélasges dans cette île; & l'on sait que par eux y furent introduits les mystères des Cabires, du nombre desquels étoit Mercure: or il est vrai-semblable que les autres Dieux de ce nom furent les trois Dieux de la Thrace, que j'ai nommés. Mnaséas dit qu'il y avoit quatre Cabires, Axieros, Axiokersos, Axiokersa & Casmilos; & il croit rendre bien les trois premiers noms par ceux de Cérès, de Proserpine & de Pluton. Il est sûr qu'il se trompe; la terminaison des noms le montre : mais voici ce que ces noms peuvent nous faire connoître. D'abord, ils nous obligent à croire qu'il n'y avoit-là, non plus que dans la Thrace, qu'une seule Divinité femelle : ensuite nous y découvrons que cette Divinité avoit une grande liaison avec un des Dieux ; puisque leurs noms ne différoient que par la terminaison : & comme cette liaison devoit être fondée sur quelque sorte de conformité dans les avantages que les hommes en attendoient, nous sommes, ce semble, autorisés à croire que c'étoient le Bacchus & la Diane de la Thrace, qui présidoient aux deux sortes de guerres auxquelles ces peuples s'exerçoient continuellement.

L. 2. c. 51.

Schol. in vers. 917. Argon. Apoll.

Que si on oppose que la qualité d'enfans de Vulcain, qui étoit propre aux Cabires, ne convenoit ni à Bacchus, ni à Diane, ni peut-être même à Mars; on peut répondre solidement, & sans imputer de méprise à Hérodote, qu'il pourroit bien se faire que les Dieux de la Thrace qu'il a nommés Bacchus, Mars & Diane, ne fussent pas précisément Diane, Mars & Bacchus; & qu'il ne leur eût donné ces noms, que parce qu'il n'y avoit point de Divinités dans la Grèce, qui leur ressemblassent mieux que Diane, Mars & Bacchus.

Hérod. l. 3, c. 37.

Quoi qu'il en ſoit, on n'a aucune raiſon de prétendre que les Dieux de la Thrace aient été des hommes; & je crois qu'il eſt plus que ſuffiſamment prouvé par rapport aux autres nations, & conſéquemment par rapport aux Grecs, que des hommes n'ont point été les objets de leur culte: cependant, comme on croit pouvoir m'oppoſer deux autorités reſpectables, il eſt juſte de les examiner; & je vais le faire de ſuite.

On répond aux difficultés.

XV. On n'a, dit-on d'abord, qu'à jeter les yeux ſur les ouvrages des Pères & des écrivains Eccléſiaſtiques, pour ſe convaincre que les mythologues modernes n'ont fait que les ſuivre; lorſqu'ils ont parlé des Dieux du paganiſme, comme d'hommes qui avoient vécu dans des ſiècles éloignés. Clément d'Alexandrie, Euſèbe, S.t Auguſtin, Arnobe, & les autres en ont parlé ſur ce ton: eſt-ce qu'ils ſe ſeroient tous accordés à ſe tromper?

Je réponds en deux mots, qu'on ne ſauroit aſſez louer les écrivains qu'on vient de nommer, de l'uſage qu'ils ont fait de cette opinion, qui étoit la plus accréditée de leur temps, & qui n'étoit plus combattue que par un petit nombre de philoſophes juſtement mépriſés pour l'extravagance de leurs ſyſtèmes. Par-là ils ramenèrent les peuples à la vraie Religion; & difficilement les y euſſent-ils ramenés par des conſidérations plus recherchées ſur l'origine, la nature & les progrès de l'idolatrie: auſſi, leur zèle ne leur permit pas de former même des ſoupçons contre une opinion qui le ſervoit ſi utilement. Mais s'ils n'ont point fait de recherches là-deſſus, parce qu'ils n'en avoient pas beſoin; ce n'eſt pas à dire que nous n'en puiſſions faire aujourd'hui: & les égards que nous leur devons, ne vont pas juſqu'à nous empêcher de réfuter une erreur qui ne vient pas même d'eux, puiſqu'elle étoit déjà commune avant le Chriſtianiſme.

L'autorité du livre de la Sageſſe ne nous embarraſſera pas davantage: ſeulement nous ſerons obligés de nous y arrêter plus long-temps.

L'endroit de ce livre qu'on croit pouvoir nous oppoſer, eſt tiré du 14.e chapitre, où l'auteur déclame avec beaucoup de force contre les idoles; après avoir dit que la vanité de l'homme

les a introduits dans le monde, il ajoûte : « Car un père touché Sap. c. 14.
de la mort prématurée de son fils, a fait faire son image : celui « v. 15.
qu'il avoit vû mourir, il l'a honoré comme un Dieu ; & l'ayant «
donné pour tel à ses sujets, il a institué des mystères à son «
occasion : puis avec le temps, cet usage impie a passé en loi, «
& par les ordres des tyrans, les images sont devenues les objets «
du culte : à quoi n'a pas peu contribué le soin que l'ouvrier, «
empressé à plaire au Souverain, a pris d'employer toute la finesse «
de son art, pour donner à la statue une parfaite ressemblance «
avec l'original. »

Comme on sait que la peinture & la sculpture furent assez informes pendant plusieurs siècles, il semble qu'on auroit dû soupçonner que l'auteur avoit en vûe quelque fait peu éloigné du temps où il vivoit : & si on avoit une fois formé ce soupçon, il y a toute apparence qu'on auroit cherché le Prince mort avant son père, dans la famille des Séleucides, ou dans celle des Ptolémées ; parce que ces Princes eurent beaucoup de relation avec la Judée, qu'il y eut un grand nombre de Juifs répandus dans leurs états, & que la vanité de s'égaler aux Dieux fut aussi forte dans les uns que dans les autres. Mais cela n'est venu à l'esprit de personne, que je sache ; parce que les premiers qui ont allégué ce passage, ont eu grand soin d'observer que l'auteur avoit dit auparavant, que c'étoit-là le commencement de la superstition payenne. Il est pourtant vrai qu'il s'est exprimé d'une manière équivoque, & qui présente deux sens fort différens l'un de l'autre. On peut rendre ses paroles en disant, que *la pensée de faire des idoles a été le commencement de la fornication dans le monde, & que cette invention est ce qui a corrompu la vie* ; c'est le sens auquel on s'est attaché. Mais on peut les rendre aussi en disant, que *la pensée de faire des idoles a été un principe de fornication, & leur invention une source de corruption dans le monde.* C'est même le sens le plus naturel, & le seul qui paroisse convenir au dessein de l'auteur ; car ce que je viens de rapporter fait partie d'un assez long discours contre les fausses Religions, qui commence avec le 13.ᵉ chapitre, par ces paroles : « Les

V. 12. Ἀρχὴ γὰρ πορνείας ἐπίνοια εἰδώλων, εὕρεσις δὲ αὐτῶν φθορὰ ζωῆς.

» hommes qui n'ont point la connoiſſance de Dieu, ne ſont
» que vanité; la vue des merveilles de la nature n'a pû les
» élever juſqu'à l'Eſtre ſouverain, & ils n'ont pas reconnu le
» Créateur par la conſidération de ſes ouvrages: mais ils ſe
» ſont imaginés que le feu, ou le vent, ou l'air le plus ſubtil,
» ou la multitude des étoiles, ou l'abyme des eaux, ou le
» Soleil & la Lune, étoient les Dieux qui gouvernoient le
» monde. S'ils les croient des Dieux, parce qu'ils prennent
» plaiſir à en voir la beauté; qu'ils conçoivent combien celui
» qui en eſt le maître doit être encore plus beau: puiſque c'eſt
l'auteur de la beauté qui a donné l'être à ces choſes, &c. »
C'eſt ainſi que l'auteur débute: il combat d'abord le culte des êtres naturels; & après ce qu'on a vû de la Religion des différens peuples, on comprend qu'il devoit, en effet, commencer par-là. Enſuite il paſſe au culte des idoles en général, de ceux où l'on repréſentoit les Dieux ſous une forme humaine, ou ſous la figure de quelque animal que ce fut: & ce n'eſt qu'après avoir diſcouru longuement là-deſſus, qu'il en vient aux ſtatues qui repréſentoient de vrais hommes; ſtatues remarquables, dit-il, par la beauté du travail, & par-là même plus propres à devenir des objets de culte. Il y a donc tout lieu de croire que le fait du fils mort avant ſon père, n'eſt qu'un exemple qu'il a préféré à d'autres; parce qu'étant connu de ceux pour qui il écrivoit, il devoit leur inſpirer plus de mépris pour cette ſorte d'idolatrie. Que ſi on demande quel étoit cet exemple; après avoir obſervé qu'on n'eſt pas en droit d'exiger quelque choſe de certain à cet égard, parce que l'hiſtoire des premiers ſucceſſeurs d'Alexandre eſt pleine de confuſion & de vuides; je réponds d'abord que M. de la Nauze croit qu'Antiochus Soter, fils de Séleucus I mourut avant ſon père: à quoi j'ajoûte que ſi Ptolémée fils de Lagus eut auſſi le déplaiſir de voir mourir un de ſes fils avant lui, il n'y auroit pas lieu de s'étonner que Séleucus ou Ptolémée euſſent voulu ſe conſoler de la mort de leurs fils par quelque choſe de ſemblable à ce qu'Alexandre, leur ancien maître, avoit fait pour ſe conſoler de la mort d'Héphestion.

Chap. 13. v. 13. Ἀπείκασεν αὐτὸ εἰκόνι ἀνθρώπου, ἢ ζώῳ τινὶ ἀπεικάσεν αὐτό.

V. Hiſt. de l'Ac. t. VII. p. 87.

Après

Après tout, ſi on veut que l'auteur ait eu en vûe quelque choſe de plus ancien, je ne m'y oppoſerai pas. Hérodote trouva en Egypte une très-ancienne élégie qu'on appeloit Maneros, & à laquelle il y en avoit de ſemblables dans la Grèce, en Phénicie, dans l'île de Chypre, & ailleurs : les Egyptiens lui aſſurèrent qu'on l'avoit compoſée, pour honorer la mémoire du fils unique de leur premier Roi, qui étoit mort à la fleur de ſon âge. C'eſt tout ce qu'on en peut ſavoir aujourd'hui : mais il y a beaucoup d'apparence qu'on la chantoit encore dans le temps où vivoit l'auteur du livre de la Sageſſe; car les Egyptiens étoient extrêmement attachés à leurs anciens uſages. D'ailleurs, nous ne ſaurions douter qu'on n'eût fait auſſi le portrait du jeune Prince; puiſque l'Egypte étoit pleine de ſtatues & de ſimulacres : & il n'en falloit pas davantage à un Juif, qui vivoit du temps des Ptolémées, pour l'obliger à regarder le Maneros, comme l'origine de la troiſième eſpèce d'idolatrie, qui avoit pour objet les hommes déifiés. *Lib. 2. c. 79.*

XVI. Je pourrois, ce ſemble, me borner à ces recherches; & je m'y bornerois en effet, ſi je ne ſavois que lorſqu'on a à combattre des opinions auſſi accréditées, que celle dont il s'agit, on ne doit négliger aucun des moyens que l'on a d'en faire connoître le faux. Cette conſidération m'engage à avancer une nouvelle propoſition. Je ſuppoſe qu'on n'a point encore prouvé que les Dieux des nations fuſſent des êtres naturels ou allégoriques; je ſuppoſe même que c'étoient des hommes : & dans cette ſuppoſition, qui eſt, comme on voit, purement gratuite, je dis qu'on eſt encore obligé de ſe refuſer aux explications hiſtoriques des fables concernant la Religion, qu'on a publiées juſqu'à préſent.

Défaut particulier du ſyſtème qui cherche l'hiſtoire du monde dans les fables.

En quelque nombre qu'elles ſoient, on peut les rapporter toutes à deux chefs : dans les unes, on prétend prouver que les fables recèlent certains événemens de l'hiſtoire du peuple de Dieu; & les autres veulent nous faire découvrir dans les mêmes fables l'ancienne hiſtoire de divers pays du monde. C'eſt par celles-ci que je commence : & pour ne point perdre de temps, je paſſe légèrement ſur l'hiſtoire des Dieux qu'Evhémère

avoit publiée : il n'y a pas d'apparence qu'on veuille en faire usage dans la suite ; elle est trop justement décriée ; & l'on ne peut plus ignorer que l'île Panchaïa, où il se vantoit de l'avoir apprise, est une île chimérique. Je ne m'arrête donc pas à cela : mais je demande à laquelle des traditions historiques que des écrivains Grecs nous ont transmises, les modernes pourroient s'attacher. Il y en a plusieurs, & qui diffèrent extrêmement les unes des autres : voyons d'abord ce que Diodore nous a donné pour la tradition des Égyptiens de son temps.

V. Mém. de l'Acad. t. VIII. p. 107.

Diod. Sic. l. 1.

Les Prêtres ne conviennent pas, dit-il, du nom du premier homme déifié qui régna en Égypte : les uns disent que ce fut le Soleil, & les autres que ce fut Vulcain. Après l'un ou l'autre, Saturne monta sur le trône ; il épousa Rhéa sa sœur, & il en eut des enfans : mais on se partage encore ici : car quelques-uns prétendent qu'Isis & Osiris furent ces enfans de Saturne ; au lieu qu'au sentiment du plus grand nombre, les fruits de cette alliance furent Jupiter & Junon, qui s'étant à leur tour mariés ensemble, donnèrent la naissance à Isis & à Osiris. Ceux qui s'attachent à ce dernier sentiment, ajoûtent que le mérite extraordinaire de Jupiter & de Junon leur procura l'empire du monde, & qu'outre les deux enfans que j'ai nommés, ils eurent encore Typhon, Apollon & Vénus. Osiris ne fut pas élevé en Égypte : on le porta encore enfant en Arabie ; il y inventa l'art de cultiver la vigne ; & lorsqu'il eut succédé à son père, il conçut le noble dessein d'aller communiquer à toute la terre sa découverte, & celle d'Isis sa sœur & sa femme, qui avoit appris aux Égyptiens à semer les grains, à les recueillir, à les employer à l'usage qu'on en a toujours fait depuis. Il ordonna que pendant son absence Isis gouverneroit le royaume, que Mercure seroit son conseil, qu'Hercule auroit le commandement général des armées ; & il confia à Busiris & à Antée les gouvernemens particuliers de quelques pays voisins de l'Égypte. Il partit ensuite accompagné d'Apollon son frère, qu'il chargea de la conduite de neuf filles habiles musiciennes, & ayant à sa suite Anubis, Macédon & Pan,

avec Maron dont il avoit fait un excellent vigneron, & Triptolème qui n'étoit pas moins versé dans le labourage. Il entra d'abord dans l'Éthiopie; & y ayant trouvé des Satyres, il en grossit sa suite pour se divertir : de là il passa en Arabie, parcourut les Indes, se rendit dans l'Asie mineure, & en divers pays de l'Europe. Ayant fait mourir Lycurgue Roi de Thrace, il laissa dans ce pays-là Maron, qui y donna le nom à la ville de Maronée : il laissa aussi Macédon dans la Macédoine, & Triptolème dans l'Attique. Enfin, après avoir visité toute la terre, & enseigné à faire de la bière dans les pays où le raisin ne pouvoit mûrir, il retourna en Égypte. Ce fut-là que Typhon son frère le tua. Isis, qui vengea sa mort, regna après lui : elle trouva depuis le secret de ressusciter les morts, & s'en servit utilement pour son fils Orus, que les Titans avoient tué; elle lui donna même l'immortalité. Orus fut le dernier homme déifié qui regna en Égypte; ainsi le goût de faire des Dieux ne dura que pendant quatre ou cinq générations. Telle étoit la tradition des Égyptiens.

Celle des Atlantes n'y ressembloit nullement : ils disoient que les Dieux étoient nés chez eux : & voici ce qu'ils assuroient qu'on en devoit croire. Le premier homme déifié qui régna sur nous, disoient-ils, fut le Ciel, bon roi & bon astronome, qui apprit à nos pères la distribution de la durée du temps en années & en mois. Il eut quarante-cinq enfans de plusieurs femmes, & entre autres dix-huit de Titéa : on donna à ceux-ci en commun le nom de Titans; & par reconnoissance des bienfaits qu'on avoit reçûs de leur mère, on changea son nom en celui de Terre. Dans le nombre de ses enfans, il y eut deux filles, dont l'une fut appelée la Reine, & la seconde Rhéa ou Pandore; elles étoient les plus âgées, & devinrent les plus célèbres. Après la mort du Ciel & de la Terre, la Reine éleva ses frères avec un soin qui lui fit donner le surnom de grand'mère : elle demeura long-temps vierge; mais voulant enfin laisser la couronne à sa postérité, elle épousa Hypérion l'un de ses frères, & eut deux enfans d'une si grande beauté, qu'on les nomma le Soleil & la Lune. Les autres Titans en conçurent de l'envie : après

Diod. Sic. l. 3.

avoir égorgé Hypérion, ils jetèrent le Soleil dans l'Eridan; & la Lune ne pouvant se consoler de la mort de son frère, se précipita du haut d'un toit. Le Soleil apparut ensuite à sa mère, pour lui apprendre qu'on l'honoreroit lui & sa sœur, sous les noms du Soleil & de la Lune: la Reine ayant raconté ce songe, devint folle, elle prit les jouets de sa fille, & courut de tous côtés les cheveux épars: enfin, elle disparut au milieu des éclairs & du tonnerre; ce qui convainquit les peuples de la vérité de ce qu'elle avoit avancé. Les frères d'Hypérion partagèrent le royaume après sa mort; mais Atlas & Saturne en eurent les plus belles provinces. Le dernier, qui ne se distingua que par son impiété & son excessive ambition, régna sur la Libye, la Sicile, l'Italie, & en général sur l'Occident: il fut père de Jupiter, & l'on ne sait s'il lui céda volontairement ses états, ou si les peuples, à qui il s'étoit rendu odieux, ne le contraignirent pas d'abdiquer; du moins, est-il sûr qu'il se ligua dans la suite avec les Titans contre Jupiter, qui vainquit les confédérés, & parcourut ensuite toute la terre, &c.

Veut-on voir une troisième tradition qui ne s'accorde presque jamais avec les deux premières? C'est celle des peuples *Diod. Sic. l. 3.* de Libye: ils convenoient que Rhéa étoit fille du Ciel, & sœur de Saturne; mais ils prétendoient qu'elle avoit été mariée à Ammon, qui régnoit sur une partie de la Libye, & qui donna de trop justes sujets de jalousie à sa femme. En parcourant ses états, il rencontra, disent-ils, une belle fille nommée Amalthée, & en eut un fils d'une beauté & d'une force étonnante. Ce fils est celui qu'on a nommé Bacchus: son père le fit élever secrétement dans une île du fleuve Triton, nommée Nysa; & pour le garantir des embûches de Rhéa, il donna le soin de le garder à Minerve, qui s'étoit déja rendue célèbre par la victoire qu'elle avoit remportée en Phrygie sur le monstre Egis. Rhéa étant informée de ce qui se passoit, prétendit qu'on devoit lui livrer Bacchus; & n'ayant pû l'obtenir, elle quitta Ammon pour se marier à Saturne, qu'elle engagea à porter la guerre dans la Libye. Ammon ayant été vaincu, se réfugia dans l'isle de Crète, où il épousa

Crété fille de l'un des Curètes qui régnoient dans cette île. Saturne marcha enſuite contre Bacchus : celui-ci fit une armée d'hommes, & Minerve en fit une autre d'amazones ; il y eut une bataille où Saturne fut bleſſé. Bacchus, qui fit un grand nombre de priſonniers, les gagna par ſa bonté ; & les ayant joints à ſon armée, il pourſuivit l'ennemi, prit Saturne & Rhéa, & leur témoigna de grands égards. Vers ce temps-là, Rhéa accoucha de Jupiter, dont Bacchus prit un très-grand ſoin : il ſut auſſi qu'Ammon avoit prédit ce qui venoit d'arriver ; ce qui le porta à conſacrer un oracle ſous ſon nom. Il alla enſuite en Égypte, donna ce royaume à Jupiter, dont il confia l'éducation à Olympe, pénétra juſque dans les Indes, & parcourut tout l'univers. A ſon retour, il apprit que les Titans avoient recommencé la guerre contre Ammon dans l'île de Crète ; il y alla avec Minerve & d'autres qu'on a regardés depuis comme des Dieux, vainquit les Titans, & les fit mourir tous. La fin de ſon règne fut tranquille ; & après ſa mort & celle d'Ammon, Jupiter devint le Souverain du monde.

Je me laſſe de copier ces traditions. Ce ne ſont pas les ſeules que Diodore nous ait tranſmiſes : celles de l'île de Samothrace & de l'île de Crète ſe trouvent auſſi dans cet auteur, avec des lambeaux de pluſieurs autres qui ne s'accordent pas mieux entre elles ; & que ſeroit-ce, ſi on en rapprochoit toutes celles dont les livres des anciens mythologues ſont remplis ? Or je demande s'il y en a aucune qu'on puiſſe adopter. La première, je veux dire celle des Égyptiens, eſt la moins vicieuſe de toutes : cependant combien y découvre-t-on de fauſſetés manifeſtes ! Apollon frère d'Oſiris, Pan à la ſuite du même, Junon femme de Jupiter. Pour ſuppoſer tout cela, il falloit ne guère connoître l'ancienne théologie Égyptienne : car cette théologie ne connoiſſoit point Junon ; elle mettoit Pan au nombre des huit premiers Dieux, & elle donnoit Apollon non pour frère, mais pour fils d'Oſiris, qui étoit un des Dieux de la troiſième claſſe. On voit bien auſſi que les Égyptiens ne parloient qu'au haſard ; puiſqu'il

y en avoit qui ne ſavoient où placer Jupiter, tandis que d'autres le faiſoient régner ſur le monde entier immédiatement avant Oſiris, dont ils diſoient qu'il étoit le père. Enfin, il eſt conſtant que les établiſſemens de Maron dans la Thrace, de Macédon dans la Macédoine, & de Triptolème dans l'Attique, ne ſont que des fables Grecques.

La conſéquence qu'on doit tirer de là, ſe préſente d'abord à l'eſprit. Il y a long-temps qu'on a obſervé que les hiſtoriens Grecs n'ont travaillé que d'après les poëtes ; & perſonne aujourd'hui ne peut l'ignorer. Il faudroit donc, afin qu'on pût leur ajoûter foi, qu'ils ne fuſſent pas contraires à ces poëtes : & puiſqu'ils s'en éloignent continuellement dans les choſes même eſſentielles, & qu'ils ſont d'ailleurs toûjours oppoſés entre eux, il eſt évident que les hiſtoires qu'ils ont débitées ne ſont que des fruits de leur imagination, ou, pour parler comme on parle aujourd'hui, des romans : de ſorte que la peine que tant de ſavans hommes ont priſe pour concilier ces hiſtoires prétendues, & les réunir dans une explication des fables, eſt auſſi inutile, que le ſeroit celle d'un amateur de ces ouvrages frivoles dont le nombre augmente tous les jours, qui raſſembleroit les aventures que leurs auteurs ont imaginées, pour en compoſer une hiſtoire ſuivie, & la donner pour véritable.

Juſtification des explications allégoriques.

XVII. Le moindre des égards que nous devons à certains ſavans, quand nous les trouvons tombés en quelque mépriſe, eſt de chercher quelle en a pû être l'origine; afin de ſatisfaire à leurs difficultés. Je vais achever de remplir ce devoir; en faiſant quelques réflexions ſur les explications allégoriques des fables : car il paroît que rien n'a plus déterminé à chercher l'hiſtoire du monde dans les fables, que le dégoût qu'on a conçû de ces explications allégoriques, où l'on a cru voir deux très-grands défauts, en ce qu'elles ſuppoſent, premièrement, que les anciens ont employé infiniment d'eſprit pour apprendre aux hommes les choſes les plus communes ; en ſecond lieu, qu'il eſt ſouvent arrivé aux mêmes anciens d'avoir recours à des allégories extrêmement froides.

J'obſerve donc que le deſſein des anciens qui ont inventé les allégories dont on parle, n'a pas été d'apprendre aux hommes des choſes communes, mais de ſe ſervir de ces choſes communes, pour faire reſpecter les objets du culte qui y avoient rapport. Bacchus étoit le Dieu du vin chez les Grecs; on pouvoit n'en dire que cela : mais, pour lui attirer plus de vénération, on employa ce qui ſe paſſe par rapport à la vigne & au raiſin, pour en former le myſtère de la naiſſance, de la nourriture & de l'enfance de ce Dieu. Ce myſtère, ou ſi l'on veut, cette fable fut extrêmement ſimple dans ſon origine; mais dans la ſuite on la chargea, comme nous l'apprend Hérodote, de nouvelles circonſtances qui furent, ſans doute, empruntées de ce que l'art contribuoit au vin : je veux dire, que la vûe du preſſoir & de la cuve fit imaginer les mauvais traitemens que Bacchus eut à ſouffrir de la part des Titans; traitemens qui furent ſuivis pour lui d'une nouvelle naiſſance : car cette fiction paroît plus récente que les autres. On en uſa de même à proportion pour les autres Dieux : on inventa des fables à leur ſujet; non pour inſtruire les hommes, & pour leur apprendre ce qu'ils ſavoient ou pouvoient ſavoir; mais afin qu'il y eût ſur chacun des objets du culte un diſcours ſacré, qui fût tout à la fois conforme à leur nature, & propre à donner de l'admiration au vulgaire, à qui on n'avoit garde d'en découvrir le ſens; le ſecret en étant réſervé à un petit nombre d'initiés qui s'engageoient à ne le révéler jamais. C'eſt par-là ſeulement, c'eſt-à-dire, par le ſoin qu'on prenoit de cacher au commun des hommes le ſens des fables, qu'on peut rendre raiſon de cette licence de la poëſie, qui a juſtement étonné quelques ſavans, & dont ils ont cherché la cauſe, ſans pouvoir la découvrir. Les poëtes tragiques & ceux qui ſont venus enſuite, ont tout oſé en ce genre, & ils l'ont pû faire impunément; parce que, d'un côté, les magiſtrats & les peuples ignorant, auſſi bien que les poëtes, ce que les fables ſignifioient, ne voyoient rien qui dût empêcher de les altérer; & que, d'un autre côté, les initiés auroient couru riſque, en s'oppoſant à ces altérations, de violer un ſecret qu'ils avoient

L. 2. c. 49.

promis avec serment de garder. Voilà ce que j'avois à dire, pour répondre au premier reproche qu'on fait aux allégories.

J'avoue ensuite que je ne trouve aucun inconvénient à dire, qu'il s'est trouvé chez les anciens, comme parmi nous, des personnes qui ont eu l'imagination moins belle & moins réglée que d'autres. Il y a des allégories très ingénieuses; il y en a de sublimes: mais il y en a aussi de froides. Qui pourroit en
Iliad. l. 9. v. 498. disconvenir; quand on voit dans Homère ce hideux portrait des Prières, ces filles du grand Jupiter, que le poëte représente comme boiteuses, ridées, & ayant les yeux de travers?
L. 15. v. 19. L'image de Junon, que Jupiter a suspendue avec deux poids énormes attachés à ses pieds, pour la punir des traverses qu'elle avoit suscitées à Hercule, n'est pas froide, si l'on veut; mais elle est monstrueuse: & quoi de plus bas, que la menace que
v. 18. Jupiter fait à cette Déesse de la battre, si elle continue de s'opposer à ses desseins? Ces exemples, auxquels on en pourroit joindre un grand nombre d'autres, sont convaincans; parce qu'on ne sauroit nier que ce ne soient des allégories.

Faut-il ajoûter qu'en voulant ménager l'honneur des anciens poëtes, les auteurs des explications historiques ne l'ont en effet nullement ménagé; puisqu'ils ont été continuellement obligés de leur supposer une imagination déréglée à l'excès? Je crois qu'il n'y a personne qui ne s'en soit aperçû, lorsqu'il a vû chez ces mythologues le dragon des Hespérides changé en un jardinier, ou en un chien qui est à l'attache à la porte d'un jardin, les Gorgones en des filles extrèmement laides, ou en des cavales, & cent autres métamorphoses de ce genre, par lesquelles on diroit qu'on s'est proposé d'inspirer du mépris pour les anciens poëtes. Mais il est vrai que ce n'est point par de pareilles observations qu'on doit se déterminer pour un genre d'explication plustôt que pour un autre: ce qui doit nous régler, c'est que nous savons que les anciennes fables renferment la Religion; qu'à mesure qu'on reçut une Divinité dans la Grèce, on fit sa fable; & que ces Divinités ne fûrent autre chose que des êtres naturels ou allégoriques. J'ai prouvé solidement ces principes. Comme en conséquence nous savons

ſavons auſſi que la fable de chaque Divinité receloit ſon hiſtoire; c'eſt-à-dire, que ſa nature & ſes propriétés y étoient décrites d'une manière à n'être pas aiſément découvertes par les peuples, à qui on vouloit que le myſtère inſpirât de la vénération : il eſt viſible que nous ne devons pas nous attendre à y trouver toûjours des fictions heureuſement inventées. Dans le nombre de ceux qui les firent, les uns eûrent plus de génie que les autres; & ceux qui en eûrent davantage, ne dûrent-ils pas être obligés quelquefois à employer des idées bizarres, ſans le ſecours deſquelles ils n'auroient pû rien dire que tout le monde n'eût entendu d'abord ? Voilà, pour le dire en paſſant, la vraie origine des fables; on les fit ſervir d'abord à la Religion : & voilà auſſi (car pourquoi ne le dirois-je pas de ſuite?) ce qui peut juſtifier les anciens poëtes, dont quelques modernes ont voulu donner une idée déſavantageuſe, en leur imputant le dérèglement d'imagination dont je parle. Ce n'eſt pas les défendre que de dire, comme on a fait, que leurs fictions renferment des ſens cachés : car il y en a qui ne gagnent pas à être expliquées; elles n'en paroiſſent que plus monſtrueuſes ou plus frivoles. Mais quand on ſait que des fictions qui avoient ces défauts, eurent cours dès la naiſſance de la Religion, que les peuples y étoient accoûtumés, & qu'on ne leur parloit pas autrement des Dieux; on n'a plus droit de reprocher aux poëtes d'avoir employé ce langage, en parlant de ces mêmes Dieux, & des autres choſes dont ils vouloient donner une grande idée : ce n'étoit que par-là qu'ils pouvoient s'aſſurer de plaire à ceux pour qui ils écrivoient. Au reſte, le nombre des fictions vicieuſes n'eſt pas à beaucoup près auſſi grand que l'on pourroit croire; & elles ſont compenſées par d'autres d'une beauté & d'une élévation étonnante. D'ailleurs, ſi chaque fable en particulier eſt une allégorie, l'aſſemblage de ces fables dans la Théogonie d'Héſiode eſt un ouvrage hiſtorique, & le plus propre que nous ayons à éclaircir les antiquités de la Grèce, en y joignant ce qu'Hérodote nous en a appris. C'eſt ce qu'on commencera à découvrir dans l'article ſuivant : mais auparavant je dois terminer celui-ci par

quelques réflexions sur les systèmes des savans, qui ont cru voir dans les fables, diverses parties de l'histoire Sacrée.

Défauts des systèmes qui cherchent l'histoire Sacrée dans les fables.

XVIII. Il faut convenir d'abord, qu'il est bien étonnant que cette imagination ait pû faire de si grands progrès. Ceux qui se sont flattés de trouver l'histoire du monde dans les fables, avoient au moins de quoi s'appuyer sur un assez grand nombre d'écrivains de quelque ancienneté: ici on manquoit absolument d'appui; car ce n'étoit pas en avoir un, que de pouvoir citer un auteur du quatrième siècle de l'Église, tel qu'est Eusèbe; & c'étoit se tromper à plaisir, que de regarder ce qu'il a écrit là-dessus autrement que comme des conjectures, que son nom n'étoit nullement capable d'accréditer. Rien n'est, d'ailleurs, plus inconséquent, ni, si j'ose le dire, plus contradictoire, que l'usage que la plusspart des modernes ont fait de son autorité; car s'il pouvoit mériter quelque créance, ce ne seroit que parce qu'on auroit lieu de croire qu'il a bien rencontré dans les détails où il est entré: mais la plusspart l'ont abandonné dans ces détails, & néanmoins ils ont voulu le faire servir à prouver que plusieurs parties de l'histoire Sainte étoient cachées sous le voile des anciennes fables. Tous les systèmes dont je parle se ressentent de ce manque d'appui & de principe. A-t-on besoin de supposer que les auteurs des fables ont eu la plus parfaite connoissance, & de l'histoire du peuple de Dieu, & des langues orientales? On le suppose: il n'y a point de détail, si léger, si indifférent qu'il pût être, auquel on ne croie qu'ils se sont arrêtés; les allusions les plus extraordinaires, les changemens des noms propres en d'autres noms significatifs, n'ont été qu'un jeu pour eux; tout ce qui nous paroît plus étrange & plus difficile, ils l'ont fait servir à embellir leurs fictions. Si l'on a besoin, au contraire, qu'ils se soient mépris, & dans l'histoire & dans les langues, rien n'égale leur ignorance; ils ont brouillé tout, ils ont confondu le père avec le fils, & même avec le petit-fils, la fille avec la mère: Abraham a été pour eux tout à la fois Abraham, Isaac & Jacob, & Jacob n'a plus fait qu'une même personne avec Esaü; ils ont pris un mot pour un autre qui à peine lui

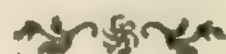
reſſemble, ou bien de deux ſignifications qu'a le même mot, ils ont rejeté celle que la ſuite du diſcours demandoit qu'ils adoptaſſent, & ont adopté celle que les plus ſimples règles du bon ſens devoient leur faire rejeter : ils ont rêvé en compoſant les fables. Voilà les idées oppoſées qu'on nous en donne tour à tour. Il eſt fâcheux d'avoir un pareil reproche à faire à des ſavans qui méritent d'ailleurs notre eſtime : mais on ne peut ſe diſpenſer d'obſerver que tout cela n'eſt qu'une ſuite néceſſaire de leur prévention en faveur de certaines idées, auxquelles ils ne pouvoient s'attacher, ſans s'engager en d'éternelles contradictions. L'hiſtoire du peuple de Dieu eſt connue; les générations & les événemens y ſont dans leur ordre, & l'on n'y peut rien changer : or il ſuffit d'avoir une connoiſſance générale des fables, pour ſavoir que l'ordre en eſt abſolument différent. Il eſt donc évident qu'il a fallu renverſer les fables pour y trouver l'hiſtoire Sainte ; & nous voyons qu'en effet on les a renverſées avec une licence qui n'a point eu de bornes : je veux dire, qu'on n'a fait difficulté, ni d'appliquer au même perſonnage les fables de trois ou quatre Divinités différentes, ou même d'un plus grand nombre, ni de partager entre pluſieurs perſonnes une même fable; & qu'en un mot, on a uſé des fables comme on uſe des mots d'une langue, pour exprimer tout ce qu'on veut, en les arrangeant différemment.

Mais quel a été le principe de l'erreur de tant de ſavans hommes? Il n'y en a point eu d'autre, que la facilité qu'ils ont cru voir à trouver dans l'Hébreu, le Syriaque & l'Arabe, les noms d'une partie des Dieux, avec quelques mots des fables : & c'eſt pour nous un nouveau ſujet d'étonnement. On a vû ci-deſſus que les Dieux de la Grèce étoient originairement Grecs, ou venoient d'Egypte; que les Grecs conſervèrent à leur manière les noms égyptiens d'une partie de ces Dieux; qu'ils donnèrent aux autres des noms pris de leur langue, qui avoient la même ſignification que les noms égyptiens, ou du moins une ſignification analogue ; & que les Latins en usèrent de même, quand la Grèce leur donna la connoiſſance de ſes Divinités. Les ſavans dont je parle, &

N.° 2 & 3.

qui ont tant de fois cité Hérodote, devoient-ils ignorer cela; & s'ils le ſavoient, devoient ils chercher les noms des Dieux ailleurs qu'en Egypte, dans la Grèce, en Italie, & dans les langues de ces trois pays? Il eſt vrai qu'ils ſuppoſent que la langue Phénicienne ſe répandit par-tout, & qu'ils ſe croient en droit de chercher cette ancienne langue, dans toutes celles des pays voiſins de la Phénicie. Mais il n'y a perſonne qui ne voie qu'on peut leur conteſter du moins une partie du droit qu'ils s'arrogent, & que pour rendre leur ſuppoſition ſupportable, il faudroit qu'ils nous fiſſent voir des Phéniciens établis par-tout dès les premiers temps; à quoi ils ne réuſſiront jamais.

Je m'arrête ici pour ne point entrer en des diſcuſſions perſonnelles: on a pû s'apercevoir que je les ai évitées ſoigneuſement; puiſque je n'ai relevé les mépriſes des auteurs qui m'ont devancé, qu'autant qu'elles m'ont paru inſéparables de leurs ſyſtèmes. Par-là, j'ai prétendu démontrer la fauſſeté de ces ſyſtèmes; & je ne pouvois employer un moyen plus efficace: mais ſi les auteurs dont je parle ont fait d'autres fautes, que celles dont le faux principe pour lequel ils étoient prévenus ne leur permettoit pas de ſe garantir; c'eſt ce que je n'ai pas cru devoir examiner; & je ſuppoſe volontiers que chacun d'eux a fait, dans celui auquel il s'eſt attaché, tout ce qu'il pouvoit faire de mieux. Ce qu'on y gagnera, & que j'y gagnerai de mon côté, c'eſt que dans l'explication détaillée des fables, il ne ſera pas néceſſaire de copier les différentes opinions des mythologues. Je dirai mon ſentiment, je le développerai le mieux qu'il me ſera poſſible; & peut-être m'arrivera-t-il de me rencontrer de temps en temps avec quelqu'un des modernes qui auront traité avant moi la même matière: mais comme nous aurons travaillé ſur des principes entièrement oppoſés; je crois que je dois être pleinement exempt du ſoupçon de plagiat. Lorſque je m'apercevrai néanmoins de quelqu'un de ces haſards, je ne manquerai pas de le faire obſerver; & je ne laiſſerai échapper aucune des autres occaſions qui ſe préſenteront, de rendre juſtice à des écrivains, dont le mérite & le ſavoir me ſeront toûjours précieux.



DISSERTATION
SUR
LES HYMNES DES ANCIENS.

Seconde Partie. (a)

Où on les considère par rapport à l'Histoire.

Par M. l'Abbé Souchay.

Les Hymnes en général ont été un des premiers monumens de l'Histoire. Si je me bornois uniquement à le prouver, il me suffiroit de vous rappeller, Messieurs, que dans les temps où on ignoroit l'art d'écrire, c'étoit presque le seul moyen de conserver la mémoire des grands événemens; ou je n'aurois au plus qu'à recueillir les faits que l'antiquité la plus reculée nous a transmis par des Hymnes, avec ces Hymnes mêmes. Mais un travail si facile, & déjà fait en partie, seroit trop peu digne de vous; & je dois au moins vous dédommager de la foiblesse de l'exécution, par la nouveauté de la matière.

11 Mai 1742.

Jacquelot dissert. M. l'Abbé Anselme dans les Mém. de l'Acad. vol. IV. p. 389.

Je me suis donc proposé d'examiner, non si les Hymnes en général ont servi à l'histoire; mais de quel usage sont pour cet objet les Hymnes qui nous restent de l'antiquité.

Dans la première partie, je les ai divisés en Théurgiques ou Religieux, en poëtiques ou populaires, & en philosophiques. Je retiendrai la même division, sans m'assujétir cependant au même ordre. Je commence par les Hymnes poëtiques.

Et d'abord, j'ose avancer que par rapport à la Religion populaire des anciens, il n'y a point de monument qui soit préférable pour la certitude aux Hymnes d'Homère, & à

(a) La première partie est imprimée dans le XII.[e] Vol. des Mém. de l'Acad. p. 1.

ceux de Callimaque ; les ſeuls Hymnes populaires que le temps ait reſpectés. On voit, à la ſimple lecture, qu'ils entrèrent dans le culte public, & qu'on les chanta la pluſpart dans les ſolemnités. Ainſi, loin de rien préſenter qui ne s'accorde avec la croyance du peuple, ils doivent nous apprendre ce que le peuple penſoit des Dieux, de leurs aventures, de leurs fonctions, de leur pouvoir ; & nous donner encore la manière dont il les honoroit, ou le culte qu'il croyoit leur être agréable. C'eſt donc là, & là principalement, qu'il faut chercher avec le ſyſtème de la Religion populaire des anciens, le détail de leurs cérémonies religieuſes : & c'eſt ſur ce fondement, que j'établis la certitude des Hymnes d'Homère & de Callimaque, conſidérés comme des monumens qui dépoſent de cette croyance & de ces uſages ; du moins, pour les ſiècles où ils furent compoſés.

Je ſai que Platon accuſe Homère de menſonge & d'impiété, pour avoir peint les Dieux & les Héros d'une même famille, appliqués à ſe détruire mutuellement. Je ſai qu'il traite de fables imaginées à plaiſir, les combats des Dieux, leurs intrigues amoureuſes, & la pluſpart des autres aventures que les poëtes leur attribuent ; Jupiter enchaînant Saturne, parce qu'il dévoroit ſes enfans ; Saturne lui-même faiſant éprouver à ſon père un traitement plus cruel encore : c'étoient-là des fables pour un philoſophe : & comment un philoſophe auroit-il pû en juger autrement ? Mais ces fables, tout impies, tout abſurdes qu'elles ſont en effet, furent cependant l'objet de la croyance populaire : en voici une preuve nouvelle, & tirée des ouvrages de Platon même. Eutyphron, qu'il nous dépeint comme verſé dans les matières de Religion, ſoutient à Socrate que toutes les aventures des Dieux, chantées par les poëtes dans leurs vers, & repréſentées par des peintures dans les temples, ou même ſur le voile myſtérieux, *(b)*

(b) C'étoit la voile du vaiſſeau de Minerve, ſur laquelle étoient tracées ſes principales actions : on expoſoit d'abord la voile ſur ce vaiſſeau ; puis on la promenoit en proceſſion, en roulant le vaiſſeau ſur la terre ferme, juſqu'au temple de Cerès à Eleuſis ; d'où on la ramenoit, pour la porter à la citadelle, & en orner la ſtatue de la Déeſſe.

que durant les fêtes de Minerve on portoit en proceſſion à Éleuſis, & qu'on ramenoit enſuite à la citadelle d'Athènes; Eutyphron, dis-je, ſoutient que toutes ces aventures doivent être reçûes avec la ſoumiſſion qui eſt dûe à la vérité.

Au reſte, Platon qui dans ſes livres de la République, & dans l'Eutyphron s'eſt élevé contre les fictions de la mythologie, Platon veut, dans le Timée, qu'en matière de Religion, on s'en tienne à la tradition des anciens poëtes, qui ſe diſoient iſſus des Dieux. Ils devoient connoître leurs ancêtres, dit ce philoſophe par l'organe de Timée, dont il expoſe le ſyſtème ſur la nature de l'univers: & bien qu'ils n'appuient les faits qu'ils racontent ſur aucune preuve convaincante, ni même vrai-ſemblable; il ſuffit qu'ils ſoient enfans des Dieux, & qu'ils parlent ſérieuſement, pour les croire, ſuivant la loi.

Ces mots ne ſont point équivoques dans la bouche de Platon, qui avoit vû Socrate accuſé de ne pas croire les Dieux que croyoient les Athéniens, & ſur cette accuſation, condamné juridiquement à boire de la ciguë. Si Platon s'étoit expliqué comme Socrate, il auroit éprouvé comme lui la ſévérité des loix, & ſubi la même deſtinée: j'emprunte cette réflexion du philoſophe Numénius. Croire ſuivant la loi, c'eſt donc croire, non par une perſuaſion intime, ce que croyoit le peuple, mais par déférence aux loix de la patrie; loix qui, en conſéquence d'un oracle ſuppoſé par la politique, défendoient de rien changer à l'ancienne Religion. Or, quoi de plus propre à confirmer la certitude des Hymnes poëtiques, par rapport à la Religion populaire, que ces loix qui condamnèrent Socrate à la mort, & dont il falloit reſpecter l'autorité, au ſentiment de Platon?

Apud Euſeb. præp. lib. 13. c. 5.

Qu'Evhémère ait dans la ſuite entrepris de longs voyages, & qu'après avoir viſité les archives ſacrées des anciens peuples, il ait compoſé une hiſtoire fidèle, où il détruiſoit les fables poëtiques; ſon ouvrage n'exiſte plus, & le temps nous a ravi la traduction qu'Ennius en avoit faite. Mais s'il exiſtoit encore, il me fourniroit, dans le deſſein même que l'auteur s'étoit propoſé, une nouvelle preuve de la vérité que j'établis. On

ne s'avise point de combattre une croyance imaginaire, ou des opinions qui n'ont aucune réalité. Je viens à l'application.

J'ai dit que les Hymnes d'Homère & ceux de Callimaque étoient des monumens authentiques, par rapport à la Religion populaire des anciens: non que je veuille insinuer que ces deux recueils soient précisément de la même authenticité. Nulle difficulté pour Callimaque: on sait qu'il a fleuri sous les Ptolémées; & la critique la plus sévère ne lui a jamais disputé aucun des Hymnes qui sont venus jusqu'à nous, & qui portent son nom.

D'où il s'ensuit que ces Hymnes sont des témoins irréprochables de la Religion qui dominoit en Égypte & dans la Grèce sous les premiers successeurs d'Alexandre. Et, pour me borner, dans une matière aussi étendue, à des objets particuliers; il s'ensuit que la croyance des *Épiphanies*, c'est-à-dire, des apparitions, ou manifestations des Dieux, étoit très-répandue alors: épiphanies qu'annonçoient, ou un tremblement du temple, ou un coup de lumière imprévû, ou je ne sai quel enthousiasme subit; mais dont la faveur n'étoit pas accordée indistinctement. Apollon, dit Callimaque, ne se manifeste pas à tous: le voir, jouir de sa présence, est le privilège de la vertu. Il s'ensuit enfin que c'étoit une cérémonie religieuse déjà bien établie, que celle de laver, dans les eaux de quelque fleuve, les simulacres des Dieux; cérémonie, ou empruntée des Juifs, à qui les purifications extérieures étoient prescrites, comme un signe de la purification intérieure; ou fondée sur cette opinion des Grecs, que les Dieux conservent dans l'Olympe les goûts qu'ils ont eus sur la terre, & que les plaisirs qu'ils y ont éprouvés, ils les ressentent, en vertu d'une présence symbolique, dans leurs simulacres mêmes: ou plustôt, cérémonie instituée simplement, pour empêcher qu'ils ne fussent défigurés par la poussière qui devoit naturellement s'y attacher, parce qu'ils étoient la plupart de cyprès ou de cèdre. Car les Grecs n'avoient pas encore porté la superstition jusqu'à croire que ces simulacres bravassent les impressions & les injures de l'air; comme l'ont prétendu, au

Hymn. in Apoll.

Spanh. observ. in Lavacr. Pallad.

au témoign ge de Polybe, certaines villes de l'Asie mineure, qui attribuoient une vertu si merveilleuse aux statues de Diane & de Vesta.

Quant au Recueil qui porte le nom d'Homère, je n'en puis rien conclurre qu'avec des réserves & des restrictions; parce qu'il n'est pas en entier de ce poëte. Mais il paroît incontestable que l'Hymne à Mercure, & l'Hymne à Apollon lui appartiennent, comme au véritable auteur. L'Hymne à Mercure lui est donné par un grand nombre d'anciens, &, ce qui vaut ici une foule de témoignages, par Callimaque, qui a joint au talent de la poësie, la science de la critique. Toute l'antiquité, si on excepte le scholiaste de Pindare, lui donne aussi l'Hymne à Apollon. Mais un simple scholiaste doit-il l'emporter sur Thucydide, qui en citant des vers de ce même Hymne, tels que nous les avons, l'attribue à Homère? Un écrivain si éclairé, si judicieux, sera-t-il tombé dans une erreur si grossière, que de prendre pour vers d'Homère, des vers de Cynéthus de Chio, qui étoit, pour ainsi dire, son contemporain? car c'est à Cynéthus de Chio, que le scholiaste attribue l'Hymne dont il s'agit. D'ailleurs, on y reconnoît sans peine, à la beauté de l'expression & au tour harmonieux de la poësie, l'auteur de l'Iliade & de l'Odyssée; en sorte que ce mot d'un ancien, qu'il est plus difficile de dérober un vers à Homère qu'à Hercule sa massue, peut avoir ici, quoiqu'en un sens différent, une sorte d'application. Je puis donc maintenant conclurre avec quelque fondement que les aventures attribuées, dans ces Hymnes, à Mercure & à Apollon, même en supposant avec Macrobe & les allégoristes, que ces Dieux n'aient point existé, étoient communément reçûes dans la Grèce, au siècle d'Homère, comme réelles & véritables.

Schol. Pind. in od. 2. nem.

Saturn. lib. 1.

Pour les autres Hymnes qui portent le nom d'Homère, il faudroit, avant que d'en tirer quelque induction légitime, déterminer, au moins, le siècle auquel on doit les rapporter. Mais de pareilles discussions me conduiroient au delà des bornes qui nous sont prescrites; & j'avoue, d'ailleurs, que je

n'ai ni l'érudition, ni la ſagacité néceſſaires pour y réuſſir. Je paſſe donc aux Hymnes philoſophiques, réſervant pour la fin les Hymnes théurgiques ou religieux, parce que la matière eſt plus intéreſſante & plus étendue.

J'appelle Hymnes philoſophiques, ceux que les philoſophes nous ont laiſſés ſuivant leur ſyſtème religieux; ſoit qu'ils en aient banni les détails mythologiques, comme le ſtoïcien Cléanthe; ou que, pour leur donner une couleur favorable, ils aient eu recours à l'allégorie, comme l'empereur Julien. Nous avons peu de ces Hymnes; un Hymne de Platon à l'Amour; un Hymne de Cléanthe à Jupiter, & quelques Hymnes de Julien & de Proclus. Or l'uſage par rapport à l'hiſtoire en eſt infiniment borné. Mais on y voit, du moins, expoſés, ſans aucun ménagement politique & ſans détour, les principaux dogmes de la Religion des philoſophes: on y voit qu'ils s'en étoient fait une, différente de la Religion populaire, pour la croyance. Car il eſt certain, & je l'ai déjà inſinué, que dans la pratique ils ſe conformoient au peuple, & qu'ils offroient avec lui, dans les ſolemnités & ſur les autels publics, les ſacrifices ordinaires. Témoin Socrate, qui dans ſon apologie écrite par Xénophon, ſoutient que Mélitus même, ſon principal accuſateur, l'a vû plus d'une fois obſervant cet uſage religieux. On y voit enfin qu'ils ont reconnu la pluſpart un ſeul Dieu; & que, pour ſauver les abſurdités de la mythologie, les uns ont prétendu que les Dieux poëtiques ou populaires n'étoient que des noms différens d'une ſeule & même Divinité, & que les autres n'ont rien oublié pour couvrir du voile de l'allégorie ces mêmes abſurdités; mais que leurs efforts n'ont abouti, comme Euſèbe l'a prouvé dans ſa *Préparation*, qu'à produire des explications forcées & inſoutenables. Si on ſuppoſe, en effet, comme un principe certain, cette règle indubitable, ſavoir, que rien n'eſt dit allégoriquement, que ce qui étant naturel à un ſujet, ſe trouve adapté à un ſujet étranger; il paroît démontré que la mythologie n'eſt ſuſceptible d'allégorie, ni dans la totalité de ſes traits, ni même dans ſes diverſes parties.

Il me reſte à parler des Hymnes théurgiques, ou de ces

Hymnes que les initiés chantoient dans leurs cérémonies religieuſes ; c'eſt-à-dire, des Hymnes qui portent le nom d'Orphée, parce qu'ils ſont les ſeuls de ce caractère, qui ſoient venus juſqu'à nous. Or, malgré les avantages qu'on pouvoit en recueillir pour l'hiſtoire des initiations, Meurſius, & ceux qui avant ou après Meurſius ont écrit ſur les myſtères Orphiques, n'ont fait aucun uſage de ces monumens. Par quel motif les ont-ils négligés ? Auroient-ils regardé Orphée, comme un perſonnage imaginaire, ou comme un enchanteur ; & ſes Hymnes, comme ſuppoſés, ou comme des évocations magiques ? Car ces divers ſentimens ont leurs défenſeurs, & des défenſeurs illuſtres. Et c'eſt ainſi que l'amour de la ſingularité produit l'abus de l'érudition, & qu'il a fait imaginer dans tous les temps les plus étranges paradoxes.

Je dois donc montrer qu'Orphée a exiſté, & qu'il n'étoit point un magicien ; & que ſes Hymnes ne ſont ni un ouvrage ſuppoſé, ni des évocations magiques.

Orphée a exiſté. En vain, pour autoriſer l'opinion contraire, Voſſius dérive-t-il le mot *Orphée* de l'arabe *Ariſa*, qui ſignifie *Voſſ. de Poet.* ſavant : il y auroit peu d'anciens dont on ne pût également nier l'exiſtence, ſi des conjectures auſſi frivoles prévaloient ſur des témoignages poſitifs. Hérodote, après Homère & Héſiode, parle d'Orphée, comme d'un perſonnage réel. Diodore *Diod. Sic. l. 1.* nous apprend qu'il voyagea en Egypte ; qu'il en apporta dans la Grèce tout ce qui l'y rendit ſi admirable dans la ſuite, la théologie, la poëſie, la muſique ; & que, ſur le plan des *Diod. Sic. l. 4.* myſtères égyptiens d'Iſis & d'Oſiris, il inſtitua à Athènes les orgies de Bacchus & de Cérès, connues ſous le nom d'*Eleuſiniennes* & de *Dionyſiaques*. Pythagore fait mention de ſes ouvrages. Epigène, entre autres, les avoit lûs ; Epigène, *Clem. Alex.* cet écrivain que Pline a regardé comme un auteur grave & *ſtrom. l. 1* judicieux. Tous les anciens enfin atteſtent d'une voix unanime, qu'Orphée a exiſté.

Ariſtote ſeroit peut-être le ſeul qui en eût fait un perſonnage imaginaire, s'il falloit prendre au ſens littéral ce paſſage de Cicéron : *Orpheum poëtam docet Ariſtoteles numquam fuiſſe*. Mais, *L. 1. de Nat. Deor.*

outre que l'autorité d'Ariſtote ne peut rien ici contre une foule de témoins, dont la pluſpart lui ſont antérieurs ; le même Ariſtote, dans un de ſes ouvrages qui s'eſt perdu, reconnoiſſoit qu'il avoit exiſté un Orphée *(c)*. Ainſi, lorſqu'il l'a nié quelque part (car Cicéron ne cite point l'ouvrage), il faut l'entendre, non dans un ſens abſolu ; mais en ce ſens, qu'il n'y eut jamais d'Orphée, tel que les poëtes l'ont repréſenté, traînant après lui les arbres & les rochers, & pénétrant juſqu'aux enfers, à la faveur de ſes chants.

Les Hymnes attribués à Orphée ne ſont point ſuppoſés. Je m'explique. Et d'abord, je conviens qu'une eſpèce de tradition donnoit ſes poëſies à un Pythagoricien appelé Cécrops ou Cercops *(d)*. Je conviens encore que Sextus Empiricus & ſaint Clément d'Alexandrie les ont citées ſous le nom d'Onomacrite, qui a fleuri près d'un ſiècle avant Platon, ſous le gouvernement de Piſiſtrate. Je veux même avec Origène, qu'il ne reſte abſolument rien d'Orphée. Mais enfin, tous les philoſophes l'ont cité ; tous les philoſophes l'ont commenté ; & tant de citations & de commentaires prouvent d'une manière évidente, que ſi Onomacrite, en faiſant reparoître les poëſies d'Orphée, toucha à l'expreſſion, on étoit perſuadé qu'il n'avoit rien changé à la doctrine.

Orig. adv. Celſ. lib. 1.

En effet, quoique nous ſachions que les *vers dorés (e)* ne ſont point de Pythagore ; nons croyons cependant que les préceptes philoſophiques qui y ſont contenus, lui appartiennent. Je dis le même de Thalès & des autres Sages qui n'ont rien écrit, ou dont les ouvrages ſont perdus : les dogmes que l'antiquité leur attribue, nous les regardons comme dogmes de Thalès ou de tel autre philoſophe ; & cela, ſur la foi de la tradition qui nous les a tranſmis. Or, la même tradition, c'eſt-à-dire, une tradition uniforme & conſtante nous a

(c) Philoponus, *in lib. Ariſt. de anima,* cite l'ouvrage *de la Philoſophie*, où Ariſtote reconnoiſſoit certains dogmes, pour être d'Orphée, de qui, par conſéquent, il croyoit l'exiſtence.

(d) Hoc Orphicum carmen Pythagorei ferunt cujuſdam fuiſſe Cercopis. de Nat. Deor. lib. 1. c. 38.

(e) On les donne au Pythagoricien Lyſis.

également tranſmis, comme étant d'Orphée, les dogmes répandus dans les Hymnes qui portent ſon nom. Donc ces Hymnes ne ſont pas ſuppoſés, au ſens que je l'ai expliqué : & s'ils ne repréſentent plus les expreſſions de l'auteur ; du moins, ils repréſentent ſa doctrine.

Mais peut-être qu'Orphée étoit un enchanteur, & que par une conſéquence naturelle, ſes Hymnes que j'ai appelés religieux, ſont de véritables évocations. Alors, quelle en ſeroit l'utilité pour l'hiſtoire des initiations, ou de ces myſtères tout enſemble ſi célèbres & ſi peu connus ? Si je n'avois à combattre ici que des écrivains médiocres, ou peu verſés dans la critique, comme le *Loyer* ; je me garderois, quand Naudé ne m'auroit pas prévenu, de les réfuter ſérieuſement. Mais d'illuſtres écrivains, & en particulier un de nos confrères, dont le ſouvenir nous ſera long-temps précieux, ont avancé, que pour avoir confondu l'acception de ces deux mots grecs ἀοιδὴ & ἐπαοιδὴ, qui ſignifient & des chants & des enchantemens, on s'eſt imaginé qu'Orphée étoit un chantre habile, un excellent muſicien ; au lieu de le regarder comme un enchanteur, qui faiſoit profeſſion de nécromantie. *Le Loyer, dans ſes ſpectres.* *Naudé, Apologie.* *M. l'Abbé Banier, Mytholog. t. 3.*

Tout illuſtres qu'ils ſont, ces auteurs ; il leur falloit, non des conjectures qui ne portent que ſur la prétendue confuſion des deux acceptions ; mais des preuves ſolides & convaincantes, pour établir un ſentiment ſi ſingulier, & qui paroît démenti par toute l'antiquité. Que nous dit-elle, en effet ? Si ce n'eſt qu'Orphée avoit puiſé dans le commerce des Prêtres égyptiens, avec la ſcience de la muſique, la manière d'expier les crimes, de guérir les maladies, d'appaiſer la colère des Dieux ; que paſſant enſuite dans la Grèce, il l'avoit enrichie de ces merveilleuſes connoiſſances ; qu'il a parlé de la vie future, & l'a annoncée heureuſe pour la piété & la vertu. Comment l'antiquité l'a-t-elle repréſenté ? Tantôt comme un ſacrificateur, revêtu des ornemens de ſa dignité, *Threicius longâ cum veſte Sacerdos* ; & tantôt comme un légiſlateur habile qui avoit adouci des mœurs groſſières & barbares, *cædibus & victu fœdo deterruit.* Et voilà ce qui a fait imaginer aux poëtes ces figures hardies, *Virg. Æn. 6.* *Horat. Art. Poet.*

ces traits brillans, dont ils n'auroient pas soupçonné que les modernes dussent abuser contre Orphée; qu'aux accords de sa lyre les fleuves suspendoient leur cours, les vents retenoient leurs haleines, les chênes descendoient des montagnes, & les tigres venoient danser avec les agneaux dans les mêmes pâturages.

Si Orphée a été un sage, un théologien, un législateur sacré, & que les Hymnes qui portent son nom renferment sa doctrine; qui pourra les regarder, avec Heinsius, comme une liturgie de Satan; ou, avec l'auteur de la Bibliothèque universelle, comme des évocations magiques? C'est avoir détruit une opinion si peu fondée, que d'avoir établi qu'Orphée étoit un sage, & que sa doctrine est contenue dans les Hymnes qui portent son nom. Quelle est donc la nature de ces Hymnes? Les Hymnes d'Orphée étoient des cantiques religieux, que l'on chantoit à l'honneur de Cérès & des autres Divinités, dans les initiations & dans la célébration des mystères Orphiques. Pausanias, qui s'étoit fait initier à ceux d'Eleusis, nous apprend qu'un des Ministres lui chanta les Hymnes d'Orphée, & que cette fonction appartenoit aux Lycomides. Au reste, j'aperçois dans ces Hymnes divers caractères qui les distinguent des Hymnes poëtiques ou populaires; la matière de ces Hymnes mêmes, la forme de l'invocation & la nature des offrandes qui les accompagnoient.

Dan. Heinf. Exercit. sacr.

Pausan. in Bœotic.

Les Hymnes poëtiques roulent entièrement sur les aventures des Dieux: les Hymnes d'Orphée ne renferment que leurs noms, ou leurs attributs. Dans les Hymnes poëtiques, des invocations simples, mais qui ont pour objet la félicité publique: dans les Hymnes d'Orphée, les initiés ne sont occupés que d'eux-mêmes; c'est pour eux seuls qu'ils prient, pour eux seuls qu'ils invoquent les Dieux: & non seulement ils les invoquent; mais ils les sollicitent, ils les pressent de se manifester, & par les effets de leur puissance ou de leur bonté, & par de vraies apparitions. Enfin, dans la Religion populaire, on immole des victimes, & le culte des initiés se termine à des offrandes; de la myrrhe pour Jupiter, du safran pour

Apollon, de l'encens pour le ſoleil, des aromates pour la lune, des ſemences de toute eſpèce, excepté des fèves, pour la terre. Ainſi les initiés ſe regardoient, au milieu de leur nation, comme un peuple ſéparé, par la ſimplicité & la convenance de leur culte; & comme un peuple choiſi, qui devoit tout attendre de la protection des Dieux.

Maintenant, quels ſont ces Dieux des initiés, & que ſignifient ces offrandes ſi ſimples & ſi variées? Le P. Kirker a prétendu que pour éclaircir ces deux points, il falloit comparer avec les Hymnes d'Orphée, le ſyſtème religieux des Égyptiens. Voici en peu de mots ſon idée. Les Égyptiens reconnoiſſent trois principaux mondes, le monde intellectuel, le monde planétaire, & le monde élémentaire; & avec ces mondes, ils admettoient des Génies pour les gouverner. Mais le précis de leur doctrine conſiſtoit dans l'analogie de ces différens mondes, & de ces Génies différens: & c'eſt d'après cette analogie comparée, que le P. Kirker ſoutient que par les Dieux Orphiques, il faut entendre les Génies qui préſidoient aux mondes; par les ſymboles qui les diſtinguent, leurs fonctions ou leurs vertus propres; & qu'enfin les divers aromates ou parſums qu'on leur offroit, expriment, mais d'une manière myſtérieuſe, les cérémonies que devoient obſerver, & les diſpoſitions où devoient être les initiés, pour ſe rendre les Génies favorables. Après avoir établi, ou pluſtôt ſuppoſé ces principes, l'auteur en fait l'application aux Hymnes d'Orphée. Le premier né, ou Saturne, c'eſt l'ame univerſelle du monde. Il eſt appelé *grand*, parce qu'il renferme en lui tout l'univers; *éthérée*, parce qu'il anime toute la nature; *le père des Dieux & des hommes*, parce que les corps céleſtes & les corps élémentaires, bien que ſujets par eux-mêmes à la corruption, ſont éternels & divins dans leurs modèles. La nuit eſt l'infini qui convient au père; le Ciel engendré de la nuit, c'eſt le fils bien-aimé; & l'éther eſt l'eſprit qui vivifie tout, qui lie tout par l'amour, ou par la ſympathie.

Œdip. Ægypt. tom. 2.

On voit que Kirker a tout-à-coup abandonné les mondes & les Génies, & que d'Orphée, qui n'eut d'autres connoiſſances

que celles qu'il avoit puisées en Egypte, il a presque fait un Chrétien. D'ailleurs, la religion des Egyptiens ayant subi les divers changemens que produisent les révolutions, & qu'améneroit la seule instabilité des choses humaines, c'est avec le système religieux des premiers Egyptiens, & non avec tout autre système pris dans la durée de leur monarchie, qu'il faut comparer les Hymnes d'Orphée. Il faut donc suivre un autre guide que Kirker, bien qu'il ait indiqué la route. Ce guide sera Diodore: mais il ne faut lui demander ni distribution régulière, ni démonstration; ce qu'il a écrit sur la Religion des premiers Egyptiens étant trop éloigné de son temps.

Diod. Sic. lib. 1.

Le Soleil & la Lune furent donc les Divinités des premiers Egyptiens. Ils rendoient aussi un culte religieux aux Génies, qu'ils regardoient comme des êtres d'une nature plus excellente que l'homme. Ils croyoient que ces Génies habitoient quelquefois parmi eux; qu'ils se mêloient des choses humaines; & qu'enfin quittant les corps où ils avoient été renfermés, ils s'envoloient dans les astres. C'étoit comme une suite de la croyance où ils étoient, que les ames ne mourant point, elles passoient sans cesse en de nouveaux corps. De là, ils conclûrent que de semblables Génies avoient habité les corps d'Isis & d'Osiris, qui les avoient comblés de bienfaits, en leur donnant d'excellentes loix, & en faisant régner en Egypte les arts & l'abondance. Ce fut pour en conserver la mémoire, qu'ils instituèrent en leur honneur des initiations; & qu'ils exprimèrent par des symboles, la nature des bienfaits qu'ils avoient reçus. Voilà, selon Diodore, ces mystères fameux, dont le spectacle fut dérobé au peuple, & où on n'étoit admis qu'après de longues épreuves, & bien des préparations. Un culte religieux rendu à des hommes morts, ne pouvoit se soutenir qu'à la faveur du secret; & ce secret même, inviolablement gardé, semble prouver que c'étoit des hommes morts qu'on adoroit dans les mystères. Puisque vous êtes initié, dit Cicéron dans sa première Tusculane, vous savez parfaitement que ceux mêmes d'entre les Dieux à qui on donne le premier rang, ont vécu sur la terre

Tuscul. lib. 1.

terre, avant que d'aller au Ciel. *Ipsi illi majorum gentium Dii qui habentur, à nobis profecti in cœlum reperientur. Reminiscere, quoniam es initiatus, quæ tradantur mysteriis.*

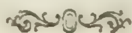
Il est vrai-semblable qu'Orphée, qui fut le premier théologien des Grecs, leur enseigna toute cette doctrine. On sait par les marbres d'Arondel, qui nous ont conservé un traité fort ancien, que les Grecs adoroient le Soleil; puisqu'ils jurent par cet astre une entière fidélité à leurs engagemens. On sait aussi par Diodore qu'Orphée établit dans la Grèce les mystères de Bacchus & de Cérès, sur le plan des mystères égyptiens. Les Grecs dans ces premiers temps, étoient un peuple barbare: il falloit pour l'adoucir, lui inspirer de la terreur, par la crainte des Dieux; & s'assurer des esprits moins dociles, par la religion du secret. C'est ce qu'exécuta Orphée, par l'établissement des mystères; & ces mystères produisirent les effets les plus heureux: *Initia ut appellantur, ita principia vitæ cognovimus*, ajoûte Cicéron dans son ouvrage sur les loix. A l'égard des offrandes que prescrivit Orphée, il les détermina, ou par la convenance des choses offertes avec la nature de ses Dieux, ou par la nature des choses mêmes qu'il prescrivoit: & si, du nombre des offrandes, il excepta les fèves, c'est qu'il avoit appris en Égypte à les regarder comme impures.

Lib. 1.

Lib. 3.

Mais je laisse à des mains plus savantes le soin de faire usage des monumens, dont j'ai montré la certitude & l'utilité par rapport à l'histoire. Il me suffit que les Hymnes d'Homère & de Callimaque nous donnent, au moins pour les temps où ils furent composés, la croyance populaire des anciens; que les Hymnes philosophiques soient de quelque secours pour éclaircir la religion des philosophes; & que les Hymnes d'Orphée puissent répandre de la lumière sur les initiations. J'ajoûte en finissant, que les Hymnes de Callimaque, outre des dogmes & des usages religieux, offrent encore des traits pour l'histoire profane, & que la pluspart ont été heureusement employés par M. l'Abbé Sallier dans l'histoire de l'île de Délos, & par M. Hardion dans l'histoire de la ville de Cyrène.

Mém. de l'Acad. vol. III. p. 376. Ibid p. 391.



SECOND MÉMOIRE
SUR
L'HISTOIRE DES PÉLASGES,
ET DE LEURS MIGRATIONS.

Par M. l'Abbé GEINOZ.

28 Juin 1743. *Mém. de l'Acad. vol. XIV. p. 154.*

J'AI dit dans mon premier Mémoire, que les Pélaſges, qui ont paſſé de l'Epire dans l'Italie, demeurèrent pendant pluſieurs générations avec les Aborigènes; qu'ils ſe multiplièrent extrêmement; mais qu'à la fin ils furent accablés de tant de maux, qu'ils ſe virent forcés de quitter un pays où la colère des Dieux ſembloit les pourſuivre. De l'Italie, ils ſe diſpersèrent en différentes contrées : les uns allèrent chercher des établiſſemens dans les pays des barbares; mais la plus grande partie retourna dans la Grèce, & alla s'établir dans l'Attique. Ce retour des Pélaſges dans la Grèce arriva deux générations avant la guerre de Troie; & il eſt fondé ſur les témoignages de Myrſilus & d'Hellanicus de Leſbos, cités par Denys d'Halicarnaſſe. Myrſilus dit poſitivement que les mêmes Pélaſges, qui avoient habité l'Italie, ſont retournés dans la Grèce, & qu'ils ont bâti la muraille de la citadelle d'Athènes. Hellanicus, parlant des Tyrſéniens qui étoient allés s'établir dans la Grèce, dit qu'ils ont apporté d'Italie le nom de Tyrſéniens, & qu'auparavant on les appeloit Pélaſges. Denys d'Halicarnaſſe inſiſte beaucoup ſur cette remarque d'Hellanicus & de Myrſilus : il dit qu'elle ſert à l'intelligence de divers paſſages des anciens auteurs, qui parlent des Tyrſéniens; & que l'on ignoreroit l'origine de ces peuples, ſans les éclairciſſemens que ces deux hiſtoriens nous ont donnés ſur ce ſujet.

Dion. Halic. lib. 1.

Lorſque les Pélaſges furent arrivés, les Athéniens les reçurent, & leur abandonnèrent le terrein, qui eſt au bas

du mont Hymette ; à condition qu'ils bâtiroient la muraille qui fait l'enceinte de la citadelle : muraille, qu'on appela depuis, τεῖχος Πελασγικὸν, du nom de ceux qui l'avoient construite. Elle subsiste encore aujourd'hui, si on en croit les voyageurs. Les Pélasges ayant achevé cet ouvrage, demeurèrent quelque temps paisibles possesseurs du terrein que les Athéniens leur avoient accordé : ils le cultivèrent avec tant de soin, que cette contrée que l'on avoit négligée jusques alors, comme stérile & de nul rapport, devint fertile en toute sorte de fruits, & fournit abondamment à leur subsistance. La prospérité dont jouissoient ces nouveaux habitans, attira les regards des Athéniens & excita leur jalousie : ils se repentirent d'avoir cédé aux Pélasges cette partie de leur pays ; & sans avoir d'autres raisons que celles que leur fournirent l'envie & la jalousie, il les chassèrent de l'Attique. Telle fut, au rapport d'Hécatée cité par Hérodote, la cause d'une quatrième migration de ces Pélasges. Hécatée accuse les Athéniens d'injustice, dans cette occasion : mais Hérodote n'adopte pas ce récit ; il suspend son jugement : & croyant ne pas avoir des raisons suffisantes, pour décider si cette expulsion des Pélasges étoit une injustice, ou non, de la part des Athéniens, il se contente de rapporter une tradition contraire à celle d'Hécatée, & qui est toute en faveur des Athéniens. Les Athéniens, dit Hérodote, prétendent qu'ils ont eu raison de chasser les Pélasges. Comme ceux-ci occupoient la contrée qui est au bas du mont Hymette, ils faisoient des courses dans l'Attique, & enlevoient les jeunes garçons & les filles des Athéniens, qui alloient puiser de l'eau dans la fontaine appelée Ἐννεάκρουνον, c'est-à-dire, Neuf-fontaines. Il est à remarquer, dit Hérodote, que dans ce temps-là les Athéniens & les autres Grecs n'étoient pas encore dans l'usage d'avoir des esclaves : quand ces filles arrivoient à la fontaine, les Pélasges leur faisoient violence ; & non contens de ces sortes d'outrages, ils formèrent le dessein de se rendre maîtres de toute l'Attique. La conspiration fut découverte : & les Athéniens disent que leurs pères ont été d'autant plus modérés & plus généreux, qu'étant en

Herod. lib. 6. c. 137.

droit de faire périr les Pélasges, puisqu'ils les avoient surpris tramant des desseins contre l'État, ils n'avoient pas voulu les priver de la vie ; & qu'ils s'étoient contentés de leur ordonner de sortir du pays. Les Pélasges forcés d'abandonner l'Attique, se dispersèrent en différens lieux, & une partie d'entre eux s'empara de l'île de Lemnos.

Ils ne furent pas plustôt établis dans cette île, qu'ils cherchèrent les moyens de se venger des Athéniens. Comme ils savoient les jours dans lesquels ceux-ci avoient coutume de célébrer leurs fètes ; ils armèrent des vaisseaux & firent une descente dans l'Attique : s'étant mis en embuscade, ils enlevèrent plusieurs femmes, qui célébroient la fête de Diane, dans le bourg de Brauron ; & les ayant emmenées à Lemnos, il les prirent pour leurs concubines. Ces femmes produisirent un grand nombre d'enfans, à qui elles apprirent la langue & les façons de vivre des Athéniens. La différence de la langue & de l'éducation donna aux enfans des concubines de l'éloignement pour les enfans des femmes légitimes : & s'il arrivoit que quelqu'un d'eux fût maltraité par un jeune Pélasge, tous les autres couroient à son secours, & ils se défendoient mutuellement. Ils vouloient même se rendre maîtres des autres; & en effet ils étoient les plus forts. Le courage & la hardiesse de ces jeunes gens fit faire de sérieuses réflexions aux Pélasges : s'ils sont déjà d'accord, disoient-ils, dès leur plus tendre jeunesse, pour se donner du secours contre nos enfans légitimes, s'ils tâchent dès à présent de dominer sur eux, que ne feront-ils pas quand ils seront plus avancés en âge ? Là-dessus, ils prirent la résolution de tuer tous ces enfans qui leur étoient nés des femmes Athéniennes : ils exécutèrent leur dessein & firent mourir les mères en même temps.

Depuis cette action barbare & une autre précédemment arrivée, où les femmes de Lemnos égorgèrent en une nuit tous leurs maris & leur Roi Thoas, l'usage s'établit dans la Grèce d'appeler du nom de *lemniennes*, les actions tragiques & malheureuses. Après que les Pélasges eurent tué leurs concubines & leurs enfans, la terre cessa de produire des fruits : les femmes

& les troupeaux devinrent stériles. Affligés par la famine & la stérilité, ils envoyèrent à Delphes pour demander au Dieu la délivrance de tant de maux : la Pythie leur commanda de donner aux Athéniens telle espèce de satisfaction qu'il leur plairoit d'exiger. Les Pélasges allèrent à Athènes, & dirent qu'ils étoient prêts de subir la peine qu'on leur imposeroit, en réparation de leur injustice. Les Athéniens dressèrent un lit dans le Prytanée, aussi proprement qu'ils pûrent, & couvrirent une table de toute sorte de viandes & de fruits ; & ils dirent aux Pélasges de leur livrer l'île de Lemnos dans le même état qu'étoit cette table. Les Pélasges répondirent : nous vous livrerons notre pays, lorsqu'un de vos vaisseaux poussé par le vent du nord arrivera de chez vous à Lemnos en un seul jour. Ils crurent que cette réponse ne les engageoit à rien ; parce que l'Attique étant située au midi de Lemnos, & dans une distance considérable de cette île, il leur paroissoit impossible qu'un vaisseau fit un si long trajet en un jour, par le vent du nord. Il arriva cependant après bien des années, que Miltiade fils de Cimon ayant conquis pour les Athéniens la Chersonèse sur l'Hellespont, passa en un jour, à la faveur des vents étésiens, de la ville d'Eléüs, qui est un port de la Chersonèse, dans l'île de Lemnos : il rappela aux Pélasges la promesse de leurs pères, & leur commanda de sortir de l'île. Les habitans d'Héphaistia obéirent : mais ceux de Myrina répondirent à Miltiade, que pour être en droit de les sommer de leur parole, il auroit fallu que les vaisseaux Athéniens fussent arrivés en un jour de l'Attique, & non de la Chersonèse. C'est pourquoi, ne convenant pas que la condition stipulée par leurs ancêtres fût accomplie, ils aimèrent mieux soutenir un siège, que de se rendre. Miltiade prit la ville ; & les Athéniens devenus maîtres de toute l'île, en chassèrent les Pélasges.

Thucydide nous apprend, dans le quatrième livre de son histoire, que ces mêmes Pélasges Tyrséniens, qui avoient habité Athènes & Lemnos, s'établirent dans les villes de l'Acté, qui est une terre séparée du continent de la Thrace, par le canal que Xerxès fit creuser auprès de la ville de Sane, *Thuc. lib. 4.*

pour faire passer sa flotte & éviter le danger auquel elle auroit été exposée, en côtoyant le mont Athos. Ils s'étendirent même dans le continent, conservant toûjours le nom de Tyrséniens, qu'ils avoient apporté de l'Italie ; & ils occupèrent la Crestonie, province voisine de la Macédoine. On trouve encore une partie des Pélasges qui avoient habité l'Attique, établis dans Placia & Scylacé, villes situées sur l'Hellespont à l'orient de Cyzique.

Herod. lib. 1. c. 57. Hérodote, faisant mention de cette colonie de Pélasges, ne détermine pas le temps de leur migration. Mais comme cet historien assure qu'ils parloient précisément la même langue que les habitans de Crestone, on pourroit présumer que leur séparation d'avec ceux-ci n'étoit pas fort ancienne, & qu'elle ne s'étoit faite que lorsque Miltiade conquit l'île de Lemnos : c'est-à dire, qu'alors une partie de ces Pélasges passa dans l'Acté & sur les côtes de la Thrace ; & que l'autre alla s'habituer près de l'Hellespont, dans les villes de Placia & de Scylacé. Thucydide, parlant des premiers, dit qu'ils avoient non seulement habité Athènes, mais aussi l'île de Lemnos. Hérodote, parlant des habitans de Placia, se contente de dire qu'ils avoient été autrefois établis dans l'Attique, conjointement avec les Athéniens ; sans faire mention s'ils avoient été dans l'île de Lemnos, avant que d'arriver dans la Chersonèse. *Thuc. lib. 4.*

On pourroit m'objecter que ce passage des Pélasges Tyrséniens de l'Italie dans l'Attique, ne s'accorde pas avec un endroit d'Hérodote, qui dit positivement dans l'*Euterpe* que les Pélasges qui furent accueillis par les Athéniens, avoient auparavant habité la Samothrace ; & que c'est même de ces Pélasges que les Samothraciens avoient appris la manière de célébrer les orgies des Cabires. Je réponds à cela que l'on peut concilier en deux manières ce passage d'Hérodote, avec le sentiment de Thucydide & de Denys d'Halicarnasse. Car il a pû arriver 1.° que les Pélasges, passant de l'Italie dans la Grèce, se soient jetés d'abord dans la Samothrace, qu'ils y aient demeuré pendant quelque temps, & qu'ensuite, par un effet de la légèreté & de l'inconstance qui ne leur étoit que *Herod. lib. 2. c. 52.*

trop naturelle, ils se soient transportés de la Samothrace dans l'Attique. 2.° On peut supposer que les mêmes Pélasges, qui ont passé dans l'Italie & de là dans l'Attique, avoient, avant toutes ces migrations, habité la Samothrace. Ainsi, de quelque côté que l'on considère ce passage, il n'est point contraire au sentiment des autres auteurs, qui affirment que les Pélasges admis dans l'Attique étoient ceux-là mêmes qui avoient parcouru l'Italie.

Je ne me suis attaché jusqu'ici qu'à suivre les différentes migrations de cette partie des Pélasges, qui après avoir été chassés de la Thessalie par Deucalion, se retirèrent dans l'Epire, passèrent de là dans l'Italie, & retournèrent ensuite dans la Grèce. Je vais maintenant rechercher en quel pays se transportèrent les autres Pélasges, après cette première dispersion, arrivée sous le règne de Deucalion.

Selon Denys d'Halicarnasse, les uns allèrent dans l'île de Crète ; les autres s'emparèrent de quelques-unes des îles Cyclades; d'autres s'établirent dans la Béotie, la Phocide & l'Eubée; d'autres enfin passèrent dans l'Asie, & occupèrent plusieurs places maritimes, le long de l'Hellespont & dans la Troade, passèrent de là dans les îles voisines, principalement dans celle de Lesbos, où ils se joignirent à la colonie Hellénique, que Macar fils de Criasius y conduisit. Il y a apparence qu'il y avoit déjà des Pélasges dans Lesbos, avant l'arrivée de cette colonie; ou que les Pélasges, sous la conduite de Macar, y entrèrent en plus grand nombre que les Hellènes : puisqu'ils donnèrent leur nom à cette île, qui depuis leur établissement fut long-temps appelée *Pelasgia*.

Dion. Hal. lib. 1.

Homère fait mention dans le 19.e livre de l'Odyssée des Pélasges de Crète. Il représente Ulysse disant à Pénélope, qu'au milieu de la mer il y a une île nommée Crète, abondante en toute sorte de fruits & extrêmement peuplée, où l'on parle une langue mêlée des diverses langues des peuples qui l'habitent : il y a, dit-il, des Achéens, des Eteocrètes, c'est-à-dire, de vrais Crétois, des Cydoniens, des Doriens & des Pélasges. Le même poëte place aussi dans le catalogue des

Vers. 172. & seq.

Iliad. lib. 2.

troupes auxiliaires des Troyens, les Pélasges de Larisse, qui vinrent au secours de Priam, sous la conduite d'Hippothoüs & de Pyléus, tous deux fils de Léthus fils de Teutame, descendant de Pélasgus.

Strab. lib. 13. Strabon remarque sur ce vers d'Homère,

Ἱππόθοος δ' ἄγε φῦλα Πελασγῶν ἐγχεσιμώρων.

que le poëte ne dit pas φῦλον, mais φῦλα, au pluriel, pour faire entendre que c'étoit une puissante nation, & que les troupes qu'elle envoya à la guerre de Troie, étoient fort nombreuses. Homère dit que la ville de Larisse étoit le lieu de leur habitation. Sur quoi, Strabon observe qu'y ayant dans l'Asie plusieurs villes de ce nom, il est à propos de déterminer de laquelle le poëte a voulu parler. Il y a trois Larisses dans l'Asie, dit ce géographe: l'une est située près d'Hamaxitos; on peut la voir d'Ilion; elle n'en est éloignée que de deux cens stades: l'autre est près de Cumes, dans l'Ionie, à mille stades de Troie: la troisième est située dans le territoire d'Ephèse.

Iliad. lib. 2. v. 840. Strab. ibid.

Il n'est pas vrai-semblable qu'Homère ait voulu parler de celle qui est si proche de Troie; puisque ce poëte dit ailleurs qu'Hippothoüs tâchant d'enlever le corps de Patrocle, fut tué par Ajax, & tomba mort bien loin de la ville de Larisse: τῆλ' ἀπὸ Λαρίσσης ἐριβώλακος. Il faut donc que le poëte ait eu en vûe la ville de Larisse, située près de Cumes, à qui ce dernier vers peut convenir; puisqu'elle est à 1000 stades du lieu du combat où Hippothoüs perdit la vie. Strabon ajoûte que l'histoire de ce qui s'est passé dans l'Ionie & dans l'Eolie, peu de temps après la guerre de Troie, ne laisse aucun lieu de douter que les Pélasges, dont parle Homère, ne fussent ceux de Larisse près de Cumes. On raconte, dit-il, que les habitans du mont Phrikius, au dessus des Locriens, près des Thermopyles, ayant quitté leur pays, descendirent sur les côtes de l'Asie, dans le lieu où est présentement bâtie la ville de Cumes; qu'ayant trouvé les Pélasges de Larisse fort affoiblis par les pertes qu'ils avoient faites à la guerre de Troie, ils avoient bâti, pour se mettre à couvert de quelque invasion subite

Iliad. lib. 17. v. 301.

Strab. lib. 13.

ſubite, la ville appelée νέον τεῖχος, c'eſt-à-dire *mur neuf*, à 30 ſtades de Lariſſe; qu'enſuite ces Locriens avoient fondé la ville de Cumes, & y avoient conduit le reſte des Pélaſges; & qu'ils avoient donné à Cumes & à la ville le nom de Phriconis, nom pris de celui du mont Phrikius, qu'ils avoient habité dans l'autre continent. Mais Strabon dit que cette ville étoit abandonnée de ſon temps. Il raconte, en parlant de cette Lariſſe, que l'on y honoroit anciennement un héros nommé Piaſus, que l'on dit avoir été chef des Pélaſges; que ce Piaſus, étant devenu amoureux de ſa fille Lariſſe, lui fit violence; que celle-ci, pour ſe venger, ayant un jour ſurpris ſon père comme il étoit baiſſé ſur une cuve de vin, le prit par les jambes, & le jeta dans la cuve, où il fut étouffé. Ménécrate d'Elée, dit, dans ſon hiſtoire de la fondation des villes, que toute la côte maritime de l'Ionie & toutes les îles voiſines ont été habitées anciennement par les Pélaſges; qu'ils s'y maintinrent juſqu'à l'arrivée des colonies Éoliennes & Ioniennes; que celles-ci les en chaſsèrent, ou les aſſujétirent par la force des armes. Les Leſbiens diſent que leurs ancêtres allèrent à la guerre de Troie, ſous le commandement de Pylée chef des Pélaſges. Les habitans de Chios reconnoiſſent de même les Pélaſges de Theſſalie, pour leurs fondateurs. Enfin, il n'eſt preſque point de contrée, ſoit dans la Grèce, ſoit dans la Thrace, ſoit dans l'Aſie mineure, où les Pélaſges n'aient laiſſé des veſtiges de leur puiſſance & de leurs migrations. On peut s'aſſurer que les Pélaſges ont habité dans tous les lieux, où l'on trouve des villes qui portent le nom de Lariſſe, & que même ils en ſont les fondateurs. C'étoit le nom de leur ville capitale dans la Theſſalie; nom qu'ils donnèrent enſuite à la pluſpart des villes qu'ils fondèrent, dans les différens pays où ils voyagèrent. Strabon fait dans ſon neuvième livre une énumération des villes appelées *Lariſſes:* il en compte treize ou quatorze, deux entre autres dans le Péloponnèſe; dont l'une eſt une citadelle des Argiens, l'autre eſt ſituée entre la ville d'Elée & de Dymé.

Strab. ibid.

Strab. ibid.

Strab. lib. 9.

Cette grande nation qui avoit occupé toute la Grèce, la

Thrace & les côtes de l'Asie, fut presque entièrement détruite, peu de temps après la guerre de Troie. Le nom Pélasge commença alors à tomber dans l'oubli : & si, jusqu'au temps d'Hérodote & de Thucydide, il resta quelques Pélasges, soit dans les villes de Placia & de Scylacé, près de l'Hellespont, soit sur les côtes de la Thrace ; ils ne se gouvernoient plus par leurs propres loix : ils étoient soumis à une domination étrangère, & la langue qu'ils parloient, étoit le seul monument qui marquât leur ancienne origine. Plusieurs causes concoururent à la ruine de cette nation, & contribuèrent à l'abolition du nom Pélasge. La première est la confédération des Hellènes, qui prit naissance dans le sein des Pélasges. Les Hellènes, au rapport de Thucydide, s'étant ligués entre eux, firent des conquêtes, & formèrent un corps particulier, que l'on nomma depuis, le corps Hellénique. Après s'être ainsi séparés des Pélasges, ils commencèrent peu-à-peu à s'éloigner des mœurs de leurs pères & à changer leur langue, par le commerce qu'ils eurent avec les colonies venues de l'Orient. Thucydide remarque, dans le premier livre de son histoire, que le nom d'Hellènes ne prévalut pas d'abord : il dit que les particuliers commencèrent à se servir entre eux de ce nom, comme d'une marque qui les distinguoit des autres peuples, & qui exprimoit la liaison particulière d'intérêt & d'amitié, qu'ils avoient contractée les uns avec les autres ; mais qu'il ne devint le nom général de la nation, que bien long-temps après cette confédération. Des peuples entiers qui étoient Pélasges d'origine, accédèrent à cette ligue, & quittèrent tout d'un coup le nom de Pélasges, pour prendre celui d'Hellènes. Les Athéniens étoient encore censés Pélasges, au temps de la fameuse migration que ces peuples firent de la Thessalie dans l'Epire, & de l'Epire en Italie. A leur retour dans la Grèce, les Athéniens étoient déjà devenus Hellènes, suivant le témoignage d'Hérodote. Le même changement arriva, vers ce temps-là, dans les différentes nations du Péloponnèse : les Lacédémoniens, les Argiens, & les Arcadiens, connus anciennement sous le nom de Pélasges, se dépouillèrent insensiblement de la barbarie de leurs pères, & prirent à la fin le nom d'Hellènes.

Thuc. lib. 1.

Thuc. ibid.

Herod. lib. 2.

Une autre cauſe de la ruine de cette nation, c'eſt ſon caractère d'inconſtance & de légèreté, ſon inclination pour la guerre, & ſon penchant à courir & à chercher de nouvelles aventures. Les voyages, les pénibles travaux qu'entraînent néceſſairement avec eux les nouveaux établiſſemens, les guerres qu'ils eurent à ſoutenir contre les peuples dont ils envahiſſoient les poſſeſſions, les malheurs dont ils furent accablés, tant en Italie, qu'à leur retour dans la Grèce, achevèrent de ruiner cette partie des Pélaſges, qui fermement attachés aux coutumes & aux mœurs de leurs ancêtres, ne voulurent point accéder au corps Hellénique.

Après avoir rapporté les migrations des Pélaſges, il me reſte à rechercher quelles ont été leurs manières de vivre, leur religion & leur langue. Les hiſtoriens, qui ont parlé des Pélaſges, ne nous ont tranſmis aucun détail particulier, touchant les coutumes & les uſages de cette nation. M. Pelloutier, aûteur de l'hiſtoire des Celtes, prétend que les Pélaſges étoient un peuple Nomade; c'eſt-à-dire, qu'ils n'avoient point de demeure fixe; qu'ils ne poſſédoient d'autres biens que leurs troupeaux, & que toute leur occupation étoit de conduire ces troupeaux d'un pâturage à l'autre. Il ajoûte que la choſe eſt reconnue par les plus célèbres hiſtoriens. Il n'eſt pas douteux que les premiers habitans de la Grèce n'aient été Nomades : les fêtes inſtituées à l'honneur de Cérès & des inventeurs des inſtrumens qui ſervent au labourage, témoignent clairement qu'il y a eu un temps où l'agriculture n'étoit pas connue dans la Grèce. Mais les hiſtoriens, qui ont fait mention des Pélaſges, ne remontent pas à des temps ſi reculés. Dès qu'ils commencent à en parler, ils nous les repréſentent habitant ou bâtiſſant des villes, & s'appliquant à l'agriculture. La ville de Lariſſe en Theſſalie étoit habitée par les Pélaſges, lorſque Deucalion, à la tête des Lélèges, en fit la conquète, & chaſſa les Pélaſges. Arrivés en Italie, ils bâtiſſent une ville appelée *Spina*, à l'embouchure du Pô : établis avec les Aborigènes, ils fondent une autre ville, qu'ils nomment Lariſſe: De retour à Athènes, ils cultivent le terrein ingrat, que les Athéniens leur ont cédé :

Pelloutier, hiſt. des Celtes.

enfin dans toutes leurs migrations & leurs nouveaux établiſſemens, nous voyons les Pélaſges laboureurs, habitans des villes, & menant une vie toute opposée à celle des Nomades.

Herod. lib. 2. Hérodote nous a donné une idée aſſez détaillée de la religion des anciens Pélaſges. Il dit qu'ils avoient établi à Dodone, le plus ancien & le plus accrédité des Oracles de la Grèce : ce n'étoit, dans ſon commencement, qu'un ſimple chêne, ou un hêtre. Les Pélaſges, ajoute Hérodote, ne connoiſſoient l'uſage ni des idoles, ni des temples : ils offroient leurs ſacrifices en invoquant les Dieux ; ils ne donnoient aucun nom ni ſurnom aux Divinités qu'ils adoroient ; ils les appeloient ſimplement θεὸς *les Dieux*, du verbe grec τίθημι ; ὅτι κόσμῳ θέντες τὰ πάντα πρήγματα, καὶ πάσας νομὰς εἶχον ; c'eſt-à-dire, parce qu'ayant mis toutes choſes en ordre, ils ſont les ſouverains de l'univers. Les noms des Dieux dont on s'eſt ſervi depuis, ont été apportés de l'Egypte. Quand les Pélaſges entendirent les noms que les Egyptiens donnoient à leurs Divinités, ils ne voulurent pas d'abord s'en ſervir ; ils conſultèrent ſur cela l'oracle de Dodone, & cet oracle leur ayant permis d'en faire uſage, ils commencèrent dès-lors à ſacrifier aux Dieux, en les invoquant ſous ces noms.

Voilà, en peu de mots, ce que nous apprenons d'Hérodote, touchant la religion des anciens Pélaſges. La différence de leur culte d'avec celui des Phéniciens, l'éloignement que les Pélaſges eurent d'abord pour les noms des Dieux, uſités parmi les Egyptiens, fait aſſez connoître, qu'ils avoient une idée de la divinité, toute différente de celle de ces nations idolatres : ce qui me feroit croire que les Pelaſges ne ſont point, comme l'a prétendu M. Fourmont, une colonie ſortie de la Phénicie ou Paleſtine. Ce ſavant, frappé de la reſſemblance du mot πελασγὸς avec le mot phénicien *Phelechet*, qui ſignifie *diſperſion*, & de la ſignification de ce nom, qui exprime ſi bien le ſort des Pelaſges ; frappé, dis-je, de ces rapports, établit, dans ſon ouvrage plein d'érudition, qui eſt intitulé, *Réflexions critiques ſur les hiſtoires des anciens peuples*, que les Pélaſges ſont venus de la Phénicie s'habituer dans le

Réflexions critiques tom. 2. liv. 3. chap. 12.

Péloponnèse, sous la conduite de Lélex, qui étoit Pélasge lui-même, sorti de la Phénicie. J'avoue que l'étymologie est heureuse, & favorable au sentiment de M. Fourmont: mais lorsqu'il s'agit de fixer l'origine des peuples, je crois que l'on ne doit pas prononcer sur une ressemblance de nom & sur une simple étymologie, quelque heureuse qu'elle paroisse être. Il faudroit qu'il y eût au moins quelque trait de conformité & quelque rapport, entre les coutumes & le culte religieux de ces peuples, pour pouvoir affirmer avec quelque vrai-semblance, qu'ils sont sortis les uns des autres. Mais bien loin qu'il y ait de la conformité entre les coutumes & la religion de ces deux nations; l'on y trouve, au contraire, une opposition manifeste. Le Philistin adoroit les idoles, élevoit des temples & des autels à ses Dieux; il les distinguoit par des noms différens. Les Pélasges n'adoroient que les Dieux, auteurs & maîtres souverains de cet univers: ils ne les représentoient sous aucune figure sensible; ils n'avoient point de temples; ils ne leur donnoient ni les noms, ni les mêmes attributs, que les Philistins donnoient à leurs Divinités.

S'il étoit possible de former quelque conjecture vrai-semblable, sur l'origine des Pélasges; celles que M. Pelloutier, auteur de l'histoire des Celtes, a hasardées, me paroîtroient mieux fondées. Ce savant rapproche fort heureusement les traits de ressemblance, qui se trouvent entre la religion des anciens Scythes & celle des Pélasges; & conclut de là que ceux-ci sont Scythes d'origine. *Hist. des Celtes.*

Nous rechercherions inutilement quelle langue ont parlé les anciens Pélasges: l'antiquité ne nous en a conservé aucun monument. Herodote, qui en a fait la recherche, & qui étoit plus à portée que personne de faire cette découverte, avoue lui-même qu'il ne peut rien dire de certain là-dessus. « Mais s'il faut juger, dit-il, de la langue que ces peuples parloient « anciennement, par celle des Pélasges qui existent encore au- « jourd'hui, soit à Crestone, ville située au dessus des Tyrséniens, « soit dans Placia & Scylacé près de l'Hellespont; les anciens « parloient une langue barbare ». Si toute la nation des Pélasges, *Herod. lib. 1. c. 57.*

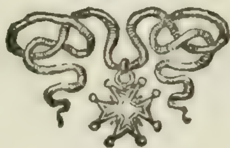
ajoûte-t-il, a parlé cette même langue; il faut que les peuples de l'Attique aient désappris leur première langue, lorsqu'ils sont devenus Hellènes. Les habitans de Crestone, continue cet historien, ne parlent pas la même langue que les peuples qui les environnent, non plus que ceux de Placia; mais la langue des Crestoniates est absolument la même que celle des Placiens. Or, puisqu'étant si éloignés les uns des autres, ils parlent la même langue, c'est une marque certaine qu'en passant dans les lieux où ils habitent, ils ont porté avec eux le même caractère de langue qu'ils avoient, lorsqu'étant ensemble ils ne formoient qu'un même peuple. Pour ce qui est des Hellènes, il me semble, dit Hérodote, que leur langue a toûjours été la même, & qu'ils n'en ont jamais changé.

On voit, par ce passage, qu'Hérodote penchoit à croire que les Pélasges avoient anciennement une langue différente de celle des Hellènes. Car, puisque son opinion est, d'un côté, que les Pélasges de son temps n'avoient point altéré leur langue, & que la raison pour laquelle ils n'étoient point entendus des autres peuples, c'est qu'ils avoient toûjours conservé, même dans leurs migrations, le caractère de la langue de leurs ancêtres; & que, d'un autre côté, il croit que la langue des Hellènes a toûjours été la même; les langues de ces deux nations se trouvant toutes différentes de son temps, il faut, selon lui, qu'elles aient été différentes dès les premiers temps. Mais, comment accorderons-nous le sentiment d'Hérodote avec le témoignage des auteurs, qui assurent que le corps Hellénique s'est formé de celui des Pélasges? S'ils ont été autrefois la même nation, il est nécessaire qu'ils aient eu la même langue: il faut donc que par le laps de temps, la langue des Pélasges & celle des Hellènes se soient éloignées l'une de l'autre, par la corruption qu'entraîne nécessairement avec soi le commerce des autres nations. Ainsi, les Pélasges auront altéré leur langue en Italie, demeurant avec les Aborigènes & les Tyrséniens; & l'arrivée des colonies orientales aura apporté du changement dans la langue des Hellènes: de sorte que ces deux langues, qui originairement étoient la même, se sont tellement défigurées

qu'on a eu de la peine à croire qu'elles eussent eu une origine commune. Strabon nous a transmis un trait d'histoire, qui montre que la langue des Pélasges avoit des mots grecs. Il dit que les Tyrrhéniens se préparant à faire le siège d'Agylla en Italie, ville habitée par les Pélasges, un soldat de l'armée Tyrrhénienne s'approcha de la muraille, & demanda en sa langue comment s'appeloit cette ville. Le Pélasge n'entendant pas la langue des Tyrrhéniens, lui répondit du rempart, χαῖρε, *bon jour :* réponse qui donna occasion aux peuples de l'Italie de changer le nom de cette ville & de l'appeler *Cære.*

Strab. lib. 5.

Je finis par faire observer, que dans les deux Mémoires que j'ai donnés sur les Pélasges, mon dessein n'a pas été de suivre toutes les branches de cette nation, dans ses différentes migrations. Mon but a été seulement de rechercher d'où étoient venus ces Tyrrhéniens, qu'Hérodote & Thucydide placent dans la Crestonie & dans quelques autres contrées voisines de la Macédoine & de la Thrace ; pour répandre du jour sur divers endroits de ces auteurs, qu'on ne peut bien entendre, que lorsqu'on est instruit de l'origine & du sort de ces Tyrrhéniens.



RECHERCHES SUR LA VILLE DE MÉGARE EN ACHAÏE.

Par M. Blanchard.

29 Mai 1742.

La ville de Mégare étoit située dans l'Achaïe : elle étoit la capitale du pays connu sous le nom de la Mégarique, au fond du golfe Saronique, entre Athènes & Corinthe, à vingt milles d'Athènes, à quarante milles de Thespies ville de la Béotie, & à douze d'Eleusis ville de l'Attique. Son territoire étoit bas, enfoncé & abondant en pâturages. Elle a conservé son nom avec une légère altération ; on l'appelle aujourd'hui Mégra : elle est sous la domination du Grand Seigneur, & compose la partie occidentale du Duché d'Athènes *(a)*.

La Mégarique s'étendoit entre le golfe Saronique au levant, & celui de Corinthe à l'occident, & jusqu'à l'Isthme de Corinthe au midi. Les Latins, qui ont suivi les Grecs, appellent la ville, *Megara* au singulier féminin, ou *Megara* au neutre pluriel, tant les poëtes que les historiens.

Nous observerons avec les géographes anciens, qu'il y avoit une ville de Mégare en Thessalie, une dans le Pont, une dans l'Illyrie, enfin une autre dans la Molosside. Nous n'entrerons pas dans le détail de la fondation, ni des révolutions de la ville de Mégare en Sicile, qui fut bâtie par une colonie des Mégariens de l'Achaïe, sur les ruines de la ville d'Hybla, si connue par l'excellence de son miel. S'il se trouve dans les cabinets des antiquaires, des médailles avec l'inscription Μεγαρέων *(b)*, qui soient antérieures aux temps des Empereurs Romains,

(a) *Stephanus de Urbibus. Rob. Stephanus. Holstenius. Berkelius, &c.*

(b) Angeloni rapporte une de ces médailles avec la legende Μεγαρεων. On en trouve deux dans Goltzius avec celle de Μεγαραιων.

Romains, elles ſont de la colonie de Mégare en Sicile, qui porte une ancre pour revers, comme Mégare de l'Achaïe.

Les Mégariens de l'Achaïe étoient ſurnommés Νισαῖοι Μεγαρῆες. Théocrite les diſtingue de ceux de Sicile, en diſant d'eux, qu'ils étoient de grands maîtres en l'art de naviger : ἀριστεύοντες ἐρετμοῖς.

Apoll. Rhod. l. 2. v. 749.

Les hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur l'origine du nom de la ville de Mégare, ni ſur celle de ſon fondateur. Quelques-uns diſent, que Pandion qui avoit quatre fils, dans le partage qu'il fit de ſes états, donna la Mégaride à Niſus l'un des quatre ; que Mégarus ou Mégaréus fils de Neptune père d'Hippoménès, originaire d'Oncheſtos en Béotie, étoit venu au ſecours de Niſus contre Minos, qui ravageoit la Mégaride, pour venger la mort d'Androgée ſon fils, fameux Athlète, que les Athéniens & les Mégariens devenus jaloux de ſa gloire avoient tué ; que Scylla fille de Niſus, épriſe d'amour pour Minos, avoit découvert à ce Prince les deſſeins & la ſource de la force de ſon père, figurée par les poëtes ſous l'emblème de quelques cheveux rouges, qui étoient entre-mêlés dans ſa chevelure ; & que Mégarus avoit été tué dans un combat, & enterré dans la ville à laquelle il avoit donné ſon nom. Les poëtes ont ajoûté pour le merveilleux (car il en falloit par-tout), que Niſus mourut de douleur de cette perte, & fut métamorphôſé en faucon ; & que Scylla ſe voyant abandonnée de Minos, & privée de ſon père, ſe donna la mort, & fut changée en alouette, à laquelle le faucon ne ceſſe de faire la guerre. C'étoit, ajoûtent les hiſtoriens, ce même Niſus, qui avoit bâti la citadelle & formé le port, qui a conſervé le nom de Niſaia.

Pauſanias, l. 1. p. 5. & ſeq.

D'autres diſent que du temps de Codrus, les Héraclides entrèrent dans la Mégaride, à la ſollicitation & avec le ſecours des Meſſéniens & des Corinthiens, après avoir manqué leur entrepriſe ſur Athènes ; & qu'ils y bâtirent Mégare, & la peuplèrent de Doriens, qui apportèrent leur dialećte à la place de l'Ionique, en chaſſant les Ioniens qui l'avoient habitée juſque-là : *Peloponneſii digredientes finibus Atticis, Megaram mediam Corintho Athenisque urbem condidere.*

Vell. Paterc. l. 1.

Ils firent plus : ils abattirent le cippe que Théſée y avoit élevé & chargé de deux inſcriptions ; l'une ſur la face qui regardoit le Péloponnèſe, marquoit l'entrée dans ce pays : Τὰ δ' ἐςὶ Πελοπόννησος, οὐκ Ἰωνία ; & l'autre l'entrée dans l'Ionie : Τὰ δ' οὐχὶ Πελοπόννησος, ἀλλ' Ἰωνία. Ce monument avoit ſubſiſté 150 ans.

Steph. Byzant. Quelques autres attribuent la fondation de Mégare à Mégarée fils d'Apollon : mais je ne trouve ce Mégarée, que dans le ſeul Etienne de Byzance. Selon Pauſanias, c'eſt Apollon lui-même qui prêta ſon miniſtère à la conſtruction des murailles de cette ville : elles ont été plus ſouvent renverſées & détruites que celles de Troie, qui ſe vantoit du même honneur. Je crois que Pauſanias ne le crut pas plus que nous ; quand on l'engagea à obſerver le rocher ſur lequel ce Dieu dépoſoit ſa lyre pendant le temps de ſon travail, & qui rendoit, dit-on, un ſon harmonieux, lorſqu'on le frappoit d'un caillou. Ces peuples nous ont conſervé un grand nombre de traditions, qui ne ſervent qu'à nous confirmer dans l'opinion, que les Grecs étoient de hardis menteurs dans leurs hiſtoires, & qu'ils manquoient de jugement, ou qu'ils avoient bien mauvaiſe opinion de nous, s'ils eſpéroient que nous les en croirions ſur leur parole.

Pauſanias, l. 1, p. 96. Les peuples de la Mégaride prétendoient que les Nymphes Sithnides étoient originaires de leur pays, & que d'une de leurs filles Jupiter avoit eu, au temps de Deucalion, un fils qui avoit donné ſon nom au royaume : mais cette prétention n'eſt appuyée ſur aucun monument. Pauſanias dit bien que Mégarus, au temps du déluge, attiré par le cri des grues qui s'étoient retirées ſur une montagne, à laquelle le nom de Gérania en eſt reſté, y avoit trouvé un aſyle pour ſe garantir de la fureur des débordemens.

Il y a plus d'apparence que ce nom de Mégare lui fut donné, à cauſe d'un temple bâti par Car fils de Phoronée, à l'honneur de Cérès. Les temples de cette Déeſſe étoient appelés ſimplement Μέγαρα (c), ſuivant un paſſage d'Euſtathe ſur le 1.er livre de l'Odyſſée. Ce temple attiroit une ſi grande

(c) Μέγαρα, dit Euſtathe ; κατάγεια οἰκήματα τῶν θεῶν, ἤγουν Δήμητρος καὶ Περσεφόνης. P. 1387.

quantité de pélerins, que l'on fut obligé d'y établir des habitations pour leur ſervir de retraite & de lieu de repos, dans les temps qu'ils y apportoient leurs offrandes. C'eſt ce temple dédié à Cérès ſurnommée μαλοφόρος, ſous la protection de laquelle étoient les troupeaux de moutons, dont Diogène fait mention, quand il dit qu'il aimeroit mieux être bélier du troupeau d'un Mégarien, que d'être ſon fils ; parce que ce peuple négligeoit d'habiller les enfans pour les garantir de la rigueur des ſaiſons & de l'intempérie de l'air, pendant qu'on avoit grand ſoin d'y couvrir les moutons, pour rendre leur laine plus fine, & plus aiſée à filer & à mettre en œuvre. Plutarque, dans ſon traité de l'avarice, fait ce reproche aux Mégariens de ſon temps.

Une des citadelles qui étoient dans la ville de Mégare, y avoit été élevée pour la défenſe de la place par Alcathoüs fils de Pélops, qui étant ſoupçonné avec fondement d'avoir eu part à la mort de Chryſippe ſon frère, fut obligé de quitter l'Attique : il ſe retira à Mégare ; il y tua un lion qui avoit déja dévoré bien du monde, & entre les autres, Evippus fils du Roi Mégarée. Ce Prince, pour lui marquer ſa reconnoiſſance, lui donna ſa fille en mariage, & il ſuccéda à ſon beau-père, de qui il avoit mérité les bonnes graces, par le ſervice important qu'il venoit de lui rendre.

On peut juger que ſous ſon règne les Mégariens étoient alliés des Athéniens, & partageoient entre eux les charges de l'Etat ; puiſqu'Alcathoüs envoya ſa fille Péribée en Crète, la même année que Théſée y fut conduit, pour être expoſé dans le labyrinthe à la fureur du Minotaure.

On croit que le royaume de la Mégaride avoit été gouverné ſucceſſivement par douze Rois, entre leſquels le premier fut Cléſon fils de Lélex, qui eut Pylas pour fils & ſucceſſeur ; de lui vint Sciron, qui épouſa la fille de Pandion. Sciron diſputa le royaume à Niſus : mais Eacus, choiſi pour arbitre, adjugea le royaume à Niſus, & donna à Sciron le commandement des armées. Nous aurons à parler de lui dans la deſcription des parties qui compoſoient le royaume de la Mégaride. Le dernier de ces douze Rois fut

Pauſanias, l. 1. pp. 107, 108.

Ajax fils de Télamon : il mourut au siège de Troie de sa propre main, & de l'épée fatale dont Hector lui avoit fait présent, en considération de sa valeur. Pausanias avance que Hypérion, fils d'Agamemnon, fut le dernier des Rois de Mégare, & que son orgueil & son avarice l'ayant rendu odieux, il fut tué par Sandion, qui conseilla de ne plus souffrir de Rois. Esymnus, qui étoit alors en grand crédit à Mégare, alla consulter l'oracle de Delphes sur ce changement : il en rapporta que le Dieu promettoit toute sorte de prospérités, si les Mégariens ne se conduisoient que par le plus grand nombre ; ce qui fut interprété, qu'il falloit, pour le lieu des assemblées, faire une enceinte qui renfermeroit les tombeaux des héros, en présence desquels on formeroit des délibérations.

L. 1. p. 103.

Après cet événement, ce royaume devint un état libre & démocratique, jusqu'au temps que les Athéniens s'en furent rendus les maîtres. Les Héraclides enlevèrent aux Athéniens cette conquète, & le gouvernement devint aristocratique.

Il ne seroit pas aisé d'entrer dans un détail chronologique & bien suivi des révolutions par lesquelles cet état a passé. Pausanias observe seulement que Mégarée, fils de Neptune, épousa Iphinoé l'une des filles de Nisus ; mais il reproche aux historiens de Mégare leur silence sur la guerre de Crète & sur la prise de la capitale de la Mégaride, sous le règne de Nisus.

L. 1. c. XXXIX. p. 96.

Il y avoit dans la même ville une seconde citadelle qui portoit encore, dans le temps du voyage de Pausanias, le nom de Caria, du nom de Car, fils de Phoronée, qui l'avoit fait élever. Il avoit été enterré sur le chemin de Mégare à Corinthe : son tombeau n'étoit d'abord qu'un monceau de terre ; mais par un ordre de quelque oracle, consulté dans une calamité publique, on lui en éleva un magnifique de pierres appelées *conchites*, qui sont entrées dans beaucoup d'autres édifices publics de la ville. Elles sont ainsi nommées, parce qu'elles sont veinées de figures de différens coquillages : on les trouve dans le pays : elles sont très-malléables, & très-aisées à mettre en œuvre.

Pausan. l. 1. p. 107.

Le même Pausanias rapporte que la ville de Mégare avoit porté le nom de Nisa ; d'où celui de Nisaia fut donné à la citadelle que Nisus fit construire à huit stades de la ville, sur le bord de la mer : Pindare l'appelle Νίσου λόφος. Les Athéniens joignirent cette citadelle à la ville, par une longue & forte muraille qui y conduisoit, & qui tenoit la ville dans la dépendance d'une puissante garnison qu'ils y entretenoient. Il y avoit à Athènes une pareille muraille qui conduisoit au port de Pirée : les Mégariens démolirent & ruinèrent cette muraille, aussi-tôt qu'ils pûrent secouer le joug des Athéniens, qui de leur part, ne manquèrent point de la faire rétablir, aussi souvent qu'ils eurent quelque avantage sur les Mégariens ; parce qu'elle les assuroit de la fidélité de la ville.

Mais dans la suite l'Eubée s'étant détachée des Athéniens, Périclès s'étoit mis en marche pour la faire rentrer dans le devoir ; lorsqu'il apprit que les Mégariens soutenus par les Corinthiens, les Sicyoniens, & les Epidauriens, s'étoient révoltés & avoient massacré la garnison qui étoit dans la ville, à l'exception de ceux qui s'étoient retirés dans la forteresse Nisaia, d'où on les avoit aussi obligés de se retirer précipitamment. Périclès ramena ses troupes à Athènes, & les peuples du Péloponnèse entrèrent dans l'Attique, pillèrent la ville d'Eleusis jusqu'à Thriasos, sous la conduite de Plistoanax, fils de Pausanias Roi de Lacédémone. Quelque temps après Périclès retourna à la conquête de l'Eubée ; & les Athéniens furent obligés de signer une paix de trente ans avec les Lacédémoniens & leurs alliés, auxquels par le traité ils furent contraints de rendre Nisée, Paga, l'Achaïe entière & Trézène.

Nous avons dit que le territoire de la Mégaride étoit bas & enfoncé : la ville n'étoit pas dans une situation plus avantageuse ; ce qui attiroit, des montagnes voisines, des torrens qui rendoient une grande partie de la ville, & sur-tout la rue appelée ῥοῦν, à cause de cette incommodité, presque impraticable dans le temps de la crûe des eaux. Théagénès, l'un des anciens Rois de la Mégaride, qui avoit donné sa fille en mariage à Cylon Athénien, remonta jusqu'aux sources & aux

fontaines des Nymphes Sithnides, & les rassembla dans un aquéduc magnifique, soutenu par de superbes colonnes, & revêtu d'autres ornemens, qui contribuèrent dans la suite à la décoration & à la sureté des édifices, & à l'utilité de la ville entière.

Nous avons marqué, au commencement de ce Mémoire, l'étendue des limites de la Mégaride: elle renfermoit, outre Mégare, deux autres villes : l'une est appelée Egosthène, Egisthène ou Egirusa, par les auteurs différens qui en font mention. On y voyoit au temps de Pausanias, le temple de Mélampus fils d'Amythaon, dans lequel étoit une colonne sur laquelle étoit la statue d'un homme de petite stature : on y célébroit tous les ans la fête de Mélampus, à l'honneur duquel on faisoit des sacrifices. L'autre ville étoit *Paga* ou *Pagæ (d)*; & ce nom laisse entendre que c'étoit autour de cette ville, qu'on trouvoit les eaux qui arrosoient le pays. Elle s'appelle aujourd'hui Livadosta, au bord du golfe de Corinthe, près l'isthme, à vingt milles de Mégare. On y trouvoit le tombeau du héros Egialée fils d'Adraste, qui fut tué à la seconde guerre des Argiens contre Thèbes. Ses amis & ses proches portèrent son corps à Paga, où il fut enterré. Ces deux villes n'ont rien de singulier, qui puisse entrer dans ce Mémoire.

Strabon joint encore à la Mégaride, la bourgade de Cromyon ou Crommyon, & dit que c'est la première place qui se trouve en sortant des limites de Corinthe, pour venir à Mégare : mais le plus grand nombre des géographes anciens, la placent dans le territoire de Corinthe.

Thucydide dit que la ville de Platée fut donnée par le jugement des Lacédémoniens, arbitres nommés par les Thébains, pour habitation aux exilés de Mégare, chassés, après qu'on eut puni pour l'exemple, les plus coupables dans une révolte.

Mégarice étoit une petite ville de la Bithynie. Méla, *liv. I.* & Strabon, *liv. XII,* disent, que cette ville & celle d'Astacus avoient été bâties par les Mégariens, qui avoient été pendant quelque temps maîtres des pays où elles étoient situées.

(d) Πηγὴ, *source, eau qui sort de terre.*

L'île Minoa, qui a un promontoire, & qui fut ainsi nommée, parce que Minos s'y étoit arrêté quelque temps avec sa flotte, lorsqu'il vint pour punir la Grèce, comme nous l'avons dit, est située assez près de Mégare: elle fut prise sur les Mégariens par Nicias, & destinée après cette conquête à servir de poste d'observation aux Athéniens. Ils y établirent une forte garnison, pour s'opposer aux entreprises & aux courses des peuples du Péloponnèse, qui y mettoient leurs galères en embuscades; & il fut ordonné & convenu que les Mégariens ne pourroient jamais, sous quelque prétexte que ce fût, y faire aborder, ni arrêter aucun de leurs vaisseaux.

C'est dans l'enceinte de la Mégaride que l'on trouve ces rochers auxquels Strabon donne six milles d'étendue, devenus infames par les cruautés de Sciron, qui réduisoit ceux qui arrivoient, ou qui étoient jetés sur ces côtes, au honteux ministère de lui laver les pieds, & de l'aider à se chausser, & qui abusant de leur situation, les précipitoit d'un coup de pied dans la mer. Un monstre que Pausanias croit être une tortue de mer, accoutumé à sa proie, cantonné dans quelque creux de rocher, rendoit inutiles les efforts que ces malheureux faisoient pour se sauver à la nage, & les entraînoit dans son repaire, où il les égorgeoit, s'ils n'étoient pas brisés par les pointes des rochers sur lesquels ils rouloient en tombant dans la mer. Thésée le punit du même genre de mort; & purgea le monde de ce barbare, que Jupiter hospitalier avoit laissé trop long-temps impuni. C'est de ces rochers que Stace nous parle. *Theb. lib. 1.*

Infames Scirone petras, Scyllæaque rura
Purpureo regnata seni.

Si Strabon place ces rochers dans l'Attique, son sentiment touchant cette position ne peut être fondé que sur les fréquentes révolutions, qui faisoient souvent passer les Mégariens sous la puissance des Athéniens. Le royaume adjugé, comme nous l'avons dit, à Nisus, & le commandement des armées à Sciron,

déterminent la situation de son habitation dans la Mégaride, ainsi que Pline & Méla l'ont dit.

Nous ne trouvons point que la ville de Mégare ait eu une consistance bien décidée, qu'après qu'elle fut devenue colonie Romaine, par la conquête qu'en fit Quintus Cecilius Metellus surnommé le Macédonien ; lorsqu'Alcamène fut obligé de retirer les troupes auxiliaires qu'il avoit amenées à Mégare, & qu'il les fit passer de cette ville à Corinthe. Mais revenons aux anciens Mégariens, par rapport à la guerre.

Les Salaminiens avoient rompu le traité d'alliance qu'ils avoient conclu depuis long-temps avec les Athéniens, qui s'étoient de leur côté engagés à les défendre contre tous ceux qui jaloux de leur gloire, oseroient les attaquer. Ils s'étoient unis avec les Mégariens, par une ligue offensive & défensive. Les Athéniens résolus à tout entreprendre pour la troubler, avoient été si souvent repoussés & battus, que rebutés, ils avoient publié un decret, par lequel il étoit défendu sous peine de la vie, de proposer dans aucune délibération de recouvrer Salamine. Solon indigné de ce qu'un pareil decret avoit de honteux pour la République, profita de l'ardeur qu'il vit dans les jeunes gens, qui en murmuroient tout haut ; il répandit parmi ses amis, qu'il avoit composé un poëme intitulé *Salamine* : & comme s'il eût eu quelque aliénation d'esprit, il alla avec une couronne sur la tête, le réciter aux assistans, dans la chaire du crieur public. Diogène Laerce nous a conservé les vers les plus piquans de cette satyre, contre la lâcheté des Athéniens ; & l'auteur, qui avoit couvert cette entreprise du voile de la folie, fut soutenu par les intrigues de Pisistrate. Il exhorta le peuple à rentrer dans ses droits sur l'île de Salamine, & à révoquer le decret. On le crut ; la guerre s'alluma, & on en donna le commandement à Solon. Frontin, Justin, & d'autres historiens disent qu'il fut associé à Pisistrate, que l'on chargea de venger l'honneur de la République. Il fit avancer la flotte qu'il commandoit, jusqu'au promontoire de Colias, où il trouva les Dames d'Athènes qui célébroient la fête & les mystères de Vénus, & fit partir un homme de confiance,

confiance, qui comme mécontent du gouvernement préſent, & ſous l'apparence de déſerteur, vint comme pour ſe retirer à Mégare : il donna à entendre, comme un avis important, qu'on pourroit ſans peine ſe rendre maître des plus conſidérables Dames d'Athènes, en paſſant ſans bruit dans un vaiſſeau ſeul à Colias. On ajoûta foi à ce rapport : il fut aſſocié à l'entrepriſe ; & Solon voyant le vaiſſeau s'avancer, fit retirer les Dames, & donna des habits de femmes à un nombre de jeunes gens ſans barbe, qui cachèrent des poignards ſous leurs robes. Le vaiſſeau étant arrivé, les Mégariens coururent ſans défenſe, pour ne point alarmer cette jeuneſſe, qui jouoit & danſoit aſſez près de la mer. Les Mégariens furent donc tous poignardés, & les Athéniens continuèrent leur route vers Salamine, dont ils ſe rendirent maîtres. Tout ce récit eſt tiré de Plutarque, qui rapporte encore une autre tradition, à laquelle il ſemble donner la préférence. Il dit que Solon fondé ſur une réponſe de l'oracle de Delphes, alla pendant la nuit avec cinq cens hommes, dont on lui avoit donné le commandement, pour faire des ſacrifices ſur les tombeaux de deux héros du pays de Salamine, Périphémus & Cichris ; qu'il avoit fait paſſer ſes troupes ſur des barques de pêcheurs, ſoutenues par une galère à trente rames ; & qu'il s'étoit arrêté à un promontoire vis-à-vis de l'île d'Eubée, où les Mégariens, pour prendre connoiſſance de cet armement, envoyèrent une galère qui fut priſe. Solon la chargea des ſoldats qu'il avoit amenés, & leur donna les armes des Mégariens qu'il avoit fait priſonniers, pour les mieux déguiſer, & par ce ſtratagème, reprit la ville & l'île de Salamine. En mémoire de cet exploit, Solon fit bâtir un temple à l'honneur du Dieu Mars, à qui tous les ans on faiſoit des ſacrifices en action de graces.

Vit. Solon.

Les Mégariens ne voyant pas qu'il y eût de moyen pour recouvrer Salamine par la voie des armes, ni de faire valoir leurs anciennes prétentions ſur cette île, s'adreſſèrent aux Lacédémoniens, pour juger du droit qu'ils y croyoient avoir, contre la conquête que les Athéniens en venoient de faire.

Laërce, Plutarque & Elien rapportent les moyens allégués de part & d'autre : mais Solon ſoutint avec tant d'art & d'éloquence les intérêts des Athéniens, que l'île de Salamine leur fut adjugée, ſur l'uſage conſtant depuis les temps les plus reculés, de tourner les viſages des morts du côté du couchant ; pratique ſoutenue par une loi d'Athènes ; au lieu que les Mégariens les tournoient vers le levant : il ajoûtoit que les Athéniens mettoient les morts en terre ſéparément, au lieu que les Mégariens en mettoient juſqu'à quatre dans un même cercueil.

L'hiſtoire ne nous a conſervé que très-peu de monumens d'exploits militaires des Mégariens. Ils étoient preſque toûjours occupés à ſe défendre contre des voiſins plus puiſſans qu'eux : ils devenoient troupes auxiliaires pour les peuples auxquels leur intérêt les attachoit. Cependant Pauſanias a obſervé la ſtatue qu'ils élevèrent à Apollon, après qu'ils eurent chaſſé les Athéniens de la citadelle Niſaia : il rapporte encore qu'ils furent défaits par les Thébains, qui profitant de leur déroute, allèrent droit à Mégare, & s'étoient déjà rendus maîtres des murailles de la ville ; lorſque les Mégariens firent répandre le bruit que Philopémen arrivoit à leur ſecours. Ce nom ſeul obligea les Thébains à lever le ſiège, & à remener leurs troupes dans leur pays : on ſait que ce général s'étoit alors attiré la confiance & l'attention de tous les Grecs, qui lui appliquèrent l'oracle rendu à Delphes, ſur le libérateur qui leur étoit promis. Thucydide remarque encore que les Mégariens fournirent huit vaiſſeaux aux Corcyréens, contre les Corinthiens qui s'étoient rendus maîtres de la colonie d'Epidamne. Mais ce que nous pourrions dire ici des expéditions militaires des Mégariens a été déjà dit, ou ſera amené par ce qui nous reſte à en dire. Paſſons à leurs mœurs.

La mauvaiſe foi des Mégariens avoit prévenu la plus grande partie de leurs voiſins contre eux. Leur rire avoit paſſé en proverbe ; & il s'appliquoit à ces hommes qui, comme le dit Quintilien, aimeroient mieux perdre un bon ami, que négliger un bon mot qui ſe préſente : illuſion de l'eſprit, qui cherche à briller aux dépens du cœur. Le proverbe pouvoit encore

Γέλωτα Μεγαρόθεν κεκλασμένον.

être fondé ſur ce que les paroles que les Mégariens paroiſſoient donner avec joie, avoient auſſi peu de ſtabilité, que ces barillets de terre, qu'Eubulus dans Athénée appelle πιθάκνια, qui ſe formoient à la manufacture de Mégare : ils impoſoient à la vûe par leur élégance ; ils étoient mis en réſerve dans les cabinets des curieux ; mais ils étoient très-minces & par conſéquent très-fragiles.

Ariſtophane a auſſi relevé les ruſes & les artifices des Mégariens, en mettant dans la bouche d'un de ſes acteurs, dont les artifices avoient ſouvent echoué, *qu'il va mettre en œuvre une des ruſes des Mégariens.* Eraſme dit, que ce proverbe, Μεγαρικὴ μηχανὴ, auquel la mauvaiſe réputation des Mégariens avoit donné naiſſance, doit s'appliquer à tous ceux qui, comme ce peuple, manquent de bonne foi, ſoit dans leurs diſcours, en parlant autrement qu'ils ne penſent, ſoit dans leurs actions, en violant les engagemens qu'ils ont pris : il ajoûte que cette expreſſion eſt peut-être fondée ſur les ſubtilités de l'école Mégarique, fondée par Euclide, ou bien ſur ce que ce philoſophe étoit un grand méchanicien. Nous aurons bien-tôt occaſion de parler de lui.

Ἀλλ' ἐστὶ γάρ μοι μεγαρικά τις μαχανά.

Il paroît que les Mégariens étoient peu eſtimés dans la Grèce. Dinias rapporte que les Eginètes ayant battu les Etoliens en Achaïe, prirent ſur eux une galère à cinquante rames, dont ils firent une offrande à Apollon Pythien. Leurs députés interrogèrent l'oracle ſur l'opinion que l'on devoit avoir de chacun des peuples de la Grèce, & quels étoient les plus braves au ſentiment du Dieu : la Prêtreſſe, après avoir expoſé les avantages de quelques villes ſur les autres, répondit à un Mégarien, qui vouloit attribuer le ſuccès de cette expédition au ſecours qu'il avoit amené de ſon pays, que les Mégariens ne ſeroient pas au douzième rang parmi les Grecs, qu'ils n'en méritoient aucun, ni même aucune conſidération. Le ſcholiaſte de Théocrite rapporte une épigramme, où cette réponſe étoit miſe en œuvre; & Callimaque l'applique nommément aux Mégariens, qui étoient devenus un terme de comparaiſon, en matière de mépris.

Pausanias donne un exemple de la cruauté des Mégariens. Sur la voie sacrée d'Athènes à Eleusis, on trouve, dit-il, le tombeau d'Anthémocrite, ce hérault qui fut envoyé pour leur représenter, qu'ils n'avoient aucun droit qui leur permît de cultiver les terres sacrées : au mépris du droit des gens, ils le firent assassiner ; & depuis cet attentat, ils sont encore sous la main des Dieux vengeurs de ce crime. L'Empereur Hadrien, si affectionné aux Grecs, se contenta de faire rétablir leurs murailles, & ne leur accorda ni les mêmes honneurs, ni autant de faveurs qu'aux autres.

Les larmes des Mégariens furent regardées comme exprimées par force, & non par un vrai sentiment de douleur. Elles passèrent aussi en proverbe, au rapport de Diogénien : il dit que Bacchius, Roi de Corinthe, ayant épousé la fille de Clytius Roi de Mégare, fit savoir à son beau-père que sa fille étoit morte : Clytius envoya de jeunes garçons & de jeunes filles pour pleurer à la cérémonie des funérailles. C'étoit un usage dont Horace fait sentir tout le ridicule :

Horat. Art. Poët. v. 430.

Ut qui conducti plorant in funere, dicunt
Et faciunt propè plura dolentibus ex animo.

Suidas donne pour raison de ces larmes feintes des Mégariens, que l'ail & l'oignon sont très-communs dans le pays, & d'une très-grande force, à cause de la qualité de la terre : ces plantes frappent trop vivement les nerfs des yeux, & expriment des larmes ; ce qui fait dire par Aristophane à un homme qui pleuroit, *il semble que l'odeur de l'ail te monte aux yeux.* Caton & Nicandre estimoient fort les graines de ces plantes qui leur venoient de Mégare.

Les femmes & les filles de Mégare n'étoient pas plus recommandables par leur vertu, que les hommes par leur probité ou leur valeur : aussi étoient-elles décriées ; & leur nom servoit dans les autres villes de la Grèce, à désigner les femmes de mauvaise vie, que l'on appeloit μεγαρικαὶ σφίγγες, à cause d'une des plus fameuses, nommée Sphinx ; d'où les

Grecs composèrent le nom de σφίγκτῃ, pour caractériser un certain ordre de débauchés.

L'imprécation usitée chez les peuples voisins, *que personne ne devienne plus sage que les Mégariens*, ne peut être qu'une dérision, ou qu'une déclaration de l'opinion qu'on avoit de la stupidité de ce peuple.

Μηδεὶς Μεγαρέων γένοιτο σοφώτερος.

La vie des voyageurs n'étoit pas en sûreté à Mégare. Valère Maxime rapporte, que deux Arcadiens arrivèrent ensemble en cette ville. L'un d'eux alla loger chez un ami avec lequel il étoit lié par le droit de l'hospitalité, & l'autre entra dans une auberge : celui-ci se présenta pendant la nuit à son compagnon de voyage, & le pria d'accourir à son secours pour le garantir du danger où il étoit, de la part de celui chez qui il étoit logé ; ajoûtant qu'il n'y avoit point de temps à perdre : il se réveilla ; & comme il se mettoit en état de sortir, en s'habillant il fit quelques réflexions sur la légèreté de cette vision, qu'il prit pour un songe ; & se remit au lit. La fatigue du voyage le rappela promptement au sommeil ; mais fort peu de temps après, le même compagnon se présente à lui de nouveau, & baigné dans son sang, il lui dit, que puisqu'il avoit négligé de lui sauver la vie, il ne devoit ni ne pouvoit avec honneur se dispenser de venger sa mort & de prendre soin de sa sépulture ; que son hôte l'avoit égorgé, & que pour couvrir son crime, il se préparoit à l'enlever le matin & à le porter hors de la ville dans une voiture de fumier. Réveillé sérieusement à cette vision, revêtue de circonstances si bien suivies, il courut à la porte de la ville, arrêta la voiture, & poursuivit le meurtrier jusqu'à ce qu'il eût été condamné à la mort. Ce seroit grand dommage que cette histoire ne fût appuyée d'aucune autre autorité, que de celle d'un auteur aussi crédule que l'étoit Valère Maxime, d'ailleurs grand partisan du merveilleux : mais il l'a tirée presque mot à mot de Cicéron ; & Cicéron l'avoit empruntée de Chrysippe, qui après Antiphon, avoit donné l'interprétation de beaucoup de petits faits relatifs à des songes inconnus.

Valer. Max. c. 7. de somniis.

Cic. de Divinat. l. 1. edit. Gruter. t. 4. p. 584.

Le même Valère Maxime nous laisse encore entendre,

Val. Max. l. IV.

que les Magistrats de Mégare ne donnoient pas meilleure opinion d'eux, que le reste des citoyens. Dion de Syracuse, chassé de son pays par la barbarie de Denys le tyran, vint à Mégare, & fit demander audience à Théodore, l'un des plus riches & des plus puissans de la ville, qui quoique averti, le fit attendre si long-temps, qu'un de ses amis avec lequel il étoit venu, en marqua bien de l'impatience: il faut, reprit Dion, que je supporte ce délai, qui n'est peut-être qu'une punition que je mérite, pour en avoir usé de même lorsque j'étois en place.

On lit dans Aristophane, que les marchands de Mégare, qui avoient été à Athènes, pour raison du commerce, y étoient si décriés pour leur mauvaise foi, qu'à la sollicitation de Périclès, on publia à Athènes un decret, par lequel il fut défendu à tout Mégarien d'aborder à aucun des ports de la République, & à tout marchand Mégarien de se présenter dans les marchés, sous prétexte d'aucun commerce. Les Mégariens en portèrent leurs plaintes aux Lacédémoniens, qui à leur prière députèrent à Athènes, pour en solliciter la révocation : les députés furent adressés à Périclès, qui s'excusa d'en parler, dans la crainte d'encourir la peine de mort qui étoit prononcée dans le decret contre le premier qui oseroit en proposer la révocation. Cet acte étoit son ouvrage : il n'en avoit sollicité si vivement la publication, que dans l'attente que tout le reste de la Grèce entreroit dans cette affaire & prendroit les armes; & que les Athéniens obligés par cette diversion à se défendre, ne penseroient plus à poursuivre l'action intentée contre lui, pour avoir tourné à son usage particulier & à son profit, les fonds du trésor sacré, destinés pour la construction des portes du temple de Minerve, qui étoient aussi celles de la citadelle, également sacrées. On sait qu'Alcibiade, son neveu, étant venu lui rendre visite dans sa plus tendre jeunesse, trouva son oncle fort triste & rêveur; il lui en demanda la raison : » C'est, dit-il, que je ne trouve pas de moyen de rendre mon » compte du trésor sacré. Imaginez-en un, lui dit l'enfant, pour vous dispenser de le rendre. » L'avis fut suivi, & ce mauvais citoyen hasarda de s'ensevelir plustôt sous les ruines de la République, que sous celles de sa maison.

Diod. Sic. l. 12.

Les Ambaſſadeurs ne pouvant vaincre Périclès, notifièrent le ſujet de leur voyage au Sénat, qui les renvoya à Périclès : celui-ci chargé de la réponſe du Sénat, finit le diſcours éloquent que Thucydide lui fait prononcer, par promettre, ſous le bon plaiſir des Athéniens, de lever la défenſe, ſi les Spartiates, de leur part, permettoient à tous les alliés des Athéniens, de commercer à Sparte, & ſi les Mégariens ceſſoient de cultiver les terres ſacrées dont ils s'étoient emparés contre toute juſtice. Ce refus donna naiſſance à la guerre du Péloponnèſe, qui fut appelée μακρότατος πόλεμος, parce qu'elle dura vingt-ſept ans. C'eſt apparemment au temps de ce decret, que Démoſthène prononça ſon Oraiſon contre Ariſtocrate, dans laquelle il appelle les Mégariens καταράτους.

C'étoit avant cette guerre, que les Mégariens avoient propoſé aux Béotiens de faire enſemble une ligue offenſive & défenſive ; mais la propoſition fut rejetée par quatre Conſeils de la Béotie, en qui réſidoit la puiſſance ſouveraine. Quelle foi pouvoit-on ajoûter à des traités avec des peuples, qui avoient ouvert leurs portes à Braſidas, Commandant des Lacédémoniens, lorſqu'ils commencèrent à s'ennuyer de l'alliance contractée avec les Athéniens; & qui, ſans autre motif, les ouvrirent aux Athéniens, lorſque les Lacédémoniens refusèrent d'entrer dans le règlement de leurs limites avec les Corinthiens? Ils ſe détachèrent encore des Béotiens, qui après avoir acquis beaucoup de gloire à la bataille de Leuctres, s'étoient abandonnés au luxe & à la débauche : ce qui ne s'accordoit pas avec la conduite des Mégariens; puiſque l'auteur de l'Oraiſon contre Nééra, que les critiques ne trouvent pas digne de Démoſthène, quoiqu'elle occupe une place dans les différentes éditions que nous avons de ſes œuvres, obſerve que les Mégariens n'étoient occupés qu'à *épargner* & *à gagner.* Cependant Iſocrate dit, qu'entre tous les Grecs, c'étoient les Mégariens qui occupoient les plus grandes maiſons. Ils étoient auſſi fort attentifs au gouvernement de leur état, & à l'économie domeſtique ; en cela bien différens des Sybarites, qui avoient pour maxime capitale : μηδεὶς ἡμῶν σωφρονείτω. Il n'eſt

Φείδεσθαι καὶ κερδαίνειν.

pas aisé de concilier ce que nous venons de dire des Mégariens, avec ce que Diogène en pensoit, selon Laërce: que ces peuples, par la somptuosité de leurs repas, sembloient être à la veille de leur mort, & penser comme Sardanapale; pendant qu'ils bâtissoient, comme s'ils n'avoient jamais du mourir. Plutarque en disoit autant des Rhodiens. On ne défend point au sage de travailler pour le plaisir & pour l'utilité de ceux qui doivent lui survivre; mais comment trouver une juste application de cette maxime, à un peuple si négligent sur l'éducation des enfans, qu'il laissoit aller presque nuds?

Nous aurions sans doute une idée plus exacte & plus complète des mœurs des Mégariens, s'il nous étoit resté quelque chose de plus que le titre de la Comédie d'Epicharme, Μεγαρεύς. Encore, peut-être ne serviroit-elle que pour caractériser les Mégariens de Sicile.

Euclide, le fondateur de la secte de philosophes, surnommée Mégarique, fit beaucoup d'honneur à sa patrie. Il étoit si passionné pour Socrate, dont il étoit disciple, qu'il se déguisoit en femme, & passoit toutes les nuits de Mégare à Athènes, pour éviter les peines décernées par les Athéniens, contre ceux de Mégare qui oseroient entrer dans leur ville, & revenoit de vingt milles le matin dans son pays. Le philosophe Taurus pour attirer ses disciples à l'étude de la philosophie, après en avoir fait valoir tous les avantages, leur rappeloit souvent l'exemple d'Euclide. Celui-ci vivoit environ quatre-vingt-dix ans avant le géomètre du même nom, qui étoit d'Alexandrie. Cependant Valère Maxime avance, que Platon consulté par ceux qui étoient chargés de l'exécution du plan de la citadelle sacrée, sur la figure qu'ils pourroient lui donner, les renvoya au géomètre Euclide, qui naquit assez long-temps après la mort de Platon : ce qui a obligé les critiques à suppléer à une partie de cet anachronisme, en substituant *sacræ aræ*, au lieu de *sacræ arcis;* parce que la citadelle ainsi surnommée, & élevée à Athènes à l'honneur de Minerve, étoit bâtie beaucoup avant ce temps-là. Il est bien vrai que l'oracle interrogé à l'occasion d'une calamité publique, avoit répondu qu'il falloit doubler

la

la face extérieure de l'autel d'Apollon à Délos, si l'on vouloit faire cesser les maux qui affligeoient la Grèce : ce qui détermina à renvoyer à un géomètre, pour l'exécution de cet ouvrage. Ce pourroit bien être aussi à notre Euclide qu'on se fût adressé; puisqu'on n'ouvroit l'entrée des écoles de philosophie, qu'à ceux qui étoient instruits des mathématiques.

Οὐδεὶς ἀμαθημάτευτος εἰσίτω.

Après la mort de Socrate, la crainte des tyrans obligea Platon & les autres disciples de Socrate à sortir d'Athènes: ils se retirèrent à Mégare, où Euclide les reçut, & leur procura le meilleur traitement qu'il put. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans le détail du système d'Euclide : je remarquerai seulement un mot de lui, qui mérite de n'être pas oublié. Ayant un jour entendu son frère dire dans sa colère, contre quelqu'un qui l'avoit offensé ; *que je meure si je ne me venge: & moi,* repliqua-t-il, *je mourrai à la peine, si je ne puis calmer votre transport, & faire que vous m'aimiez encore plus que vous n'avez fait jusqu'ici.* Laërce nous a conservé les titres de quelques-uns des ouvrages d'Euclide.

Le premier de ses successeurs dans son école, fut Eubulide, sous lequel étudia Démosthène, lorsqu'accusé de s'être laissé corrompre par les présens d'Harpalus, il fut obligé de sortir d'Athènes. Il vint à Mégare où Eubulide l'exerça, & l'accoutuma à prononcer la lettre R, que la conformation de sa glotte & la négligence de son éducation l'avoient empêché d'articuler jusques-là : il en sortit, & suivit Hypéride, envoyé d'Athènes pour solliciter les Péloponnésiens de la presqu'île de la Morée à une alliance. Démosthène, de son côté, attira par son éloquence les villes de Sicyone, d'Argos & de Corinthe : il fut rappelé de son exil, & ramené avec honneur, dans un vaisseau qui lui fut envoyé aux dépens de la République.

Je passe sous silence les autres successeurs d'Euclide, chefs de son école, qui n'étoient pas Mégariens ; pour parler de Stilpon, qui vivoit au temps du premier Ptolémée. Il étoit de Mégare, & son éloquence entraîna presque toute la Grèce dans la secte dont il étoit le chef : c'est de lui que Cicéron dit, à l'honneur de la philosophie, qu'étant porté par son

tempérament à l'amour du vin & des femmes, elle lui avoit appris à dompter ces deux passions. Ptolémée Soter ayant pris la ville de Mégare, fit ce qu'il put pour engager Stilpon à le suivre en Egypte, & lui fit porter une tres-grosse somme d'argent: Stilpon en renvoya une grande partie, & resta dans son pays. Ce fut en la presence de ce Ptolemée, que Diodore Chronus ne put répondre aux questions de Stilpon, & mourut de désespoir. Démétrius même, fils d'Antigone, ayant assiégé la ville de Mégare, ordonna que l'on ménageât la maison de Stilpon; & lui demanda après la prise de la ville, s'il n'avoit rien perdu dans le pillage: le philosophe répondit qu'on ne lui avoit rien enlevé de ce qui étoit réellement à lui. Stilpon, au rapport de Laërce, avoit composé une vingtaine de dialogues. Il mourut dans un âge très-avancé.

Une épigramme de l'anthologie dit, par une métaphore bien outrée, qu'il avoit attelé à son char la vieillesse & la maladie, & qu'il livra ces deux chevaux à la conduite du vin, à qui il laissa faire le reste. Cette épigramme est, dit-on, de Cratès, un de ses disciples, qui étant mal vétu dans un temps très-froid, fut piqué de ce que Stilpon lui avoit dit: *δοκεῖς μοι χρείαν ἔχειν ἱματίου καινοῦ*. On voit que les équivoques & les jeux de mots ne sont pas de nouvelle invention: car la plaisanterie de ce trait consiste dans l'équivoque de *καινοῦ*, en un seul mot, & de *καὶ νοῦ*, en deux mots. Diogène Laërce, qui ne néglige point ces sortes de traits, rapporte les deux vers que Cratès fit pour se venger de la plaisanterie de Stilpon:

Diog. Laert. l. II. segm. 117. 118.

> Καὶ μὴν καὶ Στίλπων' ἐσεῖδον χαλέπ' ἄλγε' ἔχοντα
> Ἐν μεγάροις, ὅθι φασὶ Τυφωέος ἔμμεναι εὐνάς.

Où l'on voit qu'il joue sur le τυφὼς philosophique de Stilpon.

La secte Mégarique dégénéra en des disputes frivoles, ce qui attira le surnom d'ἐριστικοὶ, *contentieux*, à ceux qui s'y attachèrent. Elle s'est enfin confondue dans celle des Dialecticiens.

N'omettons rien, si nous le pouvons, de ce qui peut intéresser

Mégare. Disons, après Pausanias, que Pandion fils de Cécrops II, chassé d'Athènes par la faction des Métionides, fils d'Erechthée, s'étoit retiré près de Pylas Roi de Mégare son beau-père: il y mourut. Ses enfans soutenus par les Mégariens, chassèrent à leur tour les Métionides d'Athènes, & Egée recouvra le royaume de ses pères.

Il y a grande apparence que les arts de la sculpture & de la peinture étoient en considération à Mégare. Théocosme qui avoit une grande réputation d'habileté en sculpture, étoit de cette ville: il avoit été chargé de travailler aux ornemens du temple de Jupiter Olympien; mais les ouvrages qu'il avoit commencés, furent interrompus par la guerre du Péloponnèse: aidé de Phidias, qui lui avoit été associé, Il avoit déjà fort avancé la statue de Jupiter, sur la tête de laquelle il avoit placé les heures & les Parques, parce que ce Dieu présidoit aux destinées, & à la vicissitude des saisons & des temps.

Si l'on devoit juger de la religion des Mégariens par le nombre & la magnificence des temples & des monumens élevés à l'honneur des Dieux & des Héros, Pausanias nous *L. VI. p. 380.* en fourniroit de grandes preuves. Il décrit le trésor que ces peuples avoient à Delphes. Dans cette espèce de chapelle, étoient des statues de cèdre, revêtues d'or qui représentoient Hercule & Déjanire, & le combat d'Hercule contre Achéloüs: Mars soutenoit celui-ci; & Minerve qui n'avoit jamais abandonné Hercule, le défendoit: mais sa statue fut transportée dans le temple de Junon, auprès des Hespérides. Le plafond représentoit le combat des Géans contre les Dieux: au milieu étoit un bouclier chargé d'une inscription, qui fait entendre que ce trésor est composé des dépouilles des Corinthiens. Pausanias met cette victoire des Mégariens sous le règne de Phorbas à Athènes, avant les Archontes, & avant l'époque des Olympiades. Les Argiens étoient venus au secours des Mégariens à cette expédition. Les statues étoient de Dontas Lacédémonien, disciple de Dipénus & de Scyllis.

Au bout de l'aquéduc de Théagénès, étoit un ancien temple, où l'on voyoit les portraits des Rois de Rome, & une

ſtatue de Diane *Soſpita*, élevée en reconnoiſſance de ce que les Mégariens avoient été délivrés de l'armée des Perſes qui déſoloient le pays : elle étoit du ſculpteur Strongylion. Praxitèle y avoit auſſi poſé les ſtatues des douze grandes Divinités.

Τελεταὶ νυκτεριναί. Dans la citadelle Caria, étoit le temple de Bacchus Nyctélius, ainſi nommé à cauſe des ſacrifices qu'on lui faiſoit la nuit; Ἐπιστροφία. celui de Vénus *procuratrice ;* une chapelle dédiée à la nuit, où étoit un oracle; & une autre chapelle qui étoit ſans couverture, Κόνιος. à l'honneur de Jupiter ſurnommé le *poudreux*, où étoient deux ſtatues d'Eſculape & de la Santé, faites par Bryaxis. Dans l'enceinte de la même forteresse, étoit le fameux temple de Cérès, bâti par Car.

En deſcendant de cette citadelle, on trouvoit le tombeau d'Alcmène, enterrée par ordre de l'oracle de Delphes, dans la Mégaride où elle mourut ; & encore celui d'Hyllus, fils d'Hercule, qui ſe battit & fut tué par Echémus Arcadien, fils d'Aërops. Après ce tombeau on trouve le temple d'Iſis, celui d'Apollon, & celui de Diane, bâtis par Alcathoüs, après qu'il eut tué le Lion de Cythèron.

Il faudroit copier les quinze dernières pages du premier livre de Pauſanias, pour décrire les temples & les monumens qui ſe voyoient encore de ſon temps à Mégare. Il rabat ſouvent la vanité des Mégariens, par une critique judicieuſe de la plus grande partie des monumens qu'ils affectoient de faire voir : il en démontre la fauſſeté, par des preuves tirées des anachroniſmes ou du peu de vrai-ſemblance, en comparant leurs traditions avec les monumens hiſtoriques.



RECHERCHES SUR LES ROIS DE BITHYNIE.

Troisième Partie. (a)

Par M. l'Abbé SEVIN.

PRUSIAS I.

LES Bithyniens, après la malheureuse catastrophe de Ziélas, déférèrent la couronne à Prusias fils du Monarque défunt. Je dis fils du Monarque défunt, parce que les témoignages d'Arrien & de Strabon sont formels là-dessus. Ce seroit violer les règles les mieux fondées de la critique, que de vouloir dans le cas présent, en appeler de la décision de ces deux écrivains : le premier avoit consacré une partie de ses veilles à éclaircir les antiquités du royaume de Bithynie; & ceux qui ont lû avec quelque soin les ouvrages du second, doivent y avoir remarqué une attention toute particulière à s'instruire de l'histoire des provinces, dont il donnoit la description géographique. Au reste, la jeunesse du nouveau Roi ne sembloit guère propre à garantir la Bithynie, des malheurs dont elle étoit menacée de la part des Gaulois, à qui la mort de Ziélas & la consternation des peuples promettoient de grands avantages. Il est à présumer que l'habileté de Prusias fit évanouir de si belles espérances : du moins, on ne trouve nulle part que les Gaulois aient entamé les pays soumis à sa domination : peut-être même, se hâta-t-il de conclurre la paix, avec des peuples dont les forces auroient mis un obstacle invincible à des projets plus importans.

2 Juin 1741.

1. Arr. apud Eust in Hom. l. 3. Str. p. 563.

Ce Prince méditoit la réunion des contrées de la Bithynie,

(a) La première partie de ces *Recherches* se trouve au tome XII des Mém. de l'Acad. p. 316, & la 2.e au tome XV, p. 21.

que Ziélas avoit été forcé de céder au fils de la Reine Etazeta. L'entreprise étoit hasardeuse : la veuve de Nicomède & Zibœas son mari comptoient sur les Macédoniens & sur les Républiques de l'Asie, toutes également intéressées à empêcher l'agrandissement de Prusias. Tant d'ennemis à combattre ne l'effrayèrent pas ; & il vint heureusement à bout de chasser Zibœas des cantons qui lui étoient échûs en partage. Démétrius, Roi de Macédoine, le reçut dans ses états ; & il y attendoit le moment favorable de rentrer en Bithynie, lorsque les habitans de Byzance lui offrirent de travailler à son rétablissement. Voici les motifs qui les engagèrent à faire cette démarche. Les Byzantins, fatigués par les fréquentes incursions des Gaulois, étoient convenus de leur payer un tribut, qui à la fin devint extrêmement onéreux à la République. Ses ambassadeurs sollicitèrent en vain les puissances voisines de les aider à secouer un joug si honteux. Les unes ménageoient les Gaulois par des raisons de politique ; & les autres craignoient de se voir en proie à des ennemis redoutables, accoutumés à laisser par-tout des marques sanglantes de leur passage. Ceux de Byzance, sans ressource & peu en état de résister par leurs propres forces à cette nation belliqueuse, mirent un impôt sur les différentes espèces de marchandises qui se transportoient dans le Pont-Euxin. Il étoit difficile que ce nouveau droit ne soulevat les commerçans, qui las de se plaindre & de n'être pas écoutés, eurent recours aux Rhodiens, alors maîtres de la mer, & dont la puissance étoit respectée généralement dans toute l'Asie. Ils envoyèrent des députés à Byzance, avec ordre de demander la suppression de l'impôt. Prières, remontrances, tout fut inutile : le Sénat refusa constamment de révoquer une loi que la pesanteur du tribut exigé par les Gaulois, & les besoins pressans de l'état avoient rendu nécessaire. Insensiblement les esprits s'aigrirent, & la négociation finit par une rupture ouverte.

Attalus Roi de Pergame, & Achéus Souverain de plusieurs provinces situées en deçà du mont Taurus, se déclarèrent en faveur de la République de Byzance. Les Rhodiens de leur

côté, songèrent à se fortifier de l'alliance de Prusias, qui promit de les secourir avec toutes les forces de son royaume. Il haïssoit les Byzantins, dont il avoit reçû divers sujets de mécontentement. Polybe les réduit à trois chefs principaux. On avoit décerné une statue à Prusias ; & contre les égards dûs à sa dignité, aucun des Magistrats ne s'étoit embarrassé de veiller à l'exécution du decret. Voilà le premier grief. Le second devoit lui être infiniment plus sensible. Attalus & Achéus se faisoient une guerre vive & cruelle : il étoit de l'intérêt du Roi de Bithynie qu'elle continuât plusieurs années, que ces Princes s'affoiblissent mutuellement, & que par-là ils lui frayassent le chemin à de nouvelles conquêtes. Les ambassadeurs de Byzance renversèrent ces magnifiques idées. Attalus & Achéus, qui comprirent à la fin la grandeur du péril auquel ils alloient être exposés, prévinrent par une réconciliation sincère les desseins de Prusias. Il se plaignoit en troisième lieu, de la partialité trop marquée des habitans de Byzance, en faveur d'Attalus : leurs députés assistoient à une fête solemnelle qui se célébroit tous les ans à Pergame ; & jamais personne ne se trouvoit, de la part de la République, aux jeux que Prusias donnoit en l'honneur de Jupiter Sauveur. Le plaisir de la vengeance & l'espérance de faire des conquêtes accélérèrent la conclusion du traité, que les Rhodiens avoient fait proposer à ce Prince. Il y fut stipulé, que les flottes de ces insulaires agiroient avec vigueur contre l'ennemi commun, & qu'en même temps le Roi à la tête de son armée pénétreroit dans les cantons dépendans de Byzance. Les choses s'exécutèrent de bonne foi. Prusias commença la campagne par le siège d'Hiéron, château ainsi nommé par rapport à un temple de Jupiter Pluvieux, dont quelques auteurs attribuent la fondation à Phrixus fils d'Athamas. Ce poste, que sa situation rendoit très-important, avoit souvent changé de maître ; & il paroît que les habitans de Chalcédoine & ceux de Byzance s'en étoient tour à tour disputé la possession. Enfin il tomba entre les mains des Monarques de Syrie, qui le conservèrent jusqu'au règne de Séleucus. Callimédès, un de ses généraux,

vendit la forteresse d'Hiéron aux Byzantins, qui, malgré le prix excessif qu'on leur en demandoit, ne balancèrent pas à conclurre un marché qui assuroit la navigation du Pont-Euxin, empêchoit la fuite de leurs esclaves, & augmentoit considérablement les revenus de la République. Le Séleucus dont il s'agit ici, quoique Denys de Thrace ne le désigne par aucun surnom, ne sauroit être différent de celui qui est appelé Céraunus, dans les écrits des anciens. Il y a un endroit de Polybe, qui ne permet guère de révoquer la chose en doute. Hiéron, à ce qu'il prétend, ne fut livré à ceux de Byzance, que peu d'années avant la confédération de Prusias & des Rhodiens, postérieure d'un an, au moins, à la révolte d'Achéus, qui prit le titre de Roi, vers le commencement de la cent quarantième olympiade. Les Byzantins, qui comptoient sur la puissance & sur l'amitié de ce Prince, soutinrent, sans s'effrayer, les premiers efforts de l'ennemi. Cependant Prusias obligea la garnison d'Hiéron à capituler; & de là étant entré dans la Mysie, il conquit la portion de cette province, qui depuis long-tems appartenoit à la République. Ce fut en vain que ses ambassadeurs implorèrent le secours d'Achéus. Andromachus, père d'Achéus, étoit prisonnier en Egypte : les Rhodiens obtinrent sa liberté, le renvoyèrent à Sardis, & à la faveur d'un si grand bienfait, suspendirent la marche des troupes destinées à interrompre les progrès du Roi de Bithynie.

Les mesures que les Byzantins avoient prises du côté de Ziboeas, n'eurent pas des suites plus heureuses. La mort imprévue de ce Prince qui s'étoit mis en marche, à la sollicitation de ses anciens alliés, déconcerta les projets de la République, qui se vit exposée plus que jamais au ressentiment de Prusias. Non content de désoler les campagnes, & d'enlever des bourgs & des villes tout ce qui pouvoit en être emporté, il engagea les Thraces à faire des courses dans la partie du territoire de Byzance, située en Europe. Les choses réussirent au gré de ses desirs, & les habitans que ce nouvel ennemi serroit de près, devinrent plus traitables que par le passé. Cavarus,

Roi

Roi des Gaulois, leur offrit sa médiation : Prusias & les Rhodiens l'acceptèrent ; & après bien des négociations, on parvint à un accommodement, dont Polybe nous a conservé les principaux articles. Les voici en substance. Il y étoit stipulé que les Byzantins aboliroient les droits établis sur les marchandises, qui se transportoient dans le Pont ; que Prusias restitueroit à la République les domaines, les châteaux, les prisonniers, les navires, les bois, les marbres, les tuiles des temples & les machines de guerre trouvées dans les places fortes, dont il s'étoit emparé ; & que ce même Prince obligeroit les Bithyniens à rendre aux laboureurs de la Mysie, dépendans de Byzance, les effets dont ils s'étoient saisis pendant le cours de la guerre. Les Byzantins, réduits aux plus fâcheuses extrémités, ne devoient pas espérer des conditions si favorables. On ignore aujourd'hui les raisons qui déterminèrent Prusias à signer un traité, dans lequel on n'avoit eu nul égard à ses intérêts. J'aurois beaucoup de penchant à croire que les menaces d'Achéus, & peut-être la crainte des Gaulois, le forcèrent de renoncer à toutes ses conquêtes. Il étoit persuadé d'ailleurs que les Rhodiens ne vouloient ni la ruine de Byzance, ni l'agrandissement du royaume de Bithynie ; & que de s'opiniâtrer à continuer la guerre, ce seroit s'attirer sur les bras diverses puissances, dont les forces réunies l'accableroient infailliblement.

Les sujets de Prusias ne jouirent pas long-temps du repos que la paix leur avoit procuré. Achéus & Attalus Roi de Pergame s'étoient brouillés ensemble, comme on l'a déjà remarqué ; & le dernier avoit tiré de la Thrace un corps de Gaulois, dont les défiances & l'indocilité lui firent manquer plusieurs occasions de battre l'ennemi. Rebuté de payer des soldats avec lesquels on ne pouvoit agir de concert, il les congédia, à la fin de la campagne. Les troupes Gauloises, qui alors traînoient après elles une longue suite de femmes & d'enfans, n'observoient aucune discipline, & ravageoient indifféremment tous les pays qui se rencontroient sur leur route : elles commirent de terribles désordres dans le territoire des

villes de l'Hellespont, formèrent quelques siéges, mais sans aucun succès; si cependant on excepte celui d'Arisba dont elles s'emparèrent, malgré la résistance des habitans. Prusias qui comprit combien il étoit dangereux de laisser à des peuples si inquiets le temps de se fortifier dans un poste de cette importance, rassembla son armée, vint attaquer les Gaulois, les tailla en pièces, & fit main basse sur les femmes & sur les enfans qui étoient restés dans le camp. Une action si barbare ne sauroit tout au plus être justifiée, que par la nécessité où se trouvoit ce Monarque de faire perdre aux Gaulois l'envie de repasser en Asie, dont ils admiroient les richesses & la fertilité. Ceux dont nous parlons ici, descendoient des compagnons de Comontorius, qui contens de leur sort, n'avoient point voulu quitter la Thrace, où ils s'étoient établis d'abord. La contrée qu'ils habitoient, environnoit de toutes parts le pays qui dépendoit de la République de Byzance, & formoit un royaume dont la capitale, selon Polybe, se nommoit Tulé, & Tulis, suivant Etienne de Byzance. Cavarus fut le dernier des Rois de cette colonie; Prince que beaucoup d'élévation & des qualités éminentes ne garantirent pas des malheurs, où le précipitèrent les flatteries de Sostrate, natif de Chalcédoine: elles causèrent & sa perte & celle de toute la nation que les Thraces détruisirent entièrement. Il est très-probable que l'argent & les intrigues de Prusias lui suscitèrent des ennemis si formidables. Cavarus l'avoit forcé en quelque manière de conclurre avec les Byzantins une paix peu avantageuse; & de plus, il appréhendoit que ce Prince ne se ressentît un jour de l'inhumanité avec laquelle il avoit traité les Gaulois: dans la vûe de prévenir la vengeance de Cavarus & de satisfaire la sienne, il arma contre lui les peuples voisins, qui exterminèrent & le Roi & ses sujets.

Polyb. p. 436.

Steph. Byzan. Τυλις.

Ath. l. 6. p. 252.

Prusias, qui prévoyoit sagement que la situation florissante de ses états, alarmeroit les Souverains & les villes libres de l'Asie, résolut de s'unir très-étroitement avec Philippe Roi de Macédoine, à qui sa valeur & son activité avoient acquis une grande réputation. Le Roi de Bithynie lui demanda en

mariage Apamée sa sœur, & il l'obtint. La ligue de ces deux Princes est antérieure à la première année de la cent quarante & unième olympiade : du moins, lit-on dans Tite-Live, que les vaisseaux de Prusias devoient se joindre à ceux de Philippe, & attaquer conjointement les Romains, qui s'étoient presque rendu les maîtres de la mer. Attalus, Roi de Pergame, les secondoit avec une puissante flotte ; & les Étoliens, que sa présence & ses secours encourageoient à soutenir la guerre, rompoient toutes les mesures des Macédoniens. Philippe, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, l'obliger à ne se plus mêler des affaires de la Grèce, pressa vivement Prusias de porter ses armes dans les provinces soumises à la domination d'Attalus. La diversion produisit son effet, & Attalus repassa en Asie. Les historiens gardent un profond silence sur les événemens de cette guerre, dont Tite-Live rapporte les commencemens à la seconde année de la cent quarante & unième olympiade. Dix ans après ou environ, les Étoliens firent la paix avec Philippe : Attalus & Prusias furent compris dans le traité. Le Roi de Macédoine, qui ne pouvoit ni demeurer en repos, ni y laisser les autres, n'ayant plus d'ennemis à combattre dans la Grèce, alla joindre son beau-frère, & prit les villes de Myrléa & de Cius, dont il lui fit présent. Prusias voulut que la première s'appelât désormais Apamée, du nom de sa femme : la seconde porta depuis celui de Prusias : elle étoit située près de la mer, & au pied du mont Arganthonius. Tel est le sentiment de Cellarius, qui me paroît établi sur des raisons très-solides.

Liv. lib. 27. cap. 32.

Tit. Liv. lib. 38. cap. 7.

Jusque-là Philippe & Prusias avoient vécu dans une parfaite intelligence : mais il y a tout lieu de soupçonner qu'elle ne subsistoit plus, lorsque les Romains portèrent la guerre en Macédoine. On ne voit nulle part que Prusias y ait envoyé le moindre secours dans des conjonctures si critiques ; aucune tentative de sa part pour empêcher Attalus de passer en Grèce avec la partie la plus considérable de ses forces. Il est constant que ce Prince n'auroit pas osé dégarnir ses états, s'il n'eût pas été sûr que le Roi de Bithynie ne les inquiéteroit point, pendant

ſon abſence. Peut-être que Pruſias ne fut pas fâché de voir les troupes de Pergame occupées ailleurs. Il méditoit depuis long-temps la conquète d'Héraclée & des autres villes qui appartenoient à cette République : réſolu de profiter de l'occaſion, il ſe mit à la tête de ſon armée, & ouvrit la campagne par les ſièges de Ciérus & de Tius, qui furent contraintes de ſubir la loi du vainqueur. On lit dans les extraits de Memnon, que Ciérus, en changeant de maître, changea auſſi de nom, & prit celui de Pruſias. Le même auteur nous apprend que le Roi de Bithynie, maître de ces deux villes qui reſſerroient extrêmement Héraclée, vint l'attaquer dans les formes, & y donna pluſieurs aſſauts, qui coûtèrent la vie à un grand nombre des habitans les plus courageux. La place étoit aux abois, & ſeroit infailliblement tombée au pouvoir de l'ennemi, ſi Pruſias, par un excès de valeur, n'eût pas lui-même ruiné toutes ſes eſpérances. Ce Prince étoit prêt à gagner le haut de la muraille, lorſqu'une pierre lancée de deſſus le rempart, renverſa l'échelle, & lui fracaſſa la cuiſſe. Les aſſiégés firent une vigoureuſe ſortie : on ſe battit de part & d'autre, avec beaucoup d'acharnement ; enfin, les ſoldats de Pruſias le dégagèrent & reprirent la route de Bithynie. Memnon, dont le paſſage ne préſente que fort obſcurément la ſuite de ces faits divers, aſſure qu'on eut bien de la peine à le guérir de ſa bleſſure, & que les hiſtoriens ont coutume de le diſtinguer des autres Pruſias Rois de Bithynie, par l'épithète de *boiteux*. Cet accident abrégea ſes jours, & il mourut peu d'années après. D'où je conclurrois que la guerre de ce Prince contre la République d'Héraclée, fut longue, & qu'elle étoit à peine terminée, lorſque les Romains formèrent le deſſein de pourſuivre Antiochus juſque dans le ſein de ſes états.

Memn. apud Phot. p. 727.

Ce Prince qui commençoit à craindre de ne pouvoir réſiſter ſeul à des ennemis ſi formidables, envoya des ambaſſadeurs à Pruſias, avec ordre de lui repréſenter en ſon nom, que les Romains ſongeoient à détruire toutes les monarchies ; que ce peuple orgueilleux ſouffroit impatiemment qu'il y eût dans l'univers entier d'autre empire que le ſien ; que déjà

Nabis & Philippe avoient été contraints de ſubir le joug; que c'étoit à lui Antiochus, qu'on en vouloit maintenant; que les armes Romaines, ſemblables à ces grands incendies, qui ſe répandent de proche en proche, engloutiront les potentats les plus voiſins de ceux qui auront été accablés; & que la Syrie une fois réduite, les conduira comme par degrés à la conquête de la Bithynie; conquête qui deviendra d'autant plus aiſée qu'Euménès s'eſt livré de lui-même à un honteux eſclavage. Ces réflexions dont la conduite de Rome, depuis la défaite d'Annibal, faiſoit ſentir toute la ſolidité, ébranlèrent Pruſias, qui d'ailleurs ſe croyoit intéreſſé à prévenir la ruine d'Antiochus. La marche des Scipions, & le projet de paſſer la mer, alarmoient le Bithynien, qui s'imagina que le principal objet de la République, dans cette expédition, étoit de renverſer & les Rois & les royaumes de l'Aſie. Il eſt conſtant que la jonction de ces deux Monarques auroit jeté les Romains dans de terribles embarras Pruſias, à beaucoup de valeur & d'habileté, joignoit une longue expérience; & de plus il commandoit à des troupes dont les ſoldats avoient vieilli la pluſpart dans le métier des armes. Le Conſul, perſuadé que le ſuccès de l'expédition confiée à ſes ſoins dépendoit en quelque ſorte, du parti que prendroit ce Monarque, employa les raiſons qui lui parurent les plus propres à le guérir des ſoupçons que les ambaſſadeurs Syriens s'efforçoient de lui inſpirer. Polybe & Tite-Live nous ont conſervé la ſubſtance de la lettre que les Scipions écrivirent à Pruſias, dans une conjoncture ſi délicate. C'eſt à tort, lui diſoient ces Généraux, qu'on accuſe les Romains d'être les ennemis déclarés de la Royauté : la conduite qu'ils ont tenue juſqu'à préſent, détruit ſans reſſource un reproche également frivole & chimérique. Le Sénat n'a-t-il pas érigé de nouvelles monarchies, & reculé les frontières des anciennes? Andobalès & Maſſaniſſa ont ſuivi avec confiance la fortune de la République. Le premier régnoit dans une petite contrée; il eſt maintenant un grand Roi. Y en a-t-il un ſeul aujourd'hui, que le ſecond n'égale, ou même ne ſurpaſſe en richeſſes & en puiſſance? Les Romains non contens

de le rétablir sur le trone de ses ancêtres, l'ont encore mis en possession des états de Syphax, qui leur appartenoient par droit de conquête. Mais une preuve sans replique, que Rome n'a point juré la perte des têtes couronnées, continuoient les Scipions, c'est la manière dont elle en a usé avec Nabis & Philippe. Ces Princes avoient, de gaieté de cœur, attaqué la République : ils ont été vaincus; &, graces à la modération du Sénat, ils jouissent tranquillement de toutes les prérogatives attachées au souverain pouvoir.

La lettre des Consuls avoit dissipé une partie des ombrages de Prusias. L'arrivée de Livius & ses discours achevèrent un ouvrage si heureusement commencé : il sut lui persuader que la justesse des mesures, la capacité des Généraux, & l'intrépidité du Soldat, annonçoient aux Romains une victoire presque certaine. Il ajoûta que ces mêmes Romains étoient scrupuleux observateurs des traités, fidéles à leurs engagemens, & amis sûrs, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; en cela bien différens d'Antiochus, dont la politique & l'intérêt régloient toutes les actions. Des réflexions, en apparence si judicieuses, firent échouer la négociation des ambassadeurs de Syrie; & Prusias, dans la crainte d'attirer la guerre dans ses propres états, promit à Livius de garder la plus exacte neutralité. Ce Prince fit plus, si l'on en croit Appien, il se déclara en faveur des Romains. Mais à dire vrai, le sentiment contraire semble fondé sur des raisons auxquelles il est mal aisé de répondre d'une manière satisfaisante. Elles se réduisent à deux, dont la première se tire de l'endroit de Tite-Live, où est décrite la bataille qui décida la querelle d'Antiochus & des Romains: dans le dénombrement que fait cet auteur des troupes étrangères qui vinrent alors grossir l'armée de la République, il n'est parlé ni de Prusias ni des Bithyniens. Ce Monarque ne le cédoit point à Euménès en puissance; & on ne sauroit guère douter que si Prusias eût embrassé ouvertement le parti de Rome, il ne se fût empressé d'en mériter les bonnes graces, par des secours encore plus considérables, que n'étoient ceux qu'elle avoit reçus du Roi de Pergame.

Appi. tom. 1. p. 297.

Ceci posé, par quel accident Tite-Live aura-t-il omis de faire mention des Bithyniens? lui, qui dans le récit du combat, n'a point dédaigné de nous conserver les noms des Républiques & des villes qui avoient envoyé au camp du Consul quelques compagnies de cavalerie ou d'infanterie. Une seconde preuve que Prusias n'avoit eu aucune part à l'expédition dont il s'agit, c'est la conduite que les Romains tinrent à son égard après la défaite d'Antiochus. Les Bithyniens s'étoient emparé de la Phrygie : Euménès prétendit qu'elle faisoit partie des contrées en deçà du mont Taurus, qui lui avoient été adjugées par un decret du Sénat. Ses représentations en furent écoutées très-favorablement ; & Prusias eut ordre d'évacuer une province sur laquelle il ne pouvoit avoir aucun droit légitime. Auroit-il osé prononcer à la face de l'univers, un jugement visiblement injuste, si les troupes Bithyniennes eussent contribué à l'heureux succès des armes de la République? Elle avoit comblé de bienfaits Euménès & les Rhodiens. Ne rien accorder à Prusias, n'étoit-ce pas, contre les règles de la bonne politique, donner aux puissances étrangères lieu de soupconner que Rome ne se piquoit point de reconnoissance, & que dans la distribution des graces, elle ne suivoit que son caprice? Quelque mécontent que fût le Roi de Bithynie de l'arrèt du Sénat, il ne jugea point à propos de disputer à Euménès la possession de la Phrygie. Les Romains auroient épousé la querelle de ce Prince, & il n'étoit pas en état de résister à tant de forces réunies.

Cependant Prusias ne ménagea plus les Romains. Annibal exilé de sa patrie, sans appui, sans ressource, les faisoit encore trembler : forcé de sortir des états d'Antiochus, il s'étoit retiré dans l'île de Crète, & de là en Arménie. Strabon est le seul des anciens, dans les écrits duquel on lise qu'Annibal trouva un asyle à la Cour d'Artaxias. Le fait, malgré le silence des auteurs qui subsistent aujourd'hui, pourroit n'en être pas moins véritable; & on ne sauroit raisonnablement douter que Strabon, homme judicieux, ne l'eût trouvé ou dans Silanus, ou dans les ouvrages de ceux des autres écrivains grecs, qui avoient transmis

Str. lib. 11, p. 528.

à la postérité les grandes actions du Général Carthaginois. Prusias charmé de mortifier le Sénat, plus charmé encore de s'assurer, en cas de rupture, d'un Capitaine si renommé, le fit inviter à venir désormais fixer son séjour en Bithynie. Annibal toûjours occupé de sa haine contre Rome, accepta sans balancer les offres d'un Prince qui ne respiroit que la guerre & la vengeance. Malheureusement la mort de Prusias renversa tous leurs projets. Ce Monarque termina sa carrière dans un âge très-avancé, & après un règne de près de soixante ans. Je dis de près de soixante ans, parce que vrai-semblablement il n'a cessé de vivre que vers la fin de la première année de la cent quarante-huitième olympiade. Les historiens rapportent la défaite d'Antiochus à la troisième année de l'olympiade précédente. La paix conclue entre lui & les Romains, Annibal se réfugia dans l'île de Crète: de là il passa en Arménie, & d'Arménie il vint à la Cour de Prusias, qui lui avoit offert un asyle. Or ces différens voyages ne sauroient guère être renfermés dans un espace moindre de deux ans.

M. l'Abbé Sevin, qui s'étoit proposé de nous donner une histoire complète des Rois de Bithynie, travailloit à celle de Prusias II, lorsque la mort nous l'enleva au mois de Septembre 1741; mais cette partie de son ouvrage, n'avoit pas encore acquis le degré de perfection, où il étoit capable de la porter.



MEMOIRE

MÉMOIRE

Sur les révolutions du commerce des îles Britanniques, depuis son commencement jusqu'à l'expédition de Jules César.

Par M. MELOT.

L'ÉCLAIRCISSEMENT historique, qui fait l'objet de ce Mémoire, n'étoit d'abord que la partie la moins considérable d'une dissertation, où je me propose de rechercher les véritables sources de la richesse des Gaules, avant la conquête des Romains. Cette partie s'est accrûe insensiblement, jusqu'à perdre la juste proportion qu'elle devoit conserver avec le tout. Je ne pouvois la supprimer; parce qu'elle est nécessaire à mon premier dessein: il étoit impossible de la réduire, sans retomber dans la confusion d'où je voulois tirer un sujet peu connu & qui doit nous intéresser. Pour sortir de cet embarras, j'ai pris le parti de rassembler dans un ouvrage à part & préliminaire, auquel je puisse recourir au besoin, tout ce qui se trouve dans l'antiquité, sur le commerce des îles Britanniques; en donnant toutefois à ces matériaux, épars çà & là dans nos livres, l'ordre qui m'a paru le meilleur, pour faire connoître, autant qu'il est possible, la nature, les progrès & les révolutions de ce commerce, depuis son commencement jusqu'à la conquête des Gaules par les Romains. Voilà, Messieurs, en deux mots les motifs & tout le plan de ce Mémoire. 2 Avril 1743.

Le commerce des îles Britanniques a commencé par celui des îles Cassitérides. Les anciens & les modernes s'accordent en ce point. On convient même aujourd'hui que les îles Cassitérides sont les mêmes que les Sorlingues, depuis que Camden, en comparant ce que les anciens nous ont appris de la position & de l'histoire naturelle des îles Cassitérides,

avec la connoiſſance exacte qu'il avoit des Sorlingues, a découvert l'identité cachée ſous ces noms différens. J'ajoûterai même que dans les occaſions où il s'agit d'établir l'identité des lieux que leurs noms ſemblent diſtinguer, il arrive rarement qu'au défaut de la longitude & de la latitude, qui donnent les démonſtrations rigoureuſes de la géographie, on rencontre quelque choſe d'auſſi précis que tout ce que Camden & les autres écrivains Anglois ont raſſemblé, pour prouver l'identité des îles Caſſitérides & des Sorlingues. Auſſi, n'eſt-ce plus aujourd'hui une queſtion, & il eſt inutile de nous y arrêter.

Le commerce des îles Caſſitérides s'étendit bien-tôt juſque ſur la côte méridionale de la grande Bretagne, qui étoit voiſine, & qui offroit les mêmes richeſſes : mais, parce que dans ces temps reculés on confondoit cette côte avec celles du continent de l'Europe, on ne ſe mit pas en peine de lui donner un nom ; & comme les marchands tiroient également de cette côte & des îles, la langue du commerce déſigna l'un & l'autre ſous le nom des îles Caſſitérides : dénomination, qui ſemble avoir été ſeule en uſage, au temps d'Hérodote.

Dans la ſuite & après la découverte de Pythéas, lorſqu'on eut enfin reconnu que la grande Bretagne étoit une île ; lorſque la route du commerce eut été changée ; la langue du commerce changea auſſi ; quoique le commerce fût, en effet, toûjours le même : & l'on comprit alors ſous le nom général d'îles Britanniques, cet amas d'îles de toute grandeur, qui ſe trouvent placées dans notre océan. Ainſi, quoique l'exactitude de la géographie ait toûjours diſtingué, avec raiſon, les îles Caſſitérides, des îles Britanniques, je n'ai pas craint d'annoncer mon deſſein, ſous le nom général des îles Britanniques, ni d'employer dans l'exécution, indifféremment, tout ce que je trouve dans l'antiquité ſur le commerce des îles Caſſitérides, ou ſur celui des îles Britanniques. J'ai cru que pour prévenir en paſſant les difficultés qu'on pourroit faire ſur le titre de cet ouvrage, ou ſur le choix des preuves, cet éclairciſſement étoit néceſſaire, avant que d'entrer dans le détail des révolutions que je dois maintenant expliquer.

On peut aſſurer, ce me ſemble, que les Phéniciens ont ouvert le commerce des îles Britanniques. Quelques modernes ont voulu faire honneur aux Grecs des commencemens de ce commerce : mais, outre qu'il eſt très-incertain que les Grecs l'aient jamais fait (propoſition que j'établirai ailleurs), Strabon dit nettement que les Phéniciens l'ont commencé, & qu'ils le faiſoient ſeuls; termes précis, qui détruiſent toutes les conjectures des modernes, en faveur des Grecs & de toute autre nation.

Strabon nous donne enſuite le détail de ce commerce. Les Phéniciens, dit-il, portoient aux îles Britanniques de la vaiſſelle de terre, du ſel, toutes ſortes d'inſtrumens de fer ou de cuivre; & ils recevoient en échange des peaux, des cuirs & de l'étain. Mais il y a apparence que ce commerce étoit plus étendu : car le même Strabon nous dit dans un autre endroit, que ces îles étoient fertiles en blé & en troupeaux; qu'elles avoient des mines d'or, d'argent & de fer; & que toutes ces choſes faiſoient partie de leur commerce, auſſi bien que les peaux, les eſclaves & les chiens mêmes, qui étoient excellens pour la chaſſe, & dont les Gaulois, quelquefois même les peuples de l'Orient, ſe ſervoient à la guerre.

Quoi qu'il en ſoit de l'étendue de ce commerce, il eſt certain que celui de l'étain ſeul étoit une ſource inépuiſable de richeſſes, pour les Phéniciens. On trouvoit alors dans ces îles les mines d'étain preſque par-tout; elles étoient même peu profondes : à la vérité, le ſol en étoit pierreux; mais il étoit coupé en tout ſens par des veines ſablonneuſes, qui offroient le métal en abondance & preſque ſur la ſurface de la terre. Ainſi, outre que ces mines étoient en grand nombre, elles étoient encore riches, & ne demandoient ni un long travail, ni beaucoup de dépenſe. Les naturels du pays, qui ne connoiſſoient pas leurs richeſſes, qui régloient la valeur de ce métal, ſur le peu de peine qu'il leur coûtoit, & ſur le peu d'utilité qu'ils en tiroient; qui d'ailleurs, dans ces commencemens, ne voyoient que les Phéniciens, trop intéreſſés pour les inſtruire; donnoient leur étain preſque pour rien, & prenoient

en échange de viles marchandiſes, qu'ils payoient chèrement ; parce qu'elles étoient utiles & néceſſaires à un peuple ſauvage & ſans induſtrie. D'où je conclus, avec Strabon, que les Phéniciens devoient faire & faiſoient en effet de très-grands profits, dans le ſeul commerce de l'étain des iles Britanniques.

Auſſi, voyons-nous dans l'hiſtoire, que les Phéniciens furent toûjours très-jaloux du commerce de ces iles, & qu'ils employèrent toute leur habileté & les ruſes mèmes, pour en dérober la connoiſſance à tous les peuples de la terre. On raconte qu'un pilote Phénicien, faiſant voile aux iles Britanniques, aperçut un vaiſſeau Romain, qui le ſuivoit & qui obſervoit ſa route : ce pilote, pour cacher aux Romains le ſecret de ſa République, fit échouer ſon vaiſſeau à deſſein, & entraîna le vaiſſeau Romain dans le même écueil. L'action fut louée des Phéniciens ; & le pilote échappé du naufrage, & de retour dans ſon pays, reçut du tréſor public une récompenſe proportionnée à la perte qu'il avoit faite, & au danger qu'il avoit couru. Cette fidélité dans les dépoſitaires du ſecret, conſerva toûjours aux Phéniciens la poſſeſſion tranquille & indiviſe de toutes les branches du commerce des iles Britanniques. J'avois deſſein de fixer la durée de cette poſſeſſion: mais après les recherches que j'ai faites, pour en trouver le commencement, je ne crains point d'avancer, que non ſeulement nous n'avons plus aujourd'hui de monument qui nous donne cette époque ; mais même que nous ne trouvons, parmi les ruines de l'antiquité, aucunes traces qui conduiſent, du moins ſûrement, & aſſez près des temps où ce commerce a commencé.

A la vérité, Pline expliqué par Bochart, attribue la découverte des îles Britanniques à l'Hercule Phénicien ; & nous trouvons dans la chronique d'Euſèbe, un Hercule Phénicien placé dans la 73.e année de Moyſe. D'ailleurs, Hérodote inſinue, & quelques critiques ont penſé, que tout l'étain qui ſe trouvoit anciennement en Aſie, y avoit été apporté des îles Britanniques par les Phéniciens. Or l'Ecriture nous apprend que ce métal fut employé dans la conſtruction du tabernacle.

De tous ces témoignages combinés, il ſemble naturel de conclurre, que ſi nous ne pouvons déterminer l'année préciſe de la découverte des îles Britanniques par les Phéniciens, nous pouvons du moins approcher de cette époque, en la fixant en général au temps de Moyſe.

La conſéquence eſt certaine ; mais les prémiſſes dont elle dépend, ne le ſont pas. En effet, outre qu'Eusèbe ne fonde ſon calcul que ſur une tradition incertaine ; nous pouvons compter avec Varron plus de quarante perſonnages de l'antiquité, qui ont tous également porté le nom d'Hercule : ce qui fait dire à cet auteur, que ce nom n'étoit alors qu'une épithète honorable ; & aux meilleurs critiques de nos jours, que le nom d'Hercule, comme celui de Mélicartus, n'étoit dans ſon origine qu'un nom commun, ou, comme parlent les grammairiens, un nom appellatif, qui ſervoit à déſigner un Roi, un Prince, ou le chef d'une expédition. Enfin, ce qu'Hérodote inſinue, ou pluſtôt ce qu'on lui fait dire, eſt bien peu véritable ; puiſque l'hiſtoire naturelle ancienne & moderne, en donnant conſtamment à l'étain des îles Britanniques, une préférence ſur tous les métaux de la même eſpèce, décide nettement, qu'autrefois comme aujourd'hui, ce métal ſe trouvoit encore ailleurs qu'aux îles Britanniques : & en cela l'hiſtoire naturelle eſt d'accord avec le témoignage des meilleurs géographes de l'antiquité. Ainſi, je ne vois rien, dans les faits que Pline & Eusèbe ont avancés, ni dans le ſentiment que l'on attribue à Hérodote ; je ne vois, dis-je, rien en tout cela, qui nous autoriſe à remonter juſqu'au temps de Moyſe, pour placer les premiers commencemens du commerce des Phéniciens, aux îles Britanniques.

Mais, peut-être auſſi ne devons-nous pas nous éloigner beaucoup du temps de Moyſe, & qu'il faut fixer à celui de Joſué, l'époque que nous cherchons. Strabon aſſure que les Phéniciens firent d'abord le commerce des îles Britanniques, par la route de Cadiz ; & l'on peut, d'ailleurs, aiſément prouver que cette ville fut bâtie par les Phéniciens, pour faciliter le commerce de l'océan occidental, peut-être même

pour servir d'entrepôt à celui qu'ils faisoient déjà aux îles Britanniques. Or tous les mythologues conviennent que Cadiz fut fondée par Archalaüs fils de Phénix ; &, suivant Eusèbe en sa chronique, Phénix & Josué ont été contemporains.

Mais, à dire le vrai, nous retrouvons encore ici la même incertitude. Car, si d'un côté les mythologues, & Eusèbe qui les a suivis, placent la fondation de Cadiz au temps de Josué ; Strabon nous dit, au contraire, que Cadiz sur la côte d'Espagne, & toutes les colonies Phéniciennes sur les côtes d'Afrique, sont postérieures à la guerre de Troie : & Velléius appuie ce sentiment, lorsqu'il place la fondation de Cadiz sous le règne de Codrus. Ainsi, quand même on ne donneroit pas plus d'autorité à Strabon & à Velléius, qu'aux anciens mythologues, puisqu'après tout on ne peut leur en donner moins, on se trouveroit encore embarrassé.

Cependant quelques écrivains Anglois, qui ont curieusement recherché les antiquités de leur pays, prétendent qu'en rapprochant quelques faits de l'histoire sacrée & de l'histoire profane, on peut fixer sûrement au temps de Josué ou environ, la découverte des îles Britanniques par les Phéniciens. Voici en deux mots à quoi se réduisent tous leurs raisonnemens.

Les Chananéens & les Phéniciens, disent ces auteurs, étoient anciennement un même peuple : il y a donc eu autrefois chez les Phéniciens, comme chez les Chananéens, une famille illustre & nombreuse, une famille de Géans connus sous le nom des enfans d'Enac.

Lorsque Josué entra à main armée dans la terre de Chanaan, avec un ordre de Dieu même pour exterminer la nation, une partie des Chananéens prit la fuite, se répandit dans les îles de la méditerranée, sur les côtes de l'Afrique, & pénétra même jusque dans la Germanie. L'inscription de Tanger, le passage d'Eusèbe sur la fondation de Tripoli, les inscriptions hébraïques trouvées à Vienne & rapportées par Lazius, en sont la preuve.

On doit encore avouer, continuent ces auteurs, que

quelques-uns des enfans d'Enac ſuivirent les Chananéens fugitifs; puiſque nous trouvons les tombeaux de ces géans, par-tout où les inſcriptions nous apprennent que les Chananéens ſe ſont établis. A Tanger, par exemple, celui d'Antée, que Sertorius fit ouvrir; à Aſtérie près de Milet, celui du géant Aſtérius fils d'Enac; à Vienne en Autriche, celui de Mordecaï, deſcendu de la race des géans : ſans parler ici de ce paſſage de Plaute, où Carthage eſt appelée la demeure des enfans d'Enac.

Or, il eſt certain, ajoûtent les mêmes écrivains, que nous trouvons auſſi dans l'hiſtoire des îles Britanniques, d'anciennes traces des enfans d'Enac. Brutus, à ſon arrivée, chaſſa de ces îles les géans qui les opprimoient : la fête de l'idole d'oſier fut inſtituée, pour être à jamais un monument de cette délivrance. On ſait que cette fête étoit autrefois le grand ſacrifice des Druides; une ſtatue coloſſale, faite d'oſier tiſſu à claire-voie, étoit élevée dans la place publique; on enfermoit dans cette vaſte machine des hommes vivans, criminels ou innocens, juſqu'à ce que ſa capacité en fût remplie: & alors on allumoit ſous le coloſſe un grand feu, dont la flamme & la fumée faiſoient périr tous ces miſérables. Ces auteurs rapportent encore quelques autres monumens, trouvés, dit-on, dans le Comté d'Eſſex; & dans le détail frivole qu'ils en font, ils nous parlent d'os de géans, & de deux dents ſi prodigieuſes, qu'on en eût fait à l'aiſe deux cens autres, pareilles à celles des hommes d'aujourd'hui. De tous ces faits ils concluent que dès le temps de Joſué ou environ, les Chananéens & les enfans d'Enac, avoient pénétré juſques aux îles Britanniques : & parce qu'en effet les Chananéens & les Phéniciens étoient anciennement un même peuple ſous deux noms différens, ils avancent avec confiance qu'environ le temps de Joſué, les Phéniciens s'étoient établis aux îles Britanniques, & qu'ils y avoient commencé leur commerce.

Quelque ſoin que ces écrivains aient pris de raſſembler, par un long travail, tout ce qui pouvoit appuyer leur opinion; néanmoins, parce qu'ils ſuppoſent la vérité des chroniques

Bretonnes, qui ſont aujourd'hui généralement décriées, ils n'ont pû lui donner, même l'apparence d'une conjecture raiſonnable.

C'eſt pourquoi, ſans m'arrêter ici à la diſcuſſion des faits, qui me conduiroit trop loin, je conclûrai en général, que le commerce des Phéniciens aux îles Britanniques, doit être mis au rang de ces établiſſemens, dont on n'a pû juſqu'ici déterminer préciſément, ni à peu près, la véritable époque. J'ajoûterai même, pour dire quelque choſe de plus, que nous chercherons toûjours inutilement dans les livres des anciens, de quoi contenter à cet égard notre curioſité. Hérodote, qui vivoit dans un temps où les Phéniciens faiſoient encore le commerce des îles Britanniques, ne put jamais, dans la Phénicie même, découvrir rien de certain ſur le commerce de ces îles, & s'eſt cru en droit de les traiter de fabuleuſes. Les Carthaginois, quoique colonie Phénicienne, n'ont connu ces îles que fort tard, & après qu'ils en eurent fait eux-mêmes la découverte. Enfin, Strabon aſſure que les Phéniciens, jaloux de ce commerce, en firent toûjours un ſecret à tous les étrangers. Peut-on ſe flatter aujourd'hui de trouver dans les livres des anciens, Grecs ou Romains, l'époque préciſe ou approchée d'un établiſſement, que l'antiquité, vrai-ſemblablement, n'a pas connue?

La ruine de Tyr & la fondation d'Alexandrie devoient néceſſairement déranger le commerce des Phéniciens. Auſſi voit-on par l'hiſtoire des premiers ſucceſſeurs d'Alexandre, que le commerce d'Orient fut tranſporté de Tyr à Alexandrie; tandis que les Carthaginois s'emparoient peu à peu de tout le commerce de l'Occident. Du moins, il me ſemble, quoique de très-ſavans hommes aient un ſentiment contraire, que les Carthaginois n'ont connu les îles Britanniques, qu'après la ruine de Tyr & l'expédition d'Alexandre. En voici la preuve en deux mots, & ſans m'engager trop avant dans les diſcuſſions épineuſes qu'entraîne naturellement cette queſtion.

On convient généralement que les Carthaginois n'ont connu les îles Britanniques, que par la découverte qu'en fit Himilcon. Or il eſt facile de prouver, que le voyage d'Himilcon eſt poſtérieur

poſtérieur à l'expédition d'Alexandre. En effet, l'hiſtoire nous apprend que les Carthaginois, dans leur plus grande puiſſance, équipèrent deux flottes, pour l'océan occidental : l'une, ſous la conduite d'Hannon, devoit découvrir les côtes de l'Afrique ; l'autre, commandée par Himilcon, devoit reconnoître les côtes de l'Europe. L'entrepriſe réuſſit : Hannon fonda des colonies ſur la côte occidentale de l'Afrique ; & Himilcon établit le commerce des Carthaginois aux îles Britanniques. Ainſi, pour fixer à peu près l'époque de ce nouveau commerce, il ne s'agit plus que de déterminer le temps de la plus grande puiſſance des Carthaginois.

Carthage n'étoit dans ſon origine qu'une ſociété de marchands. L'amour du gain, naturel à cet état, & ſur-tout aux Carthaginois, s'accrut encore par les ſuccès de leur commerce : les richeſſes, comme il arrive d'ordinaire, firent naître l'ambition ; & dès-lors, Carthage agitée de deux paſſions contraires, travailla ſans ceſſe à amaſſer de nouveaux tréſors, qu'elle répandoit bien-tôt avec profuſion, pour étendre ſes conquêtes. Ainſi l'on doit fixer l'époque de la plus grande puiſſance des Carthaginois, au temps de leur domination la plus étendue. Mais, en parcourant l'hiſtoire de cette République, je trouve que jamais Carthage ne pouſſa plus loin ſes conquêtes, que dans l'année même de l'expédition d'Agathocle. Alors les Carthaginois puiſſans en Afrique & maîtres de la mer, poſſédoient la meilleure partie de l'Eſpagne, les îles Baléares, celle de Sardaigne ; & ils alloient achever la conquête de la Sicile, par la priſe de Syracuſe, qu'ils tenoient aſſiégée par terre & par mer. Voilà le plus haut point de la puiſſance Carthaginoiſe. Malgré les ſuccès d'Annibal, toûjours plus brillans que ſolides, Carthage ne fit plus dans la ſuite que décroître, s'affoiblir & chanceler ; juſqu'à ce qu'enfin elle reçut le coup fatal qui la fit tomber. J'ajoûterai que le temps de l'expédition d'Agathocle en Afrique, eſt auſſi le ſeul où l'on trouve Hannon & Himilcon, tous deux enſemble, à la tête de la flotte & des armées Carthaginoiſes : circonſtance qui m'avoit échappé, & que nous donne le récit de Pline, pour fixer

la véritable époque de la plus grande puissance de cette République.

Ce fut donc un peu avant l'expédition d'Agathocle en Afrique, & environ trois cens ans avant Jesus-Christ, que les Carthaginois découvrirent les îles Britanniques ; & qu'ils en commencèrent le commerce. Mais soit qu'ils aient été moins heureux ou moins adroits que les Phéniciens, leur secret fut bien-tôt découvert. Pythéas, astronome de Marseille, découvrit les îles Britanniques, presque en même temps que les Carthaginois ; & par la relation qu'il publia de son voyage, il fit connoître ces îles, & révéla tout le secret de leur commerce. J'ose assurer cependant que les Grecs de Marseille n'ont jamais fait le commerce des îles Britanniques. Je ne trouve rien dans l'antiquité qui contrarie ce sentiment ; &, à s'en tenir au récit de Diodore sur le commerce de l'étain par la voie de Marseille, on doit convenir que ces Grecs attendoient tranquillement chez eux les marchands Gaulois, qui leur apportoient toutes les richesses des îles Britanniques. C'est ce que je vais expliquer, en exposant le récit de Diodore. Voici ses termes.

Ce sont les Bretons du cap *Belerium*, qui tirent l'étain des mines ; qui le purifient par la fonte & le réduisent en masses cubiques, qu'ils transportent dans l'île de Wight : ce transport se fait sur des chariots, pendant les basses marées, lorsque la mer tout-à-fait retirée, découvre & laisse à sec la langue de terre qui joint cette île à la grande Bretagne. C'est dans l'île de Wigth, que les marchands étrangers viennent acheter l'étain qu'ils portent ensuite sur la côte de la Gaule, où ils le chargent sur des chevaux ; & partant de cette côte, ils arrivent en trente jours de marche à l'embouchûre du Rhône ; c'est-à-dire, à Marseille, comme l'explique Strabon, en parlant de ce même commerce. Mais ce qu'il est à propos de remarquer, c'est que Diodore dans un autre endroit, dit en termes exprès, que ces marchands portoient aussi l'étain des îles Britanniques à Narbonne, lorsque cette ville eut été bâtie par les Romains.

Il faut l'avouer : j'avois d'abord pensé que sous le nom de marchands étrangers, dans le récit de Diodore, on pouvoit entendre les Grecs de Marseille ; & cette conjecture me paroissoit assez bien fondée. La découverte de Pythéas, qui, si l'on en croit de très-savans critiques, fut peut-être envoyé exprès par les Marseillois, pour reconnoître les iles Britanniques & leur commerce; l'habileté de cette République, qui étoit trop attentive à ses intérêts, pour négliger les avantages de cette découverte ; enfin la route de ce commerce changée, car s'étant fait d'abord par Cadiz, il ne se fit plus dans la suite que par Marseille; toutes ces réflexions me portoient à croire que les Marseillois, pour éviter la rencontre des Carthaginois, trop puissans sur mer, toûjours jaloux & déjà leurs ennemis, avoient changé la route de ce commerce ; qu'ils avoient établi des comptoirs, & qu'ils entretenoient des vaisseaux sur la côte occidentale de la Gaule, pour passer de là dans l'île de Wight; & qu'ainsi les Grecs de Marseille devoient être les marchands étrangers de Diodore.

Mais il est aisé de découvrir l'illusion de cette conjecture. Aussi-tôt que Narbonne eut été bâtie, l'étain des îles Britanniques fut porté à Narbonne, aussi-bien qu'à Marseille; ce qui suppose que les marchands qui le transportoient, n'étoient pas Marseillois. Ce même étain fut d'abord appelé par les Grecs, κασσίτερος, d'un nom Phénicien ; parce que les Grecs reçurent d'abord des Phéniciens & la chose & le nom. Dans la suite, la route de ce commerce ayant été changée, les Grecs & les Romains même ajoûtèrent au mot κασσίτερος ou *stannum*, l'épithète de *Celticum*, & non pas celle de *Massalioticum ;* quoiqu'ils reçussent l'étain par la voie de Marseille : & cela, sans doute, parce que dans cette même ville, ils le recevoient des mains des marchands Gaulois. Enfin Diodore décide nettement la question ; lorsqu'il dit ailleurs, que les Gaulois enlevèrent aux Carthaginois le commerce de l'ambre & de l'étain : termes précis, qui ne laissent, ce me semble, aucun intervalle, où l'on puisse placer le commerce des Grecs de Marseille aux îles Britanniques.

Il n'eſt pas auſſi facile de trouver le véritable lieu de la côte occidentale des Gaules, où Diodore a voulu placer les comptoirs & les vaiſſeaux des marchands Gaulois, pour le commerce de ces îles.

Si l'on ſe détermine, dans cette queſtion, par le voiſinage des côtes oppoſées, ou par la facilité du trajet, on cherchera ce lieu ſur la côte de la Gaule belgique. On convient, d'ailleurs, que ce fut de cette côte que partirent la pluſpart des colonies Gauloiſes, qui ſe ſont établies dans la partie méridionale de la grande Bretagne, long-temps avant le temps dont nous parlons. Céſar s'embarqua au port *Itius*, pour ſon expédition dans cette île. Les premiers Empereurs qui voulurent dans la ſuite étendre ou conſerver les conquêtes de Céſar dans la grande Bretagne, ont toûjours choiſi la côte belgique, pour le rendez-vous de leurs troupes. Enfin Strabon ſemble décider en faveur de cette côte; lorſqu'il dit que le commerce qui ſe faiſoit de la mer méditerranée aux îles Britanniques, en traverſant la Gaule, avoit établi ſes comptoirs à l'embouchûre de la Seine, & dans le pays des Caleſiens, aujourd'hui le pays de Caux. « De notre mer, dit Strabon, » on remonte le Rhône, avec de grands bateaux, qui ſe diſtribuent enſuite en différentes provinces, par les rivières navigables, telles que la Saone & quelques autres qui ſe jettent dans le Rhône. De la Saone, les voitures ſe font par terre juſques à la Seine, qui porte enſuite les marchandiſes dans le pays des Caléſiens & ſur les côtes de l'Océan, d'où elles paſſent enfin dans la grande Bretagne, en moins d'une journée de navigation. »

Mais, outre que Strabon nous marque au même endroit, trois autres routes au travers de la Gaule, pour la communication des deux mers; il eſt viſible que ce géographe ne parle ici que pour ſon ſiècle, ou, comme il le dit lui-même, pour le temps où les Gaulois déſarmés, & jouiſſant d'un grand loiſir, commençoient à goûter les vertus civiles & les exercices de la paix. D'ailleurs, Céſar, en deux endroits de ſes commentaires, nous dit en termes exprès, que de ſon temps

les Belges ne faiſoient aucun commerce ; & que de temps immémorial la Gaule belgique étoit un pays fermé pour toutes ſortes de marchands ; dans la crainte, ajoûte-t-il, que ce peuple belliqueux avoit toûjours eûe d'amollir ſon courage par le luxe & les commodités de la vie. Ce n'eſt donc point ſur la côte belgique que nous devons nous arrêter.

Les peuples de l'Armorique & de l'Aquitaine aimoient & faiſoient le commerce : leurs ports étoient fréquentés ; on y trouve, dès le temps dont il s'agit, un grand nombre de vaiſſeaux de toute eſpèce. Ainſi l'une & l'autre de ces deux côtes ſemblent d'abord également propres à fixer nos conjectures. Néanmoins, parce que Diodore compte trente jours de marche, du lieu que nous cherchons juſques à Marſeille ou à Narbonne ; que cette diſtance ne peut s'appliquer raiſonnablement aux ports de l'Aquitaine, qui ſont trop voiſins de Marſeille & de Narbonne ; & que, d'ailleurs, ils ne peuvent avoir une diſtance commune, à l'égard de l'une & l'autre de ces deux villes ; il s'enſuit que c'eſt ſur la côte de l'Armorique, ou de notre Bretagne, que nous devons nous arrêter & fixer toutes nos recherches.

Trois peuples partageoient entre eux cette côte ; les Vénètes, les Oſiſmiens, les Curioſolites. J'ai ſuivi l'ordre où Strabon a rangé les deux premiers (*) ; & j'abandonne Pline, le Père Hardouin & les auteurs modernes qui ont tous placé les Curioſolites, entre les Vénètes & les Oſiſmiens. On trouvera, dans les Mémoires de l'Académie, une partie des raiſons qui m'ont déterminé ; les autres ſe feront aſſez ſentir dans la ſuite de ce diſcours. *Hiſt vol. I, p. 294. & ſuiv.*

De ces trois peuples de l'Armorique, les Vénètes ſeuls méritent ici notre attention. Céſar nous dit en termes précis que les Vénètes formoient l'état le plus puiſſant ; que par leur habileté dans la marine, & avec les grandes forces qu'ils avoient ſur l'océan, ils mettoient à contribution tous les vaiſſeaux qui

(*) Suivant ce géographe, les Vénètes & les Oſiſmiens étoient limitrophes ſur la côte ; car après avoir parlé des Vénetes, il ajoute : *Εἰθεῖδε οἱ Ὀσισμιοι δ᾽εἰσὶν, ... ἐπί τινος προπεπτωκυίας ἱκανῶς ἄκρας εἰς τὸν Ὠκεανὸν, οἰκοῦντες.* C'eſt-à-dire ; *en ſortant du territoire des Vénètes, on entre ſur celui des Oſiſmiens .... qui habitent un promontoire aſſez avancé dans l'océan.*

navigeoient dans ce parage; enfin qu'ils entretenoient une flotte nombreuse, pour le commerce des iles Britanniques. Aussi voyons-nous dans Strabon & dans l'historien Dion, que les Vénètes ayant découvert le dessein que César avoit formé sur ces îles, voulurent le traverser de toute leur puissance; & qu'ils risquèrent & perdirent dans un combat naval leurs biens, leur patrie & la liberté. Il est vrai que César ne s'accorde pas avec ces deux auteurs sur les causes de l'expédition des iles Britanniques. A entendre César, il ne passa dans la grande Bretagne, que pour venger l'affront que ces Insulaires avoient fait aux armes Romaines, en secourant les Vénètes. Je ne sai si nous devons l'en croire: il savoit si bien, dit Plutarque, l'art de cacher de méchans desseins sous une apparence honnête; que le témoignage qu'il rend en sa propre cause, ne sauroit être d'un grand poids. Mais ce n'est pas ici le lieu de développer le véritable motif de cette expédition: il doit nous suffire que César & Dion conviennent en ce point important, que, lorsque les Vénètes se préparoient à repousser les Romains, les Insulaires, qui jusque-là n'avoient paru prendre aucun intérêt aux affaires de la Gaule, prirent alors les armes, passèrent la mer, & se joignirent aux Vénètes leurs alliés. Une union si étroite entre deux peuples que la mer avoit séparés, n'étoit fondée, sans doute, que sur l'intérêt qu'ils avoient l'un & l'autre de conserver leur commerce, contre les efforts de quiconque entreprenoit de le troubler. De tout cela je conclus que c'est sur la côte des Vénètes, que nous devons chercher ce lieu unique dont parle Diodore; ce port éloigné presque également de Marseille & de Narbonne; & environ à trente jours de marche de l'une & l'autre de ces deux villes.

La côte des Vénètes, dit Strabon, s'étendoit des Nannètes aux Osismiens. Cellarius & quelques géographes modernes placent les derniers sur la côte septentrionale de notre Bretagne, & presque dans la même étendue que les diocèses de Léon, de Tréguier & de S.t Brieu.

Dans cette hypothèse, la ville de Brest peut être placée sur la

côte des Vénètes. D'ailleurs, la beauté de ſon port, l'avantage de ſa ſituation pour le commerce dont il s'agit, une voie Romaine, qui partant de cette ville, va droit à Nantes, où elle ſe partage en deux routes, dont l'une ſur la gauche & dans la direction de Bourges, ſemble conduire à Marſeille; l'autre ſur la droite paſſe par les villes de Poitiers & de Bordeaux, & ſe termine à Narbonne*; tous ces rapports d'une identité apparente entre le port de Breſt & le lieu dont parle Diodore, ſemblent devoir nous déterminer : ſur-tout, ſi l'on conſidère que, par le calcul le plus ſimple des diſtances particulières que nous donnent les itinéraires, ſur celle de ces deux routes qui s'eſt mieux conſervée, & qu'en évaluant les journées des chevaux à ſept lieues communes de France, on trouve aſſez exactement les trente jours de marche que Diodore a fixés.

Toutefois, ſi on lit avec attention les plus anciens géographes, il ſera facile de reconnoître l'erreur & la fauſſeté des conjectures de Cellarius & des autres modernes, ſur la poſition des Oſiſmiens. Ce peuple limitrophe des Vénètes, comme je l'ai déjà dit après Strabon, ne doit pas être placé ſur la côte ſeptentrionale de notre Bretagne; mais à l'extrémité de la côte méridionale & ſur la côte occidentale de cette preſqu'île. Mela, dans la deſcription qu'il nous donne de la côte méridionale de la Bretagne, y comprend les Oſiſmiens. Ptolémée dit que ce peuple, ſitué à l'extrémité la plus reculée de l'Armorique, s'étendoit juſqu'au promontoire *Gobeum*, aujourd'hui le cap S. Mahé. Enfin, le même Mela nous parle d'une île de *Sena* ou *Sina*, comme on lit dans l'itinéraire d'Antonin, & la place dans l'océan occidental & vis-à-vis de la côte des Oſiſmiens. Or cette île de *Sena* eſt, ſans contredit, l'île de Sain qui ſe trouve ſur nos cartes, à la hauteur d'une grande pointe du diocèſe de Quimper, & au ſud du cap S. Mahé. Je pourrois ajoûter d'autres preuves, tirées de la poſition de *Vorganium* ou *Vorgium*, capitale des Oſiſmiens. Mais il eſt temps de finir cette diſcuſſion, qui bien qu'utile en effet, pourroit devenir ennuyeuſe : & je conclus que Cellarius & les géographes

modernes se sont trompés sur la position des Osismiens ; qu'en voulant rapprocher, comme je viens de le faire, les termes de Strabon, de l'opinion de ces auteurs modernes, on donnera à la côte des Vénètes une fois plus d'étendue qu'elle n'en eut jamais ; qu'enfin ce n'est point à Brest, que Strabon a voulu placer le lieu que nous cherchons.

La voie Romaine, tirée de Brest à Nantes, passoit par *Duriorigum*, aujourd'hui Vannes, ville située incontestablement sur la côte des Vénètes, & qui étoit même leur capitale. Mais, ce qu'il est ici plus important de remarquer, *Duriorigum* avoit un bon port : c'étoit-là que les Vénètes tenoient en tout temps leurs plus grandes forces maritimes ; & ce fut à la vûe de cette ville, que se donna le combat naval dont j'ai parlé, & qui abattit la puissance des Vénètes.

Il est vrai que cette ville est située moins avantageusement que Brest, pour le commerce des îles Britanniques ; & que la navigation en devient plus longue, & même plus difficile, sur-tout pour le temps dont il s'agit : mais cette longueur & cette difficulté dans la navigation se trouvent compensées par un avantage considérable sur terre ; je m'explique.

Dans l'hypothèse que les marchands Gaulois partoient de Brest, j'avois évalué les journées des chevaux à sept lieues françoises ; & ces journées m'avoient toûjours paru trop fortes pour une longue traite. Mais dans la supposition que les marchands partoient de *Duriorigum*, nous avons la facilité de réduire ces journées à six lieues communes ; traite que des chevaux chargés peuvent aisément faire & qu'ils font souvent, même pendant une marche de plus de trente jours.

C'est donc à *Duriorigum*, c'est à Vannes, que nous devons placer les comptoirs & les vaisseaux des marchands Gaulois, qui faisoient le commerce des îles Britanniques, avant la conquête des Gaules par les Romains.

Maintenant, si l'on me demande en quel temps précisément ce commerce des Gaulois a commencé ; j'avouerai ingénûment que je n'ai pû le découvrir ; & que toutes mes recherches n'ont enfin abouti qu'à trouver deux points, dans l'intervalle

l'intervalle desquels cette époque doit être placée. Trois cens ans, ou environ, avant Jesus-Christ, & lorsqu'Agathocle porta la guerre en Afrique, les Vénètes vrai-semblablement ne l'avoient pas commencé. Cent vingt ans, ou environ, avant Jesus-Christ, & lorsque Narbonne fut bâtie, ils étoient en possession de ce commerce. Voilà deux points fixes, & les limites dans lesquelles on doit se renfermer, pour trouver l'époque proposée. Du reste, tout cet intervalle de 180 ans qui se sont écoulés entre les deux points que j'ai marqués, est un espace libre, où chacun peut donner carrière à ses conjectures.

Il résulte de ce Mémoire, que nous ne connoissons avec certitude que trois différens peuples, qui dans l'espace de temps que j'ai parcouru, aient fait successivement le commerce des îles Britanniques; savoir, les Phéniciens, les Carthaginois & les Gaulois. Quelques écrivains Anglois prétendent trouver dans leur île des traces du commerce des Grecs : mais ayant à faire à des gens qui ne veulent pas médiocrement ce qu'ils veulent, & qui d'ailleurs savent appuyer leurs prétentions ; je ne pourrois les discuter ici, sans abuser de votre patience. Ainsi, je réserverai cette discussion pour un autre Mémoire.



HISTOIRE DU CALENDRIER EGYPTIEN.

SECONDE PARTIE. (a)

De l'année solaire des Egyptiens, dite l'année Alexandrine.

Par M. DE LA NAUZE.

18 Février 1741.

LA différence entre l'année vague des Egyptiens & leur année fixe, autrement dite l'année Alexandrine, est clairement énoncée dans ces paroles de Théon d'Alexandrie: « Puisque l'année alléguée des Grecs, c'est-à-dire des Alexandrins, comprend 365 jours & un quart, & celle des Egyptiens 365 jours seulement; il est clair que celle des Egyptiens gagne un jour d'avance en quatre ans, sur celle des Alexandrins; & qu'en 1460 ans elle gagne 365 jours, qui font une année égyptienne: après quoi, les Alexandrins & les Egyptiens recommencent une nouvelle année en même temps; & tant qu'elle dure, les Alexandrins comptent les jours & les mois de la même façon que les Egyptiens ». L'année alexandrine rouloit donc sur les douze mois égyptiens, & sur les cinq jours épagomènes, en y ajoûtant un 6.[e] jour épagomène tous les quatre ans: c'est un point généralement avoué de tout le monde. Une telle forme d'année ressemble tout-à-fait à la Julienne, qui renferme aussi 365 jours, avec un jour intercalaire de plus, tous les quatre ans; & la différence de l'une à l'autre consiste dans l'arrangement des mois. La julienne commençoit au 1.[er] jour de janvier, & l'alexandrine au 1.[er] jour de thoth, dans le courant du mois d'aout, comme nous le dirons plus bas: la

Theon. frag. apud Dodw. append. ad Dif. Cypr. p. 111.

(a) La première Partie est imprimée dans le XIV.[e] vol. des Mém. de l'Acad. page 334.

julienne comptoit ſon jour intercalaire en février, ſon ſecond mois ; & l'alexandrine plaçoit le ſien tout-à-fait à la fin de ſa révolution annuelle. Dans la julienne, l'intercalation tombe aux années 1, 5, 9, &c. avant l'ère chrétienne, ou aux années 4, 8, 12, &c. de Jeſus-Chriſt, ainſi du reſte ; & dans l'alexandrine, l'intercalation ſe fait dans les années précédentes, ſavoir, dans les années 2, 6, 10, &c. avant l'ère chrétienne, ou 3, 7, 11, &c. de Jeſus-Chriſt, ainſi qu'il ſera prouvé à la fin de cette ſeconde partie. A ces diverſités près, tout eſt égal dans la forme de l'une & de l'autre année.

Ceux qui les ont introduites dans l'uſage civil, ſe ſont évidemment fondés ſur le mouvement du ſoleil, qui achève une de ſes révolutions en 365 jours & environ un quart; & ils ont cru qu'une année ſolaire civile de 365 jours, avec un jour de plus tous les 4 ans, s'accorderoit conſtamment avec l'année ſolaire naturelle. Ce quart de jour excédent étoit connu dans le mouvement du ſoleil, long-temps avant qu'il fût queſtion de l'année alexandrine & de l'année julienne : les anciens Egyptiens en étoient inſtruits, & en inſtruiſoient les autres, ſelon Diodore & ſelon Strabon. En un mot, les cycles des Grecs, des Romains & des anciens peuples avoient été formés & réglés ſur la connoiſſance de ce quart excédent. C'eſt la remarque de Dodwel; & il qualifie de fauſſe & de *très-fauſſe* l'opinion vulgaire, qui attribue la découverte de l'année ſolaire de 365 jours & un quart à Jules Céſar, auteur de l'année julienne : *Eſt itaque falſiſſima quæ hactenùs inveteravit apud vulgus opinio, modum illum anni ſolaris à Julio fuiſſe excogitatum.* Il ajoûte que ſi, au rapport de Pline, le ſavant Soſigène d'Alexandrie, employé par Céſar à l'arrangement de l'année julienne, fut obligé de ſe corriger ſouvent lui-même dans trois mémoires différens, ce ne fut point par la difficulté d'établir préciſément une forme d'année de 365 jours, avec un jour de plus tous les quatre ans : rien n'étoit plus ſimple & plus aiſé, avec les lumières qu'on avoit déjà depuis long-temps. L'embarras étoit d'aſſigner à tous les jours du calendrier, le caractère qui leur convenoit dans l'uſage civil,

Diod. 1. p. 46. Strab. 17. p. 806 & 816. Dodwel. cycl. p. 457. Idem, p 459. Plin. Hiſt. nat. 18. 57. edit. Hard.

politique & aſtronomique des Romains : & l'on ſent aſſez combien un travail de cette eſpèce demanda de fréquentes corrections. Dodwel va plus loin : il ſoutient que les années civiles des Grecs de la première antiquité avoient été des années de 365 jours, avec un jour de plus tous les quatre ans ; & Uſſérius aſſure la même choſe des Macédoniens, dès le temps d'Alexandre. Sans adopter leur ſentiment particulier, obſervons bien que le préjugé en faveur de Jules Céſar, comme s'il eût inventé l'intercalation d'un jour en quatre ans, n'eſt point du tout conforme à l'idée de nos plus ſavans chronologiſtes ; & que je n'avancerai rien de fort étrange, en diſant que Céſar lui-même emprunta des Alexandrins l'uſage de cette intercalation ; que l'année alexandrine a de beaucoup précédé la julienne, & qu'elle lui a ſervi de modèle & de règle. Les chronologiſtes modernes prétendent, au contraire, que les Égyptiens n'ont employé leur année fixe, qu'à l'exemple des Romains, après que l'Empereur Auguſte ſe fut rendu maître d'Alexandrie. Mais nous avons à oppoſer à leur conjecture, des témoignages d'auteurs Grecs, Latins & Arabes, en faveur de l'antiquité de l'année alexandrine ; ſans compter quelques raiſons de convenance, qui ſeconderont encore le poids de l'autorité.

Idem, p 700. 744. 777. 812.

Uſſer. ann. Maced. 1.

Dion a marqué, d'une manière bien poſitive, l'antériorité de l'année alexandrine ſur la julienne, lorſqu'il a parlé de Céſar & de ſa réforme du calendrier, en ces termes : *(b)* « Il prit cela du ſéjour qu'il fit à Alexandrie ; avec cette différence, qu'on y compte les mois de trente jours chacun, & qu'enſuite on ajoute cinq jours à la fin de l'année : au lieu que Céſar plaça dans le cours même des mois, & ces cinq jours, & deux autres encore qu'il ôta du mois de *février*. Néanmoins il inſéra après tous les quatre ans, lui auſſi, un jour compoſé de quatre quarts de jours ». On ſent d'abord

(b) Τοῦτο δὲ ἐκ τῆς ἐν Ἀλεξανδρείᾳ διατριβῆς ἔλαβε, πλὴν καθόσον ἐκεῖνοι μὲν τριακονθημέρους τοὺς μῆνας λογίζονται, ἔπειτα ὅτι παντὶ τῷ ἔτει τὰς πέντε ἡμέρας ἐπάγουσι ; ὁ δὲ Καῖσαρ ἐς μῆνάς τε ταύτας, καὶ τὰς ἑτέρας δύο, ἃς ἐκ μηνὸς ἀφεῖλεν, ἐνέμησε. Τὴν μέντοι μίαν, τὴν ἐκ τῶν τεταρτημορίων συμπληρουμένην, διὰ τεσσάρων καὶ αὐτὸς ἐτῶν ἐσήγαγεν. *Dio. 43. p. 227.*

que dans ce texte de Dion, où il eſt dit que Céſar employa l'intercalation, *lui auſſi*, ces mots, *lui auſſi*, deſignent manifeſtement la même intercalation, préalablement employée par les Alexandrins : & l'on s'en convaincra mieux encore par une exacte diſcuſſion du texte, qui renferme trois membres différens. Le premier membre dit, que Céſar avoit pris la méthode de ſon année julienne, dans le ſéjour qu'il fit à Alexandrie : & c'eſt déjà, du moins, une forte préſomption, que l'année julienne fut réglée ſur le modèle de l'année alexandrine. Le ſecond membre marque une différence d'arrangement entre les 365 jours de l'année commune alexandrine, & les 365 jours de l'année commune julienne. Enfin, le troiſième membre traite de l'année biſſextile, où Céſar employa l'intercalation, *lui auſſi,* c'eſt-à-dire, à l'exemple des Alexandrins. Dira-t-on que l'intercalation énoncée dans le troiſième membre, eſt une ſuite de la différence alléguée dans le ſecond membre, entre la méthode de Céſar & l'uſage des Alexandrins ; comme ſi Céſar, après s'être diſtingué d'eux pour l'arrangement des 365 jours, s'en étoit auſſi diſtingué par l'intercalation d'un jour en quatre ans ? Le peu de fondement de cette explication ſe découvre aiſément, non ſeulement par le ϗ αὐτὸς, *lui auſſi*, mais encore par l'expreſſion, *μέντοι*, *cependant, toutefois, néanmoins*, qui commence le troiſième membre. Ce terme eſt une conjonction diſcrétive, qui annonce que le troiſième membre, au lieu de continuer, comme le ſecond, à traiter de la différence qu'il y avoit entre Céſar & les Alexandrins, va établir entre eux un point de reſſemblance & de conformité. Ainſi le *μέντοι*, qui eſt au commencement du membre, & le ϗ αὐτὸς, qui eſt à la fin, ſervent également à prouver, que l'intercalation avoit déjà lieu chez les Alexandrins, quand Céſar en fit uſage.

Macrobe dit auſſi, *(c)* que Céſar, « à l'imitation des Egyptiens, les ſeuls hommes du monde au fait de l'aſtronomie, »

(c) Imitatus Ægyptios, ſolos divinarum rerum omnium conſcios, ad numerum ſolis, qui diebus 365 & quadrante curſum conficit, annum dirigere contendit. Macrob. Saturnal. 1. 14.

» prétendit régler l'année, sur le nombre de 365 jours & un quart, que le soleil emploie à faire son cours. » César ne consulta donc pas simplement les savans de l'Égypte ; il imita un usage des Égyptiens, *imitatus Ægyptios.* Hé quels Égyptiens? Ce n'étoit pas ceux qui suivoient l'année vague de 365 jours précis, puisque l'année julienne fut fixe ; mais ceux qui avoient réglé l'année sur la révolution solaire de 365 jours & un quart : *ad numerum solis... diebus 365 & quadrante:* ceux, en un mot, dont le même Macrobe parle plus bas, sous le nom d'Égyptiens *(d),* dont il dit que l'usage est d'employer l'intercalation d'un jour en quatre ans, & d'avoir les jours épagomènes attachés à certains mois de l'année julienne. César ne peut avoir imité que ceux-là; & par conséquent, l'année julienne a été établie sur le modèle de l'année alexandrine.

Un auteur Arabe, Égyptien de nation, nommé Ibn Iounis, & cité par le savant Golius, *(e)* déclare expressément, que l'intercalation a commencé chez les Alexandrins, dès la 3.e année de Philippe Aridée, frère & successeur d'Alexandre; & sur ce seul & unique témoignage, Golius rejette la conjecture des chronologistes modernes, qui ont supposé l'année alexandrine postérieure à la julienne. En effet, quoiqu'Iounis, écrivain du 10.e siècle, ait vécu dans un temps fort éloigné de l'époque dont il parle, son autorité l'emportera toûjours sur les simples conjectures des modernes; & elle sera recevable, tant qu'elle ne sera contraire ni à la vrai-semblance, ni à aucun texte positif d'auteurs plus anciens. Elle devient même ici, à raison de sa date circonstanciée, un de ces témoignages privilégiés qu'on ne sauroit infirmer. A la bonne heure, qu'un écrivain Arabe des bas siècles, voyant la conformité de l'année julienne avec l'alexandrine, eût pû avancer, sur un simple soupçon, que celle-ci étoit plus ancienne que l'autre: mais que l'intercalation ait précisément commencé chez les

(d) Ægyptii.... inter augustum atque septembrem reliquos quinque dies anno suo reddunt, adnectentes quarto quoque anno exacto intercalarem, qui ex quadrantibus constat. Ibid. l. 15.

(e) Gol. not. in Alphergan. p. 52.

Alexandrins, dès la 3.e année de Philippe; en vérité, c'est une circonstance qu'on ne s'avise point d'imaginer sans fondement: & nous devons juger qu'Iounis l'avoit prise de quelque auteur plus ancien, qui, par la même raison, ne l'avoit pas non plus imaginée à plaisir.

Au reste, la première intercalation des Alexandrins, dès la 3.e année commencée de Philippe, c'est-à-dire, dans le cours de l'an 322 avant Jesus-Christ, s'accorde parfaitement avec l'arrangement des intercalations qui suivirent: elles arrivoient toûjours quelques mois avant les intercalations juliennes, & dans le courant de l'année précédente. Tout le monde en convient, & nous en verrons plus bas la preuve. Or, l'an 321 avant Jesus-Christ a été, proleptiquement, une année bissextile julienne. Ainsi, l'an 322 convient à une année intercalaire alexandrine: réflexion, qui sert encore à confirmer la vérité du fait attesté par Iounis, & qui nous conduit à l'an 326, comme à l'époque du premier usage des années alexandrines. Car les intercalations se faisant après tous les quatre ans, & la première intercalation ayant commencé en 322, il faut nécessairement que la première de toutes les années alexandrines ait commencé en 326.

De plus, la méthode qu'observoient les Alexandrins, d'intercaler leur 4.e jour, quelques mois avant que les Romains intercalassent le leur, n'indique-t-elle pas en quelque façon l'antériorité de l'année alexandrine sur la julienne? Si les Asiatiques placèrent leur jour intercalaire, quelques mois après celui des Romains, parce qu'ils avoient emprunté des mêmes Romains l'usage de l'intercalation; ne dirons-nous pas de même, que les Romains avoient placé leur intercalation après celle des Alexandrins, parce que l'année julienne avoit été prise sur le modèle de l'alexandrine?

Mais, de toutes les raisons de convenance, voici la plus forte, pour faire remonter l'époque de l'année alexandrine, jusqu'au temps même d'Alexandre; plustôt que d'admettre, avec les chronologistes modernes, l'usage de l'année vague chez les Alexandrins, dès les premiers temps de la fondation

de leur ville. Dans ce dernier cas, les Grecs, fondateurs & maîtres d'Alexandrie, auroient donc commencé par y suivre une forme d'année, qui eût dérangé toutes leurs cérémonies & toutes leurs coutumes, le plus inviolablement attachées au cours des saisons : c'est ce qui n'est point croyable. Combien est-il plus naturel de penser, que les premiers habitans d'Alexandrie, partie Grecs, partie Egyptiens, usèrent de tempérament, pour se rapprocher les uns des autres; & que, dans cette vûe, ils donnèrent les mains à une forme d'année qui pût leur convenir également ; telle qu'étoit une année composée de 12 mois égaux & de 5 jours épagomènes, avec un épagomène de plus tous les quatre ans? Les Grecs s'en accommodèrent, parce que les saisons y devoient répondre aux mêmes mois ; & les Egyptiens s'y prêtèrent volontiers, parce qu'une telle année ressembloit tout-à-fait à leur année vague, pour l'arrangement & pour la dénomination des mois, & à leur année caniculaire, pour le surplus d'un jour en quatre ans. C'est ainsi que l'usage civil de l'année alexandrine a dû commencer dans Alexandrie, peu avant la mort d'Alexandre, & peu après les ordres qu'il avoit donnés pour la fondation de la ville. Il en choisit l'emplacement en 331, & il mourut en 324 ou 323. Il a donc pû voir son ouvrage consommé, vers l'an 326, qui est l'année même, où il faut placer l'époque des années alexandrines, par une induction du témoignage d'Iounis. En conséquence, reconnoissons que la plus grande probabilité se joint encore à la plus grande autenticité, pour faire remonter l'époque des années alexandrines, jusqu'au règne d'Alexandre le Grand.

Dom Martin, explication de divers monumens, p. 209 & p. 226.

Idem, pag. xxxj.

C'est donc avec raison qu'un auteur, qui vient de donner sur les années des Egyptiens une dissertation, où il soutenoit l'opinion commune de l'antériorité de l'année julienne sur l'alexandrine, s'est tacitement rétracté depuis, dans la préface de son livre, & a reconnu la vérité du sentiment opposé. L'autorité d'Ibn Iounis lui paroît décisive, comme elle l'est en effet; & à ce témoignage, il prétend en joindre un autre de Théon, qui n'est pas, à beaucoup près, si concluant. C'est

un

un texte que Pétau & Dodwel ont déjà employé, pour prouver que l'institution de l'année alexandrine étoit postérieure à l'ère d'Auguste : & l'écrivain moderne dont je parle s'en sert, au contraire, comme d'une preuve, que l'année alexandrine a été antérieure à l'ère de cet Empereur. On va voir, que le texte allégué ne favorise ni l'une ni l'autre de ces deux opinions, & qu'il en est tout-à-fait indépendant.

Petav. Doctr. temp. 10. 71. & Ration. temp. 2. 3. 15. Dodwel. append. ad diss. Cyprian. p. 15.

Théon propose à ses lecteurs une méthode de calcul, pour trouver quel jour des années vagues égyptiennes répond à un jour donné des années fixes du calendrier alexandrin de son temps. Pour cela, il commence par établir, entre les années fixes & les années vagues, la différence d'un jour en quatre ans; autrement, la différence de 365 jours, ou d'une année en 1460 ans. La révolution du concours de l'un & de l'autre thoth, ainsi déterminée à 1460 ans; Théon dit ces mots, qui font toute la difficulté *(f)*. « Après les 1460 ans, cette révolution d'époque s'est trouvée accomplie à la 5.[e] année « du règne d'Auguste; ensorte que depuis ce temps-là les « Égyptiens ont commencé de nouveau à anticiper d'un quart « de jour tous les ans. » Ces paroles exprimant une révolution de l'année fixe & de l'année vague, & une révolution qui finit à la 5.[e] année d'Auguste, pour recommencer alors de nouveau, n'annoncent donc point pour cette 5.[e] année d'Auguste, une institution primitive & réelle de l'année fixe : cela est évident. Comment donc Pétau, Dodwel & quelques autres peuvent-ils s'autoriser d'un pareil témoignage, pour placer le premier usage civil de l'année alexandrine, à cette 5.[e] année d'Auguste, la 25.[e] avant l'ère chrétienne ? D'un autre côté, parce que Théon fait finir & recommencer à cette année-là une révolution du thoth vague & du thoth fixe, en 1460 ans; s'ensuivra-t-il, que le thoth fixe ait réellement été en usage avant cette année 25 ? La conséquence seroit juste, si

(f) Γέγονε δὲ ἡ εἰρημένη διὰ αυξ' ἐτῶν ἀποκατάστασις ἀπό τινος ἀρχῆς χρόνου τοῦ ε' ἔτει τῆς Αὐγούστου βασιλείας, ὡς ἐκ τούτου πάλιν τοῦ χρόνου τὴν ἀρχὴν εἰληφέναι τοὺς Αἰγυπτίους προλαμβάνειν καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν τῷ τετάρτῳ μέρει τῆς ἡμέρας. *Theon, fragm. apud Dodwel. append. ad diss. Cyprian. p. 111 seq.*

Théon eût proposé son établissement de révolution, comme un fait historique: & alors il auroit fait remonter l'usage des années alexandrines, 1460 ans avant Auguste; ce qui est absurde. Mais n'ayant parlé que proleptiquement & méthodiquement, il ne doit être allégué en preuve, ni pour ni contre l'antiquité de l'année alexandrine. En quelque temps que l'année alexandrine eût été établie, soit en l'an 25, soit avant ou après; il sera toûjours vrai de dire, que dans les siècles suivans, où le thoth alexandrin concouroit avec le 29 d'août, il étoit naturel à Théon & à tout calculateur, de remonter à l'an 25 avant l'ère chrétienne, pour l'évaluation des années alexandrines & des années vagues. Par exemple, cherche-t-on l'intervalle du thoth vague au thoth fixe, pour l'année 376 de Jesus-Christ, où le thoth fixe partoit du 29 d'août? On voit d'abord que le thoth vague s'étant rencontré avec le 29 d'août en l'an 25 avant l'ère chrétienne, & la distance de cette année 25 à l'an 376 de Jesus-Christ montant à 400 ans; il reste 400 quarts de jour, autrement, 100 jours entiers, dont le thoth vague précédera le thoth alexandrin, en l'an 376: & voilà l'évaluation faite. Telle est, en substance, la méthode que Théon, qui vivoit dans ces temps postérieurs, a décrite fort au long, pour apprendre à ses lecteurs à trouver les années vagues des Égyptiens, dans le calendrier fixe des Alexandrins, en remontant à un commencement d'année qui fût commun aux uns & aux autres. Mais par ce commencement, il entend un commencement technique & de pure supposition, non un commencement historique & réel: il ne se propose, il n'annonce qu'une méthode de calcul, & il ne donne évidemment rien de plus, quand il dit, que sa « révolution d'époque
» après 1460 ans, s'est trouvée accomplie à la 5.e année du
» règne d'Auguste, en sorte que depuis ce temps-là les Égyp-
» tiens ont commencé de nouveau à anticiper d'un quart de jour tous les ans. »

Ibid. Relativement à ces mêmes paroles, Théon ajoûte plus bas:
» Nous avons dit que la position de l'année alexandrine avec
» l'égyptienne, tombe 5 ans après le commencement du règne

d'Auguſte ». Ces dernières expreſſions devant donc s'expliquer par les premières, ſelon l'avertiſſement même de l'auteur, n'annonceront non plus qu'un ſimple concours technique du thoth fixe & du thoth vague ; d'autant plus que le terme κατάστασις, que je rends par celui de *poſition*, & qui pourroit préſenter quelque idée d'*inſtitution* & d'*établiſſement*, eſt rendu deux lignes après dans Théon par le terme ἀποκατάστασις, qui ne peut jamais ſignifier un établiſſement primitif & réel. D'où il faut conclurre, que Théon n'a rien décidé, ni pour l'antériorité, ou pour la poſtériorité de l'année alexandrine à l'ère d'Auguſte, ni même pour l'ouverture de l'année alexandrine au 29 d'août, ſous les premiers Empereurs Romains.

Alors, en effet, l'ouverture de l'année alexandrine répondoit, non au 29 d'août julien, comme dans les ſiècles ſuivans, mais au 11.e jour du même mois. On doit le juger ainſi, ſur deux témoignages de Pline & ſur la foi d'une inſcription, qui ſont les plus anciennes pièces de comparaiſon, que je connoiſſe, pour rapporter les jours du calendrier égyptien d'Alexandrie aux jours du calendrier julien.

Pline, décrivant le commerce que les négocians de Rome faiſoient aux Indes, par le moyen de la ville d'Alexandrie qui leur ſervoit d'entrepôt, s'exprime de la ſorte : *(g)* « Les vaiſſeaux repartent de l'Inde, durant le mois égyptien tybi, « qui commence dans notre mois de décembre ; ou du moins « ils font voile avant le ſixième jour du mois égyptien méchir, « c'eſt-à-dire, avant nos ides de janvier ». Dans le temps que Pline écrivoit ceci, *(h)* entre les années 76 & 80 de l'ère chrétienne, le thoth vague des Égyptiens commençoit au 4.e

(g) Ex Indiâ renavigant menſe Ægyptio tybi incipiente, noſtro decembri : aut utique mechiris Ægyptii intra diem ſextum, quod fit intra idus januarias noſtras. Plin. Hiſt. nat. 6. 26. edit. Hard.

(h) Pline écrivoit ceci dans ſon ſixième livre. La compoſition de ce livre étoit poſtérieure à celle du ſecond, puiſque le ſecond eſt cité dans le ſixième. *6. 34. édit. Hard.* Cependant le ſecond livre étoit poſtérieur au 5.e Conſulat de Titus. *2. 22. edit. Hard.* Or le 5.e Conſulat de Titus appartient à l'an 76 de l'ère chrétienne, & Pline mourut en l'an 80 de la même ère. Il écrivoit donc ceci entre les années 76 & 80.

d'août ; & le 6.e jour de méchir vague ne concouroit point avec les ides de janvier, mais avec le 8.e jour d'avant les mêmes ides. Par conséquent, la supputation de Pline ne regarde point l'année vague égyptienne. Hé ! n'est-il pas visible d'ailleurs, qu'en déterminant la saison propre à la navigation, par un parallèle des jours égyptiens avec les jours romains, il ne parloit point d'une forme d'année vague, où les saisons se seroient perpétuellement dérangées, & où le rapport des jours de l'un & de l'autre calendrier n'auroit jamais subsisté quatre ans de suite ? Il a donc supposé dans son récit, une forme d'année fixe & solaire, dont les jours répondissent constamment à ceux des Romains. Or une telle année composée de mois égyptiens, que pouvoit-elle être que l'année des Alexandrins ; sur-tout, puisque la ville d'Alexandrie étoit le centre commun du commerce qu'on décrivoit ? De là il s'ensuit, que dans l'ancien calendrier alexandrin, le 1.er jour de méchir répondoit au 8.e de janvier, & le premier jour de thoth au 11.e d'août ; & qu'ainsi l'ouverture de l'ancienne année fixe des Alexandrins concouroit avec le 11.e jour du mois d'août julien.

Pline compare encore, dans un autre endroit de son histoire naturelle, un mois égyptien avec un mois romain. Il dit *(i)*, que le 27 de thiatis, c'est-à-dire, de thoth, tomboit presque dans le mois d'août. Ce rapport se vérifie dans un calendrier, où thoth commence avec le 11.e d'août. Le 27 de thoth répondant alors au 6.e septembre, tombe effectivement presque dans le mois d'août. Ainsi, voilà une seconde autorité conforme à la première, pour placer au 11.e d'août le thoth fixe, dans le siècle de Pline. Si le thoth fixe des Alexandrins eût concouru dès-lors, comme on le prétend communément, avec le 29 d'août, le 27 de thoth ne seroit pas tombé *presque dans le mois d'août ;* puisqu'il auroit été beaucoup plus voisin du mois d'octobre, que du mois d'août. Et si Pline eût voulu parler du thoth vague, qui commença

(i) Die vigesimâ septimâ, ferè in augustum mensem incurrente. Plin. Hist. nat. 27. 80. edit. Hard.

au 4.ᵉ d'août en l'année qu'il écrivoit, le 27 de thoth seroit tombé dans le courant même du mois d'août, & le terme *presque* n'auroit point eu lieu. Pline suppose donc ici, comme il l'avoit supposé ailleurs, un calendrier où le commencement du thoth alexandrin répond au 11.ᵉ jour d'août julien.

A l'autorité de Pline, il faut joindre celle d'une inscription, qui est encore plus ancienne que cet écrivain, & qui ne peut, je crois, s'expliquer dans aucun autre système, que dans celui de l'ouverture de l'année alexandrine au 11.ᵉ jour d'août. L'inscription est grecque ; M. Maffei la rapporte dans son recueil de quelques antiquités trouvées en France, & elle commence ainsi : *En l'an 55, le 25 de paophi, à la collecte des scénopégies.* Suivent les noms des magistrats qui dressèrent l'inscription, avec un long détail des motifs & des circonstances qui en accompagnèrent la dédicace. On y voit que ce monument fut placé dans un amphithéatre de la ville de Bérénice, par les Magistrats, conjointement avec les Juifs, à l'honneur d'un officier Romain qui résidoit dans le pays : & entre plusieurs villes connues sous le nom de Bérénice, celle dont on parle est évidemment Bérénice de la Cyrénaïque; puisque l'inscription a été apportée en France de ces cantons d'Afrique, savoir, de Tripoli de Barbarie. Ce fut en l'an de Rome 659, le 95.ᵉ avant l'ère chrétienne, que les Romains entrèrent dans le pays de Cyrène, & en déclarèrent les villes, libres & autonomes. Les Juifs y avoient été établis par Ptolémée fils de Lagus ; & ils y devinrent si puissans, qu'environ cent ans après l'ère chrétienne, ils y massacrèrent deux cens vingt mille personnes : ce qui fut cause qu'ils y furent aussi-tôt écrasés, à leur tour, par les troupes de l'Empereur Trajan. Ainsi, l'âge de l'inscription, visiblement postérieure à l'entrée des Romains dans le pays, & visiblement antérieure à la ruine des Juifs dans le même pays, appartiendra, ou au premier siècle d'avant l'ère chrétienne, ou au premier siècle d'après. Il n'est pas étonnant que la Cyrénaïque conservât encore alors l'usage des mois égyptiens, tel qu'il paroît dans l'inscription de Bérénice : le pays étoit voisin de la contrée d'Alexandrie.

Maff. gall. antiquit. epist. 1. p. 5. seqq. & epist. 8. p. 38. & seqq.

P. 7.

P. 42.

Joseph. contra Apion. 2. 4.

Dio. l. 68. Euseb. Chron. n.° 2130. Xiphilin.

Voilà pourquoi les habitans de la Cyrénaïque, étant Grecs d'origine, suivirent le calendrier des Grecs d'Alexandrie, leurs voisins & leurs maîtres. De là, M. Maffei avoit conclu, que le mois cité dans l'inscription étant alexandrin, l'an 55 y annonçoit une ère pareillement alexandrine, & que cette ère, en un mot, étoit la célèbre ère alexandrine d'Auguste, de l'an 30 avant Jesus-Christ. Cependant M. Maffei observe ailleurs, que l'ère de l'inscription pourroit bien être celle de la ville de Bérénice, depuis son autonomie, de l'an 95 avant Jesus-Christ. Il faut, sans doute, que l'une ou l'autre de ces deux ères soit la véritable; n'étant pas possible d'imaginer pour ces temps-là aucune autre époque de l'an 55 marqué sur le monument. Cette 55.e année répondra donc nécessairement, ou à l'an 41 avant l'ère chrétienne, ou à l'an 25 de Jesus-Christ. Je ne déciderai point entre les deux : il suffit de l'un ou de l'autre indéterminément, pour vérifier l'ouverture du thoth au 11.e d'août ; & voici comment.

Maff. loc. cit. p. 7.

P. 41. seq.

Pour célébrer la fête des tabernacles, les Juifs se logeoient séparément dans des tentes, pendant sept jours entiers, depuis la fin du 14.e jour de tisri jusqu'à la fin du 21.e après quoi ils se réunissoient le 22 du mois, qui étoit le 8.e jour de la fête, & de tous le plus solemnel. Ils le nommoient à cause de leur réunion, *la collecte des scénopégies :* & c'est ce jour-là même, qui servant de date à l'inscription, répondit au 25 de paophi alexandrin, ou en l'an 41 avant l'ère chrétienne, ou en l'an 25 de Jesus-Christ. Or Dodwel, qui a traité à fond la forme des années judaïques pour ces temps-là, & qui en a dressé des calendriers exacts, sur les témoignages de Josèphe & des autres écrivains, marque expressément, que l'année 41 avant Jesus-Christ, 61.e du cycle calippique, donna la néoménie de tisri au 12 septembre julien; & que l'année 25 de Jesus-Christ, 50.e du cycle calippique, donna la néoménie de tisri au 13 septembre. Conséquemment le 22 de tisri concourut, ou avec le 3 octobre en l'an 41 avant l'ère chrétienne, ou avec le 4 octobre en l'an 25 de Jesus-Christ. La différence du 3 au 4 octobre n'est rien : on peut les regarder

Levit. 23. 34.

Dodwel. cycl. diss. 9.

Idem, pag. 543. seq.

comme des jours pareils ; sur-tout, puisque les journées civiles des Juifs commençant le soir, un de leurs jours entamoit nécessairement deux jours, soit romains, soit alexandrins. Voilà donc le 25 de paophi concourant avec le 4 octobre, le 1.er de paophi avec le 10 septembre, & par conséquent le 1.er de thoth avec le 11.e d'août, comme Pline le supposa depuis.

Dans toute autre hypothèse, le concours du 25 de paophi avec la collecte des scénopégies ne sauroit avoir eu lieu, pour les années 41 avant Jesus-Christ, & 25 de l'ère chrétienne. On s'en convaincra aisément, ne fit-on attention qu'à la nature des années judaïques d'alors, qui étoient lunaires, & à la nécessité qu'il y avoit que le jour de la collecte des scénopégies tombant au 22 du mois, répondît, à peu près, à l'entrée de la lune dans son dernier quartier. Il n'y auroit point répondu, s'il eût été question, ou d'un thoth vague, ou d'un thoth fixe commençant au 29 d'août ; car enfin, le thoth fixe du 29 d'août auroit donné le 25 de paophi, au 22 octobre: or la lune étoit entre son premier quartier & son plein au 22 octobre, soit en l'an 41 avant Jesus-Christ, soit en l'an 25 de l'ère chrétienne. De même aussi, le thoth du 2 septembre, tel qu'étoit le thoth vague en l'an 41 avant Jesus-Christ, donna le 25 de paophi au 26.e octobre, quand la lune commençoit à être pleine ; & le thoth du 17.e août, tel qu'étoit le thoth vague en l'an 25 de Jesus-Christ, donna le 25 de paophi au 10 octobre, quand la lune commençoit à être nouvelle. C'est pourquoi, les années 41 avant Jesus-Christ & 25 de l'ère chrétienne, ne souffrent de concours du 25 de Paophi avec l'entrée de la lune dans son dernier quartier, que dans l'hypothèse de la néoménie de thoth au 11.e août. Car la nouvelle lune tomba au 9 d'octobre, en l'an 41 ; & au 10 d'octobre, en l'an 25 : ainsi le 3 & le 4 du mois convinrent parfaitement à un dernier quartier de la lune & à une collecte des scénopégies. Le témoignage de l'inscription de Bérénice nous oblige donc, comme celui de Pline, à placer l'ouverture des anciennes années alexandrines au 11.e d'août pour les années communes ; & par conséquent, au 12.e d'août pour chaque thoth d'avant le bissexte romain.

Si l'on demande pourquoi les premiers habitans d'Alexandrie fixèrent à pareil jour le commencement de leurs années; il s'en présente une raison fort naturelle, & tout-à-fait semblable à celle qui régla depuis, le commencement de l'année julienne. On sait que César, en introduisant une forme d'année solaire, eut pourtant égard à l'année lunaire des Romains; & que, dans cette vûe, il choisit pour premier jour de sa première année julienne, le jour de la nouvelle lune d'après le solstice d'hiver; afin que le même jour, qui auroit dû ouvrir l'ancienne année lunaire, commençât aussi la première des années juliennes. Les Grecs pareillement accoutumés à une forme d'années lunaires, avoient eû, sans doute, la même attention & les mêmes ménagemens; lorsqu'ils avoient introduit l'année solaire dans Alexandrie en l'an 326 avant Jesus-Christ. Le 12.e d'août proleptique de cette année, fut un jour de nouvelle lune; & ce 12.e d'août étant celui d'avant le bissexte romain, tenoit la place du 11.e d'août des années communes. Il étoit donc naturel aux Grecs, en l'an 326, de commencer la première des années alexandrines par le 12.e d'août, plustôt que par tout autre jour du même mois. Que s'ils choisirent la nouvelle lune du mois d'août, préférablement aux autres nouvelles lunes de la même année 326; n'en cherchons point d'autre raison, que parce que ce fut la nouvelle lune d'après le lever de la canicule. Car enfin, de ce que Censorin a dit que plusieurs commençoient l'année naturelle au lever de la canicule, & de ce que certains peuples de la Grèce semblent avoir placé l'ouverture de leurs années après le lever de cette étoile, entre le solstice d'été & l'équinoxe d'automne, Dodwel a conclu, que ces Grecs commençoient, apparemment, leurs années lunaires à la nouvelle lune qui suivoit le lever de la canicule. Que le soupçon de Dodwel soit vrai ou faux, par rapport aux habitans de la Grèce; il devient très-plausible, par rapport aux Grecs établis dans Alexandrie. Voulant commencer par une nouvelle lune, la première année d'un nouveau calendrier, convenable pour eux & convenable en même temps pour les naturels du pays, dont l'année particulière & favorite

Censorin. de die nat. 21.

Dodwel. cycl. 6. 10. p. 590.

favorite s'ouvroit au lever de la canicule; pouvoient-ils mieux faire, que de prendre la nouvelle lune d'après le lever de cet astre? Or en l'an 326, qui est l'époque de leur calendrier, la nouvelle lune d'après le lever de la canicule, tomba au 12.e d'août. C'est donc avec raison qu'ils la choisirent, préférablement à toute autre nouvelle lune de la même année. Ajoûtons que cette même lunaison, qui fut, suivant Dodwel & les autres, la lunaison du mois athénien métagitnion, en l'an 107 du cycle de Méton, ouvroit aussi la saison de l'automne. Car métagitnion étoit le troisième mois depuis thargélion; au commencement duquel, Théophraste qui vivoit dans le temps dont je parle, place la fin du printemps. Ainsi thargélion, scirrophorion, & hécatombéon étoient pour lors les mois de l'été; & métagitnion étoit le premier de l'automne: selon la coutume qu'avoient les anciens, de placer les équinoxes & les solstices vers le milieu des saisons. L'ouverture de l'automne concourut donc avec le premier thoth alexandrin; & elle dut, en vertu de la seule institution du premier thoth, continuer à concourir avec les thoths suivans, & avec le 11.e d'août: usage que le calendrier julien, dressé par les mathématiciens d'Alexandrie, ne manqua pas d'adopter; puisque Pline assûre que César plaçoit au 11e. d'août le commencement de l'automne. De-là, sans doute, l'arrangement des saisons chez les Romains, telles qu'on les voit dans Dodwel.

Id. p. 721. & alibi.

Theophrast. plant. 3. 6.

Plin. hist. nat. 18. 68. edit. Hard.

Dodwel. cycl. 10. p. 461. seqq.

Après tant de preuves de toute espèce, qui établissent l'antiquité des années alexandrines, & le concours de leur thoth fixe avec le 11.e d'août; il reste à examiner ce qu'on peut objecter contre l'un & l'autre de ces deux points.

Entre les honneurs décernés par les Romains à l'Empereur Auguste, quand il eut soumis l'Egypte; Dion rapporte *(i)*, qu'on fit du jour de la prise d'Alexandrie, un jour de fête; & que, pour les années suivantes, on régla une nouvelle époque d'où on les compteroit. D'un côté, cette assertion de Dion, & de l'autre, l'usage où les Alexandrins des temps

(i) Τήν τε ἡμέραν ἐν ᾗ Ἀλεξάνδρεια ἑάλω, ἀγαθήν τε εἶναι, καὶ ἐς τὰ ἔπειτα ἔτη ἀρχὴν τῆς ἀπαριθμήσεως αὐτῶν νομίζεσθαι. *Dio. 51. p. 457.*

postérieurs furent de commencer leurs années au 29 d'août, ont fait juger à quelques savans modernes, que la ville d'Alexandrie avoit été prise le 29 d'août, & que le thoth alexandrin avoit été pour lors fixé à pareil jour, dès l'an 30 avant l'ère chrétienne : raisonnement qui porte visiblement à faux ; puisque l'Empereur Auguste prit Alexandrie, non le 29, mais le 1.er d'août, selon la date incontestable d'un calendrier gravé sur le marbre, du temps de l'empire de Claude ; & déjà cité ailleurs, dans les Mémoires de l'Académie. Encore, au cinquième siècle de l'ère chrétienne, on célébroit le premier d'août, comme l'anniversaire de la prise d'Alexandrie : & ce fut pour abolir cette cérémonie payenne, que l'Impératrice Eudoxie fille de Théodose le jeune, & femme de Valentinien III, fit substituer à la fête d'Auguste, celle de S.t Pierre aux liens, pour ce jour-là même. C'est ce que nous apprennent quelques anciens martyrologes, cités par Scaliger & par le P. Papebrock. Or, de l'aveu de tout le monde, l'année alexandrine n'ayant jamais commencé au 1.er d'août ; comment veut-on que Dion ait parlé d'un règlement qui fixât l'ouverture des années des Alexandrins, au jour anniversaire de la prise de leur ville ? Il faudroit donc, ou que Dion se fût trompé, ou que le règlement n'eût point eû son exécution. Par conséquent, le texte de Dion ne prouvera jamais, ni que le thoth alexandrin ait été nouvellement fixé, dès le règne d'Auguste, ni qu'il ait concouru dès-lors avec le 29 d'août.

Académie des Belles Lettres, t. XII. hist. p. 144.

Scalig. emend. temp. 5 p. 495. edit. Genev.

Acta Sanctor. die 29. Junii, p. 449. seqq.

Mais encore, qu'a prétendu Dion ; & que devons-nous entendre par le jour de fête, consacré à célébrer la prise d'Alexandrie, & par la nouvelle époque destinée à marquer les années suivantes ? le voici. Il fut établi que le jour de la fête, jour anniversaire de la prise de la ville, demeureroit attaché au 1.er d'août : & voilà pourquoi l'ancien calendrier & les martyrologes cités en font mention aux calendes de ce mois. Il fut établi de plus, que la nouvelle époque regarderoit l'année, non le propre jour de la conquête ; & que les années suivantes dateroient de celle-là, sans néanmoins changer leur ouverture

ordinaire. C'eſt ainſi que Golius entend le texte de Dion, & on ne peut l'expliquer autrement. Au reſte, l'époque dont nous parlons, tient un rang conſidérable entre les différentes ères d'Auguſte. Par tout ce que nous avons dit, elle commençoit pour les Alexandrins au 11.e d'août de l'an 30 avant l'ère chrétienne; & ſuivant Cenſorin, elle commença pour les Egyptiens au 1.er jour de leur thoth vague, qui répondit en cette année au 31.e d'août. Qu'on ne propoſe donc point le 29 d'août de l'an 30 avant Jeſus-Chriſt, comme l'ère d'Auguſte, & comme le point de réunion du thoth fixe des Alexandrins, avec le thoth vague des autres Egyptiens.

Golii not. in Alphergan. pag. 52.

Cenſorin. de die nat. 21.

C'eſt pourtant l'opinion de Scaliger, & de ceux qui, comme lui, rapportent le premier uſage des années alexandrines, au 29 d'août de l'an 30 avant l'ère chrétienne: ils veulent, à quelque prix que ce ſoit, trouver ce jour-là l'union du thoth alexandrin & du thoth vague. Pour y placer le thoth alexandrin, ils allèguent le texte de Dion, & l'uſage poſtérieur de l'ouverture de l'année alexandrine au 29 d'août; ce qui ne prouve rien: & pour y placer en même temps le thoth vague, qui devoit arriver deux jours plus tard; ils attribuent au calendrier vague des Egyptiens une anticipation de deux jours, ſous prétexte qu'une pareille anticipation ſe trouvoit alors dans le calendrier julien des Romains, à cauſe d'une intercalation vicieuſe. Quelle conſéquence! Il n'y eut jamais le moindre rapport entre l'un & l'autre calendrier. Auſſi, cette idée de Scaliger, n'étant revêtue d'aucune autorité, & manquant même de toute vrai-ſemblance, a été rejetée il y a long-temps par Pétau & par Dodwel. Ces deux derniers reconnoiſſent donc, ce qui eſt vrai, que le thoth vague égyptien a dû répondre & a répondu en effet, au 31 d'août, en l'an 30 avant l'ère chrétienne; & qu'il n'a commencé à répondre au 29 d'août, qu'en l'an 25, cinq ans après l'ère d'Auguſte. Mais la conſéquence qu'ils en tirent, pour fixer à cette année 25, l'inſtitution de l'année alexandrine, eſt-elle également juſte; & le témoignage de Théon, dont ils s'autoriſent, dit-il que l'uſage de l'année alexandrine a commencé pour lors? Nous l'avons

Scalig. emend. temp. 4. p. 236. edit. Genev.

Petav. doctr. temp. 10. 71. & Ration. temp. 2. 3. 15.

Dodwel. append. ad diſſ. Cyprian. p. 15.

déjà diſcuté, ce témoignage; qui, s'il annonçoit quelque choſe d'hiſtorique, feroit remonter l'uſage de l'année alexandrine, pluſieurs ſiècles même avant la fondation d'Alexandrie. Mais il a été démontré que Théon a ſimplement tracé, pour ſon temps, une méthode de calcul, tout-à-fait indépendante de l'état réel du calendrier alexandrin, au temps d'Auguſte. Ainſi, toutes les preuves alléguées dans ce Mémoire, pour conſtater l'antiquité de l'année alexandrine, & le concours du thoth ſixe avec le 11.e d'août, dans ces ſiècles reculés, ſubſiſtent dans toute leur force.

Voici préſentement quel ſera le rapport de l'ancien calendrier des Alexandrins, avec le calendrier julien des Romains; & quel étoit le jour julien qui répondoit à l'ouverture des mois alexandrins, ſoit dans les années communes, ſoit dans chaque quatrième année, où tomboit le biſſexte romain.

	Commencement des anciens mois Alexandrins.	Dans les années communes.	Dans les années où tomboit le biſſexte Romain.
Automne.	Thoth	11 Août	12 Août.
	Paophi	10 Septembre ..	11 Septembre.
	Athyr	10 Octobre ...	11 Octobre.
Hiver.	Chœac	9 Novembre ..	10 Novembre.
	Tybi	9 Décembre ..	10 Décembre.
	Méchir	8 Janvier	9 Janvier.
Printemps.	Phaménoth	7 Février	8 Février, biſſextile.
	Pharmuthi	9 Mars	9 Mars.
	Pachon	8 Avril	8 Avril.
Été.	Payni	8 Mai	8 Mai.
	Epéphi	7 Juin	7 Juin.
	Méſori	7 Juillet	7 Juillet.

L'année alexandrine ainſi établie, en l'an 336 avant Jeſus-Chriſt, & uſitée encore du temps de Pline, vers l'an 80

de l'ère chrétienne, ſubſiſta donc, au moins, un peu plus de 400 ans. Dans le ſecond ſiècle de la même ère chrétienne & dans les ſiècles d'après, on trouve le thoth des Alexandrins concourant, non avec le 11.e mais avec le 29.e d'août. Avant que d'en donner les preuves, donnons l'ordre & l'arrangement de cette nouvelle année alexandrine, par rapport aux jours de l'année julienne.

Commencement des nouveaux mois alexandrins.	Dans les années communes.	Dans les années où tomboit le biſſexte Romain.
Thoth	29 Août	30 Août.
Paophi	28 Septembre . . .	29 Septembre.
Athyr	28 Octobre	29 Octobre.
Chœac	27 Novembre . . .	28 Novembre.
Tybi	27 Décembre . . .	28 Décembre.
Méchir	26 Janvier	27 Janvier.
Phaménoth	25 Février	26 Février, biſſextile.
Pharmuthi	27 Mars	27 Mars.
Pachon	26 Avril	26 Avril.
Payni	26 Mai	26 Mai.
Epéphi	25 Juin	25 Juin.
Méſori	25 Juillet	25 Juillet.

Tel eſt le calendrier alexandrin, dont on fait remonter, mal-à-propos, l'époque au règne d'Auguſte; mais dont l'uſage le plus ancien n'eſt, tout au plus, prouvé, que pour les temps d'Hadrien.

L'Empereur Hadrien commença de régner le 11.e d'août de l'an 117, & mourut le 10 Juillet de l'an 138. Il ne régna donc pas 21 ans accomplis. Sa 22.e année eſt pourtant marquée ſur certaines médailles égyptiennes qu'on explique très-bien, en diſant avec quelques ſavans déjà cités plus haut, que les années des Princes ne ſe comptoient point en Egypte, depuis le jour précis de leur avénement au trône; & qu'elles

Voyez la première partie de ce Mémoire.

ſe comptoient pluſtôt depuis le thoth qui avoit précédé le même avénement. Ainſi, pour peu que le commencement du règne eût précédé un thoth ; ce thoth, en ouvrant l'année civile, ouvroit auſſi la ſeconde année du règne : le thoth ſuivant ouvroit la troiſième, & de même pour les autres. Le thoth qui ſervoit à cet uſage étoit, ou le thoth vague, ou le thoth fixe, ſuivant le calendrier civil de chaque endroit particulier. Nous avons montré, par exemple, que les médailles qui marquent la 8.e année de Probus, étoient relatives au calendrier vague. Pour celles qui marquent la 22.e année d'Hadrien, elles ne ſauroient ſe rapporter au même calendrier; parce que la ſeconde année auroit commencé au thoth vague du 25 juillet 118, & qu'ainſi la 22.e n'auroit point eu lieu ; Hadrien étant déjà mort avant le 20 juillet 138, qui eſt le temps où cette 22.e année eût dû commencer. La même année 22.e ne s'explique pas mieux, dans l'hypothèſe du thoth alexandrin au 11.e d'août. Alors, la ſeconde année auroit commencé au 11.e d'aout 138 ; & Hadrien mort le 10 juillet 138, ne ſeroit point parvenu à la 22.e année de ſon règne. Il n'y a que le thoth alexandrin du 29 d'août, qui puiſſe vérifier cette 22.e année ; parce que la ſeconde aura pour-lors commencé au 29 d'août 117, & la 22.e au 29 d'août 137. Concluons que, ſous le règne de l'Empereur Hadrien, l'ouverture de l'année alexandrine avoit déjà paſſé du 11.e d'août au 29.e du même mois.

Ibidem.

Le règne d'Antonin, ſucceſſeur d'Hadrien, fournit des preuves encore plus poſitives de l'ouverture de l'année alexandrine au 29 d'août. C'eſt d'abord une inſcription grecque rapportée par Gruter, par Scaliger, & par les autres enſuite, qui donne pour double date, le concours du 11.e jour de pachon alexandrin avec le 6.e jour de mai romain, ſous le conſulat de Sextus Erucius Clarus pour la ſeconde fois, & de Cnéius Claudius Sévérus. Ce conſulat appartient à l'an 146. Si pour-lors le 6 de mai répondoit au 11.e de pachon ; le commencement de pachon concouroit néceſſairement avec le 26 avril, & le commencement de thoth avec le 29 d'août.

Gruter. t. 2. 314.
Scalig. emendat. temp. 5. p. 454. edit. Genev.

Ptolémée, qui écrivoit dans la ville d'Alexandrie, sous le règne du même Antonin, déclare aussi en propres termes, que le premier jour de thoth répond au 29 d'août, καθ' ἡμᾶς, *selon nous*, c'est-à-dire, selon les Alexandrins. Il parle ainsi à la tête d'un calendrier, où il donne les phases des étoiles & les pronostics du temps, pour chaque jour de l'année.

Ptolem appa-rent. stell. apud Fabric. Bibl. Græc. t. 3. p. 432.

Nous avons, pour le 3.e siècle de l'ère chrétienne, deux autres preuves du commencement de thoth au 29 d'août, qui ont déjà été citées par M. de la Bastie. L'une est un canon paschal d'Anatolius, qui fait répondre le 26 de phaménoth au 22 mars, ou plustôt le 29 de phaménoth au 25 mars, selon une correction de Buchérius. L'autre est une inscription du 7.e consulat de Dioclétien, autrement de l'an 299 de Jesus-Christ, où le 1.er de pharmuthi est comparé avec une date mutilée d'avril, c'est-à-dire, évidemment avec le 6 des calendes d'avril, dans l'hypothèse du thoth alexandrin au 29 d'août : au lieu qu'avec le premier de pharmuthi de l'an 299, l'inscription n'auroit jamais pû marquer avril, dans l'hypothèse du thoth vague, ni dans celle du thoth fixe au 11.e d'août. Ces divers témoignages sont décisifs pour réfuter, s'il en étoit besoin, je ne sai quels écrivains déjà réfutés par Scaliger, qui disoient que l'ouverture du thoth n'avoit été fixée au 29 d'août, que sous l'empire de Dioclétien, environ 300 ans après Jesus-Christ. Reconnoissons plustôt avec nos plus savans chronologistes, que l'ère de Dioclétien en l'an 284, ère si célèbre par tout l'orient, ne commença pour les Alexandrins au 29 d'août, qu'en conséquence de la longue possession, où étoit déjà l'année alexandrine de commencer à pareil jour.

Académie des belles Lettres, t. 13. p. 442. Eusebi. Hist. Eccl. 7. 26. Bucher. Doctr. temp. p. 440. Don. inscript. 1. 82.

Scalig. emendat. temp. 5. p. 495. edit. Genev.

L'ouverture du thoth alexandrin demeura toûjours depuis attachée au 29 d'août ; & il seroit assez inutile d'en rapporter ici les preuves tirées, soit des écrivains ecclésiastiques, soit des auteurs profanes : elles ne sont contestées par personne. Il semble que vers le 10.e siècle de l'ère chrétienne, l'année alexandrine, dont nous parlons, avoit insensiblement prévalu, & qu'elle avoit totalement fait disparoître de l'usage civil, l'année vague égyptienne ; Alfragan, qui vivoit environ l'an 950,

Al[illegible]. element. [illegible]

disant expressément que les Coptes de son siècle, c'est-à-dire, les Egyptiens naturels du pays, ajoûtoient un quart de jour à l'annee, & la commençoient au 29 d'août. La même forme d'année se conserve encore présentement en Egypte & en Ethiopie, parmi les Coptes d'aujourd'hui : on y commence au 29 d'août les trois années communes, & au 30 d'août chaque quatrième année d'avant le bissexte romain. La même position de l'année intercalaire alexandrine, par rapport à l'année bissextile romaine, a eu lieu dans tous les temps. Protérius faisoit répondre le 28 de pharmuthi au 23 avril, en l'année bissextile 444 ; ce qui prouve que le thoth de l'an 443 avoit commencé au 30.e d'août. Plus anciennement, S. Epiphane avoit comparé le 21 de pachon avec le 16 mai, en l'année bissextile 392 : ce qui suppose pareillement l'ouverture du thoth précédent, au 30 d'août. Nous ne voyons d'ailleurs rien de contraire à cet usage. Il faut donc croire que telle a été dans tous les siècles la méthode de l'intercalation alexandrine.

Proter. epist. ad Leon.

Epiphan. de pond. & mensur.



HISTOIRE

HISTOIRE DU CALENDRIER E'GYPTIEN.

TROISIÈME & DERNIÈRE PARTIE.

L'année lunaire E'gyptienne.

Par M. DE LA NAUZE.

VERS les premiers siècles de l'ère chrétienne, les peuples qui composoient la partie orientale de l'empire romain, ne s'accordoient point entre eux, dans la manière de compter leurs années. La diversité ne régnoit pas seulement dans les époques dont ils se servoient; mais encore dans l'arrangement des jours & des mois, & dans la forme totale des années civiles. Parmi ceux d'entre les Grecs, qui employoient encore alors les mois athéniens, les uns avoient des années lunaires, dont les mois se régloient par les lunaisons; les autres, sans changer la dénomination de ces mois, les faisoient rouler indépendamment de la lune, dans un cours d'année solaire; & parmi les peuples d'Asie, qui faisoient, pour la pluspart, usage des mois macédoniens, souvent une seule province avoit autant de calendriers différens, qu'elle renfermoit de villes de quelque considération. Le Cardinal Noris l'a démontré, par rapport à la Syrie en particulier, dans un savant ouvrage, qui a pour titre, *Annus & Epochæ Syro-macedonum:* on y voit comment plusieurs villes de Syrie employoient l'année solaire, en fixant diversement le premier jour de leur premier mois, les unes au 23, & les autres au 24 septembre julien; Antioche & Césarée, au 1.er octobre, Tyr au 19 du même mois, quelques-unes au 24, Gaza au 28, & ainsi du reste; pendant que les Juifs, qui faisoient partie de la même province romaine,

4 Mars 1742.

employoient, comme tant d'autres nations, une forme d'année lunaire, où les mois étoient invariablement attachés au cours de la lune.

On ne doit donc pas trouver étrange, si les Egyptiens, étant voisins de la Syrie, se divisèrent aussi pour leurs méthodes de calendrier; & si dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, où ils employoient, ici une année vague, & là une année fixe solaire, ils se servirent ailleurs d'une troisième sorte d'année véritablement lunaire, comme celle des Juifs & des Grecs. Strabon a nommé des villes, situées dans le cœur de l'Egypte, où l'on suivoit les usages établis parmi les Grecs. C'est, sans doute, aux Egyptiens habitués dans ces villes, & obligés d'ajuster leur calendrier à un calendrier étranger, qu'il faut attribuer l'usage de la nouvelle année égyptienne, dont nous allons parler. Il est vrai que les chronologistes ne reconnoissent point d'année lunaire en Egypte; & que même Géminus déclarant que les Egyptiens ne règlent point les mois & les jours selon la lune, exclut dès-lors, pour son siècle, une pareille année égyptienne. Mais on en retrouve indubitablement les traces, dans les témoignages précis de quelques anciens écrivains postérieurs à Géminus. Josèphe, Plutarque & Lucien en seront les garants: ils écrivirent à fort peu d'années l'un de l'autre; Josèphe sous le règne de Domitien, Plutarque sous le règne principalement de Trajan, & Lucien sous les Antonins. Commençons par ce dernier.

Strab. 17. p. 815.

Gemin. elem. astron. 6.

Lucien assure, en parlant des Egyptiens *(a)*, « qu'il leur étoit » arrivé d'avoir pour mesure de leurs mois, la lune avec sa révo- » lution, & pour mesure de leur année, le soleil avec son retour périodique ». On ne sauroit désigner, d'une manière plus positive, l'usage de ces années lunaires, usitées parmi les Grecs, parmi les Juifs, & parmi tant d'autres nations; qui comptant les mois par les lunes, cherchoient à retenir leurs années attachées au soleil & aux saisons, par le moyen de quelques lunes intercalaires: sur quoi il faut distinguer deux sortes d'années

(a) Καὶ μηνῶν μὲν σφίσι μέτρον ἡ σεληναίη καὶ ἡ ταύτης ἀναστροφὴ ἐγένετο, ἔτεος δὲ ἠέλιος καὶ ἡ τοῦ ἠελίου περιφορῆς. *Lucian. astrol.*

lunaires. Les unes ſont des années purement lunaires, comme celle des Arabes & des Turcs d'aujourd'hui; qui toûjours composées de 12 lunes préciſes, anticipent continuellement ſur le ſoleil & ſur les ſaiſons; parce que le ſoleil achève ſa révolution en 365 jours & un peu plus, & que 12 lunaiſons n'emportent que 354 jours, avec quelques heures. Les autres ſont des années qu'on devroit pluſtôt appeler luni-ſolaires; parce qu'on y ajoûte, de temps en temps, quelque mois, c'eſt-à-dire, quelque lunaiſon, pour rattraper le cours du ſoleil, & retenir les mêmes ſaiſons dans les mêmes mois. Telles furent les années des Grecs & des Juifs: & telle étoit évidemment l'année que Lucien attribuoit aux Egyptiens; en diſant, qu'il leur arriva de prendre la révolution lunaire, pour la meſure de leurs mois, & la révolution ſolaire, pour la meſure de leur année.

Plutarque établit le même fait, dans toute la ſuite de ſon traité d'*Iſis* & d'*Oſiris*, où il rapporte divers points du calendrier des Egyptiens, d'après leurs propres explications. S'il y fait mention de leur année vague de 12 mois avec 5 jours épagomènes; il en parle une fois en paſſant, & il revient ſans ceſſe à une forme d'année égyptienne, où les mois, en conſervant l'ancienne dénomination en uſage dans le pays, ſont pourtant lunaires, & tout-à-fait différens de ces mois de l'année vague & de l'année alexandrine, qui n'avoient aucun rapport avec le cours de la lune. Au contraire, dans l'ouvrage cité de Plutarque, la nouvelle lune commence toûjours le mois égyptien; la pleine lune en détermine le milieu; les ſyzygies & les éclipſes ſolaires en caractériſent la fin; & cependant les mois demeurent attachés aux ſaiſons: le tout, encore un coup, ſur le rapport des Egyptiens eux-mêmes. Quelles preuves plus complètes d'une forme d'année luni-ſolaire! entrons dans le détail.

Plutarch de Iſide. p. 355. ſeq. edit. Par.

«Les Egyptiens, dit Plutarque, célèbrent la fête des yeux d'Orus, au dernier jour du mois épéphi, le ſoleil & la lune » étant pour lors en conjonction ». Τῇ τριακάδι Ἐπιφὶ μηνὸς.... ὅτε σελήνη καὶ ἥλιος ἐπὶ μιᾶς εὐθείας γεγόνασι. Voilà une fête

Ibidem. p. 372. B.

qui répondoit annuellement, & à la fin du mois & à la fin de la lune : le mois étoit donc lunaire, & par conséquent l'année l'étoit aussi. Quoique le mot grec, τελακὰς, signifie à la lettre le *trentième jour* du mois ; je viens de le rendre par *le dernier jour.* La raison en est, que les mois lunaires, au lieu de 30 jours, n'en avoient quelquefois que 29. Cependant le dernier, soit des 30, soit des 29 jours, s'appeloit également τελακὰς ; ainsi que l'ont prouvé nos plus habiles chronologistes, à commencer par Scaliger, & à finir par Dodwel ?

Scalig. emend. temp. l. p. 55. edit. Genev.

Dodwel. cycl. 3. 24. p. 169. 54.

Comme dans le texte cité de Plutarque, le terme grec, τῇ τελακάδι, signifie la fin du mois ; de même, ταῖς τελακάσι, signifiera la fin des mois égyptiens, dans un autre texte, où Plutarque rapporte une explication égyptienne des éclipses, en ces termes : « La lune en opposition avec le
» soleil s'éclipse dans son plein, en tombant dans l'ombre de la
» terre, comme on dit qu'Osiris tomba dans le cercueil : & la
» lune à son tour éclipse le soleil à la fin des mois, ταῖς τελα-
» κάσι, sans pourtant le faire totalement disparoître ; comme Isis ne fit pas tout-à-fait périr Typhon ». Un tel discours dans la bouche des Égyptiens, fait assez sentir que l'éclipse du soleil n'arrivoit qu'à la fin de leurs mois, & qu'ainsi leurs mois & leurs années étoient lunaires.

Plutarch. loc. cit. p. 36[illegible]. D.

Les Égyptiens, au rapport du même Plutarque, supposoient qu'Osiris avoit péri le 17.[e] du mois athyr ; & ils en célébroient la fête, à ce jour-là même, dit-il, auquel on voit, de la manière la plus complète & la plus sensible, la lune dans son plein. Or si tel jour d'un mois égyptien répondoit annuellement à telle phase de la lune ; en faut-il davantage pour conclurre que les mois & les années étoient véritablement lunaires ?

Ibidem p. 356. C. & 367. E.

De plus, la même nature de mois & d'années lunaires, est manifestement désignée dans le même auteur ; soit quand il représente les Égyptiens comptant 14 jours, depuis la pleine lune jusqu'à la néoménie, ou commencement du mois ; soit quand il fixe à la néoménie du mois phaménoth la fête

Ibidem. p. 368. A.

Ibidem. C.

égyptienne de l'entrée d'Osiris dans la lune. A tous ces caractères, on ne peut méconnoître des mois réglés par la lune, & conséquemment une forme d'année lunaire.

Enfin Plutarque, accoutumé à nous représenter les mois athéniens, comme des mois véritablement lunaires, met en parallèle le mois égyptien athyr, avec le mois athénien pyanepsion, comme concourant l'un & l'autre ensemble. Pour sentir toute la force de cette preuve, il faut observer que Plutarque a toûjours soigneusement évité de faire concourir annuellement un mois lunaire, avec un mois solaire. S'il compare, en différens endroits, janvier avec posidéon, ou les calendes de mars avec la nouvelle lune d'anthestérion, ou les ides de septembre avec la pleine lune de métagitnion; il le fait relativement à l'histoire de l'ancien temps, où les mois romains étoient lunaires: mais pour son temps, où les mois romains n'étoient plus que solaires, il déclare, en termes exprès, que leurs néoménies ne s'accordent plus en aucune façon avec les néoménies grecques; & il s'abstient de les comparer ensemble, comme s'en sont aussi toûjours abstenu les écrivains tant soit peu exacts. Par conséquent, lorsqu'il a mis en parallèle le mois athénien pyanepsion avec l'égyptien athyr, il a regardé ce dernier comme véritablement lunaire, & a reconnu une forme d'année lunaire égyptienne.

Ibid. p. 378. E.

In Cæsare, p. 725. E.
In Sylla, p. 461. A.
In Publicola. p. 104. C.

Il reste à montrer que, selon Plutarque, une telle année demeuroit attachée au soleil & aux saisons, dans la méthode du calendrier égyptien : & la preuve en est aisée. Car cet écrivain, après avoir parlé de la mort d'Osiris, dont les égyptiens célébroient la mémoire, le 17 du mois athyr, dans le temps de la pleine lune bien complète, donne, comme autant de caractères de ce même mois, la position du soleil dans le scorpion, la cessation des vents étésiens en égypte, le commencement des vents méridionaux, la dégradation de la terre à la chûte des feuilles, & le temps d'ensemencer les terres vers le coucher des pléiades : circonstances qui marquent une nature de mois inviolablement attaché à la même saison. Il assure aussi que la néoménie du mois phaménoth,

De Iside, p. 356. C.
Ibidem. p. 366. D.

Ibidem p. 378. E.

Ibidem, p. 368. C
Ibidem, p. 372. B.

où les égyptiens célébroient une fête d'Ofiris, donnoit commencement au printemps; & que le 8.e jour de paophi finiffant arrivoit après l'équinoxe d'automne. D'où nous devons inférer que ces mois, quoique lunaires, ne fe départant point des faifons & du mouvement du foleil, compofoient des années véritablement luni-folaires.

Scalig. emend. temp. 4. p. 257. edit. Genev.

Scaliger a donc tort d'accufer à ce fujet Plutarque, de puérilité, d'ignorance & de contradiction; comme fi ce favant homme de l'antiquité n'avoit fu à quoi s'en tenir fur la nature des années égyptiennes, & qu'il les eût fuppofées en même temps, & purement lunaires & purement folaires: ce n'étoit point-là fon idée. Il les repréfentoit également dépendantes & du cours du foleil & de celui de la lune, comme nous favons qu'étoient alors les années des Juifs & celles de quelques Grecs; & il les repréfentoit telles en Egypte, fur le témoignage même des Egyptiens, & fur les interprétations qu'ils donnoient à leur propre calendrier. Rien de plus authentique & de plus décifif. Pour infirmer encore l'autorité de Plutarque, fur la forme des années égyptiennes, Scaliger lui reproche d'avoir placé la conception de Romulus au 23.e jour du mois égyptien chœac, en la première année de la feconde olympiade, dans le temps d'une éclipfe folaire. Il eft vrai que le calcul aftronomique ne trouvant point d'éclipfe pour ce temps-là, détruit la date citée de la conception de Romulus, & démontre toute l'incertitude de l'ère vulgaire de la fondation de Rome, qu'on a établie fur l'horofcope de cette conception. Mais Plutarque a-t-il jamais adopté une pareille date? N'affure-t-il point au contraire, que Tarrutius, aftrologue romain des derniers temps, l'avoit imaginée après coup; & n'en marque-t-il pas la fauffeté, en déclarant à fes lecteurs, qu'ils s'amuferont peut-être plus du merveilleux de ces fortes d'idées, qu'ils ne fe fâcheront du fabuleux qu'elles renferment? Après quoi, il y auroit bien de l'injuftice, de mettre fur le compte de Plutarque la date évidemment fautive de la conception de Romulus. Tout ce qu'on peut inférer du rapport que Tarrutius avoit mis entre un 23.e jour de

In Romulo, p. 24. D.

chœac & un jour d'éclipſe ſolaire, c'eſt que Tarrutius ne prenoit pas pour lunaire ce mois égyptien, & qu'il le regardoit ou comme ſolaire, ſuivant le calendrier de l'année alexandrine, ou comme indépendant du ſoleil & de la lune, dans le calendrier de l'année vague égyptienne. Mais tout cela n'exclut point une troiſième ſorte d'année qui étoit lunaire, & qu'on ſuivoit en quelques endroits de l'Égypte, dans le ſiècle de Plutarque & de Lucien.

Josèphe indique la même forme d'année lunaire égyptienne, quand il dit que Moyſe fit préparer la première Pâque des Hébreux, dès le 10.[e] jour du mois xanthique, pour le 14.[e] jour du même mois, & que ce mois s'appelle pharmuthi chez les Égyptiens, niſan chez les Juifs, & xanthique chez les Macédoniens. On n'accuſera pas Josèphe d'avoir prétendu que la dénomination du mois pharmuthi, niſan & xanthique eût déjà ſubſiſté dans les ſiècles reculés des anciens Hébreux : il n'avoit garde de donner dans une erreur ſi groſſière ; il dit ſimplement que ce mois s'appeloit ainſi de ſon temps. Or, au temps de Josèphe, le niſan des Juifs étoit lunaire, & le xanthique des Macédoniens l'étoit auſſi, du moins en quelques endroits du monde ; puiſque Josèphe, dans l'hiſtoire de ſon ſiècle, fait toûjours répondre, jour pour jour, les mois macédoniens avec les mois judaïques ; ainſi que Dodwel l'a démontré par un grand nombre de doubles dates tirées de cet écrivain. Voilà donc les deux mois xanthique & niſan, comparés enſemble par Josèphe, parce qu'ils étoient lunaires : le mois égyptien pharmuthi, que le même auteur fait répondre à ces deux-là, étoit donc lunaire pareillement. Sans quoi, le concours des trois mois marqué par Josèphe ne ſauroit avoir eu lieu ; parce que le pharmuthi ſolaire auroit quelquefois répondu, par le plus grand nombre de ſes jours, à d'autres mois différens.

Joſeph. antiq. 2. 14. 6.

Dodwel cycl. 9. 22. p. 398. ſeq.

Cependant Dodwel a cru voir, en deux endroits de cet auteur, les mois ſolaires romains en parallèle avec les mois lunaires judaïques : mais il eſt aiſé de lever la difficulté. Le texte grec de Josèphe porte que le jour de la mort d'Aaron

Ibidem.

Joſeph. antiq. 4. 4. 7.

tomba dans la néoménie lunaire du mois, qui eſt l'hécatombéon des Athéniens, le loüs des Macédoniens, & l'ab des Juifs. L'ancien interprète latin, qu'on croit être Rufin, ajoûte que c'eſt le mois d'aout des Romains. Pour Josèphe, on ne voit pas qu'il ait rien dit de ſemblable : le voilà donc pleinement juſtifié quant à ce point. Du moins, eſt-il certain, dit Dodwel, qu'on lit ailleurs dans le texte grec de Josèphe, *la néoménie du mois de décembre*, pour marquer une néoménie d'un mois judaïque. Non, cette ſeconde remarque n'eſt pas mieux fondée que la première. Les manuſcrits de Josèphe & la derniere édition, faite ſur ces manuſcrits par Havercamp, ne font aucune mention du mois de décembre. Dodwel a été trompé par les
Idem, 11.4.2. éditions précédentes, où au lieu de τῦ δευτέρυ μlωὸς, *le ſecond mois*, on lit, τῦ δεκεμβελυ μlωὸς, *le mois de décembre*. Il ne faut donc pas croire que Josèphe ait jamais comparé inconſidérément un mois ſolaire avec un mois lunaire : &, puiſqu'il a fait répondre de ſon temps le pharmuthi égyptien à des mois lunaires des Macédoniens & des Juifs, il s'enſuivra que pharmuthi étoit auſſi un mois lunaire uſité dans quelques endroits de l'Égypte, au ſiècle de Josèphe. Par ce moyen, ſon témoignage s'accordera parfaitement avec ceux de Plutarque & de Lucien, qui admettent pour le même ſiècle une forme d'année luni-ſolaire, en uſage parmi les Égyptiens.

De ce que Josèphe réunit enſemble les trois mois lunaires, pharmuthi des Égyptiens, niſan des Juifs, & xanthique des Macédoniens, dira-t-on que les mois des uns & des autres ſe ſoient exactement répondu, jour pour jour ; en ſorte que le premier jour de niſan, par exemple, ait été le premier jour de xanthique & le premier jour de pharmuthi ; & ainſi de tous les autres mois ? Je réponds à cette queſtion, que l'uniformité étoit entière entre les mois juifs & les mois macédoniens ; Josèphe ayant ſouvent déclaré, que tel quantième du mois judaïque étoit le même quantième du mois macédonien : d'où réſulte l'année judéo-macédonienne, établie par Dodwel. Mais Josèphe ne s'eſt pas ſi clairement expliqué ſur les mois égyptiens. Il compare ſimplement, dans un endroit, pharmuthi

pharmuthi avec nisan & avec xanthique, sans marquer l'identité du jour. Il suit de son témoignage, que pharmuthi étoit un mois lunaire ; sans quoi il n'auroit pas parlé exactement : mais il ne s'ensuit pas que tel quantième de pharmuthi ait été le même quantième de nisan. Car, lorsqu'une même lunaison forme, chez divers peuples, différens mois lunaires, dont les uns commencent un peu plustôt & les autres un peu plus tard ; un écrivain ne laisse pas d'être autorisé à comparer ensemble ces différens mois, qui se répondent par le plus grand nombre de leurs jours. On ne sauroit donc affirmer positivement, sur le témoignage de Josèphe, une entière uniformité entre les mois lunaires égyptiens & les mois lunaires judéo-macédoniens. Il est à croire cependant que cette uniformité avoit réellement lieu en Egypte, dans le temps dont nous parlons ; parce que les Macédoniens & les Juifs étoient les deux seuls peuples étrangers, assez établis dès-lors en Egypte, pour y avoir introduit l'année lunaire, qu'on y suivoit en quelques endroits : ce qui peut faire juger que le même cycle régloit le calendrier des uns & des autres. Par conséquent, les tables du cycle judéo-macédonien, dressées par Dodwel, pourront vrai-semblablement servir de méthode, pour les années égyptiennes dont il s'agit : & voici quel sera, dans cette hypothèse, l'ordre des mois égyptiens, judaïques & macédoniens, qui se seront exactement répondu jour pour jour.

	Mois Egyptiens.	Mois Judaïques.	Mois Macédoniens.
Automne.	Thoth.	Elul.	Gorpiæus.
	Paophi.	Tisri.	Hyperbérétæus.
	Athyr.	Marcheswan.	Dius.
Hiver.	Chœac.	Kisleu.	Apellæus.
	Tybi.	Tébeth.	Audynæus.
	Méchir.	Sébat.	Péritius.

	Mois Egyptiens.	Mois Judaïques.	Mois Macédoniens.
Printemps.	Phaménoth.	Adar.	Dyſtrus.
	Pharmuthi.	Niſan.	Xanthique.
	Pachon.	Ijar.	Artémiſius.
Eté.	Payni.	Sivan.	Dæſius.
	Epéphi.	Tamuz.	Panémus.
	Méſori.	Ab.	Loüis.

Pour rendre encore plus plauſible, l'accord d'une telle forme d'année égyptienne, avec le calendrier judéo-macédonien de Dodwel, montrons ici que l'application des néoménies égyptiennes à ce calendrier, vérifie à la lettre tout ce que Plutarque a dit, du rapport des mois lunaires égyptiens avec les différentes ſaiſons de l'année.

Plutarch. de Iſide, p. 368. C.

Plutarque dit que la néoménie de phaménoth faiſoit l'ouverture du printemps. Ce mois, qui répondoit à adar & à dyſtrus, commençoit donc, ſelon les tables de Dodwel, pour le pluſtôt, au 9 de février, & pour le plus tard, au 9 de mars. Rien de plus conforme à la manière dont les anciens comptoient les ſaiſons : ils n'en fixoient pas l'ouverture, comme nous, aux équinoxes & aux ſolſtices; mais toûjours long-temps auparavant. Le printemps, par exemple, commençoit, ſelon Hipparque, à un jour que Ptolémée rend par le 17 de méchir alexandrin ; c'étoit l'onzième février julien. Varron, Ovide, Pline, & les autres placent auſſi le commencement du printemps, vers le même jour. Or, l'équinoxe du printemps, dans le ſiècle de Plutarque, arrivoit au 22 de mars, long-temps après l'ouverture du printemps. La néoménie de phaménoth ayant pour termes le 9 février & le 9 mars, elle arrivoit donc toûjours quelques ſemaines avant l'équinoxe, &, conſéquemment, déterminoit l'ouverture du printemps, à peu près vers le temps où cette ſaiſon commençoit, ſelon les Grecs & ſelon les Latins.

Ptolem. appar. ſtell. ad calcem. Varr. R R. I. 28. Ovid. Faſt. II. 150. Plin. Hiſt. nat II, 47. 16, 39. edit. Hard.

Plutarch. de Iſide, p. 372. B.

Plutarque aſſure de plus que le 8.e de paophi finiſſant, c'étoit le 22 du mois cave ou le 23 du mois plein, étoit poſtérieur à l'équinoxe d'automne. Paophi répondoit à tiſri &

à hyprbérétæus, dont la néoménie, ſuivant Dodwel, pouvoit avancer juſqu'au 4 ſeptembre, & reculer juſqu'au 2 octobre. Ainſi le 22 de paophi étoit toûjours poſtérieur à l'équinoxe d'automne, comme le veut Plutarque.

Cet écrivain, faiſant mention d'une fête d'Oſiris, que les Egyptiens célébroient le 17.e jour d'athyr, dans le temps de la pleine lune, dit qu'en ce mois le ſoleil ſe trouvoit dans le ſcorpion. L'entrée du ſoleil dans ce ſigne ſe faiſoit environ le 20 octobre, au temps dont nous parlons; & le mois athyr répondant à marcheſwan & à dius, commençoit donc, ſuivant Dodwel, entre le 4 & le 31 du même mois d'octobre. Par conſéquent, athyr répondoit néceſſairement, en tout ou en partie, à la poſition du ſoleil dans le ſcorpion, comme Plutarque l'aſſuroit. *Ibidem, p. 356. C.*

Il ajoûte qu'à commencer au 17 athyr, les Egyptiens célèbrent pendant quatre jours un deuil ſolennel, qui a pour objet ces quatre points, la retraite & l'affoibliſſement du Nil, l'extinction des vents ſeptentrionaux par les méridionaux, la diminution de la durée des jours, & le dénuement de la terre, à la chute des feuilles. Ces quatre effets naturels ne commençoient pas d'avoir lieu, au jour précis qu'on en célébroit la mémoire. C'étoit vers l'équinoxe d'automne, que le Nil rentroit dans ſon lit, & que les vents méridionaux étouffoient les ſeptentrionaux : c'étoit immédiatement après cet équinoxe que la durée des jours commençoit à diminuer ; & la chute des feuilles pouvoit arriver enſuite par degrés & avec quelques variations d'une année à l'autre : mais tous ces effets de l'arrière-ſaiſon ne formoient enſemble un ſpectacle bien ſenſible, que long-temps après l'équinoxe. Voilà pourquoi on en fixoit le deuil au 17.e d'athyr & aux jours ſuivans ; c'eſt-à-dire, dans les derniers jours d'octobre, ou dans les premiers jours de novembre : car la néoménie d'athyr commençant entre le 4 & le 31 octobre, le 17.e d'athyr rouloit entre le 20 octobre & le 16 novembre. Les quatre points allégués s'expliquent donc fort bien, dans le cycle judéo-macédonien, appliqué aux années luni-ſolaires d'Égypte. *Ibidem, p. 366. D.*

Enfin Plutarque dit que le mois égyptien athyr appartient à la saison des semences, vers le temps des pléiades, ainsi que le mois athénien pyanepsion : & en effet, le mois athyr commençant entre le 4 & le 31 octobre, répond véritablement au temps qu'on semoit en Egypte. Les semailles s'y font encore aujourd'hui par les uns, à mesure que le Nil se retire, vers la fin de septembre; par d'autres, quand le terrein est devenu un peu plus ferme, vers le mois d'octobre; & par d'autres encore, après que la terre a pris toute sa consistance, vers le mois de novembre. C'est aussi en novembre, qu'on semoit non seulement dans l'Egypte, mais aussi dans les autres parties de l'empire romain. Nous avons en latin d'anciens calendriers rustiques, où les semailles sont marquées au mois de novembre ; & Pline observe que dans la Grèce & dans l'Asie, on semoit vers le coucher des pléiades : coucher, qu'il place 40 à 50 jours après l'équinoxe d'automne, & dans les premiers jours de novembre. Ainsi, quand Plutarque a dit que le mois athyr étoit le mois des semailles, vers le temps des pléiades, περὶ πλειάδα, il faut entendre le coucher de cette constellation, & non pas son lever, comme l'a rendu mal-à-propos la version latine de Plutarque. Au reste, s'il y avoit, entre le climat d'Egypte & les autres climats de l'empire romain, quelque diversité pour le jour du coucher des pléiades, la différence ne pouvoit jamais aller loin. D'où il faut conclurre que le coucher égyptien de cette constellation, ou répondoit au mois lunaire athyr & au temps qu'on sème, ou n'en étoit pas fort éloigné : ce qui suffit pour vérifier l'expression vague, περὶ πλειάδα. C'est ainsi que le rapport des mois lunaires égyptiens aux caractères des différentes saisons, tel que Plutarque l'a tracé, se trouve exactement vrai, dans les tables du cycle judéo-macédonien de Dodwel.

Maillet, description de l'Egypte, lettre 9.

Gruter. inscript.

Plin. Hist. nat. XVIII. 10. edit. Hard.



OBSERVATIONS

Sur les années employées à Babylone, avant & depuis la conquête de cette ville par Alexandre.

Par M. FRERET.

ARTICLE PREMIER.

Forme des années antérieures à la conquête.

L'ÈRE de Nabonaſſar eſt maintenant auſſi familière aux chronologiſtes, que celle des olympiades, & que celle de la fondation de Rome : mais elle a ſur elles l'avantage d'avoir une époque radicale, fixée avec la plus grande certitude, & avec la plus entière préciſion. Ptolémée s'en ſert pour dater toutes les obſervations aſtronomiques qu'il rapporte dans ſon Almageſte, ſoit les ſiennes propres, ſoit celles qu'il avoit tirées des écrits d'Hipparque & des autres aſtronomes. 16 Février 1742.

Il eſt probable que Béroſe, prêtre & aſtronome chaldéen, qui porta dans la grèce l'aſtronomie & l'aſtrologie chaldéenne, fit auſſi connoître les hypothèſes & les obſervations des Chaldéens de Babylone, auſſi-bien que l'époque de Nabonaſſar, qui ſervoit à fixer la date de ces obſervations. Ce fut alors que les Grecs ſe trouvèrent en état de prendre des notions plus exactes de la quantité des mouvemens céleſtes, & d'imaginer des périodes moins fautives, & des méthodes de calcul moins embarraſſantes.

Hipparque, poſtérieur de 150 ans à Béroſe, *(a)* avoit rapporté dans ſes livres, les obſervations babyloniennes publiées

(a) Béroſe, né au temps d'Alexandre, avoit dédié ſon hiſtoire à Antiochus II, qui commença de régner 60 ans après Alexandre. La plus ancienne obſervation d'Hipparque eſt de l'an 162 avant Jeſus-Chriſt, 169 ans après la conquête de Babylone par Alexandre.

par Bérose; du moins, celles qu'il avoit jugées les plus propres pour établir des règles de calcul: car nous voyons, par les ouvrages de tous les astronomes, qu'il y a un choix à faire entre les observations. C'étoit d'Hipparque, que Ptolémée avoit emprunté toutes les observations babyloniennes qu'il rapporte: car il cite souvent Hipparque pour ces observations, & ne parle jamais de Bérose; quoiqu'il ait toûjours soin de citer ses garans, pour les observations qu'il n'avoit pas faites. L'ouvrage de Ptolémée ne contient que les principes d'Hipparque, confirmés par de nouvelles observations, & rangés, peut-être, dans un ordre plus clair & plus méthodique.

Toutes les observations de Ptolémée sont rapportées à l'ère de Nabonassar, ou à celle de la mort d'Alexandre, qui en est une continuation. On attribue même à cet astronome le canon entier des Rois de Babylone, des Rois d'Egypte, & des Empereurs Romains, depuis Nabonassar jusqu'au règne d'Antonin: mais, selon Théon, qui avoit fait un commentaire sur ce canon, & selon le Syncelle, Ptolémée n'étoit auteur que de la seconde partie du canon, depuis la mort d'Alexandre, jusqu'à la dernière année d'Antonin.

Theon. ap. Dodwell. append. dissert. Cyprian. pag. 107.
Syncel. pag. 207.

Les années par lesquelles Ptolémée date les observations de son Almageste, sont rapportées à l'ère de Nabonassar, & quelquefois à celle de la mort d'Alexandre. Ces années sont toûjours nommées *égyptiennes*, & sont de 365 jours, plus courtes de 6 heures que les années solaires juliennes; en sorte qu'après 1460 ans égyptiens révolus, égaux à 1459 ans juliens, le premier du mois thoth qui commençoit l'année égyptienne, & qui, tous les quatre ans, avoit remonté d'un jour dans l'année solaire julienne, se retrouvoit au même jour de cette année julienne. Le premier de la 1461.[e] année égyptienne, concouroit avec le premier de la 1460.[e] année julienne, & commençoit un nouveau cycle. *(b)*

(b) 1460 ans juliens font 533265 jours, les 1460 égyptiens font seulement 532900 jours; la différence est de 365 jours ou d'une année. Dans un calcul précis, les 1459 ans juliens seroient plus courts d'un quart de jour; ce qui est indifférent ici. La période de 1460 ans égyptiens, est plus longue de 10 jours 6 minutes environ, que les 1459 révolutions solaires. Mais

Les mois égyptiens étoient de 30 jours chacun; & on ajoûtoit 5 épagomènes à la fin du douzième. L'époque radicale de l'ère de Nabonaſſar étoit fixée, par les aſtronomes alexandrins, au 26 février, 747 ans avant J. C. commençant à midi à Babylone. Comme il n'y avoit guère que les obſervations antérieures à Alexandre, qui euſſent été faites à Babylone, & que les autres avoient été faites ailleurs; Ptolémée a toûjours eu ſoin de réduire l'heure du méridien de Babylone à celui d'Alexandrie, où il obſervoit, & pour lequel ſes tables étoient calculées.

Preſque tous nos chronologiſtes modernes croient que cette forme d'année vague étoit ſuivie à Babylone, par les aſtronomes chaldéens. Dodwel va même juſqu'à ſe perſuader qu'ils en étoient les inventeurs, & que les Égyptiens l'avoient reçûe d'eux, lors de la conquète de l'Égypte par Cambyſe: opinion ſingulière, & démentie par toute l'antiquité, qui nous fournit des dates beaucoup plus anciennes, marquées dans le cycle ſothiaque, ou caniculaire, de 1460 ans égyptiens. Je ne m'arrèterai pas à la réfuter: mais l'opinion commune des autres chronologiſtes mérite d'être examinée; & cet examen occupera une partie de ce Mémoire.

Dodwel. de cyclis diſſ. 11. n.° 6.

1.° Lorſque Ptolémée rapporte les obſervations chaldéennes, & qu'il les date par le nom & par le quantième du mois; il a toûjours ſoin d'avertir que l'année, le mois & le jour ſont marqués ſuivant l'uſage égyptien: ἔτη Αἰγυπτιακὰ .. κατ' Αἰγυπτίους. On doit conclurre de là que cette forme étoit particulière aux Égyptiens: car, ſi elle leur eût été commune avec les Babyloniens, la précaution devenoit inutile, & ne pouvoit qu'induire en erreur. Il auroit, ſans doute, dit quelque part que ces années & ces mois étoient communs aux deux nations.

2.° Si nous ignorions quelle étoit la nature des périodes

comme le commencement de l'année égyptienne, étoit attaché au lever héliaque de *ſothis*, ou de la canicule; & que par des circonſtances aſtronomiques de la poſition de cette étoile, dont l'explication eſt inutile ici, le lever héliaque de ſothis avoit auſſi retardé d'une quantité approchante; la différence étoit peu ſenſible, & on n'y avoit fait aucune attention dans l'uſage civil.

employées par les Chaldéens, pour meſurer les temps, ſoit dans l'uſage civil, ſoit dans l'uſage aſtronomique; peut-être, ſeroit-il permis de ſuivre les conjectures haſardées ſur ce point par Scaliger, & par quelques critiques poſtérieurs. Mais nous avons un témoignage formel, qui ne nous laiſſe pas la liberté de nous abandonner aux conjectures ſur cet article.

Heſychius. Σαρος· Αριθμός τις παρὰ Βαβυλωνίοις.

Les Chaldéens avoient deux périodes, appelées *ſares*, Σαροὶ, toutes deux compoſées de mois lunaires; dont l'une ſervoit à l'uſage civil, & l'autre n'étoit employée que par les aſtronomes. Ce ſare eſt ſimplement nommé dans Héſychius; mais Suidas eſt entré dans un plus grand détail, ſur celui de l'uſage civil *(c)*: il nous apprend que c'étoit une période de 18 ans lunaires intercalés, ou dont ſix étoient de 13 lunes; en ſorte que la période entière étoit de 222 lunaiſons. Suidas ajoûte que 120 de ces ſares font 2220 ans; ce qu'il faut entendre d'années lunaires ſimples: autrement, les 120 ſares feroient ſeulement 2160 ans.

Il eſt manifeſte, par les fragmens de Béroſe, & par ceux d'Abydène & de Polyhiſtor, rapportés dans le Syncelle, que les 120 ſares du paſſage de Suidas, ſont ceux de la durée que Béroſe aſſignoit au temps qui a précédé le déluge de Xiſuthrus; temps qu'il partageoit en dix règnes ou générations. Les traditions chaldéennes, très-différentes de celles des égyptiens, ſuppoſoient notre monde tiré du chaos, par une intelligence ſupérieure, qu'elles nommoient *Bel* ou *Baal*, le Seigneur; & qui étoit regardé comme le principe & l'auteur de l'ordre, ou, arrangement organique des diverſes parties de l'univers *(d)*. Ces traditions ſuppoſoient encore que toutes les nations deſcendoient d'un ſeul & même homme, formé par Bélus, & doué d'une intelligence unie par le Dieu ſuprême à la portion de

(c) Suidas au mot Σαρός. Le paſſage corrompu dans les anciennes éditions, a été rétabli dans celle de Kuſter, ſur le manuſcrit de la bibliotheque du Roi: & cette correction eſt confirmée par un manuſcrit du Vatican, cité par Pearſon.

(d) Rien n'étoit plus contraire au ſyſtème des Chaldéens, que l'opinion qui fait de *Bel*, un ancien roi *apothéoſé*, ſoit le père de Ninus, ſoit un autre. Le nom de *Bel* marquoit la ſuprême intelligence éternelle & infinie.

matière

matière dont il avoit composé le corps du premier homme. Ces mêmes traditions ajoûtoient que les descendans de cet homme, qu'elles nommoient *Alorus*, s'étant corrompus, Bélus les fit périr à la dixième génération, par un déluge dont il préserva cependant Xisuthrus & sa famille, par une protection particulière. Cette famille repeupla la terre, & c'est d'elle que descendent toutes les nations.

Il est inutile de s'arrêter à montrer la ressemblance de ces traditions avec l'histoire de la Genèse : cette ressemblance n'a rien qui doive nous étonner. Au temps de Bérose, les Juifs qui étoient, depuis plus de trois siècles, en grand nombre dans la Babylonie, y vivoient en corps de nation, pratiquant librement leur Religion, & conservant soigneusement les livres de leur loi. Il étoit naturel que ces livres, écrits dans une langue peu différente de celle des Chaldéens, fussent connus de Bérose, qui put les consulter, en composant, pour les Grecs, son histoire de Babylone, & qui les ajusta avec les traditions chaldéennes, sur l'état primitif du monde ; tandis que Bélus l'avoit abandonné à la force aveugle d'un mouvement, que les Chaldéens croyoient essentiel à la matière, & éternel comme elle.

La manière dont Bélus avoit détruit l'empire d'Omoroca *(e)*, & changé l'état de Chaos, la formation du premier homme, les moyens employés pour le douer d'une ame intelligente, qui n'avoit point été tirée du sein de la matière ; tout cela étoit assez différent du détail historique que la Genèse nous donne de la création : mais il n'y a pas de contradiction dans ce qui fait l'essentiel des deux systèmes, sur l'origine des hommes. Peut-être même pourroit-on conjecturer que le fond des traditions qui se conservèrent dans la famille d'Abraham originaire de Chaldée, & que Moyse a rapportées dans la Genèse, s'étoit aussi conservé, mais avec des altérations, parmi les Babyloniens, dont la ville capitale étoit plus ancienne qu'Abraham.

(e) Omoroca, en Chaldéen, *mater vacui, mater inanitatis.* Cette opinion de l'éternité de deux principes coexistans éternellement, l'un actif & l'autre passif, étoit assez commune dans l'antiquité.

Les 120 ſares de la durée des dix générations antérieures au déluge de Xiſuthrus, ſuivant Béroſe, donnent 2220 ans lunaires ſimples, ou 2160 ans intercalés. La durée des dix générations antérieures au déluge de Noé, ſuivant Moyſe, varie dans les différens MSS. Celui que les ſeptante ont ſuivi, donnoit une durée de 2242, ou même de 2262 ans à cet intervalle : celle de 2220 ans, que donnent les 120 ſares de Béroſe, ne s'en éloigne pas beaucoup. Il eſt aſſez ſingulier qu'aucun de nos chronologiſtes modernes n'ait fait attention à cette évaluation du ſare, donnée par Suidas; quoiqu'elle leur fournît un dénouement ſimple, pour ſe tirer de l'embarras où les jetoient les traditions chaldéennes.

Les fragmens d'Abydène, conſervés dans le Syncelle, montrent que le ſare étoit diviſé en ſix *nères*, & le *nère* ſubdiviſé en dix *ſoſſes*. On voit que, ſuivant l'évaluation de Suidas, chaque *nère* comprenoit 37 lunaiſons ; c'eſt-à-dire, deux années lunaires ſimples, & une intercalée. Ce nère contenant 37 lunaiſons, il ne peut être diviſé par dix, & donner des lunaiſons ou mois ſynodiques complets pour le ſoſſe, ni dans l'année ſimple, ni dans l'année intercalée : mais comme il contient auſſi 40 mois périodiques, ou révolutions de la lune dans ſon orbite, & par rapport aux étoiles fixes ; on peut regarder le ſoſſe comme étant compoſé de quatre mois périodiques. Nous verrons plus bas, en examinant le ſare aſtronomique, quelle étoit la juſteſſe des périodes chaldéennes, & de combien elle ſurpaſſoit celle des aſtronomes grecs.

Syncell. p. 17. Abydène & Alexandre Polyhiſtor donnent, après les Généthliaques ou Aſtrologues, une autre évaluation du *ſare*, ſuivant laquelle les 120 ſares antérieurs à Xiſuthrus, auroient fait une durée immenſe : chaque ſare auroit été de 3600 ans, le nère de 600 ans, le ſoſſe de 60 ans. Suivant cette évaluation, la plus petite meſure du temps, dans les calculs chronologiques, auroit été égale à deux générations ; & les 120 ſares auroient donné 432 mille ans. Ces énormes durées étoient, à la vérité, conformes aux fables des Aſtrologues ou

Généthliaques *(f)*, qui prétendoient avoir fondé les règles de leur art ſur des obſervations continuées pendant 470 mille ans, juſqu'au temps de la conquête d'Alexandre. Béroſe étoit abſolument contraire à cette prétention ; il réduiſoit à 150 mille ans la durée des temps connus, même en y comprenant celle de l'empire d'Omoroca, ou de l'état de Chaos, qui avoit précédé la formation du premier homme, & l'arrangement des êtres par Bélus. Les 120 ſares, comprenant ſeulement la durée des temps écoulés depuis Alorus juſqu'au déluge de Xiſuthrus, ne pouvoient faire qu'une petite partie de celle de 150 mille ans.

Diod. II. p. 84. Cicer. de Divinat. I. 19. Lactant. VII. 14.

Quelques anciens, effrayés de la grande antiquité que s'attribuoient les Égyptiens & les Chaldéens dans leurs traditions, imaginèrent de changer les périodes d'années, en périodes de ſaiſons de ſix mois, de quatre mois & de trois mois. Quelques-uns allèrent même juſqu'à réduire les années à de ſimples révolutions lunaires, ou à des lunaiſons ; ſuppoſant que, dans les premiers âges, on n'avoit point connu d'autre meſure du temps. Cette opinion a été renouvellée, le ſiècle paſſé, par un chronologiſte amoureux des opinions ſingulières.

Diod. I. p. 23. Plin. VII. 48. Lactant. ex Varrone. II. c. 12. & Georg. Hervart. Chronologia nova.

La réduction de 3600 ans à 3600 lunaiſons, ne s'accorde pas encore avec la chronologie de l'Écriture. Comme elle donnoit au ſare plus de 291 ans, les 120 ſares antérieurs au déluge, feroient près de 34928 ans : ce qui ne pourroit ſe concilier avec la durée marquée dans Moyſe. Deux moines Égyptiens, Anianus & Panodore, qui publièrent une chronologie *(g)*, au temps de l'Empereur Arcadius, imaginèrent un autre dénouement : ils changèrent les années en jours ; ce

Syncel. p. 17. 32. 33. 34. 35.

(f) Nous voyons dans le *Gazophylacium linguæ Perſicæ*, que les Zabis de Chaldée ont ſur la durée du monde des opinions aſſez ſemblables à celle des Génèthliaques : mais ces Zabis ſont un reſte des Chaldéens Généthliaques, qui vers l'an 820 de Jeſus-Chriſt, furent forcés par le Calife Almamoun de ſe joindre à quelqu'une des ſectes tolérées dans le Mahométiſme ; & leur religion eſt un mélange du culte des aſtres, avec quelques dogmes du Judaïſme & du Chriſtianiſme. *Mahomed. ben Iſaac de Zabiis, apud Hottinger. hiſtor. oriental. lib. I. cap. 8. p. 165.*

(g) Elle finiſſoit à l'an 22 de Théophile Patriarche d'Alexandrie, 5916 du monde, 404 de l'ère chrétienne.

qui leur donna un ſare de dix ans juliens, moins 32 jours ou de dix ans lunaires & 57 jours. Leur nere étoit de 600 jours, & leur ſoſſe de 60 jours. Les 120 ſares donnoient ſeulement 1182 ans juliens, 275 jours, ou 1219 ans lunaires & 27 jours : ce qui ne rempliſſoit pas les 2262 ans, marqués dans les ſeptante avant le déluge. Mais ils ajoûtoient de nouvelles ſuppoſitions à la première, & joignoient aux traditions chaldéennes des Généthliaques, celles que le livre apocryphe d'Enoch leur fourniſſoit touchant les *Egrégores*, ou, les hommes nés du commerce des Anges avec les femmes. Le Syncelle nous apprend que ces moines Egyptiens ſe félicitoient de cette découverte, au point d'inſulter à Euſèbe, pour n'avoir pas vû ce dénouement. Le Syncelle répond en forme à ce reproche, & montre qu'Euſèbe avoit eu raiſon de ne pas recourir à de ſemblables ſuppoſitions, qui ne pouvoient aboutir qu'à mêler les chimères des aſtrologues chaldéens & les fables du livre apocryphe d'Enoch, avec les vérités reſpectables contenues dans les livres de Moyſe. Il eſt ſurprenant que l'imagination des deux moines Egyptiens, toute abſurde qu'elle eſt, ait trouvé de nos jours des partiſans, & qu'un homme auſſi habile que des Vignoles ait cru qu'elle pouvoit être employée, pour donner un ſens raiſonnable aux traditions des Chaldéens. Eſt-il poſſible qu'un homme d'eſprit, qui connoiſſoit l'évaluation de Suidas, ait préféré la chimérique ſuppoſition d'Anianus & de Panodore?

Des Vignoles, Chronologie ancienne, l. XVII. cap. 3.

Les différentes évaluations du ſare, du nère & du ſoſſe, imaginées par les Généthliaques & par les deux moines Egyptiens, ſont ſujettes à l'inconvénient de donner des périodes, qui n'ont aucune propriété aſtronomique ; c'eſt-à-dire, qui ne contiennent ni révolutions ſolaires, ni révolutions lunaires complètes. Les 3600 ans du ſare d'Abydène, pris pour des années lunaires ſimples, donneront 3502 révolutions ſolaires, plus 7^s 20° environ, ou 233 jours. Si ce ſont des années intercalées, elles donneront 3599 révolutions ſolaires, plus 8^s 23° ou 240 jours ; c'eſt-à-dire, environ 98 jours de moins que les 3600 révolutions ſolaires :

le nère & le sosse donneront à proportion. Les périodes de 3600 jours ne sont composées ni d'années, ni de lunaisons : elles contiennent seulement 9 ans juliens & 313 jours ; c'est-à-dire, 32 jours de moins que les dix ans, & $1^s\ 21^\circ\ 40'$ de moins que les dix révolutions solaires. Il s'en faut 2 jours 17^h ou $1^s\ 3^\circ\ 18'$, qu'elles ne renferment un nombre complet de lunaisons. Le nère de 600 jours est plus court de 130 jours, que deux années juliennes : il contient seulement une révolution solaire complète & $7^s\ 21^\circ\ 23'$; il est égal à 20 lunaisons, plus neuf jours & demi. Le sosse de 60 jours ne donneroit pas deux signes entiers du mouvement solaire moyen, & surpasseroit de près d'un jour entier les deux lunaisons, ou révolutions synodiques de la lune.

On voit par-là que toutes ces évaluations des sares avoient été imaginées au hasard, par des gens qui n'avoient aucun égard aux propriétés astronomiques, qu'ont toûjours eues les périodes même *civiles*, employées par les nations policées. Les Chaldéens, singulièrement attachés à l'étude de l'astronomie, avoient fait des progrès considérables dans cette science ; & on ne peut supposer qu'ils aient eu, dans l'usage civil, des périodes aussi embarrassantes, & aussi peu exactes, que celles des Généthliaques, & que celles des moines Anianus & Panodore. Le sare de Suidas n'avoit aucun de ces inconvéniens : il étoit composé de lunaisons complètes, & les années avoient la précision suffisante pour l'usage civil.

Le sare, ou la période astronomique, dont je vais parler, montre que les Chaldéens avoient une connoissance très-exacte de la vraie quantité des mouvemens célestes ; & que si le sare de l'usage civil avoit besoin d'une correction, ils étoient en état de la faire. Le sare astronomique des Chaldéens contenoit 223 lunaisons ; & cette période leur servoit à prédire le retour des éclipses. Géminus, qui nomme cette période, ἐξελιγμὸς, *évolution* ou *révolution (h)*, l'attribue formellement aux Chaldéens,

(h) Gemin. *cap. 15.* Ἐξελιγμὸς, terme emprunté de la tactique, signifie la *conversion* entière, par laquelle un corps de troupes se remet dans sa première situation, après avoir tourné sur lui-même.

& dit qu'ils lui donnoient une durée de 6585 jours huit heures : il ajoûte que cette période épuise toutes les variétés du mouvement de la lune, & donne son retour à la même distance du soleil, au même point de son écliptique, & ramène ses nœuds au même point de l'écliptique solaire. Pline *(i)* dit, en parlant de cette période de 223 mois, qu'elle donne le retour des éclipses : *Defectus ducentis viginti tribus mensibus redire in suos orbes certum est.* Les astronomes chaldéens supposoient que pendant cette durée de 6585 jours 8^h, le soleil faisoit 18 révolutions complètes plus $10° 40'$; la lune, 241 révolutions périodiques dans son orbite plus $10° 40'$ & 223 révolutions synodiques complètes. Pour avoir un nombre de jours entiers, & pour éviter les fractions, ils triploient cette période ; ce qui leur donnoit 19756 jours, ou 54 révolutions solaires plus $32°$, 669 lunaisons complètes, & 723 révolutions lunaires plus 32 degrés. Ptolémée ajoûte 717 mois d'anomalie, ou des révolutions de la lune dans son écliptique.

Ptol. l. IV. c. 2. οἱ παλαιοὶ Μαθηματικοὶ .... οἱ παλαιότεροι.

Cet astronome cite un passage d'Hipparque, où cette période est exposée sous le nom de Ἀποκατάστασις, ou de *rétablissement* & d'entière révolution. Les Chaldéens n'y sont pas nommés ; ils sont seulement désignés par le titre d'*anciens* & de *très-anciens astronomes :* ce titre convenoit aux Chaldéens qui avoient, au temps d'Alexandre, des observations de 1903 ans d'antiquité.

L'année solaire moyenne, qui résulte des hypothèses chaldéennes, est de 365 jours $5^h 49' 30''$, ou même un peu moindre : elle est plus longue de près de $30''$ que celle des tables de M.rs de la Hire & Cassini, & de $33''$ que celle de M. Newton, dans sa Théorie de la lune ; mais plus courte de $6' 25''$ que celle d'Hipparque, & par conséquent plus exacte.

La période de 54 ans juliens 33 jours, surpasse les 723

(i) Plin. II. 13. Il faut lire 223, comme dans le MS. de Chiflet, & non 222, comme dans les éditions ordinaires. Halley, *transact. Philosoph. ann. 1691. n.° 194.*

révolutions périodiques de la lune, de 51′ 47″, ſelon les tables de M. Caſſini, de 51′ 47″, ſelon celles de la Hire, & de 52′ 0″, ſelon celles de Whiſton. C'eſt une erreur d'une heure 34′ & quelques ſecondes de temps, qui, partagée par 723 révolutions plus 32°, ne monte pas à 8″ de temps pour chacune. Dans les 669 révolutions ſynodiques moyennes, l'excès eſt par les épactes de 49′ 14″ de temps ſeulement, par la table de Whiſton, ou de 51′ 1″; erreur, qui diviſée par 669, devient abſolument imperceptible.

Prælect. aſtronom. vol. I. p. 368.

Les hypothèſes d'Hipparque n'approchant pas de cette préciſion, il prit le parti de ſuppoſer que celles des Chaldéens étoient fautives : il en parle ſur ce pied-là, dans le paſſage rapporté par Ptolémée ; & ce dernier, qui n'a fait que le copier, en a porté le même jugement. Tous nos aſtronomes ont été entraînés par leur autorité, & ne ſe ſont pas donné la peine d'examiner : Bouillaud & Riccioli, que leur projet ſembloit y devoir engager, ont ſuivi le torrent.

Nous liſons dans Albatanni, que les Chaldéens faiſoient l'année aſtrale de 365 jours 6^h 11′. Cette année auroit ſurpaſſé leur année tropique, de 21′ 30″ de temps; ce qui donne 51″ 46‴ 4⁗ de mouvement annuel aux étoiles, ou un degré en 69 ans 6 mois environ. M. Caſſini fait ce mouvement de 30 ans. M. Halley, dont le nom ſera toûjours également célèbre chez les Aſtronomes & chez les Géomètres, ayant examiné la période de 223 lunaiſons, trouva qu'elle avoit en effet la propriété ſingulière de donner le retour des éclipſes ſemblables, non ſeulement au même jour, mais encore à la même heure; & il s'aſſura, par la comparaiſon des obſervations les plus exactes, qu'en faiſant à la durée de 6585^f 8^h une légère correction de 16′ 40″ de temps, elle donnoit le retour des éclipſes ſemblables, avec autant de juſteſſe que les meilleures tables. Il annonça cette découverte dès l'année 1691, & en parla pluſieurs fois depuis, dans divers ouvrages. Cependant ce n'eſt que depuis quelques années, que les aſtronomes ont penſé à employer cette période chaldéenne du *ſare*, pour dreſſer des tables du mouvement de la lune.

De ſcientia ſtellar. c. 17.

Philoſophic. tranſact. anni 1691, n.° 194.

Præfat. Hiſt. cæleſtis Flamſteed.

Appendix aſtronom. Carol. Street. p. 68.

Le paſſage de Pline, rapporté plus haut, faiſant voir que les anciens ont connu la propriété de cette période, pour prédire le retour des éclipſes ſemblables; j'ai toûjours penſé qu'ils avoient pû s'en ſervir, pour annoncer les éclipſes de ſoleil & de lune, dont il eſt ſûr que quelques-uns d'entre eux avoient publié des prédictions: car il ne m'a jamais paru poſſible, qu'avant Hipparque les Grecs aient eu des tables aſtronomiques, conformes à leurs hypothèſes. La diſcuſſion de ce point ne ſera pas déplacée dans ce Mémoire, dont les Chaldéens ſont l'objet. Leur amour pour l'aſtronomie, & leur application à cette ſcience étoient ſi connus, que le nom de *Chaldéen* étoit devenu ſynonyme de celui d'aſtronome: ils paſſoient, d'ailleurs, dès le temps d'Hérodote, pour avoir donné aux Grecs les premières notions de l'aſtronomie.

Herod. II. 109.

Les Grecs n'avoient eu, juſqu'au temps d'Anaxagore & de Socrate, que des notions très-imparfaites du ſyſtème du monde & du mouvement des aſtres. Ariſtote, Plutarque, Diogène Laërce, Stobée, &c. nous montrent quelle avoit été ſur ce point leur ignorance, & combien ils avoient débité de conjectures abſurdes. Eudoxe, contemporain de Platon, quoique plus jeune, ayant joint, dans ſon voyage d'Egypte, l'étude de la géométrie à celle de l'aſtronomie, fit voir, à ſon retour dans la Grèce, que ces deux ſciences ne devoient point être ſéparées; & on commença à s'occuper du ſoin de chercher les moyens d'aſſujétir au calcul les mouvemens céleſtes.

L'opinion commune, du repos parfait de la terre au milieu de l'univers, & même au centre de tous les mouvemens céleſtes, (opinion qui étoit devenue un point de religion, qu'il n'étoit pas permis de toucher) formoit un très-grand embarras: car les apparences ne s'accordoient pas avec la régularité prétendue d'un mouvement circulaire égal & concentrique à la terre. Les aſtres nous ſemblent aller tantôt plus vîte, & tantôt plus lentement; & le changement apparent de leurs diamètres montre qu'ils ne ſont pas toûjours également éloignés de la terre.

Théon de Smyrne aſſuroit que Platon avoit imaginé le premier

premier les *épicycles*, pour ſauver les apparences, dans le ſyſtème commun, qu'il n'auroit pas été ſûr d'attaquer à Athènes; & que ce fut Eudoxe, qui ajouta les cercles *homocentriques déférens & référens*, dont Calippus augmenta le nombre après lui. Ariſtote parle de ces cercles, & montre qu'on les avoit multipliés à tel point, que le calcul aſtronomique devoit être d'un travail exceſſif. Hipparque fut celui qui oſa le premier délivrer l'aſtronomie grecque d'une partie de ces embarras, en ſuppoſant que le mouvement des aſtres ſe faiſoit dans des cercles excentriques à la terre. Pline dit qu'il publia des tables du mouvement du ſoleil & de la lune, pour 600 ans: il ne dit pas formellement qu'il y eût marqué les éclipſes; mais il me ſemble qu'il faut le conclurre, de la manière dont il décrit ces tables aſtronomiques: *Utriuſque ſideris curſum in ſexcentos annos præcinuit Hipparchus, menſes gentium dieſque & horas, ac ſitus locorum & * vicos populorum complexus, ævo teſte; haud alio modo, quàm conſiliorum naturæ particeps.*

Bulliald. prolegom aſtronom. philolaïcæ, p. 20. Ex Theonis Smyrnæi aſtronomiâ mſ.â

Plin. II. 12.

* MS. *Viſus.*

La plus ancienne obſervation ſolaire d'Hipparque eſt de l'automne de l'an 162 avant Jeſus-Chriſt, & la plus récente eſt de l'an 129: ainſi la publication de ſes tables doit être poſtérieure à l'an 160, avant l'ère chrétienne. Nous voyons cependant que dès l'année 168 avant Jeſus-Chriſt, Sulpicius Gallus s'étoit trouvé aſſez habile en aſtronomie, pour prédire l'éclipſe de lune totale & avec demeure, qui arriva la nuit du 21 juin 168, avant la bataille dans laquelle Perſée fut défait par les Romains *(l)*. La prédiction de cette éclipſe n'avoit pû ſe faire qu'avec le ſecours d'une table aſtronomique, ou du moins de quelque autre méthode de calcul, équivalente; & il eſt viſible que cette table ne pouvoit être celle d'Hipparque, dont la plus ancienne obſervation eſt de l'an 162. Cette table, ou cette méthode ne devoit pas même être commune dans la Grèce: car les Macédoniens n'avoient pas été avertis de l'éclipſe, & elle leur cauſa beaucoup d'effroi.

Ptolem. almag. III. 2. & VII. 2.

T. Liv. XLIV. 37.

(l) Pline nous apprend que ce même Sulpicius Gallus publia dans la ſuite un ouvrage ſur les éclipſes & ſur les mouvemens du ſoleil & de la lune: *Rationem defectûs utriuſque .... in vulgus extulit, &c.*

Si on remonte jusqu'au temps de Thalès ; il sera encore plus difficile d'imaginer comment cet astronome avoit pû prédire la fameuse éclipse totale de soleil, qui sépara les deux armées de Cyaxare & d'Alyatte, lorsqu'elles étoient aux mains, dans l'Asie mineure. Ce fait attesté par Hérodote & par Eudémus, a toute la certitude historique que peut avoir un fait arrivé dans un temps éloigné. Il est vrai que Thalès avoit voyagé dans l'Egypte, & qu'il avoit été instruit par les prêtres de ce pays : mais on ne voit pas qu'il en ait rapporté des tables astronomiques dans la Grèce, ni que ces tables aient été conservées par les philosophes de la secte Ionique, dont il fut le fondateur.

Herod. l. 74. Eudem. histor. astronom. apud Clem. alexandr. Stromat. l. p. 302. Plin. II. 32. &c.

Les Egyptiens avoient une idée toute différente de celle des Grecs, sur le systême du monde. Ils plaçoient, à la vérité, la terre au centre de l'univers : mais ils la faisoient tourner sur son axe en 24 heures, & regardoient ce mouvement de rotation, comme la cause du jour & de la nuit. Les planètes placées à diverses distances de la terre, tournoient autour d'elle, dans des temps différens : & lorsque la somme de ces différences avoit ramené la planète au même point du Ciel, d'où on avoit commencé à compter son mouvement, on supposoit qu'elle avoit achevé une révolution entière. Dans ce systême, l'idée qu'on se formoit des mouvemens célestes étoit, à peu près, celle que pourroit avoir, du mouvement des satellites de Jupiter, un observateur placé dans cette planète, & qui sauroit qu'elle tourne sur son axe. Ce systême étoit aussi, à ce qu'il semble, celui de la secte Ionique : une partie des Pythagoriciens l'avoit adopté; & Platon le proposoit dans ses ouvrages. Mais on ne voit pas que les Grecs l'aient employé, pour calculer les mouvemens célestes: leurs astronomes suivoient le systême populaire de l'immobilité de la terre.

Les Egyptiens avoient aussi de très-anciennes observations astronomiques. Aristote parle de celles qu'ils avoient faites de la conjonction des planètes entre elles, & avec les étoiles fixes; & assure que ces observations, de même que celles des Chaldéens, remontoient fort haut, & avoient été *continuées,*

Aristot. de cœlo. l. II, c. 12. Παλαι.... ἐκ πλειστων ἐτων.

pendant un grand nombre d'années. Diogène Laërce dit que les Égyptiens avoient observé 373 éclipses de soleil, & 832 éclipses de lune, visibles dans leur pays. Ces deux nombres sont précisément ceux des éclipses de soleil & de lune, qui peuvent être vûes dans un même espace de temps, sous un même climat, & dans un pays où le Ciel est toûjours pur & sans nuages, comme l'Égypte : rapport singulier, qui ne peut avoir été imaginé, & qui prouve qu'en cet endroit il s'agit d'une tradition assurée, & non pas d'une chose avancée au hasard. Il est vrai que, suivant Diogène Laërce, les Égyptiens faisoient remonter le commencement de ces observations, jusqu'à l'an 48863 avant Alexandre : durée, qui surpasse toute croyance, & qui ne s'accorde pas même avec les deux nombres de 373 éclipses de soleil, & de 832 éclipses de lune. Car dans un pays, où le Ciel est toûjours découvert, comme l'Égypte, il ne faut que 1250 ans environ, pour donner un pareil nombre d'éclipses visibles. Ces 48863 ans étoient, sans doute, une fiction des astrologues égyptiens, qui avoient imaginé plusieurs périodes différentes, pour donner une plus grande antiquité à leurs observations. L'astrologie judiciaire étoit en crédit dans l'Égypte, de même que dans la Chaldée ; mais elle n'y suivoit pas tout-à-fait les mêmes règles.

In proœm.

Whiston miscellan. diss. Lond. 1734, p. 186.

Whiston ibid.

Hérodote II. 83.

Ptolem. tetrabybl.

Diodore de Sicile, après avoir dit que les Égyptiens observoient exactement toutes les éclipses, ajoûte qu'ils avoient aussi l'art de les prédire avec une grande justesse. Ils ne pouvoient le faire, sans avoir des tables astronomiques. Peut-être, ces tables n'étoient-elles pas disposées comme les nôtres : il seroit possible que la pratique de leurs calculs eût consisté dans la combinaison de certains nombres ; lesquels divisés & multipliés les uns par les autres, comme dans l'astronomie siamoise & dans l'astronomie indienne, ou comme dans celle des anciens Chinois, donnoient la solution des problèmes astronomiques. Ces opérations, semblables à celles de notre arithmétique pratique, ne portent aucune lumière dans l'esprit de celui qui les exécute : à la vérité, il marche sûrement ; mais sans voir la route dans

Diod. l. p. 32.

Cassini, à la fin du vol. II. de la relat. de la Loubère.

Walcher doctrinæ tempor. Indicæ. [illegible] p. 4. & 35.

[illegible], hist. [illegible] astronomie [illegible]

laquelle il marche. Au reste, de pareilles méthodes étoient assez dans le génie des Egyptiens, qui ont toûjours aimé les énigmes, & qui les employoient pour envelopper toutes leurs connoissances. Elles ne devoient pas être du goût des Grecs, qui étoient d'un caractère plus ouvert & plus communicatif, & qui aimoient à répandre leurs connoissances, pour en faire parade. C'est, sans doute, par cette raison, que nous avons si peu d'exemples de prédictions d'éclipses, faites par les astronomes grecs, depuis Thalès. Je n'en connois qu'un seul, celui de l'éclipse de soleil prédite, à ce que dit Plutarque, au vieux Denys de Syracuse, par Hélicon de Cyzique. Cette prédiction s'étant trouvée vraie, Denys lui donna un talent pour récompense *(m)*. Le récit de Plutarque suppose que cela arriva lors du premier voyage de Platon, que Diodore met en 387 avant J. C. On ne connoît d'éclipse de soleil, d'un temps voisin de cette année, que celle de l'an 404, qui fut très-considérable; & celle de l'an 394, qui fut seulement de quelques doigts. Cette discussion est indifférente; parce que la libéralité de Denys peut n'avoir été faite que quelques années après la prédiction. Si on avoit eu alors des tables, ou que la méthode dont s'étoit servi l'astronome grec eût été une chose commune, sa prédiction n'auroit pas mérité une récompense si considérable; parce que les exemples n'en auroient pas été rares.

Plut. Vie de Dion, p. 966. edit. Wechel.

Les Chaldéens avoient, comme on l'a vû, de très-anciennes observations des conjonctions des planètes, & de l'occultation des étoiles fixes. Aristote en parle, au lieu déjà cité; & Simplicius nous apprend, d'après Porphyre, que dans le séjour de quelques mois qu'Alexandre fit à Babylone en 331, Callisthène découvrit de très-anciennes observations astronomiques, parmi lesquelles il y en avoit de 1903 ans d'ancienneté; & qu'il les envoya à son parent Aristote. Nous ne savons si ces observations étoient des conjonctions des planètes

Simpl. comm. in lib. Aristot. II. de cælo, sect. 46.

(m) Cette somme faisoit de poids d'argent 106 marcs 1 once, & plus de 5100 livres de la monnoie actuelle; & par le prix qu'avoient alors les denrées, au moins 9 à 10 mille livres de valeur réelle.

ſupérieures, ou des éclipſes : on ne dit point qu'elles formoient une ſuite continue; & ceux des modernes qui l'ont avancé, ſe ſont exprimés d'une façon peu exacte. Tout ce qu'il faut conclurre de ce fait, c'eſt que les Chaldéens de Babylone avoient commencé à obſerver, au moins dès l'an 2231 avant l'ère chrétienne; c'eſt-à-dire, dès le temps d'Abraham. Il eſt inutile de parler ici de la ſuite d'obſervations de 720 ans, rapportée, ſuivant Pline, par Epigène; parce qu'on n'eſt pas ſûr *Pline VII. 56.* du temps précis dans lequel il écrivoit, & que ces obſervations pourroient ne pas remonter au delà de Nabonaſſar, & de l'an 747. Diodore parle de l'habileté des Chaldéens à prédire *Diod. II. 83.* les éclipſes de lune : mais il prétend qu'ils n'étoient pas ſi ſûrs dans la prédiction des éclipſes de ſoleil : & cela eſt très-naturel. Car, pour que celles-ci ſoient viſibles dans le même lieu, il faut que la parallaxe du ſoleil & de la lune ſoit ſemblable; ſans quoi, elles ne ſeront pas vûes au même lieu. C'eſt par cette raiſon qu'on voit moins d'éclipſe de ſoleil; quoique, par le calcul, elles ſoient en plus grand nombre que celles de lune.

La découverte des propriétés du ſare aſtronomique, qu'Hipparque attribue aux très-anciens aſtronomes, & Géminus aux Chaldéens, avoit dû les conduire de bonne heure à conſtruire des tables aſtronomiques : & il eſt probable que Béroſe porta ces tables dans la Grèce. Les anciens le regardent comme *Vitruvius IX. 4. Plin. VII. 37 Cleom. cycl. theor. II. c. 4.* celui qui rendit les Grecs habiles dans l'aſtronomie; & Pline aſſure que ſes prédictions étonnèrent à tel point, qu'on lui éleva, dans le gymnaſe d'Athènes, une ſtatue qui avoit la langue dorée : *Beroſus, cui ob divinas prædictiones Athenienſes publicè in gymnaſio ſtatuam inauratâ linguâ ſtatuêre.* Les tables de Béroſe pouvoient être tombées entre les mains de Sulpicius Gallus, & lui avoir ſervi à prédire l'éclipſe de lune du 21 Juin 168 avant J. C. car cette prédiction n'a pû ſe faire, ſans le ſecours des tables aſtronomiques, ou d'un autre moyen équivalent; c'eſt-à-dire, de la période chaldéenne.

Les Grecs ſe vantent dans *l'Epinomis,* ouvrage attribué à Platon, d'avoir perfectionné, & de s'être rendu propres les connoiſſances qu'ils avoient empruntées des barbares, par l'arrangement

méthodique qu'ils leur donnèrent. L'auteur de ce dialogue avoue que les Grecs tenoient des *Assyriens*, ou Babyloniens, & des *Egyptiens*, les principes de l'astronomie : mais il prétend que c'est aux Grecs qu'appartient le développement & la disposition, dans laquelle ces principes avoient été rangés. Ce que les Grecs ont fait pour la géométrie, dont ils devoient toutes les propositions fondamentales aux Egyptiens, montre que la prétention d'avoir *rendu meilleur* ce qu'ils avoient reçû des barbares, n'étoit pas sans fondement.

Je ne doute point, sur l'exemple de ce qu'avoient fait les Grecs pour la géométrie, qu'Hipparque n'eût rectifié & perfectionné les méthodes astronomiques de Bérose ; & qu'il ne les eût fondées sur la comparaison des observations exactes, faites soit par lui, soit par les Chaldéens à Babylone, soit même par les astronomes grecs d'Alexandrie. Il paroît que l'ouvrage de Ptolémée n'est autre chose que celui d'Hipparque, mis dans une forme encore plus simple ; du moins, pour ce qui concerne les étoiles fixes & les mouvemens du soleil & de la lune. Ce qu'il y avoit de plus neuf dans l'ouvrage de Ptolémée, concernoit les cinq planetes supérieures, pour lesquelles il se plaint, au commencement de son neuvième livre, d'avoir trouvé peu de secours dans les anciens.

Nous pouvons donc juger des tables d'Hipparque, pour les mouvemens du soleil & de la lune, & pour les éclipses, par celles de Ptolémée. Or, ces dernières ont conservé, dans la manière de compter les années, des traces sensibles de la méthode chaldéenne, & de la période civile du sare de 18 ans : les années sont distribuées dans ces tables, par périodes de 18 ans ; & après une de ces périodes détaillée, on en trouve les multiples, jusqu'au nombre de 45, qui donnent une durée de 810 ans. Ces périodes de 18 ans n'ont, dans les tables de Ptolémée, aucune commodité astronomique : elles ne donnent, ni elles, ni leurs multiples, un nombre de révolutions solaires ou lunaires complètes. Aussi, pour avoir une période qui donnât un nombre complet de lunaisons, Ptolémée fut-il obligé d'employer une autre période de

25 ans, qui, dans ſes hypothèſes, n'excède pas de deux heures la durée de 309 lunaiſons, mais qui eſt plus courte d'environ ſix degrés, que les 25 révolutions ſolaires.

La période de 18 ans étoit inconnue aux Grecs & aux Egyptiens. Les premiers ne connoiſſoient proprement que leurs octaétérides, ou périodes de 8 ans, qui s'employèrent toûjours dans l'uſage civil. La période de 19 ans, & celle de 76 ſervoient aux aſtronomes, pour régler le calendrier: mais le peuple ne les connoiſſoit point. Les Egyptiens n'avoient que leur cycle caniculaire de 1460 ans, qui ne peut ſe diviſer par 18. Les Chaldéens ſont les ſeuls qu'on ſache avoir employé des périodes de 18 ans: & comme on eſt ſûr que Béroſe avoit porté leurs calculs aſtronomiques & aſtrologiques dans la Grèce, on en doit conclurre que c'étoit auſſi lui, qui avoit accoutumé les aſtronomes à ſe ſervir d'une ſemblable période. Hipparque & Ptolémée crurent ne devoir rien changer à un uſage reçû, qui étoit indifférent dans la pratique, & qu'ils n'auroient pû changer, ſans rendre les calculs plus embarraſſans.

Les aſtronomes d'Alexandrie, voulant dreſſer des tables à l'uſage du pays où ils étoient, ſe contentèrent de ſubſtituer, dans le canon de Béroſe, les années égyptiennes aux années lunaires des Chaldéens: mais ils conſervèrent la méthode de compter par ſares de 18 ans; à peu près, comme firent nos premiers aſtronomes, qui changèrent ſeulement, dans les tables de Ptolémée, les années égyptiennes de ces mêmes périodes en des années juliennes ou romaines.

L'époque radicale des tables de Ptolémée eſt une époque chaldéenne, priſe du commencement du règne de Nabonaſſar: & c'eſt-là encore, ce me ſemble, une nouvelle raiſon de croire qu'elles devoient leur premier établiſſement à Béroſe. Si ces tables euſſent été imaginées par un Grec, il auroit pris pour époque un événement relatif à l'hiſtoire de ſon pays, comme le règne d'Alexandre, ou le commencement de ſes ſucceſſeurs; par exemple, celui de Séleucus à Babylone, ou celui de Ptolémée à Alexandrie. S'ils avoient eu beſoin d'une

époque plus ancienne; ils avoient celle des olympiades, dont l'usage chronologique commençoit d'être assez universellement établi parmi les historiens. Cette époque des olympiades, précédant celle de Nabonassar, elle comprenoit toutes les éclipses que les astronomes ont employées. L'époque de Nabonassar étoit fixée au premier jour d'une année égyptienne, qui avoit commencé le 26 février de l'année 747 avant J. C. à midi, sous le méridien de Babylone: circonstance, qui confirme encore l'origine chaldéenne des tables. Comme ce jour étoit le sixième d'une lunaison, je croirois que les astronomes d'Alexandrie avoient changé le jour de l'époque, pour le placer au premier jour d'une année égyptienne; au lieu que les Chaldéens l'avoient mis au premier jour de la lunaison, ou au 21 de février. Il ne s'agit pas ici de discuter si cette époque chaldéenne étoit fixée au commencement d'une année babylonienne, ou à celui du règne de Nabonassar. Cette dernière opinion me semble, cependant, la plus probable; parce qu'il paroît que ce Prince établit une nouvelle dynastie à Babylone, qui jusque-là avoit été gouvernée par des Satrapes Assyriens dépendans du roi de Ninive, & qui devint seulement alors un royaume indépendant.

Syncel. pag. 207. Marsh. chronic. canon.

George Syncelle de Constantinople, & quelques modernes après lui, ont avancé que Nabonassar voulut commencer une nouvelle ère avec son règne, pour éteindre le souvenir des rois qui l'avoient précédé; & qu'il supprima tous les mémoires historiques des temps antérieurs. Mais le Syncelle ne cite aucun garant; & cette supposition est détruite par deux faits constans: le premier, c'est l'existence des anciennes observations astronomiques, que Callisthène trouva à Babylone, au temps d'Alexandre: le second, c'est l'histoire de Bérose, qui prouve que les anciens mémoires n'avoient pas été détruits. Le sentiment du Syncelle a été abandonné par les critiques les plus sensés: ils croient que l'ère de Nabonassar marque l'époque d'une révolution politique arrivée à Babylone, & qui mit les Chaldéens en liberté. Sous ce nouveau gouvernement, l'étude de l'astronomie, qui étoit liée avec la religion, prit une nouvelle

nouvelle vigueur, & cessa d'être négligée, comme elle l'avoit été sous les Satrapes du roi de Ninive. Dans la religion chaldéenne, les prêtres étoient nécessairement astronomes; parce qu'on regardoit les astres comme le trône des Divinités qui gouvernoient l'univers; ou du moins, comme les instrumens, par l'action desquels *Bélus*, le Seigneur, l'intelligence suprème, en régloit les mouvemens, & en maintenoit l'harmonie.

Je ne sai pas si Hipparque, en rapportant les observations babyloniennes qu'il empruntoit de Bérose, les avoit toûjours assujéties aux années égyptiennes vagues: j'en doute beaucoup; parce que, dans les trois éclipses observées à Babylone, sous Artaxerxe II, le 23 décembre 383, & les 18 juin & 16 décembre 382 avant J. C. que Ptolémée rapporte d'après Hipparque & dans ses propres termes, elles sont datées par le nom de l'archonte, & par celui du mois lunaire athénien. Ptolémée y ajoûte le mois égyptien, & le quantième du mois; mais par voie d'explication & pour se conformer à l'usage des astronomes d'Alexandrie, qui avoient réduit les dates de toutes les observations babyloniennes, dans la forme de leurs années, afin d'avoir un calcul uniforme. Cette réduction avoit été faite avec soin; nous ne pouvons en douter: car les dates de toutes les observations s'accordent avec les calculs modernes, & avec ce qui résulte de nos plus exactes observations.

Ptolem. almag. IV. 11.

Après avoir essayé de montrer, dans cette première partie, que la forme des années babyloniennes de l'ère de Nabonassar étoit lunaire, ou luni-solaire, dans les temps qui ont précédé Alexandre; je vais prouver, dans la seconde, qu'elles ont conservé cette forme, sous les successeurs de ce Prince. Les preuves de la seconde partie seront plus directes que celles de la première, où j'ai été forcé de donner plusieurs choses à la conjecture. Dans des matières si peu connues, & où les monumens sont en petit nombre, je crois qu'il est permis d'avoir recours aux conjectures; lorsqu'on ne les donne que comme telles; lorsqu'elles servent à répandre du jour sur la question, & lorsqu'elles ne supposent rien que de conforme

aux choses dont nous avons des exemples certains. Ce sera au lecteur non prévenu, à juger si j'ai observé ces règles.

ARTICLE II.

De l'année Babylonienne sous les Séleucides.

Babylone conserva, pendant plusieurs siècles, après la conquête d'Alexandre, des restes considérables de son ancienne splendeur; & l'astronomie continua d'y être cultivée, non seulement par les prêtres chaldéens, mais encore par les Grecs qui s'y établirent. Les noms de quelques-uns de ceux-ci se sont conservés.

Almag. IX. 5. & XI. 5. Ptolémée rapporte trois observations faites à Babylone; deux d'une approximation de Mercure aux étoiles fixes, & une troisième de la planète de Saturne. Ces sortes d'observations supposent que l'astronomie a été portée à un certain point de perfection: & Aristote nous apprend que les Babyloniens en avoient de très-anciennes de ce genre. *De Cælo. II. 12.* J'en ai déjà parlé dans la première partie: j'observerai seulement qu'il assure que les Égyptiens & les Chaldéens avoient plusieurs observations de la conjonction de chacune des planètes, soit entre elles, soit avec les étoiles; ce qui suppose qu'ils avoient observé, pendant une assez longue suite de siècles. Nous ne devons pas croire que Ptolémée ait rapporté, dans son Almageste, toutes les observations qu'il trouvoit dans les livres, ou qu'il avoit faites lui-même: il n'a parlé que de celles qu'il croyoit propres, soit par leur exactitude, soit par quelques caractères astronomiques, à fixer les époques des mouvemens célestes. Nous voyons qu'il n'a point fait usage de l'occultation de Mars par la lune *dichotome*, qu'Aristote avoit observée; non plus que des observations du solstice, faites par Méton & par Aristarque.

Les excès, dans lesquels sont tombés ceux qui ont porté trop loin l'idée qu'ils vouloient nous donner de l'habileté des anciens en astronomie, ne doivent pas nous jeter dans une extrémité opposée, & nous rendre aussi injustes à leur égard, que l'ont été Dodwel, des Vignoles & quelques autres. Nous

avons, ſans doute, perfectionné les connoiſſances que nous tenions des anciens, & nous avons porté l'aſtronomie à un point qui feroit l'objet de leur étonnement ; mais c'eſt en marchant ſur leurs traces, & en ſuivant la route qu'ils avoient ouverte. Nous ne devons jamais oublier que nous leur devons les principes de cette ſcience, & qu'ils avoient, du moins, ébauché la méthode par laquelle nous avons réformé & perfectionné leurs calculs.

Les trois obſervations babyloniennes de l'approximation de Mercure & de Saturne aux étoiles fixes, ſont des années 245, 237 & 229 avant Jeſus-Chriſt : elles ſont datées, non ſeulement par le mois & par le quantième du mois de l'année égyptienne de Nabonaſſar, mais encore par le mois & par le quantième du mois d'une année, marquée dans une période particulière aux aſtronomes chaldéens. La première obſervation, datée dans la forme égyptienne du 27 thoth de l'année 504 de Nabonaſſar, c'eſt-à-dire, du 18 novembre 245 avant Jeſus-Chriſt, étoit rapportée, dans la forme chaldéenne, à l'an 67 de la période & au 5 apellæus. La ſeconde, qui eſt du 29 octobre 237, eſt datée dans la forme chaldéenne, du 14.ᵉ dius de l'an 75. La troiſième peut ſouffrir quelque difficulté ; parce qu'elle ſe trouve rapportée avec quelques variétés, ſoit dans les différens MSS. de Ptolémée, ſoit dans les différens endroits, où il en parle. Le jour eſt par-tout le 5.ᵉ du mois xanthicus de l'an 82 de la période babylonienne ; mais, ſelon les diverſes leçons, il répond à des jours égyptiens, qui donnent le 10 & le 18 février, le 1, le 2 ou le 7 mars de l'an 229 avant Jeſus-Chriſt. Le mouvement propre de Saturne, dont il s'agit dans cette obſervation, n'étant que de $52' \, 15''$, pendant les 26 jours que donnent les diverſes leçons du texte de Ptolémée, le calcul moderne ne peut être d'aucun ſecours pour choiſir entre elles. Je me ſuis déterminé pour la date du 28 février ; j'en dirai la raiſon dans la ſuite : mais je n'emploierai point cette obſervation en preuve. Je ne me ſervirai que des deux premières, dont la date n'eſt point douteuſe.

Les trois noms de dius, d'apellæus & de xanthicus, étant ceux de trois mois de l'année macédonienne; il est visible que les astronomes babyloniens les avoient ou substitués, ou ajoutés aux noms chaldéens, en usage à Babylone avant la conquête. Rien ne nous instruit des anciens noms donnés aux mois de cette ville : mais comme plusieurs des plus anciens & des plus habiles Rabbins assurent que les noms des mois employés par les Juifs, après le retour de la captivité, & différens de ceux qui se trouvent dans les livres de Moyse & dans ceux des prophètes, étoient ceux qu'ils avoient rapportés de Babylone; il est très-probable qu'ils étoient aussi ceux des Chaldéens. Huit de ces noms sont communs aux Syriens & aux Juifs; ce qui confirme cette opinion.

Petav. Uranolog. lib. II. cap. 13.

Langius de annis Christi. l. c. 10. p. 128.

On voit par quelques fragmens de Bérose, que quand les Chaldéens écrivoient en grec, ils employoient les noms macédoniens, même dans l'histoire des temps les plus reculés. Bérose donnoit le nom de dæsius, au mois dans lequel arriva le déluge de Xisuthrus; & celui de loüs, au mois où se célébroit la fête des *Sakæa*, ou Saturnales babyloniennes.

Les noms, l'ordre & la suite des mois macédoniens sont connus avec certitude; parce qu'étant devenus ceux de la plus grande partie des pays soumis aux successeurs d'Alexandre, ils se trouvent disposés de la même manière, dans un grand nombre de ménologes & d'hémérologes, dont plusieurs sont imprimés. Nous sommes encore certains que le mois dius étoit le premier de l'année macédonienne, & le mois hyperbérétæus le dernier. Suidas & Zénobius nous l'apprennent, à l'occasion d'une expression proverbiale qui en fournit la preuve. Il suit de là que le mois loüs étoit le dixième de l'année; ce qui est confirmé pour la ville d'Antioche, ville absolument macédonienne, par le témoignage de l'Empereur Julien. Je sai que quelques chronologistes ont voulu chicaner là-dessus; mais ils n'ont eu d'autre raison de le faire, que la difficulté où ils se trouvoient de concilier ces témoignages, avec le systême qu'ils avoient imaginé. Cette raison de convenance n'est que trop souvent celle qui détermine nos critiques, dans leurs jugemens; quoiqu'ils n'osent le déclarer.

Suidas. hyperberetæus.

Zenob. proverb. centur. III. n.° 30.

Jul. Misopog.

Les dates des deux premières obſervations, rapportées dans Ptolémée, faiſant répondre le 5 du mois apellæus au 18 novembre 245, & le 14 dius au 29 octobre 237; il eſt viſible que les mois apellæus & dius étoient lunaires; puiſque le quantième du mois eſt, par le calcul, celui de la lunaiſon moyenne. La date du mois dius nous montre encore que la 75.ᵉ année de la période de l'ère chaldéenne commença le 15 octobre 237 avant Jeſus-Chriſt, & la 67.ᵉ le 16 octobre de l'an 245 : l'une & l'autre de ces années chaldéennes commencèrent le 22.ᵉ jour après l'équinoxe d'automne & avec une lunaiſon.

Lorſque Ptolémée parle, pour la première fois, de l'obſervation de Saturne, il fait concourir le 5 de xanthicus avec le 28 février de l'an 229 avant Jeſus-Chriſt. Ce jour étant le 5.ᵉ d'une lunaiſon moyenne; j'ai préféré cette leçon à toutes les autres, qui donnent des jours qui n'étoient point le 5 de la lunaiſon. Le mois xanthicus étant le ſixième, cette année avoit dû commencer le 28 ſeptembre 230, le quatrième jour après l'équinoxe, conformément à la règle donnée par les deux autres dates. Il réſulte de là que l'ère ou la période chaldéenne commença le 24 octobre de l'an 311, avec la lune qui ſuivit l'équinoxe d'automne, & qui lui fut poſtérieure de 26 jours. Au reſte, cette période chaldéenne ne doit être regardée que comme une nouvelle ère civile, dont le commencement étoit fixé par une époque politique. On verra, dans un des Mémoire ſuivans, quel événement a pû donner lieu à ſon établiſſement. On trouve dans Cenſorin une période de 82 ans, attribuée à Démocrite : on en voit une autre de 84 ans, dont S. Epiphane ſuppoſe que les Juifs ſe ſont ſervis. Mais ces périodes ſont trop défectueuſes, pour les attribuer à des aſtronomes auſſi habiles que l'étoient les Chaldéens, à qui la véritable durée de l'année ſolaire & du mois lunaire étoit parfaitement connue depuis long-temps.

Cenſorin. c. 18. Vid. Petav. animadverſ. in Epiphan. v. 2. p. 159.

Bucher. doctr. temporum, pag. 323.

Kepler, eclog. chronol.

Il ſe préſente ici une queſtion, qui mérite d'être examinée; quoiqu'il ne me ſemble pas poſſible de la réſoudre parfaitement. La fixation du mois dius & du commencement de l'année,

à la lune qui suit l'équinoxe d'automne, étoit-elle un nouvel établissement? Les astronomes chaldéens avoient-ils conservé l'ancien usage de Babylone; & n'avoient-ils fait que substituer les noms macédoniens à ceux de leurs anciens mois? Avoient-ils changé le commencement de leurs années, pour se conformer à l'usage de leurs nouveaux maîtres?

Chez les Juifs, le commencement de l'année civile, ou de celle qui régloit le fermage des terres, les ventes, les usufruits, les années sabbatiques & celles des jubilés, pendant que cette dernière partie de la loi fut observée, étoit fixé au premier de la lune tisri, que Josèphe nomme *hyperbérétæus*, & qui comprenoit l'équinoxe d'automne; afin que les jouissances commençassent après la récolte des fruits, & avant les premiers labours. L'année religieuse commençoit au mois nisan, que Josèphe fait toûjours répondre au mois xanthicus, ou à la lune de l'équinoxe du printemps *(n)*. Mais nous ignorons si l'une ou l'autre de ces deux manières de commencer l'année répondoit à celle des Chaldéens. Nous voyons dans les fragmens de Bérose, qu'il rapportoit la date du déluge de Xisuthrus au mois dæsius, ou à la seconde lune après l'équinoxe du printemps. Dans la Genèse, le déluge de Noé est marqué de même au second mois de l'année. Mais que peut-on conclurre de là? Il est fort douteux que Bérose ait donné la même date que Moyse; & nous ignorons quel étoit le lieu du premier mois, dans l'histoire des temps qui ont précédé l'exode: les critiques juifs & chrétiens sont partagés sur cette question, & ne proposent que des conjectures.

Joseph. antiq. III. 10.

A l'égard de l'année macédonienne, il est sûr que le mois dius n'occupoit pas la même place dans l'année solaire, au temps des Séleucides, que celle qu'il avoit eue, du temps de Philippe, & qu'ainsi les astronomes chaldéens ne suivoient point l'ancien usage macédonien. Démosthène nous a conservé une lettre de Philippe père d'Alexandre, qui montre que le mois loüs, dixième de l'année macédonienne, répondoit alors

Demosth. de Coronâ. Æsch. contra Ctesiph.

(n) Dans la règle, le mois nisan étoit celui dont le 15.e jour étoit postérieur à l'équinoxe.

au mois boédromion des Athéniens ; c'est-à-dire, à la troisième lune après le solstice d'été. D'où il suit que le mois dius répondoit au mois posidéon, ou à la lune du solstice d'hiver.

Je suppose ici, avec Scaliger, que le mois hécatombéon, ou le premier de l'année athénienne civile, étoit la lune qui suit le solstice d'été. La chose me paroît démontrée; 1.° Parce que Méton observa ce solstice le 13.ᵉ de la lune scirrophorion, douzième & dernière de l'année. 2.° Parce que la date de la prise de Troie, marquée par Denys d'Halicarnasse, dans la forme de l'année athénienne, suppose que le solstice d'été arriva cette année le 10.ᵉ du même mois scirrophorion. 3.° Parce que les trois éclipses du 23 décembre 383 avant Jesus-Christ, 18 juin & 12 décembre 382, rapportées dans Ptolémée, avec le nom de l'archonte & la date du mois athénien, démontrent que le solstice d'été arriva, ces deux années-là, dans le mois scirrophorion. Il est surprenant que contre des preuves si formelles, le P. Pétau & Dodwel se soient écartés du sentiment de Scaliger.

Diod. XII. p. 305.

Dionys. antiq. I. p. 51.

Ptolem. almag. IV. 11.

La lettre de Philippe fut écrite, après qu'il eut été nommé Général de l'armée des Amphictyons, contre les Locriens Ozoles : elle est au plustôt de l'année 339, & de l'archontat d'Archédémidès, qui commença le 8 juillet 339, avec le mois hécatombéon. Le mois loüs commença donc le 4 septembre suivant, avec la lune de l'équinoxe d'automne ; & le mois dius, premier de l'année suivante, commença le 1.ᵉʳ décembre 339. De ce jour, au 23 octobre de l'an 311, qui fut le premier d'une année macédonienne & chaldéenne à Babylone, il n'y a que 344 lunaisons moyennes, qui font seulement 27 ans & 10 mois, selon la règle de l'octaétéride, ou de la période civile des Grecs, exposée dans Géminus : cependant on compta 28 ans complets ; sans doute, parce qu'il y avoit eu deux intercalations omises. Cette omission de deux lunes étoit-elle une suite des troubles & des guerres civiles, qui occupèrent les Macédoniens, aussi-tôt après la mort d'Alexandre, & qui ne leur permirent guère de penser au calendrier ? Avoit-elle eu pour objet de faire remonter le mois

dius de la lune du solstice d'hiver, à celle qui suivoit l'équinoxe d'automne ? C'est-là une question qu'il ne me semble pas possible de résoudre : l'une & l'autre opinion pourroient se soutenir ; & je ne me crois pas en état de rien décider. Quelque parti qu'on prenne ; il faudra toujours reconnoître que les astronomes chaldéens employoient après Alexandre une année composée de mois lunaires, & très-différente de celle des Egyptiens.

Nous ignorons si les Chaldéens avoient établi, pour régler l'ordre & le nombre des intercalations, une période astronomique, différente de celle du sare civil ; s'ils se servoient de celle de Calippus ; ou s'ils ajoutoient les lunes intercalaires, en conséquence du calcul astronomique, & suivant quelques règles semblables à celles du calendrier chinois, pour fixer les points cardinaux des équinoxes & des solstices, aux mêmes lunes de l'année, & les empêcher d'en sortir. Ceux des écrivains anciens qui nous restent, ont parlé de ces matières d'une façon si peu exacte & si peu détaillée, qu'il est aisé de voir qu'ils avoient copié, au hasard, d'autres écrivains, dont souvent ils n'avoient pas compris les expressions ; parce qu'ils ignoroient la matière dont ils parloient. C'est-là ce qui oblige nos critiques modernes les plus instruits, de mêler perpétuellement leurs conjectures aux témoignages des anciens, lorsqu'ils veulent donner une idée de leurs opinions philosophiques & astronomiques.



DE

DE L'ANCIENNE ANNÉE DES PERSES.

De l'intercalation qui leur est propre, & de l'usage qu'on en peut faire pour confirmer, ou pour déterminer quelques dates de leur histoire.

Par M. FRERET.

L'ANCIENNE Année Persane nous est connue par quelques fragmens des astronomes arabes & persans, cités par Golius & par Thomas Hyde. Car quoique l'usage civil en ait cessé, lors de la conquête de la Perse par les Mahométans; comme ceux-ci n'emploient que des années purement lunaires, dont tous les mois parcourent l'année solaire environ en trente-trois ans, les astronomes conservèrent l'usage de l'année vague des Persans de 365 jours, composée de 12 mois, de 30 jours, & de 5 épagomènes. Encore aujourd'hui on la marque, dans les éphémérides, avec une autre année solaire réglée par le Sultan Gélaleddin Mélikschah, & à peu près égale à notre année grégorienne. Comme Scaliger & le P. Pétau n'avoient que des notions imparfaites de cette année, il est inutile d'entrer dans l'examen du système imaginaire, proposé par le premier, ou de ce que le dernier a dit pour le combattre.

24 Avril 1742.

Gol. not. in Alpherg. Hyde. hist. relig. Pers.

Avant la publication de l'ouvrage de Golius en 1669, & de celui de Th. Hyde en 1700, on ne pouvoit proposer que des divinations sur ce sujet. Le fragment du moine George Chrysococcès, vû par Scaliger, & publié par Ismaël Bouillaud, nous laissoit encore ignorer trop de choses. Nous voyons dans Alfragan & dans Oulougbeg, non seulement que cette année étoit composée de 12 mois & de 5 épagomènes, mais que la place de ces 5 épagomènes n'étoit pas

Ism. Bulliald. astronom. Philolaica.

Alpherg. instit. astronom. 4.° Ulugbeig. epoch. celebriores 4.° 1650.

la même, ſuivant tous les aſtronomes. Le plus grand nombre les mettoit à la fin de l'année, pour la commodité du calcul des tables : pluſieurs autres, conformément à l'ancien uſage, les plaçoient entre le huitième & le neuvième mois. Ce point ſera, dans la ſuite de ce Mémoire, le ſujet d'une diſcuſſion importante, par les conſéquences qui en réſulteront.

L'époque de laquelle les aſtronomes comptent ces années, eſt celle du couronnement de Jezdegherde, roi de Perſe, celui-là même ſur lequel les Arabes firent la conquête de ce pays, qui ceſſa alors de faire un royaume & devint une province de l'empire des Califes. Alfragan & Oulougbeg déterminent, avec la plus grande préciſion, l'époque radicale de cette ère à midi du 16 juin de l'an 632 de J. C. 631 ans juliens & 167 jours après notre ère vulgaire, 1379 ans égyptiens & trois mois après l'époque de Nabonaſſar. Les épagomènes perſans étoient placés après le huitième mois, & ne répondoient pas aux épagomènes de l'année égyptienne, qu'ils précédoient de 30 jours, ou d'un mois entier. C'eſt déjà une différence entre les deux années : mais il y en avoit une autre plus conſidérable, que je ne puis expliquer ſans entrer dans un aſſez grand détail, ſur le calendrier de l'année des Perſans, & ſur divers articles de leur culte religieux. Les ouvrages de Golius & de Th. Hyde n'étant pas rares, je ne tranſcrirai point les paſſages des écrivains orientaux *(a)* qu'ils ont rapportés, j'en donnerai ſeulement le réſultat.

Chacun des douze mois dont étoit compoſée l'année perſane, portoit le nom d'un Génie, ou d'une Divinité particulière, mais ſubalterne, & dont les Perſes avoient une idée peu différente de celle que les Juifs, les Chrétiens & les Mahométans ont des Anges ; c'eſt, du moins, ce que prétendent les ſectateurs modernes du magiſme, ou de la religion de Zoroaſtre, & ce qu'on trouve dans ce qu'ils ont conſervé d'anciens livres & d'anciens rituels. Le Dieu ſuprême partage, diſent-ils, entre ces diverſes intelligences, l'adminiſtration

(a) Les principaux de ces écrivains ſont *Cothboddin, Ibn Fakhreddin, Nedamoddin & Schahkolgi.*

de l'univers; & il les a chargées d'un certain département, le froid, le chaud, la pluie, la ſéchereſſe, la production des fruits de la terre, la multiplication des troupeaux, &c. Chacun des trente jours du mois portoit le nom d'un Génie; & ces noms étoient les mêmes dans les 12 mois. Douze de ces noms étoient ceux des douze Génies protecteurs des mois; & le jour déſigné dans chaque mois par le nom du Génie protecteur, étoit la principale fête de ce mois. Le ſeptième mois portoit, par exemple, le nom de *méher* ou de *mithra:* ce nom étoit auſſi celui du 16.e jour de tous les mois; mais dans le ſeptième, ou dans le mois *méher,* il étoit une fête célébrée ſous le nom de *méhergian,* dans l'ancien dialecte, & de *méherrouz* dans le nouveau : ce jour étoit la fête de *mithra (b).*

Les cinq jours épagomènes formoient une ſolennité particulière, & ſervoient à déterminer le lieu de cinq eſpèces de fêtes mobiles, dont les intervalles étoient déterminés à un certain nombre de jours, & qu'on avoit établies en mémoire des ſix temps employés par le Dieu ſuprême à la production de l'univers, & à l'arrangement de ſes différentes parties. Outre ces fêtes relatives au ſyſtème fondamental de la religion des Mages, il y en avoit quelques autres inſtituées en mémoire de certains événemens. Cette diſtribution des jours de l'année perſane en ſix portions étoit & eſt encore regardée aujourd'hui, comme très-ancienne dans la religion. Les livres de *Zerdaſcht,* ou Zoroaſtre, réformateur du magiſme, au temps de Darius fils d'Hyſtaſpe, & les anciennes liturgies des Mages en attribuent l'établiſſement à Gjemſchid, un de ces rois, à qui les légendes & la tradition perſane donnent une antiquité, qui paſſe toute vrai-ſemblance hiſtorique.

L'intendance des différentes ſaiſons de l'année ſe trouvant partagée entre les douze Génies, protecteurs des mois, la fête particulière de chacun de ces Génies, devoit néceſſairement

(b) Le nom de *meherdates* ou *meherdad,* qui ſe trouve dans les anciens, avec celui de *mithradates* ou *mithidates,* prouve l'ancienneté de la prononciation actuelle. *Meherdad,* c'eſt l'amour de la juſtice; *meher* ſignifiant amour, union, lien.

répondre à une certaine ſaiſon ; & elle ne pouvoit s'en éloigner conſidérablement, ſans expoſer les Mages à l'inconvénient de demander de la pluie, lorſqu'il falloit de la ſécheretſe, ou du froid, lorſqu'il falloit du chaud. On fut donc obligé de chercher un moyen d'empêcher que les mois d'été ne paſſaſſent dans l'automne & dans l'hyver; ce qui arrivoit néceſſairement dans une année vague de 365 jours juſte. Le moyen le plus naturel d'y parvenir, étoit d'employer une intercalation. Celle d'un ſixième épagomène ajoûté tous les quatre ans, parut la plus convenable : mais elle parut contraire à la liturgie & au calendrier ; non ſeulement parce que ces cinq jours avoient une *liturgie* particulière, mais encore parce que ce nombre de cinq ſervoit à régler le lieu des fêtes mobiles & des ſix intervalles. Six épagomènes auroient donné ſept intervalles, & auroient obligé de changer l'ordre de ces fêtes, dans l'année qui les auroit ſuivies. Il eût fallu d'ailleurs changer la diſtribution des jours en heureux & en malheureux, qui étoit fondée ſur le nombre des cinq épagomènes, & réglée en conſéquence de certaines propriétés cabaliſtiques, qu'on ſuppoſoit réſulter de leur diſtance des fêtes mobiles. C'étoit-là un point auquel on ſe faiſoit un ſcrupule de toucher.

Cette diſtinction des jours nous paroît aujourd'hui auſſi abſurde & auſſi puérile, qu'elle l'eſt en effet ; quoique tous les hommes n'en ſoient pas encore déſabuſés, & qu'on tolère même des choſes propres à nourrir cette erreur : mais dans tout l'orient, cette obſervation eſt regardée comme extrêmement importante. Nous voyons dans le Lévitique qu'elle devoit être bien ancienne ; puiſqu'elle étoit reçûe parmi les premiers Hébreux, & que Moyſe la met au rang des divinations dont Dieu défend la pratique. Le poëme d'Héſiode ſur les travaux ruſtiques, écrit dans le neuvième ſiècle avant Jeſus-Chriſt, en preſcrit ſans ceſſe l'obſervation, & finit par une eſpèce de calendrier des jours heureux ou malheureux, & de ceux où il eſt important de former certaines entrepriſes, ou de s'en abſtenir. Dans tous les ſiècles & dans tous les pays, la ſuperſtition a des droits qui peuvent bien

Levitic. XIX. 26.

changer de forme, mais qui ne feront jamais entièrement détruits.

L'intercalation que les Mages jugèrent fujette à moins d'inconvéniens, fut celle d'un treizième mois ajoûté tous les 120 ans, & placé avant les épagomènes. Les trente jours de ce mois formoient une fête continue, qui avoit fa *liturgie* particulière, différente de celle des douze autres mois. Comme les pratiques de la religion des Mages confiftoient principalement dans la récitation de certaines formules de prières, en préfence du feu facré, & que ces formules changeoient tous les jours; j'ai cru le terme de *liturgie* plus propre qu'aucun autre, à en donner une idée jufte.

Si les épagomènes avoient été placés avant le mois intercalaire, l'année fuivante auroit eu 390 jours: mais la diftribution des fêtes mobiles, ainfi que celle des jours heureux & malheureux, demandoit qu'elle n'en eût que 360. Pour éviter cet inconvénient, on les mit après le mois facré, ou intercalaire. Au moyen de cette addition d'un mois de 30 jours, à chaque 120.e année, les 120 ans perfans devenoient égaux à 120 ans juliens, & les mois revenoient aux mêmes faifons. L'année julienne eft fenfiblement égale à l'année folaire vraie: la différence qui feroit, à peine, d'un mois en quatre mille ans, ne méritoit aucune attention pour l'ufage civil, ou pour l'agriculture.

Il y avoit encore une circonftance de l'intercalation perfane, extrêmement importante pour l'ufage chronologique. Le mois facré, ou intercalaire, n'étoit pas fixe, ou attaché à une même faifon: on vouloit qu'il les parcourût toutes fucceffivement, & qu'il fanctifiât, pour ainfi dire, l'année entière. Dans cette vûe, après avoir mis, à la fin du premier cycle, ce mois à la fuite du douzième mois & avant le mois *phervardin ;* au bout de 120 autres années, on le tranfportoit entre le premier & le fecond mois, enfuite entre le fecond & le troifième, &c. de forte qu'il ne revenoit à la fin du douzième, qu'au bout de 1440 ans juliens. Mais afin qu'il ne pût y avoir de doute fur le lieu de ce treizième mois, les épagomènes

changeoient aussi de place tous les 120 ans : après avoir été placés pendant 119 ans, à la suite du douzième, ils étoient transportés, dans la 120.e année, à la fin du premier mois, & avançoient ainsi de mois en mois, tous les 120 ans. Je ne doute pas que les Mages ne donnassent des raisons religieuses de cette circulation des épagomènes dans l'année solaire, & ne trouvassent des mystères à l'embarras où elle jetoit, pour la distribution des fêtes mobiles ; mais mon objet n'est pas de chercher quelles pouvoient être ces raisons : je me contenterai d'observer que l'an 632 de J. C. au temps de Jezdegherde, les épagomènes se trouvant placés à la fin du huitième mois, cela montroit qu'il s'étoit écoulé 960 ans de la période courante, qui avoit commencé le 16 juin de l'an 329 avant J. C.

Le saut que les épagomènes faisoient tous les 120 ans, étoit de 30 jours dans l'année solaire, ou julienne ; mais par rapport à l'année vague, il étoit de deux mois, ou de 60 jours : ils parcouroient deux fois cette année, en 1440 ans : & comme, au temps de Jezdegherde, ils précédoient les épagomènes égyptiens de 30 jours, ils n'ont jamais pû concourir avec ceux-ci. Dans cette année 632 de J. C. les épagomènes répondoient au 331, au 332, au 333, au 334, & au 335.e jour de l'année égyptienne; & au moyen du saut de 60 jours, qu'ils faisoient tous les 120 ans, ce ne sera qu'au bout de 60 cycles de 120 ans, ou de 3600 ans, qu'ils reviendront à ces mêmes jours : mais dans aucun temps ils ne concourront & n'ont concouru avec les épagomènes égyptiens. C'est un point duquel je me suis assuré par un long calcul, dont je fais grace au lecteur. Ce point est cependant de quelque importance; puisqu'il prouve, contre l'opinion de plusieurs chronologistes, que l'année vague des Egyptiens & celle des Persans n'avoient rien de commun, & que l'une n'a point été copiée sur l'autre.

Il y a des usages qui ayant une espèce de fondement dans la nature, peuvent se trouver chez des nations différentes, sans que l'une les ait empruntés de l'autre. Celui d'une année de 365 jours, composée de douze mois, de trente jours, &

de cinq épagomènes, est de cette espèce. La durée de l'année solaire est sensiblement de ce nombre de jours. Comme il étoit facile de s'en assurer, par des observations simples & grossières, soit de la longueur des ombres, soit du point de l'horizon où le soleil se lève & se couche, soit de la durée des jours; & que d'un autre côté les lunaisons sont, à peu près, de 30 jours; ce partage de l'année en douze mois & cinq épagomènes, s'est présenté d'abord assez naturellement: & ce n'a été qu'après plusieurs siècles, qu'on s'est aperçu de la nécessité d'une intercalation, pour laquelle on a suivi diverses méthodes.

Les Mexicains, qu'on ne soupçonnera pas d'avoir rien emprunté des Persans ou des Égyptiens, avoient comme eux une année de 365 jours, dont cinq étoient épagomènes, ou surnuméraires *(c)*. Ils avoient même imaginé une intercalation très-exacte, quoiqu'elle ne ressemblât à aucune de celles que nous connoissons: ils distribuoient leur année en cycles de 13 jours, comme nous distribuons la nôtre en périodes de 7 jours. Le moindre nombre d'années de 365 jours, qui contient un nombre complet de périodes de 13 jours, est celui de 52 ans égaux à 18980 jours, & à 1460 périodes. Les 52 années étant plus courtes de 13 jours, que les années solaires civiles, ils ajoûtoient une 1461.[e] période surnuméraire: on appeloit ce cycle de 52 ans intercalés, un *soleil;* & on célébroit, par des cérémonies particulières, le commencement du nouveau *soleil,* ou le renouvellement du cycle. Cet exemple ne seroit pas le seul par lequel je pourrois montrer que des nations, regardées comme barbares, ont été conduites par des observations simples & grossières, à des vûes fines & ingénieuses, qui avoient échappé à des nations plus policées à d'autres égards.

Je reviens à l'Année Persane. Quelques écrivains de cette nation nous apprennent que la flatterie orientale avoit fait *Fakhreddin. Hyde p. 207.*

(c) Ils donnoient le nom de lune à leurs mois, quoiqu'ils ne fussent que de 20 jours, & qu'ils en comptassent 18 dans chaque année; ce qui faisoit 360 jours.

regarder comme un présage heureux, le renouvellement d'un cycle ; & qu'on félicitoit les princes, lorsque le mois sacré, ou intercalaire, tomboit au commencement de leur règne. Celui de Jezdegherde ne répondit pas à cette idée ; & quoiqu'il eut commencé avec un nouveau cycle de 120 ans, presque toutes les années en furent marquées par les plus grands malheurs. En 634, les Perses furent battus à Cadésie par les Arabes, qui conquirent, dans les années suivantes, les diverses provinces de ce royaume, & en devinrent tranquilles possesseurs en 651. La mort de Jezdegherde fut suivie de la destruction totale & sans retour de la monarchie & de la religion persane : le magisme ne subsista plus que dans quelques colonies, qui s'établirent aux Indes & dans le Turquestan, ou parmi quelques paysans, cantonnés dans les déserts du Kerman & dans les montagnes du Mazandéran. Jezdegherde chassé de la Perse fut tué auprès de la ville de Marou : c'est celle qui avoit donné son nom à la Margiane des anciens.

Les Parsis, ou sectateurs de la religion des Mages, dispersés dans les différens pays où ils avoient été chercher une retraite, furent dans la nécessité de se conformer à l'usage civil de ceux qui les avoient reçus. Ils ne formoient plus de corps politique : la hiérarchie religieuse avoit été détruite : leurs prêtres n'avoient presque plus d'autorité ; & ils ne conservèrent que les pratiques particulières de la religion. On n'étoit point en état d'observer ce qui s'étoit observé au sujet de l'intercalation ; & l'addition d'un 13.e mois, tous les 120 ans, cessa absolument. Nous voyons dans l'ouvrage d'Alfragan, qui a vécu sous le Calife Almamoun & vers l'an 800 de Jesus-Christ, que le mois intercalaire étoit encore placé entre le 8.e & le 9.e mois, comme au temps de Jezdegherde. Les astronomes avoient conservé dans la Perse l'usage de l'année vague : l'addition d'un mois intercalaire eût embarrassé leurs calculs. Du temps de Gélaleddin Mélikschah, qui réforma l'année solaire, l'an 448 de Jezdegherde, 1079 de l'ère chrétienne, & qui changea l'année vague en une année semblable à notre année grégorienne,

grégorienne, on fit remonter le commencement du premier mois à l'équinoxe d'Ariès, dont il étoit éloigné de 18 jours; & les épagomènes furent reculés jusqu'à la fin du 12.ᵉ mois. Le *Sadder*, ouvrage d'un Mage persan, publié par Hyde, nous apprend que cette partie de la réforme de Mélikschah a été adoptée par les Parsis de l'Inde.

Hist. relig. Pers.

On a vû plus haut que les 960 ans de la nouvelle période écoulée avant Jezdegherde, avoient dû commencer le 16 juin de l'an 329 avant Jesus-Christ, c'est-à-dire, avec l'année qui suivit le meurtre de Darius, & le supplice de Bessus. Comme cette date semble donner l'époque précise du règne légitime & reconnu d'Alexandre sur la Perse, j'ai crû que ce point méritoit une discussion particulière.

L'auteur du *Tarikh Alkodaï*, dont l'ouvrage finit à l'an 6554 des Grecs ou des Roumi, c'est l'an du monde qui répond à 1045 de Jesus-Christ, parlant des diverses époques d'où les anciens comptoient les années, dit, en termes formels, que les Mages, ou anciens Persans, en employoient trois différentes, l'une prise de la mort de Darius & du règne d'Alexandre, l'autre du règne d'Ardschir ou Artaxerxe, celui qui vainquit & chassa les Parthes, la troisième du commencement de Jezdegherde. Ce témoignage prouve que les Parsis avoient conservé la connoissance d'une ère, qui joignoit le commencement d'Alexandre à la mort de Darius. Le canon astronomique attribué à Ptolémée, & sur lequel Théon avoit publié un commentaire, ne donne que quatre ans de règne à Darius, & fait commencer celui d'Alexandre au 14 novembre de l'an 322 avant Jesus-Christ, près d'un an avant la bataille d'Arbelle, qui se donna dans les premiers jours d'octobre 331, onze jours après l'éclipse de lune totale & avec demeure, du 21 septembre. L'époque du canon de Ptolémée est celle de la conquête de l'Egypte, qui fut soumise à la fin de l'été de l'an 332. Alexandre y passa une partie de l'hiver & du printemps suivant, & se rendit de là dans les plaines d'Assyrie, où se donna la bataille d'Arbelle, au mois d'octobre 331.

Pocock, specim. hist. Arabum. p. 174.
Ibid. p. 377. le titre du livre est, Ebn Khakcan.
Plut. Alexand. & Camil. Plin. II. 2.

Plutarque assure qu'aussi-tôt après cette bataille, Alexandre

Diod. XVI. Justin XI. 13. Plut. Alex. Q. Curt. V 1. Oroſ. III. 17.

ſe fit proclamer roi de la haute Aſie, offrit des ſacrifices aux Dieux ſous ce titre, & diſtribua les charges & les gouvernemens néceſſaires pour régir les provinces conquiſes ; après quoi, il marcha vers Babylone, avec cette rapidité qui caractériſa toutes ſes expéditions : il paſſa 34 jours dans cette ville, pendant leſquels il ſongea à s'acquérir l'affection des peuples, & à ſe rendre favorables les prêtres chaldéens : il rétablit les privilèges & les droits dont les Perſes les avoient dépouillés, & leur fit rendre les revenus qui leur avoient été ôtés. De Babylone, Alexandre ſe rendit à Suze en 20 jours de marche, prit ſéance ſur le trône des rois de Perſe, conſervé dans cette ville, s'empara des tréſors qui y étoient auſſi gardés, & qui montoient à des ſommes prodigieuſes : enſuite s'avançant du côté de la Perſide, il força les défilés des Uxiens qui en défendoient l'entrée, & arriva à Perſépolis, où il paſſa l'hiver. Ce qui montre qu'il n'avoit pas mis plus de trois mois à tout ce que nous venons de dire. Alexandre ſe fit couronner de nouveau à Perſépolis ; & après avoir donné quatre mois de repos à ſes troupes, il en partit à la fin du printemps de l'an 330, pour s'avancer du côté de la Médie, où Darius étoit campé avec les débris de ſon armée, & où les nouvelles levées qui ſe faiſoient dans les provinces orientales, le devoient joindre. Darius n'oſant attendre Alexandre en cet endroit, marcha du côté de la Bactriane. Au bout de quelques jours, Beſſus ayant fait ſoulever les troupes qu'il commandoit, ſe ſaiſit de lui, le chargea de chaînes, & l'emmena priſonnier : mais ſe voyant preſſé par l'armée macédonienne, il fit poignarder ce Prince infortuné, ſe flattant qu'Alexandre content de l'étendue de ſes conquêtes, dont cette mort lui rendoit la poſſeſſion plus aſſurée, ſouffriroit qu'il régnât ſur la Bactriane & ſur quelques provinces éloignées, où il eſpéroit d'ailleurs avoir le temps de ſe fortifier par des alliances avec les nations Scythiques. En conſéquence de ce plan, Beſſus prit avec le diadème & le titre de roi de Perſe, le nom d'Artaxerxe. La mort de Darius eſt, ſelon Arrien, du 10.[e] mois après la bataille d'Arbelle, & par conſéquent du mois de juin 330.

Alexandre, instruit du crime de Bessus, ne crut pas devoir lui en laisser recueillir le fruit. Dans ces pays orientaux, le despotisme exercé dans toute son étendue, inspire aux peuples moins d'amour & d'attachement pour la personne de leurs rois, que de respect pour le trône qu'ils occupent ; & pourvû que celui qui s'y est placé, ait assez de force pour s'y maintenir, on s'inquiète peu du droit qu'il a eu d'y monter. C'est ce qui a rendu, dans tous les temps, les révolutions si fréquentes & les usurpations si faciles, dans l'orient. La Bactriane & la Sogdiane étoient d'ailleurs des pays très-forts par leur situation, & dont les naturels étoient belliqueux. Mais Alexandre ne laissa pas à Bessus le temps de s'y fortifier. Il marcha vers la Bactriane, avec une diligence dont l'histoire ne fournit point d'autre exemple : il la soumit, malgré la résistance de ses habitans, & passa de là dans la Sogdiane, où Bessus fut remis entre ses mains, par les complices même de son crime. [*Strab.* XV. *p.* 725.] Alexandre entra dans la Sogdiane, au temps du lever des pléiades, que le calendrier de Géminus, dressé pour cette même année 330, met au 47.e jour après l'équinoxe d'automne, au 12 ou 13 de novembre. [*Calipp. apud Gemin. Petav. Uranolog.* L'an 330 est le premier de la période de Calippus.] Bessus fut conduit à Bactra, autrement Zariaspa ; & là il fut jugé dans le conseil des capitaines macédoniens : après quoi, Alexandre l'envoya chargé de chaînes à Ecbatane, pour y être jugé de nouveau par l'assemblée des Persans & des Mèdes, suivant les loix de leur nation. [*Arrian.* IV. *p.* 255.]

A l'occasion de la condamnation & du supplice de Bessus, Arrien rapporte qu'Alexandre quitta la casaque & la toque macédonienne, pour prendre la robe, le baudrier & le diadème persan : il semble qu'il rapporte ces événemens à un même temps. [*Diod. olymp.* CXII, *anno* 4.° *ante Christum* 329.] On sait combien l'orgueil des Grecs fut blessé de cette démarche d'Alexandre, quelque convenable qu'elle fût à ses intérêts : on connoît les longues & puériles déclamations, où s'abandonnent à ce sujet presque tous les anciens ; [*Arrian. Diodor. &c.*] il en faut cependant excepter Plutarque qui la justifie, & qui en parle très-sensément. [*Plut. de fortunâ Alexandri.*]

Le canon astronomique, inséré dans l'ouvrage du Syncelle, qui l'avoit pris de Jule Africain, donne deux ans de plus

que celui de Théon, au règne de Darius, & fait commencer le règne d'Alexandre seulement au 14 novembre 330 avant Jésus-Christ, avec la 419.e année de Nabonassar, environ quatre mois après la mort de Darius, & au temps de l'entrée d'Alexandre dans la Sogdiane. Alexandre avoit été maître de Babylone & de la partie occidentale de l'Asie, dès l'année 331 : il avoit pris le titre de roi de ce pays ; & il avoit fait plusieurs actes de souveraineté, qui devoient être très-agréables au peuple & aux prêtres de Babylone : il s'étoit fait couronner à Suze & à Persépolis. Cependant nous voyons qu'il ne fut reconnu, même à Babylone, qu'après la mort de Darius, & que l'année qui commenca après cet événement, fut marquée pour la première de son règne. L'année babylonienne commencoit, comme on l'a vû dans les Mémoires précédens, à la lune qui suit l'équinoxe d'automne, & qui tomba cette année-là au 23 octobre. L'année égyptienne ne commença qu'au 14 novembre. Les Perses firent commencer le règne d'Alexandre encore plus tard, & seulement le 16 juin 329, avec l'année qui suivit la condamnation de Bessus, dans l'assemblée des Perses & des Mèdes. Les anciens ne nous disent pas formellement qu'Alexandre eût été reconnu dans cette assemblée ; mais une circonstance rapportée par Diodore ne permet pas d'en douter. Il nous apprend que dans l'été de cette année 329, Oxyarte, frère de Darius, prit l'emploi de chef de la garde persane d'Alexandre : c'étoit le reconnoître pour le légitime roi de Perse & pour le successeur de Darius. Les Egyptiens, qui avoient toûjours supporté impatiemment la domination persane, n'avoient pas attendu si long-temps à reconnoître Alexandre. Leur pays formoit, pour ainsi dire, un état séparé, dont la religion, les loix & les mœurs étoient opposées à celles des Perses : ils s'étoient révoltés plusieurs fois contre eux & même avec assez de succès, par le secours que les Grecs leur avoient donné. Ceux-ci faisoient gloire de tirer leur origine de l'Egypte, d'y avoir puisé leurs loix, leurs sciences & leur religion. Les Egyptiens regardoient les Macédoniens, moins comme leurs

Diod. olymp. CXII. 4 ° Cette annee commence après le solstice d'été.

conquérans, que comme des libérateurs, & comme ceux qui les vangeoient de tous les maux qu'ils avoient soufferts sous la domination persane.

Après avoir montré que la période de 960 ans, antérieure à celle de Jezdegherde, qui avoit commencé le 16 juin 329, donne l'époque du règne légitime d'Alexandre sur la Perse; je passe à l'examen d'une autre date qu'on peut encore déduire, quoique d'une façon moins directe, de l'ère & de la tradition persane. Cette date, qui est celle du commencement de Cyrus, se trouve précisément la même que celle sur laquelle tous les anciens chronologistes grecs sont d'accord. Quoique nous n'apprenions rien de nouveau par-là, j'ai crû que la singularité de trouver cette date conservée par la tradition d'une colonie persane établie à la Chine, & dont il est fait mention dans l'histoire chinoise, méritoit qu'on s'arrêtât à l'éclaircir. Cette discussion me donnera lieu de montrer que les Chinois ont été plus instruits que nous ne le croyons, de l'état des nations séparées d'eux par la Tartarie.

On trouve dans l'histoire de l'astronomie chinoise, publiée par le R. P. Gaubil Jésuite, un précis de ce qui est rapporté dans les grandes annales de la Chine, touchant les secours que l'astronomie de ce pays a tirés des différentes nations étrangères: car ces grandes annales contiennent souvent de curieuses dissertations, sur l'histoire des sciences & des arts. On lit dans ces annales, que l'an *ki-oucy* du fondateur de la petite dynastie des Souy, (c'est l'an 599 de J. C. commençant au 25 décembre 598) il arriva à la Chine des gens d'occident, que l'auteur des notes sur l'histoire des Yuen, ou Tartares Mongous de Genghiscan, nomme *Mahométans*, & qu'il dit avoir apporté la loi de Mahomet, ou de *Mohomou;* quoique l'hégire ou le commencement du mahométisme, qui est de l'an 622, soit postérieur de 23 ans à cette année 599: ces occidentaux s'établirent à la Chine, y conservèrent leur loi & une forme d'année qui leur étoit particulière. L'auteur des mêmes notes sur l'histoire des Yuen, dit que l'an *kia-tsé* du règne de Hong-vou, qui est l'an 1384 de Jesus-Christ, commençant au solstice d'hiver

Gaubil, hist. abr. de l'astronomie chinoise, p. 131.

de l'an 1383, étoit le 586.e depuis leur arrivée à la Chine; & qu'ils avoient une ère ou période, dont ils comptoient alors la 1942.e année. Leur année étoit de 365 jours. Ils avoient deux sortes de mois : les uns, que l'écrivain chinois appelle *fixes*, étoient attachés aux douze signes du Zodiaque. ♈, ♉, ♊, ♋, ♌, ♍, ♏, étoient de 31 jours ; ♎, ♒, ♓, de 30 ; ♐, ♑, de 29. Il nomme les autres, *mobiles (d)*: il n'en marque point la durée ; mais il en donne les noms, très-défigurés à la vérité, soit par l'impossibilité où sont les Chinois de prononcer les lettres *B, D, R*, & d'unir plusieurs consonnes entre elles, soit par la manière bizarre dont ils suppléent au défaut de caractères alphabétiques *(e)*. Cependant, malgré l'altération des noms des mois mobiles, il est encore possible de les reconnoître pour ceux de l'année persane, comme le P. Gaubil l'a soupçonné. A l'égard des mois fixes, on peut penser que leur inégalité marque celle du séjour du soleil dans les différens signes : inégalité, causée par la situation de son apogée au temps de la fixation. Mais cette détermination est faite ou rapportée peu exactement ; & je crois que ce seroit perdre son temps, que de s'arrêter à chercher le lieu où devoit être l'apogée, au temps de la fixation de cette année.

Lorsque je me fus convaincu que le soupçon du P. Gaubil sur les noms persans des mois vagues ou mobiles, & dont le commencement changeoit de lieu dans l'année solaire, étoit bien fondé ; je vis qu'il y avoit trois conséquences à tirer de là, ou trois faits dont il falloit chercher la preuve. 1.° Qu'il avoit passé des Persans à la Chine l'an 598 de J. C. 2.° Que les Persans pouvoient avoir alors une époque antérieure de 1157 ans à cette année 598, & relative à quelque événement dont la mémoire fût chère à la nation. 3.° Que

(d) Le nom de *mobiles* donné à ces mois, montre qu'ils changeoient de place dans l'année, ou qu'elle étoit une année vague.

(e) On trouvera dans le *Clavis sinica* de M. Fourmont, le détail de ces diverses méthodes ; & le premier volume des *Observations* du P. Souciet Jésuite, fournira un grand nombre d'exemples de la manière dont la prononciation chinoise défigure les noms étrangers.

ces Perſans ont pû être pris pour des Mahométans, au temps des Yuen ; non ſeulement parce qu'ils étoient venus d'un pays où l'on profeſſa peu à près le Mahométiſme, & qu'ils en parloient la langue ; mais encore parce que des Chinois pouvoient aiſément confondre le mahométiſme avec la religion de ces gens venus de Perſe. Je commence par ce dernier article.

1.° Le Magiſme & le Muſulmaniſme ſuppoſent l'un & l'autre un Dieu ſuprême, infini en puiſſance & en ſageſſe, auteur de toute exiſtence & de tout bien, & dont l'univers entier eſt l'ouvrage : opinion, dont les Chinois n'ont qu'une idée extrêmement obſcure ; ſuppoſé même qu'ils en aient une, qu'ils n'aient pas empruntée des religions étrangères. Car c'eſt-là un point controverſé entre les Miſſionnaires qui ſont dans le pays.

2.° L'Aherman, ou *Arimanius* des Mages, principe malfaiſant, eſt un principe ſubordonné à Oromade, ou au Dieu ſuprême : il eſt l'inſtrument dont il ſe ſert pour punir les méchans ; & il diffère ſi peu de l'Eblis des Mahométans, & du Satan des Juifs, qu'il étoit preſque impoſſible à des Chinois de ne pas s'y méprendre.

3.° Le dogme de l'immortalité de l'ame, & de l'état de punition ou de récompenſe après la mort, inconnu à l'ancienne religion chinoiſe, eſt encore commun aux Mages & aux Mahométans.

4.° Les uns & les autres prétendoient également que leur religion avoit été fondée par un Prophète, ou par un homme que Dieu avoit envoyé exprès ſur la terre, qu'il éclairoit d'une lumière particulière, & dont il autoriſoit la miſſion par des ſignes & par des prodiges.

5.° Quoique les Mages n'euſſent pas pour les ſtatues la même horreur, que les Mahométans zélés ; il eſt cependant certain que les idoles étoient bannies de leur culte religieux. C'eſt un point qui diſtingue également les Mahométans & les Mages de toutes les ſectes du Braminiſme indien, & de la religion de Foé, établie à la Chine.

6.° Enfin, la plus grande partie du culte religieux des Mages & des Mahométans, conſiſte dans la récitation de

certaines formules de prières, à diverses heures du jour, & dans plusieurs observations prescrites par la loi.

Ces six caractères de conformité montrent combien il a été facile à des Chinois, qui connoissoient les Mahométans de Perse, de confondre avec eux des sectateurs du Magisme, dont les ancêtres étoient sortis de ce pays, 23 ans avant Mahomet, & qui avoient conservé leur ancienne langue.

Il ne me reste donc que deux points à examiner. 1.° La retraite d'une colonie persane en Tartarie, quelque temps avant l'an 598, & son passage à la Chine dans cette même année. 2° Que 1158 ans auparavant, c'est-à-dire, l'an 560 avant J. C. l'histoire de Perse marque un événement dont le souvenir a pû être conservé par la tradition. Le premier article m'engagera dans une assez longue discussion: mais j'espère que les détails nouveaux & singuliers qu'elle contiendra, en feront excuser la longueur.

L'abrégé espagnol de Mirkond, par Téixéira, l'histoire d'Elmacin, celle d'Abulfarage, & sur-tout les extraits des écrivains orientaux, qui composent la bibliothèque orientale de d'Herbelot, nous apprennent que dans le 4.e, le 5.e & le 6.e siècle de J. C. les Perses avoient un commerce fréquent avec les Turcs, ou peuples du Turkestan : car c'est ainsi qu'on nommoit alors dans l'orient ceux que les Grecs appeloient *Scythes*, & auxquels les Perses donnoient le nom de *Saques*, au temps d'Hérodote. Le nom de *Turcs* se trouve dans la géographie arménienne de Moyse *(f)* de Khorène, composée dans le sixième siècle; & les écrivains grecs de ce temps commencent à l'employer lorsqu'ils parlent de la Perse. Les histoires chinoises font aussi mention de ces Turcs, qu'ils appellent *Toukué*, & ils commencent d'en parler vers l'an 545. Ce nom étoit d'abord celui d'une horde particulière, établie auprès de Turphan ; mais il s'étendit bien-tôt à tous les peuples appelés aujourd'hui *Kalmak Dsengari* & *Elouth.* Ceux-ci, dont le nom se prononce aussi *Eoulouth*, sont les *Aiathelah*, ou

Hist. des Mongous du P. Gaubil, p. 10.

Voyez la carte de la Tartarie de Strahlenberg.

(f) Publiée à Londres avec une traduction latine en 1736, par M. Whiston.

Hunni

Hunni albi, nommés par les écrivains grecs *Euthalites* & *Ephthalites.* Ces Huns blancs ſont les *Saques*, nommés ainſi par les Perſes, de la couleur de leur habit & de leur coëffure: *Zagan* ſignifie *blanc*, dans la langue des Calmouks. Les Tartares d'une autre tribu voiſine portent aujourd'hui le nom de *Caracalpak*, à cauſe de leurs bonnets noirs. Les annales chinoiſes donnent au ſouverain des Toukué le titre de *Kohanc*, qui eſt le même que celui de *Khakhan* ou *Khahan*, donné par les Perſes aux rois du Turkeſtan : titre connu des Grecs, qui l'écrivent *Khagan*, & qui le donnoient aux chefs des Avares, ou Turcs occidentaux, établis entre le Danube & le Tanaïs.

Strahlenberg. Vocabul. Calmouk, à la fin de sa description de la Sibérie.

Coſrou Nouſchirvan, (c'eſt le Coſroès I des Grecs) après avoir chaſſé les Aïathelah de la Tranſoxiane, entra dans le Turkeſtan, la 12.ᵉ année de ſon règne, en 540, & obligea le Khakhan des Turcs de lui demander la paix, & de lui donner une de ſes filles. Hormouz, ou Ormiſdas, quoique fils de Coſroès & de la Princeſſe du Turkeſtan, ne put conſerver la bonne intelligence avec les Turcs: ils envahirent la Perſe, & en auroient fait la conquète, ſans la valeur de Baharam Tchoubin, qui tailla leur armée en pièces, avec des forces très-inférieures. Baharam devint, par ce ſuccès, l'objet de la jalouſie des Courtiſans; & la manière indigne dont il fut traité par Hormouz, ayant irrité les troupes, elles ſe revoltèrent. Baharam, à la tète de ſon armée, ſe ſaiſit du roi, & le fit périr en priſon. Son deſſein étoit de s'emparer du trône, quoiqu'il feignît d'y vouloir placer Coſrou Perviz fils d'Hormouz. Ce prince ayant pénétré le deſſein de Baharam, & n'étant pas en état de s'y oppoſer, ſe ſauva & alla chercher une retraite ſur les terres des Romains. L'Empereur Maurice qui régnoit alors, l'appela à ſa Cour, lui fit de très-grands honneurs, lui donna une de ſes filles en mariage, & le renvoya au bout de 18 mois, à la tète d'une armée nombreuſe. Baharam, qui s'étoit fortifié de l'alliance des Turcs, & qui avoit pris le diadème, marcha contre Perviz; mais il fut battu & obligé de ſe retirer dans le Turkeſtan, à la Cour du Khakhan. Un

D'Herbelot Nouſchirvan.

D'Herbelot Hormouz.

Evagr. VI. 15. 17.

grand nombre de Turcs furent faits prisonniers, & conduits à Constantinople, à ce qu'observent les historiens.

Les dates d'Elmacin supposent que Perviz a commencé de régner en 988. La chronique d'Abulfarage met la mort d'Hormouz à la 8.e année de Maurice, qui commença au mois d'août 589. Dans Cédrénus, la retraite de Cosrou Perviz, ou Cosroès fils d'Hormouz, est de la 7.e année de Maurice, l'an 588 ou 589 commençant. L'auteur de la chronique paschale date cet événement de l'an 591, olymp. 342, indiction IX. Cette date est celle du rétablissement de Perviz, & de la défaite de Baharam : car il est sûr qu'au printemps de l'an 592, & dans cette même année olympique, les troupes de Maurice étoient revenues de la guerre de Perse, & marchoient contre les Avares du Danube. Le temps de leur marche est constaté par la grande éclipse de soleil qui arriva le 19 mars 592. C'est donc dans l'année 591 qu'il faut mettre le passage de Baharam & de ceux de son parti dans la Tartarie. Les écrivains orientaux remarquent qu'après quelques années le Khakhan, gagné par les sollicitations de Cosrou Perviz, fit empoisonner Baharam. On va voir que cet événement doit être antérieur à l'an 598.

Vid. Ricciol. chronol. reform. IV. 13. n.° 4.

Caotzé Véné-ti, fondateur de la dynastie des Souy, ou de la dixième dynastie chinoise, en 591, ayant réuni sous une seule domination les différens royaumes de la Chine, & terminé les guerres civiles qui avoient duré pendant un siècle, crut qu'une guerre étrangère étoit nécessaire, pour éloigner & pour occuper ceux que la licence des derniers troubles rendoit incapables de supporter le repos d'une vie paisible. Il envoya trois armées contre les Toukué, partagés en trois différentes nations. Ceux de l'occident occupoient le pays de Turphan : leur roi prenoit le titre de *Kohane*, commun aux autres chefs des Toukué : mais il y ajoutoit ceux de *Tatéou* & de *Tiène Kué.* D'autres Toukué, régis par le Kohane *Toulon (g)*, étoient campés au nord du grand désert, vers le pays des

(g) Ce nom a la même origine que celui de *Tour* ou *Touran*, que les Persans emploient souvent pour désigner le *Turkestan*.

Calkas. Enfin une troisième horde étoit répandue le long de la grande muraille. Les Toukué occidentaux perdirent une bataille, dans laquelle les Chinois firent un grand nombre de prisonniers, que Véné-ti conduisit à la Chine en 598, & à qui il donna des établissemens. La défaite des Toukué les ayant affoiblis, les autres tribus songèrent à se délivrer de la dépendance du Kohane de l'occident. Ces divisions furent favorables aux Chinois : les annales remarquent que 44 nations, situées tant à l'occident qu'au nord de la grande muraille, vinrent se mettre sous leur protection. Plusieurs d'entre eux furent reçûs dans la Chine, où on leur distribua des terres.

Annal. Chin. dans le IV.e vol. de la Collect. de Thévenot. Lett. du P. Gaubil.

Véné-ti étoit un soldat de fortune, qui n'avoit aucun goût pour les lettres : mais son fils Y-ong-ti se piqua de les protéger & de les faire fleurir. En 613 il donna des ordres à divers savans pour travailler sur toutes sortes de matières; & fit placer dans la bibliothèque impériale 17 mille volumes, ou traités différens, qui furent joints aux 370 mille qu'il y y avoit déjà rassemblés. Il est probable que l'astronomie des *gens d'occident*, dont parlent les annales, faisoient le sujet d'un de ces 17 mille ouvrages nouveaux.

La dynastie des Souy ne subsista pas long-temps : mais celle des Tangs, qui prit sa place en 618, s'attacha à conserver & à étendre ses conquêtes dans la Tartarie. On s'étoit contenté d'abord de la reconnoissance & des hommages des Kohanes Toukué, ou tout au plus de quelques tributs, qui n'égaloient pas les présens qu'on leur faisoit, pour obtenir la liberté du commerce des chevaux qu'on tiroit du Turkestan, & qui servoient à monter la cavalerie chinoise. Les Tangs songèrent à s'assurer la domination du pays : ils placèrent dans le Caschgar, nommé en Chinois *Ngane-si*, le *Ngane occidental*, un corps de troupes chinoises; d'autres corps placés à Turphan & à Hami, qui communiquoient par le moyen de différens forts avec Sotchéou, ville forte située à l'extrémité du Chensi, formoient une chaîne qui assuroit la communication du Ngane-si & de la Chine : aux garnisons chinoises, s'étoient jointes les troupes que fournissoient les Toukué soumis à l'empire. Ces

pays restèrent soumis pendant près de deux siècles, & ne furent abandonnés que par une économie mal entendue.

Les démêlés qui survenoient entre les garnisons chinoises & les nations voisines, les firent connoître aux Chinois, & leur donnèrent lieu d'en faire mention dans leurs annales. L'histoire des Tangs parle beaucoup des Califes, qu'elle nomme *Halisa* : elle dit qu'ils étoient successeurs de Mohomou, & qu'ils suivoient sa loi. Elle fait même mention des derniers rois de Perse dépouillés par les Califes : elle donne à leur royaume le titre de *Taché*, & celui de *Possé* à la Perse proprement dite : elle nomme *Y-ché-y* le dernier de ces rois, qui est Jezdegherde : elle parle d'une reine poignardée par les Toukué, que les écrivains persans nomment *Azormidokht*, de Ché-li ou Siroès, de Cosaho ou Cosrou, & de Perviz ou Firouz, qu'elle nomme *Pi-lou-ssé*. Cette même histoire donne au dernier roi Y-ché-y un fils qu'elle appelle aussi *Pi-lou-ssé* ; c'est Perviz, qui après avoir fait de vains efforts pour se maintenir dans le Khorassan, alla se mettre sous la protection de l'Empereur de la Chine, qui lui fit des présens considérables, le traita en roi, & ordonna aux généraux des troupes du Caschgar de le protéger, & de donner un établissement à ceux qui l'avoient suivi. Ce détail des annales chinoises nous explique ce que dit Abulfarage, que lorsque Jezdegherde abandonna la Perse en 644, il pensoit à se réfugier à la Chine : & on doit entendre cela du Caschgar, devenu province de l'empire Chinois. Je ne sai si on ne pourroit pas même soupçonner que ce fils de Jezdgeherde, nommé Firouz ou Pi-lou-ssé, s'établit avec ses Persans dans le pays des Boukares ; & que c'est d'eux que descendent les Tadsiks, ou habitans des villes & des villages du pays de Caschgar, qui cultivent & labourent la terre, ce que ne font point les Tartares, sont d'une taille & d'une physionomie toute différente, parlent une langue mêlée de Persan, & disent que leurs ancêtres sont venus s'établir dans ce pays, après avoir été chassés de leur patrie. Les Tadsiks sont aujourd'hui Mahométans, mais ils étoient autrefois Guèbres, ou de la religion des Mages, & peut-être y en a-t-il encore plusieurs parmi eux.

Abulfarage, p. 116.

Voyez Hist. des Tatars, pag. 256. 388. & 810. dans les notes.

L'hiſtoire chinoiſe parle d'un *Tchapar*, ou *Tchapacul*, titre que les Tartares donnent à ces Tadſiks: elle le nomme *Say-y*, lui donne le titre de *Prince*, & dit qu'il deſcendoit d'une famille royale de l'occident, & qu'il adoroit le feu. Il rendit de très-grands ſervices à Genghiſcan, dans la guerre contre le Sultan de Carizme. Un Prince adorateur du feu, établi dans le Caſchgar, & iſſu d'une famille royale d'occident, reſſemble beaucoup à un deſcendant du fils de Jezdegherde.

Il y avoit eu en Perſe quelques familles qui prétendoient avoir la même origine : mais elles avoient embraſſé le mahométiſme, & leur prétention étoit conteſtée. Le 19.e Califе Jézid, fils de Valid, étoit né d'une princeſſe de l'ancienne famille des rois de Perſe; & ſur ce fondement il ſe glorifioit de compter parmi ſes ancêtres maternels Coſrou, le Céſar des Romains, & le Khakhan des Turcs.

Elmacin. III. p. 253. D'Herbelot, Biblioth. orient. Buiah. Mardavige.

L'hiſtoire des Tangs parle beaucoup de la ſecte de Hiène ou de Yao, très-répandue dans le pays de Gélane & de Poſſé, ainſi que dans le Turkeſtan, & dont les prêtres paſsèrent en grand nombre à la Chine. C'eſt, dit l'hiſtorien impérial, une des religions des Barbares d'occident, dans laquelle on adoroit le ciel, les aſtres, le feu & la terre. Le P. Gaubil, des lettres de qui j'ai tiré preſque tout ce détail, ne doute point que cette religion ne ſoit celle des Guèbres, ou celle des Zabis, ou peut-être l'une & l'autre confondues enſemble.

Gaubil, hiſtoir. des Mongous, & lettres MSS.

Les Empereurs des Tangs étoient alliés des Califes Abbaſſides, que leur hiſtoire nomme *He y Taché*. Les deux premiers caractères ſignifient *vêtus de noir :* cette couleur étoit celle que ces Califes portoient dans leurs drapeaux. *Taché*, eſt le nom qui déſigne en général l'empire des Califes ; mais les Chinois ont donné ce nom à des pays différens. Aujourd'hui c'eſt celui des Calkas & des Mongous, ou Mogols de la Tartarie. L'Empereur des Kines, ou Chinois du nord, donne, dans l'hiſtoire des Mongous du P. Gaubil, ce titre aux états de Genghiſcan : mais il eſt auſſi employé pour déſigner tantôt le pays de Carizme, & tantôt toute la Perſe.

L'hiſtoire des Tangs nomme le premier des Califes,

Ga-pou-lo-pa; c'est Aboul Abbas: il eut pour successeur son frère Ga-pou-kon-fo, ou Aboujafar: le fils de celui-ci fut Mi-ti, ou Ma hadi, qui eut pour successeur Hadi son fils aîné; & à celui-ci succéda Aaroun-Harraschid son frère cadet, fils de Mi-ti ou Ma-hadi *(h)*. Cette même histoire parle aussi des conquêtes que fit Mou yé, ou Moaviah, sur le puissant Roi Ta Tsine de l'Ouest, dont le titre de dignité est *Tché ssa*, ou César. Je ne sai s'il s'agit de la conquête de l'Espagne par Moaviéh en 756, sous le califat d'Aboujafar, ou bien de l'expédition de Jézid fils du Calife Moaviech, qui s'avança avec une armée jusqu'aux portes de Constantinople.

Gaubil, histoire des Mongous, p. 24 & 27.

En 756 & 757, le Calife Aboujafar avoit envoyé une armée nombreuse, composée des troupes du Khorassan, au secours des Empereurs Yvèn Tsong & Sotsong, qui étoient extrêmement pressés par le rebelle Ganelochan. Ces troupes du Khorassan commirent de grands désordres: la traduction françoise du *Tong kiène kang mou*, ou de l'abrégé authentique des grandes annales par le R. P. de Mailla, dit que ces troupes étrangères venoient de Ngane-si, ou de Caschgar, de Peting, de Turphan, de Pahanna, du Taché & de plusieurs autres pays; que ces troupes étoient commandées par Ché Hou, & qu'on leur abandonna le pillage de la ville de Lo Yang.

Quoique plusieurs de ces faits ne soient pas nécessaires pour la preuve du passage des Perses à la Chine; comme la plûpart sont absolument nouveaux & même de quelque importance pour l'histoire orientale, j'ai crû qu'on me pardonneroit d'avoir profité de cette occasion, pour les rapporter.

Le troisième article qui me reste à prouver, sera beaucoup plus court que les précédens. L'époque ou ère de la période des Persans de la Chine remontoit au solstice d'hiver de l'an 560, qui arriva le 27 décembre. Cette date tombe, comme on le verra dans un moment, sur la première année de Cyrus, fondateur de la monarchie persane. La mémoire de ce prince étoit encore si chère aux Perses, dans le temps d'Hérodote, qu'ils ne lui donnoient d'autre titre que celui de *leur père*. En

(h) D'Herbelot, au mot *Abbassides*.

les délivrant du joug des Mèdes, sous lequel ils gémissoient, il leur avoit soumis les trois plus puissantes monarchies de l'orient, les Babyloniens, les Mèdes & les Lydiens, & sembloit n'avoir vaincu que pour eux : il les avoit enrichis de la dépouille des peuples subjugués ; il ne les avoit assujétis à payer aucun impôt ; & en distribuant aux nobles les emplois & les gouvernemens des pays conquis, il les avoit appelés en quelque sorte au partage de ses conquêtes. Malgré l'excès auquel ses successeurs portèrent l'usage du despotisme, la liberté & les privilèges accordés à la Perside, ou Perse proprement dite, furent toûjours assez respectés.

Cyrus est mort vers la fin de l'année 531 avant J. C. dans le courant de l'an 518 de Nabonassar. Hérodote lui donne 29 ans complets de règne : Ctésias dans Photius, & Dinon dans Ciceron lui en donnent 30 ; ce qui suppose qu'il est mort dans la 30.e année de son règne, & qu'il avoit commencé en 560 avant J. C. Cette époque du commencement de son règne étoit regardée dans l'antiquité, comme un point démontré. Polybe, Castor, Diodore, Thallus, Phlégon, & généralement tous ceux qui avoient écrit des chronologies rapportées aux olympiades, s'accordoient, à ce que nous apprend Jule Africain cité par Eusèbe, à placer le commencement du règne de Cyrus dans la première année de la 55.e olympiade, qui comprenoit les six derniers mois de l'an 560 & les six premiers de l'an 559. La célébration des jeux olympiques de cette année tomba vers le 9 juillet, au temps de la pleine lune solstitiale. L'année persane avoit commencé douze jours avant la néoménie de cette lune, c'est-à-dire, le 14 juin ; parce qu'elle fut la 11.e d'un cycle de 120 ans, lequel avoit commencé le 16 juin 669. L'écrivain chinois, suivant la méthode du calendrier de sa nation, retarde le commencement de cette année jusqu'au 27 décembre 560, ou jusqu'au jour du solstice d'hiver ; puisqu'il fait concourir l'an 1382 de J. C. avec l'an 1942 de la période des Persans établis à la Chine.

Canon astron. Herod. Photius. Cicer. de Divin.

Euseb. præpar. evangelic. X. 10.

L'année 560 avant J. C. ne se trouvant pas la première

d'un cycle intercalaire de 120 ans; il en faut conclurre que l'établissement de cette intercalation & de la règle du calendrier, étoit antérieur au règne de Cyrus & à la monarchie des Perses. Les écrivains persans & la tradition actuelle des Guebres, ou sectateurs du magisme, l'attribuent à Gjemschid, un de leurs plus anciens rois : il semble même que cette tradition étoit reçue dès le temps de Zerdascht, ou Zoroastre. On voit par quelques citations des livres qui portent son nom, qu'il regardoit Gjemschid comme l'instituteur de plusieurs des fêtes, dont le jour étoit réglé par l'intercalation d'un mois en 120 ans. La chronologie du Schah Namé & des autres chroniques persanes, est trop fabuleuse, pour être employée à determiner l'époque de Gjemschid; & il faut chercher, s'il est possible, à y réussir par d'autres voies.

On a vû 1.° que, suivant l'opinion commune des écrivains persans, le couronnement de Jezdegherde étoit tombé au premier jour de la 961.e année d'un cycle de 1440 ans, qui avoit commencé l'an 329 avant J. C. avec le règne legitime & reconnu d'Alexandre sur la Perse. On a vu 2.° que le commencement de Cyrus répondoit à la 10.e année d'un cycle de 120 ans; & de là on peut supposer qu'il s'étoit écoulé une période de 1440 ans, avant celle qui commença en 329. Si cette première période avoit Gjemschid pour auteur, son règne répondroit a l'an 1769 avant J. C. Cette année tombera sous le règne de Ninus & de Sémiramis, & sera postérieure de près de trois siècles à Chodorlahomor & à la monarchie des rois d'Elam, qui s'étendoit depuis l'Elymaïde & la Susiane jusqu'aux frontières de l'Egypte, comme nous l'apprenons de l'histoire d'Abraham dans la Genèse. Il est raisonnable de supposer qu'un état puissant & policé, qui a subsisté pendant plusieurs siècles avec des vassaux & d'autres états tributaires, & qui avoit, par conséquent, une forme réglée de gouvernement, avoit aussi une forme d'année & un calendrier, sur lequel on se régloit. Ainsi cette antiquité de l'année persane n'a rien qui répugne, ni à la raison, ni à la tradition historique assurée.

Thomas

Thomas Hyde suppose que les 960 ans antérieurs à Jezdegherde ne se comptoient pas depuis le renouvellement du cycle, mais depuis une époque historique, prise de la ruine de la monarchie persane par Alexandre. Il croit que le couronnement de Jezdegherde marquoit le commencement d'une nouvelle période de 1440 ans, & que la période précédente avoit commencé dans l'année 809 avant J. C. le 15 de juin. Dans le système de Hyde, le mois *phervardin*, auquel commence le règne de Jezdegherde, n'étoit pas le premier de l'année persane : c'étoit le mois *adur* ou *azur*, que les épagomènes précédoient, au temps de Jezdegherde; & ils y restèrent dans la suite, parce qu'on n'intercala plus de 13.e mois, après la conquête de la Perse par les Arabes. Hyde n'appuie cette conjecture d'aucune preuve; & il nous fournit lui-même des témoignages précis, & des preuves de l'opinion contraire, auxquelles il me paroît difficile de rien opposer.

Hyd. cap. XIV. p. 183.

Schah Kolgi & Cothboddin assurent qu'avant Jezdegherde le mois *phervardin* étoit le premier de l'année persane. Nouweïri dit de même que Cothboddin, que les deux *nourous*, c'est-à-dire, le premier & le dernier jour de la fête du nouvel an, ont été mis par Gjemschid au premier & au sixième jour du mois *phervardin*. Le 17 de ce même mois étoit marqué comme celui auquel commençoit le *zem zema*, c'est-à-dire, le rituel des prières récitées devant le feu sacré, dont la formule étoit différente pour chaque jour. Dans le *Sadder*, ouvrage composé par un Mage de l'Inde orientale, l'an 864 de Jezdegherde, 1494 de J. C. en parlant de ce *nourous* du 6.e *phervardin*, on le désigne par ces mots : *In capite novi anni, primo ejus mense.* Et divers écrivains persans cités par Hyde, décrivant les cérémonies du festin qui se célébroit sous les anciens rois, le premier jour du *nourous*, font parler le roi dans les termes suivans : « Nous sommes dans le nouveau jour du nouveau mois, de la nouvelle année, d'une période nouvelle, où il faut « que tout ce qui dépend du temps se renouvelle ». *Hic novus dies mensis novi de anno novi temporis novo, quo necesse est renovari quidquid tempore constat.*

Hyd. p. 204. 205.

Pag. 236.

Sadder, p. 254.

Quelque parti qu'on prenne ſur l'époque du calendrier perſan, on trouvera toûjours que le ſolſtice d'été eſt arrivé dans le mois *phervardin*, & que le mois *adur* n'a jamais contenu aucun des points cardinaux. Au temps de Jezdegherde, le dernier du mois *adur* précédoit l'équinoxe, de trois jours : au temps d'Alexandre, en 329 avant J. C. le ſolſtice arriva le 10 *phervardin ;* & la fin du mois *adur* précéda l'équinoxe de près de 9 jours. En 809 avant J. C. au temps où Hyde place le commencement de la période de Jezdegherde, le ſolſtice arriva le 17.ᵉ *phervardin*, c'eſt-à-dire, au jour dans lequel commençoit le rituel du *zem zema ;* & la fin du mois *adur* précédoit l'équinoxe d'environ 16 jours. Enfin, dans l'année 1719 avant J. C. où je ferois commencer la période du calendrier de Gjemſchid, le ſolſtice doit être tombé au 23.ᵉ du mois *phervardin ;* & la fin du mois *adur* aura précédé l'équinoxe de 22 jours.

Hyd. p. 251. Fakhreddin auteur du *Pharhang Gihangiri*, qui eſt un dictionnaire hiſtorique en langue perſane, composé par les ordres de Gihanghir Sultan des Mogols de l'Inde, parlant de la fête du mois *adur*, ou de l'*azour rouz*, qui ſe célébroit le neuvième jour avec une grande ſolennité, dans lequel on nettoyoit les *pyrées*, on renouveloit le feu ſacré, & on allumoit de toutes parts des buchers, dit que ce jour concouroit avec celui de l'équinoxe du printemps. Or cela eſt abſolument faux, même en ſuppoſant que Fakhreddin eût calculé pour ſon temps, & que l'intercalation n'avoit pas ceſſé d'être obſervée. Car en 1472, auquel auroit commencé le cycle de 120 ans, qui auroit couru au temps de Gihanghir, l'équinoxe ſeroit tombé au 26 *adur*, & non au 9.

Je propoſe ici ces calculs du ſolſtice & de l'équinoxe, appliqués au calendrier des Perſans ; parce que ces peuples avoient des obſervations aſtronomiques très-anciennes. Gréaves, auteur de la *Pyramidographie*, dit, dans une lettre à Uſſérius, que le temps ne lui permet pas d'extraire de ſes manuſcrits, les obſervations de la grandeur de l'année ſolaire, faites par les Indiens à Cobah, près de Candahar, ni celles qui avoient été faites

Joh. Gréaves. Miſcellan. Worcks. 1737. Lond.

par les Perſans avant Jezdegherde & pendant la durée de ſon règne. Ces obſervations étoient rapportées dans l'ouvrage d'Alhaſchami.

Fakhreddin ſemble être tombé dans une autre erreur, en diſant que ſous le règne de Nouſchirran, le mois *ardibéhiſt*, qui ſuit immédiatement le mois *phervardin*, fut compté deux fois & précéda l'intercalation. *Ardibéhiſt* eſt le huitième avant le mois *aban*; & il a précédé le mois intercalaire, 840 ans avant l'an 632; ce qui remonte à l'an 208 avant J. C. & à l'an 45 de l'établiſſement des Parthes, ſelon Moyſe de Khorène. On ne connoît guère d'autre Nouſchirran roi de Perſe, que Coſrou Anouſchirran, ou le grand Coſroès des écrivains de l'hiſtoire romaine, auquel les Perſans donnèrent le titre de *Anouſchirran*, & les Arabes celui de *Malek al Adel*, ou de roi juſte. Abulfédah obſerve que Mahomet vint au monde la 42.e année de ſon règne. Mahomet mourut âgé de 63 ans, le 5 juin 631 : il étoit né en 569; par conſéquent, le règne de Nouſchirran commença en 528, & 104 ans ſeulement avant celui de Jezdegherde, la 17.e année d'un cycle de 120 ans; & il n'y eut point d'année intercalaire pendant ſon règne. Suppoſera-t-on, pour excuſer Fakhreddin, que le Nouſchirran dont il parle n'eſt pas le Coſroès, mais un de ces rois tributaires de la Perſide, dont parle Strabon, qui régiſſoient cette province, d'abord ſous l'autorité des Séleucides, & enſuite ſous celle des Parthes? J'avoue que la choſe eſt poſſible, & qu'elle conviendroit même aſſez bien à ce que dit Fakhreddin, que ce Nouſchirran étoit un prince qui n'avoit d'autre mérite que celui de n'avoir pas été fort méchant : mais je ne ſai ſi c'en eſt aſſez, pour établir l'exiſtence d'un roi, dont le nom ne ſe trouve marqué nulle part.

Hyd. p. 207.

Moſ. Khoren. hiſt. Armen. lib. II. pag. 83.

Strab. XV. 736.

On lit dans Alfragan, que le commencement des mois perſans répondoit à celui des mois égyptiens, avant que l'Égypte eût adopté la forme de l'année romaine; que le premier jour de *thoth* répondoit au premier du mois *dey*, & que le dernier du mois *adur* répondoit au dernier jour de l'année égyptienne : ce qui eſt exactement vrai; parce que ce

Alfrag. elem. aſtron. cap. 1.

mois *adur*, avec les épagomènes qui le précédoient, au temps de Jezdegherde, faiſoit une durée de 35 jours, égale à celle du mois *meſori*, & des cinq épagomènes qui le ſuivoient. Mais comme les épagomènes perſans faiſoient tous les 120 ans un ſaut de 60 jours, jamais ils n'ont pû concourir avec les épagomènes de l'année égyptienne. Je fais ici cette remarque, parce que Golius, tout habile qu'il étoit, ſemble n'avoir pas compris une choſe très-ſimple en elle-même, & fait là-deſſus d'aſſez longs raiſonnemens fort embaraſſés. On ne doit pas oublier que les notes de Golius ſont non ſeulement un ouvrage poſthume, mais encore un ouvrage qu'il a laiſſé imparfait : s'il avoit eu le temps de l'achever & de le revoir, il l'auroit, ſans doute, rendu encore meilleur. Tel qu'il eſt, on y apprend cependant une infinité de choſes curieuſes pour l'hiſtoire, pour la géographie, & pour l'aſtronomie orientale.

J'aurois ſouhaité que Th. Hyde eût mieux prouvé ce qu'il avance, ſur l'époque de Gjemſchid, & ſur le commencement d'une période perſane de 1440 ans, en 809. Cette époque ne s'éloigneroit pas de celle d'Achéménès, au delà duquel il ſemble qu'Hérodote ne faiſoit pas remonter les antiquités perſanes. Darius iſſû de cet Achéménès, par une branche cadette de celle de Cyrus, étoit ſeulement le ſeptième de ſes deſcendans : Darius âgé de 20 ans, au temps de la mort de Cyrus, ſuivant Hérodote, étoit né l'an 650. En comptant pour les ſept générations antérieures, & en comprenant celle d'Achéménès, une durée de 233 ans, ſuivant l'évaluation ordinaire, ſa naiſſance tombera à l'an 783 avant J. C. Comme il s'agit d'une branche cadette, continuée par un, ou pluſieurs puînés, la date de la naiſſance d'Achéménès peut être un peu plus ancienne, & remonter juſque vers l'an 800 ou 809 ; c'eſt-à-dire, juſqu'au règne de Gjemſchid. Mais la commodité dont ſeroit une hypothèſe ne peut ſuppléer au manque de preuves : la raiſon de convenance ne ſera jamais d'aucun poids en bonne critique.

Herod. VII. 11.

Tous ceux qui auront lû avec un peu d'attention l'abrégé de Mirkond, publié par Téixéira, ou les extraits inſérés dans

Hiſtor. de los Reyes de Perſia.

la Bibliothèque Orientale, ne ſeront pas ſurpris que je n'aie fait aucun uſage de ce que les traditions orientales nous apprennent de l'ancienne hiſtoire de Perſe. Ils doivent avoir remarqué que ſoit pour la durée des règnes, ſoit pour la nature des événemens qui les rempliſſent, ſoit même pour les noms & pour la ſuite des rois des deux dynaſties des Piſchdadiens & des Cayaniens, ces traditions nous donnent l'idée la plus fauſſe & la plus romaneſque de l'ancienne hiſtoire de l'Orient. On y voit des règnes de 500, de 700, & même de 1000 ans, remplis des exploits de ces rois fabuleux contre les Géans, les *Dives* & les *Gines.* Preſque tous les événemens en ſont ſemblables à ceux qui rempliſſent ces contes arabes & perſans, dont le public a été inondé de temps en temps: & tout ce qu'on peut faire en leur faveur, c'eſt de les comparer à nos vieux Romans de chevalerie, aux chroniques d'Angleterre, à l'hiſtoire du Brut & du S.t Graal, à la chronique de l'Archevêque Turpin & à celle de Perceforeſt. Encore, la vraie hiſtoire eſt-elle moins défigurée dans nos Romans, que dans ceux des orientaux, qui l'emportent, pour l'abſurdité hiſtorique, ſur la nombreuſe ſuite de l'hiſtoire d'Amadis & de ſes deſcendans. Ceux à qui ces traditions orientales ſont moins connues, jugeront de la croyance qu'elles méritent, par le précis que je vais donner de ce qu'elles nous apprennent de l'hiſtoire des temps connus avec plus de certitude.

Guſtaſp, ou Kiſchtaſb fils de Lohoraſp, ayant abdiqué la couronne après 120 ans de règne, pour ſe conſacrer au culte du Dieu que prêchoit Zoroaſtre, Zerdaſcht, ou Zaratouſchthra, la remit à ſon petit-fils Bahaman, ſurnommé *Ardſchir Diraz doſt,* Artaxerxe à la longue main. Bahaman mécontent de l'adminiſtration de Baktaluaſſar, ou Balthaſſar fils de Nabucadneſſar Gouverneur de Babylone, lui ôta ce gouvernement pour le donner à Cyrus ou Kirſch. Celui-ci, fils d'une Juive de la tribu de Benjamin, & deſcendu de Saül, permit aux Juifs de retourner à Jéruſalem, & de rebâtir leur ville & leur temple. Voilà tout ce que les traditions orientales nous apprennent du fondateur de la monarchie perſane.

Bahaman eut un fils qu'il déshérita, pour laiſſer la couronne à ſa fille Homaï, qu'il avoit épouſée en ſecret, & qui étoit enceinte lorſqu'il mourut, après un règne de 112 ans. Le fils de Bahaman, nommé Saſſan, mena une vie obſcure, & laiſſa des deſcendans qui prirent dans la ſuite le nom de *Saſſanides*, & chaſſèrent les Parthes de toute la Perſe.

Homaï, autrement Tchéherzadeh, monta ſur le trône de ſon père Bahaman, & cachant ſa groſſeſſe, elle fit expoſer ſur le fleuve Gihon le fils dont elle accoucha: il fut conſervé par un artiſan qui l'éleva & le nomma Darab, *Seigneur de l'eau.* Sa bravoure & ſa bonne mine firent ſoupçonner ſon origine; & les circonſtances de ſon éducation ayant été vérifiées, il fut reconnu à l'âge de 32 ans par ſa mère Tchéherzadeh, qui lui remit le ſceptre, & ſe retira dans une ſolitude. Ce Darab eſt le Darius premier des Grecs. *Dara,* ancienne racine perſane, encore aujourd'hui en uſage, ſignifie *Seigneur* ou *dominateur.* Hérodote donne au nom de *Darius* une acception moins honorable: il le traduit par celui de Ἑρξείης, *coactor, coërcitor. (i)*

Darab ne régna que quatorze ans: mais ſon règne fut très-glorieux. Il étendit les limites de la Perſe du côté de l'occident, & contraignit Filikous ou Philippe, roi de Macédoine, à lui payer un tribut de mille pièces d'or. Darab l'obligea encore à lui donner en mariage ſa fille unique, qui devoit être auſſi ſon héritière. Il l'emmena en Perſe, & l'épouſa: mais n'ayant pû ſupporter la mauvaiſe odeur de ſon haleine, il la répudia, & la renvoya dans la Grèce, quoiqu'elle fût enceinte. Cette princeſſe accoucha d'un fils que Filikous adopta, & qu'il nomma Alexandre, ou Iſkander.

Darab laiſſa en mourant la couronne à un fils qu'il avoit eu d'une autre femme. Ce prince nommé Darab, comme ſon père, ou ſimplement Dara, ayant aliéné les Grands, ils appelèrent Iſkander, qui paſſa dans la Perſe avec une armée, défit Dara dans une bataille, & ſe rendit maître de tout le pays.

(i) Méninski dans ſon Dictionnaire explique *Dar* par *punition, ſupplice,* & *Daron* par *ſévère, féroce.* C'eſt ſans doute à cette racine que l'étymologie d'Hérodote fait alluſion.

Dara fut poignardé dans ſa fuite, par deux de ſes Capitaines.

Le lecteur ne s'attend pas que je m'arrête à relever toutes les fauſſetés & toutes les abſurdités d'une ſemblable hiſtoire : elles ſe préſentent d'elles-mêmes. La ſuite des traditions perſanes eſt un peu mieux ſuivie depuis Alexandre : on découvre dans ce qu'elles racontent des rois Parthes, ſous le nom de *Aſchkaniens*, quelques traces imparfaites de la véritable hiſtoire des Arſacides : mais ce n'eſt que ſous les Saſſanides, que ces traditions commencent à devenir exactes & ſuivies.

Si on fait réflexion aux ſuites de la conquête de la Perſe par les Arabes, on ſera moins ſurpris de l'ignorance où les Perſans ſe trouvèrent, ſur leur ancienne hiſtoire, au bout de quelques ſiècles. Les Arabes, qu'un zèle aveugle & fanatique animoit contre tout ce qui pouvoit s'oppoſer à l'établiſſement de leur ſecte, étoient de grands deſtructeurs de tous les livres & de tous les monumens des autres religions. On ſait à quel uſage ils condamnèrent les 300 mille volumes, qu'ils trouvèrent dans la bibliothèque d'Alexandrie. S'ils traitoient ainſi les livres des chrétiens qu'ils toléroient & qu'ils protégeoient, on peut juger de ce qu'ils firent à ceux des Mages, dont ils ſe déclarèrent les ennemis & les perſécuteurs. Le magiſme, qu'on avoit profeſſé ſous les derniers rois de Perſe, n'étoit plus la religion qui ſe trouvoit dans les livres de Zoroaſtre, & qu'on prétendoit avoir été celle de Keyomaras & de Zervan, qui n'adoroient que le Dieu ſuprême, & qui regardoient Oromade, principe du bien, & Aherman, principe du mal, comme deux aſtres créés & dépendans, dont le Dieu ſuprême ſe ſervoit, ainſi que de deux inſtrumens, pour maintenir l'ordre & l'harmonie de l'univers. *Hyd. p. 164.*

La ſecte des Thanaviah, qui faiſoit ces deux principes égaux, éternels & indépendans, apportée de la Tartarie par les Aſchkaniens, ou Parthes, avoit pris le deſſus & s'étoit répandue par-tout. Lorſque Ardſchir, ou Artaſiras, eut chaſſé les Parthes & rétabli l'ancienne puiſſance des Perſes ; on tint une aſſemblée générale des Mages, pour purger la religion de cette doctrine étrangère. Erdaviraph, qui préſidoit à cette *Hyd p. 275.*

aſſemblée, rétablit l'ancienne doctrine & l'ancien culte: mais il ne put faire oublier le dogme des deux principes, qui s'étoit répandu dans tout l'orient.

Mani, ou Manès, ayant mêlé enſemble quelques opinions du chriſtianiſme & du magiſme, entreprit de donner une nouvelle forme au ſyſtème des Thanaviah. Sa doctrine inonda la Perſe & la Méſopotamie, d'où elle paſſa même dans le chriſtianiſme, où elle eut long-temps des partiſans ſecrets. Manès, proſcrit d'abord par Sapor, avoit réuſſi à ſéduire ſon fils Hormouz, qui lui ſuccéda : mais il ne put gagner Baharam, ou Varanes, ſucceſſeur d'Hormouz, qui le fit périr par un ſupplice honteux, & perſécuta ſes ſectateurs. Ce dogme reprit cependant bien-tôt une nouvelle vigueur. Mazdek, qui avoit ſéduit Cobad, & qui lui avoit inſpiré de fauſſes idées de piété & de perfection, l'engagea à publier des loix qui ordonnoient un nouveau partage des biens, ſous prétexte d'établir l'égalité entre les hommes, & de détruire une propriété qu'il regardoit comme la ſource des diviſions. Ces nouvelles loix portoient que l'uſage de tous les biens, & même celui des femmes, ne ſeroit pas moins commun à tous les hommes, que celui de l'eau & du feu. Cobad, pour montrer qu'il ne prétendoit point ſe ſouſtraire à la nouvelle loi, obligea la première & la plus chérie de ſes femmes à recevoir Mazdek dans ſon lit.

Coſrou Nouſchirvan, fils & ſucceſſeur de Cobad, voulut venger ſur Mazdek la honte à laquelle la reine ſa mère avoit été réduite ; il proſcrivit ſa doctrine : mais il ne put l'abolir ; elle étoit trop favorable à la cupidité & au libertinage. On prétend dans tout l'orient, & cela eſt confirmé par le témoignage de pluſieurs voyageurs ſenſés & dignes de croyance, que les Jéſidiens du Curdiſtan & les Druſes de Syrie ont conſervé la doctrine de Mazdek, au ſujet du droit que tous les hommes ont ſur toutes les femmes. On ajoûte même qu'elle a beaucoup de partiſans ſecrets parmi les Muſulmans; & on leur donne le nom de *Multiplians.*

Les Muſulmans crûrent ou feignirent de croire, que la religion des Mages étoit néceſſairement liée avec le culte du mauvais

mauvais principe, ou des Thanaviah, & avec la dangereuſe doctrine de Mazdek. Les écrivains confondent preſque toûjours ces ſectes entre elles ; & c'eſt ſur ce fondement, que le Magiſme a été détruit dans preſque toute l'étendue de la Perſe. Il n'en reſte plus dans le Ghilan, ni dans le Mazandéran ; & le petit nombre de ceux à qui on permettoit de le profeſſer dans les déſerts du Kerman, diminue de jour en jour, par les perſécutions que les Muſulmans zélés excitent contre eux. Peut-être, entra-t-il dans le zèle des premiers conquérans beaucoup de jalouſie nationale. Les Arabes avoient été juſque-là une nation très-ignorante & très-mépriſée : les Perſans étoient alors les ſavans de l'Orient : leurs écrits avoient une extrême célébrité; & on oppoſoit la douceur & la politeſſe de leur langue à la prétendue majeſté du ſtyle de l'Alcoran, dans lequel il n'y a que de l'enthouſiaſme & du fanatiſme. On voit par l'hiſtoire du Mahométiſme, combien les Arabes devinrent jaloux de la gloire & de la prééminence de l'Alcoran.

Lorſqu'au bout de quelques ſiècles, les Arabes commencèrent à devenir curieux des ſciences, & à traduire les ouvrages étrangers dans leur langue, la Perſe ne leur en put fournir aucun : tout avoit péri. Il ne reſtoit que l'hiſtoire de la dynaſtie des Saſſanides, ou des Coſroès, & que des poëmes, ou romans ſur l'hiſtoire des anciens rois des deux dynaſties antérieures à Alexandre, composés peut-être dès le temps de la domination des Parthes. Car l'*Hiſtoire Arménienne*, écrite par Moyſe de Khorène, au milieu du cinquième ſiècle, nous montre que ces romans ſubſiſtoient dès-lors, & elle en rapporte quelques traits.

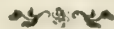
Hiſtor. Armen. lib. 1. cap. 31.

Pour nous former une idée de l'état où ſe trouvèrent les premiers écrivains mahométans, par rapport à l'ancienne hiſtoire, rappellons-nous celui où nous étions en France, pour notre propre hiſtoire, juſqu'au milieu de la troiſième race de nos Rois. Quoique la religion chrétienne eût maintenu la néceſſité d'une eſpèce d'étude de la langue latine, & que les bibliothèques des monaſtères conſervaſſent un aſſez grand nombre de monumens hiſtoriques; c'étoit ſeulement par tradition,

qu'un petit nombre de gens habiles ſavoient qu'il y avoit eu d'anciennes hiſtoires : on ne connoiſſoit que des fables & de mauvais romans ; c'étoit-là, que ceux qui avoient quelque goût pour la lecture pouvoient aller s'inſtruire. Si, dans le temps de nos premières croiſades, les Mahométans avoient voulu conſulter les Francs ſur l'ancienne hiſtoire de l'Occident, quelles idées ceux-ci auroient-ils pû leur en donner ?

J'ai crû devoir m'étendre ſur cet article, 1.° pour répondre à l'objection de ceux qui auroient peine à comprendre que l'époque du règne de Cyrus ſe fût conſervée parmi les deſcendans de ceux qui paſsèrent du Turkeſtan à la Chine, l'an 598 de J. C. Les Perſans étoient ſortis de Perſe dans un temps où ce royaume étoit le plus floriſſant ; & on ne peut douter que parmi eux il n'y eût des gens conſidérables, à qui le nouveau roi n'auroit point pardonné leurs liaiſons avec l'uſurpateur.

2.° Parce qu'il ne ſe trouve encore aujourd'hui que trop de gens perſuadés que des écrivains perſans, quoique modernes, doivent être mieux inſtruits de l'ancienne hiſtoire de leur pays, que ne l'ont été Hérodote, Ctéſias, Dinon & les autres écrivains grecs, qui nous en ont parlé. Je me ſouviens d'avoir été d'abord dans ce préjugé, & d'avoir perdu beaucoup de temps à chercher les moyens de concilier les traditions orientales avec l'hiſtoire véritable. Il arrive ſouvent que ceux qui ſe ſont mis en état de lire les écrivains arabes & perſans, s'exagèrent le mérite de ces auteurs, pour juſtifier le temps qu'ils ont employé à ces études, & donnent à un ouvrage qu'ils ſont ſeuls en état de lire dans la langue originale, une autorité qu'il eſt bien éloigné de mériter. C'eſt de ce même principe que naît le reſpect qu'ont pluſieurs gens habiles pour les traditions rabbiniques les plus abſurdes. On ne veut pas reconnoître que l'utilité qu'on retire de la lecture de ces ouvrages, n'égale pas, à beaucoup près, la peine qu'il a fallu ſe donner pour ſe mettre en état de les entendre.



OBSERVATIONS

Sur les Fêtes Religieuses de l'année Persane, & en particulier sur celles de Mithra, tant chez les Persans que chez les Romains.

Par M. FRERET.

ON a vû dans le Mémoire précédent, 1.° que chacun des trente jours de chaque mois portoit le nom d'une Divinité ou d'un Génie. 2.° Que douze de ces Divinités étoient celles qui présidoient aux douze mois de l'année. 3.° Que le jour consacré au Génie patron d'un mois, étoit, dans ce mois, une fête solennelle. 4.° Qu'outre ces solennités, il y en avoit encore d'autres, établies en mémoire de quelque événement, ou pour consacrer certains usages religieux ou politiques. On a vû encore qu'au moyen de l'intercalation d'un 13.ᵉ mois, qui se faisoit tous les 120 ans, les mois étoient ramenés au même lieu de l'année solaire, dont ils s'étoient écartés, en 120 ans vagues, plus courts de 30 jours, que 120 ans juliens ou solaires : par ce moyen, le premier *phervardin* revenoit du 18 mai au 16 juin, où il avoit été fixé d'abord. 30 Avril 1743.

L'époque de Jezdegherde commence à midi du 16 juin 632 de l'ère chrétienne, ou du premier *phervardin* de la première année du 9.ᵉ cycle de 120 ans d'une période de 1440 ans. Le fragment de Chrysococcas, publié par M. Bouillaud, nous apprend que les tables de Khoniad, astronome persan, étoient calculées pour le méridien de Tybène, situé 20^d $18'$ à l'orient de celui d'Alexandrie, & par conséquent à 48^d $6'$ $30''$ ou 3 heures 12 minutes à l'orient de celui de Paris. Ainsi à midi du premier *phervardin* de l'an 632 de J. C. le lieu vrai du soleil étoit, en prenant le milieu de nos meilleures tables modernes, 2^s 26^d $57'$ $26''$ fort près du *Ad calcem astronomiæ Philolaicæ.* *Tables de la Hire, de Cassini.*

27.e degré de Gémini ; & le solstice d'été arrivoit le 3 de *phervardin.*

On a vû dans le Mémoire précédent, que les Orientaux ont des observations astronomiques, faites non seulement sous Jezdegherde, mais encore dans les temps antérieurs : ainsi, au commencement du premier cycle de 120 ans de cette période, c'est-à-dire l'an 329 avant J. C. le solstice s'étoit fait le 12 *phervardin ;* & au commencement de la période précédente, c'est-à-dire, l'an 1769 avant J. C. il étoit arrivé le 22, & trois jours après la fête du Génie qui portoit le nom du mois. Dans la suite de ce Mémoire, je n'aurai égard qu'au lieu qu'occupoient les fêtes persanes dans l'année solaire, au temps de Jezdegherde ; parce que nous n'avons point de preuves que dans leur origine ces fêtes eussent été attachées à un lieu précis du soleil dans l'écliptique, mais seulement à une certaine saison; & parce que dans chaque cycle de 120 ans, il y en avoit 119 qui étoient vagues ; en sorte que les fêtes précédoient de 30 jours, à la fin du cycle, le lieu auquel elles répondoient, lorsqu'il avoit commencé.

Gol. in Alpherg. Hyd. relig. Persar.

On voit dans Golius & dans Hyde plusieurs détails tirés des écrivains mahométans, arabes & persans, au sujet des fêtes de la religion des Mages. Mais la plupart en ont parlé, suivant ce qui se pratiquoit de leur temps ; & ils placent ces fêtes dans la saison où elles avoient été portées, par le défaut d'intercalation d'un mois en 120 ans, ou dans celle à laquelle elles se trouvoient fixées dans l'année intercalée du Sultan Gélaleddin Mélikschah, qui étoit, à peu près, la même que notre année grégorienne. Cette variété répand, sur tout ce qu'ils ont dit de ces fêtes, une obscurité que les remarques de Hyde augmentent encore, par le peu de méthode qui règne dans l'ouvrage de ce savant. Je me réglerai, comme je l'ai déjà dit, sur ce qui avoit lieu dans la première année de Jezdegherde ; & je ne parlerai que des fêtes qui étoient accompagnées de circonstances dignes de quelque attention. Il nous importe peu d'être instruits en détail du calendrier & du rituel des Mages.

Le 8.e jour du 10.e mois, ou du mois *dey*, étoit ſurnommé *korrem-rouz*, le *jour de joie*. Dans la fête de ce jour, le roi quittoit ſes habits royaux, pour ſe montrer en public & pour donner une audience, où tous les ſujets étoient reçûs ſans diſtinction de rang: il donnoit un grand repas, où étoient admis les payſans & les laboureurs. Aſſis à la même table avec eux, il leur adreſſoit ces paroles : *Je ſuis ſemblable à l'un de vous autres. Nous ne ſubſiſtons que par votre moyen : c'eſt par votre travail que l'état ſe ſoutient; mais ſans nous, vous ne pourriez vous maintenir. Soyons toûjours comme des frères bien unis.* Le 8.e du mois *dey* répondoit au 5.e de mars de l'année julienne ; & il fut le jour de l'équinoxe, dans la première année de Jezdegherde. En Perſe, où les ſaiſons ſont plus hâtives qu'en France, la campagne donne alors de toutes parts l'eſpérance d'une récolte prochaine.

Hyd. p. 253. Gol. p. 37.

Loc. ☉ 11ſ 29d 55′ 11″.

Le 23 de ce même mois, qui répondoit au 11.e d'avril, on célébroit une autre fête, dans laquelle on expoſoit au peuple la repréſentation de Féridoun ou Affridoun, ancien monarque de la première dynaſtie, qui avoit délivré la Perſe du joug de Déhak, ſous lequel elle gémiſſoit, & qui avoit régné ſur tout l'Orient : on nommoit cette fête le *ſévrement (a) de Féridoun*. Le même jour, on plaçoit dans les rues de petites ſtatues, auxquelles on rendoit les mêmes honneurs qu'au roi : après quoi, on les briſoit & on les jetoit au feu. C'étoit ſans doute un emblème du déthrônement de Déhak.

Hyd. p. 254.

Le 9.e du mois *adour*, qui étoit le 9.e de l'année perſane, & qui répondoit au 24 février julien, on célébroit la fête dite *azouragan*, ou *azour rouz* : on nettoyoit les *pyrées*, & on réparoit les foyers ſacrés. C'étoit un jour de réjouiſſance, dans lequel le peuple faiſoit une eſpèce de maſcarade, pour marquer la fin de l'hiver & pour *chaſſer le froid* : c'eſt le terme dont ſe ſervent les Perſans, chez qui cette fête ſe célèbre encore tous les ans. Pietro della Vallé qui en avoit été témoin, en a donné la relation.

Hyd. p. 250.

(a) Je haſarde ce mot, pour rendre celui d'*ablactatio*.

La plus grande de toutes les fêtes dans la religion des Mages, étoit celle de *Mihr*, ou *Mithra*, nommée *Mihragan*: elle commençoit le 16.e du mois *mihr* & duroit six jours. Le 21.e de ce mois, ou le dernier de la fête, étoit celui de la plus grande solennité: il répondoit dans l'année julienne au 2 janvier. Au temps de Jezdegherde, cette fête commençoit le 16.e jour après le solstice d'hiver. Mais comme l'année solaire persane étoit égale à la julienne, & par conséquent trop longue d'un jour en 130 ans environ; on voit que dans l'espace de 1940 ans, le 6.e du *mihragan* avoit avancé de 15 jours, dans l'année solaire vraie; & qu'au temps de l'établissement du calendrier par Gjemschid, 1769 ans avant J. C. il avoit dû répondre au solstice d'hiver, c'est-à-dire, au temps où le soleil se rapprochant de nous, augmente la durée des jours, développe le germe des plantes, & nous annonce que toute la nature va se ranimer & sortir de l'engourdissement où l'avoit jetée l'éloignement de cet astre.

Mihr étoit une divinité persane, que les Grecs & les Romains nommoient *Mithra*, qu'ils ont confondue avec le soleil, & qu'il ont crû être le principal objet du culte des Perses. Mais Hérodote, beaucoup mieux instruit de la religion & des mœurs persanes, que tous les écrivains qui l'ont suivi, nous en donne une idée fort différente. Les Perses, dit-il, n'ont ni temples, ni statues, ni autels: ils traitent ces pratiques d'extravagance; parce qu'ils ne pensent pas, comme les Grecs, que la nature des Dieux ait rien de commun avec celle des hommes. Ils sacrifient à Jupiter sur le sommet des plus hautes montagnes, & donnent le nom de Jupiter à toute la circonférence du Ciel. Ils offrent encore des sacrifices au soleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'eau & aux vents. Telle est, continue-t-il, l'ancienne religion du pays: mais ils y ont joint, dans la suite, le culte de la Vénus céleste, ou Uranie, qu'ils ont emprunté des Assyriens & des Arabes. Les Assyriens l'appellent *Mylitta*, les Arabes *Alitta*, & les Perses *Mithra*. On voit par ce passage d'Hérodote, que le culte de *Mithra* étoit un culte nouveau, emprunté des étrangers, qui avoit pour objet, non le soleil, mais la Vénus

Herod. l. 1. 131.

céleste, principe des générations & de cette fécondité par laquelle les plantes & les animaux se perpétuent & se renouvellent. Telle est l'idée que les anciens nous donnent de la Vénus Uranie, & celle qui répond aux différens noms sous lesquels elle étoit désignée. *Maquledta* dans le Syrien d'aujourd'hui, signifie mère, *genitrix.* Dans l'ancien persan, le mot *mihr* ou *mihir* signifie amour, bienveillance. De là venoit le nom de *Mithridate*, ou plus régulièrement *Méherdate*, comme il se lit sur une inscription ancienne, ainsi que dans Tacite : c'est en persan *mihir-dad*, amour de la justice, ou, *amans justitiam.* Le nom d'*Alitta*, employé par les Arabes, désignoit seulement le sexe de Vénus Uranie : *Ilahat* ou *Alilaatt* étoit encore, au temps de Mahomet, le nom général des Déesses inférieures, filles du Dieu suprême, dont il reproche le culte à ses compatriotes ; elles étoient au nombre de trois, *Allath*, *Alozza* & *Monnah*.

Hyd. p. 107. & 99.

Reines. inscript. Tacit. Annal. l. XII.

Pocock, specimen. hist. Arab. p. 89.

Le *Mithra* ou *Mihir* des Perses, pris pour le nom de l'amour, sentiment naturel qui est le principe de l'union & de la fécondité des êtres vivans, convient parfaitement avec l'idée que les anciens avoient de la Vénus Uranie. Porphyre assure que le Mithra des Perses présidoit aux générations ; & il rapporte à cette idée les différens attributs joints à la représentation de Mithra dans l'antre qui lui étoit consacré : antre mystique, dont nous voyons une image sur quelques bas reliefs & sur quelques pierres gravées.

De antro Nymphar.

Quoiqu'à certains égards le soleil puisse être considéré comme le principe & la cause physique de toutes les générations, ou du moins de la chaleur qui leur est nécessaire, les Persans ne l'ont jamais confondu avec *Mihir.* Le mot *Mihir* n'entre dans aucune des différentes dénominations qu'ils donnent à cet astre : & les Mages postérieurs protestent que ni eux ni leurs ancêtres, n'ont jamais rendu de culte au soleil, aux élémens & aux parties de l'univers matériel ; & que leur culte n'a jamais eu d'autre objet que le Dieu suprême, & les intelligences qui gouvernent l'univers sous ses ordres. Les Mages de l'Inde, que rien n'auroit obligés de déguiser la

doctrine contraire, si elle eût fait partie de leur religion; parlent là-dessus, comme ceux qui ont vécu au milieu des Mahométans.

Les nations situées à l'occident de la Perse, accoutumées à un culte dont les objets étoient grossiers & sensibles, avoient fait une idole, du Mithra des Persans : les plus spirituels le confondoient avec le feu & avec le soleil. L'idée que Strabon s'étoit formée de la religion des Perses, étoit réglée sur celle des Mages de la Cappadoce, où il étoit né, & dont la pluspart avoient associé Mithra avec Omanès, Anaïtis, Pharnak, & les autres Divinités cappadociennes & arméniennes. La façon dont lui & Tacite ont parlé des Juifs, nous montre que les plus habiles parmi les Grecs & les Romains ne pouvoient concevoir qu'il y eût une religion sans idoles & sans Divinités particulières : à les en croire, les Juifs adoroient l'air & le ciel matériels. Mais cette réflexion me meneroit trop loin. Je reviens aux fêtes nommées *Mihragan*, que les Romains adoptèrent sous le nom de *Mithriaques ;* ce qui n'arriva cependant que sous les Empereurs.

Vit. Pomp. p. 631.

Plutarque assure que ce furent les Pirates vaincus & dissipés par Pompée, qui firent connoître aux Romains le culte de Mithra. Ces Pirates étoient un amas de bandits & d'aventuriers de différentes nations, que l'espoir de s'enrichir par le brigandage avoit réunis ; assez semblables à ces Boucaniers & à ces Forbans, qui ont fait, du temps de nos pères, tant de désordres dans l'une & l'autre Inde. Mais on auroit peine à imaginer qu'il y eût eu parmi eux des Persans, des Parthes ou des Assyriens. Ces Pirates étoient des Pisidiens, des Ciliciens, des Cypriens & peut-être des Syriens ; nations, chez qui le culte de Mithra n'étoit point reçû. Ainsi, ce que dit Plutarque ne doit être pris que pour une conjecture avancée au hasard.

Le plus ancien exemple du culte de Mithra chez les Romains, se trouve, je crois, sur une inscription datée du troisième consulat de Trajan, ou de l'an 101 de l'ère chrétienne. C'est la dédicace d'un autel au soleil, sous le nom de *Mithra,*

Mithra: DEO SOLI MITHRAE. Sur une autre inscription qui ne porte point de date, *Mithra* est l'assesseur ou le compagnon du soleil: DEO... MITRHAE ET SOLI SOCIO. Il falloit cependant que ce culte ne se fût pas établi en Syrie & dans les pays voisins de l'Égypte. C'est ce qui résulte de l'ouvrage d'Origène contre Celse. Ce défenseur du paganisme joignoit les *mithriaques,* ou les prêtres & les dévots de Mithra, aux *métragyrtes,* ou prêtres vagabonds de Cybèle, aux diseurs de bonne aventure & à ces espèces de sorciers, qui abusoient les simples par les fourberies & par les prestiges, dont ils accompagnoient leurs sacrifices à Hécaté & aux autres Génies malfaisans. Il parloit encore des antres sacrés de Mithra qui étoient dans la Perse, & des représentations du ciel, des planètes & des étoiles, qu'on y montroit aux initiés. Mais tout cela étoit si peu connu d'Origène, un des hommes des plus savans de son siècle, qu'il soupçonne que c'étoient des choses imaginées par Celse. Les bas-reliefs & les pierres gravées qui subsistent encore aujourd'hui, nous montrent que le soupçon d'Origène étoit mal fondé. Il faut néanmoins conclurre de là que le culte de Mithra, quoiqu'établi à Rome dès l'an 101, n'étoit pas encore connu en Égypte & en Syrie, au temps d'Origène, mort en 263 de J. C. & dont la célébrité avoit commencé vers l'an 228. Ainsi, il n'est nullement étonnant que Clément Alexandrin, qui a fleuri vers l'an 194 selon Eusèbe, n'ait point parlé de Mithra.

Grut. p. 35. n.° 2. p. 22. 12.

Origen. cont. Celsum. VI. p. 290.

Le culte de cette Divinité étoit cependant commun à Rome, où l'on célébroit même ses mystères. On voit dans les collections de Gruter & de Reinésius, plusieurs dédicaces faites à Mithra *(b)*: & Lampride, dans la vie de Commode, fait mention des mystères de Mithra, *sacra Mithriaca.* Commode a régné depuis l'an 180 jusqu'à l'an 192. Ces mystères devoient même avoir déjà une certaine célébrité dans l'Occident, au temps de S.[t] Justin, qui dans sa seconde apologie & dans son dialogue avec Tryphon, parle de l'antre sacré de

Justin. apolog. II. p. 98.

(b) SOL INVICTUS MITHRA. NOMEN INVICTUM SOL MITHRA, &c.

Mithra, de ses mystères & d'une espece de *communion* que recevoient les initiés. La seconde apologie de S.t Justin fut présentée à l'Empereur Antonin en 142 de J. C. Tertullien, qui a fleuri peu après l'an 200 de J. C. s'étend aussi sur les mystères de Mithra, parle d'une espèce de baptême qui lavoit les initiés de toutes les souillûres que leur ame avoit contractées jusqu'alors, d'une marque qu'on leur imprimoit, d'une offrande de pain & d'un emblème de la résurrection qu'il n'explique pas en détail. Dans cette offrande, qui étoit accompagnée d'une certaine formule de prières, on offroit un vase d'eau avec le pain. Ailleurs, Tertullien dit qu'on présentoit aux initiés une couronne soutenue sur une épée, mais qu'on leur apprenoit à la refuser, en disant : *C'est Mithra qui est ma couronne.*

Tertull. de præscript. cap. 40. Advers. Marcion. 1. 13. De baptis. 5.

Tertull. de coronâ. p. 131.

On lit sur une inscription trouvée en Carinthie, dans les ruines de *Solva*, aujourd'hui Solfeld près de Clagenfurt, que le 8.e des calendes de juillet, sous le consulat de Gordien & d'Aviola, l'an 239 de J. C. on répara un ancien temple de Mithra, ruiné par le temps, *vetustate conlapsum.* Une autre inscription, rapportée dans Gruter, fait mention d'une dédicace au même Dieu, PRO SALUTE COMMODI ANTONINI. Commode ayant reçû de Marc Aurèle le titre de César, dans l'année 166, l'inscription qui ne lui donne pas ce titre, doit être d'un temps antérieur.

Monumenta veter. Ant. pag. 240.

Lamprid. Commod. c. 2.

Porphyre, qui vint à Rome en 263 prendre les leçons de Plotin, parle beaucoup de Mithra, dans les ouvrages qui nous restent de lui. C'est Zoroastre qu'il fait le premier auteur de l'antre mystique, où Mithra étoit, dit-il, représenté assis sur le taureau, & tenant à la main le glaive d'Aries, signe consacré à Vénus & aux générations, dont Mithra est le principe. Dans les mystères de Mithra on donne, ajoute-t-il, aux hommes le nom de *lions*, & aux femmes celui de *hyènes*, espèce de loup ou de renard commun dans l'Orient, & nommé aujourd'hui *schakal.* Dès le temps de Tertullien, on donnoit ce nom de *lions* aux initiés : *Leones Mithræ philosophantur.* Les ministres inférieurs portoient les noms d'*aigles*, d'*éperviers*,

De abstinent. anim. De antro Nympharum.

De abstinent. IV. cap. 6.

Tertull. advers. Marcion. 1. c. 13. Cet ouvrage est de l'an 207.

de *corbeaux, &c.* & ceux d'un ordre supérieur avoient celui de *pères*. Porphyre ajoute que dans les fêtes Léontiques, *Leontica*, les initiés & les ministres étoient déguisés sous la forme des différens animaux dont ils portoient les noms.

S.t Jérôme, parlant de la destruction de l'antre sacré de Mithra à Rome l'an 378 de J. C. désigne plusieurs de ces ordres des initiés & des ministres, par les termes suivans: *Portentosa simulachra quibus corax, gryphius, miles, leo, perses, helios, bromius, pater, initiantur.* Ces noms avoient donné lieu aux différentes espèces de fêtes appelées *Leontica, Heliaca, Coracica, Patrica*, sur les inscriptions. Il y en a une de l'an 376, dans laquelle un Ulpius Egnatius, qui avoit reçû le taurobole, prend les titres de *Pater & Hierocorax Dei Solis invicti Mithræ, Archibucolus Dei Liberi, Hierophanta Hecatæ, Sacerdos Isidis & Augur publicus.*

Epistola VII. ad Lætam.

Grut. p. 27. n.° 2.

Les initiés étoient obligés de subir un grand nombre d'épreuves pénibles & douloureuses, avant que d'être admis au rang des adeptes. Nonnus, Elias de Crète & l'Evêque Nicétas détaillent ces épreuves dans leurs scholies * sur les discours de S.t Grégoire de Nazianze. Ils parlent d'un jeûne très-austère de 50 jours, d'une retraite de plusieurs jours dans un lieu obscur, d'un temps considérable qu'il falloit passer dans la neige ou dans l'eau froide, & de quinze fustigations, dont chacune duroit deux jours entiers, & qui étoient, sans doute, séparées par les intervalles nécessaires aux initiés, pour reprendre de nouvelles forces. Dès le temps de Commode, les mystères de Mithra étoient accompagnés d'épreuves, mais dont il semble que l'objet étoit uniquement d'éprouver le courage & la patience des initiés. Cet Empereur, qui aimoit le sang, changea en des meurtres réels ce qui n'étoit qu'un danger apparent : *Sacra Mithriaca homicidio vero polluit, cùm illic aliquid ad speciem timoris vel dici vel fingi soleat*, dit Lampride.

** Vid. monumenta veteris Anni, p. 212.*

Lamprid. Commod. c 9.

Le déguisement des ministres de Mithra sous la forme de divers animaux féroces, dont parle Porphyre, n'étoit pas une chose absolument nouvelle à Rome : il se passoit quelque

chose d'approchant dans les mystères d'Isis. Valère Maxime & Appien disent que lors de la proscription des Triumvirs, l'Édile Volusius sachant qu'il étoit sur la liste de ceux dont on avoit mis la tête à prix, emprunta d'un Isiaque de ses amis, sa longue robe de lin & son masque à tête de chien : on sait que les masques antiques enveloppoient la tête entière. Dans cet équipage, Volusius sortit de Rome & se rendit, par les chemins ordinaires, un sistre à la main, & demandant l'aumône aux passans, auprès du jeune Pompée : *Per itinera viasque publicas stipem petens,* dit Valère Maxime. Si les yeux n'avoient pas été accoutumés à voir des hommes dans cet équipage, rien n'étoit plus propre à faire arrêter Volusius par les premiers qui l'eussent rencontré.

Valer. Maxim. VII. 8. Appian. bell. civil. IV. pag. 616.

Ce fut, sans doute, par le secours d'un semblable déguisement, que Mundus put persuader à Pauline qu'elle avoit passé la nuit avec le Dieu Sérapis. Tertullien ajoute au récit de Josèphe une circonstance très-propre à faire naître cette pensée. Mundus se présenta, dit-il, à Pauline, *specie leonis qui Serapis putabatur :* & ceux qui se souviendront d'avoir vû dans l'*Harpocrate* de M. Cuper de cette Académie, une pierre antique publiée d'abord par Chiflet, n'auront pas de peine à comprendre comment Pauline put être trompée par le déguisement de Mundus.

Tertull. apol. cap. 15.

Cuper, Harpocrat. p. 52.

Je reviens aux fêtes de Mithra. Il semble que vers l'an 350, c'est-à-dire, sous les enfans de Constantin, le zèle du paganisme expirant se ranima pour la célébration de ces fêtes & de plusieurs autres, inconnues dans l'ancienne religion grecque & romaine. On trouve, à la vérité, avant cette époque, des consécrations d'autels à Mithra, marquées sur les inscriptions ; mais on n'y voit la date d'aucune célébration de ses fêtes. La plus ancienne de ces consécrations est celle du premier mars de l'an 101 de J. C. Les autres sont du 4 juillet 183, du 25 avril & du 2 juin 184, du 25 avril 194, & du 25 avril 197. C'est après Constantin qu'on commence à trouver des inscriptions, qui parlent des mystères & des fêtes de Mithra. Sur celles du 11 août & du 15

Voyez le Rec. de Gruter & celui de Reinesius, & Monumenta veteris Antii.

Van Dale, dissertation. 4.

ſeptembre 357, on trouve deux célébrations des *Leontica*, faites dans une même année : en 358, trois autres, une des *Leontica* le 17 mars ; une des *Patrica*, ou *Perſica*, le 4 avril ; une des *Heliaca* le 16. Le 24 du même mois, on trouve la fête où les adeptes étoient admis au ſpectacle des *Cryſes*, *cryſios* ou *gryſios oſtenderunt :* peut-être, étoit-ce celle où ils étoient introduits dans l'antre de Mithra. On trouve le 11.e mars 359, une autre célébration des *Leontica ;* dans l'année 362, on en voit encore deux, l'une du 1.er & l'autre du 8 avril : dans cette dernière on admit les initiés au ſpectacle des *Cryſes*, *cryſios oſtenderunt :* en 358, on les y avoit admis le 24 avril.

En 370, on marque au 17 juillet la conſécration d'un autel à Mithra, par la cérémonie du taurobole & du criobole. Pétronius Apollodorus, qui fit cette dédicace, prend les titres de *Pontifex major, XV vir ſacris faciundis, Pater ſacratus Dei invicti Mithræ.*

En 376, on trouve un *Aurelius Victor Augentius V. C. PP. (pater patrum)* qui ayant célébré les *Coracica* ou *Hierocoracica* pour ſon fils, la 30.e année de ſa conſécration, *a montré* les *gryſes* avec lui, le 24 du même mois de juillet. Le nom de cet Aurélius ſe trouve ſur des inſcriptions des années précédentes. Sur une autre de cette même année 376, on donne à un Sextilius Agéſilaüs, le titre de *Pater Patrum Dei Solis invicti Mithræ :* il ſe dit *Taurobolio in æternum renatus.* Enfin, une inſcription de l'an 377, *Gratiano V & Merobaude Coſſ.* parle d'un Céionius Rufus, qu'elle nomme *Pater ſacrorum invicti Mithræ*, & qui eſt apoſtrophé en ces termes dans des vers placés à la fin de l'inſcription :

Perſidicique Mithræ Antiſtes Babylonie templi.

Dans une autre inſcription de l'an 390, on trouve le nom de ce même Céionius Rufus, *Valentiniano Aug. IV & Neoterio Coſſ.* il ne prend plus le titre de *Pater ſacrorum Mithræ*, mais ſeulement celui de *Exvicario Aſiæ.* Il s'y agit

cependant d'un autel payen, dont la dédicace fut faite ou renouvellée le 22 mai par un second taurobole, postérieur de 20 ans à un plus ancien, qui étoit, par conséquent, de l'an 370. Je ne connois point de monument public d'un acte de paganisme célébré avec authenticité, postérieur à cette inscription. Le culte de Mithra avoit été proscrit à Rome dès l'an 378 : l'antre sacré de Mithra fut ouvert & détruit par les ordres de Gracchus préfet du prétoire, cette même année. Une histoire détaillée de la destruction de l'idolatrie, & des recherches sur les nouveaux cultes introduits dans le paganisme, répandroient un grand jour sur nos antiquités ecclésiastiques.

Leg. unicâ cod. Theod. ne quis in caus. tacit. Coss. Valente VI, Valentiniano II.

Je n'ai point parlé des inscriptions de Mithra, trouvées hors de Rome, & qui ne portent point de dates ; parce qu'on n'en peut rien conclurre. On les trouvera presque toutes rassemblées dans l'ouvrage de M.gr de la Torré & dans les dissertations de Van Dale. Comme l'un & l'autre ne m'ont fourni aucune idée, je n'ai pas crû les devoir citer pour des détails dont j'étois instruit, avant que d'avoir lû leurs ouvrages, ou dont je n'ai pas jugé convenable d'alonger ce Mémoire. Nous avons dans les collections de Gruter & de M. Muratori, ainsi que dans les *Monumenta veteris Antii*, & dans l'ouvrage de Hyde, plusieurs bas-reliefs, où l'antre sacré de Mithra est représenté : on le voit aussi sur quelques pierres gravées. Mithra en est toûjours la principale figure : il est représenté sous la forme d'un jeune homme domptant un taureau, & souvent prêt à l'égorger : il est coëffé d'une tiare persienne recourbée en devant, comme celle des rois : il tient à la main une espèce de bayonnette, que Porphyre nomme le *glaive sacré d'Ariès*, & qui doit être l'arme persane nommée *acinacès :* il est vétu d'une tunique courte avec l'*anaxyride*, ou la culotte persane : quelquefois il porte un petit manteau. A ses deux côtés, sont deux autres figures humaines, coëffées d'une tiare semblable, mais sans manteau : ordinairement, l'une tient un flambleau élevé, & l'autre un flambeau baissé. Quelquefois ces figures sont dans une attitude que

Monumenta veteris Antii. Van Dale dissertationes. 4.°

l'honnêteté ne permet pas de décrire, & par laquelle il semble qu'on a voulu désigner le principe de la fécondité des êtres. Celui de ces bas-reliefs qui est à Rome, dans la vigne Borghèse, mérite une attention particulière. On aperçoit au bas les vestiges d'une inscription latine qui est totalement effacée; mais on lit sur le corps du taureau, *DEO SOLI INVICTO MITHRAE*, & sur le col même de l'animal, au dessous du sang qui coule de la blessure que lui a faite Mithra, on voit ces deux mots, *NAMA SEBESIO*, en caractères romains.

Ces deux mots ont donné lieu à différentes conjectures. Pighius & Réinésius les ont crû grecs: le dernier y trouvoit la rivière de Sébèthe, qui passe auprès de Naples: Νᾶμα Σεβέσιον étoit, selon lui, *fluentum*, ou *fluvius Sebethus*.

M. le Marquis Maffei proposant à l'Académie une nouvelle explication de ces deux mots, qu'il lisoit comme Réinésius & Pighius, les rendoit par ceux de *fluentum adorandum ;* dérivant le dernier de σέβειν, *venerari :* & il les appliquoit au sang même qui coule de la plaie. Comme il paroissoit difficile que dans une fête persane, ou du moins orientale, on employât une formule grecque, & que cette formule fût en caractères latins; M. Fourmont l'aîné imagina que c'étoit deux mots chaldéens qu'il lisoit de droite à gauche, & où il trouvoit *OISEBES AMAN, non peribit fidelis* ou *credens.* Cette formule seroit assez convenable pour un culte dans lequel on éprouvoit la foi des Cathécumènes, par des épreuves longues, douloureuses & pénibles. L'interprétation de M. le Marquis Maffei pouvoit avoir rapport à la cérémonie du taurobole, & au sang qu'on faisoit couler sur celui qui recevoit cette espèce de baptême.

Hist. de l'Academie, vol. XII. p. 231.

Mais aucune de ces deux interprétations ne peut convenir avec l'inscription trouvée auprès de Tivoli, publiée d'abord dans le recueil des *Oposcoli Scientifici.* vol. XIX, page 39, & depuis dans le recueil de M. Muratori.

Thesaur. inscript. Muratori vol. I, p. 138.

SOLI. INVICTO. MITHRAE
SICVT. IPSE. SE. IN. VISV
JVSSIT. REFICI
VICTORINVS. CAES. N
VERNA. DISPENSATOR
NUMINI. PRAESENTI. SUIS. IN
PENDIS. REFICIENDVM
CVRAVIT. DEDICAVIT QVE
NAMA CVNCTIS.

Les deux derniers mots *NAMA CVNCTIS* montrent que *NAMA* ne ſignifie ni *fluentum*, ni *fidelis:* Je ne parle pas de l'explication qui change *NAMA* en *NANNA*, nom d'une Divinité de l'Elymaïde, ou en *HAMMA*, nom hébreu ou ſyrien du ſoleil, employé par certains hérétiques des premiers ſiècles. Par une ſemblable méthode, on met dans les inſcriptions & dans les écrivains tout ce qu'on a envie d'y trouver.

Machab. II, cap. I. v. 13. Monumenta vet. Antii p. 194. Epiphan. hæreſ lib I. hæreſ. 16.

J'ai ſoupçonné, car dans de pareilles matières il eſt permis de ſoupçonner, que dans l'inſcription de Tivoli *nama* vient du perſan *nem* ou *nam*, *roſée*, & figurément *bénédiction*, *grace*, *protection céleſte. Nama cunctis*, ſera une formule pour implorer la protection de Mithra. Dans le bas-relief de la vigne Borghèſe, *nama ſebeſio* ſera *ros*, ou *protectio acceptabilis*, de *ſipas* ou *ſepas*, *laus*, *gratiarum actio;* d'où ſe forme, *gratias agere Deo*, *laudare Deum.* Cette interprétation ne s'éloigne pas pour le ſens de celle du Marquis Maffei.

Voyez Méninſki ſur ces deux mots.

J'oubliois de remarquer que dans le champ des bas-reliefs, on voit autour de Mithra, le ſoleil, la lune, les planètes & diverſes conſtellations céleſtes, repréſentées par les animaux dont elles portent les noms dans les planiſphères grecs. Mais elles ne gardent point la ſituation qu'elles ont dans le Ciel, & elles ſemblent placées au haſard; celles qui ſont les plus éloignées, comme le cancer & le ſcorpion, étant jointes enſemble: ce qui m'a fait voir qu'elles ne forment pas le thème céleſte de l'entrée

l'entrée du ſoleil dans Taurus, comme je l'avois ſoupçonné d'abord. Porphyre dit que dans l'antre de Mithra, on voyoit cette Divinité domptant un taureau, entourée des repréſentations du ſoleil, de la lune & des étoiles.

J'ai parlé juſques à préſent du culte de Mithra, conformément à l'opinion commune qui ſuppoſe que ce culte étoit chez les Romains le même que dans la Perſe : opinion, qui ſemble avoir été celle de Porphyre, qui dit que Zoroaſtre eſt l'auteur de l'antre ſacré de Mithra, & des différens emblèmes dont il étoit rempli. Mais j'avoue qu'en examinant de près les circonſtances du culte de Mithra chez les Romains, je n'y ai trouvé nulle reſſemblance avec la doctrine & les pratiques de la religion perſane, contenues dans les livres de Zoroaſtre, ou du moins dans ce que les critiques mahométans nous apprennent de ces livres.

Dans la religion des Mages, fondée ſur des principes de douceur & d'humanité, & tournée toute entière aux avantages de la ſociété, les préceptes moraux ſe réduiſent à l'uſage modéré des paſſions, dont la nature a mis le germe dans tous les cœurs. Cette religion les regarde comme le fondement de la ſociété, lorſqu'elles ſont réglées par la raiſon. On y condamnoit également tous les excès oppoſés à la nature ou à la raiſon, & capables, non ſeulement de troubler l'ordre de la ſociété, mais encore de rendre malheureux ceux qui s'y livrent. Les jeûnes & les abſtinences exceſſives étoient défendues, de même que l'intempérance & l'ivrognerie. Si l'adultère & la débauche étoient regardés comme des crimes, la virginité & le célibat paſſoient pour un état oppoſé aux vûes de l'Eſtre ſuprème, qui avoit placé les hommes ſur la terre pour la peupler. Pour cette eſpèce de débauche que les Perſes, de l'aveu même d'Hérodote, n'avoient connue que depuis leur commerce avec les Grecs ; elle étoit en horreur dans cette religion : la ſouillure de ceux qui en étoient coupables étoit contagieuſe, & ſe communiquoit à tous ceux qui converſoient avec eux. Il eſt inutile d'obſerver que le meurtre, le vol, l'injuſtice, & toute action capable de troubler la paix,

ou le bonheur de la société, étoit un crime qu'on ne pouvoit expier que par des actions opposées. Défricher une terre inculte, planter un arbre fruitier, tuer un animal nuisible ou seulement incommode, se marier & augmenter le nombre des créatures raisonnables qui peuplent la terre, faire quelque établissement utile à la société, conduire de l'eau dans un lieu aride, construire ou réparer un chemin, &c. c'étoient-là les actions qui nous rendoient agréables au Dieu suprème, & aux intelligences qui régissent l'univers sous ses ordres. Quant aux pratiques religieuses, elles consistoient dans la récitation de quelques prières fort courtes, mais répétées plusieurs fois pendant chaque jour, & dans le soin avec lequel on conservoit la pureté des élémens, dont on éloignoit tout ce qui auroit pû la corrompre. Au reste comme les Persans étoient des hommes, & des hommes assez grossiers, la superstition avoit rempli cette partie du culte, d'un grand nombre d'observations puériles, que les prètres d'une part, & les dévots de l'autre multiplioient à l'envi. Mais ce n'étoit pas là un défaut particulier à la religion persane. Pour ne parler ici que du judaïsme, nous voyons de combien de pratiques superstitieuses cette religion avoit été chargée par les hommes.

Le *Sadder,* ouvrage d'un Mage persan, & les divers passages des écrivains arabes & persans, rapportés dans l'ouvrage de Hyde, m'ont fourni les traits du tableau de la religion persane que je viens d'ébaucher. Plusieurs témoignages des anciens écrivains grecs & romains nous prouvent que le fond de cette religion a toûjours été le même. Mais en les lisant, il faut prendre garde à ne pas confondre les dogmes de la secte des Thanaviah, ou des anciens Manichéens, avec ceux de Zoroastre, comme ont fait plusieurs anciens, qui nous donnent souvent la doctrine des Mages d'Arménie, de Chaldée & de Cappadoce, pour celle des Mages de Perse. A l'égard des Mahométans, il y en a plusieurs auxquels un zèle religieux mal entendu a fait imputer aux Mages de Perse, en général, les opinions de Manès & de Mazdek, qui étoient détestées par les gens instruits de la vraie religion de Zoroastre. Il n'y a

peut-être rien de si rare parmi les hommes, qu'un zèle équitable & éclairé; & il n'est que trop commun de les voir appeler le mensonge & l'injustice au secours de ce qu'ils regardent comme la vérité.

Les principes de la religion des Mages étoient absolument opposés aux jeûnes & à toutes ces épreuves pénibles, douloureuses & quelquefois meurtrières, par lesquelles on préparoit les initiés à la participation des mystères de Mithra. Tertullien nous apprend que la religion des Mithriaques avoit aussi des gens de l'un & de l'autre sexe, qui se dévouoient au célibat & à la virginité : *Mithra habet & virgines, habet & continentes.* Parmi les Mages, la virginité & le célibat sont regardés comme un état réprouvé : on marie les enfans extrêmement jeunes; & lorsqu'il arrive qu'ils meurent avant que de l'avoir été, on tâche d'y suppléer par une cérémonie décrite dans Hyde & dans plusieurs de nos voyageurs. Quiconque, dit le Sadder, meurt sans avoir eu des enfans, quelque mérite religieux qu'il ait d'ailleurs, il sera exclus du *Paradis (b)*: on sait que ce terme de *Paradis* est originaire de Perse, & que les Grecs l'avoient adopté pour signifier une maison de plaisance.

Sadder, Portâ 19. Hyde, p. 446.

On doit observer encore que le temps de la célébration des Mithriaques, ne convient point à celui des *Mirhagan* de Perse. Ces dernières fêtes se célébroient quelques jours après le solstice d'hiver, & lorsque le soleil commence à se rapprocher de nous; au lieu que les mystères de Mithra se célébroient à Rome, comme on l'a vû par les dates des inscriptions rapportées plus haut, plusieurs jours après l'équinoxe du printemps : & ce n'étoit point au hasard que l'on avoit choisi cette saison. Porphyre assure que les figures représentées dans l'antre sacré de Mithra, dont nous voyons une image sur quelques bas-reliefs antiques, avoient un rapport nécessaire avec le passage du soleil de la constellation du Bélier dans celle du Taureau.

(b) *Cuicumque non est filius .... anima ejus in pœnâ & dolore manebit .... quantacumque sint merita ejus .... urbis Paradisiacæ particeps nunquam fiat.*

Si on veut abſolument conſerver une origine perſane aux fêtes Mithriaques, il faudra les regarder comme une imitation de celle qui ſe célébroit en Perſe le 23 *dey*, & dans laquelle on expoſoit dans les rues la repréſentation de *Féridoun*, aſſis ſur un taureau : mais cette fête n'avoit aucun rapport à Mithra ou Mihir. C'étoit une fête inſtituée en mémoire de l'expulſion de Déhak, & de la délivrance de la Perſe. Je ſerois plus porté à croire que les fêtes de Mithra venoient de Chaldée, & qu'elles avoient été inſtituées pour célébrer l'*exaltation* du ſoleil dans le ſigne du Taureau. Les Mages de Chaldée & d'Aſſyrie rapportoient toute leur religion au culte des planètes & des étoiles : elle étoit toute aſtronomique ; & preſque toutes les idées de l'aſtrologie judiciaire y ſont relatives. Les *Sabis*, ou Chrétiens de S.[t] Jean, en ont conſervé pluſieurs dogmes particuliers, qu'ils ont ajuſtés de leur mieux avec le judaïſme & avec le chriſtianiſme. Ibn Schanah, cité par Hyde, nous apprend que l'année des anciens Sabis, commençoit à l'entrée du ſoleil dans le ſigne d'Ariès. On célébroit cette entrée du ſoleil dans chaque ſigne, par un jeûne de trois jours : car les Sabis, à la différence des Perſans, admettoient les jeûnes, les macérations & les pénitences ; tandis que, d'un autre côté, ils avoient des fêtes où il falloit s'enivrer. Les cinq fêtes principales des Sabis étoient celles de l'exaltation des cinq planètes ou de leur arrivée à un certain degré d'un ſigne déterminé : elles ſe trouvent encore marquées dans les calendriers & dans les tables aſtronomiques de l'Orient. Je ne m'arrêterai qu'à l'exaltation du ſoleil, qui ſeule pouvoit être une fête annuelle & fixe. Mercure achevant ſon cours en 88 jours, ſon exaltation revient pluſieurs fois dans chaque année : Vénus employant 225 jours environ, il y a des années où elle a deux exaltations dans le même ſigne. Pour Mars, Jupiter & Saturne, leur exaltation ne revient jamais qu'au bout de pluſieurs années.

Hyd. præfat. [illegible] p. 3[illegible]. & [illegible] 254.

Hyd. pag. 128.

Ali Birgjendi & Schah Kolgi, cités par Hyde, placent l'exaltation du ſoleil au 19.[e] degré d'Ariès. Les calendriers aſtronomiques des Romains, ſuppoſent que le ſoleil étoit à ce

degré d'Ariès, le 11 & le 12 avril. Si on a égard à l'excès de l'année julienne ſur l'année ſolaire vraie, on trouvera qu'en 358 de J. C. le ſoleil étoit parvenu à ce degré, dès le 8 ou le 9 du même mois d'avril. Les inſcriptions nous montrent que dans cette année 358, on célébra les fêtes Héliaques à Rome le 16 avril, & que le 11 mars & le 24 avril il y eut deux célébrations des fêtes Léontiques. J'indique ces rapports pour faire voir que je n'ai négligé aucune des recherches capables de répandre quelque jour ſur la matière : car les dates des inſcriptions prouvent qu'on ne ſuivoit aucune règle aſtronomique, dans le jour de ces différentes fêtes ; quoiqu'on s'éloignât peu de la ſaiſon du printemps. Il faut convenir d'ailleurs que nous ne ſerions plus à portée de connoître les raiſons myſtiques ou politiques, qui obligeoient de modifier la règle aſtronomique, s'il étoit vrai qu'on en eût voulu ſuivre une.

On trouve dans les ſcholies de l'Evêque Nicétas ſur les diſcours de S.t Grégoire de Nazianze, de quoi confirmer la conjecture que je propoſe ſur l'origine chaldéenne du culte de Mithra. Car, après avoir dit que, ſelon quelques-uns, Mithra eſt le même que le ſoleil, il ajoûte que c'eſt ſur-tout parmi les Chaldéens, que les initiations aux myſtères de Mithra ſont établies : *Hujus autem Mithræ myſteriis quædam initiationes ſunt maximè apud Chaldæos.*

Monum. veter. Ant. pag. 212. Trad. du P. de Montfaucon, qui avoit vû à Florence le mſ. grec de Nicetas.

On a vû plus haut que ſur l'inſcription de l'an 377, dans les vers latins à la louange de *Rufus Ceionius pater ſacrorum invicti Mithræ*, on le nomme :

Perſidicique Mithræ Antiſtes Babylonie templi:

Le titre d'*Antiſtes Babylonius* ſuppoſe un culte venu de Chaldée.



DE L'ERE DES GRECS DE SYRIE, *nommée plus ordinairement* Ére des Séleucides.

Par M. FRERET.

21 Août 1742.

NOS chronologistes regardent ordinairement les dates qui se voient sur le revers de plusieurs médailles des rois de Syrie, & des villes qui étoient sous leur domination, comme étant relatives à l'époque du règne de Séleucus Nicator, ou à l'ère qu'Eusèbe fait commencer en 312 avant J. C. douze ans après la mort d'Alexandre, la sixième année du règne d'Alexandre Ægus, dans le canon de Ptolémée, & sept ans avant le commencement de Ptolémée fils de Lagus. On a rapporté à cette même ère les dates qui se trouvent sur les inscriptions de Palmyre, & celles du premier & du second livre des Machabées, qu'on a voulu être prises d'une seule & même époque ; quoique le même événement se trouve daté différemment dans les deux livres des Machabées : c'est-à-dire, de la 150.e & de la 148.e année. Ces différens points sont ceux que je me propose d'examiner dans ce Mémoire : mais je dois commencer par présenter un tableau raccourci des événemens qui suivirent la mort d'Alexandre; sans quoi j'aurois peine à rendre mes preuves sensibles aux lecteurs qui n'ont pas tout le détail des faits, assez présent. Comme Diodore est presque le seul écrivain ancien, qui nous instruise de l'histoire de ces temps-là, il suffira de l'abréger ; & je n'entrerai dans aucune discussion chronologique.

Olymp. CXIV. 1.

Alexandre mourut au milieu de l'été de l'an 324, au commencement de l'année athénienne, & le dernier du huitième mois de l'année macédonienne, sans avoir réglé sa succession. Il laissoit sa femme Roxane enceinte & un fils naturel nommé Hercule, qu'il avoit eu de Barsine veuve de Memnon, mais qui n'étoit encore qu'un enfant. Alexandre

avoit auprès de lui un frère naturel nommé Philippe Aridée, homme ſans mérite & ſans aucune capacité : on prétendoit que des breuvages qu'Olympias lui avoit fait prendre dans ſa jeuneſſe, l'avoient rendu imbécille. La néceſſité où les généraux d'Alexandre ſe trouvèrent d'avoir un chef, au nom duquel on donnât les ordres, les obligea, après quelques jours d'altercation, de placer cet Aridée ſur le trône, en lui aſſociant l'enfant dont Roxane étoit enceinte, au cas que ce fût un mâle. On forma un conſeil auquel préſidoit Perdiccas, qui avoit preſque toute l'autorité.

Roxane étant accouchée, peu après, d'un fils qu'on appela Alexandre, du nom de ſon père, on le déclara Roi avec Philippe ; & les ordres s'expédioient au nom *des deux rois*. On ſongea enſuite à faire un partage des gouvernemens : mais Séleucus n'y fut point admis ; il obtint ſeulement le commandement d'un corps de cavalerie, que Perdiccas quitta, comme incompatible avec la place de chef du conſeil. Ce commandement étoit un emploi très-honorable. Perdiccas y avoit ſuccédé à Hépheſtion qui l'avoit gardé juſqu'à ſa mort. La Babylonie fut confiée à Archon, & la Méſopotamie à Arcéſilas. Les choſes ſubſiſtèrent en cet état & ſans de grands changemens, juſqu'à l'an 322, dans lequel Perdiccas mécontent de Ptolémée fils de Lagus, paſſa dans l'Égypte, pour lui en ôter le gouvernement : mais ſes ſoldats s'étant mutinés, il fut tué dans le tumulte ; & les Macédoniens nommèrent Antipater, pour gouverner ſous le nom des deux rois. On fit un nouveau partage : Antigonus eut le gouvernement d'une partie de la baſſe Aſie, avec le commandement en chef de l'armée d'Aſie : Séleucus, dont il eſt parlé en cette occaſion pour la première fois, eut le gouvernement de la Babylonie. Ce ſecond partage doit être du printemps de l'an 321. En 317, Philippe Aridée fut tué par les intrigues d'Olympias, qui voyoit avec douleur le fils d'une rivale ſur le trône de Macédoine : il avoit régné ſix ans & ſept mois.

Olymp. CXIV, 3.

Séleucus reſta à Babylone juſqu'à l'an 315, dans lequel Antigonus irrité du refus qu'il faiſoit de lui rendre compte

Olymp. CXV. 2.

des revenus publics, lui ôta le gouvernement. Séleucus fut forcé d'aller chercher une retraite en Egypte auprès de Ptolémée : il y resta jusqu'après la défaite d'Antigonus à Gaza, ou jusqu'à l'automne de l'an 312. Alors ayant obtenu de Ptolémée un petit corps de 200 chevaux & de 800 fantassins, il retourna dans la Babylonie où il étoit aimé. Les peuples & la plus grande partie des troupes se déclarèrent pour lui : il forma une armée avec laquelle il attaqua Nicanor, qui commandoit pour Antigonus, le battit, & resta seul maître de tout le pays. Encouragé par ce premier succès, il forma le projet de réunir à son gouvernement les provinces orientales de la haute Asie, dont les commandans divisés entre eux, ne reconnoissoient presque plus l'autorité des rois & du conseil.

Olymp. CXVII. 1.

Pendant que Séleucus étoit occupé dans la Perse, Antigonus, qui avoit battu Ptolémée dans une seconde bataille, envoya son fils Démétrius avec une armée contre Babylone. La ville & un des deux châteaux se soumirent : mais l'autre soûtint un siège en forme ; & Démétrius rappelé dans la basse Asie par des objets plus importans, repassa en Syrie, se contentant de laisser des troupes pour le bloquer. Ces événemens sont de la même année olympique, que la bataille de Gaza, ou de l'an 311 avant J. C. On a vû dans un Mémoire précédent, que les Babyloniens avoient commencé une nouvelle ère dans l'automne de l'année 311, à la nouvelle lune qui suivit l'équinoxe, & probablement après la retraite de Démétrius. Comme il y eut dans cette année, ou au commencement de la suivante 310 avant Jesus-Christ, un traité conclu par Ptolémée, Lysimachus & Cassander avec Antigonus, dans lequel on convint de couronner le jeune Alexandre âgé de 13 à 14 ans, & de lui donner pour gouverneur Cassander fils d'Antipater ; il y a bien de l'apparence qu'Antigonus retira ses troupes de la Babylonie, & comprit Séleucus dans le traité.

Olymp. CXVII. 1.

Olymp. CXVII. 2.

La tranquillité ne fut pas de longue durée. Les Macédoniens attachés au sang de leurs rois, & las du désordre qui

suit

ſuit toûjours le partage de l'autorité, aimoient mieux avoir un enfant pour ſeul maître, que d'avoir pluſieurs chefs qui ne pouvoient s'accorder. Caſſander, qui avoit ſuccédé au crédit de ſon père Antipater en Macédoine, & qui craignoit qu'Olympias ne devînt maîtreſſe des affaires, ſous le nom de ſon petit-fils, fit poignarder le jeune prince, pour ôter ce prétexte aux ſoldats. Cet événement eſt de la fin de la ſeconde année de l'olympiade CXVII, & par conſéquent du printemps de l'an 310.

Dans l'année olympique ſuivante, qui commença dans l'été de l'an 310, Polyſperchon vieux capitaine macédonien, zélé pour la famille d'Alexandre, fit venir dans la Grèce Hercule, fils de ce prince & de Barſine, & le fit reconnoître par les troupes : mais s'étant laiſſé corrompre par Caſſander, il fit poignarder l'année ſuivante 309 le jeune prince, qui avoit alors 17 ans, avec ſa mère. *Olymp. CXVII. 3.*

L'hiſtoire ne fait aucune mention de Séleucus, pendant tous ces troubles : il étoit occupé à ſoumettre la Perſe & les provinces orientales. Il n'eſt parlé de lui qu'à l'occaſion de la guerre terminée par la défaite & par la mort d'Antigonus, à la bataille d'Ipſus en Phrygie, qui ſe donna dans l'été de l'an 301. Séleucus avoit amené au ſecours des princes ligués contre Antigonus, une armée redoutable par le grand nombre d'éléphans de guerre, qu'il avoit tirés de l'Inde. Ce fut alors ſeulement, que Séleucus devint maître de la Syrie : juſque-là, ce pays avoit obéi à Antigonus, qui y faiſoit ſon ſéjour le plus ordinaire, & qui y avoit conſtruit une ville de ſon nom, que Séleucus détruiſit, pour la placer dans une ſituation plus avantageuſe, ſous le nom d'*Antioche*, qu'elle a toûjours porté depuis. *Olymp. CXIX. 4.*

La domination de Séleucus ſur la Syrie, ne commença donc qu'après la défaite d'Antigonus en 301. Il y eut même quelques villes, qui reſtèrent attachées au parti de Démétrius; Tyr, entre autres, qui ne ſe ſoumit à Séleucus, que vers l'an 287 avant J. C. 26. de l'ère appelée *des Séleucides*. Cette ville eſt une de celles dont les médailles nous fourniſſent

un plus grand nombre d'époques rapportées à cette ère de l'an 312, qui précède de dix à onze ans la domination de Séleucus en Syrie, & qui est postérieure d'un égal nombre d'années à celle d'Antigonus, qui étoit maître de la Syrie septentrionale dès l'an 321. La Syrie méridionale, ou Celé-Syrie, passa encore plus tard sous la puissance des Séleucides. Elle releva de l'Egypte jusqu'à l'an 198 avant J. C. ou jusqu'à l'an 115.e des Séleucides ; & ce fut seulement sous le règne d'Antiochus le grand, que les Juifs devinrent sujets des rois de Syrie.

Antigonus fut le premier des capitaines d'Alexandre, qui prit le diadème & le titre de roi ; mais ce ne fut qu'après la conquête de l'île de Chypre, & après la victoire navale remportée par son fils Démétrius sur Ptolémée : événement, qui est de la 3.e année de l'olympiade CXVIII, & au plustôt de la fin de l'été de l'an 306 avant J. C. car Démétrius avoit passé le printemps de cette année à Athènes, selon Philochorus cité par Denys d'Halicarnasse ; & il y resta même encore une partie de l'été. Ce fut à l'exemple d'Antigonus, & pour ne point paroître abattus par la perte d'une bataille, que Ptolémée, Lysimachus & Cassander prirent aussi le diadème, à ce que nous apprend Diodore. Plutarque observe, dans la vie de Démétrius, que Séleucus commença seulement alors à le porter dans les audiences qu'il donnoit aux Grecs ; car il y avoit déjà quelques années, qu'il le prenoit en traitant avec les Barbares. Le canon astronomique ne compte même le règne de Ptolémée, que de l'année 20 depuis la mort d'Alexandre, ou du 7 novembre 305 avant J. C. La royauté des capitaines d'Alexandre ne peut guère avoir commencé qu'à la fin de l'an 306, ou au commencement de l'an 305 ; & ce n'est même que dans l'année 300, que Séleucus est devenu maître de la Syrie : jusqu'alors il ne possédoit rien en deçà de l'Euphrate ; & sa domination sur les provinces de la haute Asie ne l'empêchoit pas de reconnoître le fils d'Alexandre & de Roxane.

Dionys. in Dinarch. Sous l'archontat d'Anaxicrate, & dans l'olympiade CXVIII. 2.e année.

Il n'est point douteux qu'on s'est servi pendant long-temps

dans la Syrie, & même dans l'Asie mineure, d'une ère, qui commençoit dans l'année 312 : mais le détail qu'on vient de voir, montre qu'elle ne peut être celle des Séleucides, ni même celle de la royauté des capitaines d'Alexandre. Quel est l'événement qui a pû donner lieu de l'établir ? C'est ce que nous ignorons. Mais cette ignorance de la véritable cause d'un fait, n'est pas une raison de recevoir celle que les critiques ont imaginée, & dont la fausseté est prouvée. Il n'est pas possible que la royauté de Séleucus, qui n'a commencé qu'en 305, & qui n'a été reconnue en Syrie qu'en 300, ait donné l'origine à une ère qui avoit commencé en 312 : il seroit superflu de s'arrêter plus long-temps sur cet article. Je passe aux moyens de constater l'époque de cette ère.

Les astronomes orientaux, arabes & syriens en font un grand usage. Les Arabes la nomment ère de *Dhilcarnain* ou des *Roumi*, ère d'Alexandre ou des Grecs modernes : car ils appellent les anciens Grecs, *Iouni*, Ioniens. Ces astronomes ont déterminé l'époque de cette ère, avec la plus grande précision : ils marquent le nombre de jours dont elle précède celle de l'Hégire & celle de Jezdegherde. Alfragan & Oulougbeg la fixent au premier octobre de l'an 312 avant J. C. qui répond au premier *tisrin* des Syriens. Albatani la fait remonter un mois plus haut ; c'est-à-dire, au premier du mois de septembre romain, ou au premier du mois syrien *ciloul :* mais il reconnoît que c'est pour se conformer à l'usage civil des Grecs & des Coptes, qui commencent leur année un mois plustôt que les Syriens. Abulfarage observe la même chose, dans sa chronique. M. Assémani a publié plusieurs extraits des chroniques syriennes, qui nous montrent que les Syriens donnent à cette ère le nom d'*ère d'Edesse*, & qu'ils la joignent à celle des années d'Abraham, qu'ils ont empruntée de la chronique de Jule Africain, ou de celle d'Eusèbe, dont ils avoient une traduction dans leur langue. On n'a point de preuves que cette ère d'Edesse n'ait pas été établie après coup, par des chronologistes postérieurs. Il est, du moins, très-sûr que les années qu'elle emploie sont, de même que celles des

Alpherg elem. Oulougbeg de epoch. Albatani de scient. Stellar. c. 17.

Assеman. bibl. oriental. vol. 1. Adde Bayeri hist. Osroena.

Syriens, des années juliennes composées de mois romains, auxquels on a donné des noms syriens. Le mois *schébat*, par exemple, qui répond au mois de février, a comme lui 28 jours dans les années communes, & 29 dans les années bissextiles. Les autres mois ont de même 30 ou 31 jours, comme les mois romains auxquels ils répondent. Édesse n'est cependant devenue ville & province romaine, que sous Caracalla ; & il s'est même écoulé quelque temps avant qu'elle ait quitté l'usage des années lunaires babyloniennes & assyriennes, pour adopter les années juliennes. L'époque de cette ère a été marquée au premier octobre 312 d'une année julienne, anticipée pour avoir le premier jour d'un mois romain. Mais dans l'ancienne année grecque & macédonienne, elle devoit répondre au premier de cette lune, qui étoit celle du mois *dius*, & dont la syzygie suivit l'équinoxe d'automne. Cette année 312, l'équinoxe arriva le 26 septembre à $3^{h}\ 28'$ après midi à Antioche, & la syzygie à $1^{h}\ 50'$ après midi du 27 septembre.

Riccioli, *chron. reformat. IX. 4. n.° 1.* cite le ms. grec du Vatican.

Nous avons des preuves indubitables, pour le temps de Constantin, de l'usage civil de cette ère de l'an 312. Le symbole de Nicée est daté du 19 *dæsius* de l'an 636 d'Alexandre : les actes du concile de Chalcédoine & l'historien Socrate répètent cette même date : le 19 *dæsius* est le 19 juin de l'an 325 de J. C. Cet usage est confirmé par un grand nombre d'autres dates, qui se voient dans les écrivains de l'histoire ecclésiastique.

Socrat. I. 13.

A l'égard des temps antérieurs à Constantin, nous trouvons sur des monumens incontestables, les exemples de diverses dates, où on emploie une ère qui semble ne pouvoir être que celle-là : cependant nous n'en avons pas une entière certitude. Ces monumens sont des inscriptions & des médailles. Les inscriptions sont celles de Palmyre, recueillies dans les *Transactions philosophiques*, & publiées depuis dans un ouvrage séparé. Je ne m'arrêterai qu'à deux seulement, dans lesquelles on trouve quelques circonstances, qui semblent en déterminer la date par rapport à une ère plus connue. Telle est

Miscell. curios. anno 1707, 8.° vol. 3. p. 84.

Monumenta Palmyrena, 8.° Trajecti 1698.

celle de Tière sur le chemin de Palmyre à l'Euphrate : dans cette inscription datée du mois *loüs* de l'an 445, il est question d'un vœu fait à Jupiter, pour la conservation de l'empereur Hadrien, Ὑπὲρ Σωτηρίας. Hadrien est mort au mois de juillet de l'an 138 de J. C. le mois *loüs*, 10.e de l'année macédonienne, répond au mois de juillet, ou à peu près, dans l'année babylonienne. Comme l'inscription ne peut être postérieure d'un an à la mort d'Hadrien, & que ce mois *loüs* de l'an 445 répond au mois de juillet 138 ; l'ère doit avoir commencé, au plus tard, dans l'automne de l'an 308 avant J. C. Mais comme il n'est pas sûr que l'inscription soit de la dernière année d'Hadrien ; l'époque peut être antérieure, non seulement à l'an 308, mais encore à l'an 312. Ainsi on n'en peut rien conclurre de certain, pour la fixation de l'époque.

La seconde inscription a été trouvée sur une colonne, au milieu de la grande place de Palmyre. La date est de l'année 554 : le mois n'est pas marqué. « C'est un éloge de Julius Aurélius Zénobius Zabdilas fils de Dismalchus, fils de Nassum, « qui avoit commandé les troupes lors de l'arrivée du Dieu « Alexandre ; & qui, par sa conduite, s'étoit rendu très-agréable « au Dieu Jaribolus, & au Préfet du Prétoire Julius. » Le surnom de ce Julius a été effacé dans l'inscription grecque, & dans l'inscription en lettres palmyréniennes qui est au bas. *Miscell. p. 101.*

M. Halley, qui a joint quelques notes critiques à ces inscriptions, croit que le Julius, dont le nom est effacé à dessein, est le M. Julius Philippus que Gordien fit Préfet du Prétoire, après la mort de Misithée, & qui s'éleva à l'empire, après avoir fait assassiner Gordien. Sa conjecture est adoptée par Edme Bernard & par Thomas Smith, qui ont publié quelques notes sur ces mêmes inscriptions. Les uns & les autres croient que le surnom effacé est celui de Philippus, & qu'il l'a été, parce que l'assassinat de Gordien l'avoit rendu odieux. M. Halley pense que cette inscription doit fixer l'époque de l'ère à l'an 312 ou 311, & que l'an 554 de l'ère répond à l'an 243, qui est celui de la mort de Misithée & de l'élévation de *Miscell. curios. p. 170.*

Julius Philippus à la préfecture du Prétoire. Mais 1.° si on avoit voulu ôter le nom de Julius Philippus de ce monument, on ne se seroit pas contenté d'effacer son surnom: on n'auroit pas laissé son nom, qui étoit celui de Julius. 2.° Quoique l'empereur Décius fut ennemi de Philippe, il ne pensa point à flétrir sa mémoire: il souffrit, à ce que nous apprend Eutrope, qu'on lui rendît les honneurs divins. 3.° En lisant l'inscription, il est visible que les faits dont elle parle, sont relatifs à un seul & même temps, & que ce Julius étoit Préfet du Prétoire, lors du passage d'Alexandre & de son expédition contre les Perses. C'est alors que Zénobius Zabdilas étoit Lieutenant d'un Rutilius Crispinus. Ce Julius, Préfet du Prétoire, dans le temps de la guerre des Perses, en 232, pourroit être Julius Paulus, célèbre Jurisconsulte, qu'on prétend avoir succédé à Décimus dans cette place.

Inter Divos relati sunt. *Eutrop. IX. 3.*

Tillemont, Hist. des Emper. p. 213. v. III.

Ainsi tout ce que nous pouvons conclurre avec certitude de cette inscription, c'est que l'année 245 étoit postérieure à la mort de l'empereur Alexandre, qui est qualifié *Dieu.* Cette mort étant du 18 mars 235, l'époque radicale de l'ère, est postérieure à l'an 320 avant J. C. La première inscription nous montre qu'elle est antérieure à l'an 308. Tout ce qu'on ajoûtera de plus sera absolument conjectural.

Parmi le grand nombre de médailles, sur lesquelles on croit voir des époques relatives à cette ère de l'an 312 avant J. C. j'en trouve fort peu qui puissent servir de preuve; encore, laissent-elles quelque doute. Telles sont les deux rapportées dans le livre du Cardinal Noris. La première est une médaille de Tripoli de Syrie, avec la date de l'an 428, au revers de l'empereur Hadrien. La seconde est une médaille de la ville d'Emèse en Phénicie, avec la date 528, au revers de Caracalla. La différence des deux dates est de 101 ans, compris les extrêmes.

Noris, epochæ Syro-Macedon. p. 98 & 95.

L'empire d'Hadrien commença le 11.e d'août de l'an 117 de J. C. & la mort de Caracalla est du 6 avril 217. L'intervalle de ces deux dates est seulement de 99 ans, 239 jours, qui font près de 8 mois; d'où il résulte que la date 428

de la médaille d'Hadrien répond à la première année de son règne, & la date de l'an 528 à la dernière de Caracalla. Par l'une & l'autre de ces dates, l'époque radicale de l'ère des deux médailles tombera dans l'année 312 avant J. C.

Mais ce raisonnement suppose que la ville de Tripoli & celle d'Emèse se servoient de la même ère: or c'est ce qui n'est point prouvé. Il suffit d'avoir parcouru les médailles rapportées dans l'ouvrage du Cardinal Noris, & dans celui de Vaillant, pour être instruit que non seulement des villes voisines avoient des ères différentes; mais encore que la même ville n'employoit pas toûjours la même ère sur ses médailles. On voit, par exemple, la ville d'Antioche en marquer plusieurs très-différentes; abandonner sous les Romains, celle qu'elle avoit eue sous les Séleucides; prendre d'abord celle de l'Autonomie accordée par Pompée; puis la quitter, pour prendre celle de la confirmation ou du renouvellement de cette Autonomie par Jules César; quitter celle-ci, pour prendre celle de l'empire d'Auguste en Orient, après la défaite d'Antoine; & revenir ensuite, même sous le règne d'Auguste, à l'époque de Jules César. On peut voir, dans l'ouvrage du Cardinal Noris, les époques des autres villes syriennes, qui sont presque toutes différentes entre elles, & dont très-peu sont relatives à l'ère générale de l'an 312.

Les médailles de Tripoli nous font voir que l'ère de cette ville étoit différente de celle d'Emèse, & qu'elle ne commençoit que dans l'automne de l'an 311 avant J. C. Deux médailles de cette ville, rapportées par Vaillant, l'une frappée sous Trajan, & l'autre sous Hadrien, portent également la date 428. La mort de Trajan & le commencement d'Hadrien sont du mois d'août de l'an 117 de J. C. L'année 428 de Tripoli répondant à l'été de l'an 117, elle avoit commencé dans l'automne de l'an 116: d'où il suit, par une conséquence nécessaire, que ces années se comptoient de l'automne de l'an 311 avant J. C. & non de l'année 312 comme dans l'ère d'Emèse.

Vaill. Num. græc. imp. p. 30 & 37.

A l'égard des médailles des villes de Syrie, frappées avant

les Romains, il n'y en a que quelques-unes qui portent le nom du roi; & celles-là ne marquent point l'année du règne. D'ailleurs, la durée de ces règnes ne nous est jamais connue avec assez de certitude, pour que nous puissions nous assurer si l'année que donne l'époque est prise de l'ère générale, ou d'une ère particulière à la ville dont la médaille porte le nom, l'emblème ou le monogramme. Quant à celles qui ne portent point le nom du roi du côté de la tête, il est souvent fort douteux si la tête est celle d'un roi, ou celle d'une Divinité. Les antiquaires supposent volontiers que ces têtes sont celles d'un prince; afin d'augmenter la suite historique de leurs médailles: mais on peut souvent douter qu'ils aient deviné juste. Vaillant, dans son histoire des rois de Syrie, & Haym, dans son *Tesoro Britannico*, de même que quelques autres antiquaires, ont toûjours rapporté les époques des médailles syriennes à l'ère de l'an 312: mais c'est qu'ils ont supposé ce qui est en question, & qu'ils ont cherché ensuite à faire quadrer leur supposition avec la suite des faits.

Les médailles répandent certainement un très-grand jour sur l'histoire ancienne; elles servent à expliquer, quelquefois même à corriger les historiens: mais comme elles ne s'expliquent jamais que d'une façon obscure & souvent équivoque; ce n'est qu'en les comparant & qu'en les assujétissant même aux témoignages des anciens écrivains, qu'on peut se flatter de les avoir bien expliquées. Dans la question présente, pour déterminer avec certitude l'époque d'une ère marquée sur les médailles, il faudroit 1.° avoir deux médailles d'une même ville, dont les époques fussent éloignées entre elles d'un certain nombre d'années. 2.° Que ces deux époques tombassent sur les règnes de deux princes différens, de telle sorte que l'intervalle des deux dates comprît le règne entier de chacun de ces deux princes. 3.° Qu'on eût une raison, du moins probable, pour croire que dans l'intervalle la ville n'a point fait de changement à son ère particulière. La première & la seconde de ces trois conditions manquent dans le premier exemple que j'ai rapporté plus haut, & elles se trouvent bien rarement réunies

réunies toutes les trois. Ainsi, nous n'avons point de preuves certaines que l'ère générale de l'an 312 soit marquée sur les médailles de Syrie & sur les inscriptions. C'est-là ce que j'avois à prouver : je ne prétends pas cependant que nous ayons des preuves du contraire ; & l'opinion commune dans laquelle on le suppose, peut être reçûe comme probable.

Je passe au dernier point que je me suis proposé d'examiner dans ce Mémoire ; aux dates rapportées dans les deux livres des Machabées & dans l'histoire de Josèphe. Nos chronologistes supposent que l'ère d'où elles sont prises, commence l'an 312 avant J. C. au printemps, avec la lune paschale, ou avec celle du mois *nisan,* qui doit comprendre l'équinoxe du printemps. Pour concilier la différence qui se trouve entre le premier & le second livre des Machabées, ils supposent que celui-ci faisoit commencer la première année de l'ère & toutes les suivantes à la lune *tisri,* à celle de l'équinoxe d'automne, & six mois plus tard que le premier livre. L'examen de cette supposition sera l'objet du reste de ce Mémoire.

Je commence par l'ouvrage de Josèphe, parce que la suite de son histoire nous fournira quelques dates, qui nous instruiront de l'opinion des Juifs de son temps, sur l'époque primordiale de l'ère employée dans le livre des Machabées.

Après avoir fait, dans les quatre premiers chapitres du douzième livre de ses antiquités, un récit assez imparfait de l'histoire des premiers successeurs d'Alexandre, où il s'attache même plus aux rois d'Egypte qu'aux rois de Syrie ; il passe, dans le cinquième chapitre, à la persécution que les Juifs essuyèrent sous le règne d'Antiochus. Il en date le commencement de l'an 143, de même que le premier livre des Machabées : mais, au lieu que l'auteur des Machabées nomme cette ère, *les années des Grecs,* Josèphe la nomme l'*ère de Séleucus.* Il rapporte ensuite la profanation du Temple à l'an 145 de la même ère : mais il ajoûte que cette date répond à la 153.e olympiade, sans cependant en désigner l'année, ce qui laisse une incertitude de quatre ans. Il faut observer que dans Josèphe, l'année olympique à laquelle il fait répondre

une année juive, commence au mois *nisan* & à la célébration de la Pâque; quoiqu'il n'y ait que les trois premiers mois de l'année juive qui aient répondu à cette année olympique, & qu'il ait commencé une autre année olympique avec le quatrième mois de la même année juive. La 153.e olympiade commença dans l'été de l'an 168 avant J. C. L'année juive que Josèphe faisoit répondre à cette année olympique, est celle qui commença au printemps de l'année suivante 167, & dont les neuf derniers mois répondirent à la seconde année de cette même olympiade. Par la manière vague dont Josèphe date l'an 145 de son ère, cette date peut répondre aux quatre années différentes, 167, 166, 165 & 164 avant J. C. qui se rapportent toutes à cette olympiade; & cette même incertitude se trouvera dans l'époque primordiale de l'ère qui répondra au printemps des années 311, 310, 309 & 308 avant J. C.

Antiq. XIV. 16. Lorsque Josèphe parle de la prise de Jérusalem, sur les derniers princes Asmonéens, par Sosius, sous le consulat d'Agrippa & de Gallus, c'est-à-dire, dans l'été de l'an 37 avant J. C. il rapporte cet événement à la 4.e année de la 185.e olympiade, quoiqu'il soit réellement de la première année de la 186.e & postérieur à l'olympiade 185. Cet exemple n'est pas le seul qu'on pourroit donner de la pratique de Josèphe.

La profanation du Temple par Antiochus est du 9.e mois de l'année juive 145, du mois *casleu*, nommé *apellæus*, dans l'année macédonienne, c'est-à-dire, de la fin de l'automne, ou même du commencement de l'hiver.

Josèphe marque la date d'un second événement, par une année olympique : c'est celle de la purification & de la nouvelle dédicace du Temple, le 25 *casleu* 148, qu'il rapporte à la 154.e olympiade. L'intervalle du 25 *casleu* 148 au 15.e *casleu* 145, n'est que de trois ans & quelques jours; ainsi, rapportant même la date de la dédicace à la première année olympique, ou à la fin de l'an 163 avant J. C. c'est-à-dire, à la première année de la 154.e olympiade, comptée selon la manière de Josèphe; le 15 *casleu* 145 tombera vers la fin

de l'an 166, & l'époque radicale de l'ère sera seulement de l'an 310 avant J. C. au printemps. Je prends, comme on le voit, la supposition la plus favorable à l'opinion commune; car en mettant la dédicace à la 4.e année de la 154.e olympiade, l'époque de l'ère ne remonteroit qu'à l'an 305 avant J. C.

Josèphe n'emploie plus l'ère de Séleucus, ou des Grecs, dans la suite de son histoire: cependant il nous donne un moyen de terminer, du moins en partie, l'incertitude dans laquelle nous laissent les deux dates des années olympiques. Il dit, en rapportant la prise de Jérusalem par Sosius, dans l'été de l'an 37 avant J. C. que la mort d'Antigonus, auquel Sosius fit trancher la tête vers la fin de cette année, éteignit la domination des princes Asmonéens, qui avoit duré 126 ans. Supposant les 126 ans complets, il faudra les compter de l'an 163 au printemps. Josèphe fait commencer la puissance ou domination des Asmonéens à Mathathias père de Judas Machabée: il le fait gouverner pendant une année, & marque sa mort à l'an 146 de Séleucus. Son commencement répond par conséquent à l'an 145, & cette année concourant avec l'an 163 avant J. C. l'ère de Séleucus aura commencé au printemps de l'an 307, ou tout au plus dans la fin de l'an 308. Je prends encore le parti le plus favorable à l'opinion commune: car, si je supposois les 126 ans seulement commencés, l'époque tomberoit en 307 ou 306 avant J. C.

Joseph. antiq. lib. XIV. c. 16. n.o 4.

Dans le récit du siége de Jérusalem par Sosius, Josèphe observe une circonstance qui pourra servir à confirmer & à expliquer sa chronologie, & qui donne lieu à une discussion, où je ne puis me dispenser d'entrer. Josèphe dit que le siége commença au printemps, & qu'il avoit été précédé d'une espèce de blocus qui dura pendant tout l'hiver. Il ajoûte que la famine étoit très-grande, parce qu'on étoit dans une année sabbatique. L'année sabbatique étoit celle dans laquelle on ne labouroit point, & on n'ensemençoit point les terres, où il n'y avoit par conséquent aucune moisson; en sorte qu'il falloit vivre pendant cette septième année, & pendant la première de la semaine suivante, sur la récolte de la sixième année. L'année

sabbatique, qui étoit précédée d'une récolte, étoit dans le cas de toutes les années ordinaires : ce n'étoit que dans la suivante, ou dans la première de la semaine, que la disette pouvoit se faire sentir : il avoit fallu labourer & semer dans cette année, quoiqu'on n'eût fait aucune récolte. La disette qu'on souffrit à Jérusalem, à cause de l'année sabbatique, pendant le printemps de l'an 37 avant J. C. montre qu'on devoit être alors dans la première année d'une semaine, qui avoit commencé dans l'automne de l'an 38 ; & que la septième année, ou celle du repos des terres, avoit commencé dans l'automne de l'an 39. Cette remarque est nécessaire pour l'intelligence du récit de Josèphe ; & faute de l'avoir rendue assez sensible, nos chronologistes se sont jetés, en traitant cette matière, dans des embarras dont leurs lecteurs ne peuvent souvent se tirer.

Le premier livre des Machabées, parlant du siège de Bethsoura & de celui de Jérusalem, qu'il met à l'année 150 de l'ère des Grecs, nous apprend qu'on étoit alors dans une septième année, dans une année sabbatique : *quia sabbatha erant terræ ..... eo quòd septimus annus esset ;* & que les vivres manquoient, à cause que les étrangers avoient consommé les provisions mises en réserve : *consumpserant reliquias eorum quæ reposita fuerant.* Josèphe dit que cette année *on n'avoit ni labouré ni ensemencé les terres :* Γῆς . . . . *μὴ γεωργημένης . . . . . ἀσπόρου.*

Machab. I. VI. 49. 53.

Jos. XII. 8. n.° 5.

Si l'année 37 avant J. C. ou celle du siège & de la prise de Jérusalem par Sosius, étoit la première d'une semaine qui avoit commencé dans l'automne de l'an 38 ; on doit trouver, en remontant de là jusqu'à l'année 150 des Grecs, dans laquelle l'armée d'Antiochus prit Bethsoura & assiégea Jérusalem, un nombre complet de semaines. On a vû plus haut que Josèphe faisoit concourir l'année 148 de Séleucus ou des Grecs, avec la 154.[e] olympiade, dont la première année commence, selon la méthode de Josèphe, au printemps de l'an 163 avant J. C. J'ai supposé pour m'éloigner, le moins qu'il étoit possible, de l'opinion commune, que la

150.e année de Séleucus étoit dans Josèphe la première de l'olympiade 154.e. Dans cette ſuppoſition, l'année 149 de Séleucus aura commencé dans le printemps de l'an 162 avant J. C. & l'année 150 dans celui de l'an 161. Or cette année n'eſt pas la ſeptième d'une ſemaine, mais la 3.e de celle qui avoït commencé dans l'automne de l'an 164. La 4.e année de la ſemaine commença dans l'automne de l'an 161. Il faut donc reculer ou avancer cette année 150 de Séleucus de trois ans; & elle doit répondre à l'an 165, ou à l'an 158 avant J. C. Si on la fait remonter juſqu'à l'an 165, l'an 148 de Séleucus répondra à l'an 167 avant J. C. c'eſt-à-dire, à la ſeconde année de la 153.e olympiade, & l'an 145 à l'an 170 de J. C. ou à la 3.e année de la 152.e olympiade : ce qui eſt contraire au témoignage de Josèphe. Si on rabaiſſe l'an 150 de Séleucus à l'an 158 avant J. C. l'an 148 du même Séleucus répondra à l'an 160 avant J. C. qui eſt, ſelon la méthode de Josèphe, la 4.e de la 154.e olympiade. Dans la première ſuppoſition, l'ère de Séleucus aura commencé l'an 314 avant J. C. & dans la ſeconde, l'an 307 ſeulement.

Diodore de Sicile rapporte la mort de Cléopatre ſœur d'Alexandre le conquérant, & veuve d'Alexandre roi d'Epire, à la 1.re année de la 118.e olympiade, qui répond à la fin de l'an 308 avant J. C. & au commencement de l'an 307. Cette princeſſe, par ſa naiſſance & par ſon courage, avoit un grand crédit parmi les Macédoniens : les principaux capitaines d'Alexandre, Caſſander, Lyſimachus, Antigonus & Ptolémée prétendoient également à ſon mariage, eſpérant de ſe faire un puiſſant parti par cette alliance. Antigonus la retenoit priſonnière; & voyant qu'elle penchoit vers Ptolémée, il la fit tuer par les femmes qui la ſervoient. Après cette mort, il ne reſta plus perſonne de la famille des anciens rois; & au défaut d'héritiers du ſang d'Alexandre, les miniſtres de ſes conquêtes avoient une eſpèce de droit de s'en emparer; du moins, perſonne n'étoit il plus fondé à leur conteſter la poſſeſſion de ce qu'ils avoient uſurpé. Peut-être, eſt-ce par cette

Diod. lib. xx. p. 751. 752.

raison, qu'en Judée & en Syrie on datoit cette possession de l'an 307. Ce qu'on a vû plus haut touchant le synchronisme des olympiades 153 & 154, & touchant les années sabbatiques, nous montre que Josèphe n'a pû faire remonter les années des Grecs, ou l'ère de Séleucus, plus haut que l'an 307. Je sai qu'en cela je m'éloigne du sentiment de tous les chronologistes postérieurs : mais, comme aucun d'eux n'a examiné la difficulté en elle-même, & que tous ont commencé par supposer le point qu'ils devoient mettre en question; savoir, que les années des Grecs de l'histoire juive étoient la même chose que l'ère dite *des Séleucides,* qui commença en 312; leur autorité est ici très-médiocre. Josèphe qui écrit l'histoire de sa nation, & qui avoit entre les mains les histoires détaillées des rois de Syrie, en connoissoit très-certainement la chronologie beaucoup mieux que tous nos critiques; & son opinion doit nous servir de règle.

Il me reste à parler de la différence qui se trouve entre le premier & le second livre des Machabées. Nos chronologistes ont supposé que toute la différence consistoit en ce que l'auteur du premier livre fait commencer les années de son ère au mois *nisan* & au printemps, avec l'année religieuse; au lieu que celui du second compte par les années civiles, qui commençoient en automne & au mois *tisri.* C'est cette supposition que je me propose d'examiner.

Elle pourroit être reçue, 1.° si la différente manière de dater les mêmes événemens n'alloit jamais qu'à une année. 2.° Si ces événemens étoient toûjours des six premiers mois de l'année religieuse; parce que cette année commençant six mois avant l'année civile, le même événement qui étoit arrivé dans le mois *sivan,* 3.e de l'année religieuse, étoit rapporté, par exemple, à l'an 150 dans l'ère religieuse; tandis que dans l'ère civile il appartenoit à l'an 149. Mais si cet événement avoit été du 9.e mois, ou du mois *casleu,* alors l'ère religieuse & l'ère civile se seroient accordées à le marquer dans l'année 150, qui avoit commencé, suivant l'ère civile, au mois *tisri,* sixième de l'année religieuse. La simple analyse du récit d'un

événement rapporté par les deux écrivains, avec deux dates différentes, mettra le lecteur en état de juger si le dénoûment proposé par nos critiques peut être ici de quelque usage.

Le premier livre des Machabées contient un assez grand nombre de dates prises de l'ère que l'auteur nomme *le règne des Grecs :* plusieurs de ces dates se trouvent répétées dans l'histoire de Josèphe, qui nomme, comme je l'ai dit, cette ère, celle *du règne de Séleucus.* On a vû qu'il la fait commencer en 308. Le second livre ne détermine que trois dates, dont une seule peut être comparée avec celles du premier livre; parce que des deux autres, l'une est relative à un fait dont ce dernier ne parle point, & que l'autre ne peut être appliquée à aucun fait circonscrit. L'auteur du premier livre date, *I. Machab. I, 57.* comme je l'ai déjà dit, la profanation du Temple du 15 du 9.e mois de l'année 145. Mathathias, d'une famille sacerdotale, rassembla ceux qui avoient résisté à la persécution, se mit à leur tête, & fut leur chef pendant une année : il mourut *Cap. II. 70.* l'an 146. Judas Machabée son fils lui succéda, & remporta l'an 147 une première victoire sur Gorgias général des Syriens. *Cap. III. 37.* L'année suivante 148, il en remporta une seconde beaucoup plus considérable sur Lysias régent du royaume, dans l'absence *Cap. IV. 34.* d'Antiochus, qui étoit alors en Perse. Après cette seconde victoire, Judas songea à purifier le Temple & à rétablir l'ancien culte : ce qui fut exécuté le 25 *casleu,* c'est-à-dire au mois de novembre de l'an 148.

L'auteur des Machabées parle au chapitre VI de la mort d'Antiochus, causée par les chagrins que lui donnoient les succès de Judas, dont il avoit reçû la nouvelle. Ce prince tomba dans une maladie de langueur, qui dura au moins quelques mois : *Et venit qui nuntiaret ei in Perside, &c.... Cap. VI. 5, &c. ut audivit sermones.... commotus est valdè.... & incidit in languorem.... & erat illic per dies multos.... & dixit.... Ecce pereo tristitiâ magnâ in terrâ alienâ.... & mortuus est illic Vers. 16. Antiochus rex anno 149.* La mort d'Antiochus est donc de l'an 149, & probablement du milieu de l'été; puisqu'elle fut précédée d'une maladie de langueur, causée par la nouvelle

du rétablissement du culte juif dans le temple de Jérusalem.
** Excerpta Val. p. 144.* Polybe * nous apprend que ce prince mourut à Tabes, ville de Perse, aujourd'hui Sava : c'est la *Sava vicina* de la table de Peutinger, à 47 parasanges d'Ecbatane, sur le chemin de Rhagès, aujourd'hui Rhéi, & très-loin de la Judée. Antiochus laissoit un fils âgé de neuf ans, selon Appien : il nomma Philippe, qu'il avoit auprès de lui, pour le tuteur de son fils
l. . . . 7. & pour régent du royaume. Lysias, qui étoit de la famille royale, & qui gouvernoit en Syrie, pendant l'absence d'Antiochus, s'assura de la personne du jeune roi, se hâta de le faire couronner, sous le nom d'Eupator, & se mit en état de résister à Philippe.

Judas crut devoir profiter de ces divisions, pour attaquer la forteresse de Jérusalem, dont la garnison syrienne incommodoit beaucoup la ville & le Temple : il l'assiégea dans l'année
Cap. VI. v. 20. 30. 150. Lysias envoya contre les Juifs une armée de 100 mille hommes de pied, de 20 mille chevaux, & de 32 éléphans. Cette armée mit le siège devant Bethsoura, qui fut contrainte de se rendre, faute de vivres, après une assez longue
VI. 31. défense : *& pugnaverunt dies multos.* L'armée syrienne, ayant laissé une forte garnison dans Bethsoura, alla mettre le siège devant Jérusalem, qui se défendit long-temps, malgré le défaut
VI. 55. de vivres : *& pugnaverunt dies multos (a).* La nouvelle que reçut alors Lysias, que Philippe, arrivé de Perse avec une armée, s'étoit emparé d'Antioche & se vouloit rendre maître du gouvernement, l'obligea d'abandonner le projet de prendre
VI. 58. &c. le Temple par force ; il fit un traité avec les Juifs, & leur accorda la paix, avec le libre exercice de leur religion : *Faciamus cum illis pacem ..... ut ambulent in legitimis suis, sicut prius .... & placuit sermo in conspectu regis ..... & juravit illis, &c.*

Tous ces mêmes faits se trouvent dans le second livre des Machabées. L'écrivain, après avoir rapporté dans les chapitres IX & X le détail de la mort d'Antiochus, & le couronnement de son fils Eupator, mais sans donner aucune date, passe, dans le XI.e chapitre, à la guerre entreprise par le nouveau

(a) L'écrivain emploie les mêmes termes, en parlant des deux actions.

roi

roi contre les Juifs, sous la conduite de Lysias. Il parle, comme l'auteur du premier livre, de la prise de Bethsoura, du siège mis devant le Temple, & du traité de paix qui termina la guerre entre les deux nations : traité, au sujet duquel il entre dans quelque détail, & rapporte même les actes originaux; c'est-à-dire, les lettres du Roi, celle de Lysias & celle des ambassadeurs romains, qui étoient auprès d'Eupator. Ces lettres sont écrites d'un style qui est le plus souvent très-éloigné de celui de l'écrivain du second livre, & ne s'accordent pas même toûjours avec lui. Il insinue, par exemple, que ce fut Judas Machabée qui accorda la paix aux Syriens : *annuit Judas Machabæus precibus Lysiæ :* & la lettre de Lysias semble dire que ce furent les Juifs qui la demandèrent : *Regi. . . . exposui, & quæ res permittebat concessit,* leur dit-il dans sa lettre. Il leur promet ses bons offices auprès du Roi. La date est du 24.e du mois *dioscorus* de l'an 148 : le Grec dit le mois *Dioscorinthius;* ce que la version syrienne rend par *tishriu :* c'est le mois *tisri* des Hébreux, ou la lune de l'équinoxe d'automne. Cette lettre est accompagnée d'une autre du Roi à Lysias, qui lui donne pouvoir de traiter avec les Juifs, & de leur accorder l'exercice de leur religion, avec la liberté de leur Temple. Cette lettre est sans date; mais elle doit être antérieure à celle de Lysias.

II. Machab. XI. 5.

V. 15.

V. 21.

La troisième lettre est écrite aux Juifs par le Roi même: elle est datée du 15 *xanthicus* de l'an 148. Elle contient la ratification du traité, avec une amnistie du passé, une permission expresse aux Juifs de suivre leurs anciennes loix, & une défense de les troubler dans l'exercice de leur religion: *Damus dextras securitatis ut Judæi utantur cibis & legibus suis, sicut & prius ; & nemo eorum ullo modo molestiam patiatur de his quæ per ignorantiam gesta sunt.*

Enfin, on trouve une quatrième lettre datée, comme la troisième, du 15 *xanthicus* de l'an 148 : elle est des ambassadeurs romains, Q. Memmius & T. Manilius, résidens auprès d'Antiochus : ils consentent à l'exécution de ce qui a été promis : ils exhortent les Juifs à envoyer leurs députés à la Cour,

pour régler les articles qui sont restés indécis, & promettent leurs bons offices auprès du Roi : *De his quæ Lysias .... concessit vobis, & nos concessimus, &c.*

Le style de cette lettre ne doit point nous surprendre. Polybe nous apprend avec quelle hauteur les Romains traitoient alors les rois, & sur-tout ceux de Syrie. Dans les circonstances présentes, Lysias & Eupator avoient grand intérêt de les ménager ; le premier, afin qu'ils ne se déclarassent pas en faveur de Philippe, son compétiteur à la régence; le second, afin qu'ils gardassent son oncle Démétrius, qui avoit été envoyé en ôtage à Rome, & à qui la Couronne appartenoit de droit.

Appian. Syriac. p. 1 8 8.

Il est visible par la comparaison des deux narrations, que la négociation du traité de paix, dont parle l'auteur du premier livre des Machabées, conclû dans l'année 150 & vers la fin de la campagne, avoit été commencé, suivant les actes transcrits dans le second livre, dès le 24.e du mois *dioscorinthius* ou *tishriu*; c'est-à-dire, au commencement de l'automne de l'an 148 ; & qu'il n'a été signé & ratifié que le 15 du mois *xanthicus*, sixième de cette année 148. De là, il suit nécessairement que les deux ères de l'an 150 & de l'an 148, employées par les écrivains des deux livres des Machabées, différoient entre elles de deux ans entiers, & non pas de six mois seulement, comme on le suppose.

Josèphe a certainement employé l'ère du premier livre des Machabées, pour les dates de la profanation du Temple & de sa purification, pour celle du commencement du règne d'Alexandre, & pour celle du règne de Démétrius. On a vû ci-dessus qu'il ne pouvoit placer le commencement de cette ère, plus haut que le printemps de l'an 307 avant J. C. L'ère du second livre, postérieure de deux ans, a donc commencé au printemps de l'an 305. La première ère étoit prise de l'extinction de l'ancienne famille royale de Macédoine, après laquelle personne n'étoit plus en droit de contester la possession des usurpateurs : la seconde ère est celle du commencement de la royauté des capitaines d'Alexandre, & de l'année dans laquelle ils prirent le diadème, avec le titre de

1. Machab. 10. Joseph. Antiq. XIII. 2. & 4.

roi, même en traitant avec les Grecs. L'ère ſuivie dans le ſecond livre eſt celle-là même que les rois de Syrie, deſcendus de Séleucus, employoient dans les actes: les lettres rapportées par l'écrivain le démontrent. Si les critiques qui ont traité cette queſtion avoient bien voulu l'examiner en elle-même, avant que de prendre un parti, ils n'auroient pas propoſé un ſyſtème qui contredit les textes qu'ils avoient en vûe d'éclaircir.

Si les queſtions que j'examine dans ce Mémoire étoient neuves, ſi on ne les avoit pas déjà traitées un nombre infini de fois, & ſi on ne les avoit pas enveloppées de difficultés & d'embarras qui leur étoient étrangers; j'aurois pû être beaucoup moins long. C'eſt par égard pour les noms reſpectés de ceux dont j'abandonne les opinions, que je me ſuis engagé dans des diſcuſſions que j'aurois pû écarter. Je n'ai pas crû cependant devoir porter les égards pour eux, juſqu'à donner ici l'expoſition & l'examen détaillé de leurs différentes hypothèſes: j'ai crû en pouvoir épargner la fatigue & l'ennui à mes lecteurs & à moi-même. Ceux qui ne ſont pas familiariſés avec les diſcuſſions chronologiques, auroient trop de peine à me ſuivre; & les autres ne s'en tiendroient pas à mon expoſition: car dans ces ſortes de queſtions, on ne voit jamais bien par les yeux d'autrui; & ce n'eſt qu'en conſéquence de ſes propres réflexions, qu'on ſe détermine. La pluſpart même ont déjà pris un parti: & tout ce que je puis eſpérer de plus favorable de leur part, c'eſt qu'ils voudront bien ſoupçonner, en conſéquence de mes preuves, que ce qu'ils avoient regardé comme démontré, pourroit ne le pas être, & demander un nouvel examen.



RÉFLEXIONS

Sur l'opinion dans laquelle on prétend que Jules César, lors de la réformation de l'Année Romaine, n'a fait autre chose qu'adapter à cette année, la forme de celle qui étoit employée depuis 280 ans, dans l'usage civil, par les Grecs d'Alexandrie.

Par M. FRERET.

9 Mars 1742.

JULES CÉSAR avoit joui jusqu'à présent de la gloire d'avoir établi le premier, pour l'usage civil, une forme d'année qui approchoit, le plus qu'il étoit possible, de la véritable durée des révolutions solaires. Cette année a toûjours porté le nom d'Année Julienne; & on n'a jamais mis en question si elle devoit le porter.

Scaliger avoit bien soupçonné que l'usage d'une année solaire fixe étoit plus ancien dans l'Asie, que la réformation julienne: mais, comme il n'en avoit pû donner aucune preuve, personne, si l'on en excepte Ussérius, n'avoit adopté ce sentiment. Ussérius suppose dans une dissertation publiée en 1648, sur l'année solaire des Macédoniens & des peuples d'Asie, que cette année solaire avoit commencé dès le temps d'Alexandre: mais toutes les preuves qu'il en apporte sont prises d'exemples postérieurs de plusieurs siècles à la conquête de l'Asie & de l'Égypte par les Romains; & par conséquent elles sont d'un temps auquel il n'est pas douteux que les pays soumis à la domination romaine suivoient, dans l'usage civil, l'année de ceux auxquels ils obéissoient.

Dans les jugemens, dans les actes civils, dans les édits pour les impositions, &c. les gouverneurs & les magistrats suivoient la forme de l'année julienne; & les sujets de l'empire n'auroient pû conserver long-temps la forme de l'ancienne année civile des Grecs, composée de mois lunaires, sans

s'exposer à des embarras continuels. C'est pour cette raison, que dans tous les pays de l'empire on voit que l'on a abandonné l'ancienne année lunaire, pour prendre celle des Romains. Ce changement s'est fait plus tard dans certains pays que dans d'autres; & même il paroît s'être fait peu à peu : ce qui nous empêche d'en pouvoir déterminer précisément l'époque dans chaque pays.

Scaliger & Usférius n'avoient parlé que des Macédoniens de l'Asie, & n'avoient rien dit de ceux de l'Egypte, ou de ceux d'Alexandrie; & même Scaliger, dans ses *Canones Isagogici*, avoit reconnu en termes formels, que l'année julienne étoit la plus ancienne année solaire : *Nulla gens ante Julium Cæsarem diem in civilibus usibus intercalavit : Ægyptii verò, qui omnem intercalationem ominosam putabant, districtè eam fieri & nominari vetabant.* Cet ouvrage de Scaliger, qui est le dernier de ceux qu'il a écrits sur la chronologie, est le précis de son système réduit à des principes clairs, & doit servir à expliquer tout ce qu'il a dit dans les ouvrages antérieurs, où il avoit avancé plusieurs choses que dans la suite il a ou modifiées ou même désavouées tout-à-fait. Golius est le premier qui dans ses notes sur les *Elémens d'astronomie* d'Alfragan, ouvrage posthume publié en 1669, ait avancé que les Grecs d'Alexandrie avoient eu, dès les premiers temps de leur établissement en Egypte, une année solaire fixe, semblable, quant au nombre total des jours, & quant à l'addition d'un 366.e jour, tous les quatre ans, à l'année romaine de Jules César. *Scalig. Canon. Isagog. lib. III. p. 271.*

Depuis plus de 70 ans que l'ouvrage de Golius est imprimé, personne n'avoit fait attention à cette opinion singulière; personne n'en avoit parlé, pas même pour la contredire : & je me garderois bien de la tirer de l'oubli dans lequel elle est demeurée, si on n'avoit pas entrepris de la réhabiliter, dans une Dissertation *(a)*, où elle est présentée comme une chose qui souffre si peu de difficulté, que l'on ne parle ni de sa nouveauté, ni des difficultés auxquelles elle donne lieu, ni

(a) Cette *dissertation* est celle de M. de la Nauze, sur l'*Année solaire des Egyptiens.* Voy. ci-dessus p. 170.

des préjugés que forme contre elle le consentement de tous les critiques & de tous les chronologistes en faveur de l'opinion opposée, qui regarde l'établissement de l'année julienne de César, comme l'époque de la première année solaire employée dans l'usage civil.

Comme on n'a point parlé de l'opinion de Scaliger & d'Usserius, au sujet de l'année solaire des Macédoniens d'Asie, & que cette opinion est suffisamment détruite par le P. Pétau, par le P. Riccioli, par le Cardinal Noris, & par un grand nombre d'autres chronologistes habiles; je n'en parlerai point ici. Je me bornerai à l'examen de l'opinion de Golius & à celui des raisons nouvelles sur lesquelles on a cru la pouvoir appuyer. Cet examen m'engagera nécessairement dans beaucoup de discussions. J'espère qu'on me pardonnera une longueur &, peut-être, une obscurité que je puis d'autant moins éviter, qu'il s'agit ici de matières chronologiques, remplies de comparaisons de calendriers, qui demandent des calculs que ceux mêmes qui sont le plus familiarisés avec ces sortes de recherches, ne peuvent guère suivre que la plume à la main.

Pour écarter de cette question ce qui pourroit y former quelque embarras étranger, j'observerai d'abord qu'il s'agit ici uniquement de savoir, si avant la réformation de l'année romaine par Jules César, les Égyptiens & les Alexandrins ont employé, dans l'usage civil, une année solaire de 365 jours, où l'on ajoûtât un 366.e jour à toutes les quatrièmes années, en sorte que quatre de ces années civiles fissent toûjours une durée de 1461 jours.

Il n'est pas question d'examiner si Jules César est l'auteur de la supposition, par laquelle on donnoit à l'année astronomique, ou à la révolution solaire, une durée de 365 jours 6 heures. Cette supposition étoit, à la vérité, celle sur laquelle Jules César avoit réglé sa nouvelle année: mais elle étoit plus ancienne, & même beaucoup plus ancienne que lui ; on n'en a jamais douté. La question consiste uniquement à savoir si avant lui cette supposition avoit fait établir des années civiles de 365 & de 366 jours. Les passages que l'on a allégués

disent bien que César régla sa nouvelle année en conséquence de l'hypothèse astronomique des Egyptiens, qui faisoit la durée de la révolution solaire de 365 jours 6 heures : mais aucun ne parle d'une année civile de 365 & de 366 jours, établie en Egypte & imitée par Jules César. Cependant c'est ce qu'il faudroit qu'ils dissent formellement, pour les pouvoir opposer à l'opinion contraire, unanimement suivie depuis l'établissement de l'année julienne jusqu'à présent, c'est-à-dire, depuis près de 1800 ans.

Voici ce que dit l'historien Dion, duquel on a cité le passage, comme s'il décidoit formellement la question. « Jules César établit la forme d'année qui subsiste aujourd'hui, en déterminant le nombre des jours qui devoient la composer; parce que le nombre de ceux qu'on avoit donnés jusqu'à lui à l'année romaine, ne répondoit point à la durée de l'année vraie : les Romains avant cette réforme réglant leurs mois sur les révolutions de la lune...... Quelques lignes après, Dion ajoûte. « Cette réforme fut le fruit du séjour que Jules César fit à Alexandrie ; mais il y a cette différence entre l'année des Alexandrins & celle de Jules César, que les Alexandrins font leurs mois de 30 jours seulement, & qu'à la fin de chaque année ils ajoûtent cinq autres jours, pour faire la somme totale des jours qui composent leur année: au lieu que Jules César rejeta sur les différens mois de l'année & les cinq jours épagomènes des Alexandrins, & les deux jours qu'il avoit retranchés des trente jours de l'un des mois de l'année. Ce fut le même César qui ajoûta tous les quatre ans un jour épagomène formé de quatre quarts de jour ; en sorte qu'aujourd'hui les heures de quatre années juliennes n'excèdent plus que de très-peu les heures de quatre années solaires. C'est pourquoi, (continue Dion) dans l'espace de 1461 ans, on a besoin d'un autre jour intercalaire ».

Lib. XLIII. p. 227.

On voit par ces dernières paroles, que Dion n'entendoit guère la matière dont il parloit, ou que son texte a été altéré considérablement par les copistes : car, loin qu'il faille ajoûter un jour à 1461 années juliennes, pour en égaler la durée

à celle de 1461 révolutions ſolaires vraies; il faut en retrancher 11ʲ 1ʰ 36′, dont elles ſurpaſſent ce nombre de révolutions du ſoleil. Les anciennes hypothèſes aſtronomiques faiſoient cette différence moins grande : mais elles convenoient avec les nouvelles, en ce que, loin de demander l'addition d'un nouveau jour épagomène en 1461 ans juliens, elles demandoient au contraire un retranchement d'environ ſix jours.

Dion parlant de l'addition d'un jour tous les quatre ans, faite par Ceſar à l'année romaine, emploie les mots καὶ αὐτὸς .... ἐσήγαγεν, que l'on a rendus dans la Diſſertation qui donne lieu à ce Mémoire, par ceux-ci : *Il ajoûta auſſi ;* & de là on a conclu que Dion aſſuroit que Céſar imitoit en cela les Alexandrins. Mais il eſt viſible par le texte de Dion, qu'il a voulu au contraire marquer par là une ſeconde différence qui ſe trouvoit entre l'année alexandrine, qui n'étoit jamais que de 365 jours, & la nouvelle année de Jules Céſar, dans laquelle on ajoûtoit tous les quatre ans un 366.ᵉ jour.

Lorſque Dion parle de l'année qui avoit donné occaſion au nouvel établiſſement de Jules Céſar, il dit formellement, que l'*on ajoûtoit cinq jours à toutes les années*, ἐπὶ παντὶ τῷ ἔτει τὰς πέντε ἡμέρας ἐπάγουσιν.

L'expreſſion de Dion, *cinq jours toutes les années*, exclut l'addition d'un ſixième épagomène tous les quatre ans. Cet hiſtorien a voulu dire la même choſe que Cenſorin, quoiqu'il ne ſe ſoit pas exprimé avec le même détail. Cenſorin dit, en parlant des Egyptiens : *Eorum annus civilis ſolos habet dies CCCLXV ſine ullo intercalari ; itaque quadriennium apud eos uno circiter die minus eſt, quàm naturale quadriennium, eóque fit, &c.* Quelques ſiècles avant Cenſorin, Géminus, aſtronome grec très-habile, avoit aſſuré de même que les années civiles des Egyptiens étoient ſeulement de 365 jours, ſans l'addition d'aucun jour intercalaire : addition, que l'on ſe faiſoit un point de religion de rejeter.

Cenſor. de die natali, cap. 18.

Gemin. elem. aſtron. cap. 6.

Pour prouver que la pratique des Alexandrins étoit différente de celle des Egyptiens, & qu'ils ajoûtoient un ſixième épagomène,

épagomène, il faudroit un paſſage qui le dît clairement; ce que ne fait certainement pas celui que l'on rapporte de l'hiſtoire de Dion : puiſque, ſelon ce paſſage, l'addition d'un jour intercalaire eſt une des différences qui diſtinguoient l'année de Céſar, de celle des Alexandrins. Car ces Alexandrins ſont les ſeuls dont il parle, & il ne nomme les Égyptiens en aucun endroit.

Le ſecond paſſage que l'on a allégué eſt celui de Macrobe, dans lequel, après avoir parlé de tous les embarras & de tous les défauts de l'ancienne année romaine, & avoir expliqué ce que c'étoit que l'année de confuſion, qui précéda la première année julienne, il s'exprime ainſi, au ſujet du plan ſur lequel Céſar ſe propoſa de régler ſa nouvelle année : *Imitatus Ægyptios, ſolos divinarum rerum omnium conſcios, ad numerum ſolis, qui diebus tricenis ſexaginta quinque & quadrante curſum conficit, annum dirigere contendit.* *Saturnal. I. 14.*

Que nous apprend ce paſſage ? 1.° Que Céſar entreprit de régler ſa nouvelle année ſur la durée de la révolution ſolaire, ſur *la meſure du ſoleil, ad numerum ſolis annum dirigere contendit :* & même les termes *dirigere contendit* ne peuvent s'entendre que de l'entrepriſe d'un nouvel établiſſement.

2.° Que Céſar ſe régla *ad numerum ſolis*, non ſur une année civile déjà établie, mais ſur une hypothèſe aſtronomique, dans laquelle on déterminoit la durée de la révolution ſolaire, ou de l'*annus vertens*, comme Macrobe le dit quelques lignes plus bas; année, dont il parle ſouvent, & qu'il diſtingue toûjours de l'année civile.

3.° Enfin, que Céſar ſe propoſa d'imiter les Égyptiens, *ſolos divinarum rerum omnium conſcios :* ſoit que par *res divinæ* on entende tout ce qui a rapport à la religion, ou ſeulement ce qui concerne l'aſtronomie & les mouvemens des corps céleſtes; (car Ptolémée & les aſtronomes anciens emploient ſouvent une expreſſion ſemblable en parlant des aſtres) il eſt ſûr que cet éloge ne convient aux Alexandrins, ni par rapport à la religion, ni par rapport à l'aſtronomie. Mais ce qui ne laiſſe pas lieu à la moindre chicane, c'eſt que cet éloge donné

aux Égyptiens dans Macrobe, au commencement de ſon XIV.e chapitre, eſt relatif à ce qu'il avoit dit au commencement du XII.e : *Anni certus modus apud ſolos ſemper Ægyptios fuit; aliarum gentium diſpari numero, pari errore nutabat. Et ut contentus ſim referendo paucarum morem regionum; Arcades annum ſuum tribus menſibus explicabant, Acarnanes ſex, GRÆCI RELIQUI trecentis quinquaginta quatuor diebus annum proprium computabant.* Macrobe met-là, comme on le voit, toutes les nations grecques en oppoſition avec les Égyptiens. Sur quel fondement veut-on que dans la ſuite par le mot *Ægyptii*, il ait entendu les Grecs d'Alexandrie, par oppoſition aux Égyptiens?

Comme on a inſinué que divers paſſages de Pline étoient favorables à la nouvelle opinion, ſur l'uſage d'une année ſolaire julienne chez les Alexandrins, avant la réformation julienne; & que l'on tirera, ſans doute, ſes preuves de quelques paſſages de cet écrivain, dans leſquels il donne le rapport de certains jours de l'année égyptienne avec les jours correſpondans de l'année romaine; rapport, dans lequel il n'eſt ni fort uniforme, ni même fort exact: je me crois obligé de rapporter ici ce qu'il dit, en parlant de la nouvelle année romaine de Jules Céſar; parce que c'eſt-là où l'on doit chercher ſon opinion, & non pas dans des paſſages qu'il faut interpréter en conſéquence d'une ſuppoſition quelconque, pour en pouvoir tirer quelque conſéquence.

Pline expoſe d'abord, au chapitre 25 de ſon XVIII.e livre, tous les embarras & toutes les contradictions qui ſe trouvent dans les calendriers ruſtiques, où l'on marquoit à certains jours les levers & les couchers des étoiles fixes, & les autres phénomènes; embarras qui naiſſoient, ſoit des différentes formes d'années de ces calendriers, ſoit des différens parallèles pour leſquels on les avoit conſtruits: après quoi il ajoûte : *Tres autem fuere ſectæ, Chaldæa, Ægyptia, Græca: his addidit apud nos quartam Cæſar Dictator, annos ad ſolis curſum redigens ſingulos, Soſigene perito ſcientiæ ejus adhibito.* Voilà donc Céſar, auteur d'une quatrième eſpèce de calendrier, dont le caractère diſtinctif étoit d'employer une année réglée ſur le mouvement du ſoleil;

annos ad ſolis curſum redigens ſingulos. Et ce calendrier, ou cette forme d'année civile différoit également de celui des Grecs, de celui des Égyptiens & de celui des Chaldéens. Pline ajoûte, en parlant de Soſigène, une choſe qui démontre que le travail de cet aſtronome, employé par Céſar, ne ſe borna pas à adapter à l'année julienne une forme d'année civile déjà établie, depuis 280 ans à Alexandrie, comme on le ſuppoſe; mais qu'il propoſa une forme d'année toute nouvelle, & qui, par le caractère des nouvelles inventions, étoit encore ſujette à quelques-uns de ces défauts que l'expérience ſeule fait apercevoir, & que de ſecondes réflexions mettent en état de corriger. Soſigène, tout habile qu'il étoit, nous dit Pline, ne put venir « à bout de donner d'abord à ſa nouvelle année une forme « parfaite; il fut obligé d'y revenir à trois fois différentes, & d'y « faire pluſieurs corrections : » *Trinis commentationibus, quanquam diligentior eſſet cæteris, non ceſſavit addubitare ipſe ſemet corrigendo.* Un uſage continu de 280 ans n'auroit-il pas mis les Alexandrins en état de s'apercevoir des précautions avec leſquelles il falloit employer cette année de 365 & de 366 jours?

Plutarque, quelque ardeur qu'il eût pour la gloire de ſa nation, reconnoît que la première idée de l'établiſſement d'une année civile conforme à l'année ſolaire vraie, eſt dûe à Jules Céſar. « Ce fut lui, dit formellement Plutarque, qui, dans *Vit. Cæſar.* le deſſein de découvrir une nouvelle forme d'année, la plus « approchante de l'année ſolaire qu'il fût poſſible, propoſa ce « problème à tous les philoſophes & à tous les mathématiciens « de ſon temps; & qui donna occaſion à l'établiſſement d'une « nouvelle forme d'année, plus exacte que toutes celles qui « avoient été juſque-là en uſage dans le monde. Les Romains « qui s'en ſervent aujourd'hui, ajoûte Plutarque, ſemblent ſe « tromper moins que les autres peuples, quant à l'anomalie ou « différence qui ſe trouve entre l'année civile & l'année ſolaire « vraie. » Le terme d'*anomalie* employé dans le grec, eſt celui dont nos aſtronomes ſe ſervent après Ptolémée, pour exprimer la différence qui ſe trouve entre le mouvement vrai des aſtres

& celui que les tables, même les plus exactes, leur supposent. On appelle encore *anomalie*, la quantité dont un nouveau calcul nous apprend que doit être la correction qu'il faut faire à ce que nous donnent les tables, pour avoir le lieu vrai de l'astre.

Si l'année solaire des Alexandrins eût été avant César la même que celle qu'il établit à Rome; le problème eût été déjà résolu depuis 280 ans, & César se seroit rendu ridicule en le proposant comme nouveau.

Je finis l'article des témoignages anciens, touchant l'année de Jules César, par un passage de Censorin. Cet historien, après avoir dit au chap. XVIII, comme on l'a déjà vû, que l'année civile des Egyptiens est de 365 jours, sans aucune intercalation : *Eorum annus civilis solos habet dies CCCLXV sine ullo intercalari:* ajoûte dans le XXe que les années juliennes de 365 jours, auxquelles on en ajoûte un 366.e tous les quatre ans, sont les seules qui aient été réglées sur le cours du soleil ; quoiqu'il s'en faille quelque chose qu'elles ne le représentent avec une entière précision : *Qui etiam, si non optime, soli tamen ad annum naturæ aptati sunt.* Nous n'avons aucun écrivain de l'antiquité qui fût autant instruit sur les différentes formes d'années civiles, que l'étoit Censorin : & de ce qu'il n'a point connu cette prétendue année solaire civile des Alexandrins, nous sommes en droit de conclurre qu'elle n'a jamais existé.

Nous savons par Denys d'Halicarnasse & par Aulugelle, avec quelle malignité les Grecs cherchoient à diminuer la gloire que les Romains croyoient avoir méritée, soit par leurs actions, soit par les établissemens dont ils étoient les auteurs. Cela avoit commencé dès le temps de Polybe, qui nous apprend qu'une de ses vûes, en entreprenant son histoire, avoit été d'imposer silence à la malignité des Grecs, & de montrer que la rapidité des conquêtes des Romains n'étoit pas l'effet de la protection d'une fortune aveugle. La Grèce ayant été, depuis Polybe, réduite en province par les Romains, sa jalousie en devint encore plus vive : l'ouvrage historique de Dion en fournit

de fréquens exemples. Cet historien ne manque aucune occasion de diminuer le mérite des Romains ; & il le fait même souvent, sans trop cacher le motif injuste qui le porte à prendre ce parti. Si, dans un établissement aussi avantageux & aussi parfait, que celui de la nouvelle année solaire, Jules César n'avoit fait autre chose qu'adopter un usage suivi depuis près de trois siècles par les Alexandrins ; Dion & les autres écrivains grecs n'auroient-ils pas affecté de le remarquer, pour mortifier la vanité romaine ? Il me reste à examiner quelle doit être l'autorité de Golius & celle des écrivains arabes, sur lesquels il se fonde pour faire remonter l'usage de l'année solaire fixe, parmi les Alexandrins, avant la réformation julienne, ou du moins avant la conquête d'Alexandrie par Auguste.

Personne n'est plus disposé que je le suis à rendre justice au mérite de Golius & à son érudition, sur-tout par rapport aux écrivains orientaux : mais il faut observer que l'ouvrage dont il s'agit ici, c'est-à-dire, sa traduction des *Elémens d'astronomie* d'Alfragan, & ses notes sur une partie de ce traité, sont un ouvrage posthume que l'auteur n'avoit point achevé, & que peut-être même il n'avoit pas relû. On verra dans la suite que c'est une supposition qu'il faut faire, si l'on veut sauver l'honneur de Golius ; puisque tout ce qu'il dit, porte sur une méprise palpable & trop grossière, pour la pouvoir attribuer à une autre cause qu'à une distraction.

Alfragan, que Golius se propose d'expliquer dans ses notes, donne au premier chapitre de ses *Elémens*, une notion assez exacte des différentes formes d'années employées dans les ouvrages des astronomes arabes. 1.° De l'année purement lunaire, en usage chez les Mahométans, pour marquer les dates depuis l'Hégire. 2.° De l'année solaire des Syriens & de celle des Romains, absolument semblables l'une à l'autre, soit pour la durée totale, soit pour le nombre & la grandeur des mois, soit pour l'addition d'un 366.e jour tous les quatre ans. 3.° De l'année vague de 365 jours, sans aucune intercalation, ou de celle des Egyptiens & des Persans. Plusieurs astronomes en conservoient l'usage, pour se conformer aux

tables de Ptolémée. Alfragan obſerve que la ſeule différence qui ſe trouvoit entre ces deux années, conſiſtoit en ce que l'année égyptienne plaçoit les épagomènes à la fin du 12.ᵉ mois; au lieu que dans l'année perſane, les mêmes épagomènes ſe plaçoient à la fin du 8.ᵉ mois, à compter de celui qui commençoit alors par la fête du *Nourouz*, ou nouvel an. En conſéquence de cette différence, le commencement de l'année perſane répondoit au premier jour du quatrième mois de l'année égyptienne. Auſſi voyons-nous qu'Alfragan marque 1379 ans & trois mois égyptiens complets, entre le commencement de Nabonaſſar & celui de Jezdegherde, dernier roi de Perſe déthrôné par les Mahométans. L'époque de Nabonaſſar avoit cependant été conſervée par ceux des aſtronomes orientaux, qui employoient les années vagues pour les dates de leurs obſervations.

Après ce détail, Alfragan obſerve que le commencement des mois égyptiens & des mois perſans a ceſſé de répondre au même jour, depuis que les Egyptiens ont imité, comme ils le faiſoient de ſon temps, les années romaines & ſyriennes, & qu'ils ont donné à la durée de l'année le même nombre de jours. Depuis ce temps-là, dit Alfragan, le premier jour de l'année égyptienne eſt reſté attaché au 29 du mois *ab* des Syriens, le même que le mois d'août des Romains. On peut obſerver, en paſſant, que dans l'opinion d'Alfragan, duquel l'autorité vaut bien celle d'Ibn Iounis, ce ſont les Romains qui ont ſervi de modèle aux Egyptiens, dans l'établiſſement de l'année fixe.

Golius, dans ſes notes ſur ce chapitre, a raſſemblé une aſſez grande érudition orientale, qui lui donne lieu de ſe propoſer pluſieurs difficultés, au ſujet de ce rapport de l'année égyptienne avec l'année perſane; difficultés, dont il ſe démêle aſſez mal, & qu'il prend à la fin le parti de rejeter; parce qu'en effet elles méritent de l'être. Ce détail étranger à la queſtion que je me propoſe d'examiner, ne feroit qu'alonger un Mémoire qui n'eſt déjà que trop long, quelque envie que j'aie d'abréger.

A l'occaſion de la fixation du premier jour de l'année égyptienne au 29 août julien, Golius obſerve, que par le témoignage formel de Théon, & par les dates de pluſieurs éclipſes rapportées dans Ptolémée, le 29 août julien n'a répondu au premier du mois *thoth* de l'année égyptienne vague, que pendant les années 724, 725, 726 & 727 de Nabonaſſar; & que par conſéquent cette année 727 doit être celle à laquelle on aura ajoûté la première intercalation, pour attacher le commencement de l'année ſuivante 728 au 29 d'août. Comme cette année 727 étoit la 303 de l'ère de Philippe Aridée, ou des années écoulées depuis la mort d'Alexandre; & que, par le témoignage formel de Ptolémée, la première année du règne d'Auguſte en Egypte étoit la 295 de l'ère d'Alexandre; il s'enſuit que c'eſt ſur la 9.e année d'Auguſte, que tombe la première intercalation, & que la première période intercalée de cette année fixe commence avec la 6.e année d'Auguſte. Juſque-là Golius eſt d'accord avec Théon, & avec tous les chronologiſtes.

Dans la ſuite, il s'embarraſſe dans des conjectures ſur la cauſe de cette fixation; conjectures, dont il n'eſt pas lui-même trop content, mais qu'il termine par un paralogiſme groſſier, qui eſt cependant la ſeule raiſon qui le porte à faire remonter l'époque de l'intercalation avant la conquête de l'Egypte par Auguſte. Il entre dans ce détail long & épineux à l'occaſion d'une éclipſe de lune, que l'aſtronome Ibn Iounis dit avoir été obſervée en Egypte la nuit du 15 au 16 *hijar* de l'an 1290 d'Alexandre, ou des Séleucides; c'eſt la nuit du 15 au 16 mai de l'an 979 de l'ère chrétienne. Ibn Iounis fait répondre ce jour au 20 *pachon* de l'année fixe 695.e de l'ère de Dioclétien, & au 25 *ardibéhiſt* de l'an 348 de Jezdegherde. L'époque de Jezdegherde étant poſtérieure de 1379 ans & trois mois à celle de Nabonaſſar; le 25 *ardibéhiſt*, ou le 55.e jour de l'année 348 de Jezdegherde, doit être poſtérieur de 1726 ans quatre mois & 25 jours à l'époque de Nabonaſſar: par conſéquent, le 29 *ardibéhiſt*, jour de l'éclipſe, répondoit au 25 du 5.e mois,

ou du mois *tybi* de l'année égyptienne vague : ce jour répond au 20 *pachon* dans l'année fixe 595 de Dioclétien. La différence entre ces deux dates eſt, dans l'année vague égyptienne, de 250 jours, comme le prouve Golius, par une méthode aſſez embarraſſée qu'il ne s'agit pas de réformer : il ſuffit que la concluſion en ſoit juſte.

Cette différence de 250 jours entre l'année fixe & l'année vague ſuppoſe 250 cycles intercalaires, ou 1000 ans écoulés depuis la fixation du premier de *thoth* au même jour d'une année ſolaire, ou julienne ; & ces 1000 ans ôtés de l'an 1727 de Nabonaſſar, laiſſent une durée de 727 ans antérieurs à cette fixation : d'où il ſuit que ſi l'an 1727 a été le dernier du 250.e cycle, le premier aura commencé avec l'année 728 de Nabonaſſar, & que le premier du *thoth* égyptien commença cette année à précéder le *thoth* fixe ou alexandrin. Cela eſt conforme au témoignage de Théon, qui nous apprend que les deux *thoths* des années égyptienne & alexandrine, après avoir répondu au 29 août julien, pendant les années 724, 725, 726 & 727 de Nabonaſſar, ſe ſéparèrent dans l'année 728, & que le *thoth* alexandrin reſtant attaché au 29 août, par l'addition d'un 366.e jour à l'année 727, le *thoth* égyptien remonta au 28 août de l'année ſuivante 728, qui étoit, ſuivant Ptolémée & ſuivant Théon, la 10.e du règne d'Auguſte, dont l'ère commença en Égypte avec l'année 719. Juſque-là, les ſuppoſitions & les calculs de Golius & d'Ibn Iounis ſont aſſez juſtes. Car il eſt indifférent de faire obſerver, que l'an 1727 de Nabonaſſar n'étoit pas le dernier du 250.e cycle, mais du 251.e & que le premier cycle avoit commencé avec l'an 724, & non avec l'an 728 ; puiſqu'on avoit ajoûté un 366.e jour à l'année alexandrine 727 de Nabonaſſar.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt de voir Golius tirer du calcul qu'on a rapporté, la conſéquence ſuivante. « Il faut » que l'ancienne année ait été rendue fixe par l'addition d'un jour intercalaire, la huitième année avant le règne d'Auguſte » : *Oportet veteri anno frenos fuiſſe injectos annis octo ante Auguſtum.* Golius ayant établi d'abord que le premier des cycles écoulés avant

avant l'année de l'obſervation, avoit commencé avec l'an 728 de Nabonaſſar, & la 9.e année d'Auguſte, il auroit dû conclurre que la fixation s'étoit faite, huit ans révolus *après* le commencement d'Auguſte, & non pas huit ans *avant;* ce qui donneroit l'an de Nabonaſſar 710, ou 39 avant J. C. pour celui de la fixation. Si Golius s'en étoit tenu-là, on pourroit croire que c'eſt par une ſimple mépriſe qu'il a mis *ante*, au lieu de *poſt.* Mais il appuie ſur cette date; & s'embarraſſant dans de nouvelles conjectures, il en fait la baſe du ſyſtème dont l'examen fait l'objet de ce Mémoire. Oubliant même qu'il n'avoit propoſé d'abord cette idée de la fixation du *thoth* dans l'année 710 de Nabonaſſar, qu'en diſant *arbitror . . . . probabile eſt;* il en vient à ſuppoſer comme une choſe certaine que cette fixation remonte juſqu'à l'an 427 de Nabonaſſar, 3.e de l'ère de Philippe & 322.e avant J. C.

Gol. in Alpherg. p. 49. & 52.

La ſeule raiſon que puiſſe alléguer & qu'allègue en effet Golius, pour faire remonter juſqu'à cette année 427 de Nabonaſſar, le commencement de l'année fixe en Égypte, eſt l'autorité de l'aſtronome Ibn Iounis, dont le nom entier eſt Ali Ben Abi Saïd Al Monagem, aſtronome du Calife d'Égypte Hakem Bemrillah, fils d'Azis, qui a régné depuis l'an 996 de J. C. juſqu'à l'an 1020, & auquel Ibn Iounis avoit dédié ſon ouvrage. Ibn Iounis aſſûre 1.° que la 1.re année intercalée fut la 3.e de l'ère d'Alexandre. 2.° Que de l'ère de Philippe à celle d'Auguſte il y a 294 ans vagues & 74 jours. Rien n'eſt ſi formel que le témoignage d'Ibn Iounis: cependant, lorſque Golius le rapporte, il n'oſe aſſurer qu'il y ait eu 74 intercalations faites dans l'année civile des Égyptiens avant Auguſte, comme le dit l'aſtronome arabe: *Dies 74 reſpondent totidem intercalationibus, quæ à primo thoth Philippi ad primum thoth Auguſti fieri potuerunt, & ab Alexandrinis reverà factas fuiſſe probabile eſt.* Si dans la ſuite Golius devient plus hardi, & ſuppoſe ce fait comme une choſe certaine, ce n'eſt pas qu'il en ait apporté des preuves nouvelles & plus fortes: c'eſt uniquement parce qu'il s'eſt

D'Herbelot, Bibl. orientale, au mot, ZIG.

comme familiarisé avec cette opinion, qui l'avoit sans doute blessé lui-même d'abord, par les difficultés auxquelles elle donne lieu.

Il ne reste donc que la seule autorité d'Ibn Iounis. Je ne m'arrêterai pas à examiner quelle doit être celle d'un Arabe du onzième siècle de l'ère chrétienne, pour un fait de l'an 300 avant cette ère, & sur lequel il est en contradiction avec tous les anciens astronomes grecs, & même avec les plus instruits de ceux des Arabes qui l'ont précédé, avec Ptolémée, avec Théon, avec Alfragan, &c. Quoique cette présomption soit décisive pour ceux qui connoissent l'ignorance, où sont les écrivains orientaux, de tout ce qui a précédé le Mahométisme ; nous avons quelque chose de plus fort encore, pour démontrer, par les suppositions mêmes d'Ibn Iounis, combien il étoit peu instruit, & à quel point il a brouillé tout ce qu'il y a de plus certain sur cette matière.

1.° Ibn Iounis comptoit de l'époque de Nabonassar au commencement de l'ère d'Auguste en Egypte, 718 ans égyptiens & 74 jours. 2.° Il comptoit de l'ère de Philippe à celle d'Auguste, 294 ans & 74 jours : ce qui prouve qu'il plaçoit les 74 intercalations entre l'ère de Philippe & celle d'Auguste. 3.° De l'époque d'Auguste à celle de Dioclétien, il ne comptoit que 114248 jours intermédiaires, qui font 313 ans égyptiens vagues & 3 jours. Donc Ibn Iounis supposoit que l'on avoit fait seulement trois intercalations pendant ces 313 ans, depuis Auguste jusqu'à Dioclétien ; & par une conséquence nécessaire, que de ces 313 ans, il y en avoit eu seulement 12 d'intercalés, & que les 300 autres avoient été des années vagues.

En joignant ensemble les diverses durées marquées par Ibn Iounis, on trouvera qu'il comptoit de Nabonassar à l'ère de Dioclétien, 1031 ans égyptiens & 77 jours. Ce total d'Ibn Iounis est conforme à celui que nous a donné Théon d'Alexandrie *, dans la préface du *Canon Astronomique*, où, de même que lui, il ne compte que 77 périodes intercalées avant l'époque de Dioclétien.

* Publié par Dodwel, *Dissert. Cyprian.*

Théon nous aſſure que la première année de l'ère de Dioclétien commençoit au 29 août, & que toutes les années de cette ère étant des années fixes, commençoient de même au 29 août. L'aſtronome Ibn Iounis ſuppoſe la même choſe, dans les dates de l'éclipſe rapportée par Golius : car le 20 du mois *pachon* ne peut répondre au 15 mars de l'année 979 de J. C. ſi le premier de *thoth* n'a pas répondu au 29 août de l'année julienne 978, qui a précédé celle de l'éclipſe. La choſe n'a pas beſoin de preuve.

Voici la différence formelle entre les calculs de Théon & ceux d'Ibn Iounis. Le premier ſuppoſe que l'année fixe ayant été une fois introduite en Égypte par Auguſte, l'uſage de l'intercalation a toûjours continué dans la ſuite, & que depuis l'établiſſement de cette année juſqu'à l'époque de Dioclétien, on avoit intercalé 77 fois en 313 ans. Ibn Iounis, au contraire, ne comptant, de même que Théon, que 77 intercalations antérieures à l'ère de Dioclétien, ſuppoſe que de ces 77 intercalations, 74 ſont antérieures à Auguſte, & qu'il n'y en a eu que trois depuis Auguſte juſqu'à Dioclétien : c'eſt-à-dire, que tandis qu'Ibn Iounis ſuppoſe d'un côté l'uſage de l'année intercalée établi en Égypte avant Auguſte, & dès le commencement d'Alexandrie, temps auquel on ne trouve nul veſtige de cet uſage, de l'autre côté il ſuppoſe que ce même uſage de l'intercalation a été abandonné en Égypte, lorſque ce pays a paſſé ſous la domination romaine ; quoiqu'il ſoit démontré par tout ce qui nous reſte d'écrits & de monumens de l'antiquité, que ſous la domination romaine l'année civile d'Alexandrie étoit une année fixe, où l'on intercaloit très-exactement, & dont le commencement étoit attaché au 29 août dans les années ordinaires, & au 30 dans les années intercalées.

Mais ce ne ſont pas là les ſeules abſurdités que contient le ſyſtème d'Ibn Iounis. La première intercalation étant de la 3.e année de l'ère de Philippe, ou de l'an 427 de Nabonaſſar, ſelon cet aſtronome arabe, & juſques alors les années vagues ayant été les ſeules en uſage en Égypte ; il s'enſuit que la

première année intercalée & les trois précédentes avoient commencé en même temps que les années vagues, conſervées dans l'uſage religieux & employées par les aſtronomes, & par conſéquent le 12 novembre de l'année julienne anticipée 322 avant J. C. Ce point eſt démontré. Depuis cette année 427 de Nabonaſſar juſqu'au règne d'Auguſte ſur l'Egypte, il y eut, ſelon Ibn Iounis, 74 jours intercalaires ajoûtés aux 294 ans qui remplirent cet eſpace. Donc toutes ces années furent des années fixes, deſquelles le commencement demeura invariablement attaché à ce même jour 12 novembre. Telle eſt la conſéquence néceſſaire du ſyſtème d'Ibn Iounis. Cependant il eſt prouvé par les témoignages précis de Ptolémée, à la tête de ſon *Calendrier Aſtronomique*, & par les dates de quelques obſervations de Théon, ainſi que par différentes inſcriptions placées à Rome, que l'année alexandrine commençoit toûjours au 29 d'août. Je me contenterai de citer ici l'inſcription des Pœaniſtes, rapportée par Gruter, dont l'année eſt certaine par le nom des conſuls qui y eſt exprimé. *Gruter. p. 314. n.° 2.* Elle nous apprend que dans cette année 146 de J. C. le 6 mai julien répondit au 11.e de *pachon* alexandrin. Ce 11.e de *pachon* étant le 251.e jour de l'année égyptienne courante, elle avoit dû commencer le 29.e d'août 145. Dans l'année vague égyptienne, ou dans celle des aſtronomes, ce même jour, 11.e de *pachon*, répondoit au 28 février 146; & l'année vague courante, qui étoit la 993.e de Nabonaſſar, avoit commencé le 29 d'août 145 de J. C.

On peut juger, par tout ce que je viens de dire, quelle étoit l'ignorance d'Ibn Iounis ſur l'hiſtoire des changemens arrivés à l'année égyptienne. 1.° Il ſuppoſe l'uſage de l'intercalation établi dans un temps où l'on ne voit pas qu'il ait été connu; tandis que d'un autre côté, il ſuppoſe cet uſage interrompu & même aboli, dans un temps où il eſt certain qu'on l'obſervoit très-exactement. 2.° Il fait commencer l'année égyptienne fixe au 12 novembre, au temps d'Auguſte; lorſqu'il eſt démontré qu'alors cette année commençoit au 29 d'août.

En voilà assez pour juger de l'autorité que doit avoir cet Arabe égyptien du XI.e siècle. Les ignorances & les absurdités que renferme son système sont si grandes, que quand bien même il auroit écrit dans un temps où l'on pouvoit encore être instruit de ce qui concerne les changemens faits à l'ancienne année, son témoignage ne mériteroit aucune attention.

La source de ce faux système & des fausses suppositions d'Ibn Iounis est facile à imaginer. Il a voulu changer les années vagues égyptiennes des astronomes grecs avant Dioclétien, en années fixes; afin de s'épargner la peine d'un calcul, pour comparer les dates des années vagues antérieures à Dioclétien, dans le canon de Ptolémée & dans celui de Théon, qui avoient été l'un & l'autre traduits par les astronomes arabes, avec les dates du temps dans lequel ils vivoient; dates, qui étoient marquées dans les années fixes de l'ère usuelle des chrétiens d'Egypte, c'est-à-dire, de celle de Dioclétien, ou des Martyrs. Mais comme il étoit très-ignorant dans ce qui concerne & l'antiquité & la forme de l'ancienne année égyptienne, il imagina, on ne peut deviner sur quelle raison, (car les routes qui nous égarent sont infinies, au lieu que celle qui conduit au vrai est unique,) il imagina, dis-je, que des 77 intercalations antérieures à l'époque de Dioclétien, il y en avoit 74, qui avoient été ajoûtées avant l'époque d'Auguste, & que les trois autres l'avoient été pendant les 313 ans écoulés depuis l'ère d'Auguste jusqu'à celle de Dioclétien; en sorte que, comme je l'ai déjà observé, dans cet intervalle il y avoit eû 300 ans sans intercalation.

Cette méthode, de réduire toutes les années comprises dans l'intervalle écoulé depuis une certaine époque à une même forme, pour éviter l'embarras que cause dans les calculs la comparaison d'années d'espèce différente, avoit été employée par les astronomes arabes, & même par les chroniqueurs grecs du christianisme; soit par rapport aux années de l'ère des Séleucides, nommées par les Arabes les *Années d'Alexandre;* soit même par rapport aux années juliennes, & aux années égyptiennes fixes. Les astronomes arabes trouvant que les Syriens, qui

leur avoient enſeigné les premiers principes de l'aſtronomie, employoient une forme d'année abſolument ſemblable à l'année romaine, & qui n'en différoit que par le nom des mois; ils crurent pouvoir ſuppoſer que l'uſage de cette année romaine avoit commencé dès le temps de l'ère primordiale d'Alexandre; c'eſt à dire, dès l'an 312 avant J. C. & 267 avant le premier établiſſement de cette même forme d'année par Jules Céſar. Alfragan aſſure que, depuis le commencement de l'ère d'Alexandre juſqu'à l'époque de Jezdegherde, il y a 942 ans 259 jours: & Oulougbeg, déterminant le nombre des jours compris dans cet intervalle à 344324, nous démontre que les 942 ans marqués dans Alfragan, ſont des années juliennes: car la ſomme des jours exprimée dans Oulougbeg donne préciſément 942 ans juliens 259 jours.

Je ne crois pas que quelqu'un, en conſéquence des témoignages d'Oulougbeg & d'Alfragan, beaucoup plus précis & beaucoup plus détaillés que celui d'Ibn Iounis, & conformes d'ailleurs aux ſuppoſitions d'Albategnius & de tous les autres aſtronomes orientaux, veuille ſoutenir que dès le temps des Séleucides, la forme de l'année romaine étoit établie dans la Syrie; que dans ce pays on avoit une année de douze mois, dont un avoit 28 jours & 29 dans les années intercalées, dont quatre autres avoient 30 jours & les 7 reſtans 31. Telle eſt cependant l'hypothèſe des aſtronomes orientaux: hypothèſe très-fauſſe, mais qui a, du moins, cet avantage ſur celle d'Ibn Iounis, qu'elle ne contient ni contradictions de calcul, ni abſurdités de détail.

Au reſte, ce que les aſtronomes orientaux ont fait en cette occaſion, ne diffère point de la pratique commune de nos aſtronomes & de nos chronologiſtes, qui, dans leurs tables & dans leurs canons chronologiques, font remonter les années juliennes beaucoup au delà de leur première inſtitution. Les anciens avoient été dans ce même principe. Les aſtronomes & les chronologiſtes grecs avoient fait remonter l'uſage de l'année & des cycles de Méton & de Calippus, juſqu'au temps de la guerre de Troie: & Cenſorin, que j'ai déjà cité, après

avoir dit que les années juliennes ſont les ſeules qui conviennent avec l'année de la nature, ou avec celle de la révolution ſolaire vraie, *ſoli ad annum naturæ aptati ſunt;* ajoûte..... *cum de aliquo annorum numero, hic dicetur non alios par erit quam naturales accipere; & ſi origo mundi in hominum notitiam veniſſet, inde exordium ſumeremus.* Cenſor. de die natali cap. 20.

On demandera peut-être quelle forme d'année employoient les Grecs d'Alexandrie, avant l'introduction de l'année fixe par les Romains. Il n'eſt pas poſſible, du moins je le crois, de répondre à cette queſtion autrement que par des conjectures; puiſqu'on ne trouve ni dans les ouvrages des anciens, ni dans les inſcriptions, ou dans les autres monumens, aucune date particulière à la ville d'Alexandrie, pour les temps antérieurs à la domination romaine. Dans les livres des Machabées & dans Josèphe, on voit des reſcrits, des lettres, &c. qui ſont datées dans la forme d'année ſuivie par les Macédoniens ſujets des Séleucides: mais je n'ai pû découvrir aucun acte relatif aux Macédoniens d'Alexandrie, pas même dans l'ouvrage d'Ariſtée, ni dans tout ce que les anciens ont débité au ſujet de l'hiſtoire des 72 Interprètes. Je crois cependant pouvoir aſſurer qu'à cet égard les Macédoniens d'Egypte ne différoient point des autres Macédoniens; qu'ils employoient les mêmes noms des mois; & qu'ils ſuivoient comme eux, la forme de l'année grecque réformée par Calippus.

L'uſage de cette forme d'année me paroît démontré par la méthode que ſuit Ptolémée, en donnant les dates des obſervations faites à Alexandrie par les aſtronomes Timocharis & Ariſtyllus & par Hipparque. Il joint, pour ces obſervations, la date de l'année de la période de Calippus, avec celle de l'année de Nabonaſſar; de même qu'en rapportant les obſervations faites à Babylone depuis Alexandre, il a ſoin de joindre à la date, dans les années de Nabonaſſar, celle des années de la période lunaire particulière aux aſtronomes de cette ville. Il eſt vrai, car il faut tout dire, que Ptolémée, en rapportant les obſervations de Timocharis, ne joint pas au quantième du mois égyptien celui du mois grec

macédonien, mais celui du mois athénien de la période de Calippus; & que dans les observations faites à Alexandrie par Hipparque, il ne nomme point le mois grec, & se contente de joindre à l'année de Calippus la date de l'année & du mois selon les Égyptiens, dans l'année vague de Nabonassar; à peu près comme il fait, lorsqu'en rapportant les observations faites à Rome, la première année de Trajan, par l'astronome Ménélaüs, il ne marque point le mois romain, & date seulement du 15 & du 18 *méchir* de l'année vague 845 de Nabonassar. Mais si l'on pouvoit conclurre quelque chose, de ce que Ptolémée emploie & pour Rome & pour Alexandrie, les dates prises dans le mois vague des Égyptiens; ce seroit que les Romains & les Alexandrins n'avoient point d'autres mois, que ceux de l'année vague: conséquence, qui n'a pas besoin d'être réfutée.

Quoique Ptolémée, dans les dates des observations faites à Alexandrie par Timocharis, joigne celle de la période de Calippus dans le mois athénien à celle du mois & de l'année vague des Égyptiens; je crois cependant que les Alexandrins employoient les mêmes noms de mois que le reste des Macédoniens: car les Macédoniens en avoient porté l'usage dans tous les autres endroits où ils s'étoient établis, & même à Babylone, comme on le voit dans les observations des Chaldéens dont je viens de parler. Par quelle raison Alexandrie auroit-elle été exceptée? Nous avons même, sinon une preuve, du moins une assez forte présomption, que l'usage des mois macédoniens avoit passé en Égypte, dans ce que nous savons de l'année particulière de ceux de Gaza. Cette ville, qui avoit été pendant très-long-temps sous la domination de Ptolémée, & qui avoit comme fait partie de l'Égypte, avoit une année purement égyptienne dans sa forme; mais les noms des mois étoient les mêmes que ceux des Macédoniens. On peut voir ce qu'en ont dit Scaliger & Samuel Petit, mais sur-tout l'excellent ouvrage du Cardinal Noris *De Epochis Syro-Macedonum.* Si les Macédoniens n'avoient point porté les noms de leurs mois en Égypte, d'où ceux de Gaza qui dépendoient de ce pays, en

en avoient-ils pris l'uſage, pour l'adapter à la forme de l'année ſolaire vague & égyptienne, dont ils ſe ſervoient ?

Je pourrois ajoûter pluſieurs choſes, en confirmation de cette préſomption : mais, comme je ne ſuis pas moi-même trop convaincu de la certitude de ces nouvelles preuves, j'aime mieux reconnoître qu'il n'eſt pas encore poſſible de réſoudre cette difficulté avec quelque certitude. Les diſcuſſions littéraires ne doivent point reſſembler aux plaidoyers des avocats, qui croient que par l'air de confiance & d'audace avec lequel ils propoſent les preuves les plus foibles, ils leur donneront le degré de force qui leur manque, & qu'ils en impoſeront par-là à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas examiner. On peut leur appliquer ce que Cicéron diſoit des Grecs de ſon temps : *Numquam laborant quemadmodum probent quod dicunt, ſed quemadmodum ſe explicent dicendo.* Le ſeul objet qu'il eſt permis de ſe propoſer dans ces diſcuſſions littéraires doit être de découvrir la vérité. Les queſtions qui y donnent lieu ont preſque toutes ſi peu de véritable importance en elles-mêmes, qu'il nous doit être fort indifférent que la vérité ſe trouve pluſtôt d'un côté que de l'autre : la ſeule choſe qui doive nous toucher, c'eſt le plaiſir de découvrir celui où elle ſe rencontre.

Cicero pro Flacco, n.° 4.

A tout ce que je viens de dire juſqu'à préſent, pour montrer que nous n'avons aucune raiſon de ſuppoſer l'exiſtence de l'année ſolaire fixe à Alexandrie, antérieure à l'introduction de l'année julienne par les Romains, je joins une preuve, qui, quoique négative, eſt, ce me ſemble, d'une extrême force : car ce n'eſt que par des preuves négatives, que l'on peut montrer qu'en tel ou tel temps certains uſages n'étoient pas encore connus : c'eſt par-là ſeulement que l'on peut montrer que certaines inventions ſont poſtérieures à tel ou à tel temps. La date préciſe des inventions les plus importantes, n'eſt preſque jamais marquée exactement ; & tout ce que l'on peut faire, c'eſt d'aſſigner certaines époques entre leſquelles on doit néceſſairement placer leur découverte. L'ouvrage de Géminus me fournira la preuve, qui ne nous permet pas de faire

remonter l'uſage civil de l'année ſolaire fixe chez les Alexandrins, juſqu'au temps auquel on le place, après Ibn Iounis.

Géminus, dont les Elémens d'Aſtronomie peuvent encore aujourd'hui être lûs avec profit, ſe propoſant de raſſembler tout ce que l'on connoiſſoit touchant les diverſes eſpèces d'années grecques, & touchant les cycles & les périodes imaginées pour aſſujétir ces années à un rapport conſtant avec l'année ſolaire vraie, obſerve, 1.° Que c'étoit chez les Grecs un article eſſentiel de religion, d'employer des mois purement lunaires, & de les attacher, par le moyen des intercalations, aux mêmes ſaiſons de l'année ſolaire; afin que la célébration des fêtes religieuſes s'écartât, le moins qu'il étoit poſſible, des ſaiſons où elles avoient été fixées. 2.° Que l'année égyptienne étoit eſſentiellement différente de l'année grecque; parce qu'étant compoſée ſeulement de 365 jours, elle n'étoit ni lunaire, ni même ſolaire, à parler exactement: quatre de ces années étoient plus courtes d'un jour entier, que quatre révolutions ſolaires; ce qui produiſoit une différence de 30 jours en 120 ans. Mais, ajoûte Géminus, les Egyptiens ſe faiſoient un point de religion de n'ajoûter jamais aucune intercalation à leur année; afin que, par ce reculement d'un jour en quatre ans, les fêtes de l'année civile répondiſſent ſucceſſivement à tous les jours de l'année ſolaire vraie, & que par ce moyen chaque jour de cette année ſe trouvât ſanctifié par la célébration ſucceſſive de toutes les différentes ſolemnités religieuſes, dans l'eſpace de 1460 ans. Si au temps de Géminus (& Géminus étoit poſtérieur à Hipparque dont il cite les ouvrages) les Alexandrins avoient employé dans l'uſage civil une autre forme d'année véritablement ſolaire, & qu'ils ſe fuſſent en cela écartés de la pratique de tous les autres Grecs; cet Aſtronome l'auroit-il ignoré, & auroit-il manqué de parler d'une choſe ſi ſingulière?

Géminus a ajoûté, à la fin de ſon ouvrage, un *Parapegma*, ou *Calendrier Aſtronomique*, dans lequel il donne tous les levers & les couchers des étoiles marqués dans les autres calendriers de ce genre: il les rapporte à une forme d'année,

réglée ſur le temps que le ſoleil emploie à parcourir chacun des douze ſignes : les noms de ces douze ſignes lui ſervent à déſigner les mois de cette année, dans laquelle on voit que l'on avoit eu égard à l'inégalité du mouvement apparent du ſoleil; inégalité, cauſée dans le ſyſtème des anciens aſtronomes par l'excentricité de l'écliptique. Ainſi dans cette année on trouve deux mois de 29 jours, cinq de 30, trois de 31, & deux de 32. Parmi les divers calendriers cités par Géminus, on voit celui que l'aſtronome Doſithée avoit conſtruit pour l'Egypte en particulier. Si l'uſage civil d'une année ſolaire fixe avoit été reçû dans ce pays, il eſt viſible qu'on l'auroit employé dans le calendrier de Doſithée; & que, par conſéquent, cet uſage auroit été connu de Géminus, qui avoit conſulté ce calendrier de Doſithée. Par la ſuite & lorſque l'uſage de l'année ſolaire fixe eut été introduit en Egypte par les Romains, on ſubſtitua les noms des mois de l'année fixe alexandrine, à ces mois céleſtes du mouvement apparent. On le voit dans le Calendrier Aſtronomique de Ptolémée dont j'ai parlé, que le P. Pétau avoit publié ſur un manuſcrit défectueux, que le ſavant Fabricius a ſuppléé ſur un manuſcrit entier.

Petav. Uranol.
Fabric. Bibl. græc. vol. IV, pag. 420, &c.

Dans les temps qui ont précédé l'introduction de l'année fixe, les aſtronomes alexandrins étant deſtitués de ce ſecours, avoient donc été contraints d'établir une forme d'année aſtrale, dont les mois portoient le nom des douze ſignes. C'étoit de ces années qu'étoit composée la période, imaginée par l'aſtronome Denys, dont la première année, qui commençoit, ſelon les apparences, au ſolſtice d'été, répond aux deux dernières années du règne de Ptolémée fils de Lagus. Ptolémée rapporte ſept obſervations différentes de cet aſtronome Denys, qui roulent ſur le lieu des planètes comparées aux étoiles fixes. Nos chronologiſtes prétendent que, ſoit par la faute des copiſtes, ſoit par celle même de Denys, les dates des jours, dans ces mois céleſtes, ne répondent pas au lieu du ſoleil. Mais c'eſt-là une queſtion trop difficile & trop peu importante, pour s'y arrêter. Je me contente d'obſerver que, ſi 29

ans avant l'époque des années de cet aſtronome égyptien, on eût admis en Égypte & à Alexandrie une année ſolaire fixe, auſſi exacte que l'étoit l'année julienne de 365 & de 366 jours, jamais il ne ſe ſeroit aviſé d'en imaginer une autre, qui, très-certainement, n'avoit ni la même perfection, ni les mêmes avantages.

Je n'ai point parlé ici de l'Inſcription des Juifs de Bérénice dans la Cyrénaïde, publiée par M. le Marquis Maffei notre confrère; 1.° Parce que cette inſcription n'eſt pas relative à l'Égypte, de laquelle la Cyrénaïde avoit ceſſé de faire partie, long-temps avant la mort de Cléopatre. 2.° Parce que l'époque qui y eſt marquée eſt une choſe qui ne peut être déterminée que par une aſſez longue diſcuſſion, & ne le ſera même jamais avec une entière certitude. 3.° Parce que, quoique la forme d'année employée ſur cette inſcription ſoit celle des Égyptiens, on ne peut cependant déterminer ſi cette année eſt une année vague, ou une année fixe: la déciſion de ce point dépend de celle de beaucoup d'autres circonſtances, ſur leſquelles nous n'avons que des conjectures à propoſer.



DE L'ACCROISSEMENT
OU
E'LE'VATION DU SOL DE L'E'GYPTE
PAR LE DE'BORDEMENT DU NIL.

Par M. FRERET.

L'OPINION que je me propose d'examiner, suppose que le limon, duquel on prétend que les eaux du Nil sont chargées, se déposant tous les ans sur le terrein qu'elles inondent, en augmente la hauteur. On ajoûte, par une suite de cette supposition, que cet exhaussement successif & continu du terrein, a rendu une partie de l'E'gypte inaccessible aux eaux du Nil; & que dans un pays où les terres ont besoin d'être arrosées par ces eaux, à cause qu'il n'y pleut jamais, la quantité des récoltes doit avoir considérablement diminué. 15 Nov. 1742.

Par une autre conséquence de cet exhaussement continu du sol de l'E'gypte, on a supposé que toute la portion de ce pays qui s'étend depuis la mer jusqu'au dessus de Memphis, c'est-à-dire, le Delta & une partie de l'E'gypte du milieu, étoient dans leur origine un golfe de la méditerranée, qui a été comblé peu à peu par le limon du Nil. On ajoûte que la même cause ne cessant jamais d'agir, les côtes de l'E'gypte se prolongent aujourd'hui vers le Nord, & que la terre gagne tous les ans quelque chose sur la mer méditerranée.

Si l'ancienneté & l'universalité d'une opinion suffisoient pour la rendre certaine, l'examen que je me propose seroit absolument inutile. Cependant, comme il ne s'agit point ici d'un fait que des témoignages répétés & uniformes ne permettroient plus de révoquer en doute, mais d'un raisonnement & d'une simple conjecture; on peut encore examiner si la supposition est possible, & si les faits mêmes qui sont allégués par ses partisans, ne doivent pas la faire rejeter. L'universalité de cette opinion

a même très-peu de force : parce que ceux qui l'ont adoptée, l'ont reçûe sans aucun examen, qu'ils n'avoient point commencé par douter, & que se laissant entraîner par l'autorité de ceux qui l'ont proposée d'abord, ils n'ont plus cherché qu'à la fortifier par de nouvelles preuves.

L'Egypte est une longue vallée, qui s'étend en général du midi au nord entre deux montagnes de roc, au bas desquelles coule le Nil. Cette vallée a fort peu de largeur, & le terrein fertile qui est au fond ne remplit pas même toute cette largeur : il est situé presque par-tout à l'occident du fleuve, dont la rive orientale est ordinairement voisine des montagnes d'Arabie. Cette vallée est comme divisée en plusieurs parties, par des espèces de détroits que les deux montagnes forment, en s'approchant l'une de l'autre : & ces divisions naturelles séparoient les différentes dominations, ou Dynasties, entre lesquelles l'Egypte étoit partagée, avant le règne de Sésostris.

Le Nil prend sa source dans l'Ethiopie, vers le onzième degré de latitude septentrionale ; & il reçoit dans ce pays les eaux d'un grand nombre de rivières & de torrens, que forment les pluies abondantes qui tombent entre l'Equateur & le Tropique, avant & après le solstice. Ces pluies sont la seule cause des débordemens réglés du Nil : débordemens, qui arrivent tous les ans, à peu près au même temps, mais avec quelques inégalités ; parce qu'ils dépendent du concours de diverses circonstances physiques, qui ne se trouvent pas toûjours réunies de la même façon. La couleur des eaux du Nil, qui change au temps des crûes, a fait croire qu'elles étoient alors chargées d'une très-grande quantité de terre : on a évalué cette quantité, sur des observations grossièrement faites, à un dixième ou même à un sixième du volume de l'eau. Une observation un peu plus exacte, faite par un voyageur Anglois, la réduit à un cent-vingtième : mais il resteroit encore à s'assûrer de la nature de ce qui demeure après l'évaporation de l'eau. Est-ce une véritable terre, composée de particules fixes, capables de s'unir avec le terrein & d'en augmenter la masse ? Est-ce une matière qui se dissipe par

Shaw.

l'action du ſoleil, & qui puiſſe être abſorbée par l'air? C'eſt-là un point qui n'a pas encore été examiné, quoiqu'il méritât de l'être, & que la choſe ne ſoit pas difficile. Ainſi, la nature de ce réſidu que l'eau du Nil peut laiſſer en s'évaporant, n'entrera pour rien dans ce Mémoire, où je me contenterai de rapporter & d'examiner les faits & les autorités alléguées par les partiſans de l'opinion commune, & de leur oppoſer d'autres faits indubitables, qui détruiſent les conſéquences ſur leſquelles ils établiſſent leur opinion.

Hérodote eſt lepremier qui ait propoſé l'opinion de l'accroiſſement du ſol de l'Egypte : mais il la donne comme celle des prêtres de Memphis, qui ſuppoſoient que, depuis le règne de Myris juſqu'à leur temps, le terrein s'étoit élevé de huit coudées. C'étoit un accroiſſement d'une coudée par ſiècle; car Hérodote ne comptoit que 800 ans, depuis le règne de ce Prince juſqu'au temps de ſes converſations avec les prêtres de Memphis. Comme il s'eſt écoulé environ vingt-deux ſiècles depuis Hérodote juſqu'à nous; ſi cette quantité de l'accroiſſement avoit lieu, & qu'il eût ſuivi, à peu près, la même proportion, il faudroit que le ſol de l'Egypte ſe fût élevé de vingt-deux coudées, ou d'environ 37 pieds, depuis Hérodote : car la coudée égyptienne avoit au moins vingt pouces de notre pied de roi.

Hérodot. II. 13. &c.

Hérodote, qui ſe contente ordinairement de rapporter ce qu'il a vû, ou ce qu'il a oui dire, & qui déclare, le plus ſouvent, qu'il ne veut point en garantir la certitude, s'engage, à l'occaſion du diſcours des prêtres de Memphis, dans une longue digreſſion, où il détaille les conſéquences de leur opinion. Il obſerve qu'il réſultoit de-là que toute la baſſe Egypte & une partie de celle du milieu, juſqu'à ſept journées de la mer, avoit été autrefois un golfe de la méditerranée, parallèle au Golfe Arabique, ou à la Mer Rouge, & qui n'en étoit ſéparé que par une langue de terre aſſez étroite; ſi même il l'avoit toûjours été.

Au temps du Roi Ménès, le Delta ne devoit être qu'un marais impraticable, rempli par les eaux de la mer, mêlées

avec celles du fleuve. Ainsi, continue Hérodote, l'Egypte proprement dite (car la haute Egypte portoit le nom de Thébaïde, ou même d'Ethiopie, dans l'usage des anciens Grecs) n'étoit qu'un véritable présent du Nil, une terre factice, un pays nouveau, qui n'existoit que depuis un certain nombre de siècles. Hérodote ajoûtoit que cent siecles, ou dix mille ans, étoient suffisans pour avoir formé le terrein de l'Egypte, & pour l'avoir élevé à la hauteur où il étoit de son temps. Supposant, avec cet écrivain, une coudée d'accroissement par siècle, les dix mille ans auroient élevé le terrein d'environ 166 pieds au dessus du sol, qui faisoit le lit de cet ancien golfe.

Hérodote observoit, pour établir son opinion, 1.° Qu'on trouve du sable & des coquilles de mer dans les montagnes voisines de Memphis. 2.° Que, vis-à-vis des embouchûres du Nil, la mer a si peu de profondeur, qu'à une journée des côtes on trouve un fond de vase à onze *orgyies,* c'est-à-dire, à 44 coudées de fond. Il s'agit en cet endroit des coudées grecques, ou de celles des navigateurs, dont les 44 font environ douze brasses, ou 60 pieds géométriques. J'examinerai dans la suite si ces deux faits sont véritables, & s'ils suffisent pour établir la conséquence qu'Hérodote tire du discours des prêtres de Memphis.

« Cet accroissement du sol de l'Egypte continuant de se faire
» toutes les années, le terrein parviendra un jour, dit Hérodote,
» à une telle hauteur, que les eaux du Nil ne pouvant plus y
» atteindre, même dans leur plus grande crûe, l'Egypte deviendra
» un pays stérile & absolument inhabitable: alors il sera
» pour toûjours dans le cas où les Egyptiens disent que les
» Grecs doivent se trouver dans les années de sécheresse, & lorsque le ciel leur refuse de la pluie ». Cette dernière réflexion donne lieu de soupçonner qu'Hérodote n'avoit embrassé le système qu'il propose, que pour vanger les Grecs du mépris avec lequel les Egyptiens parloient d'eux, & leur reprochoient en toute occasion qu'ils étoient une nation nouvelle & encore dans l'enfance. C'est, sans doute, par une espèce de récrimination, qu'Hérodote avertit ses lecteurs que la grande

grande ancienneté dont les Égyptiens ſe vantoient, ne s'accorde point avec la nature du pays qu'ils habitent ; pays, qui eſt un terrein factice & abſolument nouveau, en comparaiſon des autres parties de la terre.

Ariſtote, qui adopta l'opinion d'Hérodote & les deux conſéquences qu'il en tiroit, cite l'Égypte comme un exemple des changemens qu'ont produits & que produiront ſur la terre, le cours des fleuves & la diminution des eaux de la mer.
« Ce pays, dont le terrein ſe deſſèche, dit-il, tous les ans *Meteorolog.*
de plus en plus, a été entièrement formé par le dépôt du « *l. 1. c. 14.*
limon que le Nil charie avec ſes eaux : comme cet accroiſſe- «
ment ſe fait lentement, & qu'il continue depuis un très-grand «
nombre de ſiècles ; il n'eſt pas étonnant qu'on ignore l'époque «
de ſon commencement, & qu'on ſe perſuade que les choſes «
ont toûjours été telles qu'elles ſont aujourd'hui. Cependant «
il eſt viſible qu'à l'exception du bras Canopique (c'eſt celui «
de Roſſette) toutes les autres branches du Nil ſont des canaux «
creuſés de main d'homme ; & que non ſeulement le Delta, «
mais encore le terrein de Memphis & les cantons voiſins «
ſont des pays nouveaux, & dont les villes ne ſont pas an- «
ciennes. Le ſilence d'Homère au ſujet de Memphis, tandis «
qu'il parle de Thèbes ſituée à une plus grande diſtance de la «
mer, nous montre qu'au temps de la guerre de Troie Mem- «
phis n'exiſtoit point encore, ou du moins qu'elle ne méritoit «
pas qu'on en fît mention ».

Ariſtote croyoit que, non ſeulement l'univers, mais encore toutes les parties qui le compoſent, ont exiſté de toute éternité : les altérations & les changemens arrivés à notre globe particulier, n'ont fait, ſelon lui, qu'en varier la ſurface extérieure, & tranſporter la ſécheresſe, l'humidité, &c. d'une partie de cette ſurface à l'autre. « Il y a, dit-il, de longues
périodes qui amènent de grands étés & de grands hivers, pour «
une partie conſidérable de notre globe, & qui cauſent ces «
révolutions, par leſquelles ce qui étoit autrefois une mer de- «
vient un continent, & ce qui étoit une terre ſèche & ſolide «
devient une mer. La variété des ſaiſons dans une même «

» année nous donne un exemple de ce qui arrive dans ces longues
» périodes : nous voyons que le même terrein qui avoit été
couvert d'eau pendant l'hiver, est sec & aride pendant l'été ».

Aristote termine tout cela par une réflexion qui donne lieu de soupçonner que, de même qu'Hérodote, il avoit été moins engagé dans l'opinion de l'accroissement du sol de l'Égypte, par la suite d'un système général, que par le dessein de rendre douteuse la grande antiquité des Égyptiens. Car voici de quelle façon il conclut : *On doit juger par ce que je viens de dire, combien les Égyptiens méritent peu le titre qu'ils se donnent de premiers & de plus anciens habitans de la terre; eux, dont le pays n'a pas toûjours existé, & qui cultivent un terrein qui est l'ouvrage & le présent du Nil.*

Il est visible qu'Aristote, qui n'avoit point voyagé en Égypte, & qui ne connoissoit point ce pays par lui-même, s'est contenté de copier & de paraphraser le passage d'Hérodote. Celui-ci, qui n'étoit nullement physicien, & qui n'avoit fait que passer en Égypte, a parlé d'après les prêtres de Memphis: & ceux-ci n'avoient imaginé l'accroissement du sol de l'Égypte, que pour rendre raison d'un fait dont ils ignoroient la véritable cause. Les prêtres, tout occupés du service des temples & du culte du bœuf Apis, avoient trouvé dans leurs livres, que sous le règne de Myris une crûe de huit coudées suffisoit pour inonder les pays situés entre Memphis & la mer; au lieu que de leur temps il en falloit une de 16, pour produire le même effet: & là-dessus, ils imaginèrent que le terrein de la basse Égypte s'étoit élevé de huit coudées, depuis le règne de ce Prince.

Nous verrons dans la suite si cette différence n'avoit pas une autre cause. Je me contenterai d'observer ici que l'accroissement supposé par les prêtres égyptiens, pendant les huit siècles antérieurs à Hérodote, est une chose qui ne peut être reçûe; parce que, pendant les 22 siècles écoulés depuis Hérodote jusqu'à nous, le terrein ne s'est pas élevé de 22 coudées; comme il auroit dû arriver, si leur opinion avoit quelque fondement.

Tous les écrivains postérieurs, anciens & modernes, n'ont fait que répéter les raisonnemens d'Hérodote, dont la plus-part allèguent même le témoignage; & ce grand nombre d'autorités se réduit à une seule, à celle des prêtres de Memphis, cités par Hérodote. Ainsi, on peut se dispenser de détailler tous ces différens témoignages. Je remarquerai seulement que Strabon, Pline & Plutarque apportent en preuve & en preuve démonstrative de l'opinion d'Hérodote, ce qui est dit dans Homère au sujet de l'île du Phare. Ce poëte assure qu'elle étoit à une grande journée de navigation, de l'Egypte; & de leur temps elle étoit jointe au continent, par une levée de sept stades, ou de moins d'un mille romain de longueur: ils évaluent la journée de navigation à cinq cens stades, ou à soixante milles romains; d'où ils concluent que le continent de l'Egypte s'est avancé de 46 milles géométriques, vers le nord, & qu'il a gagné près de 20 lieues communes sur la mer.

Je ne m'arrêterai point à montrer que cet accroissement n'auroit pû être, dans leur systême, une suite de l'inondation; parce que l'île du Phare & le port d'Alexandrie sont éloignés de plus de 30 lieues du bras Canopique; & qu'avant qu'Alexandre eût fait bâtir la ville de son nom, il n'y avoit aucun canal qui portât les eaux du Nil de ce côté-là. Je ne m'arrêterai point non plus à observer qu'une partie de la côte entre l'île du Phare & le Nil, forme un cap assez élevé, rempli de rochers, qui ne pourroient avoir été formés par le dépôt du limon, qu'on suppose rester tous les ans après l'inondation. La remarque du savant Paulmier de Grente-mesnil rend toutes ces discussions inutiles: il a démontré que, dans l'endroit d'Homère où il est parlé du Phare, le nom d'Egypte, Ἄιγυπτος, ne signifie pas le continent de l'Egypte, mais le fleuve du Nil, qu'Homère surnomme, Διιπετὴς ποταμός. *Palmer. obser. p. 487.*

A l'égard de la preuve qu'Aristote tire du silence d'Homère, au sujet de Memphis & des autres villes voisines de la mer, tandis qu'il fait mention de celle de Thèbes située dans la haute Egypte; cette raison ne prouveroit rien, par cela

même qu'elle prouveroit trop. La prise de Troie est antérieure de 800 ans, au plus, au temps d'Hérodote, comme cet historien nous en assure. Si du temps de la guerre de Troie le terrein de Memphis avoit été un golfe de la méditerranée, le terrein solide de l'Egypte auroit gagné, en 800 ans, un espace de plus de cent milles romains; & il faudroit que, depuis le temps d'Hérodote jusqu'à présent, ce même terrein eût avancé environ 280 milles dans la mer: car l'inondation agissant tous les ans, à peu près de la même manière, l'accroissement n'auroit point discontinué, & la terre se seroit prolongée chaque année d'une certaine quantité. Je n'examine point ici la supposition en elle-même: il me suffit de montrer qu'Aristote, Strabon, Pline & Plutarque ont tiré une fausse conséquence du silence d'Homère. Ce silence avoit une autre cause: de son temps, l'Egypte étoit un pays fermé à tous les étrangers, à peu près, comme la Chine l'a été pendant plusieurs siècles: on ne leur permettoit pas de débarquer dans ses ports: il n'y avoit que ceux qui sont au midi de l'île du Phare, où ils pûssent relâcher; parce que cette côte étoit inhabitée: il n'y avoit qu'un mauvais village nommé Rhacotis, dans le lieu même où Alexandre fonda sa nouvelle ville, que les Coptes appellent encore aujourd'hui *Rhacoudi*. Psammétique, qui régnoit vers l'an 671 avant J. C. & 140 ans après Homère, est le premier roi d'Egypte, qui ait ouvert aux Grecs l'entrée de ce pays: jusque-là ils n'avoient connu la basse Egypte, que par des rapports très-incertains. La haute Egypte, ou la Thébaïde, étoit mieux connue aux Grecs; parce que, dès les premiers temps, ils alloient consulter l'oracle de Jupiter Ammon en Lybie; & que les Ammonéens qui se prétendoient une colonie égyptienne, conservoient un grand commerce avec ceux de Thèbes. Les *Strabon. l. 49.* plus anciennes traditions grecques regardoient l'oracle de Dodone comme une colonie de celui des Ammonéens; & nous voyons dans Pausanias *(a)* qu'avant le retour des Héraclides,

(a) Pausan. l. 5, parag. 15, parle d'anciens monumens grecs & d'anciennes inscriptions, qu'on voyoit au temple de Jupiter Ammon en Lybie.

& avant le siècle d'Homère, il y avoit à Olympie des autels dédiés à Junon & à Mercure, avec le surnom d'*Ammonéens.*

La conséquence qu'Hérodote, Aristote & Plutarque tirent de la salûre du sable de l'Egypte & de l'eau des puits, ainsi que des coquillages de mer qu'on trouve dans les montagnes d'Egypte, est sujette au même inconvénient; puisqu'elle prouveroit toute autre chose que ce qu'ils veulent établir. Le sable d'Egypte ne contient pas du sel marin, mais une espèce de nitre ou de *natroun,* qui est absolument différent du sel marin. L'eau des puits est dans le même cas: ainsi, on ne peut conclurre de cette salûre, que le sable de l'Egypte ait autrefois été baigné par l'eau de la mer, & qu'il soit imprégné de sel marin.

Quant aux coquillages de mer, le fait est exactement vrai. Plusieurs des pyramides de Saccara, situées au midi des ruines de Memphis, sont bâties de pierres remplies de coquillages de mer, & sur-tout de coquilles d'huîtres, encore très-reconnoissables & très-entières. Les basses montages du Fioum ou de l'ancien canton d'Arsinoë, & même celles du rivage oriental du Nil vers Minié, à plus de 70 milles du Caire, ne sont autre chose qu'un amas de coquilles d'huitres, liées les unes aux autres par un peu de sable, & dont plusieurs ne sont pas encore pétrifiées. On trouve de semblables coquillages dans les rochers qui forment le sommet de la montagne située vis-à-vis le château du Caire. Le sommet de cette montagne est élevé d'environ 430 pieds au dessus de la plaine que le Nil inonde, dans le temps des crûes. De cette plaine à la mer, il y a plus de 40 lieues, ou 76 mille toises de distance directe. Le cours du Nil, dans son état ordinaire, est assez lent; semblable à celui de la Seine, & tel qu'il doit être produit par un pied de pente sur mille toises: ce qui donne pour la hauteur du Nil vers le Caire, environ 76 pieds au dessus de la mer. Les montagnes du Fioum & celles de Minié sont, au moins, 70 ou 80 pieds plus hautes que celles qui commandent le château du Caire; &, par conséquent, leur sommet est élevé de plus de 600 pieds au

Richard Pocock, Descript. de l'Egypte, fol. 1743. London. p. 197.

Mem. m.s. de M. du Roulle Consul de Rossette.

Idem.

dessus du niveau de la mer. Les coquillages qui se voient vers le sommet de ces montagnes, ne prouvent pas que le terrein s'est élevé ou accrû par des atterrissemens, que le dépôt du prétendu limon des eaux du Nil auroit causés; parce que ces atterrissemens n'auroient pû former des montagnes élevées de près de 600 pieds au dessus de la surface de la mer.

Il faut recourir à une autre cause, quelle qu'elle soit, & supposer, non pas que le terrein s'est élevé, mais que le niveau de la mer a baissé d'environ 600 pieds; qu'il y a eu un temps où elle remplissoit la vallée, dans laquelle coule le Nil; & qu'alors elle couvroit le sommet des montagnes, du moins, jusqu'à la hauteur de Minié. Au reste, ces coquillages ne sont pas une chose particulière aux montagnes de l'Egypte: on en trouve en des endroits, non seulement plus éloignés de la mer, mais encore infiniment plus élevés au dessus de son niveau actuel. Scheuchzer en a observé sur les plus hauts sommets des Alpes, à 200 toises ou 12000 pieds au dessus de la mer: il a même remarqué que plusieurs de ces coquillages sont de ceux qui ne se trouvent que dans les mers situées au voisinage de la Ligne. Ainsi, il est évident qu'ils n'ont pû être portés à une telle hauteur & à une telle distance de la mer, que par quelque ancienne révolution que notre globe a essuyée, & de laquelle les changemens arrivés au sol de l'Egypte seront une suite. Plusieurs philosophes & les plus habiles théologiens sont persuadés que cette ancienne révolution n'est autre chose que le déluge décrit par Moyse. Burnet, Scheuchzer, Wodward, Whiston, &c. ont imaginé différens moyens pour expliquer comment le déluge a produit de semblables effets: mais toutes ces spéculations sont étrangères à l'objet de ce Mémoire.

Scheuchzer Itinera Alpina.

Le point qui me reste à examiner, & qui demandera une assez longue discussion, c'est le changement arrivé à la fertilité de l'Egypte, & à la quantité de terrein inondé dans les crûes ordinaires. Les prêtres de Memphis supposoient qu'il étoit arrivé un semblable changement; & ils l'attribuoient à l'exhaussement du terrein de l'Egypte. Cette opinion a été universellement adoptée par tous les écrivains & par tous les

voyageurs; si l'on en excepte le seul Melchisédech Thévenot, auteur d'une Collection de Voyages en 4 vol. in-fol. c'est le seul que je connoisse avoir résisté au torrent.

Thévenot, Collect. de Voyages, page 3 de l'Avertissement, mis avant la Relation d'Éthiopie du P. Lobo.

Il faut observer d'abord qu'en supposant même avec tous les écrivains le dépôt d'un limon terreux, charié par les eaux du Nil, cette cause auroit produit un effet opposé à celui qu'on lui attribue. Dans les débordemens des fleuves & des torrens limoneux, qui causent des atterrissemens dans les pays qu'ils inondent, la partie la plus grossière du limon retenu par son poids dans le canal du fleuve ou du torrent, ne se répand point sur les terres inondées, mais tombe dans ce canal & en élève successivement le fond d'année en année; en sorte qu'il faut aussi élever ses bords & les soûtenir par des digues: sans quoi, les débordemens deviennent de jour en jour plus fréquens & plus considérables. Le lit du fleuve s'élevant ainsi continuellement, il se trouve bien-tôt placé sur une espèce de chaussée beaucoup plus haute que les terres qui sont à droite & à gauche; & les digues ont besoin d'être sans cesse fortifiées, pour soûtenir le poids des eaux du fleuve.

Les observations faites par les plus habiles mathématiciens d'Italie, à l'occasion des débordemens du Rheno en Lombardie & de l'Arno en Toscane, nous instruisent de ces détails. Si le Nil charioit une aussi grande quantité de limon terreux qu'on le suppose, son lit se seroit élevé, depuis le temps d'Hérodote, de 20 ou 30 pieds au dessus du terrein dans lequel il coule: les inondations seroient aujourd'hui beaucoup plus considérables, qu'elles ne l'étoient de son temps; & une moindre crûe suffiroit pour répandre ses eaux sur une égale quantité de pays.

Raccolta d'Autori che trattano del moto d'elle Acque. Firenze 4.° 3. vol. 1723.

Si le contraire étoit arrivé, comme on le prétend, & s'il falloit une plus grande crûe pour arroser la même étendue de pays, il faudroit recourir à une cause toute différente de celle qu'on allègue: il faudroit supposer que le Nil creuse sans cesse le canal dans lequel il coule; en sorte que d'année en année ce canal devînt plus profond: ce qui n'arrive qu'aux torrens rapides qui coulent sur un fond de sable ou de terre. Le

Nil ne peut jamais être dans ce cas: ſon cours eſt fort lent, dans ſon état ordinaire; & quoique ſa vîteſſe augmente dans le temps des crûes, elle ne le fait jamais aſſez pour qu'on ne puiſſe pas le remonter à la rame, ou même à la voile, lorſque le vent eſt favorable.

J'ai ſuppoſé juſqu'à préſent le fait allégué par les écrivains & par les voyageurs, ſavoir, qu'il étoit arrivé un changement dans la quantité de la crue néceſſaire pour arroſer la même quantité de terrein. Je vais examiner ſi ce changement eſt réel, & s'il faut aujourd'hui une crûe plus conſidérable qu'au temps d'Hérodote, pour que toutes les terres fertiles de l'Egypte ſoient arroſées. On a vû que de ſon temps il falloit que le Nil s'élevât pour cela de 16 ou du moins de 15 coudées. Strabon eſt, après lui, le plus ancien écrivain qui ait parlé de la crûe du Nil, relativement à la fertilité de l'Egypte: il obſerve que, ſous les derniers Ptolémées, & avant le gouvernement de Pétronius pour les Romains, il falloit que le Nil s'élevât au moins de 14 coudées, pour donner une crûe capable de rendre l'Egypte fertile. Une crûe de 12 coudées étoit ſuivie d'une cherté, & celle de 8 ou au deſſous, d'une famine & d'une diſette très-grande. Diodore de Sicile ne détermine point la quantité néceſſaire de la crûe du Nil: il dit ſeulement qu'un Niloſcope conſtruit à Memphis par les anciens rois, & diviſé en coudées & en doigts, déſignoit cette quantité, & ſervoit à l'annoncer exactement au peuple. Des obſervations faites, dit-il, avec ſoin, & miſes en écrit pendant une *longue ſuite de ſiècles*, montroient quel étoit le rapport néceſſaire entre la hauteur des eaux du Nil & la quantité de la récolte future. Cette circonſtance peut prouver que ce rapport, fondé ſur des obſervations faites pendant une longue ſuite de ſiècles, ſuppoſe qu'il n'étoit point arrivé un changement ſemblable à celui qu'on imagine: ce changement ſeroit devenu ſenſible; & il auroit fallu établir de temps en temps une règle nouvelle.

Strab. XVII, 788.

Diod. I, pag. 33.

Pline eſt celui qui a détaillé avec plus de ſoin les différens rapports entre la quantité de la crûe du Nil & celle des récoltes:

Plin. V. 9.

Juſtum

Juſtum Nili incrementum, dit-il, *eſt cubitorum ſexdecim. Minores aquæ non omnia rigant, ampliores detinent tardiùs recedendo : hæ ſerendi tempora abſumunt ſolo madente ; illæ non dant, ſitiente : utrumque reputat provincia : in duodecim cubitis famem ſentit, in tredecim etiamnum eſurit : quatuordecim cubita hilaritatem afferunt, quindecim ſecuritatem, ſexdecim delicias. Maximum incrementum ad hoc ævi fuit cubitorum octodecim, Claudio principe ; minimum quinque, Pharſalico bello.* Ce détail exact & circonſtancié dans lequel Pline eſt entré, me ſervira de terme fixe, pour comparer le rapport qui avoit lieu dans les ſiècles ſuivans, entre la quantité de la crûe & celle des récoltes. J'obſerverai ſeulement ici que pendant les 500 ans écoulés, depuis le temps d'Hérodote juſqu'à celui de Pline, il n'étoit arrivé aucun changement, & que la crûe de 15 ou de 16 coudées étoit encore regardée, comme la plus favorable pour l'arroſement des terres.

Plutarque, qui vivoit ſous Trajan, & Ariſtide, qui a écrit ſous Antonin, marquent l'un & l'autre la crûe de 14 coudées, à la hauteur de Memphis, comme celle qui étoit néceſſaire pour donner une récolte ſuffiſante. Pline avoit dit : *quatuordecim cubita hilaritatem afferunt, in tredecim etiamnum eſurit provincia.* Nous avons un aſſez grand nombre de médailles des Empereurs Romains, frappées en Egypte, ſur leſquelles on voit le nombre 16, que les Antiquaires prennent pour celui des coudées de la crûe du Nil, pendant les années dont elles portent la date. Cette conjecture eſt très-probable; mais elle ſuppoſe la vérité du témoignage détaillé de Pline.

Plut. de Iſide & Oſiride. Ariſtid. Orat. Ægyp.

La cinquantième lettre de l'Empereur Julien nous apprend que de ſon temps on annonçoit la crûe du Nil, lorſqu'elle étoit parvenue à 15 coudées, & que cette nouvelle rempliſſoit toute l'Egypte de joie. Pline avoit dit : *quindecim cubita ſecuritatem afferunt.* Ammien Marcellin, qui a vécu au temps de Julien, obſerve dans la deſcription de l'Egypte, que 16 coudées étoient le terme de la crûe favorable pour les récoltes : *Nemo aliquando extolli cubitis altiùs ſexdecim poſſeſſor optavit.*

Amm. Marcell. lib. 22.

Shaw. Relat. d'Egypte.

Au temps de la conquête de l'Egypte par les Arabes en 639 de J. C. un des premiers soins d'Amrou, Gouverneur pour le Calife Omar, fut de s'informer de Makoukis, qui avoit gouverné ce pays sous les Grecs, & qui s'étoit soumis volontairement aux Arabes, de ce qu'il falloit faire pour procurer & pour maintenir l'abondance dans l'Egypte. Makoukis répondit qu'un des premiers soins du gouvernement devoit être d'entretenir & de nettoyer les canaux, afin qu'ils pûssent porter l'eau du Nil dans les cantons éloignés du fleuve. C'est ce que nous apprend Soheïli Effendi, dans son Histoire du Caire en langue Turque, tirée de Makrisi & des meilleurs écrivains arabes, & imprimée à Constantinople *(b)*.

Un long fragment de Calcasendi *(c)*, écrivain arabe traduit par M. Gagnier, & publié dans la Relation d'Egypte de Shaw, nous instruit de plusieurs particularités touchant la crûe du Nil & les Nilomètres. Il rapporte, sur le témoignage d'Alkodaï *(d)*, que peu après la conquête de l'Egypte, les peuples se plaignirent au Calife Omar, qu'on n'annonçoit pas exactement la hauteur de la crûe du Nil; d'où il arrivoit que les particuliers incertains de la quantité de la récolte future, faisoient des amas de bled, qui occasionnoient la cherté. Alkodaï rapporte la lettre écrite à ce sujet, avec la réponse d'Amrou. Ces deux lettres doivent être de l'an 641 de J. C.

On lit dans cette réponse que le terme de la crûe du Nil, au dessous duquel le bled enchérit, est celui de 14 coudées; & que celui de la crûe qui produit une récolte suffisante pour mettre des bleds en réserve, est le terme de 16 coudées.

(b) Pages 22, 23 & 25 de la Traduction Franç. msf. dans la Bibliot. du Roi. Il est parlé de la crûe du Nil, en plusieurs endroits de cet ouvrage: & la quantité la plus avantageuse de cette crûe est toûjours déterminée à 16 piks ou coudées.

(c) Calcasendi parlant de la crûe du Nil, l'an 806 de l'hégire, 1403 de J. C. dit que cela est arrivé de son temps: par où on voit qu'il vivoit au commencement du 15.e siècle.

(d) *Abou Abdallah Mohamed Ben Salamat Alkodaï* est auteur d'une hist. univers. citée sous le titre de *Tarikh Alkodai*, qui finit à l'an 411 de l'hégire, 1020 de J. C. Ainsi il a vécu au commencement du XIe siècle. *D'Herbelot, Bibliot. orient.*

Amrou ajoûte qu'il y a deux autres termes, qui ſont tous deux également dangereux ; celui de 12 coudées, qui ne donne pas aſſez d'eau pour arroſer toutes les terres ; & celui de 18 coudées, parce qu'il donne trop d'eau, qu'elle ſéjourne trop long-temps ſur les terres inondées, & que l'on ne peut pas faire les ſemailles dans la ſaiſon convenable. La réponſe d'Amrou au Calife ſemble une traduction du paſſage de Pline, rapporté plus haut : & il faut conclurre de cette conformité, que depuis le temps de Pline juſqu'à celui d'Amrou, c'eſt-à-dire, pendant 560 ans, il n'étoit point encore arrivé de changement au ſol de l'Egypte.

Calcaſendi, qui écrivoit vers l'an 1403 de J. C. ajoûtoit que, ſuivant Alkodaï, ce rapport n'étoit plus tout-à-fait le même de ſon temps, vers l'an 1020 de J. C. Mais il attribuoit ce changement au défaut d'entretien des canaux, & nullement à l'exhauſſement du ſol de l'Egypte. Alkodaï n'auroit même pû recourir à cette dernière cauſe : car nous voyons dans un extrait du cadaſtre ou dénombrement de l'Egypte par Maſoudi, rapporté dans le fragment de Calcaſendi, un détail du rapport entre la quantité de la crûe du Nil & les récoltes, abſolument conforme à celui qui ſe lit dans la lettre d'Amrou. Maſoudi aſſure que quand le Nil, étant crû de 15 coudées, s'élevoit encore de quelques doigts au deſſus, la récolte étoit ſuffiſante pour nourrir les habitans; mais qu'on ne payoit au Calife qu'une partie du tribut; & que c'étoit ſeulement lorſque les 16 coudées étoient complètes, qu'il ſe payoit en entier. Maſoudi ajoûte que la crûe de 17 coudées eſt encore favorable, mais qu'au deſſus elle eſt abſolument nuiſible; le trop long ſéjour des eaux ſur les terres voiſines du Nil empêchant qu'elles ne puiſſent être enſemencées dans la ſaiſon.

Maſoudi eſt mort l'an 346 de l'hégire, 957 de J. C. ſuivant d'Herbelot; & il n'a précédé Alkodaï que de 60 ans, pendant leſquels il n'a pû arriver de changement à la totalité du terrein de l'Egypte. C'eſt pour cela que ce dernier attribuoit la différence qui avoit lieu de ſon temps au défaut

d'entretien des canaux, & non à l'exhaussement du terrein de l'Egypte.

Calcasendi qui a écrit, comme on l'a vû, au commencement du 15.e siècle de J. C. vers l'an 806 de l'hégire, ne doute point que les choses n'aient subsisté jusqu'à l'an 700 de l'hégire; c'est-à-dire, jusqu'au 14.e siècle de J. C. à peu près sur le même pied où elles étoient au temps de Masoudi & d'Alkodaï : mais il prétend que depuis un siècle les choses avoient beaucoup changé. Ce qu'on peut reconnoître, dit-il, en ce que le lit des canaux s'est élevé, & que les ponts construits sur ces canaux ne donnent plus un passage suffisant aux eaux, dans le temps de l'inondation.

M. Shaw apporte ce passage de Calcasendi, comme une preuve de l'accroissement continuel & successif du sol de l'Egypte par les inondations ; quoiqu'il soit visible que cet écrivain ne parle que du changement arrivé dans le lit des canaux, qui s'étoient remplis par le peu de soin qu'on avoit eu de les nettoyer ; & qu'il suppose ce changement arrivé pendant les cent dernières années qui l'avoient précédé, depuis l'an 700 jusqu'à l'an 806 de l'hégire.

P. 98. Le Schérif Al-Edrissi, dans l'ouvrage composé vers l'an 1153, & duquel la traduction latine a été publiée sous le titre de *Geographia Nubiensis*, suit la règle établie par Masoudi en 957, & par Alkodaï l'an 1020 de J. C. Il dit que la crûe de 16 coudées étoit suffisante pour arroser toutes les terres fertiles de l'Egypte, & que celle de 12 coudées ou au dessous & celle de 18 coudées ou au dessus, étoient égale-
P. 116. ment désavantageuses. Le Juif Benjamin de Tudèle, mort en 1173, dit, dans son Itinéraire, qu'une crûe de 12 coudées permet d'arroser les terres de l'Egypte. Cet écrivain est en général peu exact dans tout ce qu'il dit : mais on doit conclurre, de la manière dont il parle, que le terrein de l'Egypte n'avoit reçû de son temps aucun accroissement.

Jean de Mandevill, qui voyageoit en Egypte en 1322, parle de la crûe de 20 coudées qui arrive quelquefois, comme d'une crûe qui est infailliblement suivie d'une famine.

L'auteur anonyme de l'histoire des crûes du Nil intitulée, *Neil Fi ahual*, depuis la conquête par Amrou jusqu'à l'an 875 de l'hégire, 1470 de J. C. assure en termes formels que la crûe de 14 coudées donne une récolte capable de nourrir les habitans de l'Egypte pendant une année; que celle de 16 coudées donne la provision de deux ans; mais que moins de 14 coudées produit la cherté, & que dans les crûes de 18 coudées ou au dessus, il faut s'attendre à une disette.

D'Herb. Bibl. orientale, au mot Nil.

Jean Léon, écrivain arabe de Grenade, converti au christianisme, & qui avoit fait trois différens voyages dans l'Afrique, nous apprend dans sa description de ce pays, écrite entre les années 1513 & 1526, que la colonne du Mékias, partagée en 18 coudées, sert à mesurer la crûe du Nil, & à indiquer l'abondance de la récolte prochaine; que cette récolte est bonne dans une crûe de 15 coudées; que jusqu'à 12 elle est médiocre; qu'entre 10 & 12 coudées, on s'attend à une cherté, & que le prix du bled augmente; mais que si le Nil s'élève jusqu'à 18 coudées ou au dessus, on a lieu de craindre une famine.

Je finis cette énumération, par un passage de M. Thévenot, qui, sans être sorti de Paris, avoit acquis des connoissances très-exactes de tous les pays étrangers, par le soin qu'il avoit eu de recueillir des mémoires & des instructions des différens voyageurs. Il assure, dans l'*Avertissement* qui précède la Relation d'Ethiopie du P. Lobo, que, suivant les Coptes, lorsque le Nil ne croît que de 12 coudées, c'est la marque d'une grande famine; qu'une crûe de 16 coudées donne une pleine récolte; mais que quand le Nil s'élève de 18 coudées, on doit craindre une famine. Aussi voit-on, ajoute-t-il, dans le Canon Chronologique des crûes du Nil, depuis plusieurs centaines d'années, que quand le Nil monte de 18 coudées, le peuple sort du Caire, pour demander à Dieu de faire baisser les eaux. M. Thévenot annonce ce Canon des crûes du Nil, comme devant faire partie de son Recueil de Voyages: cependant il ne s'y voit pas; & il ne paroît pas qu'on l'ait trouvé parmi ses papiers. « Ces observations m'ont

Thévenot, Collect. de Voyages, vol. IV. p. 3. & 4. de l'Avertissement sur la Relation du P. Lobo.

» fait penser, dit M. Thévenot, que la crûe de 16 coudées
» donnant encore la meilleure récolte, comme elle faisoit au
» temps de Pline, il n'a dû arriver aucun changement au terrein
» de l'Égypte pendant les 15 ou 16 siècles écoulés depuis le
» temps de cet écrivain; & qu'on peut conclurre de là, contre
» l'opinion des anciens & contre le raisonnement d'Hérodote,
» que l'Égypte ne doit pas sa naissance au dépôt du limon
charié par le Nil ».

Cette conséquence tirée par M. Thévenot deviendra indubitable, si on joint à tous les témoignages rapportés ci-dessus, celui du *Tarikh-Al-Nil*, ou Histoire du Nil, ouvrage cité par Calcasendi, qui nous apprend que l'on y marquoit la quantité des crûes du Nil, année par année, depuis la conquête de l'Égypte par Amrou jusqu'à l'an 708 de l'hégire, 1308 de J.C. & que parmi toutes ces crûes, on n'en voyoit aucune qui passât 20 coudées; qu'une seule avoit été jusqu'à cette hauteur; mais qu'on avoit peine à croire qu'elle fût véritable; que les plus fortes de toutes les autres n'alloient qu'à 18 coudées & quelques doigts; que, contre la règle, on en voyoit de 13 & même de 12, qui avoient été suivies d'une bonne récolte; mais que ces exemples étoient extrêmement rares.

Après cette continuité de témoignages uniformes, qui s'accordent à donner la quantité de 16 coudées comme le terme de la crûe favorable pour la fertilité de l'Égypte, & celle de 18 coudées comme une crûe toûjours suivie d'une famine, par l'impossibilité d'ensemencer les terres dans la saison convenable; on sera surpris de voir que tous nos voyageurs, sans aucune exception, marquent la crûe de 16 coudées comme le terme au dessous duquel la récolte n'est pas suffisante, & supposent que les crûes de 22, 23, ou même 24 coudées, sont des crûes favorables, & suivies d'une récolte abondante.

Pierre Martyr, envoyé par Ferdinand & Isabelle vers le Soudan d'Égypte, dit dans sa lettre datée du mois d'avril 1502, que le Nil commence d'inonder les campagnes, lorsqu'il s'élève à 14 coudées; qu'il passe rarement 22 coudées; mais qu'alors la crûe est nuisible, & que pour y remédier, on a creusé un

canal qui porte l'eau *(e)* ſur des terres où elle ne peut parvenir, dans les crûes ordinaires. On ne voit pas que cela ſe pratique aujourd'hui : mais cela vient de ce que l'adminiſtration de l'Égypte eſt encore plus mal réglée, ſous la milice Turque, qu'elle ne l'étoit ſous les Mammelucs. Le prince Radziwill, Palatin de Wilna, dit dans ſon Voyage de Jéruſalem, qu'en 1583 la crûe du Nil fut de 21 coudées, & qu'elle donna l'eſpérance d'une très-bonne récolte. Il ajoûte qu'au deſſous de 19 la récolte eſt mauvaiſe; & que lorſqu'elle n'eſt que de 16, ce qui eſt la moindre crûe capable d'arroſer les terres, on s'attend à une famine : *Certiſſima fames expectanda eſt.* Tous les voyageurs qui ont écrit juſqu'à préſent s'accordent, ſans aucune exception, à dire la même choſe. On ouvre le canal du Caire, diſent-ils, lorſque l'eau eſt crûe de quelques doigts au deſſus de 16 coudées : il faut même qu'elle s'y ſoûtienne pluſieurs jours, & qu'elle coule dans le canal; ſans quoi, on refuſeroit de payer les redevances au gouvernement, & le fermage des terres aux propriétaires. Dans les années ordinaires, l'eau s'élève juſqu'à 22 coudées. En 1702, elle monta juſqu'à 23 coudées 4 doigts; & l'année précédente, elle avoit monté à 22 coudées 18 doigts.

Je ne chargerai point ce Mémoire du détail de tout ce qui ſe lit, au ſujet de la crûe du Nil, dans les relations des voyageurs : je me contenterai de répéter que tous, ſans aucune exception, s'accordent à ſuppoſer qu'une crûe de 22 à 23 coudées eſt une crûe favorable. L'oppoſition qui ſe trouve entre le témoignage de ces voyageurs & celui des écrivains grecs, romains & arabes, depuis Hérodote juſqu'à Jean Léon, qui écrivoit au commencement du 16.[e] ſiècle, & juſqu'à M. Thévenot, qui a écrit après le milieu du 17.[e], embarraſſe tous ceux qui ont parlé de l'Égypte, & leur a fait imaginer différentes hypothèſes, pour expliquer comment il ſe peut faire que l'on compte aujourd'hui 22 à 23 coudées pour la crûe favorable,

(e) Ce que je dirai dans la ſuite peut faire ſoupçonner que ce canal étoit celui du *Lioum,* ou l'ancien canal qui portoit les eaux ſurabondantes dans le lac Maris & dans la vallée nommée aujourd'hui *Bahre Belamah.*

tandis qu'une crûe de 18 coudées a été marquée, par tous les écrivains exacts, comme la cause assûrée d'une famine; parce qu'elle ne permettoit pas d'ensemencer les terres.

Je n'entrerai pas ici dans le détail de toutes les hypothèses qui ont été imaginées pour résoudre ce problème; elles sont toutes avancées au hasard: il y en a plusieurs dont la fausseté est démontrée; les autres sont proposées avec tant d'embarras & d'obscurité, qu'il est facile d'apercevoir que leurs auteurs ne s'entendoient pas trop eux-mêmes. Toutes ces discussions sont devenues inutiles par le détail exact que Richard Pocock nous a donné de quelques crûes du Nil, dans la Relation angloise de son voyage, publiée en 1743. Ce détail nous montre que les 22 ou 23 coudées, que l'on comptoit en Egypte au temps de l'inondation, n'étoient pas la mesure de la crûe du Nil, mais celle de la hauteur totale des eaux du fleuve, prises depuis le fond de son lit jusqu'à la surface supérieure, lors de sa plus grande hauteur; & que les 16 coudées, dont parlent les écrivains grecs, romains & arabes, sont la mesure de la quantité dont les eaux du Nil s'étoient élevées au dessus de la hauteur qu'elles avoient, avant que le fleuve commençât de croître.

En 1714 la hauteur du Nil étoit avant la crûe, de 5 coudées & quelques doigts, à ce que nous apprend la Relation de Shaw. On ouvrit le canal, après une crûe de 10 coudées 26 doigts; c'est-à-dire, lorsque la surface du fleuve se trouva élevée de 16 coudées au dessus du fond de son lit. Richard Pocock nous apprend qu'en 1715 le Nil avoit 6 coudées de hauteur, lorsque les eaux commencèrent à croître. On ouvrit le canal du Caire, lorsque les eaux se furent élevées de 280 doigts; c'est-à-dire, de 10 coudées de 28 doigts chacune: alors la hauteur totale du fleuve étoit de 16 coudées; & la surface de l'eau étoit parvenue au niveau de l'ouverture du canal: mais l'augmentation étoit seulement de 10 coudées. En 1738, le Nil étoit plus bas, lorsqu'il commença de croître; & il n'avoit que 5 coudées: aussi, attendit-on, pour ouvrir le canal, que l'augmentation fût de 11 coudées 15 doigts, & que la hauteur totale

totale du fleuve parvînt à 20 coudées 15 doigts: mais la quantité de la crûe fut seulement de 15 coudées & demie.

Ces deux exemples prouvent démonstrativement que la différence entre le rapport des voyageurs & celui des écrivains plus exacts, vient de ce que les premiers n'ont pas distingué entre la hauteur totale du fleuve, au temps de l'inondation, & la quantité dont les eaux s'étoient élevées, depuis que le fleuve avoit commencé de croître. Cette observation fait disparoître tous les embarras & toutes les difficultés : elle rend inutiles toutes les hypothèses hasardées par les modernes; & démontre que, depuis le siècle d'Hérodote jusqu'à présent, il n'est arrivé aucun changement dans le rapport entre la quantité de la crûe du Nil & celle des terres qui peuvent être arrosées, au temps de l'inondation. Il est singulier que Richard Pocock, qui nous met en état de résoudre le problème, n'ait pas vû ce qu'il falloit conclurre du détail qu'il rapportoit; & qu'il se soit engagé, de même que les autres, dans des hypothèses & dans des conjectures qui ne font qu'augmenter les difficultés de l'opinion qu'il adopte, sur l'accroissement du sol de l'Egypte.

Quoique j'évite de charger ce Mémoire de l'examen détaillé de ces différentes hypothèses; il y a cependant quelques points dont je ne puis me dispenser de parler, pour éclaircir diverses circonstances qui peuvent embarrasser les lecteurs, dans les relations de nos voyageurs modernes.

1.° Dans l'annonce que font les crieurs publics du Caire, de la crûe journalière du Nil, il y a quelque chose de faux, comme l'ont remarqué Thévenot & le P. Sicard, & comme Calcasendi l'avoit observé avant eux. Ces crieurs tiennent secrète & comme en réserve, une certaine partie de la crûe des premiers jours, pour la joindre à celle des jours qui précèdent immédiatement l'ouverture du canal. Calcasendi observe que de son temps on supposoit dans ces derniers jours une crûe subite de 70 ou 72 doigts; c'est-à-dire, d'environ 3 coudées. Les tables détaillées de Shaw & de Pocock, montrent que cela arriva dans les années 1714, 1715 & 1738. Thévenot dit que c'est pour exciter par cette annonce la libéralité du

peuple, de qui les crieurs reçoivent ces jours-là une aumône: car ces crieurs sont des gens de la plus vile populace. Peut-être, y a-t il quelqu'autre raison plus importante, n'étant pas possible que cela ne se fasse de l'aveu des Puissances.

2.° Calcasendi & le P. Sicard parlent de deux coudées différentes, employées pour mesurer la quantité de la crûe du Nil; l'une de 28 doigts, & l'autre de 24 qui seroient entre elles comme 7 & 8. La première, disent-ils, sert à déterminer la quantité de la crûe, jusqu'à ce que le fleuve soit parvenu à la hauteur de 16 coudées; c'est-à-dire, au niveau de l'entrée du canal du Caire: la seconde coudée, ou celle de 24 doigts, sert à mesurer la quantité de la crûe du Nil au dessus de cette hauteur. Mais ils parlent de ces deux coudées, d'une manière si embarrassée & si obscure, que l'on ne peut rien établir d'assuré sur tout ce qu'ils en disent. C'est un point qui n'est pas encore suffisamment éclairci.

A l'égard du changement que Shaw & quelques autres supposent être arrivé dans la grandeur de la coudée du Nilomètre, comme ils n'ont supposé ce changement que pour defendre leur opinion de l'exhaussement du sol de l'Egypte, & pour rendre raison de la différence qu'ils imaginoient entre le rapport des écrivains grecs, romains & arabes, sur la quantité de la crûe du Nil, & la manière dont ils voyoient que la crûe étoit annoncée de leur temps; l'examen de cette supposition devient inutile, puisque la difficulté qui les arrêtoit ne subsiste plus.

Il est sûr que la colonne qui sert aujourd'hui à mesurer la hauteur du Nil dans le Mékias, subsiste depuis plus de 900 ans; & par conséquent que la coudée n'a point changé depuis plus de neuf siècles. Cette colonne est placée à la pointe méridionale de l'île de Rhaouda, au milieu d'un bassin quarré, qui reçoit l'eau du Nil par un canal, & qui a un autre canal de décharge. Elle est octogone, d'environ deux pieds de tour: Paul Lucas en a donné une figure assez exacte; & cette figure est répétée, avec de légères corrections, dans la relation de Richard Pocock. Cette colonne fut placée en cet

endroit par le Calife Almamoun, l'an 207 de l'hégire, 822 de J. C. & ſuivant Calcaſendi, c'étoit la même que celle qui étoit ſur pied l'an 1403 de J. C. Depuis ce temps, il n'eſt arrivé aucun changement.

Au temps de la conquête par Amrou, les Romains avoient un Nilomètre, ſur le bord du Nil, vers le lieu où ce Général bâtit la ville de Foſtath, ou du vieux Caire. Ce Nilomètre ſubſiſta quelques années; après quoi, on le porta plus haut, vers l'an 775 de J. C. & on le mit à la pointe ſeptentrionale de l'île de Rhaouda, où il reſta juſqu'à l'an 822. En 859, le Calife Motawakel ayant fait réparer le bâtiment du Mékias, en ôta la garde aux Chrétiens, à qui elle avoit été confiée juſqu'alors, pour la donner aux Mahométans; & depuis ce temps, l'intendance leur en eſt demeurée. On voit dans la Bibliothèque orientale de d'Herbelot, que les écrivains orientaux parloient d'un ancien Nilomètre placé à Memphis. C'eſt, ſans doute, celui dont Diodore fait mention, qui étoit diviſé en coudées & en doigts, & qui ſervoit à meſurer la crûe du Nil, & à déterminer la quantité de la récolte prochaine. C'étoit, dit Diodore, un ouvrage des anciens rois.

Le détail que nous apprend Calcaſendi de ce qui ſe paſſa au ſujet de la crûe du Nil, après la conquête de l'Égypte par Amrou, nous montre que les Arabes ne firent aucun changement, dans la manière de meſurer & d'annoncer la crûe du Nil. L'objet de cette annonce étant de raſſurer les peuples contre la crainte d'une diſette, on ſuivit exactement ce qui avoit été pratiqué juſqu'alors. Un changement dans la grandeur de la coudée n'eût été propre qu'à alarmer les peuples; parce qu'il auroit fallu établir en même temps une nouvelle proportion & une nouvelle règle, entre la quantité de la crûe & celle des récoltes. Nos voyageurs modernes ne ſont d'accord entre eux, ni ſur le nombre des coudées gravées ſur la colonne du Mékias, ni ſur la grandeur de cette coudée. Comme les Mahométans d'Égypte ſont très-ſuperſtitieux, pluſieurs de ces voyageurs n'ont pû obtenir la permiſſion d'entrer dans le Mékias, qui eſt regardé comme une eſpèce de lieu ſacré:

ceux qui l'ont obtenue, ont rarement eu celle d'examiner la colonne & de prendre la mesure de la coudée. La curiosité qui porte les voyageurs à quitter leur patrie a presque toûjours son principe dans une inquiétude naturelle, qui les rend peu propres aux observations exactes; la plusparts ne voient presque jamais les choses qu'en courant, & n'en ont que des idées imparfaites: ainsi il n'est pas étonnant qu'ils soient si rarement d'accord entre eux. M. Maillet, Consul de France au Caire pendant un très-grand nombre d'années, donne 30 coudées à la colonne du Mékias, & dit qu'elle est chargée de hiéroglyphes, dont nul autre que lui n'a fait mention: Richard Pocock lui donne 24 coudées avec le chapiteau, & 23 au dessous du cordon: Paul Lucas lui en donne 22, & M. du Roulle 20 seulement. Un Mémoire envoyé du Caire par M. Damirat, Consul de France en 1743, assûre que, selon le rapport du Directeur du Mékias interrogé sur le lieu même, la colonne a seulement 18 coudées, depuis le fond du bassin jusqu'au dessous du chapiteau. Jean Leon, Arabe, avoit marqué la même quantité de 18 coudées, pour la hauteur de cette colonne. Comme le bassin du Mékias est une eau tranquille & presque dormante, le sable qui entre avec l'eau du Nil par une des ouvertures s'arrête au fond de ce bassin; il faut le nettoyer tous les ans: & comme ce sable n'avoit point encore été enlevé, lorsque M. Damirat consulta le Directeur du Mékias; il ne put s'assûrer de la profondeur du bassin. Shaw, qui n'avoit pû entrer dans le Mékias, donne une détermination très-peu exacte de la hauteur de la colonne, & même de la grandeur de la coudée qui la divise. Quoiqu'il eût consulté un homme qui avoit été pendant plusieurs années facteur de la Compagnie angloise, & un Marchand Vénitien établi au Caire; il confond la coudée du Nilomètre, avec la coudée Stamboline, en usage dans le commerce. Pierre Martyr étoit tombé dans la même faute. La mesure que Gréaves prit de cette coudée Stamboline, réduite du pied anglois au pied de france, plus long d'un seizième, donne 24 pouces 9 lignes au grand pik : le petit est plus court de

$\frac{1}{32}$, celui-ci n'a que deux pieds de roi moins $\frac{3}{10}$ de ligne. Outre ces deux coudées qui sont nouvelles en Egypte, & dont les Turcs ont établi l'usage, il y en a une autre plus ancienne, qui sert pour mesurer les toiles & les étoffes de soie : c'est l'ancienne coudée arabe, qu'on nomme *Deragha* ou *Draah*. Elle a seulement 20 pouces 2 lignes $\frac{1}{2}$ du pied de france. Les mesures de Gréaves avoient été prises avec la plus grande précision ; & il faut les préférer à toutes celles qu'on trouve dans les autres relations.

La coudée du Nilomètre, dont j'ai vû une mesure prise sur la colonne même, est encore plus courte que le *Deragha*: elle a seulement 15 pouces 5 lignes du pied de france ; & elle peut être considérée comme une ancienne coudée égyptienne *. Cette coudée étant plus courte que le petit pik Stambolin de 4 pouces 7 lignes; il est visible que ceux qui ont donné 22 à 23 coudées de cette dernière mesure à la hauteur totale du Nil, lors de la plus grande crûe de ce fleuve, se sont trompés de plus de 8 pieds & $\frac{1}{2}$. Les 23 coudées du Nilomètre font une hauteur d'un peu plus de 37 pieds: les 23 coudées Stambolines feroient une hauteur de plus de 45 pieds. J'ai crû qu'il étoit nécessaire d'entrer dans ce détail pour montrer le peu de soin qu'ont apporté presque tous nos voyageurs, à prendre des notions exactes des choses dont ils parloient.

* *Le pied de cette coudée avoit 13 pouces de roi.*

On demandera, sans doute, ce qu'il faut penser du discours que les prêtres de Memphis tinrent à Hérodote, & quelle a pû être la cause de la différence qu'ils trouvoient entre ce qui étoit arrivé sous le règne de Myris, & ce qui arrivoit de leur temps. Pourquoi une crûe de 8 coudées ne suffisoit-elle plus; & pourquoi en falloit-il une de 16 ?

On doit observer d'abord que le passage d'Hérodote n'est pas assez détaillé, & qu'il n'exprime point ce qui arrivoit dans les différentes crûes du Nil: cet historien ne fait aucune mention de l'abondance ou de la stérilité des récoltes. Voici comme il s'exprime : *Au temps du roi Myris, lorsque le Nil croissoit de 8 coudées seulement, il arrosoit l'Egypte, qui est*

Lib. II. c. 13.

au dessous de Memphis. Il n'y a pas neuf cens ans d'intervalle entre la mort de Myris & le temps auquel les prêtres me tenoient ce discours. Mais aujourd'hui cette crue n'est plus suffisante ; & à moins que le fleuve ne s'élève à une hauteur de 15 ou même Herod. IX. 72. *de 16 coudées, il n'inonde plus ce pays.* Hérodote a mis la dernière main à son histoire pendant la guerre du Péloponnèse ; puisqu'il fait mention de l'irruption des Lacédémoniens dans l'Attique, par laquelle commença cette guerre. Dans son troisième livre il fait mention de Pausiris fils d'Amyrtée, auquel Thucyd. I. 110. 112. les Perses laissèrent la principauté de son père. Thucydide nous apprend que cet Amyrtée régnoit sur un canton de l'Egypte, situé au milieu des marais du Delta ; que les Perses n'avoient pû le réduire, lorsqu'ils obligèrent les Grecs d'abandonner l'Egypte ; & qu'il faisoit encore la guerre contre eux pendant l'expédition navale de Cimon dans l'île de Chypre, la 3.e année de la 82.e olympiade, 450 ans avant J. C. Ce Diod. XII. 293. fut dans l'année suivante 449, que les Athéniens & leurs alliés conclurent une paix très-honorable avec les Perses. Hérodote, âgé alors d'environ 35 ans, se trouva en état de satisfaire sa curiosité & de voyager dans les états du Roi de Perse. Ainsi, ses entretiens avec les prêtres de Memphis doivent être au plustôt de l'an 448 avant J. C.

Herod. II. 149. Il faut observer en second lieu, qu'au temps du roi Myris on creusa un canal, qui détournoit une partie considérable des eaux du Nil au dessus de Memphis, pour les conduire dans un lac immense, que ce Prince avoit fait creuser vers l'occident, & qui communiquoit avec une vallée sablonneuse, dont l'extrémité est peu éloignée du lac Maréotis & de la mer, & dans laquelle les eaux avoient une décharge. Les Arabes nomment aujourd'hui cette vallée, *Bahrbilamah*, la mer sans eau. Hérodote dit que le lac de Myris s'étendoit du sud au nord ; ce qui est, à peu près, la direction de cette vallée : il lui donne 60 schœnes de circonférence, qu'il évalue à 3600 Plin. V. 9. stades, qui seroient environ 450 mille pas. Pline donne seulement à ce lac 250 milles. Comme cette vallée n'a guère que cent milles romains, du nord au sud, suivant la carte du P.

Sicard Jésuite, la mesure de Pline paroît plus exacte. Hérodote fait les schœnes de 60 stades; mais Strabon nous apprend que ceux de la basse Égypte n'étoient que d'environ 25 stades. Les Égyptiens dirent à Hérodote que toute cette étendue de terrein avoit été creusée de main d'homme: il y a plus d'apparence qu'on creusa seulement le canal qui devoit y porter les eaux, & qu'on profita de la disposition naturelle du terrein. Diodore donne 300 pieds de largeur au canal, & dit qu'il sortoit du Nil, 10 schœnes ou 600 stades au dessus de Memphis. Hérodote ne parle point du motif qui avoit porté le roi Myris à entreprendre ce grand ouvrage: mais Diodore & Strabon observent que c'étoit pour procurer une décharge aux eaux du Nil, dans les grandes inondations, & pour prévenir l'inconvénient de leur trop long séjour sur les terres; ce qui les rendoit marécageuses, & ne permettoit pas de les ensemencer dans la saison convenable. On a vû plus haut que sous les Mammelucs on ouvroit, dans les crûes extraordinaires, un canal qui portoit l'eau du fleuve sur des terres éloignées, afin de prévenir le trop long séjour de ces eaux sur les terres voisines du Nil.

Strab. XVII. 804.

Diod. l. 33.

Diod. ibid. Strab. XVII. 793.

Le nouveau canal du roi Myris détournant une partie considérable de l'eau du fleuve au dessus de Memphis, pour la porter vers l'occident, on conçoit comment une crûe de 8 coudées, qui suffisoit auparavant pour inonder l'Égypte inférieure, ne pouvoit plus produire le même effet, & pourquoi il en falloit une de 15. On ne doit pas oublier que dans le discours des prêtres de Memphis il n'est point question de l'abondance, plus ou moins grande des récoltes, mais seulement de l'inondation du pays situé entre Memphis & la mer.

Quoiqu'Hérodote ne parle point de l'avantage que l'Égypte retira de l'ouvrage exécuté par le roi Myris, il est facile de l'apercevoir, pour peu que l'on fasse d'attention à ce qui arrive encore aujourd'hui dans l'Égypte. Le Nil coulant au milieu d'une vallée & dans un lit dont les bords sont assez élevés, il se déborde rarement; si ce n'est au dessous de Memphis &

dans la basse Egypte, où il coule sur un terrein plat. Si l'industrie des hommes n'avoit pas aidé la nature dans l'Egypte; il n'y auroit guère que les terres voisines du fleuve, ou celles qui peuvent être arrosées à la main, en élevant l'eau avec des machines, qui seroient cultivées; & la quantité en seroit peu considérable. Avant que Sésostris eût desséché le Delta, par le moyen des canaux qu'il fit creuser au dessous de Memphis, & des digues qu'il fit élever, toute la basse Egypte n'étoit qu'une espèce de marais habité par des pâtres, & dans lequel il n'y avoit que fort peu de terres propres à être ensemencées. Sésostris suivit l'exemple que Myris lui avoit donné, & détourna l'eau du Nil, par des canaux qui aboutissoient au Golfe Arabique.

Dans la haute Egypte, les bords du fleuve sont peu élevés; jusqu'au dessous de Thèbes, & jusqu'à la petite Diospolis. Comme il est facile d'arroser les terres, on y voit peu de canaux; & ces canaux ont fort peu de longueur: ils sont presque tous placés du côté oriental, où le terrein fertile a plus d'étendue. Mais, au dessous de Diospolis, la disposition du terrein est différente. Les montagnes s'approchent de la rive orientale du fleuve; & les terres propres à être cultivées sont presque toutes placées sur la rive occidentale. Comme elles ont une certaine largeur, on y a creusé un canal qui commence entre Thmouis & la petite Diospolis: mais comme la montagne occidentale se rapproche du Nil & sépare la Thébaïde, de l'Egypte du milieu, il a fallu terminer le canal en cet endroit. Au delà de cette montagne, on a creusé un second canal qui a beaucoup plus d'étendue, & qui communique avec celui qui porte les eaux du fleuve dans le lac Myris. Ce canal n'est pas terminé en cet endroit: il continue de raser le pied de la montagne des Pyramides, & va se joindre aux canaux qui portent les eaux du bras Canopique dans le lac Maréotis voisin d'Alexandrie. Ces canaux arrosent la partie de l'Egypte située entre le bras Canopique & les montagnes de Nitrie. Tous ces différens canaux sont ouverts dans un endroit, où le terrein sur lequel coule le fleuve est plus élevé; & comme

comme la pente des eaux a été ménagée avec beaucoup d'art, ces canaux ſervent à arroſer des terres, où il ne ſeroit pas poſſible d'élever l'eau du fleuve, ſans un travail & une dépenſe beaucoup plus conſidérables que l'avantage qu'on en pourroit retirer. Comme le beſoin a été, dans tous les pays & dans tous les ſiècles, le père des arts, il avoit inſtruit de bonne heure les Égyptiens dans la ſcience de la conduite des eaux.

Lorſque le Nil s'étoit élevé dans les crûes à la hauteur des canaux, on ouvroit les digues qui les fermoient; & lorſque le Nil commençoit à baiſſer, on refermoit ces entrées, pour retenir les eaux dans le canal, & pour les empêcher de retomber dans le Nil. Ce dernier travail demandoit beaucoup d'habileté & de promptitude: mais l'Égypte étoit un pays très-peuplé; & la néceſſité de recommencer tous les ans cet ouvrage avoit fait imaginer des moyens d'en faciliter l'exécution.

Les canaux aboutiſſoient à des eſpèces de réſervoirs, qui ſervoient à conſerver les eaux, & d'où on les élevoit, ainſi que des canaux mêmes, pour les répandre ſur les terres. Le livre du Deutéronome nous montre que cela ſe pratiquoit en Égypte, dès le temps du ſéjour des Hébreux: Moyſe leur promet que Dieu les conduira dans un pays arroſé par les pluies du ciel, & où il ne faut pas que le travail des hommes, ſuppléant à leur défaut, conduiſe les eaux à la main, comme dans un jardin: *Terra Ægypti .... ubi jacto ſemine in hortorum morem aquæ ducuntur irriguæ.... Terra ad quam ingrederis .... de cœlo expectans pluvias.*

Deuteronom. XI. 10.

Les canaux de diſtribution & d'arroſement demandoient un entretien continuel: le fond & les deux côtés de leur lit étant des terres nouvellement remuées, & qui n'avoient pas acquis une certaine conſiſtance, ſe deſſéchoient & ſe fendoient par l'action du ſoleil. Lorſque les canaux étoient à ſec, ou même lorſque les eaux étoient baſſes, & lorſque ces canaux venoient à ſe remplir de nouveau; l'eau qui pénétroit par ces fentes faiſoit ébouler une partie des terres, qui

tombant au fond du canal en diminuoient la profondeur, & le remplissoient peu à peu; en sorte que dans les plus grandes crues ils recevoient une moindre quantité d'eau, & souvent n'en recevoient plus du tout, dans les crûes moins considérables; parce que le fond du canal se trouvoit plus élevé que la surface de l'eau, au temps de l'inondation. Si après avoir négligé ces canaux pendant plusieurs siècles, on recommençoit à les nettoyer & à les creuser; il arrivoit alors que les crues du Nil, qui ne portoient point l'eau de ce fleuve sur toutes les terres capables d'être cultivées, devenoient suffisantes pour arroser ces mêmes terres. C'est ce qui arriva sous l'administration de Pétronius, gouverneur de l'Egypte pour les Ro-
XVII. 788. mains, après la conquête de ce pays. On observa, dit Strabon, qu'après qu'il eut fait nettoyer les canaux, le prix du bled n'augmenta point, dans une crûe qui fut seulement de 8 coudées; quoique, dans les temps précédens, une semblable crûe eût été suivie d'une disette presque totale : dans une autre année, où le Nil ne s'éleva que de 12 coudées, la récolte fut aussi bonne que dans les crûes de 14 & de 15 coudées.

Les derniers Ptolémées avoient été des Princes sans application & sans capacité : le gouvernement étoit abandonné à des ministres, qui se hâtoient d'assurer leur fortune particulière, en détournant à leur profit les fonds destinés aux travaux publics; parce que cette même incapacité des Princes, qui leur donnoit le moyen d'usurper un pouvoir sans bornes, en rendoit en même temps la durée très-incertaine. Uniquement occupés d'un profit actuel & momentanée, ils s'inquiétoient peu des suites fâcheuses de leur administration. C'est par-là que l'Egypte, malgré sa fertilité & malgré les ressources que lui fournissoient l'industrie de ses habitans & le commerce de l'Inde, qui se faisoit alors par la seule voie de la Mer Rouge & d'Alexandrie, se trouva réduite à la plus grande foiblesse.

Auguste, devenu maître de l'Egypte, suivit d'autres maximes, & crut qu'il ne pouvoit assurer sa puissance que par la

richesse des peuples. L'esprit d'économie, dans lequel les Romains avoient été nourris pendant la République, subsistoit encore sous les Empereurs : nous le voyons par l'ouvrage de Pline. D'ailleurs, les bleds de l'Egypte étoient destinés à nourrir la ville de Rome ; & la consommation de cette grande ville étoit telle, que, dans les plus fertiles années, les Egyptiens ne craignoient point de voir périr entre leurs mains, faute de débit, les richesses qui étoient le fruit de leur travail. Suétone & Dion Cassius parlent des soins qu'Auguste prit, pendant son séjour en Egypte, pour remettre les terres en valeur, & des ordres qu'il donna, soit pour nettoyer les anciens canaux, soit pour en ouvrir de nouveaux : & nous voyons, par le témoignage de Strabon, que par-là il y avoit dans les moindres crûes une aussi grande quantité de terres fertiles qui se trouvèrent arrosées, qu'il y en avoit eû dans les plus grandes crûes, sous l'administration des Ptolémées.

Suet. Aug. 18. Dio. Cass. L. I. 456.

Lorsqu'Hérodote voyageoit dans l'Egypte, on sortoit d'une assez longue guerre; pendant laquelle les Egyptiens révoltés n'avoient été occupés que du soin de se défendre contre les Perses, & où les revenus publics avoient été employés à soudoyer des troupes étrangères. Les Perses avoient eu beaucoup de peine à réduire ce pays ; & pour le contenir, ils y tenoient sur pied une armée de 120 mille hommes : ainsi, l'entretien des canaux devoit être très-négligé. L'Egypte étoit alors, à peu près, au même état où elle se trouve aujourd'hui sous les Turcs, & où elle étoit sous les Sultans des Mammelucs. La dureté du gouvernement actuel, absolument militaire, & où le despotisme est confié à une soldatesque peu disciplinée, éteint toute l'industrie des naturels; & les chefs de la milice, entre les mains de qui réside l'administration, s'emparent des fonds destinés à l'entretien des canaux. Celui du Caire & celui de Fouah à Alexandrie sont les seuls qu'on nettoie : encore, se contente-t-on de les creuser de quelques pieds, & on ne suit pas la règle prescrite à cet égard; quoiqu'on ait augmenté la taxe imposée sur les maisons & sur les terres voisines des canaux. On ne doit donc pas être surpris, si le nombre

des habitans de l'Égypte est si fort diminué, & s'il diminue tous les jours, ainsi que la fertilité des terres, qui ne reçoivent presque point de culture.

Les observations précédentes nous montrent 1.° que la différence entre la quantité de la crûe suffisante au temps du Roi Myris, & celle qui étoit nécessaire au temps d'Hérodote, pour inonder les terres au dessous de Memphis, venoit d'une cause très-différente de l'exhaussement du sol de l'Égypte par le dépôt du limon. 2.° Que le canal ouvert par Myris devoit produire deux effets avantageux; l'un, de prévenir le trop long séjour des eaux sur les terres, dans les grandes inondations; l'autre, de porter les eaux, dans les crûes ordinaires, sur des terres que le défaut d'arrosement avoit rendu stériles jusqu'alors. 3.° Que depuis Hérodote jusqu'à présent, il n'est arrivé aucun changement dans le rapport entre la quantité des crûes & l'abondance des récoltes; & que la différence imaginée par les modernes vient uniquement de ce qu'ils ont confondu la mesure de la hauteur totale du Nil, qui est de 22 à 23 coudées dans les crûes favorables, avec la quantité dont les eaux du Nil se sont élevées dans les mêmes crûes, & qui est encore aujourd'hui de 15 à 16 coudées, comme au temps d'Hérodote.

Mon objet, dans les différentes recherches dont ce Mémoire est le résultat, n'ayant été que d'examiner si l'opinion commune de l'exhaussement du sol de l'Égypte étoit fondée sur des preuves solides, sans aucun dessein formé d'avance de la combattre; je vais rendre compte de quelques autres preuves, que je tâcherai de mettre dans le jour le plus favorable à cette même opinion. Je commence par les changemens arrivés, suivant M. Maillet, aux côtes de la basse Égypte, & en particulier aux villes de Damiette & de Rossette.

M. Maillet observe que Damiette est aujourd'hui plus éloignée de la mer, qu'elle ne l'étoit au temps de S.t Louis. Le fait est vrai; & cependant il ne prouve rien. Après que S.t Louis eut rendu cette ville aux Arabes, ils la rasèrent,

& allèrent la rebâtir dans un lieu plus éloigné de la mer, où les grands vaiſſeaux ne pouvoient aborder: *Tranſpoſuerunt eam longè à mari*, dit Haïton, qui écrivoit 68 ans après le départ de S.t Louis: le départ eſt de l'an 1249, & la fondation de la nouvelle Damiette eſt de l'année ſuivante 1250, ſelon Abulféda, qui ajoûte qu'elle fut placée 6 milles arabes au deſſus de l'ancienne. Celle-ci étoit la même que la ville de Tamiatis; & c'eſt par une erreur groſſière, que pluſieurs modernes l'ont confondue avec Péluſe.

Haïton, Paſſagium terræ ſanctæ.

Cité par Golius, *not. in Alpherg. p. 15*, & par Schultens, *Ind. in Saladini vitam, voce* Damiata.

A l'égard de Roſſette, il eſt difficile de raſſembler plus de mépriſes en peu de lignes, que n'a fait M. Maillet. Il dit, 1.° que cette ville n'a pas cent ans d'ancienneté. 2.° Qu'elle a été conſtruite ſur un terrein que le limon du fleuve a gagné ſur la mer. 3.° Qu'il n'y a pas 300 ans, que la ville de Fouah étoit dans la mer à l'embouchûre du fleuve, & qu'elle eſt aujourd'hui à ſept milles de la mer. Toutes ces aſſertions ſont autant de propoſitions dont la fauſſeté eſt démontrée. 1.° Dès l'an 1153 & au temps du géographe Edriſſi, la ville de Roſſette exiſtoit & étoit à l'embouchûre du bras occidental du Nil. Donc elle a déjà près de 600 ans d'ancienneté. 2.° En 1503, c'eſt-à-dire, lors du voyage de Jean Leon en Egypte, Roſſette étoit comme aujourd'hui à 3 milles de la mer, & 45 ou 50 au deſſous de Fouah. 3.° Au temps du géographe Edriſſi, la ville de Fouah étoit ſur le bras de Roſſette à 50 milles au deſſus de cette ville, & à l'embouchûre d'un canal qui porte les eaux du Nil dans le port d'Alexandrie: ce canal étoit alors navigable aux plus grands bateaux; & il l'étoit encore dans le ſiècle paſſé, avant que la négligence des Turcs l'eût laiſſé combler. Fouah étoit alors l'entrepôt des marchandiſes entre le Caire & Alexandrie: Roſſette n'eſt devenue une ville de commerce, que depuis que le canal de Fouah a ceſſé d'être navigable. 4.° Roſſette eſt bâtie, en partie, ſur une montagne de roche, qui commençant au bord du Nil, s'étend aſſez avant dans les terres vers l'occident. Cette montagne n'a pû être formée par le dépôt du limon du Nil.

Afr. part. VIII.

Les méprises de M. Maillet ne doivent pas être attribuées à celui qui a rédigé la description de l'Egypte, publiée sous son nom : je les ai vues dans une ancienne copie des Mémoires qu'il avoit envoyés en France, & à laquelle étoient jointes quelques pièces originales. A l'égard du prolongement des côtes de l'Egypte dans la mer, à l'embouchure des bras du Nil ; le fait ne seroit pas physiquement impossible : mais on a des preuves qu'il ne leur est rien arrivé de semblable. Montanari, dans un excellent écrit sur les changemens arrivés au rivage de la Mer Adriatique, depuis qu'on a fermé les anciennes embouchures du Pô & qu'on en a ouvert de nouvelles, observe que les fleuves qui entrent avec rapidité dans la mer, en coulant sur un terrein plat, conservent une partie de cette rapidité, jusqu'à une certaine distance de la côte, & prennent une direction, composée de celle qu'ils avoient en entrant dans la mer & de celle du courant qui règne le long de la côte. Les deux bras de Rossette & de Damiette, qui sont les plus considérables, & les seuls dont les eaux aient une certaine rapidité, coulent, à peu près, du sud au nord. Le courant porte au levant avec assez de force, le long des côtes d'Egypte ; & la direction composée qu'ont les bras du Nil, après leur entrée dans la mer, doit porter au nord-est. Les fleuves qui conservent une partie de leur rapidité, après leur entrée dans la mer, arrêtent & suspendent le courant qu'ils traversent ; & le sable que le courant élève du fond de la mer, n'étant plus soutenu par les eaux qui ont perdu une partie de leur mouvement, retombe des deux côtés du canal prolongé dans la mer, & forme deux espèces de levées, ou de quais, qui s'augmentant de jour en jour par la cause qui les a formés d'abord & qui ne cesse point d'agir, acquièrent une plus grande largeur & continuent de prolonger le lit factice du fleuve, jusqu'à ce que la pente du fond de la mer devenant plus considérable, le sable déposé ne puisse plus se soutenir & s'écoule par son poids ; ou, jusqu'à ce que la rapidité du fleuve ne soit plus capable de surmonter celle du courant.

Raccolta, &c. vol. 1. p. 321.

Voyez la grande Carte de Dudley, dans le 1er vol. de l'*Arcano del Mare.*

Thévenot, le Voyageur, obſerve que le mouvement, la direction & la couleur des eaux du bras de Damiette, ſe diſtinguent à plus d'un mille en mer ; & *le Flambeau Hollandois de la Méditerranée* aſſure qu'en cet endroit le fleuve coule dans la mer, ſur une eſpèce de canal élevé au deſſus du fond, dont les deux bords ſont plus hauts que le milieu : le ſable de ces deux bords a même acquis une plus grande conſiſtance. La profondeur du fond de la mer eſt peu conſidérable, le long des côtes de l'Egypte : le *Portulan* grec vulgaire marque cette profondeur d'environ cinq braſſes, & ſouvent même de quatre ſeulement. Cette profondeur n'augmente que d'une braſſe, ou de cinq pieds par mille pas, à meſure qu'on s'éloigne des côtes : & les navigateurs avoient établi comme une règle, que le nombre des braſſes de la profondeur de la mer donne la diſtance de la côte.

Prem. Voyage lib. II. c. 63. Voyez auſſi *le Flambeau de la Méditerranée.*

Portolano. cap. 133 & 134.

Les eaux des fleuves les moins limoneux portent avec elles une eſpèce d'onctuoſité, qui donne de la ſolidité au ſable de la mer : & lorſque ces eaux ſont chargées d'un limon terreux, comme celles du fleuve Miſſiſſipi, qui eſt groſſi par les pluies & par les torrens qui coulent ſur les plaines voiſines de ſon embouchûre ; ce limon, ſe dépoſant & s'arrêtant ſur les deux levées de ſable que le canal prolongé dans la mer y a formées, eſt capable, non ſeulement de prolonger ce canal, mais encore de l'élever au deſſus du niveau de la mer, & de le changer en deux eſpèces de levées ou de digues, leſquelles ſe joignant au continent forment une eſpèce de cap bas & plat, qui s'avance en pointe dans la mer, juſqu'à ce que la pente du fond devienne trop grande pour permettre au ſable dépoſé de s'y arrêter. C'eſt ce que l'on obſerve d'une manière très-ſenſible dans l'embouchure du Miſſiſſipi, & dans celle de quelques-uns des bras du Pô.

Comme il ne pleut jamais en Egypte, & que la Nubie, ou le Sénaar, qui ſépare ce pays de l'Ethiopie, ſont de vaſtes plaines de ſable & de gravier ; les pluies qui l'inondent tous les ans ne portent aucune terre dans le Nil. Ce fleuve ne dépoſe point de limon ſur les deux levées de ſable qu'il forme,

après qu'il est entré dans la mer : & ces levées n'étant point couvertes de terre, ne peuvent s'élever jusqu'à la surface de la mer. La côte de l'Egypte, jusqu'à une certaine distance de la mer, est couverte d'un sable blanc, sans aucune consistance, absolument semblable à celui que la sonde enlève du fond de la mer voisine. S'il étoit arrivé quelque changement à cette côte, & si elle s'étoit accrûe, cet accroissement seroit moins un don du Nil, qu'un présent de Neptune, pour employer l'expression des Anciens : il auroit été formé par les bancs de sable que la mer auroit poussés dans les vuides qu'auroient laissés entre eux, en se prolongeant, les canaux formés par les embouchûres du fleuve. Mais, dans ce cas, l'intervalle qui sépare les deux bras principaux de Rossette & de Damiette, seroit moins avancé à la mer, que les embouchûres de ces deux bras; & il formeroit une espèce de golfe, ou, du moins, un enfoncement semblable à celui qu'on observe entre les bras du Pô, sur la côte du Golfe Adriatique. La figure des côtes de la basse Egypte n'a rien de semblable: elle forme, entre les deux grands bras de Rossette & de Damiette, un angle avancé à la mer, qui se termine au cap Broullo, lieu ancien qui est encore aujourd'hui le siège d'un évèque. Ce lieu est nommé *Parallou* par les Coptes. Cet évêché est ancien : il est nommé *Paralios* dans la *Notice* de Hiéroclès; & dans les conciles d'Ephèse & de Chalcédoine, on voit un évèque de *Paralos.* Cette ville & le cap sur lequel elle est située subsistent donc, au moins, depuis 1300 ans; & la côte n'a point reçû d'accroissement depuis ce temps-là : car l'église de Parallou est bâtie sur une dune qui est sur le bord de la mer.

Lorsqu'on compare les descriptions qu'Hérodote & Strabon nous ont laissées de la côte septentrionale du Delta, avec la figure de cette côte qui résulte des anciens Portulans du 12.e & du 13.e siècle, on trouve qu'elle avoit souffert peu de changement; & que toutes les anciennes villes sont encore situées sur le bord de la mer, qui ne s'est pas éloignée sensiblement de l'ancien rivage. Je cite les Portulans du 12.^e

& du

& du 13.ᵉ ſiècle; parce que ſur toutes nos cartes modernes, ſans en excepter celle même du P. Sicard, la côte ſeptentrionale du Delta eſt deſſinée au haſard, & qu'on lui donne une figure qui ne peut s'accorder, ni avec les routes des anciens Portulans, ni même avec les obſervations de latitude que M. de Chazelles avoit faites à Alexandrie, au Békier, à Roſſette & à Damiette.

La fameuſe Tanis, qui étoit, ſuivant les Itinéraires, à 44 milles de Péluſe vers l'occident & ſur un canal qui portoit ſon nom, ſubſiſte encore aujourd'hui auprès de la même embouchûre. Les Portulans qui la placent 60 milles marins à l'orient de Damiette, la nomment la Bouche de Tennès, ou Ténexe. Edriſſi fait mention, dans ſa Géographie, de la ville & du lac de Tinnis, qui a 30 milles de longueur d'orient en occident, & qui communique à un autre lac qui s'étend juſqu'auprès de Damiette. Le P. Sicard parle de ces deux lacs & leur donne 66 mille pas de l'eſt à l'oueſt. Ils commencent au château de Tiné, & s'étendent juſqu'à Damiette, étant joints en cet endroit au bras du Nil, par un canal de 1500 pas: l'eau en eſt ſaumâtre; ils ſont très-poiſſonneux, & contiennent pluſieurs iles, entre leſquelles eſt celle de Tanah, où il y a un ancien ſiège épiſcopal, qui a toûjours ſubſiſté ſous les Mahométans: Elmacin en fait mention à l'année 939 de J. C. Les Arabes fondèrent, l'année même de la conquête de l'Egypte, une ſeconde ville de Tanis, dans une autre île de ce lac, où il y avoit quelques anciennes ruines. Cette nouvelle Tanis eſt devenue dans la ſuite aſſez conſidérable, pour avoir une chronique particulière, ſous le titre de *Tarikh Tinnis.*

Mém. des Miſſions du Levant, vol. VI, page 233.

Gol. in Alpherg. p. 147.

D'Herbelot, Biblioth. orientale.

La ville de Tanis eſt une des plus anciennes de l'Egypte: car, ſans vouloir rien conclurre de ce qu'il en étoit parlé dans l'hiſtoire fabuleuſe d'Iſis & d'Oſiris, tradition qui prouve cependant l'idée qu'on avoit de ſon antiquité, je me contenterai d'obſerver que dans le livre des Nombres, il eſt dit, en parlant de la ville d'Hébron déjà floriſſante au temps d'Abraham, que ſa fondation précédoit de ſept ans celle de

Tzoan : les Septante, qui ont fait leur traduction en Égypte, rendent ce nom par celui de *Tanis*. Cette ville subsiste donc depuis près de 4000 ans ; & elle est encore sur le bord de la mer. Le lac dans lequel est la ville de Tanis n'est séparé de la mer, que par une langue de sable de trois milles de largeur. Il faut conclurre de là que cette partie de la côte d'Égypte n'a reçû aucun changement. Si cette côte s'avançoit sans cesse dans la mer, comme on le suppose, ce progrès, quelque lent qu'il fût, auroit éloigné la mer de la ville de Tanis, pendant cette durée de quatre mille ans ; & cette ville se trouveroit aujourd'hui à une assez grande distance en deçà de la mer.

Les Portulans placent à 25 milles de la bouche de Ténexe, la ville & la bouche de Pharamida : les écrivains des Croisades la nomment *Pharamia*, les Arabes *Pharma*, & les Coptes *Barmoun*. Les Arabes assurent qu'on y voit le tombeau de Gallien ; ce qui suppose qu'elle existoit déjà sous les Empereurs romains. Ce lieu est situé sur la côte de la mer méditerranée. Comme cette côte n'est éloignée en cet endroit de la Mer Rouge, que de 70 milles, & n'en est séparée que par une plaine très-unie & peu élevée au dessus du niveau des deux mers ; Amrou avoit formé le projet de les unir par un canal, dans lequel il auroit conduit les eaux du Nil : mais le Calife Omar s'y étant opposé, dans la crainte d'ouvrir par-là un passage aux vaisseaux chrétiens, pour pénétrer dans la Mer Rouge, Amrou tourna ses vûes d'un autre côté, & fit travailler à nettoyer & à rendre navigable l'ancien canal, qui alloit directement du Nil à la Mer Rouge. On a des preuves que son travail réussit, & que l'an 640 de J. C. ce canal servit à transporter des bleds de l'Egypte à Médine. L'opinion de l'inégalité du niveau des deux mers est absolument fausse ; quoiqu'elle soit assez commune, même dans l'Égypte. Ce canal négligé a été comblé par les sables : cependant on en distingue encore aujourd'hui plusieurs vestiges.

Gol. not. in Alpherg. pag. 145.

Elmac. 1, cap. 4.

Au delà de Pharamida, on trouve plusieurs golfes & plusieurs lacs qui ne sont point marqués sur nos cartes ordinaires ; quoique les anciens Portulans en donnent la position, la

figure & la mesure. Le plus oriental de ces golfes est nommé *Rixa*, dans les Portulans : les écrivains arabes le nomment *Alrisch*. Le canal du Caire va tomber dans ce golfe au temps de l'inondation. Il y a beaucoup d'apparence que c'étoit-là que la ville de Rhinocolura étoit située. Le lac Sirbonide étoit à l'occident du golfe d'Alrisch.

E'drissi, *Arrisch. adde Gol. in Alpherg.*

En voilà, je crois, plus qu'il n'en falloit, pour montrer que la côte du Delta n'est pas plus avancée aujourd'hui vers le nord, qu'elle l'étoit autrefois; & que les prédictions d'Hérodote & d'Aristote n'ont point été accomplies. Il me reste à examiner si nous découvrirons, dans les cantons de l'Egypte que le Nil inonde tous les ans, quelques traces d'un accroissement formé par le dépôt du limon, qu'on suppose être contenu alors dans les eaux de ce fleuve, & que ces eaux doivent laisser, en s'évaporant, dans les endroits bas où elles séjournent.

On trouve plusieurs de ces espèces de lacs en divers endroits de l'Egypte. Ces lacs subsistent pendant plusieurs mois; parce qu'ils sont formés par l'écoulement des eaux répandues sur les terres voisines. Plusieurs de ces lacs sont dans des cantons sablonneux : & si les eaux qui s'y rassemblent contenoient quelque partie du limon terreux, ce limon s'y déposant tous les ans, il devroit changer la nature du fond de ces lacs, du moins, au bout d'un certain nombre de siècles. Cependant il est sûr qu'il n'arrive rien de semblable. Si le fond de ces lacs est de sable stérile, il ne devient jamais une terre fertile, capable de produire du bled ou d'autres grains : il n'y croît, lorsque le lac n'est pas encore desséché, que des roseaux & des plantes aquatiques; tout au plus, lorsqu'on y mêle du terreau apporté d'ailleurs, on y fait venir des pastèques & d'autres espèces de courges, qui veulent un terrein sablonneux, & qu'on ne cultive dans les terres fortes, qu'en y mêlant du sable.

Je me suis informé exactement de ce qui arrive à la Birque, ou Lac des Pélerins, situé à une petite journée du Caire, sur le chemin de Suès, & qui reçoit les eaux de toute la plaine d'Héliopolis. Un Mémoire envoyé en 1743, par le Consul de France, a confirmé ce que je savois déjà

M. Damiraz.

par d'autres rapports. Le terrein ſablonneux qui fait le fond de ce lac n'a point changé de nature. Ce lac ſubſiſte, au moins, depuis 600 ans; puiſqu'il en eſt fait mention dans Edriſſi: mais il doit être beaucoup plus ancien; & il ſemble que c'eſt celui que Strabon place ſur le chemin d'Héliopolis à la Mer Rouge. En ſuppoſant que la quantité du limon qui ſe dépoſe tous les ans eſt ſeulement d'un dixième de ligne, depuis le temps d'Edriſſi juſqu'à préſent, la hauteur de ce dépôt ſeroit d'environ cinq pouces; quantité de terre ſuffiſante pour nourrir preſque toute ſorte de grains & de légumes. J'omets les obſervations de même genre, qui ont été faites en beaucoup d'endroits de l'Egypte.

Clim. III, Part. 3.

De toutes les preuves qui ont été alléguées en faveur de l'accroiſſement du ſol de l'Egypte, la ſeule qui ait quelque choſe de ſpécieux, eſt celle qui ſe tire de la nature même du terrein dans les plaines fertiles des environs du Caire, & des autres cantons cultivés. Gréaves, auteur de la *Pyramidographie*, eſt le ſeul qui en ait fait uſage. Dans un recueil d'obſervations tirées de ſes papiers & publiées en 1737, il rapporte une obſervation faite ſur les puits creuſés dans les plaines voiſines du canal du Caire & de la Matarée: *Ces puits ont*, dit Gréaves, *7 à 8 pieds anglois de profondeur, à laquelle on trouve un lit de ſable blanc, ſur lequel l'eau s'élève. Le haut de ces puits eſt creuſé dans une terre noire, formée par le limon du Nil, & qui montre*, dit-il, *que toute l'Egypte au deſſous de Memphis eſt un préſent du fleuve.* Il ajoûte qu'*on remarque la même choſe aux deux bords du Nil; ſi ce n'eſt que cette terre noire s'élève de 15 pieds, ou même de plus, au deſſus du ſable.*

J. Gréaves, *Miſcellaneous Obſervations*, vol. 2. p. 529.

Des obſervations plus détaillées faites à ma prière par M. Damirat, m'ont appris que les puits ſitués entre le pied des montagnes & le bord du Nil ont environ 7 pieds de roi de profondeur; qu'on y remarque trois différentes couches très-nettement diſtinguées; la première eſt une terre noire, légère & friable d'environ deux pieds; la ſeconde eſt une terre rouſſe tirant ſur le jaune & mêlée de ſable: elle a, à peu près, deux pieds de hauteur. La troiſième, qui eſt d'environ trois

pieds, est de gros sable mouvant tirant sur le gris. On commence à trouver l'eau sur ce sable, à la hauteur de six pieds. On m'assure, dans le même Mémoire, qu'en fouillant ces puits, on ne trouve ni racines, ni feuilles d'arbres ou de plantes: & personne n'a observé que cette terre fût composée de diverses couches & feuilletée : disposition, qui se remarque dans toutes les terres de crément, qui ont été formées par le dépôt du limon. Les observations les plus exactes ne donnent que deux pieds de profondeur à cette couche de terre noire; & si, dans quelques endroits, on trouve des lits qui aient plus de hauteur, il en faut attribuer la cause à des circonstances particulières. Il faut donc s'en tenir à la hauteur de deux pieds: le Mémoire envoyé d'Egypte m'assure que c'est celle qu'on observe dans tous les puits creusés le long du canal du Caire. L'eau de ces puits monte avec celle du Nil; & lorsqu'elle approche des bords, on les ferme avec une claie qu'on couvre de terre battue. Comme leur ouverture est à fleur de terre, & que l'eau du Nil se répandant par-dessus les bords du canal, inonde toute la campagne & s'élève à plusieurs pieds; elle pénétreroit la margelle des puits, qui n'est que de brique séchée au soleil, & la détruiroit entièrement : les terres détrempées s'ébouleroient, & il faudroit creuser de nouveau ces puits tous les ans.

En 1701, la plus grande hauteur du Nil fut de 22 coudées 18 doigts, au dessus du fond de son lit ; ce qui fait 36 pieds & près de 10 pouces, selon la mesure de la coudée du Nilomètre, prise par M. Damirat. Cette même année, les eaux s'élevèrent à la hauteur de six pieds, dans la plaine de la Matarée. Cette hauteur fut déterminée par la trace que ces eaux laissèrent sur l'obélisque, ou aiguille, qui est au nord du village, au milieu d'une enceinte de grosses briques de terre battue & séchée au soleil. Cette enceinte est un reste de l'ancien temple d'Héliopolis. Otant ces 6 pieds, des 36 pieds 10 pouces, hauteur totale des eaux du Nil dans leur plus grande élévation, il reste près de 31 pieds, dont le sol est plus élevé en cet endroit, que le lit du fleuve. La plaine de la Matarée

Mém. ms. de M. du Roule.

eſt, à peu près, de niveau juſqu'aux montagnes qui s'étendent du Nil à la Mer Rouge. La hauteur de l'obeliſque au deſſus du ſol eſt de 60 pieds de roi: la baſe de l'obéliſque eſt couverte; mais comme on n'a pas creuſé au pied, on ignore de combien le ſol s'eſt exhauſſé en cet endroit. Cet exhauſſement peut avoir une cauſe particulière & abſolument indépendante de l'inondation. Cet obéliſque eſt placé dans l'enceinte dont j'ai déjà parlé, & qui forme un quarré long d'environ 1000 pas du ſud au nord, ſur environ 500 pas de l'eſt à l'oueſt. Elle eſt fermée par une muraille épaiſſe de très-groſſes briques de terre ſimplement battues & ſéchées au ſoleil, ſuivant l'ancienne méthode égyptienne. On voit encore à Dachour, ou Sakara, auprès des catacombes des oiſeaux embaumés, une pyramide conſtruite de ces ſortes de briques, qui ſont de terre noire mêlée avec de la paille hachée. La Geneſe nous apprend qu'au temps de Moyſe les Hébreux étoient employés par les Egyptiens, à paîtrir des briques de cette eſpèce.

Richard Pocol, Relation d'Egypte, p. 23.

Id. page 49.

La moitié de l'enceinte d'Héliopolis eſt remplie par une terraſſe quarrée d'environ 500 pas. L'inondation annuelle doit en avoir détrempé les terres & les avoir fait couler dans l'endroit où eſt placé l'obéliſque. Cette terraſſe eſt très-ancienne: il en eſt parlé dans Strabon, qui dit que le Temple d'Héliopolis étoit bâti ſur une butte, ou levée de terres rapportées. Il ajoûte qu'à quelque diſtance de cette butte étoit un lac qui recevoit l'eau des canaux du Nil: il eſt probable que ce lac eſt le même que la Birque des Pélerins, qui eſt tout au plus à une lieue de la Matarée, ou des ruines d'Héliopolis. Cette ville étoit abſolument déſerte au temps de Strabon: elle avoit été ruinée par Cambyſe, dans ſon expédition d'Egypte. Ce Prince avoit eſſayé de détruire le temple & de briſer les obéliſques: Il en avoit fait renverſer pluſieurs; & Strabon obſerve, auſſi-bien que Pline, que ces obéliſques renverſés furent ceux qu'on tranſporta depuis à Rome. Cependant le temple & le collège des prêtres d'Héliopolis ſubſiſtoit encore, au temps de Strabon. C'étoit-là qu'on élevoit le bœuf Mnévis, preſque auſſi célèbre que celui qui portoit le nom d'Apis.

Strab. XVII. 805.

Cette ville étoit d'une très-grande antiquité : il en est parlé dans la Genèse, où elle est appelée du nom que les Septante traduisent par celui d'*Héliopolis :* elle est nommée dans les Paralipomènes, *Bethsemès*, la ville du soleil. Les Arabes la nomment aujourd'hui *Ainschemesch*, lorsqu'ils en parlent ; c'est-à-dire, *l'œil* ou *la fontaine du soleil.* Héliopolis existoit déjà au temps du patriarche Joseph, avec ses bâtimens & son temple. Nous lisons dans la Genèse qu'il épousa Aseneth, fille du grand Prêtre d'Héliopolis. Ainsi il y a plus de 3600 ans que le temple & la terrasse sur laquelle il étoit placé existoient déjà : on doit même faire remonter plus haut la fondation de ce temple. Manéthon l'historien, qui, sous Ptolémée Philadelphe, étoit prêtre de cette ville, marquoit dans ses livres que les Hyksos ou Pasteurs, avoient envahi la basse Égypte, & conquis le canton d'Héliopolis sur Timaos, la 700.e année d'un cycle caniculaire, qui répond nécessairement à l'an 2082 avant J. C. c'est-à-dire, au temps même d'Abraham.

Genes. cap. 41, v. 45, 50. Paralip. I. C. 6. v. 59.

Il résulte de tout cela que, selon les plus anciennes traditions, ce canton de l'Égypte est, depuis plus de 3600 ans, peut-être, depuis plus de 4000 ans, à peu près, au même état où nous le voyons aujourd'hui ; & qu'il n'a pu arriver aucun changement à la hauteur du terrein. Ce lit de terre graveleuse & mêlée de sable jaune, sur lequel on trouve deux pieds de terre noire, est 28 pieds au dessus du fond du canal du Nil : dans les plus grandes crûes, il n'est couvert que de huit à neuf pieds d'eau, qui y séjournent pendant deux ou trois mois, au plus. Si les deux pieds de terre noire & fertile étoient le produit du limon déposé par les eaux du fleuve ; il faudroit que la hauteur de ce lit de terre noire eût augmenté par un accroissement extrêmement lent, & dans une proportion qui auroit diminué d'année en année. Dans la supposition de Gréaves, les deux pieds de terre noire seroient le produit du séjour de huit pieds d'eau, pendant 4000 ans, au moins ; c'est-à-dire, d'un volume de 32000 pieds d'eau. Les deux pieds font un 16-millième de ce volume : & il

faudroit conclurre de là que la quantité du limon déposé chaque année, a été d'environ un 16-millième de 8 pieds, ou de 1152 lignes; c'est-à-dire, d'une ligne en 72 ans, & d'un pouce en 864 ans. Mais ce calcul est absolument inutile; puisque depuis 4000 ans, la terrasse sur laquelle étoit bâti le temple, a toûjours subsisté dans l'état où elle est aujourd'hui. D'ailleurs, si ce dépôt du limon avoit eu lieu, il seroit encore plus considérable dans les endroits creux, où les eaux du Nil se ramassent & forment des lacs, lorsque ce fleuve est rentré dans son lit : ce qui n'est cependant jamais arrivé; puisque le fond de ces lacs n'a point changé de nature.

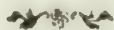
Comme l'eau du Nil paroît extrèmement trouble, dans le temps du débordement; on a supposé qu'elle étoit alors chargée d'une grande quantité de particules terreuses, qui devoient se déposer sur les endroits qu'elle inonde, & sur ceux où elle s'arrète. Des observations peu exactes faisoient monter, comme je l'ai dit plus haut, ce limon à un dixième, ou même à un seizième du volume de l'eau : détermination fausse, & qui ne mérite pas même d'ètre réfutée ; parce que si cela étoit, le Nil seroit alors un fleuve de boue, qui n'auroit presque point de fluidité. Shaw réduit cette quantité à un cent-vingtième; ce qui est encore bien considérable : car le cent-vingtième de six pieds d'eau qui couvrent la plaine de la Matarée, dans les années communes, fait par an sept lignes deux-dixièmes, & un pied en 20 ans. Supposant que la quantité du limon qui reste sur le terrein inondé, est seulement d'un quart de cette quantité, ou d'un quatre-cent quatre-vingtième des six pieds d'eau ; la quantité de l'acccroissement du terrein seroit de dix-huit dixièmes de ligne, chaque année ; c'est-à-dire, de 19 pouces 2 lignes $\frac{1}{2}$ en 128 ans, & de plus de 2 pieds en 160 ans. De là il résulteroit que la plaine de la Matarée auroit été de pur sable stérile, vers l'année 1580. Or cela est absolument faux; puisque *Sanuto*, parlant, vers l'année 1300, de cette même plaine, l'a nommée *terra arabilis, terra fructifera & fertilis.* Shaw n'a point examiné quelle étoit la nature de ce résidu, qui reste après l'évaporation de l'eau du Nil;

Secreta Fidel. Crucis, lib. 3, part. 14. cap. 12.

Nil : il ne s'est point assuré si ce qu'il prend pour de la terre en est effectivement, & si ce n'est point quelque matière analogue au Natroun, que l'air échauffé par l'action d'un soleil aussi ardent que celui de l'Égypte, puisse absorber. Ce point mériteroit d'être examiné par nos Chymistes : & il seroit facile de leur envoyer une certaine quantité de cette matière.

L'observation que j'ai faite, en commençant cet article, sur ce qui arrive à l'occasion du Rheno, montre l'absurdité des conséquences que nos Modernes ont tirées de ce prétendu limon contenu dans les eaux du Nil. Ces observations montrent que si le fait étoit véritable, il produiroit un effet absolument contraire à ce qu'ils prétendent arriver aujourd'hui dans l'Égypte. Ce limon se déposant en beaucoup plus grande quantité dans le lit du fleuve & dans celui des canaux, que sur les terres qu'il inonde, éleveroit le fond de ce lit ; les inondations deviendroient plus considérables : & loin d'être obligé de nettoyer les canaux tous les ans, pour les mettre en état de recevoir les eaux du fleuve, il faudroit en élever les bords, & y construire des digues, pour retenir les eaux & les empêcher de se répandre en trop grande quantité sur les terres. L'Égypte seroit dans le même cas où se trouve la Lombardie, au dessous des villes de Ferrare & de Boulogne : & l'inondation du Nil seroit suivie des mêmes inconvéniens, que celles du Rheno dans la Lombardie & de l'Arno dans la Toscane.

Tout cela prouve que dans l'Égypte les choses doivent être, à peu près, au même état aujourd'hui, où elles ont été de tout temps ; que le terrein n'a reçû aucun accroissement ; & que si la fertilité de ce pays a souffert quelque diminution, il faut s'en prendre uniquement au défaut de culture, causé par la mauvaise administration & par le dépeuplement, qui est toûjours la suite d'un gouvernement pareil à celui sous lequel l'Égypte gémit, depuis l'établissement des Mammelucs, & depuis la conquête par les Othomans.



DIXIÈME DISSERTATION (a)
SUR L'ORIGINE ET LES PROGRÈS DE LA RHÉTORIQUE DANS LA GRECE.

Par M. HARDION.

16 Mars 1742.

Les règles dont on a formé l'art de la Dialectique, ne sont autre chose que de judicieuses observations sur les principales opérations de notre esprit. Ces opérations se font naturellement ; & les lumières de la raison peuvent suffire, pour les bien diriger. En conclurrons-nous que les règles sont inutiles ; & n'y auroit-il pas trop d'orgueil à penser qu'on n'a pas besoin de leur secours, pour s'assurer qu'on use bien de sa raison ? L'homme sensé ne reconnoît-il pas au contraire, que l'étude & la considération des préceptes, en excitant notre attention, peuvent nous aider à découvrir les erreurs où nous pourrions tomber, nous mettre en état d'en développer plus facilement les causes, en un mot, de mieux connoître la nature de ces mêmes opérations de notre esprit ? Il en faut dire autant des préceptes, qui constituent l'art de la Rhétorique. Les opérations de l'esprit qui en sont l'objet, se font naturellement ; & un excellent génie peut, avec le secours de ses propres réflexions, trouver les règles dont l'art prescrit l'observation.

Dans le Théætète. Si je rencontre un génie de cette espèce, je serai tenté, pour me servir de la pensée de Platon, de l'honorer comme un Dieu : mais lui-même m'apprendra que la présomption fut toûjours le partage des ignorans & des petits esprits ; & que ceux qui se sont le plus distingués par le talent de l'éloquence, sont ceux-là mêmes qui ont le moins négligé d'en étudier les préceptes. Il m'apprendra que ces préceptes sont le fruit des réflexions des plus grands Philosophes, & de leur application

(a) Les neuf dissertations qui précèdent celle-ci, se trouvent dans les volumes IX, XIII & XV de ces Mémoires.

à bien connoître la nature de l'esprit humain. Je l'écouterai donc plustôt que ces Sophistes qui, au lieu des vrais principes de l'art, ne me présentent qu'une aveugle routine, & ne me font entendre qu'un babil aussi frivole qu'importun. Or ce génie supérieur que je cherche, je le trouve en Platon; & les témoignages qu'on lui a rendus dans tous les siècles, concourent à m'en assurer. Non content de nous avoir donné dans ses écrits de parfaits modèles d'éloquence, il nous a montré les sources où l'on doit puiser les règles de la vraie Rhétorique. Son dessein, dans le Dialogue contre Gorgias, n'avoit été en quelque sorte que de les annoncer. Après y avoir réfuté, comme l'a très-bien vû Quintilien, ce que les Sophistes pensoient de la Rhétorique, & fait entrevoir la distinction qu'on doit faire de l'art & de la routine; il a expliqué dans le Phédrus ce qu'il en pensoit lui-même: & ses principes ont été adoptés par Aristote, Cicéron, Quintilien, & tout ce qu'il y a eu, soit d'habiles Rhéteurs, soit de Philosophes du premier ordre. C'est sur ces principes que se sont formés les meilleurs Orateurs: & de tous ceux qui en ont méprisé l'étude, il n'y en a encore aucun qui, par des ouvrages que l'approbation générale ait consacrés, puisse raisonnablement se flatter d'avoir justifié ses mépris.

Un discours de Lysias, qui tenoit alors le premier rang parmi les orateurs d'Athènes, sert de fondement à la critique de Socrate, & d'introduction à ses préceptes sur l'art oratoire. Ce discours passoit pour un chef-d'œuvre, & le jeune Phédrus ne croyoit pas qu'on pût rien faire de plus parfait; soit qu'on fît attention au nombre & à la beauté des pensées, soit qu'on y considérât, surtout, l'artifice de l'élocution. Socrate feint d'abord qu'entraîné par l'enthousiasme où Phédrus s'étoit abandonné en le lisant, il n'a pû suivre le fil des pensées, & n'a été frappé que de la partie de l'élocution. Il convient que de ce côté-là, il ne voit rien à reprendre dans le discours de Lysias; que *(b)* le style en est clair & net; que les phrases en sont bien arrondies, & tournées avec autant de justesse que de précision. Mais lorsque, pressé par Phédrus, il est forcé

(b) Σαφῆ καὶ στρογγύλα καὶ ἀκριβῶς ἕκαστα τῶν ὀνομάτων ἀποτετόρνευται.

de s'expliquer sur le fond des choses, il ne croit pas que sur cet article, Lysias lui-même se pique d'une grande capacité. Il observe que cet Orateur a répété plusieurs fois la même pensée; ce qui marque une grande disette d'invention : mais peut être, ajoute Socrate, ne s'est-il soucié que de faire parade du merveilleux talent qu'il a de tourner une pensée, de plus d'une manière, & toujours excellemment. Or si un Orateur se réduit, quant au fond des choses, à ce qui est purement nécessaire, on ne louera pas dans son ouvrage la richesse de l'invention; & l'on se contente d'en considérer la disposition : on ne loue l'une & l'autre, que lorsque l'ordre & l'abondance s'y trouvent réunis, au même point de perfection. Mais par quel moyen pourra-t-on acquerir ces deux avantages? Socrate donne pour règle générale, que lorsqu'on veut traiter un sujet, quel qu'il soit, il faut commencer par en bien établir la nature; sans quoi, il est indispensable de s'égarer. Il y a, dit-il, peu d'écrivains qui connoissent cette route. Ils composent, sans se mettre en peine de présenter un objet déterminé, & d'en être d'accord soit avec eux-mêmes, soit avec ceux qui doivent les écouter; ce qui produit par-tout des doutes & des incertitudes, & ne laisse voir dans leurs ouvrages, que confusion & obscurité. Socrate oppose au discours de Lysias deux discours de sa façon. Phédrus, qui en sent toute la différence, craint que son ami ne paroisse, en comparaison, bien foible & bien rampant, & qu'à la fin il ne se rebute d'écrire; car il a déjà essuyé sur cela de vifs reproches, depuis que les gens en place se font une honte de s'adonner à l'exercice de la composition, dans la crainte de déroger à leur dignité, & d'être confondus avec les Sophistes. *(c)* Vous êtes dans l'erreur, reprend Socrate, si vous croyez qu'il y ait de la honte à composer des discours : il n'est ridicule & honteux que de mal écrire & de mal parler, mais point du tout de bien faire l'un & l'autre. Or, pour y parvenir, n'est-il pas

(c) Τοῦτο μὲν ἄρα παντὶ δῆλον ὅτι οὐκ αἰσχρὸν αὐτό γε τὸ γράφειν λόγους.... ἀλλ' ἐκεῖνο οἶμαί γε αἰσχρὸν ἤδη, τὸ μὴ καλῶς λέγειν καὶ γράφειν, ἀλλ' αἰσχρῶς τε καὶ κακῶς.

nécessaire d'avoir une intelligence claire & distincte de ce qu'on doit dire, & d'être exactement instruit de la vérité, sur les matières qu'on se propose de traiter? On m'avoit fait entendre, répond Phédrus, que pour être Orateur, il ne falloit point avoir la science de ce qui est véritablement juste, véritablement beau & véritablement honnête; qu'il suffisoit d'être instruit de l'opinion de la multitude qui doit juger; parce que c'est à la faveur de l'opinion & non par la force de la vérité, qu'on établit la persuasion. En admettant pour un moment ce principe, je suppose, dit Socrate, un Orateur qui, sans avoir aucune connoissance de ce qui est bon & mauvais, parleroit devant un peuple aussi peu instruit que lui, & qui après s'être efforcé de lui faire entendre que ce qui lui est nuisible lui est salutaire, le détermineroit, en conséquence, à prendre le plus mauvais parti, au lieu du meilleur *(d)*. Quel fruit pensez-vous que recueilleroit la Rhétorique, de ce qu'elle auroit ainsi semé? N'auroit-elle pas raison de nous dire; Quelle est votre folie? Je n'oblige point ceux qui n'ont pas la connoissance de la vérité, d'apprendre l'art de faire des discours: je conseille au contraire d'acquérir cette connoissance, avant que de venir à moi. *(e)* Mais ce que je puis assurer, & je touche-là un grand article, c'est qu'avec la plus parfaite connoissance de la vérité, il ne peut y avoir sans moi d'art de persuader.

Ce discours, que tiendroit la Rhétorique, ne seroit-il pas bien fondé? J'en conviens, dit Phédrus, pourvû que par une suite de bons raisonnemens, on me prouve qu'elle est un art: car j'entends dire à bien des gens qu'elle nous en impose, & qu'elle n'est qu'une routine destituée de principes; pendant que d'un autre côté, Lacon soutient que sans la science du vrai, il n'y a point & n'y aura jamais de véritable éloquence.

Socrate invoque l'appui des plus fortes raisons, pour convaincre Phédrus, que *(f)* si l'on ne s'est pas muni à un certain

(d) Ποῖόν τινα οἴει μετὰ ταῦτα τὴν Ῥητορικὴν καρπὸν ὧν ἔσπειρε θερίζειν.

(e) Τὸ δ᾽οὖν μέγα λέγω, ὡς ἄνευ ἐμοῦ, τῷ τὰ ὄντα εἰδότι οὐδέν τι μᾶλλον ἔσται πείθειν τέχνῃ. Οὐκοῦν δίκαια ἐρεῖ, λέγουσα ταῦτα,

(f) Ἕως ἂν μὴ ἱκανῶς φιλοσοφήσῃ.

point des ſecours de la Philoſophie, on ſera de vains efforts pour bien parler *(g)*. Car la Rhétorique, conſidérée dans toute ſon étendue, eſt l'art de s'inſinuer dans l'ame, & de la conduire où l'on veut, par le moyen du diſcours. Cet art n'eſt pas borné aux tribunaux de juſtice, ni aux aſſemblées du peuple : ſon pouvoir ſe fait ſentir par-tout, même dans les conférences particulières; & ſur quelque matière qu'elle s'exerce, grande ou petite, ſérieuſe ou frivole, la ſcience du vrai lui eſt également néceſſaire.

Phédrus avoue qu'on lui en a donné une toute autre idée; & que, ſuivant les maîtres de l'art, ſon empire ne s'étend point au delà du barreau, ni des aſſemblées populaires. Quand cela ſeroit, répond Socrate; mes principes n'en auroient pas moins de certitude. Les Orateurs ne s'attaquent-ils pas dans leurs plaidoyers, par des diſcours contradictoires ſur ce qui eſt juſte ou injuſte? Celui d'entre eux qui poſſédera les règles de l'art, ſera donc plus en état de préſenter un même fait, tantôt avec les couleurs de la juſtice, tantôt avec celles de l'injuſtice. Si vous le tranſportez dans les aſſemblées du peuple, il fera paroître une même réſolution, tantôt avantageuſe, tantôt préjudiciable. Mais pour vous convaincre que l'art de diſcourir contradictoirement s'étend généralement à toutes les matières, ſur leſquelles on peut faire naître des queſtions; il vous ſuffira de conſidérer que le Palamède de l'école d'Elée, par la force admirable de ſon éloquence, fait paroître une même choſe ſemblable & diſſemblable, une & multiple, dans le mouvement & dans le repos; de ſorte que, dans quelque circonſtance qu'on faſſe uſage de la parole, c'eſt par-tout un ſeul & même art. Ce ſera l'art de trouver tous les rapports poſſibles entre les objets de nos penſées, où il eſt poſſible d'en trouver, & de mettre en évidence la vérité de ces rapports que d'autres voudroient cacher, ou la fauſſeté de ceux qu'ils voudroient établir. Ainſi, pour induire en erreur, & ne pas ſe tromper ſoi-même, il eſt de toute néceſſité d'avoir une exacte connoiſſance de tous ces rapports & de leurs contraſtes : mais comment l'aura-t-on, ſi l'on ignore ce que chaque choſe

(g) Ἆρ᾽ οὖν, τὸ μὲν ὅλον, ἡ ῥητορικὴ ἂν εἴη τέχνη, ψυχαγωγία τις διὰ λόγων....

est en elle-même? Comment l'Orateur pourra-t-il faire embraſſer à ſes auditeurs un ſentiment contraire à celui qu'ils avoient, s'il ne les conduit par la voie des rapports & des contraſtes? Son ignorance ne le fera-t-elle pas tomber lui-même dans le piège qu'il tendra aux autres? Il eſt donc certain, que tout Orateur qui ne s'attache qu'à la vrai-ſemblance & à l'opinion, ne poſsède point l'art de la Rhétorique; qu'il ne ſuit qu'une routine informe, & devient un objet de riſée.

Rappelons-nous, par exemple, le diſcours de Lyſias : nous verrons qu'il n'a point penſé à établir l'état de la queſtion, ni à donner des idées claires & diſtinctes de ſon objet. Cependant le premier devoir d'un Orateur eſt de bien démêler ſes idées; de diſtinguer celles qui ſont fixes & toûjours les mêmes, de celles qui varient perpétuellement; de prendre garde de ſe méprendre dans leurs combinaiſons, & d'examiner ſévèrement celles qui ont entre elles de la convenance, & celles, qui par leur nature, ne peuvent s'allier. Il ne connoîtra que par ce travail, en quoi & comment on pourra induire la multitude en erreur. Lyſias tombe dans un autre défaut, qui le plus ſouvent eſt une ſuite du premier. Il manque d'ordre & de méthode; il commence par où il devoit finir; les parties de ſon diſcours ſont, pour ainſi dire, toutes éparpillées, & n'ont d'autre ſuite & d'autre liaiſon, que celles que le haſard leur a données *(h)*. Ne conviendrez-vous pas que tout diſcours, tel qu'un corps animé, doit avoir une tête & des pieds, un milieu & des extrémités; qu'il faut que toutes les penſées en ſoient bien aſſorties, & s'uniſſent entre elles dans la plus exacte proportion, pour former un tout complet & régulier? En vain dira-t-on que Lyſias s'exprime d'une manière aiſée & naturelle. Un diſcours ne peut être clair, qu'autant que l'Orateur s'eſt rendu capable de ramener, par d'exactes définitions, toutes les idées particulières à une idée générale, & de paſſer enſuite du genre aux eſpèces, par des diviſions bien

(h) Ἀλλὰ τόδε γε οἶμαί σε φάναι ἂν δεῖν, πάντα λόγον ὥσπερ ζῶον συνεστάναι, σῶμά τι ἔχοντα αὐτὸν αὑτοῦ, ὥστε μήτε ἀκέφαλον εἶναι, μήτε ἄπουν, ἀλλὰ μέσα τε ἔχειν καὶ ἄκρα, πρέποντα ἀλλήλοις καὶ τῷ ὅλῳ γεγραμμένα.

entendues. En suivant cette méthode, je puis présenter nettement mes idées, sans m'exposer à rien confondre, & a tomber en contradiction avec moi-même. J'admirerai l'Orateur qui tiendra cette route, & je lui donnerai le titre de Dialecticien. Mais quel nom voulez-vous qu'on donne à ce que vous enseignez vous & Lysias? Appellerons-nous art de parler, ce que nous débite Thrasymaque & ces autres maîtres, qui sont les merveilleux, & qui mettent leurs leçons à un si haut prix?

J'aperçois, répond Phédrus, dans ce que vous venez de m'exposer, ce qui caractérise la Dialectique : mais je n'y vois point encore la Rhétorique. Eh quoi! dit Socrate, aurions-nous passé par mégarde quelque article important, qui appartienne proprement à l'art, & sur lequel il puisse nous guider? Nous aurions grand tort de le négliger. Voyons-donc ensemble ce qui nous a échappé sur la Rhétorique. Beaucoup de choses, répond Phédrus, qu'on trouve dans tous les livres qu'on a écrits sur cette matière. Vous faites bien, réprend Socrate, de me les rappeler. Vous voulez me dire, sans doute, qu'il faut placer l'exorde à la tête du discours : car ne sont-ce pas là les grandes finesses de l'art? Qu'après l'exorde vient la narration, la déposition des témoins, les conjectures, les vraisemblances, la preuve & la confirmation de la preuve, la réfutation, les insinuations, les louanges & les censures indirectes, les merveilleux secrets qu'on a trouvés pour exciter la pitié, pour irriter un auditoire, & pour le ramener, comme par enchantement, à des sentimens de douceur ; & autres belles découvertes, soit pour le fond, soit pour la forme du discours : après quoi, on arrive à la récapitulation, où l'on rappelle sommairement ce qui a été dit dans le corps de l'ouvrage. Voilà, ce me semble, la plus grande partie de ce qu'enseignent les maîtres *(i)*. Examinons maintenant au grand jour, quelle est la vertu de leurs préceptes, & quand

(i) Ταῦτα δὲ ὑπ' αὐγὰς μᾶλλον ἴδωμεν, τίνα καὶ πότ' ἔχει τὴν τῆς τέχνης δύναμιν. Φ. Καὶ μάλα ἐρρωμένην, ὦ Σώκρατες, ἔν γε δὴ πλήθους συνόδοις. Σω. Ἔχει γάρ. Ἀλλ' ὦ δαιμόνιε, ἰδὲ καὶ σὺ εἰ ἄρα καὶ σοὶ φαίνεται διεστηκὸς αὐτῶν τὸ ἦτρον, ὥσπερ ἐμοί.

elle

elle se fait sentir. Cette vertu, répond Phédrus, est plus grande qu'on ne le peut dire, surtout quand on parle devant le peuple. Cela est certain, dit Socrate : mais voyez, mon cher Phédrus, si le tissu qu'on forme avec tous ces beaux préceptes n'est pas bien lâche, & si les fils n'en sont pas trop écartés. Imaginons-nous un homme qui s'en iroit trouver votre ami Éryximaque ou Acumène son père, & leur diroit: je connois les remèdes propres pour échauffer & pour rafraîchir ; je puis, quand je veux, procurer les différentes espèces d'évacuations ; je possède, en un mot, un grand nombre d'autres pareilles recettes : je me crois donc très-capable de pratiquer & d'enseigner la Médecine. Les deux médecins ne manqueroient pas de lui demander, s'il sait de plus à quelles sortes de maladies il faut appliquer tels & tels remèdes, dans quelles circonstances & en quelle quantité. S'il répond qu'il n'en sait rien, mais que ses disciples pourront l'apprendre d'eux-mêmes ; ils le regarderont, sans doute, comme un fou, de se croire médecin, pour avoir trouvé dans un livre, ou rencontré par hasard, quelque recette de médecine, sans avoir d'ailleurs aucune connoissance des principes de l'art.

Qu'un autre s'adresse à Sophocle, ou à Euripide, & leur dise : je sai m'étendre en longs discours sur les petits sujets, & me resserrer sur les grands, dans les bornes les plus étroites; je puis, à mon gré, exciter la pitié, irriter, menacer, épouvanter : je suis, par conséquent, fort en état d'enseigner l'art de faire des tragédies. Ces deux poëtes lui riroient au nez. Quelle extravagance, diroient-ils, de s'imaginer que la tragédie est autre chose que l'assemblage de toutes ces parties, dont l'enchaînement doit former un tout, où les proportions soient exactement gardées : il sait à merveille ce qu'il faut savoir avant que de composer une tragédie, mais pas un mot de ce qui constitue la tragédie.

Telle seroit aussi la réponse que l'élégant Adraste & Périclès ne manqueroient pas de faire, quand on leur parleroit de tous ces préceptes, pour amplifier ou pour restraindre une pensée, pour semer des traits, des images brillantes, des

comparaiſons, &c. & qu'on les leur donneroit pour l'art de la Rhétorique, ſans ſe mettre en peine de leur enſeigner l'uſage qu'il en faut faire, le temps & le lieu de les mettre en œuvre pour opérer la perſuaſion, & enfin les moyens d'en compoſer un tout; parce qu'on ſuppoſeroit que des diſciples ne doivent pas être embarraſſés à trouver tout cela d'eux-mêmes.

Phédrus commence à entrevoir la vérité des principes qui conſtituent l'art de la Rhétorique; & Socrate continue de les lui développer *(k)*. Pour arriver, dit-il, à la perfection de l'éloquence, & ſe rendre capable d'opérer véritablement la perſuaſion, trois points ſont néceſſaires; le génie, la ſcience & l'exercice. Que l'un des trois manque; on ne s'élevera jamais au deſſus de la médiocrité : Périclès n'a excellé ſur tous les orateurs, que parce qu'au talent naturel, nourri par l'étude de la Philoſophie, il a joint un continuel exercice de la parole. On acquiert, par l'étude de la Philoſophie, l'habitude de méditer ſur un ſujet, & la méthode de raiſonner conſéquemment : mais elle nous conduit de plus à connoitre la nature de l'ame, qui eſt l'objet des opérations de la Rhétorique, comme le corps eſt l'objet de celles de la Médecine. Elle eſt le but où tendent tous les traits que lance l'orateur : & comme la diverſité des paſſions & des inclinations de l'ame produit les différens caractères d'eſprit; la grande affaire de l'orateur eſt de ſavoir démêler ces différens caractères, pour employer les diſcours qui peuvent faire ſur chacun d'eux les impreſſions convenables, de pouvoir ſe rendre raiſon des cauſes de ces impreſſions, & de s'aſſurer qu'en conduiſant chaque caractère par la route qui lui eſt propre, il l'amènera ſûrement à ſon but, qui eſt de le convaincre & de le perſuader. Les mêmes connoiſſances le mettront en état d'obſerver le temps de parler & celui de ſe taire, quand il faudra être ou plus diffus, ou plus concis, le moment de remuer le cœur, & d'y faire naître des ſentimens de compaſſion, ou celui de

(k) Εἰ μέν σοι ὑπάρχει φύσει ῥητορικῷ εἶναι, ἔσῃ ῥήτωρ ἐλλόγιμος, προσλαβὼν ἐπιστήμην τε καὶ μελέτην, ὅτου δ' ἂν ἐλλίπῃς τούτων, ταύτῃ ἀτελὴς ἔσῃ

frapper l'esprit, & de le soumettre par la véhémence des paroles. Voilà ce qui peut former le grand orateur : sans cette science, soit qu'il parle, soit qu'il écrive, soit qu'il enseigne, tous ses efforts seront inutiles. S'il nous dit qu'il pratique les vrais préceptes de l'art, nous nous garderons bien de le croire sur sa parole : s'il s'obstine à soûtenir que la science de la vérité ne mène à rien, parce qu'elle n'est point l'objet de l'orateur dans les tribunaux, & que pour parler selon les règles de l'art, il ne faut s'attacher qu'à ce qui est plausible & vrai-semblable ; attendu qu'il n'est point question de ce que les choses sont en elles-mêmes, mais de se conformer à l'opinion qu'en a la multitude ; on pourra lui répondre en deux mots, que le vrai-semblable ne frappe la multitude, que parce qu'il ressemble à la vérité, & que celui qui a la science de la vérité, est seul capable d'en bien apercevoir l'image, quelque part qu'elle soit ; qu'il faut, par conséquent, toûjours revenir aux principes qu'on a établis ; savoir, que tout orateur doit être instruit de la vérité sur les matières qu'il traite, & s'être mis en état de faire de bonnes définitions & d'exactes divisions ; qu'il lui est nécessaire de connoître le génie & le caractère d'esprit de ses auditeurs, & de savoir y conformer ses paroles ; c'est-à-dire, être simple avec les simples, fin avec ceux qui sont fins ; en un mot, qu'il doit y avoir une espèce d'union entre les discours de l'orateur & l'ame de ceux qui l'écoutent ; sans quoi, on croira faussement posséder l'art de manier les esprits. Voilà ce qu'il faut faire entendre à Lysias, & à tous ceux qui se mêlent ou d'écrire, ou d'enseigner, soit orateurs, soit poëtes, soit législateurs & hommes d'état.

Cette exposition des préceptes de Socrate ne doit, ce me semble, laisser aucun doute sur ce qu'il pensoit de la Rhétorique, & achève de prouver que l'objet de Platon dans le Gorgias n'a point été de censurer l'art oratoire en général, mais de combattre les idées qu'en avoient les Sophistes, de confondre leur ignorance & leurs mauvaises intentions. S'ils s'étudioient à plaire, par l'artifice des paroles, ce n'étoit que pour séduire la multitude, soit en s'accommodant

à ses préjugés, soit en lui présentant de fausses opinions; qu'ils s'appliquoient à parer des couleurs les plus capables de l'éblouir. C'est ce que Platon compare à l'adresse du cuisinier, qui ne s'attache qu'à flatter le goût, sans se mettre en peine de ce qui peut être salutaire, ou nuisible à la santé. Socrate vouloit que l'orateur fut pour l'ame ce que le médecin est pour le corps; qu'il se fit un point capital de l'éclairer & de lui faire connoître des vérités importantes. Que si dans quelques occasions, il étoit utile de tromper la multitude, en lui présentant le vrai-semblable au lieu du vrai; il soûtenoit avec raison, que pour lui tendre sûrement ces pièges, sans s'y laisser prendre soi-même, il étoit indispensable d'avoir la science de la vérité; parce que sans elle, il n'est pas possible de bien saisir les vrai-semblances. De là vient qu'Aristote établit que la Rhétorique répond d'une part à la Dialectique, & de l'autre à l'art des Sophistes. Mais les orateurs empruntèrent des Sophistes les moyens qu'ils avoient découverts, pour enrichir & pour orner l'élocution : car ils s'étoient surtout appliqués à cacher par des dehors trompeurs, le vice intérieur de leurs compositions, & à donner aux pensées les plus frivoles une apparence de solidité. Platon leur rend, sur le mérite de leur élocution, une entière justice : il vante dans les uns, le choix des mots, dans d'autres, l'exactitude & la précision dans la tournure des phrases, dans d'autres, la magnificence des expressions : & bien loin de mépriser cette partie de l'éloquence, il avoit parfaitement senti la nécessité de ne leur être pas inférieur, dans tous les genres d'élocution. On peut même s'apercevoir que le desir d'enchérir sur eux l'a quelquefois jeté dans des excès, que ses plus grands admirateurs n'ont pû lui pardonner.

Rhet. l. 1.

Je me propose d'examiner dans une seconde partie de cette dissertation, ce qui regarde particulièrement l'élocution de Gorgias & celle de ses disciples ou imitateurs.



RECHERCHES
SUR L'ORIGINE ET LES PROGRÈS DE LA COMÉDIE GRECQUE.

Par M. l'Abbé Vatry.

J'ai essayé de faire voir dans un premier Mémoire, de quelle manière la Tragédie s'étoit formée peu à peu de la poësie dithyrambique, espèce d'hymne consacré à Bacchus. Aujourd'hui je me propose de montrer par quels degrés se perfectionna la Comédie, qui ne consista d'abord que dans les chansons grossières & dans les bouffonneries des paysans, que leurs fêtes champêtres animoient aux plaisirs & à la joie. Je vais dire comment ces bouffonneries & ces chansons de village devinrent enfin un poëme régulier, capable de plaire aux personnes les plus délicates & les plus polies.

11 Avril 1741. Assemblée publique.

Mém. de l'Acad. t. XV. p. 255.

Les Doriens, en particulier les Mégariens, soit ceux de la Doride, soit ceux de Sicile, s'attribuoient l'invention de toutes les pièces de théatre : ils se fondoient sur le nom même de *dramatiques*, qu'on a donné à ces pièces : car, disoient-ils, ce n'est que parmi nous que δρᾷν signifie agir & faire ; au lieu que les Athéniens se servent du mot πράττειν. Ainsi, comme les premières poësies, & la poësie héroïque surtout, reçurent le nom de ποίημα & de ποίησις, qui ne signifient à la lettre qu'invention & ouvrage ; nous, Doriens, nous avons donné le nom de drame, qui signifie à peu près la même chose, à la sorte de poësie qui avoit cours parmi nous, & qui se répandit dans la suite chez les autres peuples.

Poëtique d'Aristote, chap. 3.

Ils se fondoient encore sur une pareille raison, pour revendiquer la Comédie en particulier. Les Athéniens appellent les bourgs & les villages δῆμοι, au lieu que le terme κῶμαι est propre aux Doriens : or, c'est de ce mot κώμη que la Comédie a tiré son nom ; parce que les premiers Comédiens n'étant pas reçûs dans les villes, alloient jouer dans les bourgs.

Ibidem.

Suivant cette étymologie, ce mot *Comédie* signifieroit la chanson du bourg ou du village. Mais c'est de quoi ne convenoient point les Athéniens, qui dérivoient ce mot du verbe *κωμάζω*, qui signifie aller en masque par les rues, en chantant & en dansant, aller faire l'amour, aller rendre visite à Comus, qui étoit le Dieu des festins. M. Dacier croit que cette dernière étymologie ne peut se soûtenir, & qu'elle est contre toute analogie. Mais sommes-nous mieux instruits là-dessus que les Athéniens qui la croyoient bonne, ou qu'Aristote qui la propose sans la condamner?

Poëtique d'Aristote, chap. 3.

Les Doriens prouvoient encore qu'ils étoient les inventeurs de la Comédie, parce qu'Epicharme, plus ancien que Chionidès & que Magnès, étoit Sicilien. Mais ceux de Cô, parce que le même Epicharme avoit été exilé chez eux, vouloient que la Comédie y eût pris naissance; & ils dérivoient le mot *Comédie*, du nom de leur île.

Les Athéniens avoient aussi des titres en leur faveur: il régnoit dans la Grèce plusieurs traditions qui leur attribuoient l'invention des pièces de théatre. On disoit que c'étoit les habitans d'un bourg de l'Attique, appelé Icarie, qui s'étoient avisés les premiers d'immoler un bouc à Bacchus, parce que cet animal se déclare l'ennemi de ce Dieu, en broutant & en gâtant la vigne. On ajoûtoit que les chansons, les danses & les autres cérémonies qui avoient accompagné ce sacrifice, avoient été la première ébauche de la Tragédie & de la Comédie; & que ce ne fut qu'à l'imitation des Icariens que de semblables sacrifices eurent lieu chez les différentes nations de la Grèce. En effet, Susarion & Thespis, qui étoient Icariens, sont plus anciens qu'aucun autre Poëte, soit tragique, soit comique, & ont vécu avant Epicharme, que les Siciliens vouloient faire passer pour l'inventeur de la Comédie.

Il n'est pas non plus hors de vrai-semblance que c'est à ces fêtes de Bacchus célébrées à Icarie, que l'on étoit redevable de ces chansons remplies d'invectives, dont parle le Scholiaste d'Aristophane, & qu'il dit avoir été l'occasion de l'établissement de la Comédie à Athènes. Voici comment cet auteur s'exprime. Les Athéniens jouissant d'une profonde paix, commencèrent

à vexer & à maltraiter les habitans de la campagne. Ces malheureux vinrent se plaindre à la ville; mais on ne leur fit point justice: ils imaginèrent de courir pendant la nuit les rues d'Athènes, & d'invectiver à grands cris contre ceux de qui ils avoient reçû quelque injure. On s'aperçut bientôt que ce moyen leur réussissoit, & que les plus puissans citoyens devenoient plus retenus, dans la crainte que leurs injustices & leurs excès ne fussent découverts publiquement. Cette observation fit croire au peuple, qu'il seroit utile que quelques poëtes fissent des vers, contre ceux qui oseroient abuser de leur autorité & de leurs richesses: on voulut que ces vers se récitassent en plein théatre: on établit des prix pour ceux qui y excelleroient; & à cause de son origine, on nomma cette sorte de poëme, *Comédie,* du mot κῶμα, qui signifie sommeil.

Toutes ces étymologies & ces opinions différentes font bien voir que les Grecs ne savoient pas eux-mêmes avec certitude l'histoire de leurs poësies dramatiques, & que ce qu'ils nous en disent n'est fondé que sur des conjectures, plus ou moins apparentes. Au reste, il pourroit bien être arrivé que les mystères de Bacchus, s'étant établis en différens lieux, & avec les mêmes cérémonies, ils eussent produit par-tout les mêmes poësies licentieuses, dont chaque peuple en particulier s'est fait honneur; parce que chacun s'est imaginé qu'il les avoit cultivées le premier, & qu'il ne les avoit imitées de personne.

Aristote, l'auteur le plus assuré qu'on puisse consulter sur ces matières, nous dit dans un endroit, que les poëtes ïambiques dégénérèrent en poëtes comiques; & ailleurs, que la Tragédie doit son origine aux poëtes dithyrambiques, & la Comédie aux poëtes phalliques. On a prétendu qu'Aristote se contredisoit, en parlant de la sorte: mais s'il y a quelque reproche à lui faire, c'est d'avoir séparé ces deux sources de l'ancienne Comédie; & de n'avoir pas dit en même temps, que les poëtes ïambiques & les poëtes phalliques avoient été, en quelque manière, les pères de la Comédie. S'il s'étoit exprimé de la sorte, il eût dit une chose, non seulement très-vrai-semblable, mais qui se trouve encore confirmée par des témoignages & des autorités, auxquelles on ne sauroit se refuser.

La poëfie ïambique étoit fatyrique & mordante, au dernier point : c'étoit en vers ïambes que les poëtes s'attaquoient réciproquement, & qu'ils lançoient contre leurs ennemis leurs traits les plus piquans & les plus envenimés. Pour s'en former une idée, il ne faut que fe rappeler ce que l'on racontoit des effets des ïambes d'Archiloque & d'Hipponax : ces deux poëtes réduifirent au défefpoir, à ce que l'on dit, & obligèrent à fe pendre, l'un fon beau-père, & l'autre, favoir Hipponax, deux ftatuaires qui avoient expofé en public une ftatue, où il étoit repréfenté en ridicule. Pour ce qui eft des poëfies phalliques, il nous fuffira de dire que tout ce qui portoit ce nom, foit fêtes, foit proceffions, foit vers, étoit d'une obfcénité & d'une indécence qui ne nous permet aucun détail. Ceux qui auroient quelque raifon d'approfondir cette matière, peuvent confulter Diodore de Sicile, Théodoret & Iamblique.

Or, il n'eft pas douteux que les deux caractères diftinctifs de l'ancienne Comédie, ne fuffent la fatyre perfonnelle & l'obfcénité. Par la fatyre perfonnelle, elle imita la poëfie ïambique, & elle emprunta des poëfies phalliques les ordures dont elle amufa fes fpectateurs. Si nous en croyons le plus grand nombre des auteurs, elle dut fa naiffance aux poëmes informes que l'on chantoit, à l'occafion des récoltes, & fur-tout des vendanges : dans ces jours confacrés à Bacchus, une partie des Vendangeurs fe déguifoit en Satyres, ou en quelqu'autre perfonnage ridicule du cortège de ce Dieu : montés fur des chariots, en allant & en revenant du preffoir, ils accabloient d'injures tous ceux qu'ils rencontroient; d'où vint le proverbe, ὡς ἐξ ἀμάξης λαλεῖν, qui fignifie fe déchaîner contre quelqu'un, & lui dire les injures les plus fales & les plus groffières. On voit encore quelques traces de cet ancien ufage en beaucoup d'endroits. Pendant les facrifices, ces hommes groffiers, que la folennité & leur déguifement autorifoient à tout faire & à tout dire, fe tournoient en ridicule les uns les autres : ceux qui en avoient le talent, compofoient exprès des couplets à leur mode; mais il y en avoit fans nombre de tout faits pour ces fortes d'occafions, que tout le monde favoit, & qu'on ne

manquoit

manquoit pas de chanter, faute d'autres. Les danses, les gestes, les grimaces, étoient dans le même goût que les chansons : tout le monde prenoit part à la fête ; & s'il y avoit un bouffon dans le village, c'étoit alors qu'il se signaloit. Ecoutons la description qu'Horace fait de ces fêtes, qu'il regarde comme la première origine de la Comédie.

Agricolæ prisci, fortes, parvoque beati, Epist. 1. l. 2.
Condita post frumenta, levantes tempore festo
Corpus & ipsum animum, spe finis dura ferentem,
Cum sociis operum, & pueris & conjuge fidâ,
Tellurem porco, Sylvanum lacte piabant,
Floribus & vino Genium memorem brevis ævi.
Fescennina per hunc inventa licentia morem
Versibus alternis opprobria rustica fudit ;
Libertasque recurrentes accepta per annos
Lusit amabiliter, donec jam sævus apertam
In rabiem verti cœpit jocus, &c.

Virgile nous dit à peu près la même chose.

Præmiaque ingentes, pagos & compita circum, Georg. 2.
Theseidæ posuere, atque inter pocula læti,
Mollibus in pratis unctos saliere per utres :
Necnon Ausonii, Trojâ gens missa, coloni,
Versibus incomptis ludunt, risuque soluto ;
Oraque corticibus sumunt horrenda cavatis :
Et te, Bacche, canunt per carmina læta, tibique
Oscilla ex altâ suspendunt mollia pinu.

C'est ainsi que la Comédie prit naissance, au milieu des fêtes champêtres & des divertissemens, dont elles étoient accompagnées. Quant aux *oscilla* dont Virgile parle, c'étoient de petites figures fort malhonnêtes, qui, sous différentes formes, ne manquoient jamais de paroître dans les mystères de Bacchus.

On peut croire que ces objets étoient fort propres à encourager des bouffons de village, & à leur fuggérer les plaifanteries les plus licentieufes.

Ces farces compofées à la hâte, & jouées par des payfans ivres, donnèrent l'idée à des poëtes qui fe fentoient du talent pour cette forte d'ouvrage, d'en compofer à loifir dans le même goût, & d'aller de village en village les réciter, montés fur des tréteaux, ou de deffus des chariots. Ils prenoient leur part du feftin : on leur laiffoit emporter quelque outre de vin nouveau ; & on les couronnoit. Mais leur licence effrénée fit que pendant long-temps on ne voulut point leur permettre l'entrée des villes, & qu'ils furent obligés de courir les campagnes.

Quelques poëtes cependant fe firent une grande réputation par ce genre d'ouvrage. Nous trouvons dans les marbres d'Arondel, l'époque de Sufarion, vers le temps de Pififtrate : il paroît par ce monument que ce poëte fut un des premiers qui mérita une attention un peu férieufe, & qu'on établit un combat & des prix, en fa confidération. Si nous lifions ce marbre comme l'a lû Prideaux, nous pourrions en conclurre que Sufarion avoit fait jouer fes pièces à Athènes : mais Bentley lit différemment ; & il paroît bien fondé à rejeter la leçon de Prideaux. Il y avoit long-temps qu'un grand nombre de poëtes s'étoient diftingués par des ïambes d'une force & d'une véhémence extraordinaires. Il n'eft pas douteux que les poëtes comiques n'aient puifé dans les poëfies fatyriques ; qu'ils ne les aient prifes pour modèles, & qu'ils ne s'en foient beaucoup aidés pour attaquer les ridicules. Il y avoit auffi des poëfies phalliques fort anciennes, qu'il étoit d'ufage de chanter publiquement, dans toutes les villes de la Grèce. Les poëtes comiques ne les négligèrent pas non plus ; & ils trouvèrent abondamment dans ces vers licentieux, de quoi égayer leur drame, & divertir leurs fpectateurs : fi nous ne voulons dire pluftôt que l'ancienne Comédie n'étoit, à proprement parler, qu'un compofé & un mélange de poëfies ïambiques & de poëfies phalliques.

Poëtiq., c. 4. Ariftote dit qu'Homère avoit donné un premier effai de la Comédie, en changeant en fimple plaifanterie les railleries

offenſantes des premiers poëtes : &, en effet, ajoûte-t-il, ſon Margitès a le même rapport avec la Comédie, que ſon Iliade & ſon Odyſſée ont avec la Tragédie. Selon Suidas, ce Margitès étoit un homme d'une ſottiſe & d'une imbécillité extraordinaires: il ne put jamais compter que juſqu'à cinq; il ne put apprendre aucune ſorte de profeſſion ; & il étoit déjà homme, qu'il ne ſavoit pas qui de ſon père ou de ſa mère l'avoit mis au monde. Ce poëme d'Homère eſt perdu : il ſeroit cependant néceſſaire de le voir pour en juger : car ſi la ſottiſe de Margitès étoit telle, que le dit Suidas, elle devoit exciter pluſtôt la compaſſion que le rire, & par conſéquent n'étoit pas, ſelon Ariſtote même, le ridicule propre à la Comédie.

Les changemens qui ſont arrivés à la Tragédie, nous dit encore ce philoſophe, ont été ſenſibles ; & on en a connu les auteurs : mais la Comédie a été inconnue, parce qu'elle ne s'eſt pas cultivée dès le commencement, comme la Tragédie: car le Magiſtrat ne commença que fort tard à donner des chœurs comiques. Ceux qui jouoient auparavant n'étoient que des acteurs libres & volontaires, qui jouoient pour eux, & ſans ordre du Magiſtrat.

Tandis que la Comédie ne fut, pour ainſi dire, que tolérée dans les villes, & qu'elle ne reçut aucun ſecours, ni aucune protection du Magiſtrat, ce ne fut qu'un ſpectacle très-informe: elle n'étoit compoſée que du chœur ſeul ; elle n'avoit ni hiſtrions, ni maſques, ni décorations, ni même d'action dramatique. Ce n'étoit qu'une ſatyre outrée de ceux à qui le poëte en vouloit, ou des chanſons groſſières deſtinées à amuſer une populace effrénée, dans les jours de fête & de débauche.

Enfin, ſoit que l'on crût que ce ſpectacle pourroit contribuer à la réformation des mœurs, ſoit que ce ne fût que pour faire plaiſir au peuple, le Magiſtrat accorda enfin le chœur à la Comédie ; c'eſt-à-dire, qu'il fit la dépenſe de tout ce qui étoit néceſſaire pour la repréſentation des Comédies : on propoſa des prix aux poëtes comiques & à leurs acteurs ; ce qui arriva vers le temps de Périclès. Alors la Comédie prit une face toute nouvelle. La repréſentation des

Tragédies se donnoit depuis long-temps à grand frais & avec beaucoup de magnificence : elles servirent de modèles aux poëtes comiques, qui formèrent toute la disposition de leurs fables, sur celles de la Tragédie : ils travestirent, pour ainsi dire, la musique; & la firent en quelque sorte descendre à leurs usages : ils empruntèrent des habits, des décorations, des machines, tout ce qui leur convint; & formèrent de tout cela un spectacle qui eut quelque régularité. Mais, en même temps, ils furent très-fidèles à conserver à ce nouveau drame ses deux anciens caractères. Non seulement ils exposèrent à la risée du peuple les sots & les vicieux; mais ils s'acharnèrent encore contre les plus honnêtes gens de la République. Personne ne fut à l'abri de leurs médisances, ni même de leurs calomnies, qu'ils assaisonnoient de leurs bons mots. Ils surent rendre ridicule jusqu'à la sagesse & à la vertu même; & l'indécence & l'effronterie furent portées à leur comble. Nous en avons la preuve dans les comédies d'Aristophane, où nous voyons réuni tout le mordant des ïambes, aux obscénités des phalliques les plus impudens. Cette première espèce de Comédie s'appela l'ancienne Comédie, & subsista jusqu'au temps où Alcibiade gouverna la République.

Alors on se lassa de ces censeurs outrés; & Eupolis ayant maltraité dans une de ses Comédies Alcibiade lui-même, il fut fait une loi par laquelle il étoit défendu aux auteurs de Comédies de parler mal d'aucun homme vivant, & de le nommer par son nom:

Quin etiam lex
Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam
Describi (a):

Les poëtes se retranchèrent alors à médire des morts, & surtout des anciens poëtes: ce fut ce qu'on appela la moyenne Comédie. Enfin, on se dégoûta entièrement de n'entendre

(a) *Horat. Epist. 1. l. 2.* On lit aussi dans l'*Art poëtique:*
Sed in vitium libertas excidit, & vim
Dignam lege regi. . . .

jamais que des ſatyres; d'autant plus que les auteurs de Comédies trouvoient toûjours, malgré les défenſes, mille moyens de tourner en ridicule ceux qui leur déplaiſoient. On inventa donc la nouvelle Comédie, qui ne fut plus que l'imitation de la vie ordinaire des ſimples citoyens. Son but unique fut de rendre les hommes meilleurs & plus ſages, ſous l'apparence de ne vouloir que les amuſer & les faire rire. C'eſt à cette dernière eſpèce que la Comédie ſe fixa; ce qui arriva un peu avant le règne d'Alexandre.

Un ſpectacle de cette nature, ſi propre à divertir les honnêtes gens, ne put ſuffire au peuple: il lui fallut toûjours des bouffons. Ariſtote nous dit que de ſon temps la coûtume de chanter publiquement des vers phalliques ſubſiſtoit encore, dans pluſieurs villes. On conſerva auſſi des farces dans l'ancien goût, & de plus d'une eſpèce: telles furent les *Dicélies*, les *Magodies*, les *Mimes*. Il y a apparence que les baladins nommés *Dicéliſtes*, Δικηλισταὶ, jouoient des ſcènes fort libres; puiſque les Sicyoniens les appeloient *Phallophores;* & qu'ailleurs on les nommoit les bouffons, les groſſiers, les ivrognes. Athénée nous définit ainſi les Magodes: ceux que l'on appelle *Magodes*, dit-il, uſent de tymbales, s'habillent en femmes, en jouent les rôles auſſi-bien que celui de débauché & d'homme ivre, & font toutes ſortes de geſtes laſcifs & déshonnêtes. Suivant Héſychius, ces Magodes étoient des eſpèces de Pantomimes, qui, ſans parler, exécutoient différens rôles, par des danſes ſeules. Les Mimes étoient des Comédies, dans leſquelles le poëte ſe donnoit toute ſorte de liberté, ſoit pour médire, ſoit pour dire des obſcénités. Ils différoient ſurtout de la Comédie proprement dite, en ce qu'ils amenoient ſur la ſcène des perſonnes de la plus baſſe & de la plus vile condition. Il y a même diſpute entre les Savans, ſavoir, ſi les Mimes étoient en proſe ou en vers. Je vois que toutes ces eſpèces de farces furent dans une très-grande vogue, même après l'établiſſement de la vieille Comédie. Sophron, le plus ancien des Mimographes connus, & qui faiſoit les délices de Platon, floriſſoit en même temps qu'Eſchyle; c'eſt-à-dire, environ la ſoixante & quinzième olympiade.

Athén. l. 14, p. 621.

Il y eut encore une autre eſpèce de drame, que les Grecs nommèrent *Hilarodie* & *Hilaro-Tragédie.* La Tragédie exigeoit non ſeulement que les perſonnages fuſſent des héros ou des rois; mais il étoit encore néceſſaire qu'elle roulât ſur quelque grand malheur: & ſoit que la cataſtrophe en fût funeſte, ſoit qu'elle fût heureuſe, elle devoit toûjours exciter la terreur & la pitié; ce qui fit qu'Archélaüs roi de Macédoine, propoſant à Euripide de le faire le héros de quelqu'une de ſes Tragédies, ce poëte lui répondit: *Que les Dieux puiſſent toûjours vous préſerver d'un pareil honneur!* L'Hilarodie au contraire amenoit bien, à la verité, ſur la ſcène les mêmes perſonnages; mais ſes ſujets étoient gais & plaiſans: & quoiqu'elle eût plus de dignité que la Comédie proprement dite, c'étoit pourtant une eſpèce de Comédie; parce qu'elle excitoit à rire. Telle eſt l'idée que nous donne en plus d'un endroit Athénée, du drame nommé *Hilarodie* ou *Hilaro-Tragédie.*

Il y a apparence que les fables Rhinthoniques, dont parle Donat dans ſa préface ſur les Comédies de Térence, étoient des pièces, à peu près, ſemblables aux Hilarodies: on les nommoit *Rhinthoniques*, du nom de leur auteur Rhinthon. Athénée cite de ce poëte une pièce intitulée *Amphitryon*, qui pourroit bien avoir été l'original, d'après lequel Plaute a compoſé le ſien. Or l'Amphitryon a tous les caractères que nous avons aſſignés à l'Hilarodie.

Quant aux Parodies dramatiques & aux poëſies ſatyriques, qui avoient avec l'Hilarodie beaucoup de reſſemblance, je ne peux rien faire de mieux que de renvoyer aux ſavantes Diſſertations de M. l'Abbé Sallier, imprimées au VII.e volume des Mémoires de l'Académie.

Tel eſt en gros, & fort en abrégé, ce que j'avois à dire ſur l'origine & les progrès de la Comédie grecque. Dans les Mémoires ſuivans, j'entrerai dans un bien plus grand détail, & je développerai toute cette matière avec plus d'exactitude; en continuant mes recherches ſur la vie & les ouvrages de chacun des poëtes comiques grecs que nous connoiſſons.



TROISIÈME DISCOURS (a) SUR LES POËTES ÉLÉGIAQUES.

Par M. l'Abbé SOUCHAY.

Assemblée publique. Novembre 1743.

JUSQU'ICI je n'ai envisagé les poëtes latins, qui cultivèrent l'Élégie, que par la manière dont ils l'ont traitée : & laissant tout détail personnel, je me suis uniquement attaché à peindre leur caractère ; pour les comparer ensuite, & les apprécier par leur caractère même. Gallus cultiva aussi l'Élégie, & la cultiva avec succès. Mais, dans le plan que je m'étois proposé, qu'aurois-je pû dire de Gallus ? Il ne reste absolument rien de ses ouvrages : je suivrai donc ici une route différente. Comme quelques Savans *(b)* attribuent à Gallus des Élégies qui lui feroient peu d'honneur, ou le confondent avec un autre Gallus, qui, comme lui, fut Préfet d'Égypte, mais qui n'eut ni les mêmes talens ni la même destinée; je prouverai que les Élégies, qui dans plusieurs éditions portent son nom, loin de lui appartenir, sont postérieures de plusieurs siècles : & avant que d'entrer dans cette discussion, j'essaierai de faire connoître sa personne. C'est par-là que je terminerai ce que j'avois à dire sur l'Élégie & les poëtes Élégiaques.

Cornélius Gallus étoit de l'Istrie, ou de la Gaule Narbonnoise : car le nom latin *Forum Julii* pouvant également désigner & la ville de Fréjus, & cette partie de l'Istrie qu'on appelle aujourd'hui le *Frioul ;* ces deux opinions ont leurs partisans. Il naquit, selon Eusèbe, l'an de Rome 688 ; par conséquent, sous le consulat d'Émilius Lépidus & de Volcatius

(a) Les deux premiers sont imprimés dans le VIIe vol. des Mémoires de l'Académie, *pages 352 & 384.*

(b) Casaubon sur Strabon & sur Suétone les confond, aussi-bien que Vossius, *Hist. Gr. l. 1.*

Petr. Norm. de Cornel. gente.

Tullus. Un Moderne lui a donné la plus noble origine, en le faisant descendre des Cornéliens : mais une si foible autorité ne sauroit se soûtenir contre les témoignages précis de l'histoire, qui représente Gallus comme un homme nouveau, & que la faveur d'Auguste avoit tiré de l'obscurité. Un autre Moderne, mais d'une réputation bien supérieure, trouvant dans les annales romaines un Prétorien du même nom, a pensé que Cornélius Gallus lui devoit le jour : autre opinion, qui tombe d'elle-même, ne pouvant se concilier avec la chronologie. D'ailleurs, qui se persuadera que Suétone eût ignoré les ancêtres de Gallus, s'ils avoient été aussi illustres que les Cornéliens, ou aussi fameux que ce Prétorien, dont la mémoire a été flétrie par les écrivains de son temps?

Sueton. in Aug.

Inter usum veneris absumptus est. Plin. l. 7. c. 53. Val. Max. l. 9. c. 12.

Pourquoi, au reste, chercher l'origine de Gallus dans Rome, ou dans l'Istrie? Je croirois plus volontiers qu'il naquit à Fréjus, ville qui appartenoit à la Gaule Narbonnoise. Du moins, employa-t-il, dans ses ouvrages d'éloquence, car il fut orateur & poëte, des mots qui n'étoient en usage que parmi les Gaulois *(c)*: c'est Quintilien qui nous l'apprend. Mais je n'insisterai point ici : l'histoire gardant un profond silence sur les premières années de Gallus; je ne pourrois m'appuyer que sur de simples conjectures, ou de ces vraisemblances légères qui n'établissent rien, & qu'une sage critique nous interdit.

En supposant que Gallus ait pris naissance dans la Gaule Narbonnoise; comment vint-il en Italie? y passa-t-il avec Jules César? Dans quel temps se fit-il connoître à Auguste? Voilà ce que je me suis demandé à moi-même, & sur quoi je n'ai pû trouver aucun éclaircissement. Cependant s'il est vrai, comme l'ont pensé quelques écrivains, que ce fut lui qui présenta Virgile; il devoit lui-même être dans la faveur, avant l'an 716 : la dernière Eglogue de Virgile étant

(c) Tel est le mot *Casnar,* cité par Quintilien, l. 1. c. 5. *Casnar, assectator, è Galliâ ductum est.* Varron & Pomp Festus donnent au mot *Casnar* la même acception, *un vieillard amoureux.* M. l'Abbé Gédoyn ne l'a point traduit, & dans ses remarques il a lû, *Assentator.*

consacrée

consacrée toute entière à Gallus, & certainement écrite dans cette année. *Virgil. vita per Ruæum.*

Pour les moyens par lesquels il s'insinua, rien de plus facile à pénétrer. Auguste, pour faire valoir son adoption, avoit besoin d'amis capables de le seconder par leur habileté, de le servir par leurs exploits, & de lui ramener les esprits par leurs talens. Or Gallus étoit capable de conduire une entreprise; il avoit de la valeur; il étoit poëte. Il commença par traduire quelques ouvrages du poëte Euphorion: & c'est par ces traductions qu'il dut s'attirer les premiers regards d'Auguste. Ce Prince aimoit les Lettres; & sans les aimer, il les eût protégées par intérêt. C'étoit donc lui faire sa cour que de présenter aux Romains de fidèles copies des chef-d'œuvres que la Grèce avoit produits, & plus encore, des originaux semblables à ces chef-d'œuvres.

Euphorion, qui florissoit au temps de la guerre de Pyrrhus avec les Romains, avoit composé, entre autres ouvrages, non seulement des mélanges, qu'il donna sous le titre de *Mopsopies*, & qui lui attirèrent, avec les éloges de ses contemporains, la faveur d'Antiochus, mais encore des *Elégies*, qui représentoient les tragiques effets de l'amour: & voilà peut-être ce qui détermina Gallus à les traduire. Il étoit né avec ce penchant à la tristesse, qui annonce les grandes passions, & qui les rend toûjours si dangereuses, parce qu'elle en fait le charme & la douceur. *Suidas.* *Fabric. Bibl. gr. T. I. pag. 678.*

Mais il ne s'en tint pas à de simples traductions: il se montra poëte élégiaque lui-même. La passion qu'il avoit conçûe pour Lycoris lui inspira un grand nombre d'élégies, qu'on avoit distribuées en quatre livres, & qui mirent le comble à sa réputation. Quoique le temps nous les ait enviées; on peut juger de leur caractère, & combien elles devoient être passionnées, par l'état où le représente Virgile, après l'infidélité de Lycoris. Confiné dans un désert & couché sur une roche, en vain tous les bergers d'Arcadie, en vain tous les Dieux champêtres & Apollon lui-même, viennent pour le consoler: rien ne peut calmer sa fureur. *Servius in Eclog. X.* *Virg. Eclog. X.*

On a prétendu que Lycoris étoit la même que Cythéris, cette affranchie de Volumnius, qu'au mépris de la discipline militaire & des mœurs publiques, Antoine traîna à sa suite dans les Gaules, étant Tribun du peuple. Sans doute, on s'est fondé sur ces mots, que dans Virgile Gallus adresse à Lycoris : *Loin de votre patrie, hélas ! (Que ne puis-je l'ignorer !) courant à travers les Alpes & sur les bords du Rhin, vous souffrez sans moi les neiges & les frimats des montagnes. Neiges, frimats, épargnez Lycoris ! glaçons, gardez-vous de blesser ses pieds délicats !*

Virg. Eclog. X.

Tu procul à patriâ, nec sit mihi credere, tantum
Alpinas, ah ! dura nives & frigora Rheni
Me sine sola vides. Ah ! te ne frigora lædant !
Ah ! tibi ne teneras glacies secet aspera plantas !

Rien de plus certain que la passion d'Antoine pour Cythéris, passion qui fournit à Cicéron un de ces admirables tableaux, dont il a enrichi la plus belle de ses Philippiques *(d)*. Mais le tribunat d'Antoine concourant avec l'an 704, & le poëme, où Virgile peint Gallus inconsolable, étant de l'an 716, comme on en convient ; il résulte que ce rival préféré n'est pas Antoine, mais un autre Romain qui commandoit dans les Alpes ; & que Lycoris n'est point la même que Cythéris, affranchie de Volumnius.

Au talent pour la poësie, Gallus joignit les talens militaires. En effet, il devoit avoir signalé sa valeur & sa capacité en différentes occasions ; puisqu'Auguste le fit son Lieutenant, dans la guerre d'Egypte. Gallus répondit à la confiance du Prince, & justifia son choix. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler ici en peu de mots ce qui se passa après la bataille d'Actium.

(d) Vehebatur in essedo tribunus plebis ; lictores laureati antecedebant, inter quos apertâ lecticâ mima portabatur ; quam ex oppidis municipales, homines honesti, obviam necessario prodeuntes, non noto illo & mimico nomine, sed Volumniam consalutabant : sequebatur rheda cum lenonibus, comites nequissimi ; rejecta mater amicam impuri filii tanquam nurum sequebatur. Philipp. II. 24.

Antoine & Cléopatre étant arrivés à Parétonium, Cléopatre força de voiles, pour regagner sa capitale, avant que le bruit de leur défaite y fût parvenu; & pour mieux tromper ses peuples, elle fit arborer toutes les marques de la victoire. Antoine resta dans un coin de la Lybie, espérant que Pinarius Scarpus *(e)* lui conserveroit la Cyrénaïque, dont il lui avoit remis le gouvernement. Auguste, de son côté, passoit en Asie avec sa flotte; tandis que Gallus prenoit la route d'Afrique, avec l'armée qu'il commandoit: il entra par la Cyrénaïque. Scarpus indigné, peut-être, que Cléopatre, en couronnant de lauriers les mâts de ses vaisseaux, lui eût imposé, jusqu'à lui faire frapper une médaille *(f)* pour Antoine, à l'occasion de sa prétendue victoire, peut-être aussi effrayé à l'approche de Gallus, le reçut dans sa province, & lui livra les quatre légions qui étoient sous ses ordres. Ces légions étoient surtout destinées à défendre Parétonium *(g)*, place maritime d'autant plus importante, qu'elle couvroit l'Egypte. Gallus profitant de la conjoncture, se présenta devant la ville & l'enleva. Au bruit de cette nouvelle, Antoine accourut avec une flotte nombreuse & une armée considérable: il espéra d'abord qu'il pourroit ramener ses légions, & même détacher du parti d'Auguste celles que commandoit Gallus. Déjà il paroissoit devant Parétonium: mais il eut beau s'approcher des murailles; il ne put se faire entendre aux assiégés: parce que Gallus qui soupçonnoit son dessein, fit sonner les trompettes,

Ann. Rom. 723.

Dio. l. 51.

Dio. Cass. l. 51.

(e) Pinarius Scarpus étoit de la famille Pinaria, famille Patricienne & déjà connue avant l'arrivée d'Hercule en Italie.

(f) Cette médaille est rapportée par M. Vaillant, dans ses Familles Romaines. Elle représente d'un côté la tête de Jupiter Ammon avec des cornes de bélier, & de l'autre une victoire. Je suis ici M. Vaillant, dont la conjecture m'a paru très-ingénieuse & bien fondée. La médaille de Scarpus donne à Antoine les titres d'*Imperator IV* & de *Consul III.* Il n'eut ni l'un ni l'autre. Il avoit été déclaré ennemi de la Patrie.

(g) Parétonium ville & port de la Méditerranée, appelée *Ammonia* par Strabon & par Etienne de Byzance. Orose l. 16, c. 19, dit qu'après la bataille d'Actium, Antoine & Cléopatre y laisserent comme en depot leurs enfans & leurs trésors.

pour étouffer les cris des assiégeans: en même temps il ordonnoit une sortie & faisoit tendre les chaînes qui fermoient le port. Les troupes d'Antoine furent battues, & sa flotte brûlée en partie, en partie submergée. C'est ainsi que Gallus préparoit l'empire du monde au Maître qui lui avoit donné sa confiance.

Cependant Auguste s'étant emparé de Péluse *(h)*, qui étoit une autre barrière de l'Egypte, conduisit toutes ses forces, que la victoire de Gallus lui avoit permis de réunir, devant la ville d'Alexandrie, où Antoine s'étoit retiré, séduit par les fausses caresses de Cléopatre, & ne pouvant vivre sans elle. A peine Auguste paroît, que la flotte égyptienne & la cavalerie d'Antoine même se joignent à lui. Antoine, après quelques efforts inutiles, voit succomber son infanterie: désespéré, trahi par Cléopatre, qui du mausolée qu'elle s'étoit fait construire dans son palais avoit fait répandre le bruit de sa propre mort, il ne balança point à imiter un exemple qu'il supposoit véritable. *Dio. l. 51.* Auguste n'avoit plus de rival: mais il vouloit encore s'emparer des trésors que renfermoit le palais de Cléopatre, & la conduire elle-même à Rome, pour y orner son triomphe. Dans cette vûe, & craignant qu'elle ne prévînt ce dessein par une mort volontaire, il lui envoya Proculéius, Chevalier Romain, puis Gallus, avec ses instructions. La négociation étoit difficile. Cependant ils persuadèrent à la Reine d'abandonner son mausolée. Auguste avoit trompé Cléopatre: elle le trompa à son tour; elle se donna la mort. Je laisse les détails, parce qu'ils ne sont pas de mon sujet; & je reviens à Gallus.

Dio. Ibid. Auguste maître de l'Egypte, songea à lui donner des loix. Le grand nombre & la richesse des Egyptiens, la fertilité du pays, l'inconstance de la nation, tout lui donnoit de justes alarmes. Il n'ignoroit pas que les habitans d'Alexandrie en particulier étoient le peuple du monde le plus porté à la sédition, le plus remuant, le plus téméraire: &, pour le dire en

(h) Péluse ville célèbre à 20 stades de la mer. Hirtius *Bell. Alex.* c. 17. l'appelle *Ægypti claustrum*.

passant, (car le caractère des nations est presque immuable, sans qu'on puisse peut-être en assigner les vraies causes), on les a représentés plus d'une fois depuis, avec de semblables traits *(i)*. Auguste, en habile politique, abolit les loix des Egyptiens, & changea la forme de leur gouvernement. Mais, pour les contenir en son absence, il lui falloit un Lieutenant, qui joignît à une fidélité éprouvée le talent de se faire obéir. Il choisit Gallus dont il connoissoit l'attachement & la capacité, & qui avoit eu tant de part à la dernière conquête. Un autre motif le détermina encore en faveur de Gallus. Persuadé que l'Egypte auroit secoué le joug, sous un chef Patricien qui eût pû soutenir & protéger sa révolte, il ne voulut point de Sénateur, pour gouverner un peuple si léger & si épris de la nouveauté; & portant les précautions jusqu'à l'excès de la défiance, il défendit à tout Sénateur de passer en Egypte, sans une permission expresse; & qu'aucun Egyptien fût jamais admis dans le Sénat. Gallus n'étant que Chevalier Romain, *Dio. l. 51.* devoit donc avoir la préférence. Auguste lui donna trois légions & six cohortes, pour contenir les Egyptiens dans l'obéissance: & malgré l'usage contraire, qui prévaloit à Rome, *Tacit. annal. 12.* il lui confia l'administration de la justice, avec la même autorité dont jouissoient les Magistrats romains; ou pour le dire mieux, avec plus d'autorité, quoiqu'avec moins de grandeur apparente.

Gallus, tant qu'il fut éclairé par Auguste, signala son zèle & sa capacité: il fit réparer plusieurs canaux du Nil, qui s'étoient comblés; il en ajoûta de nouveaux: & par-là il rendit à l'Egypte sa première fertilité. Il protégea les arts; *Dio. l. cit.* il étendit le commerce: il inventa, s'il faut s'en rapporter à Isidore, une sorte de papier que les Savans connoissent sous le nom de *Papier Cornélien (k)*. La suite ne répondit pas à des

(i) Suopte motu, & ubi causæ non suppetunt seditionibus crebris agitatur & turbulentis. Amm. Marcell. l. 22 c. 11. *Ægyptii viri ventosi, furibundi, jactantes, injuriosi atque adeo vani, liberi, novarum rerum usque ad cantilenas publicas cupientes.* Vopiscus in Saturn.

(k) Chartam Cornelianam Cornelius Gallus Præfectus Ægypti primus confecit. Isid. Orig. l. 6. 10.

commencemens si heureux. Loin d'imiter Agrippa, qui renvoya toûjours au Prince la gloire des entreprises qu'il avoit conseillées ou exécutées, Gallus abusa de sa faveur; il se fit ériger des statues: il osa même tenir de son maître & son bienfaicteur des discours indécens & injurieux. Auguste en fut bien-tôt informé: il rappela Gallus; envoya Pétronius pour le remplacer; & par une générosité vraiment romaine, il se contenta de lui interdire son palais & ses provinces *(l)*. On appeloit ainsi les provinces qu'Auguste s'étoit réservées dans le partage qu'il avoit arrêté avec le Sénat: & il s'étoit habilement réservé celles où étoient les troupes dont il devenoit le maître; laissant à la disposition du Sénat les provinces dont il n'avoit rien à craindre.

Dio. l. 51.

Gallus vivoit à Rome en favori disgracié; c'est-à-dire, abandonné de tous ceux qui lui avoient rendu des hommages, lorsqu'il étoit dans la faveur. Mais ce n'étoit là encore que le prélude de ses malheurs. Un Romain qu'il avoit honoré de sa familiarité, qu'il avoit admis à ses plaisirs, osa lui intenter une accusation juridique: d'autres accusateurs s'élevèrent en même temps, & supposèrent à Gallus de nouveaux crimes. Il avoit, disoient-ils, fait graver son nom sur les pyramides: il avoit dépouillé Thèbes des principaux ornemens dont les anciens rois d'Egypte l'avoient embellie, par une sorte d'émulation: il avoit affecté de rabaisser Auguste dans ses discours; & pour comble d'ingratitude, il avoit conspiré contre ses jours.

Dion le nomme *Valerius Largus* d'autres *Lucius Largus.*

(*Amm. Marcell. l. 17*).

Servius in Eclog. 10. Dio. l. 51.

Auguste étoit occupé à réduire les Cantabres, qui toûjours vaincus n'avoient point encore appris à obéir; lorsqu'il reçût la nouvelle accusation contre Gallus. Du sein de l'Espagne, d'où il gouvernoit Rome avec autant d'empire, que s'il eût été dans Rome même, il nomma des commissaires choisis dans le Sénat. Gallus étoit en disgrace; il fut bien-tôt condamné. La peine de l'exil sembloit trop légère: on y ajoûta la confiscation de ses biens au profit d'Auguste. On ordonna

Cantabrum indoctum juga ferre nostra Horat. l. 2. Od. 6.

(l) Ei ob ingratum & malevolum animum domo & provinciis suis interdixit. Sueton. in Aug.

même des ſacrifices pour remercier les Dieux d'avoir délivré la patrie, d'un ſi dangereux citoyen. Alors, & c'eſt peut-être ce qu'il y a de plus accablant pour les malheureux, comparant ſa ſituation préſente avec l'état où il s'étoit vû élevé, & ne pouvant ſoûtenir un ſi triſte parallèle, il ſe délivra de la vie.

Si Gallus n'avoit point eu en partage la même fermeté, la même inflexibilité que Caton, à qui une mort ſemblable attira tant d'éloges; il avoit reçû de la nature, ainſi que je l'ai annoncé, ce penchant à la triſteſſe qui s'eſt développé dans ſes amours, qui a paru dans toute ſa conduite, & qui étoit fortifié encore par le plus intime ſentiment de l'état où on l'avoit réduit. En falloit-il davantage pour lui inſpirer le dégoût de la vie? Car il faut regarder comme fabuleux ce qu'aſſure Servius, qu'il fut tué par les ordres d'Auguſte, pour avoir conſpiré contre lui: Servius eſt ici, comme il l'eſt preſque toûjours, en contradiction avec l'Hiſtoire.

Catonis nobile lethum. Horat.

In Virgil. Eclog. 10.

Au reſte, il falloit bien que Gallus fût moins coupable, que ne l'avoient prétendu ſes accuſateurs; puiſqu'Auguſte, en apprenant ſa condamnation & ſa mort, s'attendrit, juſqu'à verſer des larmes, & qu'il s'écria (m): *Maître du monde, faut-il que je ſois le ſeul qui ne puiſſe donner à la punition de mes amis les bornes que je voudrois!* Auſſi, Ovide ne reproche-t-il à Gallus que des diſcours peu meſurés, échappés dans la liberté de la table:

Non fuit opprobrio celebraſſe Lycorida Gallo,
Sed linguam nimio non tenuiſſe mero.

Ovid. Triſt. lib. II.

Et ailleurs, faiſant une alluſion délicate au mot d'Auguſte, il dit que Gallus viendra à la rencontre de Tibulle dans les Champs Elyſées; *ſi pourtant les diſcours qu'on lui a imputés ne ſont pas véritables.*

Si falſum eſt temerati crimen amici.

Ovid. Amor. l. III. Eleg. 9.

Je ſai que les commentateurs donnent un autre ſens à ce

Joſeph. Scalig. ad Euſebii chronic. Burman. &c.

(m) *Et illacrymavit, & vicem ſuam conqueſtus eſt, quod ſibi ſoli non liceret, quatenus vellet, amicis iraſci.* Sueton. in Aug.

passage, dans l'idée que le mot d'*ami* seroit trop familier, si on le rapportoit au Prince, pour l'appliquer à Tibulle. Il leur a fallu supposer, après Scaliger, qu'il y avoit eu quelque inimitié entre Tibulle & Gallus: je dis supposer, parce qu'on n'en trouve pas le moindre vestige dans l'Histoire. Mais ce qui a blessé la délicatesse des commentateurs ne blessoit pas celle des Romains; moins encore blesseroit-il la nôtre aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, Suétone a parlé de Gallus à peu près comme Ovide: *Ei ob ingratum & malevolum animum domo & provinciis suis interdixit.* Seulement, il ajoûte qu'un des crimes qu'Auguste lui reprocha, fut d'avoir reçû dans sa maison un affranchi de Pomponius Atticus, qu'Atticus avoit chargé d'instruire sa fille mariée à Agrippa, & que l'on soupçonnoit d'une trop grande familiarité avec elle; *suspectus in eâ:* c'est l'expression de Suétone.

Sueton. in Grammatic.

Voilà tout ce que l'Histoire nous apprend de la personne de Gallus. Car, quoiqu'en disent quelques Savans, l'expédition entreprise pour subjuguer, ou forcer à une alliance, les peuples de l'Arabie heureuse, si renommés par leur opulence & le commerce des parfums, expédition qui échoua par l'infidélité d'un guide Arabe, ne regarde point Cornélius Gallus, mais Elius Gallus qui succéda à Pétronius, dans la préfecture d'Egypte *(n)*.

Il me reste à prouver que tous les écrits de Gallus, ses ouvrages d'éloquence, ses traductions d'Euphorion, ses quatre livres d'Elégies, ont péri; & qu'à peine le temps a respecté un seul de ses vers.

Ses Elégies sur-tout lui avoient fait une grande réputation. Parthénius lui dédia ses *Erotiques.* Ovide l'a placé, comme poëte élégiaque, dans les Champs Elysées, avec Tibulle. Virgile, après l'avoir représenté criant sur les rives du Permesse, le fait conduire sur l'Hélicon par une des

(n) Strab. l. 16. distingue Elius & Cornélius: après qu'il a parlé de celui-ci, il vient à Pétronius, puis à Elius qu'il dit son ami, l. 2. Josephe les distingue aussi. Fabricius, *Bibl. lat. l. 1. c. 14.* s'y est trompé avec Casaubon, Vossius, &c.

Muses,

Muſes, & peint toute l'aſſemblée ſe levant, à ſon arrivée, pour lui faire honneur :

Utque viro Phœbi chorus aſſurrexerit omnis. *Eclog. 6.*

Quintilien lui trouve quelque dureté, je l'avoue; mais une dureté relative, & en le comparant avec Tibulle & Properce. C'eſt qu'on a beau s'appliquer au même genre, & travailler d'après les mêmes principes : dans l'exécution, la manière ſe trouve toûjours aſſortie au caractère ; ou pluſtôt le caractère influe toûjours ſur la manière. Quintilien, après tout, le compte parmi les Latins qui excellèrent dans leur genre : *Nous le diſputons auſſi aux Grecs pour l'Elégie,* dit ce judicieux Critique *(o). Tibulle eſt de tous les poëtes, à mon avis, celui qui s'eſt le plus diſtingué par ſon élégance & ſa pureté. Il y en a qui aiment mieux Properce. Ovide eſt plus fardé; comme Gallus eſt plus dur.* *L. 10. c. 1.*

Maintenant, qui croiroit qu'on ait pû regarder comme étant de Gallus, ſix élégies que Manuce fit imprimer à Veniſe, ſous le titre de *Fragmens,* & qui ont paru pluſieurs fois ſous le nom de Gallus, à la ſuite des autres Elégiaques? Le ſtyle de ces élégies eſt barbare : la meſure y eſt ſouvent défectueuſe, & l'Hiſtoire preſque toûjours défigurée. Nul ſentiment, nulle délicateſſe, nulle intelligence de l'art. Auſſi, commence-t-on à les attribuer à un certain Maximien, Etruſque de nation, qui floriſſoit ſous l'empire d'Anaſtaſe, & dont elles portent le nom, dans le manuſcrit de Voſſius. Mais le faux Gallus ne laiſſa pas de régner long-temps dans les Ecoles, tout dangereux qu'il étoit pour les mœurs : & lorſqu'on ceſſa de l'y enſeigner, les beaux eſprits en firent leur étude domeſtique. Que penſer de ces ſiècles malheureux? Et quels avantages ne produit point la critique, pour les lettres & pour la ſociété? *Vid. Menagiana, Fabricium, Broukuſium in Tibullum.*

Manuce, en publiant depuis le faux Gallus, en a porté le

(o) Elegiâ græcos quoque provocamus, cujus mihi terſus atque elegans maximè videtur auctor Tibullus. Sunt qui Propertium malint : Ovidius utroque laſcivior, ſicut durior Gallus. L. 10. c. 1.

jugement le plus avantageux *(p)*. S'il lui trouve moins de douceur qu'à Tibulle & à Properce; il croit en récompense qu'il l'emporte sur eux par une imitation des Grecs, mieux entendue, par la force des pensées, & par un tour dans l'expression, plus riche & plus heureux. La plufpart des Savans de toutes les nations *(q)* en ont jugé comme Manuce, les Anglois principalement *(r)*. Le Père Rapin lui-même, malgré la réputation qu'il s'est acquise d'ailleurs, y a été trompé. « Il » nous est resté, dit-il, quelques élégies de Cornélius Gallus, qui » sont d'une grande pureté & d'une grande délicatesse. Le vers » de Catulle est d'une négligence trop affectée : celui de Gallus est plus rond, & se soûtient mieux ». Quelle critique! Quel goût, s'écrie à cette occasion un écrivain de nos jours *(s)*! Et on se flattera de faire quelques progrès dans les lettres en lisant de tels ouvrages!

Réflexions sur la Poetique.

Gyraldus avoit senti que la meilleure partie de ces Elégies étoit supposée. Il possédoit trop l'Histoire, pour ignorer que Gallus avoit au plus quarante ans, lorsqu'il se donna la mort : d'où il concluoit nécessairement que les élégies, où l'auteur se peint accablé de vieillesse, ne pouvoient appartenir à Gallus. Il en exceptoit cependant une, où il croyoit le retrouver *(t)*. Mais Scaliger en a démontré la supposition par le style, qui,

Eusеb. Chronic.

(p) Tibullo & Propertio ut carminis suavitate non comparandus, ita exquisitissimâ Græcorum imitatione, sententiarum pondere, & beatissimâ præterea verborum copiâ, utroque major & splendidior. Manut. in Præfat.

(q) P. Crinitus. Rob. Titius, l. 1. loc. controv. c. 15. Sebastianus Foxius, &c.

(r) L'Index poetic. imprimé à Londres en 1734, article *Mortis votum*, renvoie aux élégies de Gallus.

(s) O judicium! Tamen hæc qui libenter legunt, multum sibi proficere videntur. Brouck. ad Propert. l. 2. el. XXV. v. 91.

(t) Fabricius soupçonne que Gyraldus vouloit parler de celle qui commence par ce vers :

Non fuit Arsacidum tanti expugnare Seleucen.

Mais, d'une part, *Séleucé* ne se diroit pas plus pour *Seleucia*, qu'*Alexandré* pour *Alexandria*. D'ailleurs, Séleucie n'appartenoit point aux Arsacides. Enfin dans cette pièce, on donne à Octavien le nom d'Auguste, qu'il n'eut que bien des années après.

loin de convenir au siècle d'Auguste, n'a presque rien que de barbare, par les fautes grossières contre la vérité historique, par l'ignorance des mœurs & des usages du temps, par tous les caractères enfin qui peuvent démasquer l'imposture.

Il ne reste donc rien de Gallus qu'un vers seulement *(u)*, qu'un auteur peu connu nous a conservé : à moins qu'on ne pense avec un commentateur (car les philosophes ne sont pas les seuls qui aient épuisé les paradoxes) que tout ce que Virgile, dans sa dernière églogue, fait dire à Lycoris par Gallus, il l'a emprunté de Gallus même. *Pierius in Virgil. eclog. ult.*

Cependant Gallus est encore célèbre, après tant de siècles écoulés. Le nom que ses poësies lui avoient fait, est venu jusqu'à nous, à la faveur des éloges qu'elles lui méritèrent. En vain Auguste, qu'il avoit eu le malheur d'offenser, voulut qu'on supprimât ces éloges; si pourtant il faut en croire Servius *(x)*: plus heureux que les poësies de Gallus, ils ont résisté à l'injure des temps; & la colère du Prince n'a point fait obstacle à la réputation du poëte. Tant l'immortalité est assurée à la supériorité des talens !

(u) Voici ce vers, cité par Vibius Séquester, au sujet de l'Hypanis :
Uno tellures dividit amne duas.

(x) Servius sur l'églogue X, prétend que Virgile avoit employé la moitié du 4.ᵉ Livre de ses Géorgiques à louer Gallus, & qu'Auguste fit effacer ces louanges, pour y substituer la fable d'Aristée. Mais cette fable est liée avec la culture des Abeilles. Quelle apparence que Virgile, qui n'a donné que quelques vers à Mécénas, dans cet ouvrage qu'il lui dédioit, en ait consacré une si grande partie à Gallus !



MÉMOIRE
SUR
L'ORIGINE DE LA FAMILLE JULIA;

Dans lequel on traite la question, si Énée est jamais venu en Italie.

Par M. l'Abbé VATRY.

2 Juillet 1743. AYANT dessein de développer le système de l'Énéide, j'ai crû que je devois commencer par éclaircir un point d'antiquité, sur lequel toute la fable de ce poëme est fondée; je veux dire l'origine de la Famille Julia.

Cette famille se vantoit de descendre de Jupiter par Énée, fils de Vénus & d'Anchise. Je vais examiner les preuves de cette descendance: & après avoir rapporté les fables & les traditions que l'on a débitées au sujet d'Énée, je tâcherai de découvrir en quel temps les Jules ont commencé à se dire les petits-fils de ce héros; & sur quel fondement Virgile a pû faire usage d'une prétention si chimérique.

Iliad. Y. v. 215. Voici à peu près comment Homère & les plus anciens Mythologues, après lui, font la généalogie des Princes troyens. De Pléione fille de l'Océan, Atlas eut sept filles, qu'on appela les Pléiades. D'une d'entre elles, nommée Électra, Jupiter eut deux fils, Jasion & Dardanus. Jasion devint amoureux de Cérès, & voulut lui faire violence; il fut foudroyé par Jupiter. Dardanus affligé du malheur de son frère, quitta la Samothrace, & se retira dans le continent opposé, où régnoit Teucer, fils du fleuve Scamandre & de la Nymphe Idéa. Teucer donna sa fille Batéa en mariage à Dardanus, qui bâtit une ville à laquelle il donna son nom, & qui fut la capitale de son nouveau royaume. Après la mort de Teucer son beau-père, Dardanus régna sur tout le pays. Il eut pour fils, Érichthonius,

qui fut père de Tros. Tros eut trois fils, Ilus, Affaracus & Ganymède. On fait l'hiftoire de Ganymède. Ilus étant allé en Phrygie, & ayant eu l'honneur d'un combat dans une fête; le Roi du pays lui fit préfent de cinquante garçons & de cinquante filles: il y joignit, par ordre de l'Oracle, un bœuf de deux couleurs, avec injonction à Ilus de bâtir une ville dans l'endroit où le bœuf fe coucheroit: le bœuf s'arrêta & fe coucha près de la colline d'Até; & Ilus y bâtit une ville, qu'il nomma Ilium. Dardanus avoit eu d'abord envie de s'établir fur cette même colline: mais il en avoit été détourné par un oracle d'Apollon, qui l'avertiffoit que les habitans de ce lieu devoient éprouver les plus grands malheurs. D'Ilus naquit Laomédon. Laomédon eut cinq fils dont les plus connus font, Tithon & Priam. Quant à Affaracus, ayant époufé une fille du Simoïs, il en eut Capys: de Capys & de Thémis fille d'Ilus, naquit Anchife père d'Enée.

La manière dont Homère parle d'Enée, donne lieu de croire que ce Prince régna fur les Troyens, après la mort de Priam; & qu'une famille qui fe prétendoit defcendue d'Enée, & qui avoit fes états dans la Troade, fubfiftoit encore du temps d'Homère. Neptune, au 20.e livre de l'Iliade, fait cette prophétie: *Maintenant Jupiter hait la race de Priam; & déformais le vaillant Enée, & les enfans de fes enfans qui viendront après lui, régneront fur les Troyens.* Cette même prédiction fe trouve répetée dans l'hymne à Vénus, attribué à Homère. Vénus, pour engager Anchife à prendre de l'amour pour elle, lui parle ainfi: *Tu auras un fils qui régnera fur les Troyens, lui & les enfans qui viendront à jamais; & fon nom fera Enée.* Sur quoi Bochart fait cette réflexion: « Homère, dit-il, a imité ici les poëtes qui introduifent quelqu'un du vieux temps, auquel ils font prédire les chofes qu'ils voient, ou qu'ils favent être arrivées: & il a fondé, fans doute, la prophétie qu'il met dans la bouche du Dieu de la Mer, fur la connoiffance qu'il avoit qu'Enée & ceux de fa race avoient autrefois régné, ou régnoient encore de fon temps, fur ce qui étoit refté d'habitans dans le pays, après la défolation de la

Verf. 306.

ville capitale. » Cette réflexion est très-judicieuse : & ce qui achève de me persuader que les descendans d'Enée subsistoient au temps d'Homère, & qu'ils régnoient dans la Troade, c'est l'affectation que ce poëte montre par tout dans l'Iliade, de relever la gloire d'Enée, & de rendre ce héros agréable aux Grecs. Homère ne se seroit pas déclaré avec tant de chaleur, le partisan d'Enée, si de son temps il n'y avoit eu personne qui y prît intérêt, ou qui pût lui en savoir gré.

Selon ce poëte, Enée est le plus religieux de tous les princes ; & comme tel, il est particulièrement chéri des Dieux. C'est Apollon, c'est Neptune, c'est Jupiter même, qui se déclarent ses protecteurs. Il est le fils bien-aimé de la plus charmante des Déesses : Il est sage, éloquent, vaillant : c'est un héros accompli. Il est, à la vérité, proche parent & gendre de Priam ; & à ces titres, il est du parti des Troyens : mais il n'est pas Troyen, à proprement parler. Il est Roi de Dardanie, capitale d'un royaume séparé & indépendant de celui de Troie : s'il combat contre les Grecs, c'est malgré lui : il les favorise en secret, y étant porté par son inclination & par son intérêt ; puisque d'un côté il hait Priam, dont il sait qu'il est haï, & que de l'autre il se flatte qu'après la mort de Priam & celle de ses enfans, il régnera sur les Troyens. Ainsi, il est en quelque sorte Grec, dans le fond du cœur.

Enée, présenté sous ces rapports, ne devoit pas être un personnage désagréable aux Grecs. Homère avoit, sans doute, quelque raison particulière, pour le peindre avec de telles couleurs ; & cette raison ne pouvoit guères être, que l'envie qu'il avoit de faire plaisir à quelqu'un qui s'intéressoit vivement à la mémoire de ce héros.

L'affectation avec laquelle Homère loue par tout Enée, avoit si fort frappé le Père Hardouin, qu'il a soûtenu qu'Enée étoit le véritable & le seul héros de l'Iliade : conséquence, que je me donnerai bien de garde d'approuver ; en même temps que j'avouerai que la prédiction de Neptune, & les éloges prodigués à Enée dans l'Iliade, sont une preuve que ce Héros a régné à Troie, & que ses descendans y régnoient encore, du temps d'Homère.

Pluſieurs écrivains d'une grande antiquité atteſtent la même choſe, & la confirment par des traditions beaucoup plus anciennes qu'eux. Acuſilaüs avoit écrit que ſur un oracle qui portoit, « qu'après la deſtruction de l'empire & de la famille de Priam, ceux de la race d'Anchiſe régneroient ſur les Troyens, Vénus ſouhaita de donner un fils à Anchiſe, qui étoit déjà ſur le déclin de ſon âge; & qu'étant devenue mère d'Énée, elle chercha l'occaſion d'avancer la ruine des enfans de Priam: que pour cet effet, elle rendit Pâris amoureux d'Hélène; & que depuis l'enlèvement de cette Princeſſe, feignant de combattre pour les Troyens, elle ne faiſoit qu'éloigner leur ruine, de peur que le déſeſpoir ne les obligeât à rendre Hélène » *(a)*.

Strabon, au livre XIII, cite la prédiction de Neptune: il en conclut qu'Énée eſt demeuré dans la Troade; qu'il a ſuccédé à ce royaume, & qu'il l'a laiſſé à ſes enfans & aux enfans de ſes enfans, après l'extinction de la race de Priam. Feſtus, au mot *Romani*, fait mention de pluſieurs auteurs, qui diſent qu'Énée a été enterré dans la ville de Bérécynthe, aſſez près de Troie. Divers lieux de cette contrée portoient le nom de ſon fils, entre autres *Aſcania*, ville de la Troade. Méla dit que la ville d'Antandros fut ainſi nommée, parce qu'Aſcanius qui y régnoit, ayant été pris par les Pélaſgiens, la donna pour ſa rançon.

L'arrivée d'Énée en Italie, au contraire, n'eſt atteſtée par aucun auteur, qui ait été à portée d'en être inſtruit. Ce n'eſt que bien des ſiècles après la mort de ce héros, qu'on a commencé à débiter qu'il étoit venu fonder Lavinie, qu'Albe avoit été fondée par ſon fils, & Rome par ſes ſucceſſeurs *(b)*. Les auteurs

(a) Ce paſſage ſe trouve dans les Scholies de Didyme ſur le vers 307 du 20.e livre de l'Iliade. Cet Acuſilaüs étoit un hiſtorien d'une ſi grande antiquité, qu'on ne ſait en quel temps il a vécu. Les auteurs anciens citent de lui un ouvrage ſur les généalogies.

(b) Il faut lire là-deſſus l'auteur qui a écrit de l'origine des Romains, ſous le nom d'*Aurélius Victor*, & qui ſe trouve à la ſuite de l'hiſtoire de Denys d'Halicarnaſſe; la diſſertation de Bochart adreſſée à Ségrais, & les notes de Méziriac ſur l'épître de Didon à Énée. On peut conſulter encore l'Italie de Cluvier.

qui racontent ces faits, sont perpétuellement en contradiction, les uns avec les autres : leurs récits ne sont que des tissus d'aventures peu croyables, confondues avec beaucoup d'autres dont l'absurdité est manifeste. Ce sont toûjours des oracles, des songes, des apparitions, des prodiges, qui conduisent les Troyens en Italie.

Cependant Denys d'Halicarnasse, au commencement de son histoire, entreprend de prouver sérieusement cette origine des Romains : mais il est aisé de voir qu'il ne la croyoit pas lui-même, & que ce qu'il en dit n'est que pour faire plaisir à Auguste & au peuple Romain, à qui il avoit obligation. Il commence par affoiblir l'autorité de tous les Historiens Grecs & Romains : il dit des Grecs, qu'ils n'ont fait, au sujet de Rome, que ramasser, sans choix & sans exactitude, quelques faits en petit nombre, qui ne sont que de simples oui-dire, destitués de toutes preuves : & à l'égard des Romains, il convient qu'ils ont rapporté assez fidèlement les événemens de leurs siècles; mais qu'ils n'ont touché que fort superficiellement leur origine. Si cela est ainsi, où cet auteur a-t-il donc puisé des lumières? Où a-t-il découvert des monumens, qui avoient été inconnus à tout le monde jusqu'à lui? *Je me suis instruit*, nous dit-il, *des antiquités de la ville de Rome, par les conversations que j'ai eues avec des personnes savantes, & dans les Mémoires que nous ont laissés Porcius Cato (c), Fabius Maximus, Valérius Antias, Licinius Macer, Ælius Gellius & Calpurnius.*

De tous ces auteurs, les plus anciens n'ont pas écrit deux cens ans avant Denys d'Halicarnasse ; & les autres étoient presque ses contemporains. Quant aux personnes habiles avec qui il s'est entretenu, que pouvoient-elles lui apprendre sur des faits si éloignés de leur temps? Il allègue encore certaines Annales : il veut parler, sans doute, des Annales des Pontifes, que cite aussi Tite-Live. Mais on voit, par les citations qu'il

(c) Porcius Caton étoit Censeur l'an de Rome 550. Quintus Fabius Maximus Servilianus, cité par Servius, étoit Consul l'an 611. Valérius étoit préteur en Sicile l'an 676. Licinius Macer étoit questeur l'an 665, &c.

en

en rapporte, que ces Annales étoient remplies de fables. C'est cependant sur ces autorités, qu'il nous fait un récit fort circonstancié de l'arrivée & de l'établissement d'Enée & des Troyens sur les bords du Tibre. Ensuite, quand il en est à la fondation de la ville de Rome, & qu'il rapporte les différentes opinions des auteurs anciens sur ce fait; il répand tant d'incertitude sur tout ce qu'il avoit avancé auparavant, qu'on voit bien qu'il ne savoit lui-même à quoi s'en tenir. Tite-Live, qui raconte aussi l'arrivée d'Enée en Italie, traite cet événement avec beaucoup de discrétion, & nous avertit ensuite qu'il faut peu compter sur l'histoire des premiers temps de Rome.

Denys d'Halicarnasse élude l'argument que l'on tire de la prophétie de Neptune, en répondant, 1.° Que cette prédiction se trouve accomplie, dès qu'Enée & sa postérité après lui ont régné sur les Troyens établis en Italie. Mais, en ce cas, Enée n'auroit régné que sur une partie des Troyens; & cette prérogative lui auroit été commune avec Anténor, Aceste, Capys, Hélénus & quelques autres: ce qui paroît contraire à la prédiction de Neptune; puisqu'il y est dit qu'Enée succédera à Priam: or Priam régnoit sur tous les Troyens & dans la Troade. Denys d'Halicarnasse dit en second lieu, qu'Enée laissa son fils Ascanius dans la Troade; que cet Ascanius & sa postérité régnèrent dans ce pays; & qu'Enée ayant avec lui ses autres enfans, son père & ses Dieux, traversa la mer, & vint en Italie. Suivant ce récit, il n'y a point de difficulté à trouver des descendans d'Enée, régnans sur la Troade, au temps d'Homère: ce qui suffit pour l'accomplissement de la prophétie de Neptune.

Quant à l'établissement d'Enée en Italie, Denys d'Halicarnasse le prouve par le témoignage unanime de tous les Romains; par les fêtes & les cérémonies qu'ils observoient de toute antiquité; par les livres des Sybilles; par les oracles de la Pythie; par les colonies qu'Enée laissa en divers lieux; par les temples & les autels qu'il éleva, soit en Grèce, soit en Italie, pendant le cours de son voyage; par les présens qu'il

ſit à ces temples; par les inſcriptions qu'il y laiſſa, & qui ſubſiſtoient encore du temps de Denys d'Halicarnaſſe; enfin, par pluſieurs autres monumens ſemblables.

Aſſurément, toutes ces prétendues preuves ne peuvent ſe ſoûtenir contre une critique un peu éclairée. Il n'en eſt pas moins vrai que pluſieurs des raiſons dont ſe ſert Bochart, pour prouver qu'Enée n'eſt jamais venu en Italie, n'not guère plus de ſolidité. Il n'eſt pas douteux, dit-il, qu'Enée n'eût apporté avec lui le culte de Vénus ſa mère dans le Latium, s'il y fût jamais venu: néanmoins cette Déeſſe n'a été connue & adorée que fort tard par les Romains. On peut répondre à Bochart que s'il y a jamais eu un Enée, il aura fort bien pû ignorer toute ſa vie qu'il étoit fils de Vénus: ce ſera quelque poëte, peut-être Homère lui-même, qui lui aura donné cette origine, ſur quelques traditions qu'il aura voulu embellir à ſa manière. Euſtathe veut qu'Enée ait été appelé fils de Vénus, parce qu'il étoit d'une beauté extraordinaire. Le Scholiaſte d'Héſiode ſur le vers 1008 de la Théogonie, s'exprime ainſi: *Anchiſe ayant eu, dans les vallées du mont Ida, un commerce ſecret avec une Princeſſe du pays, en eut un fils que l'on nomma Enée.* Il eſt donc aiſé de voir que la fable qui fait Enée fils de Vénus, a pû être inventée longtemps après la mort de ce Prince, & n'être qu'une façon plus agréable & plus noble de dire qu'il étoit le fruit de quelque intrigue ſecrette de ſon père Anchiſe; & que Bochart s'eſt mépris, en voulant argumenter d'une chimère poëtique, comme on le pourroit faire d'une vérité hiſtorique.

Il faut cependant convenir que ſi Bochart avoit propoſé cette objection contre Denys d'Halicarnaſſe, elle étoit capable d'anéantir toutes ſes preuves. Car, ſuivant cet hiſtorien, Enée errant & fugitif n'aborde en aucun lieu, qu'il n'y fonde un temple à Vénus: le Latium où il s'eſt fixé, & où il a trouvé un établiſſement ſolide, eſt le ſeul où il n'a laiſſé aucune trace de ſa piété envers ſa mère: ce qui eſt abſurde, & en même temps étoit bien capable de confondre les prêtres, qui montroient avec tant d'oſtentation les temples de Vénus, fondés par Enée.

Si les Troyens, pourſuit Bochart, étoient venus en Italie, ils y auroient apporté avec eux leur religion & leur langue. Là-deſſus, il étale une érudition immenſe pour faire voir, ou que les Dieux des Phrygiens n'ont point été connus des Romains, ou que leur culte ne s'eſt introduit à Rome que fort tard. Par exemple, Cybèle étoit la grande Divinité des Phrygiens: cependant Rome n'en avoit point ouï parler juſqu'en l'an 550 de ſa fondation, auquel elle fut apportée de Peſſinunte, & les jeux Mégaléſiens furent inſtitués en ſon honneur. Bochart parle enſuite des diverſes dénominations des Dieux, des chants & des danſes des Phrygiens: il y ajoûte tous les autres mots phrygiens qu'il a pû découvrir; il les cherche dans la langue latine; & ne les y trouvant pas, il conclut, que puiſque les Romains n'avoient rien de la religion, ni de la langue phrygienne, il n'eſt pas croyable qu'ils vinſſent des Phrygiens.

Il eſt ſurprenant qu'un auſſi habile homme, que l'étoit Bochart, ſe ſoit ainſi laiſſé tromper par Virgile. S'il avoit voulu y prendre garde, il auroit vû dans Homère que les Troyens & les Phrygiens étoient deux peuples tout-à-fait différens, & qui n'avoient rien de commun, que le voiſinage. Les Phrygiens ſont comptés parmi les troupes étrangères, qui étoient venues au ſecours de Troie; & Hécube, femme de Priam, étoit fille de Drymas Roi de Phrygie. Strabon, qui poſſédoit ſi bien Homère, n'y a point été trompé: il diſtingue, comme on le doit pour ces temps-là, les Troyens d'avec les Phrygiens: il fait venir les premiers du Péloponnèſe, & les autres de Thrace; & il nous apprend que la Troade n'a été appelée Phrygie, que depuis que les Phrygiens s'en furent emparés: ce qui n'arriva qu'après la priſe de Troie.

Nous pouvons bien prouver, contre Bochart, que les Troyens n'étoient pas Phrygiens: mais il eſt impoſſible de lui montrer une conformité plus marquée entre les Troyens & les Romains, par rapport à la religion & aux mœurs, qu'entre les Phrygiens & les Romains. Il eſt vrai qu'il paroît que les Troyens parloient grec: & on voit ſenſiblement

que la langue latine vient en grande partie de la langue grecque. Mais on n'en peut rien conclurre en faveur de l'arrivée des Troyens en Italie; puisque nous savons que plusieurs autres colonies grecques s'y sont établies, en différens temps.

S'il n'y a aucune preuve qu'Enée & les Troyens soient jamais venus en Italie; comment donc est-il arrivé que les Romains se soient persuadés si fortement qu'ils descendoient des Troyens? Cluvier croit, avec beaucoup de vrai-semblance, que les Grecs avoient inventé la fable des voyages d'Enée & de ses compagnons. Les poëmes d'Homère étoient un champ ouvert à tous les poëtes, qui alloient y chercher des sujets à traiter. Quelqu'un d'eux se sera proposé d'écrire les aventures d'Enée, qui joue un rôle si brillant dans l'Iliade: les erreurs d'Ulysse auront servi de modèle, & le poëte aura conduit son héros, par tout où il aura trouvé des noms favorables à sa fiction. Il aura sû qu'il y avoit auprès de Rome une petite ville nommée Troie: il ne lui en aura pas fallu davantage pour y faire arriver Enée, & l'y faire régner. Lycophron, qui vivoit à la cour de Ptolémée Philadelphe, plus de 200 ans avant Auguste, parle des Romains comme d'une race de Troyens; & dit d'Enée, à peu près, les mêmes choses qu'on en a racontées depuis. Sans doute, il avoit pris de quelqu'autre poëte tout ce qu'il fait prédire par Cassandre au sujet d'Enée & de Rome. Les historiens grecs, qui ne manquoient pas d'adopter les fables débitées par leurs poëtes, auront recueilli les aventures d'Enée, chantées dans quelques poëmes, & leur auront donné cours, comme à des vérités historiques. Toutes les villes, qui se trouvoient nommées dans ces histoires fabuleuses, en tiroient vanité; & les prêtres surtout étoient charmés d'y lire que le héros étoit venu visiter leur temple; qu'il avoit consulté leur oracle; qu'il leur avoit fait de riches présens. Rien n'étoit plus capable d'augmenter leur crédit.

Pendant les premiers siècles de la République, les Romains se mirent peu en peine de rechercher leur origine: mais, dès que le goût des lettres se répandit chez eux, & qu'ils pûrent

consulter les livres des Grecs, ils furent flattés d'y lire qu'ils descendoient d'un peuple aussi illustre, que l'étoient les Troyens. Ils trouvèrent que cette opinion avoit déjà fait une espèce de fortune: un grand nombre de villes, des peuples entiers déposoient en faveur de cette tradition; les oracles la confirmoient; les prêtres montroient des statues, des coupes, des trépieds chargés d'inscriptions qui l'attestoient; ils en faisoient même un point de religion, qu'il eût été dangéreux de révoquer en doute. Ainsi il ne faut point être surpris que cette opinion ait été si généralement reçûe. On voit le peuple & le Sénat Romain accorder en différens temps de grands privilèges aux habitans de la nouvelle Ilium, en considération de leur parenté avec Rome.

Un grand nombre de particuliers étoient intéressés à la faire croire. On n'avoit pas manqué de donner des compagnons à Enée: les familles considérables de Rome, qui avoient quelque conformité de nom avec les anciens Troyens, prétendirent en descendre. Iulus, fils d'Enée, offroit une origine assez brillante, pour que la famille Julia voulût s'en faire honneur. Personne ne lui contesta cette illustration; parce que chacun vouloit jouir en paix de celle qu'il avoit usurpée. Je crois que ces prétentions ne remontoient guère au-dessus de deux siècles avant Auguste: ce ne fut que vers ce temps-là, que les Romains commencèrent à se dépouiller de leur ancienne barbarie. Leur premier historien, Fabius Pictor, florissoit vers l'an de Rome 540. Denys d'Halicarnasse & Tite-Live nous avertissent qu'ils ont parlé d'après cet historien; en racontant l'arrivée d'Enée en Italie, les guerres que ce Prince y eut à soûtenir, son mariage avec Lavinie, la fondation d'Albe, & toute la suite des Rois descendans d'Enée, jusqu'à Rémus & Romulus. Il y a toute apparence que ces premiers historiens avoient déjà dit que la famille Julia descendoit d'Iulus fils d'Enée; puisque Denys d'Halicarnasse & Tite-Live qui les copient, parlent de cette descendance, comme d'une chose avouée de tout le monde, & crûe depuis long-temps.

Au reſte, le nom d'Iulus ne ſe trouve point dans Homère. Ce poëte ne fait même aucune mention des enfans d'Enée : & tous les écrivains grecs qui ont précédé les hiſtoriens romains, ont nommé le fils d'Enée, Aſcanius, & ne lui ont point donné le nom d'Iulus. Caton avoit écrit dans ſes Origines, que les Latins, en conſidération des vertus de leur roi Aſcanius, l'avoient appelé *Iobus;* c'eſt-à-dire dans leur langue, fils de Jupiter ; & que de cet Iobus on avoit fait dans la ſuite Iulus, dont la famille Julia avoit pris ſon nom.

Suivant Denys d'Halicarnaſſe, après la mort d'Enée, ſon fils Aſcanius lui ſuccéda. Aſcanius étant mort, il ſembloit que le royaume dût appartenir à ſon fils aîné nommé Iulus: cependant la nation lui préféra Silvius, pour pluſieurs raiſons, dont la principale fut, que Silvius étoit fils de Lavinia, ſeule héritière de Latinus leur Roi. Cette affaire ſouffrit de grandes difficultés. Pour appaiſer Iulus, on lui accorda un ſacerdoce, dignité plus tranquille & plus aſſurée que la royauté: la maiſon Julia, la plus grande & la plus illuſtre de toutes celles que je connois, ajoûte l'hiſtorien, jouit encore aujourd'hui de ce ſacerdoce. Cette famille ſe trouve nommée la première de celles que Tullus Hoſtilius tranſporta à Rome, & qu'il aggrégea au corps du Sénat, lorſqu'il détruiſit Albe. On lit néanmoins que ce fut à un ſénateur qui étoit de cette Maiſon, appelé Julius Proculéius, que Romulus apparut après ſa mort, & ordonna de dire de ſa part au peuple, qu'il ceſſât de s'inquiéter à ſon ſujet, & qu'il étoit au nombre des Dieux; ce qui prouve qu'il y avoit des Jules à Rome, avant Tullus Hoſtilius, & qu'ils y jouoient un rôle conſidérable.

On ſent bien qu'il y a de la flatterie, dans la manière dont Denys d'Halicarnaſſe parle de la famille Julia. Le ſacerdoce accordé à Iulus fils d'Aſcanius, & que les Jules poſſédoient encore de ſon temps, eſt une pure chimère. Les Jules n'avoient d'autre ſacerdoce héréditaire que celui de Vénus; & par conſéquent, il ne pouvoit pas être fort ancien. Mais ces ſortes de prétentions exceſſives, quelque fauſſes qu'elles ſoient,

ſont toûjours des marques de la grandeur & de l'ancienneté d'une Maiſon. Si la famille Julia n'avoit été une des plus illuſtres de Rome, elle n'auroit jamais oſé s'attribuer une ſi noble & ſi ancienne origine.

Elle en faiſoit parade dans toutes les occaſions : on la trouve marquée ſur preſque toutes les médailles de cette famille. Jules Céſar la rappela, au rapport de Suétone, dans l'Oraiſon funèbre qu'il fit de ſa tante Julia. Appien dit que, *Lib. II. de bell. civ. pag. 470.* la veille de la bataille de Pharſale, le même Céſar après avoir fait à minuit les ſacrifices, invoquoit Vénus ſa mère & le Dieu Mars: car, ajoûte cet hiſtorien, on eſtimoit que la famille des Jules venoit d'Enée par Iulus, à cauſe du nom. Au rapport de Dion, Jules Céſar portoit toûjours une image *Lib. XLIV, p. 235.* de Vénus armée, & la donnoit pour mot, dans les grandes occaſions. C'eſt à la protection de cette Déeſſe, qu'il vouloit qu'on attribuât ſes victoires; & c'eſt pour cette raiſon qu'il lui fit bâtir un temple. Ses ennemis même ne lui conteſtoient point cette deſcendance. Cicéron, dans une lettre où on voit aſſez qu'il ne l'aimoit pas, le déſignoit par ces mots, *Florem* *Sueton. Jul. Caſ. n.° 49.* *ætatis à Venere orti in Bithyniâ contaminatum.* On pourroit ſoupçonner que Cicéron s'exprimoit ainſi par ironie. Mais que dira-t-on de Pompée, qui fut fort alarmé d'un ſonge qu'il eut la veille de la bataille de Pharſale, dans lequel il lui ſembla qu'il paroit le temple de Vénus? Il craignit, dit Plutarque, *In Pompeio, page 655.* que ce ſonge ne ſignifiât qu'il alloit, par ſa défaite, augmenter la gloire & le luſtre de la famille de Céſar, qui appartenoit à Vénus. Que dira-t-on auſſi de ce que raconte Suétone, *Ibid. N.° 81.* qu'on trouva dans le tombeau de Capys Troyen, fondateur de Capoue, une table d'airain, ſur laquelle on liſoit qu'un homme de la race d'Iulus ſeroit tué par ſes proches, lorſqu'on découvriroit les os de Capys?

On voit par tout ce que nous venons de dire, dans quelles circonſtances Virgile a propoſé la fable de l'Enéide. Quoique fauſſe, quoiqu'abſurde, tout l'autoriſoit : & ſurtout, le conſentement unanime de tous les hiſtoriens romains, confirmé par les hiſtoires étrangères. Ce n'étoit pas la croyance de

quelques particuliers: c'étoit l'opinion publique, l'opinion de l'Etat, universellement adoptée par toute la nation qui s'en faisoit honneur. Tous les usages, tous les monumens publics déposoient en sa faveur: elle étoit consacrée par la religion, & comme attestée par les événemens les plus extraordinaires, par l'étendue des conquêtes des Romains & par la fortune de la famille des Jules.

Fin du seizième Tome.

